

THÈSE DE DOCTORAT

Présentée par Guillaume GRILLON

L'ULTIME MESSAGE :
ÉTUDE DES MONUMENTS FUNÉRAIRES
DE LA BOURGOGNE DUCALE
XII^E – XVI^E SIÈCLE



Tome I

Date de soutenance : 2 décembre 2011

Composition du jury :

Mme Cécile TREFFORT, professeure d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Poitiers
M. Philippe PLAGNIEUX, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Franche-Comté
M. Philippe RACINET, professeur d'histoire et d'archéologie du Moyen Âge à l'Université de Picardie
M. Vincent TABBAGH, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Bourgogne (directeur)
M. Hervé MOUILLEBOUCHE, maître de conférences d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Bourgogne (co-encadrant)

Illustration couverture : Gravure de la dalle funéraire de Laure Pèlerin, décédée en 1309 et inhumée aux Cordeliers de Dijon, extraite de l'ouvrage d'Ernest Petit intitulé *Histoire des Ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, tome VIII, Darantière, Dijon, 1894, planche 05.

Avertissement

Cette thèse d'histoire médiévale s'accompagne d'une base de données numérique. Elle est présentée sur un cédérom situé à la fin du mémoire. Elle recense 794 monuments funéraires répartis dans 248 sites d'inhumation. Il faut ajouter à cela plus de 2850 illustrations et près de 1070 fiches biographiques consacrées aux défunts. Toutes ces données sont accessibles d'un simple clic de souris et permettent une analyse rigoureuse de chaque pierre tombale.

Cette base est constituée de plusieurs fichiers qui s'ouvrent sous forme d'une liste de fiches. Vous pouvez ouvrir chaque fiche en effectuant un double-clic sur la ligne correspondante. Chaque fiche contient des fichiers inclus auxquels on accède également par double-clic.

Cette base de données laisse la possibilité à l'utilisateur d'effectuer des tris et des recherches croisées. Il faut pour cela utiliser le menu « consultation » et sélectionner le type de recherche.

Sous PC, le cédérom est *autorun* : la base s'ouvre automatiquement lorsqu'il est introduit dans le lecteur.

Sous Mac, la base s'ouvre avec le logiciel 4D Runtime Interpreted fourni sur le cédérom.

Le fichier « Pierres tombales » contient l'intégralité des monuments de cette étude. Chacun des monuments est identifié par une clé unique composée du prénom, du nom et de la date de décès (ex : Hugues d'Arc, 1300).

Le fichier « Sites » recense les édifices religieux les abritant et permet d'accéder à chacun d'entre eux.

Le fichier « Commune » liste les communes des quatre départements bourguignons et permet d'accéder à chacun des sites d'inhumations du lieu.

Le fichier « Index des personnes » recense chacun des défunts inhumés sous les monuments. Ils sont triés par ordre alphabétique du nom.

Le fichier « Illustration » compile l'intégralité des illustrations rassemblées pour cette étude. Elles sont triées par ordre alphabétique de la clé de chaque monument funéraire.

Le fichier « Bibliographie » liste les ouvrages consultés pour cette étude.

L'accès à l'information intervient par un double-clic sur la ligne correspondante.

Remerciements

Cette thèse d'histoire vient récompenser quatre années de recherches. Ce travail n'aurait probablement jamais vu le jour sans l'appui et le soutien de nombreuses personnes qu'il convient ici de remercier.

C'est naturellement à nos directeurs de recherche que s'adressent nos premiers remerciements. En premier lieu, nous tenons à remercier Monsieur le Professeur Vincent Tabbagh qui a dirigé nos travaux avec rigueur mais aussi avec une certaine liberté. Puis nous tenons à témoigner de toute notre reconnaissance à Monsieur Hervé Mouillebouche qui a su nous encadrer et nous conseiller avec habileté et efficacité. Sa très grande disponibilité, son expérience et ses précieux conseils en informatique nous ont été d'une aide considérable.

Dans les bibliothèques municipales et universitaires, ainsi que dans tous les services d'archives, nous avons toujours rencontré des personnels très professionnels qui ont systématiquement cherché à faciliter notre travail. Nous remercions plus spécialement Madame Isabelle Vernus, directrice des Archives départementales de Saône-et-Loire, pour son accueil et la mise à disposition de l'intégralité des dossiers du fonds Oursel, ainsi que Monsieur Christian Vernou, Conservateur en chef du Musée Archéologique de Dijon, pour nous avoir laissé travailler avec une grande liberté sur les monuments exposés dans les salles ou conservés dans les réserves du musée.

Nous nous devons de remercier chaleureusement Madame Elisabeth Réveillon ainsi que l'ensemble du personnel du Service régional de l'Inventaire général chez qui nous avons passé de nombreuses heures à consulter tous les dossiers qu'ils n'ont pas hésité à mettre à notre disposition.

Nos remerciements s'adressent aussi à l'équipe du Corpus des Inscriptions de la France Médiévale et au Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale de l'Université de Poitiers qui nous ont accueillis, aidés et conseillés dans notre entreprise.

Il convient aussi de remercier Monsieur Alain Rauwel, Monsieur Jean-Pierre Roze et notre ami Robert Marcoux avec qui nous avons eu de nombreuses discussions qui ont contribué à l'approfondissement de nos travaux. Merci aussi à tous ceux qui nous ont accompagnés sur le terrain. La prospection, c'est toujours mieux à deux.

Cette étude doit également beaucoup aux prêtres, aux maires et aux paroissiens bénévoles qui nous ont ouvert les portes de leur église avec confiance et passion. Avec leur accord nous avons été jusqu'à déplacer des bancs, des orgues et même des autels pour accéder aux monuments funéraires parfois bien cachés....

Enfin, nous ne pouvons manquer de réserver des remerciements particuliers à nos proches. Cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans l'inébranlable soutien de nos parents et de notre épouse. Qu'ils reçoivent ici le témoignage de toute notre reconnaissance.

Abréviations utilisées

† : Mort

ADCO : Archives départementales de la Côte-d'Or

ADSL : Archives départementales de la Saône-et-Loire

Arrt : arrondissement

BM : bibliothèque municipale

BnF : bibliothèque nationale de France

CACO : Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or

CeCaB : Centre de Castellologie de Bourgogne

CIFM : *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*

Cne : commune

Cton : canton

Dpt : département

DRAC : Direction Régionales des Affaires Culturelles

GDBA : *Gazette des Beaux Arts*

MCACO : *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.*

MH : Monuments Historiques

Sommaire

Sources et bibliographie.....	9
Introduction générale.....	45
L'inventaire des monuments funéraires.....	59
Histoire des inventaires des monuments funéraires.....	59
Un inventaire à forte disparité régionale.....	69
Les sources et leur utilisation.....	73
Présentation de la base de données.....	84
Première partie. Approche archéologique : une grande variété des modèles funéraires médiévaux en Bourgogne.....	87
A. Typologie des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale.....	88
1. La plate tombe : monument funéraire traditionnel.....	89
2. Le gisant : une déclinaison tridimensionnelle de la plate tombe.....	104
3. Les monuments funéraires particuliers.....	115
B. Typologie des représentations funéraires.....	123
1. Les portraits en pied.....	124
a) Les simples portraits en pied.....	125
b) Les doubles portraits en pied.....	131
c) Les triples portraits en pied.....	135
d) Les multiples portraits en pied.....	138
2. Les monuments funéraires dépourvus d'effigies.....	141
a) Les épitaphes seules.....	142
b) Les épitaphes et symboles.....	144
c) Les symboles seuls.....	148
d) Les dalles vierges : mythe ou réalité ?.....	154
C. Naissance, vie et mort du monument funéraire.....	156
1. De sa commande à sa réalisation : naissance du monument funéraire médiéval.....	157
a) Des artistes et artisans tombiers difficiles à appréhender.....	159
b) Les commanditaires : qui commande et à quel moment ?.....	172
2. La difficile question de la localisation de la sépulture et de l'orientation du monument dans l'édifice ecclésial.....	183
3. Des monuments funéraires aux destinées très variées.....	192
a) Raisons de la disparition des monuments funéraires médiévaux.....	192
b) Les multiples formes de emploi des monuments funéraires médiévaux.....	198
c) Les monuments sauvés, épargnés et protégés.....	203

Deuxième partie. Approche épigraphique : les inscriptions funéraires, dernières traces écrites d'un passage sur terre.....	209
A. Typologie des inscriptions funéraires bourguignonnes.....	212
1. Le texte et son support : position et sens de lecture de l'inscription funéraire.....	212
a) Supports et techniques de réalisations de l'inscription funéraire.....	212
b) Les contraintes épigraphiques liées à la typologie du monument.....	215
c) Mise en forme de l'inscription funéraire.....	228
2. Langue et structure de l'inscription funéraire.....	230
a) Un latin en recul mais toujours présent dans les inscriptions funéraires.....	230
b) Langue et composition de l'inscription.....	234
3. Lettres, signes et mots : les contraintes épigraphiques et esthétiques liées au monument.....	240
a) La lettre, élément de base de l'inscription.....	241
b) Contraction et troncature : les abréviations pour faire face à la longueur fixe imposée par le bandeau.....	246
c) Formes et fonctions des éléments épigraphiques non lettrés.....	250
4. Paroles inscrites : phylactères et autres inscriptions hors cadre.....	257
a) Le phylactère : présentation typologique.....	257
b) Contenu et fonction des phylactères.....	261
c) Le phylactère, révélateur de la culture et de la piété des hommes de la fin du Moyen Âge.....	269
d) Phylactère et représentation funéraire.....	270
B. <i>Memoria</i> et <i>commemoratio</i> : Le rôle de l'inscription funéraire médiévale dans la mémoire des individus.....	274
1. Nommer pour exister : l'inscription funéraire et le défunt.....	274
a) L'identité : élément primordial de la commémoration.....	275
b) L'éloge des fonctions : replacer le défunt dans son rang terrestre.....	286
c) De la naissance à la mort : portrait du défunt dans les inscriptions funéraires.....	300
2. L'inscription funéraire et le temps : entre efficacité liturgique et commémoration.....	306
a) L'importance de la date de décès dans la commémoration.....	307
b) La sauvegarde de la mémoire par les fondations.....	320
c) Temps passé, temps à venir, la notion de durée dans les inscriptions funéraires.....	324

Sommaire

3.	L'inscription funéraire et l'espace : entre ici-bas et l'au-delà.....	330
	a) La notion de sépulture dans l'inscription funéraire médiévale.....	330
	b) Inscription funéraire et édifice ecclésial.....	337
	c) L'inscription funéraire, lien entre la communauté des vivants et la communauté des mort.....	342
C.	Les inscriptions funéraires : éléments indispensables pour la perception de l'ultime message laissé dans la pierre.....	346
	1. Une aristocratie médiévale en quête de Salut.....	347
	a) Une pratique funéraire marginale et élitiste.....	347
	b) La place des femmes et des enfants.....	351
	c) Les grands absents.....	354
	2. Les rapports familiaux face à l'inhumation.....	356
	a) Mari et épouse face à la mort.....	357
	b) Les rapports parents/enfants.....	359
	c) Des rapports familiaux plus complexes.....	363

Troisième partie. Approche iconographique : le monument funéraire comme représentation sociale du défunt.....

		369
A.	L'effigie funéraire : quand l'invisible reste visible.....	370
	1. Représentations funéraires de l'aristocratie laïque.....	371
	a) Les effigies funéraires de l'aristocratie féodale bourguignonne.....	371
	b) Les effigies funéraires bourgeoises.....	400
	2. Représentations funéraires des gens d'Eglise, ou l'exaltation de l'idéal religieux.....	402
	a) Les prélats.....	402
	b) Les clercs.....	408
	3. Les figures funéraires particulières.....	417
	a) La figure de l'universitaire.....	417
	b) Les malades : la figure du lépreux.....	421
	c) L'enfant, du nouveau-né à l'adolescent.....	424
	d) Transis et formes décharnées du corps.....	426
B.	Les éléments périphériques à l'effigie funéraire.....	430
	1. Le bestiaire funéraire médiéval : de la symbolique terrestre à la symbolique céleste.....	431
	a) Le chien, compagnon de l'Homme jusque dans la mort.....	431
	b) Le lion, image du Christ et du pouvoir.....	438
	c) L'aigle : une représentation du départ de l'âme.....	441
	d) Les animaux héraldiques.....	442
	e) Les animaux exceptionnels.....	443
	f) Les monstres maléfiques.....	444
	g) Les animaux nécrophages.....	445

Sommaire

2.	Les figurations humaines terrestres et célestes.....	445
	a) Les figurations humaines.....	446
	b) Les anges.....	451
	c) Les figures bibliques.....	454
3.	Les éléments marqueurs.....	458
	a) Forte présence des armoiries pour affirmer son identité et son lignage.....	458
	b) Les éléments architecturaux : donner un cadre à la représentation.....	462
	c) La redondance des éléments « marqueurs ».....	468
C.	Lecture du monument funéraire médiéval.....	474
1.	Un monument à l'image du défunt ?.....	474
	a) Un défunt « vivant » dans l'attitude de la prière.....	475
	b) L'effigie funéraire : figure idéalisée ou portrait en pied du défunt ?.....	480
2.	Les trois niveaux de lecture du monument à effigie.....	486
	a) La prépondérance du corps charnel.....	487
	b) La transition du corps ressuscité.....	489
	c) Le corps socialisé triomphant.....	491

Quatrième partie. Approche socio-historique : le monument funéraire comme reflet

des attentes spirituelles et mémorielles de la société médiévale..... 495

A.	La construction d'un modèle funéraire (1100-1250).....	496
1.	Qui a accès à la sépulture <i>ad ecclesiam</i> ?.....	497
	a) Les fondateurs.....	498
	b) Les grands prélats.....	502
	c) L'aristocratie féodale.....	505
2.	Quels lieux d'inhumation ?.....	508
3.	Quels monuments ? du tombeau à la plate tombe.....	512
4.	La place du monument dans l'édifice.....	517
5.	Les attentes des premiers défunts inhumés <i>ad ecclesiam</i>	521
	a) Formes et fonctions des inscriptions antérieures à 1250.....	521
	b) Une iconographie funéraire en adéquation avec l'épithaphe.....	529
B.	L'ouverture du marché funéraire à l'aristocratie féodale (1250-1399).....	533
1.	Qui a accès à la sépulture <i>ad ecclesiam</i> ?.....	535
	a) Une aristocratie féodale omniprésente.....	535
	b) Le clergé noyé dans la masse.....	541
2.	Le choix du lieu d'inhumation.....	549
	a) L'abbaye, une valeur sûre.....	549
	b) Les églises conventuelles : des nouvelles venues sur le marché funéraire.....	553
	c) L'inhumation au prieuré, une pratique seigneuriale rapidement dépassée.....	559

Sommaire

d)	L'église paroissiale, une solution de repli qui se généralise.....	563
e)	Les grandes églises séculières à la peine.....	564
3.	Vers une standardisation du monument funéraire.....	567
4.	Les lieux de sépulture : une remise en question de la quête du lieu saint.....	569
a)	L'inhumation hors de l'église.....	570
b)	L'inhumation <i>ad ecclesiam</i>	574
5.	Les attentes des défunts : dépasser les choix funéraires.....	581
a)	La quête du Salut comme motivation explicite.....	581
b)	Le souvenir de soi comme ultime attente.....	587
C.	L'inhumation <i>ad ecclesiam</i> : une pratique de moins en moins noble.....	590
1.	Un public funéraire toujours plus large.....	591
a)	Un mode d'inhumation délaissé par l'aristocratie féodale.....	591
b)	Une aristocratie ducal présente mais encore une fois en pénurie de monuments.....	596
c)	Des religieux toujours attirés par la pratique.....	597
d)	L'irruption d'une élite non-noble.....	601
2.	Le choix du lieu d'inhumation : de l'abbaye à l'église paroissiale.....	606
a)	Un recul de l'intérêt pour les communautés religieuses ?.....	606
b)	Le succès des églises séculières.....	611
3.	Les monuments : entre conservatisme et innovation.....	619
4.	Vers une privatisation de l'espace funéraire.....	622
a)	La chapelle privée : une priorité.....	622
b)	Un chœur toujours très prisé.....	625
c)	La nef, une solution de repli.....	627
d)	Les cloîtres délaissés.....	627
5.	Le monument funéraire : miroir d'une piété flamboyante.....	628
a)	L'inscription funéraire comme relais du viatique pour l'au-delà.....	629
b)	Une spiritualité exacerbée appuyée par l'image.....	635
	Conclusion générale.....	641
	Index des noms de personnes.....	649
	Index des noms de lieux.....	659
	Table des illustrations.....	665

Sources et bibliographie

Cette étude consacrée aux monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale sort des sentiers traditionnellement battus par l'historien. En focalisant notre attention sur la pierre, nous avons été contraints de délaissier les sources habituellement utilisées pour aborder la relation à la mort et les pratiques funéraires de la société médiévale. Les testaments, largement exploités dans la France méridionale, ne font pas la richesse des fonds bourguignons. De toute façon, ils renseignent surtout sur le choix du lieu d'inhumation et passent souvent sous silence tout ce qui concerne le monument funéraire. Il en va de même pour les nécrologes et les obituaires qui ne livrent que l'identité du défunt et l'emplacement de sa sépulture dans l'édifice. D'une manière générale, le monument funéraire bourguignon n'a laissé que peu de traces dans les sources médiévales. À l'exception des tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur, il n'existe aucune archive concernant leur commande et leur fabrication.

Notre démarche historique nous a donc conduits à utiliser en abondance des sources modernes et contemporaines. Les plus anciennes descriptions de monuments funéraires remontent au XVI^e siècle et les premiers relevés sont l'œuvre des généalogistes et des amateurs d'art de la seconde moitié du XVII^e siècle. Nous nous sommes abondamment appuyés sur les inventaires entrepris par nos prédécesseurs avec comme principe d'aller systématiquement vérifier sur le terrain ce qu'il pouvait subsister. Ces sources manuscrites, iconographiques et photographiques ont donc orienté notre recherche et se sont parfois substituées à notre observation lorsque que le monument n'existe plus. Il faut donc ajouter au dépouillement minutieux de cette documentation de très nombreuses visites d'églises parfois infructueuses qui ont jalonné ces quatre années de recherches.

Sources manuscrites et archives

- **Bibliothèque nationale de France**
 - *Collections sur l'histoire des Provinces de France*
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 2 : Diocèses d'Autun, églises et abbayes (quelques dessins de tombes de Flavigny et de Fontenay)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 4 : Évêchés de Besançon, Lyon, Chalon et Mâcon (quelques dessins de tombes de Cîteaux et d'Arc-sur-Tille)

Sources et bibliographie

- Manuscrit de la Collection de Bourgogne 9 : Titres des abbayes de Moutiers-Saint-Jean, Saint-Seine, Val des Choux, Rougemont et dessins de tombes des Cordeliers de Dijon (nombreuses tombes et relevés d'épigraphes ainsi que les obituaires et nécrologes de Moutiers-Saint-Jean et du Val des Choux)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 10 : Évêché de Langres, abbayes (très nombreux dessins et relevés d'inscriptions funéraires)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 11 : Abbaye Saint-Bénigne de Dijon (extraits du nécrologe et quelques notes sur les tombes)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 12 : Abbaye-Bénigne (nécrologe copié et signé par Chifflet)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 20 : Rois et ducs (Épigraphes des ducs de Bourgogne enterrés à la chartreuse de Champmol)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 22 : Officiers des ducs (épigraphes et blasons)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 73 : Bibliographie, correspondance (quelques croquis de tombes de Saint-Bénigne de Dijon)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 74 : Suppléments (inscriptions et descriptions de tombes des abbayes de Bèze et de Cîteaux)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 93 : Collection de Dom Aubrée IV (histoire et série d'épigraphes de Cîteaux et de Saint-Bénigne de Dijon)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 103 : Collection de Dom Aubrée XIV (testament de Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, chancelier de Bourgogne)
 - Manuscrit de la Collection de Bourgogne 108 : Collection de Dom Aubrée XIX (extraits de l'obituaire de l'abbaye de Theuley)
- **Archives départementales**
 - *Archives départementales de la Côte-d'Or*
 - Archives de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or (69 J) inventoriées et classées par Alain Rauwel et Françoise Vignier en 2003

Sources et bibliographie

- Fonds Grémaud (ce fonds concentre les dossiers communaux classés par ordre alphabétique)
 - 69 J Grémaud 1 : Généralités sur la Côte-d'Or
 - 69 J Grémaud 2 : Agencourt – Beaulieu
 - 69 J Grémaud 3 : Beaune – Buxerolles
 - 69 J Grémaud 4 : Censerey – Courcelles-les-Semur
 - 69 J Grémaud 5 : Courcelles-sous-Grignon – Flacey
 - 69 J Grémaud 6 : Flagey-Echezaux – Glanon
 - 69 J Grémaud 7 : Gommeville – Lux
 - 69 J Grémaud 8 : Maconges – Montmain
 - 69 J Grémaud 9 : Montmançon – Painblanc
 - 69 J Grémaud 10 : Pasques – Roilly
 - 69 J Grémaud 11 : Rougemont – Saint-Victor-sur-Ouche
 - 69 J Grémaud 12 : Samerey – Thury
 - 69 J Grémaud 13 : Tichey – Voulaines-les-Templiers

- 69 J 29 : Enquête de 1888 sur les objets mobiliers

- 69 J 74 Dijon II : Edifices religieux (ce fonds d'archives contient des documents concernant toutes les églises et établissements religieux de Dijon. Il conserve en particulier une collection de calques de pierres tombales précieuse mais très abimée)
 - B 11890 : Copie *Parte Inqua* du procès-verbal de la spoliation du trésor de l'église Saint-Vincent de Chalon
 - Cart. 36 bis : obituaire de Saint-Etienne de Dijon (XV^e siècle)
 - Q 824 : « Inscriptions des monuments de Cîteaux » (Procès-verbal daté du 9 juillet 1791 accompagné du relevé des inscriptions effectué par Jean-Baptiste Peincedé les 8, 11 et 12 juin 1791 sur ordre du Directoire de Dijon)
 - 1 F 17 : « Notice historique sur l'abbaye de Cîteaux » (Ecrit en 1724 par Dom Marc-Antoine Crestin, religieux d'Elan)
 - 1 H 141 : Recueil de pièces modernes relatives à l'histoire de Saint-Bénigne de Dijon (inventaire des titres anciens et épitaphier de l'église)
 - 1 Q 1122 : Estimation et constat de l'architecte des 11 et 12 brumaire an V

- *Archives départementales de Saône-et-Loire*
 - 5 F I : Inventaire du patrimoine mobilier et immobilier

Sources et bibliographie

Ce fonds comprend 591 dossiers contenant les notes et les photographies des édifices et objets remarquables de Saône-et-Loire réalisées par Raymond et Anne-Marie Oursel. Même si nous avons passé l'intégralité des dossiers en revue, nous ne listons ici que ceux qui ont intégré notre étude.

- 5 F I 009 : Commune d'Anost
- 5 F I 014 : Commune d'Autun
- 5 F I 026 : Commune de Beaumont-sur-Grosne
- 5 F I 037 : Commune de Bissy-sur-Fley
- 5 F I 047 : Commune de Bourbon-Lancy
- 5 F I 055 : Commune de Brandon
- 5 F I 056 : Commune de Branges
- 5 F I 068 : Commune de Burzy
- 5 F I 072 : Commune de Cersot
- 5 F I 078 : Commune de Chamilly
- 5 F I 087 : Commune de Chapaize
- 5 F I 089 : Commune de La Chapelle de Bragny
- 5 F I 119 : Commune de Chaudenay
- 5 F I 131 : Commune de Ciel
- 5 F I 139 : Commune de Collonge-en-Charollais
- 5 F I 154 : Commune de Crissey
- 5 F I 158 : Commune de Cuisery
- 5 F I 170 : Commune de Demigny
- 5 F I 190 : Commune d'Epinac
- 5 F I 196 : Commune du Fay
- 5 F I 205 : Commune de Frangy-en-Bresse
- 5 F I 206 : Commune de La Frette
- 5 F I 207 : Commune de Fretterans
- 5 F I 214 : Commune de Genouilly
- 5 F I 215 : Commune de Gergy
- 5 F I 219 : Commune de Gigny-sur-Saône
- 5 F I 227 : Commune de Grury
- 5 F I 240 : Commune de Jalogny
- 5 F I 249 : Commune de Laives
- 5 F I 262 : Commune de Longepierre
- 5 F I 263 : Commune de Louhans
- 5 F I 266 : Commune de Lucenay-l'Evêque
- 5 F I 275 : Commune de Marcigny
- 5 F I 278 : Commune de Marigny
- 5 F I 288 : Commune de Massy
- 5 F I 295 : Commune de Mervans
- 5 F I 300 : Commune du Miroir
- 5 F I 305 : Commune de Montbellet

Sources et bibliographie

- 5 F I 317 : Commune de Mont-les-Seurre
 - 5 F I 320 : Commune de Mont-Saint-Vincent
 - 5 F I 332 : Commune d'Ormes
 - 5 F I 342 : Commune de Paray-le-Monial
 - 5 F I 346 : Commune de Perrecy-les-Forges
 - 5 F I 375 : Commune du Rousset
 - 5 F I 396 : Commune de Saint-Bonnet-de-Bresse
 - 5 F I 401 : Commune de Sainte-Croix
 - 5 F I 421 : Commune de Saint-Germain-en-Brionnais
 - 5 F I 424 : Commune de Saint-Gervais-sur-Couches
 - 5 F I 443 : Commune de Saint-Loup-Géanges
 - 5 F I 493 : Commune de Saisy
 - 5 F I 497 : Commune de Sancé
 - 5 F I 504 : Commune de Saunières
 - 5 F I 507 : Commune de Savigny-sur-Grosne
 - 5 F I 512 : Commune de Sennecey-le-Grand
 - 5 F I 567 : Commune de Vergisson
 - 5 F I 572 : Commune de Vers
 - 5 F I 576 : Commune du Villars
 - 5 F I 582 : Commune de La Vineuse
-
- **Bibliothèques municipales**
 - *Bibliothèque municipale de Dijon*
 - Manuscrit n°609 : « Description historique des anciens et principaux monumens de la celebre abbaye de Cîteaux, par Moreau de Mautour de l'Académie des Inscriptions. 1727 »

 - Manuscrit n°1972 : « nécrologe des Cordeliers »

Ce document est en réalité l'épithaphier des établissements de Dijon, Châtillon-sur-Seine, Beaune et Lons-le-Saunier. Il a été réalisé par le Père Claude-François Lachère en 1723.

 - Manuscrit n°2304 : « Remarques sur la Description historique des anciens et principaux monumens de la celebre abbaye de Cîteaux par Dom Cotheret, docteur en Sorbonne, bibliothecaire de cette abbaye »

Copie de Louis-Bénigne Baudot des tombeaux de Cîteaux du XIV^e au XIX^e siècle.

Sources et bibliographie

- Manuscrit n°3197 : « Ecrit servant à la connoissance des tombeaux, des escriteaux, des epitaphes etc. qui ont esté et qui se trouvent encore dans l'église et d'autres lieues de l'abbaye de Cisteaux »

Texte anonyme mais mis à jour en 1742 d'après plusieurs mentions.

- *Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine*

- Manuscrit n°6 : obituaire de l'abbaye de Fontenay

Inventaires du patrimoine

- **Direction Régionale des Affaires Culturelles**

- Dossiers et fichiers du Service Régionale de l'Inventaire Général¹

- Inventaire du département de la Côte-d'Or

- Canton d'Aignay-le-Duc
- Canton de Baigneux-les-Juifs
- Ville de Beaune
- Canton de Bligny-sur-Ouche
- Canton de Châtillon-sur-Seine
- Ville de Dijon
- Canton de Fontaine-les-Dijon
- Canton de Laignes
- Canton de Mirebeau-sur-Bèze
- Canton de Nolay
- Canton de Pouilly-en-Auxois
- Canton de Recey-sur-Ource
- Canton de Saint-Seine-l'Abbaye
- Canton de Selongey
- Canton de Seurre
- Canton de Somberron

- Inventaire du département de la Saône-et-Loire :

- Canton de Saint-Martin-en-Bresse
- Canton de Verdun-sur-le-Doubs

- Fonds Marilier : photographies argentiques réalisées par le chanoine Jean Marilier et conservées au Service de l'Inventaire

¹ Nous ne retenons ici que les dossiers référençant des monuments funéraires antérieurs à 1550.

- **Monuments Historiques**

Il s'agit des notices réalisées à partir des mesures de protection au titre de la loi sur les monuments historiques de 1913, avec les références des arrêtés de classement et d'inscription au titre des monuments historiques. Elles ont été consultées à partir de la base Palissy² accessible en ligne³

Imprimés

- *Gallia Christiana*, 13 tomes, Editions des Bénédictins de Saint-Maur, Paris, 1715-1785.
- Enguerrand de MONSTRELET, *Chronique*, Editions L. Douët-d'Arcq, Paris, Renouard, 1857-1862.
- FAVYN (A.), *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1520, in-4°.
- FYOT DE LA MARCHE (abbé C.), *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint Estienne de Dijon. Avec les Preuves & le Pouillé des Bénéfices dépendans de cette Abbaie*, Dijon, 1696.
- PALLIOT (P.), *Le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès ; avec les noms, sur-noms, qualités, armes & blasons, des présidents, chevaliers, conseillers, advocats & procureurs généraux, & greffiers, qui y ont esté jusques à présent.*, Dijon, 1649.
- PALLIOT (P.), *Histoire généalogique des comtes de Chamilly, de la maison de Bouton, au Duché de Bourgogne, dans le Bailliage de Chalon (S. Saône), issue de celle de Jauche du Duché de Brabant. Justifiée par divers titres particuliers d'églises, tombeaux, épitaphes, registres de Parlement de la Chambre des Comptes de Dijon, histoires imprimées, et autres bonnes preuves. Par Pierre Palliot, parisien, historiographe du Roi, et généalogiste dud. Duché.*, Dijon, 1671.
- PLANCHER (Dom U.), MERLE (Dom), *Histoire généalogique et particulière de Bourgogne*, 4 volumes, Antoine du Fay, Dijon, 1739-1781.
- Saint Basile, *Hexaameron*, S. C., 26 bis, 1968.

² Créée en 1989 et mise en ligne en 1998 par le ministère de la Culture de la France, direction de l'Architecture et du Patrimoine, la base Palissy contient des informations provenant du service des monuments historiques et de l'Inventaire général du patrimoine culturel, elle concerne la peinture, la sculpture, les objets et mobilier civils et religieux, le mobilier monumental, le vitrail, les instruments de musique, le patrimoine industriel, le patrimoine maritime et fluvial, les instruments scientifiques, la serrurerie, les arts graphiques, etc. Elle contient environ 280 000 notices, dont 5 000 disposent de dossiers documentaires complets et dont près de 25 000 sont illustrées.

³ <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>.

Sources épigraphique et iconographiques publiées

Les ouvrages contenant des représentations de monuments funéraires sont nombreux. Les monographies consacrées aux églises ou aux familles consacrent souvent un chapitre aux tombes et aux sépultures. Il n'y a donc pas lieu référencer ici toutes les publications où apparaît au moins une illustration de monument funéraire ou la transcription de son inscription. Ce paragraphe a uniquement pour but de lister les publications d'envergure rassemblant un grand nombre de monuments.

Dans notre étude, les sources épigraphiques et iconographiques sont complémentaires. Les dessins incluent presque systématiquement le relevé de l'inscription funéraire, lorsqu'elle existe. De même, les éditions d'épitaphes font souvent référence aux monuments sur lesquelles elles apparaissent. Nous avons donc fait le choix de regrouper dans ce même chapitre les éditions de dessins et d'inscriptions qui souvent sont les mêmes.

- ADHEMAR (J.) avec la collaboration de DORDOR (G.), MOULIN (C.), DUFOUR (A.) et ARMINGEAT (J.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'Archéologie du XVIIIème siècle. », in *Gazette des Beaux-Arts*, juillet-septembre 1974, p. 5-192, juillet-septembre 1976 p. 3-78, juillet-août 1977 p. 89-128.

Cette publication regroupe plus de 2000 illustrations de monuments funéraires. L'entreprise menée par Roger de Gaignières couvre une large zone géographique. Centrée sur l'Île de France, elle s'étend à la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne et dépasse le centre-ouest de la France. Les monuments bourguignons représentent à peine 9 % de ce corpus.

- BOUCHOT (H.), *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés au département des Estampes et des Manuscrits*, 2 volumes, Paris, 1891.
- Corpus des Inscriptions de la France médiévale
 - *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*, tome XX Côte-d'Or, textes établis et présentés par R. Favreau, J. Michaud et B. Mora, C.N.R.S Edition, Paris, 1999.
 - *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*, tome XIX Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, textes établis et présentés par R. Favreau, J. Michaud et B. Mora, C.N.R.S Edition, Paris, 1997.

La consultation de ces ouvrages s'est accompagnée du passage en revue intégral des fichiers papiers du CIFM conservés au Centres d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale de Poitiers.

Sources et bibliographie

- DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne. Eglise et Abbaye de Saint-Bénigne de Dijon », in *MCACO*, tome X, p.27-268, Dijon, 1882.
- FONTENAY (H. de), *Epigraphie autunoise : inscriptions du Moyen Âge et des Temps Modernes pour servir à l'histoire d'Autun*, deux volumes, Dejussieu, Autun, 1883-1886.
- GREENHILL (F.-A.), *Incised effigial slabs. A Study of engraved stone memorials in latin Christendom c. 1100 to c. 1700*, Faber and faber Limited, Londres, 1976 (2 tomes, un de textes et un d'illustrations).
- GUIBERT (J.), *Les dessins archéologiques de Roger de Gaignières : série n°1 Les tombeaux*, 13 volumes, Paris, n-d.
- MARTIN (J.), « L'ancien archiprêtré de Tournus au diocèse de Chalon : pierres tombales, inscriptions et documents archéologiques », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome IX, 1905-1906, p. 51-210.
- MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône : pierres tombales, inscriptions et documents historiques », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1906, p. 1-144.
- MARTIN (J.), JEANTON (G.), « Les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire », in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, tome XXXVI, 1909, p. 173-205.

Jean Martin a consacré de nombreuses études aux inscriptions et monuments funéraires de la Bourgogne du Sud. Nous ne citons ici que ses principales publications.

- PETIT (E.), *Histoire des Ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, 9 tomes, Darantière, Dijon, 1885-1905.

Outre une soixantaine de dessins de monuments funéraires, les volumes d'Ernest Petit englobent le relevé de près de 200 inscriptions funéraires datées entre 1133 et 1350.

- RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte-d'Or antérieures à 1300 *corrigenda et addenda* », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XXXIX, p.59-73, Dijon, 2000-2001.

Cet article d'Alain Rauwel s'inscrit en complément du volume consacré aux inscriptions de la Côte-d'Or publiée par le *CIFM*.

Sources et bibliographie

- VAIVRE (J.-B. de.), « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières », in *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1986, p. 113-122, novembre 1986, p. 141-178.

Cette publication de Jean-Bernard de Vaivre s'inscrit en complément de celle entreprise par Jean Adhémar. Elle contient les calques de 248 monuments tous bourguignons.

Instruments de travail :

- BEGUILLET (E.), COURTEPEE (Abbé Cl.), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, 7 tomes, 2^{ème} Edition (1775-1788), Lagier, Dijon, 1848.
- CHARRON (P.) ; GUILLOUET (J.-M.) (dir.), *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge occidental*, Robert Laffont, Paris, 2009.
- GAUVARD (C.), DE LIBERA (A.), ZINK (M.) (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Presses Universitaires de France, Paris, 2002.
- GIRY (A.), *Manuel de diplomatique*, Hachette, Paris, 1894.
- GUILLAUME (A.), *La Côte-d'Or. Guide du touriste, de l'archéologue et du naturaliste*, 2^{ème} édition (1952), Imprimeries Réunies, Lyon, 1963.
- LE GOFF (J.), SCHMITT (J.-C.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident Médiéval*, Editions Fayard, Paris, 1999.
- LEMAITRE (J.-L.), *Répertoire des documents nécrologiques français*, Paris, 1980-2008, 2 tomes et 3 fascicules de suppléments.
- VAUCHEZ (A.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, 2 volumes, Editions du Cerf, Paris, 1997.
- VIOLLET-LE-DUC (E.), *Encyclopédie médiévale. Architecture et mobilier*, Bibliothèque de l'Image (Edition de 2002), Bayeux, 1978.

Bibliographie

- ADHEMAR (J.), *Influences antiques dans l'art du Moyen Âge français*, Londres, 1937.
- ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine : actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie en octobre 2003*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales (CRAHM) de Caen, Caen, 2004.
- ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation. Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle) : actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie en novembre 2008*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales (CRAHM) de Caen, Caen, 2009.
- ALEXANDRE-BIDON (D.), TREFFORT (C.) (dir.), *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993.
- ALEXANDRE-BIDON (D.), *La mort au Moyen Âge (XIII^e-XVI^e siècles)*, Collection La Vie Quotidienne, Hachette, Paris, 1998.
- ALEXANDRE-BIDON (D.), LETT (D.), *Les enfants au Moyen Âge (V^e - XV^e siècle)*, Hachette littératures, Paris, 2004.
- ANDRE (L.), *L'abbaye de Fontenay : de saint Bernard au Patrimoine Mondial*, Collection Les destinées du patrimoine, Editions Belin-Herscher, Paris, 2003.
- ANTOINE (Mme), « L'église de Mont », in *Echos du Passé*, n°86, 2000, p. 15-23.
- ARBAUMONT (J d'), BEAUNE (H.), *La noblesse aux Etats de Bourgogne de 1350 à 1789*, Mégariotis Reprint, Genève, 1978 (reproduction en fac-simile de l'édition de Lamarche, Dijon, 1864).
- ARIES (Ph.), *Le temps de l'Histoire*, Editions du Rocher, Monaco, 1954.
- ARIES (P.), *L'Homme devant la mort*, Editions du Seuil, Paris, 1977.
- ARIES (P.), *Images de l'homme devant la mort*, Seuil, Paris, 1983.
- ARMAND-CAILLAT (L.), « La chapelle Villars : ses origines, son église et son gisant », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXIV, 1930-1931.

Bibliographie

- *Arts funéraires et décors de la vie : Normandie XII^e – XVI^e siècle. Etude historique et archéologique de l'abbaye Notre-Dame-du-Vœu. Les plates-tombes et le décor céramique dans la Normandie médiévale : état de connaissances*, Ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition présentée au musée Thomas Henry et à l'abbaye Notre-Dame-du-Vœu, du 4 juillet au 22 octobre 2003, Publications du Centre de Recherche Archéologiques et Historiques (CRAHM) et de la ville de Cherbourg-Octeville, Cherbourg-Octeville, 2003.
- AUBERT (M.), *La sculpture française au Moyen Âge*, Flammarion, Paris, 1947.
- AUBERT (M.), MAILLE (M. de), *L'architecture cistercienne en France*, Editions Vanoest, Paris, 1947.
- AUBERTIN (C.), *Notice sur une sépulture célèbre à Beaune*, Jobard, Dijon, 1874.
- AUBERTIN (C.), *Note sur la dalle funéraire d'Etienne Quarré de Château-Regnault*, Batault-Morot, Beaune, 1875.
- AUBERTIN (C.), *Notes sur les sépultures de l'église de Somberton*, Batault-Morot, Beaune, 1878.
- AUBERTIN (C.), *Les sépultures de l'église des Minimes*, Batault-Morot, Beaune, 1883.
- AUBERTIN (C.), « Les sépultures historiques de l'église Saint-Pierre de Beaune », in *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1884, p. 199-254.
- AUBERTIN (C.), *Notice sur la sépulture de Guigone de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, fondateur du Grand Hôtel-Dieu de Beaune*, Damongéot, Dijon, 1888.
- AUBERTIN (C.), *Les sépultures de l'insigne collégiale N-D de Beaune*, Batault-Morot, Beaune, 1891.
- AUBERTIN (C.), « Les sépultures de l'église de l'hospice de la Charité de Beaune », in *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, 1895.
- AUBERTIN (C.), « Note sur une dalle funéraire de Saint-Nicolas de Beaune », in *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, Dijon, 1895.
- AUBERTIN (C.), « Les sépultures de l'église de l'hospice de la Charité de Beaune », in *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, Dijon, 1895, p. 54-64.
- AUBERTIN (C.), « Note sur une dalle funéraire conservée au Musée de Beaune », in *Bulletin d'histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1898.
-
- AUBLANC (A.), « Le tombeau de l'église de Perrecy », in *Echos du Passé*, n°75, 1995, p. 9-11.

Bibliographie

- AUGER (M.-L.), *La collection de Bourgogne à la Bibliothèque nationale de Paris (manuscrit 1-74) : une illustration de la méthode historique mauriste*, Droz-Champion, Genève-Paris, 1987.
- AURELL (M.), *Le chevalier lettré. Savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Fayard, 2011.
- BAILLY (A.), « Notice historique : Sassangy », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome L, 1981, p. 113-17.
- BAILLY (A.), *Chenôves : canton de Buxy, Département de Saône-et-Loire : notice historique*, Société buxinoise de recherches historiques, Buxy, 1983.
- BAILLY (A.), *Bissey-sous-Cruchaud : canton de Buxy, département de Saône-et-Loire : notice historique*, Société buxinoise de recherches historiques, Buxy, 1984.
- BAILLY (A.), *Gueugnon et son canton*, Edité par la Maison de Pays du canton de Gueugnon, Gueugnon, 1995.
- BALACE (S.), DE POORTER (A.) (dir.), *Entre paradis et enfer. Mourir au Moyen Âge. 600-1600*, Fonds Mercator-musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 2011.
- BALDOU (M.), *Rouvres-en-Plaine : monographie de village*, Dijon, 1958.
- BALOUP (D.), « La mort au Moyen Âge (France et Espagne). Un bilan historiographique », in *El discuro legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, Ouvrage dirigé par MINGEZ (C.-G.) et DIAZ (I.-B.), Bilbao, 2006, p. 13-31.
- BANDE (A.), *Le cœur du roi. Les capétiens et les sépultures multiples. XIII^e-XV^e siècles*, Tallandier, Paris, 2009.
- BARASTIER (M.), *Monographie historique du village de la Bussière-sur-Ouche et de l'Abbaye Cistercienne des Trois Vallées*, Editée à l'occasion du 850^{ème} anniversaire du monastère par les Scouts de France, Dijon, 1978.
- BARASTIER (M.), *Châteauneuf aux vents de l'histoire : ses seigneurs, son château, son village*, Association des Amis de Châteauneuf, Dijon, 2000.
- BARBU (F.), PARINET (A.), *La route des abbayes en Bourgogne*, Collections Itinéraires de découvertes, Editions Ouest-France, Rennes, 2002.
- BARNOUD (J.-N.), OURSEL (R.), *Paray-le-Monial, les 900 ans d'une basilique*, Editions La Manufacture, Besançon, 1992.

Bibliographie

- BARON (F.), « Tombeau de Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne », in *Sculpture française*, tome I. Moyen Âge, RMN, Paris, 1996, p. 208-210.
- BARON (F.), « "Cimetière aus rois" et musée de sculpture funéraire », in *Dossiers d'Archéologie : Saint-Denis la basilique et le trésor*, n°261 mars 2001, Editions Faton, Dijon, 2001.
- BARON (F.), « Le médecin, le prince, les prélats et la mort. L'apparition du transi dans la sépulture française du Moyen Âge », in *Cahiers archéologiques. Fin de l'Antiquité et Moyen Âge*, tome 51, Picard, 2003-2004, p. 125-152.
- BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne*, Somogy Editions d'Art, Paris, Musée des Beaux-Arts de Dijon, Dijon, 2009.
- BARRAL (X.) et alii, *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*, 3 tomes, Editions Picard, Paris, 1986.
- BARRAL I ALTET (X.), *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge . 3 , Fabrication et consommation de l'œuvre : colloque international, Centre national de la recherche scientifique, Université de Rennes II-Haute Bretagne, 2-6 mai 1983*, Picard, Paris, 1990.
- BARRES (H.), *Perrecy : son prieuré, son église*, Barrès, Chartres, 1957.
- BARTIER (J.), « L'ascension d'un marchand bourguignon au XV^e siècle : Odot Molain », in *Annales de Bourgogne*, tome XV, Dijon, 1943, p. 185-206.
- BASCHET (J.), *La civilisation féodale de l'an Mil à la colonisation de l'Amérique*, Flammarion (3^e Ed.), Paris, 2006.
- BASCHET (J.), *L'iconographie médiévale*, Folio-Histoire, Gallimard, Paris, 2008.
- BATAULT (H.), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré du Puley », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon*, tome III, première partie, 1854.
- BAUCH (K.), *Das mittelalterliche Grabbid. Figürliche Grabmäler des 11. Bis 15 Jahrhundert in Europa*, Berlin-New York, 1976.
- BAUD (A.), « La place des morts dans l'abbaye de Cluny, état de la question », in *Archéologie médiévale*, tome 29, 2000, p. 99-114.
- BAUDOIN (J.), *La sculpture flamboyante en Bourgogne et en Franche-Comté*, Edition Créer, Paris, 1996.

Bibliographie

- BAUDRAS-CHARDIGY (A.), *Histoire de l'église de Laizé*, Association Saint-Antoine de Laizé-Blany, Laizé, 2007.
- BAYARD (F.), *L'art de bien mourir au Moyen Âge. Etude sur les arts de bien mourir au bas Moyen Âge à la lumière d'un ars moriendi allemand du XV^e siècle*, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, Paris, 1999.
- BAYARD (J.-P.), *Le sens caché des rites mortuaires*, Editions Dangles, Saint-Jean-de-Braye, 1993, p. 237.
- BAYLE (J.), BEAULIEU (M.), *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire*, collection Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris, 1956.
- BAZIN (J.-L.), *Brancion, les seigneurs, la paroisse, la ville*, Librairie Alphone Picard et Fils, Paris, 1908.
- BEAULIEU (M.), *Costume antique et médiéval*, 5^{ème} Edition, Presses Universitaires de France, Paris, 1974.
- BEAUNE (C.), « Mourir noblement à la fin du Moyen Âge », in *La mort au Moyen Âge*, Colloque de la SHMESP, Strasbourg, 1977, p. 125-143.
- BECK (C.), "Oiseaux et oiseleurs en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles", in *Milieus naturels, espaces sociaux, Mélanges en l'honneur de Robert Delort*. Paris, Presses de la Sorbonne, 1998.
- BECK (C.), "Chasses et équipages de chasse en Bourgogne ducal (vers 1360-1420)", in *La chasse au Moyen Âge. Société, traités, symboles, Actes du colloque de Lausanne (novembre 1998)*. Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2000.
- BEDU (D.), *Toulon-sur-Arroux. Eglise Romane Saint-Jean-Baptiste. XI^e et XII^e siècles*, Les Amis du Dardon, Gueugnon, 1996.
- BEGULE (L.), *L'Abbaye de Fontenay et l'architecture cistercienne*, Lyon, 1912
- BEGULE (L.), *L'abbaye de Fontenay*, Collection Petites Monographies des Grands Edifices de France, Editions Henry Laurens, Paris, 1950.
- BERGERET (E.), « Epigraphie bourguignonne. Tombes et cloches de l'église de Chaux », in *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'Arrondissement de Beaune*, tome XV, 1890, p. 133-144.
- BERTHAUD (P.), « Sauvegarde de la vieille église St-Jean-Baptiste de Toulon-sur-Arroux », in *Images de Saône et Loire*, printemps 1988.

Bibliographie

- BERTHIER (S.), SWEENEY (J.-Th.), *Guigone de Salins (1403-1470) : une femme de la Bourgogne médiévale*, Editions de l'Armançon, Précy-sous-Thil, 2003.
- BIGARNE (C.), « Tombes de l'église de Pouilly-en-Auxois », in *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'Arrondissement de Beaune*, tome II, 1874-1875, p. 136-139.
- BIGARNE (C.), *Tombes et inscriptions de la collégiale de Beaune*, Batault-Morot, Beaune, 1880.
- BONNEFOY (M.), « La pierre du compagnon », in *Images de Saône-et-Loire*, n°83, 1990, p. 10-11.
- BONY (P.), *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235)*, Le léopard d'Or, Paris, 2002.
- BOUCHOT (H.), *Histoire anecdotique des métiers avant 1789*, La France pittoresque, Le Livre d'Histoire (1^{ère} édition 1862), Paris, 2002.
- BOUDOT (L.), « Notice sur le Palais des Rois de Bourgogne, sur celui construit par ses ducs, à Dijon, et sur les deux premiers Hôtels-de-Ville ou Maison-Commune », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome IV, Dijon, 1934.
- BOUDROT (Abbé J.-B.), Martyrologe de l'insigne collégiale Notre-Dame de Beaune, in *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'Arrondissement de Beaune*, 1878, p. 219-374 ; 1879, p. 253-416 ; 1881, p. 417-519 [139-243] ; 1882, p. 37-120.
- BOUGAUD (E.), GARNIER (J.), *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze*, Darantière, Dijon, 1875.
- BOUILLLOT (M.), « Trambly et son église », in *Bulletin du Centre d'Etudes de Cluny*, Cluny, 1994, p. 10-48.
- BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay. Monument du patrimoine mondial. Architecture et Histoire*, chapitre « les sépultures », Abbaye de Bellefontaine, 2000.
- BRELAUD (J.-P.), « Un mépart à Saint-Pierre de Beaune en 1473 ? », in *Bulletin trimestriel du Centre beaunois d'études historiques*, n° 109, novembre 2009, p. 8-12.
- BRELAUD (J.-P.), « L'obituaire de la Chartreuse Notre-Dame de Fontenay (Beaune) », in *Centre beaunois d'études historiques*, bulletin trimestriel n° 110, janv.-févr. 2010, p. 8-11.
- BRUN (L.), « L'étude des dialectes d'Oïl à travers les épitaphes des XIII^e et XIV^e siècles », in *La mort écrite. Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge*, Culture et civilisations médiévales n°30, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2005, p. 119-136.

Bibliographie

- BUGNIOT (C.-F.), « Notre-Dame de Pitié de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome IV, Chalon-sur-Saône, 1858-1862, p. 402-430.
- CAMP (P.), *Les seigneurs et la seigneurie de Lamarche-sur-Saône*, Gueniot, Langres, 1988.
- CAMP (P.), « Les imageurs bourguignons de la fin du Moyen Âge », in *Les Cahiers du Vieux-Dijon*, n°17-18, Dijon, 1990.
- *Le canton de Montpont-en-Bresse*, Conseil général de Saône-et-Loire, Inventaire départemental, Mâcon, 2003.
- *Le canton de Palinges*, Conseil général de Saône-et-Loire, Inventaire départemental, Mâcon, 2004.
- CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le Duché de Bourgogne : 1315-1477*, coll. Economie et société, Presses Universitaires de Lille, Lille, 1987.
- CHABEUF (H.), « Epigraphie de l'église de Saint-Seine », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XI, p.31-223, Dijon, 1885-1888.
- CHABEUF (H.), « L'église de Rouvres », in *Revue de l'Art Chrétien*, 5^{ème} série, tome IX, Dijon, 1898.
- CHABEUF (H.), « Pierres tombales dans l'église abbatiale de Saint-Seine l'Abbaye », in *Revue de l'Art Chrétien*, 4^{ème} série, tome VIII, Dijon, 1897.
- CHABEUF (H.), « A Saint-Seine l'Abbaye », in *Revue de Bourgogne*, tome I, Dijon, 1911.
- CHAPELOT (O.), « La fourniture de la pierre dans les chantiers médiévaux (XIV^e-XV^e siècles) », in *98^e Congrès national des Sociétés savantes*, archéologie, 1973, p. 209-224.
- CHASTEL (A.), *L'art français. Pré-Moyen Âge - Moyen Âge*, Flammarion, Paris, 1993.
- CHASTEL (A.), *L'art français. Temps Modernes : 1430-1620*, Flammarion, Paris, 1994.
- CHAUME (M.), « Les Mailly-Fauverney : esquisse généalogique », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XX, Dijon, 1933-1935.
- CHIFFOLEAU (J.), *La religion flamboyante. 1320-1520*, Points Histoire, Editions du Seuil, Paris, 1988.
- CHIFFOLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Albin Michel (1^{ère} Ed. Ecole française de Rome, 1980), Paris, 2011.

Bibliographie

- CHOCAT (L.), SEUROT (P.), *Fontenay Abbaye Médiévale*, Editions La Taillanderie, Châtillon-sur-Chalaronne, 2001.
- CHOMTON (L.), *Histoire de Saint-Bénigne de Dijon*, Jobart, Dijon, 1900.
- CHRISTE (Y.), *Cluny, le clunisois, églises romanes*, Institut d'histoire de l'art du Moyen Âge, Genève, 1967.
- CLERE (J.-J.), « L'abolition des droits féodaux en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 94-95, 2005.
- COHEN (C.), *Metamorphosis of a death symbol: the transi tomb in the late Middle Ages and the Renaissance*, University of California Press, 1973.
- COIGNOT (F.), *Présentation muséologique d'œuvres lapidaires médiévales. La mort à Dijon au Moyen Âge*, Mémoire de stage de D.E.S.S, Université de Dijon, Dijon, 1993.
- COLAS (B.), VALLET (J.) (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, Centre de Castellologie de Bourgogne, Chagny, 2011.
- Colloque de Fanjeaux, *La mort et l'au-delà en France méridionale (XII^e-XV^e siècles)*, Editions Privat, Toulouse, 1998
- COLOMBET (A.), « L'église de Collonge-La-Madeleine », in *Communications présentées au 40^e congrès, Autun 1969. Association Bourguignonne des Sociétés Savantes*, Publications de la Société Eduenne, Autun, 1971.
- COLOMBET (A.), *Saint-Thibaut-en-Auxois. L'église et ses œuvres d'art*, Supplément au n°206 de *Pays de Bourgogne*, cinquième édition, Talant, 2004.
- CONTENSON (L. de), *L'église de Mont-Saint-Vincent*, M.C. SERGENT, 1911.
- COPY (J.-Y.), *Art, Société et Politique au temps des Ducs de Bretagne. Les gisants haut-bretons*, Collection des mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne, Aux Amateurs de livres, Paris, 1986.
- CORBOLIN (J.-B.), *Monographie de l'Abbaye de Fontenay, seconde fille de Clairvaux, canton de Montbard*, Cîteaux, 1882.
- CUER MA (Centre Universitaire d'Etudes et de Recherches Médiévales d'Aix-en-Provence), *Le nu et le vêtu au Moyen Âge (XII^e-XIII^e siècles)*, Actes du 25^e colloque du CUER MA des 2-3-4 mars 2000, Collection Senefiance, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2001.

Bibliographie

- CYROT (abbé L.), « Tables du martyrologe de l'insigne collégiale Notre-Dame de Beaune », in *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'Arrondissement de Beaune*, tome VII, 1882, p. 37-120.
- DAMONGEOT (M-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole : la Saint-Denis bourguignonne », in *Pour une histoire monumentale de l'Abbaye de Cîteaux 1098-1998, Cîteaux commentarii cistercienses* et Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, Abbaye, d'Acéy, Vitreux, 1998.
- DAVID (H.), « Anges et angelots bourguignons de la fin du Moyen Âge », in *Revue de Bourgogne*, p.503-515, tome XVI, Dijon, 1926.
- DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires et édifices religieux : formes et fonctions des épitaphes et abbesses (nord-ouest de la France, X^e-XIV^e siècles), in ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine : actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie en octobre 2003*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales (CRAHM) de Caen, Caen, 2004, p. 23-46.
- DEBIAIS (V.), « L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et l'élaboration doctrinale. A travers la documentation épigraphique de la Normandie médiévale », *Tabularia, Etudes n°7*, Centre de Recherches Archéologiques et Historiques du Moyen Âge, Caen, 2007, p. 179-202.
- DEBIAIS (V.), *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)*, Culture et Société Médiévales, Brepols, Turnhout, 2009.
- DECTOT (X.), « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284), un manifeste politique », in *Bulletin monumental*, t. 162, Paris, 2004, p. 1-62.
- DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales : Sculptures de l'au-delà*, collection Patrimoine Vivant, Edition Rempart Desclée De Brouwer, 2006.
- DECTOT (X.), *Les tombeaux des familles royales de la péninsule ibérique au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2009.
- DEDIEU (H.), « Les sépultures de quelques églises franciscaines du nord de la Loire d'après les dessins de la collection Gaignières. Répertoire géographico-chronologique », in *Archivum fransiscorum historicum*, tome LXXI n°1-2, 1978.
- DELPAL (B.), « Cîteaux avant Cîteaux. De la Révolution à 1898 », *Unanimité et diversité cisterciennes*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2000.
- DEMETZ (P.-G.), *La mort et ses traces dans le sud de l'Auxois : Moyen Âge / Temps Modernes*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art Médiéval réalisé sous la direction de Monsieur Daniel Russo, Université de Dijon, Dijon, 2001.

Bibliographie

- DEREGNAUCOURT (J.-P.), *La mort au Moyen Âge*, Editions Jean-Paul Gisserot, Luçon, 2007.
- DICKSON (M. et C.), *Les églises romanes du diocèse de Chalon*, Protat Frères, Mâcon, 1935.
- DOUDET (E.), *La mort écrite. Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, Paris, 2005.
- DORET (A.), MONARD (A. de), *Montjeu et ses Seigneurs*, Dejuissieu, Autun, 1881.
- DRUERY (J.-H.), « On the retirement of bishop Eborard », in *Norfolk Archaeology*, G.-B., 1859, p. 41-48.
- DUCHET-SUCHAUX (G.), PASTOUREAU (M.), *La Bible et les saints. Guide d'iconographie*, Collection Tout l'Art Encyclopédie, Editions Flammarion, Nouvelle édition revue et corrigée (1990), Paris, 1994.
- DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XII, p.157-176, Dijon, 1895.
- DURIER (M.), « Cantons d'Aix-sur-Vienne, Isle, Limoges-Panazol, Magnac-Bourg, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Léonard-de-Noblat. Prospection diachronique », in *Bilan scientifique 2007 Haute-Vienne, Limousin.*, Limoges, 2007, p. 76-79.
- DURIVALT (G.), HAUCOURT (G. d'), *Le blason*, collection Que sais-je, 9^{ème} édition (1^{ère} Ed. 1949), Presses Universitaires de France, Paris, 1992.
- DURY (G.), « L'église de La Motte-Saint-Jean », in *les Echos du passé*, n°84, Les Amis du Dardon, 1999.
- DUTOUR (T.), *Une société de l'honneur : les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, H. Champion, Paris, 1998.
- DUVAL (F.), *Lectures françaises de la fin du Moyen Âge. Petite anthologie commentée de succès littéraires*, Editions Droz, Genève, 2007.
- DUVAL (Y.), *Auprès des saints, corps et âme : l'inhumation "ad sanctos" dans la chrétienté d'Orient et d'Occident du III^e au VII^e siècle*, Etudes Augustiniennes, Paris, 1988.
- ERLANDE-BRANDENBURG (A.), *Le roi est mort. Etude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Arts et métiers graphiques, Droz, Paris-Genève, 1975.
- FABRE (M.), *Sceau médiéval. Analyse d'une pratique culturelle*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Bibliographie

- FAUCONNIER (A.), « Aspects funéraires de l'ancienne abbatale Sainte-Marie, Saint-Valérien et Saint-Philibert de Tournus », in *Centre international d'Etudes Romanes*, 2000-2001, p. 65-104.
- FAVREAU (R.), *Les inscriptions médiévales*, Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fascicule n° XXXV, Brepols, Turnhout, 1979.
- FAVREAU (R.), « La datation dans les inscriptions médiévales françaises », in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 157, Droz, Genève, 1999, p. 13-39.
- FLANDRIN (A.), *Inventaire des pièces dessinées ou gravées relatives à l'histoire de France*, collection Clairambault, Paris, 1887.
- FONTENAY (H. de), *Armorial de la ville d'Autun, ou recueil des armoiries de ses familles nobles et bourgeoises, de ses évêques, de son clergé séculier et régulier, et de ses corporations civiles et religieuses*, Autun, 1868.
- FREROT (H.), « Les tombes chatillonnaises. Sépultures dans les églises de Chatillon et de ses environs », in *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Chatillonnais*, deuxième série n° 3 et 4 - 1893-94 p. 191-231; n° 5 et 6 - 1895-96 p. 374-414, n°7, 8 et 9 - 1897-1899 p. 593-632.
- FRIGNET (G.), « Le château et la châtelainie de Rouvres à l'époque des deux premiers ducs Valois de Bourgogne », in *Chastels et maisons fortes III. Actes des journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009*, p. 83-93.
- FYOT (E.), « L'Abbaye de La Bussière », in *Revue de Bourgogne*, tome XV, Dijon, 1925.
- FYOT (E.), « Mélanges. Notes bressanes. L'église de La Frette – Le gisant d'Ormes », in *Revue de Bourgogne*, tome II, p. 357-361.
- FYOT (E.), « La Maison du Temple de Fontenotte », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XX, 1935, p. 343-347.
- GAIER (C.), *Les armes*, Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fascicule n°XXXIV, Brepols, Turnhout, 1979.
- GAILLARD (M.), « L'ancienne église Saint-Maurice de Branges. Sa démolition et sa reconstruction », in *Les Amis des Arts, Sciences, Archéologie et Histoire locale de la Bresse Louhannaise*, n°15, 1987, p. 19-31.
- GALINIE (H.), ZADORA-RIO (E.) (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien*, 11^e supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, Tours, 1996.
- GARNIER (F.), *Le langage de l'image au Moyen Âge. Tome II Grammaire des gestes*, Editions du Léopard d'Or, Paris, 1989.

Bibliographie

- GARNIER (N.), *Arc-sur-Tille. Les familles seigneuriales et quelques familles bourgeoises*, Le livre d'histoire (1^{ère} Ed. 1930), Paris, 2006.
- GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2005.
- GAUDE-FERRAGU (M.), « Les femmes et la mort : sépulture et funérailles des reines et des princesses au bas Moyen Âge », in ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation. Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle) : actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie en novembre 2008*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales (CRAHM) de Caen, Caen, 2009, p. 383-404.
- GILLIOT (C.), *Armes et armures. V^e-XV^e siècles*, Heimdal, Bayeux, 2008.
- GIORGI (R.), *Symboles et cultes de l'Eglise*, Traduit de l'italien par Chantal Moiroud, Editions Hazan (pour l'édition française), Paris, 2005.
- GIRAULT (C.-X.), *Description de deux tombeaux du Moyen Âge, et notice historique sur Pierre et Hugues Morel, membres du grand conseil des Ducs de Bourgogne, fondateurs de la Familiarité d'Auxonne, sur la fin du XIX^e siècle*, J.-B. Sajou, Dijon, 1809.
- GRAS (P.), « Les anciennes chapelles de la cathédrale Saint-Vincent », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXXI, Chalon-sur-Saône, 1945, p. 5-54.
- GRILLON (G.), *Les pierres tombales médiévales en Bourgogne du Nord (XII^e – XVI^e siècle). Etude de cas : Les pierres tombales médiévales de Saint-Bénigne de Dijon*, Mémoire de Master I d'Histoire médiévale sous la direction de Monsieur Hervé Mouillebouche, Université de Bourgogne, Dijon, 2005.
- GRILLON (G.), *Les pierres tombales médiévales en Bourgogne du Nord (XII^e – XVI^e siècle)*, Mémoire de Master d'Histoire médiévale sous la direction de Monsieur Alain Saint-Denis et Monsieur Hervé Mouillebouche, Université de Bourgogne, Dijon, 2007.
- GRILLON (G.), « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (XIII^e-XVI^e siècles) », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome LXXVII, 2009, p. 29-51.
- GRILLON (G.), « Fragments inédits de dalles cisterciennes à Izeure », in *Annales de Bourgogne*, tome 91, fascicule 3, Dijon, 2010, p. 293-323.
- GRILLON (G.), « Un monument funéraire médiéval peu ordinaire : la plate-tombe de Jean de Bourbon, seigneur de Montperroux », In COLAS (B.), VALLET (J.) (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, Centre de Castellologie de Bourgogne, Chagny, 2011, p. 67-79.

Bibliographie

- GRILLON (G.), « Les plates tombes bourguignonnes : la constitution d'un modèle (XII^e-XIII^e siècle) », in *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, tome XLII Mémoires, tombeaux et sépultures à l'époque romane, Association culturelle de Cuxa, Codalet, 2011, p. 215-220.
- GUIBERT (J.), *Les dessins archéologiques de Roger de Gaignières : série n°1 Les tombeaux*, 13 volumes, Paris, n-d.
- GUILLAUME (J.) (dir.), *Demeures d'éternité, églises et chapelles funéraires aux XV^e et XVI^e siècles : actes du colloque, Tour 11 au 14 juin 1996*, Université de Tour, Centre National de la recherche scientifique Centre d'études supérieures de la Renaissance, Picard, Paris, 2005.
- GUILLEMAUT (L.), *Armoiries et familles nobles de la Bresse Louhannaise*, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Pierre de Bresse (1^{ère} Ed. 1909), 1988.
- HAMON (Ph.), *Les Renaissances 1453-1559*, collection Histoire de France sous la direction de Joël Cornette, Belin, Paris, 2009.
- HECK (Ch.), *Moyen Âge. Chrétienté et Islam*, Flammarion (1^{ère} Ed. 1996), Paris, 2011.
- HENRY (W.-B.), *Histoire de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, Gallot, Auxerre, 1833.
- JAHAN (P.), NOEL (J.-F.), *Les gisants*, Paris, 1949.
- JANNET (M.), PERRICHON (D.), « Les pierres tombales du prieuré de Bonvaux », in *Bulletin des Musées de Dijon*, fascicule n°1, p.12-16, Dijon, 1995.
- JANNET (M.), JOUBERT (F.) (dir.), *Sculpture médiévale : collection lapidaire du Musée Archéologique de Dijon*, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2000.
- JOLIVET (S.), *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne : costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, Thèse de Doctorat sous la direction de Monsieur Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, Dijon, 2003.
- JOURD'HEUIL (J.-V.), « La cathédrale est-elle un lieu de sépulture de prestige pour les évêques ? Etude des sièges en Loire et Meuse du XI^e au XV^e siècle », in ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation. Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle) : actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie en novembre 2008*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales (CRAHM) de Caen, Caen, 2009, p. 243-264.
- JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques des provinces ecclésiastiques de Lyon, Reims, Rouen et Sens du XI^e au XV^e siècle*, Thèse de Doctorat sous la direction de Monsieur Vincent Tabbagh, Université de Bourgogne, Dijon, 2010.

Bibliographie

- KLEINCLAUSCZ (A.), « L'art funéraire de la Bourgogne au Moyen Âge », in *Gazette des Beaux-Arts*, 3^{ème} période, tome XXVI, p.441-458 et 4^{ème} période, tome XXVII, p. 299-320, 1901.
- KLEINCLAUSCZ (A.), *Histoire de Bourgogne*, 2^{ème} édition (1924), Slatkine, Genève, 1976.
- KORNPORST (M. et P.), *Champlitte-la-Ville (Haute-Saône). L'église Saint-Christophe. Au-delà des épitaphes*, Prieuré Saint-Christophe Editeur, Champlitte-la-Ville, 2009.
- LABES (B.), *La mémoire des tombes : les épitaphes en France*, Le Cherche Midi, Paris 1996.
- LABOUDERIE (J.), *Sermons de frère Michel Menot sur la Madeleine avec une notice et des notes*, Fournier Jeune, Paris, 1832.
- LANDROT (Abbé M.), *Châteauneuf et Vandenesse : guide du touriste*, Jobard, Dijon, 1927.
- LANNAUD (D.), *Les évêques des diocèses bourguignons à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2007.
- LAURENT (J.), « Dalles funéraires du XVI^e siècle dans les églises de Longecourt et de Messigny », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XVII, 1913, p. 21-38.
- LAUWERS (M.), *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : morts, rites et société au Moyen Âge : diocèse de Liège, XI^e – XIII^e siècles*, collection Théologie historique, Editions Beauchesne, Paris, 1997.
- LAUWERS (M.), *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, collection Historique, Editions Aubier-Flammarion, Paris, 2005.
- LECOUEUX (C.), *Fées, sorcières et loups-garous au Moyen Âge: histoire du double*, Imago (1^{ère} Ed. 1992), Paris, 1996.
- LE GOFF (J.), *La naissance du Purgatoire*, Gallimard, Paris, 1981.
- LE GOFF (J.), TRUONG (N.), *Une histoire du corps au Moyen Âge*, Editions Liana Lévi, Paris, 2003.
- LEGENDRE (J.), *La chartreuse de Lugny des origines au début du XIV^e siècle (1172-1332)*, Salzburg, 1975.
- LEGROS (G.), « Les pierres tombales de l'église de Gilly-les-Cîteaux », in *Nos Ancêtres et Nous. Revue des Sociétés généalogiques de Bourgogne*, n°33, 1987, p. 9-11.

Bibliographie

- LEGUIL (M.), MOUILLEBOUCHE (H.), « L'inventaire après décès de 1491 : la vie au château à la fin du Moyen Âge », in COLAS (B.), VALLET (J.) (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, Centre de Castellologie de Bourgogne, Chagny, 2011, p. 81-153.
- LENTZ (S.), *Monographies des communes de Côte-d'Or*, Cercle Généalogique de Côte-d'Or, Suzanne Lentz Edition, Dijon, 1995.
- LEUSSE (G. de), « La pierre tombale de Jean de Correvod à Pont-de-Vaux († 1565) », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série tome XXXII, 1937, p. 137-140.
- LEVEQUE (P.) (dir.), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Arts et Patrimoine, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2005, p. 29-30.
- LEVERT (R.), *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon : Evolution de la perception de la mort, la liturgie chrétienne et la pierre tombale en Bourgogne de la fin du XIII^e siècle au début du XVII^e siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art Médiéval réalisé sous la direction de Monsieur Daniel Russo, Université de Dijon, Dijon, 2000.
- LORANS (E.), *Le monde des morts de l'Antiquité tardive à l'époque moderne (VI^e-XIX^e siècles)*, Errances, Paris, 2000.
- LORCIN (M.-Th.), *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Editions du CNRS, Paris, 1981.
- LORCIN (M.-Th.), « Choisir un lieu de sépulture », in ALEXANDRE-BIDON (D.), TREFFORT (C.) (dir.), *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993, p. 245-253.
- MADIGNIER (J.), « Etre inhumé au cloître canonial d'Autun aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles », in TABBAGH (V.), *Les clercs, les fidèles et les saints et Bourgogne médiévale*, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2005, p. 57-75.
- MAGNIEN (E.), *Les églises de Bourgogne*, Editions de Mars et Mercure, Strasbourg, 1975.
- MALE (E.), *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France : étude sur l'iconographie du Moyen âge et sur ses sources d'inspiration*, Armand Colin (1^{ère} Ed. 1908), Paris, 1995.
- MALE (E.), *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France*, Paris, 1922.
- MANE (P.), PIPONNIER (F.), *Se vêtir au Moyen Âge*, Editions Adam Biro, Paris, 1995.
- MARANDET (M.-Cl.), *Le souci de l'au-delà. La pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Presses Universitaires de Perpignan, 1998.

Bibliographie

- MARCEL (Père N.), « L'église d'Antully », in *Les amis du passé du plateau d'Antully*, n°8, 1990, p. 22-27.
- MARCOUX (R.), « La terre, la famille et le ciel : les sépultures de la maison de Saulx aux XIII^e et XIV^e siècles », in ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation. Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle) : actes de la table ronde tenue à l'université de Caen Basse-Normandie en novembre 2008*, Publications du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales (CRAHM) de Caen, Caen, 2009, p. 329-356.
- MARILIER (J.), « Essai d'armorial bourguignon des familles féodales des XIII^e et XIV^e siècles », in *Mélanges S. de Vajay*, Braga Livraria Cruz, 1971, p.397-414.
- MARILIER (J.), QUARRE (P.), « L'église abbatiale de Bèze », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XXVII, Dijon, 1971.
- MARILIER (J.), « Les églises de Plombières-lès-Dijon et de Fontaine-lès-Dijon », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XXIX, 1975.
- MARILIER (J.), « Héraldique bourguignonne : quelques utilisations en archéologie », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XXXII, Dijon, 1980-1981, p. 345-352.
- MARILIER (J.), « Les tombes médiévales de l'église d'Arceau », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XXXIV, Dijon, 1986, p. 265-274.
- MARTIN (H.), *Mentalités médiévales II : représentations collectives du XI^e au XV^e siècle*, Collection Nouvelle Clio, Editions des Presses Universitaires de France, Paris, 2001.
- MARTIN (J.), « Découvertes archéologiques dans les dépendances de l'église abbatiale de Tournus », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, tome V, 1900, p. 136-144.
- MARTIN (J.), « Pierres tombales du prieuré de Lancharre », in *Mémoires de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, tome IX, 1904, p. 248-264.
- MARTIN (J.), JEANTON (G.), « Pierres tombales circulaires de la Bourgogne », in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, tome XXXIV, 1910, p. 79-94.
- MARTIN (J.), « Eglise de l'ancienne abbaye du Miroir », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XVII, 1920.
- MARTIN (J.), « Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome VII, p. 119-131.

Bibliographie

- MARTIN (J.), MEURGEY(J.), *Armorial du pays de Tournus. Recueil d'armoiries des familles nobles et bourgeoises de l'abbaye et de la ville de Tournus, de l'abbaye de La Ferté sur Grosne, de l'archiprêtré de Lancharre et de la Chatellenie de Brancion*, Champion, Paris, 1920.
- McGEE MORGANSTERN (A.), *Gothic tombs of kinship in France, the Low Countries and England*, Presses de l'Université de Pennsylvanie, 2000.
- « Mémoires, tombeaux et sépultures à l'époque romane », In *Les cahiers de Saint-michel de Cuxa*, tome XLII, Association culturelle de Cuxa, Codalet, 2011.
- MERCIER (J.), *Les dalles tumulaires de l'église de Bar-sur-Aube en Champagne*, Bar-sur-Aube, 1989.
- MICHELIN (G.), *Une paroisse de Bourgogne : Crissey et son église*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, Chalon-sur-Saône, 2006.
- MIQUEL (Dom P.), *Dictionnaire symbolique des animaux*, Le Léopard d'Or, Paris, 1992.
- MOLLAT (G.), « Clément VI et Jeanne de Bourgogne, reine de France ». in: *Comptes-rendus des séances de l'année... - Académie des inscriptions et belles-lettres*, 101^e année, n° 4, 1957, p. 412-419.
- MONTAGNES (B.), « Le pèlerinage provençal à Marie-Madeleine au XV^e siècle », in *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/4 TOME 85.
- MONTHEL (G.), PINETTE (M.), « La carrière gallo-romaine de Saint-Boil », in *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, volume XXVIII, 1977, p. 77-61.
- MORA (B.), « Le portrait du défunt dans les épitaphes (750-1300) : formulaires et stéréotypes », in *Le Moyen Âge*, tome 97, 1991, p. 339-353.
- MORGAND (A.), « Une dalle funéraire du XIII^e siècle découverte aux Jacobins de Mâcon », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série tome XXVIII, Mâcon, 1932-1933, p. 121-126.
- *La mort au Moyen Âge, colloque de l'Association des Historiens Médiévistes Français. Strasbourg 1975*, Publications de la Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, Istra, 1975.
- MOUILLEBOUCHE (H.), *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord du XIII^e au XVI^e siècle*, collection Sociétés, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2002.
- MOUILLEBOUCHE (H.), « Nobles et habitat fortifié en Bourgogne en 1474 », in *Chastels et maisons fortes III. Actes des journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009*, p. 181-204.

Bibliographie

- NOBLET (J.), *En perpétuelle mémoire. Collégiale castrales et saintes chapelles à vocation funéraire en France (1450-1560)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009.
- NYS (L.), *La pierre de Tournai. Son exploitation et son usage aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Louvain-la-Neuve, Tournai, 1993.
- NYS (L.), « La commande en art funéraire à la fin du Moyen Âge : le cas des lames gravées à Tournai et dans les régions limitrophes », in *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge XIII^e-XVI^e siècles*, Editions des Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2001, p. 151-165.
- NYS (L.), *Les tableaux votifs tournaisiens en pierre (1350-1475)*, Bruxelles, 2001.
- OURSEL (C.), « Le plus ancien obituaire de l'insigne collégiale Notre-Dame-de-Beaune », in *Bulletin philologique et historique*, Dijon, Dijon, 1908, p. 10-21.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Chauffailles. 1, Communes de : Anglure-sous-Dun, Chassigny-sous-Dun, Châteauneuf*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1994.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Chauffailles. 2, Villes de Chauffailles, Mussy-sous-Dun*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1995.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Chauffailles. 3, Communes de Coublanc, Saint-Igny-de-Roche, Tancon*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1996.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Chauffailles. 4, Communes de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Edmond, Saint-Martin-de-Lixy*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1997.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cluny. 1, Communes de Buffières, Chériset, Donzy-le-National, Massy, Saint-André-le-Désert*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1988.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cluny. 2, Communes de Saint-Vincent-des-Prés, Salornay-sur-Guye, La Vineuse, Vitry-lès-Cluny*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1989.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cluny. 3, Communes de Flagy, Lournand, Massilly*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1990.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cluny. 4, Communes de Blanot, Bray, Cortambert, Donzy-le-Pertuis*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1991.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cluny. 5, Communes de Bergesserin, Curtil-sous-Buffières, Mazille, Sainte-Cécile*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1992.

Bibliographie

- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cluny. 6, Communes de Berzé-le-Châtel, Château, Jalogny, Cluny-périphérie*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1993.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cuiseaux. 1, Introduction et commune de Cuiseaux*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1988.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Cuiseaux. 2, Communes rurales*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1988.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Lugny. 1, Val d'Azé : communes de Azé, Bissy-la-Mâconnaise, Cruzille, Saint-Gengoux-de-Scissé*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1998.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Lugny. 2, Vallon de l'Isérable : communes de Péronne, Saint-Maurice-de-Satonnay*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1999.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Mesvres*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1985.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Montcenis*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1976.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Montpont*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1977.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Mont-Saint-Vincent. 1, Introduction et commune de Mont-Saint-Vincent*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1988.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Mont-Saint-Vincent. 2, Introduction et commune de Mont-Saint-Vincent*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1982.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Saint-Bonnet-de-Joux*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1973.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Canton de Saint-Bonnet-de-Joux*, Conseil général de Saône-et-Loire, Mâcon, 1973.
- OURSEL (R. et A.-M.), *Les églises romanes de l'Autunois et du Brionnais. Cluny et sa région*, Protat frères, Mâcon, 1956.
- OURSEL (R.), *Abbayes et prieurés de Saône-et-Loire*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1980.
- OURSEL (R.), *Eglises de Saône-et-Loire*, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1975.
- PAILLARD (J.-F.), « Des cathédrales pavées de tombes », in *Historia : le secret des cathédrales*, Hors-série n°9801, p.103-104, janvier 1978.

Bibliographie

- PALVADEAU (Abbé C.-M. de), « Le chanoine Vesou et la paroisse de Bouix », in *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Chatillonnais*, deuxième série n°7, 8 et 9 - 1897-1898-1899, p. 562-575.
- PALVADEAU (Abbé C.-M. de), « Notes sur une pierre tombale du XVI^e siècle », in *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Chatillonnais*, deuxième série n°7, 8 et 9 - 1897-1898-1899, p. 549-561.
- PANOFSKY (E.), *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris (1^{ère} éd. 1951), 1967.
- PANOFSKY (E.), *La sculpture funéraire de l'ancienne Egypte au Bernin*, collection Idées et Recherche, Flammarion, Paris, 1995.
- PASTOUREAU (M.), *Les armoiries*, Typologie des sources du Moyen Âge occidental, Brepols, Turnhout, 1976.
- PASTOUREAU (M.), « L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIV^e siècle », in *Bulletin de la Société Nationale des Antiques de France*, Paris, 1984, p. 108-115.
- PASTOUREAU (M.) (dir.), *Le vêtement : histoire, archéologie et symbolisme vestimentaires au Moyen Âge*, Editions Le Léopard d'Or, Paris, 1989.
- PASTOUREAU (M.), POPOFF (M.) (dir.), *Les armoiries : lecture et identification*, collection Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Edition Documents et Méthodes, Nantes, 1994.
- PATISSIER (J.), « Sancé et son église », in *Images de Saône et Loire*, automne 1988, Mâcon, 1988.
- PERRAUD (F.), *Le Mâconnais Historique. Seigneurs, Châteaux. Etude sur les cantons de Saint-Gengoux, Tournus, Lugny, Cluny et Matour*, Protat frères, Mâcon, 1921.
- PERRAUD (F.), *Les environs de Mâcon en Saône-et-Loire. Seigneurs et Châteaux*, Protat frères, Mâcon, 1912.
- PERRAULT-DABOT (A.), *L'ancienne église Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy*, Librairie Alphonse Picard et Fils, Paris, 1882.
- PERROT (F.), *Vitrail : art de lumière*, Rempart, Desclée de Brouwer, Paris, 1995.
- PETIT (E.), *La collection de Bourgogne. Bibliothèque Nationale*, Darantière, Dijon, 1896.
- PETIT (E.), « Vausse, prieuré de Saint-Denis ou Notre-Dame de Vaulce », in *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, tome XIII, 1859, p. 48-91.

Bibliographie

- PETRUCCI (A.), *Jeux de lettres : formes et usages de l'inscription en Italie, XI^e-XX^e siècles*, Editions de l'EHESS, Paris, 1993.
- PICARD (E.), « La tombe de la famille Le Maire dans l'église de Bligny-sur-Ouche », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XIII, Dijon, 1895-1900, p. 33-42.
- PICARD (E.), « Les tombes de Louis de la Tremouille, Comte de Joigny et Marguerite de Ventadour son aïeule dans le chœur de l'église de La Bussière », in *Mémoires de la société Eduenne*, tome XXXI, Dijon, 1913, p. 275-302.
- PILLOT DE COLIGNY (R. de), *Pierre tombales et sépultures en l'abbaye Notre-Dame du Miroir. Testaments. Plates tombes. Inscriptions XII^e-XVIII^e siècles*, Axor-Danae, Mâcon, 1998.
- PLOUVIER (M.), SAINT-DENIS (A.), *Pour une histoire monumentale de l'Abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Cîteaux commentarii cistercienses et Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, abbaye d'Acey, Vitreux, 1998.
- POIREL (I.), *Pierres tombales médiévales de Dijon : inventaire et bibliographie*, Mémoire de stage (A.S.M.L.C.I), Université de Dijon, Dijon, 1994.
- POULAIN (P.), « L'extraction et la taille des sarcophages dans la carrière de « la Roche taillée » à Arcy-sur-Cure », in *Revue d'Archéologie de l'Est et du Centre-Est*, volume V, 1954, p. 29-45.
- PRESSOUYRE (L.) (dir.), *L'espace cistercien. Actes du colloque de Fontfroide 24-27 mars 1993*, CTHS, Paris, 1994.
- PRIVEY (Jean), « Les habitants de Fontaines (1545) et de Farges (1543) soumis aux droits d'église et de sépultures », in *Revue des sociétés généalogiques de Bourgogne*, 1991.
- PROST (C.), *Visages d'éternité : pierres gravées du Moyen Âge*, Joël Cuénot éditeur, Bienne (Suisse), 1980.
- PROST (G.), *Etude architecturale de l'église de Saint-Loup-de-la-salle (XIII^e, XIV^e et XV^e siècles) en Saône-et-Loire*, Mémoire de Maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Denis Cailleaux et Daniel Russo, Université de Bourgogne, Dijon, 2000.
- QUARRE (P.), *Saint-Bénigne d'après la tombe de l'abbé Hugues d'Arc*, Paris, 1946.
- QUARRE (P.), *Le tombeau de Pierre de Bauffremont, chambellan de Philippe le Bon*, Paris, 1955.
- QUARRE (P.), *Les pleurants dans l'art du Moyen Âge en Europe*, Musée des Beaux-Arts, Dijon, 1971.

Bibliographie

- QUARRE (P.), QUARRE (B.), *Eglises de Côte-d'Or*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1975.
- QUARRE DE VERNEUIL (H.), *L'église Saint-Pierre de Louhans. Etude historique et archéologique*, Imprimerie Moderne, Louhans, 1906.
- RAUWEL (A.), « Les couvents mendiants disparus du Dijon médiéval », in *Bulletin de l'association pour le renouveau du Vieux-Dijon*, fascicule n°33, p. 17-23, Dijon, 2002.
- REBOUILLAT (M.), *Le canton de Sennecey-le-Grand*, Jobard, Dijon, 1987.
- REBUFFET (B.), *Les grandes heures des églises de Mâcon*, Buguet-Comptour, Mâcon, 1974.
- REBUFFET (B.), *Une église romane raconte son histoire : Sainte Madeleine de Charnay-Lès-Mâcon*, Combier, Mâcon, 1981.
- « La représentation de la mort de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge », textes issus du colloque tenu à Porec (Croatie) en mai-juin 2003, in *Hortus artium medievalum n° 10*, Brepols, Turnhout, 2004.
- RICHARD (J.), « La diplomatique du testament bourguignon XIII^e - XV^e siècles », in *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit des Pays de Bourgogne*, tome XVII, p. 61-83, Dijon, 1955.
- RICHARD (J.), *Histoire de la Bourgogne*, Que sais-je ?, PUF, 1957.
- RICHARD (J.), *Les Ducs de Bourgogne et la formation du Duché du XI^e au XIV^e siècle*, 2^{ème} édition (Paris, 1954), Slatkine Reprint, Genève, 1986.
- RICHARD (J.), *Histoire de Bourgogne*, 2^{ème} édition (1978), Privat, Toulouse, 1988.
- RICHARD (J.), « Autour d'un problème héraldique : Les Bourbons de la région de l'Arroux et du val de Loire autunois (XIII^e-XV^e siècle) », in *Mémoires de la Société Eduenne*, t. LI, 1988, p. 97-113.
- RIGAULT (J.), « Les vocables des églises et chapelles du département de Saône-et-Loire », in *109^e congrès national des Sociétés Savantes Dijon, 1984. L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente. Histoire médiévale et philologique*, tome 1, C.T.H.S, Paris, 1985.
- ROLLIER (G.), « Découverte d'une sépulture remarquable dans les fouilles du Narthex de l'église du monastère de Cluny », in *Les veines du temps. Lectures du bois en Bourgogne*, Autun, 1992.
- ROSEROT (A.), *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Imprimerie Nationale, Paris, 1924.
- ROUX (J.) (dir.), *Cluny*, In Situ thèmes, MSM, Vic-en-Bigorre, 2004.

Bibliographie

- RUSSET (D.), *Monographie de l'église de Chapaize*, Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus, Tournus, 1985.
- SAPIN (C.), « Dans l'église ou hors de l'église, quel choix pour l'inhumé ? », in GALINIE (H.), ZADORA-RIO (E.) (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien*, 11^e supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, Tours, 1996, p. 65-78.
- SAPIN (C.), *Bourgogne romane*, Editions Faton, Dijon, 2007.
- SCHNERB (B.), *L'Etat bourguignon 1363-1477*, Editions Perrin (1^{ère} Ed. 1999), Paris, 2005.
- SERMAGE (F.), Le sauvetage de l'église du Puley, in *Images de Saône-et-Loire*, n°69, Printemps 1987, p. 2-4.
- SIMONIN (P.), *Pierres tombales de la cathédrale de Toul*, Etudes toulouses n°70, Toul, 1994.
- SONNET (B.), « Le mobilier de l'église Saint-Jean-l'Evangeliste de Bard-le-Régulier », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XL, Dijon, 2006, p. 173 à 194.
- STRUBEL (A.), SAULNIER (C. de), *La poétique de la chasse au Moyen Âge : les livres de chasse du XIV^e siècle*, PUF, Paris, 1994.
- TABBAGH (V.), « Carrière et piété d'un évêque de Chalon-sur-Saône : Nicolas de Vères, 1374-1386 », in *Annales de Bourgogne*, tome 74, 2002, p. 337-354.
- TABBAGH (V.) (dir.), *Les clercs, les fidèles et les saints en Bourgogne médiévale, XI^e – XV^e siècle*, collection Sociétés, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2005.
- TABBAGH (V.), *Gens d'Eglise, gens de pouvoir. XIII^e-XV^e siècle*, collection Sociétés, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2006.
- TABBAGH (V.), « Communauté familiale et vie religieuse à la fin du Moyen Âge », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], 7 | 2003, mis en ligne le 14 novembre 2007, Consulté le 05 août 2010. URL : <http://cem.revues.org/index3132.html>.
- TABBAGH (V.), « Survivre par l'écrit chez les ecclésiastiques rouennais du XV^e siècle », in *Tabularia « Etudes »*, n° 8, 2008, p. 25-44.
- TABBAGH (V.), « Le rythme des messes *pro remedio animae* dans les fondations de la fin du Moyen Âge », in *Micrologus*, tome XIX, Sismel – Editions Del Galluzzo, Florence, 2011.

Bibliographie

- TARBOCHEZ (G.), « Les solidarités familiales par-delà la mort à Dijon à la fin du Moyen Âge », in *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 2005 p. 25-41, mis en ligne le 26 janvier 2010. URL : <http://rhr.revues.org/4454>.
- TERRET (V.), *La sculpture bourguignonne aux XII^e et XIII^e siècles : ses origines et ses sources d'inspirations*, Librairie de l'art catholique, Paris, 1914.
- THEUROT (J.), *Dôle : genèse d'une capitale provinciale des origines à la fin du XV^e siècle : les structures et les hommes*, Cahiers dôlois, Dôle, 1998.
- TREFFORT (C.), *L'Eglise Carolingienne et la mort*, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1996.
- TREFFORT (C.), « Des tombes et des hommes. Trente ans d'archéologie funéraire en France », in *Archéologie et science des origines*, n°314, juin 2006, Editions Faton, Dijon, p.60-63.
- TREFFORT (C.), *Paroles inscrites. À la découverte des sources épigraphiques latines du Moyen Âge*, Sources d'Histoire, Bréal, Rosny-sous-Bois, 2008.
- TRUCHIS DE VARENNES (Vicomte P. de), « Rapport sur la construction, les sépultures et les peintures de l'abside de l'église de Frontenard (Saône-et-Loire) », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XII, 1889-1895, p. 135-147.
- TUMMERS (H.-A.), *Early secular effigies in England : the thirteenth century*, Leiden, 1980.
- VAIVRE (J.-B.), *Dalles tumulaires et gisants du Moyen Âge. La nécessité d'un inventaire*, XV Congreso internacional de las ciencias genealogica y heraldica p 599-602, Madrid, 1982.
- VAIVRE (J.-B. de.), « Note héraldique sur les Saint-Aubin de Bourgogne (XIII^e-XV^e siècle) », in *Cahiers d'Héraldiques*, tome IV, Mélanges d'Héraldiques, Paris, 1983, p. 147-155.
- VAIVRE (J.-B. de.), « Sept dalles tumulaires de la maison de Til-Châtel », in *Cahiers d'Héraldiques*, tome IV, Mélanges d'Héraldiques, Paris, 1983, p. 137-146.
- VAIVRE (J.-B. de), « Les dessins de tombes médiévales de la collection Gaignières », in *La figuration des morts dans l'Occident médiéval jusqu'à la fin du premier quart du XIV^e siècle*, Fontevraud, 1989, p. 60-96.
- VATTIER (Abb.), « La paroisse de Courteuil avant 1800 », in *Comptes-rendus et mémoires / Comité archéologique de Senlis*, Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, Senlis, 1875.
- VAUCHEZ (A.), *La spiritualité du Moyen Âge. VIII^e-XIII^e siècle*, Points Histoire, Editions du Seuil, Paris, 1994.

Bibliographie

- VERPEAUX (N.), *Les obituaires de l'abbaye Saint-Andoche d'Autun*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris I, Paris, 1998.
- VINCE (J.-B.), *Notes sur Marnay, canton de Chalon-Sud*, Editions du Cep Burgonde, Chalon-sur-Saône, 1928.
- VIOLLET-LE-DUC (E.), « Dictionnaire raisonné. Tome II armes médiévales offensives et défensives », in *Dictionnaire raisonné du Mobilier français de l'époque Carolingienne à la Renaissance édité en 1872 et 1873*, Heimdal, Bayeux, 2004.
- VIREY (J.), *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon. Cluny et sa région*, Laffite (1^{ère} Ed. Protat frères 1934), Marseille, 1982.
- VOVELLE (M.), *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Gallimard, Paris, 1983.
- WALTER-BYNUM (C.), *The Resurrection of the Body in Western Christianity (1200-1336)*, Columbia University Press, New York, 1995.
- WENZLER (C.), *Le guide de l'héraldique : histoire, analyse et lecture des blasons*, Editions Ouest-France, Rennes, 2002.
- WOLLASCH (J.), « Les moines et la mémoire des morts », in *Religion et culture autour de l'an Mil*, Paris, 1990.

L'ultime message

Étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale (XII^e – XVI^e siècle)

Introduction générale

La pierre tombale, ultime trace d'un passage sur terre

Le point de départ de cette étude repose sur l'idée que la pierre tombale peut apporter beaucoup à l'histoire médiévale. Ce n'est sans doute pas par hasard que l'homme occidental a choisi depuis la période antique de pérenniser le souvenir de son passage sur terre dans la pierre. Plus que la sépulture, c'est le monument funéraire qui se trouve au cœur de cette thèse.

Longtemps l'historien a dû se contenter des sources manuscrites. Le plus souvent, cette documentation qui émane de spécialistes nous en apprend plus sur leurs auteurs que sur ceux dont elle parle. Ainsi, la masse des actes notariés et les innombrables aveux et dénombremens laissés par l'aristocratie féodale renseignent plus sur les notaires que sur les intéressés eux-mêmes¹. Dans l'introduction de son étude consacrée à la noblesse bourguignonne, Marie-Thérèse Caron pose les limites de cette documentation : « Il faut se résigner à ignorer ce que les textes ne disent pas. Car ces sources sont très juridiques, très impersonnelles, elles sont plus le reflet d'une administration que de préoccupations particulières, de personnalités différentes². »

En est-t-il de même pour la pierre tombale ? Certes, ce n'est sûrement pas le défunt qui se charge de sa réalisation. Il en est au mieux le commanditaire mais il en est toujours le bénéficiaire.

¹ MOUILLEBOUCHE (H.), *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Collection Société, Editions Universitaires de Bourgogne, Dijon, 2002, p. 13.

² CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne 1315-1477*, Presses Universitaires de Lille, Lille, 1987, p. 16-17.

Plus que n'importe quel texte, le monument funéraire est peut-être le support qui reflète le plus la personnalité de l'individu, ou du moins l'image qu'il veut donner de lui-même ou que ses héritiers veulent garder. Ces tombes, qui apparaissent dans les églises à compter du XII^e siècle, présentent la particularité d'associer des éléments iconographiques et des données épigraphiques au service du défunt. Au même titre que le bâti, la pierre tombale est en quelque sorte un message, une trace concrète de la *memoria* qu'il a laissée pour l'histoire. Mais à la différence des châteaux et des églises, il est plus facile de faire fabriquer une pierre tombale, sous réserve d'en avoir les moyens.

Cette dernière n'est cependant pas une invention du Moyen Âge. Les seuls travaux d'Erwin Panofsky suffisent à rappeler que des monuments funéraires inscrits et ornés existaient dès l'Antiquité³. La grande nouveauté, c'est que l'on assiste à un retour de la pratique. Entre temps il y a eu le sarcophage. Lui aussi était parfois décoré et gravé, mais il était surtout enfoui avec le corps dans la terre, et donc en partie invisible.

Le recours à la pierre tombale s'inscrit aussi dans un cadre nouveau : l'édifice ecclésial. Comme le démontre Michel Lauwers, la norme est au Moyen Âge d'inhumer ses morts de manière collective et anonyme dans un espace sacré exclusivement dédié à cette pratique : le cimetière⁴. Pourtant, c'est bien dans les églises que l'on retrouve plates tombes et gisants. Ce seul constat témoigne d'une inhumation de prestige puisque les bénéficiaires échappent à la destinée commune du cimetière.

Les effigies, les éléments iconographiques et les inscriptions délivrent de précieuses informations sur leur dédicataire. Devant la multiplicité des modèles, nous avons toutes les raisons de croire que le commanditaire participe parfois à la composition iconographique et épigraphique du monument funéraire. Aussi notre travail d'inventaire s'appuie sur l'idée que la tombe décrit et révèle le défunt. La société médiévale est fortement imprégnée de codes et de valeurs. Aussi, le message laissé dans la pierre à ses contemporains et à leurs successeurs prend toute son importance. Il faut alors considérer le monument non plus comme une œuvre, mais comme un document. Anges, lions, chiens, effigies armées ou décharnées... expriment au même titre que l'inscription un message. Celui-ci présente le statut temporel du défunt en donnant son identité et son rang. Il révèle aussi ses attentes spirituelles car son établissement en contexte ecclésial induit nécessairement la recherche du salut de l'âme, si importante à la fin du Moyen Âge.

³ PANOFSKY (E.), *Sculpture, its changing Aspect from Ancient Egypt to Bernini*, New York, 1964. La réflexion d'Erwin Panofsky sur la filiation entre les tombeaux antiques et les monuments médiévaux et modernes est parue en français sous le titre *La sculpture funéraire : de l'ancienne Égypte au Bernin*, Flammarion, Paris, 1995.

⁴ LAUWERS (M.), *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Collection Historique, Flammarion, 2005.

Encore une thèse sur la mort ?

La mort est encore à la mode en histoire aujourd'hui⁵. Depuis les années 1970, les médiévistes français et européens ont consacré de nombreuses études à ce sujet. Le bilan historiographique dressé par Daniel Baloup sur la mort au Moyen Âge reflète une grande interdisciplinarité⁶. L'approche s'effectue aussi bien par l'histoire (sociale, politique ou religieuse), par l'histoire de l'art, par l'archéologie et même par l'anthropologie physique. Mais quelle que soit la discipline, les sources restent les mêmes : obituaires, nécrologes, testaments, enluminures, épitaphes, vestiges archéologique et monuments funéraires.

Les testaments ont été parmi les premières sources exploitées par l'historien de la mort. Avec son étude des milliers de testaments avignonnais⁷, Jacques Chiffolleau a éclairci les relations des vivants à la mort et ouvert une nouvelle voie⁸. Les obituaires et les nécrologes ont aussi bénéficiés d'importants travaux⁹. La création dans les années 1970 sous l'impulsion de Robert Favreau du Corpus des Inscriptions de la France Médiévale a considérablement développé l'étude et l'exploitation des données épigraphiques comme sources¹⁰. Même si les volumes s'arrêtent en 1300, l'équipe aujourd'hui dirigée par Cécile Treffort investit jusqu'à la fin du XV^e siècle. Il faut attendre la thèse de cette dernière sur l'église carolingienne et la mort pour que soient confrontées les sources canoniques, hagiographiques, épigraphiques, archéologiques et iconographiques¹¹.

Avec les obituaires et les nécrologes, le monument funéraire est le parent pauvre. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait la réticence de l'historien envers la pierre qu'il préfère laisser à tort et à regret aux historiens de l'art et aux archéologues. La plupart des études sur la mort, la mémoire ou la sépulture consacre un paragraphe aux monuments funéraires. Mais nous sommes forcés de

⁵ En 1980, dans sa préface de l'ouvrage majeur de Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà*, Jacques Le Goff débutait par ces mots : « La mort est à la mode ».

⁶ BALOUP (D.), « La mort au Moyen Âge (France et Espagne). Un bilan historiographique », in *El discuro legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, Ouvrage dirigé par MINGEZ (C.-G.) et DIAZ (I.-B.), Bilbao, 2006, p. 13-31.

⁷ CHIFFOLLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Edition Française de Rome, Rome, 1980.

⁸ LORCIN (M.-Th.), *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Editions du CNRS, Paris, 1981 ; MARANDET (M.-Cl.), *Le souci de l'au-delà. La pratique testamentaire dans la région toulousaine (1300-1450)*, Presses Universitaires de Perpignan, 1998.

⁹ LEMAITRE (J.-L.), *Répertoire des documents nécrologiques français*, publiés sous la direction de Pierre Marot, Klincksieck, Paris, 1980.

¹⁰ TREFFORT (C.), *Paroles inscrites. À la découverte des sources épigraphiques latines du Moyen Âge*, Bréal, Rosny-sous-Bois, 2008 ; DEBIAIS (V.), *Messages de pierre : la lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII^e – XIV^e siècles)*, Brepols, Turnhout, 2009.

¹¹ TREFFORT (C.), *L'Église carolingienne et la mort*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1996.

constater que celui-ci est le plus souvent purement anecdotique en servant seulement à illustrer le propos.

L'originalité de notre étude consiste à faire du monument funéraire médiéval une source pour l'historien, un support pour l'histoire. Cette démarche n'est cependant pas inédite. Au début du XX^e siècle, Emile Mâle fut l'un des premiers à s'intéresser sérieusement aux tombeaux médiévaux, en particulier à ceux de la collection Gaignières, pour sa synthèse de *l'art de la fin du Moyen Âge*¹². Par cette même collection Gaignières, Philippe Ariès avait lui aussi pressenti l'importance du corpus funéraire pour l'histoire¹³. Le premier à véritablement exploiter le monument funéraire fut Alain Erlande-Brandenburg dans son étude des pratiques funéraires des familles royales de France¹⁴. Il fut imité pour la Bretagne par Jean-Yves Copy exclusivement centré sur les gisants bretons¹⁵. Le sujet est aujourd'hui dominé par les travaux de Xavier Dectot. La thèse de l'École des Chartres qu'il a consacrée aux tombeaux champenois des XII^e et XIII^e siècles¹⁶, et celle de doctorat dédiée à ceux des souverains de la Péninsule Ibérique entre le XI^e et le XIII^e siècle¹⁷ ont abouti à une excellente synthèse sur la sculpture médiévale¹⁸.

À l'exemple des travaux de Xavier Dectot, cet engouement des historiens et historiens de l'art pour le monument funéraire médiéval dépasse les frontières de la France. Les tombes anglaises bénéficient de la plus importante bibliographie¹⁹. Et surtout, plusieurs études d'envergure ont été menées à l'échelle européenne, confrontant ainsi les tombeaux des différents pays²⁰. Malgré une historiographie du monument funéraire large et abondante, les raisons de poursuivre le chemin sont nombreuses.

¹² MALE (E.), *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France : étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Armand Colin (1^{ère} Ed. 1908), Paris, 1995.

¹³ ARIES (Ph.), *Le temps de l'Histoire*, Editions du Rocher, Monaco, 1954, p. 222 et suivantes.

¹⁴ ERLANDE-BRANDENBURG (A.), *Le roi est mort. Etude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Arts et métiers graphiques, Droz, Paris-Genève, 1975.

¹⁵ COPY (J.-Y.), *Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne. Les gisants haut-bretons*, Aux amateurs du Livre, Paris, 1986.

¹⁶ Sa thèse de l'École des Chartres est éditée sous le titre, « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284), un manifeste politique », in *Bulletin monumental*, t. 162, Paris, 2004, p. 1-62.

¹⁷ DECTOT (X.), *Les tombeaux des familles royales de la péninsule ibérique au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2009.

¹⁸ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales. Sculptures de l'au-delà*, Patrimoine Vivant, Editions Rempart, Desclée de Brouwer, Paris, 2006.

¹⁹ On citera seulement ici les travaux de TUMMERS (H.-A.), *Early secular effigies in England : the thirteenth century*, Leiden, 1980.

²⁰ BAUCH (K.), *Das mittelalterliche Grabbid. Figürliche Grabmäler des 11. Bis 15 Jahrhundert in Europa*, Berlin-New York, 1976 ; GREENHILL (F.-A.), *Incised effigial slabs. A Study of engraved stone memorials in latin Christendom c. 1100 to c. 1700*, Faber and Faber Limited, Londres, 1976 (2 tomes, un de textes et un d'illustrations) ; MCGEE MORGANSTERN (A.), *Gothic tombs of kinship in France, the Low Countries and England*, Presses de l'Université de Pennsylvanie, 2000.

La première est que l'on est loin d'avoir tout dit. Le monument funéraire reste encore aujourd'hui mal connu. La synthèse de Xavier Dectot²¹ aussi remarquable soit elle est justement trop synthétique pour répondre à toutes les questions. En à peine 100 pages, l'auteur passe en revue douze siècles de pratiques funéraires européennes. Son étude s'étend de l'Antiquité tardive au XVI^e siècle et dépasse largement les frontières françaises. Surtout, son approche consacre une large place à l'iconographie. L'histoire politique, sociale et religieuse n'est qu'effleurée et l'épigraphie, pourtant indissociable du tombeau, n'est nullement prise en compte.

Ces remarques s'appliquent à de nombreuses études. Celle menée par F.-A. Greenhill dans les années 1970 est tout aussi vaste mais tout aussi restrictive²². L'auteur a sagement choisi pour les périodes médiévales et modernes les plates tombes à effigies européennes les plus remarquables et ne s'intéresse qu'à l'iconographie, faisant abstraction de tous les paramètres extérieurs.

Les synthèses proposent une vision d'ensemble trop large pour être réelle. À l'inverse, les quelques autres études d'envergure se restreignent à une approche trop formelle. On l'a vu, F.-A. Greenhill ne s'intéresse qu'aux plates tombes à effigie, délaissant ainsi tout autre type de monument funéraire. De même, Jean-Yves Copy ne retient pour la Bretagne que les gisants en ronde-bosse²³. Parfois même, ce n'est pas la typologie, mais la matière qui fait le corpus. Ainsi Ludovic Nys a plus travaillé sur la pierre que sur les monuments eux-mêmes²⁴.

La deuxième raison dépend directement de la première. L'historiographie des monuments funéraires révèle l'absence d'une étude d'ensemble, d'un inventaire systématique et rigoureux dans un contexte géographique défini et surtout cohérent. Les monuments funéraires ont pourtant suscité très tôt l'intérêt des érudits et des historiens. On a souvent utilisé le monument funéraire comme témoin, comme prétexte, plutôt que comme source concrète. Les monographies d'églises ne peuvent ainsi s'empêcher de consacrer un chapitre aux tombeaux recensés dans l'édifice²⁵. Il en va de même pour les monographies familiales²⁶ et les biographies qui consacrent souvent un

²¹ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*

²² GREENHILL (F.-A.), *Incised effigial slabs... op. cit.*

²³ COPY (J.-Y.), *Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne... op. cit.*

²⁴ NYS (L.), *La pierre de Tournai. Son exploitation et son usage aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Louvain-la-Neuve, Tournai, 1993 ; Idem, *Les tableaux votifs tournaisiens en pierre (1350-1475)*, Bruxelles, 2001.

²⁵ L'historiographie française regorge d'exemples. On retiendra pour la Bourgogne les travaux consacrés aux principales abbayes : DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux nécropole : La « Saint-Denis bourguignonne » », in PLOUVIER (M.), SAINT-DENIS (A.) (dir.), *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Cîteaux, *Commentarii cistercienses. Studia et documenta*, Vitreux : Abbaye d'Acey, 1998, p. 281-307 ; BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay. Monument du patrimoine mondial. Architecture et Histoire*, chapitre « Les sépultures », Abbaye de Bellefontaine, 2000, p. 181-202.

²⁶ On citera pour exemple GARNIER (N.), *Arc-sur-Tille. Les familles seigneuriales et quelques familles bourgeoises*, Le livre d'histoire (1^{ère} Ed. 1930), Paris, 2006 qui mentionne et décrit autant que faire se peut les sépultures des personnages qu'il cite.

Introduction générale

paragraphe aux sépultures. Les monuments funéraires médiévaux ont certes souvent suscité l'attention des chercheurs. Il existe d'innombrables articles qui mettent en valeur une ou plusieurs pierres tombales. Mais ces études datent du XIX^e et du début du XX^e siècle et ont malheureusement mal vieilli. Trop souvent concentrées sur un site d'inhumation, ces études n'englobent qu'un faible nombre de monuments. Et surtout, elles ne reflètent qu'une réalité locale, le plus souvent sans aucune mise en perspective avec ce qui se fait ailleurs, dans l'église voisine, dans le diocèse voisin, dans la région voisine...

Un constat s'imposait : il n'existe aucun inventaire systématique des monuments funéraires à l'échelle d'un diocèse, d'un département, d'une région. La Bourgogne n'échappe pas à la règle. Ses monuments funéraires médiévaux restent mal connus et peu étudiés.

L'absence d'une étude globale des monuments funéraires s'explique essentiellement par le fait que nos prédécesseurs n'avaient pas les moyens techniques suffisants pour réaliser un inventaire approfondi à grande échelle. Longtemps l'historien a accumulé des notes, compilé des fiches, rempli des classeurs toujours plus complets mais de plus en plus inutilisables. Aujourd'hui, la fiche papier est remplacée par la fiche informatique. L'historien exploite ainsi beaucoup plus de sources différentes et amasse beaucoup plus d'informations qu'il peut classer, trier, comparer à volonté. Il y a encore quelques années, recenser le nombre d'effigies funéraires de chevaliers tenant une lance gravées sur les plates tombes des églises de Bourgogne du nord entre 1250 et 1340 aurait pris des heures avec un fichier papier. Aujourd'hui, on a une réponse en quelques secondes grâce à quelques clics.

L'efficacité de l'outil informatique et d'une approche statistique en histoire n'est plus à prouver. En ce qui concerne la Bourgogne, la thèse d'Hervé Mouillebouche consacrée aux maisons fortes de la Bourgogne du nord²⁷ a révolutionné l'approche du genre par l'utilisation d'une base de données contenant 664 sites fortifiés, 8000 mentions d'archives et 2400 illustrations diverses.

C'est ce même but que nous espérons atteindre. Pour mener à bien cette étude, nous avons cherché dès le départ à réaliser un inventaire des pierres tombales médiévales afin de constituer un corpus cohérent. Celui-ci prend la forme d'une base de données numérique présentée sur un cédérom. Au cours de notre Master d'Histoire, nous avons expérimenté la méthode et testé le logiciel. Ce fut d'abord à l'échelle d'un édifice religieux. Nous avons opté pour l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, l'église bourguignonne la mieux documentée du point de vue funéraire avec 61

²⁷ MOUILLEBOUCHE (H.), *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord... op. cit.*

monuments funéraires exploitables²⁸. Le Master II fut l'occasion d'élargir l'étude à la Bourgogne du Nord et d'utiliser la base de données dans une configuration spatiale à l'échelle d'un département : la Côte-d'Or²⁹. Aussi, cette thèse est l'aboutissement d'une démarche méthodologique, scientifique et historique commencée il y a 6 ans.

Un corpus aux marges mobiles

Les marges typologiques

Avant même de tenter de déterminer un espace et une chronologie, il importe de réfléchir à la typologie des monuments funéraires. C'est d'abord une question de support. L'expérience du Master nous a conduits à redéfinir les termes de notre sujet d'étude. C'est sur le modèle de la synthèse de Xavier Dectot que nous parlions au départ de « pierres tombales médiévales »³⁰. Or, comme lui, nous nous sommes aperçus que la tombe n'est pas nécessairement en pierre. Si nous n'avons pas pu attester de l'existence de gisants de bois et de plates tombes en céramique en Bourgogne, nous avons confirmé l'usage ponctuel de lames de cuivres. Il ne nous était d'alors plus possible de parler de « pierres tombales ». De plus, cette dénomination est à nos yeux trop réductrice. Il n'est pas certain que l'on puisse lui raccrocher les gisants et les tombeaux monumentaux. La terminologie « monument funéraire », volontairement plus large et imprécise, s'imposait à nous.

La définition de la tombe ne se limite cependant pas à son support. Si la société antique inhumait ses morts à bonne distance de la cité, dans de vastes nécropoles ou des mausolées familiaux placés le long des routes, la civilisation médiévale enterre les siens dans des cimetières, des terrains clôturés placés au cœur même de la cité³¹. Or, ces sépultures sont anonymes. Et il semble qu'aucun monument funéraire ne vienne identifier et matérialiser la sépulture. Gisants, plates tombes et autres monuments funéraires prennent place dans l'édifice ecclésial. Notre étude nous conduit donc à l'intérieur des églises. Et dans la mesure où le Moyen Âge occidental est résolument

²⁸ GRILLON (G.), *Les pierres tombales médiévales en Bourgogne du Nord (XII^e – XVI^e siècle). Etude de cas : Les pierres tombales médiévales de Saint-Bénigne de Dijon*, Mémoire de Master I d'Histoire médiévale sous la direction de Monsieur Hervé Mouillebouche, Université de Bourgogne, Dijon, 2005.

²⁹ GRILLON (G.), *Les pierres tombales médiévales en Bourgogne du Nord (XII^e – XVI^e siècle)*, Mémoire de Master d'Histoire médiévale sous la direction de Monsieur Alain Saint-Denis et Monsieur Hervé Mouillebouche, Université de Bourgogne, Dijon, 2007.

³⁰ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*

³¹ LAUWERS (M.), *Naissance du cimetière... op. cit.*

chrétien, nous laisserons volontairement de côté les rares signes funéraires des autres religions que nous pourrions rencontrer³².

Par monument funéraire, nous retenons donc toute matérialisation monumentale d'une sépulture. Cette prise de position permet de remettre totalement en question la distinction traditionnelle entre le gisant et la plate tombe. Les choses ne sont évidemment pas aussi simples et c'est pour cela qu'il ne faut surtout pas se limiter à une seule approche formelle ou typologique. Comme le rappelle Xavier Dectot, « le monument funéraire n'est ni une œuvre isolée, ni œuvre de collection. Il est destiné à s'intégrer dans un édifice religieux ou à ses abords³³ ».

Par matérialisation monumentale, nous soulignons le fait qu'il s'agit d'un signe extérieur ou visuel de la sépulture. Le sarcophage, contenant destiné à recevoir un corps, ne peut être retenu par cette étude dans la mesure où il est destiné à être placé sous terre, purement et simplement enterré ou déposé dans une crypte. De même, le simple fait de graver une inscription sur un pilier ou un mur de l'église ne transforme pas le support en monument.

Ainsi, le monument funéraire peut donc se définir comme un objet mobilier localisant une sépulture au sein d'un édifice ecclésial. Nous parlerons alors d'inhumation *ad ecclesiam*. Nous réfutons en effet l'expression *ad sanctos*. Cette dernière bénéficie à notre sens d'une connotation paléochrétienne puisque c'est au très haut Moyen Âge que se développe la pratique d'inhumer ses morts près des saints dont les reliques sont conservées dans le sanctuaire³⁴. On peut parler de sépulture *ad sanctos* quand l'autel et les reliques constituent la principale source de sanctuarisation de l'édifice. Mais, à partir des carolingiens, la relique n'est qu'un des éléments de la sacralisation de l'espace, qui provient tout aussi bien de la consécration de l'édifice ecclésial³⁵.

Devant la richesse du mobilier funéraire bourguignon, nous avons été contraints de faire un tri. Puisque nous nous attachons à étudier et confronter les données archéologiques, épigraphiques et iconographiques présentées par la tombe, c'est le monument dans son ensemble qui se trouve au centre de cette étude. Aussi, nous nous sommes résignés à écarter volontairement les fragments. Isolés de leur contexte épigraphique, iconographique et chronologique d'origine, ils auraient considérablement alourdi notre corpus déjà riche de 800 monuments et perturbé notre étude. Nous considérons donc que nous devons disposer au moins de la moitié du monument pour qu'il soit

³² Nous faisons ici référence à des plaques qui semblent porter des inscriptions funéraires juives, conservées à Dijon, dans les murs de l'ancien hôtel Baudot, 7 rue du Vieux-Collège. Ces dernières posent un vrai problème de civilisation. Elles sont juives dans le texte et dans la forme comme si les juifs ne participaient pas à la civilisation de l'Occident en développant leur propre culture matérielle et sémiologique (Nous remercions ici Monsieur Hervé Mouillebouche d'avoir porté à notre connaissance ces curieuses inscriptions qui mériteraient une étude approfondie).

³³ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 8.

³⁴ DUVAL (Y.), *Après des saints, corps et âme : l'inhumation "ad sanctos" dans la chrétienté d'Orient et d'Occident du III^e au VII^e siècle*, Études Augustiniennes, Paris, 1988.

³⁵ TREFFORT (C.), *L'Église carolingienne et la mort... op. cit.*, p. 131 et suivantes.

intégré à notre étude. Cette démarche se justifie d'ailleurs par le fait qu'une grande partie de nos sources est constituée de dessins qui représentent le plus souvent le monument dans son ensemble.

Choix de l'espace

Pour développer l'inventaire et l'étude des monuments funéraires médiévaux, nous avons choisi un large espace d'étude afin de bénéficier d'un nombre important de monuments. La région choisie, définie comme la Bourgogne ducale, couvre l'espace d'influence du duché de Bourgogne à son apogée, exception faite des terres flamandes qui forment l'Etat Bourguignon³⁶. Au bas Moyen Âge, le duché de Bourgogne est structuré en 5 bailliages : Dijon, La Montagne, Auxois, Autun et Chalon. Cependant, géographiquement comme politiquement, le duché n'est pas un monde clos³⁷. Les comtés qui l'entourent, Comté de Bourgogne à l'est, Comtés de Mâcon et de Charolles au sud, Comtés de Nevers et de Tonnerre à l'ouest, Comté d'Auxerre au nord, subissent plus ou moins directement l'influence et la domination bourguignonne.



Figure 1 : Bailliages et comtés en Bourgogne

³⁶ SCHNERB (B.), *L'État bourguignon*, Perrin (1^{ère} Ed. 1999), Paris, 2005, p. 13 et suivantes.

³⁷ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 10.

Introduction générale

À ce cadre politique il faut ajouter le cadre religieux. La Bourgogne ducale est la zone de convergence de quatre diocèses : diocèse de Langres au nord, diocèse d'Autun au centre, diocèse de Chalon puis diocèse de Mâcon au sud.

Cependant les zones d'influences politiques et religieuses se confondent imparfaitement, à l'image du Comté de Charolles, hors des limites du territoire ducal mais qui appartient au diocèse d'Autun. Ainsi, pourquoi la ville de Charolles ne serait-elle pas bourguignonne, alors que celle de Semur-en-Brionnais, plus au sud et presque complètement enclavée, le serait ?

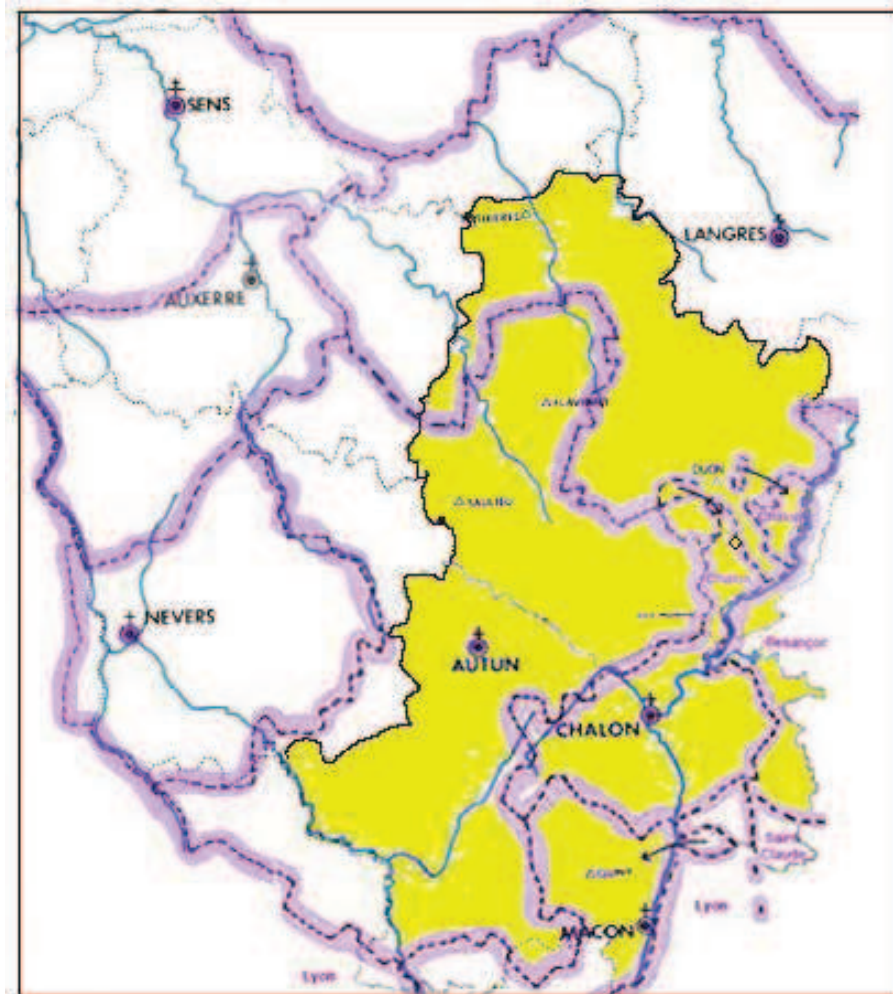


Figure 2 : Les diocèses en Bourgogne

En Jaune : espace géographique couvert par notre étude

Afin d'éviter ces errements géographiques, nous avons fait le choix d'associer intégralement Bourgogne du Nord et Bourgogne du Sud sans faire cas des limites de diocèses ou de comtés. Nous retenons ainsi le noyau central des états bourguignons, soit les bailliages du duché agrandi du Charollais et du Mâconnais. Ce découpage correspond à la géographie moderne de la généralité de Bourgogne qui fut ensuite divisée en deux départements à la Révolution : la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Aussi c'est pour des raisons purement pratiques que nous retenons les territoires couverts par

ces deux départements, avec même quelques emprunts à l'Yonne³⁸ et à la Haute-Saône³⁹. Ces derniers se justifient par le fait que ces quelques édifices religieux abritent des défunts établis au cœur de notre zone d'étude.

Choix des bornes chronologiques

D'un point de vue chronologique, nous avons fait le choix de commencer notre étude avec le monument funéraire médiéval le plus ancien attesté en Bourgogne. Notre inventaire démontre qu'il n'y a pas de monument funéraire antérieur au XII^e siècle. La plus ancienne sépulture matérialisée par un monument funéraire porte la date de 1102. Elle renvoie au décès du duc de Bourgogne Eudes I^{er} Borel, inhumé à l'abbaye de Cîteaux sous le même monument que son fils Hugues II († 1143) et son petit-fils Eudes II († 1162). Même la date de construction de l'abbatiale, entre 1130 et 1150, tend à prouver que ce monument est plutôt à dater de la fin du XII^e siècle, la multiplication des tombeaux à compter des années 1130-1150 révèlent la nécessité de commencer cette étude dès le début avec ce siècle. Le postulat selon lequel la date de décès coïncide avec la date de réalisation du monument est souvent contestable.

En ce qui concerne le *terminus ad quem* de notre corpus, la borne chronologique est beaucoup plus délicate à définir. L'inhumation *ad ecclesiam* est une pratique qui se perpétue jusqu'au XIX^e siècle, voire au XX^e siècle pour les églises les plus reculées. Pourtant, un édit royal de 1776 promulgué par Louis XVI restreignait l'inhumation à l'église à ses seuls desservants : « Nulle personne, ecclésiastique ou laïque, de quelque qualité, état ou dignité qu'elle puisse être, à l'exception des archevêques, évêques, curés, patrons des églises et hauts justiciers et fondateurs des chapelles, ne pourra être enterrée dans les églises, même dans les chapelles publiques ou particulières⁴⁰ ». En réalité, c'est surtout la Révolution qui conduira à la disparition progressive de la coutume.

Potentiellement, notre étude aurait pu nous conduire à inventorier les monuments funéraires jusqu'à l'arrêt de la pratique. Nous avons cependant fait le choix de nous concentrer sur les particularités médiévales. Dans la mesure où nous limitons notre inventaire à la Bourgogne ducale, nous aurions pu nous contenter de clôturer cette étude au rattachement du duché à la

³⁸ Nous avons retenu l'église paroissiale Saint-Martin de Tanlay (commune du canton de Cruzy-le-Châtel (89)) et le prieuré de Vausse située sur la commune de Châtel-Gérard (canton de Noyers (89)).

³⁹ Nous avons retenu l'abbaye de Theuley, sur la commune de Vars (canton d'Autrey-les-Gray (70)) ainsi que les églises Saint-Christophe et Saint-Eustache de Champlitte (chef-lieu de canton de Haute-Saône) qui ont abrité de nombreuses sépultures des seigneurs de Vergy.

⁴⁰ BAYARD (J.-P.), *Le sens caché des rites mortuaires*, Editions Danglès, Saint-Jean-de-Braye, 1993, p. 237.

couronne de France en 1477. Cependant, le destin politique d'un espace n'a que peu d'influences sur les pratiques sociales et religieuses. La fin du Moyen Âge aurait également pu satisfaire nos attentes. Mais quelle date choisir ? Aujourd'hui encore, les historiens sont plus que jamais divisés sur la date de fin de cette période. Aussi, nous avons pris le parti de nous laisser guider par notre inventaire. Puisque nous étudions les pratiques médiévales, autant voir jusqu'à quelle date elles sont perceptibles. Ainsi, nous avons retenu la date de 1550. Ce choix est certes arbitraire car les monuments funéraires de 1551 ne sont pas nécessairement moins médiévaux que ceux de 1549. En réalité, il est surtout guidé par l'intuition, l'expérience que c'est au milieu du XVI^e siècle que les sociabilités médiévales s'effacent au profit de pratiques plus modernes imprégnées de la Renaissance. Cette pour cette raison que ce découpage empiète sur celui envisagé par Philippe Hamon dans son étude des « Renaissances 1453-1559 »⁴¹.

Axes d'étude

Le monument funéraire est indissociable du défunt qu'il recouvre et de l'édifice qui accueille la sépulture. Les portraits en pieds, les éléments iconographiques, les inscriptions funéraires plus ou moins détaillées et le contexte spirituel et religieux de la sépulture fournissent de multiples pistes pour analyser et comprendre la société médiévale et les hommes qui la composent.

La première approche consiste à s'interroger sur la fonction du monument funéraire. Pourquoi a-t-on besoin à partir du XII^e siècle d'un mobilier funéraire pour localiser et matérialiser la sépulture dans l'édifice ecclésial ? L'inhumation *ad ecclesiam*, apparue dès les premiers siècles de notre ère, a longtemps été anonyme. La question du salut apparaît essentielle. Cependant, dans une société encore peu imprégnée de l'idée d'un troisième lieu dans l'au-delà, le Purgatoire⁴², il faut se demander si le Paradis céleste est bien la seule et unique motivation. La perspective de maintenir dans la pierre son nom, ses titres et même sa représentation physique est une opportunité exceptionnelle pour une aristocratie médiévale qui ne laissait jusque-là que des textes. La volonté de transmettre une mémoire semble au moins aussi importante que celle d'assurer son salut. Cette double commémoration, spirituelle et temporelle, sera le fil conducteur de cette étude.

⁴¹ HAMON (Ph.), *Les Renaissances 1453-1559*, collection Histoire de France sous la direction de Joël Cornette, Belin, Paris, 2009.

⁴² L'étude menée par Jacques Le Goff sur le sujet est aujourd'hui vieillissante (cf LE GOFF (J.), *La naissance du Purgatoire*, Gallimard, Paris, 1981). Nous démontrerons au cours de notre propos que les Bourguignons de l'époque médiévale sont finalement peu imprégnés de cette notion.

La deuxième approche consiste à replacer le monument, et par-delà la sépulture, dans son contexte spatial. Établi dans une église ou dans ses abords, le monument funéraire entretient des rapports avec l'édifice religieux qui l'abrite. Le choix de l'église, son positionnement dans l'espace ecclésial et ses liens avec la liturgie sont des éléments fondamentaux pour cette étude. Les appréhender doit permettre de mieux cerner la volonté des défunts, leur relation à la mort, et par-delà, leur conception de la vie.

Plus que le monument, ce sont les enjeux de la sépulture qui sont au centre de cette étude.

De la prospection des églises à l'étude sociologique

Notre démarche comprend deux étapes majeures. La première consiste à appréhender le monument funéraire. La seconde conduit à son analyse socio-historique. Cependant, avant de percevoir les tenants et les aboutissants, il est indispensable d'analyser les informations véhiculées par le monument funéraire. Aussi, nous avons adopté trois niveaux de lecture successifs.

Notre premier objectif est de dresser la typologie du monument funéraire médiéval. Il fallait pour cela dépasser les études précédentes pour se concentrer uniquement sur l'observation de terrain, et le cas échéant des dessins et relevés des monuments aujourd'hui disparus. Nous avons pour cela passé en revue tous les inventaires existants et étudié avec attention toutes les monographies d'édifices ou de familles à la recherche de mentions de sépultures ou de monuments funéraires. Il a fallu à chaque fois confronter l'apport de l'historiographie avec les données de terrain. Nous avons ainsi sillonné les routes et visité une par une les églises concernées. Au final, selon les marges que nous nous étions fixées, nous avons retrouvé la trace de 794 monuments funéraires répartis dans 248 édifices religieux. Cela représente au total un corpus de 1074 défunts inhumés sous ces monuments. Par le biais de la base de données, nous avons pu saisir les caractéristiques propres à chacun d'entre eux pour arriver par croisement et comparaison à dresser une typologie rigoureuse.

Nous avons consacré la seconde partie de cette étude à l'analyse des inscriptions funéraires. Le texte épigraphique est une source majeure car il délivre un nom, des titres, une date ainsi qu'une multitude d'informations qui forment le message du défunt et qui définissent les modalités de

Introduction générale

célébration de sa mémoire. On peut ainsi identifier précisément le défunt, dans la plupart des cas dater le monument et le plus souvent entrevoir ses attentes face et au-delà de la mort.

La troisième partie est dédiée à l'approche iconographique du monument. Comme le texte épigraphique, les éléments présentés par le monument délivrent un message. La confrontation avec la démarche typologique et surtout avec les données sociologiques fournies par l'inscription funéraire doit permettre d'affiner sa lecture. Le monument funéraire n'est pas un conglomérat d'éléments disparates. Il a une unité, une finalité. Comme le texte épigraphique, la représentation funéraire exprime des intentions.

L'aboutissement de ce travail conduit à une synthèse socio-historique avec la conviction que le monument funéraire révèle une image du défunt soigneusement contrôlée. L'étude de son statut et de ses choix funéraires doit permettre de percevoir ses craintes, ses attentes, ses espoirs. La mise en perspective de l'ensemble sur un temps long à l'échelle d'une région doit mettre en lumière des tendances, des évolutions, des modifications dans la pratique funéraire, et par-delà, dans les mentalités médiévales.

Plus que de la mort, c'est de la vie dont il sera question dans cette étude.

L'inventaire des monuments funéraires

Avant d'entreprendre l'étude des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale, il était nécessaire d'en réaliser l'inventaire. Le résultat aboutit à un corpus de 794 monuments funéraires répartis dans 248 édifices religieux. Le tout est compilé dans une base de données informatisée consultable à tout moment.

Pour le chercheur, l'exhaustivité est un mythe. L'historien n'est pas un collectionneur compulsif qui accumule pour le plaisir d'avoir ou pour celui d'accumuler. Notre objectif fut certes de recenser et retrouver le plus grand nombre de monuments funéraires dans un espace et une chronologie définis. Mais cette démarche s'accompagne d'une réflexion permanente sur la fonction du monument funéraire. Nous ne serons donc pas handicapés s'il manque une pièce à notre inventaire. D'ailleurs, dans la mesure où nous avons pris le parti d'écarter les fragments et les tombes disparues, nous assumons pleinement le choix que cet inventaire ne soit justement pas exhaustif en ne retenant que les monuments complets. De plus, on aura beau visiter toutes les églises et les réserves de tous les musées, on ne pourra jamais avoir la certitude d'avoir tout vu. Notre expérience du terrain nous permet d'affirmer qu'il y a encore beaucoup à découvrir en matière de mobilier funéraire, dans les églises comme à l'extérieur. Au printemps 2008, la découverte lors du creusement d'un rond-point sur la commune de Flavigny-sur-Ozerain d'une dalle funéraire du XIV^e siècle parfaitement conservée prouve que l'on n'est jamais à l'abri d'une découverte, même lorsque l'on s'y attend le moins.

Histoire des inventaires des monuments funéraires

Pour pouvoir étudier et critiquer avec sérieux ses sources, il est important de connaître, mais surtout de comprendre leurs auteurs et leurs parcours. C'est en quelque sorte une manière de mesurer l'apport respectif de chaque auteur et de comprendre jusqu'à quel point on peut s'appuyer sur leur travail.

Il ne s'agit pas ici de présenter un à un tous ceux qui de près ou de loin se sont intéressés aux monuments funéraires. Nous nous limiterons aux démarches de grande ampleur qui ont eu pour but à un moment donné de les inventorier à l'échelle d'un département ou d'une région.

Le XVII^e siècle : des relevés de Palliot à la collection Gaignières

En Bourgogne, c'est au milieu du XVI^e siècle, que l'on s'intéresse pour la première fois aux monuments funéraires. Le premier à pressentir leur importance et leur apport pour l'histoire fut Pierre Palliot. Né à Paris en 1608, Pierre Palliot s'installe à Dijon en 1633 où il exerce la profession de libraire et d'imprimeur¹. Sa venue en Bourgogne était motivée par l'ambition de dessiner les monuments funéraires de cette province. Outre son activité de libraire, cet infatigable travailleur, qui s'intitulait lui-même « *parisien, historiographe du roi, imprimeur du révérendissime évêque de Langres, de Messieurs les Elus des Etats de Bourgogne et de la ville de Dijon, marchand libraire, graveur en taille douce, maître orfèvre à Paris...* »², consacrait une grande partie de son temps à l'histoire, à la généalogie et aux armoiries des illustres familles bourguignonnes. Il publie dès 1649 un premier livre sur le Parlement de Bourgogne³.

La démarche de Pierre Palliot est simple. Il renseigne pour chaque individu ses titres, ses actions, ses alliances, sa date de décès, le lieu de sa sépulture et la description de ses armoiries. On comprend alors l'intérêt qu'il peut porter aux monuments funéraires qui lui facilitent considérablement le travail. Au fil de ses travaux⁴, il a recueilli un nombre considérable de données héraldiques et généalogiques concernant la Bourgogne. C'est ainsi qu'il se lance en 1664 dans un projet très ambitieux qui consistait à réaliser un « *Dessein ou idée historique et généalogique du duché de Bourgogne* »⁵. Son ambition était d'utiliser les supports iconographiques tels que les monuments funéraires, mais aussi, les sceaux, les vitraux et les tapisseries dans le but d'élaborer une grande histoire des familles bourguignonnes :

« *Je représenteray aussi les tombes, tombeaux et monuments, avec les épitaphes et inscriptions gravées sur les sépultures, ou posées dans les églises et autres lieux publics qu'à ce sujet de visiteray* »⁶.

¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières », in *Gazette des Beaux-Arts*, Octobre 1986, p. 97.

² PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, Darantière, Dijon, tome V, p. .

³ PALLIOT (P.), *Le Parlement de Bourgogne, son origine, son établissement et son progrès avec les noms, surnoms, qualités et greffiers qui y ont été jusques à présent*, Dijon, 1649, in f°.

⁴ PALLIOT (P.), *La généalogie et les alliances de la maison d'Amanzé*, Dijon, 1659, in f° ; Idem, *La Vraye et parfaite science des armoiries*, Dijon, 1660, in f° ; Idem, *L'Histoire généalogique des comtes de Chamilly de la maison de Bouton*, Dijon, 1671, in f°.

⁵ Pierre Palliot diffuse en 1664 un petit feuillet présentant son projet et commençant par ces mots : « *Dessein ou idée historique et généalogique du duché de Bourgogne projeté par Pierre Palliot, parisien, historiographe du Roy et généalogiste dudit duché MDCLXIV* »

⁶ PALLIOT (P.), *Dessein ou idée historique et généalogique du duché... op. cit.*

Cette perspective s'inscrit pleinement dans la démarche historique du XVII^e siècle. Toutefois son objectif, trop ambitieux pour son époque⁷, ne fut jamais concrétisé. Il n'en continua pas moins son œuvre jusque dans les dernières années de sa vie.

En 1680, le chemin de Pierre Palliot, monté à Paris pour affaires particulières, croisa celui de Roger de Gaignières. Né en 1642, cultivé et travailleur⁸, Roger de Gaignières, qui se disait « antiquaire », était un savant médiéviste⁹. Pour lui, l'histoire ne s'exprimait pas par les seuls textes. Il était capital d'utiliser les images, et en particulier les monuments. C'est ainsi qu'il fut frappé par le nombre considérable de dessins réalisés par Pierre Palliot et se mit immédiatement en tête de récupérer cette extraordinaire collection. Pierre Palliot, qui avait dix-huit enfants et voulait les établir, s'était dit prêt à vendre ses manuscrits. Cependant, bien que le prix exigé fût élevé, il refusait catégoriquement de s'en séparer de son vivant. Il accepta cependant de les vendre à Antoine Joly, Baron puis Marquis de Blaisy, qui était l'ami de Roger de Gaignières, à la seule condition qu'il puisse les garder de son vivant.

Roger de Gaignières s'acharna pendant près de 20 ans pour arriver à ses fins. Pour amadouer Pierre Palliot, il ne cessait de lui faire parvenir des pièces et des inscriptions inédites relatives à l'histoire de Bourgogne sans jamais avoir accès à son incroyable documentation. Ce dernier demeurait inflexible, même mourant lorsqu'il reçut l'extrême onction à l'âge de 77 ans. Malgré une bourse bien fournie et toute la force de persuasion de son ami Antoine Joly, Roger de Gaignières fut contraint à une attente éprouvante puisque Pierre Palliot s'obstina à vivre jusqu'au 5 avril 1698, date à laquelle il s'éteignit à l'âge de 89 ans.

À l'annonce de sa mort, Roger de Gaignières se rendit en Bourgogne où il arriva en mai 1699. Une fois les précieux manuscrits récupérés, Roger de Gaignières installa son graveur Louis Boudan chez le Marquis de Blaisy et le chargea de reprendre un à un les croquis de Palliot¹⁰. Ce dernier passa plusieurs saisons à copier les textes et les dessins compilés par Pierre Palliot pendant un demi-siècle.

Roger de Gaignières se trouvait désormais à la tête d'une collection exceptionnelle. En 1711, il en fit cependant don au roi avec comme seule exigence d'en conserver l'usufruit. A sa mort, le 27 mars 1715, les collections de Gaignières représentent 2407 volumes et plus de 26000 pièces classées dans des pochettes. La précieuse collection ainsi constituée fut dispersée. Ainsi, les dessins des

⁷ Signalons que nous sommes un siècle avant *l'Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne* de Dom Plancher.

⁸ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'Archéologie du XVII^e siècle, in *Gazette des Beaux-Arts*, juillet-août 1974, p. 5.

⁹ Les copies de ses manuscrits constituent une partie du fonds ancien du Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

¹⁰ Louis Boudan était un graveur occasionnel qui appartenait à une grande famille de graveurs. Ernest Petit rapporte que Roger de Gaignières le payait entre 5 et 9 sols pour chaque dessin qu'il reprenait en gravure.

tombeaux se trouvent divisés en trois lieux. Une partie se trouve au Cabinet des Estampes¹¹, une autre à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford¹², et enfin le reste est conservé au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale¹³. Il faut noter au passage que les précieux manuscrits de Pierre Palliot qui étaient restés en Bourgogne furent détruits dans l'incendie du cabinet d'Antoine II Joly, Marquis de Blaisy et conseiller au Parlement, incendie qui ravagea son hôtel particulier le 10 mars 1751¹⁴.

Les relevés de Pierre Palliot n'existent plus que par les copies des manuscrits originaux réalisées avant leur destruction accidentelle par Louis Boudan au profit de Roger de Gaignières. Ceux concernant la Bourgogne ducale ont été publiés en 1984 dans la *Gazette des Beaux-Arts* par Jean-Bernard de Vaivre¹⁵. Cela représente 248 dessins représentant des monuments datés entre 1239 et 1505.

La collection Gaignières a quant à elle été l'objet d'une publication d'ensemble dans cette même *Gazette des Beaux-Arts* par Jean Adhémar et son équipe entre 1974 et 1977¹⁶. Cela représente au total 2029 gravures de tombeaux. La zone géographique couverte par ces planches s'étend de la Bourgogne au Bassin parisien en passant par le centre et le sud de la Picardie. Cela représente, pour la Bourgogne ducale, plus d'une centaine de représentations de monuments funéraires datés entre 1132 et 1550.

Malgré l'importance de cette collection de dessins, nous sommes obligés d'en reconnaître quelques limites. Pierre Palliot n'a pas réalisé un inventaire des monuments funéraires bourguignons. Son travail était guidé par l'objectif de réaliser une histoire des familles de Bourgogne. Même s'il a fait d'excellents relevés, il portait un intérêt tout particulier aux inscriptions funéraires et aux armoiries arborées par le monument. Il semble qu'il ait donc fait le choix de concentrer sa démarche sur les seuls monuments qui l'intéressaient. Ne pouvant tout relever, il a délibérément laissé de côté un grand nombre de monuments, principalement ceux dépourvus d'armoiries et ceux qui n'étaient rattachés à aucune des familles sur lesquelles il enquêtait.

¹¹ Il s'agit des dessins cédés en 1864 par le Cabinet des Titres, plus un volume acheté en 1883 aux descendants d'Alexandre Lenoir.

¹² Ce sont exactement 1859 dessins qui furent rachetés par l'antiquaire anglais Richard Gough qui les céda ensuite à cette bibliothèque renommée.

¹³ Ils constituent la collection Clairambault.

¹⁴ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.*, tome V, p. VII à XVIII.

¹⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières », in *Gazette des Beaux-Arts*, Octobre-novembre 1986.

¹⁶ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'Archéologie du XVII^e siècle, in *Gazette des Beaux-Arts*, juillet-septembre 1974, p. 2 à 192 ; juillet-août 1976, p. 3 à 88 ; septembre 1976, p. 89 à 128 ; juillet-août 1977, p. 3 à 76.

L'historien est ainsi surpris de l'absence de données pour certaines familles ou certains édifices. Ainsi, on n'a pratiquement aucun dessin des tombeaux des abbayes de Cluny et de Cîteaux qui seront détruites après la Révolution. De même, il n'existe à notre connaissance aucun dessin des nombreux monuments funéraires qui devaient paver l'abbaye Saint-Etienne de Dijon. Ce constat est particulièrement visible pour les édifices religieux qui ont conservé en leur sein quelques monuments funéraires. Ainsi, il n'existe aucun dessin moderne des gisants disparus et des plates tombes qui pavent aujourd'hui encore les collatéraux de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. De même, nous ne connaissons aucun dessin de la quinzaine de plates tombes conservées dressées contre les murs de l'église Saint-Jean de Dijon. Et parfois, à la faveur de la visite d'une église, on est surpris de constater que Pierre Palliot ne s'est attardé que sur certains monuments. C'est particulièrement visible à Notre-Dame de Premières où il ne relève que les tombes d'Anseau de Duesme († 1314) et de Jean de Pluvault († 1360). Il ignore ainsi les plates tombes à effigie de Martel de Mailly († 1273) et d'Eudes de Mailly († 1279) pourtant remarquables. On a le même cas de figure à Vandenesse-en-Auxois. Les dalles funéraires de Jean de Châteauneuf († 1294), de sa femme Guillaumette († 1301) et de leur fils Guillaume († 1304) ont été dessinées pour leurs titres et leurs armoiries. À l'inverse, la plate tombe de Guillaume-Raymond († 1^{ère} moitié XIV^e siècle), curé de Vandenesse lui aussi représenté en pied mais sans armoirie, n'a vraisemblablement jamais été dessinée, ni par Pierre Palliot, ni par les hommes de Roger de Gaignières.

Même si l'on peut toujours incriminer la perte documentaire, il faut garder à l'esprit que les érudits comme Pierre Palliot étaient orientés dans leurs recherches. Comme nous aujourd'hui, ils ont été amenés à faire des choix et à laisser de côté certains monuments funéraires.

Le XVIII^e siècle : l'apport des religieux

Le XVIII^e siècle a vu d'autres érudits s'intéresser de près aux monuments funéraires. Cependant, si ces derniers avaient surtout jusque-là suscité l'intérêt de personnages laïcs, le XVIII^e siècle se caractérise en Bourgogne par des tentatives de dessins de monuments funéraires médiévaux à mettre à l'actif de religieux.

C'est tout d'abord vers les travaux du Père Claude-François Lachère qu'il faut se tourner. Ce personnage qui connu une carrière atypique¹⁷ a légué à l'histoire un manuscrit particulièrement

¹⁷ Le Père Claude-François Lachère (1660-1734) était d'abord docteur en théologie, avant d'occuper de hautes fonctions chez les franciscains pour qui il fut définitif de sa Province. Il a aussi un côté « aventurier » puisqu'il

précieux en ce qui concerne l'épigraphie et l'iconographie funéraire. Membre de l'Ordre des Cordeliers, c'est en tant que gardien du convent de Dijon qu'il mit à profit sa charge pour entreprendre le relevé de toutes les curiosités de plusieurs édifices de son Ordre. Il a ainsi rassemblé dans un manuscrit improprement appelé « Nécrologe des Cordeliers »¹⁸ toutes les pierres tombales encore en place lors de son passage dans les édifices dijonnais, châillonnais et lédoniens¹⁹. Cela représente plus d'une centaine de dessins qui constituent en quelque sorte un épitaphier. Ce manuscrit est aujourd'hui la seule source concernant les monuments des couvents bourguignons. À Dijon, s'il subsiste encore l'ancien réfectoire du convent médiéval, l'église qui lui était perpendiculaire a été détruite au moment de la Révolution, emportant avec elle près d'une centaine de pierres tombales médiévales et modernes.

Le second religieux qui s'est intéressé aux monuments funéraires bourguignons n'est autre que Dom Urbain Plancher. Le deuxième de ses quatre imposants volumes consacrés à l'histoire du duché de Bourgogne des Burgondes aux derniers Ducs²⁰ comprend de nombreuses gravures dont une douzaine représentant quelques monuments funéraires médiévaux éparpillés dans divers édifices religieux de Bourgogne du Nord. Contrairement à Claude-François Lachère qui semblait vouloir constituer une sorte d'inventaire des curiosités des églises conventuelles de la région, cette entreprise de Dom Plancher s'inscrit dans la continuité de celle réalisée par Pierre Palliot au moins dans la démarche. Pour parfaire son récit, il n'hésite pas à s'appuyer sur de nombreuses pièces justificatives. C'est ainsi qu'il intègre à son étude les monuments funéraires dont il a besoin comme documents d'archives.

Le XVIII^e siècle, c'est aussi le siècle de l'abbé Claude Courtépée. Enseignant au collège des Godrans à Dijon, il est passionné par l'histoire et la géographie. Il consacra la majeure partie de sa vie à la rédaction d'une monographie historique, religieuse, géographique et économique de chacune des paroisses de Bourgogne. Le premier volume de sa *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne* parut en 1774²¹. Cinq autres parurent dans les six années qui suivirent, et le tome sept

fut envoyé en mission au Sénégal, d'où il ramena un « *Mémoire sur son voyage d'Afrique* », manuscrit qui reste malheureusement introuvable depuis.

¹⁸ Ce manuscrit du XVIII^e siècle est conservé dans le fonds de la Bibliothèque Municipale de Dijon sous la cote « ms 1972 ».

¹⁹ Ce document compile en effet les monuments funéraires de trois édifices différents : ceux des Cordeliers de Dijon, des Cordeliers de Châtillon-sur-Seine et des Cordeliers de Lons-le-Saunier.

²⁰ PLANCHER (Dom U.), MERLE (Dom), *Histoire généalogique et particulière de Bourgogne*, Antoine du Fay, Dijon, 1739-1781.

²¹ BEGUILLET (E.), COURTEPEE (Abbé Cl.), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, 7 tomes, 1775-1788 ; 2^e Edition : 4 tomes, Lagier, Dijon, 1847 ; 3^e Edition, Horvath, Paris, 1967 ; 4^e Edition, Art-et-Littérature, Lons-le-Saunier, 2001.

posthume en 1788. L'idée de Courtépée, c'est de mettre à contribution les érudits bourguignons. Il pouvait en particulier compter sur les ecclésiastiques de la province, dont beaucoup étaient ses anciens élèves. La plus grande partie de son travail consistait à les interroger selon une méthode rigoureuse sur les richesses et l'histoire de leur village. Par retour de courrier, il compilait ainsi les informations et allait sur place vérifier au hasard de ses voyages d'été. Courtépée s'intéressait cependant assez peu aux monuments funéraires et aux monuments médiévaux en général. Ainsi, il s'est seulement contenté de dresser la liste des sépultures remarquables recensées dans certaines églises. Il n'a réalisé aucun dessin mais juste un inventaire des sépultures.

Le XIX^e siècle : l'intérêt des érudits

L'histoire de la Bourgogne a fait un grand pas en avant avec la création et le développement de nombreuses sociétés savantes qui ont assez bien maillé le territoire. Les églises et leur mobilier ont particulièrement retenu l'attention des érudits de l'époque. Sans faire l'inventaire de tout ce qui a été publié sur le sujet, nous pouvons nous attarder sur quelques travaux majeurs.

En Bourgogne du Nord, les membres de la Commission des Antiquité du département de la Côte-d'Or ont été particulièrement productifs. Ainsi, Gabriel Dumay²² s'est attaché à détailler, à partir du nécrologe de Saint-Bénigne de Dijon, toutes les personnes inhumées dans l'édifice. Les inscriptions funéraires ont été rigoureusement transcrites et analysées par l'auteur. De plus, chaque personnage inhumé bénéficie d'une petite note biographique plus ou moins complète en fonction des sources. Quelques gravures de monuments funéraires (hélas pour nous trop peu nombreuses) viennent illustrer ce brillant travail. Il s'est également intéressé aux tombes de l'église de Rouvres-en-Plaine²³.

Dans la même période, des articles intéressants sont parus dans d'autres revues, marquant ainsi l'engouement des érudits pour l'étude des édifices religieux et de leur mobilier. Dans la *Revue de Bourgogne*, Henry Chabeuf²⁴ puis Eugène Fyot²⁵ ont publié deux monographies très précieuses dans la mesure où elles apportent un grand nombre d'informations concernant deux sites d'inhumations privilégiés par l'aristocratie médiévale locale, à savoir Saint-Seine-l'Abbaye et l'abbaye de La Bussière. Ce même Chabeuf livra dans les mêmes dates deux articles dans la *Revue de l'art*

²² DUMAY (G.), « Saint-Bénigne de Dijon : Epigraphie bourguignonne. Eglise et Abbaye », in *MCACO*, tome X, Dijon, 1882, p. 27-268.

²³ DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », in *MCACO*, tome XII, Dijon, 1895, p. 157-176.

²⁴ CHABEUF (H.), « A Saint-Seine-l'Abbaye », in *Revue de Bourgogne*, tome I, Dijon, 1911.

²⁵ FYOT (E.) « L'Abbaye de La Bussière », in *Revue de Bourgogne*, tome XV, Dijon, 1925.

chrétien à propos des pierres tombales de Saint-Seine-l'Abbaye²⁶ et de l'église de Rouvres-en-Plaine²⁷. Un autre personnage féru d'histoire, Charles Aubertin, publia quelques notes sur les sépultures des différents édifices religieux de Beaune dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse de Dijon*²⁸.

Les monuments funéraires de Bourgogne du Sud ont eux aussi largement bénéficié des travaux des érudits sur les édifices religieux de la région. Harold de Fontenay, pour la Société Eduenne, a fait pour l'Autunois exactement le même travail que Gabriel Dumay²⁹. Une fois encore, si son étude épigraphique n'apporte que peu de dessins, elle a le mérite de fournir de précieux renseignements sur le statut des défunts inhumés dans les églises d'Autun dont la plupart des monuments ont aujourd'hui disparu. Cependant, celui qui a considérablement débroussaillé le terrain est incontestablement Jean Martin. Il a consacré d'importants travaux sur les monuments funéraires des édifices religieux de Tournus³⁰, Lancharre³¹, Chalon³² ou encore du Miroir³³. Il fut surtout le premier à tenter des inventaires systématiques consacrés aux pierres tombales figurées³⁴, aux pierres tombales circulaires³⁵ ou simplement aux monuments d'un espace géographique donné du département de Saône-et-Loire³⁶. Ses relevés, les plus rigoureux jamais effectués jusqu'alors en Bourgogne, rendent parfaitement la réalité des dalles funéraires qu'il a inventoriées.

²⁶ CHABEUF (H.), « Pierres tombales dans l'église abbatiale de Saint-Seine-l'Abbaye », in *Revue de l'Art chrétien*, 4^{ème} série, tome VIII, Dijon, 1897.

²⁷ CHABEUF (H.), « L'église de Rouvres », in *Revue de l'Art chrétien*, 5^{ème} série, tome IX, Dijon, 1898.

²⁸ AUBERTIN (C.), « Note sur une dalle funéraire de Saint-Nicolas de Beaune », in *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, Dijon, 1895 et AUBERTIN (C.), « Les sépultures de l'église de l'hospice de la Charité de Beaune », in *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, Dijon, 1895.

²⁹ FONTENAY (H. de), « Epigraphie autunoise : Moyen Âge et Temps Modernes », In *Mémoires de la Société Eduenne*, 7, p. 193-314 ; t. 8, p. 333-432 ; t. 9, p. 463-498 ; t. 10, p. 261-430 ; t. 11, p. 317-515 ; t. 12, p. 267-331 ; t. 13, p. 291-412 ; t. 14, p. 147-268 ; t. 15, p. 387-441 ; t. 16, p. 301-346.

³⁰ MARTIN (J.), « Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome VII, p. 119-131.

³¹ MARTIN (J.), « Pierres tombales du prieuré de Lancharre », in *Mémoires de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, tome IX, 1904, p. 248-264.

³² MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône : pierres tombales, inscriptions et documents historiques », In *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1906, p. 1-144.

³³ MARTIN (J.), « Eglise de l'ancienne abbaye du Miroir », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XVII, 1920.

³⁴ MARTIN (J.), JEANTON (G.), « Les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire », in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, tome XXXVI, 1909, p. 173-205.

³⁵ MARTIN (J.), JEANTON (G.), « Pierres tombales circulaires de la Bourgogne », in *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, tome XXXIV, 1910, p. 79-94.

³⁶ MARTIN (J.), « L'ancien archiprêtre de Tournus au diocèse de Chalon : pierres tombales, inscriptions et documents archéologiques », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome IX, 1905-1906, p. 51-210.

En ce siècle d'or des sociétés savantes, Ernest Petit a considérablement contribué à l'histoire de la Bourgogne médiévale. Par son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*³⁷, il est le digne héritier de Dom Plancher. Sa méthode est la même que celle de ses prédécesseurs, justifier son récit par des preuves historiques. Ainsi, ses 9 volumes sont illustrés par de très nombreuses gravures représentant à la fois des panoramas, des sceaux, des armoiries, mais aussi des monuments funéraires extraits ou inspirés pour la plupart des dessins réalisés par Pierre Palliot et repris dans la collection de Roger de Gaignières. Cela représente au total une soixantaine de gravures concernant des monuments des XIII^e et XIV^e siècles. Les médiévistes que nous sommes regrettent qu'il n'ait eu le temps avant sa mort en 1918 de rédiger l'histoire du duché pendant la guerre de Cent Ans.

Le XX^e siècle : des inventaires plus structurés mais toujours aussi peu complets

Les deux guerres mondiales ont retardé la poursuite des travaux sur l'histoire de la Bourgogne. Concernant les monuments funéraires, ce n'est que dans les années 1950 que l'intérêt revient. Il est au départ assez désintéressé. C'est notamment le cas de l'étude menée en Côte-d'Or par André Guillaume. Ce personnage fut l'un des derniers à explorer les richesses locales avec un regard à la fois naïf et avisé. Son *Guide du touriste, de l'archéologue et du naturaliste*³⁸ présente pour nous l'intérêt d'inventorier tous les monuments funéraires remarquables qu'il a pu rencontrer lors de ses multiples déplacements. Cela représente pour ce département et pour la chronologie qui nous intéresse 148 mentions de sépultures.

Dans la lignée des Plancher, Courtépée et autre Petit, il faut signaler les travaux du chanoine Jean Marillier. Fils spirituel du chanoine Maurice Chaume, auprès de qui il s'initie à l'histoire de la Bourgogne, il s'est particulièrement intéressé à l'histoire et l'architecture des églises bourguignonnes. Les monuments funéraires ont particulièrement retenu son attention³⁹. Lors de ses multiples visites d'églises, il a pris soin de faire un grand nombre de photographies argentiques. Parmi les centaines de clichés qu'il a réalisés, 81 concernent des monuments funéraires médiévaux. Ces développements, d'une qualité remarquable, sont aujourd'hui conservés au centre de documentation du Patrimoine, dans le fonds du Service Régional de l'Inventaire général.

³⁷ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.*

³⁸ GUILLAUME (A.), *La Côte-d'Or. Guide du touriste, de l'archéologue et du naturaliste*, Imprimeries Réunies Lyon, sans date (vers 1952).

³⁹ MARILLIER (Chanoine J.), « Les tombes médiévales de l'église d'Arceau », in *MCACO*, tome XXXIV, 1984-1986, p. 265-274 ; Idem, « La tombe à Pie de Sainte-Sabine », *Congrès de l'Association des Sociétés Savantes de Bourgogne*, 2e Congrès, Charolles, 3 et 4 juin 1961, p. 22-24.

L'inventaire des monuments funéraires

La Bourgogne du Sud a également eu son honnête homme voyageur en la personne de Raymond Oursel. Ce chartiste fut directeur des Archives Départementales de Saône-et-Loire de 1963 à 1986. En compagnie de son épouse, il s'est intéressé à l'histoire de son département, et particulièrement à ses églises romanes. Il s'est lancé le défi considérable d'inventorier, village après village, canton après canton, les richesses de la Bourgogne du Sud. Il a rédigé une fiche pour chaque édifice, chaque monument, chaque objet mobilier qu'il a rencontré. Ces données ainsi que ses nombreuses photographies là aussi d'une grande qualité sont conservées aux Archives Départementales de Saône-et-Loire⁴⁰ et maintenant accessible par internet.

La démarche de Raymond Oursel a précédé de peu la création du Service Régional de l'Inventaire Général dans les années 1970. Cet organisme est né de la volonté d'André Malraux qui a décidé en 1964 de lancer un inventaire des trésors encore cachés du patrimoine français. Ce service qui dépend aujourd'hui de la Direction Régionale des Affaires Culturelle a une mission simple : inventorier le patrimoine mobilier et immobilier de la région. Basé à Dijon, le Service de l'Inventaire procède canton par canton. À chaque visite d'église, les agents recensent les monuments funéraires rencontrés. Malheureusement, les cantons sont choisis de manière arbitraire et malgré les quatre décennies consacrées à cette entreprise, le service est loin d'arriver au bout de sa mission. À peine un quart des cantons a été inventorié.

Comme la vocation première de ce service réside dans la recherche, le repérage, le recensement et la diffusion auprès du public, ces données compilées dans de grands classeurs sont accessibles à tous. De plus, le Service de l'Inventaire, comme celui des Monuments Historiques, participe à la constitution de la base de données Palissy consultable en ligne qui référence tous les recensements effectués.

Le XXI^e siècle : les travaux universitaires

Comme on l'a démontré en introduction, les universitaires se sont tardivement intéressés à la pierre en général, et au monument funéraire en particulier. Tout change dans les années 1970. La création par Robert Favreau du Corpus des Inscriptions de la France Médiévale engage les chercheurs vers une nouvelle discipline : l'épigraphie médiévale. Ce service, basé à Poitiers, a pour mission l'inventaire et l'étude des inscriptions antérieures à 1300⁴¹. Il est bien entendu amené à s'intéresser aux monuments funéraires par le biais de leur inscription. Les études s'effectuent département par

⁴⁰ ADSL, dossiers conservés sous les cotes 5 Fi 001 à 5 Fi 591.

⁴¹ Les publications du CIFM ne retiennent que les inscriptions antérieures à 1300. Cependant, leur fichier s'étend jusqu'à la fin du XV^e siècle.

département. Par chance, ces spécialistes sont passés en Bourgogne. L'inventaire des inscriptions de Saône-et-Loire⁴² est paru en 1997. Celui de Côte-d'Or⁴³ est sorti deux ans plus tard. Dans la foulée de ce volume, Alain Rauwel a édité un *corrigenda et addenda*⁴⁴ afin de combler les lacunes de ces chercheurs qui ne passent que quelques semaines sur un terrain qu'ils connaissent logiquement peu. Malgré ces travaux, quelques inscriptions funéraires antérieures à 1300 ont échappé aux mailles du filet.

Les étudiants bourguignons ne se sont intéressés à la mort et à sa représentation qu'à la fin des années 1990. Cependant, ces rares études étaient concentrées sur Dijon et son Musée Archéologique⁴⁵. Présentées sous forme d'inventaire, elles ont peu apporté sur le message et la fonction du monument funéraire médiéval. Le cadre trop restreint de l'étude ne pouvait pas permettre une vision d'ensemble. Il faut cependant saluer la tentative de Pierre-Guillaume Demetz qui a eu la bonne intuition d'étudier la mort et ses traces dans une région définie, l'Auxois, et sur un temps long, du Moyen Âge à la fin de la période Moderne⁴⁶.

Un inventaire à forte disparité régionale

Au final, cet inventaire rigoureux et méthodique nous a permis de retenir 794 monuments funéraires établis dans 248 édifices religieux, ces derniers étant répartis sur près de 19000 km². Au départ, nous en avons recensé plus de 1300. Cela signifie que près de la moitié des monuments connus depuis le XVI^e siècle a disparu ou n'est plus exploitable. Au total, cette étude rassemble 448 monuments conservés. Ainsi, 45 % du corpus a disparu et n'est plus connu que par dessin, relevés ou gravures.

⁴² *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*. Tome 19, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Editions du CNRS, Paris, 1997.

⁴³ *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*. Tome 20, Côte-d'Or, Editions du CNRS, Paris, 1999.

⁴⁴ RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte-d'Or antérieures à 1300. *Corrigenda et addenda* », in *MCACO*, tome XXXIX, 2000-2001, p. 59-73.

⁴⁵ COIGNOT (F.), *Présentation muséologique d'œuvres lapidaires médiévales. La mort à Dijon au Moyen Âge*, Mémoire de stage de D.E.S.S, Université de Dijon, Dijon, 1993 ; POIREL (I.), *Pierres tombales médiévales de Dijon : inventaire et bibliographie*, Mémoire de stage (A.S.M.L.C.I), Université de Dijon, Dijon, 1994 ; LEVERT (R.), *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon : Evolution de la perception de la mort, la liturgie chrétienne et la pierre tombale en Bourgogne de la fin du XIII^e siècle au début du XVII^e siècle*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art Médiéval réalisé sous la direction de Monsieur Daniel Russo, Université de Dijon, Dijon, 2000.

⁴⁶ DEMETZ (P.-G.), *La mort et ses traces dans le sud de l'Auxois : Moyen Âge / Temps Modernes*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art Médiéval réalisé sous la direction de Monsieur Daniel Russo, Université de Dijon, Dijon, 2001.

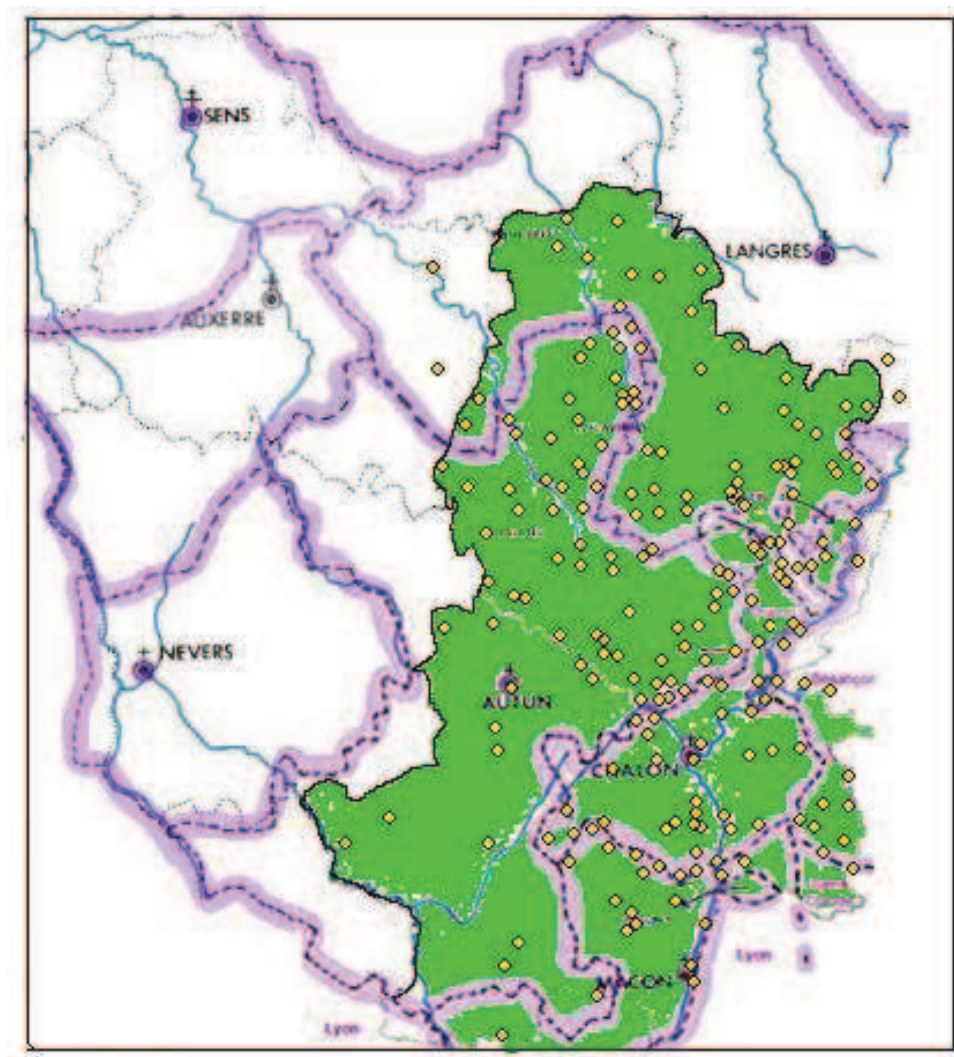
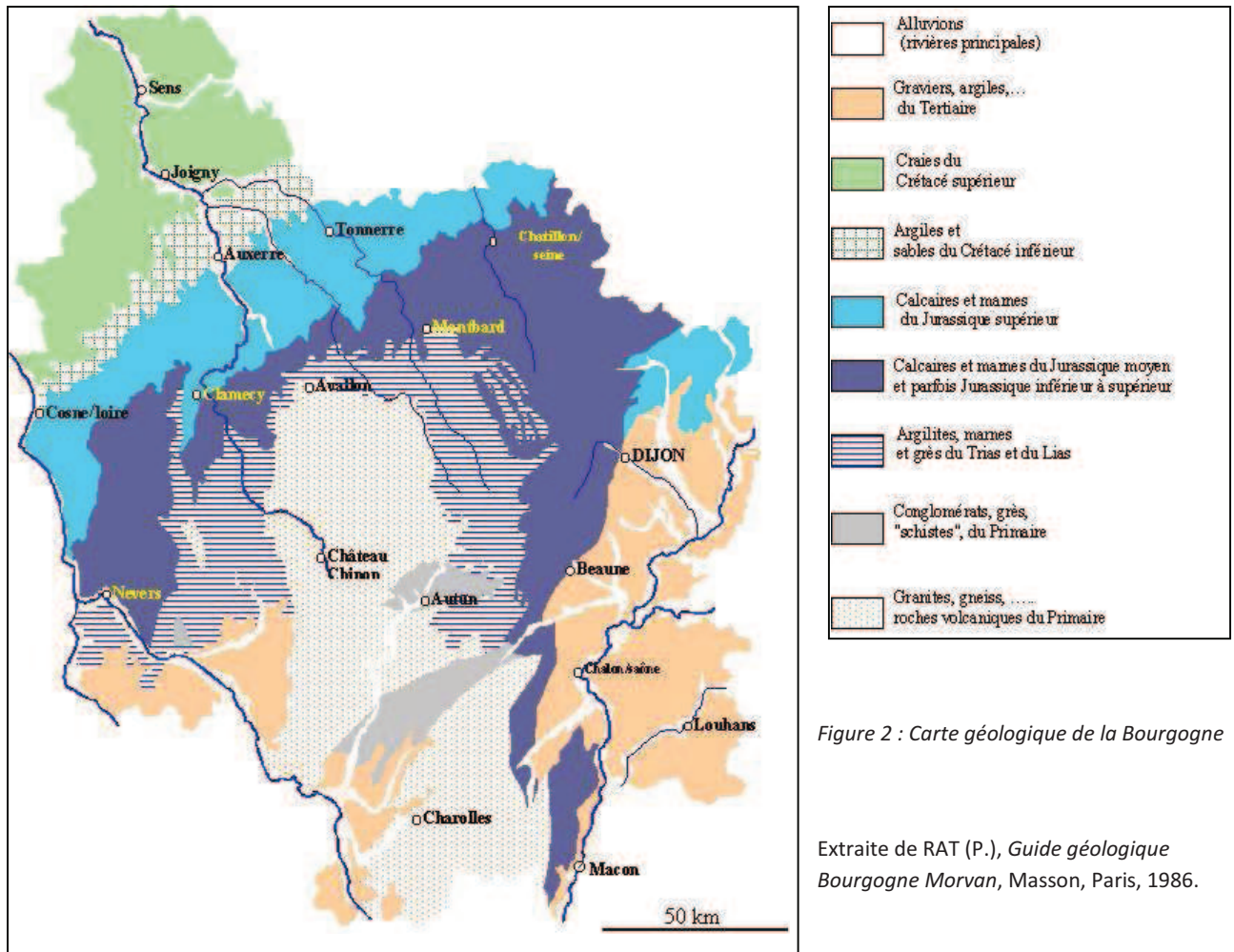


Figure 1 Carte de localisation des sites d'inhumations retenus pour cette étude. En vert la Bourgogne ducale

La carte des sites d'inhumations retenus met en évidence des inégalités de densité. Même si elle présente de manière uniforme des sites différents par leur statut ou par le type de monument qu'ils abritent, on devine un déséquilibre nord/sud. Avec 235 monuments recensés, la Bourgogne du Sud est nettement en retard du point de vue du nombre de monuments funéraires. Le rapport est de 70 % de monuments en Bourgogne du Nord, pour seulement 30 % en Bourgogne du Sud. Avant même de mener une étude historique et sociologique, on peut avancer plusieurs pistes de réflexion pour tenter d'expliquer ce déséquilibre.



La première est d'ordre géologique. Notre espace géographique est inégal du point de vue de la matière première qu'est la pierre. Comme le montre la carte ci-contre (cf fig. 2), la Bourgogne du Nord est assise sur un large plateau calcaire. Ce dernier fournit aux entrepreneurs un matériau de premier choix. À l'inverse, la Bourgogne du Sud est faiblement pourvue en calcaire. La moitié est de la Saône et Loire se situe dans la plaine de Saône où les sols sont exclusivement composés de graviers et d'argiles. La moitié ouest possède quant à elle des sous-sols fortement granitiques. Si le granite de Bretagne se prête très bien à la taille de monuments funéraires⁴⁷, les roches métamorphiques de Bourgogne sont des granites à gros grain ou des rhyolithes impropres à la taille. On a ici une piste pour expliquer la faible densité de monuments dans la moitié ouest de la Bourgogne du Sud.

La seconde est d'ordre géopolitique. L'implantation de la capitale ducale au cœur de la Bourgogne du Nord déséquilibre fortement notre territoire. Un premier passage en revue de notre corpus funéraire révèle que plus de la moitié des monuments de cette étude sont établis dans un

⁴⁷ COPY (J.-Y.), *Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne. Les gisants haut-bretons...* op. cit.

rayon de 40 km autour de Dijon. Plus l'on s'en éloigne, moins l'on recense de monuments. Il faut ainsi envisager l'hypothèse d'une polarisation de la sépulture *ad ecclesiam*. Les ducs de Bourgogne sont les premiers à systématiser dès le début du XII^e siècle l'inhumation en contexte ecclésial. Par imitation, cette pratique a pu se répandre à l'ensemble de la cour ducale et à l'aristocratie féodale locale. Éloignée de la capitale bourguignonne, la population de la Bourgogne du Sud était peut-être moins sensible ou moins attirée par cette nouvelle pratique funéraire. On remarquera au passage que seule la plaine de Saône, axe de circulation et de communication principal, conserve une densité de monument importante. La moitié ouest de la Saône-et-Loire se caractérise à l'inverse par un vide funéraire. Ce constat est assez surprenant dans la mesure où l'aristocratie féodale est particulièrement active en Bourgogne du sud. Pour ne s'appuyer que sur l'exemple des châteaux, les études menées par le Centre de Castellologie de Bourgogne révèlent qu'il y a presque deux fois plus de sites fortifiés en Bourgogne du sud qu'en Bourgogne du Nord. L'aristocratie féodale du sud de la région utilise bien la pierre, mais à d'autres fins.

La troisième est d'ordre religieux car il ne faut pas oublier que l'utilisation du monument funéraire intervient exclusivement en contexte ecclésial. Le maillage formé par les communautés monastiques est peut-être plus serré en Bourgogne du Nord où les abbayes sont plus équitablement réparties d'un point de vue géographique (Annexe I, fig. 1, p. 2). À l'inverse, les communautés religieuses de Bourgogne du Sud sont concentrées dans un quadrilatère formé par les villes de Chalon-sur-Saône au nord, Mâcon au sud, Cluny à l'ouest et Tournus à l'est. Seule la cité épiscopale d'Autun échappe à la règle en polarisant quelques abbayes et prieurés. En dehors de ces espaces, il n'y a pas d'abbaye influente, à l'exception peut-être de celle du Miroir à l'extrême est du département. La petite abbaye de Ligny et les rares prieurés d'Anzy⁴⁸, de Paray⁴⁹ et de Perrecy⁵⁰ à l'extrême sud-ouest de la Bourgogne du sud ne suffisent pas à combler ce vide monastique du Charollais. Malgré le rayonnement spirituel et intellectuel de l'abbaye de Cluny, une grande partie de l'aristocratie féodale de Bourgogne du Sud n'était pas en contact avec le contexte abbatial ou les pratiques funéraires de prestige.

⁴⁸ Prieuré implanté sur la commune d'Anzy-le-Duc, cton de Marigny, arrt de Charolles (71).

⁴⁹ Commune de Paray-le-Monial (chef lieu de cton, arrt de Charolles (71)).

⁵⁰ Prieuré implanté sur la commune de Perrecy-les-Forges (cton de Toulon-sur-Aroux, arrt de Charolles (71)).

Les sources et leur utilisation

Pour inventorier le plus grand nombre de monuments funéraires puis identifier et interpréter leur message et leur fonction, il a fallu recourir à des sources très diversifiées. Cependant, la démarche de centrer cette étude sur le monument nous a obligé à travailler différemment. Nous avons en effet été confrontés à plusieurs problèmes.

Le premier tient de la diversité des défunts. Cette étude ne se restreint à aucune catégorie sociale. Aussi le public funéraire s'étend du simple moine à l'abbé, du clerc à l'évêque, du petit seigneur au duc de Bourgogne, en passant bien évidemment par les bourgeois et les marchands. Cela représente au total plus d'un millier de défunts. Il était impossible de mener une étude particulière sur chacun.

Le second tient de la diversité des édifices religieux. Les petites églises paroissiales sont souvent beaucoup moins bien documentées que les grandes abbayes bénédictines et cisterciennes. Il y a toutefois quelques exceptions comme les abbayes de Saint-Seine et de Tournus dont les fonds d'archives ont été détruits à la Révolution. Comme plus de la moitié des monuments de ce corpus sont établis dans ces églises de villages, il était impossible de se concentrer uniquement sur les grands édifices.

Le troisième résulte d'un constat : les sources écrites renseignent plus sur la sépulture que sur le monument lui-même. Si les testaments, nécrologes et obituaires donnent les noms, les lieux de sépultures et pour les derniers les dates de décès, rien ou presque ne concerne le monument funéraire. Il a donc fallu sortir des cadres habituels de « l'Histoire » et s'écarter des sources écrites au profit des sources iconographiques.

Les sources archéologiques

- L'absence de fouilles récentes

Les sépultures du bas Moyen Âge n'ont que peu intéressé les archéologues et les fouilleurs. Il faut reconnaître qu'il est difficile d'entreprendre une démarche archéologique de grande ampleur pour des sépultures exclusivement établies en contexte ecclésial. En Bourgogne ducale, aucune fouille n'a jamais été entreprise concernant les sépultures intégrées aux pavements des édifices religieux. Il faut dire que cela fait bien longtemps que l'on a plus relevé de plates tombes.

La seule plate tombe médiévale ayant bénéficié en Bourgogne d'une fouille récente est celle d'un abbé inhumé dans le bras sud du transept de l'église Saint-Germain d'Auxerre⁵¹. Menée en 2006 par le Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre sous la direction de Fabrice Henrion, elle n'a à ce jour pas encore été publiée.

- L'apport des sociétés savantes

Il faut remonter à la seconde moitié du XIX^e siècle et aux travaux des sociétés savantes pour trouver des tentatives de fouilles ou de sauvegarde des monuments funéraires médiévaux. La Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or a été particulièrement active dans ce domaine. Ses archives, conservées aux Archives départementales de Côte-d'Or et soigneusement triées et classées en 2003 par Alain Rauwel et Françoise Vignier, ont été d'une aide précieuse pour notre recherche documentaire. Les fonds consacrés au mobilier religieux, aux dossiers communaux et aux édifices religieux du département recèlent de précieuses informations sur les monuments funéraires. L'enquête de 1888 sur les objets mobiliers⁵² dresse un inventaire des peintures, des statuaires, des vitraux et surtout des monuments funéraires répertoriés dans les cantons. Les dossiers documentaires des édifices religieux de Dijon⁵³ renferment de magnifiques relevés archéologiques, quelques dessins et quelques photographies de monuments funéraires. Enfin, les archives de la CACO conservent une dizaine de fonds d'érudits qui ont consacré une grande partie de leur vie à l'histoire de ce département. Le plus important est le fonds Grémaud⁵⁴ dans lequel chaque village de Côte-d'Or bénéficie d'une pochette contenant toutes les informations et les indications collectées par Monsieur Grémaud. Ces dossiers communaux sont constitués de nombreux articles de presse (datant en grande partie des années 1960-1980), des documents manuscrits et des correspondances rédigés par d'éminents membres de la Commission, de relevés archéologiques et géologiques, mais aussi de quelques trop rares photographies plus ou moins anciennes du village. À chaque fois, l'église a sa propre fiche avec l'inventaire rigoureux de tout son mobilier.

⁵¹ TREFFORT (C.), « Des tombes et des hommes. Trente ans d'archéologie funéraire en France », in *Archéologie et Sciences des origines*, n° 314, juin 2006, p. 61.

⁵² ADCO, fonds 69 J 29.

⁵³ ADCO, fonds 69 J 74 Dijon II. Ce fonds d'archives contient des documents concernant les édifices suivants : Saint-Bénigne, Saint-Philibert, Notre-Dame, Saint-Etienne, Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Sainte-Anne, Sainte-Chapelle, Petit-Clairvaux, Cordeliers, Jacobins, Carmes, Carmélites, Minimes, Capucins, Godrans, Hôpital Sainte-Anne, Hôpital du Saint-Esprit, Maladière, et Chartreuse de Champmol.

⁵⁴ ADCO, fonds 69 J Grémaud. Ce fonds est composé de 14 cartons dans lesquels les dossiers communaux sont classés par ordre alphabétique, excepté le premier consacré au classement des fiches ne pouvant être attribuées avec certitude à une seule commune, et le quatorzième que nous n'avons pas consulté puisqu'il est consacré au site historique d'Alésia.

- La prospection sur le « terrain »

L'inventaire des mentions de sépulture, le passage en revue des dessins et relevés exécutés depuis le XVII^e siècle et les dossiers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ne sauraient remplacer l'étude de la pierre elle-même. Il a fallu pour chaque mention de monument funéraire aller vérifier sur le terrain la présence ou non de la pierre ou de fragments. Même si certains monuments sont bien connus et bien datés, notre démarche statistique nous impose d'effectuer nos propres relevés avec nos propres critères.

Au total, la part des monuments conservés et encore exploitables s'élève à 56 % du corpus, soit 448 monuments sur 794. Nous avons donc attaché une grande importance aux visites d'églises afin de vérifier nos sources et conforter les données recensées dans les textes, dossiers et archives. Nos déplacements ne se sont pas cantonnés aux édifices suspectés. Nous ne prétendons pas avoir visité toutes les églises de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, mais notre curiosité nous a conduits à pousser les portes, et à faire ouvrir de nombreuses églises se trouvant sur notre route.

La conservation des monuments funéraires nous a également amené dans les salles et les réserves de certains musées. Malheureusement, seuls les musées dijonnais bénéficient d'une collection digne de ce nom. Le musée des Beaux-Arts de Dijon est célèbre pour abriter les tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur. Cependant, le musée archéologique est celui qui abrite le plus de monuments. Dans son étude consacrée aux pierres tombales du musée⁵⁵, Rodolphe Levert avait recensé 91 pierres tombales entières ou fragmentées, toutes datées entre le début du XIII^e siècle et le début du XVIII^e siècle. Au total, nous avons fait le choix de retenir 31 plates tombes et deux fragments dont le monument est connu par dessin (Annexe I, fig. p. 3). Notre étude nous a également conduit au Musée Rolin, au Musée Denon à Chalon-sur-Saône ou encore au musée de la Tour du Pin à Marcigny⁵⁶ qui abrite la curieuse dalle de Jean de Bègues († 1332). Enfin, nous avons dû nous rendre jusqu'à Paris pour contempler le célèbre tombeau de Philippe Pot⁵⁷ († 1494) ainsi que la plate tombe d'Agnès de Dompierre⁵⁸ († 1313) exposés dans la salle médiévale du musée du Louvre, ainsi que celui de Pierre Abélard⁵⁹ († 1142) conservé au cimetière du Père Lachaise.

⁵⁵ LEVERT (R.), *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon... op. cit.*

⁵⁶ Marigny, cton de Mont-Saint-Vincent, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁵⁷ Ce tombeau était autrefois établi dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste qui s'ouvrait dans le bras sud du transept de l'abbatiale de Cîteaux. Exclu de la vente comme bien national de l'abbaye, il a été plusieurs fois vendu et déplacé au cours du XIX^e siècle. Finalement, il est acquis en 1889 par le musée du Louvre pour 15000 F. (cf BARON (F.), « Tombeau de Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne », in *Sculpture française*, tome I. Moyen Âge, RMN, Paris, 1996, p. 208-210.

⁵⁸ La plate tombe d'Agnès de Dompierre était à l'origine située dans la nef du prieuré de Bonvaux (commune de Daix (21)).

⁵⁹ Le gisant de Pierre Abélard proviendrait du prieuré clunisien Saint-Marcel de Chalon. Son corps ne resta pas longtemps en Bourgogne car à la demande d'Héloïse, Pierre le Vénérable autorisa le transfert de celui-ci à

Les sources écrites

- Les testaments

Les fonds bourguignons sont sur ce point infiniment moins riches que leurs pendants lyonnais⁶⁰ ou avignonnais⁶¹. À cela s'ajoute le fait qu'il faut être particulièrement chanceux pour pouvoir associer un testament à un monument funéraire. L'étude menée sur le Beaunois par Jean-Pierre Brelaud⁶² est révélatrice du problème : on a soit l'un soit l'autre. Pour les 1074 défunts rassemblés dans cette étude, nous bénéficions seulement de 5 testaments.

Cette impossibilité de rattacher de manière assez systématique sépulture et testament n'est cependant pas une faiblesse pour notre étude. Notre expérience de cette source documentaire nous a appris que le testament était muet sur le monument funéraire choisi par le testateur. Si ce dernier renseigne souvent le choix de sa dernière demeure, voire de l'emplacement de sa sépulture, il est très rare qu'il fasse mention de ses prétentions quant au choix du monument qui viendra matérialiser cette dernière.

- Les obituaires et nécrologes

Ces documents qui nous restent des monastères bourguignons souffrent du manque d'intérêt des historiens et étudiants bourguignons à leur égard. Pourtant, les fonds bourguignons conservent en totalité ou en partie de très nombreux registres. Dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, Ernest Petit dresse une impressionnante liste des abbayes bourguignonnes dont il connaît les nécrologes⁶³. Il profite d'ailleurs de cette étude pour publier ceux de Moutiers-Saint-Jean⁶⁴, de Molesme⁶⁵, de Cîteaux⁶⁶, de Montréal⁶⁷, de Saint-Martin d'Autun⁶⁸, de Theuley⁶⁹ et de

l'abbaye du Paraclet, abbaye créée par Abélard où résidait Héloïse. Quant à son monument funéraire, il fut installé au cimetière du Père Lachaise sous un mausolée néo-gothique le 6 novembre 1817. C'est le sculpteur Beauvallet qui s'est chargé de la restauration du gisant provenant de Saint-Marcel.

⁶⁰ LORCIN (M.-Th.), *Vivre et mourir en Lyonnais... op. cit.*

⁶¹ CHIFFOLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà... op. cit.*

⁶² Jean-Pierre Brelaud prépare une thèse de doctorat à l'Université de Dijon intitulée : *Clergé et vie religieuse à Beaune (1200-1500)*.

⁶³ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.*, tome V, p. 361.

⁶⁴ *Ibid.*, Appendice I, p. 364.

⁶⁵ *Ibid.*, Appendice II, p. 383.

⁶⁶ *Ibid.*, Appendice III, p. 396.

⁶⁷ *Ibid.*, Appendice IV, p. 408.

⁶⁸ *Ibid.*, Appendice V, p. 418.

⁶⁹ *Ibid.*, Appendice VI, p. 421.

Maizières⁷⁰. Pour la Bourgogne du Nord, on citera ceux de la Collégiale Notre-Dame⁷¹ et de la Chartreuse Notre-Dame de Fontenay à Beaune⁷², celui de la Sainte-Chapelle de Dijon ou encore celui de l'abbaye Notre-Dame de Fontenay⁷³. La Bourgogne du Sud a quant à elle bénéficié d'une publication d'envergure des obituaires des diocèses de Chalon et Mâcon⁷⁴. A cela s'ajoute l'étude spécifique menée par Nathalie Verpeaux sur ceux de l'abbaye Saint-Andoche d'Autun⁷⁵.

D'une manière générale, les obituaires n'apportent que peu d'information à notre étude. Souvent incomplets, ils offrent très peu de concordances entre les noms qu'ils mentionnent et les monuments funéraires recensés. C'est fort dommage car ils renseignent de manière assez précise deux éléments qui font parfois défaut au chercheur, à savoir la date du décès et l'emplacement de la sépulture.

- Les épitaphiers

On l'a évoqué précédemment, les inscriptions funéraires médiévales ont bénéficié d'une attention toute particulière des érudits et historiens depuis le XVII^e siècle. Dans la mesure où les épitaphes ne sont qu'un des éléments qui composent le monument funéraire, il est nécessaire d'en retrouver la trace pour les confronter avec les réalités archéologiques. La Bibliothèque Municipale de Dijon conserve dans ses fonds anciens un précieux manuscrit. Improprement nommé « Nécrologe des Cordeliers »⁷⁶, il correspond en réalité à l'épitaphier des Cordeliers de Dijon, auquel s'ajoutent quelques références aux Cordeliers de Lons-le-Saunier et de Châtillon-sur-Seine.

Ponctuellement, certains édifices religieux ont pu bénéficier des travaux de certains érudits. Ainsi, une « notice historique sur l'abbaye de Cîteaux⁷⁷ » écrite en 1724 par Dom Marc-Antoine Crestin, religieux d'Elan et un « Escrit servant à la connoissance des tombeaux, des escriteaux, des

⁷⁰ *Ibid.*, Appendice VII, p. 424.

⁷¹ Ce manuscrit se trouve conservé à la Bibliothèque Municipale de Dijon sous la cote ms 1629. Il a été publié par Charles Oursel (cf OURSEL (C.), « Le plus ancien obituaire de l'insigne collégiale Notre-Dame-de-Beaune », in *Bulletin philologique et historique*, Dijon, Dijon, 1908, p. 10-21).

⁷² Ce manuscrit se trouve conservé à la Bibliothèque Municipale de Beaune sous la cote ms 43. Jean-Pierre Brelaud a publié une synthèse à son sujet (cf BRELAUD (J.-P.), « L'obituaire de la Chartreuse Notre-Dame de Fontenay (Beaune) », in *Centre beaunois d'études historiques*, bulletin trimestriel n° 110, janv.-févr. 2010, p. 8-11.

⁷³ Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque Municipale de Châtillon-sur-Seine sous la cote ms 6.

⁷⁴ LAURENT (J.), GRAS (P.), *Obituaires de la province de Lyon. 2, Diocèse de Lyon. deuxième partie, Diocèses de Mâcon et de Chalon-sur-Saône*, Klincksieck, Paris, 1965.

⁷⁵ VERPEAUX (N.), *Les obituaires de l'abbaye Saint-Andoche d'Autun*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris I, Paris, 1998.

⁷⁶ Il s'agit du manuscrit conservé sous la cote ms 1972 conservé à la Bibliothèque Municipale de Dijon.

⁷⁷ Archives Départementales de Côte-d'Or, 1 F 17.

epitaphes [...] de Cisteaux⁷⁸ » apportent cette fois des descriptions des monuments funéraires plus précises mais également le relevé rigoureux des phylactères.

Ernest Petit, dans les nombreux volumes de son *Histoire des ducs de Bourgogne*, publie un grand nombre d'inscriptions bourguignonnes⁷⁹. Outre les nombreux dessins de Palliot et les gravures de la collection Gaignières, les inscriptions funéraires bénéficient depuis près de 40 ans maintenant des travaux du Corpus des Inscriptions de la France Médiévale. La Côte-d'Or⁸⁰ et la Saône-et-Loire⁸¹ ont été inventoriés et nous avons eu la chance d'avoir accès au fichier papier du Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale de Poitiers qui contient plus de 50000 fiches.

- Les sources « révolutionnaires »

Puisque les sources traditionnellement utilisées par les historiens médiévistes restent relativement muettes en ce qui concerne les monuments funéraires, nous avons dû regarder du côté des sources modernes. En effet, après les chantiers médiévaux, il faut prendre en considération les multiples phases de construction et « d'embellissement » liées à l'évolution des goûts et des pratiques religieuses. À cela s'ajoutent les épisodes de destructions engendrés par les guerres ou les révoltes au fil des siècles. Ponctuellement, il arrive de trouver des textes particulièrement intéressants. C'est le cas du procès-verbal de 1562 destiné à relater et décrire la mise à sac par les protestants de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône⁸². Ce triste épisode qui a beaucoup marqué les contemporains nous offre la description des gisants et des plates tombes qui furent endommagés et pillés. Ce document est le seul témoignage que nous ayons sur ces monuments aujourd'hui disparus.

⁷⁸ « Escrit servant à la connoissance des tombeaux, des escriteaux, des epitaphes etc. qui ont esté et qui se trouvent encore dans l'église et d'autres lieues de l'abbaye de Cisteaux », texte anonyme mais mis à jour en 1742 d'après plusieurs mentions conservé à la Bibliothèque Municipale de Dijon, ms. 3197 (Mic. 593), p.1-389.

⁷⁹ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.*, tome V, p. 432-491 ; tome VI, p. 420-451.

⁸⁰ *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*. Tome 20, Côte-d'Or, Editions du CNRS, Paris, 1999 ; RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte-d'Or... », *op. cit.*

⁸¹ *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale*. Tome 19, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Editions du CNRS, Paris, 1997.

⁸² ADCO, B 11890. Copie *Parte Inqua* du Procès Verbal de la spoliation du trésor de l'église Saint-Vincent de Chalon. Ce document a été publié par Eugène Fyot. FYOT (E.), « Les spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXV, Chalon-sur-Saône, 1934-1935, p. 124-140. Cependant, le non respect de la ponctuation moderne, la déformation de certains mots et noms ainsi que l'oubli de mots et de passages entiers rendent parfois difficile la compréhension du document et doivent conduire l'historien à préférer le document original.

Outre les guerres de Religion et les divers coups de main qui ont secoué la Bourgogne à l'époque moderne, nous nous sommes intéressés de près à la période révolutionnaire. Comme le rappelle à juste titre Hervé Mouillebouche dans son étude des maisons fortes, « le « vandalisme révolutionnaire » n'a rien eu de spontané et de populaire⁸³ ». La vente et la destruction des biens nationaux saisis dans les années 1790 s'est effectuée de manière planifiée. Notre étude menée à l'échelle de l'abbaye de Cîteaux a mis en lumière les entreprises d'inventaire qui ont précédé la disparition des bâtiments, et par conséquent du mobilier funéraire⁸⁴. Ainsi, le relevé le plus récent que nous ayons des monuments funéraires de Cîteaux est celui effectué par Jean-Baptiste Peincedé les 8, 11 et 12 juin 1791⁸⁵.

Les sources iconographiques

Les documents figurés, relevés, dessins, gravures, photographies anciennes et modernes ont souvent été négligés par les historiens. Pourtant, ils sont indispensables pour une étude comme la nôtre. Notre base de données compile ainsi un grand nombre d'illustrations qui étaient jusque là dispersées, méconnues ou inédites.

On l'a démontré précédemment, les premières représentations iconographiques du mobilier funéraire datent de la seconde moitié du XVII^e siècle. Le principal défaut de ces dessins et relevés vient du fait qu'ils ne sont pas médiévaux, mais modernes, voire contemporains. Pierre Palliot, qui fut le premier à s'intéresser aux monuments funéraires, a réalisé ses dessins un à cinq siècles après l'élection de la sépulture. C'est pire pour les suivants. Les informations qu'ils véhiculent sont donc sujettes à caution. L'iconographie comme le texte de l'inscription funéraire ont pu être modifiés. On citera en exemple la plate tombe de Wladislas, duc blanc de Pologne inhumé en 1389 à Saint-Bénigne de Dijon dont l'inscription funéraire médiévale a été remplacée par une inscription moderne⁸⁶. Les indications fournies par le dessinateur sur l'emplacement du monument dans l'édifice sont également précieuses même si l'on n'a rarement la certitude qu'il ait vu le monument dans sa localisation d'origine. Seule l'indication de Pierre Palliot permet de savoir que la plate tombe de Guy

⁸³ MOUILLEBOUCHE (H.), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord... op. cit.*, p. 61.

⁸⁴ GRILLON (G.), « Fragments inédits de dalles cisterciennes à Izeure », in *Annales de Bourgogne*, tome 91, fascicule 3, p. 293-323.

⁸⁵ ADCO, Q 824, « *Inscriptions des monuments de Cîteaux* », Procès Verbal daté du 9 juillet 1791 accompagné du relevé des inscriptions effectué par Jean-Baptiste Peincedé les 8, 11 et 12 juin 1791 sur ordre du Directoire de Dijon.

⁸⁶ DUMAY (G.), « Saint-Bénigne de Dijon : Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 64 et suivantes.

de Saffres († 1279), aujourd'hui conservée dans l'église priorale de Saint-Thibault-en-Auxois, était jusqu'au XVII^e siècle établie dans la chapelle de l'hôpital de Saffres⁸⁷.

Devant la masse documentaire fournie par ces dessins, et surtout devant l'importance que nous devons leur attacher lorsque le monument originel a disparu, nous nous devons d'établir ici une critique rigoureuse de la qualité du travail, et donc de l'apport, de chaque dessinateur afin de déterminer le crédit et le degré de fidélité à apporter à chacun d'entre eux.

- Les dessins de la collection Gaignières

Lorsque l'on connaît l'histoire de Pierre Palliot et de Roger de Gaignières⁸⁸, on peut être inquiet à propos de la qualité des dessins aujourd'hui publiés dans la Gazette des Beaux Arts. En effet, les calques de Pierre Palliot sont en réalité de rapides croquis réalisés par Louis Boudan au crayon ou à la sanguine de ses relevés originaux. Avant même la mise en gravure, on a un dessin d'un dessin....

Pourtant, la simple comparaison du résultat obtenu avec des monuments encore existants suffit à attester de la qualité du travail effectué par les hommes de Roger de Gaignières. Nous avons la chance de pouvoir rattacher un quart des calques publiés par Jean-Bernard de Vaivre à des monuments funéraires encore existants. La confrontation de la copie par Louis Boudan de la dalle de Marguerite d'Arc inhumée en 1322 à Saint-Bénigne de Dijon révèle l'excellente qualité de son travail, et par conséquent de celui de Pierre Palliot (Annexe I, fig. 3, p. 5). Du point de vue de l'iconographie, l'allure générale de l'effigie est respectée. Les armoiries sont correctement reprises, ce qui n'est guère surprenant quand on connaît l'intérêt que leur porte Pierre Palliot. Les anges thuriféraires et l'arcature trilobée sont fidèlement représentés. En revanche, l'expression du visage n'est pas exactement restituée et les plis du vêtement ne sont pas identiques à ceux de la dalle. En ce qui concerne l'inscription funéraire, son texte et sa disposition dans le bandeau périphérique sont rigoureusement identiques à ce qui figure sur la dalle. Seuls les signes non lettrés et la typographie des lettres ne sont pas transcrits.

La mise au propre de ces croquis qui forment la collection Gaignières a enlevé la spontanéité du dessinateur. Les dessins publiés par Jean Adhémar⁸⁹ prouvent leur parfaite fidélité au modèle mais ils souffrent d'une certaine homogénéité. L'exemple de la plate tombe de Guillaumette de

⁸⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 13.

⁸⁸ Se référer page .

⁸⁹ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*

Villaines-les-Prévôtes († 1301) révèle que si la typographie des lettres de l'inscription a été restituée, les graveurs en ont profité pour transformer les écus médiévaux de type scutiforme en écus modernes à base en accolade (Annexe I, fig. 4, p. 5).

Malgré le très bon degré de fidélité des dessins de Palliot et de la collection Gaignières, il faut rester vigilant. On rencontre ponctuellement quelques erreurs ou approximations. On ne tiendra pas compte d'une lettre mal restituée, car même pour un habitué, ce n'est jamais facile de déchiffrer une inscription gravée dans la pierre. On est cependant étonné de voir que Palliot a pris soin d'ajouter le chiffre XXI au millésime M CCCC pour la plate tombe de Girard de Saulx inhumé dans l'église de Messigny-et-Vantoux (Annexe I, fig. 5, p. 6). Or, un examen même rapide de cette dalle en parfait état de conservation révèle que l'année n'a jamais été complétée. Pourquoi a-t-il pris soin de la faire ? Avait-il des informations que nous ignorons ? Ce chiffre était-il peint sur l'espace laissé vierge ? Impossible de répondre aujourd'hui.

Dans de rares cas, il arrive que l'iconographie restituée soit aberrante. Il ne subsiste de la plate tombe d'Alart de Montbellet, inhumé en 1306 à l'abbaye Saint-Philibert de Tournus, que trois fragments remployés dans le pavement de la nef de l'abbatiale (Annexe I, fig. 6, p. 6). Par chance il s'avère que Pierre Palliot en avait exécuté le dessin. Cependant ce dernier est inversé et incomplet. La tête du chien et l'épée sont représentées à droite alors qu'en réalité elles figurent à gauche sur la pierre. De plus, il y avait une sorte d'arbuste à la gauche du personnage qui ne figure pas sur le dessin.

On rencontre parfois des erreurs plus gênantes et surtout plus flagrantes. Le cas de la plate tombe de l'abbé Jean IV de Blaisy († 1439) est un modèle du genre (Annexe I, fig. 7, p. 7). Le dessin de la collection Gaignières restitue l'intégralité de l'iconographie funéraire. C'est bien un transi qui est représenté à la seule différence que celui est figuré les mains jointes. Or, la dalle funéraire en parfait état de conservation révèle que celui-ci avait les bras croisés sur la poitrine. Cette erreur qui peut paraître insignifiante est en réalité lourde de sens quand on connaît toute la symbolique du transi. Ces derniers ont en Bourgogne systématiquement les bras croisés ou étendus le long du corps, mais ils n'ont jamais les mains jointes.

- Les dessins du XVIII^e siècle

Les travaux postérieurs à ceux de la collection Gaignières sont assez décevants. Les entreprises menées dans la seconde moitié du XVII^e siècle par le Père Claude-François Lachère et Dom Plancher ont apporté des dessins moins nombreux et surtout de moins bonnes factures. La

confrontation du dessin de la plate tombe de Ponce de Saulx avec celui de Palliot et la dalle conservée dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon montre le style plus libre de Dom Plancher (Annexe I, fig. 8, p. 7). Dans l'ensemble, l'iconographie et l'épigraphie ont été restituées dans leur intégralité. Cependant l'auteur est beaucoup moins rigoureux. Du point de vue du texte épigraphique, il s'arrange pour le rendre lisible en accordant les verbes et en développant les abréviations. En ce qui concerne l'iconographie, la gravure est beaucoup plus stylisée avec en particulier l'invention de jeux d'ombres. Les anges, l'arcature et le lion ont bénéficié de l'interprétation personnelle du graveur même si leur position est fidèle à la réalité.

Malgré ces remarques, il ne faut pas mépriser l'apport de ce dessin. À la différence de Pierre Palliot, Dom Plancher restitue l'exacte inclinaison de la lance et propose des éperons à molette plutôt que des éperons à pointes coniques. Dans la mesure où la partie inférieure de la dalle a disparu, on peut s'interroger pour savoir qui a raison sur ce détail. Il est cependant fortement probable que la vérité soit du côté de Palliot.

Les dessins de Dom Plancher tournent parfois à la fantaisie. La représentation du transi de Thomas de Saulx († 1391), dalle funéraire aujourd'hui perdue, est presque caricaturale (Annexe I, fig. 9, p. 8). L'arcature et les armoiries placées dans les angles de la pierre ont disparu au profit d'un humanoïde difforme qui s'apparente plus à un extraterrestre qu'à un transi.

Les dessins du père Claude-François Lachère souffrent de la même liberté dans le trait avec en plus un non-respect des proportions récurrent (Annexe I, fig. 10, p. 9). Cependant, comme pour Dom Plancher, l'essentiel y est. Tous les éléments iconographiques sont à leur place et le texte de l'inscription funéraire est assez bien transcrit. Malgré quelques défauts, l'œuvre de Lachère est précieuse car elle a le mérite de présenter de nombreux monuments qui ont aujourd'hui disparu et qu'il est le seul à avoir dessinés.

- Les dessins du XIX^e siècle

Les érudits du XIX^e siècle ne semblent plus à même de faire de bons relevés. Ernest Petit, qui publie une cinquantaine de gravures dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*⁹⁰ se contente en réalité de reproduire simplement les dessins de la collection Gaignières. Ses illustrations sont donc de bonne facture mais elles reprennent parfois les erreurs du passé, comme le prouve sa représentation

⁹⁰ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.*

de la dalle d'Alart de Montbellet (Annexe I, fig. 6, p. 6). Il prend également la liberté de développer les abréviations, à l'image de la dalle de l'abbé Gérard de Bèze († 1293) (Annexe I, fig. 11, p. 9).

Les travaux de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or sont également largement discutables. Ses membres étaient de bons épigraphistes mais de piètres dessinateurs. Il faut dire que l'épigraphie est une science à la mode en cette fin de XIX^e siècle avec la parution de plusieurs inventaires⁹¹. Le texte épigraphique a été l'objet d'une transcription soignée. Pour la première fois, la forme des lettres et les ponctuations de séparations ont été fidèlement reproduites. En revanche, il n'y a jamais eu de plus mauvais dessins. Même si l'essentiel de l'iconographie a été reproduite, les proportions ne sont absolument pas respectées. L'effigie funéraire de Marguerite d'Arc († 1322) est ridicule sous cette arcature démesurée (Annexe I, fig. 3, p. 5). Les blasons sont trop grands et les anges sont mignons, mais pas du tout fidèles aux traits réels.

- Notre apport à la science

À l'heure du tout-numérique, les chercheurs peuvent se permettre de prendre des milliers de clichés qu'ils pourront trier et compiler sur leur ordinateur. Cette étude n'échappe pas à la règle et nous avons abondamment utilisé notre appareil-photo pour illustrer notre propos.

Toutefois, le contact de ces dessins qui ont traversé les siècles nous a conduits à tenter l'expérience du relevé. L'occasion était trop belle de comprendre comment Palliot et Gaignières travaillaient. Après quelques vaines tentatives de croquis et de relevés sur quadrillage, nous avons expérimenté le calque (Annexe I, fig. 12, p. 10). Il suffit pour cela d'investir dans une fine bâche plastique transparente et d'utiliser des feutres. Une fois le film tendu sur la surface de la dalle, il n'y a plus qu'à reproduire par transparence les traits de la gravure. Ceux-ci guident d'ailleurs assez facilement le crayon. Il faut en moyenne deux heures de patience et de concentration pour reproduire une plate tombe. Le relevé obtenu est ensuite agrafé devant un fond blanc qui fait ressortir parfaitement les traits de l'iconographie et l'inscription funéraire.

⁹¹ DUMAY (G.), « Saint-Bénigne de Dijon : Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.* ; FONTENAY (H. de), « Epigraphie autunoise : Moyen âge et temps modernes... », *op. cit.*

Présentation de la base de données

Cette étude s'appuie intégralement sur une base de données numérique⁹² contenue sur un dvdrom fourni avec le volume d'illustrations. Elle regroupe les 794 monuments funéraires médiévaux répartis dans 248 sites d'inhumations auxquels s'ajoutent 1074 fiches consacrées aux défunts et plus de 2850 illustrations. La réflexion qui a précédé la construction de cette base de données a permis d'anticiper son fonctionnement. Ainsi le fichier central de la base est celui consacré aux monuments funéraires. Comme chacun d'entre eux est élevé en souvenir d'une personne inhumée dans un endroit précis, chaque monument doit bénéficier d'une clé unique. Ainsi, la dalle funéraire d'Hugues d'Arc, 64^{ème} abbé de Saint-Bénigne décédé en 1300, est répertoriée dans notre base de données sous l'identifiant : **Hugues d'Arc, 1300**. C'est ce fichier qui concentre les principales données relatives au monument funéraire (description, épitaphe, nom du ou des défunts, caractéristiques...). Tous les autres fichiers (communes, illustrations, sites d'inhumations, textes, index des personnes, bibliographie...) sont reliés au fichier « Pierre Tombale » par des liens.

Cette démarche qui consiste à assister la recherche historique par l'informatique est assez récente. En effet, la manière de faire de l'histoire a considérablement évolué au fil des années. L'historien médiéviste a attendu l'arrivée de l'informatique pour pouvoir multiplier les sources afin de mieux les comparer. Le développement de l'outil informatique donne la possibilité de construire et de développer des bases de données. La base de données est une collection d'informations qui peuvent être mises en relation, ce qui permet d'accéder à de nombreuses données simultanément.

Le premier avantage de la base de données vient du fait qu'elle contraint son utilisateur à une grande rigueur. En effet, la saisie des données s'effectue de manière systématique et rigoureuse. L'objectif est de séparer et de catégoriser chacune des informations pour pouvoir mieux les rassembler et les confronter. Chaque monument funéraire a été systématiquement enregistré de la même manière, selon un protocole propre au fonctionnement de la base.

Le deuxième avantage réside dans le fait que la base de données permet une consultation extrêmement rapide et infiniment variée. En effet, une fois que toutes les données ont été saisies, le logiciel apporte une aide considérable pour leur exploitation. La base de données permet de trier, de chercher, de classer les informations. Elle est consultable et interrogeable à tout moment. La

⁹² Cette base de données a été créée sous le programme 4^{ème} Dimension, version 2004-7.

classification des données permet d'effectuer des tris alphabétiques ou thématiques. La fonction « rechercher » qui donne la possibilité à l'utilisateur d'effectuer une recherche précise par mots clés et au moyen d'opérateurs booléens offre de grandes perspectives de travail. De même, avoir la possibilité de trier alphabétiquement ou chronologiquement par un simple clic plusieurs centaines de données est très appréciable.

Les tris, les classements et les recherches effectuées par le biais de la base de données nous permettent d'établir des statistiques chiffrées que l'on pourra ensuite commenter. Il est ainsi possible d'établir des tableaux, des graphiques et des diagrammes croisés directement à partir de la base et des données qu'elle contient. On peut ainsi parvenir à tirer des généralités tout en ayant l'assurance de ne rien avoir laissé de côté. Et il ne faut pas oublier que la vocation de tout historien est avant tout de diffuser ses connaissances sur un sujet donné. Utiliser une base de données va tout à fait dans ce sens puisqu'elle est accessible à tous, même aux non initiés. Mais surtout, elle présente l'avantage d'être très facilement diffusable, grâce aux nombreux supports numériques couramment utilisés.

Cependant, l'informatique recèle quelques pièges à éviter. En aucun cas l'historien ne doit être dépendant de sa machine. C'est à lui d'adapter l'outil informatique à sa recherche. De plus, cela l'oblige à rester lucide. Tout ne peut pas être quantifiable et le danger guette lorsqu'il s'agit de tirer des généralités. Il s'agit d'éviter de définir une généralité à partir de cas particuliers, isolés. La base de données n'est qu'un outil qui prolonge la réflexion historique.

Pour renouveler l'approche des monuments funéraires, nous avons fait le choix d'une étude d'ensemble à l'échelle de deux départements. Ce projet ambitieux s'appuie sur un large inventaire des monuments funéraires bourguignons tant du point de vue chronologique que du point de vue géographique. Il a fallu pour cela utiliser une base de données numérique. Sa présentation sous forme d'un cédérom permet, pour un prix modique et un encombrement minimum, d'éviter l'impression de plusieurs milliers de pages. Surtout, le support informatique permet une consultation rapide et personnalisée de la base de données. À tout moment, le lecteur peut se reporter par la commune, le site d'inhumation ou le nom du défunt aux données contenues sur le cédérom.

Première partie

Approche archéologique

I. Approche archéologique : une grande variété des modèles funéraires médiévaux en Bourgogne

Cette démarche archéologique est nécessaire et indispensable à l'appréhension du message délivré par le monument funéraire médiéval. C'est bel et bien le monument funéraire dans son ensemble qui est ici exploité comme source principale. Aussi, avant de s'intéresser à ce qui est gravé sur la pierre et au message qui en découle, il faut d'abord s'intéresser à la pierre elle-même, celle qui sert de support à la représentation et à l'inscription funéraire.

Cette approche archéologique comporte donc plusieurs étapes. La première vise à dresser la typologie des monuments funéraires bourguignons dans leur forme et dans leur représentation. Il s'agit donc d'étudier successivement les types de monuments funéraires bourguignons puis les représentations qu'ils font figurer. Enfin, engager une approche archéologique du monument funéraire médiéval induit de s'intéresser à sa « vie », à son existence dans l'édifice, de sa conception à son positionnement, pour arriver à son déplacement, parfois à son emploi, et souvent à sa disparition dans les siècles qui ont suivis.

A. Typologie des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale

Des raccourcis laissent supposer que le monument funéraire médiéval n'existe que sous deux formes avec d'une part la pierre tombale et d'autre part le gisant. En effet, tous les glossaires qui souvent ponctuent les ouvrages de référence consacrés à l'étude des monuments funéraires ou à l'art funéraire médiéval en général, s'empressent de donner la définition du gisant par opposition à celle de la plate tombe.

Certes, cette bivalence existe et doit être mise en évidence. Mais cette vision duale reste réductrice et une étude d'ensemble doit permettre d'élargir ou d'affiner la typologie du monument funéraire médiéval. Cette première partie a donc pour but de démontrer qu'il n'existe pas un type de monument par rapport à un autre, mais que la pierre tombale que l'on appelle plate tombe, dalle funéraire ou gisant a connu des déclinaisons multiformes tout au long de la période médiévale.

1. La plate tombe : monument funéraire traditionnel

Contrairement à l'inhumation cimetiérale souvent anonyme pour la période médiévale¹, l'inhumation *ad ecclesiam* induit une quête d'identité qui se caractérise par la présence d'un monument funéraire localisant et surtout identifiant la sépulture². Ainsi, en Bourgogne comme ailleurs dans le royaume de France et en Occident, le monument funéraire le plus usité au Moyen Âge est la dalle funéraire, également appelée plate tombe³. Le corpus bourguignon permet d'approuver largement ce constat puisque 702 des quelques 794 monuments funéraires médiévaux recensés en Bourgogne ducale (soit près de 90% du corpus) sont à rattacher directement à ce type de pierre tombale.

D'une manière générale, la plate tombe ou dalle funéraire, est un monument funéraire formé d'une grande plaque de pierre ou de métal sur laquelle est gravée, soit l'effigie du défunt, soit la représentation de symboles caractérisant sa personne. La plate tombe est presque systématiquement accompagnée d'une inscription funéraire, gravée le plus souvent dans un bandeau constitué de deux lignes parallèles et situé en bordure de la face visible de la dalle. Sur les 702 dalles funéraires recensées en Bourgogne ducale, seules 89 ne possèdent pas d'inscription funéraire, soit 12 % des dalles funéraires. Les sépultures qu'elles viennent recouvrir sont donc identifiables et datables en grande partie par l'inscription.

La matière :

La dalle funéraire est très généralement en pierre. Elle est formée d'une lame de pierre monolithe le plus souvent rectangulaire débitée d'un bloc. Il s'agit le plus souvent d'un calcaire à grains fins ou coquiller, dont la teinte varie du beige au rose selon la provenance (Annexe II, fig. 1, p. 11)⁴.

¹ LAUWERS (M.), *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Collection Historique, Editions Aubier, Paris, 2005, p. 115 et suivantes.

² LORCIN (M.-Th.), « Choir un lieu de sépulture », in ALEXANDRE-BIDON (D.), TREFFORT (C.) (dir.), *À Réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 1993, p. 245 et suivantes.

³ Dans sa synthèse *Pierres tombales médiévales* Xavier Dectot ne différencie pas la plate tombe de la dalle funéraire ; Cécile Treffort, dans son ouvrage intitulé *Paroles inscrites* retient le terme de plate tombe. Dans sa récente publication, *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale XIII^e-XIV^e siècle* Vincent Debiais ne fait quant à lui aucune distinction entre ces termes. Il emploie à la fois plate tombe, dalle funéraire et même dalle tumulaire pour qualifier les pierres tombales médiévales.

⁴ La provenance des pierres qui ont servis à la fabrication des monuments funéraires bourguignons ne sera pas abordée dans cette étude. Le trop grand nombre de monuments à traiter et l'impossibilité de réaliser une étude pétrographique systématique de qualité laissent à nos successeurs de bonnes pistes de travail.

Cependant, comme le rappelle Xavier Dectot dans son ouvrage de synthèse consacré aux pierres tombales médiévales, la pierre n'est pas le seul matériau auquel ont recours les artisans tombiers⁵. Les dalles funéraires médiévales ont parfois été réalisées en métal, principalement en cuivre. Ces véritables pièces d'orfèvrerie, comme leurs consœurs en pierre déjà peu épargnées par les malheurs du temps et des hommes, ont souvent été la cible des pilliers d'églises. Le procès-verbal qui dresse le détail des méfaits et des spoliations survenues lors de la mise à sac de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône par les Huguenots en 1562 montre que parmi les 6 gisants et la grosse centaine de dalles qui encombraient la cathédrale au milieu du XVI^e siècle figuraient quelques dalles de cuivres⁶ :

« Au dehors d'icelui cœur est une tombe de cuyvre de feu messire Jean de Lyon, chantre, rompue en plusieurs lieux laquelle fut levée par lesdits séditieux et emportée et depuis rapportée »⁷

Une autre dalle de cuivre est recensée à Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Il s'agit de celle d'Antoine Thiard⁸, chantre et curé de Saint-Gengoux⁹ dont la sépulture se trouvait dans sa chapelle familiale fondée en 1481¹⁰. Un des bourguignons les plus célèbres, le chancelier Rolin, a bénéficié d'une plate tombe de cuivre dans l'église Notre-Dame d'Autun :

« Dans l'église Notre-Dame d'Autun, où le chancelier Rolin fut inhumé, on le voyait sur une grande lame de cuivre représenté armé, et sa femme à côté de lui, et en différents endroits des bords de cette lame étaient gravées ses armoiries au champ d'azur à trois clés d'or, deux en chef et une en pointe ; l'écu chargé d'un casque, avec ses lambrequins »¹¹.

⁵ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales. Sculptures de l'au-delà*, REMPART, Desclée de Brouwer, Paris, 2006, p. 36.

⁶ GRILLON (G.), « Les pratiques funéraires à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (XIII^e-XVI^e siècle), in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, Chalon-sur-Saône, 2010, p. 41.

⁷ ADCO, B 11890, Folio XVII.

⁸ MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Pierres tombales, Inscriptions et documents historiques. », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome IX, Chalon-sur-Saône, 1905-1906, p. 38.

⁹ Il s'agit de la commune de Saint-Gengoux-le-Royal, renommée depuis la Révolution Saint-Gengoux-le-National (chef-lieu de canton, arrt de Mâcon (71)). Cette ville a forte empreinte médiévale est située à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Chalon-sur-Saône.

¹⁰ GRAS (P.), « Les anciennes chapelles de la cathédrale Saint-Vincent », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXXI, Chalon-sur-Saône, 1945, p.39-40.

¹¹ BOUDOT (L.), « Notice sur le Palais des Rois de Bourgogne, sur celui construit par ses ducs, à Dijon, et sur les deux premiers Hôtels-de-Ville ou Maison-Commune », in *MCACO*, tome IV, Dijon, 1934.

À l'instar de tous les exemples cités, il ne nous est malheureusement parvenu aucun exemple bourguignon de lames de cuivre. Cependant, l'existence en Bourgogne de dalles en cuivre est attestée par les auteurs des relevés de monuments funéraires qui ont parfois mentionné par une note manuscrite au bas des dessins archéologiques la facture du monument. Ainsi, les mentions telles que « tombe plate de cuivre », sur les dessins des dalles d'Alexandre de Montaigu et de Jean d'Amboise prouvent qu'une faible part des dalles funéraires, peut-être 1 ou 2 %, étaient faites de lames de cuivre (Annexe II, fig. 2, p. 12).

Si les dalles de cuivres restent malgré tout rares en Bourgogne ducale puisque seule une petite dizaine de dalles de ce matériau sont à ce jour recensées dans les édifices religieux du duché, il ne semble y avoir aucune trace parmi les monuments funéraires bourguignons d'emploi de matériaux originaux comme l'émail, la céramique ou la mosaïque pourtant quelques fois utilisés dans le domaine funéraire¹². Or l'archéologie médiévale a révélé l'existence dans le royaume de France de plates tombes constituées d'un décor de céramique de qualité avec des décors d'une grande beauté, en Normandie notamment¹³.

Les incrustations :

Si les dalles funéraires bourguignonnes sont très majoritairement en pierre, il n'est cependant pas rare que l'effigie, l'épithaphe et les divers éléments de décors gravés sur la lame soient rehaussés ou mis en valeurs par certains artifices. Ainsi plusieurs dalles funéraires portent des traces d'incrustations colorées ou de pierreries destinées à embellir la représentation du défunt. L'exemple de la dalle de Jean de Châteauneuf (Annexe II, fig. 3, p. 12), conservée dressée dans le bras sud du transept de l'église paroissiale de Vandenesse-en-Auxois¹⁴ prouve l'existence d'incrustations de pierres ou d'éléments de verres colorés aujourd'hui perdues. Certaines dalles vont jusqu'à remplacer intégralement certaines parties du corps comme les mains ou le visage, ainsi que des éléments de décors comme les armoiries, par des éléments plus nobles que la simple pierre comme le marbre ou le cuivre. Pierre Palliot, sur son dessin de la dalle de Marguerite de Ventadour (Annexe II, fig. 4, p. 13) inhumée à la droite de l'autel dans le chœur de l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche¹⁵, indique que des

¹² DECTOT (X.), *Pierres tombales... op. cit.*, page 7 et suivantes.

¹³ Ouvrage collectif, *Arts funéraires et décors de la vie. Normandie XII^e-XVI^e siècle*, publication du Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales, Cherbourg-Octeville, 2003.

¹⁴ Vandenesse-en-Auxois, cton de Pouilly-en-Auxois, arrt de Beaune (21).

¹⁵ Abbaye cistercienne fondée en 1131 par Etienne Harding, 3^e abbé de Cîteaux, aujourd'hui transformée en hôtel de luxe qui se trouve au centre du village de La-Bussière-sur-Ouche (cton de Bligny-sur-Ouche, arrt de Beaune (21).

écussons de cuivre venaient combler les espaces laissés vides pour les armoiries¹⁶. La dalle de Monnot Machefoing et Jeanne de Courcelles son épouse (Annexe, fig. 5, p. 13), inhumés dans leur chapelle de l'église Saint-Jean-Baptiste¹⁷ de Rouvres-en-Plaine¹⁸ montre que les mains, le visage et même les plis de la robe pouvaient bénéficier de rehauts de marbrerie. Le marbre est même finement ciselé et sculpté pour laisser apparaître les traits du visage et des mains. Mais ces derniers n'étaient pas les seuls éléments pouvant être rehaussés de marbre ou de cuivre. La dalle de Philippe Machefoing et Simone de Tart (Annexe II, fig. 6, p. 14)¹⁹, inhumés dans l'église Saint-Jean de Dijon²⁰, prouve que même les inscriptions funéraires pouvaient être constituées de marbre ou de cuivre. Malheureusement, ces artifices ont souvent disparu, victimes de l'usure, mais surtout des pillages²¹. Certaines dalles portent bien ces plaies, à l'image de celle de Charles de Saulx (Annexe II, fig. 7, p. 15), actuellement dressée contre le mur nord de l'église paroissiale de Prissey²².

Toujours pour mettre en valeur la représentation gravée sur la dalle funéraire, il est fréquent de constater la présence d'une pâte colorée dans les sillons de la gravure. Le plus souvent noire ou rouge, elle renforce considérablement la visibilité et la lisibilité de la pierre tombale car cela fait ressortir pleinement les traits du dessin et le texte épigraphique. Il existe même des astuces pour renforcer cette lisibilité. Ainsi la dalle de Charles de Saulx montre que la pâte noire, par opposition à celle de teinte rouge, sert à rehausser habilement les noms propres, identifiants ainsi le nom du personnage, ses seigneuries mais aussi et surtout le nom de Dieu.

Néanmoins, l'origine médiévale de ces colorations n'est pas toujours certaine. Plusieurs exemples tendent d'ailleurs à prouver que certaines colorations sont bien postérieures à la réalisation du monument. Ainsi, la plate tombe de Maître Delables (Annexe II, fig. 8, p. 15),

¹⁶ Mention manuscrite de Pierre Palliot au bas du dessin de la dalle de Marguerite, planche 153 publié par Jean-Bernard de Vaivre dans la *Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1986 « A la Bussière, abbaye, dans le sanctuaire du côté de l'Evangile tombe de belle pierre et écussons de cuivre élevée de deux pieds et demi ».

¹⁷ D'après Gabriel Dumay, cette chapelle aurait été commandée en 1445 par Philippe Machefoing, alors maire de Dijon et fils de Monnot Machefoing inhumé dans cette chapelle (Cf DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres (Côte-d'Or) », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XII, Dijon, 1895). Les trois statues du retable qui meuble la chapelle sont attribuées au célèbre sculpteur Jehan de la Huerta. Elles ont été installées par un acte de fondation de messe le 19 mai 1448 (Cf BAUDOIN (J.), *La sculpture flamboyante en Bourgogne et en Franche-Comté*, Edition Créer, Paris, 1996, p. 162 et suivantes).

¹⁸ Rouvres-en-Plaine, cton de Genlis, arrt de Dijon (21). Cette commune est connue pour avoir été la villégiature des ducs de Bourgogne au XIV^e siècle.

¹⁹ La très grande similitude de la dalle et des effigies ainsi que la proximité des dates de décès prouve que ces deux dalles sont contemporaines et très certainement issues du même atelier. Cependant, il faut remarque que la dalle Philippe n'a pas subi la même finition que celle de Monnot car les visages et les mains n'ont pas été ciselées, laissant le marbre vierge.

²⁰ Consacrée en 1468 et dépourvue de son chœur, elle abrite aujourd'hui un théâtre.

²¹ Les relents antiseigneuriaux postrévolutionnaires ont souvent engendré des détériorations importantes sur les monuments funéraires. Les armoiries ont été des cibles particulièrement prisées, au même titre que les visages, les mains et les armes à fortes symboliques.

²² Prissey, Cne de Premeaux-Prissey, cton de Nuits-Saint-Georges, arrt de Beaune (21). La dalle se trouvait autrefois dans le chœur de l'église. Le pavement porte encore les stigmates de sa présence par les coupes de sabres correspondant aux dimensions de la pierre.

conservée dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon, présente des traces d'engobe dans des éclats plus profonds que les sillons de la gravure. Tout porte à croire que cette peinture rouge est l'œuvre d'une restauration maladroite.

Il en va de même pour la plate tombe de Marguerite d'Arc (Annexe II, fig. 9, p. 16), conservée dressée sous la première arcade du mur sud de l'abbatiale, aujourd'hui cathédrale, Saint-Bénigne de Dijon. Ce monument est l'unique exemple en Bourgogne à arborer une patine de fond de couleur sombre destinée à faire ressortir l'effigie funéraire. On distingue des coups de pinceau qui ne sont résolument pas le fruit d'un travail médiéval²³. La meilleure preuve du rajout postmédiéval se trouve dans l'incohérence du texte ou de l'iconographie rehaussée. Ainsi, la curieuse dalle d'Huguette (Annexe II, fig. 10, p. 17), une dame inconnue inhumée à Aignay-le-Duc²⁴, tendrait à prouver que certaines colorations sont très récentes et le fruit d'interprétations très personnelles pour ne pas dire farfelues. En effet, les traits colorés ne s'appuient parfois sur aucune trace archéologique, comme un sillon dans la pierre notamment.

Le doute quant à l'authenticité de la patine médiévale trouve aussi son fondement à travers l'absence totale de mention de rehauts de couleur sur les relevés de pierres tombales bourguignonnes. Pierre Palliot, qui donne pourtant quelques détails sur la facture de la pierre tombale qu'il reproduit, ne fait strictement aucune allusion quant à l'existence d'éléments colorés²⁵. Peut-être ne s'est-il tout simplement pas préoccupé de sa teinte. Cela devait sûrement lui paraître normal ou évident que ces pierres soient rehaussées de la sorte pour ne pas à avoir à le mentionner explicitement.

La couleur :

L'incertitude sur les engobes colorés intégrées aux sillons de la gravure ne permet pas rejeter en bloc ces traces polychromes. La civilisation médiévale porte beaucoup d'intérêt pour la couleur. Les peintures murales conservées dans les églises en sont la preuve²⁶. Il est donc peu probable que les monuments funéraires en aient été exempts. Le plus bel exemple bourguignon est sans doute fourni par la curieuse mais remarquable dalle de Bénigne de Cirey (Annexe II, fig. 11, p. 17),

²³ L'intégration de la plate tombe au pavement de l'édifice aurait du engendré une usure qui à la longue aurait nécessairement entraîné si ce n'est la disparition d'une coloration de surface, au moins l'effacement des coups de pinceau. On peut ainsi penser qu'il s'agit d'une tentative de restauration entreprise à la fin du XIX^e siècle, après que la dalle ait été sauvée de la destruction.

²⁴ Aignay-le-Duc, chef-lieu de canton, arrt de Montbard.

²⁵ Les notes manuscrites qu'il prend soin de laisser sous son dessin apportent ainsi de nombreuses indications quant à la localisation du monument à son passage. Il précise également son éventuelle élévation et la présence ou non d'éléments particuliers comme l'ajout de matériaux nobles, cuivre et marbre.

²⁶ Se référer à l'article « couleur » dans le *Dictionnaire d'histoire de l'art du Moyen Âge occidental* par Inès Villela-Petit page 279 à 281, ainsi qu'aux multiples ouvrages de Michel Pastoureau sur le sujet.

« grenelier pour le Roi des villes de Dijon et d'Autun²⁷ » et de son épouse Marguerite Gras, inhumés dans leur chapelle à l'église Saint-Michel de Dijon²⁸. Cette dalle est un bel exemple de ce que pouvait être la polychromie funéraire médiévale. L'inscription est patinée de noir pour le texte et même de rouge pour les majuscules. La représentation des deux transis agenouillés aux pieds du Christ Roi est elle aussi patinée de noir. Enfin, les armoiries des personnages, d'azur orné de deux lévriers affrontés, démontrent les vives couleurs qui pouvaient figurer sur de tels monuments.

Malheureusement, les traces polychromiques sont rares sur les monuments funéraires. Seule une quarantaine de dalles funéraires arborent des éléments de patine. Le plus souvent, elle est présente dans les sillons de la gravure. Néanmoins, il faut peut-être relativiser cette faible proportion des dalles colorées par la position initiale des dalles funéraires. Intégrées au pavement, foulées et usées quotidiennement pendant des siècles par le pas des fidèles, les pierres tombales médiévales ont pu perdre de leur éclat. Seules les traces polychromiques dans le creux des sillons de la gravure et de l'inscription funéraire ont pu parfois être épargnées de cette usure. Il convient de remarquer que la quasi totalité des dalles portant ces traces ont été déplacées et le plus souvent dressées contre les murs. Ainsi, les dalles de Charles de Saulx et de Bénigne de Cirey qui comptent parmi les plus beaux spécimens des dalles colorées ont nécessairement vu leur conservation facilitée par leur déplacement du sol au mur de l'édifice.

La forme :

La fonction principale de la plate tombe, comme tout monument funéraire, est de localiser et d'identifier la sépulture dans un espace. Sa forme est donc directement influencée par la sépulture qu'elle vient recouvrir. À l'image des sarcophages et des tombeaux de saints et de fondateurs du haut Moyen Âge, la dalle funéraire est de forme plus ou moins rectangulaire et le plus souvent à l'échelle humaine. Sa forme oscille entre le rectangle parfait et le trapèze. Les dalles trapézoïdales reprennent la forme du corps. Ainsi la partie la plus large est toujours la partie supérieure de la dalle²⁹. Elles mesurent entre 1,5 m et 2 m de longueur et leur largeur va en se réduisant du sommet vers la base. L'accentuation du trapèze n'est souvent pas importante. Une pierre tombale trapézoïdale peut perdre 10 à 30 % de sa largeur initiale à sa base. Les dalles funéraires trapézoïdales

²⁷ Inscription funéraire gravée sur cette dalle : « CY DEVANT GISENT HONNORABLE HOMME BENIGNE DE CIRE GRENELIER POUR LE / ROY DE LA VILLE ET DE CELE DOSTHUN ET MARGUERITE GRAS SA FEMME ET PLUSIEURS LEURS ENFFES / LEQL BENIGNE A FAIT FAIRE CESTE PNTE CHAPPELLE EN LONEUR DE DIEU ET DES TROIZ ROYS QUI / TRESPASSA DE CE MONDE LE _____ JOr DE _____ LAN MIL Vc ET _____ ET LAD MARGUERITE LE _____ JOr DE _____ LA MIL Vc / ET _____ PRYES DIEU QUI VEUILLE AVOIR LEURS AMES »

²⁸ Agrandie dès la fin du XV^e siècle, cette église fut consacrée en 1529.

²⁹ En absence d'effigie, celle-ci est évidemment donnée par l'orientation des éléments iconographiques arborés par la plate tombe.

sont plus fréquentes au XIII^e siècle que dans les siècles suivants. En effet, 91 % des dalles trapézoïdales semblent antérieures à 1300³⁰. Cette forme particulière est assez symptomatique des dalles les plus anciennes, et principalement sur celles dépourvues d'effigies funéraires³¹. Ainsi les dalles ornées d'une simple croix sont souvent trapézoïdales. Il existe cependant quelques rares contre-exemples, prouvant ainsi la multiplicité des modèles funéraires. La dalle de la famille Bayet (Annexe II, fig. 12, p. 18), inhumée dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône en 1439 en est l'archétype même. Cette dalle, qui représente rien de moins que trois effigies, date du XV^e siècle mais est pourtant bel et bien trapézoïdale.

L'absence significative de dalles funéraires trapézoïdales aux XIV^e et XV^e siècles s'explique par le caractère peu pratique de cette forme. Il faut bien reconnaître qu'une dalle rectangulaire s'insère plus facilement dans tout type de sols et facilite la jonction avec des dalles voisines ou un pavement.

Il peut aussi arriver que la forme de la pierre tombale soit dictée par son positionnement dans le pavement de l'édifice. Ainsi, la dalle funéraire du frère Hugues (Annexe II, fig. 13, p. 19), décédé en 1241 et inhumé dans le cloître de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, a dû être adaptée à son environnement³². Les angles inférieurs et supérieurs gauches ont été rognés pour que cette dalle puisse se positionner entre les bases de deux colonnes du cloître. Cela n'a d'ailleurs que très peu influé sur la représentation funéraire puisque l'inscription court dans son bandeau même au niveau de l'angle supérieur et l'ange thuriféraire gauche, bien que réduit, occupe la place qui est la sienne au-dessus de l'arcature.

Dimensions :

En ce qui concerne les dimensions des dalles funéraires de Bourgogne ducale, les données sont très variables tant les cas de figure sont multiples. La largeur de la dalle dépend en grande partie du nombre de défunts qu'elle recouvre, ou du moins du nombre d'effigies en pied qu'elle représente. Une seule effigie funéraire prend évidemment moins de place que trois figurées côtes à

³⁰ Compte-tenu du fait que seul 25 % des dalles trapézoïdales soient datées, cette statistique s'appuie surtout par la datation des éléments iconographiques arborés par les monuments. Se référer au chapitre consacré à l'étude des monuments dépourvus d'inscriptions p. 148 et suivantes.

³¹ GRILLON (G.), « Les plates tombes bourguignonnes : la constitution d'un modèle (XII^e-XIII^e siècle) », in *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, tome XLII *Mémoires, tombeaux et sépultures à l'époque romane*, Association culturelle de Cuxa, Codalet, 2011, p. 215-220.

³² Il est à noter que cette dalle était à l'origine celle de l'abbé Raymond. La sépulture de l'abbé fut ainsi superposée à celle d'Hugues qui est l'un de ses parents. Son épitaphe ainsi que la représentation originelle de la pierre tombale n'ont pas été conservées.

côtes³³. Pour la période XIII^e-XVI^e siècle, la longueur moyenne des dalles funéraires bourguignonnes avoisine les 2 m. Cependant, ces dimensions varient selon les périodes. Comme le montre le diagramme ci-contre (fig. 1), c'est au XIV^e siècle que l'on recense, en Bourgogne ducale, les dalles funéraires les plus grandes. Et à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, la longueur moyenne des dalles

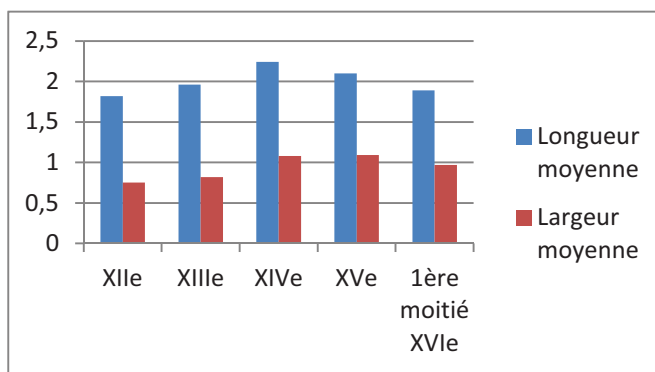


Figure 1 : Diagramme représentant les dimensions moyennes des plates-tombes bourguignonnes par siècle. (Diagramme établi à partir des 703 plates-tombes du corpus funéraire).

funéraires diminue progressivement pour arriver au milieu du XVI^e siècle à une longueur moyenne inférieure à 1,95 m.

Il faut donc constater de grandes disparités dimensionnelles selon les modèles. Les dalles à effigies funéraires sont en moyenne plus grandes que les dalles à symboles. C'est en Bourgogne du Nord que l'on trouve les dalles funéraires les plus grandes. La dalle la plus grande est celle qui représente le double portrait en pied d'Hugues d'Arc et de Marie d'Aubigny, son épouse, inhumés à Saint-Bénigne de Dijon. Datée de 1343, elle mesure 3,28 m de longueur et 1,57 m de largeur³⁴. Les simples portraits en pieds ne sont pas en reste avec la dalle de Wladislas, duc Blanc de Pologne³⁵ décédé en 1389 et inhumé à Saint-Bénigne de Dijon, qui mesure 3,2 m par 1,45 m ou encore avec celle d'Etienne de Montaigu, décédé en 1330 et inhumé à l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche, qui mesure 3,19 m par 1,34 m.

³³ Le nombre maximal d'effigies à échelle « approximativement » humaine placées côtes à côtes est de trois pour la Bourgogne ducale. Au-delà, les effigies sont de plus petite taille.

³⁴ La date de 1343 correspond à l'année de décès du mari. L'inscription de son épouse ne semble jamais avoir été complétée.

³⁵ Wladislas, dit le Blanc, est un descendant des rois de Pologne. Il était le cousin de Casimir III Piast, dit le Grand et son plus proche héritier. Mais un différent entre les deux hommes conduit Casimir à lui préférer comme successeur Louis, roi de Hongrie. Frustré, Wladislas quitte la Pologne pour un périple chargé de rebondissement qui le conduit, en 1366, à entrer dans les ordres à Cîteaux où il ne reste que 6 mois avant de se retirer à Saint-Bénigne de Dijon. En 1370, à la mort de Casimir, il quitte une première fois le cloître espérant ravir le trône de Pologne. Son échec le ramène à Dijon. En 1382, la mort de Louis, son rival dans cette course au trône, ravive en lui cette quête du pouvoir. Malgré l'obtention du Pape de la rupture de ses vœux monastiques, il échoue une nouvelle fois. Ce nouvel échec le conduit à errer deux ans en Allemagne avant d'entreprendre son retour vers Dijon, qu'il ne reverra pas puisqu'il décèdera le 1^{er} mars 1388 à Strasbourg. Selon ses volontés testamentaires son corps est ramené à Saint-Bénigne où il se fera enterrer. Ses péripéties sont relatées par Gabriel Dumay dans son « Epigraphie Bourguignonne : Eglise et Abbaye de Saint-Bénigne de Dijon », in *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. X, 1878-1884, p. 64 à 67.

Il existe cependant de petites dalles funéraires à effigies. La dalle de Jean de Bègues³⁶, décédé en 1332 et inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux³⁷ mesure 1,28 m par 0,62 m, alors que la dalle de Guillaume de Villiers, décédé en 1485 et inhumé dans l'église paroissiale d'Echigey³⁸, mesure quant à elle 1,16 m par 0,82 m.

Curieusement, c'est en Bourgogne du Sud que se trouvent les dalles les plus petites. Il s'agit de simples dalles à épitaphes ou à symboles. La petite église paroissiale de Vaux³⁹ possède dans son pavement les deux plus petites dalles du corpus bourguignon qui mesurent respectivement 85 cm par 50 cm et 92 cm par 45 cm. Ces petites dalles restent cependant très minoritaires en Bourgogne ducale comme ailleurs.

L'épaisseur de la dalle est souvent plus difficile à appréhender. Seules les dalles dressées contre les murs de l'édifice ou entreposées hors-sol sont exploitables pour cette dimension. Il est d'ailleurs parfois peu évident d'établir avec précision cette donnée lorsque la dalle est dressée contre un mur car le plus souvent, un mortier apposé dos, ou même autour de la dalle empêche toute certitude et induit plutôt une estimation⁴⁰.

D'une manière générale, l'épaisseur d'une dalle funéraire varie entre 14 et 22 cm. Et il faut également constater que l'épaisseur moyenne des dalles funéraires connaît une croissance régulière du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle. C'est entre le milieu du XIV^e et le milieu du XV^e siècle que les dalles sont les plus épaisses. Cette caractéristique correspond bien avec une relative démesure des monuments funéraires de cette fin de siècle. Au XVI^e siècle, la croissance de l'épaisseur se stabilise avec une moyenne de 18 cm.

La délicate question des plates tombes en élévation :

L'une des différences majeures qui oppose le gisant à la dalle funéraire reste évidemment l'aspect tridimensionnel du premier monument par rapport à la seconde. Une dalle funéraire est plate de manière à être intégrée dans le sol ou dans le pavement afin de ne pas gêner la circulation dans l'édifice. Cependant, cette approche archéologique menée de manière sérielle sur un corpus important laisse transparaître des éléments curieux. La présence au *verso* de certaines dalles funéraires bourguignonnes d'angles biseautés laisserait supposer que ces dalles n'étaient pas nécessairement encastrées dans le sol (Annexe II, fig. 14, p. 19). En effet, à quoi bon se donner du

³⁶ Cette dalle est aujourd'hui conservée au Musée de la Tour du Moulin à Marcigny (chef-lieu de canton, arrt de Charolles (71)).

³⁷ Saint-Pierre-le-Vieux, cton de Tramayes, arrt de Mâcon (71).

³⁸ Echigey, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

³⁹ Vaux, cne de Jalogny, cton de Cluny, arrt de Mâcon (71).

⁴⁰ Cela se joue le plus souvent à un ou deux centimètres près.

mal à tailler les angles en biseaux si au final la face visible de la dalle arrive à fleur de terre une fois placée sur la sépulture ? De même, comment expliquer que tous les bords d'une même dalle ne sont pas nécessairement biseautés ? En effet, plusieurs dalles, comme celle de Guillaume de Saulx, décédé très certainement en 1286⁴¹ et inhumé dans la collégiale de Saulx⁴², présentent cette particularité de n'avoir que deux bords contigus sur quatre biseautés.

L'explication la plus plausible serait donc d'envisager la dalle funéraire avec biseaux en élévation par rapport au sol. C'est en effet la seule solution pour que ces angles biseautés soient mis en évidence et donc utiles. Et pour expliquer le fait que tous les angles de la dalle ne sont pas nécessairement biseautés, pourquoi ne pas envisager cette dalle placée en élévation contre un mur ou dans un angle. La plate tombe de Jehan de Bourbon (Annexe II, fig. 15, p. 20), seigneur de Montperroux, inhumé en 1425⁴³ dans l'église de Grury⁴⁴ présente ainsi une inscription gravée sur un biseau qui débute dans l'angle supérieur droit et qui se termine au milieu du bord inférieur en passant par le bord gauche de la dalle⁴⁵. Cette disposition atypique ne respecte pas les canons habituels des monuments funéraires médiévaux pour lesquels l'inscription débute dans l'angle supérieur gauche et se déroule dans le sens normal de lecture dans un bandeau constitué de deux lignes parallèles placées courants tout le long du bord de la face visible de la pierre⁴⁶. Non seulement l'inscription apparaît dans le sens contraire, mais elle n'est surtout pas périphérique à la représentation iconographique. Cette dernière remarque ajoutée à la présence d'un biseau, laisse supposer que la plate tombe de Jean de Bourbon était à son origine placée en élévation dans l'angle

⁴¹ La date de décès de Guillaume de Saulx est au centre d'un débat. Le dessin de Palliot repris par Louis Boudan transcrit M : IIC : LX : ET : VI et la plate tombe, conservée dressée dans l'église de Saulx est illisible à cet endroit. Cependant, les sources attestent que Guillaume était encore vivant en 1285 puisqu'il fonde avec sa sœur deux anniversaires pour la *memoria* de leur mère, Marie de Mont-Saint-Jean (cf CHFFLET (P.-F.), *Sancti Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum* (1^{ère} Ed. 1660), pièces 1439C et 1504B)

⁴² Saulx, Cne de Saulx-le-Duc, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

⁴³ L'inscription funéraire gravée sur la plate tombe mentionne que Jean est mort le jour de la Saint-Georges de l'an 1424. Or cette année là, Pâques tombait justement le 23 avril, jour de la Saint-Georges. Il y a donc visiblement une erreur de datation, ce qui n'a rien d'improbable pour une épitaphe rédigée 30 ans après les faits. Il convient sans doute de rectifier la date en la repoussant à l'année 1425. En effet, Pâques tombait cette année là le 8 avril, et cette Saint-Georges était un repère historique très particulier. D'après Enguerrand de Monstrelet (cf MONSTRELET (A. de), *Chroniques*, chapitre XXVII-XVIII, tome VI, p. 219), au printemps 1425, Philippe le Bon avait invité ses vassaux bourguignons à monter en Hainaut pour en chasser les anglais. La rencontre, prévue justement le jour de la Saint-Georges, n'eut finalement pas lieu. Mais cette date, inscrite sur la tombe de Jean, signifie sans doute que celui-ci est mort au cours de cette campagne (cf GRILLON (G.), « Un monument funéraire médiéval peu ordinaire : la plate-tombe de Jean de Bourbon, seigneur de Montperroux », in COLAS (B.), VALLET (J.) (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, Centre de Castellologie de Bourgogne, Chagny, 2011, p. 67-79).

⁴⁴ Grury, cton d'Issy-l'Evêque, arrt d'Autun (71).

⁴⁵ GRILLON (G.), « Un monument funéraire médiéval peu ordinaire... », *op. cit.*, p. 69-70.

⁴⁶ Se référer au chapitre consacré au positionnement de l'inscription funéraire p. 212 et suivantes.

d'un mur, compte-tenu de l'absence de biseau et donc d'inscription sur deux côtés contigus de la pierre.

L'existence de ces dalles funéraires en élévation est attestée dans certains documents. Ainsi, Pierre Palliot, qui mentionnait assez systématiquement la position du monument funéraire qu'il relevait dans l'édifice, précise parfois au bas de ses dessins « Elevée de 2 pieds et 1/2 », comme c'est le cas pour la dalle de Marguerite de Ventadour, décédée en 1399 et inhumée à l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche, ou encore « élevée de 2 pieds sur des pierres » pour la dalle de Gui de Saffres, décédé en 1279 et inhumé dans la chapelle de l'hôpital de Saffres⁴⁷. Au total, il recense à lui seul 11 plates tombes en élévation (2 pour le XII^e, 2 pour le XIII^e, 4 pour le XIV^e, 1 pour le XV^e et 2 pour le XVI^e siècle). La hauteur des monuments varie de 1 pied (29,7 cm) à 2,5 pieds (74,45 cm)⁴⁸. Les dessins de la collection Gaignières qui, contrairement à ceux de Palliot, représentent les monuments *in situ* montrent concrètement les plates tombes en élévation (Annexe II, fig. 16, p. 21)⁴⁹. Ces tombeaux s'apparentent à des gisants. Ils figurent sous un enfeu et sont surmontés d'un socle maçonné plus ou moins décoré. Les dessins ne laissent cependant aucune ambiguïté sur le caractère bidimensionnel. Il s'agit bien de plates tombes gravées et non d'effigies sculptées.

Il existe des preuves plus directes par le biais de plates tombes élevées toujours en place. La dalle de Calon de Saulx, décédé en 1270 et inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine au prieuré de Bonvaux⁵⁰ qui est l'une des plus célèbres de Bourgogne du Nord n'a pas livré tous ses secrets quant à sa position dans l'édifice. Pierre Palliot mentionne cette dalle comme étant « sur cinq colonnes élevées de deux pieds et demi ». Il dessine d'ailleurs une de ces colonnettes aux-côtés de son relevé (Annexe II, fig. 17, p. 21). Une mention de Chifflet datant du XVII^e siècle vient confirmer cela :

« Au prieure de Bonvau, de l'Ordre du Val des Ecoliers, a cinq quarts de lieues de Dijon, par dela Plombières, et après la montagne de Talant: en l'aile droite de l'Eglise, il y a une tombe relevée sur quatre pilliers environ trois pieds de haut, par dessus le pavé⁵¹ ».

⁴⁷ Cette dalle se trouve aujourd'hui conservée dans la chapelle Saint-Gilles de l'église prieurale de Saint-Thibaut (cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21)). Elle n'a malheureusement pas toujours été mise à l'abri car elle s'est longtemps trouvée exposée aux intempéries en étant dressée contre le mur extérieur, à droite du portail.

⁴⁸ Le calcul a été effectué en prenant compte la valeur moderne du pied, en vigueur entre 1668 et 1799, puisque Pierre Palliot a effectué ses relevés dans le dernier du XVII^e siècle. 1 pied = 8250 ÷ 27,706 mm, soit 297,77 mm.

⁴⁹ On remarquera au passage que deux des trois exemples fournis par la collection Gaignières concernent des personnages poitevins. On peut ainsi présumer une mode locale. L'évêque Aymeric s'est peut-être inspiré du tombeau de l'abbé Imbert pour la commande de son monument funéraire.

⁵⁰ Situé dans un vallon entre Talant et Plombières-les-Dijon, sur la commune de Daix (cton de Fontaine-les-Dijon, arrt de Dijon (21)).

⁵¹ CHIFFLET (P.-F.), *Sancti Bernardi genus illustre... op. cit*, PL 185, 1431.

C'est d'autant plus curieux que parmi les 8 dalles funéraires, toutes issues de la même famille et établies à Bonvaux entre 1270 et 1351, seule celle de Calon était située dans cette chapelle et est mentionnée comme étant surélevée⁵².

Il ne reste en Bourgogne ducale que quelques exemples de dalles funéraires médiévales en élévations. Il s'agit pour la plus part de preuves indirectes car il s'agit de remplois notamment en table d'autel (Annexe II, fig. 18, p. 22)⁵³. Cette dalle de Jehan Le Grant, inhumé en 1478 à l'ermitage du Val de Seine⁵⁴, était à l'origine dans l'édifice. Aujourd'hui située à l'extérieure, elle repose sur quatre pieds. Ce remploi qui n'a rien de médiéval vient permet constater que tous les bords de la dalle sont biseautés, et semblent contemporains à la fabrication de la dalle. De plus, il est important de préciser que le revers de cette dalle est parfaitement taillé, laissant apparaître une surface totalement lisse. La présence d'un revers lisse *au verso* d'une dalle funéraire ne peut être liée au hasard. Le tombier n'a aucun intérêt à tailler proprement le revers d'une dalle qui serait enterrée sauf si cette dernière est placée en élévation. Les dalles dressées contre un mur ou entreposées tout simplement hors-sol présentent souvent des revers des dalles funéraires médiévales non pas finement taillés mais très grossièrement dégrossis.

Une autre dalle funéraire qui a pu être placée en élévation dès son origine est celle de Martel de Mailly (Annexe II, fig. 19, p. 23), inhumé en 1273 dans la chapelle Saint-Eloi de la belle petite église romane de Notre-Dame de Premières⁵⁵. L'emploi de cette dalle comme table d'autel (malheureusement partiellement masquée par un retable en bois du XIX^e siècle) est l'exemple parfait des dalles en élévations vues par Pierre Palliot ou supputées dans cette étude. Les arguments attestant cette plate tombe hors sol sont nombreux et solides. Le premier vient du constat que la dalle est parfaitement plate dessous. Même s'il faut envisager que le verso ait été rectifié *a posteriori*, c'est particulièrement rare de rencontrer une finition si aboutie. Le deuxième argument se caractérise par le biseau qui court tous le dessous de la dalle. Il est parfaitement taillé et démontre

⁵² JANNET (M.), PERRICHON (D.), « Les pierres tombales du prieuré de Bonvaux », in *Bulletin des Musées de Dijon*, fascicule 1, Dijon, 1995, p. 12-16. Malheureusement, les dalles de Bonvaux ont connu un destin mouvementé et ne sont depuis bien longtemps plus en place dans le prieuré. Déplacées à l'église de Plombières-les-Dijon, puis ramenées à Bonvaux, elles furent finalement vendues à prix d'or au Musée Archéologique de Dijon alors qu'elles étaient à deux doigts de disparaître, victimes de la gêne qu'elles occasionnaient au prieuré...

⁵³ L'Ermitage du Val de Seine accueille une unique messe annuelle célébrée en extérieur sur la pierre tombale de Jehan Le Grant.

⁵⁴ L'ermitage est situé sur la commune de Baigneux-les-Juifs (chef-lieu de canton, arrt de Montbard (21)). L'ermitage, dédié à la Vierge Marie, a été construit au XII^e siècle par les moines de l'abbaye d'Oigny, située à quelques kilomètres. Le domaine fut rattaché au finage de Baigneux au XIV^e siècle. De nombreux ermites, des religieux anachorètes de l'Ordre de saint Antoine, habitèrent ce lieu jusqu'en 1792. Il fut transformé en ferme à l'issue de la Révolution puis vendu à plusieurs reprises. Il est depuis 2008 la propriété du diocèse de Dijon. Pour plus de détails, se référer à GIRARDOT (P.), « L'ermitage du val de Seine », in *Les Cahiers du Châtillonnais*, tome 242, Association des Amis du Châtillonnais, Châtillon-sur-Seine, 2010.

⁵⁵ Premières, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

bien qu'il n'a d'intérêt que si la dalle est surélevée. Le troisième argument est épigraphique. Il faut remarquer que l'inscription funéraire débute dans l'angle inférieur gauche de la dalle (au niveau du pied droit de l'effigie) et se déroule dans le sens antihoraire pour se terminer dans l'écoinçon supérieur droit. Ainsi, tout semble avoir été mis en œuvre pour libérer le bord gauche situé le long du mur (sous le retable). En effet, si l'on avait laissé courir le texte de l'inscription de manière normale (en regard aux autres monuments funéraires), il n'aurait pas été possible de lire les mots gravés du côté du mur avec cette position élevée. Ainsi gravé, le déroulement du texte épigraphique suppose que cette dalle était dès sa fabrication destinée à être située contre un mur et en hauteur car en marchant sur la dalle, il aurait été possible de lire malgré tout le texte situé contre le mur. Il faut d'ailleurs remarquer que l'artisan qui a gravé l'inscription funéraire a été contraint de concentrer la fin de l'inscription dans l'angle supérieur droit de manière à ce que cette partie du texte soit lisible. Tout semble donc prouver qu'il n'y a aucun texte épigraphique sous le retable, le long du bord gauche puisque la fin de l'inscription est ainsi rajoutée. Le dernier argument vient du texte épigraphique même :

[ANNO :: DOMI]NI :: M :: CC :: LXX :: III :: / MENSE :: MAIO :: OBIIT :: DOMINVS :: MERTELLVS ::
 DNS :: LONGE :: AQ :: QVI :: DEDIT :: HVIC :: ALTARI / :: X :: LB :: TRE :: ORAT[E :: PRO :: EO] /
 QI : TENEBI/T : HVC : RED/ITV : CELEBa/BIT : IBI : T : MISSAS : S/EBDOMAD/IS⁵⁶

Le fait que le défunt précise sur sa pierre tombale même qu'il est le fondateur de cet autel et qu'il dote son desservant d'une honnête somme de 10 livres tournois laisse planer le doute quant à la transformation initiale de sa tombe en autel. Cependant, à notre connaissance, il n'existe aucune preuve qu'une plate tombe ait pu être réemployée en table d'autel dès sa création ou sa mise en place dans l'édifice. La meilleure preuve vient du scellement de la pierre des reliques. Son intégration à la plate tombe n'était visiblement pas prévue lors de la gravure du dessin et a occasionné des stigmates irréversibles.

Les exemples de plates tombes en élévation encore en place aujourd'hui sont d'ailleurs relativement rares. Le tombeau attribué à sainte Alène (Annexe II, fig. 20, p. 23), conservé dans l'église Saint-Denis de l'abbaye de Forest⁵⁷ et daté de la fin du XII^e siècle, est peut-être l'un des plus

⁵⁶ Trad. : « L'an du Seigneur 1273 au mois de mai mourut messire Martel de Mailly, seigneur de Longeault, qui a donné 10 livres tournois pour cet autel. Priez pour lui qui tiendra ce revenu pour que soit célébré ici trois messes hebdomadaires ».

⁵⁷ L'abbaye de Forest est une abbaye de bénédictines fondée au début du XI^e siècle. Elle se situe dans l'actuelle Belgique, au sud de Bruxelles.

anciens spécimens de plate tombe en élévation⁵⁸. En Bourgogne, il existe au moins une plate tombe en élévation dans son emplacement d'origine. Il s'agit du monument funéraire de Jean de Ballore (Annexe II, fig. 21, p. 24), inhumé en 1312 dans l'église de Saisy⁵⁹. La dalle est soutenue par un soubassement maçonné orné d'arcatures⁶⁰. Elle figure même à la manière des gisants sous un enfeu intégré au mur nord de l'église. On retrouve sur ce monument tous les signes précédemment présentés. D'une part, un biseau vient rompre l'arête inférieure du côté placé face au spectateur. D'autre part, l'inscription funéraire, bien que relativement courte, est placée sur une seule ligne le long du grand côté gauche, encore une fois du côté du lecteur.

Les dessins eux-mêmes peuvent également livrer quelques indices. Deux tombeaux dessinés suscitent des interrogations sur l'élévation originelle du monument. Le premier est celui d'Alain de Lille (Annexe II, fig. 22, p. 24), frère convers et docteur universel de Cîteaux décédé en 1203⁶¹. Même si ce dessin est victime d'une mauvaise perspective, il semble représenter une dalle funéraire à effigie gravée accompagnée d'une inscription funéraire posée sur un socle maçonné. Cette dalle serait ainsi en élévation, non pas sur des pieds ou des colonnettes, mais sur une structure maçonnée à l'image de celles qui supportent les gisants. Le monument de Regnier et Jacques Pot (Annexe II, fig. 23, p. 25)⁶², inhumés dans l'église de La Rochepot⁶³, en apporte la preuve. Alors que le dessin de Pierre Palliot semble représenter un gisant à double effigie, l'étude du pavement de l'église révèle que ce monument est une plate tombe jadis en élévation. Celle-ci se trouve actuellement conservée dans le bras nord du transept de l'église sous un confessionnal. Les éléments épigraphiques et iconographiques encore visibles permettent d'affirmer que cette dalle est bien le monument reproduit par Pierre Palliot⁶⁴. Ainsi, le tombeau de Regnier et Jacques Pot est un gisant en deux dimensions puisque les deux effigies sont gravées sur une plate tombe reposant sur un socle

⁵⁸ Cette dalle repose sur une structure aux arcades basses ajourées, censées permettre de voir le sarcophage dont on peut encore voir l'empreinte. Sans doute les pèlerins pouvaient-ils toucher les reliques de la Sainte par les arcades dont la largeur permettait tout au plus à un bras de s'introduire.

⁵⁹ Saisy, cton d'Epinac, arrt d'Autun (71).

⁶⁰ L'observation de ce socle permet de constater que le sol de l'église a été rehaussé d'au moins 50 cm car la partie supérieure du pavement actuel arrive à seulement une dizaine de centimètre du sommet de l'arcature.

⁶¹ Il faut toutefois préciser que le tombeau représenté par le dessin date du XV^e siècle. En effet, il s'agit d'un monument rétrospectif réalisé en 1482. Au-delà de la confrontation de l'iconographie avec des monuments de la même période, cette date nous est fournie par la représentation surplombant le tombeau.

⁶² Régnier Pot (né autour de 1342 et mort en 1432), était un chevalier de la famille Pot et l'un des plus importants conseillers à la cour des ducs de Bourgogne. Il repose aux côtés de son fils Jacques (mort en 1458), le seul enfant qu'il eut de son mariage avec Catarina d'Anguissola, dame de compagnie qui avait suivie en France Valentine Visconti (1368-1408), épouse de Louis I^{er}, duc d'Orléans.

⁶³ La Rochepot, cton de Nolay, arrt de Beaune (21).

⁶⁴ La présence de quatre solerets permet d'affirmer que nous sommes bien en présence de l'effigie de deux chevaliers en armures, ce qui est relativement peu fréquent dans l'iconographie funéraire médiévale. Mais surtout, le peu de texte épigraphique visible et lisible correspond dans le texte comme dans son positionnement au relevé effectué par Pierre Palliot. Il serait malgré tout intéressant de pouvoir déplacer le confessionnal afin d'avoir accès à l'intégralité du texte épigraphique et de l'iconographie funéraire.

maçonné. On pourrait alors envisager une sauvegarde de la dalle et son emploi dans le pavement à la destruction du socle maçonné devenu trop encombrant.

À l'image de ces exemples, la dalle funéraire ne se trouve donc pas nécessairement intégrée dans le sol, avec la surface gravée au raz du pavement. Des pierres tombales ont pu être placées en élévation à la manière des gisants. Pour ces cas, on ne peut plus parler de dalles funéraires mais plutôt de plates tombes en élévation.

Les plates tombes en relief :

Enfin, il arrive également que les plates tombes ne soient pas complètement plates. Si les premières dalles font figurer exclusivement des représentations gravées dans la pierre, il existe à compter du XV^e siècle des dalles funéraires sculptées en bas-relief. Ces pierres tombales restent des dalles, mais les représentations qu'elles offrent au regard sont taillées en méplat. On dénombre ainsi une dizaine d'exemples de ce type pour la Bourgogne ducale. Les cas sont certes rares et mais ils peuvent également présenter des disparités. Tout d'abord, la dalle n'est pas nécessairement complètement en relief. Souvent, seules les effigies sont sculptées, comme le cas de cette dalle non datée de Claude Legrand, inhumé dans l'église paroissiale Sainte-Madeleine de Baigneux-les-Juifs⁶⁵, ou celle de Philibert Lacorne et de son épouse inhumés au début du XVI^e siècle⁶⁶ dans la collégiale Notre-Dame de Beaune (Annexe II, fig. 24, p. 25)⁶⁷. Parfois, seul le décor de fond apparaît en méplat. C'est le cas sur la plate tombe de Jean de Lugny⁶⁸ dans l'église de Montmain⁶⁹ (Annexe II, fig. 25, p. 26). Le personnage apparaît devant un décor à fond plat sur lequel sont représentés des motifs héraldiques sculptés en semi-méplat. La dalle peut être également totalement sculptée. L'un des plus

⁶⁵ Chef-lieu de canton, arrt de Montbard (21).

⁶⁶ L'inscription funéraire dont la deuxième moitié est fruste donne la date du 14 août 1501 pour le décès de Philibert Lacorne.

⁶⁷ La collégiale Notre-Dame de Beaune est un ensemble canonial datant de la deuxième moitié du XII^e siècle.

⁶⁸ La mention du décès de Jean de Lugny avancée par l'inscription funéraire comme ayant eu lieu le 23 décembre 1398 ne correspond pas avec le style de l'iconographie du monument. En effet, les représentations en méplat sont toutes postérieures à la seconde moitié du XV^e siècle en Bourgogne. Il ne faut cependant pas remettre immédiatement en cause la véracité de l'inscription. Les sources attestent qu'un Jehan de Lugny, esquier, était comme lui seigneur de Maizerotte le 8 novembre 1390 (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 306). Il n'est cependant pas certain que ce soit le même homme. Il peut très bien s'agir d'un homonyme car le prénom Jean est de loin le plus répandu à la période médiévale. De plus, l'inscription funéraire présente sur le monument ne fait aucunement mention du fait que le défunt soit écuyer, à l'inverse de la source citée par Marie Thérèse Caron : transcription de l'inscription funéraire : CY GIST NOBLE HOMME JEHAN DE / LUGNEY LE IEUNE SEIGNEUR DE MOMOYEN DE MAISEROTE ET DE MONETOY LEQUEL SEIGNEUR/ TRESPASSA LE XXIII IOUR DE / DECEMBRE LAN MIL CCC IIIIXX ET XVIII DIEU AIT SON AME AMEN. Il semble donc falloir privilégier la piste d'autre autre Jean de Lugny, mort vraisemblablement en 1498. On peut en effet privilégier la piste d'une erreur du graveur dans la rédaction de l'inscription.

⁶⁹ Montmain, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

beaux spécimens se trouve conservé à la collégiale de Thil⁷⁰ avec la dalle de Pierre Chiffonye (Annexe II, fig. 25, p. 26), décédé le 15 octobre 1492 et inhumé dans sa collégiale⁷¹.

Au-delà des preuves archéologiques fournies par les monuments conservés, il faut accorder une grande importance aux détails rapportés par les différents dessinateurs. Les érudits qui se sont attachés à faire le relevé des dalles funéraires ont parfois mentionné au bas de leur dessin cette particularité. Ainsi la gravure de la pierre tombale aujourd'hui disparue de Claude de Charmes (Annexe II, fig. 26, p. 27), inhumée en 1519 à Saint-Bénigne de Dijon porte la mention manuscrite « tombe de pierre en bas-relief ». Ce monument funéraire qui ne peut être un gisant devait donc fortement ressembler, du moins dans le style, à celui de Pierre Chiffonye.

On voit donc qu'il existe une multitude de variantes pour ce type de monument. Rectangulaire, parfois trapézoïdale, souvent en pierre, rarement en cuivre, rehaussée de couleurs ou simplement brute, gravée ou sculptée, à fleur de sol ou en élévation, les possibilités sont nombreuses mais une définition se dégage. La dalle funéraire est donc un monument formé d'une lame quadrangulaire de pierre ou de métal sur laquelle est gravée ou sculptée une représentation, parfois accompagnée d'une inscription funéraire et d'éléments de décor, qui peut être rehaussée de couleur et destinée à localiser et identifier la sépulture dans un lieu donné. Cependant, cette définition aussi large que réductrice pourrait tout à la fois englober les gisants qui ne se différencient de la dalle que par leur aspect tridimensionnel.

2. Le gisant : une déclinaison tridimensionnelle de la plate tombe

De tous les monuments funéraires existants, le gisant est peut-être celui qui attire le plus l'attention, celui qui marque le plus les esprits. Contrairement à la plate tombe, il trouve sa définition dans tous les dictionnaires et a la fâcheuse tendance de reléguer la plate tombe aux oubliettes de

⁷⁰ Elle se trouve sur la butte de Thil, sur la commune de Vic-sous-Thil (cton de Précy-sous-Thil, arrt de Montbard (21)).

⁷¹ Pierre Chiffonye exerçait aussi la charge de prêtre à Beaune. Attesté comme exerçant conjointement à l'église Saint-Nicolas, il se trouve au centre d'une tentative de mise en place de mépart à l'église Saint-Pierre (cf BRELAUD (J.-P.), « Un mépart à Saint-Pierre de Beaune en 1473 ? » in *Bulletin du Centre Beaunois d'Etudes Historiques*, tome 109, Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, Beaune, novembre 2009, p. 8-12).

l'art funéraire. Le succès de ce type de monument funéraire vient incontestablement du prestige dont bénéficie, dès l'entreprise de l'abbé Suger, la basilique Saint-Denis, nécropole des Rois de France⁷². Xavier Dectot parle même du « triomphe du gisant » dès la grande commande de Saint-Denis vers 1260⁷³. Comme les rois et les reines vont bénéficier de manière systématique dès le XIII^e siècle de ce type de monument funéraire, par imitation, les princes, les ducs, puis les grands seigneurs pour arriver aux « notables » vont être très fortement tentés de faire sculpter le propre gisant.

Dans sa définition traditionnelle, le gisant médiéval n'est pas très éloigné de la dalle funéraire. Le tout récent *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge occidental*, introduit sa définition de la manière suivante : « On appelle gisant l'effigie d'un défunt couché et vêtu, en pierre ou en métal »⁷⁴. Dans le *Dictionnaire des termes d'art et d'archéologie*, une notion de relief est dès le début annoncée puisque l'auteur introduit sa définition par : « Sculpture funéraire à l'effigie du défunt crée au Moyen Âge »⁷⁵. La meilleure définition du gisant est peut-être celle donnée par Xavier Dectot dans son ouvrage de synthèse qui présente le gisant comme une « sculpture funéraire en haut relief représentant un défunt »⁷⁶.

Le mot est lâché, le gisant est une sculpture en haut-relief d'une effigie (fig. 27). À la vue de la présentation de la dalle funéraire, le gisant n'a que deux différences avec cette dernière. D'une part, il ne représente par définition que des effigies, alors que l'effigie n'est pas systématiquement présente sur la dalle funéraire⁷⁷. D'autre part, il induit obligatoirement une sculpture en relief, une tridimensionnalité que n'a pas nécessairement la plate tombe médiévale. Ces différences n'en sont d'ailleurs pas vraiment puisqu'il existe en Bourgogne ducale comme ailleurs des dalles funéraires représentant une effigie en méplat. Il ne faut donc pas traiter le gisant médiéval comme un monument à part, opposé à la dalle funéraire, mais plutôt comme une déclinaison de la dalle funéraire médiévale.

D'une manière générale, les études d'ensembles consacrées aux gisants restent rares. Les tombeaux royaux et princiers de la basilique Saint-Denis sont certes bien connus et le sujet de nombreuses publications. Cependant, à l'instar de l'étude de Jean-Yves Copy sur les gisants haut-

⁷² ERLANDE-BRANDEBURG (A.), *Le Roi, la sculpture et la mort : Gisants et tombeaux de la basilique de Saint-Denis*, catalogue d'exposition, Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, Saint-Denis, 1975.

⁷³ DECTOT (X.), *Les pierres tombales médiévales...op. cit.*, p. 44.

⁷⁴ CHARRON (P.), GUILLOUET (J.-M.) (dir.), *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge occidental*, Collection Bouquins, Editions Robert Laffont, Paris, 2009, p. 394-395

⁷⁵ GIRARD (J.), *Dictionnaire des termes d'art et d'archéologie*, Klincksieck (1997), Paris, 2007, p. 333.

⁷⁶ DECTOT (X.), *Les pierres tombales médiévales...op. cit.*, p. 102.

⁷⁷ Se référer au chapitre consacré à la typologie des représentations funéraires p. 123 et suivantes.

bretons⁷⁸, les études régionales qui opposent ou associent plates tombes et gisants sont presque inexistantes.

Cette étude rassemble 65 gisants. Ils représentent seulement 10 % des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale connus par dessins ou encore existants. Le gisant est donc largement minoritaire en regard du nombre de plates tombes établies pour la même période⁷⁹. Malheureusement, plus encore que les dalles funéraires, ils n'ont pas été épargnés par les malheurs du temps. Beaucoup ont été victimes du fait qu'ils incarnent aux yeux des Révolutionnaires l'arrogance et les privilèges de l'aristocratie. Mais bon nombre ont simplement été détruits parce qu'ils gênaient. En effet, même placé le long d'un mur ou dans une chapelle privée, le gisant est beaucoup plus encombrant qu'une dalle funéraire intégrée au pavement. Un édifice comme la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône a abrité 6 gisants⁸⁰. Parmi eux, 5 étaient à l'effigie d'évêques chalonnais. Le dernier fut celui d'un riche marchand bourguignon⁸¹. Déjà bien abîmés après la mise à sac de la cathédrale par les Huguenots en 1562⁸², les gisants furent définitivement détruits au XVII^e siècle lors du réaménagement de l'édifice, alors que les dalles funéraires ont survécu pour la plupart même si certaines sont trop effacées pour être exploitées⁸³.

Comme ceux de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, les gisants médiévaux ont très souvent été détruits. Sur les 65 gisants recensés par cette étude, seuls 28 (soit 48 %) sont conservés ou partiellement conservés. En comparaison, la part des dalles funéraires conservées s'élève à 60 % des dalles connues au moins par dessin.

D'une manière générale, le gisant représente l'effigie du défunt, allongé et vêtu, les mains le plus souvent jointes et les yeux ouverts ou fermés selon les cas. Sa tête est le plus souvent surélevée d'un coussin mortuaire et le drapé du vêtement est celui d'un personnage debout et non couché⁸⁴. Comme sur les dalles funéraires, le défunt est figuré avec les accessoires liés à son rang et son statut. Des anges, des priants, des pleurants ainsi que des armoiries peuvent accompagner la

⁷⁸ COPY (J.-Y.), *Art, société et politique au temps des Ducs de Bretagne : les gisants haut-bretons*, Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne, aux Amateurs de livres, Paris, 1986.

⁷⁹ Une étude menée à l'échelle de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône permet de démontrer que l'édifice abritait seulement 6 gisants pour plus d'une centaine de dalles funéraires médiévales. (cf GRILLON (G.), « Les pratiques funéraires à Saint-Vincent de Chalon », in *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. LXXVII, Chalon-sur-Saône, 2009, p. 29-52).

⁸⁰ GRILLON (G.), « Les pratiques funéraires à Saint-Vincent de Chalon », *op. cit.*, p. 29-52.

⁸¹ BARTIER (J.), « L'ascension d'un marchand bourguignon au XV^e siècle : Odot Molain », in *Annales de Bourgogne*, tome XV, Dijon, 1943, p. 185-206.

⁸² FYOT (E.), « Les spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon », in *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXV, Chalon-sur-Saône, 1934-1935, p. 124-140.

⁸³ GRILLON (G.), « Les pratiques funéraires à Saint-Vincent de Chalon », *op. cit.*, p. 29-52.

⁸⁴ DECTOT (X.), *Les pierres tombales médiévales...op. cit.*, p. 102.

représentation. Le gisant peut s'insérer sous un enfeu, comme c'est le cas pour celui de Guiot Lirois (Annexe II, fig. 28, p. 28) établi au milieu du XIII^e siècle dans l'église Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy⁸⁵. Il trouve également sa place sous un dais architectural plus ou moins richement orné, comme ce fut le cas pour celui de l'évêque de Chalon Jean I^{er} Poupet (Annexe II, fig. 29, p. 29), seul vestige du tombeau aujourd'hui disparu⁸⁶.

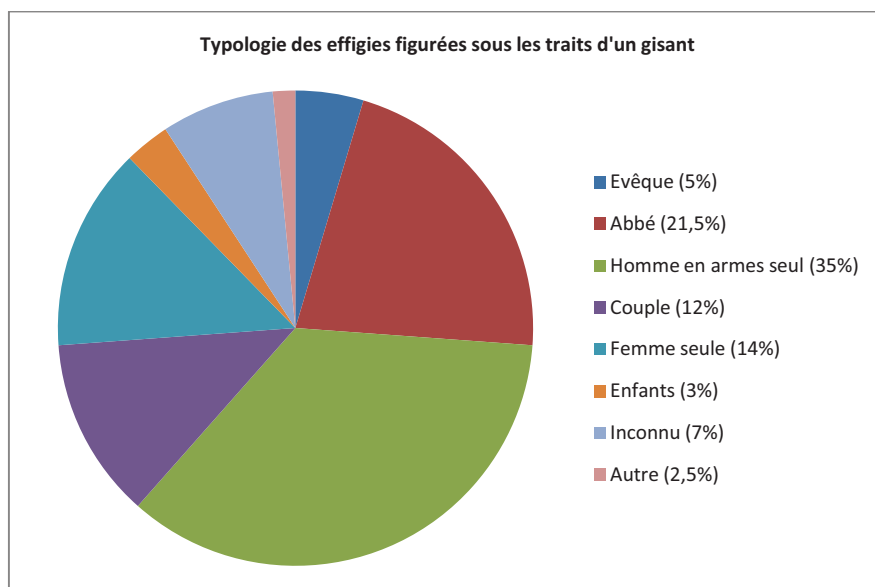


Figure 2 : Graphique représentant la typologie des effigies figurées sous les traits d'un gisant.

Le gisant représente le plus souvent une effigie masculine (fig. 2). Contrairement aux dalles funéraires, les gisants féminins sont rares même si quelquefois le défunt choisit de se faire représenter aux côtés de son épouse. En effet, seuls 26 % des gisants font figurer une effigie féminine et seuls 14 % des gisants représentent uniquement une femme⁸⁷. Ce sont de loin les figures masculines, hommes en armes et grands dignitaires ecclésiastiques qui se font représenter seuls en gisant. Il n'existe pas de loi ou de règle légiférant sur l'usage du gisant à l'époque médiévale. Théoriquement donc, n'importe quelle personne est libre de se faire faire un gisant et de l'installer avec sa sépulture dans l'église de son choix avec bien-entendu l'accord de l'ordinaire du lieu. Cependant, choisir un gisant comme monument funéraire est aussi une question de moyens. Par comparaison avec les plates tombes, le coût de fabrication est nécessairement plus élevé pour bénéficier d'une effigie sculptée en ronde-bosse.

⁸⁵ Bourbon-Lancy, chef-lieu de canton, arrt de Charolles (71).

⁸⁶ Ce dais architectural ne fut pas détruit tout simplement parce que les évêques ont choisi de placer leur cathèdre sous ce dernier.

⁸⁷ À titre de comparaison, 31,5 % des plates tombes recouvrent au moins une dépouille féminine. Comme les gisants, 14 % des plates tombes sont uniquement dédiées à une femme.

Les gisants bourguignons représentent avant tout des grands dignitaires ecclésiastiques, évêques et abbés. L'aristocratie féodale n'est pas en reste, famille ducale en tête, à Cîteaux tout d'abord, à la Chartreuse de Champmol ensuite. Des seigneurs de plus faible rangs peuvent également prétendre à ce genre de monument. Nombreux sont les fondateurs d'un prieuré ou d'une chapelle à obtenir le droit d'établir sépulture et gisant. On peut citer en exemple Oudot Molain, riche marchand chalon nais qui a réussi avant sa faillite à fonder une chapelle et un gisant dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon⁸⁸. Outre les évêques, Oudot est le seul à bénéficier d'un gisant dans cette église cathédrale.

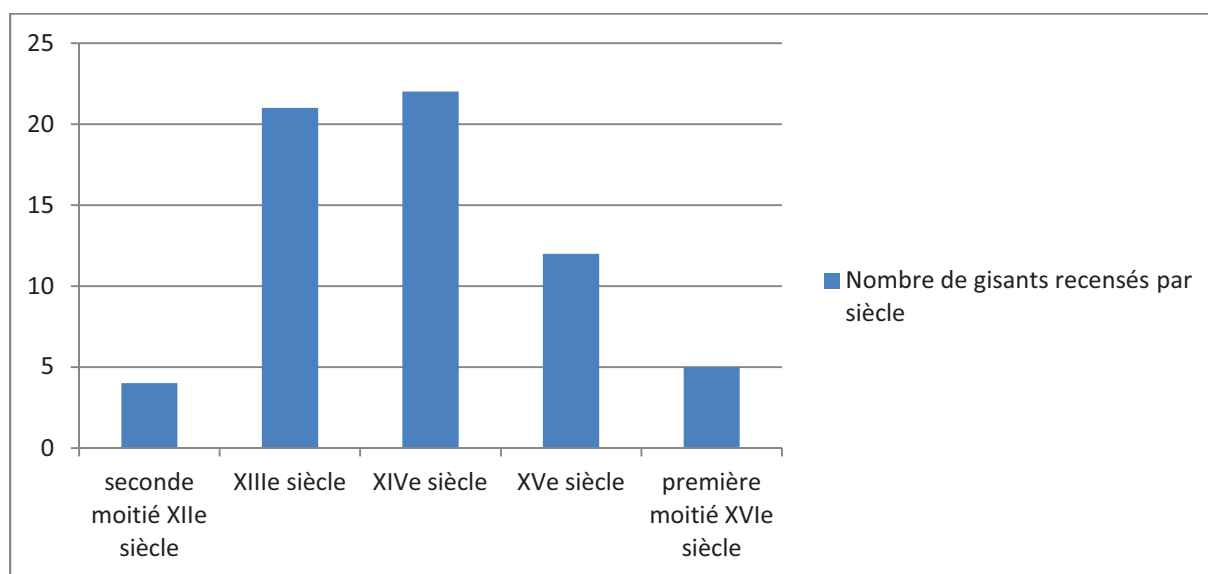


Figure 3 : Graphique représentant le nombre de gisants recensés par siècle.

Il est difficile de donner des chiffres précis sur la répartition chronologique des gisants en Bourgogne ducale pour la période médiévale. En effet, nombre de gisants ont été endommagés et il est parfois bien délicat d'avancer une estimation précise. Ce type de monument funéraire a connu un succès régulier entre le XIII^e et le XIV^e siècle (fig. 3). À partir du XV^e siècle, le nombre de gisants retrouvés chute considérablement. Seuls les plus grands personnages du duché, (ducs, évêques et grands seigneurs) peuvent encore se payer de tels monuments. Encombrant, archaïsant pour ne pas dire « gothique », le gisant n'aura plus de succès au XVI^e siècle. Pour la période médiévale, il faut cependant constater deux temps forts en Bourgogne ducale. Le premier se situe au cœur du XIII^e siècle, entre 1250 et 1300. Il correspond tout à fait à ce que Xavier Dectot identifie comme le triomphe du gisant suite à la grande commande de Saint-Denis vers 1260⁸⁹. 14 % des monuments funéraires datés dans le dernier quart du XIII^e siècle sont des gisants contre 7 % au cours du premier

⁸⁸ BARTIER (J.), « L'ascension d'un marchand bourguignon... », *op. cit.*

⁸⁹ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 44.

quart du XIV^e siècle. Il faut avec cela ajouter les nombreux gisants ne pouvant être datés avec précision mais estimés du milieu du XIII^e siècle qui portent cette statistique à plus de 30 %. Un regain d'intérêt pour le gisant revient un siècle plus tard entre 1375 et 1425 avec plus de 15 % de gisants parmi les monuments funéraires médiévaux datés et connus. Un véritable seuil est même atteint à la toute fin du XIV^e siècle avec plus de 19 % de gisants parmi les monuments funéraires datés qui coïncide avec un duché en plein essor avec la naissance d'un « état bourguignon »⁹⁰.

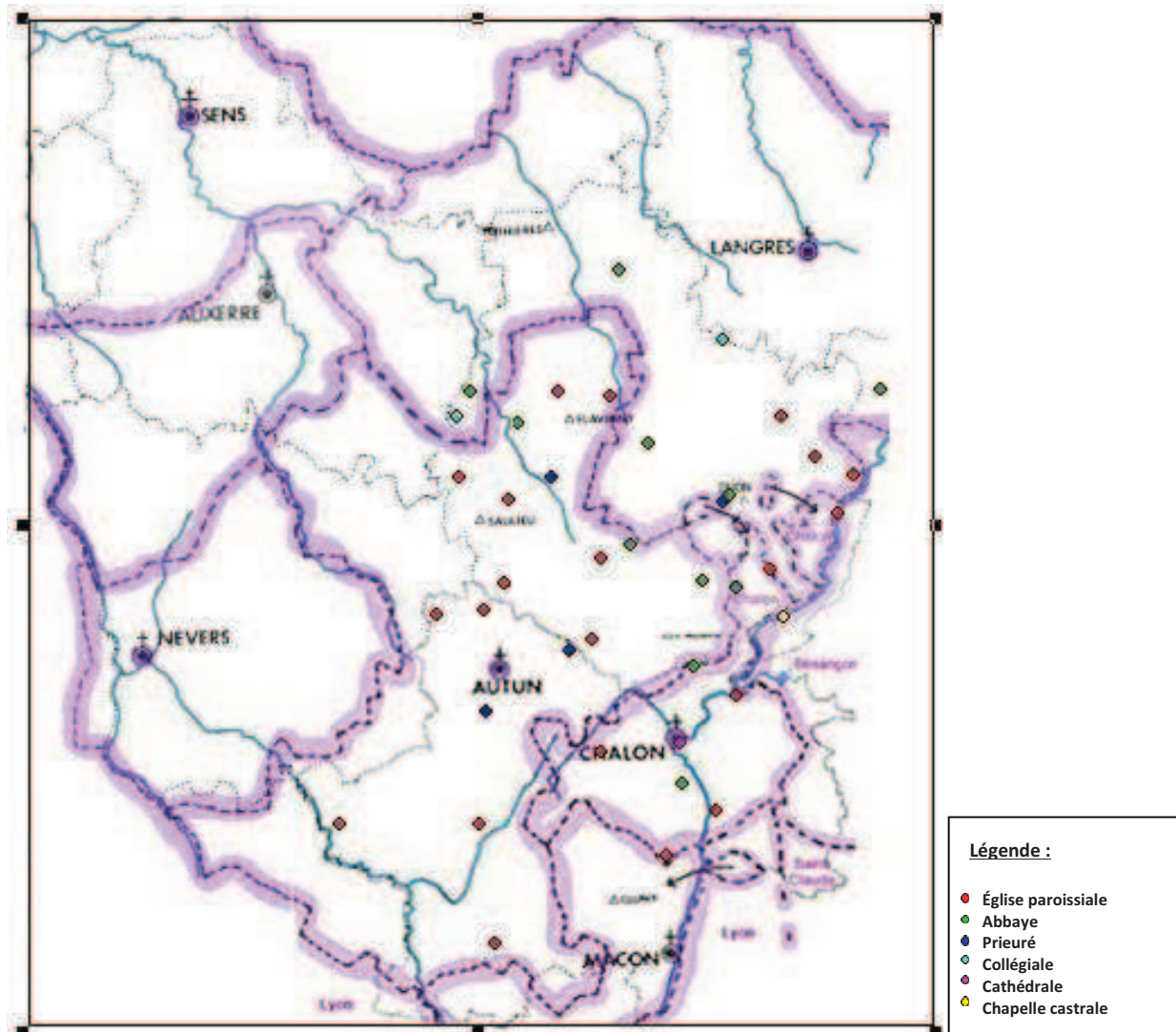


Figure 4 : Carte de localisation des gisants en Bourgogne ducale.

Il est également délicat de déterminer la répartition géographique des gisants en Bourgogne ducale car, si les dalles funéraires sont présentes avec des proportions importantes dans tous les types d'édifices, il n'en va pas systématiquement de même pour le gisant (fig. 4 et fig. 5). Près des

⁹⁰ Formule emprunté à Bertrand Schnerb, titre de son ouvrage *L'État bourguignon 1363-1477*, Collection Tempus, Editions Perrin (1^{ère} Ed. 1999), Paris, 2005.

deux tiers des gisants sont établis dans des édifices conventuels (abbayes, couvents et prieurés). Les églises paroissiales représentent cependant à elles seules près de 30 % des édifices abritant au moins un gisant.

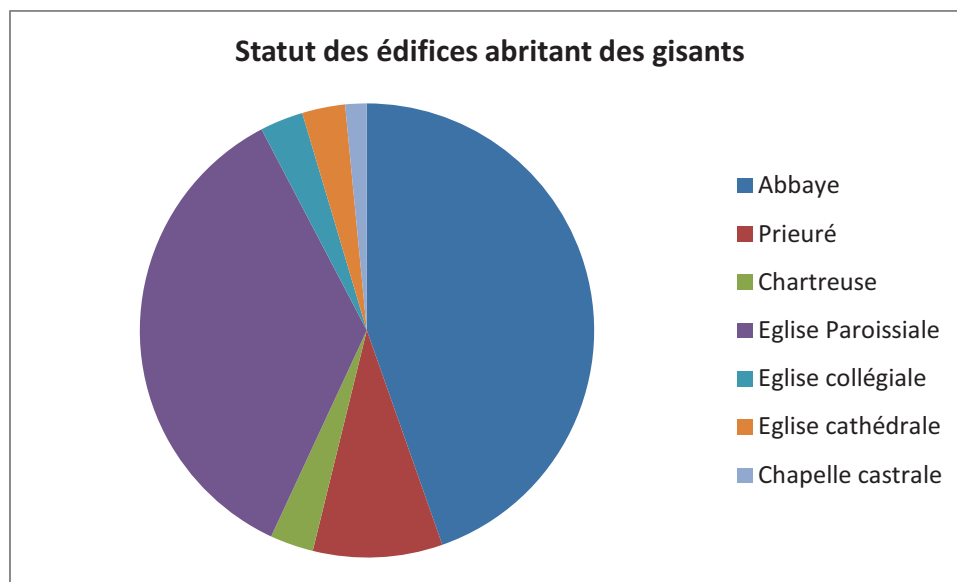


Figure 5 : Graphique détaillant le statut des édifices religieux abritant des gisants.

Du point de vue du statut des défunts concernés, le gisant est d'abord l'apanage des grands du royaume et par imitation du duché. Et les grands personnages choisissent souvent des églises prestigieuses. Ainsi, ce sont principalement les grandes abbayes et les cathédrales qui concentrent les gisants en Bourgogne ducale comme ailleurs. Il y avait 6 gisants à Saint-Vincent de Chalon⁹¹. Que dire de l'abbaye de Cîteaux où l'on dénombre 7 gisants connus sans compter sur ceux de La Bussière-sur-Ouche, Moutiers-Saint-Jean⁹², ou de Saint-Bénigne de Dijon. Il ne faut cependant pas négliger l'intérêt de l'aristocratie féodale pour les petites églises paroissiales. Le cas de l'évêque chalonnais Bertaud de la Chapelle (Annexe II, fig. 30, p. 30) qui a choisit sa petite chapelle familiale au hameau de la Chapelle-Villars⁹³ pour établir sa sépulture et son gisant n'est pas l'exception qui confirme la règle. La prise en compte de la perte permet d'estimer que près d'un gisant sur deux était implanté dans une église paroissiale. C'est un chiffre considérable qui révèle que l'on n'hésite pas à élire une sépulture de prestige dans un édifice qui n'en a justement pas.

⁹¹ GRILLON (G.), « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône... », *op. cit.*, p. 29-51.

⁹² Abbaye de Moutiers-Saint-Jean est aussi connue sous le nom de Saint-Jean de Réôme. Elle était implantée sur la commune de Moutiers-Saint-Jean (cton et arrt de Montbard (21)).

⁹³ La Chapelle-Villars est un hameau de la commune de Villeneuve-en-Montagne (cton de Buxy, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

Cependant, l'église paroissiale ne joue pas le rôle de nécropole. Il n'y a rarement plus de deux gisants par église paroissiale, comme à Époisses⁹⁴ ou à Anost⁹⁵. La carte de localisation de ces édifices abritant des gisants (fig. 4) permet aussi de constater un déséquilibre nord/sud. Près des trois-quarts des gisants bourguignons connus sont situés en Bourgogne du Nord, majoritairement dans les églises abbatiales bénédictines et cisterciennes (Cîteaux, Saint-Bénigne de Dijon, Fontenay, La Bussière, Saint-Seine-l'Abbaye...). À l'inverse, les rares gisants de Bourgogne du Sud épargnés sont plutôt établis dans les églises paroissiales. Il y a deux causes à cela. La première résulte du constat qu'il y a moins de tombes en Bourgogne du Sud. L'éloignement de la capitale ducale laisse peut-être envisager une pratique de l'inhumation *ad ecclesiam* moins systématiques car moins significative. La deuxième est liée à l'histoire régionale de la Bourgogne du Sud. Les églises et les abbayes ont particulièrement souffert des tensions politiques et religieuses.

La matière :

Concernant leur fabrication, si Xavier Dectot rappelle que certains gisants en bois ont existé, comme celui d'Isabelle d'Angoulême à Fontevault⁹⁶, ce matériau fragile et surtout périssable ne semble pas avoir été utilisé en Bourgogne. Les gisants bourguignons sont principalement en pierre et le plus souvent calcaire. Certains gisants de la toute fin du Moyen Âge sont faits de marbre comme ceux des seigneurs de Pagny (Annexe II, fig. 31, p. 30), conservés dans la chapelle castrale de Pagny-le-Château⁹⁷. De même, les gisants de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône étaient en « pierre d'albâtre » comme le fait remarquer l'auteur du procès verbal. Forme compacte et cryptocristalline du gypse, l'albâtre médiéval est une pierre tendre de couleur blanche facile à travailler⁹⁸. Le tombeau d'Oudot Molain est ainsi décrit de la manière suivante par l'auteur du procès-verbal « le fondateur de la chapelle y estoit enlevé en pierres d'albâtres et couché sur une tombe de grande hauteur »⁹⁹. L'emploi de marbre ou de pierre d'albâtre, également attesté pour les autres tombeaux épiscopaux de Saint-Vincent, se cantonne à la fin de la période médiévale, à partir du XV^e siècle.

⁹⁴ Époisses, cton de Semur-en-Auxois, arrt de Montbard (21).

⁹⁵ Anost, cton de Lucenay-l'Évêque, arrt d'Autun (71).

⁹⁶ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p.45 et suivantes.

⁹⁷ Pagny-le-Château, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

⁹⁸ GUILLOUET (J.-M.) « Albâtre », In *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Age Occidental... op. cit.*, p. 11-12.

⁹⁹ FYOT (E.), « Les spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p.124-140.

Le soubassement :

D'une manière générale, les gisants sont nécessairement placés en élévation. La hauteur de la lame de pierre qui supporte l'effigie sculptée varie entre 0,6 et 1 mètre. Certains reposent sur un socle maçonné à l'image de celui de Jean de Thil (Annexe II, fig. 32, p. 31), conservé à Saint-Thibaut¹⁰⁰. Ce socle est le plus souvent orné d'arcatures avec parfois des armoiries ou des personnages placés en figuration. D'autres gisants reposent simplement sur des colonnettes ou des pierres taillées à l'image des plates tombes placées en élévation. Le gisant ressemble ainsi à une table sur laquelle est représenté le défunt, comme c'est le cas avec l'exemple du gisant de Sybille de Luzy (Annexe II, fig. 33, p. 31) conservé dans l'église de Saint-Germain-en-Brionnais¹⁰¹.

Les tombeaux monumentaux font souvent preuve de beaucoup plus d'audace et de créativité que les plates tombes. Ainsi, le trop célèbre tombeau de Philippe Pot représente le défunt allongé sur une table de pierre supportée par huit porteurs presque à taille réelle. L'ensemble forme un cortège funéraire qui « glisse lentement vers, l'ombre, dans une ondulation silencieuse »¹⁰². Les soubassements le plus abouti reste cependant ceux qui ornent les tombeaux de Philippe le Hardi et Jean sans Peur et qui représentent non pas les porteurs du corps, mais l'ensemble du cortège funèbre qui a accompagné les dépouilles ducales jusqu'à leur dernière demeure.

Les enfeus :

La monumentalité du gisant impose souvent de placer celui-ci le long d'un mur afin de ne pas encombrer l'espace. Parfois, ce positionnement s'accompagne de la création d'une niche funéraire à fond plat que l'on appelle enfeu. L'ensemble est surmonté d'une arcade aménagée et souvent sculptée. L'inscription funéraire de l'abbé Pierre I^{er} de Moutiers-Saint-Jean était ainsi gravée sur l'arc qui surplombait le monument. Le mur de l'enfeu peut également être l'objet d'ornementations iconographiques et épigraphiques. C'est le cas pour le tombeau de Guoit Lirois où le mur porte à la fois l'inscription lapidaire, mais aussi des sculptures d'anges thuriféraires et intercesseurs censés favoriser l'accès de l'âme du défunt au paradis.

À compter du XIV^e siècle, les enfeus sont remplacés par des dais architecturés. Supportés par des consoles ou par des piliers, ils sont toujours remarquablement sculptés. Les gables à crochets, les fleurons et les pinacles rappellent le couronnement ornemental des baies et des portails des édifices religieux.

¹⁰⁰ Saint-Thibaut, cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21).

¹⁰¹ Saint-Germain-en-Brionnais, cton de La Clayette, arrt de Charolles (71).

¹⁰² CAMP (P.), *Les imageurs bourguignons de la fin du Moyen Age*, Les Cahiers du Vieux-Dijon, n°17-18, Dijon, 1990, p. 204.

D'une manière générale, la modification de l'espace ecclésial et le déplacement des gisants ne permet pas de définir avec certitude la part des monuments placés sous enfeus ou dais. L'état actuel du corpus révèle cependant que plus d'un quart des gisants étaient sous ces niches lors de leur intégration dans l'édifice.

La couleur :

La plupart des gisants étaient peints ou rehaussés de couleur. Pour le XIII^e siècle, les plus beaux exemples de gisants polychromes sont anglais à l'image de ceux d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri II Plantagenêt à l'abbaye de Fontevraud (Annexe II, fig. 34, p. 32). Pour la Bourgogne ducale, les traces de polychromies sur les gisants sont rares et parfois difficiles à déceler. Souvent usés, corrodés et parfois même fortement mutilés, les gisants bourguignons ont souvent un état de conservation très moyen, compliquant le travail du chercheur. Si l'on excepte les tombeaux monumentaux des ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Hardi et le non moins célèbre tombeau de Philippe Pot, véritables chef-d'œuvre qui font figure d'exception¹⁰³, seuls trois gisants offrent des traces de polychromie : l'inconnu d'Anost¹⁰⁴, le gisant d'Ormes¹⁰⁵ qui passe pour être celui du fils de Renaud de la Serrée¹⁰⁶ et celui d'une dame inconnue (Annexe II, fig. 35, p. 32) dans l'église priorale de Saint-Thibaut-en-Auxois¹⁰⁷. Curieusement, tous ces gisants polychromes sont datés du XIII^e siècle.

L'effigie :

La taille des effigies bourguignonnes est légèrement supérieure à l'échelle humaine avec une moyenne de 2 m. Jusqu'au XIV^e siècle, l'image que donne le gisant du défunt est peu individualisée puisque l'effigie ne restitue pas le corps identique à l'enveloppe charnelle du défunt. Les traits sont au contraire idéalisés. Les personnages bourguignons ont le plus souvent une figure ronde et pleine, et aucune ride ni même un rictus ne les distingue. Les personnages semblent en bonne forme

¹⁰³ Les tombeaux des ducs de Bourgogne inhumés à la chartreuse de Champmol doivent être considérés avec la plus grande précaution. En effet, la quasi-totalité des effigies que nous voyons aujourd'hui sont l'œuvre d'une restauration moderne. Ainsi, le gisant de Philippe le Hardi est un « pastiche infidèle » sculpté entre 1823 et 1824 par Moreau. En réalité, seules les mains sont d'origine (et encore, leur authenticité a été souvent discutée). Cf BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne*, Somogy Editions d'Art, Paris, Musée des Beaux-Arts, Dijon, 2009, p. 97 et suivantes.

¹⁰⁴ Anost, cton de Lucenay-l'Évêque, arrt d'Autun (71).

¹⁰⁵ Ormes, cton de Cuisery, arrt de Louhans (71).

¹⁰⁶ FYOT (E.), « Mélanges », in *Revue de Bourgogne*, tome II, 1912.

¹⁰⁷ COLOMBET (A.), *Saint-Thibaut-en-Auxois. L'église et ses œuvres d'art*, Supplément au n°206 de *Pays de Bourgogne*, cinquième édition, Talant, 2004, p. 37.

physique et certains gisants sont même presque bedonnants, à l'image du gisant de Jocerand IV de Brancion (Annexe II, fig. 36, p. 33)¹⁰⁸. Rares sont les gisants comme celui attribué à Jehan de Molinot¹⁰⁹ (XIII^e siècle) à présenter une silhouette svelte (Annexe II, fig. 37, p. 33). Ce dernier fait d'ailleurs figure d'exception car son personnage est barbu (chose très rare aussi bien dans la vie courante que dans l'iconographie funéraire médiévale) et porte une couronne nobiliaire à sa tête.

L'épitaphe :

Comme les plates tombes, les gisants peuvent bénéficier d'une inscription funéraire. Cependant, ce type de monument funéraire est moins propice à la lisibilité de l'inscription. L'effigie sculptée en haut-relief et placée nécessairement en élévation n'induit pas les mêmes possibilités que pour une plate-tombe. Très fréquemment, cette inscription ne figure donc pas sur le monument même mais sur une plaque commémorative placée à proximité du gisant. Ainsi, l'épitaphe de Jean Germain (Annexe II, fig. 38, p. 34), évêque et fondateur de la chapelle Notre-Dame de Pitié à Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône se trouvait au-dessus du gisant, intégrée au mur¹¹⁰. Le texte épigraphique peut ainsi bénéficier d'un développement beaucoup plus long et élogieux car sur le mur la place n'est pas comptée, comme le prouve le tombeau de Guiot Lirois (Annexe II, fig. 39, p. 34), décédé en 1248 et inhumé dans l'église Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy¹¹¹. Lorsqu'elle figure sur le monument même, l'inscription ne trouve sa place qu'en marge, autour de l'effigie principalement. Elle est ainsi soit gravée sur la face supérieure de la dalle même qui supporte l'effigie, comme c'est le cas sur le gisant de Jean de Brazey (Annexe II, fig. 40, p. 35) décédé en 1305 et inhumé dans l'église de Bard-le-Régulier¹¹², ou alors gravée sur la tranche de cette même dalle comme cela semble le cas sur le tombeau de Jacques de Mâlain et Louise de Savoisy (Annexe II, fig. 41, p. 35) établi dans l'église Saint-Martin de Lux¹¹³. Et lorsque le gisant est destiné à être placé contre un mur, l'inscription est

¹⁰⁸ Aujourd'hui conservé dans la nef de l'église Saint-Pierre de Brancion, sur la commune de Martailly-les-Brancion (cton de Tournus, arrt de Mâcon (71)), ce gisant proviendrait de la chapelle d'Uxelles, un ancien fief de Brancion. Cependant, il existe un autre gisant conservé sous clé derrière grille dans l'enceinte du château. Le propriétaire actuel n'est pas disposé à nous laisser approcher et inspecter ce monument. La confrontation de ces deux tombeaux sera l'objet d'un prochain article.

¹⁰⁹ Ce gisant à ce jour en possession d'un marchand d'art parisien a été identifié et daté grâce à l'opiniâtreté de Monsieur Vernou, conservateur du Musée Archéologique de Dijon. Ce gisant proviendrait donc de Molinot. Etabli originellement dans l'église de Molinot (cton de Nolay, arrt de Beaune (21)), il a longtemps séjourné dans le parc du château avant que des ventes successives ne le conduisent à se retrouver entre les mains d'un marchand d'art. C'est une pièce tout-à-fait caractéristique de la sculpture médiévale du XIII^e siècle en Auxois.

¹¹⁰ Cette inscription funéraire est d'ailleurs la seule trace médiévale de l'existence de ce gisant dans la cathédrale. Il faut toutefois signaler qu'une dalle résolument moderne arborant une crosse et une mitre a été placée au pied de l'inscription pour matérialiser l'ancien emplacement du gisant aujourd'hui disparu.

¹¹¹ Chef-lieu de canton, arrt de Charolles (71).

¹¹² Bard-le-Régulier, cton de Liernais, arrt de Beaune (21).

¹¹³ Lux, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

concentrée du côté opposé et elle est disposée sur le peu de place disponible entre la surface supérieure et la tranche de la lame de pierre, à l'image du gisant de Sybille de Luzy (fig. 37).

3. Les monuments funéraires particuliers

Les types de monuments funéraires médiévaux présents en Bourgogne ne se limitent pas aux plates tombes et aux gisants. Il existe bon nombre de cas particuliers qui ne peuvent rentrer pleinement dans cette typologie.

Les dalles circulaires :

Parmi les monuments funéraires médiévaux particuliers recensés dans cette étude, les dalles circulaires occupent une place importante. On comprend dans cette définition les dalles absolument rondes ainsi que les dalles ovales, moins nombreuses et plus tardives. Dans une communication faite devant le Congrès des Beaux-Arts de 1909, Gabriel Jeanton et Jean Martin furent les premiers à s'intéresser à ces dalles circulaires¹¹⁴. Ces dalles circulaires se rencontrent sur près de deux siècles, du milieu du XV^e siècle au milieu du XVII^e siècle.

Il existe à notre connaissance 10 exemples de dalles circulaires principalement concentrés autour de Tournus et équitablement répartis entre la toute fin du XV^e et le dernier tiers du XVII^e siècle (fig. 46). Celle de Jean d'Andelot (fig. 47), décédé en 1493 et inhumé dans l'église de l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus est la plus ancienne connue à ce jour. Elle est d'ailleurs toujours visible dans le pavement de l'avant-nef de l'abbatiale. Outre cette dalle, trois autres exemples antérieurs à 1550 sont retenus dans cette étude.

Les dalles ont un diamètre moyen de 1 m. Si l'on excepte la dalle de Martin Bernizet, décédé en 1572 et inhumé dans l'église Notre-Dame de Ratenelle¹¹⁵, qui mesure seulement 35 cm de diamètre, les dalles de petites dimensions sont celles de Jean Dandelot¹¹⁶ et de Renée de Préfontaine¹¹⁷. La dalle la plus grande est celle de Bernard de Traves, décédé en 1528 et inhumé dans

¹¹⁴ JEANTON (G.), MARTIN (J.), « Les pierres tombales circulaires et ovales de la Bourgogne. Quinzième au dix-septième siècle », In *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1910, p.5-20.

¹¹⁵ Ratenelle, cton de Tournus, arrt de Mâcon (71).

¹¹⁶ Pour les références, se référer au paragraphe précédent.

¹¹⁷ Cette dalle identifie également la sépulture de Catherine de Tavannes, décédée en 1527 et inhumée dans l'église de Beaumont-sur-Grosne (cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

l'église abbatiale Saint-Philibert de Tournus, a un diamètre de 165 cm. Même si les dalles ovales n'intègrent pas cette étude en raison d'une chronologie bien postérieure à l'époque médiévale, il est intéressant de noter que leur dimension moyenne est légèrement supérieure, avec une longueur moyenne dépassant souvent 175 cm et une largeur atteignant 1 m.

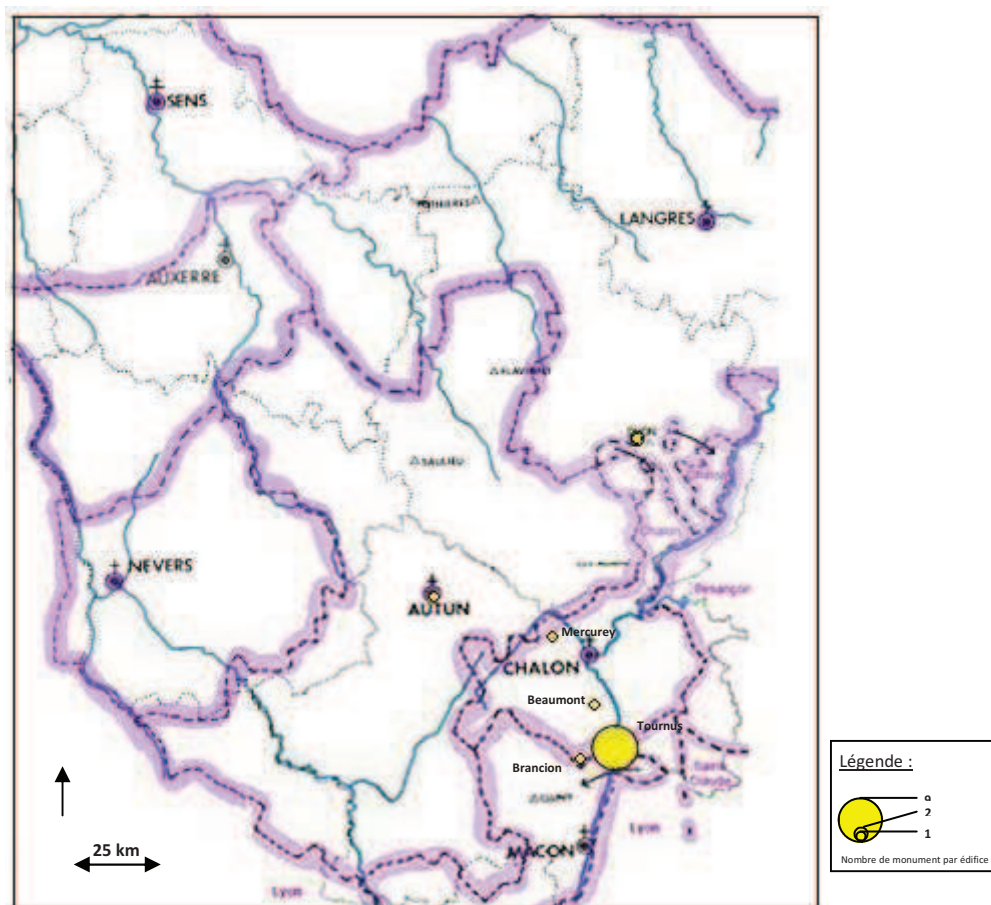


Figure 6 : Carte de localisation des pierres circulaires en Bourgogne du Sud.

Enfin, en ce qui concerne les dimensions des dalles rectangulaires à inscriptions circulaires, leurs normes dimensionnelles correspondent à celles des dalles funéraires rectangulaires. La dalle de Jean du Breuil, décédé en 1455 et inhumé dans la cathédrale Saint-Lazare d'Autun mesure 190 cm de long pour 90 cm de large.

Les dalles ovales représentent un autre particularisme régional. Cependant, ces dernières n'apparaissent pas dans cette étude car les quatre exemples connus, bien que partagés entre Brancion et Tournus, datent du XVII^e siècle. Il convient toutefois de signaler pour la période chronologique concernée par cette étude l'existence de la dalle particulièrement curieuse de Jacques

Bouton (Annexe II, fig. 42, p. 36) inhumé dans l'église de Chamilly¹¹⁸. Cette dernière n'est ni rectangulaire, ni complètement ovale. Elle présente la particularité de bénéficier de bords latéraux droits et d'extrémités hémicirculaires. Enfin, il convient d'associer à ces spécimens les dalles rectangulaires avec inscriptions circulaires, à l'image de la dalle d'Etienne Gaidon (Annexe II, fig. 43, p. 37), décédé en 1423 et inhumé dans l'église paroissiale Notre-Dame de Mercurey¹¹⁹. 7 dalles de ce type, dont trois intégrant cette étude, sont à ce jour recensées entre la Bourgogne et l'Ain¹²⁰ et toutes sont datées entre le premier tiers du XV^e siècle et le milieu du XVI^e siècle.

Les dalles ovales ont succédé aux dalles circulaires. Comme elles sont dans l'ensemble apparues avant, on peut toutefois se demander si les quelques rares plates tombes rectangulaires à inscription circulaire n'ont pas influencé un atelier quant à la réalisation de dalles complètement circulaires. La répartition géographique induit une concentration du modèle en Bourgogne, principalement en Bourgogne du Sud, et tout particulièrement dans le tournugeois (Annexe II, fig. 44, p. 37). Toute période et tout type confondu, on compte ainsi pour la Bourgogne ducale 9 cas à Tournus, deux à Dijon, un à Beaumont-sur-Grosne, un à Brancion et un à Mercurey. En réalité, seules les dalles rectangulaires à inscription circulaire sortent du cadre local. Gabriel Jeanton et Jean Martin attestent bien que ces dalles représentent « une variété de pierres tombales rare qui paraît être une particularité des pays bourguignons »¹²¹. Ce caractère inédit et bourguignon s'est depuis conforté puisqu'aucune étude portée à notre connaissance ne semble rapporter l'existence de ce type de pierre en France ou en Europe.

Hormis leur aspect circulaire, ces dalles ne se différencient guères des plates tombes rectangulaires. L'inscription funéraire figure bien en périphérie du monument, dans un bandeau constitué de deux lignes concentriques. De plus, si elles n'arborent jamais d'effigies funéraires, ces dalles présentent en leur centre des représentations fréquentes sur tout type de monuments funéraires. Certaines font figurer une armoirie accompagnée ou non d'anges intercesseurs, à l'image de celle de Bernard de Traves (Annexe II, fig. 45, p. 38) inhumé en 1529 dans l'église abbatiale Saint-Philibert de Tournus. D'autres, comme celle de Jean du Breuil (Annexe II, fig. 44, p. 37) représentent un élément de la personnalité du défunt. Pour le cas de Jean du Breuil, il s'agit d'un calice, signe de sa fonction sacerdotale.

La forme circulaire de ces dalles soulève en soi quelques interrogations. Ces dalles sont-elles issues d'un même atelier qui proposait un modèle inédit et original ? C'est une hypothèse possible car cette concentration tournugeoise laisse bien supposer qu'il s'agit d'une mode locale. Mais la continuité du modèle sur plus de deux siècles laisse perplexé. Leur forme dicte-t-elle une fonction

¹¹⁸ Chamilly, cton de Chagny, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

¹¹⁹ Mercurey, cton de Givry, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

¹²⁰ Trois en Saône-et-Loire, une en Côte d'Or, une dans l'Yonne, et deux dans l'Ain.

¹²¹ JEANTON (G.), MARTIN (J.), « Les pierres tombales circulaires... », *op. cit.*, p. 5.

particulière associée ? Encore une fois, il est bien difficile de répondre. On pourrait envisager ces dalles comme servant à fermer une sorte de puits conduisant au caveau de l'église, mais aucune d'elles ne porte de traces d'anneaux de fers ou d'encoches taillées permettant de les soulever pour accéder à quelque chose de souterrain. Et si tel était le cas, ces dalles circulaires ne seraient pas uniquement concentrées sur un si petit périmètre de la Bourgogne du Sud. On en trouverait ailleurs en Bourgogne ou en France.

Les pierres en bâtière :

Toujours dans le cas des pierres tombales particulières, il convient de constater l'existence de pierres en bâtière. Elles se distinguent de la plate tombe traditionnelle par une élévation prononcée. Parmi les rares exemples connus en Bourgogne, un seul est identifié et daté. Il s'agit de la tombe d'Anseau de Duesme¹²² (Annexe II, fig. 46, p. 38), inhumé en 1314 dans l'église Notre-Dame de Premières¹²³. Cette pierre se caractérise donc par le fait que sa face visible, face sur laquelle sont gravés une inscription funéraire, une épée et un écu aux armes du personnage, n'est pas plate, mais constituée de deux parties ascendantes (rampantes) se rejoignant à leur sommet médian en un angle de 170°. La dalle se trouve ainsi plus épaisse de 14 cm en son milieu.

Par son aspect, cette pierre tombale s'avère peu adaptée à la nef d'une église. Pierre Palliot qui est passé par cette église pour en faire le dessin décrit celle dalle de la manière suivante : « dans la nef au milieu tombeau de pierre élevé du pied et demi »¹²⁴. Placée à son origine au beau milieu de la nef, elle ne facilite pas le déplacement des fidèles. Cette pierre a un temps disparu. Elle ne fut retrouvée que lors des travaux de restauration visant à remettre en état l'église de Premières incendiée par la foudre lors d'un orage en 1924¹²⁵. Cette pierre était à son emplacement originel, dans la nef à quelques mètres du chœur, mais elle avait été retournée afin que les fidèles puissent déambuler sans risque de chuter en raison de son inclinaison et de son élévation.

En effet, on peut imaginer que jusqu'au XVII^e siècle, le positionnement de ce monument ne posait aucun problème. Les églises étaient dépourvues de mobilier et n'avaient pas précisément d'allée puisqu'il n'y avait pas de chaise. Les fidèles déambulaient d'ailleurs assez peu au Moyen Âge.

¹²² Ce personnage méconnu¹²², ne semble pas être un riche seigneur au goût farfelu ou à l'aura démesuré. Et à notre connaissance, aucune autre dalle de ce type n'est connue ou référencée en Bourgogne, ni même en France.

¹²³ Premières, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

¹²⁴ Mention manuscrite figurant sous le dessin de la dalle d'Anseau de Duesme réalisé par Pierre Palliot et publié par Vaivre (J.-B. de), *op. cit.*, planche 76.

¹²⁵ DURIER (M.), « Les pierres tombales médiévales (XI^e-XVI^e siècle) dans le diocèse de Limoges », thèse en cours, C.E.S.C.M, Poitiers.

Et quand bien même ils étaient amenés à le faire, ils avaient pris l'habitude d'éviter et de contourner la tombe qui dépassait du sol.

Il n'existe aucune autre pierre tombale en bâtière avec inscription en Bourgogne. On peut toutefois trouver des ressemblances avec les monuments funéraires à double versant et en forme de croix. À l'exception de celui qui se trouve aujourd'hui conservé dressé dans l'église d'Argilly¹²⁶ (Annexe II, fig. 47, p. 39), les rares exemples connus sont conservés en extérieur. Il est par conséquent délicat de déterminer si ces monuments étaient comme la tombe d'Anseau destinés à l'intérieur de l'église ou au cimetière qui l'entoure.

Le faible nombre de monuments connus et l'absence d'informations compliquent la datation. Le monument d'Argilly, identifié sans doute à tort comme un couvercle de tombeau par les Monuments Historiques¹²⁷, peut être daté de la seconde moitié du XII^e ou du début du XIII^e siècle par la croix grecque pattée et évidée en son centre. En revanche, celui conservé devant l'église de Cessey-sur-Tille (Annexe II, fig. 48, p. 39)¹²⁸ paraît plus récent et pourrait être daté du XV^e siècle¹²⁹.

Ces tombeaux restent cependant des cas rares. Les pierres en bâtière de ce type sont beaucoup plus fréquentes dans d'autres régions françaises. La présence dans le pavement d'une église d'une pierre en bâtière ornée d'une épée, d'un écu et d'une inscription funéraire reste un cas unique et inexpliqué.

Les plaques funéraires :

Il existe enfin un dernier type de monument funéraire particulier proche de la dalle funéraire : les plaques funéraires. De nombreuses églises arborent contre leurs murs des inscriptions funéraires mentionnant la sépulture d'un individu. Très généralement, ces inscriptions directement taillées sur l'appareil même du mur ou d'un pilier de l'église (Annexe II, fig. 49, p. 40). Placée sous le porche à droite de la porte principale, il n'est pas possible de parler de monument funéraire puisque cette pierre, si elle identifie et même localise la sépulture d'un individu, n'est pas un monument à part entière et ne vient pas la recouvrir. Pourtant, il existe des exemples, plus litigieux comme cette plaque funéraire de Guillaume Chazeau (Annexe II, fig. 50, p. 40), prêtre de Gigny-sur-Saône inhumé en 1512 dans son église¹³⁰. Aujourd'hui intégrée au mur, cette dalle de petite dimension (58 × 40 cm), pouvait très bien se trouver en place dans le pavement à proximité de la sépulture qu'elle vient

¹²⁶ Argilly, cton de Nuits-Saint-Georges, arrt de Beaune (21).

¹²⁷ MH 1992, dossier n° PM21000053.

¹²⁸ Cessey-sur-Tille, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

¹²⁹ GUILLAUME (A.), *La Côte d'Or, Guide du touriste, de l'archéologue et du naturaliste*, Editions LE MEUR (1^{ère} Ed. 1954), Saint-Seine-l'Abbaye, 1983, p. 410.

¹³⁰ Gigny-sur-Saône, cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

identifier. Cette solution est tout à fait envisageable dans la mesure où l'actuelle église de Gigny-sur-Saône, construite en 1862 a succédé à une église médiévale alors en ruines¹³¹.

Comme tout monument funéraire, les plaques funéraires identifient et localisent une sépulture d'une ou plusieurs dépouilles. Mais d'une manière générale, la plaque funéraire se distingue de la dalle par deux critères indissociables. Il faut d'une part que leur dimension soit petite. Elle ne doit pas dépasser 70 cm de côté pour ne pas être considérée comme une petite plate tombe. Et d'autre part, l'inscription funéraire doit obligatoirement être gravée de manière horizontale, dans le sens normal de lecture, à la différence des dalles funéraires qui bénéficient d'une inscription gravée dans un bandeau périphérique courant le long de la dalle. La dimension de la plaque funéraire doit juste être égale au texte qu'elle contient. Aucune représentation annexe ne doit trouver sa place. Ces plaques funéraires ne doivent être assimilées aux plaques commémoratives qui scellent dans la pierre les fondations de chapelles ou les donations pour les vitraux notamment à l'image des monuments de Bonnaventure de Vingles et de son épouse (Annexe II, fig. 51, p. 41) dans l'église de Quemigny-sur-Seine¹³² et de Guy de Gemeaux (Annexe II, fig. 52, p. 41) de la collégiale de Grancey¹³³.

Les exemples de ces plaques funéraires restent peu nombreux. Seules quatre sont recensées en Bourgogne du sud, principalement dans le tournugeois, à l'exception de celle de la famille Ravel, dont les membres sont décédés au milieu du XV^e siècle¹³⁴ et sont inhumés dans l'église de Sainte-Croix¹³⁵. Toutes datent des XV^e et XVI^e siècles.

Les tombeaux monumentaux :

Après avoir présenté les dalles particulières, il convient à présent de s'intéresser aux tombeaux monumentaux qui ne sont pas des gisants. Parmi la dizaine de monuments restants, il convient de distinguer trois types.

Tout d'abord, il y a ce que l'on peut appeler les tombeaux plats. Comme la plupart des gisants, ces monuments bénéficient d'un socle sculpté ou maçonné sur lequel repose une dalle de pierre dont la surface supérieure est restée vierge de toute gravure ou inscription. Lorsqu'ils ne sont pas placés contre un mur, ces monuments s'apparentent à un autel, à l'image du tombeau d'Henri d'Autun et de Pierre de Chalon (Annexe II, fig. 53, p. 42), inhumés dans l'église abbatiale de Cîteaux.

¹³¹ MARTIN (J.), « L'ancien archiprêtre de Tournus au diocèse de Chalon. Pierres tombales, inscriptions et documents archéologiques », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, Chalon-sur-Saône*, tome IX, 1905-1906, p. 122.

¹³² Quemigny-sur-Seine, cton d'Aignay-le-Duc, arrt de Montbard (21).

¹³³ Commune de Grancey-le Château-Neuve, chef-lieu de canton, arrt de Dijon (21).

¹³⁴ L'inscription funéraire mentionne la date du 15 mai 1438 sans préciser s'il s'agit de la date de décès du père, des 5 membres réunis ou de l'un d'entre eux.

¹³⁵ Sainte-Croix, cton de Montpont-en-Bresse, arrt de Louhans (71).

Le plus souvent, ces tombeaux plats prennent places le long d'un mur et sont insérés dans un enfeu sous lequel peuvent apparaître les armoiries des défunts. Le tombeau des trois ducs (Annexe II, fig. 54, p. 42), Eudes, décédé en 1102, Hugues, décédé en 1142 et Eudes, décédé en 1162, est donc très caractéristique des tombeaux plats.

Seul le tombeau de Gauthier de Bourgogne (Annexe II, fig. 55, p. 43) inhumé en 1192 à la Chartreuse de Lugny¹³⁶ diverge un peu des monuments plats. Ce monument se trouve intégré au mur, sans aucune présence de maçonnerie ou de socle. Mais sa plus grande particularité vient de la représentation qui est peinte sous l'enfeu. Ce tombeau est illustré par une scène représentant un évêque (sans doute Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres) portant dans ses mains un édifice religieux. Il est accompagné d'une procession de moines. La sculpture représente Gauthier en train de présenter l'édifice religieux à Marie et à son fils Jésus sur ses genoux. Les deux personnages sont représentés sortant du ciel au-dessus d'un autel et d'une Bible ouverte. Cette représentation peinte sous l'enfeu rend hommage à Gauthier, fondateur de cette chartreuse en 1172¹³⁷. L'inscription funéraire qui accompagne ce monument est bien révélatrice de cette reconnaissance¹³⁸.

D'une manière générale, il existe peu de traces archéologiques des tombeaux plats. Tous datés du XII^e siècle, très peu ont survécu. Seul celui de Gauthier de Bourgogne a traversé les siècles sans dommage¹³⁹. De grandes abbayes comme Cîteaux ont abrité de nombreux tombeaux de ce genre, en particulier pour Cîteaux ceux de la maison de Bourgogne. Mais les malheurs du temps et surtout la Révolution ont conduit à leur disparition, au même titre que la plupart des bâtiments abbatiaux¹⁴⁰. Ils restent principalement connus par les dessins de Pierre Palliot ou de Dom Urbain Plancher. Et ces derniers livrent quelques précisions intéressantes du point de vue archéologique, iconographique et même épigraphique, car d'une manière plus systématique que les gisants, les tombeaux plats bénéficient d'inscriptions funéraires. Le plus souvent, celle-ci figure sur le pourtour

¹³⁶ La chartreuse de Lugny se trouve sur la commune de Leugley (cton de Recey-sur-Ource, arrt de Montbard (21)).

¹³⁷ La Chartreuse de Lugny fut fondée en 1172 par Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, fils du duc Hugues II. Six Chartreux, venus de la Grande Chartreuse, en Dauphiné, ont constitué la première communauté. Gauthier de Bourgogne a lui-même pris l'habit en 1179 dans ce monastère où il est mort et a été inhumé en 1192.

¹³⁸ Trad. : « Evêque de Langres, homme sage et d'esprit vertueux, Gauthier de son nom, patient, humble, ainsi que zéléateur véridique du culte du Christ, demeure ici enseveli. Il fut notre fondateur et dédia également notre église. Il foula aux pieds les honneurs, il tint le monde pour du fumier, et en conséquence, il se fit l'un des nôtres, méprisa les choses terrestres, et revêtit l'habit dans lequel il repose en paix. L'an mil cent soixante dix-huit accompli, il mourut, le cœur paisible. »

¹³⁹ Bien que la peinture murale figurée sous l'enfeu soit attestée dès le XVII^e siècle (comme le prouve la gravure de la collection Gaignières (fig. 52), il faut toutefois rester prudent avec cette représentation car l'iconographie a été de nombreuses fois remaniée.

¹⁴⁰ PLOUVIER (M.), SAINT-DENIS (A.) (dir.), *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux, 1098-1998*, Vitreux : Revue *Cîteaux, commentarii cistercienses* ; Dijon : Association bourguignonne des sociétés savantes, 1998.

de la dalle qui recouvre la maçonnerie. Parfois cette inscription est située en dehors du monument, gravée contre le mur ou le long de l'enfeu, comme pour le tombeau de Gauthier de Bourgogne.

Le deuxième type de tombeaux monumentaux particuliers recensés en Bourgogne représente bien l'effigie du ou des défunts, mais non pas dans une position allongée comme pour le gisant, mais à genoux. Ces rares représentations au nombre de 3 en Bourgogne ducale datent de la fin du XV^e siècle au milieu du XVI^e siècle. Elles font figurer un personnage, ou un couple de personnages, à genoux, les mains jointes devant un prie-Dieu. Parmi les trois représentations connues, aucune ne nous est parvenue intacte. Seul l'enfeu dans l'église de Quemigny-sur-Seine¹⁴¹, qui abritait la représentation de Pierre de Vingles (Annexe II, fig. 56, p. 43), décédé en 1470, et Isabeau de Tarnay son épouse, nous est parvenue. Les tombeaux de Marie de Savoie (Annexe II, fig. 57, p. 44), décédée en 1500 et inhumée aux Cordeliers de Dijon, la représentant à genoux sous une arcature massive et richement décorée, et celui de Henry de Mâlain et son épouse Marguerite de Rye (Annexe II, fig. 57, p. 44), décédés dans le deuxième quart du XVI^e siècle et inhumés à Saint-Martin de Lux¹⁴², ont malheureusement disparu.

Ces représentations font parfois figurer des personnages. Contrairement aux gisants les effigies ne sont pas allongées mais à genoux vêtues de leurs habits et armes liés à leurs rangs. Dans ce cas de figure, le doute est levé sur le caractère vivant du défunt.

Il est bien difficile d'établir les dimensions d'une telle représentation. Les effigies de ce type conservées dans la basilique de Saint-Denis et qui surmontent notamment les tombeaux de Louis XI, Louis XII et François I^{er} apportent des éléments de comparaison. Elles font figurer des personnages d'une taille supérieure à l'échelle humaine. Il n'est pas certain que les effigies bourguignonnes à genoux soient si imposantes. En effet, l'enfeu destiné à abriter les effigies de Pierre de Vingles et de son épouse à Quemigny-sur-Seine mesure à peine 105 cm de hauteur pour 160 cm de longueur. Aucune effigie à l'échelle humaine, même à genoux, ne peut trouver sa place dans cet espace restreint.

L'enfeu de Quemigny est également tout à fait caractéristique par la peinture murale présentée sur le mur du fond. Bien que très abîmée, cette peinture laisse entrevoir une scène de mise au tombeau au pied des murailles de Jérusalem (Annexe II, fig. 58, p. 44). Cette représentation laisse figurer plusieurs personnages ainsi qu'un symbole Chrétien s'apparentant à une croix de consécration. Cette peinture située sous l'enfeu rappelle évidemment celle du tombeau de Gauthier de Bourgogne et laisse envisager qu'un certain nombre d'enfeu, et peut-être des tombeaux, étaient peints. Malheureusement, les dessins de Pierre Palliot ou de Dom Urbain Plancher, bien que très intéressants, occultent totalement cette perspective que seule l'archéologie permet d'appréhender.

¹⁴¹ Quemigny-sur-Seine, cton d'Aignay-le-Duc, arrt de Montbard (21).

¹⁴² Lux, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

Enfin, certains monuments ne se rattachent à aucun type particulier. Ainsi Calixte II¹⁴³, pape de 1119 à 1124, a fait édifier derrière le maître-autel de l'église abbatiale de Cîteaux un mausolée pour abriter son cœur (Annexe II, fig. 59, p. 45), selon la pratique de la *dilaceratio corporis*¹⁴⁴. Ce monument hors norme dont il ne reste aucune trace aujourd'hui si ce n'est ce dessin de Jean-Baptiste Peincedée reste un cas exceptionnel. Il commémore la sépulture du cœur d'un pape d'origine bourguignonne qui souhaité par ce geste marquer son attachement à sa terre natale et à l'ordre de Cîteaux.

Cette approche typologique de la forme du monument funéraire bourguignon permet de faire deux constats antagonistes. Le premier résulte de l'existence de codes. Il existe une typologie générale des monuments médiévaux à travers l'usage majoritaire de la plate tombe et du gisant. Le second révèle une grande liberté et une réelle créativité dans les choix funéraires. Pris dans son ensemble, ce corpus révèle l'existence d'une multitude de variantes dans la forme comme dans l'apparence de la tombe. Les morts du Moyen Âge sont très indisciplinés et par déjà par leurs monuments ils prennent beaucoup de place.

B. Typologie des représentations funéraires

Cette seconde sous-partie a donc pour but de dresser la liste des représentations funéraires arborées par tous les monuments précédemment présentés. Il ne s'agit pas encore de mener une réflexion sur le vêtement, l'armement, l'attitude du personnage, mais de rassembler les monuments funéraires selon les éléments qu'ils arborent, du simple symbole au double portait en pied. Il

¹⁴³ Fils du comte Guillaume I^{er} de Bourgogne, dit *Guillaume le Grand*, et d'Étiennette, Gui de Bourgogne est le frère du duc de Bourgogne Hugues III. Archevêque de Besançon, il devient administrateur du diocèse de son frère. En 1121, il fait assiéger l'antipape Grégoire VIII dans Sutri (50 km au nord-ouest de Rome). Il le fait enfermer dans un monastère où il meurt en 1122 et prend sa place au Vatican. L'histoire retient surtout qu'il a contribué à faire de Saint-Jacques-de-Compostelle une ville sainte du même ordre que Jérusalem et Rome en développant le pèlerinage. Il est également connu pour avoir imposé le premier le célibat sacerdotal complet dans toute l'Eglise Catholique lors du premier concile du Latran.

¹⁴⁴ BANDE (A.), *Le cœur du roi. Les capétiens et les sépultures multiples XIII^e-XV^e siècles*, Taillandier, Paris, 2009, p. 51 et suivantes.

convient ainsi de passer outre la confrontation gisant/dalle funéraire pour ainsi distinguer les monuments à effigies des monuments sans effigies.

1. Les portraits en pied

En Bourgogne, trois-quarts des plates tombes sont ornées d'un portrait en pied du défunt¹⁴⁵. Cette notion de portrait en pied inclut l'aspect physique sous lequel le personnage est ainsi représenté. Aussi, les transis, formes de dénigrement du corps qui consiste à représenter le défunt non plus sous sa forme charnelle mais osseuse, sont bien évidemment inclus à cette étude puisqu'ils incarnent un « portrait » particulier du défunt¹⁴⁶.

Le triomphe de la représentation de l'effigie funéraire est à associer au succès rencontré par le gisant dès le milieu du XIII^e siècle. En effet, alors que les plus anciens gisants bourguignons sont datés du milieu du XII^e siècle, il faut attendre près d'un siècle et les années 1230-1240 pour rencontrer les premières plates tombes à effigie. La représentation du défunt connaît ensuite un succès récurrent qui induit des modifications importantes dans la conception et la conceptualisation du monument funéraire médiéval.

De même que les monuments funéraires dépourvus d'effigies ont plusieurs formes de représentations, l'usage du portrait en pied induit une typologie particulière, reposant sur le nombre de défunts représentés. En effet, la sépulture médiévale n'est pas systématiquement individuelle. Les Évangiles encouragent les époux à reposer au sein du même tombeau¹⁴⁷. Cependant, le liturgiste Guillaume Durand qui s'appuie également sur cet épisode apporte un fil de sa réflexion une solution contradictoire : « toute personne devrait être enterrée dans le tombeau de ses pères, à moins que d'elle-même elle n'ait choisi sa sépulture ailleurs »¹⁴⁸. Il est donc possible d'envisager à l'église comme au cimetière des sépultures individuelles et des sépultures collectives variées¹⁴⁹.

¹⁴⁵ 533 des 702 monuments funéraires médiévaux recensés en Bourgogne ducale entre le milieu du XII^e et le milieu du XVI^e siècle sont à l'effigie du ou des défunts qu'ils recouvrent.

¹⁴⁶ Une partie spécifique sera exclusivement réservée aux transis dans la suite de cette étude.

¹⁴⁷ On peut citer ici l'exemple Abraham et Sara, *Genèse* (XXV, 10).

¹⁴⁸ DURAND (G.), *Rational ou manuel des divins offices*. (Trad. Ch. Barthélémy), 5 volumes, Vives, Paris, 1854.

¹⁴⁹ ALEXANDRE-BIDON (D.), *La mort au Moyen Age... op. cit.*, p. 151-153.

a) *Les simples portraits en pied*

Au Moyen Âge, la sépulture individuelle est particulièrement répandue. Le défunt repose dans son cercueil ou linceul dans sa propre fosse. Il en va ainsi de même pour les inhumations *ad ecclesiam* et bon nombre de monuments funéraires sont donc à usage individuel. Lorsque la pierre tombale est matérialisée entre autre par la présence d'une effigie, on peut penser sans même prendre la peine de lire l'inscription que le personnage est seul sous sa pierre.

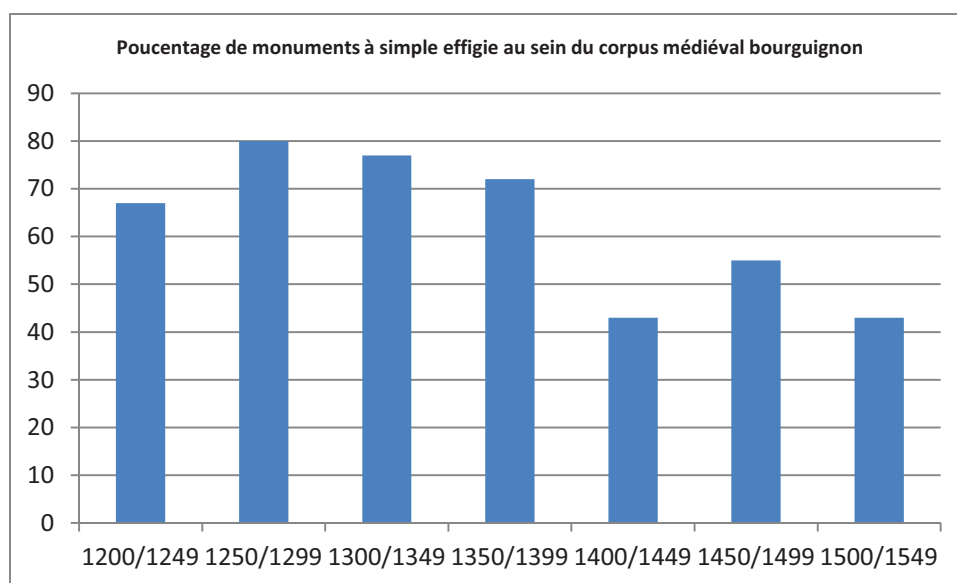


Figure 7 : Tableau représentant le pourcentage de monuments funéraires à simple effigie au sein du corpus médiéval bourguignon.

En Bourgogne ducale, le nombre de simples portraits en pied (fig. 7) est particulièrement important. 423 des 533 monuments funéraires à effigie (soit près de 80 %) ne représentent qu'un seul personnage. D'une manière générale, les effigies funéraires sont le plus souvent figurées en pied, donc debout sur le monument (Annexe II, fig. 60, p. 45). Les plis du vêtement de l'effigie gravées sur une dalle ou plus encore sculptée en ronde-bosse sur un socle pour former un gisant attestent bien cette volonté de représentation verticale¹⁵⁰. Cette présentation des simples portraits en pied inclut donc les dalles funéraires à effigie unique, les gisants ne représentant qu'un seul personnage allongé mais aussi les monuments funéraires faisant figurer un personnage dans une autre posture. Ainsi certains personnages sont représentés à genoux. C'est le cas pour la dalle funéraire de Dom Celse Morin (Annexe II, fig. 61, p. 46), inhumé en 1518 dans la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, qui représente le personnage à genoux, dans l'attitude de la prière déclamant des

¹⁵⁰ Se référer au paragraphe de présentation des gisants qui rappelle que les plis du vêtement ne caractérisent pas un corps allongé, mais bien debout.

paroles figurées dans un phylactère. Il faut également revenir sur le cas du tombeau de Marie de Savoie (Annexe II, fig. 62, p. 46) qui représente la défunte, sculptée sous une niche surmontée d'un dais monumental, à genoux les mains jointes devant son lutrin. La dernière posture possible pour une effigie représente le personnage assis. Le cas de la dalle d'Etienne de Sainte-Croix (Annexe II, fig. 63, p. 47), inhumé dans l'église paroissiale de son village¹⁵¹ représente le défunt assis à sa chaire d'écolâtre décorée de ses armes. Tenant un livre ouvert, le bras droit tendu et son index levé, il semble interroger l'un de ses élèves levé devant lui. Ces formes particulières de représentations qui ne montrent pas le personnage debout sont caractéristiques des représentations animées. Le personnage n'est pas statique mais en action.

Les simples portraits en pied les plus anciens et encore connus à ce jour au moins par dessins remontent au deuxième tiers du XII^e siècle. Il s'agit pour la plupart de tombeaux monumentaux ou de gisants aujourd'hui disparus dont la datation de réalisation paraît parfois incertaine. Ainsi, si Bernard de Réôme (Annexe II, fig. 64, p. 48), abbé de Moutiers-Saint-Jean¹⁵² inhumé dans son abbaye est bel et bien mort vers 1133¹⁵³, rien n'atteste que son tombeau soit bel et bien contemporain de sa mort. Mais il est fort probable que celui-ci ait été érigé dès le milieu du XII^e siècle. De même, la dalle funéraire d'Ebrard, évêque de Norwich (Annexe II, fig. 65, p. 48), fondateur de l'abbaye de Fontenay¹⁵⁴, décédé en 1147 n'est certainement pas celle d'origine. Au milieu du XIX^e siècle, deux archéologues, John Henry Druery et Auguste Dupont, avancent l'idée que la pierre conservée à l'abbaye puisse être une simple copie¹⁵⁵. Elle aurait été remplacée par une autre dalle sur laquelle le dessin aurait été recopié. La dalle actuelle, déposée sur des supports dans le chœur de l'abbatiale, porte les signes d'une reproduction très fidèle antérieure au XIX^e siècle¹⁵⁶. Même si la confrontation avec les dessins est parfois hasardeuse¹⁵⁷, de nombreux indices iconographiques permettent de

¹⁵¹ Sainte-Croix, cton de Montpont-en-Bresse, arrt de Louhans (71).

¹⁵² Abbaye cistercienne située dans le canton de Montbard (21).

¹⁵³ L'inscription funéraire de Bernard donne la date du 12^e jour des calendes de janvier (21 décembre) de l'an 1133.

¹⁵⁴ L'abbaye fondée en 1118 pas saint Bernard sur les lieux de l'ermitage, c'est en 1130 que les religieux s'installent sur l'actuel emplacement de Fontenay. Ebrard d'Arundel, évêque de Norwich, fuyant les persécutions, trouve refuge à l'abbaye. Il offre sa fortune pour la construction de l'abbaye. Il meurt en 1147 et sera enterré dans l'abbatiale.

¹⁵⁵ DRUERY (J.-H.), « On the retirement of bishop Eborard », in *Norfolk Archaeology*, G.-B., 1859, p. 41-48. Dans cet article, John Henry Druery cite une correspondance échangée avec un archéologue français, Auguste Dupont (membre de la Société Française d'Archéologie, Dupont a rédigé la monographie de deux villages situés à proximité de l'abbaye de Fontenay), au cours de laquelle il avance l'idée que cette dalle ait pu être remplacée par une autre à une période plus récente.

¹⁵⁶ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay. Monument du patrimoine Mondial. Architecture et Histoire*, Volume 1, Abbaye de Bellefontaine, Bégrolles en Mauges, 2000, p. 187.

¹⁵⁷ Se référer dans notre introduction générale au chapitre traitant de la qualité des dessins archéologiques du XVII^e siècle à nos jours. Pour la dalle d'Evrard de Norwich, nous avons la chance de disposer de quatre dessins. Le plus ancien est l'œuvre de Dom Plancher (*Collection Bourgogne...*, tome II, folio 259). Cette dalle figure aussi chez Ernest Petit dans son *Histoire des ducs de Bourgogne...*, Op. Cit., tome V, 1894, planche 20 mais ce relevé

conforter leur intuition. La nature du trait, le tracé du visage et de la crose ainsi que les anges ne correspondent absolument pas avec ce qui figure sur les plates tombes des XII^e et XIII^e siècles. En revanche, les caractères épigraphiques semblent d'une grande fidélité. Conformés à ceux du XII^e siècle, ils n'ont absolument pas attiré l'attention des spécialistes du *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale* qui ont traité cette dalle comme si elle était originale¹⁵⁸. Cette erreur est la preuve de degré élevé de fidélité de la réussite de cette copie.

Il n'est pas courant de pouvoir identifier avec certitude un faux dans le domaine funéraire. Il faut donc s'attarder quelques peu sur l'originalité du personnage et de son tombeau. Cet évêque de Norwich (Angleterre), qui avait pris parti avec ses frères, les comtes de Pembroke, contre le roi d'Angleterre Etienne, s'est exilé et s'est réfugié à Fontenay à partir de 1139. Il a financé de sa propre fortune la construction de l'église. Malheureusement, il meurt à Fontenay peu de temps avant la consécration de l'abbatiale¹⁵⁹. Il fut ainsi inhumé un temps dans la première église dédiée à Saint-Paul avant que son corps ne soit transporté au milieu du chœur de la nouvelle église :

*« Il y avait autrefois un tombeau eleve mais comme il nuisait aux cérémonies on l'a osté et l'on ne voit plus que la tombe sur laquelle il est représenté avec ses habits pontificaux et l'inscription telle qu'on la présente »*¹⁶⁰.

Le tombeau placé en élévation était devenu gênant et le choix a été fait de placer la dalle au raz du sol. On sait que vers 1750, le sol de l'église a été surélevé de 90 cm¹⁶¹. Les sépultures ont nécessairement dû être déplacées et c'est peut-être ce qui a occasionné la rupture en plusieurs morceaux de la dalle d'Evrard. À partir de ces deux constats, deux hypothèses se dégagent. Soit la copie émane de l'abaissement du tombeau en plate tombe effectué à une date que l'on ne peut déterminer. L'opération a pu se révéler plus difficile que prévue. La dalle a pu être cassée et il a fallu la remplacer pour conserver la mémoire du fondateur. Soit ce sont les travaux de 1750 qui se sont mal passés. La dalle, usée ou abîmée, a été remplacée...

est comme toujours directement inspiré de ceux de ces prédécesseurs, en l'occurrence ici Dom Plancher. Le troisième dessin émane d'Auguste Dupont et est publié par J.-H. Druery (« On the retirement of bishop Eborard », *op. cit.*, p. 40). Il ne nous est guère utile car il est issu de la copie. Il en va de même pour celui de Lucien Bégule, réalisé en 1911, pour sa monographie *l'Abbaye de Fontenay et l'architecture cistercienne*, Lyon, 1912, p. 42.

¹⁵⁸ *CIFM*, tome 20, Côte d'Or, CNRS Editions, Paris, 1999, p. 66-67.

¹⁵⁹ CHIFFLET (P.-F.), *Sancti Bernardini Clarevallensis Abbatis*, Dijon, 1660, p. 568. Le nécrologe de l'abbaye cité par Chifflet rapporte que l'évêque est mort le 12 octobre 1146.

¹⁶⁰ BM de Châtillon-sur-Seine, Manuscrit n°6, folio 173. Dom Plancher (*Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome 1, p. 315) cite également cette source.

¹⁶¹ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 187.

Il n'est pas certain que le plus ancien portait en pied toujours existant soit un gisant. Si la « tombe à pie¹⁶² » (Annexe II, fig. 66, p. 49) de Sainte-Sabine¹⁶³ que la tradition¹⁶⁴ rattache faussement à un moine cistercien de l'abbaye de La Bussière qui serait mort au village en 1131 après avoir rapporté le chef de Sainte-Sabine ne peut être du XII^e siècle¹⁶⁵, les candidats pour le titre de plus ancien gisant conservé sont nombreux et difficiles à départager. Le plus ancien fragment de gisant est attribué à l'abbé Pierre I^{er} (Annexe II, fig. 67, p. 49), inhumé dans son abbaye de Moutiers-Saint-Jean. Pour les tombeaux intégralement conservés, cela se joue principalement entre le gisant de Jocerand IV de Brancion (Annexe II, fig. 36, p. 33) mort en 1250 à la bataille de la Mansourah, et celui de Jacquette de Sombernon (Annexe II, fig. 68, p. 50) morte en 1259. Tous deux ont été réalisés dans le dernier tiers du XIII^e siècle mais la primeur semble devoir être donnée à celui de Jacquette.

La première dalle à effigie précisément datée mais dont il ne reste qu'un petit fragment¹⁶⁶ dans le pavement du collatéral nord de la belle église romane Saint-Florent de Til-Châtel¹⁶⁷ représente une effigie féminine. Elle représente Guillemette, dame de Til-Châtel (Annexe II, fig. 69, p. 50), décédée en 1239, dont l'intégralité de sa plate tombe est connue par un dessin de Pierre Palliot. Pour admirer la plus ancienne effigie toujours visible¹⁶⁸, il faut se tourner vers une autre dalle conservée dans cette même église. Il s'agit de celle de Guillaume de Til-Châtel (Annexe II, fig. 70, p. 51), décédé en 1241, et qui représente un homme en habits civils, les mains jointes et les yeux ouverts placé sous un arc en plein cintre avec son écu chargé d'une clé devant lui.

D'une manière générale, les monuments funéraires, gisants ou dalles, à effigie unique connaissent un véritable succès dès leur apparition au milieu du XIII^e siècle (fig. 7). Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, 75 % des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale représentent l'effigie du défunt. À compter du début du XV^e siècle, le modèle subit un décrochement brutal puisque seuls

¹⁶² Nous reprenons ici l'expression locale citée également par le Service régional de l'Inventaire Général. Il s'agit d'un tombeau rectangulaire à couvercle monolithe en double bâtière, dont l'arête forme une croix latine. Il est ouvert en façade par trois arcades trilobées et sur les côtés par une arcade identique. A l'intérieur se trouve un gisant sculpté dans un bloc monolithe.

¹⁶³ Sainte-Sabine, cton de Pouilly-en-Auxois, arrt de Montbard (21).

¹⁶⁴ Inscription sur une feuille collée à gauche de l'arcature : CE MONUMENT APPELE "TOMBE A PIE" / NOM ATTRIBUE AU MOINE CISTERCIEN DE / L' ABBAYE DE LA BUSSIERE QUI MOU/RUT EN 1131 DANS NOTRE VILLAGE / ALORS NOMME LASSEY EN RAPPOR/TANT DE ROME LE CHEF DE STE SABINE ; à droite : ERIGE TOUT D' ABORD AU XIIIE SIECLE / DANS LE CHOEUR DE L' EGLISE SUR / LA SEPULTURE DU PIEUX RELIGIEUX / IL FUT AU XIVE SIECLE TRANSFERE / AU CIMETIERE. EN 1902 CLASSE ET RESTAURE PAR LES MONUMENTS HISTORIQUES / ET REPLACE DANS L'EGLISE.

¹⁶⁵ Ce tombeau pourrait être celui d'un évêque d'Autun de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle. Longtemps placé dans le cimetière au chevet de l'église il a été restauré et transféré à l'intérieur au début du XX^e siècle.

¹⁶⁶ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Tilchâtel », in *Cahiers d'Héraldiques IV*, Le Léopard d'Or, Paris, 1983.

¹⁶⁷ Til-Châtel, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

¹⁶⁸ C'est un bien grand mot de dire que cette dalle est toujours visible car elle se trouve dressée contre le mur nord, dans l'angle même avec le mur ouest et est à ce jour en grande partie masquée par un confessionnal moisissant.

55 % des monuments funéraires bourguignons sont à l'effigie du défunt. Le simple portait en pied connaît ensuite un déclin régulier pour ne représenter qu'à peine 40 % des représentations funéraires au milieu du XVI^e siècle.

Pour les plates tombes, le modèle à effigie unique est largement majoritaire. Il en va de même pour les gisants. Le modèle à effigie unique représente 83 % des gisants recensés. Seuls 17 % des gisants de cette étude présentent deux effigies côtes à côtes.

Dans la composition générale de l'iconographie, l'effigie unique est généralement placée au centre du monument, au centre de la table de pierre s'il s'agit d'un gisant, au centre de la dalle s'il s'agit d'une plate tombe gravée. Mais le portrait en pied n'est pas nécessairement rigoureusement centré. Le Moyen Âge a parfois horreur de la symétrie. Le meilleur moyen de vérifier le centrage de l'effigie revient à mesurer la position des mains par rapport aux bords de la dalle. Très généralement, les effigies funéraires sont présentées les mains jointes. Cette position les place naturellement au centre du corps. Or, toutes les mesures effectuées tentent à démontrer que l'effigie funéraire n'est pas parfaitement centrée sur la dalle. Le personnage est toujours plus près d'un bord ou d'un autre. Cela ne se joue que sur quelques centimètres¹⁶⁹. Les cas où l'effigie est parfaitement centrée existent, mais ils sont peu nombreux. Ainsi, si la tête d'Étienne II de Montaignu (Annexe II, fig. 71, p. 52), inhumé en 1330 à l'abbaye de La Bussière, est représentée de trois-quarts face, ses mains et le reste de son effigie sont centrés au millimètre près.

De même, sur l'axe horizontal, l'effigie n'est pas toujours centrée. Pour la plate tombe, et peut-être même pour le gisant, on parle de portait en pied. L'effigie funéraire est ainsi représentée debout, sur ses deux pieds. Un sol meuble ou même carrelé est parfois figuré sous les pieds du défunt ce qui renforce bien la stature de l'effigie. Les pieds sont donc le plus souvent plus proches du bord inférieur ou du bandeau périphérique qui contient l'épithaphe que ne l'est la tête du bord supérieur. Cela peut également s'expliquer par le fait que le personnage est le plus souvent surmonté d'éléments décoratifs et symboliques tels une arcature, un dais, des armoiries ou une paire d'angelots qui nécessitent un minimum de place pour figurer au sommet de la représentation funéraire.

La dimension de l'effigie funéraire est en règle générale supérieure à l'échelle humaine. C'est particulièrement le cas pour les monuments des XIII^e-XIV^e siècles qui sont plus grands que ceux des siècles précédents¹⁷⁰. L'effigie peut ainsi avoisiner les 2 mètres, voire les dépasser, comme c'est le

¹⁶⁹ Le fait que les mains ne soient pas nécessairement centrées indique que le tombier ne trace pas d'axe précis avant d'exécuter la gravure. Cela ne l'empêche cependant pas d'organiser sa composition de manière assez précise. Nous verrons au moment où nous aborderons l'étude de la réalisation de monument que l'artisan trace quelques réglures pour guider son ciseau.

¹⁷⁰ Se référer au paragraphe consacré aux dimensions des dalles funéraires.

cas pour la dalle d'Etienne II de Montaigu précédemment présentée, sur laquelle l'effigie mesure 2,20 m. Deux siècles plus tard, l'effigie du père Pierre [Leintre]¹⁷¹ (Annexe II, fig. 72, p. 51), inhumé en 1533 dans l'église de Branges¹⁷², ne culmine qu'à 1,55 m.

D'une manière générale, la taille de l'effigie dépend de la taille du monument. Comme cette dernière tend à diminuer tout au long de la période médiévale, les effigies des XV^e-XVI^e siècles sont de ce fait plus petites que celles des siècles précédents. Il ne faut donc pas chercher de liens entre la taille réelle du personnage et celle de son effigie. En revanche, le calcul du rapport de la taille de l'effigie par rapport à la dimension de la pierre est beaucoup plus intéressant à étudier. En moyenne, l'effigie funéraire occupe les trois-quarts de la dalle. Le rapport entre hauteur de l'effigie et la longueur totale du monument oscille entre 0,86 et 0,5, avec comme valeur moyenne 0,731. Ce sont une fois encore les portraits en pieds des XIII^e-XIV^e siècles qui sont les plus grands. L'effigie occupe donc, sur les monuments funéraires médiévaux, une place de moins en moins importante au fil des siècles. La place laissée par la diminution de la hauteur de l'effigie n'est pas perdue puisqu'elle est le plus souvent dédiée à l'inscription funéraire, qui au contraire de l'effigie, tend à se développer considérablement au fil des siècles¹⁷³.

Parmi les 423 portraits à effigie unique recensés en Bourgogne ducale (gisants et plates tombes compris), il convient de distinguer 321 effigies masculines, 101 effigies féminines et un portrait dont le sexe ne peut être déterminé avec certitude¹⁷⁴. Les portraits en pieds masculins sont largement majoritaires puisqu'ils représentent plus de 75 % des effigies uniques sur les monuments funéraires. Il y a donc un portrait en pied de femme pour trois portraits d'hommes. Il faut également constater qu'il n'y a aucune dalle à effigie d'enfant parmi les portraits en pied à effigie unique.

Le portrait en pied à effigie unique reste la représentation funéraire médiévale la plus singulière que l'on puisse trouver en regard au nombre de monuments concernés. Cependant, l'utilisation de l'effigie funéraire connaît des déclinaisons possibles notamment en fonction du nombre de défunts représentés sur un même monument.

¹⁷¹ L'identité exacte du nom du défunt n'est pas certaine car la pierre est à l'endroit de son nom quelque peu émoussée ce qui ne permet pas une bonne lisibilité de l'inscription funéraire.

¹⁷² Branges, cton et arrt de Louhans (71).

¹⁷³ Nous renvoyons le lecteur à la deuxième partie de cette étude intégralement consacrée à l'inscription funéraire.

¹⁷⁴ Il s'agit d'une dalle funéraire conservée dans le pavement de la chapelle Saint-Denis du Rousset, commune du canton de La Guiche (71). La pierre est tellement usée que l'inscription a complètement disparu. On distingue simplement la silhouette d'une effigie placée sous une arcature trilobée surmontée d'un gable orné de crochets et d'un fleuron.

b) *Les doubles portraits en pied*

En Bourgogne, 90 monuments funéraires sont ornés d'un double portrait en pied. Encore une fois, ce mode de représentation tient compte des gisants qui peuvent être doubles à l'image du célèbre tombeau de Jean sans Peur et de son épouse Marguerite de Bavière (Annexe II, fig. 73, p. 53)¹⁷⁵. Parmi les 90 doubles portraits en pied, 81 sont des dalles funéraires. On ne compte que 8 gisants. Il faut ajouter à cela un monument représentant un couple à genoux, celui d'Henri de Mâlain et de son épouse Marguerite de Rye (Annexe II, fig. 57, p. 44) inhumés dans l'église paroissiale Saint-Martin de Lux¹⁷⁶.

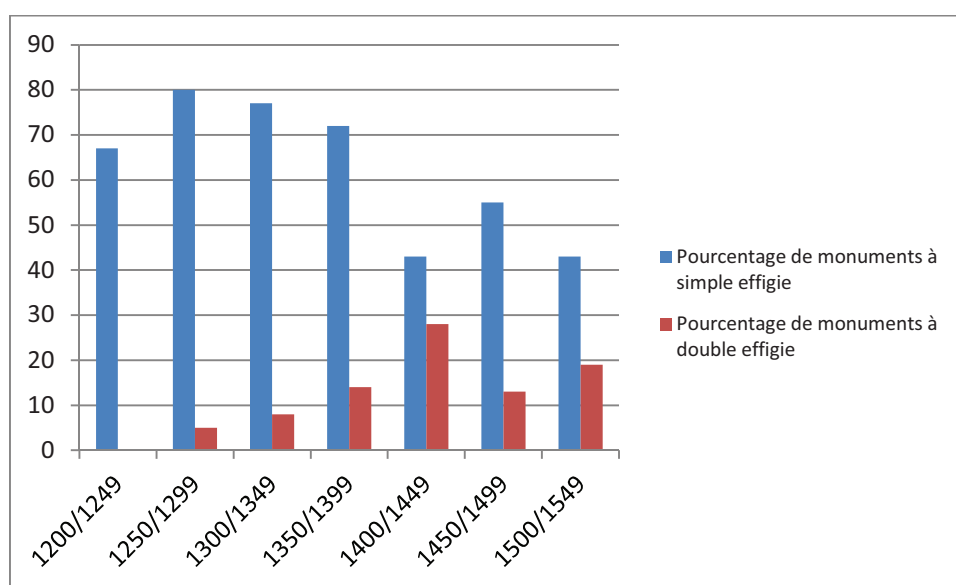


Figure 8 : Graphique représentant la part des monuments à double effigie par rapport aux monuments à simple effigie.

D'une manière générale, le succès rencontré par les représentations à double portraits en pied est inverse aux monuments à simple effigie (fig. 8). Entre le milieu du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle, moins de 8 % des monuments funéraires bourguignons représentent un double portrait en pied. C'est véritablement à l'aube du XV^e siècle que le nombre de représentations à double effigie explose puisque près d'un monument funéraire sur quatre représente un double portrait en pied entre 1375 et 1450, avec même un pic à 31 % dans le premier quart du XV^e siècle. La seconde moitié du XV^e siècle est plus nuancée avec une chute à 13 % des représentations à doubles portraits en pied avant de connaître à nouveau un retour en grâce dans les premières années du XVI^e siècle.

¹⁷⁵ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne*, SOMOGY Editions d'Art, Musée des Beaux-Arts, Dijon, Paris, 2009.

¹⁷⁶ Lux, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

Concernant les données physiques des effigies funéraires, les données sont les mêmes que celles évoquées dans la sous-partie précédente à ceci près que l'effigie ne peut être centrée en raison du fait que les personnages soient toujours placés côte à côte. Il faut également remarquer que les personnages ainsi représentés mesurent assez systématiquement la même taille. C'est particulièrement le cas pour les monuments funéraires datés des XIII^e aux XV^e siècles. Cependant, à compter du XVI^e siècle, de légères différences de tailles entre les personnages apparaissent. Ainsi, la dalle Funéraire d'Antoine Chastellain et de son épouse Marguerite Briat (Annexe II, fig. 73, p. 53), inhumés dans l'église Notre-Dame de Talant¹⁷⁷, représente l'effigie du mari légèrement plus haute d'une dizaine de centimètres par rapport à celle de son épouse. Si l'effigie de l'épouse est souvent de taille inférieure à celle de son conjoint, il arrive dans certains cas rares que ce soit l'inverse, à l'image de la dalle de Jehan Broart de Sennecey et de sa femme Guillemette (Annexe II, fig. 74, p. 54) inhumés au début du XV^e siècle dans l'église Saint-Julien de Sennecey-le-Grand¹⁷⁸ qui représente madame plus grande que monsieur. Toujours dans les aspects physiques, lorsque deux effigies sont représentées sur une même dalle, elles arborent le plus souvent la même posture. Les personnages sont donc le plus souvent représentés de face les mains jointes, ou de trois-quarts face, se regardant l'un l'autre, comme c'est le cas pour la dalle de Jean et Henriette Damienet (Annexe II, fig. 75, p. 54)¹⁷⁹.

Les doubles portraits en pieds sont surtout à l'effigie de couples. Il est vrai que les représentations homme/femme sont largement majoritaires. 60 des 90 doubles portraits en pieds, soit exactement les deux tiers recensés par cette étude, représentent un couple. Ce pourcentage est sûrement plus élevé encore si l'on tient compte du fait que 8 des 90 représentations sont frustes et ne permettent pas d'identifier ni le nom ni le sexe des individus représentés côtes à côtes. Le plus souvent le mari est représenté à la droite de son épouse. Mais une représentation sur dix fait cependant figurer le mari à la gauche de son épouse. Il s'agit pour la plupart de représentations des XIII^e et XIV^e siècles. Une étude approfondie permet d'écarter immédiatement l'idée d'un lien entre la date de décès et la position de l'effigie. En effet, on pourrait croire que l'effigie située à gauche représenterait la première personne décédée (Annexe II, fig. 76, p. 55). Il n'en est cependant rien. Les dalles de Jean de Vergy et Gille son épouse, décédés en 1312 et 1314 et inhumés à l'abbaye de Theuley¹⁸⁰, et de Jean d'Arc-sur-Tille et d'Alix de Ruz, décédés en 1329 et 1331 et inhumés dans l'église Saint-Martin d'Arc-sur-Tille¹⁸¹ démontrent à elles seules que la date de décès de l'un ou

¹⁷⁷ Talant, cton de Fontaine-les-Dijon, arrt de Dijon (21).

¹⁷⁸ Sennecey-le-Grand, chef-lieu de canton, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

¹⁷⁹ LEVERT (R.), *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon... op. cit.*, p. 66-67.

¹⁸⁰ Abbaye Cistercienne localisée sur la commune de Vars (70), à la frontière de la Haute-Saône et de la Côte d'Or.

¹⁸¹ Arc-sur-Tille, cton de Dijon 2, arrt de Dijon (21).

l'autre des personnages ne semble pas influencer sur la représentation. Il faut plutôt envisager une représentation traditionnelle qui fait figurer le mari à la droite de son épouse.

Parmi la vingtaine de représentations restantes qui ne font pas figurer un couple, seize représentations associent deux hommes et quatre associent deux femmes. Ces représentations funéraires associant deux individus du même sexe sont régies par deux cas de figure. Le premier vise à associer sous un même monument deux personnes de la même famille. Les liens de parentés qui unissent deux défunts dans une même sépulture sont multiples. Une dalle peut ainsi abriter les dépouilles d'un père et de son fils, telle celle de Guillaume et Jean de Cluny¹⁸² (Annexe II, fig. 77, p. 55), décédés respectivement en 1386 et 1388 et inhumés chez les Carmes de Dijon. Gérard de Gevrey et Diemonge de Gevrey (Annexe II, fig. 77, p. 55), décédés dans le premier quart du XVI^e siècle¹⁸³ et inhumés dans l'église Saint-Sulpice de Fontaine-Française¹⁸⁴, sont quant à eux précisément nommés « frères germains¹⁸⁵ » à deux reprises dans leur inscription funéraire¹⁸⁶. Les représentations père-fils, et surtout celles qui associent deux frères de sang, sont de loin les plus fréquentes. En revanche, les sépultures mères/filles n'apparaissent pas dans ce corpus. Pour les parentés féminines, citons la dalle de Catherine de Montbeliard et d'Ysabeau de Saffres (Annexe II, fig. 78, p. 56), inhumées dans l'église Saint-Pierre de Saffres¹⁸⁷, dalle qui associe deux femmes d'une même famille¹⁸⁸. Il peut parfois exister des liens plus distants entre les défunts recouverts par une même pierre. Certains neveux peuvent ainsi bénéficier de l'appui, ou de l'aura de leur oncle pour obtenir une sépulture bien placée dans un lieu prestigieux (Annexe II, fig. 79, p. 56). Charles Dombois décédé en 1462, neveu de Godefroi Dombois, chambrier de Saint-Bénigne de Dijon décédé 17 ans plus tard, repose à ses côtés. De même, Jean de Vigny sous-cellier de Saint-Bénigne de Dijon décédé en 1546, neveu de Jean de Lantenay sous-prieur et trésorier de Saint-Bénigne, a bel et bien

¹⁸² Transcription de l'inscription funéraire de Guillaume et Jean de Cluny : Ci gisent nobles seig(neurs) et saige maistre Guill(aume) de Clugny s(i)r(e) de co(n)forgien licen(cie) en loiz et en decret conseiller du roy Jehan et son bailli d'Auxois et de très puissant prince Ph(ilipp)e filz de Roy de France Duc de Bourgogne et son bailli de Dijon qui trespasa le 24e de novembre 1386 leq(ue)l a fondé ceans tous les jours messe à p(er)petuité et à tous les premiers et derniers jours nove(m)bre ung saire amities et de Jehan de Clugny son filz s(i)r(e) de Bury Beugey qui trespasa le 17e jour de janvier 1388. Priès Dieu pour eulx

¹⁸³ L'inscription funéraire mentionne la date du 25 avril 1505 pour ledit Deimonge ce qui tendrait à prouver que celui-ci est mort avant son frère.

¹⁸⁴ Fontaine-Française, chef-lieu de canton, arrt de Dijon (21).

¹⁸⁵ L'expression frère germains est bien à prendre au sens de frère « naturel » ou frère de « sang ».

¹⁸⁶ Transcription de l'inscription funéraire de Gérard et Diemonge Gevrey : Cy gissent discrettes personnes messires Gérard et Dimoinche de Gevrey f(rè)res germains p(res)b(it)ers chano(in)es de Champ(lite) lesq(ue)lz ont fait faire ceste chapelle [...] le ___ du mys de ___ l'a(n) 15__ et ledit D(imoinche) le 25e jo'ur du mys de d'avril l'an 1505. Priez Dieu pou(r) eulx. (Inscription gravée au-dessus de leur tête) Deux frères germai(n)s.

¹⁸⁷ Saffres, cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21).

¹⁸⁸ Selon leur inscription funéraire, l'une est l'épouse d'Anthonin de Saigny, sire de Saffres, l'autre, celle d'Hugues de Saigny.

rejoint son oncle sous et sur la pierre tombale 28 ans après la mort de ce dernier¹⁸⁹, comme le précise son inscription funéraire. Enfin, Benoît et Denis de La Praye, décédés respectivement en 1479 et en 1500 et inhumés à Saint-Bénigne de Dijon, sont quant à eux présentés dans leur inscription funéraire comme « cousins germains »¹⁹⁰.

Le deuxième cas de figure associant deux effigies du même sexe sur une même représentation funéraire vient de l'appartenance des individus à une même communauté (Annexe II, fig. 80, p. 57). Ainsi, Pierre Henry, prieur de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Apollinaire, décédé en 1522 repose sous la même dalle que Jacques Perchet, trésorier de Saint-Bénigne décédé en 1545, à Saint-Bénigne de Dijon. Citons aussi le cas particulier de la dalle d'Etienne et de Philiberte Bouesseaul, décédées dans le premier quart du XVI^e siècle et inhumées sous une même pierre à l'abbaye Saint-Andoche d'Autun¹⁹¹, qui regroupe sous un même monument funéraire les corps de deux sœurs au sens double du terme puisqu'elles sont les filles de Nicolas Bouesseaul, seigneur de Bergeron et Président du parlement de Dijon, donc sœurs de sangs, et aussi sœurs de communauté puisqu'elles appartiennent à la même abbaye.

Hormis quelques rares exemples de dalles funéraires représentant deux personnages d'une même communauté religieuse, les doubles portraits en pied associent le plus souvent deux individus d'une même famille. Le couple mari/épouse est bien entendu le plus récurrent mais les monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale peuvent regrouper dans la sépulture, et donc sur la dalle, deux frères, deux sœurs, deux cousins ou un oncle et son neveu. Sur la typologie même de la représentation, il convient de constater que les gisants à double effigie sont exclusivement à l'image de couples. Seules les dalles funéraires semblent susceptibles de pouvoir représenter deux individus du même sexe côte à côte. Il n'existe en effet aucun gisant associant deux hommes ou deux femmes. Il faut enfin remarquer une nouvelle fois que les effigies d'enfants sont absentes. Les doubles portraits en pied ne représentent que des adultes plus ou moins jeunes. La dalle de Pierre Morel (Annexe II, fig. 81, p. 57), conseiller et avocat du duc de Bourgogne Philippe le Hardi décédé en 1400 et inhumé à Notre-Dame d'Auxonne¹⁹², représente bel et bien un plus petit personnage à ses pieds. Même si ce dernier n'est autre que Jean Morel, fils du précédant, il n'est pas représenté enfant, mais

¹⁸⁹ Transcription de l'inscription funéraire de Jean de Lantenay et de Jean de Vigny : Cy gisent les vénérables religieux fr(er)es Jehan de Lantenay en son viva(n)t soubz prieur et trésorier de céans et Jeha(n) de Vigny son nepveu jad(is) soubz cellerier de céans lequel de La(n)tenay trespasa le 5 ja(n)vier 1518 et led(it) de Vigny trespasa le p(re)mier de ja(n)vier 1546. priez Dieu po(ur) eulx

¹⁹⁰ Transcription de l'inscription funéraire Benoît et Denis de La Praye : Cy gissent messires Benoist de la Praye jadis curé de Saint Apollinaire et maistre de la chambre et denis de la Parye jadis curé de Longvic en leurs vivans prêtres et cousins germains et trespasai assavoir ledit messire Benoist le 14 d'octobre 1479 et ledit Denis 1500.

¹⁹¹ Abbaye bénédictine abritant des moniales.

¹⁹² Auxonne, chef-lieu de canton, arrt de Dijon(21).

au moins adolescent puisqu'il est déjà chanoine de Besançon à sa mort¹⁹³. Il semble plus s'agir d'un rajout de dernière minute qu'une représentation juvénile.

c) *Les triples portraits en pied*

Dans le corpus regroupant les monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale, 10 monuments sont à l'effigie de trois personnages. Parmi ces 10 monuments, on dénombre 9 dalles funéraires pour un seul gisant. Ce dernier est selon Ernest Petit à l'effigie des enfants du duc de Bourgogne Eudes IV (Annexe II, fig. 82, p. 58), inhumés à l'abbaye du Val des Choues, nécropole familiale¹⁹⁴. Malheureusement, la gravure publiée par ce dernier¹⁹⁵ représente le tombeau en contre-plongée et ne permet pas de bien distinguer les effigies allongées sur le socle.

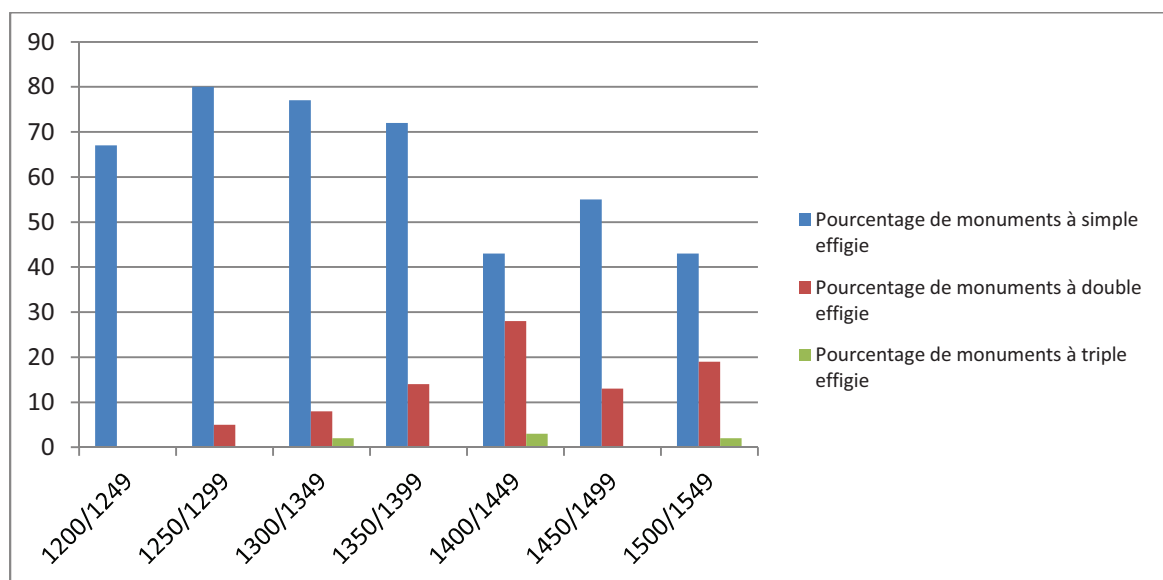


Figure 9 : Tableau représentant la part des monuments funéraires arborant trois effigies.

D'un peu de vue chronologique, les triples portraits en pied sont en usage du XIV^e au XVI^e siècle (fig. 9). 5 représentations sont datées du XIV^e siècle, 3 du XV^e siècle et 2 de la première moitié du XVI^e siècle.

¹⁹³ Transcription de l'inscription funéraire de Pierre et Jean Morel : « Cy git maistre P(i)erre Morel cleric licencie en lois conseiller et advocat de mon signour le Duc et Conte de Bourgoigne qui trespasa le 9e jour du mois de joing l'an 1400. Dou Dieu hait l'âme amen.

Cy gît Jehan Morel chanoine de Besençon filz dudit Morel Pierre. »

¹⁹⁴ Fondée par un moine de l'abbaye de Lugny dans la forêt châillonaise, cette abbaye qui reçoit l'appui du duc Eudes III adopte ne règle originale, combinant des usages en vigueur chez les bénédictins, les cisterciens et les chartreux.

¹⁹⁵ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*, tome VII, Darantière, Dijon 1885-1905, planche 6.

Il existe plusieurs cas de figure selon les personnages associés sur et sous le monument funéraire. Le premier cas de figure est un cas particulier et concerne le tombeau des enfants d'Eudes IV au Val des Choues. C'est le seul triple portrait en pied uniquement à l'effigie d'enfants. Il faut dire qu'Eudes a perdu, entre 1322 et 1335, 5 de ses 6 enfants.

Le deuxième cas de figure fait directement référence au double portrait en pied, à ceci près que la représentation funéraire associe le couple marital à l'un de leur enfant. 5 des 10 triples portraits en pied recensés par ce corpus représentent un enfant aux côtés de ses parents. Cependant, la typologie des représentations varient en fonction de l'âge de l'enfant. Ce dernier n'occupe pas la même place sur le monument selon s'il est jeune ou plus âgé. La dalle funéraire de la famille Maréchal (Annexe II, fig. 83, p. 58) met ainsi en scène un couple et un nouveau-né, inhumés dans l'église de Sancé¹⁹⁶. L'enfant, emmaillotté dans un linge, figure aux pieds de ses parents, entre leurs deux effigies. L'inscription funéraire laisse explicitement supposer que le nouveau-né et la maman sont morts lors de l'accouchement puisque la date de décès de la mère et de son fils est la même avec la précision que ce dernier est mort juste après elle¹⁹⁷. Cette représentation familiale est celle qui fait figurer l'enfant le plus jeune aux côtés de ses parents. Sur les quatre autres représentations, l'enfant n'en n'est plus un. La dalle funéraire de la famille Fontaine (Annexe II, fig. 84, p. 59) inhumée dans l'église de Fontaines-en-Duesmois¹⁹⁸ représente le père, la mère, et leur fils qui est adulte. Non seulement il porte les armes, mais surtout il est décédé, selon l'inscription funéraire, plus de trente ans après ses parents¹⁹⁹. À l'image de cette représentation qui associe trois effigies adultes, si la mère, qui est aussi l'épouse, est systématiquement représentée au centre, entre les deux hommes, il est difficile de dire si le fils se situe à la droite ou à la gauche de sa mère. Sur les quatre triples portraits en pied concernés par cette forme de représentation, seule la dalle de la famille Bayet (Annexe II, fig. 84, p. 59), dont les membres décédés à quelques mois d'intervalle dans le courant de l'année 1439, sont représentés et inhumés sous une même pierre tombale dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, laisserait supposer que le fils, aux traits et aux habits plus jeunes que son père, est situé à la droite de sa mère. Il n'est cependant pas certain que ce cas fasse jurisprudence dans la mesure où l'étude des doubles portraits en pied a démontré que 90 % des représentations font figurer le mari à la droite de son épouse²⁰⁰.

¹⁹⁶ Sancé, cton de Mâcon-Nord, arrt de Mâcon (71).

¹⁹⁷ Transcription de l'inscription funéraire de la famille Maréchal : « Cy gist noble et puissant seigneur messire Jacques Mareschal chevalier seigneur de Senosan fondateur de ceste présente chapelle et noble Claude de Busseul sa femme dame du Part Scaint Martin et de Prisy et claud Mareschal leur fils laquelle dame trespassa et son dict fils après elle le Xe d'avril lam 1512. Dieu v(e)uille avoir leurs âmes Amen »

¹⁹⁸ Fontaine-en-Duesmois, cton de Baigneux-les-Juifs, arrt de Montbard (21).

¹⁹⁹ Transcription de l'inscription funéraire de la famille Fontaine : « Ci gise(n)t Jehan [.....] Fontaines escu(y)er qui tr[espass]a [le 5] devant Pasques [fl]oris l'am 1326 et Jacote sa femme l'am 1338 en la semaine de tous s(ain)t et mossz(ire) Eude lour filz l'am 1367. Priez p[our eux] ou mois de juin »

²⁰⁰ Se référer à la sous-partie précédente p. 131.

Le troisième cas de figure associe uniquement le père à ses enfants. Thomas de Laubépin (fig. 33), décédé en 1338 et inhumé à l'abbaye du Miroir²⁰¹, est représenté sur son monument funéraire au milieu de ses enfants, tous deux perchés sur une colonnette pour être à peu près au même niveau que leur père. L'ainé de ses deux garçons, qui se distingue de son frère par sa taille et par l'épée qu'il porte à sa taille, est situé à sa droite. La deuxième et dernière représentation qui associe un père à ses enfants est celle de Claude de Sainte-Croix (Annexe II, fig. 85, p. 59), inhumé dans l'église de Clémencey²⁰². Le père, pourvu d'une armure complète, est une nouvelle fois situé au centre. Son fils aîné est représenté à genoux les mains jointes à sa droite alors que sa fille, qui figure à sa gauche devant son épée, est vraisemblablement morte peu après sa naissance puisqu'elle est figurée sous les traits d'un nouveau-né emmaillottée dans un lange.

Le dernier cas de figure posé par ces triples portraits en pied met en scène sur deux dalles des liens familiaux larges. Il ne s'agit plus d'enfants représentés aux côtés de leurs parents, mais de beaux-frères et de belles sœurs qui ont choisi de reposer sous le même monument. Ainsi, un monument funéraire ducal de l'abbaye de Fontenay représente, selon Dom Plancher qui est l'auteur de la seule gravure connue de ce tombeau²⁰³, un prince non identifié de la cour bourguignonne aux côtés de la duchesse Jeanne de France, femme d'Eudes IV décédé en 1347, avec à leurs côtés en plus petit, l'effigie funéraire de Jeanne de Bourgogne (Annexe II, fig. 86, p. 60), sœur du duc Philippe de Rouvres décédée en 1349. La représentation la plus mystérieuse reste néanmoins celle qui associe un dénommé Maître Pierre (Annexe II, fig. 87, p. 60), décédé en mars 1322 à deux femmes Jeannette, décédée en 1307, et Simone, tous trois inhumés sous une dalle funéraire située dans le pavement de l'église des Cordeliers de Beaune. La première n'est autre que son épouse et la seconde sa sœur²⁰⁴. La particularité de ce monument daté du premier quart du XIV^e siècle vient du fait qu'il est le seul de notre corpus à ne pas représenter les défunts dans le même sens. Jeannette, décédée vraisemblablement décédée la première en 1307 est figurée debout en pied au centre de la dalle. Maître Pierre, dédicataire de l'inscription funéraire et sa sœur Simone sont quant-à eux représentés à genoux l'une aux pieds, l'autre à sa tête, perpendiculairement à Jeannette. Il semblerait que ces deux effigies et l'inscription latine, non prévues à l'achèvement du monument, aient été rajoutées à la mort des deux personnages.

²⁰¹ L'abbaye cistercienne Notre-Dame du Miroir, fondée en 1131 par Humbert, seigneur de Coligny et de Chevreux, se situe sur la commune du Miroir, dans le canton de Cuiseaux (71). Seul subsiste l'église paroissiale puisque les bâtiments claustraux furent rasés pendant la Révolution.

²⁰² Clémencey est un hameau de la commune de Frangy-en-Bresse (cton de Saint-Germain-du-Bois, arrt de Louhans (71)).

²⁰³ PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 238.

²⁰⁴ Traduction de l'inscription funéraire de la dalle Maître Pierre : « Maître Pierre décédé l'an du Seigneur 1322 au mois de mars, Jeannette sa femme décédée l'an du Seigneur 1307 le quinzième jour de novembre et Simone sa sœur ».

Avec seulement 10 représentations parmi les 702 monuments funéraires médiévaux recensés en Bourgogne ducale, les triples portraits en pieds restent donc rares. Comme pour les doubles portraits en pied, ce sont les liens familiaux qui regroupent les défunts sur et sous les monuments funéraires. Et c'est la présence d'enfants aux côtés des parents qui induit le nombre élevé d'effigies représentées sur la pierre tombale.

d) *Les multiples portraits en pied*

*La curieuse dalle de la famille Le Maire à Bligny-sur-Ouche*²⁰⁵

Il existe, dans la belle église Saint-Germain d'Auxerre de Bligny-sur-Ouche, une curieuse dalle funéraire (Annexe II, fig. 88, p. 61) aujourd'hui dressée contre le mur nord de la chapelle Saint-Gilles. Cette dalle représente en son centre un double portrait en pied d'un couple, mains jointes et vêtus d'habits civils. Comme dans 90 % des représentations de ce type, le mari est bien situé à la droite de sa femme. La particularité de cette dalle vient du fait qu'elle associe à la représentation des parents tous leurs enfants. Des enfants, ils en ont eu beaucoup puisque la dalle fait figurer 16 jeunes gens répartis dans le tiers inférieur et le tiers supérieur. Si l'inscription funéraire ne peut livrer les prénoms de chacun, il est tout de même possible de distinguer le sexe de chacun d'entre eux. En effet, les filles, au nombre de cinq, sont représentées sous les parents, les mains jointes se faisant face. Les garçons, au nombre de onze, occupent quant-à eux le tiers supérieur dans la même posture.

Contrairement à la dalle d'Etienne de Sainte-Croix (Annexe II, fig. 63, p.47) qui met le personnage en scène devant ses élèves assemblés dans son activité d'écolâtre, avec laquelle il n'est pas possible de parler de multiple portrait en pied puisqu'elle ne recouvre que le défunt, tous les personnages représentés sur la dalle de la famille Le Maire sont enterrés sous ou à proximité de la pierre tombale. L'inscription funéraire qui figure dans le bandeau périphérique placé sur la face visible de la dalle confirme cela :

DEDANS CY DESSOUS ET ENVIRON CESTE CHA/PELLE GISENT [Monin] LEMAIRE ET LES AFANS
OU NOMBRE DE . XVI . ET AVEC EULX ODETE LEUR BONNE / MERE : CE FUT FAIT LAN DE GRCE
MIL CCCC ET / _____ TOUT DROIT LE _____ DIEU DE SA GCE DE LEURS PECHIES
PARDON LEUR FACE AMEN

²⁰⁵ Bligny-sur-Ouche, chef-lieu de canton, arrt de Montbard (21).

L'élément troublant concerne évidemment les circonstances de décès. Les personnages sont-ils morts la même année, le même jour ? Ou bien cette représentation n'est-elle qu'un leurre ? La seule inscription funéraire ne peut apporter cette réponse même si elle ne livre qu'une seule date de décès, date d'ailleurs incomplète, précédée de « ce fut fait l'an de grâce 14.. ». Dans le paragraphe consacré à Bligny-sur-Ouche, l'abbé Claude Courtépée rapporte que « la tradition est qu'ils (la famille Le Maire) moururent tous empoisonnés par des champignons »²⁰⁶. La présence d'une pierre tombale médiévale avec autant d'effigies associée à l'idée d'un décès quasi simultané de 18 personnes a bien entendu de quoi perturber l'imaginaire collectif. Pour démystifier la légende, Etienne Picard a consacré tout un article dans des tomes des Mémoires de Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or²⁰⁷. Le décryptage qu'il propose est fort simple. Il prétend, sans en apporter la preuve²⁰⁸, que le père de famille, Monin Le Maire serait mort depuis l'année 1386. Pour le reste le raisonnement se tient. Cette dalle ne commémore vraisemblablement pas un décès collectif, mais plutôt une sépulture familiale placée dans l'actuelle chapelle Saint-Gilles. Il est fort probable que cette dernière ait été réalisée sur commande des enfants au décès de leur mère avec l'espoir de pouvoir lorsque leur tour sera venu reposer aux côtés de leurs parents.

Le cas de la représentation funéraire gravée sur la dalle de la famille Le Maire reste extraordinaire à l'échelle de la France même. Les caveaux familiaux dans les églises ou les parcelles familiales dans les cimetières existent bien dès le X^e siècle. Cependant, rares sont les monuments funéraires qui s'obstinent à représenter chacun des défunts. Les gisants de plus de deux effigies sont rares. En Anjou, l'équipe de Roger de Gaignières a rencontré un gisant à quatre effigies (Annexe II, fig. 89, p. 61). Il s'agit du tombeau de Thibaud IV de Mathefelon, qui représente à la fois le sieur de Duretal, son épouse Béatrix de Dreux, Jean de Mathefelon leur fils et une dame inconnue qui fut leur belle-fille, tous décédés dans la seconde moitié du XIV^e siècle et inhumés à l'abbaye de Chaloché²⁰⁹. Pour ce qui concerne les dalles funéraires, les multiples portraits connus sont peu nombreux. Le nombre de 18 défunts représentés sur un même monument est loin d'être battu à l'image de la dalle de la famille Chevry (Annexe II, fig. 90, p. 62) inhumés dans l'abbaye d'Yverneaux²¹⁰ qui n'associe que... 8 membres d'une même famille décédés dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

²⁰⁶ COURTEPEE (Abbé Cl.), BEGULLET (E.), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, tome III, 2^e Edition (1775-1788, Lagier, Dijon, 1848, p. 310.

²⁰⁷ PICARD (E.), « La tombe de la famille Le Maire dans l'église de Bligny-sur-Ouche », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or*, tome XIII, Dijon, 1895, p. 33-42.

²⁰⁸ Etienne Picard affirme qu'il existe un document qui atteste cela mais il oublie malheureusement de le citer ou même de le référencer : « Enfin, preuve plus convaincante que toute dissertation, un document contemporain nous apprend que le Monin Le Maire était déjà mort en 1386, soit quinze ans avant la date de l'événement fixé par Courtépée à 1401 » (cf PICARD (E.), « La tombe de la famille Le Maire ... », *op. cit.*, p. 34.

²⁰⁹ Cette abbaye cistercienne se situe à une quinzaine de kilomètres d'Angers, sur la commune de Chaumont d'Anjou (49).

²¹⁰ Cette abbaye se situe sur la commune de Lesigny (77).

Représenter l'intégralité de sa famille sur son tombeau dépasse le simple cadre funéraire. Outre ses membres, cette plate tombe commémore surtout la *memoria* d'une famille exceptionnelle. Il se dégage de l'iconographie et de l'inscription funéraire une certaine fierté paternelle. Ce monument montre aux yeux de la paroisse la réussite d'une vie : une famille nombreuse et soudée. Le cas de la famille Le Maire rappelle à plus d'un titre le portrait de la famille Jouvenel des Ursins (Annexe II, fig. 91, p. 62)²¹¹. Cette peinture sur bois réalisée vers 1449 et destinée à orner la chapelle Saint-Rémi de Notre-Dame de Paris²¹², chapelle funéraire de la famille, représente le père de famille, Jean Jouvenel, et son épouse Michèle de Vitry accompagnés de leurs 11 enfants. Cette représentation montre le traditionalisme de la piété de cette famille appartenant à l'élite sociale²¹³. Figurés dans la même attitude que les défunts sur leurs pierres tombales, les mains jointes dans une prière éternelle, les personnages reflètent la satisfaction d'une réussite exemplaire. Les costumes identiques, les épées, les armoiries et les éperons d'une longueur démesurée insistent plus sur l'affirmation de la position sociale que sur la certitude du Salut.

La plate tombe des Clugny à Saint-Jean-l'Évangéliste d'Autun :

La seconde dalle à effigie multiple de ce corpus est toute aussi curieuse et complexe à analyser que celle de la famille Le Maire. Il s'agit en réalité d'une double plate tombe représentant quatre effigies (Annexe II, fig. 92, p. 63)²¹⁴. Autrefois établi dans la chapelle Saint-Joseph²¹⁵ de l'église paroissiale Saint-Jean-l'Évangéliste à Autun, ce monument aujourd'hui fragmentaire²¹⁶ présente la

²¹¹ BOVE (B.), *1328-1453 Le temps de la guerre de Cent Ans*, Histoire de France, Editions Belin, Paris, 2009, p. 421-423.

²¹² Si le tombeau monumental des parents est toujours en place dans la cathédrale Notre-Dame, l'œuvre est quant à elle aujourd'hui conservée au Musée National du Moyen Âge.

²¹³ La noblesse de la famille Jouvenel des Ursins est récente. Le père, Jean, est le fils d'un drapier de Troyes. Il Garde de la prévôté des marchands de Paris, il sera anobli au cours de sa charge. Il devient ensuite conseiller puis président du Parlement de Poitiers. Son ascension sociale permet à ses enfants d'exercer de hautes fonctions. Son fils aîné Jean II sera évêque de Laon avant de devenir archevêque de Reims à la place de son frère cadet Jacques. Jeanne épouse le maître Nicolas Leschalart, conseiller du roi. Louis deviendra bailli, conseiller et chambellan du roi. Guillaume sera également bailli, conseiller du roi et chancelier de France. Jeanne II épousera un écuyer, puis un chevalier. Eudes, Pierre et Michel seront écuyers et Marie religieuse.

²¹⁴ Il s'agit effectivement de deux plates tombes placées côtes à côtes. Le déroulement des inscriptions funéraires attestent que chacune des épitaphes propres aux deux couples concernés se déroule uniquement sur la moitié de plate tombe concernée.

²¹⁵ BEGUILLET (E.), COURTEPEE (Abbé Cl.), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne... op. cit.*, tome II, p. 515.

²¹⁶ Ce monument n'a longtemps été connu que par le dessin moyennement fidèle à la réalité de la collection Gaignières. Un premier fragment a été découvert en 1864 lors d'une réparation de l'escalier d'une maison située rue Saint-Nicolas à Autun. Il avait été remployé pour la construction de l'une des marches de ce fameux escalier. Harold de Fontenay relate que c'est à la suite de cette découverte que cette pierre a été acquise par la Société Eduenne et placée en conservation au musée Lapidaire. Ce même Harold a découvert au hasard d'une visite réalisée dans une maison située rue du faubourg d'Arroux un autre fragment plus conséquent de cette double plate tombe des Clugny. Il s'agit en réalité d'un autre remploi plus inédit encore puisque toute la

particularité de faire figurer sur deux lames de pierre contigües deux couples côtes à côtes. Il s'agit à chaque fois d'un homme en armes pourvu d'une armure complète, d'un manteau d'arme, d'une épée et d'une dague accompagné d'une femme vêtue d'une longue et ample robe, d'un manteau et d'un voile. Chacun des personnages figure sous sa propre arcature. Le bandeau périphérique maintenu en marge de la représentation ne contient pas une mais deux inscriptions. En effet, chacune des deux moitiés de plate tombe contient l'épithaphe relative aux deux personnages qu'elle représente. Au-delà de présenter la particularité de figurer deux couples issus d'une même famille²¹⁷, cette plate tombe se démarque par sa conception même. Elle résulte d'un l'assemblage de deux lames de pierre.

L'inscription funéraire restituée par deux dessins de la collection Gaignières (Annexe II, fig. 93, p. 63) identifie les personnages comme étant, à gauche, « noble seigneur Guillaume de Clugny, escuier, seigneur de Ménessaire et de Conforgien [...] et damoiselle Jehanne d'Ostun sa femme » ; à droite, « noble seigneur Guillaume de Clugny, escuier, seigneur d'Alonne [...] et damoiselle Philiberte de Busseul ». Les dates de décès passées sous silence pour les épouses affirment que les deux hommes seraient décédés en 1427, le 18 janvier pour le Guillaume droite, le 2 août pour le Guillaume de gauche²¹⁸.

L'usage du portrait en pied, qu'il soit simple, double, triple ou multiple, est tout à fait caractéristique du monument funéraire médiéval. Les simples portraits en pied s'imposent en Bourgogne dès la seconde moitié du XIII^e siècle et restent largement majoritaires. Mais c'est véritablement au siècle suivant que l'usage de se faire inhumer en couple ou du moins en famille se développe. Toutes les associations sont possibles, même si le couple mari/épouse reste le plus fréquent.

2. Les monuments funéraires dépourvus d'effigies.

Toutes les publications consacrées à l'art funéraire médiéval en général (et ce présent volume n'échappe à la règle) arborent en couverture un gisant ou une belle plate tombe à effigie.

margelle du puits de cette maison a été taillée dans la moitié droite du tombeau des Clugny (Annexe II, fig. 93, p. 63).

²¹⁷ Les hommes, qui portent le même nom, sont liés par le sang. Leurs épouses ne sont que des pièces rapportées.

²¹⁸ Nous démontrerons plus loin, dans un paragraphe consacré aux faux monuments, que la véracité des informations délivrées par ces inscriptions peut fortement être remise en cause. (cf p. 178 et suivantes).

Pourtant, il ne faut pas oublier que de nombreux monuments ne font figurer qu'un symbole ou une simple inscription.

a) *Les épitaphes seules*

Cette catégorie rassemble tous les monuments funéraires arborant comme seule distinction une inscription funéraire²¹⁹. Les monuments funéraires concernés par ce type de représentation sont bien évidemment les dalles funéraires, auxquelles s'ajoutent les plaques funéraires qui par définition ne présentent systématiquement qu'une simple inscription. 53 monuments à simples épitaphes sont recensés par cette étude parmi lesquels il faut dénombrer 4 plaques funéraires pour 49 plates tombes.

La typologie de cette représentation est assez simple à présenter. Traditionnellement, l'inscription funéraire trouve sa place dans un bandeau constitué de deux lignes et figuré sur le pourtour de la face visible de la pierre (Annexe II, fig. 94, p. 64). Dans le cas des simples épitaphes, 45 des 53 monuments funéraires concernés, soit 85 %, entrent dans ce schéma. Cependant, un tiers d'entre eux ont une inscription funéraire qui poursuit son cours sur le centre de la dalle (Annexe II, fig. 95, p. 64). Le bandeau n'est ainsi pas assez long pour contenir l'intégralité du texte épigraphique. Cela conduit le plus souvent à occuper tout ou partie l'espace central laissé vide. Parfois, le développement du texte épigraphique est tel que l'inscription nécessite un deuxième tour concentrique à l'intérieur de la dalle, comme c'est le cas sur la dalle de Philibert Clerc (Annexe II, fig. 96, p. 65) inhumé en 1445 à la collégiale de Thil²²⁰. Pour les 16 % restant, à l'image des plaques funéraires, l'inscription occupe l'intégralité de la surface visible disponible. Le texte est alors disposé sur plusieurs lignes consécutives (Annexe II, fig. 97, p. 65). La dalle de Jean Jacot (Annexe II, fig. 98, p. 66), inhumé en 1478 dans l'église de Mervans²²¹ fait office d'exception avec son inscription périphérique puis horizontale²²².

Concernant leur forme, et si l'on excepte toujours les plaques funéraires plutôt de forme carré, les plates-tombes à simple épitaphe sont très majoritairement rectangulaires. On retrouve ici

²¹⁹ Ce paragraphe n'a pas pour but d'étudier la composition, la forme et la fonction de l'inscription funéraire. Nous consacrerons une étude spécifique à l'épigraphie dans le deuxième chapitre de notre thèse.

²²⁰ La butte de Thil est située sur la commune de Vic-sous-Thil (cton de Précy-sous-Thil, arrt de Montbard (21)).

²²¹ Mervans, cton de Saint-Germain-du-Bois, arrt de Montbard (71).

²²² L'inscription débute sur le petit côté gauche, puis se déroule sur le grand côté supérieur avant de se développer ligne par ligne parallèlement à ce côté.

une donnée commune aux plates tombes à effigies. Nous verrons plus loin que les dalles trapézoïdales sont principalement cantonnées aux représentations à symboles seuls.

Les dalles funéraires à simples épitaphes sont évidemment beaucoup plus simples à aborder que les dalles à symboles seuls. La seule présence de l'inscription funéraire facilite d'une part l'identification du défunt et d'autre part la datation de son monument funéraire lorsque l'inscription stipule la date du décès. Cette dernière est assez souvent mentionnée puisque, parmi les 53 monuments funéraires concernés, seuls 10 ne permettent pas de connaître la date de décès. Au-delà de son absence au sein de l'inscription, la raison est souvent liée aux dommages subis par la pierre. Il arrive ainsi fréquemment que la partie de l'inscription funéraire où se trouve la mention de la date de décès du défunt ne soit plus lisible. C'est particulièrement le cas sur la dalle de Jean Guynet²²³ inhumé dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (Annexe II, fig. 98, p.66).

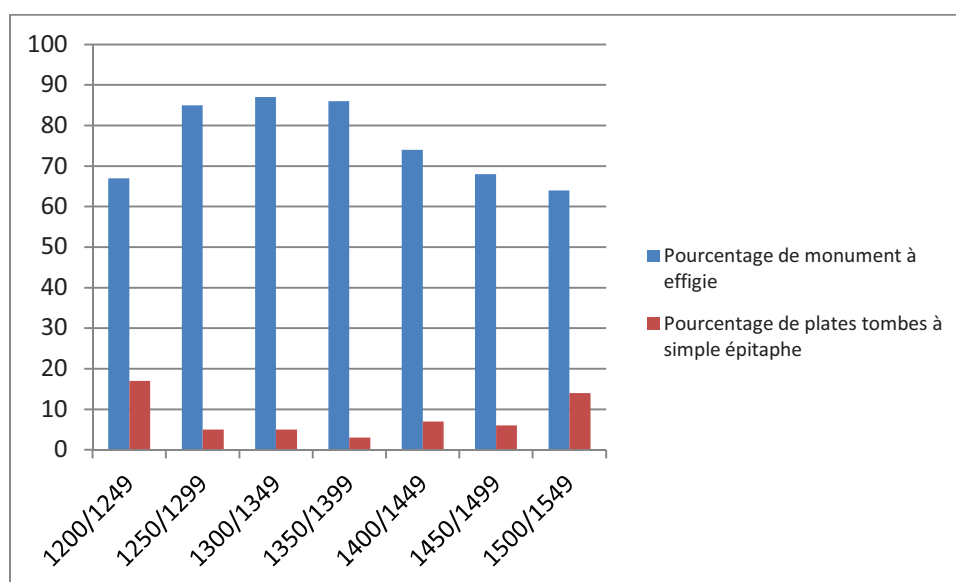


Figure 10 : Tableau représentant la part des plates tombes à simple épitaphe.

Comme le montre ce diagramme (fig. 10), les dalles funéraires à simple épitaphe sont employées plus ou moins régulièrement du XIII^e au XVI^e siècle. C'est entre 1225 et 1274 que ce type de représentation explose puisqu'en moyenne les dalles à simples épitaphes représentent 17 % des monuments funéraires recensés en Bourgogne ducale. Un pic de 33 % est même à remarquer dans la décennie 1240. Pour le XIV^e siècle la moyenne des dalles funéraires à simple épitaphe atteint péniblement les 4 %, marquant ainsi une nette baisse du modèle par rapport au siècle précédent. Un

²²³ Ce personnage est vraisemblablement mort avant 1524 puisque Jean Martin, auteur d'une étude sur les pierres tombales et monuments funéraires de la cathédrale, avance une mention, dans une visite de la chapelle Notre-Dame de Pitié faite en 1524 au sujet d'une rente que « feu Monseigneur Guynet n'en n'avait jamais rien reçu » (cf Martin (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 55-56).

renouveau s’amorce dès le début du XV^e siècle avec un premier pic de 12 % entre 1425 et 1449. Le succès du modèle ne cesse de s’affirmer pour atteindre au milieu du XVI^e siècle 16 % des monuments funéraires de Bourgogne. Apparues au tout début du XII^e siècle, c’est bel est bien aux prémices de la Renaissance que ce modèle à simple épitaphe connaît le succès.

b) Les épitaphes et symboles

Le deuxième type de représentation n’incluant pas d’effigie associée à l’inscription funéraire des éléments symboliques (Annexe II, fig. 99, p. 67). Comme on l’a vu précédemment, l’inscription funéraire est le plus souvent cantonnée dans son bandeau périphérique. Le champ de la dalle est alors libre pour accueillir des éléments iconographiques. Les plates tombes les plus tardives font parfois figurer le texte uniquement dans la partie supérieure de la dalle (Annexe II, fig. 100, p. 67). Mais il reste encore de la place pour les symboles dans la partie inférieure de la pierre.

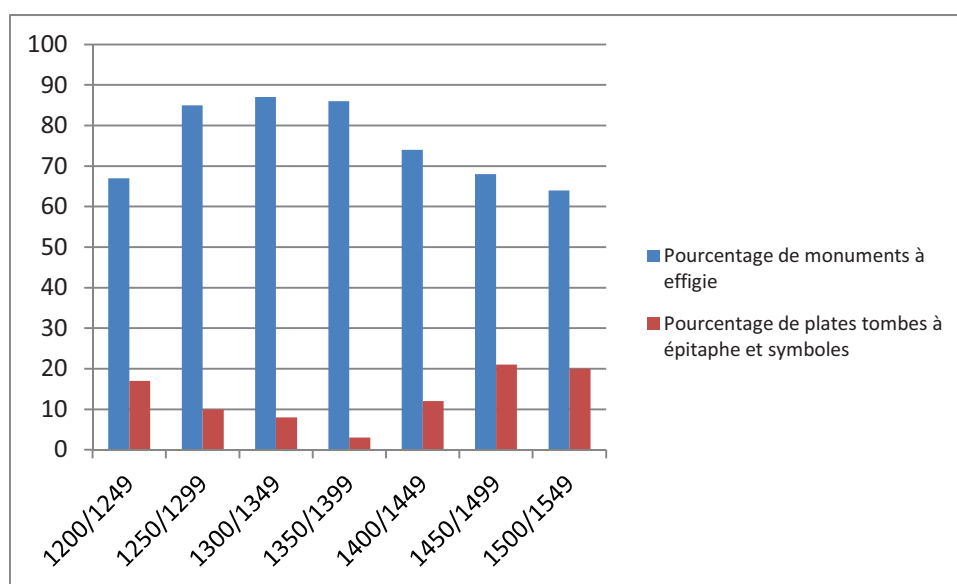


Figure 11 : Tableau représentant la répartition chronologique des plates tombes à épitaphe et symboles.

D’un point de vue chronologique, la part des plates tombes associant une inscription funéraire à un ou plusieurs symboles englobe 12,5 % du corpus total avec 101 monuments recensés en Bourgogne ducale entre le milieu du XII^e et le milieu du XVI^e siècle (fig. 11). Réparti sur toute la période, ce modèle connaît néanmoins deux phases bien distinctes. Les plates tombes à épitaphe et symboles connaissent un déclin régulier du début du XIII^e à la fin du XIV^e siècle. On passe ainsi de 17 % à 3 % des monuments recensés en deux siècles. En revanche, ce type de représentation revient à la

mode à compter de la première moitié du XV^e siècle. Le nombre de dalles à épitaphes et symboles double en l'espace d'un siècle pour passer de 12 % en moyenne pour la première moitié du XV^e siècle à 21 % pour la seconde moitié. Et la première moitié du XVI^e siècle semble se caractériser par une relative stabilité proche des 20 %.

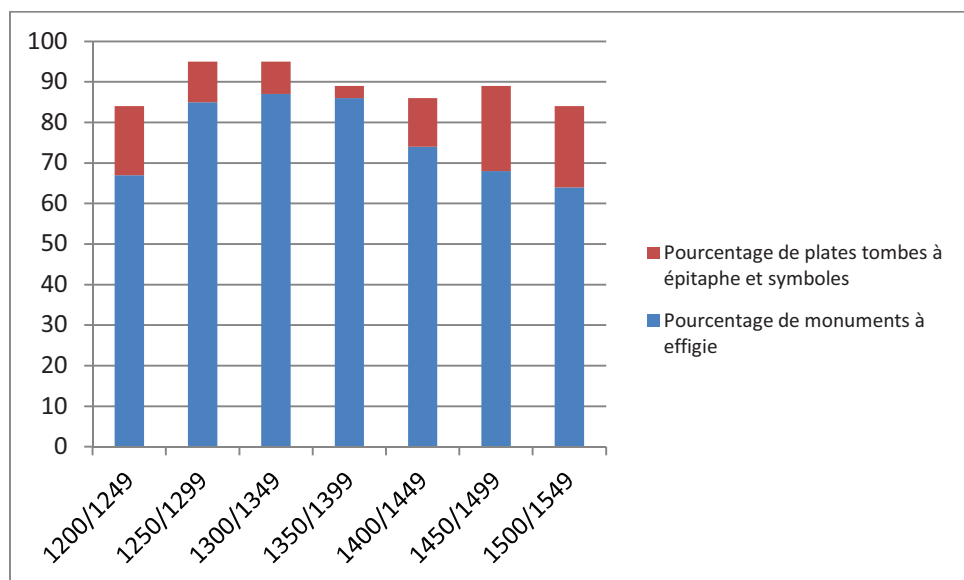


Figure 12 : Tableau représentant par empilement des données la répartition chronologique des plates tombes à épitaphe et symboles.

Même si les proportions sont totalement différentes, la courbe du nombre de monuments à effigie est complémentaire de celle des monuments à épitaphes et symboles. Alors que la part des tombes à épitaphe seule est relativement stable tout au long de la période, la diminution du nombre de monuments à effigies peut être compensée par l'augmentation du nombre de monuments à épitaphes et symboles. L'histogramme empilé (fig. 12) qui reprend rigoureusement les mêmes chiffres confirme cette impression.

Les symboles associés à l'inscription funéraire sont extrêmement variés. Tous les éléments présentés dans les sous-parties précédentes se retrouvent tour à tour figurés sur une pierre tombale à inscription funéraire. Cependant, une tendance générale tend à se dégager. Ainsi, les figures héraldiques arrivent très nettement en tête des éléments associés à l'inscription funéraire. Plus d'une dalle funéraire épitaphe et symbole sur deux (51 %) associée à l'inscription une ou plusieurs armoiries chargées des armes du ou des défunts (Annexe II, fig. 101, p. 68). Encore peu usité au XIII^e siècle, ce modèle connaît un véritable succès aux XIV^e et XV^e siècles. Concernant son positionnement, il n'y a aucune règle. Toutes les solutions sont possibles. Mais cela dépend surtout du nombre d'écus figurés et des éléments qui leurs sont associés. L'armoire n'est pas nécessairement placée au centre de la dalle à l'instar des autres éléments. Elle trouve le plus souvent sa place dans les angles

supérieurs et souvent même inférieurs de la pierre. Elle rompt ainsi le rythme de l'épithaphe à chaque changement de côté. Le succès de la figure héraldique vient incontestablement du fait que chaque individu, du petit écuyer au grand seigneur, en passant par tous les dignitaires ecclésiastiques, peut bénéficier de sa propre armoirie et la faire figurer sur son monument funéraire comme ailleurs.

Le deuxième élément souvent associé à une inscription funéraire est la crosse abbatiale ou épiscopale (Annexe II, fig. 102, p. 68). Elle se trouve figurée sur près de 22 % des dalles à épithaphe et symboles. Il y a cependant nécessairement moins de crosses associées à une inscription que de blasons car seuls les abbés, abbesses et évêques peuvent orner leur monument funéraire de cet objet, symbole de leur charge. Les dalles à inscriptions de prêtres figurées par la présence du calice et de la patène restent rares en regards à la proportion de crosses abbatiales et épiscopales présentes sur le même type de représentation. Mais la présence de ces deux objets liturgiques n'empêche pas la représentation à leurs côtés d'une croix ou d'une armoirie (Annexe, fig. 103, p. 69).

Le troisième élément parfois représenté est la croix (Annexe II, fig. 103, p. 69). Très fréquente sur les monuments funéraires à symboles seuls²²⁴, la croix est cependant rarement associée à l'inscription funéraire. Et le plus souvent, elle ne figure pas seule, mais accompagnée, non pas d'une armoirie mais d'objets liturgiques (crosse, calice et patène). Ponctuellement la croix peut être associée à l'épée. Cette faible part des dalles funéraires à croix et à inscriptions (10 %) dénote bien le faible attachement au modèle. Une dalle à inscription est nécessairement plus aboutie et mieux taillée qu'une simple dalle à croix. Et pour se démarquer des modèles à simples croix des XII^e et XIII^e siècles, il est préférable de ne pas la faire figurer, tout simplement.

Les derniers éléments présents aux côtés de l'inscription restent liés à la fonction ou au rang du personnage. Cependant, les épées apparaissent à de rares reprises aux côtés d'une inscription. Cela laisse présager que les hommes en armes optent plus systématiquement pour une plate tombe à effigie. Et une fois encore, l'épée n'est pas associée seule à l'inscription. Elle est le plus souvent gravée aux côtés de l'écu armorié, et parfois même surmontée d'une arcature trilobée, à l'image de la dalle de Guiot d'Izeure (Annexe II, fig. 104, p. 69), inhumé en 1312 dans l'église paroissiale²²⁵.

Enfin, le motif central de la plate tombe évoque parfois la personnalité du défunt. Trois dalles des XV^e-XVI^e siècles arborent seul, ou en plus d'un écu, un phylactère (Annexe II, fig. 105, p. 70). Cette tentative ultime d'intercession reflète la piété du défunt. Il existe des figurations plus personnelles encore. Ainsi la dalle de Laurent Bureau (Annexe II, fig. 106, p. 71), confesseur des rois Charles VIII et Louis XI, puis évêque de Sisteron décédé en 1504, fait représenter en plus de ses

²²⁴ Nous verrons dans le paragraphe suivant consacré aux plates tombes à symboles seuls que la croix revient de manière récurrente sur ce modèle funéraire. C'est en effet le symbole le plus souvent associé à la sépulture anonyme.

²²⁵ Izeure, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

armoiries et de sa crosse un cœur, son cœur, qu'il a choisi faire reposer aux Carmes de Dijon, selon la pratique très en vogue à la cour de la *dilaceratio corporis*²²⁶.

Mais le cas le plus original est fourni par la dalle de Perrin de Laule (Annexe II, fig. 107, p. 71), inhumé chez les Carmes de Dijon en 1451, qui représente sa propre paire de bésicles avec l'inscription très parlante : *Dieu y Voit*. Ce personnage a choisi de faire figurer sur son monument un élément caractéristique. Cette représentation est en effet tout-à-fait exceptionnelle car elle ne trouve aucun équivalent en Bourgogne et même en France dans le domaine funéraire. Il est d'ailleurs peu probable que cet objet reflète la richesse ou la noblesse du personnage. La meilleure preuve est qu'il n'existe aucun portrait royal, ducal ou princier d'un personnage les lunettes sur le nez. Même s'il était content de recouvrer la vue par cet instrument, la présence de ce dernier est plus certainement imputable à sa devise ainsi illustrée.

De tous les éléments présents sur les dalles dépourvues d'effigies, les éléments « animés²²⁷ » semblent exclus. En ce qui concerne les plates tombes à épitaphe et symboles, seule la dalle de Simon de Rochefort et de sa mère Marguerite, décédés vraisemblablement au XIII^e siècle et inhumés à l'abbaye de Fontenay²²⁸ arborent des figures vivantes²²⁹. En effet, cette dalle met en avant dans sa partie inférieure la représentation de deux chiens unis par la tête dont la gueule porte une croix latine aux extrémités fleurdelisées. La partie supérieure de la dalle est malheureusement manquante mais l'on distingue nettement les encensoirs qui doivent être agités par deux anges thuriféraires naissants de nuées. Cette dalle est seule du corpus bourguignon à arborer des éléments vivants en absence d'effigies funéraires.

²²⁶ Les sépultures multiples ne concernent que quelques monuments funéraires bourguignons. Seuls trois sont dédiés au cœur du défunt. Avec cette dalle de Laurent Bureau, on peut citer le mausolée du pape Calixte II qui fait don de son cœur à l'abbaye de Cîteaux et celui de l'évêque Jean I^{er} Poupet, évêque de Chalon de 1461 à 1480, dont le cœur sera déposé dans la chapelle Saint-Blaise qu'il avait fondé en 1485 dans l'église de Saint-Loup-Géanges (cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71), alors que son corps sera inhumé dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

²²⁷ Le terme « animé » renvoie aux éléments iconographies représentant des êtres vivants, réels ou fantastiques. Il fait opposition à tous les autres éléments de la représentation pouvant être considérés comme objets.

²²⁸ Abbaye cistercienne fondée par saint Bernard en 1118 au cœur de la Bourgogne, aujourd'hui sur la commune de Marmagne (cton et arrt de Montbard (21)).

²²⁹ Nous verrons dans le paragraphe consacré aux plates tombes à symboles seuls qu'il existe un second monument bourguignon représentant une figure « animée » malgré l'absence d'effigie. Il s'agit de la plate tombe de 4 abbés de la Bussière inhumés dans leur abbaye (fig. 67).

c) *Les symboles seuls*

En absence de toute inscription, un symbole, ou une association de symboles, peuvent suffire à caractériser et matérialiser la présence d'une sépulture. Parmi les 702 dalles funéraires²³⁰, seules 48 arborent un unique symbole en leur centre. Cela représente à peine 7 % du corpus total. Ces dalles à un seul symbole représentent presque exclusivement de simples croix (Annexe II, fig. 108, p. 71). Seuls trois d'entre elles n'arborent pas cet élément religieux. Deux dalles sont ornées d'un simple blason (Annexe II, fig. 109, p. 72). La première se trouve au pied de la porte d'entrée principale de la petite église d'Uchon²³¹. La seconde est toujours conservée dans le pavement de l'église de Brancion²³². Mais aucun de ces deux blasons ne laisse apparaître de meubles ou de figures, ce qui est un handicap de taille pour lever l'anonymat de la dalle. Ils semblent juste attester du caractère seigneurial du défunt. Enfin, la dernière dalle à symbole seul à ne pas représenter une croix est conservée dans la petite église paroissiale de Thoires²³³ et fait figurer une simple épée (Annexe II, fig. 110, p. 72), pointe vers le bas, contribuant toujours à l'aspect anonyme mais chevaleresque de la sépulture.

À ces dalles à symbole unique, on peut ajouter les dalles toujours anonymes associant plusieurs symboles. Elles représentent à peine 5 % de notre corpus, soit 34 dalles. Une nouvelle fois, les représentations à la croix sont les plus nombreuses. Ainsi, 18 dalles funéraires arborent une croix accompagnée d'au moins un élément. Le plus souvent, il s'agit d'objets liturgiques tels un calice ou une patène, identifiant ainsi une sépulture de prêtre (Annexe II, fig. 111, p. 73). Parfois, l'élément religieux associé à la croix peut s'avérer être lié à une autre fonction comme le bâton de chaire vraisemblablement associé à cette dalle anonyme (Annexe II, fig. 112, p. 73) dans l'église paroissiale Saint-Michel de Guerfand²³⁴.

Parfois la croix est accompagnée d'objets non religieux tels des outils. La dalle de Bure-les-Templiers²³⁵ fait ainsi figurer aux côtés d'une croix grecque pattée évidée en son centre une équerre et marteau de taille (Annexe II, fig. 113, p. 74), ce qui laisse supposer que cette sépulture était dédiée à un maçon. De même, à Quemigny-sur-Seine²³⁶, c'est cette fois une serpette qui accompagne une croix grossièrement gravée (Annexe II, fig. 114, p. 75). Si la Bourgogne du Sud n'est pas exempte de

²³⁰ Nous écartons dans cette partie les gisants, qui, par définition, ne représentent nécessairement uniquement des effigies.

²³¹ Uchon, cton de Mesvres, arrt d'Autun (71).

²³² Cette église du site médiéval de Brancion est rattachée à la commune de Martailly-les-Brancion (cton de Tournus, arrt de Mâcon (71)).

²³³ Thoires, cton de Montigny-sur-Aube, arrt de Montbard (21).

²³⁴ Guerfand, cton de Saint-Martin de Bresse, arrt de Louhans (71).

²³⁵ Bure-les-Templiers, cton de Recey-sur-Ource, arrt de Montbard (21).

²³⁶ Quemigny-sur-Seine, cton d'Aignay-le-Duc, arrt de Montbard (21).

ces représentations avec l'exemple plus tardif²³⁷ d'un marteau aux côtés d'une croix latine sur une pierre tombale de l'église de Genouilly²³⁸, c'est en Bourgogne du Nord que se trouve le plus beau spécimen. Ainsi, une dalle anonyme toujours en place dans le pavement de l'église de Sousse-sur-Brionne²³⁹ associe la panoplie complète du tailleur de pierre à une croix latine fleurdelisée (Annexe II, fig. 115, p. 75). Burin, marteau, équerre et laye sont représentés sur le monument.

Les outils et autres instruments de travail ne sont pas nécessairement associés à la représentation d'une croix. C'est d'abord le cas pour les objets liturgiques. Ainsi, la dalle des abbés Guillaume, Pierre, Hugues et Galon (Annexe II, fig. 116, p. 76) qu'Ernest Petit identifie comme décédés autour de 1173²⁴⁰, fait figurer leurs quatre crosses. Deux d'entre elles, celles placées les plus à l'extérieur, sortent de la gueule de monstres ailés qui s'apparentent à des dragons²⁴¹. Les dalles funéraires d'artisans ne sont également pas en reste. Il existe dans certaines églises ce que les historiens de village nomment les pierres de compagnon²⁴². À l'image de cette dalle (Annexe II, fig. 117, p. 76) conservée dans le bras sud du transept de l'église de Salmaise²⁴³, les pierres tombales ornées d'outils de maçonneries localiseraient la sépulture d'ouvriers décédés accidentellement pendant la construction de l'édifice. En absence de toute source écrite ou épigraphique, de telles conclusions paraissent bien hasardeuses. La seule certitude revient à l'identification par les outils présents sur la dalle funéraire du corps de métier du défunt. Certaines dalles livrent ainsi parfois quelques instruments inattendus ou peu habituels, à l'image de cette force et du panier réservé à la laine présents sur cette dalle (Annexe II, fig. 118, p. 77) datant du XVI^e siècle, dans l'église Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine²⁴⁴.

Enfin, quelques rares exemples de dalles funéraires associent une croix à une épée et à un écu. C'est notamment le cas à Marigny²⁴⁵ où un fragment de dalle livre la représentation d'une épée pointe vers le bas et d'un écu chargé d'un chevron de part et d'autre d'une croix (Annexe II, fig. 119, p. 77). Malheureusement, la partie supérieure de la dalle est manquante et il est impossible de connaître la forme de la croix associée. La forme de la croix est pourtant un élément important car cela peut être le signe du rattachement à un ordre particulier. Ainsi une croix de Malte accompagnée

²³⁷ Vraisemblablement début XVI^e siècle.

²³⁸ Genouilly, cton de Mont-Saint-Vincent, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

²³⁹ Sousse-sur-Brionne, cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21).

²⁴⁰ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne... op. cit.*, tome V, planche 23.

²⁴¹ Il s'agit ici d'une référence directe à la victoire du Christ sur le mal. Outre l'iconographie bien connue de saint Michel ou de saint Georges, le Christ lui-même est parfois représenté foulant aux pieds les dragons.

²⁴² BONNEFOY (M.), « La pierre du compagnon », in *Images de Saône et Loire*, n°83, 1990, p. 10-11.

²⁴³ Salmaise, cton de Venarey-les-Laumes, arrt de Montbard (21).

²⁴⁴ Châtillon-sur-Seine, Chef-lieu de canton, arrt de Montbard (21).

²⁴⁵ Marigny, cton de Mont-Saint-Vincent, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

d'une épée (Annexe II, fig. 120 p. 78) conduit à l'identification trop souvent trompeuse d'une dalle d'un templier ou d'un hospitalier, à l'image de celle retrouvée dans le cimetière de Champignolles²⁴⁶.

Il existe enfin des associations plus mystérieuses avec une croix. Ainsi, la dalle funéraire remployée pour boucher un puits (Annexe II, fig. 121, p. 78) et découverte par hasard au printemps 2008 lors d'un creusement d'un rond-point routier à Flavigny-sur-Ozerain²⁴⁷ suscite de nombreuses interrogations. La présence d'un symbole solaire, aux côtés de cette belle croix fleurdelisée, rappelle un svastika dextrogyre et reste à ce jour inexpliqué. Enfin, la curieuse dalle conservée dans l'église Saint-Victor de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière²⁴⁸ est peut-être la plus ancienne²⁴⁹ et la plus originale de ce corpus (Annexe II, fig. 122, p. 79). Elle représente une double croix à la fois tréflée et pattée intégrée dans un rond autour de laquelle gravitent des motifs floraux qui prennent la forme de feuillages, de fougères et de fleurs de lys. Cette représentation reste peu habituelle en Bourgogne. Elle semble en revanche beaucoup plus présente sur les monuments funéraires du centre-ouest de la France, à l'image de l'étude menée par Manon Durier dans certains cantons de la Haute-Vienne²⁵⁰.

Les symboles chevaleresques caractérisés par l'apposition sur une dalle funéraire d'une épée et d'un écu (Annexe II, fig. 123, p. 79) constituent l'association la plus fréquente pour les dalles à symboles derrière les représentations à la croix. Treize représentations de ce type sont ainsi dénombrées dans ce corpus. Comme pour les représentations ci-dessous, l'épée est toujours représentée pointe vers le bas et figure souvent (mais pas systématiquement) à la droite du bouclier. Ce positionnement à senestre n'est pas inspiré de la tenue manuelle de l'arme, mais de son rangement dans le fourreau. Les représentations sur les monuments funéraires de l'épée et de l'écu associés varient en qualité et en dimensions. Les représentations primitives proposent une forme d'écu purement triangulaire (Annexe II, fig. 124, p. 80), mais le modèle scutiforme est largement généralisé. Et sa taille peut varier du simple au triple. Quant à la qualité de la représentation, elle oscille considérablement selon les cas. L'épée et l'écu sont parfois grossièrement figurés. Le détail de la garde de l'épée gravée sur la dalle de Saint-Victor-sur-Ouche (Annexe II, fig. 124, p. 80) apporte la preuve que ces représentations ne sont pas l'œuvre d'artisans spécialisés car l'épée est vraiment schématisée. Sur certaines dalles, principalement celles concernées par les écus triangulaires, l'écu apparaît vide de toute figure héraldique. L'absence de meuble héraldique peut s'expliquer par le fait

²⁴⁶ Cette commune, qui portait autrefois le patronyme de Champignolles-les-Hospitaliers en raison de l'implantation supposée de l'ordre, est située dans le canton d'Arnay-le-Duc (arrt de Montbard (21)).

²⁴⁷ Flavigny-sur-Ozerain, cton de Venarey-les-Laumes, arrt de Montbard (21).

²⁴⁸ Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, cton de Baigneux-les-Juifs, arrt de Montbard (21).

²⁴⁹ Le Service de l'Inventaire (DRAC de Bourgogne) avance une datation XIII^e-XIV^e siècle. Or, la forme de la croix et les divers motifs floraux laissent envisager une datation plus ancienne plus proche du XII^e siècle.

²⁵⁰ DURIER (M.), « Cantons d'Aix-sur-Vienne, Isle, Limoges-Panazol, Magnac-Bourg, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Léonard-de-Noblat. Prospection diachronique », in *Bilan scientifique 2007 Haute-Vienne, Limousin.*, Limoges, 2007, p. 76-79.

qu'initialement la représentation funéraire servait plus à rattacher le défunt à un groupe social qu'à identifier clairement la sépulture par l'identité évoquée par le blason. Les plates tombes de ce genre sont donc peut-être les premiers monuments funéraires établis au sein de l'église. Le besoin de différencier et d'identifier sa tombe n'apparaît que lorsque les sépultures *ad ecclesiam* commencent à se généraliser.

La plate tombe conservée dressée dans la cour de la Mairie de Combertault²⁵¹ laisse planer le doute quant à la nature même du bouclier représenté (Annexe II, fig. 125, p. 80). Sa forme triangulaire, l'absence de meuble et surtout l'excroissance de la partie supérieure font penser à la représentation d'un soc de charrue. Cette plate tombe unique en son genre en Bourgogne pourrait ainsi être celle d'un riche laboureur.

Datation :

Par l'absence d'inscription funéraire, les dalles funéraires arborant uniquement des symboles sont particulièrement difficiles à dater. Néanmoins, l'analyse des éléments iconographiques permet de dégager dans certains cas une fourchette chronologique plus ou moins resserrée.

Dès 1250, les plates tombes à effigie arborent toutes une inscription. L'absence d'inscription pourrait indiquer que les plates tombes à symboles seuls pourraient être antérieures à celles arborant des effigies. Il faut pour en être sûr trouver d'autres indices. Ainsi, l'étude de la forme des monuments révèle une autre particularité des représentations à symboles seuls. 50 % des plates tombes présentant seulement des symboles sont de forme trapézoïdale. C'est une autre différence majeure avec les plates tombes à effigie qui sont très majoritairement rectangulaires. Si l'on considère que les dalles trapézoïdales sont directement inspirées de la forme des sarcophages, on pourrait voir à travers la plate tombe à symbole seul une transposition du modèle antique dans un monument médiéval.

Le tableau qui suit (fig. 13) rassemble les plates tombes trapézoïdales précisément datées. On constate ainsi que seules 15 des 89 plates tombes trapézoïdales rassemblées par ce corpus bénéficient d'une inscription mentionnant une date de décès. D'un point de vue chronologique, près d'une sur deux est antérieure à 1300. Et en ce qui concerne la typologie des représentations, seules les plates tombes les plus anciennes (datées du XII^e siècle) ne représentent pas l'effigie du défunt²⁵². On a donc ici un premier argument pour considérer que les plates tombes à symboles trapézoïdales pourraient être antérieures à l'apparition de l'effigie funéraire, donc antérieures à 1250.

²⁵¹ Combertault, cton et arrt de Beaune (21).

²⁵² Pour la fin de la période la plate tombe de Marguerite de Busseul est la seule dalle trapézoïdale à ne pas arborer d'effigie après 1200.

Nom	Date	typologie de la représentation
Ebrard de Norwich	1147	Effigie épiscopale
Guillaume II, abbé	1169	Crosse seule
Abbés de la Bussière	1173	Quatre crosses terrassant deux dragons
Eudes de Mailly	1279	Effigie militaire
Guy de Saffres	1279	Effigie militaire
Geoffroy de Germolles	1297	Effigie militaire
Parelle de Saint-Clément	1298	Effigie militaire
Guillaume de Fontaine	1307	Effigie militaire
Alix de Drées	1335	Effigie féminine
Famille Bayet	1439	Effigies bourgeoises
Famille Neuville	1477	Effigies nobles
Famille Durand	1477	Effigies bourgeoises
Claude de Damas	1494	Effigie féminine
Louis de Rochequin	1525	Transi
Marguerite de Busseul	1529	Epitaphe et symboles

Figure 13 : Tableau recensant les plates tombes trapézoïdales précisément datées.

L'argumentation la plus fiable doit cependant provenir de l'analyse des éléments iconographiques. C'est en effet par comparaison des éléments représentés que l'on peut le mieux estimer la datation d'un monument dépourvu d'inscription. On l'a vu précédemment, la forme des écus et des épées évolue selon les modèles. Une autre caractéristique des plates tombes à symboles seuls provient d'une certaine disproportion de l'écu par rapport à ceux présents aux côtés de l'effigie funéraire. Ponctuellement présent aux côtés de l'épée, l'écu triangulaire n'apparaît jamais dans les représentations funéraires à effigie. L'homme en armes porte systématiquement un bouclier armorié de type scutiforme²⁵³ dont la forme est parfaitement symétrique. Il en va de même pour les petites armoiries qui apparaissent aux côtés des effigies non armées et dans les écoinçons de la dalle. Les plates tombes à effigie présentent donc une iconographie plus aboutie ou du moins plus travaillée. L'épée et l'écu sont souvent maladroitement exécutés et disposés de manière aléatoire sur le champ de la dalle. Cette observation laisse entrevoir deux hypothèses. Soit la plate tombe à symboles seuls est antérieure au modèle à effigie, soit elle est l'œuvre d'une main non spécialisée dans l'iconographie funéraire.

Les modèles à la croix, largement répandus, suscitent également beaucoup d'interrogations. En effet, il existe une multitude de modèles différents (Annexe II, fig. 126, p. 81) et leur chronologie est difficilement décelable. Leur confrontation avec des monuments datés est particulièrement

²⁵³ Ce terme est ici employé par opposition au type triangulaire qui semble renvoyer à des réalisations plus anciennes.

complexe dans la mesure où seuls 8 % des monuments représentant une croix sont précisément datés par la mention d'une année de décès dans l'inscription funéraire.

Nom	Date	Type de croix	Base talutée	Bague
Béatrice de Chagny	1279	Croix grecque fleuronnée évidée en son centre	oui	oui
Pierre de Chevigny	1306	Croix à grecque aux extrémités fleuronnées	oui	oui
Laurent Goliar	1344	Croix latine aux extrémités fleuronnées	oui	oui
Jean de Moisy	1450	Croix latine aux extrémités fleuronnées	oui	non
Inconnu Boulanger	1538	Croix latine et instruments de la passion du Christ	oui	non
Georges inconnu	1548	croix latine	non	non

Figure 14 : Tableau recensant les plates tombes trapézoïdales bourguignonnes précisément datées.

Le tableau ci-dessus (fig. 14) recense les rares monuments à croix précisément datés. Seules 6 des 85 plates tombes arborant une croix présentent une date de décès. Même si l'échantillon est faible, on peut envisager une évolution typologique en fonction de la chronologie. En effet, les deux seules croix grecques datées renvoient à la fin du XIII^e et au tout début du XIV^e siècle. De même, la croix latine semble s'imposer dans les représentations dès le milieu du XIV^e siècle. Si la réalisation de monuments à larges croix grecques pattées et fleuronnées est attestée pour la seconde moitié du XIII^e siècle, tous les monuments représentant des croix à partir du XIV^e siècle font figurer des croix latines aux extrémités fleurdélisées puis normalisées²⁵⁴. Il y a donc de fortes raisons de croire que les plates tombes arborant des croix grecques sont antérieures à 1300. Ce sentiment se trouve d'ailleurs renforcé par le constat d'une certaine simplicité dans les traits de la représentation.

À partir de l'étude des croix, on a aussi la preuve que des plates tombes portant uniquement des symboles seuls ont existé tout au long de la période médiévale, même si ce modèle a sans doute surtout été utilisé aux XIII^e et XIV^e siècles. En effet, l'analyse des sillons de la gravure révèle que les plates tombes à symboles seuls se rapprochent beaucoup des autres dalles de cette même période. La largeur et la profondeur des sillons tendent à prouver que leur réalisation est contemporaine des plates tombes aux inscriptions en lettres onciales. Il faut toutefois relativiser ce constat en observant un retour à la dalle à symbole seul à compter du XVI^e siècle. En effet, au même titre que l'on assiste à une disparition du monument funéraire à effigie au profit d'une dalle à simple inscription à compter de la Renaissance, on constate un retour des dalles à simple symbole à compter du XVI^e siècle. Ces dalles se différencient des précédentes par la bonne facture de la pierre et du dessin. De nombreuses églises laissent apparaître dans leur pavement des dalles à symbole seul bien postérieures à cette

²⁵⁴ On emploie ici cette expression pour signifier que les branches des croix se terminent par une coupe droite.

étude puisque que certaines d'entre elles laissent envisager qu'elles ont été établies au milieu même du XVII^e siècle, comme c'est notamment le cas pour de nombreuses dalles dans l'église Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine.

L'objectif des dalles à symboles n'est pas tant de nommer et d'identifier précisément la sépulture mais de la localiser et de la rattacher à un groupe social plus ou moins identifié selon les symboles arborés par le monument. Ainsi les ecclésiastiques préféreront voir figurer sur leurs monuments une crosse pour les abbés, un bâton pour le chantre, et le calice et la patène pour le prêtre. L'homme en armes, chevalier ou simple écuyer, optera pour une épée et un écu, armorié ou non, symboles de son rang et de son statut. D'ailleurs, les armes parfois figurées sur l'écu ne suffisent pas à identifier le défunt. Au mieux, il sera possible d'avancer un nom de famille sans pour autant avoir de certitude sur l'individu concerné par la sépulture. Enfin, les artisans de la pierre, de la laine ou du bois se verront attribuer les outils relatifs à leur métier.

Parmi toutes les dalles faisant figurer des symboles seuls, celles qui portent une simple croix, de quelque forme que ce soit, posent le plus de problèmes quant au personnage concerné par la sépulture. Aucun indice ne laisse filtrer le statut du défunt recouvert par une dalle à la croix. L'usage funéraire de la croix remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne. L'archéologie a démontré qu'il existait déjà des petites croix de pierres pour localiser les sépultures dans les cimetières mérovingiens²⁵⁵. Difficile par conséquent de déduire si ce n'est l'identité, du moins le statut du défunt si elle n'est pas associée à un élément plus « parlant ».

d) *Les dalles vierges : mythe ou réalité ?*

Puisque cette étude met en évidence une large typologie des représentations, du portrait en pied au symbole seul, la question de l'existence de dalles vierges de toute représentation et de toute inscription doit être posée. En effet, la sépulture *ad ecclesiam* pourrait uniquement être matérialisée dans le pavement de l'édifice par une simple dalle de pierre. Les enluminures révèlent que les églises étaient majoritairement pavées de carreaux de pierre ou de faïence de dimensions variées. Aussi, une lame de pierre à la dimension de la sépulture (en moyenne 1 × 2 m) se démarquerait visuellement dans le sol.

Il n'existe cependant aucune preuve de l'existence de tels monuments. Depuis le XVII^e siècle, période où les érudits ont commencé pour diverses raisons à s'intéresser aux monuments funéraires,

²⁵⁵ ALEXANDRE-BIDON (D.), *La mort au Moyen Âge... op. cit.*, p. 148.

personne n'a fait mention de l'existence de tels monuments. Et il n'existe aucune trace archéologique de ces tombes parfaitement anonymes. Pour autant, le caractère hétéroclite de ce corpus montre que l'absence de preuve ne suffit pas à écarter de manière définitive cette hypothèse.

Pour conclure cette partie consacrée aux dalles funéraires dépourvues d'effigies, on pourra insister sur deux points. Le premier concerne évidemment la multiplicité des modèles. Entre les dalles à symbole unique, les dalles à symboles multiples et celles qui associent épitaphes et symboles, les combinaisons possibles sont nombreuses. Si la croix est souvent représentée seule et empêche d'identifier le statut du défunt, il n'en est pas de même pour les armes, les objets religieux et les outils qui le rattachent à un groupe social bien défini. Les armoiries puis les inscriptions funéraires qui apparaissent sur le monument à compter de la seconde moitié du XIII^e siècle permettent enfin l'identification de la sépulture et marginalisent les dalles à symboles seuls qui peu à peu disparaissent. Le deuxième point concerne justement la chronologie des modèles. Le monument dépourvu d'effigie connaît un vrai succès aux XII^e-XIII^e siècles, avec le développement des inhumations *ad ecclesiam* au sein de l'aristocratie féodale. Mais le modèle à symbole unique est rapidement supplanté par des conglomérats d'éléments souvent associés à une inscription funéraire. Le succès du monument funéraire à effigie a fortement nuit aux modèles dépourvus d'effigie. Le monument funéraire à épitaphe et symbole connaît un déclin dans les derniers siècles du Moyen Âge jusqu'à connaître un nouvel essor dès la fin du XV^e siècle.

À travers cette approche des représentations gravées sur les monuments funéraires médiévaux, il faut donc constater une rupture entre les monuments des premiers siècles du Moyen Âge et ceux de la fin de la période médiévale. Le véritable tournant se situe entre le X^e et le XII^e siècle au moment où le nombre de sépultures *ad ecclesiam* se multiplie. Le sarcophage à l'antique ne correspond ainsi plus aux attentes du défunt et aux contraintes de ce nouveau mode d'inhumation et se retrouve remplacé par des monuments plats, les dalles funéraires d'abord à symboles. Ces tombeaux sculptés qui étaient jusque là enfouis sortent de terre et se montrent. La sépulture devient ainsi visible dans l'édifice même. Les premières pierres tombales sont encore souvent trapézoïdales comme pour rappeler non seulement la forme des sarcophages, mais aussi celle des cercueils. Puis, à l'aube du XIII^e siècle, une révolution iconographique conduit d'une part l'apparition du gisant et sa translation figurée gravée sur les plates tombes, et d'autre part à l'association quasi systématique de l'inscription funéraire à la représentation. Les effigies funéraires deviennent des figures récurrentes aux multiples visages de la haute société médiévale même si les monuments à épitaphes et symboles persistent et tendent même à supplanter les portraits en pied à l'aube de la Renaissance.

Comme la partie dédiée à la typologie du monument, cette typologie des représentations funéraires portées par le monument médiéval révèle une grande multiplicité des modèles. Sans même s'intéresser au détail du costume et à la liste de tous les éléments présents dans les représentations, on s'aperçoit une nouvelle fois que les cas particuliers dépassent les normes. Chacun est ainsi libre de faire représenter ce qu'il veut sur sa tombe.

Après s'être intéressé à la forme du monument funéraire et à la typologie des représentations qu'ils arborent, il convient à présent d'achever cette approche archéologique par la perception de l'usage du monument funéraire médiéval. Il s'agit de s'intéresser aux monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale par le biais de leur destinée, de leur réalisation, à leur emploi ou destruction, passant par leur positionnement dans l'édifice ecclésial.

C. Naissance, vie et mort du monument funéraire

L'approche archéologique du corpus des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale doit passer par l'appréhension du devenir du monument funéraire en tant qu'objet ou que source pour l'histoire médiévale. Le monument funéraire est l'œuvre de la main et de l'esprit de l'homme. C'est donc ce dernier qui dicte, outre sa forme et sa représentation, sa fonction, sa position dans l'édifice et l'intérêt qu'il lui porte au fil des siècles. Cette dernière partie a donc pour but de présenter les trois phases de la vie d'un monument funéraire. Le premier temps réside dans sa création, de sa commande à sa réalisation. Une fois le monument réalisé, il convient de s'attarder sur la place qui lui est destinée dans l'édifice. Enfin, même s'il est fait de pierre et si son rôle est d'assurer au défunt qu'il recouvre le repos éternel, sa « vie » ne l'est parfois pas. Sa destinée dépend des malheurs du temps et surtout des hommes qui, au fil des siècles et des événements, ont considérablement transformé les églises et leur mobilier.

1. De sa commande à sa réalisation : naissance du monument funéraire médiéval

La première étape de la vie de tout objet, tel un monument funéraire, réside dans sa conception. Pour le cas des pierres tombales médiévales, les interrogations sont multiples. Qui commande le monument funéraire ? Le défunt avant sa mort ou sa famille ? Si tel est le cas, combien de temps après la mort la commande s'effectue-t-elle ? Qui réalise le monument funéraire ? Est-ce un banal tailleur de pierre du voisinage ou un atelier spécialisé ? Cet artisan réalise-t-il l'intégralité du monument ou sous-traite-t-il certains travaux comme la gravure de l'inscription funéraire ? ...

Pour répondre à toutes ces questions, il faut recourir à plusieurs types de sources. Il s'agit tout d'abord de consulter les fonds d'archives à la recherche de prix faits, de testaments, d'inventaires après décès... mentionnant directement ou indirectement la commande et la réalisation du monument funéraire. Hélas, ces documents sont rares dans les fonds bourguignons. Et d'une manière générale, si les sources médiévales comme les testaments offrent quelques précieuses indications en ce qui concerne le choix du lieu d'inhumation, il est en revanche beaucoup plus difficile d'obtenir des informations relatives à la commande et à la fabrication des monuments funéraires médiévaux. Les artisans tombiers ont laissé peu de documents à l'historien. Alors que les sources bourguignonnes livrent peu d'indices, il n'en est pas de même pour toutes les régions de l'Europe occidentale. Ainsi, Ludovic Nys a pu consacrer toute une étude sur les relations entre l'artiste et le commanditaire à partir des quelques 1300 testaments tournaisiens publiés²⁵⁶.

Le deuxième type de sources tient à l'iconographie médiévale. Ainsi les livres d'heures ou les manuscrits enluminés peuvent fournir à l'historien des représentations de scènes de commandes. Les ouvrages traitant de la Quête du Saint-Graal sont souvent l'objet d'enluminures sur le thème de la commande de monuments funéraires. Deux manuscrits médiévaux consacrés à ce mythe et conservés à la British Library de Londres livrent ainsi des représentations intéressantes²⁵⁷.

La première miniature (Annexe II, fig. 127, p. 86) met en scène une dame et sa suite venue passer commande d'une dalle auprès d'un artisan. À leurs pieds sont représentés deux graveurs occupés à graver l'épithaphe sur le pourtour de deux dalles funéraires. Il est à noter que les dalles semblent posées l'une sur l'autre. Les lames de pierres situées au-dessous de celles travaillées par les artisans sont pourvues d'arcatures et de colonnes. La seconde miniature (Annexe II, fig. 128, p. 87)

²⁵⁶ NYS (L.), « La commande en art funéraire à la fin du Moyen Âge : le cas des lames gravées à Tournai et dans les régions limitrophes », in *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge. XIII^e-XVI^e siècles*. Textes réunis par Fabienne Joubert, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 2001, p. 151-165.

²⁵⁷ Manuscrit 1 : Londres, British Library, MS royal E III, *L'Estoire et la quête du Saint Graal*, Nord de la France, début du XIV^e siècle, f° 66 v°.

Manuscrit 2 : Londres, British Library, MS Add 10292, *La Queste du Saint Graal*, Nord de la France, début du XIV^e siècle, f° 55 v°.

issue d'un autre manuscrit représente des personnages et une scène très similaire à la précédente. On retrouve une nouvelle fois une dame et sa suite auprès d'un artisan tombier. Cette fois les deux ouvriers s'affairent sur une dalle arborant une double arcature trilobée sous l'une desquelles est gravée l'effigie d'un homme en armes casqué, les bras croisés. L'inscription funéraire est déjà présente alors que l'emplacement réservée à l'épouse du personnage est laissée vierge.

Dans un troisième manuscrit, toujours consacré à cette fameuse quête du Graal et cette fois conservé à la Bibliothèque Nationale de France, apparaît une autre représentation de commande (Annexe II, fig. 129, p. 87)²⁵⁸. Il s'agit encore une fois d'une femme accompagnée d'un homme qui viennent passer commande chez un artisan tombier. L'atelier de cet artisan semble situé dans une carrière représentée en hauteur et logiquement placée à l'extérieure d'une ville symbolisée par une porte fortifiée.

Enfin, il faut ajouter aux sources enluminées les vitraux qui présentent la particularité de mettre en avant, outre des scènes de la vie quotidienne et des représentations bibliques, des scènes d'ateliers souvent destinées à illustration la donation faite à l'édifice par la corporation. Ainsi les vitraux de la cathédrale de Bourges présentent dans un détail de l'une de leurs verrières une scène d'atelier d'artisans tombiers (Annexe II, fig. 130, p. 88)²⁵⁹. Cette vignette fait figurer deux personnages. Celui de droite s'affaire à tailler un tombeau qui doit être un gisant alors que le personnage de gauche semble suivre le travail de l'artisan.

Enfin, le dernier type de support à ne pas oublier reste le monument funéraire médiéval. Le corpus établi pour cette étude doit livrer quelques informations. En absence de toute source textuelle et iconographique, c'est souvent par l'œuvre que l'on peut appréhender, si ce n'est son auteur et l'atelier auquel il est rattaché, ses techniques de travail et les matériaux utilisés. Le grand nombre de monuments funéraires encore existants auxquels s'ajoute leur confrontation avec les dessins et les relevés représentant ceux qui ont disparu doivent permettre de mieux appréhender ce qui concerne les commanditaires du monument et les artisans chargés de sa réalisation. Il convient d'ajouter à cela l'inscription funéraire qui apporte parfois de précieux renseignements.

La démarche de cette approche archéologique consacrée à la réalisation du monument funéraire médiéval est donc double. Il s'agit d'une part de tenter d'appréhender et de localiser les artisans et les ateliers qui réalisent les monuments funéraires. Et d'autre part, cette approche doit déboucher sur la compréhension de la phase de la commande pour savoir quels sont les commanditaires et pour pouvoir localiser dans le temps la date de réalisation du monument par rapport à la date de décès.

²⁵⁸ Paris, Bibliothèque Nationale de France, Fonds français, MS 749, *L'Estoire del Saint Graal*, Nord de la France, début du XIV^e siècle, f° 89 r°.

²⁵⁹ BOUCHOT (H.), *Histoire anecdotique des métiers avant 1789*, La France pittoresque, Le Livre d'Histoire (1^{ère} édition 1862), Paris, 2002.

a) *Des artistes et artisans tombiers difficiles à appréhender*

Autant le dire tout de suite, le monument funéraire médiéval ne donne que peu d'informations sur l'artisan tombier qui l'a créé. Seuls les auteurs des tombeaux monumentaux restent bien connus. La démesure des tombeaux ducaux ou de celui de Philippe Pot²⁶⁰ induisent la participation d'artistes renommés et l'engagement d'importantes sommes d'argent. Les sources ne manquent donc pas pour le tombeau de Philippe le Hardi²⁶¹, ou celui de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière²⁶², à l'image de la longue liste publiée en annexes de l'ouvrage qui leur est consacré par Françoise Baron, Sophie Jugie et Benoît Lafay²⁶³. La réalité concernant les dalles funéraires et les gisants des nobles de moindres rangs est tout autre et ne permet pas une étude aussi poussée.

Parmi les quelques 794 monuments funéraires médiévaux recensés en Bourgogne ducale comme existants ou ayant existés, un seul porte une indication sur son auteur. Il s'agit de la dalle funéraire de l'abbé Nicolas de Flavigny (Annexe II, fig. 131, p. 88), inhumé à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon au XIII^e siècle. Le texte de l'inscription funéraire, qui est pour cette pierre tombale d'un excellent latin versifié, donne une information aussi inattendue qu'exceptionnelle en se terminant par : ARMANZ ME S. Cette phrase, abrégée à sa fin trouve deux transcriptions possibles. Certains, comme Gabriel Dumay ont avancé la transcription « *Armanz me scripsit* », qui se traduirait par « Armand m'a écrit »²⁶⁴. Le *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale* propose en revanche, dans son vingtième opus consacré au département de la Côte-d'Or²⁶⁵, la variante « *Armanz me fist* » qui deviendrait « Armand m'a fait ». Dans tous les cas de figure, cette dédicace semble non pas attribuée à l'artisan tombier qui a gravé la dalle, mais à celui qui a écrit, ou plutôt composé l'inscription funéraire de l'abbé Nicolas de Flavigny. Cela démontre donc bien que les inscriptions funéraires, en particulier celles qui sont soignées et travaillées dans un latin recherché comme c'est le cas avec cet exemple, sont le fruit d'une conception, d'une réflexion, d'une élaboration menée par des gens instruits, probablement des religieux de l'abbaye.

²⁶⁰ Dans son ouvrage dédié aux *imageurs bourguignons de la fin du Moyen Âge*, Pierre Camp s'attache à démontrer que le tombeau du Philippe Pot est l'œuvre d'un atelier dijonnais. Il rejette cependant l'idée que cette pièce soit l'œuvre du Moiturier. À travers la collaboration de la polychromie avec la statuaire, il détecte la main de l'artiste Jean Chandelier, célèbre miroleur dijonnais. CAMP (P.), *Les imageurs bourguignons de la fin du Moyen Age... op. cit.*, p. 198 et suivantes.

²⁶¹ Tombeau attribué à Jean de Marville, Claus Sluter puis Claus de Werve.

²⁶² Tombeau réalisé par Jean de La Huerta puis Jean Le Moiturier.

²⁶³ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne... op. cit.*, p. 145 et suivantes.

²⁶⁴ DUMAY (G.), « Epigraphie Bourguignonne... », *op. cit.*, p. 201 et suivantes.

²⁶⁵ *CIFM*, tome XX, Côte d'Or, textes établis et présentés par Robert Favreau, Jean Michaud et Bernadette Mora, CNRS Editions, Paris, 1999, p. 38-40.

Néanmoins, toutes les inscriptions funéraires ne sont pas aussi abouties. L'emploi d'un latin parfois médiocre remplacé peu à peu par le français tend à démontrer que seuls les plus grands dignitaires laïcs et surtout ecclésiastiques bénéficient d'une épitaphe composée. Les défunts de moindre rang doivent le plus souvent se contenter de versions plus banales conformes aux normes en usage.

Au-delà de la signature, c'est la gravure elle-même qui livre des informations sur la main qui l'a taillée. Le monument funéraire médiéval répond à une conception et à une symbolique particulière. Il nécessite le travail d'un artisan compétent dans la matière. Il est très difficile de connaître avec précision les artisans et les ateliers dédiés à la fabrication de pierres tombales. Cependant il est certain que ces artisans ne sont pas les simples tailleurs de pierres du village. La production de monuments funéraires, dalles ou gisants, est l'œuvre d'ateliers et d'ouvriers spécialisés. Il est même possible d'envisager une production en série. D'une part, les enluminures d'ateliers de tombiers montrent bien que certaines pierres sont préfabriquées. La figure 127 (Annexe II, p. 86) montre que les deux ouvriers travaillent chacun sur deux dalles vierges alors que des dalles déjà pourvues d'arcatures figurent sous ces dernières. La figure 128 (Annexe II, p. 87) révèle que la double arcature trilobée est déjà présente avant même que l'effigie ne soit gravée. On distingue clairement que l'effigie du chevalier est en cours de gravure alors que la place réservée à celle de son épouse est laissée vierge. De plus, si l'on dépasse les sources iconographiques pour se consacrer au matériel archéologique fourni par ce corpus, il faut observer des similitudes troublantes sur certains monuments funéraires.

Le cas des dalles funéraires d'Huguenin et d'Amiet d'Arceau (Annexe II, fig. 139, p. 89), deux frères²⁶⁶ décédés respectivement en 1296 et 1297 dans l'église d'Arceau²⁶⁷ est assez intéressant à étudier²⁶⁸. Sans être rigoureusement identiques, ces deux dalles sont véritablement approchantes et semblent calquées l'une sur l'autre. Même si le tiers inférieur de la dalle d'Huguenin est manquant, on constate de grandes ressemblances dans l'attitude et l'équipement des deux effigies. Amiet a un visage plus rond. Il tient sa lance légèrement plus bas et son bouclier armorié légèrement plus haut. Pourtant, on perçoit de grandes similitudes dans la représentation. Il est cependant peu probable que ces deux lames de pierre aient été gravées par une même main. Les deux paires d'anges thuriféraires sont très ressemblants mais pas rigoureusement identiques dans leur attitude et dans la

²⁶⁶ Un acte daté du 6 février 1298 conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote lat.5993 B confirme que Helbis d'Arceau, fille d'Hugues III d'Arceau fait foi à l'évêque de Langres de ce qu'elle possède à Arcelot, composé d'un quart de la succession de son père et de la moitié de la succession de ses neveux Amiet et Huguenin.

²⁶⁷ Arceau, cton de Mirebeau-sur-Bèze, arrt de Dijon (21).

²⁶⁸ MARILIER (J.), « Les tombes médiévales de l'église d'Arceau », in *MCACO*, tome XXXIV, Dijon, 1986, p. 265-274.

position de leur encensoir. L'autre élément troublant vient de la confrontation des deux arcatures. Les crochets sont légèrement plus travaillés sur la dalle d'Amiet et caractérisent ainsi une main différente et plus habile que pour celle d'Huguenin. Pour étayer cette hypothèse d'une main moins experte chargée de la dalle d'Huguenin, il convient de s'attarder sur de curieux détails. Tout d'abord, si la lance est approximativement identique et tenue de la même manière sur les deux représentations, il y a une erreur de gravure dans sa partie supérieure. L'extrémité de la lance tenue par Huguenin est gravée par-dessus l'arcature est apparaît ainsi en transparence. Une deuxième erreur similaire à celle-ci apparaît sur la figure héraldique du bouclier. L'artisan tombier a dans un même temps oublié de graver le lambel à cinq pendants qui différencie l'écu d'Huguenin de son celui de son frère aîné Amiet. Celui-ci apparaît une nouvelle fois en transparence puisqu'il a été rajouté par-dessus la bande et le fond billeté.

Ces erreurs de gravures, assez originales puisque rares sur les monuments funéraires, permettent d'affirmer plusieurs choses. Premièrement, les dalles n'ont pas été réalisées de la même façon. Pour la dalle d'Huguenin, on a d'abord gravé l'arcature avant d'ajouter l'effigie car le tombier a été obligé de graver la lance par-dessus l'arcature. Pour la dalle d'Amiet cela semble être l'inverse même si l'on ne peut avoir aucune certitude. Deuxièmement, l'artisan qui a réalisé la dalle d'Huguenin est beaucoup moins expérimenté que celui qui a taillé la dalle d'Amiet. Les erreurs commises sont une preuve. La médiocrité du fond billeté de l'écu d'Huguenin par rapport à celui d'Amiet en est une autre. À partir de ces constats, plusieurs hypothèses sont possibles pour comprendre le travail d'un atelier de tombiers. La plus probable serait que ces pierres tombales aient été réalisées en même temps dans un même atelier par deux mains différentes l'une par le maître l'autre par l'élève, d'où la bonne facture de la dalle d'Amiet et les erreurs sur la dalle d'Huguenin. Il est aussi possible d'envisager que ses deux dalles soient l'œuvre d'une même main qui se serait améliorée entre temps puisqu'Amiet, décédé 8 mois après son cadet²⁶⁹, bénéficie d'une dalle très similaire mais mieux réussie. Enfin, l'hypothèse de deux ateliers différents doit être repoussée. Les dalles sont trop proches tant dans leurs représentations que dans les dates de décès qu'elles arborent. De plus l'inscription funéraire, bien différente sur le plan du vocabulaire employé, présente des similitudes évidentes dans la forme des lettres.

D'autres dalles funéraires représentant des personnages d'une même famille présentent des similitudes évidentes. Ainsi la dalle Monot Machefoing et de son épouse Jeanne de Courcelles (Annexe II, fig. 133, p. 90), décédés respectivement en 1445 et 1428 inhumés dans l'église Saint-Jean-

²⁶⁹ Selon leurs inscriptions funéraires, Huguenin est décédé le « mardi après la Saint Rémy l'an de grâce 1296 » (soit le 1^{er} octobre 1296), alors qu'Amiet est décédé le « dimanche après la Saint Nicolas en été l'an de notre Seigneur 1297 » (soit le 5 mai 1297).

Baptiste de Rouvres-en-Plaine²⁷⁰ ressemble fortement à celle de son fils Philippe Machefoing décédé en 1453 et de son épouse Simone de Tart (Annexe II, fig. 133, p. 90)²⁷¹, inhumés dans l'église Saint-Jean de Dijon. Ces deux dalles à l'effigie du père et de son fils décédés à 8 ans d'intervalle sont assez ressemblantes²⁷². Les effigies funéraires sont assez proches. Elles portent les mêmes vêtements, à quelques détails près comme l'aumônière qui n'est présente que sur la dalle de Monot. Seule la coiffe des dames diffère. Cette forte similitude se retrouve également dans l'attitude. Ils apparaissent dans la même posture, chacun tournant la tête vers son conjoint. Même si la dalle Philippe n'a pas été terminée (les marbreries des mains et des visages sont restées vierges), on semble distinguer une ressemblance morphologique entre le père et le fils. Enfin et surtout, il y a de grandes concordances dans la technique même de réalisation de ces deux dalles. L'emploi de rajout de marbrerie pour le visage, les mains, les manches et les plis du vêtement des dames qui sont rigoureusement les mêmes, dénotent bien le rattachement de ces deux dalles à un même atelier, voire à un même artiste.

Ces deux exemples familiaux sont à rattacher avec les représentations iconographiques fournies par les enluminures précédemment présentées. En effet, l'hypothèse de l'existence de monuments préfabriqués semble se vérifier. L'erreur de gravure relevée sur la dalle d'Huguenin tend à prouver que l'arcature existait avant que l'artisan ne grave l'effigie. Ce cas de figure correspond à ce qui est représenté sur la seconde enluminure figure 128 (Annexe II, p. 87). La volonté de faire représenter un homme en armes tenant une lance a contraint le tombier à graver cette dernière par-dessus l'arcature déjà présente. Les tombiers devaient vraisemblablement disposer d'un stock de plates tombes préfabriquées à personnaliser. On peut ainsi très bien imaginer que le commanditaire venait, tout comme aujourd'hui, faire son choix parmi une gamme de modèles débusés. L'existence de tombeaux non terminés est attestée par l'archéologie. Dans son étude consacrée aux plates tombes à effigies, Frank-Allen Greenhill s'est attaché à recenser quelques doubles portraits en pieds dont seule l'une des deux niches contient une effigie²⁷³

L'exemple des dalles d'Arceau, et de celles de la famille Machefoing met aussi en évidence l'existence de commandes familiales auprès d'un même artisan. Les nombreuses similitudes iconographiques et stylistiques entre les deux monuments le prouvent. On peut envisager deux cas de figure. Il peut d'abord s'agir d'une commande groupée. On profite du décès d'un membre de la

²⁷⁰ Rouvres-en-Plaine, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

²⁷¹ L'inscription funéraire ayant disparu, nous ne connaissons malheureusement pas la date de décès de Simone de Tart. Celle de son mari Philippe est bien connue, puisqu'en tant que Maire de Dijon de 1439 à 1445, il apparaît dans de nombreux documents.

²⁷² DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », in *MCACO*, tome XII, Dijon, 1895, p. 157-176.

²⁷³ GREENHILL (F.-A.), *Incise effigial slabs... op. cit.*, tome 1, p. 16 et suivantes.

famille pour commander un monument au défunt et pour soi. On peut aussi imaginer une clientèle fidèle qui se tourne auprès du même artisan chaque fois qu'elle en a besoin. La proximité des dates de décès auxquels s'ajoutent ces grandes ressemblances laissent penser que ces monuments ont été commandés dans un laps de temps assez court, voire au même moment. Pour le cas de la famille Machefoing, même si les lieux de résidences et de sépultures sont éloignés d'une vingtaine de kilomètres, on a bien à faire à un même atelier pour les monuments funéraires familiaux.

Il est beaucoup plus difficile d'effectuer les mêmes rapprochements pour les gisants. D'une part, le nombre de gisants est plus de dix fois inférieur au nombre de dalles funéraires rassemblées par cette étude. D'autre part, beaucoup plus touchés par les malheurs du temps, les gisants ont été abîmés, détruits et parfois refaits ce qui gêne considérablement le recoupement. Il existe cependant des cas de ressemblances entre ceux qui ont survécu. Parmi l'intégralité du corpus, il faut distinguer la similitude entre deux gisants de personnages d'une même famille, celui de Guillaume de Brazey (Annexe II, fig. 134, p. 90) inhumé en 1302 dans l'église de Lucenay-l'Evêque²⁷⁴ et celui de Jean de Brazey (Annexe II, fig. 135, p. 91) inhumé en 1305 dans l'église de Bard-le-Régulier²⁷⁵. La très grande ressemblance dans les traits et les attributs des personnages ainsi que la proximité des dates de décès laissent supposer que ces deux gisants taillés dans le même calcaire, à l'effigie de deux personnages d'une même famille sortent bien du même atelier²⁷⁶. Un argument important est également fourni par la similitude des deux inscriptions funéraires :

²⁷⁴ Lucenay-l'Evêque, chef-lieu de canton, arrt d'Autun (71).

²⁷⁵ Bard-le-Régulier, cton de Liernais, arrt de Beaune (21). Mais autrefois, ce village et celui de Lucenay-l'Evêque appartenaient tous deux au baillage médiéval d'Autun. Le gisant se trouve aujourd'hui conservé dans l'église moderne. Il était cependant établi à l'origine dans l'église médiévale. Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, l'église de Lucenay se trouvait dans l'enceinte du château des évêques d'Autun, dans l'actuel bourg. Pour mieux fortifier le château, il a fallu détruire la chapelle. C'est alors que le chapelain du château, Guillaume de Morey, qui avait de grandes propriétés, fit don d'un terrain choisi sur un lieu excentré du bourg, mais sur une hauteur qui domine Lucenay : Morey. L'église de Morey fut donc bâtie en 1295 à l'écart du village sur les restes d'un ancien prieuré.

²⁷⁶ Dans son article consacré au mobilier de l'église Saint-Jean l'Evangeliste de Bard-le-Régulier (SONNET (B.), « Le mobilier de l'église Saint-Jean-l'Evangeliste de Bard-le-Régulier », in *MCACO*, tome XL, Dijon, 2006, p. 185 et suivantes), Bernard Sonnet attire notre attention sur le fait qu'on peut aussi envisager à une comparaison avec les gisants anonymes d'Anost (cton de Lucenay-l'Evêque, arrt d'Autun (71)) et celui attribué à Jean de Thil déposé dans l'église de Saint-Thibault (cton de Vitte aux, arrt de Montbard (21)). Il semble toutefois que son raisonnement soit basé sur une vision géographique et chronologique et non purement typologique dans la mesure où il existe de grandes disparités iconographiques et épigraphiques entre ces derniers et ceux de la famille de Brazey.

- Guillaume de Brazey :

Sur la tranche de la dalle :

(petite croix) + CI :: GIT :: GVILLAVMES :: DE :: BRAS.I :: QVI :: FVT :: SIRES :: DE :: VESINVE ::
LAN :: DE GRA/CE :: M :: CCC :: II :: OV :: MOIS :: DE :: JEVNNOT

Sur le plat de la dalle :

ISSTA SEPVLTA GVILLERMI DON QVE SEQVRA / VMBRA SIT ANTE DEVM LIQVE CREAUIT EVM

Sur le plat à droite :

(petite croix) + TV :: QVI :: ME REGARDE JE FV :: CE :: QVE :: TV ES :: ET :: TV :: SERAS / CE :: QZ
:: IE :: SVI²⁷⁷

- Jean de Brazey :

+ (petite croix) AMEN :: CI : GIT : MES : SIRES : IOHANS : [...] BRASIERS : CHRIS : LAN : DE :
GRACE : M : III : ET : V : TV : QVI : ME : REGARDE : GEFVT : CE : QUE : TV : ES : / ET : TV : SERAS
: CE : QUE : IE : SUIS : PE : P : MOI²⁷⁸

Hormis la formule latine présente uniquement sur le premier tombeau, l'interpellation « Je fus ce que tu es et tu seras ce que je suis » et la construction même des deux inscriptions funéraires accentuent cette similitude. Pourtant, ce n'est pas la même main qui a gravé ces deux inscriptions. Les mots de celle de Guillaume sont séparés de trois points verticaux alors que ceux de celle de Jean ne le sont que par deux. La forme des lettres onciales est d'ailleurs radicalement différente. Elles sont plus arrondies et moins régulières sur la dalle de Jean.

Malgré sa monumentalité, le gisant n'est pas plus signé que les plates tombes. Il est par conséquent bien difficile d'identifier leur auteur. Seuls les plus prestigieux tombeaux livrent leurs secrets. Si les gisants ducaux de la Chartreuse de Champmol jouissent d'une intense documentation, la quasi-totalité des gisants rassemblés par ce corpus ne peuvent être rattaché à un atelier. Il n'existe à notre connaissance aucun acte de commande et aucune source comptable concernant la réalisation d'un gisant provincial. Seule une analyse typologique peut ponctuellement permettre d'effectuer des rapprochements géographiques. Ainsi, un gisant anonyme donné comme provenant

²⁷⁷ Transcription et traduction de l'inscription de Guillaume de Brazey : Ci-gît Guillaume de Brazey (en Morvan) qui fut sire de Vésinue l'an de grâce 1302 au mois de juillet. Toi qui me regarde je fus ce que tu es et tu seras ce que je suis.

²⁷⁸ Transcription de l'inscription de Jean de Brazey : Ci-gît messire Jean de Brazey (en Morvan), chevalier, l'an de grâce 1305. Toi qui me regarde, je fus ce que tu es et tu seras ce que je suis. Prie pour moi. Amen

de Bourgogne retrouvé par hasard chez un marchand d'art parisien a pu être identifié²⁷⁹. Toujours à partir de simples constats iconographiques, on peut également citer en exemple le cas du gisant d'un seigneur de Mello et de son épouse conservé à l'abbaye de Fontenay. Ce tombeau aujourd'hui très mutilé et maintes fois restaurés a suscité l'attention d'André Kleinclausz qui voit dans ce monument un prototype des tombeaux ducaux commandés pour la Chartreuse de Champmol²⁸⁰.

Les indices qui permettent de rattacher les monuments funéraires entre eux sont minces et parfois difficiles à trouver. La perte considérable engendrée par la destruction des monuments funéraires médiévaux au fil des siècles complique la tâche de l'historien. Les nombreux dessins et relevés de pierres tombales réalisés depuis le XVII^e siècle ne peuvent suffire à compenser cette perte tant les dessinateurs sont variés et leur interprétation personnelle ou orientée²⁸¹. Il arrive cependant que l'association pierres et dessins livre quelques arguments recevables. Ainsi, en Bourgogne du nord, un élément commun à plusieurs dalles pourrait être la marque de fabrique ou la signature d'un atelier. Il s'agit d'un chien (Annexe II, fig. 136, p. 91) tenant dans ses pattes un os, avec cette particularité d'avoir la tête tournée à l'opposée de celui-ci. Ce chien très caractéristique apparaît systématiquement aux pieds d'un homme en armes représenté seul sur son monument funéraire (Annexe II, fig. 137, p. 92). Les dates de décès des personnages concernés par cette représentation s'étalent sur près d'un siècle, de 1398 à 1479 avec un prédominante pour le dernier tiers du XV^e siècle en ce qui concerne les dalles de Claude de Charmes († 1468) inhumé dans l'église de Bézouotte²⁸², Charles de Saulx († 1474) inhumé dans l'église de Prissey²⁸³ et Philippe de Courcelles († 1479) inhumé à la Sainte-Chapelle de Dijon²⁸⁴. La plate tombe de Jean de Lugny († 1398), inhumé dans l'église de Montmain²⁸⁵, qui arbore bien la formulation « TRESPASSA LE XXIII IOUR DE / DECEMBRE LAN MIL CCC IIIIIX ET XVIII²⁸⁶ », semble poser problème. En effet, la typologie de la représentation avec ce fonds billeté, ce dais ajouré sculpté et cette armure résolument de la seconde moitié du XV^e siècle montrent à l'évidence que cette dalle a pu être réalisée bien après la mort du personnage, dans les mêmes dates que ceux précédemment cités.

²⁷⁹ Saluons ici l'opiniâtreté de Monsieur Vernou, Conservateur du Musée Archéologique de Dijon, qui a réussi à identifier ce tombeau comme étant celui de Jehan de Molinot. Ce gisant, placé à l'origine dans l'église de Molinot (21), a longtemps séjourné dans le parc du château. Il faut aussi remercier Alain Rauwel et Denise Borlée qui ont pu confirmer le fait que ce monument a été réalisé en Auxois à la fin du XIII^e siècle.

²⁸⁰ « Quant à l'auteur, il est indiscutablement un des flamands appelés en Bourgogne par Jeanne de Boulogne. » Extrait des *Comptes rendus de séances de l'Académie*, 1900, 4^e série, t. 28, p. 211.

²⁸¹ Il ne faut pas oublier que des personnages comme Pierre Palliot ou Roger de Gaignières ont reproduit des monuments funéraires avant tout pour les armoiries et les inscriptions funéraires qu'ils arboraient.

²⁸² Bézouotte, cton de Mirebeau-sur-Bèze, arrt de Dijon (21).

²⁸³ Aujourd'hui rattaché à la commune de Premeaux, ce hameau est situé dans le canton de Nuits-Saint-Georges (arrt de Beaune (21)).

²⁸⁴ Fondée sous l'impulsion du duc Hugues III en 1172, la Sainte-Chapelle, autrefois située entre le palais des Ducs de Bourgogne et le théâtre, fut détruite sur l'élan révolutionnaire en 1802.

²⁸⁵ Montmain, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

²⁸⁶ C'est rigoureusement ce texte épigraphique qui figure sur le monument.

La conception même de ces dalles funéraires interpelle aussi le spectateur. Les effigies de Jean de Lugny et de Charles de Saulx sont incroyablement ressemblantes. L'armure portée par ses deux hommes est même rigoureusement identique. Les coudières, les genouillères, la braconnière et même la proéminente spalière gauche sont autant de points de comparaison qui attestent de cette similitude. Les deux autres personnages apportent moins d'éléments dans la mesure où ils portent un manteau d'arme qui masque leur plastron ainsi qu'une partie de leurs bras et de leurs jambes. En revanche, le visage des personnages est beaucoup plus expressif, même si celui de Philippe de Courcelles n'est connu que par son dessin. Si cette « coupe au bol » particulière semble être fréquente au XV^e siècle en Bourgogne, il est tout de même curieux que ces quatre personnages en soient pourvus, alors que toutes les effigies de cette fin de siècle arborent aléatoirement des cheveux mi-longs ou assez courts. En outre, la forme et l'expression générale du visage font apparaître cette ressemblance.

L'hypothèse de la provenance d'un même atelier se ressent aussi jusque dans les inscriptions funéraires de Guillaume de Charmes et de Charles de Saulx :

- Transcription de l'inscription funéraire de Guillaume de Charmes : Cy gist noble ho(mm)e Guill(aum)e de Charmes dit le brung escuier s(eigneur) dud(it) lieu en partye qui trespasa le 12e jour de mars l'an 1468. Dieu luy p(ar)doi(n)t. Amen
- Transcription de l'inscription funéraire de Charles de Saulx : Cy gist noble et puissa(n)t seigneur mes(sire) Charles de Saulx c(heva)l(ie)r s(eigneu)r de P(ri)cey et Chale(n)cey d'Is sur tile et de Bouze en p(ar)tie leq(ue)l tr(ep)assa le 10e jo(ur) de may l'a(n) 1474. Dieu ly p(ar)(d(onne)nt. Ame(n)

L'identification des ateliers permet de constater qu'un même tombier propose une grande diversité de modèles. Bien qu'approchantes, il n'y a aucune dalle rigoureusement identique à une autre. La dalle de Jean est la seule à faire apparaître une arcature et un dais. Les plus approchantes restent une nouvelle fois les dalles de Charles de Saulx et de Guillaume de Charmes avec ces anges intercesseurs portant au-dessus de la tête les armes et le casque du personnage. Mais la présence d'un manteau d'arme sur celle de Guillaume ou encore la position différente de l'épée font que ses dalles ne sont pas rigoureusement identiques. La dalle de Philippe de Courcelles est aussi très proche de celle de Guillaume de Charmes. Mais il y a toujours quelques éléments qui varient. Ici ce sont les anges, la position de l'épée et celle du casque qui diffèrent. Enfin, même en ce qui concerne les techniques de réalisation, les dalles sont différentes. Si l'on excepte la dalle de Philippe de Courcelles dont on ne sait rien sur sa réalisation puisqu'elle n'existe plus, la dalle de Jean de Lugny est la seule à

bénéficier d'un fond sculpté. La dalle de Charles de Saulx est quant à elle rehaussée d'une patine rouge et noire prise dans les sillons de la gravure.



Figure 15 : Carte de localisation des plates tombes arborant la figure identique du chien à l'os.

Au travers de tous les éléments précédemment présenté, l'existence de cet atelier, probablement situé entre Dijon et Beaune en raison de la cartographie des lieux d'inhumation des personnages concernés (fig. 15), semble donc acquise. Avec l'apport des dalles d'Arceau issues elles aussi d'un atelier commun, il faut se résoudre à constater qu'il n'existe, même au sein d'un même atelier, aucune dalle similaire à une autre. Les dalles peuvent être produites en série, selon un modèle de base, mais toujours avec une personnalisation qui permet de les différencier les unes des autres.

Pour conclure cette partie consacrée aux artisans tombiers, il convient de s'interroger sur le lieu de réalisation et le mode de travail de ces ouvriers de la pierre. Les représentations iconographiques des artisans tombiers laissent supposer que ce sont les commanditaires qui viennent passer commande dans un atelier. Le témoignage fourni par la miniature de *l'Estoire del Saint Graal* (Annexe II, fig. 129, p. 87) conservé dans un manuscrit du Fonds français de la Bibliothèque nationale de France montre que les commanditaires s'adressent à l'artisan dans un lieu accidenté à l'extérieur d'une ville. La ville médiévale est ici représentée par une porte d'enceinte en

arrière plan. Dans son étude des commandes en art funéraire autour de Tournai²⁸⁷, Ludovic Nys rapporte la découverte faite en 1909 dans une ancienne carrière médiévale appelée les « cinq rocs » et située à six kilomètres au sud de Tournai d'une dalle à effigie d'un prêtre, vierge de toute inscription²⁸⁸. Il faut donc avancer l'hypothèse que les dalles funéraires étaient réalisées ou du moins débutées à la carrière même. Les commanditaires venaient ainsi sur place faire leur choix parmi les modèles proposés. Ainsi l'immense dalle d'Hugues d'Arc et de Marguerite d'Aubigny (Annexe II, fig. 138, p. 92) placée à Saint-Bénigne avec ses 3,28 m de long et ses 1,57 m de large a vraisemblablement été acheminée de fort loin malgré sa masse et ses dimensions imposantes. La plate tombe d'Etienne de Sainte-Croix (Annexe II, fig. 63, p. 47) en est le parfait exemple. La représentation du chanoine dans sa fonction d'écolâtre est un modèle typiquement parisien²⁸⁹, et donc vraisemblablement réalisé à Paris même. Cette tombe a ainsi certainement été acheminée par bateau puis par route jusqu'à l'église paroissiale de Sainte-Croix.

Cependant, les dalles n'étaient pas toujours réalisées loin de l'édifice qui abrite la sépulture. Ainsi la dalle d'Hugues (Annexe II, fig. 139, p. 93) décédé en 1241 prouve bien que la pierre tombale a été taillée en fonction de l'emplacement qui lui était promis. Sa forme particulière avec ces deux angles du bord gauche cassés a bien été adaptée dès sa création à son emplacement définitif dans l'édifice. L'inscription funéraire suit rigoureusement les contours de la dalle. Les artisans n'ont pas pu multiplier les allers-retours pour vérifier les mesures. Soit ils ont réalisé la pierre sur place. Soit leur atelier se trouvait proche de l'abbaye.

En ce qui concerne l'importation de pierre, les cas les mieux documentés restent de loin les tombeaux monumentaux. Ainsi, la commande du gisant de Philippe le Hardi est connue par le biais des comptes de la Chartreuse de Champmol²⁹⁰. On sait ainsi qu'en 1391, Sluter achète à Perrin Beauneveu de l'albâtre afin de réaliser les personnages. Cet albâtre est dit de « grenoble ». Cela laisse ainsi penser qu'il provient de Vizille²⁹¹, en Dauphiné. De même, en 1392, c'est par le biais d'un marchand génois installé à Paris qu'il reçoit le bloc d'albâtre destiné à l'effigie ducale. Enfin, la large lame de marbre noir qui soutenait l'effigie a été commandée par Sluter à Dinant²⁹² en 1397. Elle ne

²⁸⁷ NYS (L.), « La commande en art funéraire à la fin du Moyen Âge... », *op. cit.*, p. 154.

²⁸⁸ Découverte signalée dans le Compte-rendu de la séance de la Société Historique de Tournai daté du 13 mai 1909 et publié dans le tome XVII des *Annales de la société historique et archéologique de Tournai* paru en 1921.

²⁸⁹ Pour une description plus avancée de la représentation funéraire de l'universitaire, se référer p. 417 et suivantes.

²⁹⁰ Le fonds de la Chartreuse de Champmol est conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or sous la cote 46 H.

²⁹¹ Vizille est une commune située dans le département de l'Isère et la région Rhône-Alpes.

²⁹² Dinant est une ville francophone de Belgique située en Région wallonne, chef-lieu d'arrondissement en province de Namur. Cette ville est particulièrement connue pour ses gisements marbre noir belge et rouge royal.

sera livrée qu'en 1402 et son arrivée à la Champmol nécessitera l'ouverture d'une brèche dans le chœur²⁹³.



Figure 16 : Carte de localisation des carrières de pierres étudiées ou repérées en Bourgogne. (Extrait de BECK (P.) (dir.) *Bourgogne médiévale. La Mémoire du sol. 20 ans de recherches archéologiques*, Section fédérée des conservateurs de la Région Bourgogne, Dijon, 1987, p. 206).

Comme pour ces monuments ducaux qui peuvent nécessiter un approvisionnement en matière première à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale ducale, on peut très bien imaginer un commerce et une circulation identique en ce qui concerne les lames de pierres destinées aux plates tombes. Pourtant, comme l'a démontré Odette Chapelot, la Bourgogne est une région particulièrement active dans l'extraction de la pierre²⁹⁴. C'est d'ailleurs particulièrement le cas de la Bourgogne ducale où de nombreuses carrières ont été repérées (fig. 16). Malheureusement, ces sites n'ont pas révélé d'indices d'extraction de lames de pierre, à l'inverse des sites de Saint-Boil²⁹⁵ et d'Arcy-sur-Cure²⁹⁶ connus comme étant des carrières de sarcophages des premiers siècles de l'ère chrétienne²⁹⁷. En absence de toute étude pétrochimique, il est particulièrement difficile de déterminer la provenance géographique des pierres tombales²⁹⁸. Seules des études ponctuelles permettent de rattacher des pierres à un lieu d'extraction plus ou moins précis. Ainsi, la pierre qui a

²⁹³ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs... op. cit.*, p. 30.

²⁹⁴ CHAPELOT (O.), « La fourniture de la pierre dans les chantiers médiévaux (XIV^e-XV^e siècles) », In *98^e Congrès national des Sociétés savantes*, archéologie, 1973, p. 209-224.

²⁹⁵ Saint-Boil, cton de Buxy, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

²⁹⁶ Arcy-sur-Cure, cton de Vermenton, arrt d'Auxerre (89).

²⁹⁷ On pourra consulter POULAIN (P.), « L'extraction et la taille des sarcophages dans la carrière de « la Roche taillée » à Arcy-sur-Cure », In *Revue d'Archéologie de l'Est et du Centre-Est*, volume V, 1954, p. 29-45 ; MONTHEL (G.), PINETTE (M.), « La carrière gallo-romaine de Saint-Boil », In *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, volume XXVIII, 1977, p. 77-61.

²⁹⁸ Faute de moyens matériels et financiers, cette étude ne m'a pas permis de réaliser d'étude précise sur la provenance des lames de pierre.

servi à l'élaboration de la plate tombe du chanoine Nicolas Vesou semble ainsi avoir une origine locale. L'abbé Charles-Marie Palvadeau affirme qu'elle est « en pierre du pays, soit de Cerilly, soit d'Etrochey »²⁹⁹.

Cette étude des ateliers de tombiers doit aussi conduire à mieux connaître leurs méthodes de travail. Il ne s'agit pas ici de dissenter sur les techniques générales de la taille de la pierre, mais de comprendre les étapes successives qui conduisent à transformer un bloc de pierre brut en une lame de pierre ornée d'une représentation funéraire. Comme on l'a vu, la première étape consiste à se procurer des lames de pierre brutes. Les rares témoignages iconographiques des ateliers de tombiers laissent supposer l'existence d'un stock de lames préfabriquées³⁰⁰. La découverte en 1909 de l'ancienne carrière médiévale dite des « cinq rocs » à proximité de Tournai livre des détails intéressants³⁰¹. La présence sur le site d'une lame à l'effigie d'un prêtre vierge de toute inscription permet d'envisager l'idée d'un atelier implanté sur le site même de la carrière³⁰². Cette dalle pourrait alors correspondre à une commande abandonnée. La figure 129 (Annexe II, p. 87), qui représente un atelier implanté dans un milieu accidenté situé à l'extérieur d'une ville, atteste que les commandes et la taille de l'intégralité de la pierre tombale pouvaient se faire directement sur le lieu même de l'extraction de la pierre. Pourtant, tous les ateliers n'étaient pas situés au sein d'une carrière. L'importation des matériaux nécessaires à la fabrication du tombeau ducal de Philippe le Hardi prouve que les ateliers étaient tout à fait en mesure d'importer sur de longues distances la pierre. Mais pour des raisons évidentes de transports, les lames devaient très probablement être débitées sur le lieu d'extraction afin d'en réduire la taille et le poids. Il est par contre beaucoup plus difficile à définir si elles arrivaient vierges ou si elles étaient pré-gravées. Les nombreux indices de personnalisation des représentations funéraires laissent cependant supposer que le gros du travail, voire l'intégralité, de la gravure se faisait à l'atelier. Toutes les scènes d'ateliers s'accordent sur le fait que le commanditaire est présent à l'atelier, et donne ses directives à l'artisan. Il est très peu probable que les petits seigneurs se déplacent sur plusieurs centaines de kilomètres pour donner leurs directives. Les ateliers devaient être sur place, à l'échelle d'un bailliage ou d'un diocèse. Il ne faut néanmoins pas écarter l'idée d'une commande sur croquis avec un représentant de l'atelier qui

²⁹⁹ PALVADEAU (CH.-M.), « Notes sur une pierre tombale du XVI^e siècle », in *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2^e série., n° 7-9, 1897-1899, p. 558.

³⁰⁰ Comme l'a démontré Emile Mâle, les tombiers du nord de la France se démarquent par une production en série. Rien cependant n'indique que ce soit systématiquement le cas en Bourgogne (cf MALE (E.), *L'art religieux à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 426-427).

³⁰¹ Découverte signalée dans le Compte-rendu de la séance de la Société historique de Tournai du 13 mai 1909, in *Annales de la Société Historique et Archéologique de Tournai*, Tome 17, 1921, p. 142.

³⁰² NYS (L.), « La commande en art funéraire... », *op. cit.*, p. 154.

passerait de portes en portes et qui reviendrait livrer ses dalles achevées. On n'a toutefois jamais retrouvé dans les fonds d'archives de preuves de l'existence de tels carnets.

Du point de vue de la réalisation de l'iconographie, les détails laissés par les artisans sont minces. Les traces d'outils sur les surfaces planes sont très rares. Elles apparaissent surtout sur les faces non visibles de la pierre lors de son implantation dans le sol (Annexe II, fig. 140, p. 96). En effet, la surface supérieure est l'objet d'une finition aboutie. Même si l'absence de traces peut s'expliquer par une usure liée aux va-et-vient des fidèles qui ont foulé le sol des églises au fil des siècles, il faut constater que les dalles qui ont été préservées par leur mise en élévation ne portent que peu de traces de leur fabrication. Ponctuellement, on distingue les traces laissées par les brettures des taillants (Annexe II, fig. 141, p. 94). Tout porte à croire que les dalles étaient polies une fois le travail de taille et de gravure terminé. Lorsque la dalle était destinée à intégrer un pavement, seul la surface visible était aboutie. Les autres côtés n'étaient que dégrossis. On devine encore sur certaines faces latérales les marques de la scie à pierre et de gradines qui ont servi à débiter le bloc. La face antérieure, celle qui est tournée vers le sol, n'est quant à elle que grossièrement dégrossie. Seules quelques rares plates tombes particulièrement soignées ont bénéficié d'une finition sur toutes les faces.

En ce qui concerne la gravure, les sillons portent parfois des marques d'outils significatives. Alors que les plates tombes à effigie les plus anciennes présentent des sillons larges et plats, certaines lames de la même période ont comme particularité d'avoir des sillons taillés en V ou en U avec parfois un microsillon au centre. Le burin utilisé devait être alors bifide. La nécessité de ne pas laisser un sillon propre peut s'expliquer par la pose ultérieure d'une pâte colorée dans les traits de la gravure (Annexe II, fig. 142, p. 94). Une finition grossière doit ainsi permettre une meilleure accroche de la pâte sur la pierre. Au fil des siècles, les sillons de la gravure se sont affinés et ont été taillés en biseau (Annexe II, fig. 143, p. 95). On est ainsi passé d'un burin large avec une iconographie stylisée à un burin fin pour une représentation très affinée dans les traits du dessin comme dans le détail des éléments figurés.

La réalisation de l'iconographie devait nécessiter un travail minutieux de la part de l'artisan. On l'a vu précédemment avec la tombe d'Huguenin d'Arceau, une erreur de préparation peut entraîner des dégâts irréversibles. La trace laissée par l'outil dans la pierre est définitive. La complexité de la composition d'ensemble oblige le tombier à réaliser un croquis de son projet sur la pierre même. On a ainsi parfois la chance de bénéficier des traces de cette préparation. En effet, lorsque ces traces n'ont pas été supprimées par le coup de burin lié à la gravure, elles peuvent apparaître au croisement de deux éléments. C'est notamment le cas sur la dalle de Calon de Saulx

(Annexe II, fig. 144, p. 95) où l'on devine, à l'intersection de la hampe de la lance et de l'écu qui le recouvre le trait matérialisant le bord recouvert de ce manche.

Malgré la présence de traces et quelques représentations enluminées d'ateliers, les artisans tombiers et leurs techniques sont bien difficiles à appréhender tant les sources manuscrites et les données archéologiques sont faibles en Bourgogne. Il ne se dégage aucune règle et aucune certitude. Les cas sont multiples et variés. Il semble exister des ateliers bourguignons qui proposent des modèles similaires sans être rigoureusement identiques. Et parallèlement à cela, il convient d'envisager des monuments funéraires importés du nord de la France et de la région parisienne selon les volontés propres de la famille ou du défunt.

b) Les commanditaires : qui commande et à quel moment ?

L'étude du monument funéraire médiéval et du message qu'il délivre ne peut négliger le processus de la commande du monument. Cela revêt même un caractère capital dans la mesure où la personne représentée et inhumée sous la pierre tombale n'est pas nécessairement celle qui choisit la représentation. Si les multiples dépouillements testamentaires démontrent que le testateur stipule assez bien ses volontés quant au lieu et à l'emplacement même de sa dernière demeure³⁰³, la plupart du temps il ne dit rien sur le monument qui viendra recouvrir la sépulture *ad ecclesiam*.

Comme à notre époque, deux cas de figure sont envisageables pour la famille médiévale lors du décès d'un proche souhaitant une sépulture privilégiée. Soit ce dernier a été prévoyant et s'est chargé de passer commande auprès d'un artisan. Son monument l'attend ainsi quelque part dans l'édifice religieux choisi ou dans les réserves de l'artisan. Soit le défunt n'a rien prévu, ou n'a pas eu le temps de prévoir, et c'est donc à ses héritiers de prendre en charge la commande du monument funéraire. Les questions de savoir qui commande le monument et à quel moment cette commande a lieu par rapport au décès n'en forment alors qu'une seule. Si cette commande a lieu du vivant de la personne, il y a toutes les chances de croire que cette dernière a participé activement au choix. Si la commande a lieu après la mort du défunt, ce sont ses héritiers ou ses exécuteurs testamentaires qui s'en sont chargés.

³⁰³ Pour toutes les questions testamentaires, nous renvoyons le lecteur aux travaux de Jacques Chiffolleau et de Marie-Thérèse Lorcin qui furent parmi les premiers à considérer le testament comme le miroir de la mort. CHIFFOLLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320 - vers 1480)*, Ecole française de Rome, Rome, 1980. LORCIN (M.-Th.), *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Editions du CNRS, Paris, 1981.

Puisque les sources manuscrites et testamentaires livrent peu d'indices quant à la commande de la pierre tombale³⁰⁴, c'est une nouvelle fois vers le monument funéraire qu'il faut se tourner. Une étude poussée des inscriptions funéraires combinée à une analyse de l'iconographie de certains monuments doit permettre d'émettre des hypothèses quant à la date de la réalisation du monument funéraire médiéval par rapport à la date de décès du personnage qu'il vient recouvrir.

Les dates intégrées à l'inscription funéraire gravée sur le monument annoncent le plus souvent la date de décès du défunt ou celles de ses fondations, fondations de messes et d'anniversaires notamment. Aucune date de réalisation n'apparaît explicitement dans les inscriptions funéraires de Bourgogne, à l'exception peut-être du tombeau des frères³⁰⁵ Jean et Durand de Marsilly (Annexe II, fig. 145, p. 96), inhumés sous la même dalle dans l'église de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne³⁰⁶. Dans cette inscription funéraire en langue latine est clairement signifié que ce sont les deux frères qui ont bel et bien passé commande de leur pierre tombale :

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire des frères Marsilly : *Hic jacent bone memorie d(omi)ni Johan(n)es et Dura(n)dus de Marciliaco fratres Germani condam huj(us) monasterii abbates [expertras] de salvetate quondam prior magnati coru(m) germanius qui venentes presentem tumulu(m) fecerut fabricari an(n)o domini M CCC XLVI [unas] ante legentes amore Dei pro eis orate uteoru(m) anime per Dei m(isericord)iam requiescat in pace. Amen*³⁰⁷

L'inscription funéraire, connue par gravure dans la collection Gaignières et publiée par Jean Adhémar³⁰⁸, mentionne bien que ces deux personnages ont passé commande de ce monument une année avant celle qui est gravée dans cette inscription et qui situe la disparition des personnages. D'autres indices dans les inscriptions funéraires médiévales montrent que la réalisation de la pierre tombale, et par conséquent sa commande, ont bien eu lieu avant le décès. Sur certaines pierres, la date de décès est laissée en blanc, ce qui prouve que la pierre a été commandée avant le décès, et qu'elle n'a pas été complétée. La dalle des frères Pierre et Jean Clément (Annexe II, fig. 146, p. 96)

³⁰⁴ Jacques Chiffolleau a démontré que seuls les testateurs les plus riches stipulent dans leurs testaments la volonté d'être enterré « *in tumulo suo* », « *in monumento suo* », « *in sepultura sua* », « *in tumulo quo habet* »...

³⁰⁵ L'inscription funéraire mentionne qu'ils sont *fratres germani*. L'expression « frères germains » signifie bien qu'ils sont frères de sang.

³⁰⁶ Première fille de Cîteaux, cette abbaye fut implantée en 1113 par Etienne Harding sur un terrain situé entre la forêt de Bragny et les marais de la Grosne aujourd'hui située sur la commune de Saint-Ambreuil (cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

³⁰⁷ Traduction : « Ci-gisent messire de bonne mémoire Jean et Durand de Marcilly, frères germains, autrefois abbés de ce monastère, Pierre de Salvetat autrefois prieur de grande capacité est venu sous ce monument qu'ils ont fait fabriqué l'année du Seigneur 1346 une avant où on lit cette date pour l'amour de Dieu priez afin que leurs âmes, par la miséricorde de Dieu, reposent en paix. Amen »

³⁰⁸ ADHEMAR (J.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, tome I, pl. 702.

établie dans l'église de Mervans³⁰⁹ est un exemple tout-à-fait caractéristique tant la facture de la pierre permet encore de lire très distinctement l'inscription funéraire :

Transcription de l'inscription funéraire : CY GISENT DISCRETE PSONNE MESSIRE PIERE / CLEMET PBRE CURE DE SAINT-MORIS [.....] ENLEQUEL TRASPASSA LE _____ IOUR DE _____ LA MIL CCCC _____ / ET HONNORABLE HOME JEHAN CLEMET IAIDIS / BOURGEOIS DE MERVAS QUIL TRASPASSA LE _____ IOUR DE _____ LAN MIL CCCC _____ DIEU AIT LEUR AMES

Pour l'ensemble de la Bourgogne ducale, on dénombre plus de 40 tombes médiévales dont la ou les dates de décès n'ont pas été complétées. Si cela ne représente que 7 % des monuments bénéficiant d'une inscription funéraire, 50 % des dates non complétées apparaissent sur des tombes doubles. Le défunt survivant a donc plus de risques que sa date de décès n'apparaisse jamais. Parfois même, c'est l'inscription entière qui manque. Marie d'Aubigny, pourtant représentée aux côtés de son mari Hugues d'Arc, décédé en 1343 et inhumé à Saint-Bénigne de Dijon, n'a jamais eu d'inscription funéraire. Cela indique une certaine négligence des héritiers envers le défunt après sa disparition. C'est un manque de respect envers le mort que de renoncer à faire graver l'élément indispensable à la célébration de son anniversaire. On peut aussi envisager que les artisans tombiers assurent mal le service après-vente et ne prenaient pas la peine de venir sur place compléter la date de décès.

L'absence finition de l'inscription funéraire peut aussi sous-entendre que le défunt n'a tout simplement pas été enterré dans l'église où il avait élu sa sépulture. Une mort imprévue et survenue loin de ses terres ou une modification des volontés testamentaires ont pu conduire à délaissé un monument fabriqué par avance. Cette hypothèse est particulièrement valide pour les sépultures multiples. En effet, sauf accident, il est rare que deux personnages décèdent le même jour et soient enterrés sous un même monument. Trois cas de figure sont envisageables quant-à la gravure ou non de la date de décès. Premièrement, comme c'est le cas avec la dalle de Pierre et Jean Clément, aucune date n'est complétée. Cela porte à croire que la dalle a été réalisée avant du vivant des personnes sans pour autant garantir que les défunts ont bien été inhumés sous la tombe. Deuxièmement, seule l'une des deux dates a été complétée, à l'image de la dalle de Guy de Saint-Aubin et de son épouse Jeanne de Balleure inhumés dans l'église de Vievy³¹⁰. L'inscription funéraire situe le décès de Guy le lundi 18 avril 1334³¹¹. En revanche, la date de décès de son épouse est

³⁰⁹ Mervans, cton de Saint-Germain-du-Bois, arrt de Louhans (71).

³¹⁰ Viévy, cton d'Arnay-le-Duc, arrt de Beaune (21).

³¹¹ L'inscription funéraire mentionne « die lune ante festum s(an)c(t)i Georgi anno d(omi)ni 1334 ».

laissée vierge³¹². Le mari est donc mort avant son épouse. La dalle aurait été réalisée après sa mort mais avant celle de sa veuve qui a alors passé commande du monument. La présence de deux effigies l'ébauche de l'épithaphe de Jeanne ne suffit cependant pas à prouver qu'elle repose bien aux côtés de son mari. Rien n'oblige les époux à élire la même sépulture. Un veuvage permet de se remarier. Si tel était le cas, elle pourrait désirer se faire inhumer auprès de son second époux ou même encore solliciter une sépulture auprès de ses parents.

En Bourgogne, il existe un cas célèbre où la veuve a volontairement rejeté la sépulture maritale. Le chancelier Nicolas Rolin, décédé en 1462 à plus de 80 ans, été inhumé dans l'église collégiale d'Autun sous une tombe de cuivre qui le représentait lui et sa femme Guigone de Salins³¹³. Veuve, cette dernière se retira aux hospices de Beaune qu'elle avait fondés avec son défunt mari. Et c'est dans cet édifice, au milieu de la grande salle des malades, qu'elle a finalement élu sépulture³¹⁴. Troisièmement, l'inscription d'un des défunts a été vierge mais elle a été complétée au moment du décès. C'est un constat particulièrement difficile à repérer car les artisans tombiers essaient d'imiter au mieux le style épigraphique de la main précédente. La plate tombe de Pierre Henry et Jacques Perchet inhumés à 23 ans d'intervalle à Saint-Bénigne de Dijon apporte la preuve que l'inscription du second a été complétée à sa mort. Il y a à cela plusieurs arguments. Le premier concerne l'énoncé de la date de décès :

Date de décès de Pierre Henry :



EN LA[N] M Vc ET XXII LE XXVIIIe JOUR [.....

Date de décès de Jacques Perchet :



....] ET LA[N] XVc ET XLV LE IIe IO[ur] DAOST [...

L'année de décès n'est pas formulée de la même façon. La première est donnée selon la forme romaine utilisée jusqu'au XVI^e siècle dans les inscriptions médiévales. La seconde utilise une

³¹² Transcription de l'inscription funéraire de Guy de Saint-Aubin et de Jeanne de Balleure son épouse : « HIC IACET. DNS . GUIDO / DE SCO ALBINO . MILES . QUI . OBIIT . DIE . LUNE . ANTE . FESTUM . SCI : GEORGI . ANO . DNI . M CCC . XXX IIII / . AIA . EI REQUIESCAT IN PACE AMEN : (petite croix) + HIC IACET DNA JOHA / DE BALORE UXOR CODA DNI GUIDONIS DE SCO ALBINO Q OBIIT ANNO DNI M CCC ___/___ »

³¹³ BERTHIER (S.), SWEENEY (J.-Th.), *Guigone de Salins (1403-1470) : une femme de la Bourgogne médiévale*, Editions de l'Armançon, Précy-sous-Thil, 2003.

³¹⁴ FONTENAY (H. de), *Armorial de la ville d'Autun, ou recueil des armoiries de ses familles nobles et bourgeoises, de ses évêques, de son clergé séculier et régulier, et de ses corporations civiles et religieuses*, Autun, 1868, p. 218.

tournure moderne à travers l'expression « quinze cent ». Cette solution est utilisée pour gagner de la place. La tournure MVc nécessite 13 cm alors que XVc n'en prend que 7. Le deuxième argument repose sur la forme et la dimension des caractères utilisées. On constate pour une même lettre deux mains différentes dans la date de Jacques. Les caractères transcrits en gras ont été taillés par la première main, celle qui s'est occupée de la date de Pierre et de l'ensemble de l'épithaphe. La seconde a juste comblé les blancs laissés pour la date de décès de Jacques. Les X entre l'annonce du siècle et de l'année ne sont pas identiques. Il est de même pour les I du quantième et le premier du mot « jour ». Le relevé des dimensions des lettres prouve que les caractères de la première main sont plus hauts et plus longs de 5 mm. Enfin, le dernier argument s'appuie sur la distance qui sépare chaque groupe de lettres. Pour la date de Pierre Henry, la première main respecte un intervalle qui varie de 2,5 à 4 cm. La date de Jacques Perchet révèle à l'inverse des distances beaucoup plus irrégulières. C'est particulièrement visible pour l'annonce du quantième où l'on sent bien que le premier tombier avait laissé suffisamment de place pour pallier l'éventualité d'une mort en fin de mois avec un quantième nécessitant 7 caractères.

Lorsque la date de décès est présente, comme c'est le cas sur la plupart des tombeaux doubles, les indices épigraphiques sont minces pour localiser la fabrication du monument par rapport au décès. L'analyse de la graphie des dates permet ponctuellement de déterminer si elles émanent d'une main, auquel cas, le monument a été réalisé après la mort des deux personnages, ou d'une main différente, signe que la tombe existait déjà et que l'inscription a été complétée.

Lorsque les dates de décès ne laissent rien transparaître quant à la date de réalisation du monument par rapport au décès, on peut éventuellement se tourner vers l'iconographie. Certaines représentations livrent des indices intéressants. C'est le cas de la dalle de Jean de Vergy et de Gille de Vienne son épouse (Annexe II, fig. 76, p. 55), inhumés dans l'église de l'abbaye de Theuley³¹⁵. C'est surtout l'effigie masculine qui interpelle le regard. Elle représente un homme en armes les mains jointes, vêtu d'une armure complète. À sa taille figure un écu chargé de trois quintefeuilles, une dague à rouelle et une épée. Seul problème, l'épithaphe mentionne que les défunts sont décédés dans le premier quart du XIV^e siècle. En effet, aucune armure n'est attestée en Bourgogne avant le dernier quart du XIV^e siècle. Il est donc fort probable que cette dalle soit très postérieure à la mort du défunt. Dans ce cas de figure on peut envisager une commande tardive des héritiers plus d'un demi-siècle après la mort du personnage. L'artisan tombier chargé de sa réalisation s'est simplement inspiré de l'armement en usage à son époque. Cette dalle date plus vraisemblablement de la toute fin du XIV^e

³¹⁵ L'abbaye cistercienne de Theuley, fondée vers 1135 se situe sur la commune de Vars, en Haute-Saône.

ou des premières années du XV^e siècle mais certainement pas du premier quart du XIV^e siècle. Malheureusement, cette dalle a disparu et une étude de la pierre n'est plus possible pour savoir si cette incohérence n'est tout simplement pas due à une erreur de transcription de Pierre Palliot qui a réalisé le relevé³¹⁶.

Les cas de commandes très tardives ne sont pas rares. Souvent les tombeaux ne sont pas prêts à la mort du commanditaire, surtout si le monument commandé est important. On peut citer le cas du tombeau de Philippe le Hardi qui était loin d'être terminé à sa mort en 1404³¹⁷. L'un des exemples les plus caractéristiques vient de la dalle funéraire de Wladislas, duc blanc de Pologne, établie dans l'église de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Il mourut le 1^{er} mars 1388 lors de son retour vers Dijon³¹⁸. Comme il avait ordonné par testament qu'il voulait reposer à Saint-Bénigne, son corps fut ramené à sa communauté. Gabriel Dumay rapporte à ce sujet dans son *épigraphie bourguignonne* consacrée à Saint-Bénigne de Dijon³¹⁹ que sa sépulture fut placée au *mitan de la nef*³²⁰ et recouverte d'une dalle funéraire à son effigie, aujourd'hui dressée contre le mur sud de la basse nef sous la seconde fenêtre³²¹. Le style très travaillé de la représentation funéraire et les figures arborées par cette dalle viennent bien confirmer que ce monument date du milieu du XV^e siècle.

Des indices épigraphiques autres que la date de décès permettent parfois d'affirmer que le monument a bien été réalisé après la mort du dédicataire. Très rarement, l'épithaphe gravée sur le monument funéraire mentionne la cause du décès. C'est particulièrement le cas lorsque les femmes sont mortes en couche. Ainsi, l'inscription funéraire gravée sur la dalle de la famille Maréchal inhumée dans l'église de Sancé³²² rapporte que la mère et l'enfant sont morts le même jour, le 10 avril 1512 : « laquelle dame trespasa et son dict fils après elle le Xe d'avril lam 1512. ». Cette annonce sous-entend que la maman puis le nouveau-né sont morts à l'accouchement. L'inscription funéraire d'Anne de Digoine, inhumée dans l'église de Marcilly³²³ mentionne explicitement que la défunte est morte en couche :

³¹⁶ Cependant, deux erreurs de dates pour un même dessin est assez inhabituel.

³¹⁷ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs... op. cit.*, p. 30.

³¹⁸ Cet héritier malheureux au trône de Pologne a connu une vie mouvementée. Après avoir été chassé une première fois du trône de Pologne, il est venu trouver refuge et repos chez les bénédictins dijonnais où il a pris l'habit. Par deux fois il quitta le monastère pour tenter de reprendre le trône de Pologne qui lui était promis. Malgré avoir enfreint la règle monacale, l'abbaye accepta d'abriter sa sépulture. Il faut cependant reconnaître qu'il l'avait pour cela fortement doté. Les chroniques de Saint Bénigne attestent qu'il a versé la somme de 2500 florins pour la célébration de deux anniversaires. (*Chroniques de Saint-Bénigne*, p. 213).

³¹⁹ DUMAY (G.), « Epigraphie Bourguignonne... », *op. cit.*, p. 64-67.

³²⁰ FAVYN (A.), *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1520, in-4°, tome II, p. 1333.

³²¹ La tombe de Wladislas fut relevée en 1869, par les soins du prince Ladislas Zatoryski, un de ses parents comme lui exilé en France.

³²² Sancé, cton et arrt de Mâcon (71).

³²³ Marcilly-la-Gueurce, cton et arrt de Charolles (71).

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire : Cy gist madame Anne de Digoine en son vivant Dame de Marcilly, femme de mess(i)re Jehan Damas ch(eva)l(i)e)r, s(eigneu)r dudit Marcilly de Flory La Tour et Du Vaut de Cheseul et trespasa ladite dame en gésine³²⁴ l'an 1477 le 7 novembre. Dieu en ait l'âme. Amen

Le second indice parfois fournit par l'inscription funéraire concerne le lieu du décès. Les dalles funéraires de la famille Regnard, inhumée dans la petite église paroissiale de Soirans³²⁵, donnent en fin d'inscriptions funéraires le lieu de décès des personnages, à savoir dans la maison-forte de Soirans-Fouffrans :

Transcription de l'inscription funéraire : CY GIST NOBLE DAME DAME JEHANE DE MONTIEU A / SON VIVANT FEMME DE NOBLE SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE / REGNARD CHEVALIER SEIGNEUR DE SOIRANS REGNANS MENOS/TEY ET MYON QUI TRESPASSA AU CHASTEAU ET MAISON FORT DUDIT / SOIRANS LE NEUFVIESME IOUR DAOUST LAN 1538 DIEU AIT SON AME

Transcription de l'inscription funéraire : CY GIST NOBLE Sr JEHAN REGNARD EN SO VIVANT / ESCUIER S DE SOIRANT COSSEILLIER ET MAISTRE DHOSTEL / ORDONANCE DE LA MAISO DU ROY MES(si)R€ QUI TRESPASSA AU / CHASTEAU MAISO(n) FORT DUDIT SOIRA(n)S LE 15 DEC 1500

La mention du lieu de décès des personnages est une preuve de la commande *post-mortem* du monument funéraire. Il s'agit d'une commande familiale vraisemblablement à mettre au compte du père dernier décédé en 1555 puisque les monuments funéraires restent relativement proches dans les représentations iconographiques et les formulations épigraphiques.

La recherche du commanditaire du monument permet d'envisager l'existence de faux monuments funéraires. Rien n'empêche un héritier d'ériger en mémoire d'un aïeul une sépulture remarquable. Au XV^e siècle, deux cas suscitent des interrogations. Le premier concerne la plate tombe de Jean de Bourbon, seigneur de Montperroux³²⁶, établie dans l'église paroissiale³²⁷ de

³²⁴ Le terme gésine désigne en vieux français l'accouchement d'une femme.

³²⁵ Cette commune, qui s'appelait autrefois Soirans-Fouffrans se situe dans le canton d'Auxonne (arrt de Dijon (21)).

³²⁶ GRILLON (G.), « Un monument funéraire médiéval peu ordinaire... », *op. cit.*, p. 67-79.

Grury³²⁸. L'inscription funéraire précise que cette dalle et la chapelle qui l'a accueillie ont été commanditées en 1453 par Philippe, fils et héritier de Jean.

Transcription de l'inscription funéraire : CY GIST M[ESSIRE] JEAN DE BOURBON S[EIGNEUR]
DE MONTPERROUX QUI TRESPASSA LE JOUR DE SAI[N]CT GEORGE 1424 APRES PASQUES ET
LAN [1453 PHILIPPE DE BOURBON SEIGNEUR DUDIT MONTPERROUX APRES SON DIT] PERE
FI[ST F[AIRE] CETTE CHAP]ELLE CY DECOSTE ET CESTE PRESENTE SEPULTURE LEQ[UEL GIST ET
TRESPASSA LE ___] JOUR ___ LAN MIL CCCC ___³²⁹

L'inscription ainsi développée et restituée livre une information importante : le monument funéraire de Jean n'a pas été réalisé à la mort du personnage, mais près de 30 ans plus tard, par son fils Philippe³³⁰. Elle révèle aussi que Jean est mort le jour de la Saint-Georges 1425³³¹. Cette date est un repère historique particulier. D'après Enguerrand de Monstrelet³³², au printemps 1425, Philippe le Bon avait invité ses vassaux bourguignons à monter en Hainaut pour en chasser les anglais, et il avait proposé au duc de Gloucester de régler le conflit de la succession de Hollande par un duel, prévu justement à la Saint-Georges. Le duel n'eut finalement pas lieu, mais cette date, finalement inscrite sur la tombe de Jean, signifie sans doute que celui-ci est mort au cours de cette campagne³³³.

En 1453, quand Philippe décide de faire bâtir une chapelle et un monument pour son père et lui dans l'église de Grury, il poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit déjà d'une réappropriation du village par les Bourbons, qui préfèrent délaïsser les prieurés et abbayes, pour venir s'installer sur les terres. La double tombe père-fils conforte aussi Philippe comme successeur de son père puisqu'il est dit « seigneur de Montperroux après son dit père ». Ce choix légitime enfin les armoiries des Montperroux. La bannière, élément inédit sur une plate tombe bourguignonne, et les écus qui

³²⁷ La dalle est aujourd'hui conservée dressée contre le mur nord du porche de l'église du centre du village datée de la fin du XIX^e siècle. Elle fut en réalité découverte retournée dans le pavement de l'ancienne église lors de sa destruction.

³²⁸ Grury, cton d'Issy-l'Evêque, arrt d'Autun (71).

³²⁹ Les passages manquants de l'inscription actuelle ont été rétablis par une note manuscrite des *Pièces Originales*. BnF, *Pièces Originales*, t. 456, pièce 143.

³³⁰ L'inscription funéraire ainsi restituée contredit l'hypothèse avancée dans son compte-rendu devant la Société Eduenne par M. Harold de Fontenay (hypothèse largement reprise par la suite selon laquelle cette sépulture fut érigée à Jean de Bourbon par son père qui lui aurait survécu. Découverte d'une dalle funéraire à Grury. Compte-rendu de séance du 19 juin 1879 sous la présidence de M. Bulliot, In *Mémoires de la Société Eduenne*, t. IX, p. 526-528. Rééd. in *La Revue des Amis du Dardon : Echos du passé*, n° 86, 2000, p. 67-68.

³³¹ L'inscription funéraire mentionne le décès « le jour de la Saint-Georges l'an 1424 avant Pasques ». Or cette année là, Pâques tombait justement le 23 avril, jour de la Saint-Georges. Il y a donc une erreur de datation qui n'a rien d'improbable pour une épitaphe rédigée 30 ans après les faits. Il convient de rectifier la date en la repoussant sans doute à l'année 1425. En effet, Pâques tombait cette année là le 8 avril.

³³² Enguerand de Monstrelet, *Chronique*, Ed. L. Douët-d'Arcq, Paris, Renouard, 1857-1862, 6 vol.

³³³ Philippe, le fils de Jean, ne savait peut-être plus très bien quand était mort son père. Rapprochant sa mort à cet épisode, il aura opté pour la date de la rencontre.

ornaient la chapelle et qui ont été conservés au même titre que la dalle dans les maçonneries du porche de l'église de Grury, sont en réalité frappés des armes des anciens seigneurs de Bourbon : « d'or au lion de gueule à la bordure de coquille d'azur »³³⁴. Bien que reprises par les Montperroux depuis 1334, elles sont toujours contestées au XV^e siècle. La pierre tombale et la chapelle sont ainsi le moyen d'affirmer l'appartenance des armoiries à la famille.

Ce mystère qui entoure la dalle des Montperroux suscite une interrogation. Est-ce vraiment le père qui est représenté ? La réalisation de ce monument 30 ans après la mort de Jean et le mystère autour de sa disparition permettent de penser cette sépulture ne commémore pas le père mais le fils par le biais de son père. Rien ne prouve que la dépouille de Jean ait bien été enterrée à Grury, surtout si sa mort est survenue en Hainaut. Le tombeau attribué au père pour légitimer le lignage et les possessions familiales est destiné au fils. Philippe a d'ailleurs prévu de s'approprier la tombe en s'ajoutant dans l'épithaphe³³⁵. Malgré les 200 livres dépensées pour l'enterrement de Philippe, on pourra noter que son inscription n'a jamais été complétée³³⁶.

Le deuxième cas suspect renvoie lui aussi à une curieuse tombe, celle des Clugny (Annexe II, fig. 92, p. 63) précédemment présentée³³⁷. Harold de Fontenay, dans son *Epigraphie Autunoise*³³⁸, révèle l'incohérence des dates de décès avancées par les deux inscriptions funéraires contiguës³³⁹. Il affirme à juste titre que le mari de Jehanne d'Ostun ne peut résolument pas être décédé en 1427. Il avance pour cela deux solides arguments. Le premier concerne directement le seigneur de Ménessaire et de Conforgien dont les sources affirment qu'il était vivant en 1361 et 1367, mais mort en 1370³⁴⁰. Le second concerne son épouse, Jehanne d'Ostun, sœur de Simon, seigneur de Dracy-Saint-Loup³⁴¹. Elle ne peut pas être l'épouse d'un autre Guillaume de Clugny que celui précédemment

³³⁴ RICHARD (J.), « Autour d'un problème héraldique : Les Bourbons de la région de l'Arroux et du val de Loire autunois (XIII^e-XV^e siècle) », in *Mémoires de la Société Eduenne*, t. LI, p. 97-113.

³³⁵ En faisant graver « git et trespassa le ___ l'an M CCCC___, Philippe pensait en 1453 mourir avant la fin du siècle. Il avait visé juste puisqu'il mourut en 1497.

³³⁶ COLAS (B.), VALLET (J.) (dir.), *Le château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, Centre de Castellologie de Bourgogne, Chagny, 2011.

³³⁷ Sur la typologie particulière de ce monument, nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré aux multiples portraits en pied, p. 138 et suivantes.

³³⁸ FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise... », in *Mémoires de la Société Eduenne*, tome VIII, p. 372 et suivantes.

³³⁹ Transcription des deux inscriptions funéraires : CY GISENT NOBLE SEIGNVR GVILLAVME DE CLVGNV ESCVIER / SEIGNEVR DALONNE QVI TRESPASSA LE XVIII IOVR DE IANVIER LAN / MIL CCCC XXXVII ET DAMOISELLE PHITE DE BVSSVL SA FEME

CY GISENT NOBLE SEIGNEVR GVILLAVME DE CLVGNV ESCVIER / SEIGNEVR DE MENESSAIRE ET COFORGIE Q TRESPASSA LE II IOVR // DAOVST LAN MIL CCCC XXVII ET DAMOISELLE JEHANE DOSTVN SA FEME

³⁴⁰ DORET (A.), MONARD (A. de), *Montjeu et ses Seigneurs*, Dejuissieu, Autun, 1881, p. 107 et suivantes.

³⁴¹ Dracy-Saint-Loup, cton et arrt d'Autun (71).

évoqué dans la mesure où il n'y a plus d'Ostun de Dracy-Saint-Loup à partir de 1378³⁴². Il convient d'ajouter à ces deux remarques l'incertitude quant au lien familial liant les deux Guillaume. Si le mari de Philiberte de Busseul est probablement mort en 1427, il ne peut être le frère du mari de Jehanne d'Ostun. En effet, les sources mentionnées par Harold de Fontenay semblent attester que le mari de Philiberte de Busseul n'avait qu'un frère prénommé Geoffroy.

La curieuse typologie de la représentation ajoutée aux incohérences liées aux dates et identités des personnages mentionnés par les inscriptions funéraires permet d'envisager que ce monument funéraire ait été réalisé bien après la mort des personnages. S'il faut considérer comme acquis le fait que Guillaume et son épouse Jehanne d'Ostun soient décédés près de 50 ans avant la date mentionnée par leur épitaphe, il faut aussi penser que le monument n'a pas pu être commandé par l'autre Guillaume et son épouse Philiberte de Busseul. En effet, comment ces derniers auraient-ils pu laisser réaliser une inscription funéraire si fautive alors qu'ils auraient dû connaître la date de décès (ou une meilleure estimation) de leurs aïeux ? On peut, pour justifier cela, s'appuyer sur l'iconographie du monument. Si l'équipement militaire arboré par les effigies masculines est en vigueur tout au long du XV^e siècle, les décors architecturés laissent supposer une réalisation plus tardive. Les arcs surbaissés qui surplombent les effigies ne trouvent aucun équivalent dans la première moitié du XV^e siècle. Harold de Fontenay rapproche par son style ce monument à celui de Ferry de Clugny³⁴³ établi dans la cathédrale d'Autun³⁴⁴. Il avance même l'année 1465. On peut donc résolument penser que ce double tombeau est l'œuvre d'une commémoration mise en place par un descendant. La démarche de ce dernier l'aurait conduit à immortaliser par une sépulture remarquable non pas ses aïeux, mais leur patrimoine. En effet, l'inscription funéraire laisse peu de place aux titres et charges détenues par les défunts. L'épitaphe de Guillaume de Clugny, décédé en 1370, passe totalement sous silence sa charge de bailli d'Auxois qui aurait pourtant mérité de figurer en bonne place, juste après son nom, dans l'énoncé de sa titulature. De même, les épouses sont juste évoquées par l'épitaphe. En réalité, seuls leurs noms comptent. En effet, cette commémoration par la réalisation d'un monument remarquable n'est qu'un prétexte. Le commanditaire cherche ainsi à commémorer par la pierre l'apport par deux anciens mariages de deux fiefs de la famille de Clugny. Ce qui compte, ce n'est pas tant de savoir quand sont morts ces deux Guillaume et leurs épouses³⁴⁵,

³⁴² DORET (A.), MONARD (A. de), *Montjeu et ses Seigneurs... op. cit.*, p. 233, Pièce justificative n°LVII datée du 11 juillet 1378 relative à la vente de la terre de Dracy-Saint-Loup par Simon d'Ostun, seigneur dudit lieu.

³⁴³ Fils d'Henry de Clugny et de Pernette Collot, frère de Guillaume, évêque de Poitiers, Ferry de Clugny a occupé de hautes charges ecclésiastiques. Evêque de Tournai en 1474, il sera nommé Cardinal du titre de Saint-Vital le 15 mai 1480. Il mourra le 7 octobre 1483 à Rome et sera inhumé dans le chœur de l'église romaine Sainte-Marie-du-Peuple.

³⁴⁴ FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise... », *op. cit.*, p.376.

³⁴⁵ Il convient de remarquer pour ces dernières que leur date de décès est totalement passée sous silence. Elles méritent néanmoins d'être figurées aux côtés de leur mari pour la simple et bonne raison qu'elles illustrent les nobles alliances des Clugny.

mais de graver sur leur pierre tombale leur possession, et ainsi immortaliser un titre de propriété, et leurs alliances avec les nobles familles des environs d'Autun.

Les exemples des Montperroux et des Clugny révèlent le jeu subtil de certains commanditaires. Ces derniers n'hésitent pas à utiliser la mémoire de leurs ancêtres pour légitimer un titre ou un lignage. La démonstration qu'il existe des faux est la preuve que le monument funéraire a une valeur juridique. Graver dans la pierre ses titres, ses possessions, ses armoiries garantit en quelque sorte l'avenir de la famille.

Ces multiples exemples de monuments funéraires réalisés sur commande de la famille plus ou moins longtemps après la mort du défunt posent évidemment le problème de savoir qui commande la dalle funéraire. Le cas de Soirans et de Grury précédemment présentés montrent que les parents comme les enfants peuvent prendre en charge la commande funéraire du défunt. Les blancs dans certaines dates de décès rappellent cependant que la famille peut aussi oublier ses devoirs. Contrairement à ce qu'avance Danièle Alexandre-Bidon dans son ouvrage consacré à la *Mort au Moyen Âge*, la famille et les amis ne jouent pas systématiquement leur rôle de deuilants et d'exécuteurs testamentaires à l'égard des volontés du disparu³⁴⁶.

Cette étude des commanditaires met aussi en évidence leur influence auprès des artisans. Les rares enluminures représentant des scènes d'atelier de tombiers montrent à chaque fois une veuve et sa suite passant commande d'un modèle auprès du maître. La part de choix du commanditaire en ce qui concerne la composition d'ensemble du monument funéraire médiéval est certainement importante. Les armoiries et les épitaphes sont pour des raisons évidentes personnalisées. La très faible normalisation dans la typologie du monument et de son iconographie est aussi la preuve de la grande influence du commanditaire. Le commanditaire ne se contente pas de dresser le schéma directeur déterminé par le nombre et le sexe des effigies. Philippe de Bourbon de Montperroux a certainement choisi tous les éléments de la tombe de son père. La présence de la bannière légitime à la fois la participation de son père à la campagne du printemps 1425 et les armes portés par la famille. La paire de bécasses sur la dalle de Perrin de Laule reflète également un choix personnel. Cette étude va ainsi à l'encontre du constat de Ludovic Nys qui tend à réduire l'influence du commanditaire sur la réalisation du monument³⁴⁷. Il s'appuie pour cela sur le faible apport des sources manuscrites dans ce domaine puisque le peu de documents retrouvés concernant le choix du monument funéraire ne donne que les grandes lignes de la commande. Pour justifier des demandes rigoureuses et précises, il aurait été logique de retrouver la trace dans les fonds d'archives de

³⁴⁶ ALEXANDRE-BIDON (A.), *La Mort au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 115 et suivantes.

³⁴⁷ NYS (L.), « La commande en art funéraire... », *op. cit.*, p. 155 et suivantes.

documents détaillant le monument commandé. L'exemple de la commande du tombeau de Jean sans Peur et de son épouse Marguerite de Bavière rapporte que l'exigence principale du duc concernant son tombeau était que celui-ci ressemble exactement à celui de son père Philippe le Hardi³⁴⁸.

La perception de la naissance du monument funéraire médiéval à partir d'un corpus de monument n'est pas évidente d'un premier abord. Les artisans et leurs ateliers n'ont laissé aucune trace sur les monuments et dans les archives. La perte considérable de matériel archéologique au fil des siècles ne peut être compensée par les dessins orientés des héraldistes et des épigraphistes. Et lorsque l'iconographie funéraire ou l'épithaphe ne laissent aucun indice sur la chronologie de la commande et l'identité du ou des commanditaires, il est vain de s'acharner à supputer des choses qui ne peuvent être fondées. Néanmoins, ce chapitre aura servi à démontrer qu'il n'y a aucune règle concernant la commande et la réalisation d'un monument. Les tombiers et plus encore les commanditaires ont une grande liberté.

2. La difficile question de la localisation de la sépulture et de l'orientation du monument dans l'édifice ecclésial

Cette approche archéologique du monument funéraire doit apporter les éléments qui permettent de localiser la sépulture dans le lieu qui l'abrite. Cependant, cette partie n'a pas pour but de justifier les lieux de sépultures dans l'édifice ecclésial en fonction du statut du défunt ou de l'évolution des mentalités médiévales et des pratiques funéraires qui en découlent³⁴⁹, mais de dresser un constat général de l'emplacement du monument funéraire dans l'édifice tant les problèmes rencontrés pour interpréter cette question sont multiples.

La première limite vient évidemment du fait que ce corpus ne référence que les monuments funéraires médiévaux existants ou connus par dessins. La perte d'information est donc considérable. Le meilleur exemple est peut-être fourni par l'abbatiale Saint-Bénigne de Dijon qui a abrité près de 200 monuments funéraires³⁵⁰. De ces quelques 200 monuments funéraires, seuls une soixantaine

³⁴⁸ « Une sépulture semblable à celle de feu mon père ». BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs... op.cit*, p. 33.

³⁴⁹ Ces points seront l'objet de paragraphes spécifiques dans la suite de cette étude.

³⁵⁰ DUMAY (G.), « Epigraphie Bourguignonne... », *op. cit.*, p. 27 et suivantes.

nous sont connus au moins par dessin et à peine une quinzaine ont été épargnés de la destruction lors de la réfection du pavement à la fin du XIX^e siècle³⁵¹. Le constat est même pour la plupart des autres abbayes, telle Cîteaux³⁵² où il ne reste presque aucune trace archéologique de cette Saint-Denis Bourguignonne. De même, les grands édifices religieux comme les cathédrales à l'image de Saint-Vincent-de Chalon-sur-Saône ne sont pas épargnés³⁵³. En revanche, s'il est possible, pour les grandes églises et les communautés religieuses qui ont souvent été l'objet d'études et de monographies abordant de plus ou moins loin les monuments funéraires, de faire le rapport entre ce qui existait et ce qui est définitivement perdu, il est au contraire bien difficile d'estimer la perte des monuments funéraires à l'échelle des petites églises paroissiales dont l'histoire reste souvent bien méconnue.

La deuxième limite vient également du fait que le peu de monuments épargnés a été l'objet de remaniements multiples. Très souvent, les pierres tombales ont été dressées au XIX^e et au XX^e siècle contre les murs de l'édifice. Avant cela, les églises ont connu des transformations. Au XVII^e siècle, l'arrivée du classicisme coïncide avec une volonté de faire de la place dans l'édifice ecclésial. C'est particulièrement le cas à Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône où les évêques et les chanoines, entre 1624 et 1789, font disparaître « par goût classique » la plupart des aménagements gothiques comme les stalles, le jubé, la barrière du chœur et bien évidemment de nombreux tombeaux abimés ou devenus gênants³⁵⁴. Enfin, c'est principalement à partir du XIX^e siècle, lors de la réfection des pavements, puis ensuite lors de l'installation des systèmes de chauffages que l'on a profité de l'occasion pour au minimum, déplacer les monuments funéraires pour les réutiliser, au mieux les protéger en les dressant, et au pire les transformer en remblais. Ainsi, même si de nombreuses dalles sont toujours intégrées au pavement de l'édifice, rien ne prouve qu'elles n'aient pas été déplacées entre temps. La preuve en est les relevés du pavement de l'église Notre-Dame de Talant (Annexe II, fig. 148, p. 97) et de l'église Notre-Dame de Premières (Annexe II, fig. 149, p. 97) qui permet au premier coup d'œil de visualiser les lieux de passage actuels. Les pierres tombales, placées sans aucun sens logique ou chronologique, ont incontestablement été l'objet d'un remaniement en fonction de l'espace laissé disponible dans les allées entre les bancs.

³⁵¹ ADCO, Rapport de Joseph Garnier, Fonds 69 J 74.

³⁵² DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole : La Saint-Denis Bourguignonne. Tombeaux de l'église, du cloître et du chapitre de l'abbaye », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Vitreux : Revue *Cîteaux, commentarii cistercienses*, Dijon : Association bourguignonne des sociétés savantes, 1998, p. 281 et suivantes.

³⁵³ GRILLON (G.), « Inhumations et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon... », *op. cit.*, p. 29-52.

³⁵⁴ SALIS (A.), LACOSTE (R.), *Cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône*, S.-I., Chalon-sur-Saône, 1965, p. 2 suivantes.

Existe-t-il des monuments funéraires médiévaux encore dans leur place originelle ? Bien difficile de répondre à cette question. En absence de fouille archéologique, le doute subsiste. La plupart des monuments connus sont aujourd'hui déplacés. La meilleure façon d'obtenir une certitude est de soulever la pierre et de regarder ce qui se trouve dessous. La présence de traces de sépultures et de restes de corps humains serait la preuve de l'emplacement original de la dalle. C'est ce qui a été réalisé pour une sépulture abbatiale du transept sud de l'église Saint-Germain d'Auxerre où la fouille menée sous la dalle à effigie a permis de retrouver le caveau gothique et la dépouille exceptionnellement préservée n'est que l'exception qui confirme la règle³⁵⁵. De plus, les pavements actuels ne sont plus du tout ceux d'origine. Si certaines églises comme celle de Brancion ont conservé leur sol ancien, la plupart des édifices ont connu de multiples phases de restaurations et de travaux, notamment lorsque l'on s'est mis à chauffer les églises par le sol. Pourtant, il ne faut pas incriminer les entrepreneurs qui se sont succédés. Les relevés de nombreux pavements prouvent qu'ils n'ont pas hésité à remployer les tombes médiévales et modernes. Ces dernières leur fournissaient de grandes lames de pierre qu'ils pouvaient facilement replacer au sol. Même s'ils étaient parfois contraints de les découper, ils ont contribué à leur manière à la préservation de nombreuses plates tombes médiévales et modernes.

Enfin, la troisième limite vient directement des dessins des monuments funéraires encore existants ou disparus. Très souvent, les auteurs de ces relevés ont pris le soin de situer plus ou moins précisément le monument funéraire dans l'édifice religieux qui l'abrite. Pierre Palliot mentionne régulièrement l'emplacement de la pierre tombale qu'il dessine ainsi que le type de monument à l'image de ce relevé de la dalle funéraire d'André de Montmoret, décédé en 1483 et inhumé à Saint-Bénigne de Dijon, pour lequel il stipule sous son dessin :

« Dijon, Saint-Bénigne, dans la nef sous la 3^e arcade de l'aisle gauche devant la chapelle de la Vierge. Tombe de pierre »

Mais comme les plus anciens relevés, qui sont ceux de Pierre Palliot, remontent à la seconde moitié du XVII^e siècle, il faut s'interroger sur le crédit à accorder à ces mentions. En effet, lorsqu'ils ont été dessinés pour la première fois, ces monuments existaient déjà depuis plus de 400 ans pour les plus anciens. Rien ne prouve qu'ils n'aient pas été déjà déplacés depuis leur mise en place dans l'édifice au moment du décès de la personne. L'exemple le plus frappant concerne la dalle funéraire d'Hugues d'Arc, décédé en 1343, et de son épouse, Marie d'Aubigny, inhumés à Saint-Bénigne de

³⁵⁵ La fouille, dirigée par Fabrice Henrion, n'a pas été publiée. Ce dossier est cependant consultable au Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre.

Dijon. Cette dalle, la plus monumentale du corpus bourguignon³⁵⁶, a été vue par Pierre Palliot « dans le cloître le long de l'église devant la porte d'icelle à main droite »³⁵⁷. Un second dessin moins fidèle que celui de Pierre Palliot, réalisé par P. Thivel, religieux de l'abbaye (c. 1722), mentionne que cette dalle était située dans le premier tiers du XVIII^e siècle « sous le jubé, devant le grillage ». Comme de nombreuses autres se trouvant dans le bras du cloître longeant l'église, cette dalle a donc sans doute été déplacée une première fois à l'occasion des constructions entreprises par les Mauristes³⁵⁸. Lors des remaniements consécutifs à la Révolution, la pierre se trouve une nouvelle fois déplacée puisqu'en 1852 elle est située par Joseph Garnier, « sous la grande porte » d'entrée de l'église³⁵⁹. C'est ce positionnement qui explique les mutilations profondes laissées par les crémones dans la partie supérieure de la pierre tombale. Depuis la fin du XIX^e siècle et les grands travaux de réfection de l'église, cette dalle d'Hugues d'Arc se trouve dressée contre le mur sud de l'église sous la première fenêtre.

L'exemple de la dalle d'Hugues d'Arc († 1343) à Saint-Bénigne de Dijon est tout à fait symptomatique de cette difficile question de la localisation des monuments funéraires dans l'édifice religieux. En effet, cette dalle énorme a connu au moins trois emplacements différents avant de se trouver exposée contre le mur sud. Il faut rappeler que le déplacement de tombeaux est une pratique courante. Même les monumentaux tombeaux ducaux de la Chartreuse de Champmol furent démontés pièce par pièce et remontés à Saint-Bénigne de Dijon en juillet 1792 à l'issue de la suppression de la Chartreuse³⁶⁰. Après de nombreuses phases de restauration, ils se trouvent aujourd'hui au Musée des Beaux-Arts de Dijon.

Pour les églises que Pierre Palliot n'a pas visitées, les informations ne sont pas nécessairement toujours perdues. À l'inverse de Saint-Bénigne de Dijon, l'emplacement originel des monuments funéraires médiévaux de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône est assez bien connu, mais de manière indirecte et bien involontaire. En effet, suite à la mise à sac de la cathédrale par les huguenots en 1562, un procès-verbal destiné à dresser l'étendue des dégâts engendrés par les protestants dresse un état des lieux de la cathédrale au milieu du XVI^e siècle³⁶¹. Cette visite de

³⁵⁶ Elle mesure 3,28 m de long, 1,57 m de large et plus de 30 cm d'épaisseur. Cela représente une surface de 5,15 m², un volume de 1,5 m³ et un poids atteignant les 4 tonnes puisque l'indice de densité d'une pierre calcaire avoisine les 2,5/2,6.

³⁵⁷ Mention manuscrite située sous le dessin de la dalle d'Hugues d'Arc.

³⁵⁸ Un grand escalier fut entrepris en 1653. En 1682, une nouvelle salle capitulaire fut édifée, engendrant une nouvelle fois de nombreuses modifications.

³⁵⁹ Rapport manuscrit de 1852 cité par Gabriel Dumay (cf DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 155.

³⁶⁰ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs... op. cit.*, p. 41 et suivantes.

³⁶¹ ADCO. B.11890. Copie *Parte Inqua* du Procès Verbal de la spoliation du trésor de l'église Saint-Vincent de Chalon. Ce document a été publié par Eugène Fyot. FYOT (E.), « Les spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXV, Chalon-sur-Saône, 1934-1935, p. 124-140. Cependant, le non respect de la

l'édifice s'effectue dans le sens horaire et localise les dégradations par rapport aux emplacements des autels, des chapelles et des monuments funéraires qui donnent au lecteur de bons points de repères. Les monuments funéraires remarquables tels que les gisants épiscopaux, les dalles en cuivre et quelques autres pierres tombales sont ainsi localisées de manière assez précise comme l'indique ce plan ci-contre. Malheureusement, aucune confrontation de localisation n'est possible avec Pierre Palliot puisqu'il n'existe aucun dessin de celui-ci concernant cet édifice.

Les sources manuscrites, archéologiques et iconographiques sont peu prolixes sur l'emplacement des sépultures dans les églises. En revanche, les lieux d'inhumations sont parfois plus ou moins directement mentionnés dans les inscriptions funéraires gravées sur les monuments. En effet, principalement à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, les défunts se plaisent à mentionner dans leur épitaphe leurs fondations. Lorsqu'il s'agit de chapelles, cette information s'avère capitale puisque cette dernière est souvent le lieu de leur dernière demeure. Un exemple de ce cas de figure est fourni par la dalle de Jehan Géliot, décédé en 1484 et inhumé dans l'église du Mont-Saint-Martin de Laives³⁶². L'inscription funéraire gravée sur le monument est la suivante :

CY . GIST . MAISTRE . JEH(a)N . / GELIOT . CURIAL . P(res)BI(t)ER . & . JAD(is) CELERIER . DE .
SAI(n)T . VICE(n)T . DE . CHALO(n) . CURE . DE . / LOCHES . FU(n)DATEUR DE CESTE / CHAPELLE
. LAQUELLE IL FISTE . FAIRE . EN . LAN . CO(u)RANT . MIL . CCCC . LXXVII

Elle mentionne que le défunt a fondé « cette chapelle ». Comme cette dernière n'est ni nommée, ni localisée, tout porte à croire qu'elle est en fait le lieu où est également établie la sépulture et la dalle funéraire qui l'identifie. Cette dalle funéraire se trouve encore aujourd'hui en place dans le pavement de la chapelle Saint-Fiacre de l'église Saint-Martin de Laives. Elle est accessible depuis le transept nord de l'église. Il y a donc de fortes présomptions pour que cette dalle soit toujours dans la chapelle fondée par le défunt, et peut-être même à l'emplacement de sa sépulture.

Un deuxième exemple peut être pris avec la dalle d'Etienne Gaidon, aujourd'hui disparue, mais autrefois établie dans l'église Notre-Dame de Mercurey³⁶³. L'inscription funéraire du personnage décédé en 1413 est connue par un dessin de Pierre Palliot et mentionne que le défunt est « fondateur de cette chapelle ». Or Pierre Palliot localise son monument funéraire « dans la

punctuation moderne, la déformation de certains mots et noms ainsi que l'oubli de mots et de passages entiers rendent parfois difficile la compréhension du document et doivent conduire l'historien à préférer le document original.

³⁶² Laives, cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

³⁶³ Mercurey, cton de Givry, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

chapelle Saint-Claude à costé de l'autel ». Encore une fois, Etienne Gaidon a sans doute élu sa sépulture dans la chapelle qu'il avait fondée quelques années auparavant, à savoir la chapelle Saint-Claude de l'église paroissiale de Notre-Dame Mercurey.

La question est donc de savoir si les indications fournies par nos prédécesseurs correspondent à la situation médiévale. Pour Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, l'affaire est réglée d'avance. Par sa date, le témoignage de 1562 ajouté aux documents d'archives de fondations de chapelles atteste que les monuments cités sont bien à leur emplacement originel. Pour les dessins de Pierre Palliot, la chose est plus complexe. Trois à cinq siècles séparent son travail des monuments qu'il reproduit. Dans un intervalle si long les choses ont très bien pu évoluer. Certes, il y a de fortes chances que de nombreux monuments n'aient pas été déplacés, mais la proportion entre ce qui n'a pas bougé et le reste est impossible à estimer tant les données manquent. D'une manière certaine, plusieurs monuments funéraires vus par Palliot n'étaient déjà plus à leur place originelle. La confrontation des données épigraphiques et les localisations ajoutées manuscritement par Palliot sous certains de ses dessins en est la preuve. Ainsi, pour de Raoul Chaisot, décédé en 1292 et inhumé dans l'église de Layer³⁶⁴, Pierre Palliot voit sa dalle funéraire au milieu du chœur alors que l'inscription funéraire mentionne que le défunt « a fondé cette chapelle »³⁶⁵. Cette incohérence génère plusieurs hypothèses. Soit le terme « chapelle » doit être pris pour le mot église, auquel cas l'inscription tendrait à spécifier que Raoul a fondé cette église. Mais cela reste peu probable. Soit Pierre Palliot a commis une erreur, ce qui lui arrive parfois. Soit la dalle a été déplacée entre son installation et la visite de Pierre Palliot dans l'église plus de trois siècles et demi après. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas réfuter les localisations vues par Pierre Palliot. Dans l'intégralité de ses dessins qui représentent près de 300 monuments funéraires, il s'est sûrement glissé quelques approximations auxquels il convient d'ajouter quelques déplacements de monuments impossibles à estimer.

En absence de toute certitude archéologique, ces mentions *a posteriori* avec une certaine réserve. Certes les monuments ont pu être déplacés au fil des siècles. Cependant, les éléments précédemment présentés laissent supposer que c'est surtout à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle que les aménagements dus à une nouvelle perception de l'espace ecclésial entraînent les premiers déplacements et destructions de monuments funéraires. Même si rien ne permet de l'attester complètement, les localisations fournies depuis la fin du Moyen Âge jusqu'au passage de Pierre Palliot paraissent assez plausibles et peuvent être prises en considération.

³⁶⁴ La commune de Layer n'existe plus sous ce nom. Le village s'appelle maintenant Saulon-la-Chapelle (cton de Gevrey-Chambertin, arrt de Dijon (21).

³⁶⁵ Transcription de l'inscription funéraire de Raoul Chaisot de Layer par Palliot : « (petite croix) + CI GIST MESSIRES ROOU / CHAISSOT SIRE DE LAIER QUI A FONDE CESTE CHAPELE / ET TRESPASSA LAN DE / GRACE M CC LXXX ET XII AU MOIS DE MARS DEX AIT LARME AMEN »

Sur la totalité des monuments funéraires recensés par cette étude, près d'un sur deux permet d'envisager une localisation assez fiable pour pouvoir être prise en compte. Si la localisation générale (cloître, chœur, nef salle capitulaire...) est fiable, il faut être beaucoup plus prudent sur les précisions apportées par le témoin. Pierre Palliot localise la dalle de Pierre Antulevent, décédé en 1305 et inhumé à Saint-Bénigne de Dijon « Dans le cloître du côté de l'entrée près de la porte ». Celle d'Agnès de Brazey, décédée en 1245 et inhumée aux Cordeliers de Dijon est vue par Claude-François Lachère³⁶⁶ « dans le cloître devant la porte du réfectoire ». Les indications de la proximité d'une porte ou d'un autel ne sont que des points de repères donnés pour localiser la sépulture par rapport à la géographie de l'édifice à leur passage. Cela n'indique pas forcément un lieu privilégié ou recherché par le défunt.

Dans cette étape de localisation des monuments funéraires dans l'édifice ecclésial, il ne faut également pas mettre toutes les églises sur le même plan. Les abbayes cisterciennes, bénédictines puis dominicaines et franciscaines sont très prisées. Le plan d'occupation du sol de l'église des Cordeliers de Dijon (Annexe II, fig. 150, p. 98) réalisé par le Père Claude François Lachère témoigne de l'encombrement qui pouvait régner dans de tels lieux. Les églises de moindre rang comme les églises paroissiales sont nécessairement moins demandées du fait que leur attractivité ne peut rivaliser avec les églises les plus prestigieuses. Les conditions d'accession aux lieux les plus saints sont aussi moins strictes et la bonne entente avec l'ordinaire du lieu ne peut que faciliter l'implantation de la sépulture et du monument funéraire. Dans les églises paroissiales, les espaces privilégiés comme le chœur restent très accessibles tout au long de la période médiévale. Il faut cependant constater, comme dans les grands édifices, une relative privatisation du lieu de repos éternel avec l'apparition, même dans les petites églises de chapelles privées à vocation funéraires.

Cette concentration des monuments funéraires autour des autels et du cloître n'est pas nécessairement le fruit du hasard ou de la place encore libre au moment du décès. L'accent mis par le tombeau médiéval sur cette quête du Salut et de commémoration entraîne des répercussions sur les emplacements recherchés³⁶⁷ et privilégiés par les puissants pour leur repos éternel. L'autel, le chœur, la nef et le cloître ont deux points communs. Le premier est que ces lieux sont des points de passages incontournables de la liturgie chrétienne. L'autel, particulièrement l'autel majeur situé dans le chœur de l'église. C'est aussi l'élément le plus visible et le plus central de l'église où est célébré l'eucharistie. Au-delà de la messe, l'autel renvoie aussi aux reliques qu'il renferme. Reposer auprès de l'autel, c'est reposer *ad sanctos*, au plus près du saint dont le défunt espère bénéficier

³⁶⁶ LACHERE (Père Cl.-Fr.), « Nécrologe des Cordeliers, Manuscrit 1972 conservé à la Bibliothèque Municipale de Dijon, folio 51. Ce document méconnu a fait l'objet d'une notice très détaillée de LEMAITRE (J.-L.), *Répertoire des documents nécrologiques français*, tome 1, Paris, 1980, p. 202, n°225.

³⁶⁷ DECTOT (X.), *Pierre tombales médiévales... op. cit.*, p. 40 et suivantes.

l'intercession. Le cloître et la salle capitulaire sont également des lieux très prisés car très fréquentés. Le caractère privilégié de l'inhumation dans le cloître se justifie d'abord par son voisinage de l'église qui lui confère un caractère sacré. Sa fonctionnalité quotidienne intéresse aussi beaucoup les défunts. Galerie de circulation, le cloître sert pour de lieu de passage pour les processions occasionnelles et pour les moines dans leur méditation silencieuse³⁶⁸. La salle capitulaire est également un lieu fortement symbolique au sein de l'abbaye. Située systématiquement dans l'aile claustrale orientale et mitoyenne à la sacristie, elle accueille l'assemblée quotidienne des religieux sous l'égide de l'abbé ou de l'abbesse qui commentent la règle, et général, gèrent la vie du monastère³⁶⁹. Le défunt qui y repose se trouve pour toujours dans le cœur décisionnel de l'abbaye.

Le positionnement des monuments funéraires médiévaux dépend également du type de monument choisi. Ne serait-ce qu'au niveau de l'encombrement, le choix d'un gisant ou d'un tombeau monumental n'a rien de comparable avec la dalle funéraire. Les dalles funéraires peuvent occuper tous les lieux de l'édifice puisque, si elles ne sont pas placées en élévation mais intégrées au pavement, elles ne gênent pas le déplacement. Le gisant pose beaucoup plus de problèmes. Son caractère tridimensionnel est certes un avantage pour la visibilité mais la monumentalité d'un tel monument induit des contraintes spatiales. Généralement, le gisant trouve sa place contre les murs de l'édifice, le plus souvent sous un enfeu. Il s'établit aussi fréquemment dans les chapelles privées à l'image de celles de Chalon-sur-Saône³⁷⁰. Seuls les tombeaux monumentaux des princes et des grands du duché peuvent s'octroyer le droit d'occuper la nef centrale, à l'image de ceux des ducs Valois à la Chartreuse de Champmol et ceux des proches de la famille ducale autrefois implantés dans l'église abbatiale de Cîteaux. Deux lieux sont privilégiés pour leur érection : le chœur et les chapelles privées. Pour ne pas encombrer la nef, les gisants qui s'y trouvent sont quant à eux le plus souvent situés contre les murs. Enfin, le cloître peut accueillir des tombeaux monumentaux, comme celui d'Alain de Lille localisé dans le cloître de l'abbaye de Cîteaux par le manuscrit IV de la Collection Bourgogne³⁷¹. Mais ce n'est pas l'endroit le plus approprié.

Reste à présent la question de l'orientation des monuments funéraires. Les sources déjà peu prolixes quant à l'emplacement du monument funéraire médiéval ne donnent cette fois aucun indice sur l'orientation du monument funéraire et par conséquent de la dépouille qu'il vient recouvrir. Il n'est jamais question sur les dessins ou les mentions des monuments funéraires médiévaux de l'orientation de la sépulture. La tradition chrétienne impose que la dépouille soit orientée. L'évêque

³⁶⁸ VOLTI (P.), « Cloître », in *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental*, op. cit., p. 255-256.

³⁶⁹ VOLTI (P.), « Salle capitulaire », in *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental*, op. cit., p. 853.

³⁷⁰ GRILLON (G.), « Inhumations et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon... », op. cit., p. 29-52.

³⁷¹ BnF, Collection de Bourgogne, Manuscrit IV, folio 18.

de Mendes Guillaume Durand précise que « l'on doit ensevelir le mort de telle sorte que sa tête soit tournée à l'occident, et ses pieds à l'orient »³⁷². Les sépultures doivent donc être alignées dans le sens de l'église, avec les pieds du défunt dirigés vers l'autel. Ce positionnement du corps trouve tout son sens dans la liturgie. Le prêtre officiant devant l'autel doit regarder le soleil car l'attente du soleil levant (symbole du Christ ressuscité) est un trait essentiel de la prière et de la spiritualité chrétienne³⁷³.

L'orientation du monument funéraire devrait donc tenir compte de celle du corps en terre. Or pour le chrétien, c'est d'avantage l'orientation du corps qui importe³⁷⁴. Celle du monument funéraire n'influe pas sur la liturgie. Le plan de répartition des monuments funéraires de l'église des Cordeliers de Dijon (Annexe II, fig. 150, p. 98) réalisé, certes dans le premier tiers du XVIII^e siècle, par le Père Claude François Lachère, semble bien démontrer que toutes les dalles funéraires sans exceptions qui pavent l'édifice sont orientées selon un axe orient-occident. Malheureusement rien n'indique que ce soient bien les pieds qui soient tournés vers l'autel. La sépulture épiscopale de Saint-Germain d'Auxerre permet d'attester que l'effigie funéraire gravée sur la plate tombe comme la dépouille dans le caveau gothique sont orientées les pieds vers l'Orient.

Si une orientation semble acquise pour les dalles funéraires facilement intégrables au pavement, il n'en va pas de même pour tous les gisants. Le problème vient du fait que certains monuments comme les tombeaux monumentaux ne se trouvent pas systématiquement à l'aplomb des corps qu'ils identifient. Ainsi les dépouilles duciales de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur reposent dans un caveau sous l'église, tandis que leurs tombeaux prennent place dans le chœur de la Chartreuse de Champmol. Or, sur les gravures, les tombeaux ducaux sont représentés têtes vers l'orient et pieds vers l'occident³⁷⁵. La logique liturgique est ainsi supplantée par cette volonté de faire face aux fidèles qui pénètrent la dans la nef face au chœur et face aux tombeaux ducaux. De même, le plan de localisation des gisants épiscopaux de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône tend bien à prouver que certains gisants n'étaient pas orientés. Ainsi, le gisant de Jean I^{er} Poupet, fondateur de la chapelle Notre-Dame de Pitié, placé dans le bras sud du transept face à l'entrée de cette chapelle pour ne pas l'encombrer est mentionné contre le mur de la chapelle des Amoureux. De par cette position, ce gisant figure donc sur un axe nord-sud.

³⁷² ALEXANDRE-BIDON (D.), *La mort au Moyen Âge... op. cit.*, p. 136.

³⁷³ REVEYRON (N.), « Orientation », in *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental, op. cit.*, p. 682-683.

³⁷⁴ Guillaume Duran, *Rational ou manuel de divins offices*, Trad. Charles Barthélémy, 5 volumes, Paris, Vives, 1984.

³⁷⁵ François Denis Née (1732-1817), d'après Jean-Baptiste Lallemand (1716-1803), *Tableau représentant une vue de l'intérieur du chœur des Chartreux de Dijon, avec les tombeaux des ducs de Bourgogne*.

3. Des monuments funéraires aux destinées très variées

Depuis le début de cette approche archéologique, la question de la destinée du monument funéraire médiéval ne cesse d'être abordée sans être pour autant définitivement présentée. Puisque cette étude exploite le monument funéraire médiéval comme source historique à part entière, cet ultime développement a pour but de s'intéresser au monument au-delà de la période médiévale afin d'appréhender son devenir dans l'édifice et l'attitude des hommes à son égard au fil des siècles.

D'une manière générale, il y a trois cas de figure concernant le devenir du monument funéraire. Dans le pire des cas, il a été détruit. Sa disparition ne peut être compensée que par l'existence de dessins et de descriptions plus ou moins précises dont il faut se contenter. Sinon le monument funéraire a pu être réemployé. C'est particulièrement le cas des dalles funéraires qui fournissent de belles lames de pierres très faciles à transformer et à réutiliser. Enfin, dans le meilleur des cas, il a été conservé et nous est parvenu en plus ou moins bon état. Par la présentation successive de ces trois cas de figure, cette dernière partie a pour objectif de percevoir l'intérêt porté par l'homme au fil des siècles au monument funéraire médiéval.

a) *Raisons de la disparition du mobilier funéraire médiéval*

Parmi les 702 monuments funéraires recensés par cette étude, 303 ont disparu et sont uniquement connus par dessins. Le constat est encore plus impressionnant lorsque l'on raisonne à l'échelle d'un édifice religieux. Les grandes abbayes étaient le plus souvent pavées et même encombrées de monuments funéraires. À Saint-Bénigne de Dijon, les pierres tombales médiévales se comptaient par centaines. Aujourd'hui, seule une quinzaine a survécu et sont pour la plupart dressées contre les murs ou conservées dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon³⁷⁶. Que dire alors des monuments funéraires de l'abbaye de Cîteaux, véritable Saint-Denis bourguignonne, pour laquelle le mobilier funéraire est réduit au néant si l'on excepte le tombeau de Philippe Pot et quelques trop rares fragments éparpillés³⁷⁷. Le constat est plus terrible encore pour l'église des

³⁷⁶ GRILLON (G.), *Les pierres tombales de Saint-Bénigne de Dijon*, Mémoire de Master sous la direction de Monsieur Alain SAINT-DENIS et de Monsieur Hervé MOUILLEBOUCHE, Université de Dijon, Dijon, juin 2007, p. 59-60.

³⁷⁷ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole : La Saint-Denis Bourguignonne... », *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

Cordeliers de Dijon. Au même titre que l'église, il ne reste rien des monuments funéraires qui pouvaient l'édifice.

L'état des pertes du mobilier funéraire médiéval varie considérablement selon les églises. Si les sept gisants qu'elle abritait ont tous disparu, la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône a malgré tout conservé plus d'une centaine de dalles funéraires intégrées au pavement des collatéraux ou dressées contre les murs³⁷⁸. Malheureusement, une usure très prononcée réduit les monuments exploitables à une vingtaine de pièces³⁷⁹. Les petites églises paroissiales ne sont pas épargnées par la perte du mobilier funéraire. Bon nombre de dalles funéraires vues et dessinées par Pierre Palliot dans les églises paroissiales bourguignonnes a aujourd'hui disparu. Ses dessins sont d'ailleurs le plus souvent la preuve unique de l'existence passée de ces pierres.

La perte du mobilier funéraire est d'abord due aux aménagements des édifices ecclésiastiques au fil des siècles. Les bâtiments médiévaux ont connu des phases de restauration et de transformation. On l'a vu à Saint-Bénigne de Dijon, les modifications entreprises par les Mauristes dans la seconde moitié du XVII^e siècle ont engendré le déplacement de plusieurs dalles funéraires du bras du cloître longeant l'église. Que dire alors des travaux de réfection du pavement entrepris à la fin du XIX^e siècle qui ont occasionné la destruction presque totale des monuments funéraires encore présents dans l'église abbatiale devenue cathédrale à la création du diocèse de Dijon en 1731³⁸⁰. Il en est de même dans presque tous les édifices religieux. Les églises médiévales ont nécessairement connu de multiples phases de travaux et de restaurations depuis la fin du Moyen Âge pour suivre les réformes artistiques, religieuses et parfois même techniques. Ainsi, à Saint-Vincent de Chalon, les évêques et chanoines ont volontairement contribué à la suppression de nombreux monuments funéraires et aménagements gothiques pour donner un aspect plus classique et plus aéré à la cathédrale à compter de la seconde moitié du XVII^e siècle. À Chalon comme ailleurs, le vieillissement et le mauvais entretien des de l'édifice en général au fil des siècles conduisent à de grandes phases de restauration et de restructurations à l'image de ce rapport de 1808 adressé au gouvernement et cité par Louis de Cissey :

« Il semble qu'on ait pris plaisir à dévaster cette église (Saint-Vincent de Chalon) en enlevant les plombs des noues et les tuiles de la toiture ; en sorte que les voûtes, altérées par l'infiltration des eaux pluviales, menacent d'une ruine imminente. Tous les vitraux dudit édifice sont à ce jour, les uns enlevés, les autres brisés : en sorte que l'on y est comme en

³⁷⁸ Martin (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Pierres tombales, inscriptions et documents historiques*, Editions Bertrand, Chalon-sur-Saône, 1906

³⁷⁹ GRILLON (G.), « Inhumations et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon... », *op. cit.*, p. 29-52.

³⁸⁰ ADCO, Rapport manuscrit de Joseph Garnier, 69 J 74.

plein air, et les pavés, les dalles funéraires et les monuments divers sont cassés et bouleversés sur le sol, à ce point que l'on risque de tomber en y marchant »³⁸¹.

La disparition d'une bonne partie du mobilier funéraire médiéval est aussi liée à l'histoire de l'édifice religieux qui l'a abrité et à l'histoire politique, sociale et religieuse locale et nationale. Les églises bourguignonnes ont subi de lourds dommages au cours de la guerre de Cent Ans. Il n'y a pas eu d'opérations militaires sur le territoire bourguignon³⁸², mais la fin des combats réguliers a suscité une pagaille et engendré une certaine violence. À partir de la fin des années 1350 et surtout dans les années 1360, les villes bourguignonnes sont confrontées à toute une série de coups de mains opérés par des compagnies démobilisées³⁸³. Arnaud de Cervole, un chef de guerre à la personnalité singulière surnommé « l'archiprêtre »³⁸⁴, s'occupe vers 1362 des villes de Nuits-Saint-Georges et de Vitteaux. L'Auxois est la proie de routiers qui brûlent Saint-Andoche de Saulieu³⁸⁵. D'autres troupes sont actives du côté de Saint-Jean-de-Losne et du mâconnais. Chalon-sur-Saône est peut-être la ville qui a été le plus directement menacée puisque ses faubourgs ont été incendiés. L'année 1365 fait figure d'année terrible. Les biens les plus saccagés sont les biens ecclésiastiques (surtout les petits bâtiments qui n'ont pas de murailles comme les prieurés ou les collégiales). Même si les sources manquent, on peut résolument penser que le mobilier des églises, et plus particulièrement les monuments funéraires, a pu souffrir de ces temps troublés. Il faut toutefois relativiser l'impact sur la Bourgogne de la guerre de Cent Ans. La période très sensible fut donc celle qui alla du début de l'année 1362 au milieu de l'année 1367. Ces cinq années furent très pénibles dans beaucoup de domaines, mais ce ne sont que 5 années, et pas 100 !

Les guerres de Religion ont également généré beaucoup de dégradations dans et autour des églises. Les premières prises d'armes engendrent de nombreux méfaits en Brionnais et en Mâconnais où les villes de Marcigny et Cluny sont saccagées³⁸⁶. Mâcon et Chalon-sur-Saône se trouvent au centre de cette lutte et passent d'un parti à l'autre. Le procès verbal de 1562 qui dresse le bilan des

³⁸¹ CISSEY (L. de), « Souvenirs historiques sur l'église Saint-Vincent de Chalon », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome I, Chalon-sur-Saône, 1844-1846, p. 115-138.

³⁸² La seule véritable bataille eut lieu à Brion-sur-Ource (cton de Montigny-sur-Aube, arrt de Montbard (21)) le 2 juillet 1359 et opposa la noblesse bourguignonne aux envahisseurs.

³⁸³ SCHNERB (B.), *L'Etat bourguignon*, Tempus, Editions Perrin (1^{ère} Ed. 1999), Paris, 2005, p. 31.

³⁸⁴ Arnaud de Cervole est un archiprêtre. Tonsuré lorsqu'il était jeune, il était par conséquent apte à collectionner des bénéfices ecclésiastiques, et il était maître d'un archiprêtre d'un village de Dordogne. C'est le type même du soldat au service du Roi de France (il est blessé et prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356) et qui doit chercher à s'occuper quand le combat manque. Il ravage donc la Provence mais lorsqu'il se trouve devant Avignon, le Pape lui donne une grosse somme pour ne pas s'attaquer à la ville. Arnaud de Cervole remonte alors plus au Nord et finit par arriver en Bourgogne.

³⁸⁵ RICHARD (J.), *Histoire de la Bourgogne*, Que sais-je ?, PUF, 1957, p. 68.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 86.

méfaisants des protestants dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon en est une preuve formelle³⁸⁷. Ce sont ainsi eux qui sont accusés d'avoir volontairement mutilé les sépultures épiscopales afin de récupérer les cercueils de plomb³⁸⁸ qui contenaient les dépouilles mortuaires des évêques de Chalon. La description qui est faite des tombeaux des évêques Jean et André Poupet établis dans la chapelle familiale accessible par le chœur côté nord démontre bien à quel point ces monuments furent ravagés :

« Dedans laquelle chapelle estoient enlevé et couché les sépultures en pierre de marbre de furent messeigneurs Jean³⁸⁹ et Andrey Poupet de leur vivant évêques dudit Chalon, les sépultures desquels étaient forts riches et somptueuses. Et quant à celle dudit monseigneur Andrey sa portraicture qui y était enlevée en forme de priant (fut) brisée et lacérée. Et les anoblissements qui estaoient à l'endroit desdits sépultures (furent) rompues et gâtées. Et le pavé de ladite chappelle fut levé et en furent deterréz lesdits furent évêques et les deux coffres de plombs auxquels ils étaient pris et emportés et leurs os et cendres délaissés par dérision sans les retourner ou recouvrir en ladite terre »³⁹⁰.

La guerre de Trente Ans a également fortement ébranlé la Bourgogne. Le passage de Gallas et de ses hommes au cours de l'année 1636 engendre une dévastation presque méthodique de la plaine de Saône. De nombreuses villes et villages (dont Pontailleur-sur-Saône, Mirebeau-sur-Bèze, Saint-Léger, Maxilly-sur-Saône, Talmay, Heuilley-sur-Saône, Saint-Sauveur) furent complètement détruits et leurs habitants massacrés. L'épisode se termina par le siège de Saint-Jean-de-Losne au cours duquel la résistance héroïque des habitants combinée à une pluie salvatrice qui mit la Saône en crue mit en déroute les troupes autrichiennes. Encore une fois, l'absence de sources directes ne permet pas de quantifier l'impact de ses troubles sur les monuments funéraires. Mais l'absence

³⁸⁷ ADCO, B 11890. Copie *Parte Inqua* du Procès Verbal de la spoliation du trésor de l'église Saint-Vincent de Chalon. Ce document a été publié par Eugène Fyot. FYOT (E.), « Les spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXV, Chalon-sur-Saône, 1934-1935, p. 124-140. Cependant, le non respect de la ponctuation moderne, la déformation de certains mots et noms ainsi que l'oubli de mots et de passages entiers rendent parfois difficile la compréhension du document et doivent conduire l'historien à préférer le document original.

³⁸⁸ L'ouverture des tombeaux chalonnais dépasse le simple plaisir de profaner une sépulture épiscopale. La nécessité pour les belligérants de se procurer du plomb repose uniquement sur des considérations militaires. Ce métal est effet réutilisé dans la fabrication de balles de mousquets et autres munitions.

³⁸⁹ À la lecture de ce rapport, il n'est pas certain que le tombeau de Jean, décédé au château de la Salle le 28 septembre 1531 était achevé³⁸⁹ au moment des méfaits des huguenots puisque les témoins ne font aucune mention de son gisant. Son corps était bien en terre mais rien ne prouve qu'un gisant matérialisait sa sépulture à peine trente ans après sa mort.

³⁹⁰ ADCO, B 11890. *Folios XVII verso* et *XVIII recto*.

traces archéologiques de sépultures médiévales dans les églises précédemment citées est un argument à prendre en compte.

Les grands épisodes insurrectionnels et les crises politiques ou religieuses ont engendré plus ou moins directement la perte de nombreux monuments funéraires. La période la plus néfaste pour l'art funéraire est directement imputable aux conséquences de la Révolution. L'exemple de l'abbaye de Cîteaux est tout à fait caractéristique de cela. Elle fut mise en régie dès 1792 par le département de la Côte-d'Or conformément à la volonté de l'Assemblée Constituante³⁹¹. Les bâtiments, communs, bois, terres, étangs et même pierres tombales se sont ainsi retrouvés à la merci d'une vente³⁹². Cependant, pour encourager les acheteurs, l'architecte départemental autorise la destruction de l'église et de certains bâtiments pour en vendre les matériaux (pièces de charpente, tuiles et pierres de tailles). C'est ainsi que les dalles et autres monuments funéraires de l'abbaye de Cîteaux se sont retrouvés vendues, débitées en morceaux et ont ainsi pour la plupart disparus³⁹³. L'histoire est à peu près la même pour l'abbaye de Cluny qui fut transformée en carrière à ciel ouvert et pour laquelle il ne reste pratiquement rien du mobilier funéraire.

Les conséquences de la Révolution marquent donc un tournant considérable dans l'histoire du monachisme et engendreront beaucoup de perte parmi les monuments funéraires des édifices religieux bourguignons et français. Parallèlement à ces phases de ventes et de restructurations des édifices religieux, il ne faut pas négliger les dégradations volontaires liées. De nombreuses dalles funéraires portent encore les stigmates d'une tentative d'éviction des symboles seigneuriaux. C'est particulièrement visible sur la dalle funéraire de Jacques Bouton (Annexe II, fig. 151, p. 99), inhumé en 1479 dans l'église de Corberon³⁹⁴. Cette illustration permet de bien visualiser les coups de piques portés sur le visage et les mains de l'effigie ainsi que sur les armoiries et l'inscription funéraires qui les rendent d'ailleurs illisibles. Au-delà de l'effigie, ce sont souvent les éléments les plus marqueurs de l'appartenance du défunt à l'aristocratie féodale qui sont ciblées. Ainsi, une des dalles funéraire à symboles de l'abbatiale de Tournus porte également les traces de relents antiseigneuriaux avec des marques de piques concentrées sur l'épée (Annexe II, fig. 152, p. 99). Les tombeaux ducaux qui étaient à cette époque encore en place à la Chartreuse de Champmol n'ont également pas été

³⁹¹ DELPAL (B.), « Cîteaux avant Cîteaux. De la Révolution à 1898 », in *Unanimité et diversité cisterciennes, Publications de l'Université de Saint-Etienne*, Saint-Etienne, 2000, p. 674 (« CERCOR »).

³⁹² Il est toutefois intéressant de noter que les autorités civiles et politiques se refusent à découper l'immense propriété en lots. On pense au contraire qu'il faut maintenir l'unité du domaine pour sauvegarder le prestige du nom de Cîteaux.

³⁹³ Certaines maisons et bâtiments autour de Cîteaux portent les preuves de la transformation de certaines plates tombes en matériaux de construction. Ainsi, une ferme d'Izeure construite avant 1808 (et qui a longtemps servi de Mairie au village) possède des linteaux et des appuis de fenêtres issus du sciage de plates tombes d'abbés cisterciens (Cf GRILLON (G.), « Fragments inédits des dalles des abbés de Cîteaux à Izeure (Côte-d'Or) », in *Annales de Bourgogne*, tome 81, fascicule 3, Dijon, 2010, p. 293-323.

³⁹⁴ Corberon, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

épargnés. Comme le rapporte Françoise Baron, le conseil général de la Commune eut à cœur de suivre les directives de la Convention qui, en 1793, avait, pour célébrer l'anniversaire du 10 août 1792, décrété la destruction des gisants royaux et la suppression des signes de la féodalité³⁹⁵. Un récit daté du 27 avril 1797 fait un constat édifiant de l'état du tombeau de Philippe le Hardi suite à cela : « La figure est entièrement effacée, les mains ôtées [...], les pieds cassés, ainsi que le lion et les anges qui supportaient un écusson enlevé »³⁹⁶. Concernant les effigies ducales, seules les trois paires de mains et les visages de Jean sans Peur et de la duchesse furent épargnés sur l'initiative de Claude Renon, procureur de la commune de Dijon³⁹⁷.

Malgré toutes ces traces de destruction, il faut nuancer l'impact de la Révolution sur le mobilier funéraire médiéval. On ne peut pas parler de « rage révolutionnaire » dans la mesure où il n'y a pas de destruction massive de plates tombes et de gisant. Seuls les symboles précis de la féodalité sont effacés. Outre les mains et les visages, cela concerne surtout les armoiries, les titres de seigneurie et les armes. À Grury, les armoiries des Bourbon de Montperroux ne sont que partiellement détruites. On martèle les lions, symboles particulièrement parlant, mais on épargne les coquilles. Il s'agit là d'un travail de professionnel et pas de fanatique. Détruire l'intégralité des signes de la féodalité coûterait trop de temps et trop d'argent. Par ses décrets des 4 juillet et 14 septembre 1793, la Convention ordonne s'attaque certes aux signes extérieurs de la féodalité existant dans les églises et autres monuments publics³⁹⁸. Mais la loi du 13 pluviôse An II précise que ce sont juste les signes et pas l'intégralité des monuments qui doivent disparaître³⁹⁹.

Les raisons qui ont conduit à la disparition des monuments funéraires sont multiples. D'abord victimes des conflits, les plates tombes et les gisants ne seront pas épargnés par les multiples phases « d'embellissement » et de travaux. Gênants et démodés pour les prélats du XVII^e siècle, symbole des privilèges et de l'arrogance des notables de l'Ancien Régime pour les révolutionnaires, les monuments funéraires seront finalement banalisés et considérés comme de simples pierres de pavement ou de remblais par les gens du XIX^e siècle. Seuls quelques érudits éclairés ont su discernés l'intérêt historique et iconographique de ses monuments pour l'Histoire et ont réussi à les préserver au mieux en les sauvegardant ou pire en les remployant.

³⁹⁵ BARON (F.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne... op. cit.*, p. 44.

³⁹⁶ BM de Dijon, Manuscrit 1602, folio 255.

³⁹⁷ BARON (F.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne... op. cit.*, p. 44.

³⁹⁸ CLERE (J.-J.), « L'abolition des droits féodaux en France », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 94-95 | 2005, mis en ligne le 01 janvier 2008, Consulté le 09 mai 2011. URL : <http://chrhc.revues.org/index1227.html>

³⁹⁹ MOUILLEBOUCHE (H.), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2002, p. 61.

b) *Les multiples formes du emploi des monuments funéraires médiévaux*

Lorsqu'ils ne sont pas détruits, les monuments funéraires médiévaux peuvent être remployés de manières très diverses et très surprenantes. Les raisons de ses remplois sont simples. Les pierres tombales médiévales fournissent à l'entrepreneur de larges lames de pierre qu'il peut à sa guise débiter et réutiliser. Il ne faut pas oublier que de nombreuses églises ont été transformées en carrières, parmi lesquelles il convient de citer les abbayes de Cluny⁴⁰⁰ et de Cîteaux⁴⁰¹.

Cependant, d'une manière générale, les pierres tombales médiévales sont prioritairement remployées dans leur édifice ecclésial d'origine. Ce remploi peut prendre de multiples formes. Le plus banal consiste évidemment à réutiliser les dalles funéraires pour le pavement. À l'origine situées dans ou sur le sol de l'édifice, il est donc logique que les dalles funéraires soient réutilisées dans ce sens⁴⁰². Comme nous l'avons vu précédemment, cette forme de remploi complique considérablement le travail de l'historien dans la mesure où il est souvent tentant de voir ce remploi proche ou à l'endroit même de son emplacement originel. Les cas de réutilisation dans le pavement sont innombrables tant les dalles funéraires médiévales apparaissent encore dans le sol de nombreux édifices religieux. Parfois cette réutilisation du monument funéraire dans un autre lieu de l'édifice est complètement explicite. C'est le cas à Saint-Vincent de Chalon où les dalles funéraires médiévales ont été concentrées dans les collatéraux permettant ainsi à la nef centrale d'arborer un pavement intégralement refait à neuf dans la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est aussi le cas dans des églises moins prestigieuses comme à Notre-Dame de Talant ou à Notre-Dame de Premières (Annexe II, fig. 148 et 149, p. 97) où les dalles ont été remployées dans les allées. Très fréquemment aussi, les dalles funéraires sont en place dans les pavements de chapelles latérales ou du chœur. Il est alors difficile de dire si elles ont été rapportées de la nef vers ces endroits ou simplement déplacées de quelques mètres ou centimètres. Moins les dalles sont nombreuses, plus le remploi est difficile à déterminer. C'est ainsi que les dalles funéraires des petites églises paroissiales occupent de multiples positions qu'il serait inutile et fastidieux de détailler.

Parmi les formes de remploi dans le pavement, certaines dalles ont été remployées à l'envers, la face gravée vers le sol. Parmi les exemples connus, il faut citer le cas de la dalle de Jean de Bourbon de Montperroux, décédé en 1424 et inhumé dans l'église de Grury. L'actuelle église de Grury qui abrite cette dalle dressée dans son avant-nef date de la fin du XIX^e siècle et succède à une

⁴⁰⁰ ROUX (J.) (dir.), *Cluny*, In Situ thèmes, MSM, Vic-en-Bigorre, 2004, p. 231-235.

⁴⁰¹ PLOUVIER (M.), SAINT-DENIS (A.), (dir.), *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux. 1098-1998*, Cîteaux, *Commentarii cistercienses. Studia et documenta*, 1998.

⁴⁰² Nous renvoyons le lecteur aux différents plans précédemment présentés (Annexe II, fig. 148, 149 et 150).

église plus ancienne⁴⁰³. C'est au cours de la démolition de cette dernière que cette dalle fut mise au jour, le 30 avril 1879. Elle était alors retournée, dans le pavement de l'église⁴⁰⁴. Un autre cas similaire est attesté pour la pierre en bâtière d'Anseau de Duesme, décédé en 1314 et inhumé à Notre-Dame de Premières. Cette pierre tombale qui avait été vue par Pierre Palliot « dans la nef au milieu [...] élevée d'un pied et demi »⁴⁰⁵ fut redécouverte, dans l'entre-deux guerres lors de la restauration de cette magnifique église romane, retournée dans le pavement, à l'endroit même où Pierre Palliot l'avait vu⁴⁰⁶. Ces deux cas de figure montrent bien que les dalles funéraires médiévales ont très bien pu avoir été retournées lors de la réfection du pavement de l'église, ce qui est de bon augure pour l'historien dans la perspective de redécouvrir par hasard lors de travaux de nouvelles pierres méconnues et protégées de l'usure.

Lorsqu'elles ne sont pas conservées entières face visible ou retournées, les dalles funéraires médiévales ont parfois servi à boucher les trous du pavement et ont ainsi été morcelées en divers endroits de l'édifice. Il faut citer comme exemple la dalle de Jeanne de Voudenay (Annexe II, fig. 153, p. 100) inhumée en 1338 dans l'église Saint-Bénigne de Dijon, dont il ne reste qu'un malheureux fragment au pied du premier pilier droit de la nef. Ce fragment a pu être identifié par comparaison avec un dessin conservé dans le manuscrit XIV de la Collection Bourgogne⁴⁰⁷. Un autre illustre fragment réemployé dans le pavement dans l'église de Til-Châtel⁴⁰⁸ est fourni par la dalle à effigie féminine la plus ancienne recensée en Bourgogne, celle de Guillaumette de Til-Châtel (Annexe II, fig. 69, p. 50), décédée en 1239. Il ne reste de cette dalle connue par un dessin de Pierre Palliot⁴⁰⁹ qu'un simple fragment de l'angle supérieur droit situé le long du mur nord du collatéral nord.

Enfin, pour en terminer avec les dalles funéraires réemployées dans le sol, il convient de signaler la transformation peu courante de pierres tombales en marches d'escaliers. Ainsi, la dalle funéraire d'Antoine de Salins (Annexe II, fig. 154, p. 100) inhumée en 1467 dans l'église de Corberon⁴¹⁰ a été employée en promontoire d'accès à un autel. En effet, on distingue contre le bord

⁴⁰³ BOELL (M.), *Eglises et paroisses rurales de l'arrondissement d'Autun*, Société Eduenne.

⁴⁰⁴ Découverte d'une dalle funéraire à Grury. Compte-rendu de séance du 19 juin 1879 sous la présidence de M. BULLIOT, in *Mémoires de la Société Eduenne*, t. IX, p. 526-528. Rééd. in *La revue des Amis du Dardon : Echos du passé*, n° 86, 2000, p. 67-68.

⁴⁰⁵ Note manuscrite qui figure en bas de son relevé publié par VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières ». in *La Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1986, planche 74.

⁴⁰⁶ L'église Notre-Dame de Premières avait été détruite par un incendie survenu à la suite d'un violent orage en 1924. C'est à l'occasion des travaux de restauration entrepris bien des années plus tard que les magnifiques pierres tombales médiévales de l'église furent extraites du pavement et dressées contre le mur nord de l'église. Leur emplacement dans la nef est à ce jour matérialisé par un fac-similé de béton.

⁴⁰⁷ BnF, Manuscrit XIV de la Collection Bourgogne, folio 168.

⁴⁰⁸ Til-Châtel, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

⁴⁰⁹ Ce dessin est publié par VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières ». in *La Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1986, planche 1.

⁴¹⁰ Corberon, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

gauche de la dalle funéraire la contremarche et ainsi que l'avancée du nez de la marche. De même, la surface de la dalle porte encore les stigmates d'une barrière de chœur et d'un portillon d'accès. Si cette dalle d'Antoine de Salins n'est plus en place en tant que marche⁴¹¹, il existe une autre dalle toujours place dans un escalier. Il s'agit de la dalle funéraire d'Henry de Saulx (Annexe II, fig. 155, p. 101) inhumé en 1489 dans l'église de Messigny-et-Vantoux⁴¹². Cette dalle, dessinée par Pierre Palliot⁴¹³ et figurée dans le tome IX des manuscrits de la Collection Bourgogne⁴¹⁴, était considérée comme perdue. Or, elle existe bel et bien dans l'édifice. Très effacée, elle sert d'escalier d'accès à la chapelle nord. Si l'effigie a complètement disparu tant l'usure de cette dalle est prononcée, les quelques bribes épigraphiques toujours visibles et surtout les fragments d'armoiries situées à l'intersection des bandes de textes permettent d'attester que la dalle d'Henry de Saulx a été tronçonnée en morceaux, morceaux qui ont ensuite été superposés pour former les trois marches d'un escalier.

Parmi les remplois de plates tombes en escalier les plus célèbres, il convient de citer le cas de l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube⁴¹⁵ en Champagne. L'escalier d'entrée hémicirculaire (Annexe II, fig. 156, p. 101) est ainsi intégralement constitué de plates tombes extraites du pavement⁴¹⁶. La décision émane d'une délibération du Conseil de Fabrique de Saint-Pierre qui, en 1797, recommande de parer aux réparations les plus urgentes, et que si l'argent vient à manquer, on « tranchera dans les tombes ».

Toujours dans l'édifice ecclésial, il existe des remplois hors sol et par conséquent moins ordinaires. Certaines dalles funéraires ont ainsi été remployées en tables d'autels. Ce sont prioritairement les dalles ornées d'une croix qui ont été sélectionnées pour servir de table d'autel. C'est notamment le cas dans la chapelle nord de l'église Notre-Dame de Premières où une dalle arborant une croix fleuronée évidée en son centre (Annexe II, fig. 157, p. 102) a été extraite de la nef lors des travaux de réfection de l'église et placée sur l'autel. Plus rarement les dalles à effigie peuvent être réutilisées comme tables d'autel. C'est le cas de la dalle de Guy de Courlaou (Annexe II, fig. 158, p. 102), dont la pierre tombale sert de table au maître autel située contre le mur du chœur de l'église de Frangy-en-Bresse⁴¹⁷. Le plus bel exemple bourguignon de dalle à effigie toujours en

⁴¹¹ Cette dalle se trouve aujourd'hui dressée contre le mur ouest du bras sud du transept de l'église de Corberon.

⁴¹² Messigny-et-Vantoux, cton de Fontaine-lès-Dijon, arrt de Dijon (21).

⁴¹³ Ce dessin est publié par VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières ». in *La Gazette des Beaux-Arts*, novembre 1986, planche 236.

⁴¹⁴ Bibliothèque nationale de France, Manuscrit IX de la Collection Bourgogne, folio 80.

⁴¹⁵ Bar-sur-Aube est une commune située dans le département de l'Aube et la région Champagne-Ardenne.

⁴¹⁶ MERCIER (J.), *Les dalles tumulaires de l'église de Bar-sur-Aube en Champagne*, Bar-sur-Aube, 1989.

⁴¹⁷ Frangy-en-Bresse, cton de Saint-Germain-du-Bois, arrt de Louhans (71).

place est incontestablement fourni par la dalle de Martel de Mailly (Annexe II, fig. 159, p. 103), inhumé dans la chapelle Saint-Eloi de Notre-Dame de Premières. Cette dalle, partiellement masquée par un retable du XIX^e siècle, est dans un parfait état de conservation et supportée par de fines colonnettes sculptées.

Ce remploi de plates tombes en tables d'autel induit une certaine mutilation du monument. Si les monuments ne portent pas nécessairement les marques des croix de consécration aux angles de la dalle, il faut observer que le scellement des reliques a nécessité le creusement d'un sépulcre qui sera ensuite bouché d'une plaque qui porte les cinq croix symboles des cinq plaies du Christ.

D'autres dalles funéraires sont remployées de manière curieuse dans l'église. La dalle funéraire de Richard et Marie de Vingles (Annexe II, fig. 160, p. 103) inhumés dans le dernier quart du XV^e siècle dans l'église de Quemigny-sur-Seine⁴¹⁸ a été réutilisée pour boucher la porte d'accès au cimetière depuis le bras sud du transept. Cette dalle, autrefois située dans la chapelle Sainte-Anne de cette église⁴¹⁹, est donc aujourd'hui dressée non pas contre le mur, mais dans l'encadrement même de la porte des morts⁴²⁰. Mais l'un des plus curieux remplois hors-sol au sein d'un édifice religieux concerne une dalle funéraire anonyme (Annexe II, fig. 161, p. 104) autrefois implantée dans le pavement de l'église de Thoisy-le-Désert⁴²¹. Cette dalle, qui arbore une croix pattée, sert aujourd'hui de linteau à la porte d'entrée principale de l'église paroissiale Saint-Maurice. Il convient de remarquer le cas plus curieux encore d'un remploi identique pour le porche de l'église de Saint-Albain⁴²². La différence vient du fait que cette dalle n'arbore non pas une croix, symbole chrétien par excellence, mais une épée (Annexe II, fig. 162, p. 104).

Pour en terminer avec cette question des remplois de monuments funéraires médiévaux, il convient à présent de se tourner hors de l'édifice ecclésial. Les cas de remplois de ce genre sont certes peu nombreux mais souvent originaux. Pour trouver des monuments funéraires remployés à l'extérieur, il ne faut parfois pas aller bien loin. Ainsi, certaines dalles funéraires sont directement remployées au pied des portes d'églises, en guise de perron ou de chemin d'accès pavé (Annexe II, fig. 163, p. 105). C'est le cas pour quelques dalles anonymes comme au pied de la porte de l'église de Saint-Romain-sous-Gourdon⁴²³ ou encore devant celle de l'église Massy⁴²⁴. Parfois c'est le hasard le

⁴¹⁸ Quemigny-sur-Seine, cton d'Aignay-le-Duc, arrt de Montbard (21).

⁴¹⁹ La chapelle Sainte-Anne, qui était la chapelle familiale des seigneurs de Vingles se trouvait effectivement dans le bras sud du transept de cette église.

⁴²⁰ C'est ainsi que se nomment les portes destinées à faire sortir le cercueil vers le cimetière.

⁴²¹ Thoisy-le-Désert, cton de Pouilly-en-Auxois, arrt de Montbard (21).

⁴²² Saint-Albain, cton de Lugny, arrt de Mâcon (71).

⁴²³ Saint-Romain-sous-Gourdon, cton de Mont-Saint-Vincent, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁴²⁴ Massy, cton de Cluny, arrt de Mâcon (71).

plus total qui amène la découverte de monuments funéraires dans les lieux les plus inattendus. Ce fut le cas pour une belle dalle anonyme arborant une croix fleurdelisée à base talutée accompagnée d'un symbole solaire proche du swastika (Annexe II, fig. 164, p. 105) découverte pas une pelleteuse lors du creusement d'un rond-point à Flavigny-sur-Ozerain⁴²⁵ au printemps 2008. Cette dalle se trouvait enfouie en plein champ sous plusieurs dizaines de centimètres de terre et bouchait un puits maçonné de pierres taillées large de près de 2 mètres de diamètre et profond d'une vingtaine de mètres. Cette découverte n'est d'ailleurs pas sans rappeler la double plate tombe des Clugny réemployée à Autun pour réaliser la margelle d'un puits.

La découverte de pierres tombales à l'extérieur de l'édifice ecclésial la plus surprenante pour la Bourgogne ducale concerne des fragments de dalles funéraires des abbés de Cîteaux (Annexe II, fig. 165, p. 106) réemployés dans les maçonneries des fenêtres (Annexe II, fig. 166, p. 106) d'une ferme du début du XIX^e siècle à Izeure⁴²⁶. Au nombre de sept, ces fragments sont issus de cinq dalles funéraires différentes, toutes tronçonnées dans le sens de la largeur à l'exception du sixième coupé dans le sens de la hauteur de la dalle⁴²⁷. Six de ces fragments servent de linteaux à plusieurs fenêtres du rez-de-chaussée de la maison. Un dernier est utilisé comme appui de fenêtre. Un fragment probablement cistercien avait été repéré dans les murs d'une ferme du hameau de Tarsul, situé sur la commune d'Izeure⁴²⁸. Mais cette découverte est tout à fait exceptionnelle car elle permet d'identifier avec certitude deux des 5 défunts concernés par les 7 fragments retrouvés dans les maçonneries de cette maison. Elle démontre également que l'abbaye de Cîteaux a bien servi de carrière de pierres avant sa destruction puisque les pierres tombales fournissent à l'entrepreneur de larges lames de pierres qu'il peut à sa guise débiter.

Les emplois de monuments funéraires dans les murs d'édifices civiles restent difficiles à déceler car lorsque la partie visible et gravée de la dalle n'est pas noyée dans les maçonneries, elle a très bien pu être recouverte d'un enduis ou d'un crépi. Ces formes de emplois sont cependant très rares en Bourgogne comme ailleurs et concernent le plus souvent uniquement des fragments épars et difficilement identifiables. Il existe aussi un cas d'une dalle funéraire de la toute fin du XVI^e siècle réemployée comme dalle de balcon chez un particulier à Flavigny-sur-Ozerain. Cependant, rares sont

⁴²⁵ Flavigny sur Ozerain, cton de Venarey-les-Laumes, arrt de Montbard (21).

⁴²⁶ Ce fragment est cité sans plus de précision par Marie-Françoise Damongeot et Martine Plouvier dans le chapitre consacré au mobilier funéraire de l'abbaye de Cîteaux : « Cîteaux-nécropole : La Saint-Denis-Bourguignonne. Tombeaux de l'église, du cloître et du chapitre de l'abbaye », *Pour une histoire monumentale de l'abbaye de Cîteaux 1098-1998*, Vitreux : Revue *Cîteaux*, commentarii cistercienses ; Dijon : Association bourguignonne des sociétés savantes, 1998 p. 281 et suivantes.

⁴²⁷ GRILLON (G.), « Fragments inédits des dalles des abbés de Cîteaux à Izeure (Côte-d'Or) », in *Annales de Bourgogne*, tome 81, fascicule 3, Dijon, 2010, p. 293-323.

⁴²⁸ Izeure, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

ceux qui peuvent prétendre avoir des fragments de dalles funéraires médiévales ou modernes dans les maçonneries de leur maison.

c) *Les monuments sauvés, épargnés et protégés*

Il existe plusieurs façons de sauver un monument funéraire. Tout d'abord, il y a principalement deux lieux pour préserver le monument funéraire. Soit il est conservé au sein même de l'église qui l'a toujours abrité. Soit il est confié à un musée avec le risque de le voir sommeiller assez longuement dans les réserves à l'abri de tout.

Lorsqu'il est toujours conservé dans l'édifice ecclésial, deux solutions sont utilisées pour l'épargner de l'usure. Le meilleur moyen de préserver le monument funéraire de l'usure réside à le dresser contre un des murs de l'édifice (Annexe II, fig. 167, p. 107). Le fait de dresser la dalle funéraire contre un mur revêt de nombreux avantages. D'une part, cela la préserve de manière définitive de l'usure des pas des fidèles qui déambulent dans l'édifice. D'autre part, cela met complètement en valeur la dalle funéraire et facilite considérablement la visibilité de sa représentation et la lisibilité de l'inscription funéraire. Seul le bord inférieur reste difficile à lire puisque le texte épigraphique se retrouve inversé et oblige le lecteur à effectuer quelques contorsions. Cette bonne intention de dresser la dalle funéraire doit cependant éviter un écueil. En effet, si la dalle est fort heureusement toujours présentée contre un mur de manière à ce que la face gravée soit du bon côté, il peut arriver que la représentation se retrouve inversée. C'est le cas pour une dalle funéraire d'un abbé inconnu (Annexe II, fig. 168, p. 107) inhumé à la Maison-Dieu de Givry⁴²⁹ puisque les propriétaires du lieu ont cru bon d'extraire la dalle funéraire du pavement de ce qui reste de l'édifice médiéval pour la placer malencontreusement à l'envers. Le pauvre abbé dont la dalle est déjà bien émoussée se retrouve ainsi la tête en bas contre le mur extérieur du petit prieuré.

La prise de conscience de l'intérêt artistique et historique des monuments funéraires intervient dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les sources sur la sauvegarde et le dressage des dalles contre les murs sont cependant rares. À Saint-Bénigne de Dijon, c'est en 1852 que les premiers érudits envisagent de sauver de l'oubli et de l'usure les plates tombes de l'édifice⁴³⁰. Pour autant, au début des années 1880 les dalles sont toujours en place dans le sol. Georges Dumay rapporte que

⁴²⁹ Le hameau de Maison-Dieu se trouve à la sortie sud de la commune de Givry (chef-lieu de canton du département de Saône-et-Loire, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

⁴³⁰ « L'attention du Congrès fut bientôt captivée par le nombre, la grandeur et l'intérêt iconographique que présentent les dalles tumulaires intercalées dans le sol ou pavé de l'église. Un grand nombre de membres du Congrès ont émis le vœu que les plus intéressantes fussent relevées. » (Cf *Congrès archéologique de France, séances tenues à Dijon en 1852*, Paris, Derache, 1853, p. 38).

seule la tombe de Wladislas a été jusqu'alors relevée⁴³¹. Il faudra attendre les travaux de réfection du pavement dans les années 1890 pour que les membres de la CACO s'inquiètent en toute hâte de la destruction engagée des tombes du pavement. C'est sans doute dans les mêmes années que les dalles de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône aujourd'hui dressées contre les murs ont été extraites du pavement puisque Jean Martin les mentionne à leur place actuelle dans sa publication de 1905⁴³². À Grury, la plate tombe de Jean de Bourbon est découverte le 30 avril 1879 par l'entrepreneur chargé de la démolition de la vieille église. Déplacée à la cure, puis intégrée au mur qui séparait le transept de la sacristie, la dalle fut définitivement scellée contre le mur du porche le 14 octobre 1896⁴³³. Le relevage des plates tombes se poursuit jusqu'au milieu du XX^e siècle. À Premières, les bénévoles qui ont restauré l'église ont indiqué par une inscription dans le béton que c'est en 1949 qu'ont été extraites les dalles les plus remarquables du pavement. La sauvegarde des plates tombes continue encore aujourd'hui. L'acquisition en 1994 par le Musée Archéologique de Dijon a ainsi évité la destruction des plates tombes des membres de la famille de Saulx⁴³⁴. Certains de ces monuments portent encore les stigmates des scies circulaires utilisées dans le but de « désencombrer » la nef de l'église priorale qui allait être transformée en salle de réception.

Le relevage des plates tombes est une excellente solution de préservation. Non seulement cela épargne la dalle de l'usure du pas des fidèles, mais cela mais en valeur l'iconographie. Seule l'épithaphe est plus complexe à déchiffrer dans la mesure où le petit côté inférieur se trouve positionné dans le mauvais sens de lecture. Malheureusement, certaines dalles dressées sont mal situées dans l'édifice et ainsi absolument pas mises en valeur et même difficiles à trouver. C'est le cas de la dalle de Guillaume de Tilchâtel décédé en 1274 et aujourd'hui dressée dans l'angle nord-ouest de l'église et masquée en grande partie par un confessionnal. D'autres sont parfois même introuvables, masquées derrière un orgue, un tas de planches ou une pile de tables.

Le dressage des dalles contre les murs des églises n'est parfois pas suffisant pour garantir leur préservation. Afin d'améliorer leur lisibilité, certaines dalles funéraires ont été vernies. C'est le cas de la dalle de Perrenelle de Fougerolles (Annexe II, fig. 169, p. 108), décédée le 29 août 1400 et

⁴³¹ « En 1869, le prince Ladislas Zartorski a fait relever et placer contre l'un des murs de l'édifice la plus belle des tombes qu'il renferme, celle du duc Wladislas, religieux de Saint-Bénigne et plusieurs fois candidat au trône de Pologne. C'est là un exemple à imiter. L'enlèvement de ces tombes du lieu qu'elles occupent aujourd'hui n'aurait d'ailleurs, aucun inconvénient, car elles sont disposées au hasard, aucune d'entre elles ne recouvrant la sépulture du défunt dont elles avaient pour but de conserver le souvenir. » (Cf DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 34.

⁴³² MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*

⁴³³ Découverte d'une dalle funéraire à Grury. Compte-rendu de séance du 19 juin 1879 sous la présidence de M. BULLIOT, In *Mémoires de la Société Eduenne*, t. IX, p. 526-528. Rééd. in *La revue des Amis du Dardon : Echos du passé*, n° 86, 2000, p. 67-68.

⁴³⁴ JANNET (M.), PERRICHON (D.), « Les pierres tombales du prieuré de Bonvaux », in *Bulletin des Musées de Dijon*, fascicule n°1, Dijon, 1995, p. 12-16.

inhumée dans la petite église de Magny-sur-Tille⁴³⁵. De même, la dalle funéraire de la famille Barbier (Annexe II, fig. 170, p. 108), décédés dans la deuxième moitié du XV^e siècle et inhumés dans l'église de Longepierre⁴³⁶, aujourd'hui dressée et intégrée aux maçonneries du mur à gauche sous le porche d'entrée de l'église, a subi l'application guère heureuse d'une lourde couche de teinte foncée.

La seconde solution pour protéger les monuments funéraires reste de les placer en élévation, à l'image des gisants, de manière à empêcher les visiteurs de marcher dessus. C'est le cas pour les dalles funéraires conservées dans la collégiale de Thil qui sont toutes placées sur des pilotis élevés à quelques dizaines de centimètres du sol.

Parfois les monuments funéraires ne sont pas conservés dans l'édifice ecclésial mais à l'extérieur. Ils se retrouvent donc à l'épreuve des intempéries et des dégradations. C'est le cas pour les monuments funéraires du prieuré du Val Saint-Benoît⁴³⁷. Ainsi, deux gisants du XIII^e siècle non attribués et la dalle funéraire de Jehan de Coulches (Annexe II, fig. 171, p. 109), décédé en 1288 et inhumé au prieuré, se retrouvent à l'extérieur de l'édifice et bien atteint par la mousse et les eaux de pluies.

La meilleure solution pour épargner les monuments funéraires médiévaux de l'usure reste évidemment la conservation au sein d'un Musée. Plusieurs monuments funéraires médiévaux bourguignons honorent de leur présence de grands musées français. La dalle funéraire d'Agnès de Dompierre (Annexe II, fig. 172, p. 109), décédée en 1313 et autrefois inhumée au Prieuré de Bonvaux⁴³⁸, se trouve aujourd'hui conservée au Musée du Louvres à Paris. Il en va de même pour le trop célèbre tombeau de Philippe Pot, décédé en 1494 et inhumé à l'abbaye de Cîteaux, également conservé au Louvre. L'intérêt pour l'art funéraire bourguignon dépasse même les frontières nationales. Certains pleurants des tombeaux ducaux ainsi qu'une partie du soubassement du tombeau de Pierre de Bauffremont, comte de Charny, sont aujourd'hui conservés dans des musées américains. La seule contrainte des Musées vient du fait qu'ils ne peuvent présenter l'intégralité de leurs collections. Les monuments funéraires de par leurs dimensions et leur nombre se trouvent ainsi le plus souvent condamnés à remplir les réserves, ce qui est déjà un moindre mal.

Au regard de cette analyse, la destinée du monument funéraire médiéval dépend avant tout de l'intérêt que lui porte l'homme. Parfois il a été tout bonnement détruit car il incarnait aux yeux de certains un symbole religieux ou politique insoutenable. Pour d'autres, il était simplement devenu

⁴³⁵ Magny-sur-Tille, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

⁴³⁶ Longepierre, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁴³⁷ Érigé en 1237 par Gauthier de Sully, ce petit prieuré qui abrite aujourd'hui une communauté des sœurs de Bethléem se trouve au milieu des bois, sur la commune d'Épinac (chef-lieu de canton, arrt d'Autun (71)).

⁴³⁸ Fondé dans un petit vallon entre Plombières, Daix et Talant par des moines de la congrégation du Val des Ecoliers sur une donation de Garnier de Fontaine en 1215, ce petit prieuré a uniquement conservé du Moyen Âge sa chapelle datant du XIV^e siècle.

gênant ou dépassé. Le plus souvent le monument funéraire a été réemployé dans l'église tout d'abord pour économiser du pavement ou pour colmater les trous, à l'extérieur quelques fois, dans les maçonneries ou au hasard d'une lubie. Heureusement, beaucoup de monuments funéraires ont été épargnés et protégés. Il est toujours plus agréable de voir ces belles pierres dressées contre les murs ou dans les collections d'un musée plutôt de se languir de les voir s'user chaque jour un peu plus sous le pas des fidèles ou des simples passants.

Au final, l'étude du devenir des monuments funéraires permet d'appréhender l'intérêt que leur ont porté les hommes au fil des siècles. En fait, au-delà des dommages collatéraux dus aux guerres et insurrections, il y a une grande continuité de conservation du XII^e au XVII^e siècle. La rupture coïncide avec un renouveau du sentiment religieux. En réaction contre le progrès de la Réforme, le catholicisme connaît un élan nouveau qui conduit les chapitres et les ordinaires du lieu à évacuer le mobilier funéraire dépassé, et en particulier les tombeaux. La Révolution ne doit pas porter à elle seule la responsabilité des phases de destructions. Même si les abbayes de Cluny et de Cîteaux ont été intégralement démantelées, on ne constate pas de défoulement antiseigneurial sur les tombes médiévales et modernes. Les révolutionnaires n'ont fait qu'appliquer à la lettre les lois. Au-delà du travail de Pierre Palliot, de l'équipe de Roger de Gaignières et de quelques érudits qui au fil des siècles ont utilisé les sépultures dans un but personnel (faire une généalogie, collectionner des dessins...), la prise de conscience de l'apport historique et artistique a lieu au milieu du XIX^e siècle, à un moment où apparaît en France un mouvement de restauration du patrimoine médiéval (Viollet-le-Duc, Mérimée...). Sans l'intervention des membres de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, des archéologues et des amateurs d'arts locaux, la perte du mobilier funéraire médiéval aurait été plus importante. Et quand on déambule dans les églises, on oublie parfois que les pierres tombales dressées contre les murs étaient autrefois intégrées au pavement et qu'elles ont été épargnées de l'usure et de l'oubli par la volonté de quelques-uns.

Conclusion de la première partie :

Cette première approche archéologique a permis de présenter le monument funéraire médiéval comme objet pour l'historien, l'amateur d'art et l'archéologue. L'histoire est faite le plus souvent à partir des sources textuelles. Cependant, s'il faut bien entendu prendre en compte ce que

disent les textes sur les hommes, il ne faut pas négliger ce que dit la pierre sur ceux qui l'ont taillée et ceux qu'elle représente. Avant même une étude épigraphique et iconographique, ce passage en revue du corpus funéraire bourguignon permet d'affirmer que les artisans et les commanditaires jouissent d'une très grande liberté. Certes, la norme induit de choisir une plate tombe ou un gisant dans le cadre d'une inhumation *ad ecclesiam*, mais il existe une très grande variabilité des modèles au point qu'il n'y a pas deux monuments identiques. Au-delà de l'étude typologique, cette démarche archéologique a aussi conduit à étudier l'intérêt porté par les hommes au monument funéraire au fil des siècles. Les raisons qui ont conduit à leur destruction sont multiples. Victimes collatérales des conflits politiques et religieux, les monuments funéraires ont aussi beaucoup soufferts des chantiers de restauration ou d'embellissement avant que les hommes se décident enfin à les épargner.

Une fois que cette étape de présentation générale du monument est passée, il est à présent temps d'aborder le monument funéraire à travers une analyse ciblée avec une approche épigraphique, puis iconographique et enfin socio-historique pour appréhender plus en détail le message qu'il délivre.

Deuxième partie

Approche épigraphique

II. Approche épigraphique : les inscriptions funéraires, dernières traces écrites d'un passage sur terre

Avant de se lancer dans l'analyse de l'iconographie funéraire, il est indispensable d'entreprendre une approche épigraphique du monument funéraire médiéval. Les inscriptions funéraires occupent une place importante dans cette étude dans la mesure où elles figurent de manière assez systématique sur les plates tombes et gisants de Bourgogne. Sur les quelques 800 monuments funéraires rassemblés par cette étude, 662 en bénéficient.

Présente dès l'Antiquité sur les stèles romaines pour décliner l'identité et la titulature du défunt, l'inscription funéraire réapparaît en quelque sorte sur le monument médiéval avec l'effigie à compter du milieu du XIII^e siècle. C'est d'ailleurs souvent elle qui apporte l'identification et la datation la plus certaine de la tombe. Elle reste très présente et ne le quittera plus puisque les pierres tombales de nos cimetières portent encore les nom, prénom et date de naissance et de décès de nos défunts.

L'épigraphie est une discipline récente en France. Elle émerge dans les années 1970 grâce à Robert Favreau qui crée le Corpus des Inscriptions de la France Médiévale basé à Poitiers. Dans son *Épigraphie médiévale*, Robert Favreau pose le fondement même de cette science en déclarant que « l'inscription a pour but de porter à la connaissance du public le plus large et pour la plus longue durée, d'assurer une communication en vue d'une publicité universelle et durable »¹. Cécile Treffort, dans l'introduction de son ouvrage *Paroles inscrites*, justifie la nécessité de prendre en compte les inscriptions médiévales dans la mesure où celles-ci permettent d'analyser le message que les hommes du Moyen Âge ont souhaité transmettre à leur propre société tout autant qu'à la postérité². Plus rares que les autres sources écrites, souvent plus concises, les épitaphes portent en revanche un discours particulièrement pertinent pour étudier les représentations idéologiques.

L'inscription occupe une place privilégiée sur le monument funéraire médiéval. Comme le rappelle Vincent Debais, les épigraphies à caractère funéraire constituent la majeure partie de la documentation épigraphique du Moyen Âge³. C'est une chose très vérifiable en Bourgogne. Les

¹ FAVREAU (R.), « Épigraphie médiévale », in *L'Atelier du médiéviste*, volume 5, Editions Brepols, Turnhout (Belgique), 1997, p. 31.

² TREFFORT (C.), *Paroles inscrites. À la recherche des sources épigraphiques latines du Moyen Âge*, Sources d'Histoire, Editions Bréal, Rosny-sous-Bois, 2008, p. 5.

³ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires et édifices religieux : formes et fonctions des épitaphes des abbés et abbesses (nord-ouest de la France, X^e - XIV^e siècles) », in *Inhumations et édifices religieux au Moyen Âge entre Loire et Seine*, Table ronde du CRAHM, volume 1, Publication du CRAHM, Caen, 2004, p. 23 et suivantes.

travaux de Pierre Palliot, d'Ernest Petit et des innombrables érudits et historiens qui se sont succédés depuis ont permis la restitution de plusieurs milliers d'épigraphes pour la très grande majorité disparues, au point qu'une thèse pourrait être intégralement consacrée à ces seules inscriptions funéraires⁴. Néanmoins, malgré la masse documentaire formée uniquement par la compilation des inscriptions funéraires bourguignonnes induite par cette étude, il est totalement impossible d'éluder cette question. Puisqu'elle fait partie intégrante du monument funéraire médiéval, l'inscription a toute sa place dans cette étude. Elle n'est pas ici la source exclusive mais un des éléments qui composent ou non le monument funéraire médiéval⁵. Elle contribue donc, au même titre que le monument lui-même et la représentation qu'il véhicule, à la bonne appréhension du message délivré. En outre, cette étude prend en compte tous les monuments funéraires encore connus, soit parce qu'ils sont encore existants, soit par le biais de dessins et de relevés qui nous permettent d'en avoir un bon aperçu. La moitié des inscriptions funéraires rassemblées par ce corpus provient directement de relevés anciens sur des monuments disparus avec tous les risques d'erreurs et d'interprétations que cela suppose.

Afin de bien cerner l'apport des données épigraphiques pour la compréhension du message délivré par le monument, il faut procéder par étape. Avant de s'attarder sur la fonction même de l'inscription et son apport pour l'étude des pratiques funéraires familiales, il est nécessaire de

⁴ Le travail de Pierre Palliot dont nous avons fait l'éloge en introduction résulte de la compilation de tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'une grande histoire des familles nobles de Bourgogne. Il n'a cessé tout au long de sa vie de collectionner entre autres les relevés d'inscriptions funéraires nécessaires à son œuvre. Ses dessins et manuscrits restituent souvent des épigraphes perdues. D'autres historiens ont tenté de reprendre la suite de son travail. C'est le cas d'Ernest Petit qui dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.* s'est attaché à faire figurer un grand nombre d'épigraphes bourguignonnes en guise de pièces justificatives. Il faut également citer des travaux plus ponctuels, concentrés sur des édifices ou des zones géographiques plus précises : Gabriel Dumay pour Saint-Bénigne de Dijon DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne : église et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon », in *Mémoires de la CACO*, t. X, 1878-1884, p. 27-267, Jean Martin pour le chalonnais et le Tournugeois : MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône : pierres tombales et documents historiques », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. IX, [1905-1906], p. 1-144, MARTIN (J.), « L'ancien archiprêtre de Tournus au diocèse de Chalon : pierres tombales, inscriptions et documents archéologiques », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. I (t. IX), 1905-1906, p. 51-210..., Harold de Fontenay pour l'Autunois FONTENAY (H. de), « Epigraphie autunoise : inscriptions du Moyen Âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun », in *Mémoires de la Société Eduenne*, t. VII, 1878 ; t. VIII, 1879 ; t. IX, 1880 ; t. X, 1881 ; t. XI, 1882 ; t. XII, 1883 ; t. XIII, 1884 ; t. XIV, 1885 ; t. XV, 1887 ; t. XVI, 1888, ou encore Henry Frérot pour le châillonnais : FREROT (H.), « Les tombes châillonnaises : sépultures dans les églises de Châillonn et des environs. », in *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châillonnais*, 2e s., n° 3-4, 1893-1894 ; n° 5-6, 1895-1896 ; n° 7-9, 1897-1899.

⁵ Pour des approches plus spécifiquement consacrées aux seules inscriptions, on pourra consulter le Corpus des Inscriptions de la France Médiévale. Les derniers ouvrages de référence parus sont l'œuvre de deux des membres du CESEM et du CIFM de Poitiers : TREFFORT (C.), *Paroles inscrites. À la recherche des sources épigraphiques latines du Moyen Âge*, Sources d'Histoire, Editions Bréal, Rosny-sous-Bois, 2008 ; DEBIAIS (V.), *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Culture et société médiévale, Editions Brepols, Turnhout (Belgique), 2009.

dresser la typologie des inscriptions gravées sur les monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale.

A. Typologie des inscriptions funéraires bourguignonnes

Avant de percevoir et d'interpréter le texte épigraphique cette approche typologique s'intéresse à l'articulation des composantes de l'inscription que sont les lettres, les signes, le texte et le support.

1. Le texte et son support : position et sens de lecture de l'inscription funéraire

a) *Supports et techniques de réalisations de l'inscription funéraire*

Quelle que soit la matière utilisée pour la fabrication du monument funéraire, il existe trois manières de lui apposer l'inscription⁶. Dans la mesure où les plates tombes et gisants sont très majoritairement réalisés en pierre, la solution la plus naturelle consiste à graver le texte dans la pierre. L'écriture en creux constitue la majorité des inscriptions, qu'elles soient lapidaires ou métalliques⁷. Ainsi, 95 % des inscriptions funéraires conservés en Bourgogne sont gravées sur le monument. Le simple passage répété d'un objet contendant à la surface d'une pierre suffit parfois à laisser une trace écrite pour l'éternité. Ces inscriptions funéraires sont en effet taillées dans la matière avec un savoir-faire et un outillage spécialisés. L'artisan a utilisé marteau et burin. Aucune inscription funéraire bourguignonne ne semble avoir été gravée dans la pierre à la manière des graffitis.

Les lettres observées sur les monuments démontrent à chaque fois l'usage d'un outil tranchant. Cependant, il est possible d'observer des différences dans les sillons formés par la gravure. Le plus souvent, l'outil laisse dans la pierre un profil en V (Annexe II, fig. p. 111), avec au fond du sillon une ligne fine et droite qui correspond à l'impact régulier de l'outil tranchant. D'autres sillons prennent quelques fois la forme d'un U (Annexe III, fig. 2, p. 111) plus ou moins parfait laissant

⁶ Cette question du matériau utilisé dans l'art funéraire a été traitée respectivement pour la plate tombe et le gisant dans le chapitre consacré à la *typologie des monuments funéraires médiévaux*, p. 88 et suivantes.

⁷ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre... op. cit.*, p. 40.

supposer que la pointe du burin utilisée est moins pointue que dans le cas de figure précédent. Le sillon est alors plus large et son fond est souvent plat. De rares cas laissent supposer l'emploi d'un burin à pointe bifide (Annexe III, fig. 3, p. 112) dont l'impact caractéristique se reconnaît par les nervures parallèles qui apparaissent dans le sillon.

En ce qui concerne la forme et la profondeur des sillons, il est difficile d'établir un rapport entre l'iconographie et l'épigraphie. L'usure parfois inégale de la dalle est une limite à prendre en compte. Toutefois, les relevés que nous avons effectués sur quelques dalles semblent révéler que les sillons de l'iconographie sont moins profonds que ceux du texte épigraphique alors que les profils de la gravure attestent de l'emploi d'outils assez similaires entre les deux cas (Annexe II, fig. 4, p. 112). Enfin, comme le signe épigraphique est vraiment distinctif des autres éléments iconographiques qui peuvent être gravés sur une plate tombe, il est souvent bien délicat de tenter une recherche de *mains* d'artisans. En revanche, il est tout à fait possible de confronter le cadre épigraphique délimitant l'inscription le plus souvent constitué de deux lignes parallèles distantes d'une dizaine de centimètres avec les traits de la gravure. Cependant, cela ne constitue pas un argument suffisant dans la mesure où le cadre peut très bien être réalisé par l'ouvrier chargé de l'iconographie et qui laisserait à son collègue l'espace nécessaire au texte épigraphique. On touche là à un point capital de la fabrication du monument funéraire dans la mesure où il s'agit de savoir si texte et iconographie résultent de l'œuvre d'une seule personne, d'un duo qui se partage les tâches, ou d'un atelier complet où chacun aurait une tâche bien précise.

La deuxième technique employée pour faire figurer une inscription sur un monument consiste à tailler le texte épigraphique dans la matière et ainsi à la faire apparaître en relief et non en creux. Cette technique reste extrêmement rare en Bourgogne compte-tenu de la difficulté à réaliser une telle opération. Cela ne concerne uniquement qu'une petite dizaine de monuments. L'exemple de la dalle funéraire de Pierre Chiffonye († 1492) (Annexe III, fig. 5, p. 113) montre que le méplat est employé aussi bien pour l'iconographie que l'inscription funéraire⁸. Et il est encore une fois bien difficile d'établir si ces deux formes de représentations sont issues d'une même main.

Outre la gravure ou la sculpture sur le monument même, les inscriptions funéraires peuvent également lui être ajoutées. Quelques rares dalles funéraires laissent supposer l'emploi d'un

⁸ Il convient toutefois de remarquer que le texte des phylactères est quant à lui gravé dans le phylactère représenté en relief aux côtés de l'effigie funéraire. Cette dalle funéraire présente ainsi la curiosité d'associer une inscription sculptée en méplat à une inscription gravée dans la matière. Malgré une grande différence dans la dimension des lettres, qui sont presque trois fois plus grandes dans l'épithaphe, ainsi que l'usage de deux techniques opposées dans la mise par écrit du texte sur le monument, il y a de fortes raisons de penser que ces textes sont issus d'une même main. La ressemblance de certaines lettres comme les P, les H ou les A, ainsi que l'usage d'abréviations similaires et la forme des tildes qui les signalent sont autant d'arguments qui permettent d'avancer cette hypothèse.

matériau différent du support originel pour rehausser la représentation funéraire⁹. Celle de Philippe Machefoing († 1453) (Annexe III, fig. 6, p. 113) porte, en lieu et place de l'espace traditionnellement réservé à l'inscription funéraire, les stigmates d'un insert aujourd'hui disparu. Comme les mains, le visage et même les plis du vêtement sont rehaussés d'un marbre laissé vierge de toute représentation, on peut effectivement penser que l'inscription pouvait être gravée dans ce même matériau et ainsi donner un certain cachet ou une originalité à la pierre tombale¹⁰. La présence de ronds de marbre dans les angles et au milieu des bords latéraux est un argument qui vient s'ajouter à la présence régulière dans ces creux de cavités destinées à accueillir les fixations de manière à ce que le matériau ajouté à la pierre reste en place.

La présence attestée sur certains monuments d'une patine colorée dans les traits de la gravure et sur les lettres de l'inscription permet également de formuler l'hypothèse d'une inscription peinte¹¹. En absence d'inscription, ou comme c'est le cas pour la dalle funéraire de Philippe Machefoing de support à l'inscription, il est possible d'envisager une inscription peinte sur un enduit, sur du bois, ou directement sur le monument même, à l'image des peintures murales qui foisonnaient dans les églises médiévales et arboraient le plus souvent du texte peint au sein même de la représentation. Malheureusement, l'état actuel du corpus bourguignon ne permet pas de confirmer l'existence de tels inserts.

Pour terminer cette partie consacrée à l'étude des techniques utilisées pour laisser une trace écrite sur le monument funéraire, il faut reconnaître que l'écriture par la taille est plus précise et plus soignée. Les différents traits qui constituent le signe se détachent nettement les uns des autres et donnent ainsi à l'ensemble du texte épigraphique une certaine clarté. Il faut surtout percevoir que le texte gravé, plus que le texte sculpté ou peint, subit le jeu de la lumière. Le signe, par son profil tantôt symétrique ou asymétrique, renvoie une ombre qui vient souligner sa forme et son contour¹². Il n'est cependant pas certain que la lisibilité même de l'inscription soit particulièrement mise en

⁹ Il a été démontré la possibilité d'insérer à la pierre tombale des rajouts de marbre ou de cuivre pour les armoiries, le visage ou les mains dans notre partie consacrée à la *typologie des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale* p. 89 et suivantes.

¹⁰ En absence de tout fragment, il n'est pas possible d'avoir la certitude absolue que l'inscription était bien gravée sur des lames de marbre intégrées au monument. On peut également envisager une insertion dans un autre matériau comme le cuivre ou le bois. Ce dernier reste cependant un matériau périssable et, en Bourgogne, aucun élément archéologique ou mention d'archive n'atteste de l'emploi du bois pour les monuments funéraires médiévaux.

¹¹ Pour ce qui concerne la colorisation des monuments funéraires, il convient de se référer à notre partie consacrée à la *typologie des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale* p. 89 et suivantes.

¹² Dans son ouvrage *Messages de pierre... op. cit.*, p. 41, Vincent Debiais atteste à juste titre que ces questions de jeux d'ombre et de lumière sur les textes épigraphiques sont peu abordées en France et restent l'apanage de chercheurs principalement espagnols avec les travaux de Vicente Garcia Lobo et de Maria Encarnacion Martin Lopez publiés notamment dans *Epigrafia medieval. Introduccion y album*, Léon, 1995.

valeur de la sorte, surtout compte tenu des contraintes épigraphiques liées à la typologie du monument.

b) Les contraintes épigraphiques liées à la typologie du monument

- La plate tombe, un modèle épigraphique stéréotypé

Outre le fait que l'inscription soit gravée en creux ou en relief, sa perception dépend en grande partie de sa position sur le monument funéraire. Pour la plate tombe, du fait de l'importance de l'iconographie funéraire, l'inscription trouve le plus souvent sa place à la périphérie de la représentation, comme le prouve le diagramme ci-dessous (fig. 7).

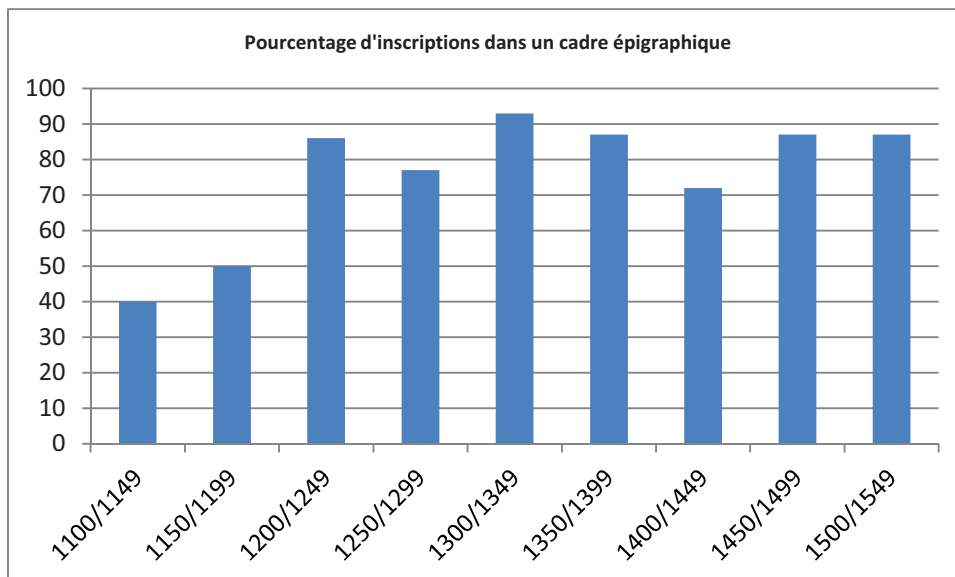


Figure 1 : Diagramme de répartition des inscriptions funéraires positionnées dans un cadre épigraphique à la marge de la face visible du monument (cela représente 572 des 662 inscriptions funéraires de cette étude).

Déroulement du bandeau épigraphique

L'inscription funéraire figure donc d'une manière générale dans un bandeau périphérique constitué de deux lignes parallèles qui encadre la représentation. Le plus souvent, elle débute dans l'angle supérieur gauche et tourne dans le sens normal de lecture (Annexe II, fig. 7, p. 114). Sa longueur est approximativement calculée pour encadrer totalement la représentation. Cependant, il s'agit d'un modèle adapté aux normes funéraires de la fin du XIII^e siècle.

La longueur et la place même de l'inscription varient sensiblement au fil des siècles. Aux XII^e et XIII^e siècles, avant même que l'effigie apparaisse dans les représentations funéraires, l'inscription occupe la partie supérieure de la plate tombe (Annexe III, fig. 8, p. 114). Souvent très courte, elle est constituée d'une à plusieurs lignes superposées dont la première débute dans l'angle supérieur gauche. L'apparition du portrait en pied sur les dalles funéraires à compter de la seconde moitié du XIII^e siècle l'empêche d'occuper sa place initiale ou d'occuper le champ de la pierre. Elle se retrouve donc repoussée autour de la représentation. Afin de respecter une certaine harmonie dans la conception de la représentation, sa longueur continue d'être approximativement calculée pour encadrer totalement la représentation funéraire. Le plus souvent, le début se trouve dans l'angle supérieur gauche et le texte épigraphique se déroule dans le sens normal de lecture. Mais l'exemple de la dalle de Simone de Berzé († 1327) (Annexe II, fig. 9, p. 115) prouve que cela n'est pas systématique. Il existe quelques rares cas où elle débute au milieu du bord supérieur, proche de la tête du personnage, ou dans l'angle supérieur droit.

A la fin du XIV^e siècle, la longueur de l'inscription funéraire n'est plus nécessairement limitée à la simple périphérie de la représentation. Faire le tour complet de la dalle funéraire ne suffit parfois plus à faire figurer l'intégralité du texte souhaité par le commanditaire. L'inscription funéraire peut ainsi continuer dans un deuxième bandeau parallèle au premier et faire parfois même un deuxième tour complet comme c'est le cas sur la dalle funéraire de Jean Bonneaul et de son épouse Pavise Ocquidem (Annexe III, fig. 10, p. 116).

Parfois, l'inscription qui est gravée de manière concentrique par rapport à la première n'est pas la suite et la fin de celle gravée dans le bandeau extérieur. Il s'agit quelques fois d'un remploi où de l'ajout d'une inscription supplémentaire imprévue à l'origine comme c'est le cas pour la dalle de Marguerite de Busseul (Annexe III, fig. 11, p. 117) qui a été réemployée par une autre prieure de Lancharre¹³ 50 ans après sa mort. Lorsque la dalle funéraire est dépourvue de portrait en pied, l'inscription funéraire peut même accaparer tout ou partie de l'espace central de la dalle laissée vierge, à l'image de la dalle funéraire de Jehan Leblond et Gillote Guienault son épouse (Annexe III, fig. 12, p. 118). Et lorsque l'effigie est malgré tout présente, la taille des personnages représentés dépend en grande partie de la longueur du texte à graver sur la représentation funéraire. La dalle de la famille Barbier (Annexe III, fig. 13, p. 118) montre bien à quel point la longueur de l'inscription funéraire peut en cette fin de Moyen Âge influencer sur l'iconographie funéraire. Les effigies restent présentes, mais à la marge de l'ensemble. Elles figurent en minuscule sous le texte.

Ces exemples où l'inscription funéraire prend le pas sur la représentation sont de plus en plus fréquents à compter du XV^e siècle, mais il existait déjà quelques rares exemples dans les siècles

¹³ Ce prieuré est situé près de l'ancien chemin de Tournus à Saint-Gengoux-le-National. Ce village, autrefois commune, n'est plus qu'un hameau de Chapaize (commune du canton de Saint-Gengoux-le-National (71)).

précédents. L'exemple de la dalle funéraire de Nicolas († 1262)¹⁴ (Annexe III, fig. 14, p. 119) montre bien à quel point l'épithaphe peut littéralement envahir la plate tombe. Après avoir fait un tour complet dans le bandeau périphérique, l'inscription se poursuit au centre de la dalle de manière verticale sur 7 lignes superposées séparées au centre par une crose qui disparaît presque sous le texte.

Enfin, plus que la longueur de l'inscription funéraire, la typologie même de la dalle funéraire peut contraindre dans de rares cas le texte épigraphique à se développer non plus de façon verticale, mais horizontale, séparant ainsi clairement le texte d'un côté et la représentation funéraire de l'autre. C'est particulièrement le cas des plaques funéraires murales, à l'image de celle de Bénigne de Cirey et de son épouse (Annexe III, fig. 15, p. 119), pour qui la lecture du texte épigraphique induit la nécessité de faire figurer le texte ligne par ligne¹⁵. Ces considérations remettent alors en cause la conception même de la dalle funéraire. Ainsi, pour les cas où les inscriptions sont très développées et qu'elles ne tiennent plus en un seul tour de dalle, il est très probable que la priorité de la fabrication soit donnée à cette inscription au détriment du reste de la représentation afin de permettre au graveur d'intégrer l'intégralité du texte souhaité.

Au-delà de la position même de l'inscription funéraire, c'est parfois son sens de lecture qui pose certaines questions. Tout d'abord, plusieurs dalles font figurer une inscription funéraire qui ne débute pas dans l'angle supérieur gauche. C'est particulièrement le cas pour les dalles funéraires qui abritent les dépouilles de deux personnes, afin que chacun puisse bénéficier de sa propre inscription funéraire. Ainsi la plate tombe de Richard et Marie de Vingles (Annexe III, fig. 16, p. 120) fait figurer deux inscriptions funéraires successives. La première débute au milieu du bord supérieur, se termine au milieu du bord inférieur et se déroule dans le sens normal de lecture. La seconde reprend immédiatement la suite de la première au milieu du bord inférieur et se termine au milieu du bord supérieur, juste avant le début de la première. Cette disposition de l'inscription funéraire est ainsi faite pour que l'inscription encadre la représentation en pied du personnage concerné¹⁶. Ainsi, l'inscription de la dame représentée sur la moitié droite du monument encadre la représentation de son effigie funéraire. Il en va de même pour son mari puisque sa représentation et son inscription funéraire occupent la moitié gauche de la dalle.

Dans le cas de l'exemple de la dalle funéraire de Pierre et Marie de Vingles, les inscriptions funéraires des personnages sont gravées à la suite l'une de l'autre et dans le sens normal de lecture. Il existe plusieurs autres représentations de ce genre où cette disposition n'est pas respectée. Ainsi,

¹⁴ *CIFM*, tome 20, p. 38-40.

¹⁵ Pour appréhender la particularité de ces monuments funéraires, il convient de se référer au chapitre intitulé *les monuments funéraires particuliers* p. 115 et suivantes.

¹⁶ On ne peut résolument parler de portrait en pied pour ce cas puisque la représentation fait figurer les corps décharnés des défunts sous la forme de transis.

la dalle funéraire qui représente Guy de Saint-Aubin et son épouse Jeanne de Balore (Annexe III, fig. 17, p. 121) fait figurer une double inscription funéraire inversée. L'inscription funéraire de Jeanne, représentée en pied sur la moitié droite de la dalle, débute dans la moitié droite du bord supérieur et s'achève prématurément en bas du bord droit puisque sa date de décès n'a pas été complétée. Mais à l'inverse de l'exemple précédent, l'inscription funéraire de son mari débute également au milieu du bord supérieur et s'achève au milieu du bord inférieur. Bien qu'entourant les deux effigies, les deux inscriptions funéraires ne sont plus consécutives mais opposées. L'inscription de Guy tourne dans le sens antihoraire. La base des lettres se trouve alors orienté vers l'extérieur du monument funéraire afin que la lecture soit possible. En Bourgogne, il n'existe au total que 6 exemples où les inscriptions funéraires des deux défunts, qui sont le plus souvent mari et femme, se font front de manière symétrique. Et dans les cas où le monument fait figurer un double portrait en pied¹⁷, l'inscription de chaque personnage se trouve du même côté que sa représentation. Il existe même un exemple plus curieux encore où les inscriptions funéraires des deux époux débutent dans des angles opposés. Il s'agit de la dalle de Philippe d'Ugny et de son épouse Marguerite décédés respectivement en 1551 et 1536 et inhumés dans l'église de Demigny¹⁸ (Annexe III, fig. 18, p. 122). L'inscription funéraire débute dans l'angle supérieur gauche pour le mari et dans l'angle inférieur droit pour son épouse. Et comme chacune des deux inscriptions ne peut que se contenter d'un demi-tour de dalle, la suite de leur inscription funéraire respective se trouve gravée dans un deuxième bandeau concentrique qui se superpose au premier. Il faut donc revenir au côté précédent, là où démarre l'inscription funéraire du personnage, pour trouver la suite de son inscription. Le déroulement de cette inscription va à l'encontre de ce qui se fait habituellement et complexifie de ce fait la lecture.

Les cas de non respect du départ de l'inscription funéraire dans l'angle supérieur gauche ne sont pas uniquement l'apanage de quelques doubles portraits en pieds ou de certaines plates tombes qui recouvrent deux dépouilles. Il existe quelques plates tombes individuelles où l'inscription ne respecte pas la norme. L'inscription gravée sur la pierre en bâtière d'Anseau de Duesme (Annexe III, fig. 19, p. 123) débute bien dans l'angle supérieur gauche, mais comme la base des lettres est tournée vers l'extérieur, la lecture s'effectue dans le sens trigonométrique. De même, le « tombeau élevé en bas relief »¹⁹ de l'abbé Hugues d'Autrey († 1529) (Annexe III, fig. 20, p. 123) inhumé dans son abbaye de Theuley met en avant une inscription funéraire débutant dans l'angle supérieur droit et dont le sens de lecture est également inversé puisque la base des lettres est une nouvelle fois tournée vers l'extérieur. Il est à remarquer pour ces deux derniers cas que le texte épigraphique ne

¹⁷ Parmi les 6 cas retenus, seul celui de Simon de Rochefort et de sa maman ne les fait pas représenter en pied sur leur monument funéraire.

¹⁸ Demigny, cton de Chagny, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

¹⁹ Mention manuscrite probablement de la main de Pierre Palliot laissée par l'auteur du dessin au bas de son relevé.

trouve pas sa place complètement à la marge de la représentation à la bordure de l'angle de la pierre mais dans un bandeau constitué de deux lignes qui court à quelques centimètres du bord.

À la vue de tous les exemples que nous venons d'évoquer, la très grande majorité des inscriptions funéraires sont gravées dans un bandeau qui court le long du bord extérieur de la plate tombe. Il arrive quelques fois que le texte épigraphique soit contraint de ne pas suivre dans son premier tour le bord immédiat de la dalle. C'est le cas pour la dalle funéraire de Simon de Rochefort et de sa mère Marguerite (Annexe III, fig. 21, p. 124) où la présence antérieure des anges et surtout des chiens ont obligé le graveur de l'inscription à contourner les animaux présents au ras du bord inférieur de la dalle²⁰. Un dernier exemple plus surprenant encore est fourni par la dalle de Renée de Thil (Annexe III, fig. 22, p. 124), inhumée dans la collégiale de Thil pour laquelle une inscription tout à fait curieuse²¹ placée dans un bandeau périphérique se termine sur un second bandeau oblique qui partage la pierre tombale de manière transversale.

Positionnement de l'inscription et spatialisation du monument

Sur certaines plates tombes, l'emplacement et le déroulement même de l'inscription sont contraints par un élément extérieur à la représentation. Ainsi, la dalle funéraire de Martel de Mailly (Annexe III, fig. 23, p. 125), décédé en 1273, remployée en table d'autel dans la chapelle Saint-Eloi dans l'église de Premières²² révèle que l'inscription funéraire ne fait pas le tour complet de la dalle comme c'est pourtant l'usage, mais uniquement sur trois côtés²³. Cet exemple démontre que l'artisan qui a réalisé le monument funéraire, ou du moins celui qui a gravé l'inscription, a bien pris le soin de ne placer aucun texte sur le bord qui allait être placé contre le mur. Cette conception particulière répond à une logique. Quel que soit le point de départ du texte épigraphique et son sens de lecture, lorsqu'un monument se trouve placé en élévation le long d'un mur, il y a toujours une partie de l'inscription qui est plus complexe à lire puisqu'à un moment donné le texte se trouve toujours à l'envers par rapport au lecteur. Comme ce dernier ne peut ni faire le tour, ni monter sur le

²⁰ Dans ce cas de figure, tout porte à croire que l'iconographie a été réalisée avant la gravure de l'inscription funéraire. Il est difficile d'envisager que l'artisan puisse tenir compte de la représentation à venir en positionnant son texte de cette façon.

²¹ Même les spécialistes du CIFM de Poitiers restent perplexes à la vue cette inscription (qui figure dans leur fichier papier à l'entrée : département 21, Vic-sous-Thil, Renée de Thil).

²² Il s'agit de la chapelle sud de l'église.

²³ L'inscription funéraire débute dans l'angle inférieur gauche et se déroule dans le sens trigonométrique dans la mesure où la base des lettres qui la composent est tournée vers l'extérieur. Bien que le grand côté gauche soit actuellement masqué par un retable datant du XIX^e siècle l'inscription qui ne figure que sur les trois côtés visibles semble complète et totalement compréhensible. Il faut ajouter à cela le fait que pour ne pas à avoir à mettre de texte contre le mur, le reste de l'inscription funéraire a été gravée dans le peu d'espace disponible dans l'angle supérieur droit, côté opposé au mur.

monument, l'artisan a ainsi pris en compte dans sa réalisation les contraintes physiques liées au positionnement particulier du monument.

Les cas où l'inscription funéraire ne fait pas le tour intégral de la plate tombe ne sont pas nombreux mais existent et doivent être distingués du reste. Pour la Bourgogne ducale, on recense une dizaine d'exemples répartis sur les 5 siècles que couvre cette étude. Ainsi, la dalle de Jean de Bourbon de Montperroux (Annexe III, fig. 24, p. 126), décédé en 1424 et inhumé dans l'église de Grury²⁴, fait figurer une inscription funéraire constituée de deux lignes de texte superposées gravées sur un biseau, qui ne couvre que le bord supérieur et le bord gauche. Ce fait confirme que ce monument se trouvait placé à son origine en élévation dans un angle de mur.

Inscription et support

La question du choix de la position du texte épigraphique sur le monument funéraire médiéval mérite d'être approfondie. En effet, comment justifier le positionnement dans un bandeau périphérique placé à la marge de l'iconographie alors qu'il aurait été beaucoup plus logique, pour ne pas dire simple, pour le lecteur comme pour l'artisan, de graver le texte ligne par ligne ? Certes, l'inscription funéraire médiévale n'a plus grand-chose à voir avec l'épigraphie antique qui se distinguait par la profondeur de ses caractères, la monumentalité de la gravure ou le caractère solennel des belles inscriptions impériales²⁵. Néanmoins, il faut cependant rapprocher la disposition de l'inscription funéraire sur la plate tombe avec deux signes inscrits, porteurs d'une image fortement codifiée et une logique associant écrit et figure, tous deux directement issus de l'Antiquité, que sont la monnaie et le sceau²⁶.

Le sceau et la monnaie sont en effet les deux instruments de civilisations qui offrent la particularité de faire figurer du texte autour d'une représentation qui est, comme le monument funéraire, le plus souvent figurée. Il est donc tentant de faire un parallèle sur le plan épigraphique²⁷. La plate tombe offre effectivement plusieurs similarités dans ce domaine. Le meilleur exemple est peut-être fourni par les dalles circulaires du Tournugeois (Annexe III, fig. 25, p. 127) qui, par leur forme, renvoient pleinement au sceau rond ou à la pièce de monnaie.

²⁴ Grury, cton d'Issy-l'Evêque, arrt d'Autun (71).

²⁵ Le haut Moyen Âge se caractérise par la disparition quasi-totale des grandes inscriptions solennelles, à l'image de celles placées dans les lieux publics. Cette question est particulièrement développée par Armando Petrucci dans son ouvrage *Jeux de lettres : formes et usages de l'inscription en Italie, XI^e-XX^e siècles*, Editions de l'EHESS, Paris, 1993.

²⁶ FABRE (M.), *Sceau médiéval. Analyse d'une pratique culturelle*, L'Harmattan, Paris, 2001.

²⁷ Il sera également intéressant de revenir sur ces deux signes inscrits lorsque nous aborderons tout ce qui concerne l'iconographie funéraire afin de vérifier si le parallèle tient toujours.

Comme pour la monnaie et le sceau, l'inscription funéraire débute le plus souvent par une petite croix. Les inscriptions bourguignonnes attestent fortement cette pratique aux XIII^e et XIV^e siècles²⁸. Le deuxième point commun entre ces trois figures vient de l'orientation des lettres dont la base est tournée vers l'intérieur, vers la représentation. Le texte doit alors se dérouler dans le sens normal de lecture, de la gauche vers la droite. Et le lecteur de l'inscription funéraire doit dans ce cas de figure se trouver au centre de la dalle et tourner sur lui-même pour pouvoir suivre le fil du texte.

Il n'est pas anodin de rapprocher la plate tombe du sceau et de la monnaie. D'une part, la période médiévale se caractérise par son fort attachement à la culture antique. L'invention des premières pièces métalliques en Occident est l'œuvre des Grecs d'Asie Mineure au VII^e siècle avant Jésus-Christ. Mais c'est surtout à Rome, au III^e siècle avant Jésus-Christ qu'entre en activité un premier atelier monétaire. Avec le développement de l'Empire, le système monétaire romain s'impose largement. Monnaies d'échange, les pièces deviennent aussi des instruments de propagande à la gloire de l'empereur dont la figure est systématiquement apposée au centre de la pièce. La plate tombe médiévale reprend sensiblement les mêmes caractéristiques que la monnaie puisqu'elle intercède en faveur du défunt qui est le plus souvent représenté en pied au centre de la dalle.

D'autre part, la constitution du modèle funéraire avec l'inscription qui encadre l'effigie sur la plate tombe correspond en Occident avec le développement de l'usage du sceau²⁹. Il ne s'agit cette fois-ci plus d'un retour à la culture antique, mais de la mise en forme d'une pratique culturelle élitiste qui consiste à authentifier, à attester de la valeur d'un écrit. En ce sens, la pierre tombale reprend cette idée pour le cadre funéraire puisqu'elle marque l'identité de la sépulture et elle en assure la fermeture puisqu'elle recouvre le corps.

Au-delà de cette rapide confrontation entre le sceau, la monnaie et la plate tombe qui trouve un certain sens, il faut insister plus spécifiquement sur l'intérêt pour le contexte funéraire de faire figurer l'inscription autour de la représentation. Cette démarche de faire venir le lecteur sur le monument funéraire pour lire l'inscription n'est pas dénuée de sens. La logique de l'inhumation *ad ecclesiam* repose sur une volonté de mettre en évidence sa sépulture dans l'édifice par le biais d'un monument. L'approche archéologique qui a ouvert cette étude a permis de démontrer ce besoin de

²⁸ Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur les signes composants l'inscription funéraire dans notre partie intitulée *formes et fonctions des éléments épigraphiques non lettrés* p. 250 et suivantes.

²⁹ L'histoire du sceau commence vraisemblablement en Anatolie centrale au VIII^e millénaire avec Jésus-Christ. Pour le Moyen Âge occidental, il sera utilisé jusqu'au X^e siècle comme mode de validation des chancelleries souveraines, impériales, royales et papales. C'est véritablement à compter du XII^e siècle que l'usage du sceau se démocratise des cours ducales jusqu'à la petite aristocratie. L'introduction et le premier chapitre de l'ouvrage de Martine Fabre *Sceau médiéval... op. cit.* apportent les éclaircissements nécessaires sur ce sujet.

situer la sépulture au cœur de l'édifice ou à proximité d'un lieu de passage³⁰. La plate tombe pave l'édifice. C'est un monument qui est fait pour être piétiné et ainsi vu et parfois donc lu.

Une autre piste à explorer concerne le déplacement nécessaire à la lecture de l'inscription funéraire. L'inscription gravée à partir de l'angle supérieur gauche induit un déplacement du lecteur dans le sens horaire. Ce n'est pas sans rappeler les processions liturgiques. Le lecteur serait ainsi obligé de processionner sur la pierre tombale pour connaître le contenu de l'inscription. Ce cheminement circulaire peut également renvoyer aux circuits opérés par le célébrant lors de la consécration d'une église. Il s'agit d'une double fonction qui vise à purifier l'espace et à en tracer sa limite.

Il faut donc aussi envisager l'inscription funéraire gravée sur le monument comme une tentative de délimitation visuelle de l'espace funéraire. En effet, la plate tombe est par définition destinée à paver le sol. Comme le démontre le plan de répartition des pierres tombales de l'église des Cordeliers de Dijon³¹, certaines parties de l'église médiévale pouvaient être littéralement envahies de tombes placées les unes contre les autres. L'épithaphe ainsi positionnée à la périphérie de la face visible délimite en quelque sorte l'espace privé de chaque sépulture.

- Le gisant, les contraintes épigraphiques liées au modèle

S'il existe parfois un rapport entre la position du texte épigraphique et celle de la plate tombe dans l'édifice ecclésial, il faut cependant se tourner vers les gisants pour percevoir véritablement une contrainte typologique par rapport à l'emplacement de l'inscription funéraire sur ce type de monument. Comme le démontre le diagramme ci-dessous (fig. 2), il ne semble pas se dégager de position idéale pour l'épithaphe sur le gisant. Il faut aussi signaler que l'inscription n'existe pas ou n'existe plus pour près d'un gisant sur deux. Cela laisse évidemment supposer que contrairement à la dalle funéraire, l'inscription relative à un gisant ne figure pas nécessairement sur le monument même. En effet, du fait de sa tridimensionnalité, le gisant induit des restrictions physiques quant à l'emplacement de son inscription. Pour une dalle funéraire placée dans le sol, même si elle est située contre un mur, il est toujours possible de lire le texte épigraphique car il n'est pas utile de tourner autour du monument pour le lire. Il suffit de piétiner la dalle. Pour les dalles en élévation, et plus encore pour les gisants qui sont très fréquemment placés le long des murs sous des

³⁰ Pour de plus amples précisions, nous renvoyons le lecteur au chapitre intitulé *La difficile question de la localisation de la sépulture et de l'orientation du monument dans l'édifice ecclésial* p. 183 et suivantes.

³¹ Annexe VII, fig., p. 346.

enfeus³², il n'est pas envisageable d'escalader le monument pour lire ce qui est gravé de l'autre côté. Afin que l'inscription puisse être vue et lue, elle doit donc être figurée en devant du monument funéraire ou dans un espace proche.

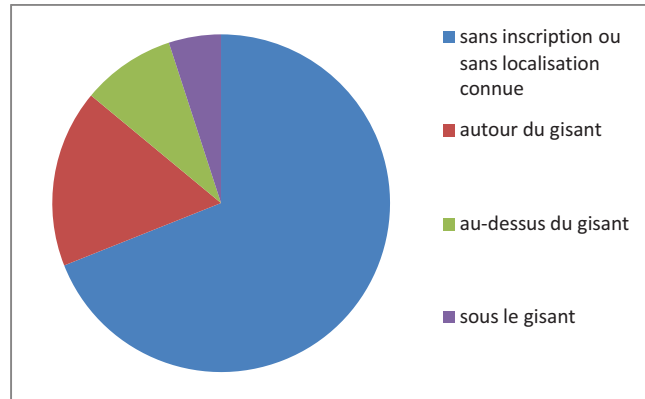


Figure 2 : Position de l'inscription par rapport au gisant.

Lorsque le gisant est placé au centre d'un espace et qu'il est possible d'en faire le tour, comme ce fut le cas pour les gisants des ducs de Bourgogne à la Chartreuse de Champmol ou pour le tombeau de Philippe Pot, l'inscription funéraire peut courir de manière périphérique le long du monument. Leur inscription est ainsi gravée sur la lame de pierre qui supporte l'effigie. Le bord qui porte l'inscription est même volontairement taillé en biseau de telle sorte que bien que placée à hauteur d'homme, elle puisse être facilement lue (Annexe III, fig. 26, p. 127). Pour les gisants plus modestes, l'inscription peut simplement être gravée à même la dalle qui supporte l'effigie, à l'image du monument de Jean de Brazey (Annexe III, fig. 27, p. 128), décédé en 1305 et inhumé en l'église de Bard-le-Régulier³³. L'inscription funéraire de son frère Guillaume inhumé en 1302 dans l'église de Lucenay-l'Evêque³⁴, dont le gisant ressemble fortement au sien, est quant à elle gravée sur la dalle comme sur la tranche de la lame de pierre servant de socle au monument, mais il n'y a pas de biseau.

En revanche, lorsque le gisant est placé le long d'un mur, ce qui représente la majorité des cas du fait de l'encombrement généré par de tels monuments hors-sol, d'autres solutions sont trouvées pour faire figurer le texte épigraphique souhaité par le commanditaire. La première vise à agglutiner le texte épigraphique dans tous les espaces laissés vides et placés du côté du spectateur. Cette stratégie est très fréquente pour les gisants du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle, à l'image de celui de Sybille de Luzy (Annexe III, fig. 28, p. 128), décédée en 1298 et inhumée

³² Se référer à la partie consacrée à la localisation du monument funéraire développée dans la partie consacrée à l'approche archéologique p. 183 et suivantes

³³ Bard-le-Régulier, cton de Liernais, arrt de Montbard (21).

³⁴ Lucenay-l'Evêque, Chef-lieu de canton, arrt d'Autun (71).

dans l'église de Saint-Germain-en-Brionnais³⁵. Son inscription funéraire est d'abord gravée à la surface du socle le long du côté gauche de l'effigie et se termine sur la tranche même du socle par manque de place. Le gisant de Jean de Brazey (Annexe III, fig. 27, p. 128), montre une inscription funéraire gravée intégralement sur la dalle servant de socle. Le texte épigraphique débute le long de l'effigie côté droit. Il se déroule d'abord sur trois lignes superposées, évite un priant puis les pattes du chien pour poursuivre en une seule ligne son déroulement avant de trouver son terme entre le corps du chien et le bord de la dalle le long du côté inférieur.

Pour le cas des gisants placés le long des murs, souvent sous des enfeus, l'inscription funéraire n'apparaît pas nécessairement sur le monument même. Le texte épigraphique peut parfois être gravé sur le mur entourant le monument. L'exemple le plus remarquable est peut-être celui du gisant de Guiot Lirois, décédé en 1288 et inhumé dans l'église Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy³⁶. La longue inscription est gravée à même le mur dans l'enfeu au-dessus du gisant. Elle apparaît ainsi à hauteur de regard de la personne qui voudrait la lire. De même, l'inscription funéraire de l'abbé Bernard de Moutiers-Saint-Jean (Annexe III, fig. 29, p. 129), décédé vers 1133³⁷ et inhumé en son église abbatiale, est gravée dans la maçonnerie qui supporte le gisant placé sous un enfeu. La dernière solution est de faire graver l'inscription sur une plaque de bois ou de pierre qui sera ensuite intégrée au mur à proximité du monument funéraire. Le meilleur exemple est peut-être celui fourni par l'évêque Jean Germain (Annexe III, fig. 30, p. 129), inhumé dans sa cathédrale Saint-Vincent de Chalon en 1461³⁸. Certes son gisant n'existe plus mais il reste matérialisé et localisé par une dalle funéraire moderne³⁹ représentant sa crosse et sa mitre. Son inscription funéraire est toujours en place dans le mur, à la verticale de sa sépulture.

Par le biais de cette inscription murale, il convient d'insister sur ce cadre épigraphique, au sens propre du terme. Grâce à lui, l'inscription ressemble à un tableau. La moulure, les éléments de dorure et la patine noire du texte épigraphique permettent de lui attribuer une autonomie esthétique. L'inscription funéraire devient alors un élément supplémentaire du mur et de l'église, au

³⁵ Saint-Germain-en-Brionnais, cton de La Clayette, arrt de Charolles (71).

³⁶ Bourbon-Lancy, Chef-lieu de canton, arrt de Charolles (71).

³⁷ L'année de décès de l'abbé Bernard de Moutiers-Saint-Jean n'apparaît pas dans son inscription funéraire qui se contente uniquement de donner la date de décès dans le calendrier liturgique « *calendarum januarii duodecima* » (le douzième jour des calendes de janvier). C'est Ernest Petit qui avance cette estimation au bas de la gravure qu'il fait publier dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* [...], tome V, planche 18.

³⁸ Fondateur de la chapelle Notre-Dame de Pitié, Jean Germain repose face à la porte d'entrée de sa chapelle. Ce choix de ne pas reposer dans cette dernière répond à la volonté de ne pas encombrer ce lieu devenu de son vivant un lieu de pèlerinage fortement fréquenté. Son gisant était situé contre le mur ouest du transept sud qui fait dos à la chapelle des Amoureux dans le bras sud du transept de la cathédrale. Il ne subsiste aujourd'hui que son inscription et une plate tombe moderne matérialisant l'emplacement du gisant disparu.

³⁹ Cette dalle funéraire peut être datée des XVII^e-XVIII^e siècles car il est fort probable que ce gisant ait été détruit lors des multiples phases de restaurations entre 1624 et 1789.

même titre que le gisant auquel elle fait référence. Cet ensemble encadré formé par l'építaphe et l'armoirie apportent un complément ornemental particulièrement visible dans la cathédrale.

Les exemples d'inscriptions funéraires gravées non pas sur, mais à proximité du gisant, démontrent que l'inscription peut être détachée du monument auquel elle se réfère. Ainsi l'absence de traces épigraphiques sur bon nombre de gisants maintes fois déplacés laisse supposer que le rapport du texte épigraphique à son support funéraire est beaucoup moins fort pour celui-ci. Alors que l'inscription est toujours gravée sur la plate tombe, c'est donc loin d'être le cas pour le gisant. La monumentalité et la tridimensionnalité du monument constituent des contraintes épigraphiques qui nécessitent de placer pour plus d'un gisant sur deux l'inscription funéraire du défunt sur un support extérieur. Comme l'encombrement d'un tel monument oblige souvent à le placer le long d'un mur, c'est souvent à ce dernier que revient le soin d'accueillir l'inscription.

Les traces archéologiques ont démontré que l'inscription détachée du monument reste souvent malgré tout gravée dans la pierre. Cependant, l'absence de traces épigraphiques sur le monument ou dans l'édifice qui l'a abrité doit susciter quelques interrogations. Un gisant n'est pas nécessairement plus identifiable qu'une plate tombe. Or comme la très grande majorité des plates tombes bourguignonnes arborent une inscription funéraire, il y a de fortes présomptions pour que ce soit également le cas pour le gisant. Il faut donc envisager la possibilité de faire figurer l'inscription d'une autre manière. Les inscriptions disparues auraient très bien pu être peintes contre les murs à l'aplomb du gisant ou sur son socle même. On peut aussi imaginer une építaphe gravée sur une plinthe de bois ou de métal placée à proximité du gisant ou encore une építaphe brodée sur du tissu ou simplement écrite sur un rouleau de parchemin. Néanmoins, en absence de toute preuve archéologique et de tout témoignage fiable, ces perspectives ne restent qu'à l'état d'hypothèses.

- L'influence du nombre de défunts dans la structuration de l'inscription funéraire.

Si la typologie du monument influe sur le positionnement de l'inscription funéraire, le nombre de défunts recouverts par celui-ci modifie aussi la composition de l'építaphe. Dans son étude intitulée « Etude des dialectes d'oïl à travers les építaphes des XIII^e et XIV^e siècles »⁴⁰, Laurent Brun propose pour la composition des építaphes le formulaire type suivant :

⁴⁰ BRUN (L.), « Etude des dialectes d'oïl à travers les építaphes des XIII^e et XIV^e siècles », In *La mort écrite. Rites et rhétoriques au Moyen Âge*. Cultures et civilisations médiévales n°30, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2005, p. 123.

Ci gît + nom du défunt + qualités du défunt + mention du décès + date du décès + formule déprécatoire + Amen

Cette restitution reste très schématique et est bien loin de correspondre à l'intégralité du corpus bourguignon. Son premier écueil est lié au fait qu'elle ne semble applicable qu'aux inscriptions individuelles⁴¹. En effet, 172 des 792 monuments funéraires bourguignons, soit plus d'un sur cinq, recouvrent au moins deux dépouilles. À ce titre, l'inscription funéraire qui leur est dédiée peut recenser autant de noms, de qualités et de dates de décès qu'il y a de personnes inhumées sous la pierre tombale.

Cette pratique de partager son monument funéraire avec d'autres personnages, le plus souvent issus de sa famille⁴², est assez fréquente au Moyen Âge. Aussi, lorsque l'inhumation *ad ecclesiam* se démocratise dans l'aristocratie nobiliaire, nombreux sont ceux qui optent pour une sépulture collective. Les ducs de Bourgogne sont même parmi les premiers bourguignons à opter pour cette pratique puisque Eudes I^{er}, Hugues II et Eudes III bénéficient du même tombeau à l'abbaye de Cîteaux (Annexe III, fig. 31, p. 130).

D'une manière générale, il existe deux solutions pour que chaque défunt inhumé sous le monument puisse bénéficier d'une commémoration efficace. La plus simple réside dans le fait que chacun ait sa propre inscription funéraire. Cela concerne un cinquième des sépultures multiples recensées en Bourgogne. La composition de l'inscription de chaque défunt est naturellement calquée sur celles figurées sur les monuments funéraires individuels et reprend alors *grosso modo* le formulaire type proposé par Laurent Brun. La seule véritable subtilité réside dans le positionnement des inscriptions sur le monument. L'une des solutions constitue à placer les inscriptions à la suite l'une de l'autre. La dalle de la famille Massy (Annexe III, fig. 32, p. 131) arbore d'abord l'inscription de la mère, décédée en 1311, qui débute dans l'angle supérieur gauche, tourne dans le sens normal de lecture et se termine après l'angle inférieur gauche. Vient ensuite l'inscription de sa fille Agnès, décédée 12 ans après sa mère, qui démarre à la suite de celle de sa mère et qui se termine dans une ligne supplémentaire dans l'angle supérieur droit :

+ (petite croix) : HIC : IACET :. MARGUERETA / UXOR : DN : IOHIS DN ECIACO : DOIE<C>LLI :
Q<I> OBIIT [...] POSTAB : PASCHE : ANO / DNI : M : CCC : XI : ET : HIC IACET : AGNES : FILIE :

⁴¹ Nous verrons dans la suite de notre propos que cette restitution pose d'autres problèmes liés en grande partie à la multiplicité des modèles épigraphiques dans le domaine funéraire.

⁴² Une partie sera plus spécifiquement consacrée aux liens qui unissent les défunts enterrés sous un même monument, p. 356 et suivantes.

EORZ : Q : OBIIT / DIE [...]MIS : P PASQUE : ANO : / DNI : M : CCC : XXIII : AIE : EARZ :
REQESCAT : IN PACE : AMEN⁴³

Le plus souvent, principalement lorsqu'il s'agit de couples, les deux inscriptions funéraires sont équitablement réparties sur une moitié de la dalle. Cette position est alors justifiée par cette volonté de respecter la position de chacune des deux effigies sur le monument puisque chaque inscription se situe du côté de l'effigie correspondante. Elles peuvent toujours figurer l'une à la suite de l'autre comme c'est le cas sur la dalle de Richard et Marie de Vingles (Annexe III, fig. 16, p. 120). Mais le plus souvent, les inscriptions se font dos puisque chacune des deux suit son sens propre, à l'image de l'inscription de la plate tombe de Guy de Saint-Aubin et de Jeanne de Ballore (Annexe III, fig. 17, p. 121).

Le deuxième cas de figure qui regroupe la grande majorité des inscriptions gravées sur des monuments à sépultures multiples réside dans la composition d'une inscription commune à l'ensemble des défunts recouverts par le monument. L'épithaphe débute alors par l'*incipit* « ci-gisent », ou son pendant latin *hic jacent*. Viennent ensuite l'identité et les qualités de chacun des personnages puis leurs dates de décès respectives. L'inscription se conclut alors par une formule déprécatrice plurielle. Le cas précédemment évoqué du tombeau des ducs Eudes I^{er}, Hugues II et Eudes II à l'abbaye de Cîteaux en est le parfait exemple :

Transcription de l'inscription funéraire d'après le manuscrit de Peincedé⁴⁴ : HIC JACENT TRES
ILLUSTRISSIMI BURGUNDIAE DUCES ODO FUNDATOR HUIUS MONASTERII QUI OBIIT ANNO
1102 HUGO FILIUS EJUS QUI OBIIT ANNO 1142 ODO FILIUS DICTI HUGONIS QUI OBIIT ANNO
1162 ANIMAE EORUM REQUIESCANT IN PACE AMEN⁴⁵

Dans ce cas précis, la date de décès de chaque personnage est donnée immédiatement après l'énoncé de leur identité. Mais il arrive parfois que les dates de décès de chaque défunt soient rappelées en toute fin d'épithaphe comme c'est le cas pour la dalle de Monot Machefoing († 1445) et de Jeanne de Courcelles († 1428) :

⁴³ Trad. : « Ci-gît Marguerite, femme de messire Jean, seigneur de Massy, qui mourut [...] après Pâques l'an du Seigneur 1311 et ci-gît Agnès, leur fille qui mourut le jour [...] après Pâques l'an du Seigneur 1323. Que leurs âmes reposent en paix. Amen »

⁴⁴ ADCO Q 824, « Inscriptions des monuments de Cîteaux », Procès-verbal daté du 9 juillet 1791 accompagné du relevé des inscriptions effectuées par Jean-Baptiste Peincedé les 8, 11 et 12 juin 1791 sur ordre du Directoire de Dijon.

⁴⁵ Trad. : « Ci-gisent les très illustres Duc de Bourgogne Eude, fondateur de cette église qui mourut l'an 1102, Hugues, son fils qui mourut l'an 1142, Eudes, le fils dudit Hugues qui mourut l'an 1162. Que leurs âmes reposent en paix. Amen »

CY GISET MONOT MACHEFOING CAPITAINE CHASTELLAI / DE ROUVRE PMIER VALLET DE CHABRE ET GARDE DES JOIAULX DE MONS LE DUC PHE DE BOURG ET DE BRABANT ET DAMOISELLE / IEHANE DE COURCELLES SA FEME MERE DE LAIT DU DUC PHE Q TRESPASSA LE XVI IO DOCTOBRE M CCCC XXVIII ET LE DIT MONOT T[PASSA LE VII IO DE SEPTEBRE MIL CCCC XLV DIEU AIT LEURS AMES⁴⁶

c) Mise en forme de l'inscription funéraire

Comme le rappelle Vincent Debiais, les artisans qui gravaient le texte épigraphique sur le monument funéraire ont cherché à faciliter le repérage du texte et à assurer sa mise en valeur par le biais d'une ressemblance voulue avec l'écriture manuscrite traditionnelle⁴⁷. Très régulièrement, le texte épigraphique apparaît dans un bandeau constitué de deux lignes parallèles distantes d'une dizaine de centimètres. C'est particulièrement le cas sur les plates tombes où le texte est très généralement placé autour de la représentation. Le cadre formé par l'inscription funéraire encadre et orne la représentation gravée au centre de la dalle. Lorsque l'inscription funéraire ne fait qu'un seul tour de dalle, le bandeau est simple. Mais il peut se multiplier à volonté en fonction de la longueur du texte épigraphique souhaité par le commanditaire. On se souvient de la plate tombe de Jean Bonneaul et de Pavise Ocquidem († 1508), dont l'inscription fait deux tours (Annexe III, fig. 10, p. 116). C'est particulièrement visible sur la dalle de la famille Barbier inhumée au milieu du XV^e siècle dans l'église de Longepierre. Parfois l'inscription funéraire voulue est tellement longue que le texte se poursuit au centre de la dalle. Sur la dalle de la famille Barbier (Annexe III, fig. 13, p. 118), le cadre du texte formé par ces deux lignes parallèles est ensuite reporté sur 12 lignes parallèles à la première située le long du bord supérieur. L'aménagement d'un tel cadre autour de l'inscription permet d'isoler un espace et de marquer l'espace du texte avec ses limites et ses marges⁴⁸. L'une des plus belles « pages épigraphiques » bourguignonnes est fournie par l'inscription funéraire de Guiot Lirois, décédé en 1288 et inhumé dans l'église Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy. Le texte épigraphique gravé contre le mur même au-dessus du gisant sous l'enfeu est riche d'une dizaine de lignes de texte. Ces lignes parallèles forment en quelque sorte la réglure du texte à l'image des manuscrits

⁴⁶ « Ci-gisent Monot Machefoing, capitaine, châtelain de Rouvres, premier valet de chambre et garde des joyaux de monseigneur le duc Philippe de Bourgogne de Brabant et damoiselle Jeanne de Courcelles sa femme, mère de lait dudit duc Philippe qui trépassa le 16e jour d'octobre 1428 et ledit Monot trépassa le 7e jour de septembre 1445. Dieu ait leurs âmes. »

⁴⁷ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre... op. cit.*, p. 108.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 108.

médiévaux. La disposition quadrangulaire du texte de l'inscription n'est pas sans rappeler un texte manuscrit écrit sur parchemin même si le rapport longueur/hauteur est bien souvent différent. En absence de lignes et de cadre, l'inscription adopte souvent une forme quadrangulaire. L'exemple de la dalle murale de Bénigne Cirey et Marguerite Gras son épouse (Annexe, fig. 15, p. 119), décédés au milieu du XVI^e siècle⁴⁹, montre dans le tiers supérieur de la dalle placée de manière horizontale une inscription funéraire de belle facture répartie sur 5 lignes de texte. Une telle mise en forme peut aller encore plus loin et associer la rédaction du texte épigraphique à des éléments iconographiques.

Les inscriptions gravées sur les monuments funéraires ne sont pas uniquement des épitaphes. Il existe d'autres textes épigraphiques qui sortent du cadre constitué par le bandeau périphérique. C'est particulièrement le cas pour les phylactères, très présents sur les dalles funéraires à compter du XV^e siècle⁵⁰. Le texte est dans ce cas précis gravé dans une sorte de banderole dont le déroulement est assez libre. Certaines armoiries sont également porteuses d'inscriptions. C'est le cas notamment sur la dalle funéraire de Pierre Chiffonye (Annexe III, fig. 33, p. 132) où l'on peut voir, dans les angles supérieur gauche et inférieur droit, un blason à la bordure enroulée avec en chef cette inscription : DENANTO (de Nanton).

Mais les mises en forme qui s'apparentent le plus à des mises en page concernent dans les représentations funéraires les livres représentés ouverts et dont les pages délivrent un texte. L'exemple bourguignon le plus remarquable est sans conteste figuré sur la dalle d'Etienne de Sainte-Croix (Annexe III, fig. 34, p. 132). Ce personnage est représenté en écolâtre, à la manière des universitaires parisiens⁵¹. Il tient à son pupitre un livre ouvert sur lequel il est possible de lire ce passage tiré du Livre des Proverbes (I, 7) :

INITIUM SAPIENTIE TIMOR DOMINI SAPIENTIAM ATQUE DOCTRINAM STULTI DESPICIUNT⁵².

⁴⁹ L'inscription funéraire n'a pas été complétée ce qui prouve encore une fois que cette dalle a été réalisée avant la mort des personnages. Cependant, compte tenu de l'iconographie funéraire et des patines employées, il est raisonnable de penser que cette dalle puisse être datée de la seconde moitié du XV^e siècle, peut-être même du dernier quart.

⁵⁰ Une sous-partie sera plus spécifiquement consacrée aux phylactères qui sont des textes épigraphiques à part de l'inscription funéraire même. Se référer p. 257 et suivantes.

⁵¹ Il existe dans la collection Gaignières de nombreuses représentations similaires à cette dalle d'Etienne de Sainte-Croix. Unique exemple à ce jour connu en Bourgogne, il convient de se demander si cette dalle n'est pas le fruit d'un atelier parisien car il est peu probable que les tombiers bourguignons se soient attachés à réaliser une représentation universitaire qui devait leur échapper totalement. Voir ADHEMAR (J.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.* : plate tombe de Chabert Hugon tome 1 pl. 781 ; plate tombe de Jean de Villeneuve de Guingamp, tome 1 pl. 1049 ; plate tombe d'Hervé Poscourd, tome 2 pl. 1091 ; plate tombe de Jean Guillaume, tome 2 pl. 1300.

⁵² Trad. : « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Les sots méprisent la sagesse et la doctrine ».

Il y a ici une correspondance entre la situation du texte, son contenu et le contexte iconographique.

Tous les exemples évoqués jusqu'à présent permettent d'attester que, quelles que soient sa forme et sa fonction, le texte gravé sur ou à proximité du monument funéraire s'inscrit le plus souvent dans un cadre épigraphique, délimité par le bandeau périphérique, le phylactère ou le livre. Il existe cependant de rares cas où des éléments épigraphiques apparaissent hors cadre et qui ne sont pas des épitaphes. Il ne s'agit pas de grands textes épigraphiques à la manière des épitaphes ou des phylactères, mais de quelques mots intégrés à la représentation et qui constituent de fait des éléments épigraphiques de premier ordre. Perrin de Laules (Annexe III, fig. 35, p. 133) et Jacques Bouton (Annexe III, fig. 36, p. 133) utilisent ainsi leur plate tombe et l'iconographie funéraire qu'elle véhicule pour faire figurer leur devise.

L'inscription funéraire est présente dans un cadre qui peut prendre la forme d'un bandeau constitué de deux lignes, d'une simple ligne soulignant le texte ou d'une moulure encadrant le texte. Cette disposition a un double rôle. Même s'il apparaît mineur, le premier est ornemental. Élément souvent indissociable de la représentation funéraire, le bandeau épigraphique placé sur le monument même ou dans l'espace voisin contribue à enrichir la représentation funéraire. En outre, le cadre est une donnée technique de l'inscription. Il sert à délimiter un espace et à ménager un champ épigraphique distinct le plus souvent de la représentation. Il organise spatialement l'inscription funéraire au même titre que les réglures, les lignes et les marges des manuscrits médiévaux.

2. Langue et structure de l'inscription funéraire

Avant de s'intéresser aux lettres, signes et mots qui composent le texte épigraphique, la donnée typologique à prendre en compte est bien évidemment la langue de l'inscription.

a) Un latin en recul mais toujours présent dans les inscriptions funéraires

Au Moyen Âge, même s'il tend à disparaître progressivement des actes de la pratique, le latin est encore très utilisé, en particulier dans les milieux monastiques. Il en va de même dans le domaine de l'épigraphie. Pour ce qui est des inscriptions funéraires gravées sur les monuments de la

Approche épigraphique

Bourgogne ducale, plus de 1 sur 4 est en latin (fig. 3 ci-dessous). Cela représente 183 inscriptions, soit 28 % du corpus épigraphique.

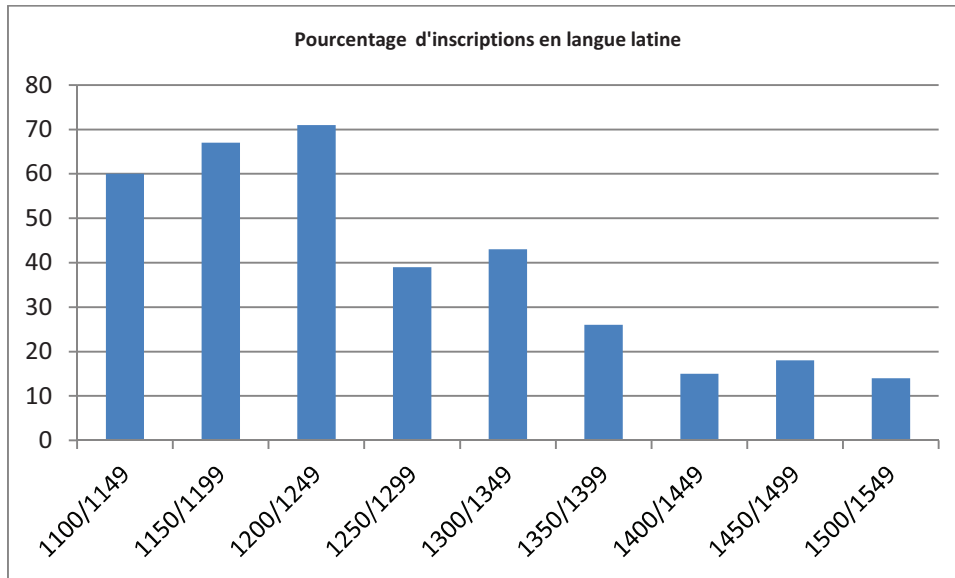


Figure 3 : Diagramme de répartition des inscriptions en langue latine par demi-siècle.

Les épitaphes en langue vernaculaire sont donc très majoritaires pour la période médiévale en Bourgogne ducale puisqu'elles apparaissent sur 411 monuments funéraires (fig. 4 ci-dessous).

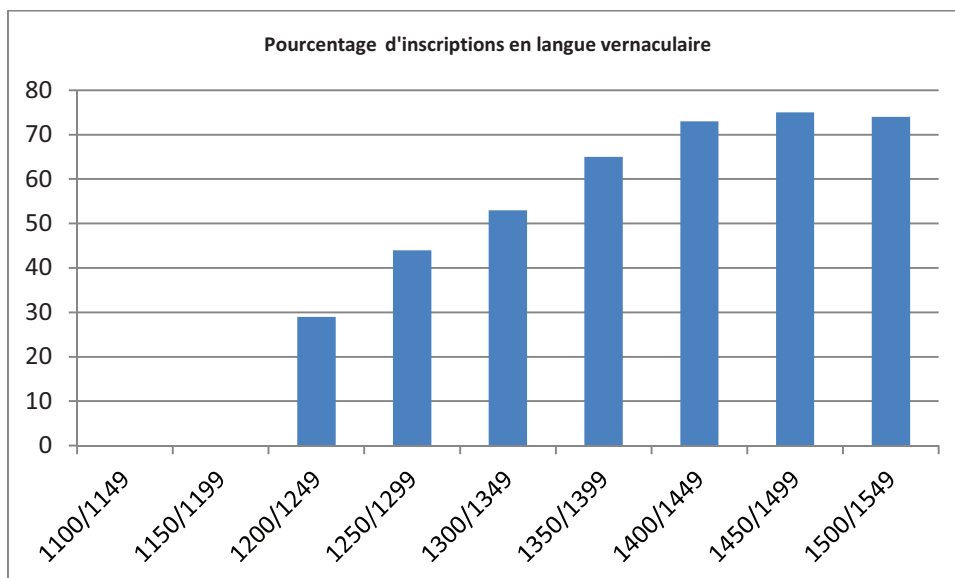


Figure 4 : Diagramme de répartition des inscriptions en langue vernaculaire par demi-siècle.

De plus, il arrive que le latin et le français soient employés conjointement dans une même épitaphe. Ces cas restent rares. Ils ne concernent que 25 monuments funéraires. Il s'agit le plus souvent d'inscriptions où le latin est employé pour des citations bibliques ou des prières en langue

latine, comme c'est le cas pour l'inscription de Chrétienne de Cusance inhumée en 1492 à Saint-Seine-sur-Vingeanne :

Transcription d'après Pierre Palliot : CY GIST PUISSANTE DAME DAME XTIENNE DE CUSANCE FEME DE FEU MESSIRE GUILLE DE SAINT SEIGNE / IADIS GRANT MAISTRE DOSTEL DE MONSEIG DE BOURG/OIGNE LAQUELLE TRESPASSA LE XXIX IOUR DE MARS MIL CCCC IIIIxx ET XII PRIEZ POUR QUE SON AME IN PACE REQUIESCAT AMEN⁵³

Cependant, certaines épitaphes mêlent date de décès et formule déprécatrice en latin à une titulature en langue vernaculaire, à l'image de l'inscription de Laure Rambaut⁵⁴, inhumée en 1265 au cloître des Cordeliers de Dijon :

Transcription d'après le Père Claude-François Lachère : ANNO D[OMI]NI M CC LXV / MENSE NOVEMBRI FUT MORTE LORE FILLE MONSOIGNOR / CL[...] / CHEVALIER DE DIJON AMEN PATER NOSTER⁵⁵

Le diagramme de répartition des inscriptions funéraires en langue latine en Bourgogne ducale pour la fin du Moyen Âge (fig. 3) comporte trois phases bien distinctes. Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, elles sont légèrement majoritaires, représentant un peu plus de 50 % des inscriptions. Le véritable déclin s'amorce avec le dernier quart du XIII^e siècle. On passe de 52 % des inscriptions en langue latine dans le troisième quart du XIII^e siècle à peine 20 % dans le premier quart du XV^e siècle. En 150 ans, leur nombre a été divisé par deux. Toutefois, cette diminution s'effectue de manière progressive. La fin de la période médiévale se caractérise par une stabilisation de leur nombre. En effet, entre 1425 et 1549, le taux d'épitaphes latines avoisine constamment les 15 %. Le latin ne disparaît donc pas complètement du monument funéraire malgré la Renaissance et le développement de l'usage du français⁵⁶.

Toute la question est de savoir s'il y a un rapport entre la langue de l'inscription, le statut du défunt et le statut de l'édifice ecclésial qui abrite la sépulture. Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, le statut du défunt ne peut influencer sur la langue de l'épitaphe puisque les laïcs et les ecclésiastiques se partagent les inscriptions latines. Les chevaliers et écuyers et leurs épouses sont tout aussi nombreux que les moines, moniales et les prêtres à bénéficier d'inscriptions en langue latine car 55 % de ces tombes datées et identifiées commémorent des laïcs. En revanche, à compter de la seconde moitié

⁵³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins de tombes médiévales bourguignonnes », *op. cit.*, planche 237.

⁵⁴ RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte d'Or... », *op. cit.*, p. 66

⁵⁵ BM Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 50.

⁵⁶ L'ordonnance de Villers-Cotterêts n'est cependant établie qu'en 1539.

du XIV^e siècle, le constat est radicalement différent puisque seuls 3 monuments funéraires datés et identifiés sur 57 (soit 5 %) qui portent une inscription funéraire en langue latine sont à mettre au crédit de laïcs. Il s'agit là d'un véritable tournant car les défunts qui bénéficient d'épithèques en latin appartiennent presque exclusivement au clergé séculier. La disparition rapide des monuments funéraires laïcs à inscriptions latines s'explique par un certain désintérêt de cette langue, jadis universelle, par manque de pratique face au développement d'une langue vernaculaire qui acquiert peu à peu ses lettres de noblesse.

La deuxième remarque à formuler concerne le rapport entre la langue de l'inscription et le statut de l'édifice ecclésial qui abrite le monument sur lequel elle est gravée. En effet, parmi les 183 monuments funéraires dont l'épithèque est en latin, seuls 26 sont établis dans des églises paroissiales. Cela revient à dire que 86 % des inscriptions funéraires en langue latine sont établies dans des abbayes, prieurés et églises conventuelles⁵⁷. Ces édifices religieux sont des lieux où le latin est employé et parlé très régulièrement. Le contexte abbatial ou prieural est peut-être beaucoup plus favorable à l'emploi du latin sur le monument. Aussi, le fait que le corpus bourguignon laisse envisager que 86 % des monuments funéraires à inscriptions en langue latine soient établis dans un milieu monastique laisse supposer que le latin apparaît principalement là où il est parlé, lu et compris.

On touche là à un point important de la culture médiévale. Il faut dépasser l'idée que la langue de l'inscription est fonction de la langue du lecteur pour avoir une vision plus large. La langue est en effet révélatrice d'une culture monastique fortement ancrée chez les défunts enterrés à l'abbaye. L'inhumation en cadre monastique induit l'existence de contacts forts entre le défunt et la communauté. Les laïcs qui se font enterrer dans les abbayes fréquentent les lieux de longue date. Le plus souvent des liens presque familiaux unissent l'aristocratie féodale au milieu monastique. Les grandes abbayes bourguignonnes se caractérisent par une relation privilégiée avec certaines grandes familles. Le cas de Saint-Bénigne de Dijon est un exemple particulièrement révélateur puisque cette abbaye est très liée aux seigneurs d'Arc-sur-Tille. L'étude épigraphique de Gabriel Dumay, à laquelle s'ajoute notamment de nombreux dessins de Pierre Palliot dont il n'a pas eu connaissance, démontrent qu'une vingtaine de membres de cette famille se sont fait inhumés dans l'abbaye⁵⁸. On

⁵⁷ Il est vraiment important d'insister sur ce rapport entre la langue de l'inscription funéraire et le statut de l'édifice ecclésial qui abrite la sépulture. En effet, comme nous l'avons vu précédemment dans le chapitre intitulé *La difficile question de la localisation de la sépulture et de l'orientation du monument dans l'édifice ecclésial*, la concentration de monuments funéraires est proportionnelle au prestige de l'édifice religieux qui abrite la sépulture. Cependant, en nombre de monuments conservés, le nombre des monuments funéraires établis dans des églises paroissiales et cathédrales est sensiblement égal à celui des monuments dans les églises abbatiales et prieurales.

⁵⁸ DUMAY (G.), « Epigraphie Bourguignonne... », *op. cit.* On peut citer, Eudes d'Arc, infirmier, Guillaume d'Arc, damoiseau, Guy, chevalier, Hugues d'Arc, célèbre abbé, Hugues d'Arc et Marie d'Aubigny, deux autres Hugues d'Arc, chevaliers, Isabelle de Pesmes, dame d'Arc, Jean d'Arc, aumônier, Jean d'Arc, chevalier, Marguerite

pourrait également citer les liens qui unissent les Vergy à l'abbaye de Theuley⁵⁹ où ils reposent et encore ceux tissés par les Montaigu-Sombernon avec les moines de l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche.

L'aristocratie féodale des XIII^e et XIV^e siècles qui opte pour une inhumation en milieu monastique est fortement imprégnée d'une culture latine. Ses membres ont appris le latin dans leur jeunesse et continuent à l'utiliser si ce n'est dans les actes de la pratique, au moins au cours des cérémonies liturgiques. Ils sont donc naturellement enclins à faire rédiger leur épitaphe dans cette langue. Cependant, avec les crises politiques et sanitaires qui prennent forme au milieu du XIV^e siècle, l'aristocratie féodale décline peu à peu et entraîne dans sa chute la pratique du latin. L'aristocratie urbaine émergente n'a non seulement pas de filiation avec le milieu monastique mais aussi a perdu cette culture latine.

La langue de l'inscription funéraire ne reflète donc pas un niveau social, mais une pratique culturelle. Il est intéressant de voir à quel point la langue vernaculaire est fortement liée à la paroisse alors que le latin peine à sortir de l'abbaye. Mais au-delà de ces considérations, la langue et son influence sur la composition de l'inscription funéraire sont également révélatrice d'une mutation dans la fonction même de la langue.

b) Langue et composition de l'inscription

La question de la langue même de l'inscription funéraire est peu abordée dans l'historiographie. Le plus souvent, l'épigraphie se concentre sur l'étude des lettres, des mots, du vocabulaire employé et sur la sémantique de l'inscription. Dans les ouvrages et articles consacrés aux inscriptions funéraires, la question de la langue de l'inscription n'est jamais clairement explicitée dans un développement complet mais reste le plus souvent sous-entendu lorsqu'il est question de la structure de l'inscription funéraire⁶⁰.

Quelle que soit la langue et la période chronologique, les inscriptions funéraires médiévales martèlent inlassablement et prioritairement deux informations : l'identité du défunt et sa date de

d'Arc, dame d'Eguilly, Marguerite de Turcey, dame d'Arc, Othon d'Arc, prieur de Brétigny, Othon d'Arc, chevalier...

⁵⁹ Cette abbaye se trouve aujourd'hui en Haute-Saône, sur la commune de Vars.

⁶⁰ Il manque dans l'excellente synthèse de Vincent Debiais *Messages de pierre... op. cit.* un développement consacré plus spécifiquement à la langue de l'inscription. À aucun moment l'auteur n'établit de rapport entre la langue de l'inscription, le statut social du dédicataire, le statut politique ou religieux de l'édifice qui l'abrite. Il est ainsi impossible d'avoir une vue d'ensemble sur l'emploi du latin dans les sources épigraphiques de la fin du Moyen Âge. Dans son ouvrage *Paroles inscrites... op. cit.*, Cécile Treffort donne quant à elle les outils pour traduire, scander et analyser les inscriptions latines. Mais d'une manière générale, c'est toute l'épigraphie française qui souffre de l'absence d'une étude spécifiquement menée sur la langue dans l'inscription funéraire.

décès. Toute la composition des inscriptions funéraires médiévales s'articule autour de ces deux éléments capitaux.

Il est vrai que toutes les inscriptions funéraires sont plus ou moins bâties sur ce modèle quelles que soient les régions d'études⁶¹. Cela se retrouve incontestablement dans les inscriptions funéraires bourguignonnes à l'image de celle de Simone d'Arceau, décédée en 1325 et inhumée dans l'église Saint-Pierre d'Arceau :

(petite croix) + CI :: GIT :: MADAME :: SYMONE :: DACE/AUZ :: DAME :: DE :: MARAC :: QUI :: TRESPASSAY :: LOV :: IOVR :: DE :: LA :: SAINT :: NYCHO/LAS :: DYVER :: LAN :: DE :: GRACE :: / M :: CCC :: & :: XXV :: PRIES :: NOSTRE :: SEIGNOUR :: Q :: LI :: FACE :: PORDEM :: AMEN⁶²

Dans son étude intitulée *Messages de pierre*, Vincent Debiais ouvre la voie en démontrant que la langue de l'inscription opère une sélection culturelle du public et soutient que le passage de la langue latine à la langue vernaculaire n'altère en rien ni la nature, ni le contenu du message délivré par l'inscription⁶³. Effectivement, pour la Bourgogne ducale, la confrontation de deux inscriptions funéraires, l'une en langue latine et l'autre en langue vernaculaire, de personnages aux statuts similaires puisqu'ils sont chevaliers, laisserait supposer que pour une période chronologique assez courte de dix ans les inscriptions sont proches dans leur composition :

- Epitaphe de Pierre de Montantheaume inhumé dans l'église abbatiale Notre-Dame de Maisières⁶⁴ :

Transcription d'après Pierre Palliot : (petite croix) + HIC IACET DNS PETRUS DE MO/ANTHEAUME MILES QUI OBIIT ANNO DOMINI MILESSIMO TRECENTESI/MO VEGESIMO SEPTIMO KALENDAS / FEBRUARII CUIUS AIA P MISERICORDIAM DEI REQUIESCAT IN PACE AMEN⁶⁵

⁶¹ BRUN (L.), « L'étude des dialectes d'oïl à travers les épitaphes des XIII^e et XIV^e siècles », in *La mort écrite. Rites et rhétoriques du trépas au Moyen Âge*, Cultures et Civilisations Médiévales n°30, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 2005, p. 119 à 136.

⁶² Trad. : « Ci-gît madame Symone d'Arceau, dame de Marac qui trépassa le jour de la Saint-Nicolas d'hiver l'an de grâce 1325. Priez notre seigneur qu'il lui fasse pardon. Amen »

⁶³ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre... op. cit.*, p. 260.

⁶⁴ Cette abbaye cistercienne fille de celle de La Ferté-sur-Grosne fut fondée en 1125 sur la paroisse de Saint-Loup (Saint-Loup-Géanges, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Louhans (71)).

⁶⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », planche 95. Trad. : « Ci-gît messire Pierre de Montantheaume, chevalier, qui mourut l'an du Seigneur 1327 au mois de février. Que son âme par la miséricorde de Dieu repose en paix. Amen ».

- Épitaphe de Gauthier de Saint-Julien inhumé dans l'église de Saint-Julien⁶⁶ :

[CI GIS MESSIRES GAU/TERI] DE:. SAINT :. IVLIEN :. CHRS :. QVI :. TRESPASAI :. LAM :. DE :. GR/ACE
:. M :. CCC :. XX[X XT VII / LE] :. IOR :. DE :. LA :. TONZ :. SAINZ :. PRIEZ :. POR :. LVI :. DEX :. AIT :.
L[AME AMEN]⁶⁷

Cependant, une étude plus fine du corpus bourguignon des épitaphes en langue latine des XIII^e et XIV^e siècles démontre que 40 % de ces inscriptions dérogent à ce postulat en débutant par l'année de décès comme c'est le cas pour la dalle d'Eudes de Mailly, inhumé dans l'église Notre-Dame de Premières :

+ (petite croix) ANNO :. DOMINI :. MILLE/SIMO :. DVCENTESIMO :. SEPTVAGESIMO :. NONO :.
MENSE :. APRILIS / OBIT :. ODO :. FILIVS :. / DOMINI :. PETRI :. DE :. MAILLE :. DOMINI :.
LONGE :. AQUE :. ORATE :. P :. EO :⁶⁸

À l'inverse, pour la même période chronologique, seuls 3 % des inscriptions funéraires en langue vernaculaire débutent par l'annonce de la date de décès du personnage. Et toutes sont cantonnées au dernier quart du XIII^e siècle. L'épitaphe de Guy de Saffres fait donc office d'exception :

[fleuron] AN : LAN : D/E : GRACE : MIL : DEUS : CENZ : SOISSANTE : ET : DIZ : ET : NOVE : HOU :
MOIS : DE : HOT : TREPAS/SA : DE : CE : SIECLE / MES / SIRES : GUIZ : CHEVALIERS : IADIS :
SIRES : DE : SAFRES : PROIEZ : POR : LA/RME : DE : LI [fleuron]⁶⁹

En plus d'influer parfois sur la structure même de l'inscription funéraire, l'emploi du latin permet la rédaction de morceaux littéraires complexes. Cela opère une sélection du public susceptible d'accéder à l'intégralité des informations épigraphiques. En effet, les niveaux de formation et les connaissances culturelles de la langue latine déterminent la réalisation, mais aussi la compréhension plus ou moins aboutie du texte⁷⁰. Ainsi, l'inscription funéraire en latin permet plus

⁶⁶ Saint-Julien, cton et arrt de Dijon (21).

⁶⁷ Les passages entre crochets sont restitués à partir du dessin de Pierre Palliot publié par Jean-Bernard de Vaivre dans « Dessins inédits... », tome II, planche 115. « Ci-gît messire Gauthier de Saint-Julien, chevalier, qui trépassa l'an de grâce 1337, le jour de la Toussaint. Priez pour lui. Dieu ait l'âme. Amen ».

⁶⁸ Trad. : « L'an du Seigneur 1279 au mois d'avril mourut Eudes, fils de messire Pierre de Mailly seigneur de Longeault. Priez pour lui ».

⁶⁹ « En l'an de grâce 1279 au mois d'août trépassa de ce siècle messire Gui, chevalier, jadis sire de Saffres. Priez pour l'âme de lui. ».

⁷⁰ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre... op. cit.*, p. 260.

facilement l'usage d'un registre d'expression élevé et peut ainsi exclure délibérément ou non une partie du public. C'est une nouvelle fois particulièrement le cas pour les longues épitaphes proposant un latin excellent versifié avec une métrique complexe, une rhétorique soignée et un vocabulaire qui l'est tout autant. Les plus belles inscriptions latines de Bourgogne figurent sur des monuments funéraires établis dans les édifices religieux les plus prestigieux. Celle fournie par le relevé de la dalle de l'abbé Nicolas de Flavigny se trouvait à Saint-Bénigne de Dijon ⁷¹:

HIC JACET DOMINUS NICHOLAUS MONACHUS DIVIONENSIS / QUONDAM ABBAS FLAVIGNIA /
CENSIS AA EJUS ET AE OIUM / FIDELIUM DOMINI RESQUIESCANT IN PACE AMEN / QUEM
LAPIS ISTE TEGIT SALVET QUI TARTARA / FREGIT / ARMANZ ME FIST QUI LEGIS HAEC DEUM
ORA DEUS HUNC BENE/DICAT IN HORA NATUS BELNENSIS FUT HIC POST / DIVIONENSIS EST
MONACHUS FACTUS MONACHI / VIGILAVIT IN ACTUS⁷²

Celle d'Alain de Lille était quant à elle gravée sur son tombeau jadis dans le cloître de l'abbaye de Cîteaux :

ALANUM BREVIS HORA BREVI TUMULO SEPE/LIVIT QUI DUO QUI SEPTEM QUI TOTUM
SCIBILE SCIVIT SCIRE UNUM MORIENS DARE VEL RETINERE NEQUIVIT ⁷³

⁷¹ L'inscription funéraire publiée par Gabriel Dumay « Epigraphie bourguignonne... » se retrouve également sur un dessin publié par Jean Adhémar, « Les tombeaux de la collection Gaignières... », tome I, planche 80.

⁷² Trad. : « Ci-gît dom Nicolas, abbé de Flavigny. Que son âme et les âmes de tous les fidèles défunts, par la miséricorde du seigneur, reposent en paix. Amen

Que celui qui rompit le Tartare sauve celui que couvre cette pierre.

Armand m'a écrit.

Toi qui lis ceci prie Dieu. Que Dieu le bénisse dès maintenant. Natif de Beaune, il devint ensuite moine à Dijon. Il fut vigilant en ses actes en tant que moine. »

⁷³ Trad. « Une heure bien courte a enseveli dans un étroit cercueil Alain qui connut les nombres deux et sept, ou plutôt toutes les sciences qu'on peut savoir. » Il s'agit là de l'inscription funéraire originelle, celle qui était gravée sur son tombeau du XIII^e siècle. Le dessin extrait du folio 8 du manuscrit IV de la Collection Bourgogne révèle en réalité un tombeau postérieur érigé en 1482 sous l'abbatiate de Jean X de Cirey. L'inscription qui fut alors apposée dans le bandeau périphérique fut la suivante : *Alanum brevis hora brevi tumulo sepelivit qui duo qui septem qui totum scibile Labentis sæcli contemptis rébus egens fit, Intus conversus gregibus commissus alendis, Mille ducenteno nonageno quoque quarto, Christo dévolus mortales exuit artus.* On peut constater que cette dernière reprend les deux premiers vers originaux.

L'inscription Alain de Lille divise depuis longtemps la communauté scientifique. C'est en grande partie dû aux sources qui proposent deux versions différentes de l'inscription originelle d'Alain. La restitution composée des trois vers qui figurent ci-dessus et que nous proposons s'appuie sur les conclusions de la récente publication de Jean-Luc Solère, Anca Vasiliu et Alain Galonnier (éditeurs), *Alain de Lille, le docteur universel : philosophie, théologie et littérature au XIII^e siècle* : actes du XI^e Colloque international de la Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie médiévale, Paris, 23-25 octobre 2003. Cependant, le CIFM, dans son volume consacré au département de la Côte d'Or paru en 1999, préfère la version d'Ernest Petit et ne retient que les deux premiers vers. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que si le personnage et son œuvre sont assez bien connus, son inscription funéraire pose toujours autant de problèmes aux historiens.

Il faut formuler plusieurs remarques à propos de ces belles inscriptions latines. Premièrement, le vocabulaire employé revêt un caractère particulièrement imagé et est censé illustrer la culture du défunt. Le trépas est au centre de toutes les figures de styles. Le verbe *obire* ne peut trouver sa place dans une composition d'une telle qualité et reste réservé au « peuple ». Il en va de même pour les qualités attribuées au personnage. La science d'Alain de Lille se trouve extraordinairement résumée en ces quelques mots : *qui duo qui septem qui totum scibilie scivit*⁷⁴.

Le niveau intellectuel des défunts qui bénéficient de ce genre d'inscription constitue une deuxième remarque. Toutes ces inscriptions travaillées sont destinées à des gens cultivés. Il s'agit de grands prélats, principalement des abbés. Et leur cursus universitaire est le plus souvent éloquent. Ces inscriptions revêtent ainsi un caractère particulièrement élitiste. On se fait faire une inscription remarquable parce que l'on a le sentiment, voire la certitude, d'être quelqu'un de remarquable. Cela affiche le niveau intellectuel du défunt et cela le place de fait dans un rang supérieur aux autres.

La troisième remarque renforce un peu plus les deux précédentes puisqu'elle concerne le nombre de ces inscriptions. Au total, les belles inscriptions latines n'apparaissent que sur une dizaine de monuments. Tous les abbés, évêques ou docteurs en théologie ne se targuent pas de telles compositions aussi soignées. La norme reste donc malgré tout l'inscription traditionnelle.

Pour terminer, ces belles inscriptions latines ne trouvent aucun équivalent parmi les épitaphes en langue vernaculaire en Bourgogne comme ailleurs. En effet, toutes les inscriptions en français des XIII^e et XIV^e siècles ne sortent pas du schéma traditionnel évoqué par Laurent Brun⁷⁵. Ces dernières se caractérisent le plus souvent par une longueur approximativement calculée pour effectuer le tour complet de la dalle dans le bandeau périphérique qui les caractérise. De plus, les épitaphes fleuves des XV^e et XVI^e siècles sont sans aucune mesure avec les longues inscriptions latines. Et bien que le latin se maintienne à hauteur de 15 % dans les inscriptions funéraires de la fin de la période médiévale, le style employé n'a plus rien à voir avec celui des épitaphes du XIII^e siècle. L'inscription funéraire latine des XV^e et XVI^e siècles apporte tout au plus un cachet littéraire et stylistique plus pompeux qu'efficace et qui n'a plus rien à voir avec les tournures rhétoriques soignées des grands prélats :

⁷⁴ Par le mot *duo*, il faut entendre qu'Alain de Lille maîtrisait parfaitement l'Ancien Testament. Le mot *septem* fait quant à lui référence aux sept arts libéraux dont il fut un grand spécialiste pour son temps.

⁷⁵ Se référer page 226.

- Epitaphe du frère Flocel, inhumé sous une plate tombe dans l'église abbatiale Saint-Bénigne de Dijon ⁷⁶:

Transcription d'après un calque réalisé par un membre de la CACO : SUB HOC POSTREMO
OMNIUM TEGUMENTO / SEPULTUS EST FRATER FLOCELLUS SOUCELLIER QUI A TENERIS ANNIS
HOC IN MONASTERIO DEGIT SUB / BENEDICTI REGULA QUAM IPSE EXPRESSE / PROFESSUS EST
DEMUM DOMINO ULTIMUM EFFLAVIT SPIRITUM AN / VERO MENSIS SEPTEMBRIS⁷⁷

Il convient d'ailleurs de constater un appauvrissement linguistique et stylistique dans certaines inscriptions d'abbés de cette fin de Moyen Âge. L'exemple le plus frappant nous est fourni par la dalle funéraire de Pierre de Fontette, abbé de Saint-Seine qui s'octroie d'ailleurs les foudres d'Henry Chabeuf dans le tome XI des *Mémoires de la CACO*⁷⁸ :

Transcription d'Henry Chabeuf : MARMORE IN HOC TEGR ILLUSTRÉ EX SANGNE NATS / ISTIUS
ECCLES QUODA VENEDS ABBAS P DE FOTETIS TOTO MEORANDUS I EVO RELIGIOIS HONOS
BNDCTI PLATULA / SCTI P QADRAGENOS ET QINQUE AT CIRTER ANOS AB / BATISATE
TeREnaQUE Ho CLAUSTRa REGETEM Me QUATi DECIES OCTO QaTER / REGETEM SEPma AUGi
SUPER HIC CLAUSa TULERE

Bien que l'inscription funéraire rappelle prioritairement l'identité et la date de décès du défunt, la langue choisie influe dans sa structure et dans sa formulation. Sans dévoiler pleinement le détail même de sa composition et de la fonction des mots qu'elle fait figurer, ce qui sera l'objet d'un développement futur, les épitaphes en langue vernaculaire insistent prioritairement sur l'identité du défunt et restent très attachées au salut de l'âme du défunt. Les plus longues inscriptions des XV^e et XVI^e siècles se caractérisent par l'accumulation de fondations de messes et d'anniversaires et ne peuvent rivaliser de finesse et d'esprit avec les grands éloges funèbres des grands prélats des siècles précédents qui au contraire insistent exclusivement sur la personne. L'inscription funéraire du couple

⁷⁶ Cette inscription funéraire est connue par un mauvais relevé conservé dans les archives de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or (ADCO 69 J 74 II).

⁷⁷ ADCO 69 J 74 Dijon II. Trad. : « Sous cette sépulture comme dernier monument est enterré le frère Flocel sous-cellier qui depuis son âge tendre dans ce monastère a passé sa vie sous la règle bénédictine dans laquelle il a professé ses vœux et ensuite il a rendu son esprit au Seigneur au mois de septembre ».

⁷⁸ CHABEUF (H.), « Epigraphie de l'église de Saint-Seine », in *MCACO*, tome XI, Dijon, 1885-1888, p. 31-223. « Les mauvais vers ne manquent pas sur les tombes du Moyen Âge, mais ceux-ci passent vraiment la permission et n'ont même pas le mérite d'être prosodiquement corrects ; dans le 1^{er} *tegitur* est composé de trois brèves, ce qui rend le vers faux ; le sixième l'est également puisque *terrena* est un dactyle ; dans le septième, le versificateur, mettons que le graveur a oublié « *que* » après *quatuor*, ce qui fausse encore le vers ; enfin, le dernier pêche deux fois, puisque *septima* est un dactyle et que *su* dans *suprema* est une brève. On ne douterait pas que l'on est chez les bénédictins et à la veille de la Renaissance. »

Jean Bonneaul et Pavise Ocquidem († 1508) inhumés sous une plate tombe les représentant en pied dans l'église des Cordeliers de Dijon n'est certes qu'une accumulation d'éléments dénués d'intérêts littéraire et linguistique mais à l'inverse primordiaux pour la commémoration :

Transcription d'après le Père Claude-François Lachère CY GISENT MAISTRE JEHAN BONNEAUL A SON VIVANT / RECEVEUR POUR LE ROY NRE SIRE DES RECEPTES ORDINAIRES DES BAILL DE DIJON ET CHASTELLENIES DE CHENOVES ET TALANT QUI / TRESPASSA LE ... IOUR DU MOIS DE ... MIL Vc / ET DEMOISELLE PAVISE OCQUIDEM SA FEMME QUI TRESPASSA LE XVIe DE NOVEMBRE MIL Vc VIII LAQUELLE DEMOISELLE / A FONDE UN ANNIVERSAIRE A LE DIRE ET CELEBRER / EN CETTE CHAPELLE UNG CHACUN AN AUDIT XVIe DE NOVEMBRE IOUR DE SON DECEZ DURANT TRENTE ANS LEQUEL ANNIVER/SAIRE SERA DUNE GRANDE MESSE A DIACRE ET SOUB/DIACRE ET A LA FIN DICELLE SE CHANTERA UNG SALVE REGINA EXAUDI DE PROFUNDIS FIDELIUM ET REQUIESCANT IN PACE⁷⁹

Le rapport entre la langue et la structure de l'inscription funéraire apparaît comme une évidence à travers les exemples présentés. Il est donc tout à fait juste de considérer que la langue reste un des critères de cette démarche qui vise à dresser la typologie des inscriptions funéraires médiévales de la Bourgogne ducale. Au-delà de la langue même, c'est avant tout sur le vocabulaire employé qu'il conviendra de s'attarder ultérieurement lorsqu'il sera question des formes et fonctions de l'inscription funéraire.

3. Lettres, signes et mots : les contraintes épigraphiques et esthétiques liées au monument

Avant de vouloir percevoir le sens et la fonction de l'inscription funéraire, il convient de décrypter plus en profondeur encore la mise en scène du texte épigraphique par le biais d'une analyse des composantes que tout texte, qu'il soit épigraphique, manuscrit ou imprimé, a en commun, la lettre, le mot, la ponctuation et l'ornementation.

⁷⁹ BM Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, f° 28.

a) La lettre, élément de base de l'inscription

Bien que l'épigraphie ne soit pas le point central et décisif de cette étude, il est indispensable de s'intéresser à la typographie des lettres qui composent l'inscription. Il n'est pas ici question d'entreprendre une vaste étude paléographique des inscriptions funéraires de la Bourgogne ducale. D'une part la masse documentaire liée au corpus et à son échelle géographique nécessiterait une étude exclusive des inscriptions funéraires dépassant de loin celle consacrée au message délivré par le monument funéraire dans son ensemble. D'autre part, d'éminents spécialistes se sont déjà penchés sur la question⁸⁰.

L'ornementation de la lettre n'est pas une donnée constante à travers la documentation épigraphique du Moyen Âge⁸¹. D'une manière générale, et même si cette distinction est de plus en plus remise en cause par les études actuelles du fait de son imprécision, il existe entre le XII^e et le XVI^e siècle trois formes principales en usage pour les lettres : l'onciale, la gothique et la capitale romaine.

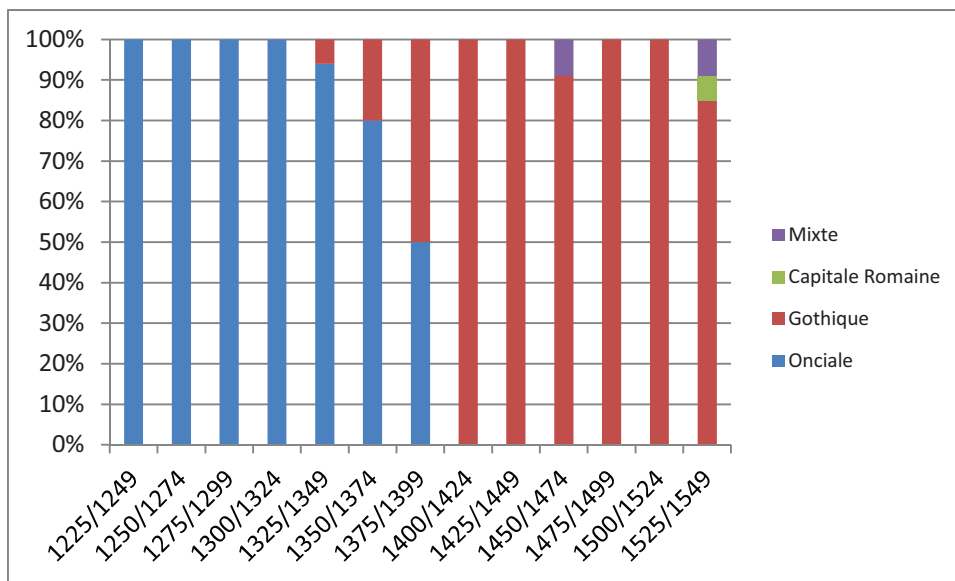


Figure 5 : Diagramme de répartition des typographies par quart de siècle.

⁸⁰ Les travaux réalisés en leur temps par P. Deschamps « Etude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XII^e siècle », *Bulletin Monumental*, tome LXXXVIII, 1929, p. 5 à 81 puis N. Gray « The Paleography of Latin Inscriptions in the Eight, Ninth and Tenth Centuries », *Paper of the British School at Rome*, XVI, 1948, p. 39 à 172 aujourd'hui dépassés par ceux des spécialistes actuels qui pour la France sont nécessairement rattachés de près ou de loin au CIFM de Poitiers démontrent à eux seuls l'importance du soin apporté au traitement graphique de la lettre de l'inscription. Les ouvrages DEBIAIS (V.), FAVREAU (R.), TREFFORT (C.), « L'évolution de l'écriture épigraphique en France au Moyen Âge et ses enjeux historiques », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 165, 1^{er} trimestre 2007, page 122. et DEBIAIS (V.), *La lettre aperçue. Des inscriptions dans la communication médiévale*, Brepols, Turnhout (Belgique), (à paraître) constituent la référence actuelle sur le sujet.

⁸¹ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre...op. cit.*, p. 141.

Le diagramme ci-dessus (fig. 5) représente l'évolution chronologique des trois typographies sur les monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale compte-tenu de la date fournie par le monument funéraire⁸². L'une des limites imposées par ce corpus concernant cette étude typographique vient du fait que la moitié des monuments funéraires recensés ont malheureusement disparu et ne sont connus que par dessins. Si l'on ne peut douter de la sincérité de la langue, il ne faut en aucun cas tenter d'interpréter la graphie du document manuscrit pour espérer définir la typographie réelle de la lettre gravée dans la pierre. Cette analyse typographique s'appuie donc uniquement sur les monuments ou fragments encore existant et sur les rares relevés minutieux qui peuvent par ce biais attester de la forme des lettres gravées.

Il ressort du diagramme précédemment évoqué (fig. 5) que l'onciale reste la typographie des lettres des XIII^e et XIV^e siècles. La lettre gothique ne s'impose véritablement qu'à compter du XV^e siècle. Cette mutation dans la forme des lettres s'effectue progressivement tout au long du XIV^e siècle. La première moitié du XIV^e siècle compte moins de 15 % d'inscriptions funéraires en lettres gothiques. C'est véritablement dans le troisième quart de ce siècle que tout bascule. En l'espace de 25 ans, la part des inscriptions en lettres gothiques égale celle des inscriptions en lettres onciales. La fin du siècle ne fait que confirmer ce renversement de style avec la disparition totale des inscriptions en lettres onciales. La capitale romaine, qui supprime véritablement la lettre gothique à compter de la seconde moitié du XVI^e siècle, ne fait que de timides apparitions dans la première moitié de ce siècle.

La plus ancienne inscription gothique datable de notre corpus se trouve gravée sur une dalle anonyme car très abîmée conservée dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon⁸³. L'épithèque relevée pour ce frère enterré jadis dans l'ancienne église des Jacobins de Dijon⁸⁴ porte la date de 1328. L'inscription en lettres onciales la plus tardive figure sur le monument funéraire attribué à Quinard de Thelis et son épouse conservé dressé contre le mur nord de l'église Saint-Cyr et Sainte-Juliette de Clamerey⁸⁵. Même si elle est partiellement effacée compte-tenu d'une usure

⁸² Tous les monuments funéraires bénéficiant d'une inscription funéraire qui n'ont pu être précisément datés n'ont pas été retenus pour ne pas rendre les résultats illisibles. De plus, cette interprétation doit tenir compte du fait que la date inscrite peut différer de quelques années de la date de réalisation. C'est particulièrement le cas des monuments funéraires commandés antérieurement à la disparition du personnage.

⁸³ Cette dalle est conservée sous le numéro d'inventaire 1200 du catalogue 1894 de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

⁸⁴ Cette église, détruite en 1874, était située à proximité des halles actuelles puisque ces dernières sont même implantées directement sur le cloître de cet ancien couvent.

⁸⁵ Clamerey, cton de Précy-sous-Thil, arrt de Montbard (21).

prononcée dans certains endroits de la dalle, cette inscription funéraire livre la date du 7 novembre 1381 pour le décès de Quinard de Thelis⁸⁶.

Pour ce qui est de l'emploi de la capitale romaine, ce corpus bourguignon permet de démontrer que les premières inscriptions du genre sont à dater du milieu du XVI^e siècle. Il ne semble pas y avoir de cas antérieur à la dalle de Jacques Bouton, inhumé en 1543 dans son église de Chamilly⁸⁷. La plate tombe à effigie venue recouvrir la sépulture de Wladislas datée du milieu du XV^e siècle ne doit pas induire le lecteur en erreur⁸⁸. L'inscription aujourd'hui lisible et en place dans le bandeau périphérique de cette dalle qui se compose de caractères romains n'est aucunement celle d'origine et ne peut être intégrée à cette étude⁸⁹. L'usage de lettres à caractères romains, qui constituent en quelque sorte un retour, ou du moins une référence directe, à l'Antiquité à travers la Renaissance naissante, peut ainsi constituer une limite de notre corpus en ce sens que la capitale romaine rompt avec l'usage médiéval au profit d'un usage moderne.

De même, les inscriptions funéraires sont parfois marquées par la coexistence de plusieurs types paléographiques distincts au sein des mêmes inscriptions. Cela forme le petit groupe de ce que l'on peut appeler les inscriptions à caractères mixtes. Ces cas restent cependant très rares. Comme le rappelle Vincent Debiais, ces exemples apparaissent dans des proportions variables suivant les régions et la chronologie⁹⁰. Ainsi, en Bourgogne ducal, les inscriptions en lettres onciales ne sont jamais perturbées par des caractères étrangers. Mais il existe quelques rares cas où une lettre onciale ou une capitale romaine se glisse au sein d'une inscription funéraire en lettres gothiques. Cela concerne le plus souvent la lettre C ou la lettre M. Ainsi, la dalle funéraire d'André Dupont chanoine de Talant décédé en 1534 et inhumé dans son église, fait figurer dans l'inscription funéraire du personnage un M au mot messire très proche des caractères de forme onciale disparus deux siècles plus tôt. De même, la dalle funéraire de Nicolas Richardot, curé de Gilly décédé en 1473 et

⁸⁶ L'inscription funéraire que le personnage est mort « LE IEUDI APRES : LA TOUSSAINS : LAN : M : CCC : QUATRE V/INS : & : I : ». La Toussaint tombant un jeudi, il est donc mort le jeudi suivant soit le 7 novembre 1381.

⁸⁷ Chamilly, cton de Chagny, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁸⁸ Comme le rappelle Gabriel Dumay dans sa monographie « épigraphique bourguignonne... », le personnage est certes mort en 1388 mais les textes affirment que ce n'est que 50 ou 60 ans environ après sa mort que sa sépulture fut recouverte de la pierre qui nous intéresse.

⁸⁹ L'inscription primitive, qui devait probablement être composée de lettres gothiques diffère totalement de celle actuellement gravée sur le monument. Elle a été lue par D. Le Roy et par D. Thitoux, l'auteur autunois de la *Gallia Christina* (tome IV, col. 691) a été grattée et remplacée par celle que nous connaissons. Cette curieuse substitution résolument moderne renvoie évidemment au parcours et à la personnalité complexe que représentent Wladislas. Étudiée par N. Amanton « Mémoires historiques sur Vladislas, prince polonais, inhumé en 1388 en l'église Saint-Bénigne de Dijon », in *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1832 p. 17, et résumée par G. Dumay, la fin de sa vie fut particulièrement agitée puisqu'il n'a pas hésité à quitter par deux fois ses frères bénédictins pour tenter de reconquérir le trône ducal de Pologne. Il n'est donc pas impossible que les érudits du XVII^e siècle se soient attachés à « rectifier » pour une vérité plus acceptable au vus des agissements quelques peu cavaliers du personnage.

⁹⁰ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre... op. cit*, p. 145.

inhumé dans son église de Gilly-les-Cîteaux⁹¹ fait figurer dans son inscription à la fois des capitales romaines avec la lettre C de « Cy gist » et ceux de l'année de décès, et des M de forme onciale pour « Messire » ou « Mil ». L'imprécation « AMEN » située en toute fin d'épithaphe est quant à elle entièrement écrite en capitales onciales.

Enfin, il faut constater que la lettre épigraphique replacée dans son contexte participe activement à l'ornementation du monument. La lettre onciale, dans laquelle les formes droites des lettres sont remplacées par des courbes, représente sur le monument funéraire une certaine esthétique. Elle rappelle sans conteste par certains côtés la minuscule caroline même si elle n'atteint pas les qualités exceptionnelles de certaines calligraphies. Ce qui saute au regard, ce sont l'originalité de ces belles lettres rondes, la finesse des traits et l'élégance des courbes. Ces lettres, dont la hauteur et largeur avoisine le plus souvent les 4 centimètres, sont totalement remises en question par l'apparition de la gothique qui décompose les courbes en une série de droites.

Privilégiant allègrement une ligne verticale, jouant sur l'épaisseur du trait et l'alternance des pleins et des déliés, la lettre gothique souvent illisible pour les non-initiés n'a plus grand-chose à voir avec l'onciale. L'accentuation entre pleins et déliés devient très forte au point que les déliés peuvent rapidement s'effacer, ce qui rend la lecture ardue. La graphie gothique abandonne aussi la majuscule pour la minuscule mais sans la liaison des lettres que l'on retrouve dans l'écriture des documents d'archives. La hauteur de ces lettres varie entre 4 et 10 centimètres selon que l'on a à faire à une gothique minuscule ou majuscule. L'épaisseur des lettres est à l'inverse fortement réduite, si bien qu'il faut mûrement réfléchir pour distinguer un L d'un I ou d'un S à l'image de ces manuscrits médiévaux du XII^e siècle où l'on retrouve ce travail sur l'épaisseur, cette opposition du plein et du vide. À l'instar de la lettre onciale, l'adéquation entre la forme des lettres et le style du décor se retrouve pleinement sur les monuments du XV^e siècle. La dalle funéraire de Jehan Géliot (Annexe III, fig. 37, p. 134), décédé en 1484 et inhumé dans l'église du mont Saint-Martin de Laives⁹², montre que la lettre gothique plus saillante et plus verticale sied bien à l'iconographie funéraire. Une certaine monumentalité et l'impression d'un encombrement visuel suscité par l'inscription en lettres gothiques se retrouve totalement dans les éléments architecturaux qui encadrent l'effigie ainsi que pour cette dalle dans le décor de fond qui surcharge quelques peu la représentation.

Cette analyse de la forme des lettres de l'inscription funéraire tend à démontrer que l'une des caractéristiques majeures du monument funéraire médiéval tient à la typographie de son inscription funéraire. La présence de l'onciale puis de la gothique permet même de le rattacher à une chronologie assez précise puisque le passage de l'onciale à la gothique s'effectue dans le dernier tiers du XIV^e siècle. En revanche, la capitale romaine est un des éléments déterminants pour exclure le

⁹¹ Gilly-les-Cîteaux, cton de Nuits-Saint-Georges, arrt de Beaune (21).

⁹² Laives, cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

monument du cadre médiéval puisqu'elle indique par sa forme antique une rupture totale avec la paléographie médiévale. En effet, dans le domaine épigraphique, la fin de la période médiévale se caractérise en Occident par l'apparition d'une écriture humaniste, qui retrouve la majuscule de l'Antiquité classique, tout en gardant la ponctuation ou l'espacement des mots des XII^e-XV^e siècles.

Cependant, au-delà de ces considérations chronologiques, il faut conclure sur cette question du choix de la forme des lettres appliquées à l'inscription funéraire médiévale. Il y a là un véritable problème de mode et de savoir-faire. Toute la question est de savoir si c'est au commanditaire ou au tombier que revient le choix de la forme des lettres. Pour beaucoup, cette dernière est à rapprocher des formes graphiques que l'on rencontre dans l'architecture ou dans les images. C'est l'idée notamment défendue par Erwin Panofsky⁹³ et relayée par Vincent Debais qui voient une évolution de l'écriture épigraphique en accord avec les canons artistiques de l'époque donnée⁹⁴. Il faut cependant dépasser cette comparaison risquée de la graphie à l'architecture pour se recentrer sur des considérations plus matérielles. Outre une forme de lettres radicalement différentes, des observations minutieuses des sillons des lettres dans la pierre ainsi que des relevés rigoureux effectués au conformateur permettent d'affirmer que chaque graphie nécessite des outils et des techniques de réalisations différentes.

Pour une même lettre, en l'occurrence ici un R, il faut observer plusieurs différences. La lettre gothique dispose d'un sillon unique en V, dont le fond constitue le filet laissé par la pointe de l'outil dans la pierre. À l'inverse la lettre onciale se caractérise par un large sillon qui est en fait double puisque chaque sillon constitue une bordure de hampe de la lettre. Ceux-ci sont séparés d'un espace plat assez important grossièrement dégrossi pour former le creux de la lettre. De plus, pour une usure estimée égale, une lettre onciale est plus profondément gravée dans la pierre qu'une lettre gothique. La profondeur d'une lettre onciale peut atteindre le double d'une lettre gothique et ainsi dépasser le centimètre. Toutes ces observations conduisent à penser qu'il est techniquement plus complexe, ou du moins plus long de tailler une lettre onciale par rapport à une lettre gothique. Le passage répété d'un burin suffit à tailler une lettre gothique alors qu'il faut multiplier les coups et orientations d'outils pour venir à bout d'une même lettre onciale.

Au-delà de considérations esthétiques parfois périlleuses, il faut plutôt envisager une évolution technique dans le passage de l'onciale à la gothique. Il semble beaucoup plus facile et surtout rapide de tailler une inscription en lettres gothiques qu'une inscription en lettres onciales. L'usage des inscriptions gothiques à compter du milieu du XIV^e siècle peut se justifier par un marché du funéraire en plein expansion. Pour répondre à la demande, il convient de tailler plus vite et la lettre gothique répond en partie à cela.

⁹³ PANOFSKY (E.), *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris (1^{ère} éd. 1951), 1967.

⁹⁴ DEBIAIS (V.), *Messages de pierre... op. cit.*, p. 147.

Si l'on dépasse ces pures considérations techniques, il faut également s'interroger sur l'abandon assez rapide de l'onciale au profit de la gothique. Ce n'est sans doute pas tant une perte de savoir faire, mais surtout une nouvelle mode qui peut expliquer ce succès. Comme le démontrera également notre approche iconographique, le monument funéraire médiéval reflète les canons artistiques et techniques en vigueur au moment de sa réalisation. Avec la démocratisation de l'inhumation *ad ecclesiam* au sein des élites se développe une modernité funéraire qu'il convient de suivre et de respecter. À ce titre les retours ou références à l'ancien restent particulièrement rares et il s'agit plutôt de suivre la mode. Le succès de la graphie gothique peut donc aussi s'expliquer par une forme de rejet à un temps donné de cette écriture onciale considérée peut-être rétrograde par les contemporains. Bien qu'il soit progressif puisque effectué en quelques décennies, cet abandon de l'onciale pour la gothique marque bel et bien une rupture épigraphique dans la mesure on n'aura pas de retour à l'onciale, même ponctuel, au XV^e siècle. Il en sera d'ailleurs de même au moment du passage de la gothique à la capitale romaine au milieu du XVI^e siècle, qui au-delà d'une mutation technique moins évidente marque surtout un rejet définitif d'une écriture « barbare » et illisible au profit d'une graphie moderne (dans les deux sens du terme) parfaitement identifiable.

b) Contraction et troncature : les abréviations pour faire face à la longueur fixe imposée par le bandeau

Au-delà de l'analyse de la forme de la lettre, et avant même de s'intéresser au contenu et à la finalité du texte épigraphique, il est nécessaire de présenter les particularités épigraphiques qui peuvent compliquer la lecture de l'inscription. En effet, la pierre est un support exigeant et difficile à travailler. Comme le copiste sur son parchemin, la place disponible pour accueillir le texte n'est pas extensible. Il faut donc recourir à des astuces afin de respecter les volontés du commanditaire et faire ainsi figurer l'inscription funéraire souhaitée.

La contrainte principale vient évidemment de la longueur fixe imposée à l'épitaphe par le bandeau périphérique dans la composition du monument funéraire médiéval, plate tombe ou gisant. Aux XIII^e et XIV^e siècles, la longueur de l'inscription funéraire est généralement approximativement calculée pour combler l'intégralité du bandeau constitué de deux lignes parallèles placé en marge de la représentation funéraire. À partir du XV^e siècle, il est de plus en plus fréquent de rencontrer une inscription funéraire dépassant le tour complet de la dalle. Mais malgré le développement de l'inscription, ce besoin de place nécessite toujours des solutions pour faire figurer l'intégralité du texte.

L'astuce principalement utilisée par les artisans pour réussir à graver l'inscription funéraire complète est directement empruntée aux techniques paléographiques en usage dans les scriptoria médiévaux. Elle consiste à éluder des lettres pour raccourcir le mot. Cette technique est très fréquente dans les inscriptions funéraires médiévales quelles que soient la langue employée et la typographie des lettres. Il y a deux possibilités pour raccourcir un mot. Soit on enlève des lettres au centre du mot. On parle de contraction. Soit on abrège sa terminaison. Cela s'appelle la troncature. L'emploi de l'une ou l'autre solution dépend surtout de la graphie du mot mais dépend aussi de la langue car les terminaisons latines sont plus facilement sujettes à abréviations. Il ne convient pas ici de faire l'étalage de toutes les abréviations rencontrées dans le domaine épigraphique tant elles sont communes aux médiévistes. Seuls quelques exemples courants suffisent à démontrer la banalité des abréviations rencontrées. Ainsi le mot *PRESBITER* est transcrit *PBRE* dans certaines inscriptions. De même, le mot *CHEVALIER* se mue souvent en *CHLR* alors que le terme *DOMINUS* qui devient *DNS*. Enfin, le terme « SEIGNEUR » apparaît très souvent dans les inscriptions funéraires médiévales sous la forme « Sr ». Le « S » majuscule suffit parfois même à désigner ce terme. De même, la conjonction « ET » est remplacée comme dans les manuscrits par un S ou un Z barré.

Au-delà de l'orthographe des mots abrégés, il faut surtout s'intéresser au signalement de l'abréviation dans le texte épigraphique. Comme les textes manuscrits, les textes épigraphiques portent les marques de l'abréviation. Le tilde est la forme la plus courante. Lorsque le texte est composé de lettres onciales, celui-ci prend la forme d'un trait bombé en son milieu (Annexe III, fig. 38, p. 134). S'il est toujours placé au-dessus du passage abrégé, le tilde n'est pas nécessairement inclus dans le bandeau périphérique. Comme le montre la figure 38, il peut très être figuré en dehors du cadre épigraphique. Il en va de même pour les petits « o » (Annexe III, fig. 39, p. 134) destinés à caractériser la terminaison de certains mots latins qui peuvent figurer soit en exposant, soit à la verticale de la lettre en dehors du champ épigraphique.

Tout ce qui concerne l'abréviation épigraphique ne représente pas une découverte fondamentale puisque tous les textes médiévaux sont copieusement abrégés. Aussi, il s'agit surtout de recenser ici les subtilités liées à la nature du support afin de voir comment il est possible de respecter et de remplir le cadre épigraphique. Si l'abréviation épigraphique répond aux mêmes règles que l'abréviation manuscrite, elle en reprend également les mêmes objectifs. Il s'agit pour l'artisan qui grave l'inscription d'économiser du temps et de l'espace. Moins le texte compte de signes à tailler, plus le travail est rapide. C'est également plus facile de pouvoir l'intégrer au bandeau périphérique qui lui impose une longueur fixe.

Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, la norme impose à l'artisan de faire tenir l'intégralité du texte dans un seul tour de dalle. C'est donc à lui que revient la tâche faire figurer dans cet espace imparti le texte souhaité par le commanditaire. À travers l'analyse du corpus épigraphique constitué de

l'ensemble des inscriptions funéraires de cette étude. Il ne semble pas y avoir de règles fixes quant à la manière de s'arranger avec la longueur du texte. Tous les cas de figures sont ainsi envisageables. Certaines inscriptions remplissent intégralement le bandeau périphérique et tombent parfaitement juste sans aucun besoin d'employer des abréviations (Annexe III, fig. 40, p. 135). Ces cas restent néanmoins particulièrement rares et dénotent la qualité et la préparation de l'artisan qui a certainement bien préparé son coup. Le plus souvent, les inscriptions funéraires remplissent intégralement le bandeau périphérique avec l'emploi de plusieurs abréviations courantes (fig. 38 et 39).

Pour remplir l'objectif de faire intégralement le tour de la dalle, les artisans ne s'appuient pas seulement sur les abréviations. Il existe quelques astuces qui leur permettent de parvenir à cela. Ainsi, il faut observer avec soin les angles qui se caractérisent par une rotation d'un quart de tour du texte et plus particulièrement les derniers mots de l'inscription, dans la partie supérieure du bandeau du grand côté gauche. On constate ainsi qu'il n'est pas rare que l'artisan ne se prive pas de couper le mot pour aller à la ligne. C'est particulièrement le cas dans un angle, où les dernières lettres du mot sont placées dans la continuité du bandeau du côté adjacent. Mais c'est également le cas pour les inscriptions gravées sur des lignes parallèles dans la partie supérieure de la pierre. À l'image de la dalle de deux abbesses de Molaise (Annexe III, fig. 41, p. 135), un mot peut très bien débiter à la fin d'une ligne et trouver sa terminaison au début de la ligne suivante.

Les cas les plus intéressants sont cependant constitués par les erreurs de calcul ou les approximations. Le problème majeur reste la longueur fixe et il arrive parfois que l'artisan soit contraint de déborder du cadre épigraphique. Il peut alors rajouter le texte à la même police où il peut dans la représentation. C'est bien visible sur la dalle d'Henry de Saulx (Annexe III, fig. 42, p. 136) où la date de décès trouve sa terminaison entre la lance et la tête du défunt. De même, pour la dalle de Martel de Mailly (Annexe III, fig. 43, p. 136), l'artisan qui fut contraint de se priver du côté de la dalle destinée à être placée contre le mur a été obligé de faire figurer toute la fin de son texte épigraphique où il a pu dans l'angle supérieur droit de la dalle. L'oubli d'un mot ou un manque de place peuvent également conduire le tombier à rajouter du texte au-delà même du cadre épigraphique. Compte-tenu du faible espace disponible entre le cadre épigraphique et le bord extérieur de la pierre, la police utilisée est nécessairement beaucoup plus petite. Ainsi, pour la dalle d'Ami d'Arceau (Annexe III, fig. 44, p. 137), l'artisan qui a mal jugé la longueur de son texte a été contraint de graver les derniers mots en toutes petites lettres en marge du bandeau dans l'angle supérieur gauche. Il en va de même lorsque le tombier oublie un mot. L'épithaphe d'Etienne de Sainte-Croix (Annexe III, fig. 45, p. 138) présente en dehors du bandeau épigraphique l'inscription

« . Q . IN + »⁹⁵. La petite croix, qui trouve son pendant dans le texte du bandeau, est ici utilisée comme un astérisque. Ce signe localise précisément où doit être inséré le texte oublié.

Une bonne gestion de la longueur de l'inscription doit conduire l'artisan à éviter que l'inscription se termine plus tôt que prévue. Ainsi il existe quelques cas où l'inscription est plus courte que le cadre. Lorsqu'il reste une dizaine de centimètres vierges, le tombier a le loisir de faire figurer des entrelacs, histoire de meubler l'espace vide. C'est aussi un moyen aussi pratique qu'esthétique pour éviter que l'on puisse rajouter du texte, à la manière des ruches figurées à la fin des documents officiels. Ainsi, dans le cas de la dalle de Jehan de Gouhenans (Annexe III, fig. 46, p. 138), l'artisan a préféré placer des motifs floraux avant chaque changement de côté plutôt que de laisser un vide ou d'être contraint de scinder les mots placés dans l'angle. À l'inverse, la dalle d'Eudes de Bèze (Annexe III, fig. 47, p. 139), arbore une inscription qui se termine à près de 50 cm de la fin du bandeau. Compte-tenu du contenu de l'inscription, tout porte à croire que cette dernière est bien complète puisqu'elle se termine par la formule déprécatrice « Priez Dieu pour lui ». Aussi, il faut résolument penser que l'artisan n'a pas cherché coûte que coûte à combler tout l'espace disponible mais il s'est contenté de graver son texte sans se soucier de sa longueur finale.

Des éléments trahissent parfois une gestion maladroite de l'espace épigraphique par l'artisan. On peut observer sur certaines dalles un tassement des mots vers la fin de l'inscription. C'est le cas notamment pour l'inscription gravée sur la dalle d'Alix de Drées (Annexe III, fig. 48, p. 139) où l'on voit aisément que les derniers mots ont été légèrement resserrés afin de faire tenir l'intégralité du texte souhaité dans le bandeau. C'est particulièrement visible lorsque l'on mesure l'espace laissé entre chaque mot. Il est presque divisé par deux en toute fin d'inscription. À l'inverse, pour éviter d'être court, le tombier peut aussi faire le choix d'espacer les mots de l'inscription dans le souci de meubler honorablement le bandeau épigraphique. Dans le cas de la dalle de Jean de Lugny (Annexe III, fig. 49, p. 140), alors que les premiers mots sont distants d'à peine 5 cm, les derniers sont séparés par un espace de plus de 10 cm. Et comme cela n'a pas suffi, une ruche, sous la forme d'un motif floral vient ponctuer l'inscription dans l'angle supérieur gauche.

Pour conclure ce paragraphe, si l'abréviation est normale et normée, le tailleur médiéval abrège beaucoup moins que son prédécesseur romain. La technique employée est assez rudimentaire puisque d'une manière générale la hauteur et la largeur de la lettre restent fixes. On se

⁹⁵ Longtemps masqué par une plinthe de bois qui entourait la dalle, cet oubli épigraphique est assez exceptionnel par son bon état de conservation. On remarquera au passage que les lettres protégées étaient patinées, ce qui n'est plus le cas des lettres du bandeau.

contente le plus souvent de jouer sur l'espace entre les mots pour respecter cette norme représentée par le bandeau périphérique destiné à accueillir l'inscription. Il faut résolument penser que la gravure de l'inscription ne répond pas à une estimation empirique. Le tombier planifie son travail au même titre que le copiste prépare sa page avant d'écrire. Ce n'est pas un hasard si la très grande majorité des inscriptions des XIII^e et XIV^e siècles remplit parfaitement le cadre qui lui est attribué. Le plus souvent des abréviations sont utilisées pour faciliter le travail de l'artisan. Mais il existe de nombreuses inscriptions où tous les mots employés, à l'exception quelquefois de l'année de décès, sont pourvus de toutes leurs lettres. Il faut attendre le XV^e siècle, et ce besoin d'accroître encore la longueur de l'inscription avec l'énumération de messes et de fondations, pour que ce souci de ne faire qu'un seul tour de la dalle disparaisse. C'est ainsi que de nombreuses inscriptions entament un deuxième tour et se terminent ailleurs que dans l'angle supérieur gauche. Cependant, malgré la liberté laissée à la longueur et à la position de l'inscription sur la dalle, les abréviations sont toujours en usage, à l'image de la plate tombe de Philippe Prévost (Annexe III, fig. 50, p. 140).

c) Formes et fonctions des éléments épigraphiques non lettrés

La lettre n'est pas le seul élément de base de l'inscription funéraire médiévale. Ainsi de nombreux signes et symboles prennent place dans l'inscription même pour jouer différents rôles. Les premiers éléments à distinguer se rapprochent des éléments de ponctuations, mais n'en sont pas. Il s'agit de ces points qui séparent les mots ou groupes de mots dans de nombreuses inscriptions funéraires.

Dans les inscriptions funéraires médiévales bourguignonnes, il existe plusieurs formes de points pour séparer les mots. La première réside dans la superposition de 3 points verticaux (Annexe III, fig. 38 et 39, p. 134). Comme le prouve le diagramme de répartition chronologique (fig. 6), cette ponctuation est utilisée exclusivement aux XIII^e et XIV^e siècles. Ce signe est uniquement employé pour séparer les mots des inscriptions funéraires composées de lettres onciales. Il n'existe aucune inscription en lettres gothiques où cette forme de ponctuation apparaisse.

La seconde manière de séparer les mots réside aussi dans l'usage de seulement deux points superposés. Comme le montre le diagramme ci-dessous (fig. 6), ce nouvel élément de ponctuation semble encore une fois caractéristique des XIII^e et XIV^e siècles. Pourtant, les deux points superposés apparaissent plus tardivement que les trois points verticaux, près d'un demi-siècle après. D'abord minoritaire, c'est dans le second quart du XIV^e siècle que l'usage des deux points superposés rattrape celui des trois points verticaux dans les inscriptions funéraires. Dans le dernier quart du XIV^e siècle, alors même qu'il ne semble plus exister de dalles funéraires avec inscriptions contenant trois points

Approche épigraphique

verticaux, les deux points superposés apparaissent dans plus de deux tiers des inscriptions funéraires gravées sur des monuments conservés. Cet élément disparaît au XV^e siècle. Comme c'est le cas pour les trois points verticaux, l'usage des deux points superposés est cantonné aux inscriptions funéraires en lettres onciales. Ils tendent même à supplanter les trois points verticaux dans les inscriptions de la fin du XIV^e siècle.

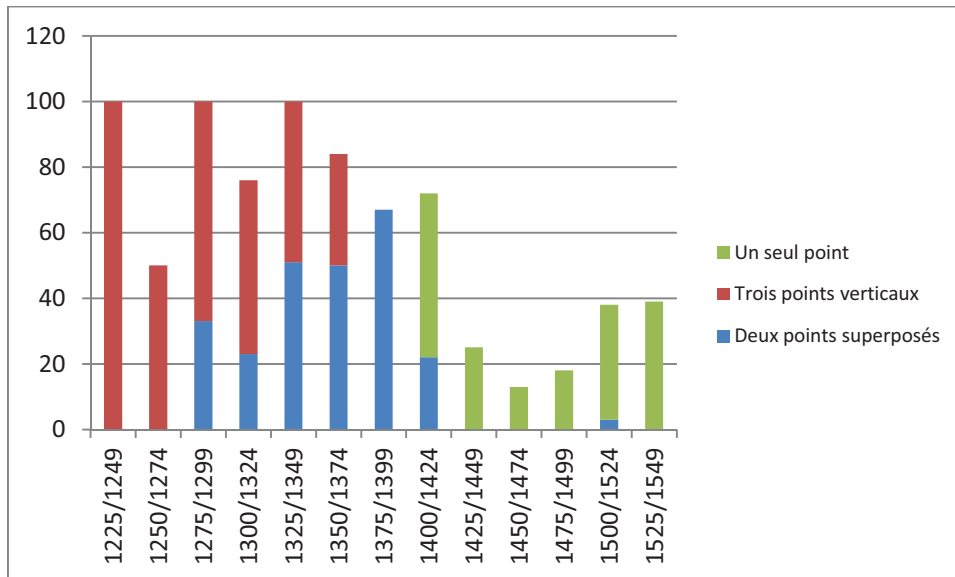


Figure 6 : Diagramme de répartition chronologique des signes non lettrés.

Le dernier élément de ponctuation destiné à séparer les mots d'une autre manière qu'en laissant une espace revient à utiliser un simple point placé entre chaque mot. Cette fois, comme le démontre le diagramme (fig. 6), l'utilisation d'un point unique pour séparer chaque mot de l'inscription funéraire est symptomatique des XV^e et XVI^e siècles. Utilisé dans une inscription funéraire sur deux dans le premier quart du XV^e siècle, son usage se cantonne à seulement 20 % des inscriptions funéraires de cette fin de siècle. En revanche, les inscriptions funéraires conservées de la première moitié du XVI^e siècle démontrent un regain dans l'usage du point unique pour séparer les mots.

Comme il a été sous-entendu jusqu'à présent, ces points simples ou multiples servent à séparer les mots les uns des autres dans les inscriptions funéraires. L'utilisation de tels éléments cherche avant tout à faciliter la lecture de l'inscription. Plutôt que de privilégier les espaces vierges pour séparer les mots, la gravure de points permet au lecteur de distinguer au premier coup d'œil la composition de l'inscription. Cet apport visuel est particulièrement utile lorsque l'inscription funéraire est compacte et que les mots se retrouvent pratiquement collés les uns aux autres.

L'exemple le plus parlant est fourni par l'inscription funéraire de Guiot Lirois (Annexe III, fig. 151, p. 141), gravée dans le mur de l'enfeu au-dessus de son gisant. Malgré la place dont dispose le graveur, l'inscription funéraire est tellement longue et dense qu'elle en est nettement plus lisible par le fait que chacun des mots est séparé par deux points superposés.

Il existe cependant des cas où le tronçonnage de l'inscription funéraire ne se fait pas mot par mot. Ainsi, il arrive quelquefois que la formule d'introduction « cy gist » ne compose qu'un seul bloc et ne soit séparée d'aucun point, comme c'est le cas sur la dalle funéraire de Guy III de Tilchâtel, décédé en 1299 et inhumé dans l'église de son village. Malgré l'absence d'éléments de séparation, ce groupe de mots reste parfaitement lisible. Outre les usages du « cigist », il faut envisager quelques fois une simple erreur de gravure de l'artisan qui a pu tout bonnement coller deux mots par inadvertance. C'est le cas lorsque l'on lit sur la pierre de Pierre Morel que le personnage trépassa le 9^e jour du mois « dejoining ». Lorsque la pierre est gravée, il n'y pas beaucoup de solutions pour corriger.

Il arrive également que les conceptions visuelles soient beaucoup plus illogiques. C'est le cas lorsque la césure imposée par ces éléments tronçonne l'inscription par syllabes. La lecture devient alors beaucoup plus pénible puisqu'il est nettement moins facile de distinguer les mots les uns des autres. Il existe ainsi deux exemples au prieuré de Lancharre. Les deux dalles funéraires à effigies, représentant d'une part Parelle de Saint-Clément (Annexe III, fig. 52, fig. 142), décédé en 1298, et d'autre part, Marguerite de Germales (Annexe III, fig. 53, p. 143), décédée en 1302, font figurer chacune une inscription funéraire dont les syllabes sont séparées par deux points superposés. Ces deux dalles funéraires sont les deux seuls exemples de ce type en Bourgogne. Ce particularisme ajouté à la proximité des dates de décès et la grande similitude dans les traits de la gravure en particulier au niveau de l'arcature laissent supposer qu'elles sont l'œuvre d'un même atelier.

Enfin, parmi toutes les inscriptions funéraires qui ne font pas figurer systématiquement entre chacun de leurs mots des éléments gravés pour caractériser la césure, il arrive que seuls certains passages de l'inscription funéraire soient mis en valeur de la sorte. En effet, il peut être particulièrement habile de recourir à une astuce visuelle pour mettre en valeur l'une des informations principales délivrées par l'inscription funéraire, à savoir la date de décès. Ainsi, il existe de nombreux exemples où les mots de l'inscription funéraire sont justes distancés d'une courte espace vierge ou d'un simple point alors que l'annonce de la date de décès fait l'objet d'une césure différente. L'exemple de la dalle funéraire de Pierre Morel, décédé en 1400 et inhumé dans l'église Notre-Dame d'Auxonne⁹⁶ met bien en avant une disparité visuelle entre la date de décès et le reste du texte épigraphie de l'épitaphe :

⁹⁶ Auxonne, chef-lieu de canton, arrt de Dijon (21).

(petite croix) + CY GIT MAISTRE PERRE MOREL CLERC LICENCIE EN LOIS CONSEILLER ET .
 ADVOCAT . DE / MON SIGNOUR LE DUC ET CONTE DE BOURGOIGNE QUI TRESPASSA LE . IXe .
 IOUR DU : / : MOIS DEIOING LAN : MIL : CCCC : DOU : DIEU : HAIT : LAME : AMEN (motifs
 floraux) §§§§§§§§

CY GIT IEHAN MOREL CHANOINE DE BESENCON FILZ DUDIT MOREL PIERRE :

Alors que tout le début de l'inscription funéraire se passe d'éléments de séparation, l'annonce de la date de décès engendre d'abord l'usage d'un simple point pour le jour et puis de deux points superposés pour le mois et l'année. L'utilisation des deux points superposés est même reconduite pour la formule déprécatoire.

Les points qui servent de séparation aux mots représentent une particularité indéniable de l'épigraphie. On ne trouve pas ce genre de procéder en paléographie. Cependant, les points ne sont pas les seuls signes qui apparaissent dans le bandeau périphérique. Très généralement, les débuts et fins d'épithaphes sont très propices pour graver des éléments ornementaux. Ainsi, il n'est pas rare que l'inscription funéraire débute par un signe caractéristique qui prend la forme d'une fleur de lys (Annexe III, fig. 54, p. 144) ou d'une croix (Annexe III, fig. 55, p. 144) pattée ou ancrée, souvent cantonnées de points. Par chance, les dessinateurs ont très souvent reproduit ce symbole en place sur leur dessin. Mais il reste cependant parfois difficile de discerner la croix de la fleur de lys en l'absence de la pierre tombale. Le corpus bourguignon des monuments funéraires médiévaux comprend 211 inscriptions funéraires débutant par un signe. 182 représentent une croix et 32 attestent de la présence d'une fleur de lys.

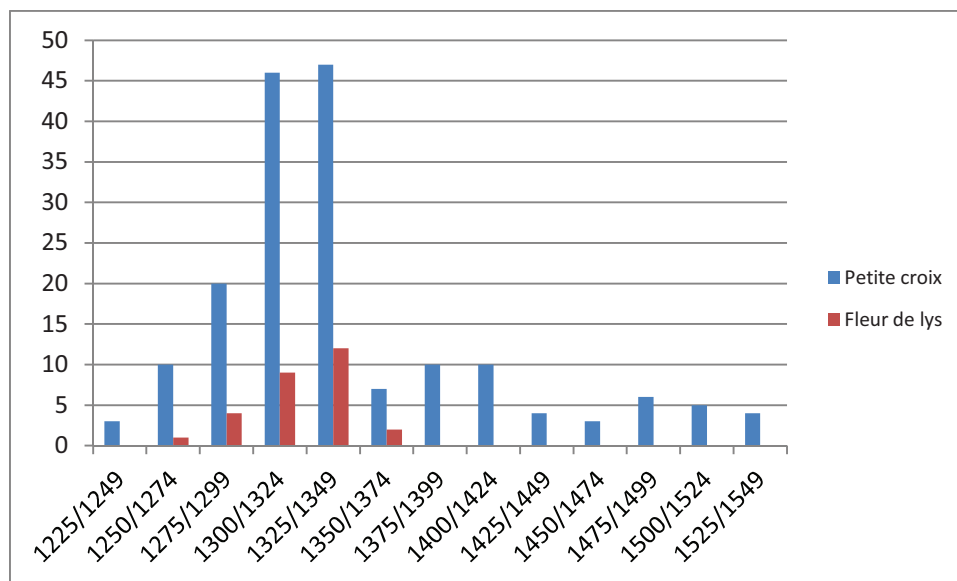


Figure 7 : Diagramme représentant la répartition chronologique des symboles placés au début de l'inscription funéraire.

Approche épigraphique

Le diagramme ci-dessus (fig. 7) démontre que ces croix et fleurs de lys apparaissent majoritairement sur les monuments funéraires des XIII^e et XIV^e siècles. Encore une fois, il faut constater une nette rupture à compter du début du XV^e siècle ce qui se justifie par le fait que ces signes sont principalement liés aux inscriptions funéraires constituées de lettres onciales.

Comme les points, les croix et fleurs de lys participent à la lisibilité de l'inscription funéraire. En effet, la croix ou la fleur de lys précèdent toujours le « *cy gist* », le « *hic jacet* » ou l'« *anno domini* » qui commencent traditionnellement l'inscription. Et très fréquemment, ce symbole est cantonné de deux paires de points superposés (Annexe III, fig. 56, p. 145). Leur présence sert donc à matérialiser le début de l'inscription funéraire. Il est appréciable de pouvoir repérer aisément le point de départ de l'inscription, surtout lorsque que celui-ci ne se situe pas comme à l'habitude dans l'angle supérieur gauche. Cependant, il faut aussi percevoir ces symboles comme un moyen d'authentifier, de sacraliser l'inscription funéraire. D'autres écrits officiels débutent traditionnellement par une croix. On peut ainsi citer les sceaux (Annexe III, fig. 57, p. 145) et la monnaie dont les inscriptions sont systématiquement précédées d'une croix. Il faut également ajouter les chartes qui là aussi commencent par une croix.

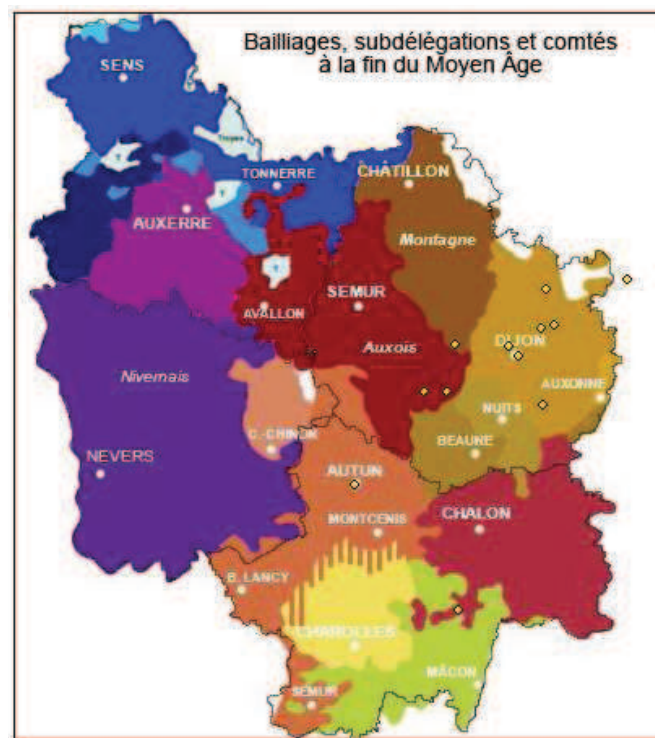


Figure 8 : Carte de localisation des monuments arborant une fleur de lys dans leur inscription funéraire.

Débuter un texte par une croix constitue une sorte de réflexe culturel et sacramentel. Il n'est donc pas incohérent que cette pratique s'applique également au domaine funéraire. Les petites croix figurent sur l'ensemble des dalles de la Bourgogne ducale pour la période chronologique établie précédemment et ne révèle aucun lien avec le statut familial ou social du défunt. En revanche, l'usage de la fleur de lys sous sa forme héraldique est plus curieux. Parmi les 29 représentations de fleur de lys débutant une inscription funéraire, 27 sont situées en Bourgogne du Nord (fig. 8), dont 24 dans un rayon de 25 km autour de Dijon. Toutes les inscriptions concernées sont comprises entre 1271 et 1361 et distinguent des membres de familles seigneuriales importantes et influentes. Il faut ainsi remarquer la présence de quatre membres de la famille de Blaisy, 3 de la famille de Saulx, 3 de la famille de Montaigu, 2 Châteauneuf, 2 seigneurs de Beire ou encore 2 seigneurs de Saint-Julien. Ces inscriptions à fleur de lys sont d'ailleurs concentrées dans un nombre très faible d'édifices religieux, 14 églises différentes pour 29 inscriptions, puisque les membres de ces familles disposent le plus souvent de leur propre nécropole. Les Blaisy sont enterrés dans l'église paroissiale de Blaisy-le-Haut, les Châteauneuf dans l'église de Vandenesse-en-Auxois, les Saulx concernés reposent au prieuré de Bonvaux et les Montaigu à l'abbaye de La Bussière.

Cette cartographie spatiale et familiale des inscriptions à fleur de lys tend à prouver que l'on a à faire à une pratique aristocratique dévolue à quelques grandes familles. Le sexe du défunt influence peu sur la présence de la fleur de lys car plus d'une inscription sur trois est attribuée à une femme. Les personnages concernés se distinguent seulement par leur appartenance à cette aristocratie féodale bourguignonne influente en ce début de XIV^e siècle. Cependant, toutes les dalles des membres de ces familles ne portent pas cette fleur de Lys. Chez les Châteauneuf qui reposent à Vandenesse, seuls, Guillaume et Guillaume-Raymond ont une fleur de lys. Jean et Guillaumette, décédés dans les mêmes dates que ces personnages portent quant à eux une petite croix en début d'inscription. Ce constat se reporte dans toutes les autres nécropoles précédemment citées.

Outre les fleurs de lys et les croix, il existe dans les inscriptions d'autres éléments qui par certains côtés insistent sur le caractère normatif des inscriptions funéraires. Ainsi, une vingtaine d'inscriptions funéraires bourguignonnes sont ornées d'entrelacs végétaux (Annexe III, fig. 56, p. 146). On l'a vu précédemment, ces entrelacs interviennent majoritairement en fin d'inscription et parfois en fin de ligne. Tout porte à croire qu'ils servent principalement à combler la partie du bandeau laissée vide lorsque l'inscription funéraire n'est pas assez longue pour faire le tour complet de la dalle funéraire. Au-delà de leur caractère ornemental, ces entrelacs sont à rapprocher des croix et fleurs de lys dans la mesure où il pourrait s'agir d'un réflexe des chartes destiné à empêcher que l'on ajoute quelque chose au texte déjà écrit. Tant que les inscriptions funéraires se limitent à un seul tour de bandeau, les espaces vierges de texte sont rares. Et lorsque par mauvaise gestion de l'espace

épigraphique il arrive que l'inscription soit plus courte que son cadre, l'artisan a souvent recours à la ruche pour combler le vide entre le dernier mot et l'extrémité du bandeau.

Interpréter ces entrelacs floraux pour des ruches n'est pas excessif. Comme la croix et le lys, la ruche donne un aspect normé et officiel à la tombe et à son inscription. Le monument funéraire semble ainsi traité comme un document authentique. L'inscription a ainsi un début, matérialisé par la croix ou éventuellement le lys, mais aussi une fin. Lorsque la dernière lettre du dernier mot n'est pas située en toute fin de bandeau, l'artisan semble vouloir marquer de manière définitive la fin de l'inscription par ces entrelacs empêchant ainsi tout rajout, et donc toute modification ou falsification du texte lapidaire.

Outre tous ces éléments de nature épigraphique intégrés au texte de l'inscription, il convient d'ajouter les pénétrations de l'iconographie dans l'épigraphie. En effet, il arrive parfois qu'un élément de la représentation funéraire gravée au centre de la dalle sorte du cadre formé par le bandeau périphérique contenant l'inscription. C'est particulièrement le cas pour les fleurons des arcatures trilobées qui viennent ainsi perturber le bon déroulement du texte épigraphique (Annexe III, fig. 57, p. 146). Ce cas de figure se retrouve sur plus d'une vingtaine de dalles funéraires bourguignonnes datant pour la plupart des XIII^e et XIV^e siècles. Ce constat chronologique ne cache en rien un quelconque particularisme. Il est juste lié au fait que les arcatures et autres éléments architecturaux disparaissent progressivement de la représentation funéraire médiévale à compter du début du XV^e siècle. Le fleuron de l'arcature trilobé n'est pas le seul élément « extérieur » à terminer sa course au beau milieu du texte épigraphique. Il arrive parfois que les encensoirs agités par les anges thuriféraires le soient si fort qu'ils en viennent à se retrouver dans le bandeau funéraire, comme c'est le cas sur la dalle funéraire de Pierre de Montcaulier (Annexe III, fig. 58, p. 147). Plus rarement, c'est le fer de la lance tenue dressée par le personnage qui vient trancher l'inscription, à l'image de la dalle funéraire de Girard de Saulx (Annexe III, fig. 59, p. 147). Enfin, ce sont parfois les pattes de l'animal (lion ou chien), ou les pieds même du personnage qui viennent empiéter sur le bandeau funéraire, telle la dalle funéraire de Guillaume du Bois (Annexe III, fig. 60, p. 148).

L'intrusion d'éléments extérieurs à l'inscription funéraire nuit plus ou moins directement à son bon déroulement. Parfois, le fleuron de l'arcature ne fait que s'intercaler entre deux mots de l'inscription. Mais il arrive dans certains cas que la présence fortuite de ce dernier oblige l'artisan à scinder un mot en son milieu pour lui laisser la place comme c'est le cas sur la dalle funéraire de Guyot de Perrigny (Annexe III, fig. 57, p. 146) pour laquelle le fleuron vient couper le prénom même du défunt. Quoi qu'il en soit, il est bien difficile de cerner la raison de cette pénétration de l'iconographie dans le bandeau funéraire. En effet, on peut très bien envisager une maladresse de la part du tombier qui aurait taillé une lance un peu trop grande, débordant ainsi dans l'espace réservé

à l'inscription. Comme c'est visible sur la dalle de Guyot, le fleuron a bien été gravé avant que ne le soit le bandeau périphérique. Il revient à celui qui grave le texte de se débrouiller avec cette intrusion. Cependant, certains cas comme la dalle d'Henry de Saulx (Annexe III, fig. 61, p. 148) laissent plutôt penser à une démarche volontaire de l'artisan. Ce fer de lance taillé en méplat aurait pu à ce titre être l'objet d'une retouche, retouche impossible à réaliser lorsque la pierre est gravée et non sculptée. Ce qui est certain, c'est que cette pratique dénote une volonté de donner de l'importance à l'image par rapport au texte. L'iconographie n'est ainsi plus totalement enfermée dans un cadre mais s'ouvre vers l'extérieur.

Avec la présence de points, de signes et d'éléments de décor, le bandeau épigraphique prouve qu'il ne contient pas uniquement le texte de l'inscription funéraire. Si les points apportent une aide visuelle en séparant les mots les uns des autres, la fleur de lys mais surtout les petites croix introductives et les entrelacs végétaux conclusifs légitiment le texte funéraire. Seules de rares intrusions de l'iconographie funéraire perturbent la rigueur du cadre épigraphique.

4. Paroles inscrites : phylactères et autres inscriptions hors cadre

Au-delà du bandeau périphérique placé en marge de l'iconographie qui renseigne entre autres de l'identité et de la date de décès du personnage, d'autres formes épigraphiques de nature différentes peuvent figurer dans le champ du monument funéraire médiéval. Ignorées jusqu'à présent, les inscriptions directement associées à l'iconographie funéraire doivent être traitées séparément. Il est ainsi nécessaire de distinguer celles qui prennent la forme d'un phylactère et celles qui sont dépourvus de tout contenant.

a) Le phylactère : présentation typologique

D'un point de vue historique, le phylactère (Annexe II, fig. 62, p. 149) renvoie à ce petit morceau de parchemin portant un passage de l'Écriture que les juifs s'accrochaient au bras ou au front pendant la prière du matin⁹⁷. Par extension, le phylactère désigne, dans l'art chrétien médiéval, un moyen graphique semblable à une petite banderole, sur laquelle se déploient les paroles

⁹⁷ La référence biblique de ce passage se trouve dans le Deutéronome (VI, 4-9).

prononcées par le personnage que l'on représente⁹⁸. Sur le monument funéraire, le phylactère ressemble donc à une sorte de ruban plus ou moins enroulé à ses extrémités. Comme le rappelle François Garnier dans son étude consacrée au langage de l'image au Moyen Âge, le phylactère n'est pas nécessairement destiné à recevoir un texte⁹⁹. En règle générale, dans l'iconographie, les phylactères sont assez souvent laissés vierges. Pour ce qui concerne l'art funéraire médiéval, c'est le contraire. Parmi les 84 monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale arborant au moins un phylactère, seuls ceux qui figurent sur la dalle funéraire de Richard de Chaucey et Marguerite Morelle son épouse, décédés respectivement en 1438 et 1422 et inhumés chez les Carmes de Dijon (Annexe III, fig. 63, p. 150), ne semblent pas avoir bénéficié de texte¹⁰⁰.

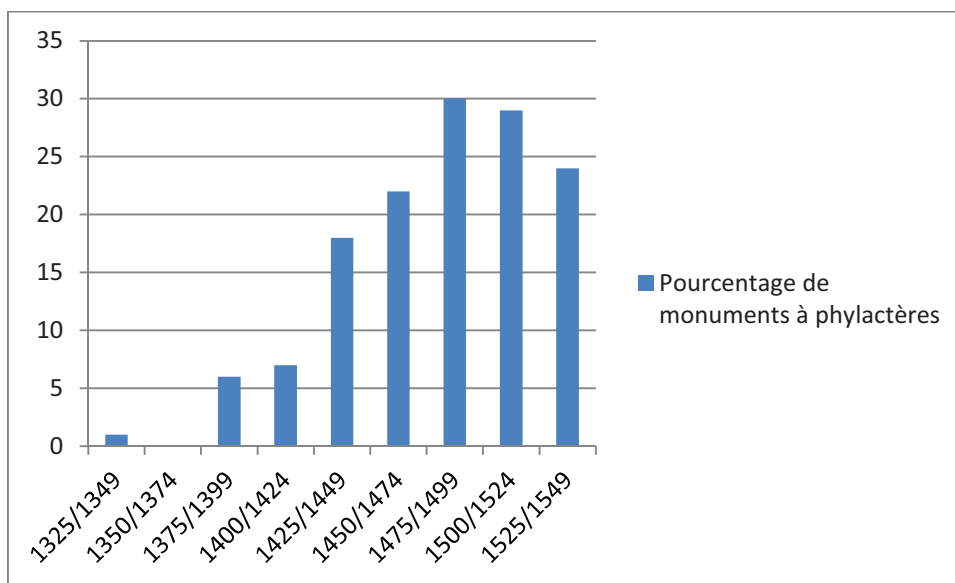


Figure 9 : Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments arborant des phylactères.

Comme le montre le diagramme ci-dessus (fig. 9), le phylactère est un élément qui apparaît très régulièrement sur les monuments funéraires de Bourgogne ducale à la fin du Moyen Âge. En effet, sa présence est même un indice de l'appartenance du monument au XV^e ou au XVI^e siècle. La plus ancienne présence d'un phylactère sur un monument funéraire médiéval bourguignon concerne la dalle funéraire de Guillaume de Chaudenay (Annexe III, fig. 64, p. 150), décédé en 1342 et inhumé à l'abbaye de Saint-Seine-l'Abbaye. Il faut attendre plus de 50 ans pour le trouver à nouveau sur une pierre tombale de Bourgogne. À l'échelle de la France, le constat semble identique. Parmi les dessins

⁹⁸ On peut se référer à de nombreuses représentations de l'Annonciation qui mettent souvent en avant les paroles de l'ange Gabriel par un phylactère issu de sa bouche.

⁹⁹ GARNIER (F.), *Le langage de l'image au Moyen Âge*, tome II *Grammaire des gestes*, Editions Le léopard d'Or, Paris, 1989, p. 229 et suivantes.

¹⁰⁰ Deux dessins différents, l'un réalisé pour le compte de Gaignières et publié par Jean Adhémar et l'autre figurant dans le manuscrit 9 de la collection Bourgogne conservé à la Bibliothèque Nationale de France, permettent de formuler cette hypothèse.

de la collection Gaignières, les phylactères sont quasi inexistants avant la seconde moitié du XV^e siècle et ils restent peu fréquents par la suite. La Bourgogne semble donc être légèrement en avance sur ce plan puisque les phylactères apparaissent en moyenne sur plus d'un monument funéraire sur cinq entre 1400 et 1549. Par ailleurs, plusieurs phylactères peuvent figurer sur un même monument funéraire quel que soit le nombre de défunts recouverts. La dalle funéraire de Guillaume et Jeannette Bourrelier (Annexe III, fig. 65, p. 161), décédés tous deux en 1449 et inhumés à Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, fait figurer cinq phylactères successifs alors qu'ils ne semblent être que deux à reposer sous cette plate tombe. Le nombre de phylactères recensé par cette étude est de 119. Malheureusement, compte tenu de l'usure parfois prononcée de certains monuments funéraires, près d'une trentaine d'entre eux ne sont plus exploitables car trop effacés pour pouvoir être lisibles.

Avant de s'intéresser à sa composition et à sa fonction, il est nécessaire de situer le phylactère dans la représentation funéraire. Il se distingue de l'épithaphe par le fait qu'il appartient concrètement à l'iconographie. Le ruban est placé au centre de la représentation, par opposition à l'épithaphe qui est gravée à la marge dans un bandeau périphérique. Il fait pleinement partie de l'iconographique. Il est très majoritairement associé à la présence d'une effigie. Seule une dalle funéraire sur dix représente le ou les phylactères seuls ou accompagnés d'autres éléments qui ne sont pas des effigies. Les nombreux exemples chalonnais, tel le monument funéraire de Jean de Béligny (Annexe III, fig. 66, p. 161), en sont la preuve. Et curieusement, tous les exemples de ce type sont à mettre à l'actif de dalles situées en Bourgogne du sud, principalement réparties entre les cathédrales de Chalon-sur-Saône et d'Autun.

D'une manière générale, le phylactère prend forme autour de la tête d'un personnage pour suggérer que celui-ci tient les propos inscrits sur le bandeau. Le personnage en question n'est pas nécessairement l'effigie du défunt. Il peut s'agir d'un personnage divin en figuration comme c'est le cas pour deux des quatre phylactères gravés sur la dalle de Jean IV de Blaisy (Annexe III, fig. 67, p. 162), abbé de Saint-Seine inhumé dans son abbaye en 1439. Le phylactère peut également émaner d'un crâne ou d'une tête décapitée à l'image du monument de Jean de Béligny (Annexe III, fig. 66, p. 161). Quoi qu'il en soit, le phylactère est presque toujours associé à une figure humaine ou divine (Annexe III, fig. 68, p. 163). Puisqu'il prend le plus souvent forme autour de l'effigie, il est contraint de se dérouler selon la place laissée libre par l'iconographie. Rares sont en effet les cas qui le superposent à l'effigie ou au décor. Ainsi lorsqu'il n'y a pas d'arcature, le phylactère s'élève plutôt vers la partie supérieure du monument, comme s'il était destiné au ciel ou à Dieu. C'est particulièrement remarquable sur la dalle funéraire de Thibaut de Noidant et Bénigne Chamilly (Annexe III, fig. 69, p. 164). Lorsque la partie supérieure est trop encombrée par des éléments

iconographiques, il trouve sa place le long de l'effigie, allant parfois jusqu'à l'encadrer (Annexe III, fig. 67, p. 152).

Dans sa typographie, le phylactère diffère quelque peu de l'inscription funéraire qui encadre la représentation. Compte-tenu de leur chronologie, leur texte est constitué de lettres gothiques très similaires à celles qui forment l'épithaphe. Pour la période qui nous intéresse, seuls ceux de la dalle funéraire de Jean de Béligny (Annexe III, fig. 66, p. 151) sont en capitales romaines et tranchent avec l'épithaphe constituées de lettres gothiques. Mais la représentation funéraire de ce monument dans son ensemble laisse supposer qu'il s'agit d'un rajout plus tardif. D'une manière assez générale le phylactère est formé d'une ligne épigraphique qui suit le déroulé du ruban quel que soit les oscillations de celui-ci. Il peut arriver, à l'image de la dalle funéraire de la famille Bourrelhier (Annexe III, fig. 65, p. 161) que les lignes se superposent dans un même phylactère. Mais ces cas restent rares et particulièrement liés à l'accumulation d'éléments sur la dalle et à la longueur du texte qui y figure.

Si les épithaphe respectent en grande majorité le sens horaire de lecture, il n'en est pas forcément de même pour les phylactères. En effet, comme ces derniers débutent à proximité de la tête du personnage, ce sens de lecture dépend de l'orientation donnée au ruban. Lorsque celui-ci s'enroule vers la droite, le texte se trouve placé dans le sens normal de lecture. Mais lorsqu'il part en direction de l'angle inférieur gauche, le texte se trouve inversé. La composition est toutefois réalisée de sorte que le premier mot qui démarre le texte du phylactère donne l'impression de sortir de la bouche du personnage. Et cette impression est parfois renforcée par le fait que le phylactère trouve directement sa source dans la bouche de l'effigie, comme c'est le cas pour Maître Delables (Annexe III, fig. 70, p. 154). Le caractère verbal du phylactère apparaît plus nettement encore lorsque le ruban tortille au fil du vent et que l'orientation du texte est nécessairement amenée à suivre son déroulement. Contrairement à l'épithaphe cloisonnée dans un bandeau méticuleusement parallèle au bord de la dalle, le phylactère est libre de ses mouvements et semble donner une amplitude, une hauteur et une vivacité au texte qu'il contient.

Enfin, en ce qui concerne la langue employée dans le phylactère, elle prend le contre-pied des inscriptions funéraires présentes sur les monuments pour la même période. En effet, le latin reste très majoritaire alors même que la langue vernaculaire s'impose dans l'inscription en cette fin de Moyen Âge. Parmi les 119 phylactères conservés, seuls 5 sont rédigés en langue vernaculaire, à l'image de celui qui figure sur le tombeau de Jean Ysart de Laules et de son épouse Catherine de Saint-Loup, décédés tous deux en 1420 et inhumés à l'abbaye Notre-Dame de Maisières¹⁰¹ :

Phylactère : PRIEZ DIEU POUR NOUS ET NOUS MIREZ ICI CAR TELS SEREZ VOUS

¹⁰¹ L'abbaye de Maisières se situait sur la commune de Saint-Loup-Géanges (cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

L'usage de la langue latine émane directement de la composition du phylactère. En effet, le phylactère ne peut aucunement être comparé à l'épithaphe. Il n'est pas utilisé pour identifier le défunt ou donner sa date de décès mais plutôt pour intercéder en sa faveur dans l'au-delà. Et comme il comporte le plus souvent une citation scripturaire, il est normal qu'il soit rédigé en latin.

b) Contenu et fonction des phylactères

Le tableau récapitulatif des phylactères compilés par cette étude (Annexe III, fig. 71, p. 151 à 158) révèle à la fois une grande diversité des textes mis en avant, mais aussi une certaine cohérence dans le choix des textes qu'ils contiennent.

Le phylactère à vocation liturgique

Contrairement à l'inscription funéraire, le phylactère a d'abord une fonction essentiellement liturgique. La très grande majorité des inscriptions qu'ils contiennent est directement inspiré des textes bibliques. Néanmoins, devant la grande variabilité des inscriptions recensées, trois thématiques se dégagent.

Le phylactère standard est fortement imprégné du *Miserere* : « *Miserere mei, Deus : secundum magnam misericordiam tuam* ». Cela concerne un sixième des phylactères bourguignons. Les versets 3 et 4 du psaume 51 (50) précédemment cités apparaissent à 8 reprises sur les monuments funéraires entre 1406 et 1518. Le verset 3 est celui qui rencontre le plus de succès avec pas moins d'une vingtaine d'occurrences. La forte présence de ce psaume d'affliction tient au fait que c'est l'une des prières les plus célèbres du psautier médiéval. Il trouve logiquement sa place dans l'iconographie funéraire car il est le psaume pénitentiel et de miséricorde le plus intense et le plus répété dans la liturgie. Il est conjointement le chant du pécheur et le chant de la miséricorde de Dieu, la méditation la plus profonde sur le péché, la faute et sur la grâce, l'action de grâces pour son pardon. D'autres citations, proches du *Miserere* sont également reprises. Le psaume 57 (56), verset 2 « *Miserere mei Deus qui in te confidit anima mea* » qui associe pénitence et salut de l'âme apparaît à deux reprises sur des monuments du XV^e siècle. Le phylactère gravé sur la dalle de Jean Moisson († 1548) « *Miserere famulo tuo* » fait lui directement référence à la litanie des saints. La plate tombe de Guillaume Bourrelier († 1449) reprend à elle seule deux autres psaumes particulièrement évocateurs :

Domine non secundum peccata nostra facias nobis isque secundum iniquitates nostras retribuas nobis (psaume 102, verset 10)

Memineris iniquitatum nostra sum antiquitatis cito anticipent nos misericordiae tuae qui a pauperes sumus nimis nostri (psaume 79 (78), verset 8)

Adjuva nos deus salvataris noster et propter gloriam nomini tuis domine libera nos et propitius esto precibus nostris propter nomem tuum (psaume 79 (78), verset 9)

Citer ces versets, c'est pour le défunt reconnaître son péché et prendre conscience de son emprise sur lui et le destin de son âme. Par l'intermédiaire du texte biblique, il s'adresse à Dieu, à Celui qui peut le sauver. Cet acte de pénitence placée dans la perspective du Salut est capital car le défunt médiéval, par sa foi et sa solide connaissance des Ecritures, se sait déjà libérable de ses fautes. Ce n'est pas anodin si ce verset 3 du *Miserere* le plus cité contient les trois termes forts de la chrétienté médiévale « *pitié, amour fidèle, miséricorde* ».

Le salut de l'âme est également au centre de nombreux phylactères. Le verset 46 du chapitre XXXIII de l'évangile de Luc qui reprend les dernières paroles du Christ « *In manus tuas Domine comendo spiritum meum* » est cité à 4 reprises entre 1439 et 1502. De même, l'expression déprécatoire « *Anima eius requiescat in pace. Amen* » qui ponctue souvent les inscriptions funéraires est assez souvent citée dans les textes des phylactères. Toutefois, on notera que le salut de l'âme n'est pas la principale préoccupation des phylactères. Le commanditaire considère sans doute que l'épithète et l'iconographie funéraire particulièrement évocatrices suffisent.

Le salut du défunt passe aussi par le *memento* évoqué à 6 reprises dans les phylactères bourguignons. À chaque fois c'est l'intercession de la Vierge qui est demandée à travers la formule : « *O mater Dei memento mei* ». Avec le *memento* des vivants, le *memento* des morts est une prière majeure du canon de la messe. On notera toutefois que cette forme de *memoria* exprimée par le phylactère n'apparaît qu'à partir du dernier quart du XV^e siècle, sur le monument de Cateline Fèvre inhumée en 1475.

Certains phylactères évoquent enfin la résurrection des morts. Suggérée par la représentation du corps glorieux du défunt au centre de la pierre¹⁰², la vie éternelle est fortement mise en avant par le phylactère. Les versets 25-26 du chapitre XIX du Livre de Job raisonnent sur plusieurs dalles funéraires : « *Credo quod redemptor meus vivit et in novissimo die de terra*

¹⁰² Nous reviendrons sur ce point dans notre approche iconographique, p. 489.

surerecturus sum ». Ce phylactère, gravé sur la plate tombe de Guillaume de Chaudenay († 1342) est le plus ancien du corpus. Les plus évocateurs sont cependant ceux qui accompagnent la résurrection de Nicolas Vesou. Déjà l'inscription gravée dans un cartouche sur le tombeau donne le ton :

Qui dormiunt in terre pulvere evigilabunt (Daniel XII, 3)¹⁰³

La justice divine appelle les justes à la récompense à travers l'évangile de Mathieu (XXV, 34) « *Venite benedicti percipite vobis paratum regnum* » tandis que les trompettes exhortent les morts à sortir de leurs tombeaux « *Venite ad iudicium* », « *surgite mortui* ».

Les phylactères moralisateurs

En plus des références à la liturgie, certains phylactères délivrent un message moralisateur. Ces derniers sont toutefois moins nombreux, preuve de l'importance de la liturgie sur la morale. Encore une fois, les citations bibliques sont nombreuses. La plate tombe de Jean Charles, inhumé en 1534 à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon, arborent le verset 13 du psaume 24 : « *Hic ille cor in bonis demorent* ». De même, Didier Cuydet, inhumé en 1547 à Saint-Bénigne de Dijon le verset 49 du psaume 89 : « *Quis est homo vivens et non videbit mortem* ».

Les Ecritures Saintes ne sont toutefois pas les seules références citées par les défunts. Le passage en revue des phylactères révèle l'étendue de leur culture. La plate tombe de Maître Delables, maçon dijonnais inhumé chez les Jacobins de Dijon en 1482, arbore une citation du livre III de la *Consolation de la Philosophie* de Boèce accompagnée d'une citation originale :

*Repetunt proprios quaeque recursus terrea quaeque cadunt*¹⁰⁴

C'est assez extraordinaire de trouver une référence philosophique d'un auteur du VI^e siècle¹⁰⁵ sur la tombe d'un artisan dijonnais. Cela tend à prouver qu'il a lu ce livre. Il l'avait même très certainement dans sa bibliothèque pour le connaître aussi bien.

¹⁰³ Trad. : « Ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront ».

¹⁰⁴ Trad. « Chaque chose retourne à son principe. Chaque chose retourne à la terre ». La première phrase est une célèbre citation de Boèce, la consolation de la Philosophie (livre III, metrum 2, vers 34), qui a été reprise dans les comtes de Canterbury de G. Chaucer, et peut-être dans Dante. (et dans Jean Gerson). La seconde phrase ne semble pas être une citation. C'est sûrement une création originale, ce qui est rarissime.

¹⁰⁵ Boèce est né vers 480 à Rome, mis à mort en 525 à Pavie. Il a écrit sa *Consolation de la Philosophie* en 524.

La plate tombe de Louis de Rochequin, religieux de l'abbaye de Saint-Seine inhumé en 1525, porte également une référence à une œuvre littéraire diffusée à une culture beaucoup plus large : *le roman d'Alexandre* :

Omnia praetereunt ; transit quoque florida vita (Roman d'Alexandre, chapitre VII, vers 19)

Si praesciremus quod cunctis morte paratur multa timeret hic qui sibi tute putat (Roman d'Alexandre, chapitre VII, vers 27-28)

Source des différents miroirs des princes, ce recueil de légendes concernant les exploits d'Alexandre le Grand fut, malgré la diversité des versions, l'un des livres les plus répandus au Moyen Âge, objet des premières traductions dans les langues vernaculaires d'Europe. C'est toutefois assez surprenant d'en retrouver des citations sur la tombe d'un moine bénédictin, même si cela révèle la diffusion de l'œuvre dans la culture bourguignonne.

Deux phylactères du corpus bourguignon gravés sur deux tombes différentes présentent la particularité d'être associé au sein d'une œuvre alsacienne :

Non desperetis vos qui peccare soletis exemplo(ue) meo vos reparate Deo et salvi eritis
(Jehan de Gohenans, 1401)

Sola manent merita (Etienne Millière, 1510)

Ces deux phylactères sont à rapprocher dans la mesure où ils correspondent aux premiers vers gravés sur le revers du panneau droit d'un triptyque conservé au Musée des Unterliden de Colmar¹⁰⁶. La scène de ce panneau représente l'annonciation aux bergers. Entre deux écussons figure l'inscription suivante :

Non desperetis vos qui peccare soletis,

Exemploque meo reparale deo.

Forma, genus, mores, sapientia, sensus, honores.

*Morte euiuit subita **sola manent merita***

Mors tua, mors Christi, fraus mundi, gaudia celi

¹⁰⁶ Peintre inconnu. Ecole française, 1536. W° 187 (175). Triptyque représentant différentes scènes de la vie du Christ.

Et dolor inferni sunt meditanda tibi.

Le phylactère de Jehan de Gohenans semble fortement lié à l'histoire de Marie-Madeleine. Il semble même que l'on puisse lui attribuer ces paroles. Ces deux vers léonins apparaissent dans l'un des passages les plus importants du sermon de Michel Menot sur la Madeleine, prêché à Tours, en 1508¹⁰⁷. Surtout, ce texte est souvent associé à sa représentation. Dans son étude du pèlerinage provençal de Marie-Madeleine, Bernard Montagnes, cite en exemple la statue aujourd'hui disparue de Marie-Madeleine dans la grotte dédiée à la sainte dans le massif de la Sainte-Baume¹⁰⁸. La description qu'en font les visiteurs correspond à l'image de la sainte telle qu'elle a été popularisée par une gravure¹⁰⁹ : couchée sur le côté droit, couverte d'un manteau, la main droite sous la tête en guise d'oreiller, la main gauche sur la poitrine. À proximité, un ange sculpté tient un phylactère : *Non desperetis vos qui peccare solitis, exemplo meo vos reparate Deo*. Emile Mâle fait quant à lui part d'un tableau italien du XIII^e siècle aujourd'hui conservé à l'Académie des Beaux-Arts de Florence qui représente la sainte accompagnée de ce phylactère¹¹⁰.

Le phylactère d'Etienne Millière, seulement associé aux paroles de Marie-Madeleine par le triptyque de Colmar, apparaît sur de nombreux monuments funéraires. On peut ainsi citer le tombeau de Jean Matlyn, représenté en transi, inhumé en 1480 dans l'église paroissiale Saint-Gervais de Courteuil¹¹¹. Un autre exemple, cette fois bourguignon, est fourni par la tombe de François de Beaujeu, inhumé en 1539 à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre. L'abbé portait en effet sur sa mitre la même inscription qu'Etienne Millière « *sola manent merita* »¹¹². Cette citation est la dernière partie d'un célèbre proverbe médiéval :

Forma, genus, mores, sapientia, res et honores Morte ruant subita. Sola manent merita.

Ces vers apparaissent à de nombreuses reprises dans les ouvrages médiévaux. L'abbé Vattier, dans sa monographie de la paroisse de Courteuil¹¹³, rapporte en se référant au tombeau de Jean

¹⁰⁷ LABOUDERIE (J.), *Sermons de frère Michel Menot sur la Madeleine avec une notice et des notes*, Fournier Jeune, Paris, 1832, p. 13.

¹⁰⁸ MONTAGNES (B.), « Le pèlerinage provençal à Marie-Madeleine au XV^e siècle », in *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2001/4 TOME 85, p. 685-686.

¹⁰⁹ Cette question de l'imagerie de Madeleine (dont l'inventaire reste à établir) a été abordée par Régis Bertrand, « Objets du culte domestique à sainte Marie-Madeleine », dans *Mémoire dominicaine* 8 (1996) p. 117-118.

¹¹⁰ MALE (E.), *Les saints compagnons du Christ*, Beauchesne, Paris, 1958, p. 71.

¹¹¹ Commune de l'Oise (60).

¹¹² HENRY (W.-B.), *Histoire de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, Gallot, Auxerre, 1833, p. 374.

¹¹³ VATTIER (Abb.), « La paroisse de Courteuil avant 1800 », in *Comptes-rendus et mémoires / Comité archéologique de Senlis*, Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, Senlis, 1875, p. 257.

Matlyn qu'ils correspondent à un commentaire du *Vanitas vanitatum*. La source la plus ancienne que nous ayons identifiée renvoie au troisième sermon du *De ludo scachorum* de Jacques de Cessoles¹¹⁴.

Enfin, parmi les phylactères difficilement identifiables, citons celui de Bertholomier de Larchant, moine bénédictin inhumé en 1450 à l'abbaye de Saint-Seine :

*Quis quis ades qui morte cades sta respice plora sum quod eris modicum cineris pro me precor
ora*

Le début du vers, *quisquis ades*, est déjà employé dans une inscription carolingienne¹¹⁵. Cette formule se retrouve dans de nombreuses inscriptions. Elle n'est toutefois pas toujours exactement reproduite. Ces deux vers se trouvent aussi bien en France qu'en Espagne (Las Huelgas, 1194)¹¹⁶, en Italie (Rome, Saint-Jean de Latran, XIII^e siècle) ou en Suisse (Saint-Ursanne)¹¹⁷.

Inspirés des Ecritures ou de la littérature classique, les phylactères moralisateurs ont tous un point commun : la mort. D'une part, ils l'évoquent ouvertement. D'autre part, l'iconographie qui accompagne le phylactère est le plus souvent très évocatrice. À l'exception des plates tombes de Jehan de Gohenans et de Bertholomier de Larchant, toutes les effigies funéraires auxquelles sont associés ces phylactères sont représentées sous la forme de transis. Et lorsqu'il n'y a pas d'effigie, des ce sont des crânes qui déclament le phylactère à l'image des tombes de Jean de Béligny († 1501) et de Jean Charles († 1534) à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

Les phylactères informatifs

Tous les phylactères n'ont pas toujours un caractère liturgique ou moralisateur. Certaines inscriptions curieuses ou originales tranchent avec l'aspect formel et normé du monument funéraire traditionnel. Il y a d'abord les inscriptions qui aident à la compréhension de l'iconographie funéraire. Ainsi la plate tombe à effigie des deux Jean de Chevigny (Annexe III, fig. 72, p. 159), décédés

¹¹⁴ Jacques de Cessoles, *Le Livre du jeu d'échecs ou la société idéale au Moyen Âge, XIII^e siècle*. Traduction et présentation de Jean-Michel Mehl. Paris, Stock-Moyen Âge, 1995.

¹¹⁵ L'inscription, datée par le CIFM du début du IX^e siècle, se trouve dans l'église de Germigny-des-Prés (Loiret).

¹¹⁶ Épitaphe de Léonor, fille d'Alphonse VIII à Las Huelgas à Burgos en 1194 : « QUISQUIS ADES QUI MORTE CADES, STA, PERLEGE, PLORA ; SUM QUOD ERIS, QUOD ES IPSE FUI, PRO ME PRECOR ORA » (cf PEREZ CARMONA (J.), *Arquitectura y escultura románicas en la provincia de Burgos*, Burgos, 1959, p. 47-48).

¹¹⁷ L'épitaphe du Latran est la même que celle de Nyons datée de 1148 : « « QUISQUIS ADES QUI MORTE CADES, STA, PERLEGE, PLORA ; SUM QUOD ERIS, QUOD ES ANTE FUI, PRO ME PRECOR ORA ».

respectivement en 1399 et 1380, et inhumés aux Cordeliers de Dijon arbore un phylactère destiné à différencier les deux effigies :

AMBO GEMINI MINOR TENET DEXTRAM SENIOR SINISTRUM¹¹⁸.

S'il n'est pas tout à fait certain que les deux personnages soient véritablement jumeaux, cette inscription a le mérite d'aider le spectateur à distinguer le plus jeune du plus vieux.

Une autre forme curieuse de phylactère apparaît sur le dessin de la dalle funéraire d'Elion de Lantenne (Annexe III, fig. 73, p. 160), décédé en 1474 et inhumé dans son abbaye de Bèze. Ici les quatre petits phylactères qui sont figurés dans les écoinçons de la pierre servent à identifier les armoiries figurées sur le monument :

ANTENNE / QUINGEY / FACTORI / CHOREIL.

Cependant, comme la pierre a malheureusement disparu¹¹⁹, il n'est pas possible de déterminer si ces bandeaux figuraient vraiment tels quels sur le monument où s'il s'agit d'une astuce employée par le graveur pour identifier clairement les blasons.

Les phylactères peuvent également apporter des précisions à l'inscription funéraire. Celui qui est gravé sur la dalle funéraire de Pierre du Brenc (Annexe III, fig. 74, p. 160), selon de dessin de Pierre Palliot¹²⁰ est utilisé pour compléter l'inscription funéraire trop longue. En effet, l'inscription se termine sèchement par une fondation de messe non datée alors que le phylactère stipule que cette messe a lieu :

TOUS LES MERCREDIZ DE LAN PRIEZ DIEV POVR EVLX AMEN.

Parmi les exemples les plus curieux de phylactères, il convient de distinguer celui qui entoure la taille de l'effigie d'Ysabeaul Moisson (Annexe III, fig. 62, p. 149), décédée en 1502 et inhumée dans l'église de Chambolle-Musigny. Si celui qui la surmonte est tout ce qu'il y a de plus habituel avec cette citation du verset 3 du psaume 51¹²¹, il faut signaler l'originalité du second qui déclame :

JE FUS LA P(re)MIE(re) FEM(m)E GISANT / EN LEGLISE DE CEANS.

¹¹⁸ BM de Dijon, ms 1972, 2^e partie, folio 60.

¹¹⁹ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, planche 1224.

¹²⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 207.

¹²¹ Se référer à la sous-partie précédente pour retrouver le texte exact de ce psaume.

Cette mention n'a aucune valeur liturgique mais sert au contraire à rappeler indirectement le rang de la personne. C'est en effet un véritable privilège d'être la première à pouvoir établir une sépulture dans une église. L'église actuelle de Chambolle-Musigny datant du début du XVI^e siècle, il y a de bonnes raisons de croire qu'Ysabeaul fut la première à pouvoir établir sa sépulture dans cette église nouvellement construite. Il n'est pas impossible qu'elle ait obtenu ce droit en participant financièrement à la construction de la chapelle où elle repose puisque son inscription funéraire mentionne cette fondation¹²².

Parmi les plus beaux spécimens de phylactères informatifs, signalons ceux qui encadrent la représentation du frère Flocel, inhumé en 1540 à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Si le second est plutôt à ranger dans la catégorie des moralisateurs, le premier se démarque en résumant par de beaux vers la vie du personnage :

*Belna mihi natale solum decorque Flocellus fecisti monachum me benedicte tuum*¹²³

*Sat vixisse mihi videor si sat bene vixi sat vixi vixi si bene Christe tibi*¹²⁴

Enfin, certains éléments épigraphiques sont totalement hors cadre. Ce ne sont pas des phylactères et ils n'appartiennent pas à l'inscription funéraire. Il s'agit le plus souvent de la devise du personnage. Parmi les exemples connus en Bourgogne il convient de citer la dalle funéraire de Jacques Bouton (Annexe III, fig. 36, p. 133) sur laquelle il est représenté en pied vêtu de son armure avec sous ses pieds sa devise : AILLIEURS JAMAIS. Il faut aussi admirer l'originalité de la dalle funéraire de Perrin de Laules (Annexe III, fig. 35, p. 133) inhumé chez les Carmes de Dijon. Cette dalle, connue uniquement par un dessin de Pierre Palliot¹²⁵ faisait figurer sa propre paire de bésicles, signe évident de sa richesse et de sa personnalité, accompagné d'une devise tout à fait appropriée pour cet instrument apparu quelques années auparavant : DIEU Y VOYE.

¹²² « Ci-gît Ysabeaul qui fut la femme de feu Jean Moisson [...] à son vivant demeurant à Chambolle laquelle [...] la fondation d'une chapelle de 5 messes la septième faite pour son dit mari et fondé le *Salve Regnia* en cette église aux jours de fête et laquelle trépassa l'an 1502 le 15^e jour de décembre. Dieu en ait l'âme. ».

¹²³ Trad. : « Moi, Flocel, jeune et beau, originaire de Beaune, tu m'as fait moine bénédictin ». Signalons au passage l'attachement de la ville de Beaune à saint Flocel. Né vers 280 de riches parents dans le Cotentin, il sera décapité le 17 septembre 296 pour avoir exhorté les chrétiens et ses compagnons à ne pas assister au sacrifice au Dieu-Soleil. En 912, les Bourguignons ramènent les reliques du saint. Comme à cette époque les Ducs de Bourgogne résident à Beaune, c'est dans cette ville qu'elles sont déposées. Les ducs font construire une chapelle dans les fossés désaffectés de la vieille enceinte contre le mur de leur château pour y exposer les reliques de Flocel.

¹²⁴ Trad. : « Il me semble que j'ai assez vécu. Si j'ai bien vécu, j'ai assez vécu si j'ai vécu pour toi, O Christ ».

¹²⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 196.

c) *Le phylactère, révélateur de la culture et de la piété des hommes de la fin du Moyen Âge*

Le passage en revue des phylactères rassemblés par ce corpus révèle le niveau de culture de l'aristocratie en cette fin de Moyen Âge. La très grande majorité des citations gravées sur les plates tombes sont extraites de la Bible ou d'œuvres littéraires parfois anciennes.

Parmi les 61 phylactères identifiés, seuls 8 sont rigoureusement repris sur au moins deux monuments différents. Avec 85 % de phylactères inédits, on a ici une preuve du choix personnel du commanditaire. Il y a d'un côté ceux qui optent pour une formule type, et ceux qui se démarquent par une très bonne connaissance des textes liturgiques, bibliques, mais aussi littéraires. Le choix s'oriente surtout sur les livres poétiques et sapientiaux. Les psaumes arrivent largement en tête notamment en raison de l'intérêt pour le *Miserere*. Au total, les phylactères prennent leurs sources dans 12 psaumes différents. Le livre de Job et l'Écclésiastique sont également utilisés. Pour le reste, les dernières citations sont extraites des livres prophétiques (Isaïe, Daniel). Les Évangiles ne requièrent qu'une seule occurrence, celle de Luc (XXIII, 46).

Ponctuellement, les phylactères s'inspirent des œuvres littéraires. Quelle surprise de trouver un extrait du livre III de la Consolation de la Philosophie de Boèce ou du roman d'Alexandre. Les nobles et notables de la fin du Moyen Âge commencent à s'ouvrir à la culture, et particulièrement aux œuvres classiques. Les études menées sur les bibliothèques et les lectures nobles en Bourgogne révèlent que l'on se met à acheter, à lire et à collectionner des livres en grand nombre¹²⁶. De même, dans son étude consacrée aux lectures des officiers ducaux, Van Hoorenbeeck a démontré que ces derniers étaient de plus en plus nombreux posséder des livres de qualité¹²⁷.

Les inventaires après décès apportent une preuve supplémentaire. Philippe de Bourbon, seigneur de Montperroux, inhumé aux côtés de son père Jean dans l'église de Grury, possédait à sa mort en 1491 30 ouvrages dans sa bibliothèque¹²⁸. Même si le volume de sa bibliothèque n'a rien d'exceptionnel en regard de celles inventoriées par Van Hoorenbeeck¹²⁹, elle se distingue par la présence de 26 incunables. On trouve dans sa collection les grands classiques de cette fin de Moyen Âge (*Le livre des bonnes Mœurs* de Jacques Le Grand, *Le Roman de la Rose*, *La Légende dorée...*), quelques romans de chevalerie (*Baudouin comte de Flandre*, *Renaud de Montauban...*). On remarque

¹²⁶ TABBAGH (V.) (dir.), « Lecture et lecteurs en Bourgogne du Moyen Âge à l'époque contemporaine : actes de la journée d'étude du 23 janv. 2004 », in *Annales de Bourgogne*, tome 77, 2005.

¹²⁷ VAN HOORENBEECK (L.), « Les lectures « romanesques » des officiers des ducs de Bourgogne » (1420-1520), in *Le roman aux XIV^e et XV^e siècles*, Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 2009, p. 257-268.

¹²⁸ LEGUIL (M.), MOUILLEBOUCHE (H.), « L'inventaire après décès de 1491 : la vie au château à la fin du Moyen Âge », in *Le Château de Montperroux en Autunois. De l'archéologie à l'histoire*, CeCaB, Chagny, 2011, p. 101-107.

¹²⁹ VAN HOORENBEECK (L.), « Les lectures « romanesques »... », *op. cit.*, p. 257-268.

surtout la présence de quelques auteurs antiques traduits (*Les distiques moraux* de Dyonisius Cato, *les Neuf livres* de Valère Maxime...).

Le contenu de cette bibliothèque permet surtout d'appréhender la piété du noble à la fin du XV^e siècle. Philippe de Bourbon possède un évangile en français (*Le Nouveau Testament et l'Apocalypse*), une Passion manuscrite, plusieurs « vies » de saints (*Je te salue Marie, Contemplation de Notre-Dame, Vie de sainte Barbe*). Quelques ouvrages révèlent une ouverture morale (*le livres des bonnes mœurs* de Jacques Legrand, *le livre des quatre choses* ou encore *le livre de Caton en français*).

Les bibliothèques et phylactères s'accordent donc sur la connaissance par l'aristocratie des *Écritures* mais aussi de quelques auteurs antiques. Cependant, même si la bibliothèque de Philippe de Bourbon est largement constituée d'ouvrages en langue vernaculaire, on prend la peine de faire graver sur sa tombe le texte latin. C'est encore une fois une volonté affirmée de montrer sa culture.

Les phylactères révèlent aussi les dévotions personnelles. À l'exception du phylactère de Jehan de Gohenans qui renvoie aux paroles de Marie-Madeleine, les phylactères ne sollicitent pas l'intercession des saints. Les textes des phylactères se tournent d'abord vers Dieu. Le Seigneur est ainsi cité à 39 reprises. C'est deux fois plus que la Vierge Marie qui est citée à 18 reprises. C'est une grande nouveauté car la dévotion mariale n'apparaît pas dans les inscriptions. Les formules déprécatives qui les ponctuent sont largement à l'intention de Dieu. Couronnée au milieu des saints, la Vierge est l'avocate par excellence des pêcheurs. Elle rend toujours plus sensible l'humanité du Christ et rapproche les hommes de Dieu. Le Christ n'est quant à lui invoqué que 6 fois dans les phylactères. Enfin l'enfer et Satan ne sont jamais cités.

d) Phylactère et représentation funéraire

Contrairement à l'inscription funéraire placée à la marge, le phylactère fait partie intégrante de la représentation. Dans la majorité des cas, il est associé de très près à une effigie terrestre ou divine. Et au-delà du texte, pour interpréter correctement un phylactère, il faut l'analyser en situation dans la représentation et tenir compte de plusieurs facteurs et d'éventuelles corrélations.

Le phylactère appartient souvent à une iconographie complexe. Il s'ajoute à la représentation funéraire médiévale traditionnelle qui associe une effigie et des éléments de décors composés d'animaux, d'éléments architecturaux, d'armoiries.... Et puisqu'il apparaît assez clairement que le phylactère gravite autour de l'effigie, la relation qu'il entretient avec cette dernière et avec les autres éléments de la représentation est déterminante.

À l'inverse de nombreux phylactères peints ou sculptés, ceux qui sont gravés sur le monument funéraire médiéval sont très rarement tenus par l'effigie. L'un des seuls exemples

bourguignons où le phylactère semble naître des mains du personnage représenté est fourni par la dalle funéraire de Guillaume de Chaudenay (Annexe III, fig. 64, p. 150). En revanche, il est très majoritairement issu de la bouche même du personnage à l'image de ce relevé de la dalle funéraire d'Ancelet Mouillard (Annexe III, fig. 75, p. 161).

Ces indices fournis par la localisation du phylactère permettent d'affirmer plusieurs choses. Comme il n'est pas tenu, il n'est pas présenté au personnage. L'effigie à laquelle il se rapporte n'est donc pas celle qui reçoit le message porté par le bandeau enroulé. Le personnage gravé n'est pas représenté en train de lire le phylactère puisque ce dernier l'entoure ou le surplombe. Cependant, comme le phylactère est le plus souvent issu de la bouche de l'effigie funéraire tout porte à croire que c'est cette dernière qui en est l'émettrice. En effet, au-delà de la représentation même, les meilleurs arguments pour accréditer cette idée sont fournis par le texte du phylactère même. L'usage de la première personne dans la conjugaison des verbes *credo, sum, commendo, praesciremus...*, mais aussi la présence de pronoms possessifs tels que *meum, mei, mea...* pour ne citer que ces exemples ci, tendent à prouver que c'est bel est bien l'effigie funéraire qui s'exprime, ou qui émet le phylactère. De plus, les phylactères désignent très souvent le destinataire du texte. Au-delà de l'usage régulier de l'impératif en particulier dans le *miserere*, il faut noter que ces paroles s'adressent le plus souvent à Dieu avec l'emploi de termes comme *Domine* ou *Deus*, mais aussi à la Vierge Marie avec *Mater Dei, Regina*, ou *Sancte Maria Virgo* et au Christ.

Le phylactère apparaît donc émis par l'effigie à destination du spectateur. Ce dernier n'est pas toujours directement interpellé par le message mais tout est fait pour qu'à sa lecture il se sente concerné, investi. Le phylactère arboré par Jean de Gohenans (Annexe III, fig. 46, p. 138) prouve bien que le fidèle qui jetterait un regard même furtif sur sa dalle funéraire est directement interpellé par l'inscription gravée dans le bandeau enroulé : *Non desperetis vos qui peccare soletis exemplo(ue) meo vos reparate Deo et salvi eritis*¹³⁰. L'effigie se fait en réalité le relais terrestre de la parole divine. D'une part, elle n'est pas la créatrice du message gravé. On a vu précédemment que le texte du phylactère est le plus souvent issu de passages bibliques. D'autre part, elle n'en est pas non plus la réceptrice puisque le message sort directement de sa bouche. L'effigie funéraire à laquelle le phylactère est associé se veut en réalité être un relais terrestre du message céleste. L'iconographie funéraire est ici utilisée pour symboliser ou affirmer la piété du défunt qui proclame des paroles minutieusement choisies pour attester de sa demande de miséricorde et de commisération.

Il existe cependant des exemples où l'effigie funéraire est la destinataire principale de certains phylactères. C'est particulièrement le cas pour les phylactères qu'elle-même n'émet pas. En effet, l'effigie funéraire qui représente le corps du défunt n'est pas la seule dépositaire possible des

¹³⁰ Trad. : « Ne désespérez pas, vous qui avez l'habitude de pécher, mais imitez-moi et faites pénitence devant Dieu et vous serez sauvés ».

phylactères gravés sur le monument car un certain nombre d'entre eux sont émis par d'autres personnages qui sont le plus souvent des figures célestes.

Sur la dalle funéraire de Jean IV de Blaisy (Annexe III, fig. 67, p. 152) ou encore sur celle de Louis de Rochequin (Annexe III, fig. 76, p. 162), tous deux inhumés à Saint-Seine-l'Abbaye, certains des phylactères présents ne sont pas proclamés par des anges ou par Dieu lui-même, mais par la figure juvénile placée au-dessus de la tête du personnage dans un linge en élévation et censée représenter l'envol de l'âme du défunt vers l'au-delà. Dans ce cas de figure, c'est encore une fois le défunt qui a indirectement la parole puisque dans le cas de la dalle de Jean IV de Blaisy, les deux petits phylactères émanent de la représentation de son âme et s'adressent à la Vierge et au Christ :

MATER DEI MISERERE MEI // IHESU XPE [CHRISTE] MISERERE MEI¹³¹.

À Cîteaux, le monument funéraire d'Alain de Lille († 1203), reconstruit en 1482¹³² et constitué d'une plate tombe à effigie placée en élévation, est surplombé d'une représentation de deux personnages aux pieds du Christ déclamant chacun un phylactère. Celui de droite, est identifié par une note manuscrite ajoutée sur le dessin comme représentant le défunt alors que celui-ci est déjà représenté en pied sur la dalle. Il ressemble d'ailleurs trait pour trait à l'effigie funéraire du monument. Les paroles qu'il déclame sont bien les siennes :

CHRISTUS SURGENDO TOTI DAT SURGERE MUNDO¹³³.

Le défunt est ainsi doublement figuré en prière, une fois silencieux sur sa dalle, une seconde fois en pleine prédication. Le personnage de droite est quant à lui identifié toujours par une note manuscrite comme étant saint Bernard auquel sont attribuées les paroles suivantes :

CHRISTUS MORTE GRAVI MORTEM SUPERAVI ABYSSI¹³⁴.

La présence de saint Bernard sur ce monument n'est pas dénuée de tout sens. La personnalité charismatique de Bernard, le maître spirituel de Cîteaux, a considérablement marqué l'histoire de l'Ordre durant la première moitié du XII^e siècle et attira de nombreux convertis. La

¹³¹ Trad. : « Mère de Dieu, aies pitié de moi ; Jésus Christ, aies pitié de moi. ».

¹³² Le dessin de ce monument disparu porte une date manuscrite de 1482. La présence de phylactère conforte l'idée d'une reconstruction du XV^e siècle.

¹³³ Trad. : « Pour ressusciter, le Christ doit ressusciter tout le monde. ».

¹³⁴ Trad. : « Je dépasse la mort comme le Christ a répugné aux abysses par la mort. ».

représentation funéraire qui surplombe le tombeau d'Alain de Lille (Annexe III, fig. 77, p. 163) offre donc au regard du passant à la fois les paroles du défunt et celles de l'un de ses maîtres à penser.

La composition funéraire la plus aboutie associant phylactère et iconographie est incontestablement celle arborée par la plate tombe de Nicolas Vesou (Annexe III, fig. 68, p. 165) († 1554)¹³⁵. Ce monument résolument daté du milieu du XVI^e siècle est exceptionnel par le sentiment chrétien qu'il dégage. Cette scène unique pour l'art funéraire bourguignon de résurrection des morts représente le fondement de l'espérance chrétienne. Le phylactère contribue largement à la diffusion du message. Le défunt, au milieu de la foule des rachetés, sort de son tombeau rejetant son linceul, les bras à demi tendus. Le phylactère issu de ses lèvres réclame la miséricorde de Dieu : *miserere mei Deus*. En haut, à l'entrée du ciel, la main divine apparaît. Dieu appelle les justes à la récompense éternelle : *Venite benedicti percipite vobis paratum regnum*. De part et d'autre des nuées, des anges déployés sonnent les trompettes pour exhorter la foule. On lit à droite : *Venite ad iudicium* ; et à gauche : *Surgite mortui*. L'inscription gravée sur le tombeau parachève le tout en rejetant les vanités du bas-monde : *Qui dormiunt in terra pulvere evigilabunt*. La tristesse de la mort est dépassée par le bonheur la résurrection. Cette dalle révèle à son spectateur le *dies natalis* de la liturgie.

À l'image de la tombe de Nicolas Vesou, la présence de phylactères donne au monument funéraire médiéval une dimension supplémentaire. Les phylactères agissent comme les bulles de nos bandes dessinées actuelles. Ils donnent la parole aux personnages. Cependant, ces derniers se font le relais d'une pensée, d'une piété, certes exprimée et reconnue par le défunt à travers son effigie, mais à destination d'un public plus large, le passant, le fidèle qui déambule dans l'église et qui sera interpellé par la représentation.

¹³⁵ La vie de ce chanoine Langrois a été l'objet d'un solide article par l'abbé Charles-Marie Palvadeau (cf PALVADEAU (Abb. Ch.-M.), « Le chanoine Vesou et la paroisse de Bouix », in *Bulletin de la Société archéologique et historique du Châtillonnais*, 2^e série, n°7-9, 1897-1899, p. 562-675).

B. *Memoria et commemoratio* : le rôle de l'inscription funéraire médiévale dans la mémoire des individus

Au-delà de la mort, c'est surtout du mort dont l'inscription funéraire parle. Elle renvoie à sa personne physique, à sa disparition et à son souvenir. L'inscription funéraire associe donc à une vocation tumulaire une vocation obituaire et commémorative où la question de la mémoire de l'individu disparu prend tout son sens. Aussi, par le biais de l'inscription funéraire, c'est cette triple interface entre le défunt, le temps et l'espace qu'il convient d'appréhender.

1. Nommer pour exister : l'inscription funéraire et le défunt

Donner un nom à la sépulture, une identité au défunt qu'elle recouvre, est bien la fonction première de l'inscription funéraire. Aujourd'hui encore les noms de nos défunts sont gravés sur les marbres de nos cimetières. Identifier la sépulture par la mise par écrit du nom du défunt est un héritage de la tradition antique qui remonte aux premiers temps de la République romaine. À l'origine, l'épithaphe romaine est très brève puisqu'elle ne se compose que du nom du défunt¹³⁶. C'est au fil des derniers siècles du premier millénaire avant Jésus-Christ que des indications supplémentaires font leur apparition dans les épithaphes romaines. Cependant, c'est peut-être à la période médiévale que l'épithaphe est la plus prolixe. Riche de plus de 600 inscriptions, ce corpus permet ainsi d'appréhender la diversité des défunts à travers l'étude de leur nom et de leurs qualifications nobiliaires et sociales¹³⁷.

¹³⁶ CORBIER (P.), *L'épigraphie latine*, Cursus, Armand Colin (1^{ère} édition 1998), Paris, 2006, p. 21.

¹³⁷ Ne sont rassemblés ici que les personnages bénéficiant d'une inscription funéraire. Tous les monuments à l'effigie de religieux dépourvus d'inscriptions n'entrent pas dans cette étude des inscriptions. Certaines inscriptions trop parcellaires ou illisibles ont également été mises de côté compte-tenu de leur faible apport pour ce chapitre.

a) *L'identité élément primordial de la commémoration*

- *L'importance du nom dans la commémoration*

L'identité du défunt recouvert par la pierre tombale apparaît en bonne place dans l'inscription funéraire. Très généralement, l'annonce du nom intervient immédiatement après l'introït « *hic jacet* » ou « *cy gist* » comme le prouve les deux exemples ci-dessous :

Transcription de l'inscription funéraire de Gui III de Tilchâtel, inhumé dans l'église Saint-Florent de Tilchâtel : (petite croix) :+ : CIGIT :. ME SSIRES :. GV/I :. SIRES :. DE :. TRICHATEL :. QVI :. TRESPASSA :. LAN :. DE :. LIN[CARNATIONS MIL CC QUATRE] :. VI/NZ :. ET :. XIX :. OU :. MOIS :. DOCTOVVRE :. PRIEZ :. POVR :. LARME :. DE :. LI¹³⁸

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Gui de La Palu inhumé aux Jacobins de Dijon : (petite croix) + HIC . IACET . VENERABI/LIS . GUIDO . DE . PALUDE . QUANDAM . ARCHIDIACONUS . LUGDUN/ENSIS . SEPULTUS . HIC . / ANNO . DOMINI . M . CC . L . V . ANIMA . REQUIESCAT . IN . PACE . AMEN¹³⁹

Même lorsque l'inscription funéraire ne débute par cette formulation traditionnelle, l'annonce de l'identité reste toujours située en deuxième position :

Transcription selon le relevé de Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Guillaumette de Tilchâtel inhumée dans l'église Saint-Florent de Tilchâtel : (petite croix) + C EST :. LA :. SEPULTURE :. DE :. GUILLAUMETTE :. / DAME :. DE :. TRICHASTEL :. QUI :. TRESPASSA :. DE :. CEST :. SIECLE :. / EN :. LAN :. DE :. GRACE :. MIL :. ET :. DEUS :. CENZ :. ET :. XXXVIII :. LA :. SEPTIEME :. KL :. DE :. MARZ¹⁴⁰

¹³⁸ Cette inscription funéraire est absente du *CIFM*, tome 20, ainsi que du *corrigenda et addenda* d'Alain Rauwel (cf RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte d'Or antérieures à 1300 : *corrigenda et addenda* », in *MCACO*, tome 39, Dijon, 2000-2001, p. 59-73). Cette dalle est pourtant conservée dressée contre le mur nord dans la nef de l'église Saint-Florent de Til-Châtel (21).

¹³⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 3. Trad. : « Ci-gît le vénérable Gui de La Palu, jadis archidiacre de Lyon, enseveli ici l'an du Seigneur 1255. Que son âme repose en paix. Amen. ».

¹⁴⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 1. La ponctuation de cette inscription funéraire a été rétablie par nos soins par le biais du fragment de l'écoïçon supérieur retrouvé dans le pavement le long du mur nord de l'église (cf VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la Maison de Til-Châtel », in *Cahiers d'Héraldique IV*, le Léopard d'Or, Paris, 1983, p. 137-146).

Transcription selon le relevé de Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Béatrice de Chagny, inhumée dans son monastère de Molaise¹⁴¹ : ANNO : DNI : M : CC : LXX : IX : / OBIIT: BEATRIS : DE : CHAIG/RE : ABBATISSA : ISTIUS : / ECCLESIE : AIA : EIUS : / RESQUIESCAT : IN : PA/CE : AMEN :¹⁴²

En absence d'éléments introductifs, ce qui est assez rare, l'identité du défunt apparaît immédiatement en tête de l'inscription funéraire. C'est particulièrement fréquent pour les inscriptions les plus anciennes, datées de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, qui ne sont pas encore très développées :

Transcription selon le relevé de Pierre Palliot de l'inscription funéraire d'Hugues de Saule, inhumé au début du XIII^e siècle à l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne : (petite croix) + DOMINVS HUGO / DE SAULA MILES¹⁴³

Transcription de l'inscription d'Achaldus, inhumé au début du XIII^e siècle dans l'église de Massy¹⁴⁴ : ACHALDUS MILES / EMACIACO HIC IACET / IN ET REQEISCAT¹⁴⁵

Outre cette mise en avant systématique du nom dans l'inscription, il s'agit surtout de voir comment l'épithète nomme le défunt. Comme le rappelle Marie-Thérèse Caron, rien n'est plus compliqué que le nom noble¹⁴⁶. Cependant, face à des actes de la pratique qui hésitent beaucoup sur la dénomination des individus, l'épithète semble être le lieu où s'affirme, vraisemblablement par manque de place, la dénomination moderne « Prénom Nom ». Ainsi, la très grande majorité des défunts bénéficie dans l'épithète d'un prénom et d'un nom. Ce dernier le rattache à une famille ou à un lignage précis.

Transcription de l'inscription funéraire d'Ami d'Arceau, inhumé en 1297 dans l'église paroissiale Saint-Pierre d'Arceau : (petite croix) + CI : GIT :. MES:. §[fleuron]§ SIREs :. AMIES :. / DACEAU :. CHEVALIERS :. ET :. SIREs :. DOU :. DIT :. LEI :. LI :. QUEx :. TRESPASSA :. DE :.

¹⁴¹ L'abbaye de Molaise se trouvait sur la commune d'Ecuelles (Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

¹⁴² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 10. Trad. : « L'an du Seigneur 1279 mourut Béatrice de Chagny abbesse de cette église. Que son âme repose en paix. Amen ».

¹⁴³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 32. Trad. : « Messire Hugues de Saules, chevalier ».

¹⁴⁴ Commune du canton de Cluny (71).

¹⁴⁵ Cette inscription est gravée au bas d'une plate tombe ornée d'une croix aux extrémités fleuronées. Trad. : « Achaldus chevalier de Massy. Il gît et repose ici ».

¹⁴⁶ CARON (M-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne. 1315/1477*, Presses Universitaires de Lille, Lille, 1987, p. 24.

CEST :: SI / ECL LOU :: DIEMOING :: APRES :: / LA TRANSLACION :: SEIN :: NICOLAS :: EN :: ESTE
:: LAN :: DE :: NOTRE :: SOUNOUR :: M :: CC :: IIIIxx :: ET :: XVII :: PRIEZ :: POR :: LARME :: QUE
:: DEX :: LAIT :: AMEN¹⁴⁷

La mention du nom n'est cependant pas un élément indispensable de l'inscription. L'identité fondamentale reste le nom de baptême. Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, de nombreuses inscriptions ne relayent l'identité du personnage que par le prénom. Elle reste cependant complétée par l'énoncé de ses titres de seigneuries ou de ses liens familiaux :

Transcription de l'inscription funéraire de Guy de Saffres, inhumé dans la chapelle de l'hôpital de Saffres¹⁴⁸ : [fleuron] AN : LAN : D/E : GRACE : MIL : DEUS : CENZ : SOISSANTE : ET : DIZ : ET : NOVE : HOU : MOIS : DE : HOT : TREPAS/SA : DE : CE : SEICLE / MES / SIRE : GUIZ : CHEVALIERS : IADIS : SIRE : DE : SAFRES : PROIEZ : POR : LA/RME : DE : LI [fleuron]¹⁴⁹

Transcription de l'inscription funéraire d'Eudes de Mailly, inhumé dans l'église Notre-Dame de Premières : + (petite croix) ANNO :: DOMINI :: MILLE/SIMO :: DVCENTESIMO :: SEPTVAGESIMO :: NONO :: MENSE :: APRILIS / OBIIT :: ODO :: FILIVS :: / DOMINI :: PETRI :: DE :: MAILLE :: DOMINI :: LONGE :: AQUE :: ORATE :: P :: EO :¹⁵⁰

¹⁴⁷ « Ci-gît messire Amy d'Arceau, chevalier et sire dudit lieu lequel trépassa de ce siècle le dimanche après la translation de saint Nicolas en été l'an de notre Seigneur 1297. Priez pour que Dieu ait son âme. Amen. »

¹⁴⁸ Saffres, cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21). La dalle est aujourd'hui conservée dans l'église priorale de Saint-Thibault-en-Auxois. Pourtant Pierre Palliot mentionne l'avoir vue « A l'hospital de Saffres dans la chapelle » (VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 32). Les seigneurs de Saffres sont dits depuis 1480 "conservateurs" des biens de l'hôpital, y compris des meubles et ornements, car la maison Dieu a été fondée par leurs ancêtres. En 1674, c'est le curé de Vitteaux qui possède la Maison Dieu qui est dite "dotée de grands et beaux biens", mais les bâtiments sont en ruines et le seigneur du lieu prend en charge l'administration. Le document en donne la description suivante : chapelle, maison, hôpital, grange, cour et jardins. Le terme employé en 1674 est bien "hôtel Dieu de Saffres" ; à cette date il a encore sa fonction d'hébergement vis-à-vis des "pauvres et passans". En 1696, la maison Dieu, fondation seigneuriale, est rattachée à l'hôpital Saint-Nicolas de Vitteaux. Un bail de 1727 indique que la maison-Dieu, devenue exploitation agricole, est administrée par un laboureur depuis au moins 1716. La chapelle existe encore au bord du chemin qui va vers Saffres, non loin du "grand chemin royal" [ADCO, sous-série 142 H]. En 1838, une visite des lieux décrit une maison à deux chambres, dont l'une non pavée sert de laiterie avec escalier du grenier à plusieurs marches, dont l'une provient de l'autel de la chapelle, un jardin clos de murs, une chapelle en deux parties et des dépendances parmi lesquelles sont mentionnées une grange et deux écuries récemment construites (cf BEGUILLET (E.), COURTEPEE (Abbé Cl.), *Description générale et particulière du duché... op. cit...*, tome III, p. 580).

¹⁴⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 32. Absente du *CIFM*, tome 20, cette inscription est citée par Alain Rauwel dans son *corrigenda et addenda* (cf RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de côte d'Or... », *op. cit...*, p. 71).

¹⁵⁰ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur nord de l'église de Premières (21). Trad. : « L'an du Seigneur 1279 au mois d'avril mourut Eudes fils de messire Pierre de Mailly seigneur de Longeault Priez pour lui. ». Absente du *CIFM*, tome 20, cette inscription est citée par Alain Rauwel dans son *corrigenda et addenda* (cf RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte d'Or... », *op. cit...*, p. 70).

Enfin, le défunt peut être également affublé d'un surnom donné en adjonction immédiatement après le nom dans l'inscription funéraire. Très généralement ce surnom n'est en réalité qu'un élément complétant l'identité du personnage par le biais de sa provenance familiale ou géographique. Pierre de Saulx, décédé en 1303 et inhumé à Saint-Bénigne de Dijon est dit « de Ventoux » dans son inscription afin de rattacher le personnage à la bonne branche de la maison de Saulx, composée de Courtivron, de Fontaine et de Vantoux¹⁵¹. De même, Etienne de Montaigu, décédé en 1347 et lui aussi inhumé à Saint-Bénigne de Dijon est quant à lui « dit de Sombernon », puisque cette terre et depuis fort longtemps est propriété des Montaigu.

D'autres surnoms passent davantage pour des sobriquets. À l'image des ducs de Bourgogne qui furent nommés « le Bon », « le Hardi » ou « sans Peur », l'aristocratie médiévale use parfois de surnoms pour désigner certains de ses membres à tous les degrés de la hiérarchie et quelle que soit la période. Jean Bayet, décédé en 1439 et inhumé à Saint-Vincent de Chalon est dit « rousselet », tout comme Guillaume de Charmes, décédé en 1468 et inhumé dans l'église de Bézouotte¹⁵² est nommé « le brung », peut-être en raison de leurs cheveux

Le surnom, lorsqu'il est passé dans l'usage, ne suffit pas à identifier le défunt. Il n'est là qu'en complément du nom, et lorsqu'il existe, sa présence n'est pas systématique dans l'inscription funéraire. Parmi les exemples célèbres, on peut citer Thomas de Saulx dit « le Loup » dans les textes comme sur sa dalle funéraire. À l'inverse, Jean de Vienne, dit « à la longue barbe » dans les textes n'est pas affublé de la sorte dans son inscription funéraire.

Enfin, certains surnoms sont directement issus du contexte familial. Il n'est pas rare en effet que le père et le fils portent le même nom et surtout le même prénom. Pour les différencier l'un de l'autre, l'usage d'un qualificatif peut s'avérer précieux à l'image de la pierre tombale de la famille Boni inhumée dans les premières années de la seconde moitié du XVI^e siècle à Saint-Vincent de Chalon qui rassemble, Claude Boni « l'ancien », décédé en 1553, Philibert Boni, décédé en 1553 et Claude Boni « le jeune » décédé en 1559. Mais parfois, la confusion subsiste malgré tout, d'autant que les prénoms ne concernent qu'une dizaine d'inscriptions funéraires.

- *La mention de l'ascendance : liens familiaux ou liens féodaux ?*

L'épithète ne se contente pas toujours de donner le nom et le prénom du défunt. Très fréquemment, l'identité est confortée par l'énoncé des liens familiaux. 45 inscriptions mentionnent

¹⁵¹ Transcription de l'identité de Pierre de Saulx : FRATER PETRUS DE SAUZ / DICT[US] DE VENTOUX. Trad. : « Frère Pierre de Saulx, dit de Ventoux. ».

¹⁵² Bézouotte, cton de Mirebeau-sur-Bèze, arrt de Dijon (21).

le défunt comme étant « fils de » ou « fille de ». Cela représente certes moins de 10 % des inscriptions de ce corpus mais il faut étudier ces cas afin d'établir les raisons qui amènent certains à faire figurer leur ascendance dans leur inscription. Tout d'abord, le sexe de l'individu n'influe en rien sur ce besoin de filiation dans la mesure où ce cas de figure regroupe pratiquement autant de femmes que d'hommes. Sur le plan nobiliaire, il faut également constater que la filiation funéraire concerne un échantillon assez large. Cela peut apparaître dans l'épithaphe du jeune damoiseau mort prématurément ou celle du duc de Bourgogne lui-même, en passant par les grands seigneurs et leurs épouses.

D'une manière générale, ce n'est pas dans l'histoire de la famille qu'il faut chercher une explication, mais plutôt dans la définition de la noblesse. On peut percevoir une distinction chronologique majeure dans cette nécessité de faire figurer une filiation dans l'inscription funéraire. Aux XIII^e et XIV^e siècles, la filiation concerne principalement la petite aristocratie féodale. À l'exception de quelques personnages ducaux (Robert de Tonnerre, Robert de Bourgogne ou encore Jeanne de France), les personnages concernés sont les enfants de petits seigneurs morts vraisemblablement jeunes, et donc sans situation. Près d'un défunt sur deux est d'ailleurs mentionné damoiselle ou damoiseau et seules deux femmes sont mentionnées dans leur épithaphe comme étant en plus « fille de... », « épouse de... ».

Si le caractère juvénile du personnage n'est pas toujours détectable à travers la représentation funéraire de l'effigie du défunt, il apparaît sous-entendu dans leur épithaphe, même si celle-ci ne mentionne jamais l'année de naissance. Certaines familles bien connues, comme c'est le cas des seigneurs de Longeault de la branche de Mailly dont l'un des représentants, Eudes, a été précédemment cité, attestent par les sources médiévales de la jeunesse de certains de leurs défunts¹⁵³. Eudes et son frère Jean¹⁵⁴ sont les fils de Pierre de Mailly, qui succède à son père Martel à la tête de la seigneurie de Longeault à sa mort en 1273. Né peu avant 1244 et mentionné pour la première fois en 1256, c'est en 1261 que Pierre se marie avec Catherine de Frôlois, dont il aura trois enfants. Si Jean, l'aîné de la famille décédé en 1284 avait sûrement une vingtaine d'années à sa mort, il est certain qu'Eudes son cadet avait tout au plus 15 ans lorsqu'il fut enterré à Premières en 1279.

À l'inverse, les personnages décédés après 1400 et dont l'inscription mentionne cette filiation ne trahissent ni cette jeunesse ni leur appartenance à une petite aristocratie féodale. Il faut remarquer les noms de grandes familles comme Jeanne de Montaigu, « fille de feu noble et puissant seigneur monseigneur Jean de Montaigu seigneur de Somberton et de noble et puissante dame dame Marguerite de Beaujeu sa mère », Claude de La Trémouille « fille de feu noble et puissant

¹⁵³ CHAUME (Abbé M.), « Les Mailly-Fauverney : esquisse généalogique », in *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XX, 1933-1935, p. 422-455.

¹⁵⁴ Eudes est décédé en 1279 et inhumé dans l'église Notre-Dame de Premières alors que Jean est lui enterré en 1284 aux Cordeliers de Dijon.

seigneur messire Guy de la Trémouille, jadis comte de Joigny », ou encore Erard et Henry de Saulx « fils de noble Guillaume de Saulx à son vivant seigneur de Vantoux, de Cuiserey de Fontenette et de Messigny ». À travers ces exemples on perçoit bien que l'inscription funéraire justifie du rang de noblesse du défunt, puisqu'à chaque fois les titres du père sont associés à son nom. L'évocation du titre a ici une place aussi importante que le nom. Ce n'est pas tant l'évocation du père qui est recherchée, mais l'énumération de ses plus beaux titres de chevalerie et de seigneurie. Quel autre intérêt pourrait trouver le duc de Bourgogne lui-même, personnage le plus important du duché, à rappeler dans son épitaphe le nom de ses parents dans son épitaphe :

Transcription de l'inscription funéraire de Philippe le Hardi : CY GIST TREZ HAULT ET TREZ PUISSANT PRINCE ET FONDATEUR DE LEGLISE DE CEANS PHILIPPE FILS DE TREZ HAULT ET TREZ EXCELLENT ET PUISSANT PRINCE JEHAN PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE DAME BONNE FILLE DU BON ROY DE BAIGNE SA COMPAGNE DUC DE BOURGOIGNE ET DE LEMBOURG COMTE DE FLANDRES DARTOIS DE BOURGOGNE PALATIN SIRE DE SALINS COMTE DE NEVERS DE RETHEL ET DE CHAROLOIS ET SEIGNEUR DE MALINES QUI TRESPASSA A HALLE EN BRABANT LE XXVII JOUR DAVRIL LAN DE GRACE MIL QUATRE CENT ET QUATRE SI VOUS PLAISE PRIER DIEU DEVOTEMENT POUR SON AME¹⁵⁵

Le personnage choisi pour incarner cette quête de l'ascendance montre bien cette volonté de justifier le rang du défunt par la filiation. Dans deux cas sur trois, c'est uniquement le père qui est mentionné. C'est d'ailleurs particulièrement le cas pour les inscriptions de la petite aristocratie féodale des XIII^e et XIV^e siècles. Les deux parents sont en revanche systématiquement mentionnés dans la haute aristocratie. En effet, tous les personnages ducaux de cette étude sans exception font référence à leurs deux parents dans leur inscription funéraire. C'est assez logique dans la mesure où ils sont fils et filles de nobles. Ils ont tout intérêt à ce que les noms et les titres de leurs illustres prédécesseurs figurent dans leur épitaphe afin que cela légitime leur noblesse après même leur mort.

On constate une mutation à compter du XVI^e siècle. En effet, les inscriptions funéraires de ce siècle mentionnant une ascendance ne semblent plus correspondre à ce souci de légitimer sa noblesse puisque d'une part ce sont les deux parents qui sont mentionnés, et que d'autre part, leurs

¹⁵⁵ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne*, Somogy, Musée des Beaux-Arts, Dijon, 2009, p. 22-26 : « Ci-gît très haut et très puissant prince et fondateur de l'église de céans, Philippe, fils de très haut et très excellent et puissant prince Jean, par la grâce de Dieu Roi de France et de dame bonne fille du bon Roi de Bohême sa compagne, duc de Bourgogne et de Luxembourg, comtes de Flandres, d'Artois, de Bourgogne palatine, sire de Salins, comte de Nevers, de Réthel, et du Charolais, et seigneur de Malines, qui trépassa à Halle en Brabant le 27e jour d'avril l'an de Grâce 1404. S'il vous plait prier Dieu dévotement pour son âme. ».

attributs n'apparaissent plus, à l'inverse de tous les cas précédents. Les quelques cas de filiations recensés dans les inscriptions de la première moitié du XVI^e siècle ne font que référence au nom des parents et plus aux autres titres comme c'était la coutume avant :

Transcription de l'inscription funéraire de Renée de Préfontaines, inhumée en 1527 dans l'église de Beaumont-sur-Grosne¹⁵⁶ : CY GIST REGNEE DE PREFONTANINE FILLE DE JEHAN DE PREFONTAINNE ET DE KATHERINE DE TALLANT & DAE : DE VCHAMP DE LA COULOME ET BEAULMOT EN PTIE LA QUELLE MOURUST EN SEPTEBRE 1527¹⁵⁷

Parmi toutes les mentions de filiation recensées, on peut s'attarder sur un particularisme familial dijonnais qui concerne les Pélerin, généreux donateurs du couvent des Cordeliers de la ville. Jean, décédé en 1304, et Marie, décédée l'année suivante, tous deux inhumés dans l'église des Cordeliers de Dijon, sont les seuls personnages à mentionner uniquement leur mère respective au détriment de la figure paternelle systématiquement présente en cas de référence à l'ascendance dans l'inscription :

Transcription selon le Père Claude François Lachère de l'inscription de Jean : (petite croix) + CI GIST JEHAN LE FILZ / DAMOISELLE MARIE LORE QUI FUT FILLE MADAME LORE QUI / TRESPASSA LAN DE GRACE / M CCC ET III AU MOIS DOCTOUVRE DEX AIT LARME AMEN¹⁵⁸

Transcription selon le Père Claude François Lachère de l'inscription de Marie : CI GIT DAMOISELLE MARIE / FILLE DAME LORE QUI TRESPASSA LAN DE GRACE M CCC ET IV OU / MOIS DOITOU LE LUNDI DEVANT LA / SAINT LUC PRIEZ POUR QUELLE SOIT AU PARADIS AVEC TOUS LES SAINTS AMEN¹⁵⁹

Ce n'est pas ici la figure de la mère qui est mise en avant, mais celle de la donatrice, cofondatrice avec Bertrand son mari. Laure Pélerin, décédée en 1265, est d'ailleurs l'une des premières à être enterrée dans l'édifice¹⁶⁰. L'inscription de Jean, vraisemblablement le fils de Marie, dépasse

¹⁵⁶ Beaumont-sur-Grosne, cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

¹⁵⁷ Cette dalle est toujours en place dans le chœur de l'église de Beaumont. Trad. : « Ci-gît Renée de Préfontaine, fille de Jean de Préfontaine et de Catherine de Tavannes et dame de Verchamp de la Colonne et de Beaumont en partie laquelle mourut en septembre 1527. ».

¹⁵⁸ BM Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, folio 47.

¹⁵⁹ BM Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, folio 48.

¹⁶⁰ TABBAGH (V.), « Communauté familiale et vie religieuse à la fin du Moyen Âge », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], 7 | 2003, mis en ligne le 14 novembre 2007, Consulté le 05 août 2010. URL : <http://cem.revues.org/index3132.html>

habilement la mention maternelle pour se rattacher à sa grand-mère. Une fois encore, on sort du cadre strictement familial pour se rattacher non pas à une personne, mais à une personnalité. Ici ce ne sont pas les titres qui sont mis en valeur, mais bien les actes de donations et de fondations. Même si ceux-ci ne sont pas explicitement mentionnés, il apparaît clairement qu'ils sont connus de leurs contemporains.

Cet exemple de remonter à deux générations n'est pas uniquement lié au particularisme familial des Pélerin. Les membres de la famille ducale profitent de leur inscription pour dépasser le cadre du père et faire référence à leur illustre grand-père. On ne mentionne pas « petit-fils de... », mais « fils de... jadis fils de... ». Dans ces cas de figure, le fait de ne jamais passer sous silence la génération précédente montre bien cette volonté d'affirmation lignagère profondément ancrée dans les mentalités médiévales aristocratiques :

Transcription selon Dom Plancher de l'inscription funéraire de Robert, comte de Tonnerre, inhumé dans l'abbaye de Cîteaux : CY GIST MONSEIGNEUR ROBERT DE BOURGOGNE COMTE DE TONNERRE JADIS FILS DE MONSEIGNEUR ROBERT DUC DE / BOURGOGNE ET DE MADAME AGNES JADIS FILLE DE MONSEIGR ST LOUIS ROI DE FRANCE LEQUEL TRESPASSA LE SAMEDY VEILLE DE / ST LUC LAN DE GRACE 1334¹⁶¹

Outre les 45 cas de mentions de l'ascendance, 56 inscriptions font directement référence, et parfois en plus du nom du père, au conjoint. Il s'agit exclusivement d'épithètes féminines où les défunt(e)s se disent « femme de ». Encore une fois, le pourcentage d'inscriptions concernées est assez faible et stable sur la période puisqu'il atteint les 10 % entre le milieu du XII^e et le milieu du XVI^e siècle. Cependant, sur l'ensemble de la période cela représente près d'une inscription funéraire féminine sur quatre (23 %).

Encore une fois, la référence au mari passe outre la personne pour s'attacher surtout à ses titres de chevalerie et de seigneurie. Si l'on excepte les épouses de citadins et de marchands qui ne mentionnent que rarement l'activité de leur mari, la très grande majorité des épouses qui font mention de leur époux dans leur inscription funéraire ajoutent naturellement leurs principaux titres.

Les sépultures doubles sont assez caractéristiques de cette volonté d'affirmer sa noblesse par les titres de son époux. Ainsi, lorsque la femme repose et est représentée aux côtés de son mari, son inscription mentionne non seulement le nom de son mari mais également ses titres, alors que ceux-ci figurent déjà dans l'inscription le concernant :

¹⁶¹ PLANCHER (Dom U.), MERLE (Dom), *Histoire généalogique et particulière de Bourgogne... op. cit.*, tome II, p. 343.

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription de Jean d'Arc-sur-Tille et de Jeanne du Rupt son épouse, inhumés sous une même plate-tombe à Saint-Martin d'Arc-sur-Tille¹⁶² : CI GIST MESSIRES JEHANS CHLRS IADIS SIRES / DARC QUI TRESAPASSAY LAN MIL CCC XXIX LE MARDI APS LAPARICION DEUX AIT LARME DE LI AMEN CI GIST MADAME / AALIS DE RUZ QUI FUT FAME MOSIGNEUR / IADIS SIRES DARC ET TRESPASSAY LAN MIL CCC XXXI LE VI MARS DEUX AIT LARME DE LI AMEN¹⁶³

Transcription de l'inscription funéraire de Richard et Marie de Vingles, inhumés dans l'église de Quemigny-sur-Seine¹⁶⁴ : CY GY DAMISEL MARIE PETYTE A SO VIVA FAME DE PRE [VINGLE] ESCUIER ET TRESPASSA LA DE GRACE MIL / IIIIc IIIIxx ET TROIS CY GY RYCHART DE / VIGLS ESCUIERZ A SO VIVAT SYGNER DE QUEMIGNY ET TREPASSA LAN DE GRACE IIIIc LX ET VII IO / DE SAITE (petite croix) +¹⁶⁵

À cette remarque, il faut ajouter que certaines épouses profitent de leur inscription funéraire pour mentionner leur remariage. Une fois encore, au-delà des noms des époux successifs, il s'agit surtout de coucher dans la pierre leurs titres :

Transcription de l'inscription funéraire de Guillaumette de Baudancourt inhumée dans l'église Saint-Martin d'Arc-sur-Tille : CY GIST NOBLE DAME / MADAME GUILLAUMETTE DE BAUDACOURT DAME DARC SUR THILLE IAD FEME DE FEU MESS GUIL/LAe DE SAULX CHLR S EN PTIE DUDIT ARC ET DE/PUIS FEME DE NOBLE ESCUIER IEHA DE GAND LAQUELLE TRESPASSA LE XIII IO DE DECEBRE M CCCC LVII¹⁶⁶

Ces cas de mentions de remariages qui ne concernent que des inscriptions funéraires féminines sont particulièrement intéressants à observer dans la mesure où ils apparaissent tous au XV^e siècle. Ils s'inscrivent donc dans cette fin de Moyen Âge où le besoin de devoir et de pouvoir légitimer son rang est particulièrement important.

¹⁶² Arc-sur-Tille, cton et arrt de Dijon (21).

¹⁶³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 32.

¹⁶⁴ Quemigny-sur-Seine, cton d'Aignay-le-Duc, arrt de Montbard (21).

¹⁶⁵ Cette plate tombe dessinée par Pierre Palliot est conservée dressée dans le transept sud de l'église de Quemigny-sur-Seine (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 231). « Ci-gît damoiselle Marie Petit à son vivant femme de Pierre de Vingles, écuyer et trépassa l'an de grâce 1483. Ci-gît Richard de Vingles à son vivant seigneur de Quemigny et trépassa l'an de grâce 1476 le jour de la Sainte-Croix [3 mai]. ».

¹⁶⁶ BnF, Collection Bourgogne, Manuscrit XIV : « Ci-gît noble dame madame Guillaumette de Baudancourt dame d'Arc-sur-Tille jadis femme de feu messire Guillaume de Saulx, chevalier, seigneur en partie dudit Arc-sur-Tille, et depuis femme de noble écuyer Jean de Gand laquelle trépassa le 13e jour de décembre 1457. ».

- *La qualification sociale, introduction au rang du défunt*

Comme la plupart des actes de la pratique, lorsqu'une inscription funéraire livre une identité, cette dernière est toujours introduite par une épithète d'honneur qui résume à elle seule le rang du défunt. Au total, 466 défunts sur les 828 nommés par cette étude bénéficient d'une qualification sociale (Annexe III, fig. 78, p. 164-165). Le pourcentage de défunts qui ne portent aucune qualification sociale dans leur épitaphe est donc important. Mais surtout, les quelques 600 inscriptions funéraires de ce corpus ont livré plus de 70 épithètes différents, ce qui est considérable. Il est cependant possible d'effectuer des regroupements, par catégorie sociale (noble, religieux, non-noble), mais aussi par épithète car ces derniers sont parfois très proches dans les termes employés.

Chez les hommes, la qualification de « messire » est la plus répandue avec 86 mentions, soit 25 % des défunts masculins qualifiés. Elle concerne 63 nobles, dont 39 chevaliers, et 23 religieux. C'est assez curieux dans la mesure où l'étude de Marie-Thérèse Caron avait mis en avant le fait que dans les actes de la pratique, la qualification de « noble homme » était la plus fréquente avec 41 % des fiefés nobles concernés¹⁶⁷. Pour les inscriptions, cette épithète n'est utilisée que dans 7 % des cas. En ce qui concerne les dames, on dénombre 36 « madame », 30 « dame » et 33 « damoiselle ». Ces trois termes répartis équitablement représentent à eux seuls plus de 82 % des épithètes féminines mises en avant par les inscriptions.

D'une manière générale, ce sont prioritairement les nobles qui bénéficient d'épithètes d'honneur. Les chevaliers sont très majoritairement nommés « messire », avec parfois quelques variantes puisque l'on dénombre entre autres 8 « noble et puissant seigneur », 5 « haut et puissant seigneur », 5 « noble seigneur » et 5 « noble homme ». À l'inverse, et comme l'a très bien démontré Marie-Thérèse Caron, les écuyers ne sont jamais introduits « messire ». D'ailleurs, plus d'un sur deux ne bénéficie pas d'épithète contre moins d'un sur trois pour les chevaliers. Ces chiffres sont cependant plus élevés que ceux fournis par l'étude des actes de la pratique réalisée par Marie-Thérèse Caron¹⁶⁸. Leurs épithètes sont plutôt « noble homme » (20 % des cas), ou « noble seigneur » (14 % des cas).

En ce qui concerne leurs épouses, on a vu précédemment que leur épithète se partageait équitablement entre les trois dénominations traditionnelles. Par contre, les dames et demoiselles non qualifiées représentent dans les inscriptions 17 % et 13 % des cas. Si ce résultat est logique pour

¹⁶⁷ CARON (M-Th.), *op. cit.*, p. 21.

¹⁶⁸ Marie-Thérèse Caron rapporte en effet que 62 % des écuyers et 15 % des chevaliers ne portent pas d'épithètes d'honneur dans les actes de la pratique (cf CARON (M-Th.), *op. cit.*, p. 22.).

les dames, il est très surprenant pour les demoiselles lorsque l'on sait que 90 % des actes de la pratique ne révèle aucune qualification pour ces dernières¹⁶⁹.

Parmi les épithètes nobles, certaines attestent d'une référence volontaire et explicite à l'antique. En effet, lorsque des seigneurs de Vergy se nomment « illustre seigneur » on n'est pas loin des titulatures romaines et des « *vir illustris* » qui les composent. De même, les ducs de Bourgogne affirment leur supériorité sociale dès l'énoncé de leur épithète d'honneur. L'inscription funéraire des trois ducs inhumés sous le même tombeau à Cîteaux (Eudes I^{er}, Hugues II et Eudes II) les introduit comme « TRES ILLUSTRISSIMI BURGUNDIE DUCES » et conserve cet héritage antique alors que les ducs et duchesses du XV^e siècle optent pour « très haut(e) et très puissant(e) prince(sse) ».

En ce qui concerne les épithètes d'honneur des ecclésiastiques, elles sont plus variées et plus composites que celles des nobles. Alors que ces derniers insistent à travers elles sur leur noblesse et leurs titres seigneuriaux, les premiers bénéficient d'épithètes calqués sur les valeurs morales qu'ils véhiculent. Leurs qualificatifs sont ainsi formés autour des termes « vénérable » (26 mentions), « religieux » (23 mentions), « discret » (23 mentions) et « révérend » (7 mentions).

Les abbés sont ceux qui bénéficient des titres les plus éloquents. On dénombre ainsi 5 « révérend père en Dieu » et 2 « révérend père » ainsi que 3 « vénérable... » et 3 « messire de bonne mémoire ». Malgré cela, 6 s'intitulent seulement « *frater* » et 4 « *dominus* ». Les abbesses prennent d'ailleurs plutôt modèle sur ces derniers. Hormis 2 « noble et religieuse dame », il faut dénombrer 5 « madame » et 1 « dame ».

Les moines ne sont pas avarés d'épithètes pompeux. Si la moitié d'entre eux s'intitulent seulement « frère », on ne dénombre pas moins de 4 « vénérable et religieux », 3 « vénérable » ainsi que « noble et religieuse personne ». On peut aussi distinguer Pierre Henry, prieur de Saint-Bénigne de Dijon décédé en 1522 introduit par « vénérable et scientifique » en raison de son titre de bachelier en théologie. Mais l'épithète le plus flatteur revient sans doute à Jacques Dampnon de Semur, lui-aussi prieur de Saint-Bénigne inhumé en 1408 dont l'identité est introduite par « VIR RELIGIOSUS HUMILIS DEVOTUS FRATER ». Les religieuses, et comme les femmes en général, se contentent de simple « dame » avant leur nom.

Au niveau de la tournure de l'épithète employée dans les inscriptions, les chanoines se situent entre les abbés et les moines puisque les termes « vénérable » et « discret » reviennent de manière récurrente. Le terme « maître » est celui qui revient le plus souvent avec 5 emplois seuls et 1 « vénérable homme maître » et 1 « noble et vénérable personne maître ».

¹⁶⁹ CARON (M-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 22.

Au-delà de ces termes attribués aux ecclésiastiques, il convient surtout d'insister sur le fait que la part de ceux qui ne bénéficient pas d'épithète est extrêmement faible puisqu'elle est inférieure à 15 %.

Les non-nobles bénéficient également d'épithètes d'honneur dans une inscription funéraire sur deux. Leur cas reste cependant simple à étudier puisque si leurs femmes ne sont que rarement introduites, 65 % des hommes sont désignés comme « honorable homme » et 13 % comme « vénérable homme ». Le terme « maître » revient cependant à 4 reprises et distingue à chaque fois des roturiers titulaires d'une charge ducale.

Comme les inscriptions latines qui donnent de manière systématique les *tria nomina*, les épitaphes médiévales accordent beaucoup d'importance au nom du défunt. On retrouve dès le début de l'inscription le prénom, le nom et une épithète d'honneur extrêmement explicite. L'identité joue ainsi pleinement son rôle dans la commémoration puisque l'inscription est rédigée pour se souvenir de la personne. La mention des liens familiaux dépasse comme à l'époque romaine la simple filiation puisque le nom des parents, en l'occurrence du père, est souvent supplanté par l'énoncé de ses titres. De même que la filiation dans les inscriptions latines était sous l'Empire un signe distinctif qui permettait de reconnaître le citoyen romain de celui qui ne l'était pas, la filiation médiévale cherche surtout le statut noble du défunt. Ainsi, l'éloge des fonctions paternelles et plus encore personnelles permet de maintenir le souvenir par la pierre de son rang terrestre.

b) L'éloge des fonctions : replacer le défunt dans son rang terrestre

L'identité du défunt n'est qu'une composante de l'inscription funéraire. Au-delà du nom, il s'agit surtout de pouvoir identifier son statut social. Face à la relative diversité des hommes et femmes inhumés *ad ecclesiam*, l'inscription funéraire a pour but conserver dans la pierre la titulature personnelle de chacun d'entre eux. Aussi, les qualifications nobiliaires, religieuses et professionnelles sont généralement détaillées immédiatement après le prénom et le nom du personnage.

- *Les qualifications nobiliaires dans les épitaphes bourguignonnes*

Comme chaque homme noble naît écuyer et devient chevalier après l'adoubement, les titres de chevalerie portés par l'aristocratie féodale bourguignonne figurent en bonne place dans leurs inscriptions. Pour les hommes, celui qui revient le plus souvent est bien évidemment le titre de

chevalier porté par 94 défunts. Les termes « chevalier », « *miles* » ou plus rarement « *militis* » pour les inscriptions en langue latine, apparaissent très généralement dans leur inscription en troisième position, immédiatement après le nom. Par rapport aux inscriptions de chevaliers, on peut faire deux remarques. Premièrement une inscription de chevalier sur trois est en latin. Ces dernières sont d'ailleurs toutes antérieures à 1350. Deuxièmement, on peut également constater que près de deux chevaliers sur trois sont inhumés en milieu monastique, dans une abbaye, un couvent ou un prieuré.

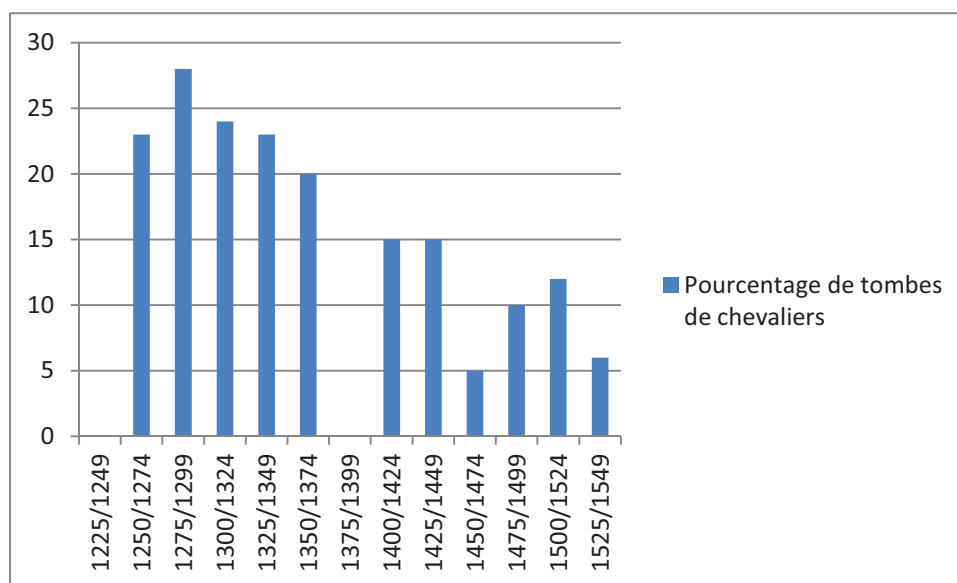


Figure 10 : Diagramme de répartition des tombes de chevaliers par quart de siècle.

Comme le montre le diagramme ci-dessus (fig. 10), les monuments funéraires de chevaliers représentent 25 % du corpus dans la seconde moitié du XIII^e siècle avec un pic à 27 % dans le premier quart du XIV^e siècle. Cependant, c'est sans surprise que l'on constate que leur sépulture ne concerne plus que 8 % des inhumations pour la première moitié du XVI^e siècle.

Les écuyers représentent 53 défunts de ce corpus. Toutes les inscriptions à l'exception d'une seule sont en langue vernaculaire et le défunt est désigné immédiatement après son nom comme étant « écuyer ». Seule l'épithaphe en latin, celle d'Eudes de Frôlois, inhumé à l'abbaye de Fontenay qualifie le personnage d'« *armiger* ». À l'inverse des chevaliers majoritairement inhumés en milieu monastique, les écuyers reposent plutôt dans l'église de leur paroisse. Seul un sur quatre a établi sa sépulture dans une abbaye, un couvent ou un prieuré.

Le diagramme ci-dessous du nombre d'écuyers bénéficiant d'une sépulture *ad ecclesiam* (fig. 11) est naturellement inversé par rapport à celui concernant les sépultures de chevaliers. On passe de 2 % des monuments funéraires du corpus concernant des écuyers dans la seconde moitié du XIII^e siècle à 15 % pour la fin du XV^e siècle. En revanche, la première moitié du XVI^e siècle se caractérise

par un net recul du nombre d'écuyers cités dans les inscriptions funéraires, avec 6 % des monuments recensés. Ce chiffre est même légèrement inférieur à celui qui concerne les chevaliers pour la même période.

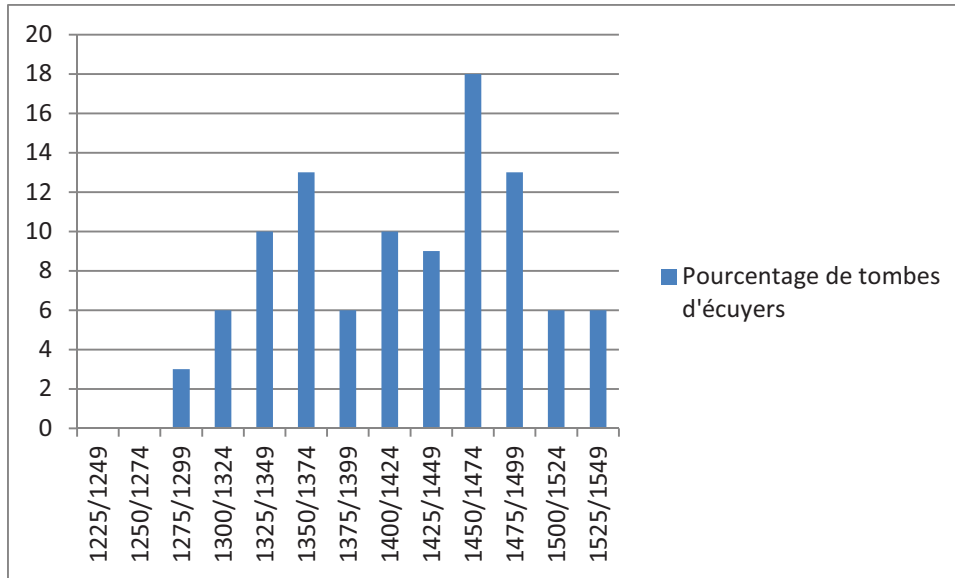


Figure 11 : Diagramme de répartition des tombes d'écuyers par quart de siècle.

Enfin, seules 7 inscriptions font état de « damoiseau ». Ces dernières sont comprises en 1277 et 1348. Six des sept damoiseaux reposent dans une abbaye et deux de ces inscriptions sont en latin.

Les qualifications nobiliaires féminines aboutissent sensiblement aux mêmes conclusions que pour leurs maris. 62 femmes sont dites « dame » ou « *domina* » dans leur inscriptions de même que 38 autres sont dites « damoiselle ». Les qualifications nobiliaires féminines sont cependant beaucoup moins aisées à repérer. Contrairement aux titres de chevalerie systématiquement placés après le nom, le titre de « dame » ou de « damoiselle » peut se placer dans l'inscription avant comme après le nom. Il faut ainsi éviter de confondre le qualificatif social avec le rang réel occupé par la personne.

Comme le rappelle Marie-Thérèse Caron, une femme noble naît « damoiselle » et acquiert le titre de « dame » lorsqu'elle atteint une position sociale plus élevée¹⁷⁰. 60 % des dames reposent en milieu monacal et une épitaphe sur 6 est en latin. Pour les demoiselles, le constat est plus partagé au niveau de l'inhumation puisque seule une sur deux repose dans une abbaye, un prieuré ou un couvent. En revanche, comme pour les écuyers, leur inscription funéraire se démarque vraiment par la permanence de la langue vernaculaire.

¹⁷⁰ CARON (M-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit...*, p. 27.

Du point de vue chronologique, on constate que l'évolution dans les inscriptions du titre de dame suit assez nettement celle du titre de chevalier. Ce titre apparaît dans 20 % des inscriptions féminines de la première moitié du XIII^e siècle pour ne concerner plus que 12 % de ces dernières à la fin du siècle suivant. On peut cependant observer une recrudescence similaire à celui de chevalier du titre de dame dans la première moitié du XV^e siècle.

L'évolution de la mention de titre de damoiselle suit également de près celui d'écuyer puisque 2 % des inscriptions font état du titre de demoiselle pour la deuxième moitié du XIII^e siècle contre 10 % des inscriptions pour la seconde moitié du XV^e siècle.

Si on fait exception des membres de la famille ducale, les titres nobiliaires tels que comte ou baron sont extrêmement rares dans les inscriptions funéraires. Mais lorsque le défunt est titulaire d'un titre aussi prestigieux, c'est de toute évidence qu'il le fait figurer en bonne place dans son épitaphe. Cinq inscriptions font état d'un rang de noblesse élevé. Jacques de Mâlain puis Henry son fils sont mentionnés « chevalier, seigneur, baron de Lux... ». Dans sa titulature, Jean de Vienne est introduit comme « Noble baron messire Jean de Vienne ». Louis de La Trémouille fait évidemment référence dans son inscription à ses titres de « grand baron de la terre d'Uchon, d'Antigny, de Bourbilly, de Montigny, de Dampierre, de Chiselles et de Pouilly près de Tonnerre ». Marguerite de Ventadour semble la seule femme à disposer d'un titre aussi prestigieux que celui de « Comtesse de Joigny et d'Antigny ».

Outre les titres de chevalerie et des titres de noblesse, les inscriptions funéraires nobles distinguent aussi les titres de seigneurie. Dans ce corpus, 144 épitaphes mentionnent ainsi le défunt comme étant titulaire d'un ou plusieurs titres de seigneuries. Très généralement, le titre de seigneurie occupe la quatrième place dans l'inscription lorsque le défunt possède un titre de chevalerie, ou la troisième si celui-ci en est dépourvu. Le titre de chevalerie semble donc prévaloir dans l'inscription sur le titre de seigneurie. En latin, le titre de seigneurie est introduit par « *dominus de* » alors que les inscriptions en langue vernaculaire optent pour « sire de... » ou « seigneur de... ». Un titre de seigneurie sur deux mentionné dans l'inscription est détenu par un chevalier, et un sur cinq par un écuyer. Cela revient à dire que plus d'un titre de seigneurie sur trois n'est pas accompagné d'un titre de chevalerie. Cependant la seigneurie est toujours détenue par un personnage d'importance. Il s'agit le plus souvent d'un noble issu d'une des grandes familles bourguignonnes ou d'un notable détenteur d'une charge ou d'un office ducal.

À ces titres de seigneuries masculins, il faut ajouter que 35 inscriptions féminines mentionnent la défunte comme étant « *domina de...* » ou « dame de... ». Ainsi, le titre de dame n'est

pas uniquement le pendant de chevalier, comme le pensait Marie-Thérèse Caron¹⁷¹. Ce titre peut aussi dans les épitaphes renvoyer à un titre de seigneurie détenue par une femme.

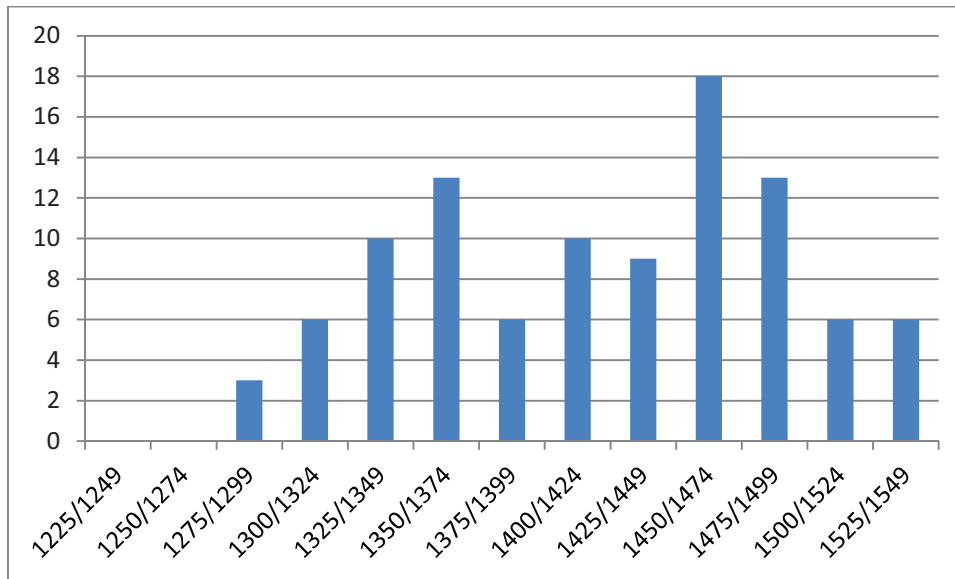


Figure 12 : Diagramme de répartition des tombes de seigneurs par quart de siècle.

D'une manière générale, les titres de seigneuries sont de moins en moins présents dans les inscriptions funéraires. Alors que 40 % des inscriptions en font mention dans le deuxième quart du XIII^e siècle, ils n'apparaissent plus que dans 12 % des inscriptions du deuxième quart du XVI^e siècle, suivant ainsi un déclin progressif tout au long de la période chronologique (fig. 12). Ce constat peut s'expliquer par le déclin de la petite aristocratie féodale qui voit disparaître les petits seigneurs dépositaires d'une ou deux petites seigneuries au profit de grands seigneurs qui, en cette fin de Moyen Âge, se raréfient et cumulent ainsi une multitude de titres de seigneurie.

Au-delà des titres de chevalerie et de seigneurie, les inscriptions funéraires nobles font également souvent mention de l'appartenance du défunt à l'administration ducal puis royale. Comme les femmes, dames et damoiselles ne peuvent bénéficier de telles charges, il est assez normal de ne pas trouver de qualifications « professionnelles » dans leurs inscriptions. Seule, l'épitaphe de Jeanne de Courcelles, inhumée en 1420 dans l'église de Rouvres-en-Plaine¹⁷², fait référence à un service ducal puisqu'elle mentionne qu'elle était « mère de lait du duc Philippe » tandis que son mari Monot était son châtelain du château de Rouvres-en-Plaine.

Les nobles ne sont pas insensibles aux rentes et prestige qu'ils peuvent tirer de ces fonctions souvent plus honorifiques que professionnelles. 16 % des épitaphes de chevaliers, 31 % des

¹⁷¹ CARON (M-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit...*, p. 27.

¹⁷² Rouvres-en-Plaine, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

épitaphes d'écuyers ainsi qu'une vingtaine d'épitaphes de nobles non-titrés mentionnent l'exercice de services ducaux. Comme le constatait déjà Marie-Thérèse Caron à travers les sources manuscrites, très peu de nobles éprouvent le besoin de parler de leurs fonctions dans leurs inscriptions funéraires.

D'une manière générale, plus le noble est titré, moins il fait étalage de ses fonctions ducales. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'il y ait deux fois plus d'écuyers que de chevaliers déclarant des fonctions honorifiques dans les inscriptions. Beaucoup prétextent une fonction de « conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne » dans leur inscription afin de matérialiser le semblant d'importance qu'ils pensaient détenir. En réalité seuls quelques grands personnages étaient réellement influents. Un Louis de La Trémouille qui ne mentionne que ses titres de baronnie ne peut trouver d'équivalent avec un Amblart de Neuville « conseiller et chambellan du duc ». Les chevaliers mentionnent des titres plus élevés que les écuyers. Alors que ces derniers occupent des offices divers (écuyer de l'écurie, panetier, archer, sommelier), les chevaliers trustent les charges de sénéchaux, baillis, chambellans ou maîtres d'hôtel.

Il faut également observer une augmentation du nombre de ces charges ducales dans les inscriptions funéraires. En effet, absentes au XIII^e et peu présentes dans la première moitié du XIV^e siècle, c'est surtout à la fin du XIV^e siècle que le nombre de mention augmente. Il faut d'ailleurs d'observer une recrudescence des cas dans le deuxième quart du XV^e siècle. La fin du Moyen Âge se caractérise dans les inscriptions par une recrudescence de la carrière. C'est en quelque sorte un retour au *cursus honorum* antique à travers la mise en valeur de faits et de gestes. Certaines inscriptions tournent même au *curriculum vitae* :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Robert de Montgomery inhumé dans l'église de Lantenay : CY GIST MESS ROBERT DE MON[T]GOMERY CHLRS DE LANTENAY NATIF DUDIT LIEU GENTILHOMME DE LA / MAISON DU ROY LOYS ET CHARLES ROYS DE / FRANCE LEQUEL FUT EN LA COMPAGNIE DUDIT ROY CHARLES HUITIEME EN LA CONQUIESTE DU ROY/AUME DE NAPLES ET A SON RETOUR FUT CAPI/TAIN ET CHASTELLAIN DE TALENT ET A LA FIN DE SES IOURS LE MARDY DIX SEPTIESME / IOUR DOCTOBRE LAN MIL IIIIc / IIIIxx ET DIX SEPT PRIES DIEU POUR LUY AMEN PATER NOSTER¹⁷³

¹⁷³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 241 : « Ci-gît messire Robert de Montgomery chevalier de Lantenay natif dudit lieu gentilhomme de la maison du Roi de France lequel fut en la compagnie dudit roi Charles VIII en la conquête du royaume de Naples, à son retour capitaine et châtelain de Talant et à la fin de ses jours le mardi 17e jour d'octobre l'an 1497. Priez Dieu pour lui. Amen Pater Noster. ».

- *Les qualifications ecclésiastiques*

Comme celles des membres de l'aristocratie féodale, les inscriptions funéraires des clercs font bien entendu état de la fonction du personnage et des charges et offices qui lui reviennent. Au total, les inscriptions rassemblées par ce corpus permettent de connaître la titulature de plus de 200 ecclésiastiques. Compte-tenu du nombre d'édifices claustraux établis en Bourgogne, les inscriptions de membres du clergé régulier sont les plus nombreuses. On dénombre ainsi 49 inscriptions funéraires d'abbés, 9 d'abbesses, 58 de moines, 6 de religieuses et 19 de chanoines tous séculiers. Mais ce corpus est aussi constitué de 43 inscriptions de prêtres et 10 d'évêques.

D'une manière générale, les épitaphes des ecclésiastiques sont construites selon le formulaire traditionnel¹⁷⁴. Les charges et fonctions exercées figurent ainsi au même titre que les titres nobiliaires immédiatement après le nom du défunt. Une nuance doit être cependant apportée concernant les épitaphes des grands dignitaires. Dans le souci d'étaler leur culture, les inscriptions de certains abbés (et de certains évêques) sortent du schéma traditionnel pour prendre la forme d'une composition littéraire recherchée et soignée¹⁷⁵. L'emploi quasi systématique du latin est un argument supplémentaire. Parmi les 45 inscriptions d'abbés, seuls 7 sont en langue vernaculaire, et toutes postérieures au premier tiers du XV^e siècle. De même, les 6 des 9 inscriptions d'abbesses qui sont en français sont postérieures au dernier quart du XV^e siècle¹⁷⁶.

Les abbés et abbesses bénéficient de manière assez systématique d'une inhumation *ad ecclesiam*. Le nombre de monument d'abbés représente en moyenne 12 % des monuments de ce corpus. Quant aux pics des premiers siècles, ils s'expliquent par le fait que les laïcs étaient encore peu nombreux à pouvoir se faire enterrer dans un édifice religieux.

En ce qui concerne les évêques, il est beaucoup plus difficile d'obtenir des résultats fiables compte-tenu du faible nombre de monuments, et *a fortiori* d'inscriptions conservées. Cependant, en ce qui concerne la langue employée, 6 épitaphes sont en latin et 3 en langue vernaculaire, toutes postérieures à 1460.

Les inscriptions des abbés et d'évêques mentionnent toujours leur charge. Pour les abbés, les formules employées sont aussi communes que variées, « *abbas hujus monasterii* », « *abbas hujus loci* », « abbé de céans » ou « abbé de... ». Pour les évêques, compte-tenu du fait qu'ils ne reposent pas nécessairement dans leur église cathédrale, l'annonce de leur fonction les rattache toujours au siège de leur diocèse. L'annonce de l'abbatit ou de l'épiscopat ne prend pas toujours

¹⁷⁴ Se référer p. 234 et suivantes.

¹⁷⁵ Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à la structure des inscriptions funéraires p. 234 et suivantes.

¹⁷⁶ Cela conforte notre observation concernant le fait que le français tend à s'imposer jusque dans les milieux ecclésiastiques en cette fin de Moyen Âge (se référer au chapitre concernant la langue de l'inscription p. 234).

immédiatement place après le nom. Contrairement aux membres de l'aristocratie féodale qui se contentent d'énumérer leurs titres, les grands prélats n'hésitent pas à commémorer, même brièvement, le déroulement de leur carrière. Tout d'abord, les titres universitaires, parfois très détaillés, figurent en bonne place dans l'inscription, généralement après le nom :

Transcription selon Dumay de l'inscription funéraire de Pierre de Courbeton, inhumé à Saint-Bénigne de Dijon : petite croix) + HIC JACET BONAE MEMORIAE FR / PETRUS DE COURBETON SACRAE THEOLOGIE DOCTOR OLIM HUIUS MONASTRII ABBAS / QUI OBIIT ANNO DOMINI MILLESIMO CCC / SEPTUAGESIMO NONO DECIMO QUARTO KALE[ENDAS] MAII [CUJUS] AIA PER MISERICORDIA DEI REQUIESCAT IN PACE AME¹⁷⁷

Transcription de l'inscription funéraire du cœur de Laurent Bureau, inhumé chez les Carmes de Dijon : CY GIST LE [COEUR] DE MAISTRE LAURE[N]S / BUREAU P[RO]VI[N]CIAL DE NARBON[N]E PUIS [CON]FESSEUR DU ROY CHARLES 8 ET / LOYS 12 EVESQUE DE SISTERO[N] ET / RELIGIEUX DE CEANS Q[U]I TRESPASSA A BLAYE LE 5 DE JUILLET 1504 LE CORPS GIST / A ORLEANS AUX CARMES¹⁷⁸

De même, les fonctions abbatiales et épiscopales sont souvent ressenties comme un aboutissement. Contrairement aux chevaliers qui mentionnent sèchement leurs titres sans même dire à quel moment ils ont été adoubés et combien de temps ils ont tenu leur rang, les abbés et évêques précisent parfois les conditions d'accession et la durée de leur abbatiat. Alexandre de Montaigu, inhumé en 1417 à Saint-Bénigne, fut « prieur du monastère de Flavigny puis, après avoir été élu par l'assemblée, vénérable abbé de ce monastère ». L'inscription d'Hugues d'Autrey, abbé de Theuley décédé en 1529, rapporte que celui-ci « dirigea cette maison durant 35 ans ». Et ce n'est pas une question de temps puisque l'épithète de Gui de Neuchâtel, inhumé en 1357 à La Bussière, précise que ce dernier « fut abbé de ce lieu l'espace de 30 ans et 3 mois ».

Les moines et moniales ont été nombreux à obtenir le droit de se faire enterrer dans l'église où ils ont si longtemps vécu. Comme leurs abbés et abbesses, ils bénéficient majoritairement d'inscriptions en latin mais cependant dans une proportion moindre. En effet, deux épithètes sur cinq sont en langue vernaculaire, et plus de la moitié de ces dernières sont postérieures à 1450. Une fois encore, le contexte monastique semble vraiment plus propice au maintien de la culture latine.

¹⁷⁷ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*..., planche 881 : « Ci-gît le frère de bonne mémoire Pierre de Courbeton docteur en théologie sacrée autrefois abbé de ce monastère qui mourut l'an du Seigneur 1379 la dixième des quatre calendes de mai. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix. Amen ».

¹⁷⁸ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*..., planche 1384.

D'un point de vue chronologique, on constate par le biais des inscriptions funéraires une augmentation du nombre de sépultures monacales puisque l'on passe de 9 % pour la première moitié du XIV^e siècle à 13 % pour la première moitié du XVI^e siècle, avec un seuil à 16 % à la fin du XV^e siècle. Comme les inscriptions des abbés, les épitaphes des moines marquent leur appartenance au monastère. Cela va au-delà de la simple présence des termes « *frater* », « frère » ou encore « religieux », puisque cela apparaît de manière plus concrète encore avec l'emploi d'expressions comme « *monachus hujus monasterii* », « *monachus hujus loci* » ou « *monachus hujus ecclesie* » qui suit le plus souvent leur charge ou leur office.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les épitaphes des moines trahissent également ce besoin d'affirmer son rang. Outre le statut de religieux, elles définissent clairement les charges, offices et prébendes exercées par chacun. Cependant, comme pour les abbés et évêques, ce sont à chaque fois des charges ecclésiastiques et non civiles qui sont mises en avant. Ce souci de définir sa fonction est présent dans les premières inscriptions du XIV^e siècle, mais de manière modeste, à l'image de l'inscription funéraire de Pierre de Saulx, inhumé à Saint-Bénigne en 1301 :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription de Pierre de Saulx : (petite croix) + HIC IACET FRATER PETRUS DE SAUZ / DICT[US] DE VENTOUX MONACHUS HUIUS MONASTERII ET PREPOSITUS / QUI OBIIT ANNO DNI M CCC III / III KAL NOVEMBRIS CUIUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE AMEN¹⁷⁹

Alors que les inscriptions du XIV^e siècle montrent une relative sobriété dans les fonctions gravées sur la pierre tombale puisque l'on se contente juste de préciser que l'on est prieur ou chambrier, les épitaphes des siècles suivants tranchent véritablement. Le ton est donné avec l'inscription de Jacques Dampnon, inhumé en 1408 à Saint-Bénigne :

Transcription de l'inscription funéraire de Jacques Dampnon : (petite croix) + ANNO DOMINI MILLESIMO QUADRIN/GENTESIMO VIII ID SEPTEMBRIS OBIIT VIR RELIGIOSUS HUMILIS DEVOTUS FRATER JACO/BUS DE DAMPNON DE SINEMURO QUONDAM PRIOR / CLAUSTRALIS AC ELEMOSINARIUS HUIUS MONASTERII CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE AMEN¹⁸⁰

¹⁷⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 40. Trad. : « Ci-gît le frère Pierre de Saulx dit de Ventoux moine de ce monastère et prieur qui mourut l'an du Seigneur 1303 le 3 des calendes de novembre. Que son âme repose en paix. Amen. ».

¹⁸⁰ ADCO, fonds de la CACO, 69 J 74 Dijon II. Trad. : « L'an du Seigneur 1408 en septembre mourut l'humble, dévôt et religieux homme frère Jacob de Dampnon de Semur jadis prieur claustral et aussi aumônier de ce monastère. Que son âme repose en paix. Amen. ».

Ce n'est plus une petite charge ou une prébende qui est stipulée, mais trois. Et ce n'est pas un hasard si l'inscription qui accumule le plus de charge est à mettre à l'actif d'un moine de l'abbaye de Saint-Seine :

Transcription de l'inscription funéraire d'Henry de Bar : CY GIST FRERE HENRY DE BAR JADIS TRESORIER / DE LEGLISE DE CEANS EN LONTEMPS CHAMBRIER DE CESTE EGLISE PRIEUR DE LERY / ET DE SAINT MARTIN DE LENGRES ET CELERIER DICELLE DITTE EGLISE QUI TRESPASSA LE XII DU MOIS DE MARS LAN MIL CCCC LXIX PRIEZ DIEU POUR LUY¹⁸¹

Les épitaphes des chanoines, peu nombreuses dans ce corpus et logiquement massivement concentrées dans les cathédrales du duché, rejoignent sur de nombreux points celles des moines précédemment évoquées. Elles sont rédigées pour moitié en langue vernaculaire et encore une fois font état, par les charges qu'elles énumèrent, de la bonne situation des défunts.

Pour terminer, on peut s'attarder sur les inscriptions des prêtres. Ces derniers accèdent tardivement à la sépulture *ad ecclesiam*. Ce corpus démontre qu'il n'y a guère de sépultures conservées avant 1450¹⁸². Compte-tenu de la chronologie mais peut-être aussi du contexte paroissial dans lequel vivent les prêtres, ce n'est pas un hasard si leurs inscriptions sont majoritairement écrites en langue vernaculaire. Comme dans les épitaphes de ses confrères réguliers, sa fonction presbytérale figure le plus souvent immédiatement après l'évocation de son nom par l'emploi des termes « *presbyter* » ou « prêtre ». L'épitaphe détaille même les cures dont il a la charge. Cependant, on constate également dans les inscriptions presbytérales du XV^e siècle un besoin d'étaler les charges et prébendes détenues :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Philibert Lecartey, inhumé en 1499 à la Sainte-Chapelle de Dijon : CY GIST VENERABLE ET DISCRETE PSONE M[ONSIEUR] PBT LECAR/TEY PBRE LICENEN DECRET ET BACHELIER E LOIS IAD CHAN ET CHAN DE CEANS ARCHIPREBTRE DE POILLY EN AUXOIS ET CONSEILL DU ROY NRE SIRE EN SES PARLEMENTS DE / BOURGOIGNE LEQUEL TRESPASSA LE IIII IOUR DE JUILLET MIL CCCC IIIIxx DIX NEUF DIEU AIT SON AME AMEN¹⁸³

¹⁸¹ La plate tombe d'Henry de Bar, relevée par Pierre Palliot (VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 209) est conservée dressée dans l'église Saint-Seine-l'Abbaye (21).

¹⁸² Il faut cependant se méfier des aléas de la conservation. Contrairement aux églises abbatiales et cathédrales, les églises paroissiales sont mal documentées et ont souvent été l'objet de restauration ou de destruction massives compte-tenu de leur faible histoire et statut. Cela pourrait expliquer que de nombreuses dalles de prêtres ne nous soient pas parvenues.

¹⁸³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 244 : « Ci-gît vénérable et discrète personne monsieur Philibert Lecartey prêtre, licencier en décret et bachelier en lois jadis chantre et chancelier de céans

Comme les membres de l'aristocratie laïque, les dignitaires ecclésiastiques font figurer en bonne place dans leur inscription funéraire le rang et la fonction qu'ils ont occupés ici bas. Il s'agit encore une fois, au même titre que les laïcs, d'ancrer dans la pierre les pieuses fonctions exercées par le personnage tout au long de sa vie. Cependant, le rapport au rang du personnage est plus abouti dans les inscriptions funéraires des religieux. Il existe dans les épitaphes des réguliers et séculiers une notion de temps et un déroulement de la carrière qui ne se retrouvent pas dans les inscriptions funéraires des laïcs. Si Bonaventure de Vingles est présenté dans son inscription funéraire comme ESCUYER SEIGNEUR DE / QUEMIGNY, QUEMIGEROT, DE CHARRIGNY, CAPITAINE DE LA VILLE ET / CHASTEAU DE DUESME DE PAR LE ROY, on ne sait ni dans quel ordre chronologique, ni combien de temps ce personnage était à la tête de ce patrimoine seigneurial. Il y a un véritable détachement à la fonction dans les inscriptions funéraires des religieux. Très régulièrement, les termes « *quondam* » et leur pendant français « jadis » ou « autrefois » introduisent l'énumération des fonctions, charges et prébendes détenues par le défunt. C'est une chose qui ne se retrouve absolument pas dans les inscriptions funéraires de l'aristocratie féodale. Alors que le religieux, malgré la mise en avant dans l'épitaphe du cumul des fonctions, se détache de ses charges face à la mort, on a le sentiment que le chevalier, le seigneur s'accroche à ses titres au-delà de la mort. Cela s'explique par simplement par le fait que les titres de seigneurie désignent un patrimoine familial qui dépasse la personne.

- *Les qualifications des non-nobles*

Les non-nobles représentent une part importante des défunts inhumés dans les édifices religieux. Cependant, alors qu'il est facile d'identifier par l'épitaphe ou par l'iconographie la sépulture d'un noble ou d'un religieux, bon nombre de monuments funéraires restent ambigus sur le statut du défunt qu'ils recouvrent et parfois représentent. En effet, comme l'ascension sociale reste un enjeu majeur pour les hommes du Moyen Âge, il est plutôt habile de laisser planer un doute sur son rang jusque dans son inscription funéraire. Si les membres de l'aristocratie féodale s'empressent de mentionner au cœur de leur inscription leurs titres de chevalerie et de seigneurie, les non-nobles attestent leur appartenance à l'aristocratie urbaine, qui à la fin de la période médiévale se confond

archiprêtre de Pouilly-en-Auxois et conseiller du roi notre sire en ses parlements de Bourgogne, lequel trépassa le 4e jour de juillet 1499. Dieu ait son âme. Amen ».

souvent avec la noblesse. De fait, Thierry Dutour rappelle à juste titre que 42 % des nobles dijonnais sont bourgeois au XIV^e siècle¹⁸⁴.

Parmi les quelques 600 inscriptions de ce corpus, seules 44 (soit 7 %) attestent concrètement du fait que le défunt n'est pas noble. C'est un pourcentage relativement faible qui peut être raisonnablement revu à la hausse compte-tenu des pertes et des cas où le statut de non-noble n'est que supposé¹⁸⁵. En effet, à travers la seule inscription de Barbe Rolin, inhumé en 1501 au prieuré Saint-Symphorien d'Autun, il est bien difficile de déterminer le statut du personnage :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Barbe Rolin : (petite croix) + CY
GIST BARBE ROLIN / QUI TRESPASSA LE XII IOUR DE IULLET LAN MIL / CINQ CENS ET UNG /
ANIMA EIUS REQUIESCAT IN PACE AMEN¹⁸⁶

Seul le nom, renforcé par la présence d'une armoirie¹⁸⁷, permet de supposer un lien avec la célèbre famille du même nom. Les épitaphes sans épithètes ni qualificatifs qui se généralisent avec le début du XVI^e siècle laissent envisager que le défunt n'est qu'un notable du lieu dont la petite fortune lui laisse la possibilité de se faire fabriquer une pierre tombale :

Transcription de l'épitaphe de Jean Moisson et de son épouse, inhumés dans l'église de Chambolle-Musigny¹⁸⁸ : CY GISET . JEHAN . MOISSO . NATIIF DE LA VILE / DE . CHABOLE . ET
CATHE[....] . POULTOT . SA . FEME . NATIVE . DE . SAULIEU . LEQL [....]/[....] TRESPASSA [....]
MIL . Vc / . ET . XLVIII . ET . LAD . KATHERYNE . LE XXVIe JOr . DE AOUST MIL . Vc . & XXXII /
DIEU . AIT . LEURS . AM[.] [.]MEN¹⁸⁹

À compter de la fin du Moyen Âge que le nombre d'inhumations non-nobles s'intensifie. Le déclin d'une l'aristocratie féodale qui peine véritablement à maintenir son rang et la montée en puissance de la bourgeoisie sont deux raisons majeures qui peuvent expliquer que les églises s'ouvrent aux notables. Ces derniers agissent aussi par imitation comme les petits seigneurs l'avaient

¹⁸⁴ DUTOUR (Th.), *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*. Paris, 1998, p. 393.

¹⁸⁵ Les monuments disparus et les nombreuses inscriptions funéraires mutilées et difficilement exploitables ne peuvent en effet être compensées par les dessins et relevés dans la mesure où des personnages comme Palliot ou Gaignières ont surtout consacré leur temps et leur ouvrage aux familles nobles, délaissant ainsi volontairement les pierres tombales urbaines de la fin du Moyen Âge.

¹⁸⁶ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 247.

¹⁸⁷ Armoirie représentée sur la tombe de Barbe Rolin : « Ecartelé, aux 1 et 4 : trois clefs ; aux 2 et 3 : une bande chargé d'une oie en chef ».

¹⁸⁸ Chambolle-Musigny, cton de Gevrey-Chambertin, arrt de Dijon (21).

¹⁸⁹ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur du transept sud de l'église.

fait par rapport aux ducs et aux rois qui furent les premiers laïcs à reposer dans une église. Cela reflète plus une pénétration des pratiques spirituelles dans de nouvelles couches qu'une recherche d'ascension sociale.

La très grande majorité des inscriptions non-nobles sont à mettre à l'actif de notables principalement urbain : les bourgeois et marchands. 9 inscriptions mentionnent le défunt comme « marchand », 5 comme « bourgeois » et 3 comme « bourgeois et marchand ». Très fréquemment, ces personnages sont rattachés à la ville où ils vivent. Nicolas de Germigny est mentionné « à son vivant marchand à Chalon » de même que Girard Boillaul est dit « bourgeois de ce lieu de Nuys¹⁹⁰ ». Parmi les épitaphes de tous ces notables urbains, rares sont celles qui stipulent l'activité réelle du personnage. L'inscription de Renaud de Genlis est la seule concernant un bourgeois qui précise que celui-ci était « bâtonnier de ce monastère¹⁹¹ et valet de chambre de monseigneur de Bourgogne ». Ce dernier est d'ailleurs l'un des rares à mentionner une charge ducale dans son inscriptions. Les notables urbains, et les bourgeois fieffés en particulier, parviennent parfois à entrer au service du duc. Mais comme les nobles les plus titrés, ils font rarement allusion à leur fonction.

De même, les marchands précisent rarement la nature de leur commerce. L'inscription de Jean Damienet qui précise que celui-ci était « marchand et tanneur » laisse bien supposer que les termes marchands et bourgeois acquièrent dans l'inscription un second sens social régi non par le droit mais par l'usage. La qualification de bourgeois et de marchand désigne bien l'élite citadine par opposition à tous les petits artisans qui peuplent des villes comme Dijon, Chalon-sur-Saône ou Beaune. Le marchand et le bourgeois sont placés sur un niveau supérieur. Celui-ci n'est pas nécessairement égal dans la mesure où certains prennent bien le soin de dissocier les deux termes. Les activités des bourgeois renvoient à la gestion de biens, la finance, l'administration et les professions juridiques alors que celles du marchand sont plus relatives au commerce de grande échelle. Ces derniers sont de véritables chefs d'entreprise et ne jouent pas dans la même cour que les petits artisans locaux qui peinent à s'offrir de tels monuments funéraires.

En effet, ce corpus met en évidence quelques rares monuments d'artisans. Ils s'identifient comme tels dans leur inscription funéraire en précisant textuellement leur activité. On dénombre ainsi 2 barbiers, l'un à Autun, l'autre à Longepierre, un boulanger, un chaussetier, un coutelier, un « tisserand de toile » et un « maître maçon ». Encore une fois, de nombreux indices laissent supposer que ces personnages ne sont pas tous de simples petits artisans, mais de véritables patrons. La seule épitaphe de Guion et de son épouse, inhumés dans l'église de Longepierre démontre leur volonté d'afficher publiquement leur fondation bien qu'elle soit modeste :

¹⁹⁰ Il est décédé en 1537 et inhumé dans l'église Saint-Symphorien de Nuits-Saint-Georges.

¹⁹¹ Il repose à Saint-Bénigne de Dijon où il fut inhumé après son décès en 1537.

Transcription de l'épithaphe de Guion : CY GISENT GUION BARBIER DE LONGEPIERRE ET HENRIOTTE SA FEMME LEURS HARS LES QULEX ONT DONNER EN LEGLISE DE SEANS DIMY JOURNAL DE TERRE ASSIS AU NIEUGUSSE AU LON DE MICHIEL GEUR DUNE PART ET GERVAIS GREBER DAUTRE PART. DONC LE CURE DUDIT LIEU EST TENUS LA VAILE DE LA FESTE DIEU CHASCUNC AN PERPETUELEMENT ET DE CELEBRE UNE MESSE DE REQUIEM [...] VIGILES DE MORS IX SAUMES IX LISONS EN SONNANT UNG GLAY ET DIRE I LIBERA A LA FIN DE LA MESSE SUR LA SEPULTURE DES DESSUS DITS ET QUAND LON FAIT PROCESSION LE CURE ET TENUS DE GETES DE LEA BENAITE SUR LA DITE SEPULTURE EN PRIANT DIEU POUR EUX ET LEURS HARS ET EST ORDONNE PAR LEDIT CURE ET LEDIS FONDATEURS EN CAS DE DEFFAUT DE CELEBRER LADITE MESSE ET LES CHOSES DESSUS DITES QUE LES ECHEVIS DE LA VILE PUSIENT MESTRE LA MAIN AUDIT HERITAIGE SANS NUL CONTREDIT DE JUSTICE POUR ACCOMPLIR EN LADITE EGLISE LES CHOUSES DESSUS DITES ET JE LES EN COMPAGNIES OU BIEN FAIT COMMEN MOY PRESENT MESSIRE JEHAN NARIDUL PBRE ET HENRI CATON ET MY JEHAN DOUSSET PRESTRE NOTAIRE PUBLIQUE SE FAIT LE Xe JOUR DE JUILLET LAN MIL CCCC L IIII¹⁹²

Cette inscription, exceptionnelle par sa longueur et par sa précision, révèle plus le souci de l'accomplissement de la fondation que celui du statut social jusque dans la mort. À l'inverse, ledit Delables qui se targue dans son inscription du maigre titre de « maître-masson » est vraisemblablement un véritable architecte chef d'entreprise. Cependant, ce n'est pas son inscription funéraire qui le met en valeur, mais bel et bien le transi qui le représente sur sa dalle funéraire et qui dénote la vision culturelle et intellectuelle du personnage¹⁹³.

Outre les bourgeois, marchands et artisans, les inscriptions funéraires désignent aussi comme non-nobles certains membres de l'administration ducal puis royale. Bénigne de Cirey, probablement décédé au milieu du XVI^e siècle¹⁹⁴, précise que cet « honorable homme » était « grenetier pour le roi de la ville (de Dijon) et de celle d'Autun ». De même, l'« honorable et sage maître » Guillaume Bourrelier, inhumé en 1449 en la cathédrale de Chalon, était « conseiller de

¹⁹² « Ci-gisent Guion Barbier de Longepierre et Henriotte sa femme leurs héritiers lesquels ont donné en l'église de céans demi journaux de terre assis au Nieugusse au long de Michel Geur d'une part et Gervais Greber d'autre part donc le curé dudit lieu est tenu la veille de la Fête-Dieu chaque année perpétuellement et de célébrer une messe de requiem vigiles des mort 9 psaumes 9 leçons en sonnant un glas et dire 1 libera à la fin de la messe sur la sépulture des dessus-dits et quand l'on fait procession le curé est tenu de jeter de l'eau bénite sur ladite sépulture en priant Dieu pour eux et leurs héritiers et est ordonné par ledit curé et lesdits fondateurs en cas de défaut de célébrer ladite messe et les choses dessus dites que les échevins de la ville puissent mettre la main audit héritage sans nul contredit de justice pour accomplir en ladite église les choses dessus-dites et je les en compagnie ou bien fait comment moi présent messire Jehan Naridul prêtre et Henri Caton et moi Jehan Doussset prêtre notaire public se fait le 10e jour de juillet l'an 1454. »

¹⁹³ Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré aux transis, p. 426 et suivantes.

¹⁹⁴ Son inscription et celle de son épouse conservées sur une dalle murale de l'église Saint-Michel de Dijon n'ont jamais été complétées.

monseigneur le duc de Bourgogne et greffier du parlement de Dôle ». Au total, 5 inscriptions de notables très certainement non-nobles mentionnent leurs charges administratives.

Pour en terminer avec les qualifications non-nobles, signalons que la langue de l'inscription est systématiquement le français. Cela s'explique par le fait que les personnages sont inhumés dans un cadre urbain. En effet, les églises de Dijon et la cathédrale de Chalon abritent à elles seules 70 % des monuments funéraires non-nobles. C'est aussi une démarcation culturelle pour une aristocratie urbaine qui n'emploie pas le latin dans le milieu des affaires.

c) De la naissance à la mort : portrait du défunt dans les inscriptions funéraires

L'évocation du nom, des titres et des liens familiaux à travers les inscriptions funéraires renvoient une image conventionnée et normative du défunt. Néanmoins, l'analyse du vocabulaire et des expressions utilisées permet de dégager des renseignements biographiques comportant des détails et caractéristiques propres à sa seule personne. Si l'épigraphie latine fut la première à livrer des informations essentielles sur la vie du défunt, une étude menée par Bernadette Mora concernant le portrait du défunt dans les épitaphes de 750 à 1300 a démontré la permanence de thèmes rattachés à la personne inhumée¹⁹⁵. Aussi il s'agit de confronter les données fournies par les épitaphes du corpus à ces références plus anciennes afin de déterminer comment le défunt est présenté dans les inscriptions de cette fin de Moyen Âge.

- Vie et mort du défunt dans les inscriptions funéraires

Alors que les inscriptions antiques révèlent de nombreux détails concernant les conditions de naissance et de mort du personnage, les épitaphes médiévales restent extrêmement peu prolixes sur le sujet. Si l'inscription funéraire médiévale mentionne de manière assez systématique la date de décès de personnage, elle passe totalement sous silence celle de sa naissance. L'âge du défunt n'est en effet jamais évoqué ou précisé. Bernadette Mora fait le même constat pour les inscriptions antérieures à 1300¹⁹⁶. Les inscriptions médiévales marquent ainsi une véritable rupture avec la tradition antique puisque les épitaphes latines font souvent état de l'âge du défunt. La longévité et la sagesse qui en découlent ne semblent pas nécessiter une attention particulière dans les inscriptions.

¹⁹⁵ MORA (B.), « Le portrait du défunt dans les épitaphes (750-1300). Formulaire et stéréotypes », in *Le Moyen Âge, revue d'histoire et de philologie*, n°3-4, tome 97 (5^e série tome V), 1991, p. 338-353.

¹⁹⁶ MORA (B.), « Le portrait du défunt dans les épitaphes... », *op. cit.*, p. 341.

L'âge du défunt n'influe en rien dans sa commémoration. Seule la date anniversaire de son décès compte. Cette dernière célèbre non seulement sa disparition du monde terrestre, mais son entrée dans le monde céleste, sa renaissance.

En revanche, une information délivrée ponctuellement par l'inscription concerne le lieu de naissance. Une quinzaine d'inscriptions mentionnent que le personnage est « natif de », ce qui est extrêmement minoritaire au regard des quelques 600 inscriptions totalisées par ce corpus. Néanmoins, on peut formuler plusieurs remarques. Tout d'abord, tous ces cas ne concernent que des hommes. Et exceptée l'inscription de l'abbé Nicolas de Flavigny datable du XIII^e siècle, et qui du reste est particulière compte tenu du fait qu'il s'agit d'une composition versifiée, toutes sont postérieures à 1480. Deuxièmement, il n'existe aucun lien entre tous ces personnages hormis la proximité de leur date de décès. Il s'agit aussi bien de religieux que d'hommes en armes et de notables urbains et on ne distingue aucune proximité géographique qui aurait pu expliquer une coutume locale ou la spécificité d'un atelier. Enfin, si l'on confronte le lieu de naissance et le lieu de sépulture, on constate que plus de la moitié des défunts concernés reposent dans l'église de la ville ou du village où ils se disent nés. En réalité seuls trois sont véritablement des expatriés, Toano Gamatella, qui comme son nom l'indique est « natif de Naples », Ancelet Mouillard « natif de Montmirail-en-Brie¹⁹⁷ » et Jean Jourdain « natif de Bretagne ». La nature même du lieu de naissance est variable. Si l'on excepte le cas de Jean Jourdain, on dénombre 3 villages (Santosse, Fontaine-les-Dijon, Bligny-le-Sec), 2 villes moyennes (Saulieu, Beaune), la capitale du duché (Dijon) et une cité italienne. Ce n'est sans doute pas une recherche de légitimation du droit du sol par la pierre tombale qui peut expliquer cette démarche, mais plus certainement une fierté de ses origines confortée par une volonté de marquer dans la pierre son attachement à sa cité. C'est en quelque sorte une référence aux inscriptions antiques dans lesquelles les romains se nommaient citoyens de leur cité.

Au-delà de la naissance, tout ce qui concerne les circonstances de la mort sont passées sous silence dans les inscriptions médiévales. Rares sont les épitaphes qui mentionnent la cause du décès du personnage. Et contrairement à ce qu'on pourrait attendre compte tenu des temps troublés qu'ont connus les XIV^e et XV^e siècles, les mentions dans les inscriptions funéraires médiévales de la Bourgogne ducale de mort accidentelle ou violente, au cours de combats notamment, sont extrêmement rares. L'inscription funéraire de Guillaume de Pontailler qui raccorde le décès du personnage à la rencontre de Bussy n'est que l'exception qui confirme la règle :

¹⁹⁷ Montmirail est une commune située dans le département de la Marne.

Approche épigraphique

Transcription de l'inscription funéraire de Guillaume de Pontailler, inhumé à Talmay¹⁹⁸ : CI GIST . NOBLE . ET . PUISSANT . SEIGN . GUILLE . DE . POTAILLER §§ CHEVALIER SEIHUR . DE TALEMEY . AUTTREY . CHAMPLI/TE . REGENEY . ET . VAULGRENANT . QUI . MOR/UT A . LA . RENCOTRE . DE . BUSSY . LE . XIII . JOUR . DE . MARS . LAN . MIL . CCCC . LX . ET . X . DIEU AY SO AME AMEN¹⁹⁹

Seules quelques rares épitaphes rapportent plus ou moins directement les raisons du décès. Ainsi deux dames sont connues pour être mortes en couches. Dans son inscription funéraire, Anne de Digoine, inhumée à Marcilly-la-Gueurce, est explicitement nommée pour avoir « trespasée en gésine l'an 1477 ». De même, même si elle ne le dit pas véritablement, l'inscription funéraire de la famille Maréchal sous-entend que la dame et son nouveau-né sont décédés au cours de l'accouchement le 10 avril 1512 :

Transcription selon Jean Martin de l'inscription funéraire de la famille Maréchal inhumée dans l'église de Sancé²⁰⁰ : CY GIST NOBLE ET PUISSAT SEIGNEUR MESSIRE / JACQUES MARESCHAL CHLR SEIG DE SENOSAM FODATEUR DE CESTE PNTE CHAPELLE / ET . N . CLAUDE DE BUSSEUL SA FEME DAME DU / PART SCAINT MARTIN ET DE PRISY ET CLAUDE MARESCHAL LEUR FILZ **LAQLLE DAME / TRESPASSAT ET SON DICT FILZ APRES ELLE LE / Xe DAVRIL LAM MIL Vc ET XII** DIEU VUILLE AVOIR LEURS AMES AMEN²⁰¹

Parfois, certains décès dus à la maladie sont sous-entendus compte-tenu du contexte funéraire. Ainsi, à la sépulture établie dans une léproserie comme ce fut le cas à la chapelle de la Maladière de Dijon, s'ajoute le texte épigraphique et souvent même l'iconographie funéraire avec la présence de la cliquette propre aux lépreux. L'exemple de l'inscription funéraire gravée sur la dalle d'Ancelet Mouillart relate bien le laps de temps qui s'est écoulé entre son entrée parmi les malades de la chapelle de la Maladière de Dijon et son décès :

Transcription de l'inscription funéraire d'Ancelet Mouillart : CY GIST ANCELET MOUILLART NATIF / DE MOMIRAIL EN BRYE **QUI FUT RENDU SEANS LE XXIIIe JOUR DE / JUING LAN MIL**

¹⁹⁸ Talmay, cton de Pontailler-sur-Saône, arrt de Dijon (21).

¹⁹⁹ BnF, Collection Bourgogne, manuscrit IX, folio 82.

²⁰⁰ Sancé, cton et arrt de Mâcon (71).

²⁰¹ PERRAUD (F.), *Les environs de Mâcon en Saône-et-Loire : anciennes seigneuries et anciens châteaux*, tome 1, Etudes historiques sur les cantons de Mâcon-Nord et Sud, La Chapelle-de-Guinchay et Tramayes, Protat Frères, Mâcon, 1912, p. 445-446.

**IIII IIIIX ET QUATRE ET TRESPASSA LE IX^e JOUR DE MARS ANNO IIIIXX ET XI PRIEZ DIEU PO
LUY²⁰²**

Les rares indications relatives au décès du personnage concernent quelquefois le lieu du trépas. Ces indications propres à une dizaine de monuments funéraires sont cependant plus ou moins précises selon les cas. L'inscription de Wladislas, duc Blanc de Pologne mort à son retour vers Dijon après l'échec de sa tentative de prise de pouvoir dans son pays relate que le personnage « *obiit in civitate argentina* »²⁰³. Le lieu de décès se précise un peu dans l'inscription funéraire de Jeanne de Savoie, inhumée aux Cordeliers de Dijon en 1344, puisqu'il est mentionné qu'elle « TRE/PASSA AU BOIS DE VINE-LES-PARIS LAN DE GRACE MIL CCC XLIII LE XXIX JOUR DE JUIN²⁰⁴ ». À travers ces deux exemples ducaux, on perçoit que l'information du lieu de décès sert à attester la volonté du défunt de reposer là où il l'avait souhaité. Bien que le corps se trouve à plusieurs centaines de kilomètres de la nécropole choisie, celui-ci sera malgré tout acheminé en sa dernière demeure. La mention du lieu de décès marque véritablement l'attachement charnel de Wladislas pour les bénédictins de Saint-Bénigne, et Jeanne de Savoie pour le couvent des mineurs de Dijon.

Les dalles funéraires de la famille Regnard, inhumée dans l'église de Soirans-Fouffrans²⁰⁵ dans la première moitié du XVI^e siècle, marquent une toute autre approche de la nécessité de mentionner le lieu de décès. Le père, puis sa belle-fille sont mentionnés comme décédés « au château et maison-forte dudit Soirans » :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean Regnard, inhumé en 1500 dans l'église de Soirans : CY GIST NOBLE Sr JEHAN REGNARD EN SO VIVANT / ESCUIER S DE SOIRANT COSSEILLIER ET MAISTRE DHOSTEL / ORDONANCE DE LA MAISO DU ROY MESRe **QUI TRESPASSA AU / CHASTEAU MAISO FORT DUDIT SOIRAS** LE 15 DEC 1500

²⁰² La plate tombe d'Ancelet Mouillart est conservée dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon sous le n° 1224.

²⁰³ Traduction du passage de l'inscription funéraire de Wladislas : « Il mourut dans la cité d'argent ». Selon les recherches menées par Gabriel Dumay, cette cité d'argent correspondrait à la ville de Strasbourg (Argentoratum), où serait mort Wladislas en 1389. Dans la mesure où le personnage est décédé au cours du voyage qui le ramenait pour une seconde fois à Dijon, on peut présumer que Wladislas faisait le trajet de Pologne via l'Allemagne. La ville de Strasbourg, dont le nom romain approche celui qui est mentionné dans l'inscription, est une étape tout à fait plausible.

²⁰⁴ Il s'agit en réalité de l'importante résidence royale de Vincennes. L'information est confirmée par Guillaume Mollat dans son article : MOLLAT (G.), « Clément VI et Jeanne de Bourgogne, reine de France ». in *Comptes-rendus des séances de l'année... - Académie des inscriptions et belles-lettres*, 101e année, N. 4, 1957. pp. 412-419.

²⁰⁵ Ce village s'appelle désormais Soirans (cton d'Auxonne, arrt de Dijon (21)).

Transcription de l'inscription funéraire de Jeanne de Montjeu, inhumée en 1538 dans l'église de Soirans : CY GIST NOBLE DAME DAME JEHANE DE MONTIEU A / SON VIVANT FEMME DE NOBLE SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE / REGNARD CHEVALIER SEIGNEUR DE SOIRANS REGNANS MENOS/TEY ET MYON **QUI TRESPASSA AU CHASTEAU ET MAISON FORT DUDIT / SOIRANS** LE NEUFVIESME IOUR DAOUST LAN 1538 DIEU AIT SON AME²⁰⁶

Par ces mentions originales, l'inscription sert ici d'acte de propriété. Le seigneur mentionne sur sa pierre qu'il possède le château de Soirans en précisant simplement qu'il y est mort.

- *Les qualités physiques et morales du défunt à travers l'inscription*

Les inscriptions funéraires médiévales n'apportent que peu de renseignement sur la personnalité même du défunt. Les aspects physiques sont totalement passés sous silence. Ce constat s'inscrit dans la continuité des inscriptions des VIII^e-XIII^e siècles, parmi lesquelles Bernadette Mora n'avait recensé que 18 cas où la beauté était signalée²⁰⁷. L'épithaphe n'a pas utilité à décrire le personnage. Et lorsqu'elle le fait, il faut prendre ces informations avec une extrême précaution.

En effet, les inscriptions les plus prolixes sur la personnalité du défunt restent les compositions littéraires métriques des grands abbés et prélats. Ce n'est d'ailleurs pas tant sur le physique mais les qualités morales qui sont mises en avant. Il s'agit le plus souvent d'un portrait conventionnel, assez vague et idéalisé. Le vocabulaire employé reste artificiel et souvent constitué d'emprunts à des textes plus ou moins connus. L'inscription de Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres et fondateur de la chartreuse de Lugny où il sera inhumé en 1192, résume à elle seule le côté plus hagiographique que biographique des épithapes :

Transcription de l'inscription funéraire de Gauthier de Bourgogne : PRAESUL LINGONICUS SAPIENS AC MENTE PUDICUS / NOMINE GALTHERUS PATIENS HUMILIS QUOQUE VERUS / ZELATOR CULTUS CHRISTI MANET HICQUE SEPULTUS / HIC NOS FONDAVIT PARITER TEMPLUM DEDICAVIT / FASTUM CALCAVIT MUNDUM STERCUS REPTAVIT / NOSTER ET INDE FUIT FACTUS TERRESTRIA SPREVIT / AC HABITUM TENVIT IN QUO CUM PACE QUIEVIT / ANNO MILLENO CENTENO SEPTUAGENO / OCTAVO PLENO MIGRAVIT CORDE SERENO²⁰⁸

²⁰⁶ La plate tombe se trouve dressée contre le mur sud de l'église de Soirans.

²⁰⁷ MORA (B.), « Le portrait du défunt dans les épithapes... », *op. cit.*, p. 341.

²⁰⁸ « Evêque de Langres, homme sage et d'esprit vertueux, Gauthier de son nom, patient, humble, ainsi que zéléateur véridique du culte du Christ, demeure ici enseveli. Il fut notre fondateur et dédia également notre église. Il foula aux pieds les honneurs, il tint le monde pour du fumier, et en conséquence, il se fit l'un des

Les termes « SAPIENS AC MENTE PUDICUS » et « PATIENS HUMILIS QUOQUE VERUS / ZELATOR » participent à la commémoration de la mémoire mais n'apportent rien pour la connaissance de l'homme. Tous les grands abbés et évêques sont pour ainsi dire qualifiés de la sorte dans leur épitaphe. Il n'est donc pas utile de persévérer à tenter un portrait du défunt par l'inscription.

En revanche, lorsque ces termes apparaissent dans des inscriptions funéraires de laïcs, c'est déjà plus surprenant et intéressant. Deux épitaphes d'hommes en armes se distinguent particulièrement du corpus par les détails inhabituels qu'elles fournissent, compte tenu de la date et du rang des personnages :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean d'Arc-sur-Tille, inhumé en 1306 à Saint-Bénigne de Dijon : ANNO DOMINI MILLESIMO CCC SEXTO VII IDUS NOVEMBRIS OBIIT DOMINUS IOHANNES DE ARCU MILES FORMOSUS CONSUL DUCIS AC ANIMOSUS / MITIS VERIDICUS MONACHORUM VERUS AMICUS CUIUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE AMEN²⁰⁹

Transcription de l'inscription funéraire de Jean d'Eschalot, inhumé en 1320 à l'abbaye Notre-Dame d'Oigny²¹⁰ : (petite croix) + HIC IACET JOHANNES DOMINUS DE / ESCHALOTO DOMICELLUS MITIS FORMOSUS CONSUL BONUS AC ANIMOSUS IUSTUS ET ARMI/NICUS MONACORUM VERUS AMICUS / QUI OBIIT ANNO DOMINI M CCC XX IIII KALENDAS NOVEMBRIS CUIUS AIA SIT IN PACE AMEN²¹¹

Ces deux inscriptions établies à 15 ans d'intervalle dans deux abbayes distantes de quarante kilomètres offrent des similitudes troublantes et tranchent vraiment avec ce qui se fait aux mêmes dates, aux mêmes lieux et aux mêmes personnages. Jean d'Eschalot et Jean d'Arc appartiennent tous deux à des familles féodales influentes. Jean d'Arc est le plus connu des deux car il fut très actif à la cour ducale. Le duc de Bourgogne Robert II en avait son chevalier et conseiller personnel au point qu'il lui légua 200 livres pour services rendus à sa mort²¹². Il assista même avec plusieurs autres

nôtres, méprisa les choses terrestres, et revêtit l'habit dans lequel il reposa en paix. L'an mil cent soixante dix-huit accompli, il mourut, le cœur paisible. ».

²⁰⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 247. Trad. : « L'an du Seigneur 1306 le 7 des ides de novembre [7 novembre] mourut messire Jean d'Arc-sur-Tille beau, courageux et aimable chevalier, conseiller du duc et qui fut un véritable ami des moines. Que son âme repose en paix. Amen. »

²¹⁰ Oigny, cton de Baigneux-les-Juifs, arrt de Montbard (21).

²¹¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 91. Trad. : « Ci-gît Jean, seigneur d'Eschalot beau et doux damoiseau de bon conseil, qui a du cœur et qui fut très ami avec les moines, qui mourut l'an du Seigneur 1320 le 4 des calendes de novembre. Que son âme repose en paix. Amen. »

²¹² PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne*, *op. cit.*..., tome II, p. 278.

grands personnages du duché à l'hommage passé entre le roi Philippe le Bel et Agnès, la veuve de Robert.

L'inscription funéraire de Jean d'Arc, et vraisemblablement celle de Jean d'Eschalot, cherchent donc à souligner la bonté et l'influence du personnage. Cependant, au lieu de commémorer explicitement les hauts faits du personnage, l'inscription use de belles formules plus littéraires qu'explicites. Trois thèmes se dégagent néanmoins. Il y a d'abord la beauté physique et morale des personnages à travers les termes « *formosus* » et « *mitis* ». Puis sont mentionnés les liens forts tissés avec le duc de Bourgogne avec « *consul ducis* ». Enfin, l'épithète évoque clairement les relations étroites et les moines des abbayes où ils reposent par le biais de l'expression rigoureusement identique « *monachorum verus amicus* » précédée d'un « *justus et arminicus*²¹³ » élogieux pour Jean d'Arc.

Encore une fois, ces deux exceptions laïques montrent à quel point l'épithète ne renvoie pas un portrait réel du défunt. L'aspect physique n'apporte rien à la commémoration et n'a à ce titre pas à figurer dans l'inscription funéraire. La vocation obituaire de l'épithète mais aussi le peu de place laissée à l'inscription sur la pierre conduisent les artisans à rédiger un texte funéraire concis et efficace. La majeure partie des épithètes sont ainsi signalétiques. Assez précises, elles n'apportent des renseignements que sur certains points comme l'identité, le statut et la fonction sociale. Les renseignements biographiques sont anecdotiques, partiels, voire inexistant²¹⁴. De plus, il faut observer les épithètes métriques et versifiées avec la plus grande précaution. Si ces dernières semblent apporter plus d'informations sur le défunt, il faut se résoudre au fait que le portrait qu'elles dressent reste conventionnel, assez vague et idéalisé. Ce n'est donc pas tant du défunt que l'inscription parle, mais de son décès. Aussi l'évocation de la date du trépas et les fondations pieuses en lien avec l'espace funéraire qui accueille la sépulture occupent une place primordiale dans les inscriptions funéraires médiévales.

2. L'inscription funéraire et le temps : entre efficacité liturgique et commémoration.

Comme la très grande majorité des inscriptions lapidaires, l'épithète est gravée à l'occasion d'un événement précis, en l'occurrence le décès d'un individu. De ce fait, il transparaît inévitablement dans l'inscription funéraire une relation au temps. Tout d'abord, le décès intervient à une date précise. Si cette information est nécessaire à la *memoria* et à la *commemoratio*, elle se doit

²¹³ Ce terme original ne trouve pas de traduction satisfaisante.

²¹⁴ DEBIAIS (V.), « Inscription funéraires et édifices religieux... », *op. cit.*..., p. 41.

de figurer en bonne place dans l'inscription funéraire. Et puis, le simple fait de matérialiser par une inscription taillée dans la pierre cet événement ponctuel que représente la disparition d'un individu à l'échelle du temps implique dans la continuité une notion de durée. Ainsi, au-delà même de la date de l'évènement, c'est la pérennité de l'information délivrée par le monument funéraire médiéval qui est en jeu. Cette étude de la relation au temps de l'inscription funéraire ne doit donc pas s'arrêter aux dates mentionnées par le monument funéraire médiéval mais transcrire la volonté du défunt d'utiliser la pierre afin que le message qu'elle porte résiste aux attaques du temps et aux assauts de l'oubli²¹⁵.

a) L'importance de la date de décès dans la commémoration

Comme le rappelle Vincent Debiais dans ses nombreux travaux, la perception médiévale du temps repose sur la combinaison d'une part d'une conception linéaire du temps, fondée sur l'accomplissement du plan divin, de la Création vers le Salut, et d'autre part, d'une conception cyclique fondée sur un rythme induit par une mise en section du temps, que ce soit par le découpage liturgique ou civil de l'année, ou par celui même des simples saisons²¹⁶. Cependant, avant même d'envisager ce temps biblique et eschatologique sous-entendu par cette conception linéaire, il faut dans une première étape de s'intéresser aux éléments de datations présents dans les inscriptions funéraires médiévales.

En effet, au-delà de la mise par écrit de l'identité du défunt dans la pierre, la mémoire de l'individu passe par la mémoire de sa disparition. Aussi la célébration de l'anniversaire occupe une place centrale dans le cadre de la commémoration liturgique. Cependant, pour qu'elle soit possible, il est indispensable de connaître la date de la mort, c'est-à-dire sa place dans le calendrier liturgique. C'est ainsi que l'inscription funéraire revêt un caractère obituaire indéniable qu'il faut analyser avec rigueur tant les inscriptions funéraires font appel à un large spectre d'ères et d'expressions dédiées à l'énonciation des dates dans les inscriptions funéraires médiévales²¹⁷.

Tout d'abord, la présence d'une inscription funéraire sur un monument médiéval va de pair avec la présence d'éléments de datation. Les inscriptions funéraires qui n'en livrent pas ne représentent que moins de 5 % de l'ensemble des inscriptions rassemblées par cette étude. Ils correspondent principalement à l'énoncé des dates de décès des défunts. À cela s'ajoute parfois le

²¹⁵ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires et édifices religieux... », *op. cit.*..., p. 34.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 35.

²¹⁷ FAVREAU (R.), *La datation dans les inscriptions médiévales françaises*, Bibliothèque de l'École des Chartes, tome 157, Librairie Droz, Paris-Genève, 1999, p. 13 et suivantes.

grand nombre des fondations pieuses, en particulier des anniversaires, qui sont la plupart du temps précisément localisés dans le calendrier liturgique.

En ce qui concerne les inscriptions funéraires médiévales rassemblées par cette étude, il est important de constater un retard dans l'usage d'éléments de datations. Le premier monument funéraire connu à porter une date semble être le plus ancien tombeau des ducs de Bourgogne établi à l'abbaye de Cîteaux, qui rassemble Eudes I^{er}, donateur de l'abbaye, Hugues II et Eudes II :

Transcription selon la gravure de la collection Gaignières de l'inscription funéraire du premier tombeau ducal de Cîteaux : HIC JACENT TRES ILLUSTRISSIMI BURGUNDIE DUCES ODO FUNDATOR HUJUS ECCLESIE QUI OBIIT ANNO 1102 HUGO FILIUS EJUS QUI OBIIT ANNO 1142 ODO FILIUS DICTI HUGONIS QUI OBIIT ANNO 1162 ANIMAE EORUM REQUIEScant IN PACE AMEN²¹⁸

Avant le milieu du XIII^e siècle, les éléments de datations apparaissent de manière aléatoire dans les inscriptions funéraires et semblent l'apanage des plus grands dignitaires. Ainsi, l'inscription funéraire de Gauthier de Bourgogne, Evêque de Langres précise : ANNO MILLENO CENTENO SEPTUAGENO / OCTAVO PLENO MIGRAVIT CORDE SERENO²¹⁹. Le dernier monument daté est celui du duc Hugues III QUI OBIIT ANNO DNI M C LXXXII²²⁰.

C'est véritablement à partir du milieu du XIII^e siècle avec l'apparition des dalles funéraires à effigies, dont les premiers spécimens sont à mettre à l'actif des représentants de la famille de Tilchâtel inhumés à Saint-Florent de Tilchâtel, que l'usage de stipuler la date de décès du personnage se généralise dans l'inscription funéraire.

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Guillaumette de Tilchâtel : (petite croix) + C EST :: LA :: SEPULTURE :: DE :: GUILLAUMETTE :: / DAME :: DE :: TRICHASTEL :: QUI :: TRESPASSA :: DE :: CEST :: SIECLE :: / EN :: LAN :: DE :: GRACE :: MIL :: ET :: DEUS :: CENZ :: ET :: XXXVIII :: LA :: SEPTIEME :: KL :: DE :: MARZ²²¹

Mais avant de revenir en détail sur la composition même des éléments de datation présents dans les inscriptions funéraires gravées sur les monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne

²¹⁸ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit...*, planche 25. Trad. : « Ci gisent les très illustres Duc de Bourgogne Eude, fondateur de cette église qui mourut l'an 1102, Hugues, son fils qui mourut l'an 1142, Eudes, le fils dudit Hugues qui mourut l'an 1162. Que leurs âmes reposent en paix. Amen. ».

²¹⁹ Trad. : « L'an mil cent soixante dix-huit accompli, il mourut, le cœur paisible. ».

²²⁰ Trad. : « Il mourut l'an du Seigneur 1192. ».

²²¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit...*, planche 1.

ducale, il convient dans un premier temps de s'intéresser à la mention de l'année de décès. En effet, contrairement aux obituaires qui se contentent de référencer dans le calendrier liturgique le jour et le mois de la disparition du défunt parce qu'ils suffisent à sa commémoration, dans les inscriptions funéraires, l'élément de base de la datation reste bien l'année. Il est extrêmement rare que la date de décès gravée sur les monuments funéraires médiévaux fasse abstraction de l'année de décès. L'inscription funéraire de Bernard, abbé de Moutier-Saint-Jean décédé en 1133, est une des seules inscriptions funéraires de ce corpus à localiser le décès du personnage dans le temps sans inclure l'année :

Transcription selon la gravure d'Ernest Petit de l'inscription funéraire de l'abbé Bernard de Moutiers-Saint-Jean : PASTOR BERNARDUS REOMENSIS UT OPTIMA NARDUS HAC TEGITUR PETRA SED STAMINE VIVIT IN ETHERA CUIQUE CALENDARUM JANUARI DUODECIMAM PREBET LUX OBITUM CLARUM SIBI CHRISTUS IN ETHERE SEDEM²²²

Pourtant, l'année de décès est à l'origine inutile pour une commémoration qui s'appuie initialement uniquement sur le quantième du mois. La meilleure preuve est fournie par les obituaires qui ne mentionnent jamais l'année de décès, à l'inverse justement des inscriptions funéraires. Cette permanence de l'année de décès dans l'épithaphe démontre que la commémoration suscitée par le monument funéraire dépasse le cadre liturgique cyclique pour une vocation plus linéaire. En effet, la durée depuis le trépas du défunt est définissable.

Si dans les premiers siècles de l'ère chrétienne les inscriptions employaient des éléments de datation fondés sur l'année de création du monde ou sur les années de consulats ou de règne, Robert Favreau détermine que c'est à partir du basculement dans le deuxième millénaire que l'année de l'Incarnation devient l'élément de datation de référence. En Bourgogne ducale, ce basculement s'effectue avec un temps d'écart entre le nord et le sud. La Bourgogne du Nord semble parmi les précurseurs avec des mentions d'années de l'Incarnation datées d'avant 1100, alors que cette formulation ne se développe qu'à compter de la première moitié du XII^e siècle en Bourgogne du Sud²²³.

²²² PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit...*, tome V, planche 18. Trad. : « L'abbé Bernard de Réôme, tel un nard précieux, est couvert par cette pierre, mais par son esprit il vit dans les cieux. Le douzième jour des calendes de janvier [21 décembre] la lumière lui offre le trépas mais le Christ lui donne une place de choix dans le ciel. ».

²²³ FAVREAU (R.), « La datation dans les inscriptions... », *op. cit.*, p. 16-17.

Du point de vue de la répartition chronologique, les inscriptions funéraires exploitables²²⁴ livrent des informations intéressantes quant aux expressions utilisées pour la notation des années de décès. Il ressort des inscriptions funéraires bourguignonnes 5 formulations différentes qui connaissent des évolutions chronologiques et des géographiques différentes. L'apparition des éléments de datation dans les inscriptions funéraires à compter du XIII^e siècle s'effectue avec trois expressions assez similaires. Les trois inscriptions funéraires gravées sur les trois plus anciennes dalles funéraires à effigies recensées par cette étude livrent trois manières différentes d'introduire l'année de décès du personnage. L'inscription funéraire de Guillaumette de Tilchâtel rapporte que cette dame TRESPASSA :. DE :. CEST :. SIECLE :. / EN :. LAN :. DE :. GRACE :. MIL :. ET :. DEUS :. CENZ :. ET :. XXXVIII alors que celle de son mari, mort deux années après elle et inhumé comme elle à Saint-Florent de Tilchâtel, mentionne qu'il TRESPASSA DE CE SIECLE / EN LAN DE LINCARNATION N[OTRE] S[EIGNEUR] M / CC X. Pour deux personnages d'une même famille, inhumés au même endroit à deux années d'intervalle sous des dalles très vraisemblablement réalisées par le même atelier, la formulation diffère déjà. Que dire alors de l'inscription funéraire d'Agnès de Brazey qui rapporte qu'elle fut ensevelie ANNO D[OMI]NI M CC XLV dans l'église des Cordeliers de Dijon.

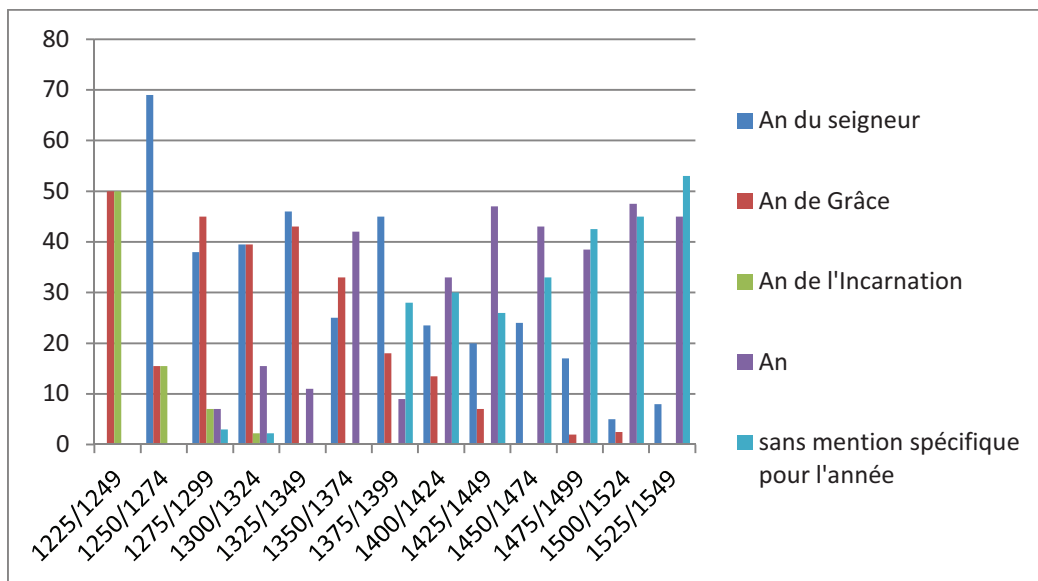


Figure 13 : Diagramme représentant les différentes manières d'introduire l'année de décès dans les inscriptions funéraires.

Ces trois expressions incarnent à elles seules les trois manières d'introduire la date de décès dans ces premières décennies de sépultures *ad ecclesiam* en Bourgogne. Cependant, comme le

²²⁴ Il faut ici prendre en compte uniquement les inscriptions funéraires qui permettent avec certitude de déchiffrer l'intégralité des éléments de datation concernant la date de décès. Toutes les inscriptions parcellaires ou endommagées au niveau de la date sont de ce fait exclues pour ne pas polluer l'analyse statistique.

démontre le diagramme ci-dessus (fig. 13), ces expressions vont connaître des sorts différents. Si la formule « l'An de Grâce » concurrence assez régulièrement la formule « l'An du Seigneur » jusque dans le dernier tiers du XIV^e siècle, il faut en revanche constater la rapide disparition de l'expression « l'An de l'Incarnation ». Cette dernière ne concerne en réalité que 7 monuments funéraires et se trouve exclusivement concentrée entre le milieu du XIII^e et le premier tiers du XIV^e siècle dans un périmètre situé à moins de 25 kilomètres à la ronde autour de Dijon.

Pour les expressions « An de Grâce » et « An du Seigneur », leur déclin s'amorce véritablement à partir de la fin du XIV^e siècle. La chute est même brutale puisque l'usage de « l'An de Grâce » passe de 18 % dans le dernier quart du XIV^e siècle à à peine 4 % dans le premier quart du XV^e siècle. De même, l'expression « An du Seigneur » n'apparaît que dans 7 % des inscriptions funéraires en ce début de XV^e siècle alors que ce pourcentage culminait encore à 45 % dans le quart de siècle précédent. Alors que pour la fin du Moyen Âge en Bourgogne, l'emploi de « l'An de Grâce » devient complètement marginal, la formule « l'An du Seigneur » tend à résister malgré tout jusque dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Au-delà d'une évolution chronologique divergente, on remarque une disparité géographique concernant ces deux expressions. La formule « An de Grâce » se trouve très majoritairement cantonnée à la Bourgogne du Nord. Les rares apparitions de cette formule en Bourgogne du Sud proviennent de seulement quatre sites d'inhumations situés tout au sud de la Saône-et-Loire. À l'inverse, l'usage de l'expression « An du Seigneur » est beaucoup plus homogène sur l'ensemble de la Bourgogne ducale puisque les sites d'inhumations dont les monuments bénéficient de cette formulation épigraphique sont équitablement répartis.

À ces expressions typiquement médiévales « An de l'Incarnation », « An de Grâce » et « An du Seigneur » se substituent progressivement deux formulations moins empreintes de piété et plus directes. Il s'agit en effet d'éviter progressivement la référence prioritaire à l'année de décès par rapport au jour exact. Ainsi dès le XIV^e siècle, de plus en plus d'inscriptions se contentent de « l'An » tout court pour introduire l'année de décès à l'image de l'inscription funéraire d'Eudes de Bèze, inhumé en 1419 à Saint-Seine-l'Abbaye :

Transcription de l'inscription funéraire d'Eudes de Bèze : CY GIST FRERE EUDES DE BESE JADIS / GRANT PRIEUR ET CHAMBRIER DE SEANS **QUI TESPASSA LAM MIL CCCC XIX XV** / DAVRIL LEQUEL FIT TENIR (?) EN MITIE (?) / LE CHIEF MONSIEUR SAINT GILLE PRIES DIEU POUR LUI²²⁵

²²⁵ Cette plate tombe est conservée dressée dans l'église de Saint-Seine-l'Abbaye.

Cette formulation introductive à l'année de décès se retrouve dès le début du XIII^e siècle dans quelques rares inscriptions. Cependant, si l'on excepte le pic exceptionnel et inexplicable du troisième quart du XIV^e siècle, c'est véritablement à partir du premier quart du XV^e siècle que cette expression prend le pas sur toutes les autres. À cela, on peut ajouter dès le dernier quart du XIV^e siècle, que plus de 25 % des inscriptions funéraires médiévales de Bourgogne ducale n'utilisent plus aucune formulation hormis le traditionnel « trespasa » ou « *obiit* » pour introduire la date de décès. L'inscription funéraire de Pierre Chiffonye, décédé en 1492 et inhumé dans sa collégiale de Thil²²⁶, en est l'un des nombreux exemples :

Transcription de l'inscription funéraire de Pierre Chiffonye : CY GIST VENEBLE / PSONE MESSR
PRE CHIFONYE DOYEN DE CESTE EGLIE NATIF / DE NANT SOUBZ THIL / **Q TSPASSA LE XV^e JOr**
DOCTOBRE . M . CCC IIIIXX ET XII²²⁷

Que l'année de décès soit introduite ou non par « l'An », cela n'a aucune répercussion géographique particulière pour les inscriptions concernées. Les exemples se comptent par dizaines à compter du XV^e siècle du nord au sud de la Bourgogne ducale. Il faut d'ailleurs observer que ces deux formulations simplifiées prennent le pas sur toutes les autres dès le premier quart du XV^e siècle, entraînant ainsi dans leur sillage la disparition presque totale de toutes les autres expressions précédemment présentées.

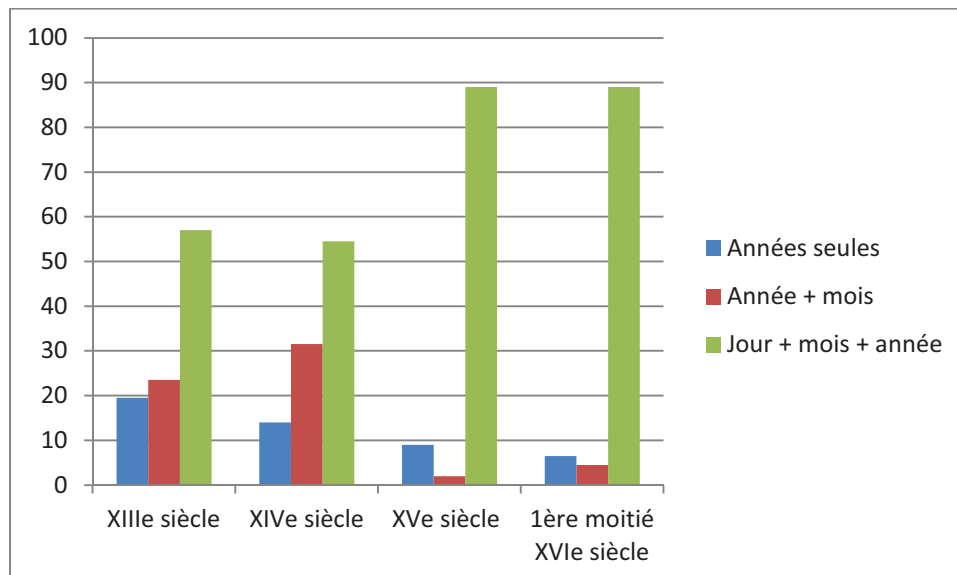


Figure 14 : Diagramme représentant l'évolution des annonces de la date de décès dans les inscriptions.

²²⁶ Commune de Vic-sous-Thil (cton de Précy-sous-Thil, arrt de Montbard (21)).

²²⁷ Cette plate tombe est conservée la collégiale de Thil.

Au-delà de l'introduction de la notation des années, les inscriptions funéraires médiévales éprouvent le besoin de situer le décès de la personne dans le temps. Parmi la totalité des inscriptions funéraires rassemblées par cette étude, 430 sont suffisamment bien relevées ou bien conservées pour délivrer l'indication complète de la date de décès²²⁸. À la lecture de ces inscriptions, on remarque qu'il existe trois façons plus ou moins précises de situer la date de décès (fig. 14). Comme il a été démontré que près de 95 % des inscriptions funéraires médiévales bourguignonnes font toujours au moins référence à l'année de décès, la première solution consiste à ne mentionner que l'année de décès, à l'image de l'inscription funéraire de Béatrice de Chagny, abbesse de Molaise inhumée dans son abbaye en 1279 :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Béatrice de Chagny : **ANNO : DNI : M : CC : LXX : IX : / OBIIT : BEATRIS : DE : CHAIG/RE : ABBATISSA : ISTIUS : / ECCLESIE : AIA : EIUS : / RESQUIESCAT : IN : PA/CE : AMEN :**²²⁹

Le fait de ne mentionner que l'année de décès se retrouve dans 20 % des inscriptions funéraires du XIII^e siècle. Il est à noter que cette pratique connaît un déclin progressif puisque le nombre d'inscriptions funéraires ne mentionnant que l'année passe de 14 % au XIV^e siècle à 9 % pour le XV^e siècle et ne concerne qu'à peine plus de 6 % dans la première moitié du XVI^e siècle.

Un degré supplémentaire de précision est franchi lorsque les inscriptions mentionnent en plus de l'année le mois de décès comme c'est le cas dans l'inscription funéraire de Martel de Mailly décédé en 1273 et inhumé dans l'église Notre-Dame de Premières :

Transcription de l'inscription funéraire de Martel de Mailly : **[ANNO :. DOMI]NI :. M :. CC :. LXX :. III :. / MENSE :. MAIO :. OBIIT :. DOMINVS :. MERTELLVS :. DNS :. LONGE :. AQ :. QVI :. DEDIT :. HVIC :. ALTARI / :. X :. LB :. TRE :. ORAT[E :. PRO :. EO]**²³⁰

Les inscriptions funéraires qui ne mentionnent que le mois en plus de l'année de décès sont assez nombreuses puisqu'elles représentent 23,5 % des inscriptions du XIII^e siècle et 31,5 % des inscriptions du siècle suivant. En revanche, cette pratique tend à disparaître avec la fin de la période

²²⁸ Cela correspond à 51 inscriptions pour le XIII^e siècle, 158 pour le XIV^e siècle, 176 pour le XV^e siècle et 46 pour la première moitié du XVI^e siècle.

²²⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 10. Trad. : « L'an du Seigneur 1279 mourut Béatrice de Chagny abbesse de cette église. Que son âme repose en paix. Amen. ».

²³⁰ Cette plate tombe, absente du *CIFM*, tome 20, est toujours visible dans l'église Notre-Dame de Premières (21). Trad. : « L'an du Seigneur 1273 au mois de mai mourut messire Martel de Mailly, seigneur de Longeault, qui a donné 10 livres tournois pour cet autel. Priez pour lui qui tiendra ce revenu pour que soit célébré ici trois messes hebdomadaires. ».

médiévale puisque les exemples connus ne représentent qu'une infime minorité des inscriptions recensées par cette étude. On remarque aussi que très généralement les inscriptions qui ne mentionnent que l'année et le mois de décès introduisent la date par l'année, suivie du mois. C'est d'ailleurs particulièrement le cas des inscriptions qui débutent directement par l'année de décès, à l'image de celle de Martel de Mailly précédemment présentée.

La forme de datation du décès de l'individu qui remporte le plus grand suffrage reste évidemment de faire figurer dans l'inscription funéraire la datation la plus complète possible, avec la mention du jour, du mois et de l'année de décès. Plus de la moitié des inscriptions funéraires des XIII^e et XIV^e siècles optent pour ce degré de précision et il est à noter que ce pourcentage s'élève à près de 90 % de celles du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle.

Il existe cependant plusieurs solutions pour intégrer les trois éléments capitaux pour la commémoration que sont le jour, le mois et l'année de décès. La première reprend la tradition antique en se référant aux ides et calendes des différents mois de l'année. C'est le cas dans l'inscription funéraire de Jean Chanel, inhumé en 1297 au couvent des Cordeliers de Mâcon :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean Chanel : (petite croix) + HIC :: IACET :: IOHANNES :: / CHAANEL :: DE :: PONTEVALLIS :: QVI :: OBIIT :: ANNO :: DOMINI :: MIL/LESIMO :: DVCENTESIMO :: / NONAGESIMO :: SEPTIMO :: TERCIO :: DECIMO :: KALENDAS :: DECENBRIS²³¹

L'utilisation d'une telle formulation dans la datation nécessite une gymnastique d'esprit pour l'épigraphiste afin de transcrire cette date selon la forme moderne. Ainsi, Jean Chanel est décédé le 13^e jour des calendes de décembre, soit le 19 novembre 1297. Parfois, certaines subtilités épigraphiques empêchent de trancher réellement la date de décès. Ainsi, pour l'inscription funéraire de Calon de Saulx, inhumé dans le dernier tiers du XIII^e siècle au prieuré de Bonvaux, deux lectures sont possibles concernant sa date exacte de décès :

Transcription de l'inscription funéraire de Calon de Saulx : « (petite croix) + ANNO :: DOMINI :: M :: CC :: SE/PTUAGESIMO :: II :: KL :: NOVENBRIS :: OBIIT :: DOMINUS :: KLO :: / DE :: SAUZ :: MILES :: / DOMINUS :: DE :: FONTANIS :: ORATE :: PRO :: UT (petite croix) + VITE :: SOLAMEN :: DAT :: SIBI :: XPC :: AMEN²³²

²³¹ MORGAND (A.), « Une dalle funéraire du XIII^e siècle découverte aux Jacobins de Mâcon », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série tome XXVIII, Mâcon, 1932-1933, p. 121-126. Trad. : « Ci-gît Jean Chanel de Ponte-de-Vaux qui mourut l'an du Seigneur 1297, le 13^e jour des calendes de décembre. ».

²³² Cette plate tombe est aujourd'hui conservée dans la salle médiévale du Musée Archéologique de Dijon. Traduction : « L'an du seigneur 1270, le 2 des calendes de novembre [31 octobre] (ou 1272, aux calendes de

On peut très bien comprendre que le personnage est décédé en 1270, le 2 des calendes de novembre (soit le 31 octobre 1270). Ou alors, il est possible de lire qu'il est mort en 1272, aux calendes de novembre, le décès serait alors survenu le 1^{er} novembre.

La référence aux calendes et aux ides des mois de l'année est un usage archaïsant principalement commun aux inscriptions funéraires en langue latine. Ce système de datation est en réalité directement inspiré des notations des obituaires. Ainsi la date de décès mentionnée dans l'inscription funéraire de Pierre I^{er}, abbé de Moutier-Saint-Jean entre 1139 et 1160 inhumé dans le cloître de son abbaye, coïncide parfaitement avec la mention manuscrite extraite du nécrologe de cette même abbaye.

Transcription de l'inscription funéraire du gisant de Pierre I^{er}²³³ : IULI MENSIS IDUS QUARTO REOMENSIS ABBAS DECESSIT PETRUS CUI SUMMA QUIES SIT QUISQUIS ERIS QUI TRANSERIS STA DEPRECARE²³⁴

Transcription du passage de l'obituaire concernant Pierre I^{er}²³⁵ : *III id. ob. (idus julii) laudabilis vite venerabilis que memorie domnus Petrus, nostre congregationis abbas*²³⁶

Chronologiquement, ce système de datation qui fait référence aux ides et aux calendes n'est présent que dans 14 % des inscriptions funéraires du XIII^e siècle et plus que dans 6 % des inscriptions du siècle suivant en Bourgogne. Une nouvelle fois on constate une petite disparité régionale puisque la plupart des inscriptions funéraires référant l'année de décès selon les calendes et les ides sont localisées sur des monuments funéraires établis dans des édifices de Bourgogne du nord.

La seconde option choisie par les dédicataires pour inscrire précisément dans la pierre la date exacte du décès du personnage consiste à se référer au calendrier liturgique et à la liste des fêtes religieuses et des saints réparties au cours de l'année. Près d'un tiers des inscriptions funéraires des

novembre [1er novembre]), mourut le seigneur Calon de Saulx, chevalier, seigneur de Fontaines. Priez pour lui afin que le Christ lui donne la consolation de la vie [éternelle]. Amen. ».

²³³ Cette inscription funéraire ainsi que le dessin du gisant nous sont connus par le biais du manuscrit IX de la Collection Bourgogne (folio 137).

²³⁴ *CIFM*, tome 20, p. 54. Trad. : « Le quatre des ides du mois de juillet (12 juillet) décéda Pierre, abbé de Réôme (Moutiers-Saint-Jean). Que le repos suprême lui soit donné. Qui que tu sois, toi qui passes, arrête-toi et prie ».

²³⁵ L'obituaire de Moutier-Saint-Jean a été publié par Ernest Petit dans le tome V de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.* Appendice I p. 364, mais ce martyrologe se trouve conservé à la Bibliothèque Municipale de Semur-en-Auxois sous la cote Manuscrit n°24 et sous la forme d'un volume parchemin *in quarto* de 138 folios.

²³⁶ Trad. : « Le 4 des ides de juillet, il faut commémorer la vie et la mémoire du louable et vénérable Pierre, abbé de notre congrégation. ».

XIII^e et XIV^e siècles utilisent ce système de référence pour localiser la place du mort dans le calendrier liturgique. Lorsque le décès tombe un jour en lien direct avec une fête identifiable, il suffit de mentionner la fête dans l'inscription funéraire, comme c'est le cas pour Gui d'Arc-sur-Tille, décédé « le jour de la saint Martin d'hiver », soit le 11 novembre, de l'année 1264, qui fut inhumé à Saint-Bénigne de Dijon :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Guy d'Arc-sur-Tille : petite croix) + ANNO . D[OMI]NI . M. CC . LX . IIII . DIE . BEATE . MARTINI . HYEMATIS . OBIIT . GUIDO . MILES . DOMINUS . DE . ARCU . ANIMA . EIUS [fleur de lis] PER . MISERICORDIAM . DEI . REQUISCAT . IN . PACE . AMEN .²³⁷

Mais lorsque le décès intervient un jour non fêté, il importe de localiser le décès par rapport à la fête la plus importante avoisinant le décès. C'est ainsi qu'Ysabelle de Vauvry, inhumée en 1297 au prieuré de Lancharre, est mentionnée dans son inscription comme décédée « la veille de la saint Luc », soit le 17 octobre, puisque la saint Luc tombe le 18 du même mois. La date de décès de Gui de Proingey, inhumé en 1316 à Beire-le-Châtel, est encore plus subtile à identifier dans la mesure où l'inscription funéraire mentionne que le personnage TRESPASSA :: LA[N :: DE :: GRACE :: MIL :: CCC :: ET :: XVI :: AU :: MOIS :: / IUNNOT :: LE :: LUNDI :: DEVANT :: LA :: / S[AINT] :: BERNABE :: APOUSTRE :: La saint Barnabé tombant le 11 juin, un vendredi en 1316, Gui est donc mort le lundi 7 juin.

Plus que les fêtes des saints, le calendrier liturgique très fortement ancré dans les mentalités médiévales induit qu'il y a une certaine logique à donner le jour de décès à partir d'une fête religieuse²³⁸. Les clercs séculiers et réguliers comme la population avaient un contact constant avec la liturgie et tous savaient précisément situer les fêtes de l'Eglise comme celles des saints locaux. Ainsi, les références aux principales fêtes chrétiennes comme l'Annonciation, la Nativité, l'Epiphanie, la Chandeleur, la Pâques ou encore la Circoncision pour ne citer que celles-là, sont fréquentes dans les inscriptions funéraires médiévales, à l'image de l'inscription funéraire d'Othe de Beire, décédé la veille de Noël en 1271 et inhumé à Saint-Bénigne de Dijon :

²³⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *Op. cit.*., planche 5. Trad. : « L'an du Seigneur 1264, le jour de la Saint-Martin d'hiver [11 novembre], mourut Gui, chevalier, seigneur d'Arc. Que son âme, par la miséricorde de Dieu repose en paix, Amen. ».

²³⁸ FAVREAU (R.), « Datation des inscriptions... », *op. cit.*., page 31.

Transcription selon Gabriel Dumay de l'inscription funéraire d'Othe de Beire : CY GIST
MESSIRES OTHES / CHEVALIERS SIRE DE BERE SAIHANARIUS QUI TREPASSAI / LAN DE GRACE
M CC LXXII / LA VOILLE DE NATIVITAI PRIEZ POUR LI QUE DEX AIT LARME AMEN²³⁹

Chronologiquement, les datations en rapport avec le calendrier liturgique sont l'apanage des XIII^e et XIV^e siècles. Une inscription funéraire datée sur trois utilise ce système de référence dans cette période. La perte de cet usage est plus que significative au XV^e siècle puisque seules 5 inscriptions sur les 175 exploitables présentent encore des dates de décès calquées sur les fêtes. Le déséquilibre est aussi géographique. Comme le constatait déjà Robert Favreau, la Bourgogne du Nord connaît un nombre d'inscriptions bien plus élevé que la Bourgogne du Sud en ce qui concerne ce type de notation. Seules l'Ile-de-France et la Champagne obtiennent des données comparables²⁴⁰.

Ces systèmes de datations qui peuvent nous apparaître complexes et qui correspondent à la conception médiévale du temps vont progressivement se retrouver remplacés par le système de datation moderne. Ainsi, au même titre que les notations médiévales des années, l'usage du calendrier romain, puis la référence aux fêtes religieuses se voient concurrencés dès le XIII^e siècle par de nouvelles notations avec l'utilisation des quantième et des jours de la semaine. Cette notation moderne se retrouve en usage en Bourgogne, comme dans tout le nord-est de la France, et tend à apparaître dans la plupart des inscriptions funéraires des XV^e et XVI^e siècles. Si, au XIV^e siècle, seules 20 % des inscriptions funéraires mentionnent successivement le jour, le mois et l'année de décès, 90 % des inscriptions des XV^e et XVI^e siècles arborent la date de décès du défunt de façon normalisée jour/mois/année. La datation par le quantième du mois est parfois accompagnée des mots *jour/dies* et *mois/mensis* à l'image de l'inscription de Jean Loygerot, inhumé à l'abbaye d'Oigny en 1457 :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Jean Loygerot : HIC IACET
FRATER IOHES / LOYGEROTI CONDAM PRIOR HUIUS ECCLIE **QUI OBIIT XXVII / DIE MENSIS
DECEMBRIS / ANNO DOMINI M CCC LVII** ANIMA EI REQUIESCAT IN PACE²⁴¹

Les années passant, la datation par le quantième du mois est surtout accompagnée du mot *jour/dies* au détriment du mot *mois/mensis* qui disparaît peu à peu. Les inscriptions funéraires

²³⁹ DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 149. Il existe un dessin de la plate tombe dans les archives de la CACO : ADCO, 69 J 74 Dijon II.

²⁴⁰ FAVREAU (R.), « Datation des inscriptions... », *op. cit.*, p. 33-35.

²⁴¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 200. Trad. : « Ci-gît le frère Jean Loygerot qui fut prieur de cette église et qui mourut le 27e jour du mois de décembre l'an du Seigneur 1457. Que son âme repose en paix. ».

prennent alors la tournure de celle de Jean de Longwy et de son épouse Jeanne de Vienne, décédés respectivement en 1462 et 1472 et inhumés dans la chapelle du château de Pagny-le-Château²⁴² :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean de Longwy et Jeanne de Vienne : CY GIST MESSIRE JEHAN DE LONGVY QUI TRESPASSA LE **VINGT DEUXE JOUR DE JANVIER LAN MIL QUATRE CENT SOIXANTE ET DEUX** CY GIST JEHANNE DE VIENNE LAQLLE TRESPASSA LE **VIIe JOUR DE SEPTBE LAN M CCCC LXX II**²⁴³

Les expressions n'utilisant plus les mots *jour/dies* et *mois/mensis*, symboles de la datation moderne, apparaissent progressivement dans les inscriptions funéraires du XVI^e siècle. S'il est encore sous-entendu dans certaines inscriptions à l'image de celle de Lazare de Monthelon, et Nicole sa fille, décédés tous deux en 1533 et inhumés dans l'église des Cordeliers de Dijon, il est complètement oublié dans celle de Josserand, prêtre de Chalon-sur-Saône inhumé dans sa cathédrale Saint-Vincent en 1502 :

Transcription selon Claude-François Lachère de l'inscription funéraire de Lazare et Nicole de Monthelon : CY GIST NOBLE HOMME MAISTRE LAZARE / DE MONTHELON LICEN[CIE] ES DROITS CONSEILLIER DU ROY EN SON PARLEMENT DE BOURG[OGNE] QUI TRESPASSA **LE / XVIII DE NOVEMBRE M Vc XXXIII** ET JEANNE SA / FILLE QUI TRESPASSA **LE IX DE MARS OU DIT AN** PRIES DIEU POUR LEURS AMES AMEN²⁴⁴

Transcription de l'inscription funéraire de Josserand : CY GIST DISCRETE PER/SONE MESSE JOSSERAND _____ CHORIAL DE / CEAS & IAD CVRE DE S / GERMAIN DES BVIS _____ TRESPASSA **LE XIII / OCTOBRE M / V & II**²⁴⁵

L'inscription funéraire de Vincent Marlet, décédé en 1545 et inhumé à l'abbaye de Cîteaux, résume à elle seule la mutation de l'inscription funéraire médiévale en une inscription funéraire moderne avec en plus de tous les changements précédemment présentés le remplacement des chiffres romains en chiffres arabes en ce qui concerne l'annonce du jour et de l'année de décès, et ce au sein même d'une inscription funéraire en langue latine :

²⁴² Pagny-le-Château, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

²⁴³ Le tombeau est toujours en place dans la chapelle du château. Néanmoins, il existe un dessin de Pierre Palliot reprenant l'inscription funéraire (VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 91).

²⁴⁴ BM Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, folio 29.

²⁴⁵ Martin (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône... op. cit.*..., p. 47-48.

Transcription de l'inscription funéraire de Vincent Marlet : HIC IACET VENERABILIS PATER VICENTI / MARLESUS QUONDAM ABBAS BTE MARIE DE BULLIONE ORDINIS CISTERCIEN DIOCESIS / VESUNTIONENSIS AC PRIOR COMENDA/TARIUS MAGNI VALLIS COLIUM IPSI ORDINIS CAPITIS QUI **OBIIT 20 IJUN 1545** AIA EI[U]S REQI I[PACE AMEN²⁴⁶

D'une manière générale, le développement de la date de décès suit dans les inscriptions bourguignonnes le déroulement jour + mois + année. Il existe toutefois dans notre corpus un cas où l'année de décès est annoncée de manière plus originale. Ainsi, l'inscription funéraire de l'abbé Gérard de Bèze a souvent induit en erreur les historiens :

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Gérard de Bèze : (petite croix) + ABBAS GIRARD P IURE SUO / LEOPARDUS SOBRIUS AC HUMILITIS IUSTUS FUIT SIBI VILIS QUEM SEMEL M C.TER / SEPTEM MINUS ARDUUS / ETHER QUINTINI FESTO SOMPSIT DEUS HUIC PIUS EST²⁴⁷

Ce dernier est en fait décédé en 1293 et non 1307 comme l'affirme du reste la *Gallia Christiana* et Jean-Bernard de Vaivre. L'inscription latine use d'une tournure de phrase fréquente en Île-de-France qui emploie le "*minus*" pour soustraire un certain nombre d'années de la date. Donc M C TER SEPTEM MINUS équivaut à M CCC – VII.

Au-delà du nom du défunt, la mise par écrit dans la pierre par l'inscription funéraire de la date exacte du jour de décès du défunt constitue le deuxième élément essentiel à l'efficacité de la commémoration liturgique. Si nommer c'est exister, dater, c'est se remémorer. La mémoire de l'individu est donc irrémédiablement liée au temps qui passe. Il s'agit là d'un temps cyclique où chaque année la date de décès du défunt trouve sa place dans le calendrier liturgique. L'association du nom et de la date de décès définissent donc le caractère obituaire de l'épitaphe²⁴⁸. Même si l'influence dans la formulation de la datation des calendriers liturgiques et des obituaires s'efface peu à peu des inscriptions funéraires au profit de la datation par le biais du quantième moderne, l'intention de commémorer l'anniversaire de décès du personnage reste irrémédiablement présente

²⁴⁶ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*..., planche 1608. Trad. : « Ci-gît le vénérable père Vincent Marlet autrefois abbé de Sainte Marie de Buillon de l'ordre cistercien du diocèse de Besançon et prieur commendataire du grand Val des Choux, chef de cet ordre qui mourut le 20 juin 1545. Que son âme repose en paix. Amen. ».

²⁴⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 91. Trad. : « L'abbé Girard, léopard pour défendre son droit, fut sobre, humble, juste et peu soucieux de sa personne. L'an mil trois cent moins sept les hauteurs éthérées le ravirent, en la fête de Quentin (31 octobre). Que Dieu lui soit clément ».

²⁴⁸ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires et édifices religieux... », *op. cit.*..., p. 35.

sur les monuments funéraires modernes dans la mesure où la date de décès est au même titre que le nom l'une des données primordiales de l'inscription funéraire.

Cependant, la date de décès n'est pas le seul élément chronologique mentionné dans les inscriptions funéraires médiévales de la Bourgogne ducale. Les mentions de fondations de messes et d'anniversaires et leur intégration au calendrier liturgique contribuent également à cette commémoration du défunt par son inscription funéraire.

b) La sauvegarde de la mémoire par les fondations

La mention du décès du personnage n'a pas le monopole du temps dans l'inscription funéraire médiévale. D'autres informations délivrées par l'épithaphe sont en contact direct avec le temps passé et le temps à venir. Ainsi, l'apparition dans les inscriptions funéraires des fondations de messes et d'anniversaires nécessite le plus souvent de situer ces commémorations dans le calendrier liturgique.

Comme le rappelle Michel Lauwers, la société médiévale s'est longtemps contentée de célébrer la mémoire des morts de manière collective²⁴⁹. À partir du XIII^e siècle, les fidèles se mettent à réclamer pour eux et leurs proches la célébration de services funéraires qui prennent la forme diverses messes : anniversaires, trentains, célébrations hebdomadaires ou quotidiennes. Les inscriptions funéraires se font alors le relais des volontés des défunts pour le remède de leur âme. C'est ainsi que les mentions d'anniversaires et de messes des morts se trouvent gravées sur la pierre tombale au sein même de l'épithaphe. La plus ancienne fondation mentionnée par une inscription funéraire bourguignonne est à mettre à l'actif de Martel de Mailly, inhumé à Premières en 1273 :

Transcription de l'inscription funéraire de Martel de Mailly : [ANNO :: DOMI]NI :: M :: CC :: LXX :: III :: / MENSE :: MAIO :: OBIIT :: DOMINVS :: MERTELLVS :: DNS :: LONGE :: AQ :: QVI :: DEDIT :: HVIC :: ALTARI / :: X :: LB :: TRE :: ORAT[E :: PRO :: EO] // QI : TENEBI/T : HVC : RED/ITV : CELEBa/BIT : IBI : T : MISSAS : S/EBDOMAD/IS²⁵⁰

Cependant, l'évolution de l'apparition des fondations de messes dans les inscriptions funéraires se fait lentement. La part de ces fondations mentionnées dans les inscriptions funéraires

²⁴⁹ LAUWERS (M.), *La mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge*, Editions Beau Chesne, Paris, 1996, p. 275.

²⁵⁰ Trad. : « L'an du Seigneur 1273 au mois de mai mourut messire Martel de Mailly, seigneur de Longeault, qui a donné 10 livres tournois pour cet autel. Priez pour lui qui tiendra ce revenu pour que soient célébrées ici trois messes hebdomadaires. ».

passé de 3 % à 6 % entre le XIII^e et le XV^e siècle. En réalité, c'est surtout à compter du début du XVI^e siècle que cette pratique explose puisque pour la première moitié de ce siècle près de 20 % des inscriptions funéraires encore exploitables en font mention.

Ces fondations entretiennent un rapport particulier avec le temps dans la mesure où l'inscription funéraire mentionne le plus souvent la périodicité des services. Elles peuvent être annuelles, c'est-à-dire ponctuelles une à quatre fois par an, hebdomadaires ou quotidiennes. Lorsque la messe sollicitée par le défunt est quotidienne, les inscriptions funéraires n'ont pas besoin de d'énumérer de date, à l'image de l'inscription funéraire de Jean de Baubigny, décédé en 1391 et inhumé à la Sainte-Chapelle de Dijon :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Jean de Baubigny : (petite croix)
+ CI GIST MAISTRE IEHAN DE BAUBIGNEY / DOIEN IADIS DE CESTE EGLISE CHONOINE DE NRE
DAME DE BEAUNE **QUI A FONDE A CESTE PRESANT AUTEL UNE MESSE QUOTIDIENNE /**
LEQUEL TRESPASSA LE III IOUR DECEMBRE MIL CCC IIII XX ET XI PRIEZ A DIEUS POUR LARME
DE LI AMEN²⁵¹

En revanche, lorsque la ou les messes sont hebdomadaires, il importe de préciser à quels moments de la semaine le service funéraire doit être exécuté. Ainsi, si l'inscription funéraire de Martel ne donne aucune précision quant à la localisation de ses 3 messes hebdomadaires qu'il a fondées dans la chapelle Saint-Eloi de Premières pour le remède de son âme²⁵², d'autres sont plus consciencieux. C'est le cas de Jean et Guillemette Broart, inhumés au XV^e siècle dans l'église Saint-Julien de Sennecey-le-Grand, qui précisent dans leur inscription funéraire que leurs messes doivent être dites les lundis, mercredis et samedis de l'année :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean et Guillemette Broart : CY GISET
HONNORABLE HOME IHA BROART DE / SENECEY & QUILLETE SA FEME LESQUELZ ONT FU[.....]
CETTE CHAPELLE EN LAN M[...../.....]NT FODE III ME[...../.....] AME PERPETUELLMET
QUI SE DIROT P LE CHAPELAI DICI LE LUDI MRCREDI & SAMEDI²⁵³

Enfin, lorsque les messes ou anniversaires surviennent ponctuellement au cours de l'année, la date doit être précisément fixée. Ainsi plusieurs inscriptions funéraires mentionnent les dates exactes des services fondés par le défunt. Lorsque l'anniversaire est fixé au jour du décès,

²⁵¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 148.

²⁵² Se référer à l'inscription transcrite quelques lignes plus haut.

²⁵³ La plate tombe de la famille Broart est toujours visible dans le pavement du bras nord du transept de l'église Saint-Julien de Sennecey-le-Grand (71).

l'inscription le stipule explicitement. Un exemple nous est fourni par l'inscription funéraire de Pavise Ocquidem, décédée en 1508 et inhumée auprès de son mari aux Cordeliers de Dijon, qui précise que la dame A FONDE UN ANNIVERSAIRE A LE DIRE ET CELEBRER / EN CETTE CHAPELLE UNG CHACUN AN AUDIT XVI^e DE NOVEMBRE IOUR DE SON DECEZ. À l'inverse, Bernard de Traves, inhumé en 1529 dans l'abbaye Saint-Philibert de Tournus a opté une autre date que celle de son décès pour fonder un anniversaire puisqu'il fait mentionner que celui devra être célébré le jour de la saint Barnabé (11 juin) alors qu'il est décédé le 6 février :

Transcription de l'inscription funéraire de Bernard de Traves : (petite croix) + CY GIST NOBLE ET RELIGIEUSE PSONE FRE BERNARD DE TRAVES ENFERMIER DE CEANS LEQUEL A FONDE UNG ANIVERS QUI SE DOIT DIRE CHIN AN LE JOUR DE . S. BERNABE . ET TRESPASSA LA . M . Vc ET XXVIII LE VI DE FEBVRIER²⁵⁴

Le fait de choisir pour l'anniversaire une autre date que celle du décès a pour effet de doubler la commémoration. Le choix du jour révèle aussi une attirance pour une date précise, une fête ou un saint.

La mise par écrit dans la pierre des anniversaires ponctuels engendre le plus souvent un allongement du texte épigraphique puisque cette information s'ajoute aux données traditionnelles. Le fait que l'épithaphe s'attache à détailler précisément toutes les fondations des défunts explique en grande partie que le bandeau périphérique ne suffise plus à la contenir à compter du XV^e siècle. Ainsi, à elle seule, l'inscription funéraire d'Antoine Chastellain et de son épouse Marguerite Briat, décédés respectivement en 1546 et 1560 et inhumés à Notre-Dame de Talant, démontre à quel point l'inscription funéraire peut parfois se muer en volontés testamentaires :

Transcription de l'inscription funéraire d'Antoine Chastellain et Marguerite Briat : CY GISSENT ANTHOINE CHASTELL / ESCUIER DE SON VIVANT ARCHIER DE LA GARNISON DE CETTE VILLE ET DAME MARGUERITE BRIAT SA FE[M]ME LEQUEL CHASTELLAIN [TREPASSA] / LE 13 DE MAI 1546 ET LAD[ITE] FEM[M]E TREPASSA LE 8 J[OU]R [DE] JUILLET 1560 LESQUELS ONT FONDENT / [.....] DE CEANS [...] DIMANCHE JO[UR] DE TOUSAINCTS ASSUMPTION NOTRE DAME UNG DE PROFUNDIS AVEC UNG LIBERA ENSEMBLE LA / [.....] SUB ICELLE SEPOUTURE

²⁵⁴ La dalle circulaire de Bernard de Traves est toujours visible dans le pavement de l'église abbatiale Saint-Philibert de Tournus. Toutefois, son inscription a été publiée par Jean Martin (cf MARTIN (J.), « Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus », in *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1901, p. 30-31.

ET TROIS GRAND ANNIVERSAIRE LE PREMIER TREIZE JANVIER LA MES[SE] / DE LED[IT]
ANTHOINE LES LE TREIZE MAY ET LE 3 ET 5 / DE JUIN VIGILLE ET LA MESSE DES TREPASSEZ²⁵⁵

Sur l'ensemble des inscriptions funéraires, ce sont au total 46 inscriptions qui mentionnent des fondations de messes et d'anniversaires. Plus d'une sur deux stipulent que ces messes sont ponctuelles entre une et 4 par an et par défunt en moyenne. Il faut cependant constater qu'un défunt sur quatre dont l'inscription fait mention de fondations opte pour des messes hebdomadaires, entre une et trois par semaine, ou pour une messe quotidienne. On a toutefois l'impression que plus années passent, moins les personnages peuvent se permettre de fonder autant d'anniversaires compte tenu du coût important qu'induisent de telles fondations. En 1273, l'inscription funéraire de Martel de Mailly précise qu'il a ainsi donné 10 livres tournois pour fonder perpétuellement 3 messes hebdomadaires sur l'autel qu'il a fondé. En 1399, Marguerite de Ventadour précise qu'elle a donné à l'abbaye de La Bussière SA MAISON DE BEONE ENSEMBLE LES APPARTENANCES / DICELLE ET PLUSIEURS AUTRES BIENS POUR FONDER / ET ENTRETENIR LES IOURS PERPETUELLEMENT ET CHANTER AU GRAND AUTEL UNE MESSE DE REQUIEM A NOTE POUR LADITE DAME ET POUR SES SUCCESEURS ET POUR SES PRDECESSEURS. L'inscription funéraire d'Hugues, inhumé en 1476 dans la cathédrale de Mâcon, rapporte quant à elle que la rente perçue par le chapitre pour ses fondations s'élève à 4 francs tournois de l'an. Le coût de telles fondations est donc relativement considérable et tient évidemment compte de la durée du service dans le temps.

En plus de sa fonction obituaire, la présence dans de nombreuses inscriptions funéraires de mentions de fondations de messes et d'anniversaires tend à démontrer que l'épithaphe revêt également un caractère testamentaire. Il s'agit de graver dans la pierre les services liturgiques fondés pour le repos de son âme afin que les années et les décennies n'altèrent ni le souvenir du défunt, ni celui des messes à exécuter en sa mémoire. Encore une fois, le monument funéraire par le biais de l'inscription semble traité comme un document authentique, officiel qui immortalise de manière assez précise les fondations pieuses et leurs modalités d'exécution. La notion de la durée de la *memoria* et de la *commemoratio* se trouve vraiment être l'une des préoccupations prépondérantes des personnages établissant leur sépulture au sein d'un édifice religieux.

²⁵⁵ La plate tombe d'Antoine Chastellain est toujours visible dans l'église Notre-Dame de Talant. Elle se trouve dans l'allée centrale, au pied des marches menant au chœur.

c) *Temps passé, temps à venir, la notion de durée dans les inscriptions funéraires*

Dans le prolongement de l'annonce de la date de décès, puis de l'évocation des fondations de messes et d'anniversaires, arrêtons-nous quelques instants sur la notion de durée, temps passé ou temps futur, dans les inscriptions funéraires médiévales de la Bourgogne ducale. Comme il a été démontré précédemment, l'inscription funéraire médiévale ne mentionne jamais la date de naissance du défunt. Et rares sont les indications quant à la vieillesse ou à la jeunesse du personnage à son décès. Il est ainsi impossible de connaître précisément l'âge du défunt à sa mort, et par conséquent d'établir la durée de son séjour sur terre. En revanche, la notion de durée apparaît ponctuellement dans les inscriptions funéraires au travers d'autres informations délivrées par l'épithaphe.

Dans la mesure où l'inscription funéraire se veut le résumé de la vie terrestre du défunt, il est normal que la notion de durée s'inscrive tout d'abord au passé. Ainsi, les inscriptions funéraires médiévales s'attachent parfois à détailler le temps consacré à une charge exercée par le défunt au cours de sa vie. C'est tout d'abord particulièrement le cas des abbés dont les inscriptions funéraires se font le relais du temps passé par ce dernier à régir son monastère, à l'image des inscriptions funéraires des abbés Guy de Neufchâtel, inhumé en 1357 à La Bussière-sur-Ouche ou de Jean de Toulangeon, inhumé en 1497 à Tournus :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Guy de Neufchâtel : (fleur de lys) + ANNO DOMINI MILLESIMO TRECENTESIMO QUIN/QUATESIMO ET VII DIE BEATE MARIE MAGDELENE OBIIT DONNUS GUIDO DE CASTRONOVO QUI FUT ABBAS HUIUS LOCI PER SPACIUM TRIGINTA AN/NUORUM ET TRIUM MENSUM CUIUS ANIMA P MISERICORDIAM DEI RESQUIESCAT IN PACE AMEN²⁵⁶

Transcription de l'inscription funéraire de Jean de Toulangeon : SUB HOC JOHES DE THOLONJON . / JACET CLAUSUS ERGASTULO . QUI MORTIS . SOLVIT DEBITAM . APRILIS QUARTO DECIMO MILLEMO . / QUATERCETEMO . UT NECIS NOTESCAT / DIES . NONAGESIO SEPTIMO . SIT . ILLI . PAX . ET REQUIES . AMEN . REXIT ANIS XXVII²⁵⁷

²⁵⁶ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*..., planche 799. Trad. : « L'an du seigneur 1357 le jour de la Saint Marie-Madelaine trépassa le généreux Guy de Neufchatel qui fut abbé de ce lieu pendant l'espace de 30 ans et 3 mois. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix. Amen »

²⁵⁷ Trad. : « Sous cette pierre qui l'enferme gît Jean de Toulangeon délivré du pêché par la mort le 14e jour d'avril 1497. Qu'il repose en paix. Amen. Il a dirigé ce monastère pendant 27 ans. ».

Approche épigraphique

Les gens d'Église ne sont pas les seuls personnages dont l'inscription funéraire vante la longévité dans la charge. Il arrive parfois que quelques notables récapitulent dans leur inscription funéraire la durée de l'une de leurs fonctions, comme c'est le cas pour Gauthier Brocard, ancien lieutenant général du bailliage de l'Auxois, inhumé en 1505 aux Cordeliers de Dijon :

Transcription selon le Père Claude-François Lachère de l'inscription funéraire de Gauthier Brocard : CY GIST NOBLE HOMME ET SAGES / MAISTRE GAUTHIER BROCARD EN SON VIVANT LICEN ES DROIT CONSEILLIER DU ROY EN / LA COURT DE PARLEMENT DE BOURGOGNE / ET PAR PLUSIEURS ANNEES LIEUTENAT GENERAL DU BAILLIAGE DAUXOIS LEQUEL / DECEDE DE CE SIECLE EN CETTE VILLE DE / DIJON LE PENULTIESME JOUR DU MOIS DE / MAY LAN MIL CINQ CENS ET CINQ / DIEU AIT SON AME AMEN²⁵⁸

Le fait de faire figurer textuellement dans son inscription funéraire la durée de sa charge revêt un intérêt particulier pour le défunt. Pour les abbés, insister sur la longévité de leur abbatiat trahit cette double quête d'une commémoration spirituelle et temporelle. C'est à la fois encenser l'homme et la fonction. L'exercice de la fonction abbatiale nécessite des aptitudes physiques, intellectuelles et morales. Insister sur la durée de la charge revient donc à insister sur la qualité de l'abbatiat et cela permet de saluer la maturité et le sens de la responsabilité de l'abbé face au poids d'une telle charge. C'est aussi rappeler que toute la durée de l'abbatiat fut marquée d'une forte spiritualité induite par la personnalité de l'abbé aujourd'hui disparu.

Pour les laïcs ayant exercé une charge civile, la commémoration spirituelle n'existe pas. Si Gauthier Brocard se targue d'avoir été pendant de nombreuses années lieutenant général du bailliage d'Auxois, c'est avant tout pour mettre en avant sa propre personne, et ainsi marteler le rang terrestre qu'il a occupé.

Il existe dans les inscriptions funéraires bourguignonnes un autre cas de figure où la notion de durée a une véritable importance. Cela concerne les épitaphes des lépreux qui entretiennent un rapport tout particulier avec le temps. Ainsi les 6 dalles funéraires qui furent retrouvées à la chapelle de la Maladière de Dijon bénéficient d'une inscription spécifique qui livre à chaque fois une information inédite : la date d'entrée à l'hospice introduite par la formule « QUI FUT RENDU CEANS LE ». En effet, toutes les inscriptions funéraires des lépreux de la Maladière sont construites sur le schéma : Ci-gît + identité + date d'entrée + date de décès + formule déprécatrice, à l'image de l'inscription funéraire d'Ancelet Mouillard, inhumé en 1491 à la chapelle de la Maladière de Dijon :

²⁵⁸ BM Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, folio 13.

Transcription de l'inscription funéraire d'Ancelet Mouillard : CY GIST ANCELET MOUILLART NATIF / DE MOMIRAIL EN BRYE QUI FUT RENDU SEANS LE XXIII^e JOUR DE / JUING LAN MIL IIIIC IIIIXX ET QUATRE ET TRESPASSA LE IX^e JOUR DE MARS ANNO IIIIXX ET XI PRIEZ DIEU PO LUY²⁵⁹

Il faut donc constater que les inscriptions funéraires gravées sur les plates tombes des personnes mortes de la lèpre indiquent systématiquement deux dates, d'une part celle de leur entrée à la Maladière, et d'autre part, celle de leur décès. La première s'explique simplement par le fait que l'entrée à la Maladière se considère comme un quasi décès avec un rituel proche de celui des funéraires. Le défunt est d'ailleurs souvent amené à rédiger son testament.

Aujourd'hui, cette donnée nous renseigne sur le temps passé à la Maladière. Cette durée se calcule à travers la différence entre la date d'entrée et la date de « sortie ». Indirectement, cela permet au défunt mort de la lèpre de récapituler dans son inscription funéraire la durée de son calvaire. Ancelet Mouillard a ainsi passé les sept dernières années de sa vie, mis à l'écart, pour ne pas dire cloîtré à la léproserie de Dijon. Parmi les 6 dalles funéraires de la Maladière de Dijon encore conservées, seules quatre permettent effectivement de calculer le temps passé par le personnage dans ce mouiroir, deux des six inscriptions étant trop endommagées pour livrer simultanément les deux dates. Ainsi, si Ancelet Mouillard a survécu 7 ans à la Maladière, Claude Messaigier est resté 6 ans, entre 1470 et 1476, Renaud Le Moine est resté 5 ans, entre 1477 et 1482 alors que Celine Fèvre entrée en 1474 n'a tenu que quelques mois puisqu'elle s'est éteinte en 1475.

Ces dates sont livrées avec des degrés de précision diverses. Si les dates de décès sont en cette fin de Moyen Âge toujours données de manière très précise avec le jour, le mois et l'année de décès, la date d'entrée à la Maladière n'est pas toujours exprimée de manière aussi rigoureuse et se contente souvent de définir uniquement l'année. Seules deux des six inscriptions livrent avec toutes les précisions nécessaires les deux dates qui nous intéressent. Malheureusement seule l'inscription funéraire de Renaud Le Moine est encore exploitable :

Transcription de l'inscription funéraire de Renaud Le Moine : CY GIT REGNAULT LE MOIGNE CHAUSSETIER / QUI FUT RANDU CEANS LE XV^e JO[UR] DU MOIS DE MAY LAN MIL / CCCC LXXVII ET TRESPASSA LE XXV / JOUR DU MOIS DE NOVAMBRE LA[N] MIL IIIIC IIIIXXII PRIES DIEU POUR LUY AMEN²⁶⁰

²⁵⁹ Cette plate tombe est conservée dans les réserves du Musée Archéologique sous le numéro d'inventaire 1224.

²⁶⁰ Cette plate tombe est conservée dans les réserves du Musée Archéologique sous le numéro d'inventaire 1223.

Entré le 15 mai 1477, et décédé le 25 novembre 1482, Renaud a donc passé exactement 5 ans, 6 mois et 10 jours à la Maladière de Dijon. C'est tout le temps qu'il a fallu pour que la maladie ne l'emporte enfin. Le fait de faire figurer dans une inscription funéraire la date d'entrée à la Maladière revêt une importance toute particulière pour le malade. Comme le rappellent Jacques Le Goff et Nicolas Truong, le malade est à la fois rejeté et élu²⁶¹. La date d'entrée à la Maladière marque donc pour le malade sa première mort, son rejet de la société. Franchir la porte de la léproserie le fait sortir de la vie civile, il quitte son existence publique au détriment d'une vie dans l'ombre de la maladie et de la mort. Le délai qui sépare cette mort morale à la mort physique, réelle, s'explique par le statut qu'occupe le malade, et particulièrement le lépreux au Moyen Âge²⁶². Symbole par excellence du péché, il reste l'image du Christ qui se charge de toutes les souillures du corps et qui se fait abject parmi les abjects pour sauver l'humanité²⁶³. Le malade apparaît donc aussi comme un élu. D'une part, il s'identifie ainsi au Christ et à sa Passion puisque le Christ est également un malade, un corps souffrant. Et d'autre part, il place dans le Christ l'espoir d'être guéri car comme le rappelle la Bible, le Christ est un médecin. Faire figurer dans son inscription funéraire la durée de sa souffrance revêt un double intérêt, s'identifier au Christ et espérer la guérison de ses plaies, et par delà, de ses péchés. Plus le défunt a passé du temps à souffrir moralement et physiquement de sa maladie à l'écart du monde, plus il est important de le spécifier dans son inscription funéraire car vit dans les mentalités médiévales l'idée que la valeur de la souffrance et de la patience silencieuse seront récompensées dans l'au-delà.

Outre le temps passé, les inscriptions funéraires médiévales transcrivent quelquefois une notion de temps futur, de temps à venir. C'est en particulier le cas des fondations de messes et d'anniversaires qui sont établies pour une durée déterminée. D'une manière générale, les fondations de messes et d'anniversaires actées dans l'inscription gravée sur le monument funéraire médiéval induisent une notion de perpétuité dans la mesure où aucune date ne vient ponctuer ce service. Le fait de fonder une messe quotidienne, hebdomadaire ou même annuelle sans aucune notion de durée induit implicitement l'espoir de pérennité de la fondation de la part du défunt. Plus d'une dizaine d'exemples de fondations témoignent directement de ce souci de perpétuité du service sollicité par le défunt à l'Église, à l'image de l'épithète d'Etienne de Sainte-Croix ou de celle de Guillaume Chazeau :

²⁶¹ LE GOFF (J.), TRUONG (N.), *Une histoire du corps au Moyen Âge*, Paris, Liens Levi, 2003, p. 127 et suivantes.

²⁶² BERIAC (F.), *Histoire des lépreux au Moyen Âge, une société d'exclus*, Paris, Imago, 1988.

²⁶³ AGRIMI (J.), CRISCIANI (C.), « Charité et assistance dans la civilisation chrétienne médiévale », in GRMEK (M.-D.) (dir.), *Histoire de la pensée médiévale en Occident, Tome I, Antiquité et Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1995.

Transcription de l'inscription funéraire d'Etienne de Sainte-Croix inhumé en 1350 dans l'église de Sainte-Croix : (petite croix) + HIC : JACET : DNS : STEPHANUS : DE SANCTA : CRUCE : LICENCIAT : UTROQUE / : IURE : CANONIC : ECLESiarUM : CABILONENSIS : ET : BE : MARIE : BELNENSIS : QUI : FUNDAVIT : IN : ISTA : CAPELLA : QUATUOR : ANNIVERSARIA : / : CELEBRANDA : PERPETUO : SINGULIS : DIEBUS : MERCURII / : QUATUOR : TEMPORUM : OBIT : ANNO : DNI : M : CCC : L : _____²⁶⁴

Transcription de l'inscription funéraire de Guillaume Chazeau, inhumé en 1512 dans l'église de Gigny-sur-Saône : CY . GIST . DISCRETE . PSONE / MESRE . GUILLE CHASAU . / PBRE LEQEL . A FONDE . EN / LEGLISE . DE CEANS UNG LIBE/RAME TOU . LE . DIMACHE . P/PETUELLEME . ET . TREPASSA LE I/OUR . DE . SAINCT . PANCRACE . XII / IOUR . DE . MAY . LA . MIL . V . C . ET / XII . PRIE . DEU . POUR . LUY (motif floral)²⁶⁵

L'usage du mot « perpétuité » ou de son adverbe « perpétuellement » dénotent bien cette volonté d'ancrer la fondation dans le temps jusqu'au Jugement dernier. L'Eglise a ainsi la charge de respecter les volontés du défunt qui par le versement d'une forte rente en argent ou en nature s'est assuré dans la mort les services de l'Eglise. Il ne faut cependant pas trop embellir le rôle de l'Eglise. La fondation n'est perpétuelle que si le défunt met les moyens nécessaires en vis-à-vis du service souhaité. Ainsi, il est fortement probable que bon nombre de fondations se sont estompées d'elles-mêmes une fois la rente épuisée. Le seul cas en Bourgogne ducale où une fondation est attestée pour une durée déterminée qui n'atteint pas la perpétuité concerne la dalle funéraire de Jean Bonneaul et de son épouse Pavise Ocquidem, inhumées au début du XVI^e siècle²⁶⁶ sous une même dalle funéraire aux Cordeliers de Dijon :

Transcription selon le Père Claude-François Lachère de l'inscription funéraire de Jean Bonneaul et de Pavise Ocquidem : CY GISENT MAISTRE JEHAN BONNEAUL A SON VIVANT / RECEVEUR POUR LE ROY NRE SIRE DES RECEPTES ORDINAIRES DES BAILL DE DIJON ET CHASTELLENIES DE CHENOVES ET TALANT QUI / TRESPASSA LE ... IOUR DU MOIS DE ... MIL Vc / ET DEMOISELLE PAVISE OCQUIDEM SA FEMME QUI TRESPASSA LE XVIe DE NOVEMBRE MIL Vc VIII LAQUELLE DEMOISELLE / A FONDE UN ANNIVERSAIRE A LE DIRE ET CELEBRER / EN

²⁶⁴ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur nord de l'église de Sainte-Croix. Trad. : « Ci-gît messire Etienne de Sainte-Croix, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de l'église de Chalon et de Sainte-Marie de Beaune, qui a fondé dans cette chapelle quatre anniversaires à célébrer à perpétuité chaque mercredi des quatre temps, il mourut l'an du seigneur 135_ ».

²⁶⁵ Cette inscription est toujours visible dans le mur de l'église paroissiale de Gigny.

²⁶⁶ L'inscription funéraire de cette dalle laisse supposer que l'épouse est décédée avant son mari dans la mesure où la date de décès de ce dernier n'a visiblement pas été complétée.

CETTE CHAPELLE UNG CHACUN AN AUDIT XVI^e DE NOVEMBRE IOUR DE SON DECEZ DURANT TRENTE ANS LEQUEL ANNIVER/SAIRE SERA DUNE GRANDE MESSE A DIACRE ET SOUB/DIACRE ET A LA FIN DICELLE SE CHANtera UNG SALVE REGINA EXAUDI DE PROFUNDIS FIDELIUM ET REQUIESCANT IN PACE²⁶⁷

Cette inscription funéraire est l'unique exemple de ce corpus où une fondation est attestée pour une durée limitée de trente ans. L'importance de la fondation n'est cependant ici pas attestée par la durée mais par la qualité des services demandés puisqu'il est exigé la présence d'un diacre et d'un sous-diacre à cette grande messe chantée.

Le rapport au temps dépasse donc dans l'inscription funéraire médiévale l'évocation d'une simple date de décès ou d'une date de messe anniversaire. L'inscription permet aussi de commémorer un temps passé à travers l'exercice d'une fonction. Seules les inscriptions funéraires des abbés se distinguent par l'évocation de la durée de leur abbatiat. Les autres dignitaires ecclésiastiques et plus encore les grands laïcs s'abstiennent de faire référence à la durée de leur règne ou de leur charge, à l'image même des ducs de Bourgogne qui ne prennent pas le soin de faire figurer dans leur inscription funéraire le nombre d'années ou de mois passés à la tête du duché. Les malades s'autorisent quant à eux la digression d'étaler au grand jour dans leur inscription funéraire le poids de leur maladie. Il s'agit plus d'une démarche spirituelle dans l'espoir de voir leur souffrance révolue dans l'au-delà.

L'inscription funéraire permet également d'avoir une temporalité dépassant le passé et le présent. Graver un texte dans la pierre, c'est également assurer la communication d'un message en par-delà la mort de l'émetteur, et de s'installer ainsi dans le futur. L'épithaphe se fait le relais des volontés du défunt à travers la fondation de messes. Intégrées au texte épigraphique, les fondations apparaissent comme établies dans le temps, dans la durée, avec dans l'absolu aux yeux du défunt ce secret espoir de perpétuité. Ouvertement marquée ou juste suggérée, la notion de durée fait partie intégrante de l'inscription funéraire médiévale.

²⁶⁷ BM Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, folio 28.

3. L'inscription funéraire et l'espace : entre ici-bas et l'au-delà

Au-delà de son caractère identitaire et obituaire, l'épithaphe possède également une vocation proprement tumulaire qu'il faut mettre en avant dans cette dernière partie. En effet, l'inscription funéraire médiévale, qui a pour principale fonction de porter à la connaissance d'un large public des informations concernant aussi bien des événements que des personnages, s'inscrit dans un triptyque spatial concentrique. L'élément de base reste évidemment la sépulture matérialisée par la pierre tombale et sur laquelle est gravée l'inscription. Mais ce monument funéraire s'intègre lui-même à l'édifice religieux qui l'abrite. Et en dernier lieu, l'église, la *domus ecclesia*, est rattachée à la communauté, à ce monde, qui, dans la pensée médiévale est le fruit de l'œuvre globale de Dieu. C'est ainsi qu'il convient de démontrer que l'inscription funéraire entretient des rapports avec des réalités spatiales plus ou moins distantes dont l'élément de base reste la sépulture.

a) *La notion de sépulture dans l'inscription funéraire médiévale*

Par sa présence sur le monument funéraire même, l'inscription gravée sur la pierre tombale revêt nécessairement un caractère tumulaire. Cependant le texte épigraphique n'a pas besoin de se caractériser en tant qu'épithaphe. En effet, on ne trouve pas dans les inscriptions funéraires médiévales de la fin du Moyen Âge de terme désignant l'inscription en général et l'épigraphie funéraire en particulier. Les vocables *epitaphium* ou encore *titulus* hérités de l'Antiquité ne sont pas ou plus employés dans les textes épigraphiques de la Bourgogne ducal, et ce dès le XII^e siècle. Ainsi l'inscription funéraire ne se définit pas véritablement en temps qu'épithaphe même, mais conserve quoiqu'il en soit sa fonction tumulaire.

La fonction tumulaire de l'épithaphe est avant tout rappelée par les termes qui la composent. L'inscription funéraire peut ainsi attribuer un nom au monument sur lequel elle est gravée. Il existe plusieurs termes pour matérialiser la sépulture. Dans les inscriptions du nord de la France on trouve principalement les mots *tumba*, *petra* et *tumulus*²⁶⁸. En Bourgogne, une première catégorie renvoie à la matière même du monument. Ainsi, la « pierre » est l'élément qui revient le plus souvent. Cela concerne d'abord les inscriptions funéraires en langue latine. Le terme *lapis* apparaît dans plusieurs inscriptions funéraires, à l'image de l'épithaphe de Nicolas de Flavigny inhumé à Saint-Bénigne de Dijon :

²⁶⁸ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires... », *op. cit.*..., p. 25.

Transcription du troisième vers de l'inscription funéraire de Nicolas de Flavigny : QUEM LAPIS
ISTE TEGIT SALVET QUI TARTARA / FREGIT²⁶⁹

L'inscription funéraire de Bernard de Réôme, abbé de Moutiers-Saint-Jean inhumé dans son abbaye en 1133, emploie quant à elle le terme *petra* à travers le passage « HAC TEGITUR PETRA »²⁷⁰. Quelques épitaphes préfèrent le terme *marmore* pour qualifier le monument même si celui-ci n'est pas fait de marbre, à l'image des inscriptions funéraires de Pierre de Fontette, inhumé en 1484 à Saint-Seine-l'Abbaye stipule « MARMORE IN HOC TEGITUR²⁷¹ » ou de Jérôme de Saint-Michel, inhumé à Cîteaux en 1499 qui débute par « CLAUDITUR SUB MARMORE²⁷² ». On a ici une référence directe aux marbres et monuments funéraires antiques.

Les inscriptions en langue latine ne sont pas les seules à retranscrire la fonction tumulaire du monument funéraire mais elles restent néanmoins les plus nombreuses. Seules deux inscriptions en langue vernaculaire emploient un vocabulaire relatif au monument même. Pour Jean de Marsilly et son frère Durand, inhumés sous un même monument à l'abbaye de La Ferté au milieu du XIV^e siècle, et Jean Jacot, inhumé en 1478 à Mervans, la référence à la pierre est destinée à attester du fait que la commande du monument funéraire est bel et bien est l'œuvre du défunt :

Transcription d'une partie de l'inscription funéraire des frères Marsilly : (petite croix) + HIC
IACENT BONE MEMORIE DNI JOHANES ET DURADUS DE MARCILIACO / FRATRES GERMANI
CONDAM HUI MONASTERII ABBATES ET PETRAS DE SALVETATE QUONDAM PRIOR MAGNATI
CORI GERMA/NIUS QUI VINENTES PRESENTEM TUMULU FECERUT FABRICARI ANO DOMINI /
M CCC XL VI VAS ANTE LEGENTES AMORE DEI PRO EIS ORATE UTEORU ANIME PER DEI MIAM
REQUIESCAT IN PACE AMEN²⁷³

Transcription de la fin de l'inscription funéraire de la famille Jacot : ET FIST FAIRE CETTE PIERE
LEDIT MESS JEHA LE IIIIe JO DE MAY MIL CCCC LX DIE LX²⁷⁴

²⁶⁹ Trad. : « Que celui qui rompit le Tartare sauve celui que couvre cette pierre. ».

²⁷⁰ Trad. : « il est couvert par cette pierre ».

²⁷¹ Trad. : « ce marbre recouvre ».

²⁷² Trad. : « est enterré sous ce marbre ».

²⁷³ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit...*, planche 782. Trad. : « Ci-gisent messire de bonne mémoire Jean et Durand de Marcilly autrefois abbés de ce monastère, Pierre de Salvetat autrefois prieur du grand chœur leur germain qui est venu sous ce monument qu'ils ont fait fabriqué de leur vivant l'année du Seigneur 1346 pour l'amour de Dieu priez afin que leurs âmes, par la miséricorde de Dieu, reposent en paix. Amen ».

²⁷⁴ Cette plate tombe est conservée contre le mur gauche dans l'avant-nef de l'église de Mervans (cton de Saint-Germain-du-Bois, arrt de Louhans (71)).

Outre cette approche sémiotique des termes latins employés dans les inscriptions funéraires bourguignonnes pour caractériser la fonction tumulaire, on remarque que ces mots apparaissent principalement dans les épitaphes très stylisées et travaillées des grands abbés. Les plus modestes personnages membres de l'aristocratie féodale ou urbaines se contentent du formulaire épigraphique type.

Au-delà de la matière, le vocabulaire destiné à rappeler le caractère tumulaire de l'inscription funéraire renvoie de manière presque systématique à la sépulture même. L'emploi quasi systématique dans les inscriptions funéraires médiévales de ce corpus de la formule « *hic jacet* », qui se mue en « *cy gist* » dans le dialecte d'oïl de Bourgogne²⁷⁵, atteste déjà à lui seul le caractère tumulaire de l'inscription funéraire. À travers le verbe *jacere* ou gésir, la référence à la sépulture, et plus encore au corps allongé dans la fosse mortuaire, est un fait incontestable. Et l'adverbe de lieu qui précède le verbe participe autant que ce dernier à replacer le monument funéraire et par conséquent l'inscription qui l'accompagne dans l'espace. Néanmoins, dans la masse des inscriptions funéraires bourguignonnes subsistent une cinquantaine d'exemples où la relation à l'espace dépasse le traditionnel ci-gît.

Il existe d'autres formulations pour caractériser la fonction tumulaire de l'inscription. Cela consiste en particulier à faire référence au terme « sépulture » même. Le mot *sepultus* apparaît à de nombreuses reprises dans les inscriptions funéraires. Agnès de Brazey, inhumée en 1245 aux Cordeliers de Dijon ou encore Gui de La Palu, enterré dix ans plus tard aux Jacobins de Dijon sont mentionnés « *SEPULTA FUIT ANNO DNI M CC XLV MENSE / JULIO* »²⁷⁶ et « *SEPULTUS . HIC . / ANNO . DOMINI . M . CC . L . V* »²⁷⁷.

Il faut cependant être très prudent car il peut dans certains cas s'agir de particularismes locaux imputés à un style local, ou à une « signature » d'atelier. Ainsi, cinq inscriptions funéraires imputés à des membres de la famille de Tilchâtel inhumés dans l'église Saint-Florent, ou à la ferme templière de Fontenotte présentent la curieuse similitude de débiter par « C'est la sépulture de... »²⁷⁸, à l'image de celle d'Etienne de Tilchâtel, inhumé en 1271 :

Transcription de l'inscription funéraire d'Etienne de Tilchâtel : (fleur de lys) + CEST LA SEPOSTURE DE M/ONSEIGNOR ESTIENNE DE TRICHASTAIL FRERE [DE LA CHEVALERIE DU

²⁷⁵ FAVREAU (R.), *Epigraphie... op. cit.*

²⁷⁶ Trad. : « qui fut enterrée l'année du seigneur 1245 au mois de juillet ».

²⁷⁷ Trad. : « enseveli ici l'an du Seigneur 1255 ».

²⁷⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la Maison de Til-Châtel », *op. cit...*, p. 137-146.

TEMPLE QUI TRESPASSA] LAN DE LINCON NOSTRE SEIGNOR M ET II CENS ET SEPTATE ET I LA IX K[A]L(ENDE) DE FEVRIER QUE DEX ASSOILLE²⁷⁹

D'autres termes sont employés pour caractériser l'inhumation du corps. On l'a vu à travers le vocabulaire destiné à matérialiser la pierre tombale, les verbes en usage dans les inscriptions funéraires des grands abbés à l'image des *tegere*²⁸⁰, *sepelire*²⁸¹, et autre *claudere*²⁸² transcrivent cet ensevelissement du corps sous la pierre tombale, à l'image de l'inscription funéraire de Gabriel de Charno, inhumé en 1498 à l'abbaye de Tournus :

Transcription de l'inscription funéraire de Gabriel de Charno : (petite croix) TELLUS HAC SACRA HABET CORPUS VERUM FRATRIS GABRIEL DE CHARNO HELE MOSINARII QUI FUNDAVIT UNAM MISSA QUALIBET EBDOMADA PRETERIENS VITE SUE TERMINUM XXVIII AUGUSTU ANNO DOMINI M CCCC XXVIII²⁸³

Dans les inscriptions latines de la fin du Moyen Âge apparaît le terme *ergastulo*²⁸⁴ qui désigne bien cette idée de voir le corps reposer à jamais sous terre. Plusieurs exemples dont les inscriptions de deux abbés de Theuley issus d'une même famille permettent de démontrer le succès de la formule en ce début de XVI^e siècle :

Transcription de l'incipit de l'inscription funéraire de Jean de Toulangeon, inhumé en 1497 à l'abbaye de Tournus : SUB HOC JOHES DE THOLONJON . / JACET CLAUSUS ERGASTULO²⁸⁵

²⁷⁹ Cette plate tombe a longtemps été conservée dans la chapelle templière du site de Fontenotte (commune de Til-Châtel (21)). Toutefois, en 1962, l'édifice a été intégralement démonté et remonté sur le site de « La Bergerie » sur la commune de Dijon. Des moulages de la dalle avaient été pris et il en subsiste un dans l'église de Til-Châtel.

²⁸⁰ Trad. : « couvrir ».

²⁸¹ Trad. : « ensevelir ».

²⁸² Trad. : « enfermer ».

²⁸³ Cette plate tombe est toujours visible dans le pavement de l'avant-nef de l'abbatiale de Tournus. Toutefois elle a été relevée par Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 176) puis par Jean Martin (cf MARTIN (J.), « Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus », *op. cit.*..., p. 21). Traduction : « Cette terre sacrée recouvre le corps du vénérable frère Gabriel de Charno [...] qui fonda une messe quotidienne de quelque manière que ce soit qui passa au-delà au terme de sa vie le 28 août l'an du Seigneur 1498.

²⁸⁴ Trad. : « prison ».

²⁸⁵ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur nord de la nef de l'abbatiale de Tournus. Trad. : « Sous cette prison repose Jean de Toulangeon... ».

Transcription de l'incipit de l'inscription funéraire d'Hugues d'Autrey, abbé de Theuley inhumé dans on abbaye en 1529 : IN HOC ERGASTULO IACET REVERENDUS / IN XPO PATER FRATER HUGO DE AUSTREGO²⁸⁶

Transcription de l'incipit de l'inscription funéraire de Julien d'Autrey, abbé de Theuley inhumé dans on abbaye en 1538 : IN HOC ERGASTULO IACET REVERENDUS INX[]PO / PATER FRATER IULANUS DE AULTREYO²⁸⁷

L'emploi de la langue vernaculaire n'altère en rien cette volonté de préciser dans l'épithaphe même l'établissement de la sépulture. Si les verbes « ensevelir » ou « enterrer » apparaissent rarement dans les inscriptions, à l'image de l'inscription funéraire d'Alix de Frôlois, décédée en 1334 aux Jacobins de Dijon, qui fait référence à son inhumation par rapport à sa date de décès, le mot « sépulture » est somme toute assez fréquent dans les épithaphe de Bourgogne :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire d'Alix de Frôlois : CI GYT NOBLE DAME ALEIZ DAME / DE FROLOIS QUI TRESPASSAY EN CE MAISMES LEU LESAMBADI APRES LA SAINT MARTIN / DIVERT LAN DE GRACE M CCC ET XXXIIII ET FUT ENSEVELI ICI LOU VANRDI APRES LADITE FESTE DEX AIT LAME AMEN²⁸⁸

Au-delà de la valeur sémiotique des mots servant à caractériser la vocation tumulaire de l'inscription funéraire, il convient de s'intéresser à la localisation même de la sépulture par le biais du texte épigraphique. Effectivement la présence récurrente du « ci-gît » et de tout le vocabulaire précédemment cité induit la fonction tumulaire de l'inscription et du monument funéraire. Néanmoins, l'épithaphe s'attache parfois à localiser l'espace funéraire par rapport au texte épigraphique et surtout par rapport au monument qui le supporte.

Pour cela, il faut s'attarder sur le vocabulaire locatif et plus précisément sur les adverbes de lieu employés dans l'épithaphe. En effet, le « cy » ou le « hic » restent vagues et n'apportent pas suffisamment de précision quant à savoir si la dépouille du défunt se situe bien sous le monument funéraire. Quelques indices permettent parfois d'obtenir un degré de précision supplémentaire. Il arrive ainsi que le « ci-gît » se mue en « ici-gît », à l'image de l'inscription funéraire de Jean de

²⁸⁶ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*..., planche 1530 bis. Trad. : « Sous cette prison repose le révérend père en Christ, frère Hugues d'Autrey... ».

²⁸⁷ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*..., planche 1570. Trad. : « Sous cette prison repose le révérend père en Christ, frère Julien d'Autrey... ».

²⁸⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 110 et 110 bis. Pierre Palliot a en effet relevé d'un côté l'iconographie et de l'autre l'inscription funéraire.

Coulches, inhumé en 1288 au prieuré du Val Saint-Benoît ou de celle d'Huguette de Marigny, inhumée en 1312 à Jours-en-Vaux :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean de Coulches : + (petite croix) ICI :: GIT ::
MESSIRE :: IEHAN :: DE :: [...] / [...] :: LAN :: M :: CC IIIxx VIII²⁸⁹

Transcription de l'inscription funéraire d'Huguette de Marigny : ICI GIT HUGUETE / DE
MAREIGNY DAME DE ROVROI QUI TRESPASSA / OU MOIS DE NOVEBR/E EN LAM MIL CCC XII
CVI DIEX ASVILLE AMEN²⁹⁰

Il faut toutefois se méfier des particularismes locaux à l'image du prieuré de Lancharre où plusieurs inscriptions associent le verbe « gésir » et le « ici ». L'inscription de Geoffroi de Germolles, décédé en 1297 mentionne en son milieu « Hic jacet. » alors que ces deux mots sont inversés dans celle de Parelle de Saint-Clément, décédé à un an plus tard.

Transcription de l'inscription funéraire de Geoffroi de Germoles : + (petite croix) MILES ::
GAUFRIDVS :: DE . GERMOLA : FIDE .F[.... /] QVASI :: SIDVS :: HIC . IACET .
O . XPE . ME . SIT . S . PENA . RESISTE :: A . CRVCI/ATE . NECE . SB . TRAHE . VIRGO . PRECE . ::
OCTOBS / PRIMA : LVX . TXITCORPs . AD . IMA :: HO . DEs . EXATA : PONES . AIAM . SVP . ATA
:: AMEN :: ANO : GRE . M CC . NONAG . VII :: ORATE : P : EO²⁹¹

Transcription de l'inscription funéraire de Parelle de Saint-Clément : + AN : NO : DO : MI : NI :
M : CC : NO / : NA : G : XVIII : DI : E : VE : N[....] : OC : JA : PLO : R : PHI : LIP : PI : ET : JA : CO :
BI : IT : PA : REL : Ls : DE / : SCO : CLE : M : TE : DO : MI : CEL : L : / Q : JA : CET : H : AIA : EI : RE
: Q : ES : CAT : IN : PA : CE : A : MEN²⁹²

²⁸⁹ La plate tombe de Jean de Coulches, citée par le CIFM, tome 17, est toujours visible contre le mur extérieur du prieuré du Val-Saint-Benoît (commune d'Épinac (71)). Nous retranscrivons ici ce qui est encore visible aujourd'hui.

²⁹⁰ Cette plate tombe est conservée dans le pavement de l'église de Jours-en-Vaux (cton de Nolay, arrt de Beaune (21)).

²⁹¹ Trad. : « Le chevalier Geoffroi de Germolles, fidèle dans sa foi [.....] comme un astre. Il gît ici. O Christ, fais en sorte de lui éviter le châtement. O, Vierge, par ta prière soustrais-le à la mort torturante. La première d'octobre emporta son corps vers les profondeurs. Elève-le, ô Dieu en plaçant son âme dans les hauteurs. Amen. L'an de grâce 1297. Priez pour lui. »

²⁹² Trad. : « L'an du Seigneur 1298, le vendredi dans l'octave des apôtres Philippe et Jacques (le 2 mai), mourut Parelle de Saint-Clément, damoiseau, qui gît ici. Que son âme repose en paix. Amen »

D'une manière générale, le « ci-gît » reste vague. Cette formule standard renvoie exclusivement au défunt reposant dans la fosse. L'aspect tumulaire de l'inscription est ainsi un peu éludé puisqu'aucun terme ne concerne le monument même. Débuter une inscription par « *hic jacet* » sous-entend sans l'affirmer clairement que le corps repose sous la pierre tombale. Cependant, dans le cas des monuments à effigies, il serait tout à fait possible de croire que le « ci-gît » renvoie non pas au corps mort, mais à sa représentation gravée ou taillée dans la pierre. Certaines inscriptions prennent ainsi la peine de préciser la place de la dépouille par rapport au monument funéraire.

La formulation dans l'inscription funéraire de la localisation de la sépulture peut prendre une tournure particulière lorsque la fosse funéraire n'est pas à l'aplomb même du monument l'identifiant. En effet, le corps n'est pas toujours situé sous le monument funéraire qui l'identifie. C'est particulièrement le cas des plaques funéraires qui ne sont pas destinées à recouvrir le sol au-dessus de la sépulture mais à être intégrées au mur vis-à-vis de la fosse. Ce type de monument funéraire, placé à la verticale dans le mur ne peut de fait recouvrir les dépouilles qui se trouvent alors quelque part au pied du mur. Ainsi le monument funéraire de Bénigne de Cirey et de son épouse inhumés dans leur chapelle dans l'église Saint-Michel de Dijon ou encore celui d'Hugues Guyon et de son épouse Gérarde Colot portent tous deux une inscription funéraire débutant par « Cy devant gisent... ».

Rappelons d'ailleurs que les monuments funéraires n'ont pas toujours recouvert directement la sépulture du personnage. Le monument funéraire médiéval matérialise parfois plus la sépulture qu'il ne la localise réellement²⁹³. C'est principalement le cas des gisants qui ne peuvent, compte-tenu de la place qu'ils représentent, être établis à n'importe quel endroit de l'église, et ainsi recouvrir précisément la dépouille qu'ils représentent. On sait par les sources que les dépouilles des évêques de Chalon de la famille Poupet qui avaient établi leur sépulture dans leur chapelle familiale, située derrière le chœur côté nord de la cathédrale Saint-Vincent, étaient non pas sous leur gisant, mais devant, dans le sol sous le pavement de la chapelle²⁹⁴. Le plus célèbre exemple est peut-être fourni par la nécropole des ducs de Bourgogne. Les gisants qui les représentaient n'étaient pas situés à l'aplomb même de leurs dépouilles qui reposaient dans le caveau familial situé sous la nef de l'édifice. Ce cas de figure peut également concerner les dalles funéraires. C'est ainsi que l'inscription funéraire de Gui de Bar, inhumé en 1435 à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean est introduite par la formule « OU . CHARNIER . CY . DESSOUS . GIST . MESS . / GUY . DE . BAR ». De même, l'épithaphe de Simon-Honoré de Torcenay stipule que le personnage « IACET TUMULATUS IN TERRA / CIMITERII » alors que la dalle funéraire sur laquelle elle figurait a été vue par un homme de Roger de Gaignières « dans l'abbaye de Bèze, au milieu de [...] ».

²⁹³ Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à la localisation des monuments funéraires p. 183.

²⁹⁴ ADCO, B 11890, folio XVII verso et XVIII recto.

Le nombre de dépouilles à recouvrir par le monument peut également poser problème. Ainsi, la dalle funéraire de la famille Lemaire inhumée dans l'église de Bligny-sur-Ouche qui associe en une même représentation les effigies des deux parents et de leurs 16 enfants ne peut de fait recouvrir autant de corps. Ainsi l'inscription funéraire débute sur cette dalle par un incipit adapté à la démesure de la situation :

Transcription de l'inscription funéraire de la famille Lemaire : DEDANS CY DESSOUS ET ENVIRON CESTE CHA/PELLE GISENT [.....] LEMAIRE ET LES AFANS OU NOMBRE DE . XVI . ET AVEC EULX ODETE LEUR BONNE / MERE : CE FUT FAIT LAN DE GRCE MIL CCCC ET / _____ TOUT DROIT LE _____ DIEU DE SA GCE DE LEURS PECHIES PARDON LEUR FACE AMEN²⁹⁵

Que ce soit par rapport au monument, à la sépulture ou à la dépouille même du défunt, l'inscription funéraire porte toujours en elle cette vocation tumulaire. Le hic jacet reste l'élément de base de l'inscription funéraire. Néanmoins, les épitaphes des grands abbés et quelques cas particuliers obligent le texte épigraphique à employer un vocabulaire spécifique directement rattaché à la fonction du monument funéraire qui reste de localiser une sépulture dans un espace précis. Ainsi, au-delà de la simple fosse, l'inscription funéraire peut également porter en elle des éléments caractérisant le contexte religieux dans lequel sont toujours établis les monuments funéraires médiévaux.

b) Inscription funéraire et édifice ecclésial

La mise en contexte de l'inscription funéraire gravée sur le monument médiéval trouve parfois de la résonance pour l'édifice qui accueille et abrite la sépulture. Cette volonté de marquer le contexte religieux de la sépulture au sein même du texte funéraire naît du caractère sacré de l'église. La cérémonie liturgique de la dédicace sacralise non seulement le bâtiment, mais aussi tout ce qu'il contient²⁹⁶. Il n'est donc pas étonnant de voir l'inscription funéraire rappeler explicitement l'insertion du corps et de la pierre qui le recouvre dans le contexte religieux.

²⁹⁵ Cette plate tombe est toujours visible dans l'église de Bligny-sur-Ouche (chef-lieu de canton, arrt de Beaune (21)). Signalons l'intéressante étude publiée par Etienne Picard (cf PICARD (E.), « La tombe de la famille Le Maire dans l'église de Bligny-sur-Ouche », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, tome XIII, Dijon, 1895, p. 33-42

²⁹⁶ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires... », *op. cit...*, p. 30.

Parmi les quelques 630 inscriptions funéraires contenues par ce corpus, il est important de constater que près d'une épitaphe sur trois fait référence de près ou de loin à l'édifice qui abrite le monument sur lequel elle est gravée. Le plus souvent, la référence à l'édifice ecclésial est sous-entendue par le biais des fondations qui apparaissent en grand nombre dans les inscriptions funéraires. Elles sont ainsi mentionnées dans près de 60 inscriptions funéraires médiévales bourguignonnes du XII^e au XVI^e siècle. Comme on l'a vu précédemment²⁹⁷, les fondations concernent d'abord des messes et des anniversaires à célébrer bien entendu dans l'édifice même où se trouve le monument funéraire et le corps du défunt, à l'image de Perrin de Laule, inhumé en 1451 chez les Carmes de Dijon, dont l'inscription mentionne qu'il FONDA EN CESTE CHAPELLE UNE MESSE COTI/DIENE ET AVEC CE A FONDE LEDIT PERRIN UNG ANNIVERSAIRE PAR AN. De même l'inscription funéraire d'Etienne de Sainte-Croix rapporte que le défunt a fondé plusieurs anniversaires comme le prouve le passage suivant : QUI : FUNDAVIT : IN : ISTA : CAPELLA : QUATUOR : ANNIVERSARIA : / : CELEBRANDA : PERPETUO : SINGULIS : DIEBUS : MERCURII / : QUATUOR : TEMPORUM :²⁹⁸

Les fondations effectuées par le défunt et mentionnées dans son inscription funéraire dépassent parfois les simples messes et anniversaires. Ainsi, il est possible de recenser quelques fondations d'autel. Au total, seules trois inscriptions attestent d'une telle fondation par le défunt, toujours ecclésiastique. Guillaume-Raymond de Châteauneuf, prêtre vraisemblablement inhumé dans son église dans le courant du XIV^e siècle²⁹⁹, est un des rares personnages qui a fondé dans l'église qu'il a fréquentée un autel sur ses fonds propres :

Transcription de l'inscription funéraire de Guillaume-Raymond de Châteauneuf : (petite croix)
 :+ : ANNO : DNI : M : CCC : _____ OBIIT : DNS / : GUILLERMUS : RAMODI : DE : CASTRO :
 NOVO : CODA : CURATUS : DE : VEDENISSA : **QUI : FONDAVIT : IST/UD : ALTARE : HONRE :**
BEATI : CHOLAI : CUIUS : ANIMA : PER : MISERICORDIAM : REQUIEAT : IN : PACE : AMEN³⁰⁰

Cependant, la fondation d'un autel se trouve dépassée et même englobée et induite par la création d'une chapelle complète. Les exemples sont plus nombreux puisqu'ils sont attestés par une trentaine d'inscriptions. Au même titre que les fondations de messes et d'anniversaires, c'est

²⁹⁷ Se référer au paragraphe intitulé « la sauvegarde de la mémoire par les fondations » p. 320 et suivantes.

²⁹⁸ Trad. : « qui a fondé dans cette chapelle quatre anniversaires à célébrer à perpétuité et un les mercredis aux quatre temps ».

²⁹⁹ L'inscription funéraire non complétée ne permet pas d'affirmer que ce personnage s'est bien fait inhumé sous la dalle qui le représente aujourd'hui.

³⁰⁰ Cette plate tombe est toujours conservée dressée contre le mur du transept sud de l'église de Vandenesse-en-Auxois (cton de Pouilly-en-Auxois, arrt de Beaune (21)) et elle ne semble pas avoir été relevée par Pierre Palliot. Trad. : « L'an du Seigneur 13.. mourut messire Guillaume-Raymond de Châteauneuf (en Auxois) jadis curé de Vandenesse (en Auxois) qui a fondé cet autel en l'honneur de Saint-Nicolas. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix. Amen. ».

principalement au XV^e siècle que cette pratique s'intensifie, même si quelques cas sont avérés pour le XIII^e et le XIV^e siècle. Ainsi, si l'épitaphe d'Ysabeau Moisson prend le soin de préciser que cette dernière a entrepris « la fondation d'une chapelle et de 5 messes », le plus souvent, il faut interpréter les fondations de chapelles comme s'accompagnant implicitement de fondations de messes et d'anniversaires :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Thomas d'Arc, inhumé en 1350 à Saint-Bénigne de Dijon : (petite croix) + ANNO DNI M CCC QUINQUA GESIMO XII DIE MENSIS APRILIS POST PASCHA OBIIT VIR RELIGIOSUS FRATER / THOMAS DE ARCULEYO CAMERARIUS / HUIUS MONAST AC **FUNDATOR ET DOTATOR HUIUS CAPELLA** AIA REQESCAT IN PACE AMEN³⁰¹

L'édifice peut être également mentionné dans l'inscription funéraire en raison de réparations ou de constructions effectuées sur l'initiative du défunt. L'inscription funéraire de Laurent Goliar rapporte que les membres ont « donné et armorié l'église » de Jailly-les-moulins³⁰². Parfois les interventions du défunt sont plus conséquentes encore et concernent le bâtiment dans son ensemble. Etiennette de Rochefort, abbesse de Molaise inhumée dans son monastère en 1459, est citée dans son épitaphe pour être à l'origine de « plusieurs réparations en ce monastère ». Enfin, Philibert de Marceaux, qui reposait sous une dalle funéraire au prieuré de Vausse³⁰³ est distingué par son texte épigraphique pour « avoir fait faire ce petit pan de cloître en l'an 1502 ». Jacques Germain, inhumé en 1424 aux Carmes de Dijon se vante quant à lui d'être l'instigateur de la construction de la nef de cette même église :

Transcription de l'inscription funéraire de Jacques Germain : CY GIST HONORABLE HOMME JACQUES GERMAIN / BOURGEOIS DE CLUGNY JADIS PERE DE REVERAND PERE EN DIEU JEHAN GERMAIN EVESQUE DE CHALON / **FONDATEUR DE LA NEF DE CETTE EGLISE** QUI TRESPASSA / LAN MIL CCC XXIII LE XXIII JOUR DE SEPTEMBRE DIEU EN AYE LAME AMEN³⁰⁴

³⁰¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*..., planche 130. Trad. : « L'an du Seigneur 1350 le douzième jour du mois d'avril après Pâques mourut le religieux homme frère Thomas d'Arc, chambrier de ce monastère où il a fondé et doté cette chapelle. Que son âme repose en paix. Amen. ».

³⁰² Jailly-les-Moulins, cton de Vennarey-les-Laumes, arrt de Montbard (21).

³⁰³ Ce prieuré se trouve sur la commune de Châtel-Gérard (89).

³⁰⁴ Ce monument est aujourd'hui conservé au Musée des Beaux-Arts de Dijon (cf CAMP (P.), « Les imageurs bourguignons de la fin du Moyen Âge », in *Les cahiers du Vieux-Dijon*, n°17-18, Association pour le renouveau du Vieux-Dijon, Dijon, 1990, p. 101-104).

Parfois les fondations sont plus conséquentes encore et concernent le bâtiment dans son ensemble. S'il arrive parfois qu'un petit seigneur soit à l'origine de la création d'une église ou d'un prieuré, les gros travaux sont le plus souvent l'œuvre d'abbés et d'évêques richement dotés. En toute modestie, Ebrard de Norwich, inhumé en 1147 à l'abbaye de Fontenay fait mentionner dans son inscription QUI EDIFICAVIT TEMPLUM / ISTUD³⁰⁵. De même l'inscription de l'abbé Hugues d'Arc inhumé en 1300 en son église de Saint-Bénigne de Dijon, pourtant à l'origine de la refonte architecturale de Saint-Bénigne de Dijon ne fait que souligner cela à travers ces mots : BASILICAM SIMUL ET FABRICAM CAPSE FABRICAVIT³⁰⁶. L'acharnement de Jean IV de Blaisy à mettre l'abbaye de Saint-Seine à son goût transparaît pleinement dans son inscription funéraire :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean IV de Blaisy inhumé en 1498 dans son abbaye de Saint-Seine : CY GIST FRERE JEHAM DE BLAISY DOCTEUR EN / DECRET ABBE DE CESTE EGLISE DE SAINT SEIGNE EN LAM MIL M CCC IIIIxx XVIII (SIC) **LEQUEL A EMPLOYE / DE SON PO[U]VOIR SON TEMPS AU SERVICE ET / REEDIFICATION DE CESTE DICTE EGLISE QUI TRESPASSA LAM M CCCC XXXIX EN MAY PRIES DIEU POUR LUY**³⁰⁷

Parfois, les fondations sortent intégralement du cadre liturgique et concernent des biens personnels propres aux défunts. Ainsi deux membres d'une même famille décédés en 40 ans d'intervalle se targue d'avoir fondé leur château et leur propre chapelle au cours de leur vie :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean Bouton, inhumé en 1436 dans l'église Saint-Christophe du Fay³⁰⁸ : CY GIST NOBLE SEIGNEUR IEHAN BOUTON / CHEVALIER SEIGNEUR DU FAY ET DE CORBERON **LYQUEL FIT FAIRE ET FONDE CESTE CHAPEL/LE ET LE CHASTEL DU FAY** ET TRESPASSA LE / XIII IOUR DU MOIS DE OCTEMBRE MIL CCCC ET XXXVI PRIEZ DIEU PER LUY SI VOUS PLAIT³⁰⁹

Transcription de l'inscription funéraire de Jacques Bouton, inhumé en 1479 dans l'église de Corberon³¹⁰ : CY GIST NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR / MESSIRE JACQUES BOUTON CH[EVA]L[IE]R S[I]R[E] DU FAY DE CORBERON ET DE GLANNON **LEQUEL FAIT LE CHASTEUL /**

³⁰⁵ Trad. : « qui édifia cette église ».

³⁰⁶ Trad. : « Il fit à la fois construire cette basilique et réaliser une châsse. »

³⁰⁷ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur nord de l'église de Saint-Seine-l'Abbaye (21).

³⁰⁸ Le Fay, cton de Beaurepaire-en-Bresse, arrt de Louhans (71).

³⁰⁹ Cette plate tombe complètement effacée n'est plus exploitable. On se fie ici au relevé de Laurent Guillemaud (GUILLEMAUD (L.), *Armoiries et familles nobles de la Bresse Louhanaise*, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Pierre de Bresse, 1988, p. 36-44).

³¹⁰ Corberon, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

**DUDIT CORBERON ET A FAIT ET FONDEE CESTE PNTE CHAPELLE ET TRESPASSA LA ___ DU
MOYS ___ MIL CCCC ___ PRIES POUR LUI³¹¹**

Au-delà des fondations propres au défunt, le contexte religieux de la sépulture peut également être évoqué par la fonction du défunt. C'est principalement le cas des religieux dont l'inscription funéraire rappelle l'appartenance du défunt à la communauté monastique, et donc à l'église dans laquelle il repose. Les abbés, abbesses, moines et moniales sont ainsi nombreux à marquer leur rattachement au monastère. Il en va de même pour l'ensemble du clergé séculier représenté dans les inscriptions funéraires.

Cette volonté pour les défunts de rattacher leur personne à l'édifice ecclésial trouve évidemment un lien avec le caractère sacré du lieu mais affirme également ce besoin de voir son statut personnel mis en avant par l'inscription funéraire. Ainsi, comme les seigneurs détaillent leurs seigneuries, les religieux s'attachent à nommer les lieux où ils ont exercé et vécu et qui souvent constituent également leur dernière demeure. C'est pourquoi, au-delà de 66 « céans » figurés dans les inscriptions funéraires de Bourgogne ducale, le mot « monastère » revient à 32 reprises, montrant l'attachement du personnage à sa communauté monastique et à son édifice. Néanmoins, il ne faut pas oublier les fondations de messes et de chapelles qui restent l'élément commun aux défunts quels que soient leur statut. Outre les quelque 60 fondations de messes, l'« église » est mentionnée dans 44 inscriptions funéraires, et la « chapelle » revient 31 fois dans les épitaphes bourguignonnes.

Par cet attachement à l'édifice ecclésial et à la cérémonie liturgique qui s'y déroule, les inscriptions funéraires révèlent l'importance de l'espace liturgique en tant que lieu et en tant que contexte. En effet, au-delà du bâtiment c'est l'attachement à la sainteté de l'édifice qui transparaît et qui induit la présence de la communauté des fidèles qui ont un grand rôle à jouer. La sépulture et l'église représentent certes un espace, mais un espace vécu, où le monde des vivants doit agir pour le monde des morts. C'est ainsi que la communauté des chrétiens, des vivants, peut être envisagée comme un espace, un lieu de commémoration, que l'inscription funéraire cherche à captiver.

³¹¹ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur du transept sud de l'église de Corberon (21).

c) *L'inscription funéraire, lien entre la communauté des vivants et la communauté des morts*

Outre la mention de l'identité du défunt, de son statut social, de sa date de décès et de ses fondations, la commémoration effective passe également par la prière. En effet, comme le rappelle Vincent Debiais, la forme la plus courante d'assurer le salut du défunt reste la récitation de prières par les vivants³¹². Présente depuis les origines du christianisme, la prière fait office de trait d'union entre les chrétiens et le développement de prières des vivants pour les morts a largement contribué à faire du christianisme une religion d'intercession, ce qu'il n'était qu'assez peu originellement³¹³. Dans ce souci de commémoration, les prières intègrent pleinement les épitaphes sous la forme de formules déprécatoires plus ou moins développées et placées en toute fin d'inscription. Un relevé systématique des formules en usage dans les épitaphes bourguignonnes (fig. 15) permet d'effectuer des constatations importantes.

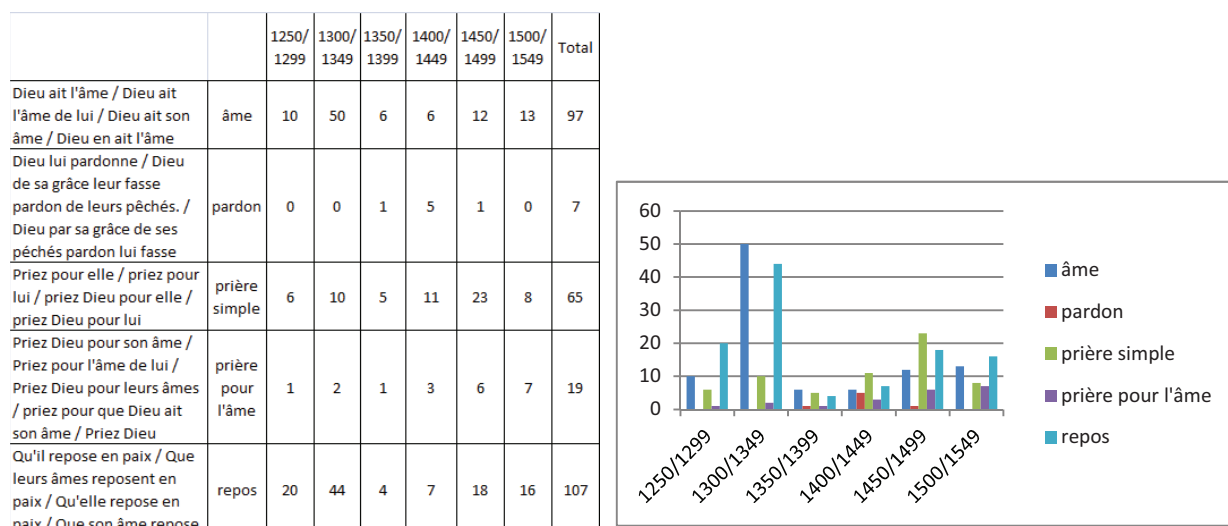


Figure 15 : Tableau et diagramme de répartition des formules déprécatoires.

Tout d'abord, la très grande majorité des inscriptions, plus de trois sur quatre, se terminent par une demande de prière. On remarque cependant que ces demandes n'apparaissent pas de manière régulière au fil des derniers siècles du Moyen Âge. Dans la première moitié du XIV^e siècle les formules déprécatoires sont les plus régulièrement présentes puisque cette période regroupe à elle seule près de 35 % de toutes celles recensées. Curieusement, on constate un vrai effondrement dans

³¹² DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires... », *op. cit.*..., p. 38.

³¹³ HENRIET (P.), « Prière (Evolution de la) », in *Dictionnaire du Moyen Âge*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 2002, p. 1142-1145.

leur nombre pour les décennies qui vont suivre. Il faut attendre la seconde moitié du XV^e siècle pour observer un renouveau dans ce souci d'associer une demande de prière à l'inscription funéraire.

Puis, les défunts restent égaux devant les prières à prononcer comme devant la mort. Malgré la relative diversité des formules déprécatives, il n'existe pas de lien entre le statut social du défunt et celle utilisée pour son inscription même s'il est vrai que les nobles sont légèrement majoritaires dans ce domaine face aux non-nobles et aux ecclésiastiques. De même, le statut de l'édifice qui abrite la sépulture et sa localisation géographique ne jouent aucun rôle dans la prière associée à l'inscription funéraire. Le choix de la formule semble vraiment aléatoire, fondée sur la volonté du commanditaire.

Enfin, l'âme est au centre de toutes les attentions et de toutes les intentions de prière. Le terme « âme » ou « *anima* » revient d'ailleurs à lui seul dans plus de trois formules déprécatives sur quatre. Les prières cherchent surtout à obtenir du fidèle qu'il prie Dieu afin que celui-ci prenne soin de l'âme du défunt. Les formules « Dieu ait l'âme » ou « que son âme repose en paix » sont de loin les plus fréquentes. Une formule plus simple, qui revient de manière récurrente, demande juste de prier pour le défunt sans faire allusion au soin à apporter à son âme. Plus rarement, le pardon est invoqué avec une vingtaine de formules déprécatives recensées principalement autour du XV^e siècle, contrairement aux formules précédentes qui se rencontrent du milieu du XIII^e au milieu du XVI^e siècle. Encore une fois, ces demandes de pardon ne s'arrêtent pas à un statut particulier du défunt. Autre remarque, les 18 formules déprécatives évoquant ce pardon sont uniquement recensées en Bourgogne du Nord. Les monuments de Bourgogne du Sud de notre corpus n'en livrent aucune trace, mais c'est peut-être tout simplement dû au hasard de la conservation.

Il faut aussi insister sur l'intérêt et le rôle de ces formules déprécatives. D'une manière générale, ces demandes de prière sont assez directives. L'impératif et le subjonctif présents sont les seuls modes utilisés. Plus qu'une invitation, c'est une véritable demande insistante qui est formulée. Cela trahit vraiment toute l'attente du défunt dans les prières qui pourront être adressées à son attention. En réalité, seules les inscriptions ducales marquent une certaine nuance dans cette obligation morale suggérée de prier pour le défunt. L'épithaphe gravée sur le gisant de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière se termine par « VEUILLEZ DEVOTEMENT PRIER DIEU POUR LEURS AMES » alors que celle de Philippe le Hardi se conclue par la demande « SI VOUS PLAISE PRIER DIEU DEVOTEMENT POUR SON AME ». On est ici plus dans la demande que dans l'obligation.

Les fidèles se tournent également assez systématiquement vers Dieu. Les prières au Christ reviennent à de rares reprises. Si l'on fait totalement abstraction des phylactères, l'une des rares formules déprécatives qui lui est dédiée figure sur dans l'inscription de Calon de Saulx : ORATE :. PRO :.

UT (petite croix) + VITE :. SOLAMEN :. DAT :. SIBI :. XPT :. AMEN³¹⁴. Les prières à la Vierge au sein des épitaphes, et placées de fait hors phylactère, sont encore plus rares. L'inscription de Richard Bigot qui se conclue par l'invocation « HIS SIT PROPITIA PARADISO VIRGO MARIA³¹⁵ » fait vraiment office d'exception. Il est enfin plus rare encore de trouver dans une même inscription funéraire une invocation de l'intercession de Dieu, du Christ et de la Vierge. Ainsi, l'épitaphe de Geoffroy de Germolles, fortement empreinte d'une tentative de versification, livre en plus de la formule habituelle « *orate pro eo* » des doléances précises : O . XPE . ME . SIT . S . PENA . RESISTE :. A . CRVCI/ATE . NECE . SB . TRAHE . VIRGO . PRECE . :. OCTOBS / PRIMA : LVX . TXITCORPs . AD . IMA :. HO . DEs . EXATA : PONES . AIAM . SVP . ATA :. AMEN :.³¹⁶

Outre les intercesseurs, les formules déprécatoires sont assez systématiquement ponctuées par l'approbation latine « Amen ». Ce terme revient dans plus d'une inscription funéraire sur trois. Et quelques fois, les formules déprécatoires sont même complétées par l'incipit de la prière à prononcer. Une dizaine d'inscription équitablement réparties entre le milieu du XIII^e et le milieu du XVI^e siècle, comme celle d'Etienne de Montaigu, moine de Saint-Bénigne de Dijon inhumé dans son abbaye en 1347, se terminent en effet par les mots : PATER NOSTER. L'*Ave Maria* est lui plus rare encore parfois même directement associé au *Pater*, à l'image de l'inscription de l'épitaphe d'Etienne de La Feuillée, abbé de Saint-Bénigne de Dijon mort en 1434 dont les derniers mots de l'inscription sont : DIEU AIT SON AME AMEN PATER NOSTER AVE MARIA.

L'inscription funéraire se conclut parfois par des formulations plus moralisatrices. C'est ainsi que certains textes qui trouvent originellement leur place dans les phylactères viennent conclure quelques inscriptions. Les gisants de Guillaume et Jean de Brazey³¹⁷ portent ces mots forts de sens et assez novateurs pour la période : « Toi qui me regarde, je fus ce que tu es, et tu seras ce que je suis³¹⁸ ». De même, l'épitaphe de Bertholomier de Larchant, inhumé en 1345 à l'abbaye de Saint-

³¹⁴ Calon de Saulx est inhumé en 1270 (1272 ?) au prieuré de Bonvaux (commune de Daix (21)). Sa formule déprécatoire se traduit de la manière suivante : Priez pour lui afin que le Christ lui donne la consolation de la vie [éternelle]. Amen

³¹⁵ Richard Bigot et vraisemblablement son père furent enterrés à Saint-Bénigne de Dijon au cours du XIII^e siècle. La formule déprécatoire se traduit de la manière suivante : « Que la Vierge Marie leur obtienne le paradis. ».

³¹⁶ Geoffroy de Germolles est inhumé en 1297 au prieuré de Lancharre (Chapaize (71)). Trad. : « O Christ, fais en sorte de lui éviter le châtement. O, Vierge, par ta prière soustrais-le à la mort torturante. La première lumière d'octobre emporta son corps vers les profondeurs. Elève-le, O Dieu en plaçant son âme dans les hauteurs. Amen. ».

³¹⁷ Les gisants de Guillaume et Jean de Brazey, inhumés respectivement en 1302 à Lucenay-l'Évêque et 1305 à Bard-le-Régulier arborent de nombreuses similitudes sur le plan iconographique comme sur le plan épigraphique.

³¹⁸ Cette formulation n'est pas sans rappeler la célèbre inscription qui figure en Bourgogne sur le monument funéraire de Bertholomier de Larchant, inhumé en 1450 à l'abbaye de Saint-Seine et qui déclame « quis quis

Seine se conclut par le célèbre passage de Job (XIX, 25-26) inhabituellement placé au sein du texte épigraphique alors qu'il apparaît généralement dans un phylactère³¹⁹.

À travers cette intense présence des formules déprécatives, on s'aperçoit que l'inscription funéraire joue un rôle important dans la communication médiévale. Le texte gravé dans la pierre délivre un message qui est le fruit d'un échange entre un émetteur et un récepteur. Le récepteur est nécessairement celui qui lit l'inscription et qui est invité à la prière. C'est bien aux vivants que les derniers mots de l'inscription sont destinés. S'il s'agit parfois d'appels ou d'apostrophes au lecteur par le biais d'exhortations morales, la forme la plus courante d'assurer le salut du défunt reste la récitation de prières d'intercessions par les vivants³²⁰ pour les morts. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'émetteur n'est pas directement le défunt même. Si les phylactères usent fréquemment de la première personne et puisqu'ils reprennent le plus souvent des citations bibliques et liturgiques qui matérialisent les dernières paroles du défunt gravées à jamais dans la pierre³²¹, à l'inverse, les inscriptions funéraires ne laissent pas la parole au défunt. En effet, les pronoms arborés par les formules déprécatives ne sont pas à la première personne, mais à la troisième personne du singulier et du pluriel. L'inscription ne dit pas « priez pour moi », mais bel et bien « priez pour lui ». D'ailleurs, ce caractère impersonnel concernant le défunt se retrouve totalement dans les autres composantes de l'inscription, à travers notamment l'évocation de son nom, de ses titres et de sa date de décès. Comme il a été démontré dans le paragraphe consacré à la réalisation du monument funéraire médiéval³²², les épitaphes, de même que les monuments funéraires qui les arborent, ne sont pas signées, à l'exception pour la Bourgogne de l'inscription funéraire de l'abbé Nicolas de Flavigny. Il est alors bien difficile de déterminer si la composition de l'inscription résulte du commanditaire du monument funéraire ou si elle est l'initiative et l'œuvre de l'artisan chargé de la réalisation du monument.

Le grand rôle de la prière dans l'économie du Salut explique la forte présence des demandes de suffrages dans les épitaphes.

ades qui morte cades sta respice plora sum quod eris modicum cineris pro me precor ora » : qui que tu sois qui passe, toi qui sera frappé par la mort, arrête-toi, regarde, pleure, je suis ce que tu seras, un peu de cendre, je t'en prie, prie pour moi. ». Cette idée est exprimée très fréquemment à compter du XIII^e siècle, principalement dans la moitié sud de la France. Comme le rappelle Bernadette Mora dans son article « Le portrait du défunt... », on voit là les prémices d'un sentiment d'inquiétude, de la naissance de l'intérêt pour le macabre et le funèbre qui conduiront l'art funéraire à offrir parfois la représentations de transis.

³¹⁹ Epitaphe de Pierre de Lixy: EGO FRATER PETRUS DE LIXIACO PRIOR / DE LERIACI CREDO QUOD REDEMPTOR MEUS VIVIT ET IN NOVISSIMO / DIE TERRA SURRECTURUS / CORPUS REQUIESCIT OBIIT DIE XXIII MAII ANNO DNI M CCC XLII AMEN.

³²⁰ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires... » *op. cit.*, note., p. 38.

³²¹ Se référer au chapitre intitulé « Paroles inscrites : phylactères et autres inscriptions hors cadre » qui traite des phylactères présents sur les monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale p. 257.

³²² Se référer au chapitre intitulé « De la commande à la réalisation » p. 157.

Comme on a pu le voir, l'inscription funéraire médiévale est fortement imprégnée de dimensions humaines, temporelles et spatiales, en lien avec la sépulture et le défunt qu'elle recouvre. Sa première vocation est naturellement tumulaire puisque le texte épigraphique évoque dès son début le défunt, son identité et son statut social. L'inscription a d'ailleurs un lien direct avec la sépulture puisqu'elle figure le plus souvent gravée sur le monument funéraire même. Au-delà de l'idée de mort, l'épithaphe conserve une forte vocation obituaire et commémorative. Elle rassemble en quelques lignes les éléments essentiels à la *memoria* et à la *commemoratio*, à savoir, la présentation du défunt, la date plus moins exacte de sa disparition ainsi que les modalités de sa commémoration à travers les formules déprécatoires toujours présentes et les fondations pieuses qui fleurissent dans les inscriptions à compter de la fin du XIV^e siècle. L'épithaphe a véritablement pour but de réactiver le souvenir du défunt, de son nom de son rang terrestre et de ses fondations. Mais elle joue également un rôle considérable sur le plan spatial et temporel puisqu'elle permet à la communauté qui fréquente et fréquentera l'édifice de perpétuer son souvenir par la célébration des messes d'anniversaires et la récitation de prières gravées directement sur la pierre tombale afin que tout cela ne tombe jamais dans l'oubli. Postérité et perpétuité sont les deux mots qui résument le mieux l'objectif de l'épithaphe médiévale.

C. Les inscriptions funéraires : éléments indispensables pour la perception de l'ultime message laissé dans la pierre

Outre l'intérêt qu'elle suscite pour l'épigraphiste, l'inscription funéraire est une source indispensable pour l'historien. Cette étude ne pouvait en faire abstraction puisque l'épithaphe va de pair avec le monument et que ce dernier est le plus souvent son support. Mais au-delà des noms et des dates qu'elle livre et qui permettent d'identifier et souvent de dater le monument, l'inscription funéraire délivre d'autres informations qui méritent d'être prises en compte. Il faut pour cela dépasser le simple cadre épigraphique pour prendre un peu de hauteur et s'intéresser non plus à la pierre mais au défunt. Puisque l'inscription identifie précisément le défunt, qu'elle le cerne dans les

multiples strates de la société médiévale, il faut se concentrer sur l'apport du texte épigraphique pour l'histoire des individus.

L'inhumation *ad ecclesiam* est avant tout une pratique sociale qui suit des codes précis en particulier pour la période médiévale. Elle ne concerne pas que le défunt et sa famille mais la société médiévale à travers la cellule paroissiale. Aussi, cette dernière approche épigraphique a pour but d'utiliser l'inscription comme source pour l'étude des pratiques individuelles, familiales et collectives face à l'inhumation. Mais il convient de voir à quels degrés le défunt, la famille et la communauté sont concernés par l'inscription funéraire.

1. Une aristocratie médiévale en quête de Salut

Il est à présent temps de définir qui sont ces hommes et femmes qui se sont fait enterrer dans un édifice religieux. Dans la mesure où cette pratique est fortement symbolique et significative, son caractère élitiste et marginal ne fait aucun doute.

a) Une pratique funéraire marginale et élitiste

Il est possible de catégoriser les défunts qui recourent à l'inhumation *ad ecclesiam* en cette fin de Moyen Âge en Bourgogne. On l'a vu, les trois groupes sociaux qui composent la société médiévale sont représentés parmi les défunts, mais selon des proportions totalement différentes.

Cependant, il faut d'entrée de jeu relativiser considérablement l'apport de l'inventaire de monuments funéraires connus par dessins ou encore conservés pour obtenir des statistiques fiables quant au nombre de défunts inhumés dans les églises. En effet, le principal écueil de cette ébauche de corpus repose sur le hasard de la conservation des monuments funéraires. L'une des questions majeures est de savoir quelle part de l'aristocratie féodale représente le nombre de défunts inhumés dans les églises de Bourgogne. Les données seraient infiniment plus précises si l'on rattachait aux monuments funéraires encore conservés ou connus par dessin une étude systématique de toutes les sources permettant de lister les mentions de sépultures de notre étude³²³. L'exemple de Cîteaux et

³²³ Compte-tenu du fait que les quelques 800 monuments funéraires rassemblés par cette étude sont établis dans 248 sites différents, il était absolument impossible de réaliser une liste systématique des mentions de sépulture par chaque église. Aussi nous avons fait le choix de cibler quelques cas particulièrement intéressants et bien documentés pour ne pas nous éloigner trop de notre principal support d'étude qu'est le monument funéraire médiéval.

des princes capétiens est particulièrement frappant. Parmi les 60 membres de la famille princière qui ont établi leur dernière demeure à Cîteaux à la suite d'Eudes I^{er}, premier duc à reposer dans l'abbaye³²⁴, seuls 6 intègrent ce corpus à travers quatre monuments uniquement connus par dessins³²⁵. De la centaine de sépultures recensées par Martine Plouvier et Françoise Damongeot, notre étude n'en reprend que 14. Cela revient à dire que 85 % des monuments funéraires de Cîteaux ont tout bonnement disparu.

L'exemple de Saint-Bénigne de Dijon, une abbaye contrairement à Cîteaux implantée en milieu urbain, est tout aussi significatif. Des quelques 150 monuments funéraires qui pavaient l'édifice à l'époque médiévale, seuls 61 ont pu être intégrés à cette étude. La perte est nettement moins sévère que pour le cas de Cîteaux mais ces derniers ne représentent qu'un petit tiers du corpus total. Si pour des églises bien documentées comme les grandes abbayes ou cathédrales, il est « facile » d'établir la perte documentaire, il est en revanche impossible d'obtenir de telles données pour les très nombreuses petites églises paroissiales du duché.

Une fois ces postulats posés, il est cependant intéressant et nécessaire d'ébaucher une vision de la population funéraire inhumée dans le sol des églises puisque ces personnes font partie intégrante de cette étude.

Parmi les défunts rassemblés par ce corpus, les nobles arrivent largement en tête. Par le biais des inscriptions, il est possible d'identifier précisément 313 nobles inhumés sous 270 monuments funéraires différents. Ce chiffre ne reflète pas l'exacte réalité de la part des défunts nobles de cette étude. Il doit incontestablement être rehaussé dans la mesure où d'une part tous les monuments funéraires ne bénéficient pas d'une épitaphe, et d'autre part, de nombreuses inscriptions funéraires sont seulement partiellement exploitables ou totalement perdues. Des 1070 défunts rassemblés par ce corpus seuls 812 sont connus au moins par leur nom et 747 par leur nom et leur prénom. Au total, il faut donc constater que la part des défunts nobles dépasse la moitié des défunts identifiés. Si l'on extrapole ce chiffre aux 1063 personnages recensés, il est donc facilement envisageable de compter plus de 600 nobles parmi nos défunts.

Le degré de noblesse est bien sûr très différent. Cela va de la haute noblesse à la petite aristocratie féodale. Comme on a pu l'établir précédemment, l'aristocratie bourguignonne qui se fait inhumer dans les églises se compose majoritairement de membres de la petite et moyenne noblesse détenteurs de titres de chevaleries et de seigneuries plus ou moins importants. Les grands seigneurs sont également représentés à travers la figure de quelques éminents personnages des familles de

³²⁴ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 304-307.

³²⁵ L'abbaye cistercienne a particulièrement souffert de la période révolutionnaire. L'église et de nombreux bâtiments furent intégralement démantelés. Les monuments funéraires, après avoir quelques fois essuyé les foudres des révolutionnaires, furent vendus avec les bâtiments. Seul le tombeau de Philippe Pot et quelques bribes de dalles funéraires furent épargnées. Mais les tombeaux ducaux n'ont pas survécu.

Montaigu, Pot, Saulx, Vienne, La Trémouille ou encore Vergy pour ne citer qu'elles. La haute aristocratie est évidemment représentée en majorité par la famille ducale. Les ducs capétiens furent parmi les premiers bourguignons à obtenir le droit de bénéficier d'une sépulture privilégiée³²⁶. Mais en réalité, les membres de la famille ducale ne sont pas très nombreux à figurer parmi les défunts de cette étude. Hormis les 6 sépultures de Cîteaux, on peut ajouter les sépultures des enfants d'Eudes IV au Val des Choues et bien entendu les trop célèbres tombeaux de la Chartreuse de Champmol. Citons également quelques cas isolés de sépultures comme celle de Jeanne de France³²⁷ et de deux princes à l'abbaye de Fontenay, la dalle d'Eusctachie de Lusignan³²⁸ dans cette même abbaye, ou encore le tombeau de Jeanne de Savoie, duchesse de Bretagne et d'une dame de Bourgogne aux Cordeliers de Dijon³²⁹. Au total, cela ne représente qu'une petite vingtaine d'individus alors que les membres de la famille ducale étaient parmi les plus enclins à se faire de somptueux tombeaux dans les plus prestigieuses églises de Bourgogne. Mais leurs tombeaux n'ont souvent pas survécu à la période révolutionnaire, à l'instar de ceux de l'abbaye de Cîteaux.

La présence d'un si grand nombre de nobles n'a rien de surprenant. L'aristocratie féodale détient une grande partie des richesses. Par ses dons, legs et fondations, elle contribue à s'assurer les faveurs des ecclésiastiques qui consentent en retour à lui autoriser la sépulture *ad ecclesiam*. N'oublions pas également le coût d'une simple dalle funéraire. Celui qui prétend vouloir se faire enterrer dans une église doit d'abord pouvoir assurer la charge financière que représente une telle ambition.

Les ecclésiastiques représentent également une part importante des défunts rassemblés par cette étude. Les inscriptions recensent à elles seules plus de 200 ecclésiastiques pour les trois quarts réguliers. Ce n'est pas une surprise de retrouver autant de religieux inhumés dans leur abbaye. De l'inhumation dans le cimetière abbatial qui leur était dévolu dès l'origine à l'église abbatiale il n'y a qu'un pas. Les abbés et abbesses pourtant beaucoup moins nombreux que leurs religieux se trouvent dans cette étude pratiquement aussi nombreux qu'eux à bénéficier d'une sépulture *ad ecclesiam*. Le poids de la charge, la reconnaissance de la communauté monastique mais aussi les rentes qui en découlent leur permet de se payer de tels monuments. Et c'est pour eux facile d'obtenir l'autorisation de reposer où ils le souhaitent. Mais d'une manière générale, l'inhumation privilégiée

³²⁶ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 42.

³²⁷ Jeanne de France est l'épouse du duc Eudes IV. Elle fut inhumée à Fontenay en 1347 (BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 189-190).

³²⁸ Epouse de Dreux de Mello qu'elle accompagna au cours de la dernière croisade pour mourir devant Tunis en 1270, elle était également comme le rappelle à juste titre son inscription funéraire « cousine germaine d'Edouard illustre roi d'Angleterre » (BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 191).

³²⁹ Bien que Jeanne soit décédée à proximité du bois de Vincennes, son corps fut rapatrié aux Cordeliers de Dijon où elle souhaitait reposer.

des abbés se généralise, souvent d'ailleurs dans un lieu précis. Ainsi, les salles capitulaires comme celle de Cîteaux sont avant tout réservées aux abbés et grands dignitaires ecclésiastiques.

Les moines et moniales sont également nombreux à parvenir à établir leur sépulture dans l'église abbatiale qu'ils ont si longtemps fréquentée. Il s'agit le plus souvent de personnages de bonnes familles ou de moines dotés de riches rentes ce qui leur permet d'assumer sereinement les dépenses somptueuses pour l'élaboration de tels monuments. Nous aurons l'occasion de revenir sur le décalage entre l'humilité induite du statut monastique et cette pratique funéraire fortement connotée socialement.

Le clergé séculier n'est pas en reste. Les évêques sont parmi les mieux placés pour s'offrir une sépulture prestigieuse. Cependant, encore faut-il qu'ils soient dans de bonnes dispositions avec leur chapitre canonial. L'exemple de Saint-Vincent de Chalon a montré que les évêques imposés par le Pape n'y ont jamais établi leur sépulture, à l'inverse des candidats régionaux³³⁰. Il n'est d'ailleurs pas rare de voir un évêque établir sa sépulture plus ou moins loin de son siège épiscopal, dans l'église son village comme pour Berthaud de La Chapelle³³¹ ou dans une abbaye comme Ebrard de Norwich³³². Les prêtres sont également nombreux à se faire enterrer dans leur église. C'est plus facile pour eux surtout s'ils sont curés. Il leur reste juste à régler la question du monument funéraire qui viendra recouvrir leur sépulture.

Cette étude, bien que parcellaire compte-tenu de la perte d'information engendrée par la disparition d'un très grand nombre de monuments funéraires, démontre malgré tout que l'aristocratie féodale et les ecclésiastiques englobent à eux seuls les trois-quarts des défunts rassemblés par ce corpus. L'inhumation *ad ecclesiam* est avant tout l'apanage des puissants. Les non-nobles apparaissent timidement dans les inscriptions funéraires à compter du XV^e siècle. Les inscriptions permettent ainsi de dénombrer 76 non-nobles inhumés sous 44 monuments différents. Il faut véritablement attendre l'essor d'une bourgeoisie puissante pour voir apparaître les premières mentions de marchands ou de bourgeois dans les inscriptions funéraires. Seuls deux cas datés du premier tiers du XIV^e siècle semblent attester des sépultures *ad ecclesiam* non-nobles antérieures au XV^e siècle. La plus ancienne est une dalle funéraire à triple effigie date de 1322 et est au nom de « maître Pierre », de son épouse Jeannette et de sa sœur Simone inhumés tous trois aux Cordeliers de Beaune. Marchands, bourgeois et riches citadins reprennent à leur compte cette pratique

³³⁰ GRILLON (G.), « Inhumations et sépulture... », *op. cit.*, p. 35.

³³¹ L'évêque de Chalon, Bertaud de la Chapelle, repose dans la petite église du hameau de La Chapelle-Villard (commune de Villeneuve-en-Montagne (71)) d'où il est originaire. Sa sépulture y est immortalisée par un gisant dans un état de conservation assez moyen.

³³² Evrard, Evêque de Norwich issu d'une riche famille anglaise, s'est retiré à Fontenay en mettant ses biens à la disposition des moines (BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 185-188).

aristocratique de l'inhumation *ad ecclesiam* et viennent même au début du XVI^e siècle concurrencer les nobles par le nombre de sépultures établies.

Cependant, l'inhumation des non-nobles ne concerne avant tout que les églises urbaines qu'elles soient cathédrales, abbatiales ou collégiales puisque le monde du commerce est fortement lié à la ville. Des 76 non-nobles recensés, seuls 14 ne reposent pas dans une église urbaine. Dijon, Chalon-sur-Saône, et dans une moindre mesure Beaune et Autun, rassemblent à elles seules la très grande majorité des sépultures non-nobles en Bourgogne. La cathédrale Saint-Vincent de Chalon englobe même le tiers de ces défunts compte-tenu du nombre d'inhumations recensées pour la période médiévale³³³.

D'une manière générale, les non-nobles optent plus fréquemment pour une inhumation collective au sens où il y a plusieurs dépouilles recouvertes par un même monument. Le nombre moyen de dépouilles sous les monuments funéraires nobles et ecclésiastiques est inférieur à 1,2 alors qu'il atteint 1,7 pour les non-nobles. La conclusion est que l'on se fait le plus souvent enterrer en couple chez les non-nobles, voire même avec un ou plusieurs enfants aux côtés du mari et de l'épouse, à l'inverse des nobles qui sont encore nombreux à reposer seul. De tous les monuments funéraires médiévaux, la sépulture non-noble est peut-être celle qui laisse la part la plus grande à la famille avec cette forte présence des femmes et des enfants.

b) La place des femmes et des enfants

Outre son apport pour l'étude des groupes sociaux constitués par les défunts, l'inscription funéraire permet de déterminer le sexe et le statut familial des individus. En effet, dans une société médiévale où la femme a un rôle social à peine supérieur à celui de l'enfant, il est important de vérifier si le déséquilibre perdure même face à la mort. Et curieusement, le constat est sans appel. Seules 276 femmes figurent parmi les 1063 défunts recensés par cette étude. Les femmes ne représentent qu'un défunt sur quatre et ne sont présentes que sous 248 des 790 monuments de cette étude. Et ce n'est pas le faible nombre de défunts non-identifiables qui pourra rétablir l'équilibre³³⁴.

Un des éléments qui pourrait permettre de nuancer ce constat provient du nombre de défunts ecclésiastiques concernés par l'inhumation *ad ecclesiam*. On l'a vu précédemment, les

³³³ MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Pierres tombales, inscriptions, documents historiques. ». in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome IX, Chalon-sur-Saône, 1905-1906, p. 1-144.

³³⁴ Il existe parmi les 1070 défunts recensés 77 individus dont le sexe ne peut être établi compte-tenu d'une inscription abîmée ou absente.

inscriptions funéraires identifient clairement plus de 200 ecclésiastiques parmi les défunts. Et comme on a pu le constater, les religieuses sont extrêmement peu nombreuses. Elles ne rassemblent que moins d'une dizaine, compte-tenu du fait que les ordres féminins n'ont pas encore connu leur heure de gloire en cette fin de Moyen Âge. Même si l'on déduit les ecclésiastiques du nombre de défunts total, on observe encore que deux défunts nobles ou non-nobles sur trois sont des hommes. Les inscriptions funéraires tendent donc à prouver que le nombre de femmes inhumées dans les églises est bien inférieur à celui des maris.

Au-delà de l'absence de femmes parmi les défunts ecclésiastiques, il faut aussi constater que les mentions féminines sont plus importantes chez les nobles que chez les non-nobles. Les titulatures qui figurent dans les inscriptions permettent d'établir que trois défuntes sur quatre sont nobles. Cela peut s'expliquer par le fait que pour les non-nobles, l'inhumation est principalement collective et familiale. En effet, 29 des 31 sépultures féminines non-nobles associent le mari à son épouse. À l'inverse, les nobles et leur épouse sont encore nombreux à se faire inhumer seul sous le monument jusqu'à la fin du Moyen Âge. Parmi les 248 monuments funéraires recouvrant au moins une femme, seuls 88 rassemblent au moins deux individus. La part des femmes reposant seules est relativement importante, ce qui accroît de fait potentiellement le nombre de sépultures féminines nobles. Cela revient à dire que les sépultures, même féminines, sont très majoritairement individuelles à l'exception des défuntes non-nobles qui reposent presque systématiquement aux côtés de leur mari.

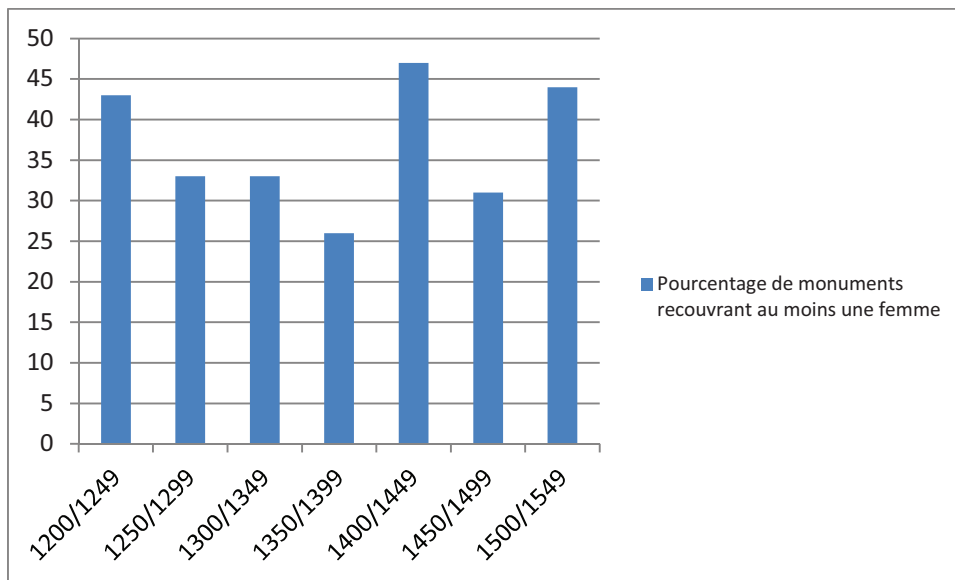


Figure 16 : Diagramme représentant l'évolution chronologique des monuments recouvrant au moins une femme.

En ce qui concerne la répartition chronologique des mentions de femmes sur les monuments funéraires bourguignons, le diagramme ci-dessus (fig. 16) permet de constater une relative stabilité

pour toute la période. Hormis un véritable effondrement du nombre de femmes pour la seconde moitié du XIV^e siècle qui pourrait correspondre à la crise sanitaire liée aux phases de Peste, le pourcentage moyen de femmes recensées parmi les défunts oscille principalement entre 25 et 27 %.

Si les inscriptions funéraires permettent de démontrer que la femme surtout noble bénéficie moins systématiquement d'une inhumation de prestige à l'intérieur de l'édifice religieux, la surprise est encore plus grande concernant les enfants. En effet, les sépultures juvéniles *ad ecclesiam* restent relativement rares. Même si l'inscription ne délivre jamais l'âge du défunt à son décès certains indices comme sa titulature ou son portrait en pied apportent la certitude que les enfants ont rarement bénéficié des monuments funéraires établis dans les édifices. D'ailleurs, s'il est fréquent de rencontrer dans les inscriptions le terme « fils de » ou « fille de » compte-tenu du fait que les adultes sont nombreux à se référer à leurs parents, le mot « enfant » n'apparaît que dans 11 inscriptions funéraires. Et la plupart du temps, ce terme désigne des adultes enterrés aux côtés de leurs parents.

Très souvent, c'est uniquement l'iconographie qui permet de définir s'il figure des enfants parmi les défunts recouverts par le monument funéraire. La dalle funéraire de Thomas de Laubépin (Annexe III, fig. 79, p. 165), inhumé en 1338 à l'abbaye du Miroir représente un père aux côtés de ses deux jeunes enfants avec l'inscription funéraire explicite : + CI . GIT . TOVMAS . DE . LAU/BESPIN . ESCVIERS . ET . SES . II . ENF/FANS . QUI . TRESPASSA . LAN . DE . GRACE / M . CCC . XXX . VIII. Il s'agit ici, du moins dans leur représentation, plus d'adolescents que de vrais enfants puisque l'aîné porte à la ceinture une épée et le cadet une aumônière.

À l'inverse, l'iconographie et l'inscription funéraire de la famille Maréchal (Annexe III, fig. 80, p. 166), inhumée dans l'église de Sancé au début du XVI^e siècle ne laisse aucun doute sur l'âge de l'enfant qui repose aux côtés de ses parents. Le nouveau-né représenté emmaillotté dans un lange et la mère n'ont malheureusement pas survécu à l'accouchement³³⁵.

Au total, les enfants ne représentent qu'une part infime des défunts rassemblés par cette étude. Il est cependant difficile de déterminer le chiffre exact. Cette étude englobe de façon certaine 10 enfants. Mais en absence de toute indication d'âge, ce dernier peut varier du simple au triple et ainsi dépasser la trentaine. À elle seule, la dalle de la Famille Le Maire à Bligny-sur-Ouche (Annexe III, fig. 81, p. 167) rassemble le tiers des individus probables avec les effigies des 11 garçons et 5 filles du couple.

Quoiqu'il en soit, il ne semble qu'aucun monument funéraire établi dans un édifice religieux ne soit exclusivement consacré à un enfant. Ces derniers peuvent par contre être associés à la

³³⁵ L'inscription funéraire révèle que la mère et l'enfant sont morts le 10 avril 1512, vraisemblablement lors de l'accouchement : « CY GIST NOBLE ET PUISSAT SEIGNEUR NMESSIRE / JACQUES MARESCHAL CHLR SEIG DE SENOSAM FODATEUR DE CESTE PNTE CHAPELLE / ET . N . CLAUDE DE BUSSEUL SA FEME DAME DU / PART SCAINT MARTIN ET DE PRISY ET CLAUDE MARESCHAL LEUR FILZ LAQLLE DAME / TRESPASSAT ET SON DICT FILZ APRES ELLE LE / Xe DAVRIL LAM MIL Vc ET XII DIEU VUILLE AVOIR LEURS AMES AMEN ».

sépulture parentale quel que soit leur âge. Vincent Bayet, licencié en lois vraisemblablement âgé de 20 ans compte tenu de son titre universitaire figure malgré tout aux côtés de ses parents dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (Annexe III, fig. 82, p. 168). Au final, les jeunes enfants ne représentent qu'1 % des défunts de cette étude. C'est exceptionnellement faible en regard de la mortalité infantile pour la période médiévale.

Avec seulement une femme pour quatre hommes en moyenne et un enfant pour cent défunts, le monument funéraire médiéval semble vraiment démontrer une certaine discrimination face à la sépulture *ad ecclesiam*. Si l'on excepte le statut particulier des ecclésiastiques, les hommes s'octroient plus régulièrement le droit de reposer dans l'église sous un monument à leur effigie. C'est particulièrement vrai chez les nobles où les épouses et enfants de ces seigneurs, chevaliers, conseillers du duc... ne bénéficient pas du même traitement que le père de famille. C'est en revanche nettement moins visible pour les familles non-nobles qui optent le plus souvent pour une sépulture familiale qui regroupe parents et enfants sous la même pierre.

c) *Les grands absents*

Cette étude des défunts qui reposent au sein des édifices religieux de Bourgogne menée à partir des inscriptions funéraires amène à poser la question des absents. En effet, s'il se dégage une certaine égalité face à la mort puisque cette dernière est la destinée commune de tout homme, choisir une église comme dernière demeure apparaît comme l'ultime recours pour se différencier du reste de la population « condamnée » à se contenter du cimetière.

Les inscriptions funéraires ont permis d'affirmer que l'inhumation *ad ecclesiam* est bien une pratique aristocratique. Si à l'origine ce mode d'inhumation est réservé aux saints, fondateurs et souverains, c'est à la fois par imitation des plus grands et par volonté de faciliter l'entrée de leur âme dans l'au-delà qu'elle attire l'aristocratie médiévale à compter du XIII^e siècle. Bien que les religieux reposent massivement dans les églises quel que soit leur rang, ce sont avant tout les nobles qui cherchent à s'octroyer ce privilège. Mais à compter du XV^e siècle, avec le déclin avéré de l'aristocratie féodale au profit d'une aristocratie urbaine, bourgeois, marchands et citadins reprennent à leur compte l'inhumation au sein d'un édifice religieux.

Cependant, au milieu du XVI^e siècle, un constat s'impose. Il y a certes eu au cours des derniers siècles du Moyen Âge une mutation progressive du statut des défunts mais la majeure partie de la population est toujours écartée de l'inhumation *ad ecclesiam*. De fait, d'une part les citadins qui parviennent à ce type de sépulture sont en général plus que des petits artisans, ce sont des « chefs d'entreprises ». Ils ne sont pas représentatifs de ce monde des villes en cette fin de Moyen Âge qui

est de fait exclu de ce privilège. D'autre part, le monde rural n'est lui absolument pas représenté parmi les défunts. Même ces gros paysans que l'on appelle « laboureurs » ne peuvent pas prétendre à reposer ne serait-ce que dans l'église de leur village. Il faut attendre 1554 pour rencontrer une dalle funéraire attribué à un tel personnage³³⁶. Il s'agit de celle d'un dénommé Terret inhumé avec son épouse dans l'église de Saunières³³⁷ :

Transcription de l'inscription funéraire : CY GISENT HONORABLES PSNE / TERRET EN SON VIVANT LABOREUR DE LA BARRE DE SONIERE / QUI TRESPASSA EN FEBVRIER . / 1554 . ET CLAUDINE THEVENIN SA FEMME QUI DECEDA / LE 15 DE NOVEMBRE / 1579 DIEU LES TIENNENT / EN PAIX³³⁸

Les villageois non-nobles qui parviennent à se faire enterrer dans leur église paroissiale font véritablement figures d'exceptions et incarnent déjà une certaine aisance sociale. La famille Barbier de Longepierre ou encore la famille Lemaire de Bligny-sur-Ouche qui reposent sous de véritables monuments originaux incarnent cette volonté de réussir socialement et de l'affirmer par la sépulture à une communauté villageoise cantonnée traditionnellement au cimetière paroissial.

Au-delà des absences de tous les représentants du bas peuple, on peut observer que l'inhumation *ad ecclesiam* conserve les mêmes interdits que le cimetière. Les inscriptions funéraires n'ont livré en Bourgogne comme ailleurs aucune mention de mort par suicide ou par exécution. De même, il ne semble pas figurer parmi les défunts reposant dans les églises d'excommuniés ou d'hérétiques. Les juifs sont également de fait exclus des édifices religieux. En Bourgogne, et particulièrement à Chalon-sur-Saône ou à Dijon, c'est aux ducs ou comtes de leur procurer des lieux d'inhumations. Ainsi, en 1390-1391, Philippe le Hardi octroie une pièce de terre aux Juifs. Certains murs de la ville, comme ceux de la rue du Vieux Collège de Dijon portent en eux des fragments qui pourraient provenir de monuments de ces terres funéraires.

Il existe cependant des interdictions en vigueur dans le cimetière et tolérées dans l'église. Un premier cas de figure concerne les enfants morts sans baptême. En effet, comme le cimetière est interdit aux « païens », il ne peut abriter des personnes mortes sans avoir eu le sacrement baptismal. Les injonctions liturgiques interdisent en théorie que les enfants mort-nés et les fœtus soient inhumés au cimetière³³⁹. Dans la pratique, il n'est pas du tout sûr que l'interdit soit vraiment si

³³⁶ Il n'est pas impossible que les Barbier de Longepierre fassent partis des laboureurs. Mais leur inscription funéraire reste muette à ce sujet.

³³⁷ Saunières, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

³³⁸ Cette plate tombe est toujours visible dans le pavement de la nef de l'église.

³³⁹ ALEXANDRE-BIDON (A.), *La mort au Moyen Âge... op. cit*, p. 261.

systematique³⁴⁰. En revanche, il est fort peut probable que l'on concède à ces enfants non-baptisés à l'accès à l'inhumation *ad ecclesiam*. L'exemple de la famille Maréchal précédemment développé ou celui de Claude de Sainte-Croix laissent supposer que les très jeunes enfants qui reposent aux côtés de leurs parents ont dû très vraisemblablement être baptisés. Le baptême peut en effet intervenir dans les premières minutes qui suivent la naissance. Il peut même être accompli par un laïc.

Un autre exemple qui peut poser problème concerne les malades. Les archéologues peinent en effet à retrouver les traces de maladies lors de fouilles de cimetières paroissiaux. Et les inscriptions funéraires comme les effigies ne font aucunement mention de la maladie d'un défunt. En effet, la pierre tombale n'est peut-être pas le lieu idéal pour mentionner une maladie. D'une manière générale, le malade est exclu de la vie sociale et contraint plus ou moins forcé à intégrer une maladrerie ou une chambre d'isolement. Ainsi, les seuls monuments funéraires qui attestent de la maladie du défunt ont été retrouvés à la chapelle de la Maladière de Dijon. Et tout porte à croire que c'est uniquement dans ce lieu que les malades pouvaient espérer obtenir le droit de reposer dans une église.

Les inscriptions funéraires qui nomment et replacent le défunt dans la société médiévale permettent de démontrer que l'inhumation *ad ecclesiam* demeure une pratique élitiste. En nombre de défunts, l'aristocratie féodale arrive largement en tête mais se voit rattraper en cette fin de Moyen Âge par une aristocratie urbaine en plein essor. Les ecclésiastiques restent quant à eux des adeptes réguliers de cette pratique quel que soit leur rang et leur fonction au sein de l'Église. En réalité seuls les petites gens manquent à l'appel. La très grande majorité des citadins et l'intégralité de la communauté villageoise n'ont pas accès à cette sépulture privilégiée. Même face à la mort transparaissent les différences sociales.

2. Les rapports familiaux face à l'inhumation

Au-delà de pouvoir cibler la population concernée par l'inhumation *ad ecclesiam*, les inscriptions funéraires offrent la possibilité d'appréhender une corrélation entre les lieux de sépultures choisis et les liens familiaux. L'étude de Michel Lauwers et de nombreuses fouilles ont démontré que le cimetière regroupait par endroit des individus d'une même famille³⁴¹. Très souvent les proches reposent les uns à côtés des autres, et parfois même dans la même fosse ou le même

³⁴⁰ ALEXANDRE-BIDON (A.), *La mort au Moyen Âge... op. cit.*, p. 262.

³⁴¹ LAUWERS (M.), *Naissance du cimetière... op. cit.*, p. 125 et suivantes.

sarcophage lorsqu'il s'agit d'un remploi. Aussi, l'approche de la sépulture *ad ecclesiam* identifiée par le monument funéraire doit permettre d'appréhender les rapports familiaux face à la mort. Il faut pour cela s'appuyer en particulier sur les sépultures multiples. Cette étude englobe 173 monuments qui recouvrent au moins 2 individus. Au total, ce sont 407 défunts qui ne reposent pas seuls. À l'exception de la première moitié du XV^e siècle qui se distingue par une nette progression du nombre de monuments collectifs, il faut constater une évolution régulière entre le milieu du XII^e et le milieu du XVI^e siècle. Il est donc nécessaire d'appréhender les choix familiaux face à l'inhumation pour voir, lorsque les sépultures sont collectives qui repose avec qui. C'est ainsi qu'il faut commencer par discerner les couples, cellules de base de la société féodale.

a) *Mari et épouse face à la mort*

Le lien le plus intense est celui qui unit le mari à son épouse. Aussi il s'agit en premier lieu de percevoir si le couple se retrouve uni jusque dans la sépulture *ad ecclesiam*. Si l'on se concentre dans un premier temps sur les sépultures multiples, il faut constater que les trois quarts d'entre elles associent au minimum le mari à son épouse. Mais il ne faut pas perdre de vue que cela ne représente que 126 monuments sur 790.

Cependant, la sépulture commune n'est pas obligatoire. On peut reposer à proximité de son conjoint sans être nécessairement dans la même fosse. Si l'on s'appuie sur les sépultures féminines individuelles puisqu'elles mentionnent très fréquemment, à l'inverse des sépultures masculines, l'identité du concubin, on a pu retrouver à partir de notre corpus 10 couples inhumés sous deux dalles funéraires différentes. Pour la plupart, ils reposent dans le même édifice religieux à quelques mètres d'intervalle. Ainsi, Alix de Tintry († 1313) et Pierre de Montoillot († 1334) reposent dans le chœur de l'église de Saint-Julien³⁴². De même, Antoinette de Dinteville († 1516) et Erard de Saulx († 1477) reposaient côte à côte dans la chapelle des Seigneurs de Fenay³⁴³. Il n'est cependant pas certain qu'une telle proximité soit possible dans les grands édifices religieux comme Saint-Bénigne de Dijon. Même si rien ne prouve que Pierre Palliot ait vu les monuments à leur place d'origine lorsqu'il passa faire ses relevés à Saint-Bénigne, ce dernier a observé la dalle funéraire d'Eglantine d'Eschalot

³⁴² Les deux dalles sont dressées contre les murs de l'église.

³⁴³ Ces deux dalles, connues par dessins (VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 219 et ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, planche 1449), sont encore présentes dans le pavement de l'église. Celle d'Antoinette est parcellaire et débitée en plusieurs morceaux. Celle d'Erard est placée sous les marches menant au chœur de l'édifice.

(† 1298) dans la salle de l'ancien chapitre³⁴⁴ alors que celle de son mari Barthélémy de Villecomte († 1322) se trouvait dans le cloître, le long du mur du réfectoire³⁴⁵.

Il existe même quelques cas qui attestent que le mari et son épouse ne pouvaient pas nécessairement reposer dans un même lieu. Henriette de Vergy, jeune veuve de Jean de Longvic³⁴⁶, qui mourut en 1427 préféra la nécropole familiale de Theuley³⁴⁷ à celle de son nouvel époux, Jean de Vienne, qui lui fut inhumé en 1435 dans sa chapelle castrale de Pagny-le-Château³⁴⁸. De même, Catherine de Banchereaul et Richard de Chancey son mari choisirent deux églises différentes à leur mort. Catherine fut inhumée chez les Jacobins de Dijon en 1469³⁴⁹ alors que son mari disparu 31 ans auparavant avait opté pour les Carmes³⁵⁰. Ce choix s'explique par le fait que ce dernier était allé rejoindre dans la fosse sa première femme, Isabelle Morel décédée en 1422³⁵¹. La jeune Catherine n'eut pas le loisir de pouvoir reposer aux côtés de son époux et a opté pour une sépulture chez les Dominicains.

Il arrive cependant que les remariages se retrouvent jusque dans la sépulture. L'inscription funéraire d'Hugues Gagnepain inhumé en 1554 à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône atteste que ce dernier repose en compagnie de ses trois épouses successives :

Transcription de l'inscription funéraire d'Hugues Gagnepain : CY . GISENT . HUGUES .
GAGNEPAIN / DECEDE . LE XI . JOUR . DAVR . XVc . LIIII . JEHANE . MO/RADET . SA Ie . FEME .
LE . XV ____ / ____ IVc ____ ANE . CHISSERET . Ile . FEM . LE . X . DE .MARS / IVc . XXII . ET .
NICOLE . MAR/CHAT IIIe . LEURS AMES . / SOIET . EN . REPOS . AME .³⁵²

³⁴⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 28. Mention manuscrite de Pierre Palliot : « A droite en entrant dans l'ancien chapitre ».

³⁴⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 88. Mention manuscrite de Pierre Palliot : « Dans le cloître du côté du réfectoire près de la porte le long du mur ».

³⁴⁶ C'est l'indication « FEMME PREMIER DE NOBLE ET PUISSANT DAMOISEL IEHAN DE LONGWY / FILZ MONS[EIGNEUR] DE RAHON » fournie par son inscription funéraire qui permet de laisser supposer que ce personnage est mort jeune. En effet, le fait qu'il ne soit que damoiseau et qu'en plus on stipule le nom de son père sont deux arguments de poids.

³⁴⁷ L'abbaye de Theuley constitue la nécropole familiale des Vergy fondée en 1131. Bien qu'éloignée de leur domaine, ces derniers mettent un point d'honneur à reposer auprès des moines cisterciens. L'abbaye de Theuley se trouve aujourd'hui sur la commune de Vars en Haute-Saône.

³⁴⁸ Pagny-le-Château, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

³⁴⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 208.

³⁵⁰ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, planche 1095.

³⁵¹ On peut imaginer que Richard avait commandé à la mort de sa première femme la plate tombe à double effigie sous laquelle il repose. Le choix de sa sépulture a ainsi pu être dicté par l'existence de ce monument.

³⁵² Edition critique de l'inscription funéraire : « Ci-gisent Hugues Gagnepain, décédé le 11e jour d'avril 1554, Jeanne Moradet sa première femme le [...] [et] Anne Chisseret [sa] seconde femme le 10 mars 1522 et Nicole Marchand [sa] troisième [femme]. Leurs âmes soient en repos. Amen » (cf MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Pierres tombales, inscriptions et documents historiques*, Editions Bertrand, Chalon-sur-Saône, 1906, p. 72-73).

D'une manière générale, il ne faut pas être surpris par le fait que les couples ne reposent pas ensemble. Les premières sépultures *ad ecclesiam* sont individuelles. Il n'y a qu'une seule personne sous chaque dalle. Les sépultures multiples ne représentent que 10 % des sépultures du XIII^e siècle et 15 % pour le siècle suivant. C'est véritablement à compter du XV^e siècle que la pratique de reposer en couple, puis en famille, se généralise. Cela concerne une sépulture sur trois entre le début du XV^e siècle et le milieu du XVI^e siècle. Et il semble que les sépultures bourgeoises qui sont majoritairement citadines ont contribué à développer cette pratique. Les sépultures de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône en apportent la preuve. Les 13 monuments funéraires laïcs intégrés à cette étude concerne toujours le mari, son épouse, et parfois même leurs enfants.

L'autre donnée à prendre en compte concerne la faible part des femmes parmi les défunts. En effet, le chapitre précédent a permis de démontrer qu'elles ne représentent qu'un défunt sur quatre entre le XIII^e et le XVI^e siècle. Cela influe automatiquement sur la probabilité de rencontrer une sépulture de couple. Cette absence des femmes ne signifie pas nécessairement que l'épouse ne repose pas à proximité de son mari. On peut envisager deux cas de figure. Soit elle n'est tout simplement pas inhumée au sein de l'édifice ecclésial. Soit elle y repose mais elle ne bénéficie pas systématiquement d'un monument ou d'un passage épigraphique sur celui de son mari. Son statut de mineure et le fait qu'elle ne porte ni titre de chevalerie ni titre de seigneurie ne nécessiteraient pas cette mise en avant et l'investissement financier (car ce genre d'inhumation à un coût) que suppose le monument funéraire.

b) Les rapports parents / enfants

Les sépultures *ad ecclesiam* multiples sont parfois plus familiales que maritales. Ainsi, 30 monuments funéraires associent un ou plusieurs enfants au couple ou à l'un des deux membres du couple. Il existe de multiples cas de figure.

Le plus souvent, la tombe recouvre les deux parents et un de leur enfant. L'inscription funéraire mentionne alors le nom des deux parents puis celui de l'enfant. Parfois le couple peut reposer avec plusieurs de ses enfants. Lorsqu'il n'y en a que deux, leur identité est souvent au moins donnée par leur prénom. Mais certaines inscriptions ne révèlent ni le nombre ni leur identité si bien que l'on peut s'interroger sur le fait que la descendance repose réellement auprès de leurs parents. Extraordinaire par le nombre défunts qu'elle recouvre et représente, la dalle de la famille Lemaire (fig. 4) précise par son inscription uniquement le nombre d'enfants. Leur sexe n'est pas connu par l'iconographie et leur prénom est passé sous silence.

Le caractère familial de ce type d'inhumation se complique parfois lorsque l'enfant est marié. Pour peu qu'ils aient eu aussi des enfants qui reposent avec eux, la généalogie familiale se trouve résumée avec l'inscription. Celle de la famille Ravel inhumée dans l'église de Sainte-Croix³⁵³ précise que la sépulture rassemble les parents, leur fils, ses deux épouses et leurs enfants :

Transcription de l'inscription funéraire de la famille Ravel : CY . GIST . PIERRE . RAVEL .
PERRETTE / DE . COPAI . SA FEME . ET . PIERRE . LEUR / FILZ . MYE . MORA . ET . CLAUDINETTE
/ DURESTAL . SES . FEMES . Z . LEURS . / ENFFANS . POUR . CE . BONES . / GENS . QUI . PAR .
CY PASSEZ . PRIEZ / DIEU . POUR . LES TRESPASSES . / LAN IVe XXXVIII LE XV DE MAY³⁵⁴

Parfois, seul un des deux parents repose avec sa descendance. Il s'agit le plus souvent de la figure paternelle. Ainsi Thomas de Laubépin (Annexe III, fig. 79, p. 165) décédé en 1338 repose aux côtés de ses deux jeunes fils dans l'église abbatiale du Miroir alors que la dalle funéraire de Claude de Sainte-Croix (Annexe III, fig. 83, p. 169) le représente aux côtés de son jeune fils et de sa fille morte peu après sa naissance³⁵⁵. La figure de la mère associée à l'un de ses enfants est assez rare. La dalle de Simon de Rochefort revêt un caractère exceptionnel :

Transcription de l'inscription funéraire de Simon de Rochefort : (petite croix) + HIC JACET
NOBIL VIR SIMONDUS RUPIS FORTIS / (petite croix) + ET MARGARITA MATER [EIUS]
REQUIESCANT / IN PACE AMEN³⁵⁶

Cette inscription révèle au passage que la mère est accueillie dans la sépulture du fils dans la mesure où c'est lui qui est cité en premier.

Cette absence de la figure maternelle aux côtés de l'enfant est tout à fait logique dans la mesure où nous avons démontré précédemment que la référence au père est, dans les inscriptions, très largement majoritaire.

Les cas où ce sont les enfants qui accueillent dans leur sépulture un de leurs parents sont assez rares. Outre l'exemple de la famille de Rochefort, on peut citer celui de Nicolas de Monthelon

³⁵³ Sainte-Croix, cton de Montpont-en-Bresse, arrt de Louhans (71).

³⁵⁴ Cette inscription funéraire est intégrée au mur nord de l'église.

³⁵⁵ L'inscription funéraire de la dalle de Claude de Sainte-Croix laisse supposer que le père est décédé après ses enfants puisque sa date de décès a vraisemblablement été laissée vierge. Tout porte à croire que le père a usé de sa volonté de reposer dans l'église pour que ses enfants décédés en bas âge puissent l'être. Sa sépulture n'est en sorte qu'un prétexte pour assurer le salut de l'âme de ses enfants.

³⁵⁶ Cette plate tombe est conservée dans la nef de l'église abbatiale de Fontenay. Elle a notamment été publiée par le *CIFM*, tome 20, p. 67.

inhumé à la cathédrale Saint-Lazare d'Autun au milieu du XVI^e siècle. Son inscription funéraire va même jusqu'à mentionner d'abord le nom de sa mère avant celui de son épouse :

Transcription de l'inscription funéraire : CY GISET NOBLE ET SAGE MAISTRE / NICOLE DE MOTHOLO LIEVTEN GNAL DES BAILL ET CHACELLE DOSTV DAMOISELLES GVILLTE / CHAPPET SA MERE ET FRACOISE LADONE SA / FEME LEQVEL TRESPASSA LAN 1555 LE XIII IOVR DOCTOB ET LADITE FRACOISE LE IX DE FEVB 1550³⁵⁷

Encore une fois, l'ordre des identités livrées par l'inscription peut correspondre avec la chronologie des décès.

Au-delà du simple constat de la possibilité d'être inhumé en famille au sein d'un édifice religieux, il faut s'interroger sur les raisons de cette pratique. Comme pour le cas des couples, on comprend aisément que ce besoin de reposer sous un même caveau s'appuie sur la pratique ancestrale qui fait que les individus d'une même famille sont ensevelis les uns à côté des autres. Cependant, dans le cadre d'une inhumation si prestigieuse, on pourrait penser que les enfants chercheraient plutôt à bénéficier de leur propre sépulture. La question de l'âge de l'enfant au moment de son décès peut donner une explication. En effet, un décès prématuré ne permet pas à l'individu de se créer une fortune et une situation lui permettant d'envisager une sépulture prestigieuse. Même si nous avons pu déterminer que les jeunes enfants bénéficient rarement d'une inhumation *ad ecclesiam*, certaines inscriptions permettent d'affirmer avec certitude que l'enfant est mort jeune. Ainsi, l'inscription funéraire de la famille Bayet³⁵⁸ (Annexe III, fig. 82, p. 168) inhumée en 1439 à Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône permet de confirmer que leur fils Vincent, mort la même année que ses parents avait tout au plus une vingtaine d'années à son décès. Sa licence de droit vient le confirmer :

Transcription de l'inscription funéraire de la famille Bayet : CY . GISENT . HONORABLES . PARSONE . JEHAUNT . BAYET . DIT . ROUSSELET / MARCHANT . LE . QL . TRESPASSA . LE . IOUR . III . DE MAY . ET . MARGUERITE . SA . FEME . LA . QLLE . TRESPASSA . LE . XXVII IO . DE . JUNG (motif floral) / . ET . MAISTRE . VINCENT . LEURS . FILZ . LICEN . EN . LOYS . / LE . QL . TRESPASSA . LE . XXV . IO . DE . JAVIER . ET . TOUS . TRESPASSERET . LA . MIL . CCCC . XXXIX . DIEU . AIT . LEURS . AMES . AMEN (motif floral)

³⁵⁷ FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise. Moyen Âge et Temps Modernes », in *Mémoires de la société Eduenne*, tome 7, Autun, 1878, p. 260.

³⁵⁸ Cette famille est très certainement victime de l'épidémie de peste de 1439.

À l'inverse certaines inscriptions attestent du fait que l'enfant qui repose aux côtés de ses parents a vécu suffisamment longtemps pour avoir le temps de se créer une situation. C'est d'abord visible dans les épitaphes qui mentionnent le conjoint et parfois même les enfants du couple. Mais cela se voit surtout par le biais de dates de décès relativement éloignées dans le temps. Ainsi, Eudes Fontaine, qui repose sous le même monument que ses parents dans l'église de Fontaine-en-Duesmois³⁵⁹, est mort 29 ans après sa mère et 41 ans après son père. Cela revient à dire qu'il avait au minimum une quarantaine d'année à son décès, de quoi avoir le temps de se créer une situation :

Transcription de l'inscription funéraire de la famille Fontaine : (petite croix) + CI GISE[N]T IEHAN [...] FONTAINES ESCU[Y]ER + / QUI TR[ESPASS]A [LE V] DEVANT PASQUES [FL]ORIS LAM M CCC XXVI ET IACO/TE SA FAMME LAM M CCC XXXVIII EN LA / SEMAINNE DE TOUS S[AIN]T ET MOSSZ EUDE LOUR FILZ LAM M CCC LXVII PRIEZ P[OUR] [EUX] / OUMOIS DE IUIN³⁶⁰

Deux explications sont alors possibles. D'une part on peut très bien envisager le fait que les enfants par leur jeune âge à leur décès ou par une mauvaise situation n'aient tout simplement pas réussi à obtenir un niveau de vie suffisant pour prétendre à une inhumation *ad ecclesiam*. Ils auraient alors profité plus ou moins sciemment selon leur âge de la sépulture paternelle pour retrouver un semblant de gloire et espérer à un meilleur salut. On voit bien dans l'inscription de la famille Fontaine que le père était écuyer alors que le fils ne semble bénéficier d'aucun titre 40 ans après la mort de ce dernier. D'autre part, il faut aussi envisager l'éventualité inverse. L'enfant peut très bien rapatrier le corps de ses parents pour les mettre en valeur, leur rendre hommage et les faire profiter a posteriori de l'aura d'une sépulture au sein d'une église. C'est très certainement ce qui peut expliquer la sépulture des Racine à Bligny-le-Sec³⁶¹. Thibault, le père d'Hugues, décédé en 1482, a sûrement bénéficié de l'aura de son fils, Hugues mort en 1499. La composition du monument funéraire montre bien que c'est l'inscription du fils qui prime sur celle du père. Ce dernier a très certainement profité de la sépulture de son fils pour bénéficier d'une inhumation de prestige au sein de l'église paroissiale :

Transcription de l'inscription funéraire de la famille Racine : CY GIST VENERABLE ET DISCRETE PERSONNE / MESSIRE HUGUES RACINE PBRE NATIF DE CETTE VILLE QUI MEU EN DEVOCIO IPETRA EN SON VIVANT A ROME / LA MCCCCLXXVI LES PDOS ET IDULGE/CES DONEZ ET OCTROIEZ P XIII CARDINAUX A TO VRAIX CONFESS ET REPETES Q ES FESTES Q SESUIVET

³⁵⁹ Fontaines-en-Duesmois, cton de Baigneux-les-Juifs, arrt de Montbard (21).

³⁶⁰ Cette tombe est conservée dressée dans l'église de Fontaines-en-Duesmois (21).

³⁶¹ Bligny-le-Sec, cton de Saint-Seine-l'Abbaye, arrt de Dijon (21).

VISITE/ROT LEGLISE DE SEANS EN Y DONAT DE / LERS BINS CEST ASAVOIR AUX JOS DES FE /
DE ANUCIACIO ET NATIVITE / DAME SAIT GEORGE PATRO DE CEST / EGLISE SAIT EUTROPE
POR CHASCUNE DES / DICTES FESTES XIIIc JO DE VRAY PDO / ET AU JO DE LA DEDICACE DE
CEST EGLI/SE XIIIcXL JO DE PDO ET TRESPASSA LEDIT / MESSIRE HUGUES LE XXIII JO DE
JUILLET / MCCCC IIIIxx ET DIX NEUF DIEU P / SA GRACE DE SES PECHIES PDO LUY FACE /
AMEN

(Perpendiculairement dans l'angle inférieur gauche) CY GIST THIEBAUD RACINE PERE DT
MESS / HUGUES Q TSPASSA LE XI JO DE NOVABRE M / CCCC IIIIxx ET DEUX³⁶²

Enfin, une dalle plus curieuse encore regroupe les dépouilles de la belle-fille et de la belle-mère³⁶³, en les personnes de Catherine de Montbeliard et d'Ysabeau de Saffres³⁶⁴ inhumées respectivement en 1434 et 1436 dans l'église paroissiale de Saffres :

Transcription selon Pierre Palliot de leur inscription funéraire : (petite croix) + CY GIST NOBLE
DAME / DAME KATHERINE DONNEE DE MONTBELIART FEMME DE NOBLE SEIG ANTHONIN DE
SAIGNY S DE SAFFRES / QUI TRESPASSA LAN IIIIC XXXVI LE DERNIER IOUR DE JUING ET DAME
/ YSABEAU DE SAFFRES FEMME DE FEU NOBLE SE HUE DE SAIGNY CHLRS QUI TRESPASSA LE
III IOUR DE MARS LAN M CCCC XXXIII³⁶⁵

c) *Les rapports familiaux plus complexes*

La vocation familiale de la sépulture peut parfois dépasser le simple cadre du couple et de la famille. Les inscriptions funéraires bourguignonnes attestent du fait que les liens qui unissent les défunts sous un même monument sont quelques fois beaucoup plus distants.

Au-delà du rapport parents/enfants, il faut distinguer une douzaine de sépultures *ad ecclesiam* qui rassemblent des fratries. Cela concerne le plus souvent seulement deux personnages, mais la dalle de Mathieu le Croisier, inhumé en 1450³⁶⁶ dans l'église Saint-Pierre de Flavigny³⁶⁷ repose avec son frère Alexandre et Charles, le fils de celui-ci :

³⁶² Cette plate tombe est dressée contre le mur sud de l'église.

³⁶³ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 447.

³⁶⁴ Commune du canton de Vitteaux (21).

³⁶⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 180.

³⁶⁶ Il y a très certainement une erreur dans le relevé de la date de décès de Mathieu Le Croisier. Cela paraît en effet impossible que deux frères aient 67 ans d'écart. On peut se demander si le tombier ou le graveur n'a pas confondu MIL CCCC L avec MIL CCCCC V.

³⁶⁷ Flavigny-sur-Ozerain, cton de Vennarey-les-Laumes, arrt de Montbard (21).

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Mathieu le Croisier : CY GISENT NOBLES HOMMES MESSIRES / MATHIEU LE CROISIER P[RE]TRE QUI TRESPASSA LAN MIL CCCC L ET ALEXANDRE SON FRERE / LAN MIL Vc XVII LE IIII DE IULLET ET MAITRE CHARLES SON FILS LAN MIL V ET XII LE XXIII DE MAY PRIEZ DIEU POUR EULX³⁶⁸

Les frères sont plus nombreux à reposer entre eux. Cela concerne 10 monuments contre seulement deux monuments attribués à des sœurs. La dalle funéraire des sœurs Bouesseul inhumées au début du XVI^e siècle à l'abbaye Saint-Andoche d'Autun fait donc office d'exception :

Transcription selon Pillot de Coligny de l'inscription funéraire des sœurs Bouesseul : CY GISSENT DEVX SOEVRS RELIGI/EVSES DE CEANS DAMES ESTIENNETTE IADIS PRIEVSE DV PRIEVSEY ET PHILIBERTE BOVSSEAVL FILLES / DE FEV MESSIRE NICOLAS BOVES/SEAVL S DE BERGEON PRESIDENT A DIION AYANT FONDE VNG ANNIVERSAIRE DE LAD ABBAYE / ET DECEDA LADITE ESTIENNETTE LE / PREMIER SEPTEMBRE 1509 ET LADITE PHILIBERTE LE ____/ PRIES DIEV POVR ELLES³⁶⁹

Il n'existe qu'un seul cas connu en Bourgogne de monument qui rassemble un frère et une sœur en dehors des sépultures familiales qui associent les parents aux enfants. Il s'agit de la dalle funéraire de Pierre et Marguerite de Vergy, inhumés en 1411 dans l'église Saint-Martin de Beaumont-sur-Vingeanne³⁷⁰. L'inscription atteste qu'ils sont les enfants de Jean de Vergy et de Catherine d'Harracourt³⁷¹ :

Transcription selon Pierre Palliot de l'inscription funéraire : CY GISENT PIERRE ET MARGUERITE / DE VERGEY FRERE ET SEUR ENFANZ DE JEHAN B DE VERGEY S DE SALLEY ET / DE RICHECO ET DE BEAULMONT / SUR VIGENE ET DE DAMOISELLE KATHERINE DE HARRACOURT SA FEME ET TRESPASSERENT LAN MIL IIIIC XI³⁷²

Encore une fois, à travers ces exemples de fratries regroupées sous un même monument, il faut constater que la masculinité de la sépulture médiévale semble s'affirmer. Cependant un détail doit attirer notre attention. Dans la très grande majorité des cas, l'un des deux frères ou sœurs est un

³⁶⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 192.

³⁶⁹ PILLOT DE COLIGNY (E.), « Epigraphie Autunoise », *Mémoires de la Société Eduenne*, tome 11, 1882, p. 447.

³⁷⁰ Beaumont-sur-Vingeanne, cton de Mirebeau-sur-Bèze, arrt de Dijon (21).

³⁷¹ Il s'agit sans doute de Catherine d'Haracourt.

³⁷² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 161.

ecclésiastique. Cela s'explique par le fait que ceux-ci sont contraints au célibat. Les frères et sœurs et les parents constituent alors leurs principaux liens familiaux. Près d'un cas sur deux regroupe d'ailleurs des frères ou sœurs tous deux religieux. C'est le cas des sœurs Bouesseaul précédemment citées mais aussi des frères Gevrey, prêtres séculiers et chanoines de Champlitte, qui reposent dans l'église de Fontaine-Française³⁷³ :

Transcription de l'inscription funéraire de Gérard et Dimanche Gevrey : CY . GISSENT . DISCRETES . PERSONNES . MESSIRES / GERARD . & . DIMOINCHE . DE . GEVREY . FRES . GERMAINS . PBRES . CHANOES . DE . CHAMP . LESQLX / ONT . FAIT . FAIRE . CESTE . CHAPELLE [...] / DE [...] LE . __ . DU MOYS . DE ____ LA V & ____ ET LEDIT D& LE XXVe IO DU MOYS DE / DAVRIL LAN Vc & V PRIEZ . DIEU . POU . EULX / DEUX // FRERES // GERMAIS³⁷⁴

Les inscriptions funéraires médiévales attestent que les liens qui unissent les défunts sous une même pierre sont parfois plus complexes encore. Ainsi, 5 monuments funéraires bourguignons présentent la particularité de rassembler sous eux un oncle et un neveu. Une fois encore, au moins l'un des deux personnages est un ecclésiastique.

Transcription de l'inscription funéraire de Jean de Lantenay et Jean de Vigny : CY GISSENT LES VENERABLES RELIGIEUX FRES / JEHA DE LANTENAY EN SON VIVAT SOUBZ PRIEUR ET TRESORIER DE CEANS ET JEHA DE VIGNY SON / NEPVEUR JAD SOUBZ CELLERIER DE CEANS LEQUEL / DE LATENAY TRESPASSA LE V DE JAVIER MIL V XVIII ET LED DE VIGNY TRESPASSA LE PMIER DE JAVIER / MIL XLVI PRIEZ DIEU PO EULX³⁷⁵

L'inscription de Philibert Clerc, prêtre et doyen de la collégiale de Thil³⁷⁶ et qui repose dans cette même collégiale, révèle quant à elle que c'est son neveu qui a fondé une anniversaire pour son oncle :

Transcription de l'inscription funéraire de la dalle de la famille Clerc : CY GIT VENEABLE PSONE MESSE / PHRT CLERC PBRE DOYEN DE THIL QI TPASSA LE XVIIIe JOr MAY / [LAN] M CCCC IIIIIXX & V ETTOST APS MESSE JEHA CLERC SON NEVEU FONDA UG ANNIVERSAIRE DE / DEUX MESSE

³⁷³ Fontaine-Française, chef-lieu de canton, arrt de Dijon (21).

³⁷⁴ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur du transept sud de l'église Saint-Sulpice de Fontaine-Française.

³⁷⁵ Cette plate tombe est conservée dressée contre le mur nord de Saint-Bénigne de Dijon.

³⁷⁶ La collégiale de Thil se trouve sur la commune de Vic-sous-Thil, commune du canton de Précy-sous-Thil (21).

A LADITE VIGILE DE MARS A TOUJOURS M[.....]MS POR LE REMEDE / DE LEURS AMES / ET
DUT DIRE LA VOILLE SAINT EUTROPE³⁷⁷

Il existe des liens plus distants encore mais beaucoup plus ponctuels dans le nombre de cas rencontrés. Ainsi, l'inscription funéraire de Benoît et Denis de la Praye rapporte que les deux personnages qui reposent sous une même dalle funéraire à Saint-Bénigne de Dijon sont EN LEURS / VIVANS PBRES ET COUSINS GERMAINS³⁷⁸.

Enfin, il convient de clôturer ce chapitre en signalant que les sépultures multiples ne doivent pas nécessairement regrouper des individus d'une même famille. C'est particulièrement le cas en milieu monastique où un religieux pouvait rejoindre un de ses frères dans la tombe. Ainsi Pierre Henry († 1522) et Jacques Perchet († 1545) reposent tous deux sous une dalle funéraire à leur effigie à Saint-Bénigne de Dijon sans que l'on puisse distinguer un lien de parenté les unissant :

Transcription de leur inscription funéraire : EN LA M V ET XXII LE XXVIII JOUR / DAVRIL
TRESPASSA VEN[RA]BLE ET SCIENTIFFIQE PSEO FR[ER]E HERY BACHELR EN STE THEOLO RELIG
ET GRAT PR DE CEAS ET PR DE] APOLLOMER / ET LA XV ET XLV LE II JOR DAOST REDIT LESPIT
FRE JACQS PCHET AUSSI RELIGIEUX ET / TRESORIER DE CESTE EGLISE³⁷⁹

Ces sépultures collectives de religieux ne sont pas apparues avec la fin du Moyen Âge. Il existe de nombreux exemples des XII^e et XIII^e siècles qui regroupent plusieurs abbés ou abbesses sous un même monument. C'est le cas notamment à l'abbaye de La Bussière-sur-Ouche avec cette dalle représentant les crosses des abbés Guillaume, Hugues, Pierre et Galon morts à la fin du XII^e siècle.

Ces cas des sépultures qui rassemblent plusieurs individus d'une même famille, doivent nous interroger sur la finalité réelle d'une telle opération. En effet, il faut considérablement relativiser l'intérêt familial de la chose. Le lien familial n'est souvent qu'un prétexte. Le nombre de religieux qui sont concernés en est la preuve majeure. Bien souvent l'un des deux défunts profite du fait que l'un de ses proches bénéficie d'une sépulture *ad ecclesiam* pour se faire enterrer à ses côtés. C'est particulièrement visible à Saint-Bénigne de Dijon avec la dalle funéraire de la famille Dombois originaire du Dauphiné³⁸⁰. Geoffroy, chambrier de Saint-Bénigne de Dijon a très certainement

³⁷⁷ Cette plate tombe est conservée dans la nef de l'église.

³⁷⁸ ADCO, fonds de la CACO, 69 J 74 Dijon II.

³⁷⁹ La plate tombe est conservée dressée contre le mur nord de l'église aujourd'hui cathédrale Sant-Bénigne de Dijon.

³⁸⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 225.

favorisé l'inhumation de son frère Charles en lui faisant partager son monument³⁸¹. Quelle autre raison aurait-elle pu amener ce seigneur de La Roche en Dauphiné à se faire enterrer si loin de ses terres si ce n'est la perspective d'une sépulture prestigieuse au sein d'une des plus influentes abbayes de Bourgogne ? Les cas où un religieux fait profiter de son appui l'un des membres de sa famille pour qu'il puisse reposer honorablement sont certainement nombreux. Même s'il ne faut pas perdre de vue que cela peut également concerner les sépultures individuelles, le partage d'une sépulture commune conduit également à partager les frais relatifs à l'autorisation de se faire enterrer dans l'édifice et consécutifs à la fabrication du monument funéraire.

Pour conclure ce paragraphe consacré aux liens familiaux à travers la sépulture, insistons sur le fait que les sépultures collectives restent peu fréquentes. Compte-tenu du nombre de laïcs concernés par l'inhumation *ad ecclesiam*, c'est assez surprenant de ne recenser qu'une sépulture multiple sur quatre parmi les 800 monuments funéraires rassemblés par cette étude. Même s'il y a quelques cas contradictoires, l'inhumation au sein des églises reste majoritairement individuelle. Il faut attendre le XV^e siècle pour voir le nombre de sépultures familiales dépasser les 20 %. L'arrivée parmi les défunts reposant dans les églises des membres de l'aristocratie urbaine a sans doute quelque peu révolutionné les pratiques funéraires adoptées jusqu'alors par la noblesse et le clergé.

Conclusion de cette approche épigraphique :

L'inscription funéraire est une donnée fondamentale dans la compréhension du monument funéraire médiéval. Bien qu'elle soit souvent cantonnée à la périphérie du monument, elle est visible et lisible par tout celui qui passe à proximité de la sépulture. Rédigée de plus en plus souvent en langue vernaculaire, l'épithèque délivre le message que le défunt a souhaité transmettre à ses contemporains et à la postérité. Graver la pierre n'est pas un acte anodin. La place est comptée. Par conséquent les informations à faire passer doivent être précises et efficaces. Ces dernières dépassent largement le cadre obituaire. Le texte épigraphique est dédié à la *memoria* du défunt. Cette dernière s'inscrit d'abord dans le cadre d'une commémoration liturgique. L'énoncé du nom et de la date de décès permettent de célébrer l'anniversaire. L'énumération des titres et offices dans la perspective

³⁸¹ DUMAY (G.) « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 198.

Approche épigraphique

d'une glorification de son image. Les fondations de messes et de chapelles ne trahissent pas la richesse du défunt, mais sa piété, et par-delà, ses craintes et ses espérances.

Troisième partie

Approche iconographique

III. Approche iconographique : le monument funéraire comme représentation sociale du défunt

Le positionnement de l'inscription funéraire dans un bandeau périphérique laisse une large place à l'iconographie. L'image comme le texte délivre un message. Cette double quête spirituelle et temporelle que représentent le Salut et la postérité par la pierre transcrite par l'inscription funéraire doit se retrouver dans l'iconographie funéraire. L'analyse des éléments qui composent la représentation doit permettre d'établir les récurrences, les originalités, mais aussi les évolutions stylistiques en fonction de la chronologie du Moyen Âge et de l'espace géographique considéré. Aussi, pour parvenir à cela, il convient d'abord se focaliser sur l'effigie qui occupe la place centrale avant d'écarter notre vision aux éléments périphériques qui l'entourent.

A. L'effigie funéraire : quand l'invisible reste visible.

Dans les représentations funéraires médiévales, l'effigie du défunt occupe une place de choix. Ce n'est pas là une découverte fondamentale dans la mesure où la représentation du corps est un thème macabre récurrent à travers l'histoire. En effet, les travaux d'Erwin Panofsky ont permis de rappeler que les monuments funéraires antiques mettaient souvent en avant le défunt¹. Les sarcophages égyptiens ainsi que les stèles romaines sont des exemples parmi d'autres.

Les tombeaux des premiers siècles du Moyen Âge reprennent les modèles de l'Antiquité tardive². Les sarcophages ne représentent que très rarement le défunt. Les rares sarcophages historiés arborent plutôt des scènes bibliques. Cependant, le monument funéraire médiéval remet au goût du jour cette pratique de représenter l'effigie du défunt. Ces dernières apparaissent sur les deux-tiers des monuments de ce corpus. Cette généralisation associée à une personnalisation de la représentation amène à s'interroger sur le rôle de l'effigie dans le message délivré par le monument.

¹ PANOFSKY (E.), *La sculpture funéraire : de l'ancienne Égypte au Bernin*, ouvrage publié à l'origine en anglais (Traduction par Dennis Collins) publié à titre posthume à partir de quatre conférences prononcées à l'Institute of fine arts de l'université de New York, automne 1956, Flammarion, Paris, 1995.

² DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 10 et suivantes.

1. Représentations funéraires de l'aristocratie laïque

Les membres de l'aristocratie laïque sont particulièrement intéressés pour établir leur dernière demeure au sein d'un édifice religieux. Compte tenu du fait qu'ils n'appartiennent pas au monde des clercs, ils sont théoriquement moins enclins à pouvoir bénéficier d'une sépulture *ad ecclesiam*. C'est d'ailleurs leur attirance pour cette pratique qui a largement contribué à l'expansion du marché funéraire et au succès du modèle de la plate tombe à effigie³. Les seigneurs, leurs épouses, leurs enfants, puis les bourgeois et marchands des villes vont être nombreux à s'octroyer le privilège de reposer dans une église. Le plus ancien portrait en pied gravé sur une lame de pierre représente d'ailleurs un homme en armes⁴. Et en nombre ce sont également ces derniers qui sont les plus représentés auquel cas il apparaît normal de débiter par eux cette analyse des effigies funéraires laïques.

a) Les effigies funéraires de l'aristocratie féodale bourguignonne

- Les hommes en armes, du haubert à l'armure

L'homme en armes est incontestablement l'une des figures les plus remarquables de la période médiévale. Parmi les quelque 531 monuments funéraires à effigies compilés par cette étude, on recense 161 représentations d'hommes en armes. La plus ancienne est vraisemblablement celle qui figure sur la plate tombe de l'église de Chassey⁵ (Annexe IV, fig. 1, p. 171). La plus tardive retenue pour cette étude est celle d'Antoine Chastellain (Annexe IV, fig. 2, p. 172) inhumé en 1545 aux côtés de son épouse dans l'église Notre-Dame de Talant.

À travers ce corpus qui représente trois siècles d'effigies funéraires armées, il est possible de dégager plusieurs styles de représentations et de suivre l'évolution de l'armement en Bourgogne. Et contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce ne sont pas toujours les armes offensives qui

³ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 52 et suivantes.

⁴ Dans son ouvrage intitulé « Sept dalles tumulaires de la maison de Tilchâtel », in *Cahiers d'Héraldiques IV*, Le Léopard d'Or, Paris, 1983, Jean-Bernard de Vaivre avance l'idée que la plate tombe bourguignonne à effigie la plus ancienne connue est celle de Guillaumette de Tilchâtel, inhumée en 1238 dans l'église Saint-Florent de Tilchâtel (cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21)). Cependant, la découverte dans l'église de Chassey (cton de Semur-en-Auxois, arrt de Montbard (21)) d'une représentation d'homme en armes dont le style semble très archaïque sur une dalle malheureusement anonyme et non datée semble remettre en cause perspective.

⁵ Pour plus de détails, se référer à la note précédente.

permettent de différencier les effigies militaires mais bien les éléments défensifs à travers cette révolution que représente le passage du haubert de mailles à l'armure complète.

Le chevalier en cotte de mailles

La figure originale de l'homme en armes apparaît au milieu du XIII^e siècle dans les représentations funéraires médiévales avec une effigie revêtue du haubert de mailles et d'un surcot. La représentation la plus ancienne précisément datée est celle de Gui d'Arc-sur-Tille (Annexe IV, fig. 3, p. 172), inhumé en 1264 à Saint-Bénigne de Dijon⁶. L'effigie funéraire gravée sur la plate tombe représente le défunt vêtu d'une cotte de mailles le recouvrant de la tête aux pieds sur laquelle repose un surcot sans manche descendant à hauteur des genoux. Cette représentation de Gui d'Arc-sur-Tille est représentative des hommes en armes des XIII^e et XIV^e siècles. Ainsi, ce corpus bourguignon est riche de 91 représentations de ce genre réparties entre 1264 et 1386 (fig. 1).

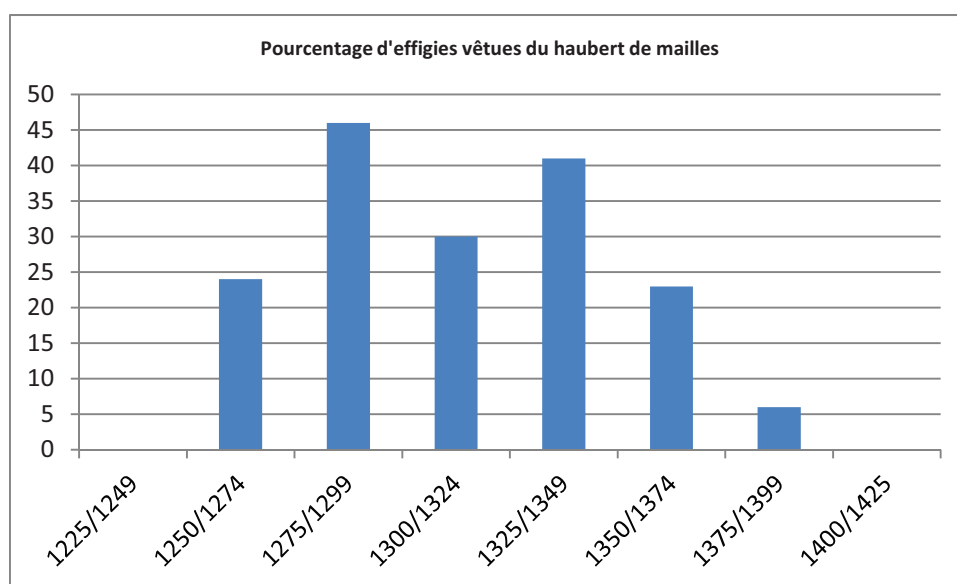


Figure 1 : Répartition chronologique des chevaliers en haubert de mailles en fonction du nombre de monuments funéraires.

⁶ Si l'effigie funéraire de Guy d'Arc-sur-Tille est la plus ancienne de ce corpus à arborer une cotte de mailles, il convient de signaler l'existence de deux autres effigies armées légèrement antérieures en ce qui concerne les dates de décès mentionnées par les inscriptions funéraires. Cependant, Milon de Frôlois, inhumé en 1257 à l'abbaye de Fontenay, et Guy de Loisy, enterré en 1266 à l'abbaye de La Ferté ne sont pas représentés pourvus de l'armement complet, mais juste d'une épée, figurée non pas à leur taille, mais dans son fourreau détaché, entre l'effigie et l'arcature.

Le haubert de mailles

L'armement porté par ces effigies révèle l'existence de différents modèles. Sur le plan défensif, la protection de base est bien entendu le haubert de mailles. L'archéologie et les rares hauberts médiévaux qui nous sont parvenus attestent que ce dernier était le plus souvent constitué de mailles rivetées à grain d'orge et parfois soudées⁷. Le haubert est presque toujours doté de manches longues protégeant ainsi les membres supérieurs et il peut descendre jusqu'aux genoux. Dans plus d'un cas sur deux⁸, les manches de mailles protègent même les mains du personnage, donnant parfois l'impression que ce dernier porte des moufles. La finesse d'exécution à laquelle s'ajoute l'excellent état de conservation de certaines dalles permettent d'affirmer que les manches de mailles qui recouvrent les bras et les mains sont constituées d'une seule et même pièce⁹. Les premiers gantelets armés ne sont qu'un prolongement en forme de sac de la manche du haubert où seul le pouce est détaché des autres doigts. Pour ne pas avoir en permanence les mains dans ce sac de mailles, le personnage peut sortir sa main par une fente située au niveau du poignet, faisant ainsi pendre le manchon de mailles sous son bras (Annexe IV, fig. 4, p. 173). Ce sont principalement les effigies du XIII^e siècle qui sont protégées de la sorte. Pour le XIV^e siècle, les personnages sont plutôt représentés les mains nues à la manière de Guy de Saint-Aubin (Annexe IV, fig. 4, p. 173), ou protégées par des gantelets de cuir comme c'est le cas pour Gauthier de Saint-Julien (Annexe IV, fig. 5, p. 173). Les jambes sont également systématiquement protégées par des sortes de chausses en mailles. Ces dernières montent jusqu'en haut des cuisses et s'attachent par une courroie latérale à une ceinture placée sous la cotte. Souvent, même la tête est recouverte d'une capuche de mailles que l'on nomme camail (Annexe IV, fig. 6, p. 173). C'est le cas de 57 des 91 effigies vêtues du haubert de mailles. Parfois, la tête peut être nue et le camail peut alors apparaître pendant dans le dos et sur les épaules du personnage. C'est notamment le cas sur l'effigie de Guy de Saint-Aubin (Annexe IV, fig. 5, p. 173).

Cervelières et bacinets

En plus du camail, la tête du personnage peut être protégée par un casque. Les effigies funéraires ne semblent cependant pas casquées avant les toutes dernières années du XIII^e siècle. L'exemple le plus ancien concerne Geoffroy de Germolles (Annexe IV, fig. 7, p. 174) inhumé en 1297 au prieuré de Lancharre. La partie supérieure de son crâne est recouverte d'une cervelière posée

⁷ GILLIOT (C.), *Armes et Armures, (V^e-XV^e siècles)*, Hermann Historica's Highlights, Heimdal, Bayeux (14), 2008, p. 16 et suivantes.

⁸ 50 des 91 effigies vêtues d'une cotte de mailles ont les mains protégées par ces mêmes mailles.

⁹ GILLIOT (C.), *Armes et Armures... op. cit.*, p. 17.

par-dessus son camail. Au total, notre corpus recense 13 effigies portant ce type de casque très majoritairement localisées en Bourgogne du Nord, principalement au nord de Dijon¹⁰. Il existe différents types de cervelières. Il semble qu'en Bourgogne le modèle privilégié soit dépourvu de nasal et formé d'une calotte ronde forgée d'une seule pièce, à l'image de celle de Geoffroy de Germolles (Annexe IV, fig. 7, p. 174). Il ne faut en revanche pas porter attention à celle portée par Pierre Thésat († 1348) qui a plutôt une forme conique (Annexe IV, fig. 8, p. 175). Les origines normandes du défunt¹¹ ainsi que la touche particulière de l'armement peut-être déformé par celui qui a exécuté ce dessin permettent d'affirmer que cette dalle a été réalisée bien après la mort du personnage et que l'atelier qui l'a créé n'était sans doute pas bourguignon¹².

Parallèlement à la cervelière, les effigies bourguignonnes sont parfois casquées d'un bacinet. Formé le plus souvent d'une seule pièce, le bacinet possède une forme conique et globuleuse qui englobe une bonne partie de la tête, à l'image de celui d'Alexandre de Blaisy (Annexe IV, fig. 9, p. 175). On remarquera au passage le souci du détail du tombier qui s'est attaché à représenter sur ce bacinet les nombreux trous permettant la fixation d'un capitonnage intérieur. Les 7 exemples recensés sur des monuments funéraires en Bourgogne sont tous datés entre 1276 et 1381. Contrairement à la cervelière qui est attestée dès le XIII^e siècle, le bacinet est plutôt un casque du XIV^e siècle. L'archéologie a permis de démontrer que les exemples primitifs dataient plutôt des années 1320¹³. Celui porté par Eudes de Domois, inhumé en 1276 au prieuré de Bonvaux peut s'expliquer par le fait que la dalle a été réalisée plus de 50 ans après la mort du personnage¹⁴.

¹⁰ Dix des treize cervelières recensées par cette étude sont concentrées dans un cercle de 26 km de rayon centré sur Tarsul. Les trois seuls exemples de Bourgogne du sud concernent deux dalles de Lancharre, celle de Geoffroy de Germolles († 1297) et celle de Parelle de Saint-Clément († 1298) ainsi que celle de Pierre Thésat autrefois établie à l'abbaye de Tournus. Tout porte à croire que la cervelière est plutôt en usage au nord de Dijon car ces trois exemples tournugeois restent des exemples ponctuels. Pour le cas de Lancharre, les dates et le style des dalles laissent supposer une réalisation issue d'un même atelier, atelier sans doute local, et un travail en série. À l'inverse, la dalle de Pierre Thésat ne trouve aucun équivalent en Bourgogne et l'origine normande du personnage laisse supposer que ce monument puisse être inspiré des modèles du Nord de la France.

¹¹ L'inscription funéraire, aujourd'hui parcellaire, a été restituée par Jean Martin (Martin (J.), « Pierres tombales de l'église de l'abbaye de Tournus », in *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, Chalon, 1901) par le biais de Juénin (*Histoire de l'Abbaye de Tournus*, 1733). Elle identifie Pierre Thésat comme DOMIC[ELLUS DE NORMANIA (damoiseau de Normandie). Jean Martin rappelle à ce sujet que les Thésart, seigneurs des Essarts, constituent l'une des plus vieilles familles nobles de Normandie. Cette famille normande est effectivement apparentée à la grande famille bourguignonne des Vienne (cf *Fasti ecclesiae gallicanae*, vol. 3, Diocèse de Reims, p. 181). Pierre pourrait être le frère de Louis de Thésart, évêque de Bayeux et archevêque de Reims mort le 12 octobre 1375.

¹² L'iconographie générale de cette plate tombe ne trouve en effet aucun équivalent en Bourgogne. La comparaison avec les tombes anglaises publiées par F. A. Greenhill (GREENHILL (F.-A.), *Incised effigial slabs...op. cit.*, volume II, planches 64a, 64b, ...) attestent d'une grande ressemblance sur le plan de l'armement entre la tombe de Pierre Thésat et ce qu'il se fait en Normandie et outre Manche.

¹³ GILLIOT (C.), *Armes et armures... op. cit.*, p. 64 et suivantes.

¹⁴ Bien que les sources attestent qu'Eudes de Domois et Alice de Saulx dans le 3^e quart du XIII^e siècle (Alice n'est mentionnée après 1259 et Eudes est mort en 1276), cette plate tombe est résolument du XIV^e siècle.

Une nouvelle fois, il existe concentration géographique du bacinet. À l'exception de Guillaume de Germolles inhumé dans la première moitié du XIV^e siècle au prieuré de Lancharre¹⁵, ce type de casque est localisé en Bourgogne du Nord, dans un cercle de 30 km de rayon centré sur Blaisy¹⁶.

Il existe enfin deux casques à visière portés par deux chevaliers en cotte de mailles, Étienne I^{er} de Montaignu (Annexe IV, fig. 10, p. 176) inhumé en 1330 à l'abbaye de La Bussière et Hugues d'Arc inhumé en 1343 à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Ces deux casques très similaires s'apparentent à une salade à timbre sphérique et à couvre-nuque articulé pourvue d'une visière amovible relevée. Encore une fois, et même s'il n'en existe que deux exemples, leur proximité géographique et leur situation en Bourgogne du Nord montrent bien que la représentation de l'armement illustrée ici par l'exemple des casques semble plus développée en Bourgogne du Nord, à proximité de la cité ducale. D'une manière générale, les effigies militaires bourguignonnes ne sont jamais intégralement casquées. Les rares visières apparaissent toujours relevées et aucun personnage bourguignon ne porte de heaume intégral, quel que soit la période considérée. Pourtant, il existe au nord de la Seine quelques représentations d'hommes en armes intégralement casqués d'un heaume de joute (Annexe IV, fig. 11, p. 176).

La tunique

D'autres éléments prennent place par-dessus ce haubert de mailles. Le personnage est tout d'abord systématiquement vêtu d'une tunique que l'on appelle surcot ou bliaud. Il s'agit d'une pièce de tissu assez ample dont la longueur varie des mi-cuisses aux chevilles sans lien avec une quelconque mode ou saison. Le plus souvent il descend à hauteur des genoux. De plus, plus de trois surcots sur quatre ne possèdent pas de manches, laissant ainsi une plus grande liberté de mouvement au combattant maniant l'épée.

Le surcot porté par le chevalier en cotte de mailles peut parfois arborer les armes de celui-ci. Elles peuvent tout d'abord figurer directement sur le vêtement au moyen de petites armoiries intégrées au vêtement (Annexe IV, fig. 12, p. 177) ou directement reprises dans le tissu un peu à la manière des manteaux d'armes du XV^e siècle. Il existe également une autre solution avec l'utilisation des ailettes placées sur les épaules du personnage. Originellement destinées à protéger les épaules

L'armement comme les éléments du décor architecturés en apportent les meilleures preuves. Pour plus de détails, on peut se référer aux travaux LEVERT (R.), *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon...*, *op. cit.*, p. 23, ou MARCOUX (R.), « Les sépultures de la maison de Saulx... », *op. cit.*, p. 329-381.

¹⁵ Prieuré de moniales bénédictines situé sur la commune de Chapaize (cton de Saint-Gengoux, arrt de Mâcon (71)).

¹⁶ Les communes de Blaisy-Haut et Blaisy-bas (cton de Somberton, arrt de Dijon (21)) sont situées à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon.

du combattant¹⁷, les ailettes vont rapidement constituer une solution idéale et efficace pour arborer les armes du personnage. Pour les faire figurer et surtout les rendre lisibles, le tombier ne peut pas les placer comme dans la réalité sur l'épaule. Le plus souvent, elles apparaissent de manière agrandie sous la forme de carrés armoriés derrière les épaules du personnage (Annexe IV, fig. 13, p. 177). Ou alors, elles peuvent juste être suggérées dans son dos comme c'est le cas pour Gauthier de Saint-Julien (Annexe IV, fig. 5, p. 173). Plus rarement, elles sont représentées devant les épaules du personnage ou alors à cheval sur l'une et l'autre (Annexe IV, fig. 13, p. 177). Au total, parmi les 91 chevaliers en cotte de mailles recensés par ce corpus, 17 bénéficient d'ailettes. La chronologie bourguignonne atteste que cet élément défensif est en usage dans la première moitié du XIV^e siècle puisque la représentation la plus ancienne est celle de Jean de Châteauneuf inhumé à Vandenesse-en-Auxois¹⁸ en 1294 et que le dernier exemple fourni par le lapidaire funéraire bourguignon concerne la dalle de Guillaume de Verdun enterré dans l'église Notre-Dame de Ciel¹⁹ en 1347. L'ailette sera ensuite remplacée par la spalière avec la généralisation des éléments métalliques défensifs.

La protection des membres

Les membres peuvent également bénéficier d'autres éléments métalliques. C'est souvent le cas des jambes qui peuvent porter des grèves (Annexe IV, fig. 14, p. 178), sorte de protège-tibias métalliques fixés sur le mollet à l'aide de courroies de cuir. Très souvent, ces protections métalliques entrent en usage en même temps que les premières genouillères. Cependant, la présence du surcot tombant jusqu'aux genoux empêche de déterminer si ces effigies bourguignonnes en sont pourvues. Sur le plan chronologique, les grèves apparaissent sur 25 effigies funéraires à compter du début du XIV^e siècle. Le monument funéraire de Guillaume de Musigny inhumé en 1304 aux Cordeliers de Dijon constitue l'exemple le plus ancien. La part des chevaliers en cotte de mailles portant des grèves au XIV^e siècle est légèrement inférieure à 50 %. Encore une fois, la répartition géographique est vraiment significative. Hormis deux cas tardifs localisés en Bourgogne du Sud, il faut observer une forte concentration en Bourgogne du Nord. 75 % des cas sont localisés à moins de 30 km de Dijon. Cette répartition des représentations trahit peut-être un meilleur équipement de l'aristocratie dijonnaise. Elle trahit surtout leur souci de paraître mieux équipée.

¹⁷ Les ailettes désignent cette pièce d'armement destinée à protéger les épaules du combattant. Elles sont constituées de plaques de fer lassées sur les épaules. Elles apparaissent vers la seconde moitié du XIII^e siècle et semblent être la première pièce métallique qui apparaît sur la maille. Elles constituent en quelque sorte l'ancêtre de la spalière qui protégera les épaules du chevalier en armure. Leur existence est principalement connue par les pierres tombales. L'iconographie militaire n'a pas porté beaucoup d'intérêt à ce détail défensif.

¹⁸ Vandenesse-en-Auxois, cton de Pouilly-en-Auxois, arrt de Montbard (21).

¹⁹ Ciel, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

À l'inverse des jambes, les bras des chevaliers en cotte de mailles ne disposent pas encore de rajouts métalliques tels que les bracelets, coudières et autres garde-bras. Il faudra attendre l'avènement de l'armure pour voir apparaître ces protections.

Les éperons

Outre ces éléments défensifs, le chevalier en cotte de mailles dispose de nombreux accessoires inhérents à son rang. Il faut tout d'abord insister sur la présence régulière d'éperons aux talons de l'effigie. 70 des 91 représentations funéraires de chevaliers en cotte de mailles portent des éperons (Annexe IV, fig. 15, p. 178). Les éperons ne sont pas uniquement réservés aux chevaliers puisque seuls 37 des 70 défunts concernés sont mentionnés comme étant chevaliers dans leur inscription funéraire. De plus, 8 effigies funéraires arborant des éperons sont titrés écuyers.

Parmi ces 70 paires d'éperons, on distingue deux modèles distincts. 31 paires d'éperons sont des éperons à pointe conique courte. En usage dès l'Antiquité, ce type d'éperons est utilisé jusqu'au milieu du XIV^e siècle en Bourgogne. La représentation la plus ancienne sur un monument funéraire figure sur aux pieds de Guy d'Arc-sur-Tille († 1264) (Annexe IV, fig. 3, p. 172). Les modèles sont plus ou moins évolués selon les représentations. Martel de Mailly († 1273) (Annexe IV, fig. 16, p. 179) semble porter de simples ergots de fer rivetés sur une talonnière fixée à la maille de ses talons. Ceux portés par Amy d'Arceau († 1297) (Annexe IV, fig. 17, p. 179) sont constitués de branches entourant le talon. Ils sont fixés aux pieds par des œillets au moyen de brides de sous-pieds et de cou-de-pied.

Le deuxième type d'éperons en usage en Bourgogne est constitué de molette. Ce modèle qui apparaît dans l'armement médiéval au XIII^e siècle est porté par 39 chevaliers en cotte de mailles à compter de 1271. Comme le précédent modèle, les éperons à molette sont fixés au talon par des branches dont les œillets sont lassés par des brides de sous-pieds et de cou-de-pied. Les molettes sont constituées de 6 à 8 rais selon les modèles. Les éperons à pointe conique et à molette sont en usage dans la même période chronologique en Bourgogne. Cependant, les éperons à molette vont supplanter le modèle à pointes qui devient beaucoup plus rare après 1325.

D'un point de vue géographique, les éperons à molette et les éperons à pointe conique sont en usage dans les mêmes endroits. On remarque encore une fois cette disparité nord/sud avec une Bourgogne du Nord équipée en éperons et une Bourgogne du Sud moins pourvue. D'un point de vue typologique, les effigies gravées sur les plates tombes sont plus à même à porter des éperons que celles des gisants allongés sur le dos. Pour ces derniers, la présence des éperons est simplement matérialisée par les brides aux talons.

Le bouclier

Sur le plan défensif, le dernier élément à présenter reste le bouclier que l'on nomme également écu. 65 des 91 chevaliers en cotte de mailles de ce corpus portent parmi leurs armes un bouclier (Annexe IV, fig. 18, p. 180). Le type de cet élément de protection est rigoureusement identique sur toutes les représentations. Il s'agit d'un écu français de type scutiforme systématiquement armorié. Seules ses dimensions varient quelque peu selon les représentations. D'une manière générale, sa largeur est au moins égale à la longueur de l'avant-bras et sa surface avoisine celle du torse de l'homme d'armes qu'il protège. La très grande majorité des hommes en armes portent sur leur monument funéraire leur écu à leur bras gauche replié devant leur torse (Annexe IV, fig. 18, p. 180). Mais cette posture n'est possible que lorsque les mains ne sont pas jointes et que le personnage tient dans sa main droite sa lance dressée ou son épée dégainée. Lorsque l'effigie est représentée les mains jointes, l'écu peut alors apparaître en bandoulière, attaché à la ceinture ou pendu au bras gauche comme c'est le cas sur le monument de Dreue d'Eguilly († 1343) (Annexe IV, fig. 19, p. 180). Cette solution est d'ailleurs assez souvent privilégiée pour les gisants qui ne tiennent jamais de lance ou d'épée. Dans de très rares cas, l'écu armorié peut être tenu par le haut par la main gauche du personnage, à l'image de Guy d'Arc-sur-Tille († 1264) (Annexe IV, fig. 3, p. 172).

Encore une fois, les chevaliers en cotte de mailles de Bourgogne du Sud ne portent pas autant de boucliers que leurs homologues de Bourgogne du Nord (Annexe IV, fig. 20, p. 181). Cette remarque s'appuie aussi sur le fait que les effigies de Bourgogne du Sud n'offrent pas les mêmes caractéristiques typologiques que celles de Bourgogne du Nord au niveau de l'armement offensif²⁰.

L'épée

L'arme de base du combat médiéval reste bien l'épée (Annexe IV, fig. 20, p. 181). À ce titre, elle figure aux côtés de 88 des 91 représentations de chevalier en cotte de mailles de ce corpus. Le plus souvent, l'homme en armes porte à sa taille une ceinture à boucle à laquelle est rattaché le fourreau qui contient son épée. Cette dernière pend ainsi à son flanc gauche²¹. À compter des années 1330, l'épée au fourreau n'est plus systématiquement portée le long de la hanche mais dans le dos, à l'image de l'effigie de Garnerot de Blaisy († 1334) (Annexe IV, fig. 21, p. 181). Cette évolution de la

²⁰ Les chevaliers brandissant une épée sont inexistantes en Bourgogne du Sud. De même, les chevaliers à la lance sont peu courants dans cette même région.

²¹ Il est important d'insister sur le fait que l'épée au fourreau est systématiquement portée sur le flanc gauche pour être dégainée par la main droite. On ne trouve aucune représentation faisant figurer l'épée sur le flanc droit du personnage laissant supposer qu'il pouvait être gaucher.

représentation répond à la fois au besoin d'une meilleure réalité du port de l'épée et à une légère augmentation de ses dimensions due à l'évolution de l'armement avec l'avènement des premières protections métalliques.

Il existe aussi des cas où l'épée n'est pas portée à la taille. Ainsi, 13 monuments funéraires font figurer l'épée pointée vers le bas aux côtés du personnage en cotte de mailles. Soit elle se trouve encore maintenue dans son fourreau. Celui-ci est alors détaché du corps et la ceinture qui le maintenait est souvent enroulée autour, à l'image de celle de Jean de Châteauneuf († 1303) (Annexe IV, fig. 22, p. 182). Soit l'épée est simplement figurée hors de son fourreau, pointée vers le bas, aux côtés de l'effigie comme le montre ce relevé de la dalle funéraire de Gui de Villefrancon († 1336) (Annexe IV, fig. 23, p. 182).

Dans de très rares cas, l'épée peut être dégainée et tenue fièrement pointée vers le haut de la main droite, à l'image d'Eudes de Mailly († 1279) (Annexe IV, fig. 24, p. 183). Notre corpus recense 5 représentations de ce type toutes concentrées en Bourgogne du Nord, principalement autour de Dijon et dans la plaine de Saône²², à l'exception de la dalle funéraire d'Hugues de Chargey inhumé à l'abbaye de Theuley en 1294. La chronologie de cette forme de représentation est également intéressante à observer dans la mesure où ces 5 cas concernent des monuments datés entre 1279 et 1298. Ces chevaliers en cotte de mailles représentés une épée à la main, pointée vers le haut, suscitent beaucoup d'interrogations. L'épée est à la fois le symbole et l'arme de prédilection du chevalier. Une telle représentation insiste donc particulièrement sur la valeur guerrière du personnage, mais aussi affirme son appartenance à la *milicia saeculi*, à l'image de ces nombreuses dalles funéraires anonymes qui se contentent de faire figurer une épée et un écu.

Cette représentation de l'effigie dégainant l'épée n'est pas incohérente avec la perspective du Salut. L'épée peut être au service de l'Eglise et les *milites* gagnent leur Salut par la croisade. Cependant, cette démonstration de force est peu courante dans l'art funéraire médiéval. Et il se dégage comme l'impression que le personnage cherche à affirmer par cette représentation sa prestance et sa valeur qu'il n'a pas eu le temps de démontrer lors de son passage sur terre. Il faut en effet constater que les cinq personnages concernés par cette représentation semblent tous être de jeunes hommes morts prématurément. Aucun n'est écuyer ou même chevalier et seul Hugues possédait une seigneurie. Leur inscription funéraire insiste surtout sur le fait qu'ils étaient « damoiseau » pour Huguenin de Villecomte († 1298) et surtout « fils de » pour ce même Huguenin, pour Eudes de Mailly († 1279) et Richard Bigot († après 1250). Le cas d'Eudes de Mailly est particulièrement intéressant à observer car d'une part son frère aîné Jean de Longeault († 1287) a bénéficié de cette même représentation funéraire pour sa plate tombe établie au Cordeliers de Dijon

²² Deux représentations proviennent de Saint-Bénigne de Dijon, une provient des Cordeliers de Dijon et une est toujours visible à Notre-Dame de Premières.

et d'autre part cette famille est assez bien connue. Eudes et Jean sont les fils de Pierre de Mailly²³, lui-même fils de Martel de Mailly²⁴ († 1273). Eudes est donc mort jeune et son frère devait avoir au plus un vingtaine d'année à sa mort en 1287. Concentré dans le temps, concentré dans l'espace, cette représentation du chevalier à l'épée dégainée n'a pas connu un grand succès et semble surtout réservée aux damoiseaux morts avant d'avoir pu vivre une vie de chevalier.

La représentation d'hommes en armes dégainant l'épée dans les représentations funéraires est tout à fait singulière en Bourgogne. Un rapide passage en revue des dessins de la collection Gaignières permet de constater que seule une effigie antérieure à 1300 présente cette même particularité²⁵. Dans son ouvrage consacré aux plates tombes à effigies, F.-A. Greenhill compile dans ses planches justificatives quelques exemples d'hommes en armes tenant l'épée dressée. Encore une fois, les cas français sont rares. Outre la dalle d'Alart de Cimai, inhumé en 1210 dans l'église de Vireux-Molhain²⁶, les autres cas concernent des dalles britanniques et belges²⁷.

Pour en terminer sur la place de l'épée dans la représentation funéraire du chevalier en cotte de mailles, il faut s'attarder sur l'arme elle-même. Les épées au fourreau, tenues ou figurées aux côtés du personnage dans ces représentations funéraires, sont des épées à une main. Il s'agit d'une épée de taille composée d'une large lame à double tranchant dotée d'une gorge centrale (Annexe IV, fig. 24, p. 183). La protection de la main est assurée par une fine garde aux quillons plus ou moins fins selon les cas et souvent incurvés vers la lame. La poignée est souvent constituée d'une fusée recouverte d'une bande de cuir enroulée ou tressée (Annexe IV, fig. 25, p. 183). La principale caractéristique à observer concerne le pommeau. La plupart des épées gravées sur les monuments funéraires bourguignons arborent à l'image de celle d'Eudes de Mailly un pommeau rond orné d'une croix sans doute damasquinée en son centre. Il existe cependant des cas plus originaux. L'épée de Jean de Châteauneuf (Annexe IV, fig. 26, p. 184) est ainsi terminée par un pommeau hexagonal. Il

²³ Né peu avant 1244, Pierre de Mailly est mentionné pour la première fois en 1256. Il se marie autour de 1261 avec Catherine de Frôlois. À la mort de son père en 1273, il lui succède à la tête de la seigneurie de Longeault. En 1277, il se trouve à la tête des villages de Longeault, Beire, Collonges, Fouffrans, Pluvet et Pluvault. Les sources attestent qu'il vit encore en 1295 (CHAUME (M.), « Les Mailly-Fauverney : esquisse généalogique », in *MCACO*, tome XX, Dijon, 1933-1935, p. 422-455).

²⁴ Martel de Mailly se situe à la dixième génération depuis le célèbre Humbert de Mailly. Il est le troisième personnage à porter ce prénom de Marteau. Il est le fils d'Hugues de Mailly, seigneur de Mailly et le petit-fils de Marteau II. Il s'intitule d'abord comme ses prédécesseurs « sire de Mailly » puis il abandonne ce titre pour prendre celui de sire de « La Perrière (1256) et de sire de La Perrière et de Longeault (1254, 1271) (CHAUME (M.), « Les Mailly-Fauverney... », *op. cit.*, p. 422-455).

²⁵ Il s'agit de la plate tombe de Guillaume de Poissy, inhumé au XIII^e siècle dans l'église Notre-Dame de Poissy (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, planche 161).

²⁶ Commune située dans le département des Ardennes.

²⁷ On peut citer deux hommes en armures inhumés autour de 1270 dans l'abbaye de Jerpoint (Irlande), la plate tombe de Jean le Botiler inhumé autour de 1285 dans l'église de Glamorgan (Ecosse), ou encore la dalle de Wauthier de Houtain, inhumé autour de 1280 à l'abbaye de Villers-la-Ville (Belgique).

faut également noter l'existence de pommeaux trilobés (Annexe IV, fig. 27, p. 184) révélée par les dessins de Pierre Palliot et attestée par l'archéologie à travers la dalle funéraire d'Estevenin Divian († 1334).

Pour leur longueur, les épées sont à l'échelle du personnage. Elles mesurent entre 90 cm et 135 cm selon les cas. Cette proportion correspond tout à fait avec la longueur réelle de ces armes qui avoisinent souvent le mètre. Il existe cependant des exemples où les épées ne sont pas à l'échelle. C'est le cas pour celle d'Eudes de Mailly qui est représentée beaucoup courte sur sa pierre tombale. À l'inverse, l'épée portée par Guy de Saint-Aubin (Annexe IV, fig. 28, p. 185) est totalement démesurée tant par sa longueur que par la largeur de la lame.

La lance

La seconde arme arborée par les chevaliers en cotte de mailles est la lance. La moitié d'entre eux arborent leur lance dressée à leur côté. Il s'agit d'une sorte d'épieu. La pointe de cette arme consiste en un simple fer de section quadrangulaire (Annexe IV, fig. 29, p. 185). Elle est fixée à un long et fin manche de bois par une douille dans lequel ce dernier vient s'emmancher. En ce qui concerne leur longueur, elle dépasse toujours la hauteur du personnage. Le plus souvent, les effigies funéraires tiennent cette arme dans leur main droite, leur empêchant ainsi d'avoir les mains jointes et d'observer l'attitude de la prière. Cette lance est le plus souvent tenue droite. Cependant, deux représentations quasi contemporaines font figurer l'épieu oblique devant l'effigie (Annexe IV, fig. 30, p. 186)²⁸. Il faut également noter que la lance n'est pas toujours directement tenue à la main. À l'image de Dreux d'Eguilly, trois chevaliers à la lance maintiennent leur arme dressée dans le creux de leur coude droit, leur permettant ainsi d'avoir les mains jointes (Annexe IV, fig. 19, p. 180). De même, deux représentations montrent également le chevalier en cotte de mailles dans l'attitude de la prière, mais avec sa lance simplement présentée dressée à leur côté (Annexe IV, fig. 31, p. 186)²⁹.

²⁸ Cette même position de la lance pour Martel de Mailly et Guy de Saffres vient s'ajouter à une liste de détails troublants comme la proximité des dates de décès, la grande ressemblance de l'effigie, les mêmes particularités curieuses en ce qui concerne la taille et la position de l'écu qui pourrait laisser penser que ces deux dalles pourraient être l'œuvre d'un même atelier ou d'une même main. Cependant, il existe de nombreux points d'achoppement qui empêchent toute certitude comme le fait que la plate tombe de Guy de Saffres soit la seule à être trapézoïdale et à représenter un chien et des éléments architecturés.

²⁹ Les deux plates tombes concernées sont celles de Guillaume de Saint-Seine et Gui de Saint-Seine, seigneurs de Villefrancon, tous deux respectivement inhumés en 1313 et 1336 à l'abbaye de Theuley (commune de Vars (70)). Au-delà du positionnement de la lance, ces deux monuments présentent des similitudes troublantes. La composition générale ainsi que leur attitude et leur équipement sont rigoureusement identiques. Ils portent les mêmes armes sur leur écu et leur surcot, mais cela n'a rien d'étonnant dans la mesure où ils appartiennent à la même famille (il s'agit peut-être d'ailleurs du père et du fils). Les seuls éléments discordants concernent l'absence de chiens sous les pieds de Gui et une différence dans les détails de l'arcature, notamment au niveau des chapiteaux. Même si ces deux plates tombes sont aujourd'hui disparues et connues uniquement par des

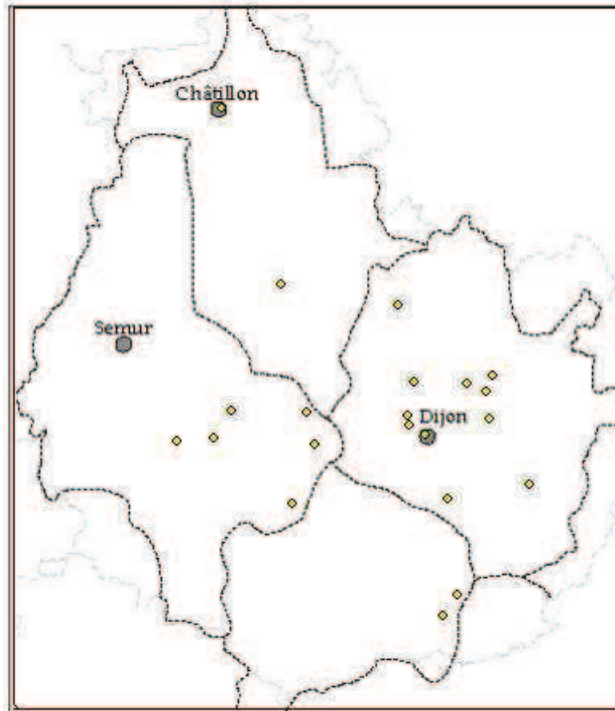


Figure 2 : Carte de la Bourgogne du Nord représentant la répartition des plates tombes à la figure typiquement bourguignonne du chevalier à la lance.

La particularité majeure de ce corpus bourguignon reste véritablement la figure du chevalier à la lance puisque 45 des 91 représentations de chevaliers en cotte de mailles répondent directement à ce modèle. Une approche cartographique permet même de démontrer que le chevalier à la lance est une figure exclusivement concentrée en Bourgogne du Nord (fig. 2). À l'exception de deux dalles établies aux Cordeliers de Châtillon-sur-Seine et de la dalle fragmentaire de Thorey-sous-Charny³⁰, toutes les effigies funéraires armées d'une lance sont localisées à moins de 35 km de Dijon. Ce constat accentue par ailleurs le déséquilibre nord/sud déjà évoqué précédemment.

Un rapide passage en revue du corpus funéraire médiéval français confirme ce particularisme bourguignon. En effet, pour la même chronologie (1250-1350), la collection Gaignières³¹ publiée par Jean Adhémar ne livre que 3 représentations de la sorte extérieures à la Bourgogne³². L'étude

dessins de Pierre Palliot, on peut résolument penser qu'elles sont issues d'un même atelier, même si les inscriptions, l'une en latin, l'autre en français, n'ont pas grand-chose en commun.

³⁰ Thorey-sous-Charny, cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21).

³¹ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... » *op. cit.* En absence d'une étude à l'échelle nationale, les dessins de la collection Gaignières livrent déjà un échantillon intéressant sur lequel on peut s'appuyer.

³² Il s'agit d'une plate tombe dont le nom a été détruit établie à la fin du XIII^e siècle à l'abbaye de Josaphat (Commune de Lèves (28)) figurée planche 317 dans la publication de Jean Adhémar, de la plate tombe d'Hugues de Basoches, vidame de Châlons inhumé en 1279 à l'abbaye de Toussaints (commune de Châlons-sur-Marne (51)) figurée planche 364 dans la publication de Jean Adhémar, et de la plate tombe d'un valet du roi Philippe le Hardi inhumé en 1293 à l'abbaye de Royaumont (commune d'Asnières-sur-Oise (95)).

d'ensemble publiée par F.-A. Greenhill³³ au milieu des années 70 permet d'effectuer le même constat à l'échelle européenne. Hormis quelques cas français et deux exemples belges, cette typologie du chevalier à la lance n'apparaît nulle par ailleurs. La figure funéraire traditionnelle de l'homme en armes de cette fin de XIII^e siècle reste le chevalier à l'épée vêtu de son haubert de mailles et de son surcot représenté les mains jointes, l'épée au fourreau et l'écu tenu en bandoulière ou à la main. La forte présence du chevalier à la lance en Bourgogne induit qu'il s'agit d'une figure typiquement régionale.



Figure 3 : Diagramme représentant les titres détenus par les hommes en armes vêtus d'un haubert de mailles.

Au-delà de l'aspect purement typologique, la figure du chevalier à la cotte de mailles doit être rapprochée des titres évoqués dans l'inscription funéraire qui entoure la représentation. Ainsi, le diagramme ci-dessus (fig. 3) démontre que près des deux tiers des personnages concernés sont au moins chevalier ou écuyer. La figure funéraire de l'homme en armes n'est donc pas uniquement réservée aux membres de l'ordre équestre. On distingue en effet 13 personnages qui sont justes seigneurs et 11 qui ne bénéficient d'aucun titre. Ces derniers sont pour la plupart de jeunes damoiseaux, peut-être décédés avant d'avoir pu accéder à un titre de chevalerie.

La confrontation de la représentation au titre porté par le défunt n'a pour l'homme en armes aucune signification. Il n'existe en effet aucun véritable signe distinctif entre l'effigie armée d'un chevalier, un écuyer, un simple seigneur ou un damoiseau. Par exemple, la figure typiquement bourguignonne du chevalier à la lance concerne 27 chevaliers mais aussi 5 écuyers, 7 simples seigneurs ainsi que 2 damoiseaux. De même, la présence d'éperons ne rattache pas systématiquement le défunt à la chevalerie puisque les trois quarts des chevaliers à la lance en sont pourvus quels que soient leur rang et leurs statuts.

³³ GREENHIL (F.-A.) *Incised effigial slabs... op. cit.*

Le chevalier en armure

La deuxième grande figure de l'homme en armes qui transparaît avec ce corpus funéraire est le chevalier à l'armure. Parmi les nombreuses représentations funéraires d'hommes en armes rassemblés dans notre corpus, 56 présentent une effigie équipée d'une armure. Cependant, seuls 20 monuments arborant ces effigies sont encore conservés aujourd'hui. Les 36 monuments funéraires restants connus par dessins ou relevés ne peuvent être négligés mais il convient de reconnaître qu'ils sont nécessairement empreints de subjectivité parce qu'il ne s'agit pas d'un relevé minutieux, et que d'autre part, l'armement n'est pas toujours la priorité du dessinateur.

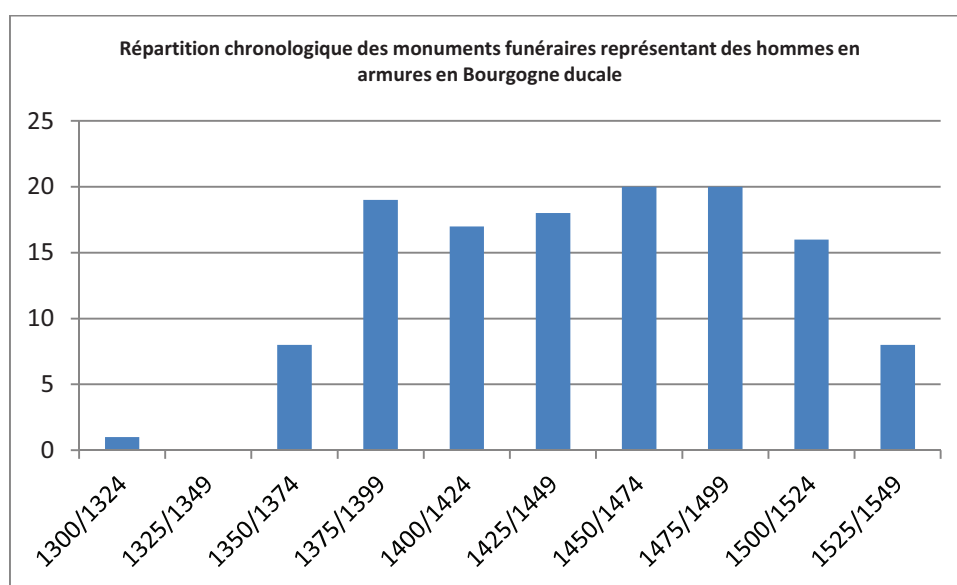


Figure 4 : Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments funéraires arborant une effigie d'homme en armure en Bourgogne ducale.

Même si le diagramme ci-dessus (fig. 4) démontre que l'armure est avant tout portée par des effigies funéraires du XV^e siècle, c'est bien à compter de la fin des années 1340 que se situe en Bourgogne la véritable transition entre la protection de mailles et les premières armures³⁴.

³⁴ La représentation datée comme la plus ancienne est celle de Jean de Vergy, inhumé en 1312 à l'Abbaye de Theuley (commune de Vars (70)). Cependant, cette date ne coïncide pas avec l'apparition de l'armure en Bourgogne. En effet, la tenue arborée par Jean de Vergy renvoie plutôt à une armure de la fin du XIV^e siècle. Deux explications peuvent expliquer ce décalage chronologique. La première serait que la date arborée par l'inscription funéraire soit erronée. Il peut s'agir d'une erreur de copie de Pierre Palliot ou de Louis Boudan, auteurs du seul dessin connu de cette dalle aujourd'hui disparue, comme d'une erreur de l'artisan tombier chargé de gravé l'inscription funéraire dans le bandeau périphérique. Cependant, il convient de remarquer que la date de décès de son épouse, Gille de Vienne qui repose à ses côtés, correspond à celle de Jean puisque cette dernière est décédée en 1314. La seconde serait de penser que cette plate tombe ait pu être réalisée bien après la mort du défunt. L'artisan chargé de sa réalisation se serait alors inspiré de l'armement en vigueur à son époque. Envisager une fabrication bien *a posteriori* n'est pas une solution farfelue dans la mesure où ce fut le cas pour d'autres monuments, à l'image sépulture de Wladislas, duc Blanc de Pologne inhumé en 1388 à Saint-

L'équipement passe alors de simples plaques de métal disposées çà et là sur les membres à une structure uniforme et complète protégeant l'intégralité du corps l'armure de plates. Les effigies funéraires de Pierre Thèsat (Annexe IV, fig. 8, p. 175) inhumé en 1348 à l'abbaye Saint-Philibert de Tournus et celle de Guillaume de Fougerolles (Annexe IV, fig. 32, p. 187) enterré en 1351 dans l'église de Bure-les-Templiers³⁵ permettent de visualiser ce passage d'un type d'armement à un autre. La plate tombe de Guillaume de Fougerolles, seules des deux à avoir été conservée, permet d'appréhender cette mutation de la maille vers la plaque de métal. Il est représenté vêtu d'un haubert de mailles. Au-delà de la cervelière ronde qui repose sur son camail, de ses éperons à molette et de son épée qui figure dans son fourreau à sa taille, ce sont surtout les éléments défensifs qui nous interpellent. Comme sur de nombreuses effigies de la première moitié du XIV^e siècle, ses mollets sont protégés par des grèves. La nouveauté vient cependant de ses bras qui sont protégés par des cylindres métalliques dont les charnières de fixation se distinguent particulièrement bien sur les avant-bras. À cela s'ajoutent des coudières et des genouillères figurées sous la forme de disques placées au niveau des articulations des membres.

Tout cet équipement militaire porté par Guillaume de Fougerolles ne constitue pas à proprement parler une armure. En effet, toutes les parties du corps ne sont pas encore protégées par des plaques de métal et ces dernières n'ont pas véritablement de lien entre elles. Il faut attendre le dernier quart du XIV^e siècle pour voir apparaître les premières armures complètes dans les représentations funéraires. Avant de s'intéresser à l'armement offensif, il faut surtout de détailler précisément les armures médiévales portées par ces personnages bourguignons.

Le casque

Le casque n'est pas l'élément défensif le plus fréquemment représenté. Seuls 30 hommes en armure en sont pourvus et ils ne sont que 5 à le porter directement sur leur tête (Annexe IV, fig. 33, p. 187). Pour les autres, il apparaît le plus souvent aux côtés du personnage, que ce soit à ses pieds, vers sa taille ou au niveau de ses épaules (Annexe IV, fig. 34, p. 188). Pour 6 cas, le casque est tenu par des anges et prend ainsi la forme d'un cimier héraldique (Annexe IV, fig. 35, p. 188). Le plus souvent le casque représenté est ce que l'on appelle un armet à visière articulée. Il s'agit d'un casque de cavalier en usage à compter du XV^e siècle qui englobe totalement la tête. La visière est alors percée d'une vue très fine et parfois de trous d'aération généralement placés sur le côté droit, moins exposé aux coups. Il faut également noter l'existence de quelques salades à visière comme c'est le

Bénigne de Dijon qui n'a été recouverte d'une plate tombe à l'effigie du personnage que 50 ou 60 ans après la mort du personnage.

³⁵ Bure-les-Templiers, cton de Recey-sur-Ource, arrt de Montbard (21).

cas pour Girard de Saulx (Annexe IV, fig. 36, p. 189), inhumé en 1460 dans l'église de Messigny³⁶. Il s'agit ici d'une salade³⁷ à crête composée d'une visière amovible ainsi que d'un protège-nuque. La partie basse de son visage est alors protégée par une bavière, une pièce d'armure fixe indépendante du plastron comme du casque protégeant la gorge et le bas du visage. Enfin, pour la majorité des cimiers héraldiques représentés le plus souvent au-dessus de la tête du personnage tenu par des anges, il s'agit de heaumes. Ils sont de forme cylindrique à fond plat ou bombé et percés de vues.

Les protections du torse

Bien que pourvue d'une armure, l'effigie peut arborer une chemise de mailles qui apparaît au niveau du cou, sous les aisselles ou au niveau des hanches du personnage et sur laquelle prend place l'armure métallique complète. Son torse est protégé par un plastron, une protection d'une seule pièce de métal le protégeant de la base du cou au bas de l'abdomen. Celui de Jean de Lugny semble forgé d'une seule pièce et possède des bords roulés vers l'extérieur (Annexe IV, fig. 37, p. 189). Parfois, il arrive que ce dernier soit complété d'une sorte de pansière pointue (Annexe IV, fig. 38, p. 190) qui permet de renforcer la protection du ventre et de donner une certaine mobilité à l'ensemble. Le bas-ventre de l'homme en armure est souvent pourvu d'une braconnière³⁸ composée de lames métalliques assemblées à leurs extrémités permettant ainsi une certaine liberté de mouvement. Parfois, comme c'est le cas pour Jean de Lugny et Jean de Bourbon, on distingue aussi sur le poumon droit l'arrêt de lance, cette petite pièce métallique destinée à maintenir en butée la lance tenue horizontalement lorsque le cavalier charge.

Chacune des épaules de l'homme en armure est protégée par une spallière. Pour Jean de Bourbon (Annexe IV, fig. 38, p. 190), elles sont d'une seule pièce. Mais, à l'image de Girard de Saulx, elles peuvent aussi être constituées de plusieurs pièces articulées. Il convient cependant d'insister sur le fait que ces spallières peuvent être de tailles variables et parfois volontairement dissymétriques. Pour Jean de Lugny, celle de l'épaule gauche est proéminente et sert ainsi de protection supplémentaire au bras portant le bouclier. Celle de l'épaule droite est au contraire plus petite de manière permettre une plus grande liberté de mouvement au bras armé.

³⁶ Messigny-et-Vantoux, cton de Fontaine-lès-Dijon, arrt de Dijon (21).

³⁷ La grande différence entre l'armet et la salade vient du fait que l'armet englobe la totalité de la tête alors que la salade n'est qu'un timbre sphérique.

³⁸ Également connu sous le nom de pansetière, cet assemblage de pièces métalliques articulées est destiné comme son nom l'indique à protéger la panse du personnage.

Les protections des membres

Les arrière-bras et avant-bras portent évidemment des protections métalliques. Elles sont jointes aux cubitières par des canons articulés. Les avant-bras sont le plus souvent constitués de demi-cylindres assemblés par des tenons alors que les arrière-bras peuvent être protégés par des pièces articulées rivetées les unes aux autres.

Les coudes sont protégés par des cubitières. Encore une fois, il existe différents modèles et différentes tailles. Celles de Jean de Lugny (Annexe IV, fig. 37, p. 189) sont munies d'oreilles rentrantes de grandes dimensions assujetties par un rivet aux plaques de l'avant-bras. Celles de Guillaume du Bois (Annexe IV, fig. 39, p. 190) sont totalement dissymétriques. La cubitière du bras gauche est volontairement pointue et proéminente afin de protéger une nouvelle fois au mieux des coups le combattant. Celle de son bras droit est plus petite, donc plus légère et plus mobile et assujettie d'une rouelle fendue pour laisser passer la lance.

Les mains des effigies sont protégées par des gantelets articulés. Il faut cependant constater que toutes les effigies n'en portent pas. Seuls 15 représentations d'hommes en armure les font figurer et ils sont pour la plupart non pas aux mains du personnage, mais posés à leurs pieds ou à leurs côtés. Il est assez curieux d'observer que certaines effigies civiles comme les hommes en armes peuvent être figurés les mains recouvertes de gants. En effet, excepté les évêques, on ne doit pas porter de gants lorsque l'on se présente devant le Seigneur. Ces représentations d'hommes en armes insistent donc plus particulièrement sur le temporel à travers la figuration du statut social au détriment du spirituel et de l'accession dans l'au-delà.

Certaines effigies portent des manteaux d'arme (Annexe IV, fig. 39, p. 190). Ce vêtement est l'héritier du surcot porté par-dessus le haubert de mailles. Ainsi, bien que portant une armure, la tenue de Guillaume Pouleins (Annexe IV, fig. 40, p. 191) s'apparente plus au surcot qu'au manteau. En effet, le manteau d'arme ressemble à une large chemise taillée au carré pourvue de larges et courtes manches. Il habille et protège du froid le personnage. Mais il permet surtout de faire figurer ses armes comme le faisaient certains surcots. En effet, avec la disparition progressive du bouclier des représentations, cette pièce de tissu est parfois le seul vecteur héraldique. Porté par plus de 35 hommes en armure, le manteau d'arme apparaît en même temps que l'armure mais connaît son véritable succès à compter de la seconde moitié du XV^e siècle. Sa présence récurrente ne nous permet plus de visualiser le plastron, la braconnière ainsi que la plupart des protections des membres supérieurs.

Les jambes sont elles aussi protégées. Il y a d'abord les tassettes, de petites plaques métalliques de forme pointue placées sur le haut des cuisses et suspendues à la braconnière par deux courroies de cuirs rivetées. En Bourgogne, les tassettes sont symétriques et constituées d'une

seule plaque de métal. Aucune tassettes articulées composées de plusieurs lames de métal rivetées ne sont attestées par le biais des représentations funéraires. Encore une fois les tailles varient. Celles de Jean de Bourbon (Annexe IV, fig. 41, p. 191) sont assez petites alors que celle de Girard de Saulx (Annexe IV, fig. 42, p. 192) couvrent à elles seules plus de la moitié des cuisses du personnage.

Les jambes de l'homme en armes sont protégées par des cuissots ou harnois de jambes. La pièce supérieure que l'on appelle jambière ou cuissard protège comme son nom l'indique la cuisse. Très souvent, le cuissard présente une arête centrale sur le devant des cuisses. Il est maintenu par deux lanières de cuir entourant la jambe. Les mollets sont quant à eux totalement protégés par des grèves de fer également pourvues d'une arête centrale et maintenues par des courroies à boucle placées sur la face interne du mollet (Annexe IV, fig. 41, p. 191). Les genoux sont pourvus de genouillères articulées. Encore une fois, dès qu'il s'agit d'articulations, les modèles sont divers, mais cette fois systématiquement symétriques. La grande différence se situe surtout sur la présence ou non d'ailerons. Ainsi, Jean de Lugny porte des genouillères munies d'ailerons pour éviter les prises alors qu'ils n'apparaissent pas sur celles de Jacques Bouton (Annexe IV, fig. 41, p. 191).

Les pieds de l'homme en armure sont protégés par des solerets articulés. Ils sont pour cela composés d'un certain nombre d'écaillés de fer superposées dont la première est de forme pointue afin de permettre au cavalier de ne pas vider les étriers. Comme son prédécesseur, le chevalier en armure porte à ses pieds des éperons. Si leur longueur est plus ou moins variable selon les représentations, ils sont cependant systématiquement pourvus d'un mollette.

L'évolution de l'armement défensif se ressent dans les représentations funéraires de la première moitié du XVI^e siècle. Progressivement ce lourd harnachement métallique s'allège afin de répondre aux nouvelles formes de combat. Ces sont les jambes qui en bénéficient prioritairement. L'effigie funéraire d'Antoine Chastellain (Annexe IV, fig. 43, p. 193), inhumé en 1546 dans l'église Notre-Dame de Talant arbore encore un plastron ainsi que de lourdes et larges spallières. En revanche, ses jambes sont intégralement dépourvues d'éléments métalliques mais portent une culotte bouffante et de hautes chausses montant jusqu'à mi-cuisses.

Le bouclier

Pour finir avec l'aspect défensif de l'armure, il faut constater la disparition dans les représentations funéraires du XV^e siècle du bouclier qui constitue pourtant le premier rempart aux coups depuis l'Antiquité. Seules 6 des 56 effigies en armure portent encore l'écu scutiforme armorié. Jean de Vergy et Dreue de Mello, tous deux décédés avant la fin du XIV^e siècle portent à leur ceinture le même type d'écu que leurs ancêtres. Jean de Saint-Hilaire, Girard de Saulx et Louis de la Trémouille (Annexe IV, fig. 44, p. 193) arborent sur leur bras gauche ce même type d'écu armorié.

Mais on peut déjà constater une légère diminution de sa taille. Enfin, Henry de Saulx (Annexe IV, fig. 45, p. 194) arbore quant à lui sur le haut de son bras gauche un écu targe très court et large. Cet évolution de l'écu qui ressemble à une grosse spallière armoriée lui assure encore une protection mais lui permet surtout de libérer son avant-bras et sa main pour combattre plus librement.

L'évolution de l'armement, avec l'apparition de l'armure, et l'évolution des techniques de combat peuvent expliquer la disparition de cet élément défensif. Son importance héraldique est substituée dans la représentation par l'apparition du manteau d'arme. Les chevaliers en cotte de mailles portaient leurs armes à leur écu. Les chevaliers en armure les portent directement sur eux. L'armure assurant une bonne protection et le manteau d'arme permettant une bonne lisibilité de l'identité du combattant, l'écu armorié est devenu avec le temps un élément plus encombrant que légitime.

Au-delà de l'armement purement défensif, présentons à présent les armes portées par les effigies en armure. L'épée reste une nouvelle fois l'arme favorite de ces combattants puisqu'elle figure aux côtés de 43 des 56 chevaliers en armure recensés par cette étude. Néanmoins, sa présence semble moins systématique que pour les chevaliers en cotte de mailles puisque près d'un quart des hommes en armure n'en bénéficient pas³⁹.

Du point de vue de son positionnement, dans la très grande majorité des cas cette arme figure dans son fourreau, maintenu à la taille de l'effigie par une ceinture, qui pend toujours sur le flanc gauche de l'effigie. Avec son épée pendant à son flanc droit, la représentation d'Antoine Chastellain (Annexe IV, fig. 43, p. 193) fait office d'exception dans la mesure où c'est le seul cas de ce type en Bourgogne. Cependant, le fourreau n'est plus nécessairement oblique comme il l'était le plus souvent pour le chevalier en cotte de mailles. Avec l'armure apparaît une nouvelle façon de maintenir l'épée. Elle figure soit droite le long de la jambe, dans le dos, principalement lorsque le personnage porte un manteau d'arme (Annexe IV, fig. 46, p. 194). Ce dernier cas qui concerne un tiers des représentations de chevaliers en armure ne laisse apparaître que la pointe et la fusée de l'arme.

En ce qui concerne leur forme, ces épées du XV^e siècle gravées sur les monuments funéraires bourguignons ressemblent beaucoup à celles des chevaliers en cotte de mailles. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'épées à une main dont la longueur avoisine toujours le mètre (Annexe IV, fig. 47, p. 195). Les lames d'estocs présentent souvent une gorge sur une majeure partie de leur longueur. Le plus souvent, les quillons de la garde sont assez longs et incurvés. Et les pommeaux sont le plus souvent de forme sphérique à facettes. Quelques effigies comme Guillaume du Bois ou Girard

³⁹ Il faut toutefois relativiser quelque peu ce chiffre qui recense pour moitié des monuments abîmés ou connus uniquement par dessins, laissant ainsi subsister un doute quant à la présence ou non de l'épée.

de Saulx (Annexe IV, fig. 48, p. 195) arborent une épée plus imposante. Il s'agit d'épées à une main et demie ou deux mains constituées d'une lame pas nécessairement plus large mais surtout plus longue. Les véritables épées à deux mains ne sont pas représentées sur les monuments funéraires bourguignons, ni même en France. Seules quelques dalles étrangères allemandes et bataves arborent ce type d'épée (Annexe IV, fig. 49, p. 196). À compter du XVI^e siècle, l'épée évolue encore. Elle quitte sa forme lourde forme médiévale pour devenir une arme plus fine. Ainsi Antoine Chastellain porte sur lui une rapière (Annexe IV, fig. 50, p. 196). Il s'agit d'une épée plus courte dont le pommeau travaillé couvre en partie la main.

La lance

Si l'épée se maintient dans les représentations funéraires au fil des siècles malgré l'évolution de l'armement, il faut en revanche constater un net recul de la figure de la lance. Seules 6 effigies en armure arborent cette arme. Pour Jean de Saint-Hilaire et Girard de Saulx (Annexe IV, fig.51, p. 197) la lance qu'ils tiennent ressemble beaucoup à celles arborées par les chevaliers en cotte de mailles de la seconde moitié du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle. Elle reste constituée d'un long manche de bois sur lequel est fichée une pointe de fer pour former un épieu de guerre. Vers la fin du XV^e siècle se développent de nouveaux types de fers. L'arme de jet devient alors une arme d'hast. Ainsi, Henry de Saulx et Antoine Chastellain (Annexe IV, fig. 52, p. 197) sont représentés munis d'une hallebarde. Il s'agit d'une sorte lance munie fer tripartite fixé au sommet d'un manche de bois. Il comprend un fer médian pointu auquel sont fixés d'un côté un fer en forme de hache (d'où son nom) et de l'autre un crochet.

La dalle funéraire de Jean de Bourbon de Montperroux est la seule à faire figurer en Bourgogne une bannière⁴⁰. Il s'agit en réalité de l'étendard du personnage. Cette bannière carrée à bord frangés arbore un lion rampant entouré d'un orle de douze coquilles. Il s'agit des armes des anciens comtes de Bourbon « d'or au lion de gueule à la bordure de coquilles d'azur » reprises par les Bourbon-Montperroux depuis 1334⁴¹.

Au même titre que le chevalier à la lance, le chevalier à l'armure tenant une lance (ou une hache) reste lui-aussi une figure de Bourgogne du Nord. Si l'on excepte le cas de Jean de Bourbon de

⁴⁰ Le passage en revue de la collection Gaignières permet de constater que la présence d'une bannière est très inhabituelle pour l'art funéraire dans la mesure où ces dessins ne présentent aucun autre monument de ce genre. Le seul autre exemple de ce type porté à notre connaissance figure dans le volume de planches de l'ouvrage de F. A. Greenhill *Incised effigial slabs*, à travers la plate tombe de Sir Arnoult de Hamal, inhumé en 1456 dans l'église de Limbourg (Belgique).

⁴¹ RICHARD (J.), « Autour d'un problème héraldique : Les Bourbons de la région de l'Arroux et du val de Loire autunois (XIII^e-XV^e siècle), in *Mémoires de la Société Eduenne*, t. LI, p. 97-113.

Montperroux dont la lance s'apparente plus à une bannière⁴², les trois épieux de guerre et les deux haches précédemment présentés sont portés par des personnages inhumés dans un rayon de 30 km autour de Dijon. On peut donc une nouvelle fois constater la concentration du modèle dans le nord de la Bourgogne ducale, et principalement autour de la capitale ducale.

La dague

Avec l'armure, une nouvelle arme fait son apparition dans les représentations funéraires médiévales. Il s'agit de la dague qui figure aux côtés de 10 effigies bourguignonnes. Cette arme apparaît dans les représentations funéraires au XIV^e siècle (Annexe IV, fig. 53, p. 198). Si l'on considère avec raison que la plate tombe de Jean de Vergy est postérieure à 1375, l'effigie de Jean de Bègues inhumé en 1332 est la première à l'arborer⁴³. Par ailleurs, aucune dague n'apparaît en Bourgogne après 1463, date de décès d'Étienne de Cheeze, inhumé à l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne. Parmi les 10 dalles concernées par ce type d'arme, seules deux nous sont conservées. Il est donc particulièrement difficile d'établir une typologie précise. D'après les relevés de Pierre Palliot, les dagues figurées prennent la forme d'une dague à rondelle. Seule celle arborée par Guillaume Pouleins, s'apparente à une dague rognons. Malgré l'usure de la pierre on semble en effet pouvoir distinguer la forme phallique si particulière à cette arme. Autre constat, une approche géographique permet nettement de distinguer que la dague est plutôt l'apanage d'hommes d'armes établis en Bourgogne du Sud. En effet, à l'exception de Jean de Vergy et de Guillaume Pouleins, les autres cas trouvent au sud de Beaune.

Encore une fois, la confrontation du titre porté par le défunt et son armement n'apporte rien de probant. Ce sont toujours les chevaliers et les écuyers les plus nombreux à se représenter logiquement armés et on ne constate aucune distinction vestimentaire ou militaire en fonction du titre du défunt. Cependant, une démarche plus intéressante consiste à confronter ces chiffres avec ceux des chevaliers en cotte de mailles. Sur le plan du nombre d'effigies, on constate tout d'abord un net recul. Alors que l'on recense 91 effigies en cottes de mailles réparties sur moins d'un siècle, on ne

⁴² La dalle de Jean de Bourbon, seigneur de Montperroux est particulière à plus d'un titre, tant sur le plan de l'iconographie que sur celui de sa conception. Par sa localisation à la marge de la Bourgogne ducale, on peut résolument penser que ce modèle n'a pas été produit en territoire ducal. Pour plus de détails, se référer à GRILLON (G.), « Un monument funéraire peu ordinaire... », *op. cit.*, p. 74-75.

⁴³ Cet exemple doit cependant être considéré avec précaution dans la mesure où ce monument funéraire est en plusieurs points curieux. Il représente un homme pourvu d'une sorte de bリアud portant à sa taille une ceinture à laquelle sont fixés une aumônière et une sorte de poignard. Compte-tenu de la dimension de la lame, du type de poignée et de la forme de la garde, cette arme peut être considérée comme une dague. Néanmoins, l'effigie et la composition d'ensemble sont d'un aspect si originaux et ne correspondent à aucun modèle en vigueur en Bourgogne ou dans la moitié nord de la France. Il peut très bien s'agir d'une œuvre originale réalisée par un atelier non spécialisé ou alors d'un monument importé d'une autre contrée.

Approche iconographique

retrouve plus que 56 hommes en armures sur près de deux siècles. Sur une période deux fois plus longue, on a pratiquement deux fois moins d'hommes en armes bénéficiant d'un monument funéraire. Sur le plan des titres portés (fig. 5), on observe une relative stabilité de la part d'hommes en armes appartenant à la chevalerie. Il faut toutefois constater pour les hommes en armure une baisse logique du nombre de chevaliers au profit des écuyers compte-tenu du fait que l'aristocratie médiévale peine à tenir son rang en cette fin de Moyen Âge.



Figure 5 : Tableau représentant les titres détenus par les hommes figurés en armure sur leur pierre tombale.

Pour conclure cette partie consacrée aux effigies funéraires armées, il faut remarquer que les plates tombes et gisants sont une source à privilégier pour l'étude de l'armement médiéval. Du XIII^e au XVI^e siècle, comme la norme veut qu'un chevalier, un écuyer ou même un simple seigneur se fasse représenter sur son monument sous les traits d'un homme en armes, les figures sont donc nombreuses et très intéressantes à observer. La grande richesse du corpus funéraire militaire tient au réalisme des représentations. Les tombiers se sont véritablement attachés à transcrire avec fidélité la réalité de l'armement médiéval dans la pierre. C'est particulièrement vrai pour les chevaliers en armure dont on distingue souvent avec précision les rivets de fixation ou encore les attaches à boucles qui relient les diverses pièces entre elles. De même, pour le siècle précédent les ailettes armoriées sont une redécouverte dues aux effigies funéraires. Il convient toutefois d'apporter quelques nuances. Bien qu'il n'y ait pas de grossière erreur, tous les ateliers ne sont pas aussi spécialisés et on trouve parfois un anachronisme flagrant ou une légère disproportion de tel ou tel élément.

L'une des limites constituées par les effigies funéraires à l'étude de l'armement médiéval vient du fait que ces représentations ne font figurer aucune arme originale. D'une part, bien qu'il n'y ait jamais deux effigies armées rigoureusement semblables, les modèles sont toujours un peu les mêmes avec la figure bourguignonne du chevalier à la lance jusqu'en 1350 et celle plus consensuelle du chevalier à l'armure pour les derniers siècles du Moyen Âge. D'autre part, si sur le plan défensif les principaux éléments figurent à travers le haubert de mailles ou l'armure, sur le plan offensif on est assez frustré du peu d'originalité proposé par les effigies funéraires. L'épée à une main et la lance constituent l'armement de base. Seules la hallebarde et la dague viennent rompre la monotonie des représentations. On ne trouvera jamais représenté un arc, une arbalète ou une masse. Et ce n'est pas là une spécificité bourguignonne puisque cette tendance dans la sobriété de l'armement se retrouve complètement dans les dessins de la collection Gaignières. Ce constat transparait même à l'échelle européenne⁴⁴. Hormis quelques différences notoires dans la forme des éléments défensifs (casques, boucliers...), il faut constater que l'épée, la lance et la dague constituent l'armement standard. Alors que l'archéologie a livré de nombreux marteaux, haches et masses d'armes, les tombes sont muettes sur ces armes destructrices. Le seul exemple connu provient d'une dalle danoise (fig. 57).

Les hommes en armes sont donc représentés en guerrier de manière très réaliste, même si la représentation est un peu standardisée. Les quelques anachronismes précédemment révélés tendent à prouver que l'on représente un armement idéal. Le tombier ne représente pas l'armure du défunt, mais l'armure telle qu'il la connaît.

Terminons sur ces guerriers en remarquant qu'il n'y a logiquement pas de femmes représentées en armes. Ce n'est pas une utopie d'envisager cette possibilité dans la mesure où il existe quelques rares représentations de ce genre en France. Citons par exemple Tiphaine du Guesclin (Annexe IV, fig. 58, p. 199), nièce du connétable inhumée dans l'église abbatiale de Léhon⁴⁵.

- Les seigneurs non armés

Tous les hommes rattachés à l'aristocratie féodale ne sont pas nécessairement aussi bien armés que ceux que nous avons évoqués précédemment. Il existe en effet parmi les monuments funéraires bourguignons une trentaine d'effigies seigneuriales aléatoirement réparties à travers le temps et l'espace qui présentent la particularité d'insister plus spécifiquement sur la tenue civile du personnage.

⁴⁴ Nous nous appuyons ici sur les observations faites par Greenhill dans son ouvrage *Incised effigial slabs... op. cit.*, p. 129 et suivantes.

⁴⁵ Côtes d'Armor.

Les deux exemples les plus anciens concernent deux membres de la famille de Tilchâtel (Annexe IV, fig. 59, p. 199)⁴⁶. Les deux seigneurs sont représentés debout, les mains jointes, vêtus d'un long et ample manteau descendant à hauteur des chevilles. On distingue d'ailleurs leurs chausses à leurs pieds.

Entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, plusieurs gisants et quelques plates tombes offrent encore cette représentation du seigneur en civil. L'homme est cette fois toujours vêtu d'un long surcot qui s'apparente beaucoup à ceux qui recouvrent les hauberts de mailles. D'ailleurs, ces effigies se situent exactement entre le chevalier armé et le seigneur en civil. En effet, bien que dépourvu de cotte de mailles, trois personnages portent à leurs pieds des éperons et leur épée figure dans leur fourreau à leur côté. Pourtant, encore une fois il ne s'agit pas véritablement d'hommes en armes. Ils ne portent ni haubert, ni écu armorié, ni casque.

Les personnages sont majoritairement tête nue et portent la coiffure en usage à cette époque avec les cheveux mi-longs et tombant à peine au-dessus des épaules. Seuls deux d'entre eux se distinguent par le port d'une couronne nobiliaire (Annexe IV, fig. 60, p. 200). Outre ce cas particulier, aucun élément original comme des supports de la dévotion quotidienne ne se retrouve dans ces représentations.

À partir du XIV^e siècle, les représentations de seigneurs en civil se font plus rares. On en dénombre seulement six, dont deux encore pourvus d'une épée. C'est le cas d'Huguenin de Longway (Annexe IV, fig. 61, p. 201) « ESCUIER ET S(eigneur) DE BILLY (Billy-les-Chanceaux) EN PARTIE » qui est vêtu d'un long et ample manteau chaudement fourré comme le prouve son col, l'extrémité de ses manches et du bord inférieur. Ses pieds portent des éperons et on ne distingue de son épée que l'extrémité du pommeau perdu dans les plis de sa manche gauche. Jean Vurry (Annexe IV, fig. 62, p. 201), originaire « DE DOLE JADIS RECEVEUR GENERAL DE BOURG(ogne)⁴⁷ » inhumé une dizaine d'années plus tôt porte lui aussi un manteau cossu resserré à la taille par une ceinture qui maintient son épée dans son dos et son aumônière sur le devant.

Le modèle qui tend véritablement à s'imposer est celui du notable devenu noble, mais portant un costume civil. La figure de Jean de Saulx (Annexe IV, fig. 63, p. 202) représente parfaitement cela car sa famille n'est pas de noblesse ancienne. Il fut « CHEVALIER JADIS SEIGNEUR

⁴⁶ Ces deux monuments funéraires sont considérés parmi les plus anciens. La plate tombe de Guillaume, seigneur de Tilchâtel inhumé dans son église en 1240, est d'ailleurs à ce jour la plus ancienne plate tombe à effigie masculine précisément datée et conservée en Bourgogne. À ce titre, ces exemples doivent être manipulés avec précaution dans la mesure où l'iconographie funéraire adaptée à la masse seigneuriale n'en est qu'à ses débuts. Le modèle général qui va s'imposer à l'aristocratie masculine restera la figure de l'homme en armes. Ce n'est donc qu'à compter de la fin du XIII^e siècle que les exceptions au modèle prennent un véritable intérêt.

⁴⁷ Ce personnage est devenu noble par son service administratif et financier au service du duc. Cependant, cette famille est d'origine bourgeoise (cf THEUROT (J.), *Dôle : genèse d'une capitale provinciale des origines à la fin du XVe siècle : les structures et les hommes*, Cahiers dôlois, Dôle, 1998).

DE COURTIVRON ET CHANCELIER DE MONSEIGNEUR DE BOURGOGNE ». Pourtant, sa tenue est on ne peut plus civile. Il est vêtu d'un manteau assez ample et fourré qui tombe au niveau de ses chevilles, ce qui permet de distinguer que ses pieds chaussés ne portent pas d'éperons. À sa taille figure une large ceinture avec une boucle qui tranche avec ce qui se fait dans le domaine militaire, à laquelle est rattachée une belle et grosse aumônière. Ses mains, dépourvues d'armes à tenir sont bien évidemment jointes pour le faire figurer dans l'attitude de la prière.

Il existe une véritable transition des représentations entre le XIV^e et le XV^e siècle. Jusqu'au début du XV^e siècle, tous les nobles représentés en civils sont au mieux des petits seigneurs et au pire de jeunes damoiseaux morts avant d'avoir pu hériter des titres de leur père. Leur inscription funéraire atteste que seul un personnage sur trois détient un titre de seigneurie ou de chevalerie. Pour les autres soit on ne sait rien, soit ils sont juste de simples damoiseaux. L'exemple le plus parlant est donné par Jacques de Blaisy (Annexe IV, fig. 64, p. 202) dont l'inscription funéraire en dit plus sur son père que sur lui :

Transcription de l'inscription funéraire selon Pierre Palliot : HIC IACET IOCABUS DOMICELLUS
CONDAM FILIUS / DOMINI GAUFRIDI MIL / DE BLAYSE IO^r MIL DNE DE LV QI OBIIT ANNO DNI
M IIIc XI^o IIII MENSE IUNII⁴⁸

À compter de la sépulture de Jean de Saulx, le constat est tout autre. Parmi les six personnages concernés, tous possèdent au moins un titre de seigneurie et plus de la moitié détiennent un titre de chevalerie. Ils ont d'ailleurs pour la plupart détenus des offices prestigieux. Jean de Saulx était chancelier de Bourgogne, Jean Vurry, receveur général de Bourgogne, Guillaume de Villiers, écuyer de mademoiselle Philippe l'Aigrette, Hugues Fournier, Président du Parlement de Bourgogne. Ce dernier semble de loin le mieux vêtu. Malgré la mauvaise qualité du dessin on constate qu'il porte un riche manteau fourré et sa tête porte le bonnet, signe distinctif des docteurs.

- Les figures féminines de l'aristocratie féodale

Au même titre que leurs époux chevaliers et seigneurs, les dames de l'aristocratie médiévale sont souvent représentées sur les monuments funéraires bourguignons. Notre corpus dénombre ainsi 132 monuments sur lesquels figure au moins une noble dame. Le diagramme ci-dessous (fig. 6)

⁴⁸ Trad. : « Ci-gît Jacques damoiseau autrefois fils de messire Geoffroy de Blaisy, chevalier, seigneur du lieu, qui mourut l'an du seigneur 1311 au mois de juin. ».

démontre que c'est principalement entre 1250 et 1450 que les figures féminines de l'aristocratie médiévale sont les plus nombreuses.

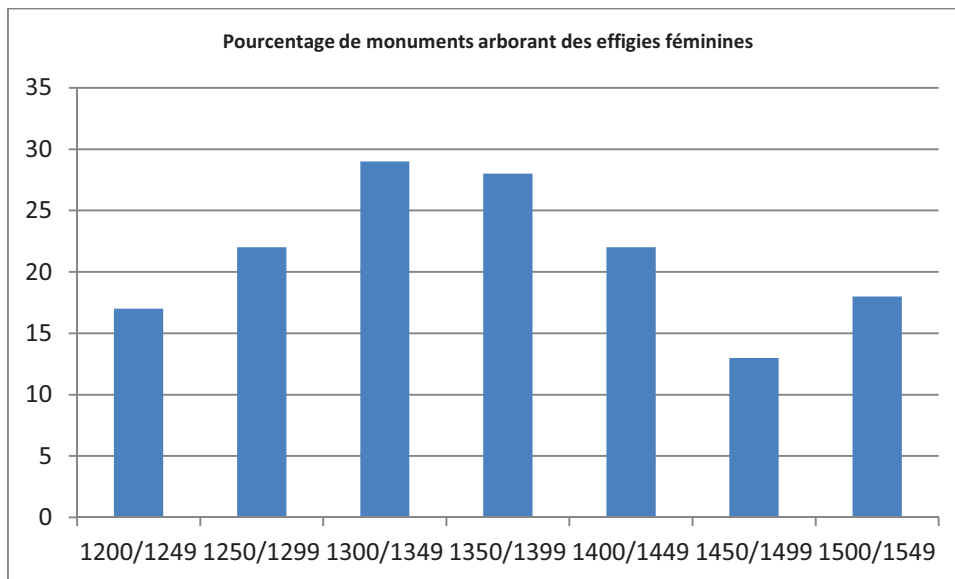


Figure 6 : Diagramme représentant le pourcentage de monuments arborant des effigies féminines par demi-siècle.

Cette statistique reprend totalement ce qui avait été constaté pour leurs époux. Il convient aussi de constater que les dames de l'aristocratie médiévale ont le plus souvent leur propre monument funéraire, qui est majoritairement une plate tombe⁴⁹. En effet, deux tiers d'entre elles reposent seule et elles ne sont que 44 à être représentées aux côtés de leur mari.

La plus ancienne représentation féminine mentionnée en Bourgogne est celle de Guillaumette de Tilchâtel (Annexe IV, fig. 65, p. 203) inhumée sous une plate tombe en 1238⁵⁰. Mais le monument le plus ancien conservé reste le gisant de Jacquette de Sombernon (Annexe IV, fig. 66, p. 203) aujourd'hui placé contre le mur sud du transept sud de l'église abbatiale de La Bussière⁵¹.

En ce qui concerne la représentation, les effigies féminines évoluent peu du XIII^e au XVI^e siècle. Le modèle général est le suivant. La dame apparaît toujours vêtue d'une longue et ample robe à manches. Elle peut être resserrée à la taille par une ceinture à compter du XV^e siècle. Sa longueur est telle qu'elle recouvre le plus souvent les pieds et parfois même les chiens qui peuvent se perdre

⁴⁹ On dénombre parmi les 132 monuments funéraires représentant une effigie féminine rattachée à l'aristocratie féodale 18 gisants, 111 plate tombes et 3 monuments offrant la représentation du défunt à genoux.

⁵⁰ Cette plate tombe aujourd'hui détruite nous est connue par le dessin de Pierre Palliot publié par Jean-Bernard de Vaivre. Seul subsiste dans le pavement le fragment supérieur gauche de cette dalle. Il a été authentifié par Jean-Bernard de Vaivre lui-même dans son article VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Tilchâtel », in *Cahiers d'Héraldiques IV*, Le Léopard d'Or, Paris, 1983.

⁵¹ Ce gisant que l'on peut dater de la seconde moitié du XIII^e siècle se trouvait « près de l'autel du côté de l'épître » au passage de Pierre Palliot.

dans ses plis (Annexe IV, fig. 67, p. 204). La robe est fréquemment recouverte d'un manteau⁵². Celui-ci est le plus souvent formé d'une longue pièce de tissu taillée en rotonde afin de donner une traine par derrière et il est maintenu sur les épaules au moyen d'une ganse fixées à deux œillets (Annexe IV, fig. 68, p. 204). Comme le montre l'exemple de Simone d'Arceau (Annexe IV, fig. 68, p. 204), le manteau est quelques fois fourré de vair⁵³. Quelques fois plus court, il s'apparente plutôt à un gilet fourré, à l'image de la représentation de Marguerite de Ventadour (Annexe IV, fig. 69, p. 205).

D'une manière générale, les effigies funéraires féminines arborent des vêtements composés d'une seule pièce de tissu. Contrairement à certains surcots et à tous les manteaux d'armes, les manteaux ou les robes sont rarement décorés de motifs. Le gisant de Marguerite de Bavière montre une robe d'hermine ornée de fleurs sur les manches. Mais ces motifs sont peints sur un monument exceptionnel puisque d'une part il s'agit de la duchesse, et d'autre part, ce tombeau a été maintes fois restauré⁵⁴.

Concernant les plates tombes, les rares traces polychromiques attestées ne concernent que les sillons de la gravure. On ne sait donc pas si ces tombeaux étaient rehaussés de tels détails. Même les tombeaux les mieux conservés tendent à prouver que les tissus représentés étaient très majoritairement vierges de tout décor. En Bourgogne, seul le vairé du manteau et quelques boutons ressortent de ces tenues monotones alors que certains tombeaux montrent des effigies féminines mieux habillées.

La principale originalité du vêtement féminin vient du voile porté par ces dames. Toutes les effigies funéraires féminines sans exception ont leur tête couverte d'une coiffe. Il s'agit simplement d'une pièce de lingerie ou d'étoffe généralement arrondie qui suit la forme de la tête et couvre intégralement les cheveux⁵⁵. L'ensemble est plus ou moins ample selon les modèles mais il couvre le plus souvent une partie des épaules de la dame. En plus du voile, les dames peuvent porter le gorgias⁵⁶. Il s'agit d'une pièce d'étoffe légère couvrant le cou et la gorge. Au moins 67 des 132 monuments funéraires attestent de la présence de cette pièce de vêtement sous le cou des dames. Pour beaucoup, le gorgias est pour les femmes le signe distinctif du veuvage⁵⁷. Le corpus funéraire bourguignon semble corroborer cette piste dans la mesure où une majorité des dames ayant la gorge

⁵² Les chiffres prouvent que 60 % des effigies funéraires féminines arborent un manteau par-dessus la robe.

⁵³ Même si Simone est morte le jour de la Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre), la présence de fourrure n'a aucun lien avec la saison du trépas. Il existe plusieurs exemples d'effigies portant ce type de vêtement décédées en plein été. Il s'agit au contraire d'un signe extérieur de richesse.

⁵⁴ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne... op. cit.*, p. 75 et suivantes.

⁵⁵ JOLIVET (S.), « Pour soi vêtir honnestement... » *op. cit.*

⁵⁶ L'appellation de cette pièce vestimentaire varie beaucoup selon les auteurs et les époques. Le terme de guimpe revient également souvent. C'est d'ailleurs sous cette entrée qu'elle figure dans le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* rédigé par Edmond Huguet en 1925. Dans le volume de l'encyclopédie médiévale consacrée au costume, Viollet le Duc l'entre sous la dénomination « gorgière ».

⁵⁷ RUPPERT (J.), *Le costume*, tome I, Antiquité et Moyen Âge, Les arts décoratifs, Librairie d'art R. DUCHER, Paris, 1930, p. 50.

couverte sont effectivement veuves. C'est notamment le cas de Jeanne de Balore dont l'inscription funéraire incomplète atteste du fait que son mari est bien mort avant elle⁵⁸. Cependant, il existe quelques rares exceptions. Ainsi, Marie de Joinville, inhumée en 1263 à Saint-Florent de Tilchâtel en porte un alors qu'elle est morte 11 ans avant son mari Jean de Tilchâtel⁵⁹. Peut-être était-elle veuve d'un premier mariage ?

Une dizaine d'effigies se distinguent par le port d'une coiffe plus particulière. L'épouse d'André de Quincy (Annexe IV, fig. 60, p. 200) inhumée aux côtés de son mari dans l'abbaye de Fontenay est la seule à être représentée coiffée d'un simple bandeau. Celui-ci est bridé sous le menton et laisse entrevoir une partie des cheveux. Il s'agit là d'une coiffure très modeste destinée à recevoir le voile (Annexe IV, fig. 70, p. 205). D'autres dames portent des coiffes bien plus complexes. Cinq dames portent ainsi une coiffure à tremplettes ou templiers qui tire son nom des tresses descendant de chaque côté du visage⁶⁰. Le plus bel exemple est incontestablement fourni par l'effigie funéraire de Marguerite de Bavière (Annexe IV, fig. 71, p. 206). Cette coiffure, en vogue jusqu'au milieu du XV^e siècle est le plus souvent accompagnée d'une couronne ou d'un bandeau frontal que l'on appelle chapel d'orfèvrerie. Marie de Lugny et Antoine de Salins (Annexe IV, fig. 72, p. 206) arborent quant à elles un bourrelet. Il s'agit d'une sorte de coiffe d'étoffe rembourrée lui donnant ainsi une forme géométrique particulière couverte d'une résille parfois richement décorée de perles. Un voile flottant prend place par-dessus la coiffe et tombe dans le dos de la dame. Parmi les coiffes originales figurent enfin les cônes bourguignons. Appelés à tort hennin⁶¹, ils désignent les coiffes coniques et cylindriques de grande hauteur portées par les nobles dames après 1430⁶². Seuls deux monuments funéraires arborent cette représentation à travers les effigies de Jeanne des Potots et d'Antoinette de Jaucourt (Annexe, IV, fig. 73, p. 206). Respectivement décédées en 1477 et 1483, ces exemples tendent à prouver que cette coiffe se répand en Bourgogne à compter du dernier quart du XV^e siècle.

Les visages ne sont jamais masqués d'une voilette. Il existe cependant un cas qui laisse planer un doute. Il s'agit de l'effigie funéraire d'Alice de Saulx (Annexe IV, fig. 74, p. 207), inhumée aux côtés

⁵⁸ Transcription de l'inscription funéraire de Guy de Saint-Aubin et de Jeanne de Balore : « HIC IACET. DNS . GUIDO / DE SCO ALBINO . MILES . QUI . OBIIT . DIE . LUNE . ANTE . FESTUM . SCI : GEORGI . ANO . DNI . M CCC . XXX IIII / . AIA . EI REQUIESCAT IN PACE AMEN :

(petite croix) + HIC IACET DNA JOHA / DE BALORE UXOR CODA DNI GUIDONIS DE SCO ALBINO Q OBIIT ANNO DNI M CCC___/___ ». L'absence de date de décès pour Jeanne alors que celle de son mari Guy de Saint est complète laisse entendre qu'elle est morte avant son mari et que la dalle a été réalisée entre le son veuvage et son décès.

⁵⁹ Marie de Joinville est morte en 1263. Elle avait épousé Jean de Tilchâtel décédé en 1274 et inhumé sous une autre dalle de l'église Saint-Florent de Tilchâtel (21).

⁶⁰ RUPPERT (J.), *le costume... op. cit.*, p. 50.

⁶¹ Toutes les études consacrées au vêtement médiéval s'empressent de marteler que le hennin n'existe pas.

⁶² PIPONNIER (F.), MANE (P.), *Se vêtir au Moyen Âge*, Adam Biro, Paris, 1995, p. 192.

de son mari dans le dernier quart du XIII^e siècle⁶³. Une observation minutieuse de cette dalle aujourd'hui conservée dans les Réserves du Musée Archéologique de Dijon permet d'affirmer que le visage d'Alice a subi un martelage volontaire⁶⁴ destiné à le faire figurer par transparence derrière un voile. On distingue d'ailleurs nettement les traces d'outils verticales.

Les nobles dames arborent par-dessus leurs vêtements quelques accessoires. Une fois encore on est un peu déçu par le peu d'originalité des représentations. Les bijoux sont ainsi quasi inexistants. Certes Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne ne porte pas moins de quatre bagues à ses doigts, mais elle est bien la seule à le faire⁶⁵. De même, seules quatre dames portent autour de leur cou un collier. Et la première est Jeanne de Vienne (Annexe IV, fig. 75, p. 208), inhumée en 1472 dans la chapelle castrale de Pagny-le-Château⁶⁶. Le bijou apparaît donc tardivement dans les représentations funéraires et concerne principalement la haute aristocratie.

Les supports de la dévotion quotidienne significatifs d'une piété personnelle sont à peine plus nombreux. Seules 7 dames arborent un livre d'heures. Celui-ci peut être tenu fermé directement dans les mains comme c'est le cas de Perrenote de Layer (Annexe IV, fig. 76, p. 208). Pour pouvoir avoir les mains jointes, certaines dames sont représentées avec le livre dans le creux de leur coude gauche, à l'image de Perrenelle de Fougerolles (Annexe IV, fig. 77, p. 209). L'ultime solution consiste à faire figurer le codex ouvert sur un lutrin. Cette représentation ne vaut cependant que pour les monuments funéraires faisant figurer la statue de la défunte à genoux (Annexe IV, fig. 78, p. 209). Les dames sont plus nombreuses à tenir entre leurs mains un chapelet puisque l'on dénombre exactement 12 représentations similaires à celle de Simone d'Arceau. Et la présence du chapelet n'est pas incompatible avec celle du livre d'heures, à l'image de la dalle funéraire de Perrenelle de Fougerolles (Annexe IV, fig. 77, p. 208). Il convient aussi de remarquer que ce chiffre de 12 nobles dames arborant un chapelet peut être soumis à caution. En effet, la confrontation des dessins avec la

⁶³ La datation de cette inscription funéraire est problématique. Bien que l'inscription funéraire de cette pierre tombale soit aujourd'hui parcellaire, il semble certain qu'elle n'a jamais contenu la date de décès. Dans son mémoire de Maîtrise, Rodolphe Levert affirme sans aucune justification que cette inscription date du XIV^e siècle. Dans sa monographie européenne, F. A. Greenhill va même jusqu'à estimer cette plate tombe comme pouvant dater des années 1340. Le dernier tiers du XIII^e siècle semble une datation beaucoup plus raisonnable sur le plan épigraphique comme sur le plan iconographique. Les études d'Henri Beaune d'Arbaumont appuyées par la monographie de Dom Plancher et reprises par Jean Richard attestent qu'Alice est morte après 1259 et que son mari est décédé en 1276.

⁶⁴ L'idée d'un martelage post-médiéval similaire à ceux engendrés par la période révolutionnaire doit être écartée. D'une part ce martelage est méthodique. Les traces d'outils sont régulières et parallèles. D'autre part, ce martelage ne concerne que la figure de la défunte. Les mains qui sont souvent mutilées lors des dégradations volontaires sont intactes. Surtout, l'effigie de son mari, Eudes de Domois, représenté en armes, ne souffre d'aucune égratignure. Il est peu logique que seul le visage de la dame ait subi les foudres d'une personne mal intentionnée d'autant plus que le caractère féodal est beaucoup plus fort pour l'effigie masculine.

⁶⁵ Il faut être très prudent avec ce tombeau car il a été l'objet de nombreuses restaurations. Bien que l'esprit du monument original ait été respecté, il n'y a plus grand-chose de médiéval en ce qui concerne les effigies.

⁶⁶ Pagny-le-Château, cton de Seurre, arrt de Beaune (21).

Pierre tombale encore existante montre parfois que le dessinateur n'a pas toujours pris le soin de faire figurer cet objet dévotionnel sur son ouvrage (Annexe IV, fig. 79, p. 210). Ce chiffre pourrait donc être légèrement supérieur compte-tenu du peu de monuments conservés en regard des nombreux relevés de Pierre Palliot notamment.

Contrairement à leurs époux dont les représentations suivent de près l'évolution de l'armement, les effigies funéraires des nobles dames restent assez standardisées. La robe, le manteau et le voile sont les éléments les plus récurrents. Parfois, une coiffe originale, un bijou ou un support de la dévotion quotidienne apportent un peu d'originalité. Ce n'est donc pas tant l'habit féminin qui évolue, mais la manière de le représenter. Ainsi, si l'on fait abstraction de tout ce qui l'entoure, une effigie funéraire féminine de la fin du XIII^e siècle est vraiment similaire à celle du milieu du XVI^e siècle.

b) Les effigies funéraires bourgeoises

Les représentations funéraires des membres de l'aristocratie urbaine sont évidemment beaucoup moins nombreuses. Elles concernent au total une quarantaine de monuments qui sont exclusivement des plates tombes⁶⁷. Ce faible nombre s'explique par le fait que les bourgeois n'ont eu accès à la sépulture *ad ecclesiam* qu'à compter du XV^e siècle. En effet, parmi ce corpus, seuls deux monuments funéraires de roturiers sont attestés avant 1500. La plate tombe non-noble considérée comme la plus ancienne est celle de « maître Pierre » (Annexe IV, fig. 80, p. 210) inhumé en mars 1322 aux Cordeliers de Beaune qui associe la représentation du personnage à celle de son épouse Jeannette et à celle de sa belle-sœur Simone⁶⁸. La seconde, connue uniquement par le relevé du père Claude-François Lachère est à l'effigie d'André Poiseux (Annexe IV, fig. 81, p. 211) inhumé en 1360 aux Cordeliers de Dijon⁶⁹. À travers ces deux exemples, on peut d'ores et déjà remarquer que ce sont deux couvents de frères mineurs qui abritent les plus anciennes sépultures non-nobles⁷⁰.

⁶⁷ Il ne semble pas avoir existé en Bourgogne de gisant à l'effigie de membres de l'aristocratie urbaine. Le seul cas litigieux concerne Odot Molain. Fils de marchand et marchand lui-même, ce dernier a connu une réussite fulgurante au point d'être anobli par Philippe le Bon dès 1433. Il fut inhumé en 1471 sous un superbe gisant (aujourd'hui disparu) dans sa chapelle de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône qu'il avait fondé 47 ans plus tôt. Malgré une courte description fournie par le procès-verbal qui fit suite à la mise à sac de la cathédrale par les Huguenots, on ne sait donc pas si ce personnage s'est fait représenter en marchand ou en noble.

⁶⁸ Cette plate tombe, originale par la disposition des personnages (Jeannette est représentée en pied au centre de la dalle dans le sens de la hauteur alors que son mari et sa belle-sœur figurent en pied de part et d'autre de son effigie dans le sens de la largeur) ne livre que les prénoms. Mais le qualificatif « magister » qui précède l'identité du mari laisse supposer que cette famille n'est pas noble, mais issue de la bourgeoisie beaunoise.

⁶⁹ BM Dijon, ms 1972, folio 68. Malheureusement, son inscription funéraire était déjà très parcellaire lorsqu'au XVIII^e siècle le Père Lachère a entrepris le relevé des monuments funéraires de l'église des Cordeliers de Dijon.

D'une manière générale, ces non-nobles qui se font inhumer dans une église sont très majoritairement des bourgeois et marchands des principales villes de Bourgogne. Sur le plan de la représentation, les bourgeois et marchands sont majoritairement inhumés en couples. Une représentation sur deux associe l'homme à son épouse et 6 constituent même des portraits de famille en regroupant sous une même dalle parents et enfants ou frères et sœurs. Ce fort aspect familial ajouté au faible nombre d'individus concernés de la sépulture non-noble nous conduit à traiter l'époux et son épouse dans ce même chapitre.

Les effigies masculines des non-nobles ressemblent beaucoup à celles des seigneurs représentés en civil. La représentation de Monnot Machefoing⁷¹ inhumé en 1445 dans sa chapelle familiale de l'église Rouvres-en-Plaine, ou encore celle de Jean Bayet, marchand inhumé en 1439 dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône ressemblent en tous points à celle de Jean de Saulx présentée précédemment (Annexe IV, fig. 82, p. 211). Ils sont représentés les mains jointes, vêtus d'un épais manteau fourré. À leur taille figure une ceinture à laquelle est rattachée une aumônière. La tête est très généralement découverte, laissant ainsi apparaître leurs cheveux plutôt courts. Jean Clément, bourgeois de Mervans (Annexe IV, fig. 83, p. 212) inhumé aux côtés de son frère prêtre dans l'église où il officiait est l'un des rares bourgeois à arborer une coiffe. Il porte en effet en plus du manteau et de l'aumônière un chaperon typique du XV^e siècle en Bourgogne.

Du côté des épouses non-nobles, il n'y a là aussi pas de grandes différences avec les dames de l'aristocratie féodale (Annexe IV, fig. 82, p. 212). Elles sont systématiquement vêtues de la même longue et ample robe. Cette robe est toujours modeste. Elle est simplement ajustée et ne bénéficie d'aucun motif pictural particulier. Quelques différences sont à constater avec notamment la présence plus systématique d'une ceinture pour resserrer la robe autour de la taille. De même, contrairement aux nobles dames, les épouses des marchands et autres bourgeois sont peu nombreuses à porter un manteau sur leurs épaules. Ce sont les mêmes robes, mais avec peut-être un peu plus de retenue dans le vêtement.

Outre la date de décès, les seuls mots encore lisibles à son passage étaient « CI GIST MAISTRE ANDRIES / DE POISEUX ». Une fois encore c'est le qualificatif « maître » qui laisse entendre que le défunt n'est pas noble.

⁷⁰ On touche là à un point central de cette étude qui tend à démontrer l'intérêt des bourgeois à se faire inhumer dans les couvents mendiants. Nous reviendrons plus longuement sur ce point dans notre approche socio-historique.

⁷¹ La famille Machefoing est particulièrement intéressante à étudier car ses membres ont été anoblis au cours du XV^e siècle. Alors que Françoise Humbert parle d'aristocratie bourgeoise (cf HUMBERT (F.), *Les finances municipales de Dijon, du milieu du XIV^e siècle à 1477*, Paris, 1961), Marie Thérèse Caron classe les Machefoing parmi les anoblis (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1314-1477*, Presses Universitaires de Lille, Lille, 1987, p. 395-396). Les inscriptions funéraires du père Monnot et du fils Philippe illustrent bien cela. Alors que celle du père débute par « CY GISE[NT MONOT MACHEFOING... » celle du fils stipule « CY REPOSENT LES CORPS DE NOBLE HOMME PHILIPPE DE MACHEFOIN ». (cf DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », in *MCACO*, tome XII, 1889-1895, p. 157-176).

En ce qui concerne la coiffe, ces dames ont une nouvelle fois systématiquement la tête couverte. Cependant, les simples voiles portés par les épouses des seigneurs sont ici remplacés par une sorte de chaperon féminin qui s'apparente à une cornette. Le tissu est rigide et les plis sont précisément marqués pour encadrer uniquement le visage et ainsi dégager les épaules. Quelques coiffes subsistent encore. C'est le cas pour Jeanne de Courcelles (Annexe IV, fig. 82, p. 211) qui porte la huve si caractéristique avec sa légère forme de croissant renversé.

En ce qui concerne les objets associés à l'effigie, les marchands et bourgeois se contentent de leur aumônière à leur taille. Leurs mains systématiquement jointes ne portent ni gants ni bijoux. Les effigies féminines se démarquent encore une fois par leur rejet des bijoux et leur attachement aux objets de dévotions quotidiennes. On dénombre ainsi 12 chapelets et deux livres d'heures pour 26 effigies féminines non-nobles identifiées. C'est tout à fait considérable en regard des nobles dames précédemment évoquées pour lesquelles on arrivait sensiblement au même chiffre alors qu'elles étaient cinq fois plus nombreuses. La proportion augmente encore si l'on prend en compte le fait que seules 15 effigies de dames non-nobles sont pleinement exploitables. Plus encore que l'aristocratie féodale, l'aristocratie urbaine a particulièrement à cœur d'afficher sa piété sur la tombe.

2. Représentations funéraires des gens d'Eglise, ou l'exaltation de l'idéal religieux

Les membres du clergé, qu'ils soient réguliers ou séculiers, sont particulièrement nombreux à se faire inhumer dans leur église. Ce corpus dénombre ainsi 141 portraits en pieds de religieux. Toutes les fonctions sont représentées, du simple moine au grand abbé et du curé de campagne à l'évêque. La multiplicité des charges exercées et la complexité des représentations nous conduit à ne pas catégoriser les ecclésiastiques selon leur appartenance ou non à la règle au profit d'une typologie axée sur le rapport entre la fonction et l'habit liturgique.

a) Les prélats

- La figure de l'évêque

Parmi toutes les représentations d'ecclésiastiques compilées par cette étude, les évêques sont de loin les moins nombreux. Ce corpus ne regroupe que 7 effigies épiscopales, dont quatre

gisants et trois plates tombes. Pourtant, la Bourgogne ducale ne manque pas d'évêchés. Si l'on exclut le siège de Langres situé hors de nos limites, cette étude comprend les églises cathédrales de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône, Saint-Pierre (Saint-Vincent) de Mâcon et de Saint-Lazare d'Autun. Le hasard de la conservation a fait que nous ne connaissons pratiquement rien des monuments funéraires des évêques de ces trois sièges. L'exemple chalonnais est particulièrement frappant puisqu'à compter de l'évêque Nicolas de Vères décédé en 1386⁷² tous les évêques de Chalon se sont faits enterrer dans leur cathédrale avec comme sépulture de magnifiques gisants dont il ne reste pratiquement rien aujourd'hui⁷³. Ces monuments ont tous disparu et il ne semble exister aucun dessin⁷⁴.

Parmi les 7 monuments funéraires d'évêques de ce corpus, seuls deux sont conservés. Il s'agit des gisants d'Alexandre de Montaigu et de Berthaud de la Chapelle (Annexe IV, fig. 84, p. 212) respectivement inhumés à l'abbaye de Maizières⁷⁵ et à la Chapelle-Villard⁷⁶. Un troisième fait particulièrement débat, il s'agit de la plate tombe d'Ebrard, évêque de Norwich (Annexe IV, fig. 85, p.

⁷² Nicolas de Vères fut effectivement le premier évêque à reposer dans sa cathédrale Chalonnaise. Mort en 1386, il avait été le premier à demander (et obtenir) une dizaine d'années auparavant l'autorisation du Pape que lui et ses successeurs puissent être inhumés dans l'édifice. C'est donc en toute logique qu'aucun de ses prédécesseurs ne repose dans l'édifice. Néanmoins, après lui, il faudra attendre près d'un siècle pour voir un nouvel évêque de Chalon reposer dans sa cathédrale. En effet, le second évêque à élire sa sépulture à Saint-Vincent fut Jean Germain (1436 - † 1461). L'étude menée par Jean Martin (cf MARTIN (J.), « L'église Saint-Vincent de Chalon... », *op. cit.*, p. 38-40) affirme à tort que l'évêque Jean Rolin, troisième fils du célèbre Nicolas Rolin, évêque de Chalon puis évêque d'Autun reposait dans le chœur de la cathédrale Saint-Vincent. Il a confondu avec la cathédrale Saint-Lazare d'Autun (cf LANNAUD (D.), *Les évêques des diocèses bourguignons à la fin du Moyen Âge*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2007).

⁷³ La cathédrale Saint-Vincent de Chalon est pourtant bien documentée sur le plan funéraire. L'étude de Jean Martin intitulée « l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Pierres tombales, inscriptions et documents historiques » permet de lister un grand nombre de sépultures médiévales et modernes. Les gisants des évêques sont surtout connus par le biais du procès-verbal de la spoliation du trésor de l'église Saint-Vincent de Chalon réalisé après la mise à sac l'édifice par les Huguenots en 1562 dont une copie *Parte Inqua* subsiste aux archives départementales de la Côte d'Or sous la cote B 11890. (Il convient de préciser que ce document a été publié avec quelques lacunes par Eugène Fyot. FYOT (E.) « Les spoliations commises par les Calvinistes en 1562 dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXV, Chalon-sur-Saône, 1934-1935, p. 124-140). Les gisants des évêques de Chalon bénéficient dans ce seul document de courtes descriptions uniquement destinées à faire état des dégradations exercées par les protestants à leur encontre.

⁷⁴ Il ne reste des gisants des évêques de Chalon que de rares traces. On peut encore observer dans le chœur contre le mur nord le magnifique baldaquin de pierre sculpté et finement ciselé qui surmontait le gisant de Jean I^{er} Poupet, et sous lequel siègent désormais des prêtres puisque le siège épiscopal chalonnais a été dissous à la Révolution au profit de celui d'Autun. On peut aussi contempler la longue inscription funéraire et les armes de Jean Germain qui surplombaient son gisant placé contre le mur ouest du transept sud. La sépulture du célèbre évêque se trouve quant à elle toujours matérialisée, au pied de cette inscription, dans le pavement, à l'emplacement même du gisant aujourd'hui disparu, par une simple dalle résolument moderne gravée d'une crosse et d'une mitre.

⁷⁵ Cette abbaye se trouvait sur la commune de Saint-Loup-Géanges (cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Louhans (71)).

⁷⁶ La Chapelle-Villars est un hameau de Villeneuve-en-Montagne (cton de Buxy, arrt de Chalon (71)).

213)⁷⁷ qui est très vraisemblablement une mauvaise copie de la dalle originelle retrouvée lors de travaux au XIX^e siècle⁷⁸. Les autres effigies épiscopales ne sont connues que par dessins.

Les rares monuments funéraires d'évêques aujourd'hui exploitables ont été établis hors de la cathédrale, principalement dans des abbayes et couvents renommés. Deux évêques de Langres reposent ainsi aux Cordeliers de Dijon. Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen à la fin de sa vie repose à l'abbaye de Saint-Seine où il fut abbé de nombreuses années. Alexandre de Montaigu, évêque de Chalon choisit quant à lui l'abbaye de Maizière alors que Berthaud de la Chapelle a fait le choix de reposer dans son église de la Chapelle-Villard. Les exemples les plus anciens mais aussi les plus originaux concernent Ebrard⁷⁹, évêque de Norwich inhumé en 1147 à l'abbaye de Fontenay et Othon Lallemand⁸⁰, évêque de Meaux enterré en 1274 chez les Jacobins de Dijon.

D'une manière générale, la représentation de l'évêque sur son monument funéraire reprend rigoureusement l'habit épiscopal traditionnel. À l'image de Bertaud de la Chapelle (Annexe IV, fig. 86, p. 213), l'évêque porte une aube sur laquelle prend place une chasuble. Celle-ci peut être brodée et somptueusement décorée comme cela semblait être le cas pour Jean d'Amboise (Annexe IV, fig. 87, p. 214). Mais généralement, seul le col est orné. Le vêtement liturgique est complété par l'étole passée autour du cou sous la chasuble et dont les extrémités pendent à hauteur des genoux. On distingue aussi le manipule, porté au bras gauche⁸¹. Et tous les évêques sont mitrés.

L'insigne de la haute fonction de l'évêque reste évidemment la crosse. Celle-ci figure systématiquement dans les représentations funéraires épiscopales. Elle se termine toujours par l'enroulement en spirale si caractéristique que l'on appelle le crosseron. Celui-ci est comme pour le cas de ces sept effigies funéraires tourné vers l'extérieur⁸². Les évêques tiennent toujours leur crosse. Dans la plupart des cas, ils sont représentés les mains jointes ou croisées sur le torse. Celle-ci est alors maintenue dressée dans le creux de leur coude gauche. L'effigie d'Othon Lallemand (Annexe IV,

⁷⁷ Cet évêque de Norwich (Angleterre), qui avait pris parti avec ses frères, les comtes de Pembroke, contre le roi d'Angleterre Étienne s'est exilé et s'est réfugié à Fontenay à partir de 1139. Il a financé de sa propre fortune la construction de l'église. Il meurt à Fontenay en 1147 peu de temps avant la consécration de l'abbatiale où il est enterré.

⁷⁸ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 185-187. Voir aussi BEGULE (L.), *L'abbaye de Fontenay*, Petites Monographies des Grands Edifices de la France, Editions Henri Laurens, 6e édition, 1994.

⁷⁹ Se référer à l'avant dernière note.

⁸⁰ L'inscription funéraire de ce personnage méconnu nous apprend en effet qu'il fut d'abord chevalier, puis prieur pour l'ordre des frères prêcheurs avant d'être nommé évêque. Son choix de se faire inhumer à Dijon n'est pas expliqué.

⁸¹ À l'origine, le manipule se portait sur la main gauche avant de remonter sur le même bras à partir du IX^e siècle. Il est réservé aux ordres majeurs et ne se porte qu'avec la chasuble ou la dalmatique.

⁸² L'orientation du crosseron est un sujet de débat. La tradition voudrait que ceux des évêques soient tournés vers l'extérieur, vers le monde et que ceux des abbés soient tournés vers l'intérieur, vers l'abbaye. Si cela semble se vérifier pour les évêques, nous verrons plus loin avec le cas des abbés que c'est loin d'être aussi évidemment

fig. 88, p. 213) est la seule qui tienne directement la crosse de la main gauche puisque la main droite, avec ses doigts repliés, représente le geste traditionnel de bénédiction.

Les effigies épiscopales se distinguent parfois par des accessoires liturgiques mineurs. Ainsi, les effigies d'Ebrard de Norwich (Annexe IV, fig. 85, p. 212) et d'Othon Lallemand (Annexe IV, fig. 88, p. 214) mettent en avant les gants et les sandales liturgiques. De même, avec toutes les réserves nécessaires liées à cette délicate question de l'authenticité de la plate tombe, le majeur de la main droite d'Ebrard arbore clairement l'anneau pastoral qui symbolise l'union contractée par l'évêque avec son église par sa consécration.

La présentation de tous ces éléments qui composent les vêtements liturgiques des effigies épiscopales permet de conclure que l'évêque est représenté sur son monument funéraire dans sa tenue liturgique. Il n'y a aucune véritable originalité. Seule la plate tombe d'Othon Lallemand tranche un peu avec ce qui se fait habituellement.

- Abbés et abbesses

Les membres du clergé régulier sont particulièrement nombreux à faire de l'église abbatiale leur dernière demeure. C'est d'abord vrai pour les prélats puisque ce corpus rassemble 38 effigies funéraires d'abbés et 6 représentations d'abbesses. Cette différence importante entre les représentants des deux sexes s'explique par le fait que les ordres féminins sont encore assez rares en Bourgogne ducale en cette fin de Moyen Âge. À l'inverse, les abbayes d'hommes sont très nombreuses et particulièrement influentes à l'image de Cluny ou de Cîteaux.

Sur le plan du choix funéraire, les abbés sont moins nombreux que les évêques à opter pour un gisant. On n'en dénombre que 8 contre 30 plates tombes. Le plus ancien monument funéraire à l'effigie d'un abbé concernerait Pierre, abbé de Saint-Bénigne, décédé en 1132. Mais comme ce monument n'est connu que par dessin, ni son attribution, ni sa datation ne sont absolument certaines. Le plus ancien monument funéraire d'abbé connu et partiellement conservé est sans doute celui de Pierre I^{er}, abbé de Moutiers-Saint-Jean entre 1139 et 1160 dont un fragment est conservé au Musée Archéologique de Dijon (Annexe IV, fig. 89, p. 215).

En ce qui concerne la représentation, les effigies funéraires abbatiales ne sont pas toutes bâties sur le même modèle. En effet, si une majorité d'abbés portent la chasuble, un tiers d'entre eux portent modestement la coule. Dans le premier cas de figure, leurs vêtements liturgiques ressemblent pour beaucoup à ceux portés par les évêques (Annexe IV, fig. 90, p. 215). En effet, on retrouve l'aube sur laquelle repose une chasuble assez souvent ornée d'éléments de broderie. Les

extrémités de l'étole apparaissent toujours au niveau des jambes du défunt. Le manipule, systématiquement porté au bras gauche, revient d'une manière assez récurrente. Il en va de même pour la mitre qui peut figurer en place sur la tête du personnage ou simplement à ses côtés. La plate tombe d'Alexandre de Montaigu (Annexe IV, fig. 91, p. 216) fait même figurer deux dextrochères apparaissant derrière chacune des colonnes et tenant pour l'une la mitre de l'abbé, pour l'autre sa crosse. Lorsqu'elles ne sont pas mitrées, les effigies abbatiales portent la tonsure.

Les effigies abbatiales qui ne portent pas de chasuble présentent un vêtement liturgique plus simple (Annexe IV, fig. 92, p. 216). Il ne figure nécessairement ni étole ni manipule. Et la mitre n'est que rarement représentée. Le choix de porter la coule plutôt que la chasuble n'a aucun lien avec la règle de l'ordre. Dans ce corpus, les deux abbés de l'abbaye cistercienne de La Ferté portent la coule alors que leurs confrères des abbayes de Theuley ou de Cîteaux portent la chasuble pour la même période chronologique. De même, les nombreux monuments funéraires des abbés bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon prouvent qu'il n'y a pas de règle puisqu'ils se font représenter aussi bien en coule qu'en chasuble. Le vêtement liturgique porté par l'effigie funéraire abbatiale semble donc résulter d'un choix purement personnel effectué par le commanditaire.

Le port de la mitre est à l'inverse réglementé. L'abbé est mitré seulement lorsque le pouvoir d'ordre et de juridiction a été solennellement reconnu par la bénédiction abbatiale lui a été conféré par un évêque mandaté par le Saint-Siège. C'est notamment le cas des abbés de Cîteaux, de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Seine et de Bèze. À l'inverse, les abbés de Theuley n'ont pas le droit de la porter comme le prouve leurs effigies. En revanche, les abbés de Saint-Bénigne, abbaye qui offre le plus grand nombre de monuments funéraires d'abbés, ne sont pas systématiquement mitrés. Seules 7 effigies sur 12 portent la mitre. Malgré leur privilège, tous n'optent pas pour cette coiffe.

Avant de s'intéresser aux abbesses, remarquons la beauté des mitres. Tout d'abord, c'est sur la plate tombe l'élément du vêtement abbatial qui est le plus décoré. Les mitres des abbés cisterciens de la fin du XV^e siècle étaient parmi les plus finement ciselées (Annexe IV, fig. 96, p. 217). De plus, il existe parfois une légère différence entre les mitres abbatiales et les mitres épiscopales. Dans les représentations funéraires, les mitres abbatiales se distinguent parfois par la présence de deux bandes ou rubans, les fanons, qui pendent par-derrière. Il s'avère en effet que deux mitres abbatiales sur trois représentées sur les monuments funéraires bourguignons portent des fanons. À l'inverse aucune mitre épiscopale n'en arbore. Cependant, ce constat est peut-être peu significatif vu le très petit nombre de cas.

En ce qui concerne le vêtement liturgique des abbesses, le problème du choix de la tenue ne se pose évidemment pas. Leur rang ecclésiastique les oblige à ne porter que la coule monacale. L'effigie d'Étiennette de Rochefort (Annexe IV, fig. 94, p. 217), abbesse de l'abbaye cistercienne de

Molaise, en est le parfait exemple. Il faut également souligner qu'au même titre que les figures féminines laïques, les abbesses ont systématiquement la tête couverte. Leurs effigies ne portent jamais de mitre mais plutôt d'un voile ou d'un capuchon.

L'élément invariable du costume liturgique de l'abbé ou de l'abbesse reste donc la crosse qui apparaît sur tous leurs monuments funéraires. Contrairement à la mitre, la crosse n'est pas réservée aux abbés avec exemption. Celle-ci est d'ailleurs rigoureusement identique à celle des évêques. Dans de rares cas, la crosse n'est pas directement tenue par l'effigie. Les plates tombes d'Alexandre de Montaigu (Annexe IV, fig. 91, p. 218) et d'Étienne de la Feuillée la représentent au même titre que la mitre tenue par une dextrochère. Celle d'Elion de Lantenne (Annexe IV, fig. 95, p. 219) est quant à elle figurée dressée derrière le personnage. Comme les effigies ont le plus souvent les mains jointes, la crosse qui est toujours dressée est maintenue serrée dans le creux du coude. Il s'agit le plus souvent du coude droit, mais il arrive parfois que la crosse soit portée à gauche (Annexe IV, fig. 94, p. 217). De nombreux abbés et abbesses sont figurés tenant leur crosse dans une de leur main⁸³, compte-tenu du fait que l'autre est occupée à tenir autre chose. Il s'agit en règle générale d'un livre liturgique que l'abbé ou l'abbesse tient contre lui (Annexe IV, fig. 92, p. 216). Seule, la représentation de l'abbé Simon de Saulx fait figurer le livre ouvert⁸⁴. À la différence des évêques, les abbés et abbesses sont nombreux à associer un livre à leur représentation funéraire. Signe de piété et de dévotion quotidienne pour les femmes laïques, il incarne ici la sagesse et la Règle dont l'abbé et l'abbesse sont les garants au sein de leur monastère⁸⁵. Certains abbés tiennent parfois dans leur main des objets plus insolites. C'est le cas d'Hugues d'Arc (Annexe IV, fig. 93, p. 218) 1300 qui porte sur son bras gauche une représentation de la châsse qu'il a fait fabriquer en l'honneur du saint dijonnais⁸⁶.

⁸³ Il est à noter que cette main n'est pas nécessairement la main droite. Le dessin des fragments de la plate tombe de Jean de Gomen, inhumé en 1420 au prieuré Saint-Symphorien d'Autun atteste qu'il est représenté tenant sa crosse de la main gauche, compte-tenu du fait que sa main droite exécute le signe de croix, les deux derniers doigts repliés. De même, la belle dalle funéraire de Pierre de Montcaulier, inhumé en 1317 à l'abbaye de La Ferté, dalle aujourd'hui scellée contre le mur extérieur de la cure de Sennecey-le-Grand (chef-lieu de canton, arrt de Chalon (71)), représente le défunt tenant fermement de sa main gauche sa crosse, celle de droite étant occupée à tenir un livre liturgique.

⁸⁴ Bien que la dalle de cet abbé inhumé en 1413 à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon soit toujours conservée, il n'en existe aucune bonne représentation. L'explication se trouve dans le fait que ce monument, découvert dans les sous-sols des anciens bâtiments de l'abbaye (aujourd'hui dédiés au Musée Archéologique de Dijon), est trop fragile pour pouvoir être extrait du sol. Les services de conservation ont donc jugé bon de laisser cette dalle enfouie sous une couche de sable protectrice.

⁸⁵ Nous remarquerons dans le paragraphe suivant que les effigies funéraires des moines et moniales n'arborent jamais cet élément.

⁸⁶ Cette chasse exécutée en 1286 était un magnifique ouvrage d'orfèvrerie. Dans son *Etude historique sur Saint-Bénigne*, l'abbé Bougaud en dresse une description assez précise à partir d'un inventaire du XVI^e siècle, dont Gabriel Dumay « Epigraphie Bourguignonne... », *op. cit.*, atteste l'existence aux Archives départementales de la Côte d'or sous la cote Ms. 121.

Pour en terminer avec la crose, il faut s'intéresser à leur orientation. Pour les évêques on avait observé qu'elle était systématiquement tournée vers l'extérieur. Le constat est beaucoup moins évident pour les prélats du clergé régulier. Seules 8 sur 44 sont tournées vers l'effigie, donc vers l'intérieur. L'idée que l'abbé est représenté tourné vers sa communauté alors que l'évêque est tourné vers la communauté des chrétiens ne trouve donc aucun fondement dans l'art funéraire médiéval. On a certes des cas équivoques, mais ils ne sont pas assez nombreux pour légitimer une quelconque règle iconographique.

b) *Les clercs*

- La figure du *presbiter*

La prêtrise est le plus haut degré de la cléricature avant l'épiscopat. La capacité de donner les sacrements ne concerne pas uniquement le clergé séculier. Nous rassemblons dans ce chapitre les effigies funéraires des personnages nommés *presbiter* par leur inscription et vêtus de la sorte. Nous ne faisons aucune différence entre les membres du clergé séculier du clergé régulier, notamment les moines prêtres⁸⁷. On est d'abord prêtre avant d'être curé et le terme *curatus* est absent des inscriptions de ce corpus.

Outre la titulature, la figure du prêtre s'identifie par l'habit liturgique. À l'image de Guillaume-Raymond de Châteauneuf (Annexe IV, fig. 94, p. 219), ils portent tous l'aube et la chasuble. Celle-ci peut être plus ou moins ornée selon les représentations. La majorité des effigies ont une chasuble dépourvue de broderie. Cependant l'exemple de Jean Géliot (Annexe IV, fig. 95, p. 219) montre qu'elles pouvaient être ornées d'une croix. L'étole apparaît comme pour les évêques sous la chasuble. Cependant, seules 6 représentations la font figurer. Les effigies de Guy de Courlaou (Annexe IV, fig. 96, p. 220) et de Pierre Clément (Annexe IV, fig. 83, p. 212) qui concernent pourtant des dalles conservées révèlent l'absence de ce linge liturgique. Les prêtres sont également nombreux à porter le manipule. Il est attesté pour au moins 11 représentations. À l'exception de la dalle de Guy de Courlaou⁸⁸, ce linge liturgique est porté au bras gauche, comme c'était le cas pour les évêques.

⁸⁷ Les moines revêtus de la coule et les chanoines seront l'objet de paragraphes séparés.

⁸⁸ La présence du manipule sur le bras droit de la dalle de Guy de Courlaou est difficile à expliquer d'autant plus que la dalle remployée en table d'autel est aujourd'hui en grande partie masquée par un retable datant du XIX^e siècle. Il peut très bien s'agir d'une simple erreur du tombier qui n'était pas au fait du vêtement liturgique. On peut aussi envisager une correction a posteriori de la représentation au moment de son emploi car le scellement des reliques destinées à consacrer l'autel a fait disparaître le bras gauche de Guy. Il est donc possible que l'on ait ajouté le manipule sur l'autre bras pour signifier son existence malgré la mutilation.

Malgré des cheveux parfois mi-longs (Annexe IV, fig. 94, p. 219), les prêtres sont bien tonsurés. Rares sont ceux qui ont la tête couverte. La représentation de Guy de Courlaou (Annexe IV, fig. 96, p. 220) est aussi assez problématique sur ce point. Le personnage semble en effet porter une sorte de capuchon par-dessus ses cheveux Pierre Chauchier (Annexe IV, fig. 97, p. 220), représenté sur sa plate tombe lisant assis dans un fauteuil orné, sur les côtés, de bustes terminés en enroulement végétal et, sur le dossier, d'une coquille, porte quant à lui une sorte de barrette, caractéristique non pas de fonction de prêtre, mais de sa formation universitaire.

Comme la très grande majorité des effigies funéraires, les prêtres sont très majoritairement représentés les mains jointes. En ce qui concerne les objets liturgiques comme le calice, la patène ou une paire de burettes qui peuvent être associées à la représentation, ils sont figurés à leurs côtés. Il existe cependant quelques exceptions à la règle. Pierre Chauchier (Annexe IV, fig. 97, p. 220) est représenté assis et lisant, tenant de ses mains le livre. De même, une dalle anonyme de Monthelie représente un prêtre tenant dans ses mains un calice. Il s'agit là de cas rares montrant le personnage non pas dans l'attitude de la prière, mais en train d'exercer sa fonction.

L'étude menée par F. A. Greenhill confirme que la célébration eucharistique est un thème iconographie assez courant pour l'art funéraire médiéval. Nombreux sont les prêtres représentés tenant leur calice. Une célèbre plate tombe conservée dans l'église de Pforzheim⁸⁹ représente un prêtre dans l'acte d'élévation (Annexe IV, fig. 98, p. 221).

Au total, ce corpus rassemble 22 plates tombes à l'effigie de prêtres. Ce chiffre est toutefois à relativiser fortement compte-tenu du fait qu'ils sont beaucoup plus nombreux que les évêques. Néanmoins, ils sont moins enclins que ces derniers à établir un monument funéraire à leur effigie en raison du coût que représente une telle opération. Ce n'est donc pas surprenant s'il n'existe que si peu d'effigies et aucun gisant de curé attesté en Bourgogne⁹⁰.

Avec la carte ci-dessous, on constate que les plates tombes à l'effigie de prêtres sont principalement réparties entre le bailliage de l'Auxois et le Chalonnais (fig. 7). Hormis deux représentations de moines prêtres inhumés en contexte abbatial⁹¹, les prêtres choisissent de reposer dans leur église paroissiale. Les premières effigies datent du début du XIV^e siècle. La plate tombe de Guillaume-Raymond de Châteauneuf (Annexe IV, fig. 94, p. 219) est certainement la plus ancienne

⁸⁹ Baden, Allemagne.

⁹⁰ Ce constat bourguignon semble d'ailleurs s'appliquer pour le reste de la France dans la mesure où nous ne connaissons pas pour la période médiévale de gisant à l'effigie de prêtres.

⁹¹ Les personnages concernés sont Gauthier de Boux et un certain Garnier. Ils appartiennent tous deux à la communauté bénédictine de Saint-Bénigne de Dijon.

conservée⁹². La plus ancienne précisément datée est cependant celle de Gauthier de Boux, inhumé en 1315 à Saint-Bénigne de Dijon⁹³.

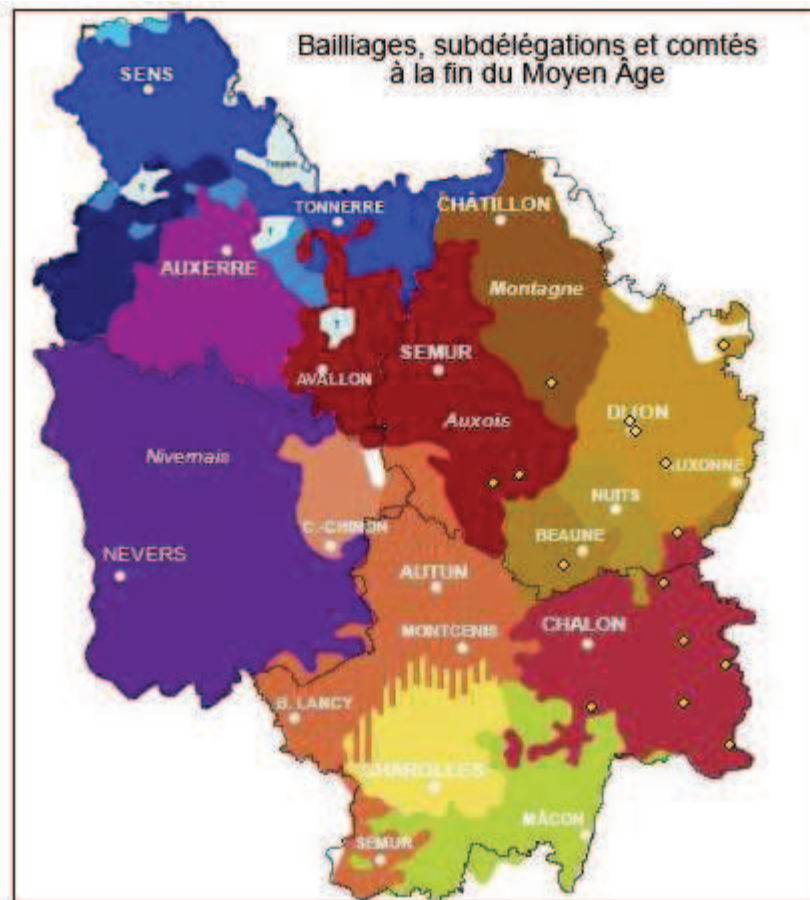


Figure 7 : Carte de localisation des plates tombes à effigie de prêtres.

- La figure du chanoine

Parmi les 20 monuments funéraires de chanoines rassemblés par ce corpus se distinguent 12 plates tombes à leur effigie. La plus ancienne conservée et précisément datée est celle de Renaud de Chateavillain (Annexe IV, fig. 99, p. 222) inhumé en 1334 dans la collégiale Notre-Dame de Beaune. L'effigie du défunt est représentée vêtue d'une simple chape. Il convient de remarquer que le

⁹² La date de décès arborée par l'inscription funéraire qui débute par (fleur de lys) :+ ANNO : DNI : M : CCC : __ du personnage n'a jamais été complétée. Cependant, la calligraphie des lettres, les différents éléments iconographiques et le contexte historique de l'inhumation des membres des seigneurs de Châteauneuf laissent penser que cette dalle date du premier quart du XIV^e siècle.

⁹³ Cette plate tombe aujourd'hui disparue est connue par un dessin des manuscrits de la Collection Bourgogne, BnF, Tome XIV. Les folios 124 à 229 concernent en effet les épitaphes, blasons et dessins des monuments funéraires de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon. Ce même dessin se trouve reproduit sur un calque conservé aux ADCO sous la cote 69 J 74 II (Archives de la CACO). Cependant le non respect des proportions et une certaine fantaisie dans les traits du dessin invitent à se passer de cette illustration.

personnage n'a pas les mains jointes. Il tient de sa main droite le bâton de son office de chantre⁹⁴ dont il pointe l'extrémité de l'index de sa main gauche. Sa tête bien qu'endommagée semble découverte. Il n'est cependant pas possible de confirmer la présence d'une tonsure.

Les effigies funéraires de chantres sont assez rares. C'est d'ailleurs la seule recensée en Bourgogne ducale. À titre de comparaison, il faut constater une représentation assez similaire avec la plate tombe de Guillaume de Dainville (Annexe IV, fig. 100, p. 222) pourtant inhumé trois décennies auparavant à la cathédrale de Châlons-sur-Marne.

De part la fonction exercée, la représentation de Renaud de Chateauvillain fait un peu office d'exception. D'une manière générale, les effigies funéraires canoniales arborent deux tenues bien distinctes. Le plus souvent, le chanoine est représenté sur sa pierre tombale vêtu des mêmes insignes que le prêtre. Jean de Baubigny, les frères Gevrey ou encore André Dupont (Annexe IV, fig. 101, p. 223) portent ainsi une aube et une chasuble. On distingue même l'étoile à leur cou et le manipule à leur bras gauche. Cette tenue liturgique n'a rien de surprenant dans la mesure où ces derniers sont également prêtres. Un des éléments qui peut distinguer le chanoine du prêtre reste le port de l'aumusse ecclésiastique qui devient vers la fin du Moyen Âge leur insigne propre. Cette courte pèlerine, mise en valeur avec la représentation de Pierre Chiffonye (Annexe IV, fig. 102, p. 223), est souvent fourrée. Elle se distingue surtout par le capuchon porté sur leur tête durant les offices de l'hiver. Néanmoins, seuls trois effigies funéraires de chanoines bourguignons, toutes postérieures au XV^e siècle, portent l'aumusse (Annexe IV, fig. 103, p. 224). Le plus souvent, leur tête est nue et laisse ainsi apparaître leur tonsure.

La seconde tenue arborée par les chanoines est plus modeste. Martin de Pasques (Annexe IV, fig. 104, p. 223) ou encore Celse Morin sont représentés uniquement vêtus d'une simple aube. Hormis la tonsure, rien ne laisse présager de leur appartenance à un chapitre canonial. Ces derniers ne sont sans doute pas prêtres, ce qui est possible pour un chanoine.

- Les moines et moniales

Le corpus funéraire de cette étude rassemble au total 52 monuments à l'effigie de moines et 3 à l'effigie de moniales. C'est assez peu en regard du nombre d'abbayes et de couvent établis en Bourgogne et en regard du nombre de religieux qui composent chacune des communautés. Mais

⁹⁴ Bien que parcellaire, l'inscription funéraire de Renaud de Chateauvillain semble confirmer cette charge : « [AN]NO :: DNI :: M :: CCC :: [...] VI :: KALENDAS :: JUINII :: / OBIIT :: MAGISTER :: RENAUDUS :: DE :: CASTRO :: VILLANO :: CANO/NICUS :: ET :: CAN[TOR HUIUS ECCLESIE] :: ANIMA :: EIUS :: REQUIESCAT :: IN :: PACE :: AMEN ».

c'est somme toute assez logique compte-tenu du fait que les moines sont moins enclins à pouvoir bénéficier d'une sépulture de prestige. Dans ce mode d'inhumation, les abbés sont évidemment privilégiés. C'est ainsi que traditionnellement la salle capitulaire leur est réservée alors que le cloître accueille lui les sépultures des religieux de moindre rang⁹⁵.

Sur le plan vestimentaire, on pourrait penser que l'habit monacal est beaucoup plus simple à appréhender. C'est sans compter sur les différents ordres établis en Bourgogne. D'une manière générale quel que soit l'ordre, les titres détenus et les fonctions exercées au sein de la communauté, l'effigie funéraire du moine le représente toujours un vêtement assez ample et dont la largeur des manches est parfois prononcée (Annexe IV, fig. 105, p. 225).

Les bénédictins et les cisterciens très largement majoritaires dans ce corpus portent des tenues assez similaires. La confrontation de la représentation d'Hugues Brun (Annexe IV, fig. 106, p. 225), moine cistercien de l'abbaye du Miroir avec celle d'Eudes de Bèze (Annexe IV, fig. 105, p. 225), moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Seine en apporte la preuve. Sans la connaissance du lieu d'inhumation et l'inscription funéraire, il est pratiquement impossible d'utiliser l'iconographie funéraire pour différencier les deux ordres.

Les chartreux et les frères des ordres mendiants offrent des représentations peu différentes. L'effigie de Jean de Gohenans (Annexe IV, fig. 107, p. 226), seul chartreux de ce corpus, le représente vêtu de la robe de bure. Le scapulaire, comme une tunique, est dissimulé par les plis du vêtement. Les dominicains portent une tenue assez similaire. Ils portent, à l'image de cet inconnu inhumé aux Jacobins de Dijon (Annexe IV, fig. 108, p. 226), une robe sur laquelle prennent place un scapulaire et parfois un capuchon. Les frères Chevigny (Annexe IV, fig. 109, p. 227), tous deux franciscains, portent également une robe de bure complétée par un capuchon au large col posé sur la robe. Ce large col, appelé aussi coule, n'est pas cousu à l'habit.

Au-delà des simples variations de couleur qui ne semblent pas avoir été retranscrites sur les plates tombes médiévales⁹⁶, les principales différences entre les ordres interviennent surtout au niveau de la tête, de la taille et des pieds des personnages. Ce capuchon précédemment présenté et porté ici ouvert est caractéristique des familles franciscaines des frères mineurs et des conventuels⁹⁷. Un morceau de la plate tombe de Nicolas Guiotelli (Annexe IV, fig. 110, p. 227), ministre provincial de l'Ordre, conservée Musée des Beaux-Arts de Troyes démontre que le capuchon pouvait très bien couvrir la tête. De même, il convient de remarquer que les frères des ordres mineurs sont les seuls à porter à leur taille le cordon noué, lui aussi caractéristique de tous les franciscains. Les trois nœuds qui apparaissent pleinement sur les représentations funéraires symbolisent les vœux prononcés :

⁹⁵ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... » *op. cit.*, p. 281.

⁹⁶ Se référer au chapitre concernant la coloration des monuments funéraires p. 89 et suivantes.

⁹⁷ GIORGI (R.), *Symboles et cultes de l'Eglise*, Guide des Arts, Editions Hazan, Paris, 2005, p. 110.

pauvreté, chasteté et obéissance⁹⁸. Une dernière différence arborée par les effigies funéraires des frères mendiants concernent les pieds qui sont représentés nus. C'est particulièrement visible pour les frères Chevigny (Annexe IV, fig. 109, p. 227). D'autres monuments funéraires occidentaux comme cette double représentation de frères franciscains inhumés aux Cordeliers de Vienne⁹⁹ attestent de cette réalité (Annexe IV, fig. 111, p. 228). Les pieds ne sont cependant pas toujours complètement dénudés. Ainsi, la plate tombe du frère Donato (fig. 112, p. 228), moine franciscain inhumé en 1308 dans l'église San Lorenzo de Naples, représentent une effigie pourvue de tous les attributs franciscains avec comme seule distinction les sandales matérialisées par les lanières passant par-dessus les pieds.

Au final, à la différence des abbés, les effigies funéraires des moines sont loin d'être d'une parfaite singularité. Des détails de l'habit permettent bien de distinguer les différents ordres.

En ce qui concerne les moniales, il est beaucoup plus difficile de tirer des généralités compte tenu du faible nombre d'individus représentés dans ce corpus. Il faut juste constater que leur tenue vestimentaire est sensiblement identique à celle des abbesses, la crosse en moins. Elles portent toujours cette longue et ample robe (Annexe IV, fig. 113, p. 229). Leurs mains sont jointes et leur tête est couverte d'un voile, de préférence serré autour du visage. Comme les rares effigies funéraires bourguignonnes de moniales ne concernent que les cisterciennes de Tart-l'Abbaye¹⁰⁰ et les bénédictines de Saint-Andoche d'Autun¹⁰¹, il n'est pas possible d'effectuer de grandes comparaisons entre les différents ordres féminins. Pourtant des représentantes des ordres mineurs comme celui des Clarisses ont également pu bénéficier de monuments funéraires reprenant les mêmes canons que les hommes en ce qui concerne les distinctions vestimentaires, à l'image de la plate tombe de Godelieve (Annexe IV, fig. 114, p. 229).

- La figure de l'archidiacre

Le corpus funéraire bourguignon présente la particularité de ne pas rassembler beaucoup d'archidiacres. Et parmi les quatre recensés, seuls deux ont bénéficié d'un monument funéraire à

⁹⁸ François d'Assise, *Regula bullata*, in *Opuscula sancti patris Francisci Assisiensis*, denuo edidit iuxta codices mss. Cajetan Esser, Grottaferrata 1978, Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi, XII, chap. I, p. 226.

⁹⁹ Minoritenkirche, Vienne, Autriche.

¹⁰⁰ L'abbaye de Tart, située dans la commune de Tart-l'Abbaye (canton de Genlis (21)), fut la première maison féminine de l'Ordre cistercien. La communauté des Bernardines fut déplacée de Tart à Dijon, lors de la réforme en 1623. Il ne reste aujourd'hui sur les lieux de Tart que quelques ruines de ce qui fut l'abbaye-mère des Bernardines fondée vers 1125.

¹⁰¹ L'Abbaye Sainte-Marie et Saint-Andoche d'Autun est une abbaye royale de moniales bénédictines fondée en 592 par la Reine Brunehaut dans Autun *Intra-muros*, département de Saône-et-Loire. Elle se situait au niveau des n° 1-7 de la rue Saint-Germain actuelle. L'église médiévale fut détruite au 15^e siècle.

effigie. Malheureusement pour nous, la plate tombe d'Étienne de Thuillier, chanoine et archidiacre de Chalon a été rendue inexploitable par son emploi dans le pavement du collatéral nord de la cathédrale Saint-Vincent et par l'usure engendré par son foulement quotidien. Le seul monument encore exploitable reste donc la dalle funéraire de Gui de La Palu (Annexe IV, fig. 115, p. 230), inhumé en 1255 dans le couvent des Jacobins de Dijon, connu uniquement grâce au relevé de Pierre Palliot.

Le personnage représenté en pied est vêtu d'une aube. Un manipule pend à son bras gauche. Sa tête qui repose sur un coussin funéraire semble tonsurée et il tient dans ses mains un livre liturgique.

- Les représentants des ordres militaires

La Bourgogne ducale est riche d'un certain nombre d'établissements établis au XII^e siècle par des ordres religieux militaires dans ce délicat contexte des guerres saintes chrétiennes. Le corpus funéraire bourguignon regroupe ainsi 6 effigies de ces chevaliers du Christ inhumés dans leur commanderie.

Le plus ancien portrait en pied conservé représente Étienne de Tilchâtel (Annexe IV, fig. 116, p. 230), frère de la chevalerie de l'Ordre du Temple selon son inscription funéraire, inhumé le 24 janvier 1272¹⁰² à la ferme templière de Fontenotte¹⁰³. Cette représentation présente des traits peu courants pour une effigie funéraire¹⁰⁴. Elle fait figurer un homme vêtu d'une sorte de surcot et d'un

¹⁰² Transcription de l'inscription funéraire d'Étienne de Tilchâtel : « (fleur de lys) + CEST LA SEPOSTURE DE M/ONSEIGNOR ESTIENNE DE TRICHASTAIL FRERE [DE LA CHEVALERIE DU TEMPLE QUI TRESPASSA] LAN DE LINCON NOSTRE SEIGNOR M ET II CENS ET SEPTATE ET I LA IX K[A]L(ENDE) DE FEVRIER QUE DEX ASSOILLE ». Dans le nouveau style, le 9^e jour des calendes de février 1271 correspond bien au 24 janvier 1272.

¹⁰³ Cette plate tombe longtemps conservée dans cette ferme templière de Fontenotte a connu un destin chaotique. Dans son article intitulé « la maison du temple de Fontenotte », in *MCACO*, tome XX, 1935, p. 343-347, Eugène Fyot atteste que « la pierre est la plupart du temps à demi cachée par le fourrage que l'on dépose dans la chapelle. En 1962, l'intégralité de ce bâtiment est démontée pour être reconstruit sur le site de « La Bergerie » située à la sortie de Dijon, en direction de Corcelles-les-Monts. Jean-Bernard de Vaivre affirme dans son article « sept dalles tumulaires de la maison de Tilchâtel », in *Cahiers d'Héraldique IV*, le Léopard d'Or, Paris, 1983, p. 137-146, que la dalle a bien été déménagée avec l'édifice. Malheureusement, les propriétaires actuels ne nous ont pas permis de confirmer cela par une visite sur place. Quoiqu'il en soit, il existe plusieurs moulages réalisés avant le démontage de l'édifice. Celui que nous utilisons figure aujourd'hui dressé contre le mur ouest à l'intérieur de l'église Saint-Florent de Tilchâtel. Jean-Bernard de Vaivre rapporte quant à lui l'existence d'un autre moulage « scellé au mur du midi d'une maison de village de Châteauneuf-en-Auxois (21) ».

¹⁰⁴ Le large trait de la gravure ou encore la disproportion des corps et des mains en particulier laissent planer un doute quant à l'authenticité du monument. Peut-être est-ce seulement dû à une mauvaise copie de l'original. Mais c'est d'autant plus curieux lorsque l'on constate que l'effigie adopte une posture très inhabituelle pour le XIII^e siècle. Loin d'être statique et stéréotypée, l'effigie présente un personnage en mouvement, la tête tournée de côté et les mains ni jointes ni croisées.

manteau dont la partie supérieure, uniquement visible, couvre les épaules ainsi qu'une partie des bras. Sa tête est couverte d'un bonnet d'étoffe formant une sphère aplatie pourvue d'un pédicule sommital qui laisse néanmoins jaillir de longs cheveux bouclés en spirale. L'insigne de l'ordre du Temple apparaît sur l'épaule gauche¹⁰⁵ du personnage sous la forme d'une croix grecque simple¹⁰⁶.

Notre corpus est également riche de deux autres représentations de Templiers. À la différence d'Étienne de Tilchâtel, ces derniers sont représentés en armes. Le Musée de Semur-en-Auxois possède ainsi l'effigie funéraire d'un homme en armes malheureusement anonyme (Annexe IV, fig. 117, p. 231) mais dont l'attitude générale laisse présumer son appartenance à l'ordre du Temple¹⁰⁷. Il est vêtu d'une cote de mailles le recouvrant du cou aux pieds sur laquelle repose un surcot sans manche descendant sous les genoux. Ses mains sont jointes. Ses yeux sont fermés et ses cheveux sont mi-longs malgré une tonsure bien visible. À sa taille figure une ceinture à laquelle est attaché le fourreau qui contient son épée. Un écu tenu en bandoulière figure à sa taille. La croix arborée par le personnage ainsi que sa tonsure caractérisée permettent malgré l'absence d'une inscription funéraire de rattacher ce personnage à l'ordre du Temple.

Un argument cependant vient de la confrontation de cette dalle avec celle de Guillaume de Fougerolles (Annexe IV, fig. 118, p. 231), commandeur de Bure¹⁰⁸, inhumé en 1351 dans l'église de Bure-les-Templiers¹⁰⁹. Cette plate tombe d'époque hospitalière représente le personnage pourvu de tous ses attributs militaires. Il est vêtu d'une cote de mailles le recouvrant de la tête aux pieds sur laquelle repose un surcot sans manche aux couleurs de ses armoiries descendant à mi-cuisses. Il est casqué. Ses yeux sont ouverts. Ses coudes sont protégés par des coudières, ses genoux par des genouillères et ses jambes par des jambières. Il porte des éperons. Ses mains sont jointes. À sa taille

¹⁰⁵ Dans son article (« Sept dalles tumulaires de la maison de Tilchâtel », *op. cit.*), Jean-Bernard de Vaivre affirme par erreur que cette croix devait « se trouver sur le côté droit suivant les prescriptions du Pape Eugène III. Cette croix rouge a certes été accordée en 1147 aux Templiers par ce Pape, mais sur l'épaule gauche, du côté du cœur, comme c'est bien le cas sur cette représentation d'Étienne de Tilchâtel.

¹⁰⁶ La forme de la croix des Templiers n'a jamais véritablement été fixée. L'iconographie templière la fait figurer par une croix grecque qui peut être simple, ancrée, fleuronnée ou pattée. Quelle que soit sa forme, elle indique l'appartenance des Templiers à la chrétienté et la couleur rouge qui ne semble pas apparaître sur les effigies funéraires rappelle le sang versé par le Christ. Cette croix exprime aussi le vœu permanent de croisade à laquelle les Templiers s'engageaient à participer à tout moment.

¹⁰⁷ Cette dalle, fragmentaire dans sa partie inférieure a été découverte lors de travaux près de la collégiale de Semur-en-Auxois (21).

¹⁰⁸ Transcription de l'inscription funéraire : «/ CONMANDEOURS : DE : BURES : LI : QUEL : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : / CCC : CINQUANTE : TROIS : LE : / IOUR : DEVANT : LA : FETE : SAINTE : CROIX : EN : SEPTEMBRE ».

¹⁰⁹ Fondée entre 1120 et 1133, Bures est la première commanderie templière de Bourgogne. (Se référer à ROGER (J.-M.), *Le prieuré de Champagne des Chevaliers de Rhodes : Thèse de paris IV 2001*, Université Paris-Sorbonne, 2003). Elle représente le cœur du village médiévale de Bure-les-Templiers (cton de Recey-sur-Ource, arrt de Dijon (21)). La commanderie, sous l'impulsion des propriétaires et de l'association « Les amis de la commanderie de Bure-les-Templiers » créée en 2009, fait actuellement l'objet de travaux très importants pour la remettre en état. La chapelle, en partie transformée, existe toujours et sert d'église paroissiale.

figure une ceinture à laquelle est rattaché le fourreau qui contient son épée. La même croix que celle de l'inconnu de Semur figure sur les armoiries et le plastron de Guillaume de Fougerolles.

Les autres monuments funéraires conservés concernent également des membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem¹¹⁰. Il s'agit de trois plates tombes toutes datées du dernier tiers du XV^e siècle. C'est un nombre important pour une période et une zone géographique assez restreintes¹¹¹. Ces trois dalles représentent des effigies assez similaires, mais par l'état de conservation, la plate tombe de Guynot de Monge (Annexe IV, fig. 119, p. 232) est de loin la plus exploitable¹¹². Le costume de l'hospitalier prend la forme d'un long et ample surcot pourvu d'un col fourré sur lequel prend place « l'habit », un manteau caractéristique de l'Ordre avec, comme pour les templiers, une croix grecque pattée, figurée sur l'épaule gauche de chacun des personnages. Ce manteau est maintenu autour du cou par une cordelette. Guynot de Monge et Nicolas de Robecourt (Annexe IV, fig. 120, p. 232) portent à leur taille un autre insigne caractéristique. Il s'agit d'une croix grecque plate suspendue à leur ceinture par deux cordelettes et à laquelle est rattachée une suspension complexe composée d'une dizaine d'éléments. Guynot de Monge est cependant le seul des trois personnages à porter à sa taille une aumônière fermée d'un lacet et de laquelle pendent trois autres décorations.

Les effigies funéraires ecclésiastiques reprennent toutes le costume liturgique correspondant à la fonction exercée par le défunt. Les prêtres sont parmi les plus faciles à identifier. La tâche est déjà moins évidente en ce qui concerne les évêques et les abbés tant les attributs sont communs aux deux fonctions. On pourrait penser que la figure du moine pourrait poser moins de problème. Cependant il est bien difficile de distinguer l'ordre à partir d'une effigie funéraire. L'absence d'indications colorées concernant la robe de bure ou encore le scapulaire est évidemment un frein. Seuls les ordres militaires avec leurs insignes distinctifs et les chanoines avec l'aumusse si caractéristiques sortent du lot. Pourtant, ce sont ces personnages qui sont les moins bien représentés en ce qui concerne le costume funéraire.

¹¹⁰ Connu généralement comme ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mais aussi sous le nom d'ordre de l'Hôpital, d'ordre Hospitalier ou plus simplement les Hospitaliers et en latin : *Ordo Hospitalis sancti Johannis Ierosolimitani*, l'appellation complète de cet ordre catholique est bien l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte.

¹¹¹ Dans son étude, Greenhill (*Incised effigial slabs...op. cit.*, p. 219-220) avance l'idée que les Hospitaliers sont mieux représentés sur le plan funéraire que les Templiers. Il dénombre pour cela 4 plates tombes, deux à Douai datées de 1440 et 1452, une à Rouen datée de 1530 et celle de Guynot de Monge inhumé à Dijon en 1498. Il ne semble cependant pas connaître les dalles de Nicolas de Robecourt inhumé en 1467 à La Madeleine de Dijon et Barthélémy Fournier inhumé en 1470 à la commanderie du Temple de Rougemont (Commune du canton de Sennecey-le-Grand (71)).

¹¹² La plate tombe de Nicolas de Robecourt aujourd'hui disparue n'est connue que par une gravure réalisée par l'équipe de Roger de Gaignière (Adhémar, tome II, planche 1193). Celle de Barthélémy Fournier semble toujours en place dans la chapelle de la commanderie de Rougemont. Cependant, nous n'avons pas pu pénétrer dans les lieux compte-tenu du fait que « le site ne se visite pas ». Il faut donc se contenter d'un estampage assez médiocre publié dans les *Annales de l'académie de Mâcon*, 3^e série, tome XX, p. 167.

3. Les figures funéraires particulières

Il faut à présent insister sur des formes particulières de représentations qui concernent l'ensemble du corps social évoqué. En effet, il peut arriver que l'iconographie funéraire dépasse l'image stéréotypée de l'homme en armes ou du prélat pour insister plus particulièrement sur la personnalité même du défunt. Ainsi les représentations de transis, de malades, les enfants ou encore les universitaires méritent d'attirer plus spécifiquement notre regard.

a) *La figure de l'universitaire*

Avec la multiplication des universités, la fin du Moyen Âge se caractérise par une ouverture à la culture et à l'enseignement qui transparait jusque sur les sépultures. F. A. Greenhill, dans son volume consacré aux plates tombes à effigies, consacre tout un chapitre au « vêtement académique »¹¹³. Le corpus funéraire bourguignon, sur lequel il s'appuie finalement peu, présente pourtant la particularité de rassembler un nombre important de personnages formés à l'Université.

Le titre universitaire le plus élevé est celui de docteur. Dix défunts portent directement ce grade dans leur inscription. L'enseignement le plus renommé est la théologie. L'abbé de Saint-Bénigne de Dijon Pierre de Courbeton († 1379) (Annexe IV, fig. 121, p. 233) est ainsi nommé « SACRAE THEOLOGIE DOCTOR OLIM¹¹⁴ ». Le droit et la médecine sont aussi des arts représentés dans les inscriptions bourguignonnes. L'abbé de Saint-Seine, Jean IV de Blaisy porte ainsi le titre de « docteur en décret » dans son épitaphe, alors que celle d'Augustin de Masol de Casal rapporte que ce dernier était « DOCTEUR ES ART ET EN MEDECINE AYANT / ETE TENU POUR LE PLUS ESTIME / MEDECIN DE SON TEMPS ».

Ce prestigieux titre universitaire exhibé si fièrement dans l'inscription funéraire ne transparait pas toujours sur l'effigie. D'une manière générale, les grands prélats arborent prioritairement le costume liturgique traditionnel. Pierre de Courbeton (Annexe IV, fig. 121, p. 233) est ainsi figuré en abbé, vêtu de sa robe de bure avec pour seul signe distinctif sa crosse. Le monument funéraire d'Alain de Lille (Annexe IV, fig. 122, p. 233) présente une effigie différente. Outre le fait que ce monument a été réalisé bien après la mort du personnage¹¹⁵, ce tombeau se

¹¹³ GREENHILL (F. - A.), *Incised effigial slabs... op. cit.*, p. 112 -128;

¹¹⁴ Trad. : « autrefois docteur en théologie sacrée ».

¹¹⁵ Né avant 1128 à Lille, ce théologien et poète renommé est mort vers 1202 à Cîteaux où il s'est retiré vers la fin de sa vie. Le relevé folio 18 du Manuscrit IV de la Collection de Bourgogne prouve par l'iconographie que ce monument n'est absolument pas contemporain de la mort du personnage. Un indice quant à sa probable date

démarque du précédent par une effigie représentant le défunt vêtu d'une chasuble et d'un manteau. Il porte surtout le camail ecclésiastique ainsi qu'une barrette, similaire à celles qui furent accordées aux cardinaux en 1464 par le Pape Paul II¹¹⁶. Augustin de Masol de Casal (Annexe IV, fig. 123, p. 234) n'a pas quant à lui à porter de tenue ecclésiastique compte-tenu du fait qu'il ne semble appartenir à aucun ordre religieux¹¹⁷. La médiocre qualité du dessin du Père Claude-François Lachère ne permet malheureusement pas de déterminer avec précision tous les éléments de son costume. On distingue surtout ce long manteau et l'aumônière qui est rattachée à sa ceinture. Il faut également noter que le personnage porte sur sa tête une sorte de calot. Il est cependant bien difficile de déterminer s'il s'agit d'un élément marqueur de son grade. Il faut plus certainement se fier à la pièce de verrerie qui figure au-dessus de son épaule droite. Cette dernière est ce que l'on appelle un *matula*, ustensile destiné à inspecter les urines et qui devient l'insigne corporatif des médecins¹¹⁸.

Le grade inférieur au doctorat est comme à ce jour la licence. Parmi ce corpus, 13 défunts détiennent une licence. Il s'agit pour la plupart de licenciés en lois ou décrets. L'habit liturgique ou militaire supplante cependant le costume universitaire. Pierre de Fontette, « LICENCIE EN DROIT ABBE DE S[ain]T SEIGNE » est représenté en abbé sur sa tombe. De même, Guillaume de Cluny « S[I]R[E] DE / CO[N]FORGIEN LICEN[CIE] EN LOIZ ET EN DECRET » est figuré en armure sur sa plate tombe. Il est cependant beaucoup plus difficile pour les laïcs de déterminer si la tenue qu'ils arborent comporte un lien avec leur grade universitaire. Pierre Morel (Annexe IV, fig. 124, p. 234), « CLERC LICENCIE EN LOIS CONSEILLER ET . ADVOCAT . DE / MON SIGNOUR LE DUC ET CONTE DE BOURGOIGNE », est représenté tête découverte simplement vêtu d'un long et ample manteau posé sur un surcot resserré à la taille par une ceinture. Quant à Gauthier Bilocard (Annexe IV, fig. 125, p. 235), « EN SON VIVANT LICEN[cie] ES DROIT CONSEILLIER DU ROY EN / LA COURT DE PARLEMENT DE BOURGOGNE », il est représenté avec sensiblement la même tenue vestimentaire à ceci près qu'il porte en plus une aumônière à la ceinture, mais surtout, une barrette à la tête. Ce cas de figure se reproduit exactement sur la dalle de la famille Bayet (Annexe IV, fig. 125, p. 235) inhumée à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon. Vincent, le fils, « LICEN[cie] . EN . LOYS », porte strictement la même tenue que son père, à savoir, surcot et long manteau fourreau, avec pour seule différence le calot qu'il porte sur la tête.

En ce qui concerne les représentations spécifiques aux universitaires, il faut reconnaître que la plate tombe d'Étienne de Sainte-Croix (Annexe IV, fig. 126, p. 236) est un véritable modèle du

de réalisation nous est d'ailleurs fourni par le bas-relief christique qui surplombe le tombeau du prélat avec la mention de l'année 1482.

¹¹⁶ GIORGI (R.), *Symboles et cultes op. cit.*, p. 93.

¹¹⁷ L'épithète « noble et scientifique » qui précède son patronyme est un argument supplémentaire de l'appartenance du personnage à l'aristocratie médiévale.

¹¹⁸ LEGOFF (J.), TRUONG (N.), *Une histoire du corps au Moyen Âge*, collection Histoire, Liana Levi, Paris, 2003, p. 133-134.

genre. Licencié en droit civil et canonique¹¹⁹, Étienne de Sainte-Croix, également chanoine de Saint-Vincent de Chalon et de Sainte-Marie de Beaune, est vraisemblablement mort après 1361¹²⁰. Elle offre ainsi la représentation du parfait universitaire faisant la leçon à ses élèves (Annexe IV, fig. 128, p. 237). Nommé à de nombreuses reprises « *magister* » dans les sources¹²¹, on le voit donc enseignant du haut d'une chaire à ses élèves assistant à son cours magistral¹²². L'un d'entre eux est d'ailleurs levé et s'apprête à interrompre le maître afin de lui poser une question. Le surveillant, représenté sous la chaire tenant dans sa main droite un bâton (Annexe IV, fig. 129, p. 237), lui fait signe de son bras tendu, de se taire et de s'asseoir. On connaît même la nature exacte de sa leçon qu'il argumente l'index de la main droite levée à travers l'ouvrage qui figure ouvert devant lui, offrant ainsi aux regards du spectateur les versets suivants du livre des Proverbes :

Transcription du livre du maître : INITIUM SAPIENTE TIMOR DOMINI SAPIENTAM ATQUE DOCTRINAM STULTI DESPICIUNT¹²³ Livre des Proverbes (I, 7)

Il est assez difficile d'identifier le costume du personnage qui est en grande partie masquée par la tribune¹²⁴. Mais il semble porter une sorte de tunique avec un capuchon bordé de fourrure jeté sur ses épaules. Au-delà de vêtement, c'est surtout l'iconographie générale qui doit retenir notre attention. Cette plate tombe reprend le modèle tout à fait caractéristique des universitaires parisiens

¹¹⁹ Transcription de l'inscription funéraire : « (petite croix) + HIC : JACET : DNS : STEPHANUS : DE SANCTA : CRUCE : LICENCIAT : UTROQUE / : IURE : CANONIC : ECLESIAE : CABILONENSIS : ET : BE : MARIE : BELNENSIS : QUI : FUNDAVIT : IN : ISTA : CAPELLA : QUATUOR : ANNIVERSARIA : / : CELEBRANDA : PERPETUO : SINGULIS : DIEBUS : MERCURII / : QUATUOR : TEMPORUM : OBIIT : ANNO : DNI : M : CCC : L :

¹²⁰ Sa date de décès ne peut aucunement correspondre à l'année 1350. En réalité, ce monument a été commandé et réalisé du vivant du personnage. La date de décès qui figure à la toute fin de l'inscription n'a jamais été complétée, d'où l'espace laissé vide dans le bandeau funéraire. Le personnage est décédé après 1361 compte-tenu des mentions d'archives de la note suivante et il n'est d'ailleurs pas du tout certain qu'il ait bien été inhumé sous cette dalle.

¹²¹ ADCO G 2918/13, fol. 124v. : « *Auditus fuit compotus terminatus et clausus die jovis ante Penthecosten anno M CCCLVIII presentibus magistris J. Cambellani, Stephani (sic) de Sancta Cruce, Andrea de Rubeomonte, Hugone de Hurchiis, Raymondo de Brione et J. Belorget.* » ; ADCO G 2918/13bis, fol. 137r. : « *Item die lune sequenti Perreneto de Fretis qui iuit apud Cabilonem erga magistrum Stephanum de Sancta Cruce et apud Brion erga Johannem de Brione et apud Eduam erga Gaucherium de Musign... ad citendum ipsos Beln... in capitulo ecclesie Il flor. Item dicta die lune dicto Robacho qui yuit apud Diuionem ad citendum magistrum Petrum de Flaigneyo Beln... in capitulo...* » (L'acte est du 30 août 1361). Je remercie ici mon ami et collègue Jean-Pierre Brelaud pour m'avoir communiqué ces mentions.

¹²² Parmi ces huit élèves, deux ressemblent fortement à des filles, en particulier en raison de leur coiffure. Il s'agit probablement d'une maladresse du tombier car les universités médiévales sont exclusivement réservées aux garçons. Les filles souhaitant accéder au savoir doivent se contenter d'un enseignement particulier à la maison.

¹²³ Trad. : « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Les sots méprisent la sagesse et la doctrine ».

¹²⁴ GREENHILL (F. - A.), *Incised effigial slabs... op. cit.*, p. 122-123.

(Annexe IV, fig. 130, p. 238)¹²⁵. La collection Gaignières révèle ainsi l'existence de modèles très similaires¹²⁶. Outre son iconographie, la plate tombe d'Étienne de Sainte-Croix pose évidemment la question du statut du personnage. On peut être surpris qu'un chanoine bourguignon licencié en lois s'arroge le droit de reposer sous un monument le représentant comme enseignant. Certes il est avéré qu'il possédait le titre de *magister*. Cependant, toutes les autres plates tombes de ce type sont à l'effigie de docteurs et de professeurs titulaires d'une chaire à l'université de Paris. Tout porte à croire qu'Étienne de Sainte-Croix et plus encore son collègue Chabert Hugon sont à l'origine d'une typologie qui visera jusqu'à la fin de la période médiévale à représenter les universitaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ce n'est donc pas le titre de licencié en droit, mais bien celui de magister qui vaut cet honneur à Étienne. Ceci explique le fait que les nombreux docteurs bourguignons ne se sont jamais faits représentés de la sorte.

Pour en terminer de cette confrontation des titres universitaires avec l'iconographie funéraire, il convient d'observer que seuls 4 défunts bourguignons disposent du grade de bachelier. Les frères bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon Jean de Ronchal et Pierre Henry, respectivement bachelier en décret et théologie sont modestement représentés vêtus des habits monastiques habituels. Philibert Lecartey, Licencié en lois et bachelier en décret figure lui aussi sous ses habits de chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Seule la représentation de Pierre Chauchier (Annexe IV, fig. 97, p. 220), « prêtre bachelier en droit canon et natif de Fontaine-lès-Dijon », sort de l'ordinaire. Elle est à rapprocher de celle d'Étienne de Sainte-Croix dans la mesure où il figure vêtu de ses habits sacerdotaux assis dans un trône en train de lire un passage biblique. La seule différence avec la représentation de l'universitaire réside dans le fait que le personnage ne fait pas la leçon à des élèves, mais bel et bien aux passants et fidèles qui contemplant sa plate tombe.

¹²⁵ F. A. Greenhill voit à juste titre à travers cette concentration de monuments parisiens la marque de fabrique d'un atelier implanté en Ile de France et spécialisé sur ce modèle (GREENHILL (F. - A.), *Incised effigial slabs... op. cit.*, p. 122). Il y a de fortes raisons de croire que la plate tombe d'Étienne de Sainte-Croix provient ce même atelier parisien. Il n'existe aucune autre dalle de ce type en Bourgogne et même en dehors du bassin parisien. Aussi, il est difficilement envisageable qu'un tombier bourguignon ait reproduit cette iconographie si particulière.

¹²⁶ La première représentation de ce type concerne la plate tombe de Chabert Hugon établie aux chartreux de Paris (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 781). Docteur en droit, archidiacre de Mâcon, obéancier de Saint-Just de Lyon, ce personnage présente surtout l'intéressante particularité d'être tout comme Étienne de Sainte-Croix, chanoine de Chalon. Comme il est décédé en 1352, il y a donc de fortes raisons de croire qu'Étienne s'est inspiré de la plate tombe de Chabert pour commander la sienne qu'il a fait rapatrier sur ses terres de Sainte-Croix. Sur le même modèle, mais quelques décennies plus tard, on peut également citer la plate tombe de Jean de Villeneuve de Guingamp inhumé en 1417 à Saint-Yves de Paris (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1049), celle d'Hervé Poscourd, professeur de décret du diocèse de Léon inhumé en 1433 également à Saint-Yves de Paris (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1091), ou encore celle de Jean Guillaume, docteur et professeur en décret inhumé en 1491 à Notre-Dame de Paris (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1300).

b) Les malades : la figure du lépreux

Dans les représentations funéraires médiévales, l'individu est toujours représenté dans son intégrité. Aucune blessure, aucune cicatrice ou encore aucun stigmate de la vie, si ce n'est parfois quelques rides, ne sont représentés. Pourtant, les morts accidentelles ou violentes dues à la guerre notamment sont assez fréquentes. Mais comme le prouve cette représentation du gisant de Guillaume de Pontailler (Annexe IV, fig. 131, p. 238), qui, comme le précise son inscription funéraire « MO[U]R/UT A . LA . RENCO[N]TRE . DE . BUSSY . LE . XIII . JOUR . DE . MARS . LAN . MIL . CCCC . LX . ET . X »¹²⁷, seule la lecture de l'inscription funéraire permet de le déceler. Il semble en aller de même pour la maladie qui ne marque jamais l'effigie funéraire.

La seule exception à cette règle semble émaner des rares représentations de malades. Parmi la richesse du corpus funéraire bourguignon, nous avons la chance de posséder des monuments funéraires retrouvés à la chapelle de la Maladière de Dijon¹²⁸. En effet, outre la Peste qui s'introduit par phases successives à la fin du Moyen Âge et qui incarne une mort brutale, soudaine et sauvage, la lèpre qui s'étend en Europe Occidentale à partir du VII^e siècle constitue un des grands problèmes sanitaires du Moyen Âge. Notre corpus bénéficie ainsi de 6 plates tombes de malades inhumés dans cet édifice entre 1475 et 1491. Elles sont par chance conservées dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon.

Au-delà de l'inscription funéraire qui rappelle à chaque fois l'entrée du personnage à la maladrerie à travers la formule « QUI FUT RENDU CEANS », ces plates tombes caractéristiques se distinguent par une iconographie spécifique aux lépreux (Annexe IV, fig. 132, p. 239). Chacun des personnages est ainsi représenté debout, les mains jointes et vêtu d'un long surcot. Si l'on distingue avec facilité les chausses spécifiques de Regnault Le Moine (Annexe IV, fig. 132, p. 239) ou celles dudit Belin (Annexe IV, fig. 133, p. 239), les mains de tous ces lépreux sont bel et bien nues. Aucun gant ne figure d'ailleurs dans ces représentations.

L'objet le plus significatif de sa maladie reste jusque sur sa pierre tombale la cliquette du lépreux. Cet instrument figure d'ailleurs à la ceinture des six effigies gravées sur les plates tombes

¹²⁷ La rencontre de Buxy est le nom donné à la bataille qui opposa les troupes royales menées par le comte dauphin d'Auvergne aux hommes du duc de Bourgogne lors de la guerre de Bourgogne qui reprend dès 1470. Il s'agit en réalité du siège du village de Buxy (baillage médiéval de Chalon, chef-lieu du canton, arrt de Chalon-sur-Saône (71)) qui se termina tragiquement pour les Bourguignons le 14 mars 1471, malgré la vaine tentative de Philippe de Bresse de débloquer le siège. Une grande partie de l'aristocratie bourguignonne fut décimée lors de cette défaite. Parmi les morts célèbres, il faut citer Claude de Montaigu, chevalier de la Toison d'Or et chambellan du duc de Bourgogne.

¹²⁸ L'ancienne chapelle de la Maladière et la léproserie ont été créées au XII^e siècle au nord du castrum de Dijon, le long de la voie antique qui reliait Lyon à la Germanie. Cet ensemble a été très développé aux XV^e et XVI^e siècles avant d'être transformé en métairie au XVIII^e siècle. Racheté par la ville de Dijon en 1935, cette chapelle est aujourd'hui un lieu de culte orthodoxe.

retrouvées à la chapelle de la Maladière de Dijon. La cliquette est une sorte de crécelle dont le bruit était destiné à avertir tous ceux qui allaient se trouver sur le chemin du malade. Parmi toutes ces obligations et contraintes, le malade devait ainsi secouer cet instrument tous les 5 ou 6 pas afin de prévenir de son arrivée.

Pour en terminer avec cette description rigoureuse des effigies lépreuses, il convient de constater que les 5 hommes ont la tête découverte alors que Cateline Fèvre, la seule femme, porte sur sa tête une sorte de cornette¹²⁹. Il faut aussi observer le visage de chacune des effigies pour constater que leurs yeux sont systématiquement fermés alors la très grande majorité des représentations funéraires font figurer un défunt vivant, les yeux ouverts, dans l'attente de la résurrection¹³⁰. De plus, les dalles les mieux conservées laissent également apparaître un visage quelque peu marqué par la maladie. Ancelet Mouillart (Annexe IV, fig. 134, p. 240) ou encore Claude Le Moine portent sur leurs joues des rides et des plis significatifs de cette corruption du corps.

Outre ces considérations corporelles qui sont le reflet d'une question avant tout spirituelle. La mise en avant de la maladie par la représentation funéraire peut surprendre. Toutes les effigies passées en revue jusqu'à présent participent à la glorification de la mémoire du défunt. Au même titre que l'on est fier d'être chevalier, évêque, abbé, prêtre, moine..., le lépreux assume pleinement sa maladie. Symbole par excellence du péché, le lépreux est aussi l'image du Christ qui se charge de toutes les souillures du corps et qui se fait abject parmi les abjects pour sauver l'humanité¹³¹. Le lépreux reste un pêcheur qui a besoin de libérer son âme et son corps de ses souillures. Le corps souffrant du lépreux est ainsi la lèpre de l'âme¹³². Pauvre entre les pauvres, abandonné tel Job ou Lazare, le lépreux ouvre la voie du salut par la charité qu'il appelle avec sa cliquette et par la sanctification de ceux qui le secourent¹³³.

On retient des lépreux du Moyen Âge les rituels d'exclusions. Le malade devait effectivement porter une tenue spécifique, une robe de ladre de couleur particulière, de manière à pouvoir le distinguer à première vue. Il lui était également remis un certain nombre d'objets qui marquaient encore plus sa mise à l'écart du monde. Il devait ainsi disposer de son propre gobelet, de sa propre écuelle et d'une panetière.

¹²⁹ La plate tombe de Cateline Fèvre inhumée le 7 mars 1475 n'est pas en très bon état. Morcelée, elle est surtout fortement usée et abîmée, ce qui complique considérablement la lecture de la représentation et des inscriptions.

¹³⁰ Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect dans notre chapitre consacré à la lecture du monument funéraire médiéval p. 486 et suivantes.

¹³¹ AGRIMI (J.), CRISCIANI (C.), « Charité et assistance dans la civilisation chrétienne médiévale », In GRMEK (M.-D.), *Histoire de la pensée médicale en Occident, tome I, Antiquité et Moyen Âge*, Editions du Seuil, Paris, 1995.

¹³² LE GOFF (J.), TRUONG (N.), *Une histoire du corps... op. cit.*, p. 125.

¹³³ TOUATI (F.-O.), « Lèpre », in *Dictionnaire du Moyen Âge, op. cit.*, p. 827-828.

Les représentations funéraires ne pas faire figurer tous ces éléments. On ne distingue ni barillet, ni écuelle, ni panetière sur les monuments de la chapelle de la Maladière. Claude Messaigier (Annexe IV, fig. 135, p. 240) est certes représenté avec deux couteaux à ses côtés, l'un à sa droite l'autre entre ces jambes, mais cela ne tient qu'au simple fait qu'il exerçait la profession de coutelier avant son entrée à la maladrerie¹³⁴. Seul ledit Belin (Annexe IV, fig. 133, p. 240) arbore à sa taille un élément différent des autres qui pourrait être une sorte d'aumônière.

Les prescriptions étaient en théorie strictes : défense d'entrer dans une église, un couvent, un moulin, une taverne ; défense d'aller dans une foire ou dans un marché ; défense de sortir déchaussé et sans habit de ladre ; défense de se laver ou de boire ailleurs qu'à son puits et avec son écuelle; défense de toucher à quelque chose avant de l'avoir achetée ; défense d'acheter du vin autrement qu'en le faisant verser dans son barillet; défense de parler à quelqu'un sans se mettre sous le vent; défense de circuler dans les ruelles et les chemins étroits...¹³⁵.

Cependant, ces lois sur les lépreux sont des lois d'hygiène, mais pas d'exclusion. Les lépreux sont au Moyen Âge assimilés à un ordre monastique. Ils sont donc pris en charge par la société. La date d'entrée à la maladière gravée dans leur inscription funéraire indique leur changement de statut. Ces règles abondamment ressassées dans les publications sur le sujet reflètent au contraire la grande liberté accordée aux malades. S'ils n'ont pas le droit de participer aux foires et de fréquenter certains lieux publics, c'est la preuve qu'ils peuvent aller et venir hors de la maladière de manière assez libre.

Les monuments funéraires de lépreux apportent la preuve de cette maladie n'est pas une infamie. Si cela avait été le cas, le défunt ou sa famille n'auraient jamais cherché à perpétuer la *memoria* du lépreux par la pierre tombale. Ces représentations trahissent au contraire des aspects positifs du point de vue spirituel, voire du point de vue social. Les rituels d'exclusions ont certes existé. François-Olivier Touati affirme qu'ils apparaissent au XV^e siècle, lorsque la maladie s'estompe face à la peste et à la tuberculose¹³⁶. Cependant, avec ces plates tombes toutes datées du dernier quart du XV^e siècle, notre corpus conduit pour la Bourgogne à repousser ces rituels au XVI^e siècle, lorsqu'il n'y a plus de lépreux.

¹³⁴ Transcription de l'inscription funéraire de Claude Messaigier : « CY GIST CLAUDE MESSAIGIER / COUSTELIER QUI FUT RANDU CEANS LAN MIL CCCC LX ET X LEQUEL / TRESPASSA LE SEPTIESME IOUR DE / NOVEMBRE LAN MIL CCCC SOIXANTE ET SEZE PRIES POUR LUY ».

¹³⁵ Pour toutes ces questions, il convient de se référer à BERIAC (F.), *Histoire des lépreux au Moyen Âge, une société d'exclus*, Imago, Paris, 1988.

¹³⁶ TOUATI (F.-O), « Lèpre, lépreux », in *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, op. cit., p. 886.

c) *L'enfant, du nouveau-né à l'adolescent*

Le corpus funéraire bourguignon, et le corpus funéraire en général, ne laissent que peu de place à l'enfant. Au total, seuls 8 monuments funéraires de cette étude arborent au moins l'effigie d'un enfant. Cela ne représente que 25 individus sur un total de plus d'un millier de défunts¹³⁷. Cette véritable absence de la figure juvénile est loin de correspondre avec la très forte mortalité infantile qui sévit tout au long de la période médiévale¹³⁸. Avec de tels chiffres, on aurait donc pu s'attendre à voir les églises pavées de petites effigies. Mais ce n'est pas le cas.

Il faut tout d'abord constater que l'enfant n'a pas le même statut que l'adulte dans l'inhumation. En effet, à l'exception des familles royales, l'enfant n'a jamais son propre monument funéraire. Il est toujours représenté sur la plate tombe en compagnie de l'un de ses deux parents, voire des deux. En Bourgogne, la seule véritable exception concerne le monument funéraire des enfants du duc Eudes IV établi au Val des Choues par leur père. Cela n'a rien d'étonnant puisqu'il s'agit de la famille ducale. Malgré l'absence de sources et un dessin peu exploitable, tout laisse à penser que les enfants du duc reposent seuls. Il faut attendre la toute fin du XV^e siècle pour trouver une plate tombe à la taille d'un enfant (Annexe IV, fig. 136, p. 241). Mais cela semble être là les deux uniques exemples bourguignons pour la période médiévale¹³⁹.

Les effigies infantiles figurent donc le plus souvent aux côtés de leurs parents. On dénombre ainsi 4 triples portraits en pied associant le père, la mère et un de leur enfant, et seulement deux triples portraits en pieds associant le père et deux de ses fils. On ne rencontre ainsi jamais la mère seule avec un ou plusieurs de ses enfants. C'est systématiquement le père qui est représenté, accompagné ou non de son épouse.

Il existe en France quelques rares exemples de sépultures infantiles individuelles. Mais elles sont tardives et concernent surtout le XVI^e siècle. La représentation de la plate tombe de Jean-Saladin d'Anglure de Givry (Annexe IV, fig. 137, p. 241), inhumé en 1530 dans l'église Saint-Martin de Nangis¹⁴⁰ met en avant sous une riche arcature un jeune enfant dont les jambes sont emmaillotées alors que ses bras sont libres. Bien qu'il soit représenté dans une sorte de lange, il n'apparaît pas sous les traits d'un nouveau-né mais avec une certaine taille. De plus, il tient dans ses mains deux

¹³⁷ Cette forte proportion de 3 effigies infantiles par monument concerné tient du seul fait que la plate tombe de la famille Le Maire, inhumée dans l'église de Bligny-sur-Ouche en représente à elle seule 16, 11 garçons et 5 filles.

¹³⁸ En moyenne, un enfant sur trois meurt avant un an, et seul un enfant sur deux atteint l'âge de 20 ans (cf ALEXANDRE-BIDON (D.), LETT (D.), *Les enfants au Moyen Âge. V^e - XV^e siècle*, Hachette littératures, Paris, 2004).

¹³⁹ Cette affirmation ne concernent évidemment que les monuments funéraires à effigies ou ceux bénéficiant d'une inscription explicite. Tous les monuments ornés simplement de symboles ne peuvent être pris en compte dans la mesure où rien ne permet de déterminer clairement qui en était le bénéficiaire.

¹⁴⁰ Nangis est une commune située au centre de la Brie, dans le département de la Seine-et-Marne, entre Melun et Provins.

jouets. L'inscription funéraire confirme pourtant la précocité de sa mort par la formule « TRESPASSA A LAAGE DE III MOIS LE III^e OCTOBRE 1530 ». Le monument funéraire de Marie de Beauffremont (Annexe IV, fig. 138, p. 242), inhumée en 1586, bien après Jean-Saladin, dans l'église d'Amillis¹⁴¹ offre une représentation très similaire avec une jeune fille en pied mais dont les jambes sont emmaillotées. Cependant, il s'agit encore une fois d'un décès précoce puisque son inscription funéraire révèle qu'elle « TRESPASSA A AMILLIS LE 2 JANVIER 1586 AGEE DE 4 MOIS ».

La deuxième remarque à formuler concerne la très forte disparité entre les âges des enfants représentés. Les nouveau-nés morts à l'accouchement ou dans les jours qui l'ont suivi sont minoritaires. On n'en dénombre que trois. À chaque fois, celui-ci est représenté emmailloté dans un lange et figuré dressé aux pieds de ses parents (Annexe IV, fig. 139, p. 242). Les parents ne tiennent jamais l'enfant dans les bras. Il convient évidemment d'être représenté les mains jointes, dans l'attitude de la prière¹⁴². Les jeunes enfants sont à peine plus nombreux avec seulement 6 représentations. Leur âge exact est toutefois beaucoup plus difficile à cerner. Il faut uniquement se fier à leur taille qui est pour moitié celle de leurs parents. Leur tenue vestimentaire ne suffit par toujours. En effet, les fils de Thomas de Laubépin (Annexe IV, fig. 140, p. 243) sont représentés, l'un avec une épée l'autre avec une aumônière. Pour un âge équivalent, le plus grand des fils de Claude de Sainte-Croix (Annexe IV, fig. 141, p. 243) semble uniquement vêtu d'un simple b্লাiud. La seule petite fille représentée est celle de Jeanne de France (Annexe IV, fig. 142, p. 244). Elle est vêtue comme les femmes de son époque, à savoir d'une longue et ample robe et d'un voile.

D'une manière générale, les enfants adoptent la même posture que leurs parents. Ils sont généralement représentés debout les mains jointes. Seul, le fils de Claude de Sainte-Croix (Annexe IV, fig. 141, p. 243) est figuré à genoux aux côtés de son père. Le monument de la famille Laubépin (Annexe IV, fig. 140, p. 243) arbore quant à lui une particularité assez singulière. Les enfants sont représentés debout, mais perchés sur des colonnettes de manière à les faire figurer à peu près à la même hauteur que leur père.

La dernière catégorie d'enfants représentés concerne les adolescents. En effet, dans la majorité des cas, l'enfant prend l'apparence d'un âge neutre, idéalisé, proche de celui d'un adulte. Le meilleur exemple fourni concerne la dalle de la famille Le Maire (Annexe IV, fig. 143, p. 244), à Bligny-sur-Ouche. En effet, compte-tenu du nombre d'effigies représentées, les deux parents et leurs seize enfants (11 garçons et 5 filles), on conçoit aisément que le tombier chargé de la réalisation du monument n'a pas cherché à individualiser chacun selon ses propres traits. Il a préféré

¹⁴¹ Amillis est une commune située non loin de Nangis, dans le département de Seine-et-Marne.

¹⁴² S'il ne semble pas exister d'exemples médiévaux d'effigies funéraires parentales tenant dans leurs bras un enfant, nous avons connaissance d'une plate tombe datée de 1575 conservée dans l'église de Borgholzhausen (Borgholzhausen est une ville de Rhénanie-du-Nord (Allemagne)), qui représente une mère, Katharina Leburg, avec son nouveau-né dans les bras.

l'uniformisation du groupe. Cela conduit d'ailleurs à se poser la question des monuments à simple effigie. Peut-on être sûr que l'individu représenté est véritablement un adulte. Le doute est souvent levé par les titres arborés. Mais lorsque le défunt ne possède aucun titre et qu'il est juste dit dans son inscription « noble damoiseau fils de messire Geoffroy de Blaisy, chevalier, seigneur dudit lieu » comme l'est Jacques de Blaisy (Annexe IV, fig. 144, p. 245), on est en droit de se poser la question.

En effet, depuis le début de cette étude de l'effigie funéraire, on ne cesse de constater que le défunt prend de manière assez systématique la figure de l'être social. Le monument représente avant tout le personnage vivant dans la société. Il est ainsi revêtu des habits et attributs propres à son rang et à son statut. L'évêque porte la crosse et la mitre, le chevalier l'épée et la lance. L'enfant n'a peut-être tout simplement pas sa place dans la société féodale telle que la représente le monument funéraire médiéval. Il ne peut ainsi figurer seul sous son propre monument. Les rares parents qui font le choix de représenter leur enfant à leur côté font exception à la règle. Et il n'est d'ailleurs pas exclu que cette forme d'inhumation parentale ne puisse pas simplement s'expliquer par une simple proximité des décès dans le temps. En effet, l'exemple de la famille Maréchal (Annexe IV, fig. 139, p. 242) est particulièrement frappant. Selon l'inscription funéraire gravée sur cette plate tombe, Claude de Busseul, son épouse est très vraisemblablement morte en couche et son bébé après elle. Comme il fallait faire un monument pour inhumer la mère, on a profité de l'occasion pour représenter le nouveau-né à ses côtés. Il est certain que le malheureux enfant n'aurait pas pu obtenir cette faveur si sa mère avait survécue.

d) Transis et formes décharnées du corps¹⁴³

Avec l'Île de France et la Picardie, la Bourgogne est l'une des rares régions françaises où des représentations macabres apparaissent sur quelques monuments funéraires¹⁴⁴. Notre corpus regroupe ainsi 20 monuments arborant des corps dans un état de décomposition plus ou moins avancé. En effet, le terme « transi » n'englobe pas seulement les représentations de squelettes. La définition proposée par Véronique Bouchard dans le *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge*

¹⁴³ Ce chapitre aura ici une approche résolument typologique. Il ne convient pas ici de développer en détail le processus spirituel, intellectuel et moral qui amène une partie du public funéraire à opter pour ce type de monument. Nous consacrerons un long développement à l'explication de l'apparition du transi dans le chapitre dévolu à l'évolution des formes de représentations du corps intitulé « un monument à l'image du défunt » p. 635 et suivantes. Cette manifestation spectaculaire de l'esprit macabre doit en effet être traitée en regard de l'évolution générale de l'art funéraire, et par-delà, des nouvelles conceptions, culturelles, spirituelles et scientifiques. Aussi mieux vaut mettre pour l'instant de côté cette question.

¹⁴⁴ BARON (F.), « Le médecin, le prince, les prélats et la mort. L'apparition du transi dans la sculpture française du Moyen Âge », in *Cahiers Archéologiques. Fin de l'Antiquité et Moyen Âge*, Editions Picard, Paris, 2003-2004, p. 152.

Occidental élargit considérablement le champ : « On appelle « transi » l'effigie d'un défunt représenté à l'état de cadavre, nu ou enveloppé dans un suaire, et montrant parfois les signes d'une décomposition très avancée¹⁴⁵ ».

La représentation qui marque évidemment le plus facilement les esprits est bien entendu une effigie funéraire complètement décharnée ne faisant figurer que le squelette humain. Elle est d'ailleurs largement majoritaire en Bourgogne avec 21 effigies. La plus ancienne est sans doute celle de Thomas de Saulx (Annexe IV, fig. 145, p. 245), inhumé en 1391 à la Sainte-Chapelle de Dijon et qui n'est connue que par dessin. Le relevé de Pierre Palliot et la gravure fantaisiste de Dom Plancher attestent du fait que le personnage était bien figuré sous la forme d'un squelette. On devine particulièrement bien le crâne ainsi que les os des bras et des jambes. Il faut toutefois remarquer que les entrailles n'ont pas complètement été putréfiées. Pierre Palliot et surtout Dom Plancher insistent sur la représentation des tripes éviscérées au niveau du bas ventre de l'effigie. Il s'agit là d'une spécificité bien particulière à ce monument dans la mesure où les représentations postérieures de squelettes bourguignons ne sont plus aussi macabres¹⁴⁶. Le relevé de la dalle de Richard de Chaucey et d'Isabelle Morelle (Annexe IV, fig. 146, p. 246) et inhumés chez les Carmes de Dijon ne fait figurer clairement que les os. Il faut toutefois rester assez prudent car la plupart des représentations macabres conservées attestent d'une certaine méconnaissance des artisans tombiers envers l'anatomie humaine¹⁴⁷.

Les transis ne sont en aucun cas de parfaites planches de médecine. Le squelette de l'abbé Jean IV de Blaisy (Annexe IV, fig. 147, p. 246) suffit à le démontrer. Les os figurés ne sont que grossièrement reproduits et les articulations restent un véritable mystère pour le graveur. Le crâne est particulièrement difficile à appréhender. Il est pourtant décisif car il concerne l'élément principal du corps, la tête. Ces derniers sont parfois affublés d'un visage ô combien difforme. Ainsi, comme beaucoup de transis, Jean de Blaisy est pourvu d'une imposante mâchoire. Que dire des affreuses têtes de Richard et Marie de Vingles (Annexe IV, fig. 148, p. 247) inhumés dans l'église de Quemigny-sur-Seine¹⁴⁸ ? Il arrive cependant qu'une représentation se démarque ponctuellement par le réalisme de sa gravure. Ainsi, la tête de Maître Delables (Annexe IV, fig. 149, p. 247) est peut-être celle qui est la mieux réussie.

¹⁴⁵ BOUCHARD (V.), entrée « transi », In CHARRON (P.), GUILLOUET (J.-M.) (dir.), *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental*, Collection Bouquins, Editions Robert Laffont, Paris, 2009, p. 932-933.

¹⁴⁶ Les transis bourguignons restent en effet assez discrets dans la matérialisation du cadavre. Au-delà du dessèchement extrême des tissus humains et de la putréfaction de la chair, on n'assiste pas à la prolifération de vers nécrophages ou d'autres animaux à forte valeur sémiotique comme les crapauds et les serpents du tombeau de François I^{er} de La Sarraz, inhumé en 1362 dans la chapelle Saint-Antoine de La Sarraz (canton de Vaud, Suisse), connu pour être le plus ancien témoignage connu de l'apparition du transi.

¹⁴⁷ Les relevés que nous utilisons sont postérieurs au XVII^e siècle et il est fort probable que leurs auteurs étaient beaucoup mieux documentés sur le sujet.

¹⁴⁸ Quemigny-sur-Seine, cton d'Aignay-le-Duc, arrt de Montbard (21).

La représentation de la tête du transi pose problème car il est difficile de rendre identifiable le défunt en le désincarnant. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les représentations de couples où il est parfois important de pouvoir distinguer le mari de son épouse lorsqu'ils sont représentés côte à côte sur le même monument. Pour ce faire, les squelettes portent parfois des signes spécifiques. Ainsi le transi de Marie de Vingles porte une chevelure plus longue que celle de son mari (Annexe IV, fig. 148, p. 247). Même un simple transi peut arborer un signe marqueur. Il faut remarquer que les crânes de l'abbé Jean de Blaisy (Annexe IV, fig. 147, p. 246) et de Louis de Rochequin (Annexe IV, fig. 150, p. 248), infirmier à l'abbaye de Saint-Seine, portent la tonsure malgré le décharnement du corps. Ainsi, on retrouve sur les représentations de transi comme dans les fosses funéraires une quantité plus ou moins importante de cheveux.

La représentation de l'orbite oculaire est un autre point d'achoppement. On sent à travers la contemplation des transis que l'artisan s'est posé la question de savoir s'il devait représenter malgré tout les yeux. En effet, on s'apercevra plus loin que les tombiers prennent souvent le soin de matérialiser spécifiquement les yeux ouverts ou les yeux fermés. Nous sommes forcés de constater que les transis sont bel et bien représentés les « yeux ouverts ». Les crânes de Richard et Marie de Vingles (Annexe IV, fig. 148, p. 247) montrent bien de petites orbites parfaitement circulaires qui matérialisent pleinement les yeux. Le crâne de Jean de Blaisy (Annexe IV, fig. 147, p. 246) est même affublé de sourcils. Mais le meilleur exemple reste de loin la représentation de Maître Delables (Annexe IV, fig. 149, p. 247) pour laquelle l'artisan a matérialisé distinctement dans le centre de l'orbite la pupille de l'œil par un point.

Avec la tête, les mains restent aussi des éléments délicats à représenter. En effet, elles personnifient l'effigie dans la mesure où elles sont le plus souvent découvertes et ainsi visibles. Et encore une fois on ressent une hésitation à les matérialiser totalement décharnées. La représentation de Jean Bouton (Annexe IV, fig. 151, p. 248) ou encore l'effigie de Philibert Douhet (Annexe IV, fig. 152, p. 249) font figurer tous les os qui les composent. À l'inverse, les mains de Jean IV de Blaisy (Annexe IV, fig. 147, p. 246) et plus encore celles de Maître Delables ne sont pas décharnées bien que le corps des défunts soit représenté sous la forme d'un squelette. Mais il faut toutefois se demander si cela résulte d'une réelle volonté du graveur car on peut très bien envisager l'idée que le tombier ne savait tout simplement pas comment représenter les os de la main.

L'autre forme de représentation macabre est bien entendu le cadavre. Contrairement au squelette qui apparaît le plus souvent dévêtu, le cadavre est en Bourgogne systématiquement recouvert d'un suaire. Ce dernier prend la forme d'une grande pièce de tissu porté sur les épaules comme un manteau. Il s'agit d'une particularité de ce corpus dans la mesure où les cadavres apparaissent souvent dévêtus dans les représentations funéraires afin d'insister particulièrement sur

la putréfaction du corps. Ainsi, le gisant de Guillaume de Harcigny (Annexe IV, fig. 153, p. 249)¹⁴⁹ ou encore le transi du cardinal Jehan de La Grange (Annexe IV, fig. 154, p. 250)¹⁵⁰ mettent particulièrement en avant le corps en décomposition.

En Bourgogne, la plus ancienne effigie cadavérique est celle du tombeau de Jacques Germain (Annexe IV, fig. 155, p. 250) qui est de plus la seule représentation macabre sculptée de ce corpus. Le corps du défunt apparaît intégralement enveloppé dans un suaire et seule la partie inférieure du visage est visible. 7 autres effigies gravées sur des plates tombes sont bâties sur ce modèle. Le corps est toujours en grande partie masqué et seuls le visage, les mains et parfois les pieds dépassent légèrement. Ce sont toujours ces seuls éléments qui, comme le montre l'effigie de Jacotte Douhet (Annexe IV, fig. 152, p. 249), permettent d'affirmer que ce n'est pas un squelette mais un corps carné qui figure sous le suaire. On distingue nettement la peau sur les pieds, les mains et le visage du personnage. Et très souvent ce dernier apparaît mortifié, les joues creusées et l'épiderme desséché.

Le fait que le visage soit systématiquement en partie masqué empêche de déterminer si le défunt est représenté vivant malgré la décomposition de son corps, à l'instar des squelettes. Si les représentations comme celle de Jacques Germain ou des trop célèbres gisants de Guillaume de Harcigny ou de François I^{er} de La Sarraz font figurer un corps mort allongé et livré à la pourriture tel qu'il pourrait l'être dans la fosse, les cadavres gravés sur les plates-tombes laissent planer le doute. Certes ils sont le plus souvent représentés les mains croisées sur le torse ou le ventre comme elles le sont le plus souvent sur le corps du mort. Pourtant, certains indices comme l'orientation de la tête ou la posture générale du corps permettent de penser le contraire. Si les squelettes ouvrent grands les yeux, pourquoi les cadavres ne le pourraient-ils pas également ? Ainsi la représentation de Jacotte Douhet montre bien sa tête tournée du côté de son époux, comme c'est le cas pour les nombreuses représentations funéraires de couples aux effigies plus traditionnelles.

Le transi qui apparaît dans la représentation funéraire médiévale à compter des dernières années du XIV^e siècle incarne une rupture tranchante avec les effigies traditionnelles. Ce n'est plus le corps social qui est représenté à travers la figure du chevalier, de l'homme d'église, du malade ou même de l'enfant, mais le corps réel, tel qu'il sera à l'issue du processus de décomposition de la matière. Ainsi les représentations macabres ne permettent plus de distinguer le noble d'un non-noble. Seuls les ecclésiastiques se démarquent du reste par leur tonsure ou la crosse que tient Jean

¹⁴⁹ Né à Laon en 1310, Guillaume de Harcigny fut l'un des grands médecins de son temps. C'est auprès d'un chanoine de la cathédrale de Laon puis à l'Université de Paris qu'il suit ses études de médecine. Lors de ses voyages (en Italie et en Orient), il a solidifié sa connaissance de l'anatomie et des soins à apporter au corps. Il terminera sa carrière au chevet de Charles VI lors de ses crises de folie. Il meurt le 10 juillet 1393 et sera inhumé à Laon. Son gisant est actuellement conservé au Musée de Laon.

¹⁵⁰ Né vers 1325, Jean de La Grange est connu tant pour ses titres ecclésiastiques que pour sa proximité avec les souverains Charles V et Charles VI. Il a certainement dû croiser Guillaume de Harcigny. Et comme lui il se fera fabriquer un transi. Il meurt le 25 avril 1402.

de Blaisy. Avec le transi, on est donc bien loin des effigies idéalisées définies par les nombreux éléments marqueurs qu'elles arborent.

* * * * *

L'effigie arborée par le monument funéraire médiéval représente le défunt sous des traits fortement idéalisés. Il existe une codification particulière adaptée au statut social de la personne. On peut d'un seul coup d'œil identifier le rang de l'individu rien qu'à la vue de sa tombe. Ainsi, l'homme en armes prend pour les XIII^e et XIV^e siècles la figure d'un chevalier à la lance et se muera en chevalier à l'armure pour le XV^e siècle. L'aristocratie féodale se distingue ainsi de la bourgeoisie urbaine par les armes. On peut ainsi affirmer que pour l'art funéraire l'habit fait le moine. Cela se vérifie avec les ecclésiastiques qui sont représentés vêtus de leurs vêtements liturgiques. C'est également vrai pour les lépreux qui portent leur maladie jusque sur leur tombe. La conception de l'iconographie funéraire repose donc sur la figuration d'éléments marqueurs qui catégorisent la sépulture et son défunt. Seul le transi échappe à cette règle puisque le décharnement du corps conduit à effacer les signes de son appartenance à un groupe social défini afin de rappeler aux vivants qu'au final on redevient poussière.

B. Les éléments périphériques à l'effigie funéraire

L'effigie funéraire gravée sur une lame de pierre ou sculptée en gisant s'intègre dans une composition iconographique complexe et variable. Autour d'elle gravite un certain nombre d'éléments qui influent directement sur le message délivré par la représentation. Chacun peut ainsi faire représenter ce qu'il veut sur son monument funéraire. La liste des éléments périphériques à l'effigie est donc des plus variées. Elle s'étend des représentations imposantes, voire monumentales, tels les dais architecturés, aux plus petits objets comme une petite armoirie glissée aux côtés de l'effigie.

Le défunt est rarement représenté seul sur son monument funéraire. Parfois entouré de membres de sa famille jusque dans la fosse, il est aussi souvent figuré en compagnie de personnages et d'animaux à fortes valeurs sémiotiques. L'épreuve de la mort, passage du monde terrestre au

monde céleste, nécessite un accompagnement ici-bas et au-delà. Ce besoin est si intense que le monument funéraire s'en fait le relais.

1. Le bestiaire funéraire médiéval : de la symbolique terrestre à la symbolique céleste

À l'inverse d'autres supports comme la sculpture, le vitrail ou l'enluminure, le monument funéraire médiéval n'accorde par une grande place à la faune et à la flore. Pourtant, près d'un monument sur quatre¹⁵¹ arbore dans sa représentation funéraire un ou plusieurs animaux. En réalité, seuls quelques animaux bien spécifiques sont représentés : le chien, le lion et quelques volatiles. Chacun d'entre eux occupe une place et une fonction bien spécifiques.

a) Le chien, compagnon de l'Homme jusque dans la mort

Le chien est l'animal de loin le plus représenté sur le monument funéraire médiéval. Il apparaît sur 143 monuments, 114 plates tombes et 29 gisants. Il s'agit exclusivement de monuments funéraires à effigie. Dans la mesure où il peut y avoir plusieurs chiens par personnages et plusieurs effigies pour un même monument, leur nombre exact est encore plus conséquent. Ce corpus rassemble donc au total une population de 184 chiens. Le plus souvent, cet animal est figuré seul aux pieds de son maître (Annexe IV, fig. 156, p. 251). Mais près d'un quart des représentations¹⁵² font figurer un couple de chiens aux pieds d'un même personnage (Annexe IV, fig. 157, p. 251). Il n'y a cependant jamais plus de deux chiens représentés pour une même effigie. On privilégie ainsi la symbolique de l'animal à la meute que pouvait posséder le défunt.

La présence de la figure canine connaît une nette évolution dans le temps. Comme le montre le diagramme ci-dessous (fig. 8), on constate une baisse progressive du nombre de monuments figurant un chien aux pieds de l'effigie. Le chien est présent dans 50 % des représentations funéraires entre 1225 et 1249. Il n'apparaît plus que dans un quart des représentations deux siècles plus tard.

¹⁵¹ On dénombre 189 monuments funéraires arborant au moins un animal.

¹⁵² 37 monuments funéraires sur 143 associent deux chiens pour un même personnage.

Approche iconographique

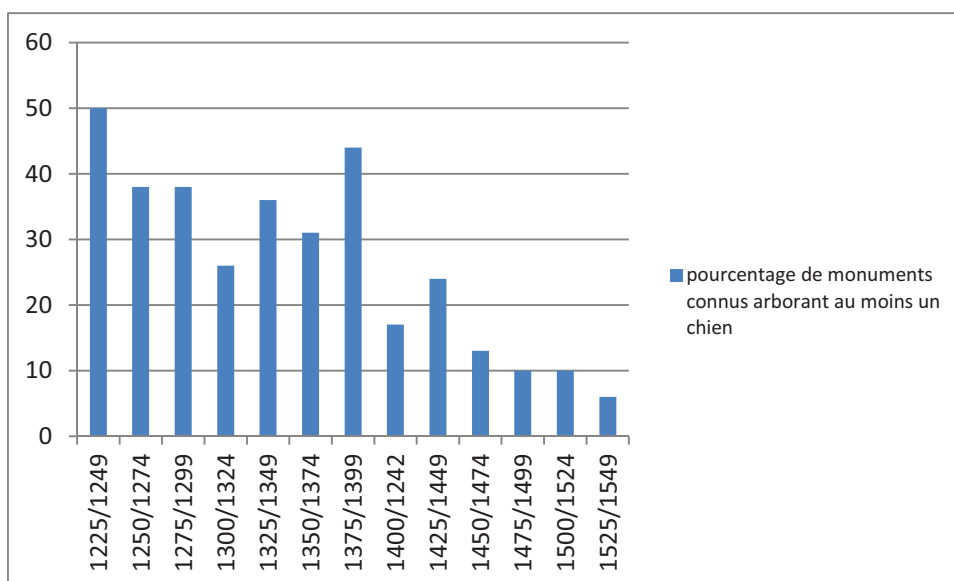


Figure 8 : Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments funéraires bourguignons arborant au moins un chien.

En ce qui concerne le rapport entre le sexe du défunt et la présence de l'animal à ses pieds, le corpus funéraire bourguignon prouve que le chien n'est absolument pas l'apanage de la figure masculine. Ainsi, 15 % des monuments funéraires recouvrant un défunt de sexe masculin arborent un chien alors que nous sommes à 13,6 % pour les monuments recouvrant une femme. En revanche, la présence du chien marque surtout l'appartenance de la sépulture à l'aristocratie féodale. 80 % des hommes avec un chien à leurs pieds sont nobles. La figure de l'homme en armes est même largement majoritaire avec 85 des 115 associations homme/chien. L'association ecclésiastique/chien ne représente que 16 % des cas. Il s'agit principalement d'abbés et d'évêques, mais il faut dénombrer quelques moines et un prêtre représentés avec un chien à leurs pieds. Les bourgeois sont quant à eux largement minoritaires avec seulement 6 associations homme/chien. Le rattachement du défunt à l'aristocratie féodale par la présence du chien est aussi particulièrement visible pour les femmes qui, à deux exceptions près, sont toutes nobles. Et aucune religieuse n'a de chien à ses pieds.

Le nombre de chiens représentés sous les pieds du défunt peut aussi être un indice important concernant le statut du défunt. Cela n'a aucune incidence sur le sexe du défunt dans la mesure où les figures masculines et féminines sont toutes aussi nombreuses à avoir un chien sous chaque pied¹⁵³. En revanche, 47 % des associations ecclésiastiques/chien font figurer un chien sous chacun des pieds du personnage. Il faut aussi constater que la représentation de deux chiens sous un même défunt ne connaît qu'un succès limité dans le temps. Cela concerne un tiers des monuments

¹⁵³ 22,6 % des associations homme/chien associent deux chiens pour un homme alors qu'il y a 23,6 % des associations femme/chien qui associent deux chiens pour une femme.

de la première moitié du XIII^e siècle et seulement 20 % des monuments de la seconde moitié de ce même siècle. Et cette forme de représentation disparaît presque totalement avec la fin du XIV^e siècle.

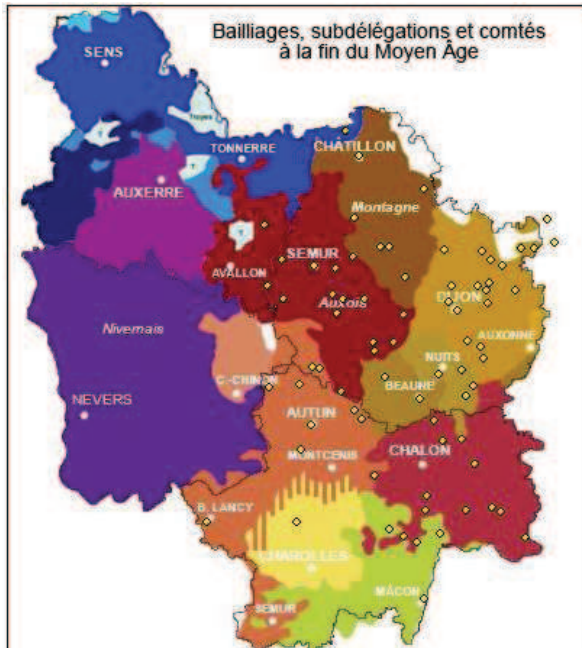


Figure 9 : Carte de répartition géographique des monuments funéraires arborant au moins un chien aux pieds du défunt.



Figure 10 : Carte de localisation des monuments funéraires arborant deux chiens aux pieds du défunt.

Du point de vue de la répartition géographique, on observe que la pratique de représenter un chien aux pieds du défunt est généralisée sur l'ensemble de la Bourgogne (fig. 9). Cette donnée est identique pour l'ensemble de la France du Nord¹⁵⁴. Cependant, il faut remarquer que la présence de deux chiens sous un même personnage est beaucoup plus forte en Bourgogne du Nord qu'en Bourgogne du Sud puisque seuls deux monuments funéraires de la Bourgogne du Sud associent deux chiens pour un même défunt (fig. 10). On constate même une forte concentration du modèle autour de la capitale ducale car 24 des 37 associations défunt/deux chiens sont situées à moins de 30 kilomètres à la ronde autour de Dijon.

Quelle que soit la typologie du monument funéraire, plate tombe ou gisant, et le nombre de chiens représentés, ce dernier occupe toujours la même place. Il est systématiquement figuré dans la partie inférieure de la représentation, au niveau des pieds du défunt. Dans la très grande majorité des cas, il apparaît couché à ses pieds. Il est le plus souvent en position de statue (Annexe IV, fig. 158,

¹⁵⁴ Un passage en revue, même rapide, des dessins de la collection Gaignières permet d'observer la récurrence du chien dans les représentations funéraires médiévales.

p. 252)¹⁵⁵. Il figure ainsi sur le ventre, les pattes antérieures tendues vers l'avant et la tête dressée. Parfois, le chien est couché en rond, dans l'attitude du sommeil (Annexe IV, fig. 159, p. 252). Il existe de très rares cas où le chien est assis auprès de son maître (Annexe IV, fig. 160, p. 253). Mais les exemples de Jean de Chaudenay et d'Eudes de Frôlois sont des exceptions¹⁵⁶.

La position exacte du chien par rapport aux pieds du personnage fait parfois débat. Le plus souvent, il est figuré sous les pieds, donnant ainsi l'impression que l'homme prend appui sur l'animal. C'est particulièrement visible pour les gisants qui montrent bien le contact direct entre les pieds de l'effigie et le dos du chien (Annexe IV, fig. 161, p. 253). Les représentations gravées sur certaines plates tombes attestent aussi du fait que les pieds du défunt viennent bien couvrir une partie de son dos (Annexe IV, fig. 159, p. 252). Faut-il pour autant en conclure que l'homme écrase l'animal ? Rien n'est moins sûr. Certaines représentations semblent aller dans ce sens. C'est particulièrement le cas des monuments du XIII^e siècle comme celui d'Amies d'Arceau dont l'effigie est bel et bien en appui sur chacun de ses deux petits chiens. Il semble même les écraser de tout son poids d'où le rictus de souffrance de l'animal. La représentation de Gauthier de Saulx (Annexe IV, fig. 162, p. 254) va même encore plus loin en matérialisant le sol sous les pattes des chiens et non sous les pieds du personnage. Le défunt n'est plus en contact direct avec le monde terrestre et semble piétiner l'animal.

Un des arguments qui permet de réfuter l'idée que l'effigie écrase l'animal tient dans le fait que la très grande majorité des représentations allant dans ce sens ne sont connues que par dessin. Il faut donc se méfier d'une déformation du dessinateur. La dalle d'Amies d'Arceau (Annexe IV, fig. 159, p. 252) est l'une des seules preuves matérielles concrètes. Les autres exemples conservés ne sont pas aussi clairs. Ainsi, l'effigie de Calon de Saulx (Annexe IV, fig. 163, p. 254) figure bien au-dessus de deux chiens sans pour autant les écraser. Ses talons sont décollés et la plante de ses pieds n'appuie pas sur l'animal. Cette fausse impression de l'écrasement de l'animal par l'effigie tient aussi de la conception iconographique. L'effigie reste l'élément central et principal de la représentation. Elle est placée au premier plan, devant l'animal. Le chien se trouve derrière elle, et donc visuellement sous les pieds du personnage. L'effigie en deux dimensions ainsi gravée s'apparente à celle tridimensionnelle du gisant. En fait le chien occupe la même position, seule l'inclinaison de l'effigie change.

¹⁵⁵ Cette position se nomme aussi couché en sphinx.

¹⁵⁶ Un bref passage en revue des dessins de la collection Gaignières suffit à s'assurer que l'art funéraire médiéval fait bien figurer le chien couché aux pieds du défunt.

Pour revenir plus spécifiquement à l'animal, il faut constater que comme leurs maîtres¹⁵⁷, les chiens sont représentés vivants. Ils ne dorment jamais dans les représentations funéraires. Leur tête est dressée, parfois même tournée en direction de leur maître, et leurs yeux sont ouverts. Ils semblent ainsi veiller pour l'éternité. Comme leur maître, et bien qu'éveillés, les chiens sont statiques, couchés ou assis. Ponctuellement, ils peuvent être occupés à ronger un os (Annexe IV, fig. 164, p. 255). Cette représentation particulière n'est cependant attestée que par 7 exemples, ce qui est fort peu au regard des quelques 184 chiens rassemblés par cette étude¹⁵⁸. D'une manière générale, le chien est donc dépourvu de toute activité mais aussi de tout accessoire. Il n'est par exemple que rarement équipé d'un collier. Seuls 15 chiens en bénéficient, principalement aux XIV^e et XV^e siècles.

En ce qui concerne les races représentées, les limites de l'iconographie apparaissent rapidement. L'image ne permet pas toujours de distinguer les différences entre les chiens¹⁵⁹. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les représentations funéraires dans la mesure où les monuments ont souvent disparu. Les dessins dont nous disposons ne permettent que d'attester ou d'infirmer la présence de l'animal. Et lorsqu'ils nous sont par chance parvenus, ils sont abimés. Les chiens couchés aux pieds des gisants, et parfois même ceux gravés sur les plates tombes, ont ainsi souvent été décapités ou fortement mutilés.

La seconde limite à cette étude vient du positionnement même de l'animal, en particulier pour la plate tombe. Placé sous les pieds du défunt, et parfois même emmitouflé dans les plis de son vêtement (Annexe IV, fig. 165, p. 255), le chien apparaît rarement entier. Il faut enfin considérer la réalité de la représentation proposée par le tombier. Le chien placé sous les pieds de l'effigie n'est certainement pas le portrait réel de l'animal possédé par le défunt. On n'est même pas certain qu'il n'en ait jamais possédé un¹⁶⁰. Les chiens représentés ne sont pour la plupart pas à l'échelle réelle. Les chiens représentés sont beaucoup plus petits que la réalité.

¹⁵⁷ Nous reviendrons ultérieurement sur le fait que les effigies sont représentées le plus souvent les yeux ouverts.

¹⁵⁸ La représentation du chien rongeur son os est rarement reproduite par les dessinateurs. Le plus souvent seul l'examen minutieux de la dalle conservée permet de l'observer. Le chiffre de 7 représentations est très certainement bien inférieur à la réalité.

¹⁵⁹ STRUBEL (A.), SAULNIER (C. de), *La poésie de la chasse au Moyen Âge : les livres de chasse du XIV^e siècle*, PUF, Paris, 1994, p. 111.

¹⁶⁰ On n'a en effet aucune certitude que le défunt ait bien eu un chien. Même si les présomptions sont fortes pour les membres de l'aristocratie féodale, il faut envisager la présence du chien dans la représentation funéraire comme un élément symbolique jouant un rôle précis dans la composition iconographique du monument.

Même si l'iconographie funéraire n'est absolument pas une planche vétérinaire, il faut tenter de rapprocher ces représentations des descriptions fournies par les sources manuscrites, et les traités de chasse notamment¹⁶¹. Dans son ouvrage, Gaston Phoebus distingue cinq catégories : l'« allant », le lévrier, le courant, le chien d'oiseau, le mâtin. En dehors du lévrier, ce sont des chiens lourds et lents, dont l'apparence, si l'on se réfère aux illustrations très nombreuses dans son manuscrit, a de quoi dérouter les amateurs actuels de chiens de race¹⁶². Cette difficulté à laquelle il convient d'ajouter la considérable évolution des espèces depuis la période médiévale ne doit pas empêcher de faire des rapprochements.

Ainsi, à travers les représentations funéraires, il est possible de regrouper les chiens représentés selon plusieurs « modèles » assez similaires. Comme dans les enluminures, le chien le plus facilement identifiable est le lévrier (Annexe IV, fig. 164, p. 255). Sa morphologie caractéristique avec un corps mince et effilé, une tête étroite, un museau fin et une longue et fine queue, se retrouve dans certains chiens gravés sur les plates tombes notamment.

Le second type de chien qui semble transparaître des représentations funéraires s'apparente au chien courant de Transylvanie. Il s'agit d'un chien à poil court et de taille moyenne qui possède des oreilles tombant sans pli s'élargissant pour se restreindre vers leur extrémité. Sa queue longue et fine est pendante et repliée vers le haut dans son dernier tiers. Cette race possède un museau plus court et plus carré que le lévrier. Il apparaît être un bon candidat car cette très ancienne espèce est reconnue pour sa chasse au renard et au lièvre.

Le troisième type de chien probablement représenté sur les monuments funéraires pourrait être l'épagneul. Le terme d'épagneul a été cité par Gaston Phoebus dans son chapitre consacré aux *Chiens d'Oysel* (littéralement « Chien d'oiseau ») qu'il nomme également *Espainholz*¹⁶³. Ce chien se distingue par une tête large et aplatie dotée d'un museau court et carré. Ses oreilles de forme triangulaire sont larges et assez basses. Doté d'un pelage dense, sa queue se termine parfois par une sorte de plumet dans les représentations.

Le dernier type de chien rencontré dans les représentations funéraires est plus gros et plus massif. Il s'apparente au mâtin décrit par Phoebus mais pourrait bien ressembler aux actuels Rottweilers. Il possède une tête d'une longueur moyenne, large au niveau des oreilles. Son museau est ni trop court ni trop long, mais assez large pour laisser la place à de puissantes mâchoires. Ses

¹⁶¹ Dans ce domaine, l'œuvre de référence pour la période médiévale est bien entendu « le livre de chasse » rédigé, ou plus exactement dicté à un copiste, de 1387 à 1389 par Gaston Phébus, comte de Foix. Un des deux exemplaires conservé à la Bibliothèque nationale de France se trouve au Département des manuscrits sous l'appellation Manuscrit français 616.

¹⁶² STRUBEL (A.), SAULNIER (C. de), *La poésie de la chasse au Moyen Âge... op. cit.*, p. 111.

¹⁶³ BnF, Département des manuscrits, Manuscrit français 616 « le livre de chasse ».

oreilles sont moyennes, pendantes et triangulaires. Sa queue droite quand il est en course est pendante au repos.

La présence du chien sur le monument funéraire médiéval incarne nécessairement une symbolique tant spirituelle que temporelle. C'est d'abord le moyen pour l'aristocratie féodale de rappeler par la pierre tombale qu'elle détient le privilège de la chasse. Les chiens représentés sont massivement utilisés pour la vénerie. Le lévrier est, comme son nom l'indique, particulièrement prisé pour la chasse au lièvre, à cause de sa vitesse. Il est cependant plus généralement utilisé pour toutes sortes de petits gibiers. Le chien courant est quant à lui la base des meutes. Faire représenter un chien sous les pieds du défunt, c'est aussi affirmer son aisance sociale. Cela tend ainsi à prouver que le défunt a les moyens matériels et financiers d'entretenir et de nourrir une meute.

Animal domestique, le chien est surtout le compagnon de l'homme. Saint Basile vante ainsi la fidélité du chien à l'égard de son maître et loue son flair qui lui permet de débusquer le malfaisant¹⁶⁴. Le lévrier, espèce considérée comme la plus noble et occupant à ce titre une forte place dans les décors héraldiques, symbolise à lui seul fidélité et obéissance¹⁶⁵. Le chien incarne ainsi la fidélité du seigneur envers son suzerain, mais aussi celle, mutuelle, des époux. Doté de tant de qualités, le chien renvoie également à de nombreux vices. Ainsi la tradition chrétienne est souvent sévère envers lui¹⁶⁶. Par sa particularité à retourner vers ses excréments, le chien renvoie à l'image du pêcheur qui retombe dans son pêché¹⁶⁷. L'idée précédemment évoquée que l'effigie funéraire puisse dans certaines représentations l'écraser de tout son poids, et ainsi mépriser ce qu'il représente, à savoir les vices du monde temporel, n'est peut-être pas si erronée.

Il est aussi tout à fait possible d'envisager une fonction plus spirituelle dans la mesure où le chien peut jouer un rôle psychopompe à travers la représentation funéraire. Il ne faut pas oublier que d'Anubis à Cerbère, il prête son visage à tous les grands guides des âmes qui ont jalonné l'histoire occidentale. Après avoir été son compagnon dans la vie, il devient le guide de l'homme dans la nuit de la mort. Ainsi sa présence sur le monument funéraire deviendrait indispensable dans la mesure où l'iconographie représente en quelque sorte le défunt en transit entre le monde terrestre, incarné par la présence des animaux à ses pieds, et le monde céleste, matérialisé par les anges thuriféraires et intercesseurs placés dans les écoinçons supérieurs de la dalle¹⁶⁸.

¹⁶⁴ Saint Basile, *Hexaameron*, S. C., 26 bis, 1968, p. 503.

¹⁶⁵ MIQUEL (Dom P.), *Dictionnaire symbolique des animaux*, Le Léopard d'Or, Paris, 1992, p. 92.

¹⁶⁶ Les références bibliques sont nombreuses : « Ne donnez pas aux chiens ce qui est sacré. » (Mt VII, 6).

¹⁶⁷ « Comme le chien revient à son vomissement, le sot retourne à sa folie. » (Livres des Proverbes, XXVI, 11).

¹⁶⁸ Nous reviendrons plus en détail sur cette interprétation dans notre chapitre consacré à « la lecture du monument funéraire médiéval » p. 486 et suivantes.

En résumé, la récurrence du chien sous les pieds de l'effigie funéraire recouvre une symbolique complexe. Sa forte présence auprès des membres de l'aristocratie féodale traduit les privilèges mais aussi les devoirs des nobles. Sa fonction la plus spirituelle reste cependant son rôle psychopompe par sa présence aux côtés du défunt.

b) Le lion, image du Christ et du pouvoir

La seconde figure animale récurrente dans les représentations funéraires médiévales est incontestablement le lion (Annexe IV, fig. 166, p. 256). Il apparaît sur 50 monuments différents, 19 gisants et 31 plates tombes. Encore une fois, il peut arriver qu'un défunt soit associé à deux lions (Annexe IV, fig. 167, p. 256). C'est cependant plus rare puisque l'on ne compte que 5 cas parmi les 50 monuments concernés. Au total, le corpus funéraire bourguignon livre donc 55 représentants de la figure léonine.

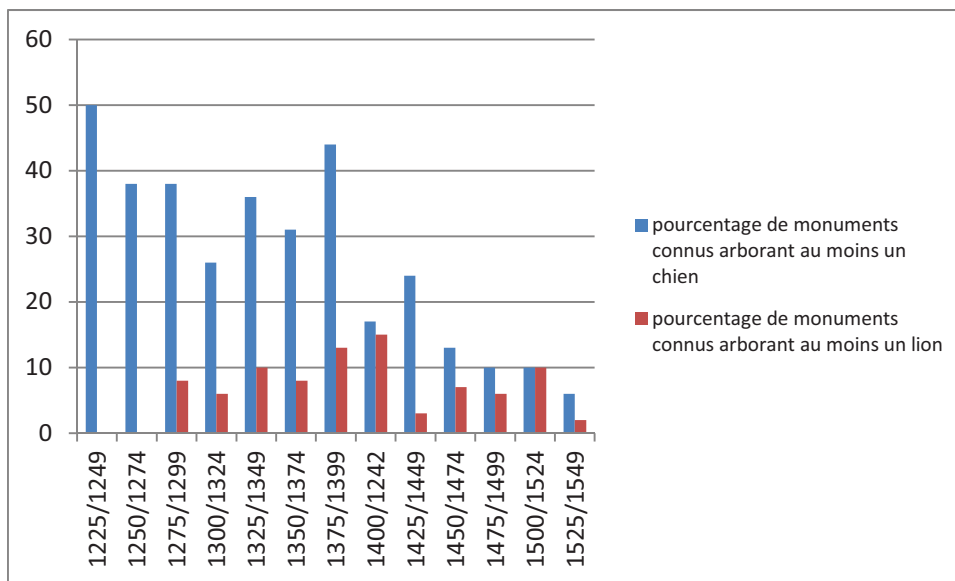


Figure 11 : Diagramme représentant le pourcentage des monuments funéraires arborant au moins un lion.

En ce qui concerne sa répartition chronologique (fig. 11), c'est dans la seconde moitié du XIV^e siècle qu'il est le plus présent. Il figure ainsi sur 10 % des monuments bourguignons. Sur le plan géographique (fig. 12 ci-dessous), on constate une nouvelle fois une forte disparité entre le nord et le sud de la Bourgogne ducale dans la mesure où 86 % des monuments arborant un lion sont situés en Bourgogne du Nord. Parmi les rares monuments concernés en Bourgogne du Sud, on peut constater

les monuments situés à l'est sont alignés sur la voie de communication allant de Beaune à Mâcon en passant par Chalon-sur-Saône.



Figure 12 : Carte de localisation des monuments funéraires arborant un lion en Bourgogne ducale.

Contrairement au chien, le lion est une figure très majoritairement masculine. On dénombre ainsi 49 associations homme/lion pour seulement associations 4 femme/lion. Cet animal est surtout l'apanage des grands personnages du duché. Cela transparait déjà par le fait que 38 % des monuments concernés sont des gisants. Ceux qui ont les moyens matériels et financiers pour se faire fabriquer un monument imposant optent souvent pour faire figurer cet animal à leurs pieds. Cela se vérifie surtout lorsque l'on analyse le statut des défunts concernés. Ce sont d'abord des nobles issus de grandes familles. Arc-sur-Tille, Châteauneuf, Cluny, Pot... sont des noms qui reviennent à plusieurs reprises. Ils imitent ainsi les cas des membres de la famille ducale, Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Marguerite de Bavière, mais aussi de leurs proches comme Philippe Pot notamment, dont l'effigie funéraire est gardée par un lion. Les rares ecclésiastiques, 6 au total, occupent quant à eux de hautes fonctions. Ils sont soit abbés, soit évêques.

Comme le chien, le lion figure très majoritairement sous les pieds du défunt. Il existe cependant deux représentations où l'animal apparaît dans la partie supérieure du monument. Il est alors utilisé comme figure héraldique en tenant de ses pattes les armes du défunt au-dessus de sa tête (Annexe IV, fig. 168, p. 257).

Contrairement au chien, le lion n'est pas un animal familier. Ce n'est pas un animal domestique. Pourtant, il est possible que les défunts en aient déjà vus. Les croisades ont permis aux occidentaux de découvrir cet animal et de nombreux princes de la fin du Moyen Âge possèdent des ménageries. Il est pourtant fidèlement représenté à leurs pieds. Mais plus encore que le chien, il est très loin d'être représenté à l'échelle réelle (Annexe IV, fig. 169, p. 257). Reconnaisable à son imposante crinière, le lion se démarque aussi du chien par une morphologie imposante avec de larges pattes, un corps trapu et une queue se terminant par un pinceau de poils. À chaque fois l'animal est représenté éveillé, les yeux ouverts, mais dans une posture statique couché en statue. Sa gueule, parfois légèrement entrouverte, n'est pas dans l'attitude du rugissement. Plus rarement encore que le chien, le lion peut être figuré en train de ronger un os. Le seul exemple bourguignon est fourni par le gisant de Saint-Thibault (Annexe IV, fig. 169, p. 258). Il faut noter au passage que l'os est à la mesure de l'animal.

Si le chien lève parfois la tête en direction de son maître, le regard du lion n'est jamais porté vers l'effigie funéraire mais vers le spectateur (Annexe IV, fig. 170, p. 258). Il est représenté pour impressionner celui qui passe à proximité du monument. Il revêt donc à ce titre une symbolique assez différente. Puissant, souverain, symbole solaire et lumineux, le lion est chargé des qualités et des défauts inhérents à son rang de roi des animaux. Il est d'abord l'incarnation du pouvoir et de la force. Les auteurs bibliques attribuent au lion les vertus du courage et de la vaillance¹⁶⁹. Le livre des Maccabées comme la Genèse lui accordent d'élogieux passages¹⁷⁰. Il a aussi une vocation de gardien dans la mesure où une légende largement répandue prête au lion la faculté de dormir les yeux ouverts. Figuré aux pieds du défunt, il semble ainsi veiller sur lui et sur la porte de la vie à la mort qu'il s'apprête à franchir.

L'excès de son orgueil et son assurance font aussi du lion le symbole du père, du maître et du souverain. Ebloui par sa propre puissance, aveuglé par sa propre lumière, il est celui qui devient tyran

¹⁶⁹ MIQUEL (Dom P.), *Dictionnaire symbolique des animaux, op. cit.*, p. 184.

¹⁷⁰ « Juda est un jeune lion ; de la proie, mon fils, tu es remonté ; il s'est accroupi, s'est couché comme un lion, comme une lionne : qui le ferait lever ? » (Gen XLIX, 9) ; « Rival du lion (Judas Maccabé) dans ses hauts faits, pareil au lionceau rugissant sur sa proie » (1 Macc. XI, 3,4) ; « Ils (Maccabé et ses gens) foncèrent à la façon des lions sur les ennemis... » (2 Macc. XI, 11).

en se croyant protecteur. Saint Basile consacre tout un passage de son *Hexaemeron* à dépeindre la fierté mais aussi le caractère insociable et irascible de cet animal¹⁷¹.

Symbole de justice, il est surtout garant du pouvoir matériel et spirituel. Il orne le trône de Salomon ainsi que celui de certains rois ou de certains évêques médiévaux¹⁷². Le lion symbolise par-delà le Christ-Juge et le Christ-Docteur dont il porte le livre. C'est dans cette perspective qu'il devient l'emblème de l'évangéliste saint Marc. Dans l'iconographie médiévale, la tête et la partie antérieure du lion renvoient à la nature divine du Christ alors que sa partie postérieure, qui contraste par sa faiblesse, correspond à la nature humaine.

Le symbolisme du lion est particulièrement riche. À ce titre, il figure surtout aux pieds des personnages de hauts rangs. Seuls les grands seigneurs et les grands prélats peuvent ainsi se faire représenter aux côtés d'un lion sur le monument funéraire.

c) L'aigle : une représentation du départ de l'âme

Les volatiles apparaissent ponctuellement dans l'iconographie funéraire. Cela représente pour la Bourgogne ducale 10 monuments différents. L'aigle est l'oiseau qui revient le plus souvent, car, au-delà de sa récurrence dans les meubles héraldiques, il figure parfois aux côtés même du défunt (Annexe IV, fig. 171, p. 258). Par trois fois l'aigle est représenté éployé au-dessus de l'effigie (Annexe IV, fig. 162, p. 254), entre le sommet de sa tête et le bas de l'arcature.

Comme le lion, l'aigle est un animal doté d'une forte symbolique. Roi des oiseaux, il est pour de nombreuses civilisations l'incarnation des plus hautes divinités (Zeus, Jupiter) et du feu céleste, le soleil, que lui seul ose fixer sans se brûler les yeux. Il est le symbole de la perception directe de la lumière intellectuelle. L'attribution de l'aigle à saint Jean l'Évangéliste et à son Évangile tient de sa contemplation. L'iconographie médiévale identifie souvent l'aigle au Christ, car il exprime à la fois son ascension et sa royauté. Sa présence sur le monument funéraire prend alors tout son sens. Cet oiseau royal, au vol élevé et soutenu, dont le plumage se renouvelle chaque année¹⁷³, matérialise la

¹⁷¹ « Le lion naquit avec son courage, son mode de vie solitaire, son caractère insociable, à l'égard de tout congénère : tel un tyran au milieu des animaux, il est d'un naturel si orgueilleux qu'il ne supporte pas d'avoir dans la foule des égaux. Il refuse une nourriture vieille d'un jour ; jamais il ne reviendrait aux restes de sa proie. » (Saint Basile, *Hexaemeron*, homélie IX, S. C. 26 bis, 1968, p. 491.

¹⁷² « Ce trône avait six degrés, un dossier à sommet arrondi, et des bras de part et d'autre du siège ; deux lions étaient debout près des bras et douze lions se tenaient de part et d'autre des six degrés. » (Livre des rois 1, X, 18-20).

¹⁷³ « Comme l'aigle se renouvelle ta jeunesse » Psaume 103 (102), verset 5 ; « Ceux qui espèrent en Yahvé renouvellent leur force, ils déploient leurs ailes comme des aigles, ils courent sans s'épuiser, ils marchent sans se fatiguer. » Isaïe (XL, 31).

montée vers les cieux. L'aigle éployé volant vers le ciel représente en quelque sorte l'envol de l'âme vers l'au-delà, son départ du corps et sans entrée dans la Jérusalem céleste.

d) *Les animaux héraldiques*

Une autre représentation d'oiseaux familiers figurés aux côtés d'une effigie concerne la dalle de Simone d'Arceau (Annexe IV, fig. 172, p. 259). Cette dernière est représentée en pied sous une arcature trilobée et encadrée de deux merlettes, situées chacune de part et d'autre de ses épaules. Dans ce cas précis, il ne faut certainement pas interpréter l'oiseau comme la marque de l'attrait de la dame pour la chasse, ni lui conférer une symbolique céleste ou biblique, mais il faut plutôt voir en lui référence héraldique. La merlette, ce petit oiseau stylisé représenté de profil sans bec ni pattes, est en effet un meuble qui revient de manière assez récurrente dans les armoiries des grandes familles féodales de Bourgogne¹⁷⁴. Par ces volatiles, Simone d'Arceau tient peut-être à matérialiser sur sa pierre tombale une ascendance particulière ou une possession précise même si les petites armoiries qui figurent de part et d'autre de sa tête ne comportent aucune merlette¹⁷⁵.

Au titre des animaux héraldiques, il faut préciser que les représentations funéraires peuvent ponctuellement arborer d'autres volatiles. C'est le cas des écus à lambrequins et à cimiers comme celui de Charles Martin, inhumé en 1527 dans l'église Saint-Phal de Bretenière¹⁷⁶, ou celui de Guillaume du Bois, inhumé en 1454 dans l'église de Posanges¹⁷⁷ qui est surmonté d'une oie.

Enfin, il faut aussi distinguer dans un tout autre genre la plate tombe de Chabot de Turret. Cette dalle aujourd'hui considérablement usée¹⁷⁸ représente l'effigie du personnage avec à ses pieds un chat et un bœuf¹⁷⁹. Il faut interpréter ces animaux totalement inédits comme un clin d'œil du

¹⁷⁴ On peut ainsi citer les armes de Guillaume de Drées « Une fasce accompagnée de 7 merlettes, 4 en chef, 3 en pointe » plate tombe ; la célèbre armoirie des Fontaine « Une fasce accompagnée de trois merlettes en chef » ; Hugues de Fussey « Une fasce accompagnée de 6 merlettes, 3 en chef et 3 en pointe » ; Erard de Gevrolles « Une bande chargée d'une merlette en abime et de deux étoiles aux extrémités » ; Hervé de Sombernon « Une fasce accompagnée de 6 oiseaux, 3 en chef et 3 en pointe »...

¹⁷⁵ Il ne faut également pas négliger l'idée que ces merlettes aient pu gravées à ses côtés pour une toute autre raison, par exemple par simple esthétisme notamment.

¹⁷⁶ Bretenière, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

¹⁷⁷ Posanges, cton de Vitteaux, arrt de Montbard (21).

¹⁷⁸ Cette dalle, qui fut longtemps conservée dressée aux vents et à la pluie dans la cour de Bar du Palais des Ducs de Dijon, se trouve depuis peu dans les réserves du Musée archéologique de Dijon. Malheureusement, cette opération nécessitée par les travaux de réfection du Musée des Beaux-Arts (abrité par le palais) est intervenue bien trop tard.

¹⁷⁹ Comme il n'est malheureusement plus possible d'exploiter cette plate tombe tant son état est mauvais, nous nous appuyons sur les observations de Rodolphe Levert dans son mémoire de Maîtrise « *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon... Op. Cit.*, p. 38-39 ».

personnage à son patronyme à la manière des armoiries parlantes par la contraction des deux (Chabœuf).

e) *Les animaux exceptionnels*

Pour en terminer avec les volatiles, il convient d'observer que le défunt peut se faire ponctuellement représenter aux côtés d'oiseaux plus familiers. Ainsi la plate tombe d'Huguenin de Longvay (Annexe IV, fig. 173, p. 259) fait figurer aux côtés du personnage, outre son chien, son faucon. Le rapace, aisément reconnaissable par sa morphologie et pour son bec recourbé et ses griffes acérées, symbolise l'attrait d'Huguenin pour la chasse au vol. Il caractérise ainsi visuellement sur sa tombe son appartenance à l'aristocratie féodale puisqu'au Moyen Âge, la fauconnerie incarne le sport noble par excellence¹⁸⁰. La Bourgogne est même une terre particulièrement riche pour ses oiseaux de proie¹⁸¹. La preuve que cet oiseau est bien utilisé par la chasse est donnée par les jets¹⁸² qui sont représentés accrochés à ses pattes. On peut ici admirer le réalisme de la représentation. Il faut aussi noter que cette représentation du faucon aux côtés de son maître est assez exceptionnelle pour l'art funéraire. Alors qu'il est fréquent se faire représenter en scène de chasse sur sceau¹⁸³, le corpus funéraire n'est pas connu pour livrer de telles scènes. Ainsi, le passage en revue de la collection Gaignières n'a livré que deux représentations similaires à celle d'Huguenin de Longvay (Annexe IV, fig. 174, p. 260). L'évocation de la chasse au vol est encore plus grande dans la mesure où le défunt tient dans ces deux cas l'oiseau sur son point¹⁸⁴.

Le monument élevé à la mémoire d'Alain de Lille¹⁸⁵ représente l'effigie du personnage avec à ses pieds d'autres animaux insolites. Il s'agit de trois moutons en train de paître (Annexe IV, fig. 175,

¹⁸⁰ BECK (C.), "Oiseaux et oiseleurs en Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles". Milieux naturels, espaces sociaux, *Mélanges en l'honneur de Robert Delort*. Paris, Presses de la Sorbonne, 1998, p. 299-312.

¹⁸¹ BECK (C.), "Chasses et équipages de chasse en Bourgogne ducale (vers 1360-1420)", *La chasse au Moyen Âge. Société, traités, symboles, Actes du colloque de Lausanne (novembre 1998)*. Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2000, p. 151-176.

¹⁸² Les jets, c'est le terme technique qui désigne liens de cuirs fixés aux émeris permettant de tenir l'oiseau au poing sans qu'il ne s'échappe.

¹⁸³ Pierre Bony, dans son ouvrage intitulé « *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235)* », Le léopard d'Or, Paris, 2002, a très bien démontré la récurrence des scènes de fauconnerie dans la sigillographie française.

¹⁸⁴ Il convient de constater une relative proximité des trois plates tombes arborant un faucon à l'échelle du royaume. Alors que la tombe d'Huguenin se trouve en Bourgogne du Nord, les deux autres dalles sont situées à quelques dizaines de kilomètres l'une de l'autre.

¹⁸⁵ Le monument funéraire de ce très célèbre poète et théologien du XII^e siècle (avant 1128 à Lille (?)) - 1202, abbaye de Cîteaux) a été totalement construit (ou reconstruit, car rien ne prouve qu'il ait bien bénéficié d'une sépulture monumentale à sa mort) en 1439. C'est du moins ce qu'atteste un dessin de la manuscrit IV de la Collection de Bourgogne (BnF, Ms. Bourgogne IV, .folio 18).

p. 260). Il faut voir à travers cette iconographie la symbolique du pasteur et de ses brebis. Ainsi Alain de Lille est figuré en docte, prêchant la bonne parole à ses contemporains.

Enfin, les animaux représentés ont parfois une touche plus exotique. Le tombeau de Jean de Vienne se démarque par la présence aux côtés du défunt d'un singe assis le dos en appui contre les pieds de l'effigie (Annexe IV, fig. 176, p. 261). Représenté à l'échelle réelle, il tient dans ses bras un porcelet. Il faut bien reconnaître que la présence de ces deux animaux aux pieds de l'effigie reste à ce jour inexplicée¹⁸⁶. Le singe comme le porc incarnent au Moyen Âge plus de vices que de vertus¹⁸⁷. Ainsi le premier est considéré comme instable et, le second traine une réputation de saleté et de goinfrerie. Peut-être faut-il voir en cette représentation la volonté de Jean de Vienne de matérialiser par son monument son rejet des vices de ce bas monde ?

f) *Les monstres maléfiques*

Il existe dans le bestiaire funéraire des créatures moins sympathiques. Ainsi trois monuments livrent la représentation d'animaux fantastiques. Trois d'entre eux prennent la forme de volatiles s'apparentant surtout à des dragons (Annexe IV, fig. 177, p. 261). Leur tête dotée d'un bec acéré rappelle celle des oiseaux. Leurs pattes paraissent puissantes et pourvues de larges griffes. Ils portent également des sortes d'ailes et ils possèdent une longue et puissante queue terminée par une excroissance redoutable.

Au titre des créatures surnaturelles, il convient d'ajouter la représentation des deux chiens monocéphales¹⁸⁸ de la plate tombe de la famille Rochefort (Annexe IV, fig. 178, p. 262) inhumée à l'abbaye de Fontenay. Incarnations démoniaques et symboles du mal terrestre, ces animaux prennent place comme les chiens et les lions dans la partie inférieure de la pierre, sous les pieds de l'effigie ou à la base des crosses abbatiales ou de la croix.

Il faut voir dans ses animaux fantastiques une référence directe aux monstres de la Bible, et plus particulièrement au terrible Léviathan monstre colossal, à la fois dragon, serpent et crocodile, dont la forme n'est pas précisée¹⁸⁹. La représentation du monument des 4 abbés de La Bussière renvoie à un thème iconographique récurrent à travers l'image de la crosse terrassant le dragon. La

¹⁸⁶ Le tombeau de Jean de Vienne était déjà assez complexe à appréhender. Daté du milieu du XV^e siècle pour ce qui concerne le soubassement et le gisant, il a été quelques peu transformé dans le second quart du XVI^e siècle par l'adjonction, à l'initiative de l'amiral Philippe Chabot d'un enfeu de style Première Renaissance. Ce tombeau, surtout connu pour la longue barbe que porte le personnage, se démarque donc encore par la présence d'animaux insolites.

¹⁸⁷ MIQUEL (Dom P.), *Dictionnaire symbolique des animaux, op. cit.*, p. 225 et 271.

¹⁸⁸ Il y a deux corps de chiens pour une seule tête.

¹⁸⁹ Psaumes 74, verset 14 et 104, verset 26, Isaïe (XXVII, 1 et *Livre de Job* (III, 8 ; XL, 25 et XLI, 1).

victoire sur un dragon figure dans le récit de nombreuses vies de saints¹⁹⁰. Les têtes de dragons brisées et les serpents détruits représentent la victoire du Christ sur le mal. Outre l'iconographie médiévale bien connue de saint Michel ou de saint Georges, le Christ lui-même est parfois figuré foulant aux pieds les dragons. La représentation funéraire de Gui de la Palu (Annexe IV, fig. 179, p. 262) est directement inspirée de cette iconographie. Il en va de même pour les hampes des crosses et de la croix directement plantées dans la gueule de ces animaux.

g) Les animaux nécrophages

Pour terminer cette description du bestiaire funéraire médiéval, il faut s'attarder quelques instants sur les animaux nécrophages figurés aux côtés des représentations de transis. Bien que riche d'une vingtaine de corps dans un état de décomposition plus ou moins avancé, le corpus funéraire bourguignon reste pauvre dans ce domaine. Le gisant de François I^{er} de La Sarraz si caractéristique par ces crapauds lui dévorant les yeux, les commissures de ses lèvres et ses parties intimes et par ses nombreux vers courant le long de ses membres ne trouve aucun équivalent macabre en Bourgogne. Jamais l'effigie funéraire n'est livrée à un tel sort dans les représentations de ce corpus. La seule évocation de ce genre provient de la plate tombe résolument moderne de François Vilano (Annexe IV, fig. 180, p. 263) qui associe à une croix fleurdéliée un crâne, des os, et de mignons vers nécrophages dont la pupille de l'œil est même matérialisée d'un point au sommet de leur tête.

2. Les figurations humaines terrestres et célestes

Outre les animaux, il faut distinguer les petits personnages qui accompagnent l'effigie funéraire. Si cette dernière est représentée en pied au centre du monument, elle est parfois entourée, assistée et même supportée par des figurines qui lui semblent entièrement dévouées. Ces personnages peuvent être des figures bibliques (Christ ressuscité, Vierge, apôtres...), des saints, des religieux de tous ordres, de simples anonymes ou des anges. Quant aux scènes, elles se rapportent soit au vécu du défunt ici-bas (épisodes de sa vie, funérailles...), soit à des épisodes du Nouveau Testament ou de la vie des saints.

¹⁹⁰ DUCHET-SUCHAUX (G.), PASTOUREAU (M.), *La Bible et les saints. Guide iconographique*, Tout l'art encyclopédie, Flammarion (1^{ère} édition 1990), Paris, 1994, p. 133.

Aussi, avant de s'intéresser aux figurations humaines issues de l'au-delà, il convient de démontrer que les scènes liées à la vie terrestre sont particulièrement nombreuses dans les représentations funéraires bourguignonnes.

a) *Les figurations humaines*

À l'époque romane, les figurations humaines sont réintroduites sur les tombeaux comme aux linteaux des portails¹⁹¹. C'est en quelque sorte un retour à l'ordonnance des premiers sarcophages chrétiens abandonnée dès le IV^e siècle¹⁹². Le corpus funéraire bourguignon est ainsi riche d'une quarantaine de monuments médiévaux faisant figurer un ou plusieurs personnages aux côtés du défunt. Il convient cependant d'observer que les gisants sont beaucoup plus propices à ce genre de figurations puisqu'ils représentent 60 % des monuments concernés. Mais qu'elles soient gravées sur des plates tombes ou sur des gisants, les figurations humaines conservent une forte thématique funéraire, en particulier autour de la cérémonie des funérailles.

Les cortèges de pleurants

Comme le rappelle Véronique Boucherat dans sa définition du « pleurant » présentée dans le *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental*¹⁹³, le terme désigne à l'origine le personnage qui se voyait désigner à endosser le rôle de pleurer au sens propre du terme le défunt au cours de la cérémonie funéraire et de son transfert jusqu'à sa dernière demeure¹⁹⁴. Dans la mesure où les représentations funéraires médiévales n'insistent pas spécifiquement sur ces hommes¹⁹⁵ en pleurs mais sur le cortège funéraire dans son ensemble, il serait plus judicieux de préférer le terme « deuilant » qui correspond parfaitement aux scènes de funérailles représentées. Le terme « priant » ou « orant » renvoie quant à lui parfaitement à ces petits personnages dans l'attitude de la prière, figurés par paires avec un nombre maximum de quatre pour une même effigie.

¹⁹¹ QUARRE (P.), *Les Pleurants dans l'Art du Moyen Âge en Europe*, Musée des Beaux-Arts de Dijon, Palais des ducs de Bourgogne, Dijon, 1971, p. 11.

¹⁹² On peut se référer aux œuvres des marbriers d'Aquitaine dont le passage des figurations humaines aux représentations plus ou moins stylisées de branches de vignes avec leurs feuilles et parfois leurs grappes est tout à fait caractéristique de cette rupture du IV^e siècle.

¹⁹³ BOUCHERAT (V.), « Pleurant », in *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental... op. cit.*, p. 748-749.

¹⁹⁴ Les textes médiévaux ainsi que l'iconographie qui les accompagne démontrent que les pleurants le plus souvent vêtus de noir pour augmenter l'émotion de l'assemblée interviennent principalement au moment de l'absoute, suivant un protocole strict.

¹⁹⁵ Choisis parmi les parents et les proches amis du défunt, les pleurants qui revêtaient un long manteau noir étaient exclusivement de sexe masculin.

Les représentations du cortège funèbre conduisant le défunt à sa dernière demeure figurent ainsi en bonne place dans les représentations. Les plus illustres exemples sont fournis par les magnifiques tombeaux des ducs Philippe le Hardi et Jean sans Peur pour lesquels les meilleurs artistes de la cour ont œuvré¹⁹⁶. Le gisant de Philippe le Hardi représenté allongé sur une massive lame de marbre noir est ainsi surélevé d'une architecture d'albâtre d'une ampleur nouvelle par les supports de voûtes sur travées alternativement rectangulaires et triangulaires. C'est dans ce cadre que prennent place 41 « pleurants » disposés en cortège funèbre. Même s'il est impossible au sculpteur de transcrire dans la pierre la foule interminable des deuilants venus par milliers aux abords du convoi qui conduisit la dépouille ducale de Halle à la Chartreuse de Champmol, ces quelques personnages enveloppés de l'ample manteau en drap de Flandre paraissent accablés de douleur en regard de l'extrême diversité des expressions. Même si l'ensemble forme un cortège statique puisque les clercs, groupés par deux ou isolés, sont à l'arrêt, le sens de la procession est dicté par la disposition en trois-quarts des personnages. Sans entrer dans les détails, le monument qui représente Jean sans Peur et son épouse Marguerite Bavière est sensiblement identique à celui de son père dans la mesure où Jean de La Huerta et Antoine Le Moiturier étaient tenus par contrat de se conformer à son modèle¹⁹⁷.

Sans avoir la splendeur des tombeaux ducaux, certains monuments des grands personnages du duché bénéficient de représentations similaires. Ainsi, le gisant de Guillaume de Vienne (Annexe IV, fig. 181, p. 263), abbé de Saint-Seine, ainsi que le tombeau de Pierre de Bauffremont, présentent un socle orné d'arcatures sous lesquelles prennent place des pleurants en position frontale. Le mieux connu des deux est incontestablement celui de Pierre de Bauffremont dont le socle se compose de quatre dalles en pierre noire de Tournai¹⁹⁸. Les grands côtés présentent chacun six arcatures, les petits côtés quatre. Sous chacun des arcs triflés est sculpté en haut-relief un personnage en position frontale. Ce tombeau est ainsi orné de 20 pleurants (deux fois moins que sur le monument de Philippe le Hardi) couverts corps et têtes d'un manteau de deuil.

Le cortège des pleurants ne figure pas nécessairement sur le monument même. Ainsi, le gisant de Jean de Thil (Annexe IV, fig. 182, p. 264), inhumé en 1306 dans l'église de Saint-Thibault-en-

¹⁹⁶ Dans la monographie consacrée aux Tombeaux des ducs de Bourgogne, Sophie Jugie, Conservatrice du Musée des Beaux-Arts de Dijon rappelle à juste titre comment les artisans se sont succédés dans leur ouvrage. Ainsi, la réalisation du tombeau de Philippe le Hardi, commandé en 1381 à Jean de Marville, imagier du duc, est également placée sous la responsabilité de Claus Sluter qui supervisera la réalisation des arcatures jusqu'à sa mort en 1406, puis à celle de Claus de Werve, neveu et collaborateur du précédant, qui réalisera le gisant, le lion, les anges et la quasi-totalité des pleurants. Il en va de même en ce qui concerne le tombeau de Jean sans Peur achevé cinquante ans après la mort du duc par Jean de La Huerta et Antoine Le Moiturier.

¹⁹⁷ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne op. cit.*, p. 33.

¹⁹⁸ S'il ne reste rien du tombeau de l'abbé Guillaume de Vienne, le socle de celui de Pierre de Bauffremont est conservé en divers endroits. Un des petits côtés a été acquis par le Musée des Beaux-Arts de Dijon en 1951. Les grands côtés sont conservés, l'un à l'église de l'Etang-Vergy, l'autre à l'église Notre-Dame de Dijon. Le quatrième côté figure quant à lui dans les collections de la Walters Art Gallery de Baltimore.

Auxois, ne porte pas cette représentation sur son socle mais sous l'enfeu¹⁹⁹. Un bas-relief gravé contre le mur surplombant le tombeau met en scène un cortège de funérailles composé de personnages marchant d'un bon pas, sans doute pressés d'en finir... Les deux premiers portent un cierge, le troisième une croix de procession. Le quatrième se retourne pour donner un coup de goupillon tandis que le cinquième tient le sceau contenant l'eau bénite. Vient ensuite la veuve accablée soutenue par son fils, suivis d'une pleureuse tenant une bourse. Deux dames, dont l'une soulève sa robe pour mieux avancer, ferment la marche.

Dans un autre style, il faut également considérer les tombeaux de Philippe Pot et de Jacques de Mâlain (Annexe IV, fig. 183, p. 264) qui représentent tous deux une effigie funéraire allongée sur une lame de pierre soutenue par huit porteurs. S'il ne reste pour ainsi dire rien du monument de Jacques de Mâlain²⁰⁰, celui de Philippe Pot est aujourd'hui conservé et exposé au Musée du Louvre. Son auteur, vraisemblablement Guillaume Chandelier²⁰¹, a cherché à transcrire l'adieu des familles alliées au chevalier, et qui portent à jamais sa dépouille.

Parmi les autres scènes de deuil, insistons sur la particularité du gisant de Pierre I^{er}, abbé de Moutiers-Saint-Jean entre 1139 et 1160, qui montre explicitement la mise en terre du défunt (Annexe IV, fig. 184, p. 265). En effet, de part et d'autre de son corps représenté en gisant figurent deux personnages encapuchonnés qui tiennent à bout de bras la dépouille de leur abbé. On dépasse cette fois la représentation du cortège funèbre et de tous ses intervenants pour se centrer sur l'inhumation du corps en terre.

Si les scènes de deuil marquent autant nos esprits, c'est parce qu'elles figurent majoritairement sur les tombeaux les plus prestigieux. Les monuments des ducs de Bourgogne ou celui de Philippe Pot sont de véritables fleurons de l'art funéraire médiéval. Ce sont des monuments exceptionnels par leur beauté et leur rareté. Ainsi, il faut constater que les tombeaux plus communs

¹⁹⁹ L'identité exacte de ce personnage est contestée. Comme le rappelle Albert Colombet dans sa monographie intitulée « Saint-Thibault-en-Auxois », supplément au n° 206 de la revue *Pays de Bourgogne*, Talant, 2004 (il s'agit ici de la 5^e édition), la tradition attribue ce gisant à l'un des fondateurs du prieuré, c'est-à-dire à l'un des seigneurs de Saint-Beury. Le nom de Guy de Thil est souvent avancé, de même que celui d'Huguenin de Thil mort vers 1230. Il serait préférable de rattacher ce tombeau à Jean de Thil, mort en 1306, car le style iconographique est plus en phase avec cette date. Contrairement à ce que pense Pierre Quarré dans « les Pleurants dans l'Art du Moyen Âge en Europe », *op. cit.*, page 58, il est certain qu'il ne peut pas s'agir de l'effigie d'Hugues de Thil qu'il annonce comme mourant en 1306. L'auteur a confondu avec Jean.

²⁰⁰ Connu par un dessin conservé dans la collection Gaignières (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.) « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1518), ce tombeau a aujourd'hui disparu. On ne connaît de ce tombeau que le deuxième pleurant du côté droit, aujourd'hui conservé au Musée du Louvre.

²⁰¹ Pierre Camp, dans son ouvrage intitulé « les imageurs bourguignons de la fin du Moyen Âge », *Les Cahiers du Vieux-Dijon*, n°17-18, Dijon, 1990, p. 198 et suivantes, fait la démonstration que si cette œuvre sort d'un atelier dijonnais (ce qui selon lui est une certitude), elle n'est pas à attribuer au Moiturier, mais à Guillaume Chandelier dont la qualité de grand « miroleur » transparaît pleinement à travers notamment les armoiries portées par les porteurs.

que sont les gisants traditionnels et les plates tombes ont des représentations plus modestes. En effet, l'iconographie des plates tombes bourguignonnes ne présente pas de scènes de cortèges aussi développées. Pourtant, cela n'a rien à voir avec la typologie du monument dans la mesure où cette représentation peut être gravée sur des monuments de plus petite taille. La Catalogne est ainsi riche de nombreuses plaques funéraires intégrées aux murs des cloîtres et des églises représentant en plus d'une inscription funéraire périphérique des scènes de funérailles. (Annexe IV, fig. 185, p. 265) En Bourgogne, les scènes de cortège gravées sur les plates-tombes se limitent à quatre personnages. Ainsi Regnaud de Genlis (Annexe IV, fig. 186, p. 266) est représenté entouré du porteur de la croix de procession, de l'aspergeur tenant agitant de sa main droite le goupillon et de deux priants. Par souci de place, on a ici une version très minimaliste du cortège funéraire. La tombe d'Hugues de Gissey (Annexe IV, fig. 187, p. 266), bien que considérablement mutilée et fragmentaire, laisse cependant entrevoir un cortège plus complet dans la mesure où les colonnes comportent au moins huit niches. Mais des rares personnages conservés on ne distingue que deux circonféraires.

Les orants

D'une manière plus générale, les plates tombes et la majeure partie des gisants bourguignons arborent plus modestement de simples orants. Ces derniers prennent l'apparence de petits personnages placés aux côtés de l'effigie dans l'attitude de la prière (Annexe IV, fig. 188, p. 269). Représentés par paires, ils encadrent l'effigie en délaissant assez systématiquement la zone proche de la tête qui est réservée aux anges thuriféraires. Ils sont ainsi souvent présents aux pieds du défunt, voire quelques fois au niveau de leur taille. Sur les gisants, les priants sont figurés à genoux ou assis en direction de l'effigie. Ils sont vêtus d'un manteau de deuil et tiennent le plus souvent un livre ouvert dans leurs mains pour marquer leur prière perpétuelle envers le défunt.

Sur les plates tombes, les orants sont souvent éloignés de l'effigie et cloîtrés dans de petites niches intégrées aux colonnes soutenant l'arcature (Annexe IV, fig. 189, p. 267). Ils peuvent cependant apparaître entre la colonne et l'effigie sur de petites consoles qui les maintiennent à bonne hauteur. Ils sont cependant toujours en pied, mais dans une posture statique. Une fois encore, les priants sont présentés par paires majoritairement dans la partie inférieure et centrale de la dalle. Mais contrairement aux gisants, ils ne sont pas toujours tournés vers l'effigie et peuvent être gravés en position frontale pour une meilleure visibilité. Toujours vêtus du manteau de deuil, ils apparaissent dans l'attitude de la prière, les mains jointes ou tenant un livre.

Les personnages bibliques ou terrestres

Les figurations humaines représentées aux côtés de l'effigie servent parfois à commémorer un passage de la vie du défunt disparu. Le plus ancien exemple bourguignon est sans doute fourni par la scène peinte sur le mur de l'enfeu qui abrite la sépulture l'évêque de Langres Gauthier de Bourgogne (Annexe IV, fig. 190, p. 268), fondateur de la Chartreuse de Lugny où il fut inhumé en 1192. La peinture représente les moines de la Chartreuse en prière devant une Vierge à l'enfant. À leur tête figure Gauthier présentant du bout de ses bras la chartreuse qu'il souhaite fonder²⁰².

Dans un autre genre, la plate tombe de Laure Pèlerin (Annexe IV, fig. 191, p. 268) est également remarquable. Comme le veut la norme, la défunte est représentée en pied sous une arcature trilobée supportée par deux colonnes. Deux anges thuriféraires figurent dans les écoinçons alors que deux fleurs de lys et des armoiries encadrent l'effigie. Enfin et surtout, quatre petits personnages cinq fois plus petits qu'elle, l'un à sa droite les trois autres à sa gauche, sont représentés à ses pieds. Les bras tendus vers le ciel, ils reçoivent des offrandes de la défunte. Nous sommes ici en présence d'une véritable scène d'aumône puisque la défunte lègue au personnage situé à sa droite des vêtements matérialisés par des lambeaux de tissus, ainsi que des pièces de monnaies que les trois autres personnages situés à sa gauche s'empressent de recueillir au moyen d'écuelles.

Les tenants

Parmi les dernières formes de figurations humaines, il convient de remarquer que l'héraldique a parfois recours à de petits personnages. Ainsi, les armes et le cimier de Guy de Bar sont tenus sur sa plate tombe par deux dames vêtues d'une longue et ample robe. Dans le même style, le heaume à grille d'Odot de Mâlain (Annexe IV, fig. 192, p. 269) est surmonté d'un cimier incarné d'un petit personnage difficilement identifiable compte-tenu de sa petite taille.

Leur diffusion

Les monuments arborant ces petits personnages sont peu nombreux puisqu'ils représentent à peine 5 % du corpus total. On peut cependant constater une répartition intéressante du modèle dans le temps. Ainsi la répartition chronologique des pleurants bourguignons démontre que leur

²⁰² Si l'enfeu et l'inscription funéraire qui l'entoure peuvent être datés de la fin du XII^e ou du début du XIII^e siècle, la peinture actuelle a été refaite au début du XX^e siècle. Elle porte d'ailleurs la signature de « l'artiste » : PAUL FILAIME 1915. Il n'est donc pas inutile de se référer au dessin de la collection Gaignières (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 36) qui est assez proche de ce qui figure aujourd'hui sur le mur.

présence sur le monument funéraire est plus intense entre le milieu du XIV^e et le milieu du XV^e siècle. C'est d'ailleurs pendant cette période que sont réalisés les tombeaux monumentaux des ducs de Bourgogne. Même si l'amplitude est faible, puisque l'on passe de 6 % à 19 % pour retomber à 4 %, il y a bien une mode du pleurant à cette période²⁰³. En ce qui concerne la répartition géographique, il ne semble pas y avoir de disparité régionale. Les monuments à pleurants sont répartis sur tout le territoire. Il faut juste constater un léger déséquilibre sud au profit du nord.

b) Les anges

Le corpus funéraire bourguignon rassemble 224 monuments arborant la figure d'un ange. Et quand on sait que ces derniers sont presque systématiquement représentés par paire, on comprend la récurrence de cette représentation.

La figure de l'ange apparaît la première dans l'iconographie dès la fin du III^e siècle, en particulier dans les catacombes²⁰⁴. Les anges sont d'abord représentés sous l'aspect d'un homme glabre, vêtu d'une tunique et parfois nimbé. Ce n'est que bien plus tard que l'ange ailé se systématise dans l'art médiéval²⁰⁵. La présence d'ailes dans son dos est l'élément marqueur qui le rend reconnaissable. À travers l'art funéraire de la fin de la période médiévale, il est possible d'identifier deux catégories d'anges qui se distinguent par leurs attributs.

L'ange thuriféraire

La représentation angélique la plus courante sur les monuments funéraires médiévaux est celle de l'ange thuriféraire (Annexe IV, fig. 193, p. 269). Ce dernier apparaît dans 170 des 224 représentations angéliques rassemblées par ce corpus. Au total, l'ange thuriféraire figure sur près d'un quart des monuments funéraires de Bourgogne. Comme le montre cette photographie de la plate tombe de Simone d'Arceau, les anges thuriféraires sont le plus souvent représentés par paire et sont toujours situés dans les écoinçons supérieurs de la pierre, entre le dessus de l'arcature et l'angle de la dalle. La seule véritable exception à cette règle émane de la plate tombe d'Hugues (Annexe IV,

²⁰³ Nous verrons dans notre synthèse socio-historique que cette présence du pleurant coïncide avec la fin de la figure de l'ange thuriféraire.

²⁰⁴ POILPRE (A.-O.), « Ange », in *Dictionnaire d'Histoire de l'Art... op. cit.*, p. 27-29.

²⁰⁵ Certaines représentations paléochrétiennes comme celle de *Tobie et l'ange* dans la catacombe de Vigna Massimo (Rome) datée du milieu du IV^e siècle montrent effectivement des anges dépourvus d'ailes. Il faut aussi remarquer que l'art carolingien affectionne particulièrement les anges aptères.

fig. 194, p. 270), chambrier à Saint-Bénigne de Dijon²⁰⁶. La forme si particulière de la dalle dictée par son positionnement au pied d'une colonne ou d'un autre monument a obligé l'artisan à l'amputer de son angle supérieur gauche. L'ange thuriféraire qui aurait dû s'y trouver n'a pas pu être représenté²⁰⁷.

L'ange thuriféraire se caractérise par l'encensoir qu'il agite de sa main droite parfois non loin de la tête du défunt. Pour les gisants, l'artisan tombier ne peut bien entendu pas matérialiser ce mouvement. L'encensoir est alors posé sur le coussin funéraire ou l'épaule du défunt (Annexe IV, fig. 195, p. 270). Il prend la forme d'une boîte métallique coiffée d'un couvercle conique ou en dôme ajouré de trous. Il est suspendu à des chaînettes qui permettent à son porteur de le balancer à proximité de la tête du défunt. L'ange thuriféraire tient également dans sa main gauche la navette (Annexe IV, fig. 196, p. 271). Ce récipient dont la forme s'apparente à une petite saucière renferme la réserve d'encens.

Dans les représentations funéraires, l'encensoir est uniquement associé à la figure de l'ange. On ne le trouve jamais parmi les objets liturgiques associés à la figure du prêtre (à l'inverse des calices, patènes et autres burettes). Le plus souvent, les anges thuriféraires sont représentés en pied sous une apparence juvénile. Souvent nimbés, ils sont vêtus de la dalmatique, à la manière des diacres. S'ils sont toujours figurés ainsi sur les gisants, il arrive parfois qu'ils ne soient pas entièrement représentés sur la plate tombe. Ils peuvent, comme sur cette représentation de Guy de Proingey (Annexe IV, fig. 197, p. 271), apparaître issus de nuées. Cependant, à l'image du monument de Gui d'Arc-sur-Tille (Annexe IV, fig. 198, p. 272), l'ange thuriféraire peut aussi être uniquement matérialisé par une simple dextrochère. Toujours issu de nuages ce bras venu d'ailleurs balance l'encensoir au-dessus de la tête de l'effigie.

Les anges psychopompes

Près d'un quart des représentations angéliques figurées sur les monuments funéraires médiévaux sont dépourvus d'encensoirs. Comme c'est le cas pour Agnès de Perrigny (fig. 199, p. 271), ils figurent néanmoins à proximité de la tête de l'effigie et participent activement l'iconographie funéraire. Ces anges sont qualifiés de psychopompes puisqu'ils sont comme leur

²⁰⁶ Gabriel Dumay, dans son « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 161, précise d'après les notes de Dom Plancher (PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne... op. cit.*, tome I, p. 283) que cet Hugues que son épitaphe nomme *administrator bonus et bonis aedificator* était vraisemblablement le moine Hugues, proviseur de Longvic, auquel le duc Hugues II fit restituer toutes les exactions indûment commises par ses officiers sur les terres qu'il administrait au nom de l'abbaye.

²⁰⁷ Cette plate tombe se démarque aussi par le fait qu'il y a trois anges thuriféraires pour une même effigie. Traditionnellement représentés par paire dans la partie supérieure de la dalle, le tombier a ajouté deux dextrochères avec encensoirs au niveau des épaules du défunt.

nom l'indique chargés d'accompagner l'âme du défunt. Ils favorisent ou facilitent en quelque sorte son passage vers l'au-delà. Ponctuellement ils sont occupés à tenir dans leurs mains la coiffe de la dame, le heaume du chevalier en encore l'armoirie du défunt. Ils jouent dans ce cas le rôle de tenant. Plus généralement, la figure de l'ange psychopompe²⁰⁸ est directement liée à la représentation du départ de l'âme vers le paradis.

En effet, une vingtaine de monuments funéraires du corpus bourguignon (20 plates tombes pour seulement 2 gisants), représentent deux anges tenant dans leurs mains un linge duquel est issu un petit personnage à l'allure juvénile. Ceux qui sont représentés au-dessus de la tête de Simone d'Arceau tiennent même directement de leurs bras ce petit personnage (Annexe IV, fig. 200, p. 273). Les anges sont ainsi figurés accompagnant l'âme du défunt, présentée sous les traits d'un minuscule enfant, vers la Jérusalem Céleste. Il joue ici pleinement son rôle psychopompe puisque c'est grâce à lui, parce qu'il a la faculté de se mouvoir entre l'ici-bas et l'au-delà, que l'âme, qui quitte le corps matérialisé par l'effigie, sera emportée vers les cieux. Le défunt place alors sa confiance envers les anges psychopompe mais aussi thuriféraires qui sauront l'aider à traverser le passage de la mort.

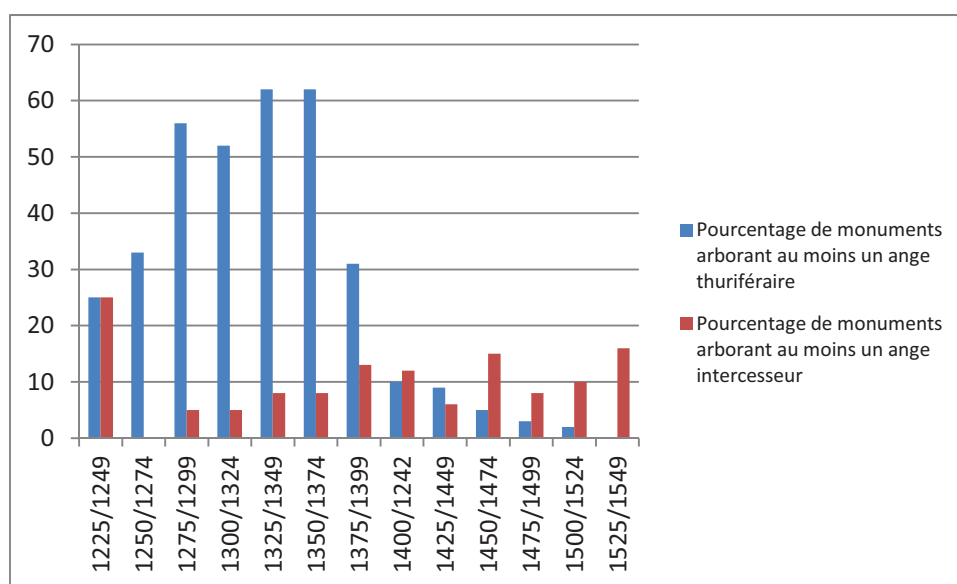


Figure 13 : Diagramme représentant la répartition chronologique des anges dans les représentations funéraires médiévales bourguignonnes.

L'ange, qu'il soit thuriféraire ou psychopompe, est une figure récurrente de l'art funéraire médiéval. Sa présence auprès de l'effigie est attestée dès l'apparition de cette dernière sur le monument. Pourtant, il existe une disparité chronologique entre l'ange thuriféraire et l'ange psychopompe (fig. 13). L'ange thuriféraire connaît un net succès dès le milieu du XIII^e siècle. Jusqu'au

²⁰⁸ Nous préférons le terme psychopompe à celui d'intercesseur car, à l'inverse des saints et des hommes, les anges n'intercèdent pas, mais guident et accompagnent.

milieu du XIV^e siècle, 60 % des monuments funéraires, tout type confondu, présentent dans leur iconographie une paire d'anges thuriféraires. Puis brutalement, à compter de la fin du XIV^e siècle, il tend à disparaître totalement des représentations. À l'inverse, l'ange intercesseur pourtant beaucoup moins représenté est plus constant dans ses apparitions sur le monument. Il faut même constater que sa présence se renforce au fil des siècles puisque sa présence dans l'iconographie passe de 5 % pour le milieu du XIII^e siècle, à 16 % pour le milieu du XVI^e siècle.

Le monument funéraire médiéval trahit donc une mutation du regard que porte l'homme sur les anges. Leur forte présence aux XIII^e et XIV^e siècles prouve que la population a la conviction de vivre sous le regard et en compagnie des anges. L'ange apparaît comme un « acolyte » qui se fait le guide et le compagnon de l'homme ici-bas et au-delà. Son rôle initial qui transparait du monument funéraire reste de guider l'âme du défunt et de lui révéler les secrets célestes. Il faut ici faire le rapprochement avec la figure du chien qui est présent dans la même chronologie aux pieds de l'effigie et qui disparaît dans les mêmes conditions que l'ange thuriféraire²⁰⁹. La disparition de l'ange thuriféraire et la montée en puissance de l'ange psychopompe marquent un basculement du rapport de l'homme à l'ange à compter du XV^e siècle. Comme le constate également Philippe Faure²¹⁰, la vocation à guider l'âme du défunt s'efface à la fin du XIV^e siècle pour laisser place au triomphe de l'ange gardien. L'homme considère qu'il n'a tout simplement plus besoin d'anges thuriféraires pour accompagner son âme puisque sa priorité est d'abord terrestre. De plus en plus vivants aux approches de la fin du Moyen Âge, les anges sont même mis au service du prince et de la monarchie capétienne pour soutenir leurs armoiries²¹¹. C'est particulièrement visible pour Marguerite de Bavière sur le tombeau du duc Philippe le Hardi. Avec l'art de la Renaissance, ils sont même gracieux et représentés selon les canons de la beauté de l'Antiquité gréco-romaine.

c) Les figures bibliques

Les représentations funéraires médiévales mettent parfois en scène des figures saintes ou bibliques. C'est particulièrement le cas des tombeaux monumentaux dont les enfeus arborent souvent un programme iconographique complexe. Ainsi, le tombeau de Gauthier de Bourgogne (Annexe IV, fig. 190, p. 268) précédemment évoqué représente devant les moines de la Chartreuse de Lugny une Vierge à l'enfant.

²⁰⁹ Se référer au paragraphe consacré au chien p. 431 et suivantes.

²¹⁰ FAURE (P.), « les anges », in *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Fayard, Paris, 1999, p. 42 et suivantes.

²¹¹ DUHCET-SUCHAUX (G.), PASTOUREAU (M.), *La Bible et les saints. Guide iconographie*, Tout l'Art Encyclopédie, Flammarion, Paris, 1994 (1^{ère} Ed. 1990), p. 26.

Il faut toutefois rester prudent avec les bas-reliefs qui surplombent les gisants dans la mesure où ces derniers ne font pas nécessairement parti du même programme iconographique. C'est le cas notamment pour le tombeau faussement attribué à l'abbé Pierre (Annexe IV, fig. 201, p. 273) daté du XI^e siècle et aujourd'hui disparu pour lequel plusieurs dessins subsistent²¹². En effet, le gisant est accompagné d'un bas-relief portant un bandeau épigraphique assez bien conservé. Il représente au centre, dans une mandorle la figuration du Christ trônant, la main droite levée pour un livre qu'il tient dans l'autre main. Quatre anges s'emploient à soutenir la mandorle. Autour de ce dernier sont représentées les figures symboliques des quatre évangélistes. La scène située entre le gisant et ce bas-relief n'est autre qu'une figuration de l'élévation de l'âme vers le paradis. Deux anges psychopompes entourés de deux anges thuriféraires soutiennent ce linge dans lequel la figuration de l'âme du défunt sous les traits d'un jeune enfant est emportée.

Si cette dernière représentation a nécessairement un lien avec le tombeau, ce n'est pas le cas de la partie supérieure. En effet, le bas-relief n'est autre que le tympan de l'une des portes de l'église souterraine construite par l'abbé Guillaume. Alors qu'on le croyait perdu, il a été retrouvé encore en place en 1833 par l'architecte chargé des restaurations de l'édifice²¹³. Il est peu probable que ce gisant soit venu murer une porte dès le XI^e siècle. Il faut plutôt envisager l'idée d'un remploi. Le gisant devenu gênant a très certainement été déplacé pour boucher cette porte et ainsi donner corps à cet ensemble iconographique du plus bel effet.

À l'inverse des gisants de Saint-Bénigne qui sont difficiles à cerner, le tombeau d'Alain de Lille (Annexe IV, fig. 202, p. 274) réalisé à Cîteaux plus de deux siècles et demi après la disparition du personnage s'intègre bien dans un programme iconographique plus complet. Ainsi, la plate tombe en élévation à l'effigie du personnage est surmontée d'une représentation en lien direct avec le monument. Le seul dessin que nous possédons montre au centre le Christ sortant du tombeau. C'est là une référence explicite à sa résurrection et à l'espérance du chrétien d'être sauvé. Il est entouré à sa droite d'une figuration du défunt puisque ce personnage porte strictement les mêmes habits et les mêmes attributs que l'effigie funéraire²¹⁴. À sa gauche figure une représentation de saint Bernard. Il

²¹² Gabriel Dumay, dans son « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 140-144, s'attache à démontrer que rien ne permet d'établir que les fragments d'épithaphe livrant le nom de Pierre aient bien fait partie de ce tombeau. Il est pour lui « plus rationnel » d'attribuer ces éléments à l'abbé auteur de la restauration de ce monument.

²¹³ Rapport fait à la CACO le 1^{er} mars 1833 par M. Petit, architecte (MCACO, années 1832-1833, p. 224 et suivantes.). Il se trouvait enfoui sous un pilier du pignon nord de l'église actuelle. Ce tympan, qui mesure 2,44 m de longueur sur 1,18 m de largeur est exposé dans la salle dédiée à la sculpture médiévale du Musée Archéologique de Dijon.

²¹⁴ Une inscription présente associée à la représentation ou ajoutée par le dessinateur (aucun élément ne permet de trancher) confirme l'identité du personnage : FR[ATER] ALANUS MAGNUS DOCTOR [.....] NATIONE ALEMATICUS.

est vêtu d'un ample manteau, sa tête est nimbée et une croce figure à ses côtés. Les mains croisées sur la poitrine, il est en train de lire un livre placé sur ses genoux.

En ce qui concerne les figures bibliques et saintes, les plates tombes sont beaucoup moins difficiles à appréhender dans la mesure où l'iconographie ne dépasse pas les limites de la dalle. Il n'y a donc pas de questions à se poser sur un lien éventuel entre le monument et une scène située à proximité. Les rares plates tombes qui présentent la particularité d'associer à l'effigie funéraire une figure biblique datent de la toute fin du Moyen Âge. La plus ancienne est sans doute celle de Guy Collot et de Marguerite d'Aise (Annexe IV, fig. 203, p. 274) inhumés début du XV^e siècle à la collégiale Notre-Dame de Beaune²¹⁵. La partie supérieure de la dalle présente la particularité de faire figurer un Christ en buste recevant les âmes des défunts dans un drap. Alors que les représentations habituelles du départ de l'âme présentent deux anges intercesseurs tenant le drap, cette dalle est la seule du corpus à présenter le Christ barbu et nimbé recueillant les âmes des deux défunts.

Une autre dalle funéraire laisse une large place au Christ. Il s'agit du monument de Bénigne de Cirey et Marguerite Gras (Annexe IV, fig. 204, p. 275) encore en place contre le mur nord de la chapelle nord du chœur de l'église Saint-Michel de Dijon²¹⁶. Après une longue épitaphe gravée sur la largeur de la dalle, l'iconographie présente les défunts sous les traits de transis à genoux, les mains jointes dans l'attitude de la prière. Ils sont figurés de part et d'autre du Christ glorieux trônant. Torse nu, les bras levés au ciel et les pieds dépassant du linceul, il leur présente ses plaies. On distingue ainsi nettement les trous laissés par les clous dans la paume de ses mains ainsi que sur ses pieds. Cette iconographie particulièrement rare dans l'art médiéval et moderne en général est totalement inédite au sein des représentations funéraires.

Les représentations mariales sont également peu fréquentes au sein des représentations funéraires médiévales. Le seul exemple connu sur une plate tombe de la Bourgogne ducale se trouve conservé contre le mur nord de l'église Saint-Andoche de Saulieu. La dalle (Annexe IV, fig. 205, p. 275), très usée dans sa moitié inférieure, est utilisée dans sa largeur. Elle présente sur sa moitié droite une longue inscription en regard de laquelle figure une double arcature trilobée. La première est réservée à un ange qui tient dans ses mains les armoiries des deux personnages. C'est sous la seconde que figure la représentation d'une Vierge à l'enfant. Marie, couronnée et nimbée, porte sur

²¹⁵ L'inscription funéraire étant fruste et même fortement abîmée par endroits, il n'est malheureusement pas possible d'être plus précis. Les dossiers des Monuments Historiques avancent la date de 1448 pour le décès de Guy Collot. Au fait, ce dernier fut Maire de Beaune entre 1398 et 1399, s'ajoute l'analyse épigraphique qui semblerait prouver que son année de décès puisse être 1408 : restitution proposée pour la date de décès de Guy Collot après analyse épigraphique du monument : LAN MIL CCCC [ET VIII].

²¹⁶ Les dates de décès n'ont pas été complétées. Elles permettent juste de connaître le siècle du trépas par la formule LAN M Vc répétée pour les deux personnages.

elle le Christ, lui-même également nimbé. L'usure prononcée de la dalle ne nous permet malheureusement pas d'entrer plus en détail dans l'étude de cette représentation.

Les représentations funéraires matérialisent parfois leur présence par un simple élément évocateur. Ainsi, une douzaine de plates-tombes toutes établies entre le milieu du XIII^e et le milieu du XIV^e siècle²¹⁷, arborent au-dessus de la tête du défunt une main dirigée vers l'effigie. Elle émerge toujours de nuées symbolisant le ciel et elle prend la forme du geste de bénédiction traditionnel puisque pouce, index et majeur sont tendus alors que l'annulaire et l'auriculaire sont repliés. La seule exception disposition des doigts émane de la plate tombe de Guillaumette de Tilchâtel (Annexe IV, fig. 206, p. 276) pour laquelle la main divine tient une auréole au-dessus de la tête de la défunte²¹⁸. Cet élément iconographique renvoie incontestablement à la Main divine, qui est la figuration majeure de Dieu le Père. Particulièrement présente dans l'iconographie du IV^e au VIII^e siècle, sa présence est une référence directe aux scènes de l'Ascension de l'art paléochrétien et du haut Moyen Âge²¹⁹. Elle symbolise « la Voix » de Dieu et son intervention active dans le cours de la vie terrestre²²⁰. Plus rarement, elle est chargée de représenter le Christ ou l'Esprit Saint.

La forte présence des figures « animées » aux côtés de l'effigie funéraire trahit l'espérance d'une commémoration tant spirituelle que temporelle. Le souci du salut de l'âme est fondamentalement présent à travers le rôle psychopompe joué par les chiens comme par les anges. À cela s'ajoute l'iconographie du départ de l'âme vers le ciel ou celle de la main de Dieu ouvrant le passage vers la Jérusalem Céleste. La part temporelle est surtout à la charge des animaux. Placés sous les pieds du personnage, chiens et surtout lions matérialisent les vertus mais aussi les vices de l'ici-bas. Présentes de manière plus ponctuelle, les figurations humaines bibliques ou célestes, traduisent surtout la piété du défunt et son espoir à trouver auprès d'elles soutien et réconfort. L'homme médiéval a ainsi la certitude de ne pas être seul dans la nuit de la mort.

²¹⁷ La plus ancienne est celle de Guillaume de Tilchâtel, inhumée en 1239 dans l'église de Tilchâtel. La plus récente est celle de l'abbé Guy de Neuchâtel, inhumé dans son abbaye de La Bussière en 1357. Il faudra attendre 1554 et la curieuse plate tombe de Nicolas Desous encore visible dans l'église de Bouix, pour retrouver la figuration d'une Main de Dieu sur un monument funéraire.

²¹⁸ Il convient de rappeler que la plate tombe de Guillaumette de Tilchâtel est la plus ancienne dalle à effigie précisément datée. On peut alors envisager à travers cette représentation discutable une tentative iconographique qui ne sera pas reproduite par la suite.

²¹⁹ DUHCET-SUCHAUX (G.), PASTOUREAU (M.), *La Bible et les saints... op. cit.*, p. 226-227.

²²⁰ On peut pour s'en convaincre se référer à de nombreux passages bibliques : « Israël vit avec quelle main puissante le Seigneur avait agit contre l'Égypte », Livre de l'Exode (XIV, 31) ; « La main du Seigneur s'appesantit sur les Ashdodites, car il fit chez eux des ravages », Premier Livre de Samuel (V, 6), « Nul n'a le pouvoir d'arracher quelque chose de la main du Père », Évangile selon saint Jean (X, 29)...

3. Les éléments marqueurs

Les figures terrestres et célestes, bien que fortement présentes, n'ont pas le monopole de l'iconographie funéraire. L'effigie du défunt n'est d'ailleurs même pas systématiquement figurée sur le monument. La grande variabilité des conceptions iconographiques arborées par les gisants et les plates-tombes doit donc conduire à étudier les éléments les uns après les autres en prenant bien garde de voir s'ils accompagnent ou non l'effigie funéraire.

a) Forte présence des armoiries pour affirmer son identité et son lignage

Parmi les quelques 800 monuments funéraires du corpus bourguignon, plus de la moitié (55 %) arbore une ou plusieurs armoiries. Cette statistique montre bien à quel point il est important pour l'homme médiéval d'associer son image à son armoirie.

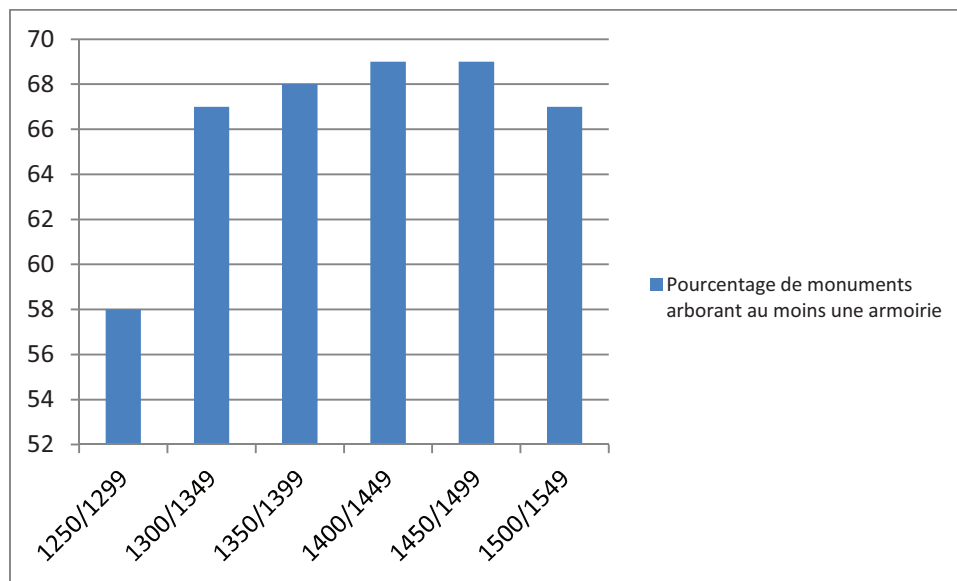


Figure 14 : Diagramme représentant la répartition chronologique des armoiries sur les monuments funéraires bourguignons.

Le diagramme (fig. 14) permet de démontrer que l'armoire connaît dans le domaine funéraire un intérêt constant tout au long de la période médiévale. Si jusqu'à la fin du XIII^e siècle, les monuments à armoiries ne sont pas encore majoritaires, à compter de cette date plus des deux-tiers

des monuments datés arborent au moins une armoirie²²¹. Le parallèle avec la sigillographie est assez saisissant. Les études menées par Martine Fabre notamment montrent à quel point l'armoirie est fortement présente sur les sceaux²²². En Bourgogne du Nord, 25 % des sceaux seigneuriaux sont de type armorial²²³. Et au-delà des sceaux de type armorial, le plus banal dont usent indistinctement personnes morales et personnes physiques, les sceaux de type en majesté, équestre ou en pied, présentent aussi un nombre important d'armoiries²²⁴.

En ce qui concerne leur localisation, les armoiries peuvent occuper diverses places sur le monument. D'une manière générale, l'homme en armes est le seul à pouvoir les porter directement sur lui²²⁵. Le plus souvent, son blason figure sur son écu à son bras ou à sa main gauche (Annexe IV, fig. 207, p. 277). Elle peut aussi être associée à sa tenue par le biais d'un surcot ou d'un manteau d'armes armorié (Annexe IV, fig. 208, p. 277). Néanmoins, la présence de ses armoiries sur son équipement militaire n'occulte pas la possibilité de les faire figurer sur de petits écus positionnés à ses côtés ou dans les écoinçons de la dalle comme c'est le cas pour toutes les autres effigies. Le positionnement de l'armoirie dépend aussi de la typologie du monument. La surface plane de la plate tombe permet de placer l'armoirie pratiquement n'importe où. Elles sont le plus souvent situées à proximité du défunt. Ainsi, aux XIII^e et XIV^e siècles, les armoiries des dames et des hommes non-armés sont le plus souvent situées de part et d'autre de l'effigie, principalement au niveau de sa tête et de ses épaules (Annexe IV, fig. 209, p. 278). Elles peuvent aussi être éloignées du champ central de la pierre. Les armoiries se retrouvent ainsi progressivement cantonnées dans les écoinçons de la dalle (Annexe IV, fig. 201, p. 278). À compter du XVI^e siècle, on assiste parfois à un recentrage de l'armoirie dans le champ de la dalle. Et lorsque l'effigie est encore présente, le linteau de l'architecture et la partie située sous ses pieds sont des lieux privilégiés pour le positionnement de l'armoirie (Annexe IV, fig. 211, p. 279).

En ce qui concerne les gisants, la tridimensionnalité du monument induit un positionnement approprié. Lorsque le gisant est positionné contre le mur sud de l'édifice ecclésial qui l'abrite, il n'y a pas d'inconvénient que les hommes en armes conservent leur écu armorié à leur bras gauche, dans la mesure où celui-ci est bien visible du passant. Dans le cas contraire, et pour toutes les effigies non-armées, les armoiries figurent plutôt en façade, sur le socle du gisant ou au-dessus. Les dais

²²¹ La légère oscillation observée est vraisemblablement due au hasard de la conservation. Un lissage par demi-siècle ou par siècle permet d'observer la permanence de la présence des armoiries sur 66 à 69% des monuments funéraires bourguignons à compter des premières années du XIV^e siècle.

²²² FABRE (M.), *Sceau médiéval. op. cit.*, p. 131 et suivantes.

²²³ RIGAUDIER (C.), *Les sceaux seigneuriaux de Bourgogne du Nord. Etude sigillographique et historique des Archives de la Chambre des comptes du duc de Bourgogne (Série B des ADCO). XIII^e-XV^e siècle*, Mémoire de Master II sous la direction de Monsieur Alain Saint-Denis, Université de Bourgogne, Dijon, 2008, p. 56 et suivantes.

²²⁴ Nous ne parlons même pas ici des contre-sceaux où la présence de l'armoirie est fortement développée.

²²⁵ Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à la typologie des effigies funéraires représentées, p. 371.

monumentaux et les enfeus sont ainsi des supports privilégiés. Plus rarement, il incombe à des anges « tenants » de présenter au spectateur les armes du défunt, comme c'est le cas notamment pour Marguerite de Bavière.

Le positionnement de l'armoirie dépend aussi et surtout du nombre d'écus figurés dans la représentation funéraire. L'analyse des monuments bourguignons arborant des armoiries démontre que le nombre de ces dernières augmente considérablement entre 1250 et 1550. En effet, on dénombre en moyenne 1,5 blason par monument dans la seconde moitié du XIII^e siècle pour 3,3 blasons par monument dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Cette densification héraldique sur le monument funéraire émane d'une volonté du défunt et de sa famille d'affirmer leur lignage et leur rang par la pierre tombale. C'est d'abord le cas des épouses qui arborent à la fois les armes de leur père et celles de leur mari sur deux écus distincts. Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, il n'est d'ailleurs pas rare de constater que les hommes en armes arborent pour seul blason leur écu armorié alors que leurs épouses sont encadrées au niveau de leur tête ou de leurs épaules par deux petites armoiries. Mais à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, on assiste surtout à une redondance des armoiries. Leur nombre augmente tout simplement parce que le monument arbore plusieurs fois les mêmes armes. Lorsque le défunt n'a qu'un seul écu, celui-ci peut être doublé. Il apparaît alors de part et d'autre de son effigie ou dans les écoinçons supérieurs de la dalle. Il peut même être quadruplé. En effet, la plus grosse révolution héraldique en contexte funéraire consiste à meubler les quatre écoinçons de la plate tombe. Les angles, si peu pratiques pour l'épigraphie, vont ainsi servir de support à l'armoirie. L'ultime preuve de ce besoin de sceller son nom sur sa pierre tombale par le biais de son blason vient du fait que l'utilisation des quatre angles de la plate tombe n'empêche pas la présence parfois d'un cinquième blason placé à proximité du défunt ou arboré par son bouclier, ou placé au centre de la dalle lorsque le monument n'arbore pas d'effigie.

La multiplication des espaces dédiés à l'héraldique permet aussi de faire étalage de ses possessions ou de ses branches lignagères. En effet, la fin de la période médiévale se caractérise par un éparpillement des terres. Charles de Saulx est ainsi co-seigneur de Prissey, de Chalencey, d'Is-sur-Tille et de Bouze-les-Beaune²²⁶ et il est possible que ses armes aujourd'hui manquantes sur sa plate tombe faisaient état de ses possessions (Annexe IV, fig. 212, p. 279). Les armoiries se font aussi le relais des généalogies familiales complexifiées par plus de deux siècles d'alliances familiales. Les blasons de la dalle de Philippe de Mailly (Annexe IV, fig. 213, p. 280) récapitulent ainsi les alliances

²²⁶ La liste de ses seigneuries nous est en partie fournie par l'inscription funéraire gravée sur sa plate tombe aujourd'hui conservée dans l'église de Prissey (cne de Prémeaux, cton de Nuits-Saint-Georges, arrt de Beaune (21)). Il y a ainsi une centaine de kilomètres entre sa seigneurie la plus au sud, Chalencey, celle la plus au nord Is-sur-Tille. Sur le chemin se trouvent celles de Bouze-les-Beaune et de Prissey.

par le biais de nombreuses partitions. Il est donc tout à fait probable que l'augmentation du nombre de blasons sur le monument funéraire soit aussi en partie imputable à ces deux facteurs.

Si les nobles sont dès le début les plus nombreux à s'octroyer l'usage d'armoiries, l'étude des monuments funéraires permet de démontrer que les religieux puis les bourgeois s'approprient aussi ce vecteur identitaire. Entre la première moitié du XIV^e et la première moitié du XVI^e siècle, le pourcentage de blasons dédiés à des religieux est passé de 15 à 33 %. À l'origine, seuls les religieux issus des grandes familles féodales s'octroyaient le droit de poser le blason familial sur leur sépulture. On peut ainsi citer en exemple les tombes de Pierre de Saulx-Vantoux, moine de Saint-Bénigne inhumé en 1303, et d'Eudes d'Arc-sur-Tille, infirmier de cette même abbaye inhumé en 1314, qui arborent bien les armes des deux grandes familles de Saulx et d'Arc. À la fin de la période médiévale, même le plus petit curé de campagne peut disposer de son propre blason et le faire figure sur sa plate tombe, à l'image de Pierre Leinre, inhumé en 1533 dans l'église de Branges²²⁷. Le constat est sensiblement identique en ce qui concerne les bourgeois. Totalement absents jusqu'au milieu du XIV^e siècle, les blasons gravés sur des monuments non-nobles passent de 5,5 % pour la seconde moitié du XIV^e siècle à plus de 15 % pour la première moitié du XVI^e siècle. Les bourgeois et marchands ont ainsi récupéré cette pratique à l'origine militaire et donc noble de symboliser leur nom par une armoirie.

Il faut enfin constater que la représentation en pied du défunt n'est absolument pas un facteur indispensable à la présence d'une armoirie sur le monument médiéval. Ainsi, près d'un quart des monuments (24 %) arborant des armoiries ne portent pas d'effigie funéraire. L'armoirie peut alors figurer seule au centre d'une plate tombe pourvue ou non d'une inscription funéraire, comme accompagner d'autres éléments marqueurs comme une épée, une crosse ou une croix (Annexe IV, fig. 214, p. 280).

Outre l'aspect décoratif qu'il ne faut pas négliger, l'armoirie est avant tout présente sur le monument funéraire médiéval pour donner rapidement l'identité, ou du moins, le nom de famille du défunt. Il est en effet beaucoup plus aisé pour une population médiévale d'identifier un personnage par ses armes que par une inscription lapidaire. Même lorsqu'elle n'est que gravée à la surface de la pierre, l'armoirie reste beaucoup plus lisible que l'inscription funéraire encore fréquemment rédigée en latin. Il ne faut pas oublier que les armoiries figurent parmi les éléments les plus colorés du monument. Au-delà du fait que les traits de la gravure peuvent être remplis d'une pâte noire ou

²²⁷ Branges, cton et arrt de Louhans (71).

rouge, l'armoirie est parfois intégralement peinte ou constituée d'un matériau noble et lumineux. Ainsi, il n'était pas rare que les armoiries intégrées aux plates tombes soient constituées de plaques d'émail ou de cuivre, qui sont rarement conservées.

b) Les éléments architecturaux : donner un cadre à la représentation

Les monuments funéraires qui représentent le portrait en pied du défunt associent souvent à cette effigie un décor architectural. Ainsi, 328 des quelque 800 monuments funéraires du corpus bourguignon font figurer une effigie sous une arcature ou un dais architectural. À une exception près, le décor architectural est en Bourgogne toujours associé au portrait en pied du défunt. Seul le monument de Guyot d'Izeure (Annexe IV, fig. 215, p. 281) échappe à cette règle en représentant seulement l'épée du personnage pointée vers le bas sous une arcature trilobée surmontée de crochets et d'un fleuron²²⁸. Même si la dalle a aujourd'hui disparu, l'absence d'effigie sous le décor architectural peut peut-être s'expliquer par le fait que les tombiers bénéficiaient de modèles préfabriqués sur lesquels ils n'avaient plus qu'à graver l'effigie et l'inscription funéraire. On peut se demander si cette dalle n'aurait pas été livrée non achevée et si une épée, plus simple à graver qu'une effigie, ne serait pas venue pallier l'absence de cette dernière.

L'étude de la répartition chronologique des décors architecturés par rapport à la présence de l'effigie funéraire permet d'affirmer que l'arcature apparaît au même moment que le portrait en pied sur le monument funéraire. Ainsi, c'est sur les plus anciennes plates tombes à effigie que figurent les premiers décors architecturaux. La plus ancienne plate tombe bourguignonne à effigie, celle de Guillaumette de Tilchâtel (Annexe IV, fig. 206, p. 276), représente bien un défunt sous une massive arcature. Cette dernière prend la forme d'une arcature trilobée surmontée de gables à rampants ornés de crochets. L'ensemble est supporté par deux colonnes, chacune composée d'une base, d'un fût de section circulaire coupé en son milieu d'une bague et d'un chapiteau décoré de feuilles d'acanthes.

Les éléments architecturés sont très présents sur la plate tombe dès les premières représentations en pied du défunt (fig. 15 ci-dessous). Si l'on excepte la période 1200-1250 très peu représentative compte-tenu du faible nombre de monuments recensés, on constate que 66 % des

²²⁸ Un bref passage en revue des dessins de la collection Gaignières permet d'affirmer que cette dalle de Guyot d'Izeure fait exception à l'échelle de la France même. En effet, seules vingt dalles présentant cette même particularité d'absence d'effigie sous un décor architectural sont recensées parmi les quelques 1600 dessins de monuments antérieurs à 1550 rassemblés par la collection Gaignières. Ces plates tombes sont toutes antérieures à 1300 et sont principalement réparties entre quatre abbayes cisterciennes d'Ile de France, Barbeaux, Jouy, Ourscamp et Preuilly (15 des 20 monuments concernés proviennent de ces quatre abbayes).

monuments à effigie établis dans la seconde moitié du XIII^e siècle bénéficient d'un dais architectural. Ce taux ne cesse de croître jusqu'à la fin du XIV^e siècle pour atteindre 88 %. À cette date s'effectue un basculement tant pour l'effigie que pour le dais qui la surplombe. Ainsi, lorsque la part des monuments à effigie se met à décliner, il en va de même pour les éléments architecturaux. Leur disparition est même plus rapide encore puisqu'à peine 57 % des effigies de la première moitié du XV^e siècle sont figurées sous un dais. Ce taux tombera même à 45 % pour la seconde moitié de ce siècle avant de se stabiliser autour des 55 % pour la première moitié du XVI^e siècle. Alors que l'effigie disparaît progressivement du monument funéraire, l'arcature qui la surplombe connaît une perte de vitesse supérieure.

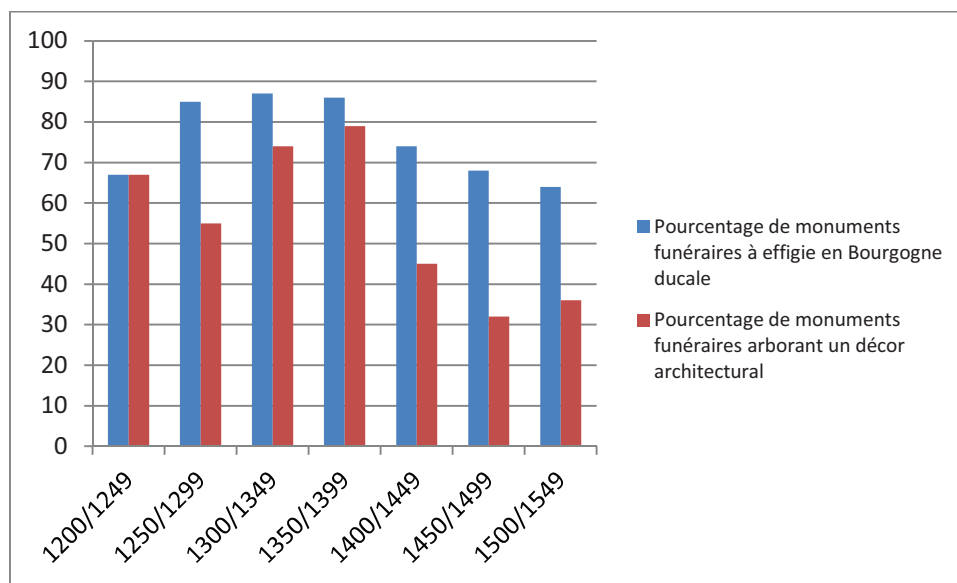


Figure 15 : Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments funéraires bourguignons arborant un décor architectural dans leur iconographie.

Du point de vue de la typologie, les décors architecturés évoluent beaucoup. Les premières arcatures massives des Tilchâtel correspondent vraiment à un particularisme local voire même familial²²⁹. Ils ne renvoient ainsi pas à ce qui se fait partout ailleurs en Bourgogne dans la seconde moitié du XIII^e siècle. La norme est à l'origine une fine arcature trilobée supportée par deux discrètes

²²⁹ Les plates tombes des Tilchâtel se démarquent du reste du corpus et se recourent entre elles sur de nombreux points. Les arcatures massives des dalles de Guillaumette, Guillaume, Maire de Joinville (femme de Jean de Tilchâtel inhumée en 1263 dans l'église Saint-Florent) et de Jean (inhumé en 1274 toujours dans l'église Saint-Florent) ne trouvent pas d'équivalent parmi les autres plates tombes de cette fin de XIII^e siècle. La taille imposante des chapiteaux qui les soutiennent ne sont pas sans rappeler ceux des piliers de l'église, réalisés entre 1130 et 1160 (SAPIN (C.), *Bourgogne Romane op. cit.* p. 217-218). On pourrait alors envisager que ces lames de pierres aient pu être gravées par un atelier local qui se serait volontairement inspiré des chapiteaux dans l'église. Sans entrer dans plus de détails, l'homogénéité des plates tombes des Tilchâtel se retrouve aussi dans la composition des inscriptions funéraires introduites par l'incipit « c'est la sépulture de... » qui ne trouve lui aussi aucun équivalent en Bourgogne.

colonnes (Annexe IV, fig. 216, p. 281). Ces dernières ne sont que partiellement visibles et comportent le plus souvent chacune une base et un chapiteau. La représentation de Guy de Saffres (Annexe IV, fig. 217, p. 282) montre même une arcature uniquement supportée par deux culots. L'utilisation d'ornementations comme les fleurons et les crochets n'est encore que ponctuelle. Excepté les tombeaux des Tilchâtel, le premier fleuron est à mettre à l'actif de Milon de Frôlois (Annexe IV, fig. 218, p. 282). Mais par sa forme en grosse tour il n'est pas très représentatif. La plate tombe de Guy de Loisy (Annexe IV, fig. 218, p. 283) est la plus ancienne connue à faire figurer crochets et fleuron directement sur le sommet de l'arcature.

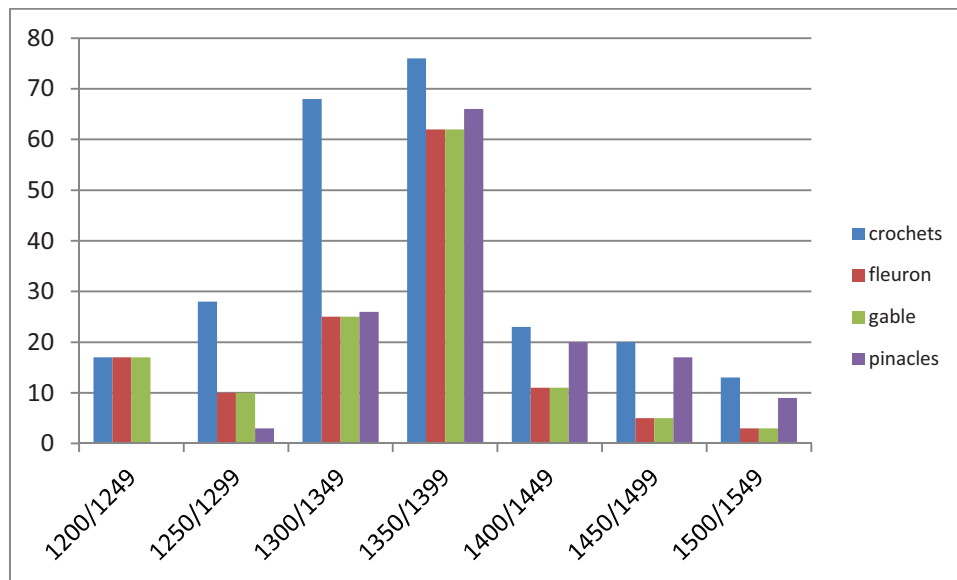


Figure 16 : Diagramme représentant l'évolution chronologique des éléments composant l'arcature.

À partir des dernières années du XIV^e siècle, l'usage des crochets et du fleuron au sommet de l'arcature se systématisent (fig. 16). Le plus souvent ces éléments prennent directement place sur l'arête supérieure de l'arcature. Mais l'usage du gable à rampants se démocratise peu à peu. Il apparaît dès le XIII^e siècle avec les tombeaux des Tilchâtel, mais c'est surtout à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle qu'il s'impose. Ainsi, entre 1350 et 1400, il surmonte 87 % des arcatures. Avec le gable apparaît aussi le pinacle. La présence de cet élément connaît rigoureusement la même évolution que ce dernier. Ce relevé de la plate tombe d'Étienne de Montaigu (Annexe IV, fig. 220, p. 283) montre ainsi l'arcature type du milieu du XIV^e siècle. Il s'agit toujours d'une arcature trilobée surmontée de gables à rampants ornés de fleurons et d'un crochet. Les colonnes ne sont plus de section circulaire et prennent plutôt la forme de pilastres ou piédroits ciselés et ornés de pinacles.

Le XIV^e siècle se caractérise aussi par l'usage des arcatures multiples. En effet, avec l'apparition du double portrait en pied, l'arcature trilobée simple n'est plus adaptée. Ponctuellement, le couple de personnages peut figurer sous une même architecture, comme c'est le cas des frères Marsilly (Annexe IV, fig. 221, p. 284). Mais le plus souvent, chacune des deux effigies bénéficie de sa propre logette. L'arcature peut être simplement doublée. L'ajout d'une troisième colonne intermédiaire permet à chacune des deux effigies d'avoir sa propre arcature avec gables rampants et crochets. C'est le cas sur la plate tombe d'Hugues d'Arc et de Marie d'Aubigny (Annexe IV, fig. 222, p. 284). Mais cet ajout n'est pas systématique, comme le prouve cette représentation de la plate tombe de la famille Fontaine où chacun des trois personnages a bien sa propre arcature sans être séparés d'une colonne. Plus rarement, l'arcature commune peut prendre la forme d'un remplage à réseaux surmonté d'une rose, à l'image de la dalle d'Eudes de Domois et Alix de Saulx (Annexe IV, fig. 223, p. 285).

Parfois, même les simples portraits en pied bénéficient d'arcatures complexes. Ainsi, Étienne de Montaigu ou Dreue d'Eguilly (Annexe IV, fig. 224, p. 285) sont figurés seuls sous une triple arcature trilobée ornées de multiples rampants à crochets, fleurons et pinacles. Ces exemples ne sont que les prémices d'une élévation et d'une explosion du décor architectural.

Ainsi, la fin du XIV^e siècle se caractérise par l'emploi d'une arcature très imposante qui prend véritablement la forme d'un dais architecturé à l'image de ceux qui recouvrent les statues. L'arcature trilobée ornée de gables à rampants et de pinacles se trouve de plus en plus surélevée par une sorte de galerie qui s'apparente à un triforium. Ainsi construit, le décor architectural en impose par sa verticalité. Son développement final dans la seconde moitié du XV^e siècle amène le dais architecturé à occuper à lui seul le tiers voire la moitié supérieure de la plate tombe, imposant par moments à l'effigie une réduction de taille importante (Annexe IV, fig. 225, p. 286). Les colonnes ne sont pas en reste. Elles sont plus larges et de plus en plus travaillées. Elles offrent même parfois de petites niches dans lesquelles prennent place des anges ou des orants.

Cette amplification des décors architecturés dans l'iconographie funéraire concerne également les gisants. On connaît finalement peu l'environnement de ces tombeaux monumentaux qui sont conservés, et rarement *in situ*. Les quelques dessins qui nous sont parvenus s'attardent surtout sur l'effigie et son support. Quelques fois l'enfeu apparaît. On oublie ainsi que ces monuments pouvaient disposer de véritables dais architecturés. Le plus bel exemple conservé figure à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Du tombeau de l'évêque Jean I^{er} Poupet, il ne subsiste aujourd'hui que le remarquable dais de pierre qui continue d'abriter la cathèdre de ses successeurs (Annexe IV, fig. 226, p. 286).

Le début du XV^e siècle marque une rupture dans la forme des arcs. L'arcature trilobée n'a plus le monopole et s'efface progressivement au profit d'arcs en accolades plus ou moins aplatis. L'arcature en accolade est souvent moins richement décorée que l'arcature trilobée. Avec juste quelques crochets, deux pinacles et un fleuron, c'est en quelque sorte un retour à ce qui se faisait au début du XIV^e siècle. Ponctuellement, ces arcatures en accolade peuvent être surmontées d'éléments maçonnés ou architecturés. Mais l'ensemble formé est loin d'occuper la place des grands dais architecturés, ce qui permet parfois de laisser plus de place à l'inscription funéraire (Annexe IV, fig. 227, p. 287). Ponctuellement, les représentations funéraires du XV^e siècle présentent une arcature en plein cintre ou en anse de panier. Le double monument de la famille Clugny (Annexe IV, fig. 228, p. 287) rompt ainsi avec les normes en vigueur au moment de leur décès.

La vraie rupture du décor architectural s'effectue avec le basculement dans le XVI^e siècle. Ainsi le mouvement de *première Renaissance* qui touche l'art français entre 1495 et 1540 se retrouve jusque dans l'art funéraire. La plate tombe en cuivre de l'évêque de Langres Jean d'Amboise (Annexe IV, fig. 229, p. 288) en est un bel exemple. L'arcature a disparu au profit d'un linteau orné de rinceaux surmonté d'un tympan richement décoré et sculpté. L'ensemble est supporté par deux massives colonnes chacune composée d'un piédestal, d'une base et d'un chapiteau orné de feuilles d'acanthé. Le tout repose sur un soubassement orné des mêmes décors. Cette première Renaissance des arcatures funéraires trahit un retour aux décors et aux valeurs antiques avec toutefois une touche de modernité. Peu à peu les massives colonnades et les épais linteaux décorés remplacent les hauts dais architecturés. Le décor qui accompagne le décor architectural est tout aussi évocateur, balustres, rinceaux, feuilles d'acanthé, et même *putti*, envahissent littéralement les linteaux et colonnades. Anges et armoiries qui figuraient à l'origine au-delà de l'arcature dans les écoinçons de la dalle se trouvent à présent concentrés sur le linteau ou sur le soubassement.

Le passage en revue de l'évolution du décor architectural des monuments funéraires médiévaux permet d'envisager que la représentation de ces éléments soit en lien avec les styles architecturaux en vigueur pour les édifices monumentaux. Le parallèle entre l'arcature quelque soit son type et la façade des édifices religieux interpelle le regard. L'arcature trilobée des XIII^e et XIV^e siècles renvoie aux ensembles architecturaux du *gothique rayonnant* qui se développe en France entre 1230 et 1380. L'utilisation d'armatures en fer permet aux églises de devenir plus hautes. La structure de base est assez simple. Les piliers forment un squelette de pierre qui permet outre une élévation importante l'ouverture de vastes fenêtres. Le décor architectural des façades reste sobre et s'apparente aux crochets, fleurons et pinacles des arcatures funéraires du XIV^e siècle. La transformation de l'arcature trilobée classique des plates tombes du XIV^e siècle en véritable dais architecturé correspond dans l'architecture du bâti avec l'arrivée du *gothique flamboyant*. Né dans

les années 1350, ce style architectural se démarque par des façades ouvragées sur plusieurs plans et par leur décor exubérant. Enfin, que dire des arcatures *Renaissance* qui reprennent les classiques d'architectures gréco-romaines et qui tournent résolument le dos au style médiéval.

Puisque les éléments architecturés représentés sur le monument funéraire médiéval semblent calqués sur le style architectural des édifices religieux, il convient de se demander quel est leur apport pour la conception d'ensemble de l'iconographie funéraire. C'est résolument vers l'art médiéval dans son ensemble qu'il convient de se tourner. Il faut d'abord rappeler que la figuration de l'effigie sous un dais architecturé trouve à l'origine son fondement dans les normes artistiques du décor figuré. Il ne faut pas oublier que les statues des façades sont le plus souvent représentées surplombées d'un dais prenant la forme d'un chapiteau de niche. Il en va de même pour l'iconographie du vitrail qui présente très majoritairement les personnages en pied sous ce même dais architecturé²³⁰. En plus de donner un cadre à la représentation, le dais architecturé peut matérialiser une porte, et même la voûte d'un édifice. Les arcatures richement décorées ne sont d'ailleurs pas sans rappeler les porches et les façades des édifices religieux et civiles (Annexe IV, fig. 230, p. 288). L'effigie pourrait alors se situer sur un seuil, franchissant la porte d'entrée de la Jérusalem céleste.

Certains indices fournis par les représentations funéraires permettent d'affirmer cette volonté de représenter le défunt sous une façade ou à l'intérieur d'un bâtiment. C'est d'abord le cas lorsqu'il y a un fond dans le dos de l'effigie. Avec ces cannelures verticales qui laissent penser à des vitraux, Philippe Machefoing († 1453) et son épouse Simone de Tart († 1476) (Annexe IV, fig. 231, p. 289) pourraient très bien être figurés dans le chœur d'un édifice religieux. De même, les deux fenêtres en plein cintre dotées de vitraux losangés placées au-dessus des deux demi-arcs en anse de panier de l'arcature de Jean de Bourbon de Montperroux (Annexe IV, fig. 232, p. 289) évoquent incontestablement la voûte d'une église ou d'une chapelle²³¹.

Certaines représentations funéraires s'inscrivent dans un environnement. Tout d'abord, une dizaine de plates tombes de la fin du XIV^e et du XV^e siècle présentent la particularité de faire figurer dans le dos des effigies des motifs géométriques ou floraux qui pourraient matérialiser des peintures murales ou des verrières (Annexe IV, fig. 233, p. 290). Plus visible encore, le sol est parfois matérialisé sous les pieds du défunt. Ainsi, si la présence d'herbe sous les pieds de Jean de Gohenans († 1401) (Annexe IV, fig. 234, p. 290) est plutôt le signe d'une scène en extérieure. Ce sol meuble indique que l'effigie se situe devant un porche et non dans un édifice. La représentation de sols carrelés pour Simon de Saint-Seine (Annexe IV, fig. 235, p. 291) ou encore Jean de Saulx († 1420) et son épouse prouve à l'inverse que les personnages sont bien figurés en intérieur. Ce type de représentation est

²³⁰ PERROT (F.), *Vitrail : art de lumière*, Rempart, Desclée de Brouwer, Paris, 1995.

²³¹ GRILLON (G.), « Un monument funéraire médiéval peu ordinaire... », *op. cit.*

plus fréquent au XVI^e siècle. L'effigie de Jean Péricard († 1528) (Annexe IV, fig. 236, p. 291) est positionnée sous un véritable baldaquin, comme l'attestent les quatre piliers qui supportent la structure. Le plus bel exemple est la plate tombe de Girard Rubilly († 1531) et Simonette Raveret († 1549)²³² qui les représentent debout dans une pièce aux murs peints et au plafond à la française (Annexe IV, fig. 237, p. 292).

Le décor architectural est un élément important de l'iconographie funéraire. L'effigie est ainsi représentée sur un seuil, métaphore du passage de la vie à la mort, de l'ici-bas à l'au-delà. Le personnage s'apprête à franchir la porte et à entrer dans l'autre monde.

c) *La redondance des éléments « marqueurs »*

Ce paragraphe a donc pour but de catégoriser tous les éléments arborés par l'iconographie funéraire afin de cerner la part de la *memoria* dans la représentation.

Le dénominateur commun de tous les monuments funéraires réside dans la mise en avant du groupe social auquel se rattache le défunt. Il est ainsi possible pour chacun des monuments funéraires de déterminer par une simple lecture visuelle de l'iconographie le statut du disparu. Ainsi les hommes en armes, chevaliers et écuyers, font représenter leurs armes sur leur monument. La plus évocatrice est bien entendu l'épée qui est figurée sur 186 monuments différents. Dans 87 % des cas, cette arme est associée à l'effigie funéraire. Seuls 24 monuments la font figurer seule ou accompagnée d'autre éléments. Le plus souvent, elle est associée à l'écu armorié (Annexe IV, fig. 238, p. 293). Seuls deux monuments font uniquement figurer l'épée seule. 21 des 24 cas recensés représentent l'épée et l'écu. Trois représentations, dont deux contenant aussi l'écu, associent l'épée à la croix. La seconde arme caractéristique des représentations funéraires est la lance qui apparaît sur 55 monuments différents. Mais à l'exception de la plate tombe d'Estevenin Divian (Annexe IV, fig. 239, p. 293), cette arme est toujours associée à l'effigie funéraire.

Si les monuments funéraires des hommes en armes se caractérisent par la figuration d'armes, ceux des religieux arborent les objets du sacré inhérents à leur rang. Ainsi, la crosse est l'insigne ecclésiastique le plus représenté sur la tombe. Le corpus bourguignon rassemble près de 67

²³² Une incertitude subsiste quant à l'identité exacte des personnages représentés car la plate tombe conservée contre le mur du collatéral nord de l'église de Selongey est dépourvue d'épithaphe. L'arrêté de classement aux Monuments Historiques daté du 23 décembre 1992 affirme que la tombe a été « identifiée par erreur ». L'attribution de cette dalle s'appuie en effet sur une inscription funéraire gravée dans une lame de marbre placée à proximité du monument. Deux arguments permettent cependant de penser ce sont bien les effigies de Girard et de Simonette. D'une part, la dalle comme la plaque commémorative se trouvaient dans la chapelle qu'ils avaient fondés « en l'honneur de la Vierge Marie, de saint Jean-Baptiste et de saint Christophe ». D'autre part, les dates de décès mentionnées par la dalle peuvent correspondre à la typologie de la représentation.

monuments arborant le bâton pastoral. Encore une fois, la crosse est massivement associée à l'effigie funéraire. 78 % des crosses représentées sont tenues par le prélat. Lorsqu'elle n'est pas tenue, la crosse figure le plus souvent seule. Ponctuellement, elle peut apparaître aux côtés d'un blason (4 représentations) ou d'une croix (2 représentations) (Annexe IV, fig. 240, p. 294). Les objets liés à la liturgie sont également fortement présents. Le calice apparaît ainsi à 23 reprises dans les représentations funéraires bourguignonnes. Seulement 9 fois figuré aux côtés de l'effigie, il est le plus souvent associé à d'autres objets de la liturgie comme la patène, les burettes, les cierges ou la croix. La représentation des objets liés à la liturgie la plus complète se trouve figurée sur une plate tombe anonyme conservée dans la chapelle de la commanderie hospitalière de Bellecroix²³³ (Annexe IV, fig. 241, p. 294). La croix fleurdelisée à ses extrémités est ainsi entourée de tous les ustensiles utiles pour la célébration de la messe, à savoir deux cierges, le calice, la patène et une burette.

À travers cette analyse des objets liturgiques représentés sur les monuments funéraires, on s'aperçoit que ce sont surtout les figures de l'évêque, de l'abbé et du prêtre qui sont mises en avant. Les autres personnages ecclésiastiques tel le moine, le chanoine ou encore le diacre ne bénéficient pas de tels éléments marqueurs. Ponctuellement, la représentation funéraire insiste sur une fonction particulière comme le chantre qui peut être représenté tenant le bâton de son office (Annexe IV, fig. 245, p. 296). Les autres doivent ainsi se contenter des habits sacerdotaux inhérents à leur rang arborés par l'effigie funéraire. La coule ou la chasuble sont des éléments moins élogieux et surtout moins évocateurs pour celui qui contemple le monument.

La troisième catégorie socioprofessionnelle qui se démarque dans la représentation funéraire par la figuration d'éléments marqueurs concerne les artisans spécialisés. C'est d'abord le cas des ouvriers du bâtiment dont les rares monuments funéraires arborent souvent les outils. Burins, marteaux, équerres et tailloirs sont autant d'indices qui trahissent le métier du défunt. On peut aussi distinguer un coutelier. Au-delà de l'évocation de sa profession dans son inscription funéraire, le monument de Claude Messaigier se démarque par la représentation de plusieurs couteaux autour de l'effigie (Annexe IV, fig. 242, p. 295). Il existe aussi des ustensiles plus spécialisés comme une paire de ciseaux figurée sur la plate tombe d'un dénommé Antonin, un *matulla*²³⁴ pour le médecin Augustin de Masol de Casal (Annexe IV, fig. 243, p. 295), ou encore une force à moutons pour une dalle vraisemblablement moderne à Châtillon-sur-Seine.

²³³ Elle se situe sur la commune de Chagny (chef lieu de canton, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

²³⁴ Pièce de verrerie destinée à inspecter les urines.

En ce qui concerne le statut social du défunt, on constate donc que les éléments marqueurs sont l'apanage de quelques figures bien particulières. Les hommes en armes arborent ainsi systématiquement leurs armes. Il en va de même avec la crosse pour les évêques et les abbés. Les tombeaux de prêtres sont quant à eux régulièrement ornés du calice ou de la patène, mais contrairement aux précédents, ce n'est absolument pas systématique. Enfin, ponctuellement, le monument funéraire met en évidence une profession par la figuration d'un objet évocateur comme l'outil de l'artisan ou le fruit de son travail. Au final, les objets utilisés pour commémorer une fonction sociale, ecclésiastique ou professionnelle caractérisent un faible nombre d'individus. Au-delà de l'homme en armes, de l'évêque, de l'abbé, du prêtre et de quelques artisans, tous les autres défunts doivent se contenter de signes moins visibles ou plus banals comme le vêtement ou un titre dans le texte épigraphique.

L'élément marqueur des monuments funéraires médiévaux peut aussi renvoyer à la personnalité du défunt. La volonté d'affirmer son aisance sociale peut induire la figuration d'éléments particuliers. Ainsi, en plus du privilège de pouvoir établir sa sépulture dans un édifice religieux et de matérialiser cette dernière par l'érection d'un monument, l'iconographie funéraire peut se faire le relais de la réussite d'une vie par le port de bijoux notamment. Ainsi, seule une quinzaine d'effigies funéraires portent des bijoux. C'est relativement peu en regard du nombre d'individus représentés dans ce corpus. Cela concerne d'abord les femmes qui portent ponctuellement bagues ou colliers. L'anneau porté à l'annulaire de la main droite par Marguerite de Germolles (Annexe IV, fig. 244, p. 296) est particulièrement mis en avant sur sa plate tombe. Il en va de même pour Claude Busseul qui porte un joli collier à son cou. La mieux parée reste quand même Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne. Son effigie funéraire bien que restaurée insiste sur les quatre bagues qu'elle porte à ses doigts et sur la couronne richement ornée de pierres précieuses qui sied à son front. Les hommes ne sont pas non plus en reste en ce qui concerne le port d'attributs nobiliaires. Mais ce sont avant tout les grands dignitaires qui sont les mieux lotis. Comme son épouse, Jean sans Peur porte quatre bagues et une couronne. À l'inverse, son père ne porte pas de bague, mais la couronne et le sceptre, insignes de son rang. Dans le même style de représentation, on peut aussi insister sur la plate tombe de Wladislas (Annexe IV, fig. 167, p. 256), descendant des anciens rois de Pologne et héritier direct de son cousin Casimir le Grand, qui s'est retiré chez les moines de Saint-Bénigne de Dijon²³⁵. Bien qu'il ait pris le froc, il est représenté sur sa tombe vêtu d'un riche manteau de fourrure et d'une couronne, tel un duc. Des personnages plus modestes encore portent à leur tête une couronne nobiliaire. C'est le cas de Jean de Frôlois (Annexe IV, fig. 246, p. 297), seigneur de Molinot, dont le gisant que l'on croyait disparu vient d'être retrouvé chez

²³⁵ DUMAY (G.), *Epigraphie Bourguignonne...*, *op. cit.*, p. 64 et suivantes.

un marchand d'art parisien. La plate tombe attribuée à André de Quincy (Annexe IV, fig. 247, p. 297) montre également une couronne nobiliaire dans les cheveux mi-longs de l'effigie masculine.

Outre les bijoux, la réussite sociale s'affiche aussi par le port d'une aumônière à la ceinture (Annexe IV, fig. 248, p. 298). Cette bourse qui prend la forme d'un petit sac apparaît à la ceinture de vingt effigies bourguignonnes. À l'exception de Béatrice de Blaisy, il s'agit toujours d'hommes issus pour la plupart de la haute bourgeoisie et de la noblesse. Utilisée à l'origine pour renfermer l'argent destinée aux aumônes, d'où son nom, l'aumônière symbolise surtout dans les représentations le monde des affaires dans lequel exerçait le défunt.

La matérialisation de la réussite sociale, et par-delà la personnalité du défunt, est parfois caractérisée dans l'iconographie funéraire par la représentation d'objets véritablement insolites. Certaines plates-tombes mettent en avant des objets, non pas relatifs à la profession du défunt, mais étroitement liés à sa vie quotidienne. L'un des cas les plus remarquables de ce corpus est fourni par le relevé de la plate tombe de Perrin de Laule (Annexe IV, fig. 249, p. 298). Ce personnage ou ses héritiers ont fait le choix de faire uniquement figurer une paire de lunettes au centre de la dalle. Ce monument, établi au beau milieu du XIV^e siècle ne trouve aucun équivalent en Bourgogne comme en France. Cette volonté affirmée de ne représenter que cet objet marque une véritable prise de conscience de l'individu du privilège de porter cet instrument encore rare pour l'époque. L'inscription « Dieu y voye » qui figure juste au-dessous augmente encore toute la symbolique du retour à la vue. Dieu voit tout et tout le temps, Perrin, lui, a retrouvé la vue grâce à ses bécicles.

Dans le genre des accessoires inédits figurés sur un monument funéraire, il faut également présenter la plate tombe de Jacques Bouton (Annexe IV, fig. 250, p. 299). Cet homme en armes vêtu d'une armure complète présente sous ses pieds deux objets totalement inattendus pour une telle représentation. Il est en effet possible de distinguer en ses pieds deux patins effilés à talons. De tels patins étaient réalisés en bois et étaient maintenus au pied au moyen d'une bride. Ils servaient à éviter au personnage de se salir les « souliers » si l'on quittait ses appartements²³⁶. Le chevalier ainsi équipé montre par cet élément une certaine éducation. Il ne tient pas à salir ni ses appartements, ni ses solerets. Il peut aussi s'agir d'une boutade de ses héritiers....

Certaines représentations trahissent aussi la dévotion personnelle de certains défunts. La présence d'un livre liturgique, qui peut s'apparenter à un livre de prières en est un premier signe. Au total, ce dernier apparaît sur 32 monuments différents. À une exception près, la plate tombe anonyme de Bellecroix, le livre est toujours associé à l'effigie funéraire. Il est soit directement tenu,

²³⁶ VIOLLET-LE-DUC (E.), *Encyclopédie médiévale. Tome II Architecture et mobilier*, entrée « chaussure », Bibliothèque de l'Image (Edition de 2002), Bayeux, 1978, p. 491.

soit figuré à ses côtés, sur un lutrin ou au sol. Si les prélats sont de loin les plus nombreux à être représentés avec un livre (21 des 32 représentations), les figures féminines laïques sont fortement présentes avec 8 représentations. Les hommes laïcs ne sont à l'inverse jamais représentés avec un livre. Les femmes sont également nombreuses à tenir un chapelet. Les 26 des 27 cas recensés dans cette étude concernent des effigies féminines. La seule exception provient du tombeau d'Alain de Lille. Par ces deux éléments, le monument funéraire médiéval traduit donc une piété féminine assez intense, particulièrement à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle.

Certaines représentations moins fréquentes peuvent aussi être considérées comme le signe d'une piété affirmée et revendiquée. Deux plates tombes font ainsi figurer des symboles solaires et lunaires. L'écoinçon supérieur gauche de la dalle d'André de Quincy (Annexe IV, fig. 251, p. 299) et la dalle anonyme de Flavigny-sur-Ozerain²³⁷ présentent un même cercle orné d'une multitude de branches enroulées à la manière d'un svastika (Annexe IV, fig. 252, p. 300). Cette roue solaire n'est pas sans rappeler les chrismes des premiers siècles de la chrétienté. Pour le monument d'André de Quincy, son association avec la lune, qui figure dans l'écoinçon supérieur droit, du côté de son épouse peut donner à ces deux astres une signification différente. On peut ainsi envisager une référence au sexe des défunts. Positionné au-dessus de l'effigie du mari, le soleil peut ainsi renvoyer à l'homme, par opposition à la lune, qui, placée au-dessus de son épouse, serait symbole de féminité. En effet, parce qu'elle traverse des phases différentes et change régulièrement de forme, la lune incarne la dépendance et la femme, par la périodicité de son renouvellement. L'antagonisme soleil/lune renvoie aussi à la thématique du passage. Le soleil est la source de la lumière, de la chaleur et de la vie. Ses rayons peuvent ainsi figurer les influences célestes ou spirituelles. À l'inverse, la lune renvoie au temps qui passe, à la mort, puisque pendant trois nuits, chaque mois lunaire, elle est comme morte, car totalement absente. Sa réapparition marque aussi un retour à la vie, une certaine résurrection. On peut donc par-delà considérer qu'elle peut incarner pour l'homme le passage de la vie à la mort, mais aussi celui de la mort à la vie.

Au-delà de ces deux exceptions, il faut aussi signaler la représentation ponctuelle du tétramorphe sur le monument funéraire. Placé dans les écoinçons de la pierre en lieu et place des armoiries, le tétramorphe manifeste l'attachement du défunt aux saints et aux Évangiles. Le tétramorphe n'apparaît que sur 6 monuments funéraires tous postérieurs à 1407, date de décès inscrite sur le monument de Marie de Vergy, le plus ancien à arborer cette représentation (Annexe IV, fig. 253, p. 300).

²³⁷ Flavigny-sur-Ozerain, cton de Venarey-les-Laumes, arrt de Montbard (21).

Approche iconographique

La croix est très souvent représentée sur les monuments funéraires dépourvus d'effigie. Ce corpus rassemble pas moins de 85 monuments arborant une croix. Bien qu'elle prenne des formes très variées, latine, grecque, en sautoir, fleuronée, fleurdéliée, potencée, ancrée, pattée... la croix est surtout le symbole le plus anonyme pour une sépulture. Seuls 22 % des monuments avec une croix présentent une inscription funéraire, ce qui complique, voire rend quasi impossible toute datation et toute identification. La croix n'est en effet pas l'emblème d'une fonction ou d'un statut. Ainsi, ecclésiastiques comme laïcs peuvent choisir de faire graver une croix sur leur pierre tombale. La meilleure preuve est que cette dernière est souvent associée aux éléments marqueurs précédemment évoqués. Epées, écus, outils d'artisans, calices, crosses et autres objets du sacré rattachent ainsi la sépulture à un groupe social alors que la croix rattache la sépulture à Dieu.

Pour en terminer avec la typologie de tous les objets qui gravitent au sein de l'iconographie funéraire des monuments médiévaux, il faut constater la vocation funéraire, voire macabre, de certains éléments jusque-là passés sous silence. C'est d'abord le cas du coussin mortuaire qui apparaît sous la tête de l'effigie funéraire. 91 monuments à effigie présentent en effet la particularité de surélever la tête du défunt d'un coussin. Et ce n'est pas uniquement l'apanage des gisants puisque 32 des 91 représentations concernent des effigies gravées sur des plates tombes. La présence du coussin mortuaire est une référence directe à l'exposition du corps lors des veillées funèbres. En effet, placé sur un lit ou un brancard, le corps du défunt était ainsi exposé à la famille et aux proches lors des funérailles princières. Sa tête était ainsi surélevée pour une meilleure visibilité, mais aussi pour matérialiser le sommeil éternel. Ces coussins mortuaires étaient le plus souvent remplis de plantes odoriférantes afin de masquer au mieux les odeurs entraînées par l'avancement de la décomposition du corps.

Outre la figuration du coussin mortuaire, le commanditaire du monument n'hésite parfois pas à évoquer plus directement la mort et de la putréfaction du corps. À compter du dernier quart du XV^e siècle, une dizaine de plates tombes arborent crânes et os en plus ou à la place de l'effigie. Cette pratique renvoie à la figuration contemporaine du transi.

Le passage en revue de tous les éléments présents sur le monument funéraire médiéval affirme le double souci de laisser dans la pierre le souvenir d'une vie et l'attente du Salut. La volonté de sauver son âme est telle que l'effigie entourée d'anges et s'accompagne du chien pour entrer paisiblement dans la Jérusalem Céleste, entrée matérialisée par l'arcature. Ce qui est plus

surprenant, c'est la manière dont le monument funéraire se fait le relais du statut social. Celui-ci est évident dès le premier coup d'œil jeté à la sépulture. L'effigie porte à elle seule les attributs liés au rang et au pouvoir exercé par le défunt. Des éléments « marqueurs » sont même ajoutés afin de renforcer l'image proposée par l'iconographie. La personnalité même du défunt se dégage du monument par la figuration de sa piété ou de sa richesse. C'est ainsi une identité qui est commémorée, comme le prouve la place laissée aux armoiries.

C. Lecture du monument funéraire médiéval

L'approche iconographique nous a conduits jusqu'à présent à aborder le monument funéraire par le biais des éléments qui le composent. L'analyse de l'effigie en tant que corps social représenté et le passage en revue des différents éléments « marqueurs » qui l'entourent ont déjà permis de montrer la double commémoration, tant spirituelle et temporelle, qui se dégage de la représentation. La lecture d'ensemble de l'iconographie funéraire doit confirmer cette impression.

Dans un premier temps, il faudra d'abord revenir sur l'effigie pour s'intéresser non plus à son équipement mais au défunt en tant que personne, c'est-à-dire à son physique et à son attitude dans la représentation. Nous pourrons ensuite replacer cette effigie dans son contexte iconographique afin d'entrevoir une lecture d'ensemble de la représentation funéraire présentée par le monument médiéval. Un dernier temps conduira à dépasser le monument pour nous intéresser à son image et à sa perception par le public médiéval et moderne. Une lecture centrifuge du monument médiéval doit ainsi permettre de mieux appréhender les attentes et les objectifs du défunt, du commanditaire, mais aussi la compréhension du message délivré.

1. Un monument à l'image du défunt ?

La représentation du portrait en pied du défunt sur le monument funéraire médiéval constitue un retour aux pratiques anciennes, de l'Antiquité tardive notamment, avec la représentation corps et âme du défunt sur son tombeau. Au IV^e siècle, la volonté de l'Eglise paléochrétienne de supprimer les pratiques païennes va engendrer la disparition de l'effigie

funéraire. Ce qui compte, ce n'est plus tant la portée de l'iconographie, mais l'emplacement de la sépulture dans l'espace sacré du cimetière et de l'église.

Les premiers tombeaux à effigies de l'époque romane marquent un véritable tournant dans l'histoire de l'art funéraire. Le monument commémoratif d'Isarn à Saint-Victor de Marseille qui prend la forme d'un grand reliquaire anthropomorphe offre l'un des tous premiers portraits en pied d'un défunt dans l'art chrétien (Annexe IV, fig. 254, p. 301). Ce tombeau pose cependant un sérieux problème aux chercheurs dans la mesure où il demeure isolé du point de vue de l'iconographie, de la géographie, et de la chronologie²³⁸. Ainsi, la généralisation très progressive de l'effigie funéraire sur le monument médiéval est surtout un renvoi direct à la sépulture antique. Cette mutation iconographique est avant tout le signe d'une mutation intellectuelle et spirituelle. Aussi, pour bien cerner l'intérêt de faire figurer le défunt sur son monument funéraire, il convient de s'intéresser en détail à son effigie, et à l'image qu'elle véhicule.

Avant de rattacher le personnage à un groupe social clairement identifié, l'effigie funéraire matérialise donc l'image d'un individu qui appartenait au monde des vivants et qui fait maintenant partie du monde des morts. Aussi, l'analyse des caractéristiques physiques, des gestes et des attitudes présentées par l'effigie du défunt, doit ainsi permettre de percevoir l'état d'esprit de chacun face à la mort, mais aussi l'image laissée de sa personne à la postérité.

a) Un défunt « vivant » dans l'attitude de la prière

Contrairement aux idées reçues, le monument funéraire médiéval représente bel et bien le défunt vivant. L'argument principal vient évidemment des yeux. Une analyse rigoureuse de 176 monuments à effigie conservés et exploitables démontre que 87,5 % des visages observés ont les yeux ouverts (Annexe IV, fig. 255, p. 301). Le diagramme ci-après (fig. 17) révèle que ce pourcentage est assez équilibré entre 1250 et 1550, même si un lissage de la courbe laisse supposer une légère augmentation des effigies aux yeux fermés vers la fin de la période considérée.

Le plus souvent, l'ouverture des yeux est matérialisée par la représentation de la pupille au centre de chaque œil. Il s'agit en réalité d'un point taillé en creux par le tombier (Annexe IV, fig. 255, p. 301). Parfois, l'ouverture de l'œil est simplement attestée par l'absence de paupière devant l'orbite oculaire. C'est particulièrement le cas des gisants qui présentent une orbite oculaire

²³⁸ Les travaux déjà anciens d'Alain Erlande-Brandenburg (ERLANDE-BRANDENBURG (A.), *Le roi est mort... op. cit.*, p. 110 et suivantes) et ceux très récents de Xavier Dectot (DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 24 et suivantes) s'accordent sur ce point.

globulaire (Annexe IV, fig. 256, p. 302). On peut alors présumer que l'œil était tout simplement peint, comme c'est actuellement le cas pour les gisants des ducs de Bourgogne (Annexe IV, fig. 257, p. 302).

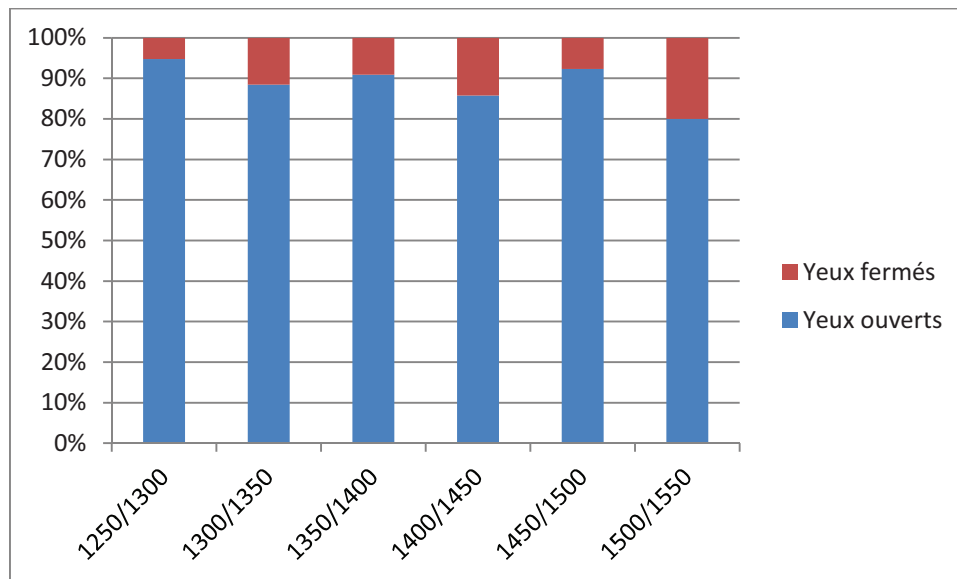


Figure 17 : Diagramme représentant la part des yeux ouverts parmi les 176 monuments funéraires exploitables.

Les yeux fermés sont parfois plus reconnaissables encore. L'œil n'est ainsi pas représenté. Il est entièrement masqué par la paupière dont les plis synonymes de fermetures sont d'ailleurs souvent fortement marqués (Annexe IV, fig. 258, p. 303).

Les yeux ouverts apportent-ils une preuve suffisante à l'idée que le défunt est figuré vivant sur son monument ? On peut en effet mourir les yeux grands ouverts. Ainsi, les rédacteurs de vie de saints insistent souvent sur l'apparence de vie que conserve le personnage jusque dans la mort. Les yeux retiennent particulièrement leur attention lorsqu'ils ne demeurent pas droit dans leur orbite, mais tournés de travers comme il est habituel chez les morts. Cependant, les sources médiévales ne précisent pas ce qu'il advenait des yeux du mort lorsqu'ils restaient ouverts. Il est cependant probable qu'ils étaient fermés afin que le défunt trouve le repos éternel. Les récits des soins apportés au corps s'attachent seulement à préciser qu'une fois la dépouille lavée, les ouvertures naturelles étaient bouchées, ce qui veut dire que l'on ferme les yeux²³⁹.

Si le défunt était véritablement représenté mort, les yeux ouverts, sur sa plate tombe, il devrait porter sur lui les signes caractéristiques du trépas. Dans sa *vision de Tungdal* écrite au XII^e siècle, le frère Marcus rapporte les signes du cadavre en ces termes cliniques : « yeux vitreux, nez pincé, lèvres livides, membres rigides »²⁴⁰. Aucun de ces signes ne se retrouve sur les 154 effigies

²³⁹ ALEXANDRE-BIDON (A.), *La mort au Moyen Âge... op. cit.*, p. 111.

²⁴⁰ LECOUTEUX (C.), *Fées, sorcières et loups-garous au Moyen Âge: histoire du double*, Imago (1^{ère} Ed. 1992), Paris, 1996, p. 27.

ouvrant grand les yeux dans les représentations bourguignonnes. Le constat est même inverse puisque la description de Marcus correspond parfaitement à certaines figures aux yeux fermés. Ainsi, les visages de Ponce de Saulx (Annexe IV, fig. 258, p. 303), Calon de Saulx ou encore Guillaume de Fontaine proposent une image qui se rapproche de celle du cadavre avec leurs yeux fermés, leur bouche hésitant entre le rictus et la grimace et pour les deux premiers un front plissé²⁴¹.

Parfois même, le signe de la vie dépasse ceux de la mort. Ainsi, on sent à travers l'observation minutieuse des transis bourguignons que l'artisan s'est posé la question de savoir s'il devait représenter les yeux malgré la décomposition avancée du corps. Nous sommes forcés de constater que les transis sont bel et bien représentés les yeux ouverts. Les crânes de Richard et Marie de Vingles (Annexe IV, fig. 259, p. 303) montrent bien de petites orbites parfaitement circulaires. Ces dernières matérialisent pleinement les yeux des défunts. Le crâne de l'abbé Jean IV de Blaisy (Annexe IV, fig. 261, p. 304) qui répond à la même observation est quant à lui affublé de sourcils malgré une putréfaction totale. Enfin, le meilleur exemple reste de loin la représentation de Maître Delables (Annexe IV, fig. 260, p. 304) pour laquelle le tombier a pris soin de représenter distinctement dans le centre de l'orbite oculaire la pupille de l'œil disparu par un point finement taillé.

Qu'ils soient en chair ou en os, les défunts sont très majoritairement représentés vivants sur leur monument funéraire. Mais l'exemple des transis montre qu'il n'est pas vivant sous une enveloppe charnelle réelle. Ses yeux ouverts matérialisent une présence, celle de son âme qu'il espère au Paradis.

²⁴¹ MARCOUX (R.), « La terre, la famille et le ciel : les sépultures de la maison de Saulx aux XIII^e et XIV^e siècles », in ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) (dir.), *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation. Expression du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle)*, Actes de la quatrième table ronde du CRAHM, Publications du CRAHM, Caen, 2009, p. 344.

Approche iconographique

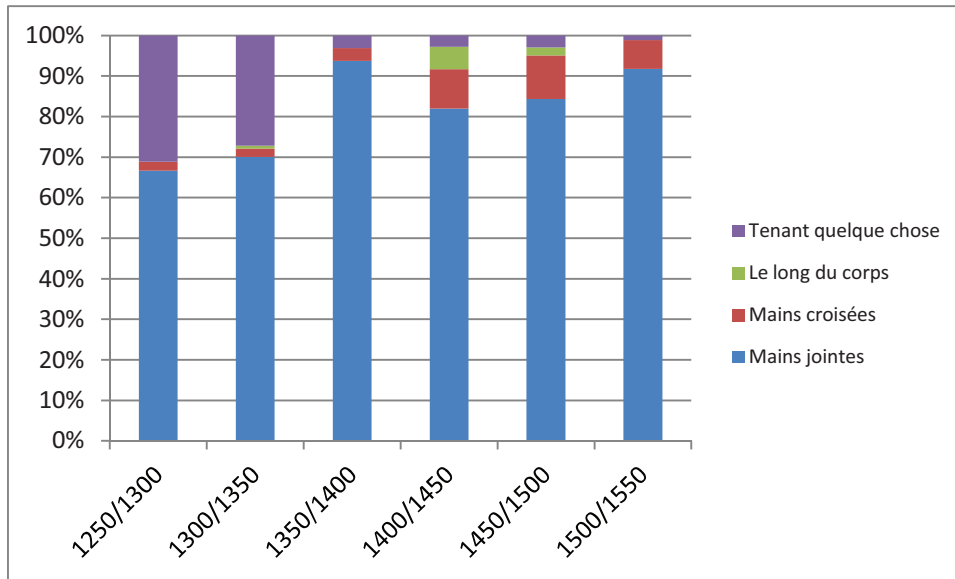


Figure 18 : Diagramme représentant la position des mains des monuments funéraires à effigie exploitables.

Outre les yeux ouverts, la deuxième constante de l'effigie funéraire médiévale tient dans sa représentation les mains jointes. Cela concerne 80 % des effigies de ce corpus. Le diagramme ci-dessus (fig. 18) démontre même une intensification de cette figuration à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle. Cela s'explique par l'évolution de la représentation de l'homme en armes. En effet, la figure du chevalier à la lance typique de la seconde moitié du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle tend à disparaître au profit de la figure de l'homme en armure. La lance qui s'efface progressivement des représentations n'a plus besoin d'être tenue de la main droite. Le chevalier peut ainsi de nouveau joindre les mains. Au-delà de cette considération purement militaire, il faut malgré tout constater une affirmation de la volonté de se faire représenter les mains jointes. C'est particulièrement visible à travers la figure des abbés, abbesses et évêques, qui continuent à être représentés avec leur crosse. En effet, jusqu'à la fin du XIV^e siècle on dénombre autant de prélats qui tiennent leur crosse que de prélats figurés les mains jointes. Un véritable basculement s'effectue à compter du XV^e siècle puisque près de 90 % des abbés, abbesses et évêques joignent leurs mains malgré la figuration de leur crosse. La crosse, comme la lance, n'est plus un prétexte à ne pas joindre les mains. Elle figure ainsi le plus souvent maintenue dressée dans le creux du coude, permettant ainsi à l'effigie de joindre les mains (Annexe IV, fig. 262, p. 305).

Avant d'être le signe de la prière, joindre les mains est un symbole de dévotion. Au XII^e siècle, c'est surtout un signe féodal. Cela renvoie à la cérémonie de l'*imixtio manum* par laquelle le vassal prête hommage à son seigneur. Comme l'agenouillement, cela représente un don de soi. En joignant les mains, le défunt s'en remet à Dieu et devient son homme. Il faut attendre la fin du Moyen Âge

pour que ce geste matérialise vraiment la prière. C'est véritablement entre le XII^e et le XIII^e siècle que la prière personnelle et intérieure se développe. Les recueils de prière, les bréviaires, les livres d'heures et les psautiers sont ainsi un excellent moyen pour satisfaire ce souci. Les manuels de civilité démontrent que l'aristocratie féodale est sensibilisée dès les XIII^e siècles aux attitudes dévotionnelles à adopter au cours de la messe : se lever à l'Évangile, se signer avec grâce, se mettre debout les mains jointes de l'élévation de la consécration, incliner la tête puis s'agenouiller...²⁴².

Malgré la percée, vers la fin de la période médiévale, du geste nouveau de la prière à genoux et les mains jointes (Annexe IV, fig. 263, p. 305), la prière effectuée traditionnellement debout reste la plus fréquente. Cette chronologie similaire à l'apparition du monument funéraire à effigie sur lequel le défunt est représenté les mains jointes interpelle. L'effigie est représentée debout les mains jointes dès son apparition sur le monument. Seuls 7 monuments bourguignons présentent un ou plusieurs défunts à genoux. À l'exception de la curieuse plate tombe de la famille Pierre, qui associe à une effigie figurée debout dans le sens vertical de la dalle, deux personnages agenouillés dans le sens latéral, les représentations funéraires de défunts à genoux dans l'attitude de la prière datent de la fin du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle.

Malgré toute la symbolique que véhicule cette représentation, certaines effigies funéraires ne joignent volontairement pas les mains. Le rejet de l'attitude de la prière à travers la figuration de l'effigie est caractéristique des transis qui ne sont jamais représentés les mains jointes (Annexe IV, fig. 264, p. 306). Deux tiers des transis sont en effet figurés les bras croisés sur la poitrine ou le bas-ventre et un gros quart d'entre eux ont quant à eux les bras le long du corps. D'une manière générale, le fait que l'effigie ne joigne pas les mains renvoie à l'image du corps allongé dans le cercueil ou dans la fosse. Les données archéologiques attestent que les corps sont souvent déposés les bras croisés ou les bras le long du corps dans la sépulture. La prise de conscience de la putréfaction de la chair *post-mortem* induit aussi qu'il est tout bonnement inutile de se faire représenter dans l'attitude de la prière puisque le corps mortel ne pourra plus tenir cette position.

La représentation du défunt les bras croisés sur la poitrine donne lieu à plusieurs interprétations. Ce geste peut d'abord renvoyer aux scènes d'implorations et d'expiation des péchés. Le verset 11 psaume VI avertit que « dans les enfers, les morts ne peuvent louer Dieu »²⁴³. La représentation du transi croisant les bras s'inscrit parfaitement dans cette prise de conscience macabre. Les mains croisées sur la poitrine peuvent aussi indiquer un geste d'humilité.

²⁴² AURELL (M.), *Le chevalier lettré. Savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Fayard, Paris, 2011, p. 415.

²⁴³ Bible, psaume VI, verset 5.

Parmi les effigies qui ne croisent ni ne joignent les mains, on peut aussi distinguer celles qui exercent une action particulière. Deux prélats, un évêque et un abbé, sont ainsi représentés effectuant un geste de bénédiction de leur main droite (Annexe IV, fig. 265, p. 306). C'est en quelque sorte le spectateur qui est béni. Étienne de Sainte-Croix (Annexe IV, fig. 266, p. 307) et Pierre Chauchier sont eux représentés en train de faire la leçon. Si le premier enseigne à ses étudiants, le second est une nouvelle fois tourné vers le passant. Enfin, Laure Pèlerin (Annexe IV, fig. 267, p. 307) est représentée dans une scène d'aumône. Les bras tendus vers le sol, elle distribue vêtements et argent à des pauvres qui se pressent à ses pieds.

Ces représentations particulières ne reflètent en rien la norme funéraire. Ce ne sont que des contre-exemples qui confirment la règle selon laquelle la figuration du défunt dans l'attitude de la prière induit une considérable passivité de l'effigie. Contrairement à la sculpture, à la peinture ou à l'enluminure, l'iconographie funéraire présente une scène relativement immobile. Le défunt est complètement statique. Cela donne ainsi l'impression qu'il est figuré mort. C'est là une grande différence avec la sigillographie, qui est l'autre grand support des représentations seigneuriales. En effet, l'étude des sceaux seigneuriaux de Bourgogne du Nord démontre que 75 % des scènes figurées sont de type équestre²⁴⁴. Ces mêmes seigneurs qui se font enterrer sous des monuments à effigies dans les églises optent massivement, lorsqu'ils choisissent de se mettre en scène dans leur représentation sigillographique, pour une représentation en mouvement, celle du cavalier au combat. La représentation funéraire médiévale montre une lutte toute aussi intense. La volonté de faire figurer l'effigie dans une position statique trahit l'attente du Jugement. Il figure ainsi en train de prier pour son Salut, dans l'espoir de voir son âme entrer au paradis.

b) L'effigie funéraire : figure idéalisée ou portrait en pied du défunt ?

Avant d'être le portrait physique du défunt, l'effigie funéraire incarne son portrait moral. Le vêtement et les accessoires qu'elle porte permettent de visualiser du premier coup d'œil le statut social du disparu. Par la permanence des armoiries et la mention des éléments identitaires dans l'inscription funéraire, le spectateur a également connaissance du nom du disparu. En revanche, il n'est cependant pas certain que l'effigie lui permette de poser un visage sur ce nom.

Le passage en revue des effigies funéraires du corpus permet de constater une évolution significative du visage au fil des siècles. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, les figures sont stéréotypées (Annexe IV, fig. 268, p. 308). Ainsi tous les visages se ressemblent. Aucune expression personnelle et

²⁴⁴ RIGAUDIER (C.), *Les sceaux seigneuriaux de Bourgogne du Nord... op. cit.*, p. 57.

aucune caractéristique physique ne viennent individualiser le défunt. À l'exception de la plate tombe de Thomas de Laubépin (Annexe IV, fig. 269, p. 308), les représentations funéraires ne font figurer ni vieillard, ni enfant. Il faut toutefois remarquer que l'espace laissé à la personnalisation est relativement restreint. Très majoritairement, seul le visage apparaît. Les femmes portent systématiquement un voile sur leurs cheveux et masquent fréquemment leur gorge par un gorgerin. Leurs époux apparaissent quant à eux le plus souvent casqués, ou du moins la tête protégée par le camail. Excepté les visages de Calon de Saulx, Ponce de Saulx et Guillaume de Fontaine, les corps ne semblent pas affectés par l'âge. Le défunt apparaît sous des traits idéalisés, avec un âge idéal, 33 ans, l'âge du Christ à sa mort.

L'absence totale d'expressivité des visages des XIII^e et XIV^e siècles est parfois remise en cause par la présence d'un signe distinctif propre à l'individu. Bien que la mode soit aux cheveux mi-longs, tombant sous les oreilles, on distingue parfois aisément les tonsures des clercs. Ce n'est certes pas une preuve suffisante, car il est d'usage dans la vie comme dans l'art que les clercs soient ainsi représentés. En revanche, la présence d'une barbe révèle à elle seule la personnification de l'effigie. Parmi les 20 barbus du corpus bourguignon, 6 sont représentés sur des monuments antérieurs à 1400. Le cas le plus ancien concerne le tombeau de Pierre I^{er}, abbé de Moutiers-Saint-Jean de 1139 à 1160 (Annexe IV, fig. 270, p. 309). Malheureusement, comme il ne reste de ce tombeau que le tronc du gisant²⁴⁵, la présence de cette barbe n'est attestée que par dessin²⁴⁶. En revanche, des monuments conservés comme les plates tombes de Guillaume-Raymond de Châteauneuf (Annexe IV, fig. 271, p. 309) et de Pierre de Montcaulier (Annexe IV, fig. 272, p. 310) sont des preuves archéologiques formelles. Ces deux ecclésiastiques, le premier étant curé de Vandenesse-en-Auxois et le second abbé de La Ferté, arborent tous deux une tonsure marquée, malgré des cheveux assez longs pour Guillaume-Raymond, ainsi qu'une barbe. Cette dernière est à chaque fois assez courte puisqu'elle ne couvre que les joues et le menton. Symbole de virilité, de courage et de sagesse, la barbe renvoie incontestablement à la figure de Dieu, qui, chez les Juifs et les Chrétiens est représenté barbu. C'est aussi une référence directe au Christ que l'iconographie représente barbu à compter du VI^e siècle. Le faible nombre de barbus recensés dans cette étude (à peine 1,5 % des individus représentés) laisse supposer que ce n'est pas la symbolique qui est privilégiée, mais bien l'apparence physique peu ordinaire du défunt. La barbe n'est d'ailleurs pas réservée aux ecclésiastiques. Le gisant attribué à Jean (Annexe IV, fig. 246, p. 297), seigneur de Molinot, met ainsi en avant un défunt aux traits soignés. Même si nous ignorons l'aspect réel du personnage, on ressent à la vue de ce gisant que son visage est proche du portrait.

²⁴⁵ Ce fragment est conservé au Musée archéologique de Dijon. Il est actuellement exposé dans la salle dédiée à la sculpture médiévale bourguignonne.

²⁴⁶ BnF, ms. Collection Bourgogne, tome IX, f°137.

La présence des premières effigies barbues introduit un basculement dans la représentation de l'individu. On assiste peu à peu à une amplification des détails physiques. Ainsi, jusque là oubliés ou maquillés sous les traits d'un défunt idéal, les enfants apparaissent sous leurs traits réels. Le nouveau-né mort à la naissance ou peu après ne bénéficie pas encore de son propre monument à effigie, mais figure déjà aux côtés de ses parents (Annexe IV, fig. 273, p. 310). Le processus est inverse pour les adultes. Les effigies du XV^e siècle portent de plus en plus les marques du temps qui passe (Annexe IV, fig. 274, p. 311). Le personnage n'apparaît plus sous les traits d'un jeune homme ou d'une jeune femme, mais avec l'apparence d'un âge mur. Des rides, un front dégarni, des mains plissées, sont autant d'indices qui laissent supposer une mutation des représentations. On ne recherche plus les traits idéalisés. Il s'agit au contraire d'apparaître sous enveloppe charnelle réelle, reflétant, l'âge, et par-delà la sagesse, la maturité et la longévité du personnage. On assiste parfois même au vieillissement volontaire de l'effigie. Nombre de tombeaux royaux et princiers attestent de cette pratique. Né dans la nuit du 14 au 15 novembre 1316, Jean I^{er}, dit « le Posthume », ne vécut que cinq jours. Son gisant établi dans la basilique de Saint-Denis le représente pourtant sous les traits d'un enfant d'une dizaine d'années²⁴⁷. De même, Charles V n'a que 27 ans quand il commande son gisant. Pourtant, celui-ci le représente déjà sous les traits d'un homme d'une cinquantaine d'années...

Le processus de fabrication du monument livre aussi des données intéressantes. Tout d'abord, les rares commandes funéraires attestées par des documents précisent que c'est en « portraiture » que le commanditaire veut être figuré²⁴⁸. L'étude des tombes princières a démontré que le tombier s'inspirait le plus souvent d'un masque de cire prélevé sur le visage du défunt pour réaliser son œuvre. À l'effigie impersonnelle se substitue donc une figure identifiable qui exprime les traits d'un individu particulier. Cette personnalisation de l'effigie intervient aussi pour des personnages de rangs inférieurs. L'exemple des dalles fabriquées par avance prouve que les traits physiques propres à l'individu pouvaient être apposés sur le monument au dernier moment. Les deux plates tombes de la famille Machefoing (Annexe IV, fig. 275, p. 311), respectivement conservées dans l'église de Rouvres-en-Plaine²⁴⁹ et dans l'église Saint-Jean de Dijon, apportent la preuve formelle d'une personnalisation des effigies²⁵⁰. Issus vraisemblablement du même atelier, ces deux monuments se démarquent d'abord par l'incrustation de marbre au niveau du visage et des mains de

²⁴⁷ BARON (F.), « Saint-Denis « Cimetere aus rois » et musée de sculpture funéraire », Saint-Denis la basilique et le trésor, in *Dossiers d'Archéologie*, n°261, mars 2001, p. 69-81.

²⁴⁸ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 22 et suivantes.

²⁴⁹ Rouvres-en-Plaine, cton de Genlis, arrt de Dijon (21).

²⁵⁰ DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », in *MCACO*, tome XII, Dijon, 1889-1895, p. 157-175.

chacun des personnages²⁵¹. Alors que la plate tombe des parents, Monnot Machefoing et Jeanne de Courcelles est intégralement terminée, celle du fils, Philippe et de son épouse Simone de Tart n'est pas achevée. Les mains et le visage du couple ont été volontairement laissés vierges de toute gravure. Cela indique que le monument a été réalisé du vivant des personnages et que les traits physiques des défunts devaient être couchés *post-mortem*. Malheureusement, le tombier n'est jamais venu terminer le travail²⁵². C'est d'autant plus dommage pour nous qu'il existe un portrait de Philippe Machefoing (Annexe IV, fig. 276, p. 312) attribué à Rogier van der Weyden²⁵³. L'absence du visage et des mains du personnage sur le monument nous prive d'une comparaison décisive. Il faut ajouter que la confrontation du portrait de Philippe avec le visage de son père sur la plate tombe de Rouvres-en-Plaine n'apporte guère plus d'éléments. Le nez paraît être le seul élément commun au père et au fils....

En-dehors de ce cas particulier, les indices qui permettent de penser que l'effigie funéraire s'inspire des traits réels du personnage sont beaucoup plus nombreux, mais aussi plus visibles, à compter du XV^e siècle. Les personnages barbues, si rares jusqu'au milieu du XIV^e siècle, se font plus nombreux dans les représentations funéraires. Il faut citer parmi les figures barbues les plus célèbres, Wladislas († 1389), duc Blanc de Pologne, représenté en tenue princière, sur son monument établi à Saint-Bénigne de Dijon alors qu'il avait fait le choix de prendre l'habit, ou encore, Philippe de Vienne, évêque de Langres inhumé en 1456 aux Cordeliers de Dijon. La barbe la plus caractéristique reste néanmoins celle de Jean II de Vienne († 1435) (Annexe IV, fig. 277, p. 312), inhumé dans la chapelle castrale du Château de Pagny-le-Château, et surnommé à juste titre « la longue Barbe »²⁵⁴. Avec des cheveux aussi longs et une barbe surréaliste, il est absolument impossible que ce visage funéraire ne soit pas directement inspiré des traits réels du défunt. Il faut toutefois signaler que ce portrait si particulier est absolument unique en Bourgogne. Aucun autre personnage n'apparaît sur son monument avec une barbe et une chevelure aussi longues.

²⁵¹ Ces deux plates tombes présentent des similitudes troublantes. Placées sous des arcatures différentes, les effigies arborent les mêmes tenues vestimentaires. Les deux hommes portent une robe serrée à la taille par une ceinture de cuir d'où pend une aumônière. Les deux femmes sont quant à elles vêtues d'une robe flottante avec la doublure, le col et le revers des manches fourrées. Elles maintiennent toutes deux dans le creux de leur bras gauche un livre, et portent chacune un chapelet terminé par une houpe.

²⁵² Monnot Machefoing et son épouse ne sont peut-être pas les commanditaires de leur monument. La chapelle funéraire dans laquelle ils reposent a été en réalité commandée en 1448, par leur fils, Philippe à Jean de la Huerta. On peut alors imaginer que c'est également lui qui se serait chargé de commander leur pierre tombale et la sienne auprès d'un atelier spécialisé. A l'issue de son décès en 1453, personne n'a pris le soin de faire terminer son effigie et celle de son épouse, morte pourtant 23 ans après lui. (FRIGNET (G.), *Rouvres : la châtelainie et le château au temps des deux premiers ducs Valois de Bourgogne (vers 1360 - vers 1420)*, Paris, 2005).

²⁵³ Il semblerait aujourd'hui que cette attribution des années 1970 soit remise en cause.

²⁵⁴ Dossier d'Inventaire n°IM 21000597, Inventaire général, Service régional de l'inventaire Bourgogne.

La personnalisation de l'effigie passe aussi par une modification de sa posture dans l'iconographie funéraire. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle les effigies des défunts gravées sur les plates tombes sont représentées de face, dans une posture statique (Annexe IV, fig. 278, p. 313). Le visage et les yeux sont droits, et fixent directement celui qui se trouve face à la représentation. À compter de la fin du XV^e siècle, quelques monuments représentent le défunt de trois-quarts (Annexe IV, fig. 279, p. 313). Le défunt n'est plus figuré stable sur ses deux pieds, mais en appui sur l'une de ses deux jambes, l'autre étant légèrement fléchie. Les quelques exemples d'effigies en prières, à genoux devant un lutrin, incarnent une rupture plus importante encore puisque le défunt n'est ni debout, ni de face. À genoux ou de trois-quarts, l'effigie ne fixe plus le spectateur. Dans le premier cas, elle est tournée vers Dieu, dans le second elle semble simplement fuir son regard.

Cette mutation de l'attitude de l'effigie est particulièrement visible pour les doubles portraits en pied. Ainsi, une quarantaine d'effigies se distinguent par le fait que leur tête est légèrement tournée vers l'autre, qui n'est pas nécessairement le conjoint²⁵⁵. Chronologiquement, la plate tombe de Guillaume de Germolles et de Fauquette de Nanton (Annexe IV, fig. 280, p. 314) est la plus ancienne représentation du couple se dévisageant. Cette figuration datée du premier tiers du XIV^e siècle fait cependant office d'exception puisqu'il faut attendre près d'un siècle pour voir le modèle être reproduit²⁵⁶. Cette nouvelle orientation de la tête des défunts trahit une personnalisation du monument. L'attention n'est plus portée sur le spectateur mais sur le compagnon qui figure aux côtés de l'effigie. Il se dégage ainsi une certaine complicité puisque les regards ainsi croisés symbolisent la perpétuité de la fidélité au-delà de la mort.

Dans cette étude des regards, la sépulture d'Amblard de Neuville et de son épouse²⁵⁷ mérite une attention particulière. Ainsi le regard des époux ne s'oriente ni vers le spectateur, ni vers le conjoint, mais dans une direction commune tournée vers la droite des personnages (Annexe IV, fig.

²⁵⁵ On peut citer à titre d'exemple la plate tombe des frères Clément, inhumés dans l'église de Mervans, et dont les têtes des effigies sont bien tournées l'une vers l'autre.

²⁵⁶ L'inscription funéraire de la seule dalle du XIV^e siècle représentant deux défunts se regardant arbore la date du 8 septembre 1326 (*qui obiit anno domini millesimo trecentesimo vicesimo sexto die lunae in festo nativitatibus beate mariae*). À titre de comparaison, on ne compte pas moins de 6 représentations de ce genre rien que pour la première moitié du XV^e siècle.

²⁵⁷ Le mauvais état de conservation de la pierre tombale, aujourd'hui dressée contre le mur ouest de la chapelle latérale, ne permet pas de restituer l'intégralité du texte épigraphique et ainsi le nom de l'épouse d'Amblard de Neuville. Cependant, la restitution du nom d'Isabelle de Mont proposée par Jean Martin notamment (MARTIN (J.), JEANTON (G.), « Les pierres figurées de Saône-et-Loire », in *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements*, tome 36, 1909, p. 24) n'est certainement pas la bonne. Sa mauvaise lecture de l'inscription l'a conduit à confondre l'identité de l'épouse avec la titulature de son mari. Il fallait lire en lieu et place « *d'Isabelle de Mons* » « *chambellan de Mons(eigneur) le duc de Bourgogne* ». Pour la même inscription, Raymond Oursel a cru lire Maire de l'Espinasse. Le seul problème, c'est qu'une mention d'archive établit le fait qu'Amblard de Neuville a épousé, entre 1437 et 1438, une certaine Mélecine, à qui le duc aurait donné 30 marcs d'argent à l'occasion de son mariage (ADCO, B. 5083).

281, p. 315). Compte-tenu de l'orientation nord-sud (les pieds tournés vers l'est) de la plate tombe d'Amblart qui était, avant d'être dressée contre le mur, intégrée au pavement du couloir permettant l'accès à la chapelle, on peut ainsi affirmer que les visages des deux effigies ont été sculptés de manière à ce que leur regard soit tourné vers une niche de pierre intégrée au mur sud. Tout porte à croire que ces deux personnages vouaient une attention particulière au contenu de cette niche.

Cette curiosité s'explique par la légende qui entoure la vie d'Amblart²⁵⁸. En effet, un récit rapporte comment parti à la chasse le dernier jour de l'an 1453, Amblart a découvert miraculeusement une statue de la Vierge nichée dans un tronc d'arbre. Après avoir hésité à la confier à son épouse reconnue comme vouant un culte intense à la Vierge, Amblard décida de faire construire à l'emplacement même de sa découverte une chapelle. Même si la statue originale fut conservée *in situ*, une autre statue de la Vierge pouvait très bien figurer dans la niche de la chapelle seigneuriale. Le culte pour la Vierge aurait ainsi conduit à ce que les effigies des défunts aient les yeux rivés sur la statue jusque dans la mort.

Bien que les monuments funéraires de la fin du Moyen Âge portent les signes d'une personnalisation de l'effigie funéraire, il faut rester prudent avec l'analyse du visage représenté. Les traits physiques du défunt ne sont que ponctuellement transcrits sur le monument. Le tombier n'a pas souvent l'occasion de réaliser un monument directement inspiré du physique du personnage. Ce privilège reste surtout réservé aux plus grands. Plus qu'un portrait du défunt, le visage est parfois la signature même d'un atelier. Ainsi, toutes les dalles qui arborent la figure caractéristique du chien rongeur l'os²⁵⁹ présentent un défunt au visage identique (Annexe IV, fig. 315, p. 315). On retrouve chez chacune des représentations ci-dessus la même coupe de cheveux, les mêmes yeux, le même nez, la même bouche, et pratiquement les mêmes signes de vieillesse avec ces rides sur les joues et le front. Pris une par une, on serait tenté de croire que l'on est face à un portrait du défunt. Confrontées les unes aux autres, ces dalles très proches par leur chronologie le sont également par leur iconographie. Il s'agit d'un véritable modèle répété à la chaîne pour plusieurs seigneurs bourguignons. Le détail de l'armement (forme des spallières, coupe du manteau d'arme) ainsi que les anges et le chien sont des preuves supplémentaires²⁶⁰.

²⁵⁸ CHARMASSE (A. de), « Journal de Noé Lacroix, Chalonnais, de janvier 1610 à juillet 1631, publié d'après le manuscrit original », in *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome. VII, 1883-1888, p. 25-89.

²⁵⁹ Se référer p. 159 et suivantes.

²⁶⁰ La confrontation de tous ces éléments permet d'avancer l'hypothèse que le style de la plate tombe de Jean de Lugny ne correspond pas avec la date de décès du personnage. Tout indique que cette dalle qui porte la date de 1398 est en réalité de la fin du XV^e siècle. Par sa sculpture en méplat, elle reflète l'apogée du tombier (ou de l'atelier) caractérisé par sa figure du chien rongeur l'os. On peut trouver deux explications pour justifier ce décalage d'un siècle entre le décès du seigneur et la réalisation de sa dalle. Il peut s'agir d'une part d'une commande post mortem tardive. C'est toutefois peu probable car Jean de Lugny est caractérisé dans son

Pour évoquer l'effigie représentée par le monument funéraire, on emploie souvent l'expression « portrait en pied ». Mais on ne peut pourtant pas réellement parler de portrait. Comme le rappelle Marc Gil dans sa définition du portrait proposée dans le *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental*²⁶¹, le terme « pourtraict » désigne au Moyen Âge un dessin quel qu'il soit. Ainsi le critère de ressemblance n'est pas forcément pertinent pour définir l'individualisation des traits du visage. Ainsi, dans les sources médiévales, l'emploi du terme « pourtraicture » ne renvoie pas nécessairement au physique réel du personnage, mais tout simplement au monument dans son ensemble, gisant ou plate tombe à effigie. Dans un article consacré au portrait, Michel Pastoureau distingue à juste titre la réalisation technique du portrait avec sa fonction réelle : « le portrait est un code, un système de représentation fortement technicisé [...] le réalisme est une forme de représentation symbolique qui prend place parmi d'autres formes de représentations symboliques »²⁶². Cette citation résume à elle seule les dangers d'une interprétation trop rapide des traits physiques du défunt présenté par le monument.

2. Les trois niveaux de lecture du monument à effigie

Dès le XIII^e siècle, le monument funéraire médiéval se démarque par sa permanence à représenter le défunt. Ainsi, bien plus que la mort, c'est avant tout le mort qui est représenté. Cependant la représentation de son corps est ambivalente compte-tenu de la complexité du message délivré par le monument.

inscription comme étant le « LE IEUNE SEIGNEUR DE MOMOYEN DE MAISEROTE ET DE MONETOY ». Il n'a d'ailleurs pas laissé une grande trace dans l'histoire. D'autre part, on peut surtout envisager une simple erreur de gravure. L'artisan chargé de la rédaction de l'épithaphe aurait tout simplement pu oublier un C dans l'annonce du décès : « LEQUEL SEIGNEUR/ TRESPASSA LE XXIII IOUR DE / DECEMBRE LAN MIL CCC[C] IIIIIX ET XVIII ».

²⁶¹ CHARON (P.), GUILLOUET (J.-M.) (dir.), entrée « Portrait », in *Dictionnaire d'Histoire de l'Art du Moyen Âge Occidental... op. cit.*, p. 759 et suivantes.

²⁶² PASTOUREAU (M.), « L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIV^e siècle », in *Bulletin de la Société Nationale des Antiques de France*, Paris, 1984, p. 108-115.

a) La prépondérance du corps charnel

La vocation première du monument funéraire quel qu'il soit est de matérialiser la sépulture dans un espace défini. Saint Augustin, dans son *De cura pro mortuis gerenda* insiste sur sa fonction commémorative²⁶³. Pour lui, la vue du monument doit susciter le souvenir des disparus (*in memoriam revocant*). La présence de l'effigie funéraire au centre du monument induit à l'évidence une complémentarité visuelle entre contenu et contenant, entre le corps gisant dans la fosse et sa représentation sur le monument²⁶⁴. Il existe cependant une différence notable entre le gisant et la plate tombe. Rectangulaires et grossièrement anthropomorphiques, les dalles funéraires épousent les dimensions de la fosse qu'elles viennent sceller²⁶⁵. À l'inverse, le gisant matérialise plus qu'il ne localise précisément la présence du corps dans l'espace. Contrairement à la plate tombe, le gisant ne recouvre pas nécessairement une sépulture. Les tombeaux ducaux de la chartreuse de Champmol ne contiennent ou ne recouvrent pas les corps des ducs²⁶⁶. Ceux-ci reposent dans leur cercueil de plomb déposés dans le caveau situé sous la nef (Annexe IV, fig. 283, p. 316). Avec un peu de chance, les dépouilles sont à peu près à la verticale du monument, mais pas directement inhumées sous lui. De même, les évêques chalonais inhumés à Saint-Vincent reposent devant ou à proximité de leur gisant²⁶⁷.

La représentation de l'effigie sur le monument renvoie au corps charnel, tel le défunt allongé sur son lit de mort. Les gisants comme les plates tombes à effigies montrent un personnage représenté les mains jointes, la tête surélevée d'un coussin. L'horizontalité imposée par la typologie des monuments induit par analogie la position couchée du corps. Cette iconographie n'est pas sans rappeler l'exposition de la dépouille lors de la veillée funèbre. Cette image se trouve renforcée par la présence de pleurants, de deuilants, et surtout d'anges thuriféraires qui agitent leur encensoir au-dessus de la tête du défunt. Il s'agit là d'une référence directe à la cérémonie de l'absoute qui reste la prière la plus importante de l'office mortuaire et au cours de laquelle le corps du défunt est

²⁶³ Saint Augustin, *De pro mortuis gerenda* (IV, 6). Edition ZYCHA (J.), *Sancti Aureli Augustini opera : De pro mortuis gerenda, Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, tome XLI, Vienne, 1900.

²⁶⁴ DIDI-HUBERMAN (G.), *Ce que nous voyons, ce qui nous regarde*, Edition de Minuit, Paris, 1992, p. 17-25.

²⁶⁵ MARCOUX (R.), *Les sépultures de la maison de Saulx... »*, *op. cit.*, p. 342

²⁶⁶ Le plan de la disposition des cercueils déposés dans le caveau de la chartreuse de Champmol se trouve conservé dans les archives de la Société Eduenne. Ce plan démontre que les cercueils étaient disposés trois par trois en élévation sur un socle soutenu par trois supports. La dépouille de Philippe le Hardi (lettre N), fondateur de la chartreuse et premier membre de la famille à y reposer a été déposée au centre de la salle la plus à l'ouest du caveau. Il repose ici entouré des dépouilles de ses trois filles. Jean sans Peur et Marguerite de Bavière reposent quant à eux seuls dans la seconde salle du caveau. La première salle, celle dans laquelle débouche l'escalier d'accès est occupée par le duc Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, il est entouré de Bonne d'Artois, sa seconde épouse, et d'Isabelle du Portugal, sa troisième épouse.

²⁶⁷ Le procès-verbal relatant les méfaits imputés aux Huguenots lors de la mise à sac de la cathédrale rapporte comment les séditieux ont déterrés les cercueils de plomb contenant les dépouilles épiscopales. (ADCO, B 11890)

encensé par le prêtre²⁶⁸. Parfois même, c'est le cortège funèbre tout entier qui est représenté. Les tombeaux ducaux commandés du vivant du prince sont un résumé des funérailles princières. Les personnages encapuchonnés circulant dans le soubassement du tombeau de Philippe le Hardi sont une représentation visionnaire du cortège qui allait rapatrier la dépouille du duc de Halle à Dijon²⁶⁹. La représentation de Philippe Pot porté pour l'éternité par ses fidèles amis figurés par des pleurants élevés à échelle humaine renouvelle en quelque sorte le genre.

En outre, la présence de l'effigie évoque plus simplement l'image du disparu. Bien qu'on ne puisse pas à proprement parler de portrait, le monument funéraire véhicule une représentation qui rappelle sa personne physique. D'abord représenté sous des traits idéalisés, le corps charnel réel s'impose. Ce basculement s'opère à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle. La réflexion de Thomas d'Aquin n'est peut-être pas étrangère à tout cela²⁷⁰. Avant lui, le corps était condamné. Seul le corps mystique méritait d'être représenté. Or, pour lui le corps est à la fois l'instrument du Péché et l'instrument du Salut. Pour ce dernier aspect il mérite de perdre son côté négatif. On peut ainsi dans les représentations funéraires dépasser l'âge neutre et idéal de 33 ans et insister plus particulièrement sur la maturité du personnage. Quel que soit l'âge de décès, on a le sentiment que le défunt est physiquement arrivé au terme de sa vie. Les crises de la seconde moitié du XIV^e siècle ne sont sûrement pas non plus étrangères à tout cela. Même si l'étude récente de Boris Bove a démontré qu'il fallait se méfier des idées reçues et des chroniqueurs trop enclins à interpréter tout événement comme signes annonciateurs de l'Apocalypse, on ne peut pas nier le fait que la société du bas Moyen Âge soit plongée dans un certain pessimisme²⁷¹. Dans ce contexte, les théologiens se mettent à insister sur le corps pêcheur. Le corps est interprété comme l'enveloppe charnelle terrestre d'une âme éternelle. Ainsi, on prend conscience que le corps est périssable. À ce titre, les représentations funéraires se mettent à vieillir plus ou moins volontairement le corps. L'aboutissement final à tout cela est bien entendu l'apparition du transi. Le dénigrement est alors total puisqu'avec ses membres décharnés, ses viscères parfois apparentes, l'image du défunt qui croise les bras est bien celle de la dépouille livrée aux vers dans la fosse.

²⁶⁸ MALE (E.), *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France*, Editions Armand Colin (1^{ère} Ed 1908), Paris, 1995, p. 407.

²⁶⁹ Le récit des funérailles de Philippe le Hardi est retracé dans les moindres détails par Dom Plancher, dans son *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, tome III, (livre XIV, chapitre 203 et suivants).

²⁷⁰ WEBER (E.- H.), article « Corps », in VAUCHEZ (A.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, tome I, Editions du Cerf, Paris, 1997.

²⁷¹ BOVE (B.), *Le temps de la guerre de Cent Ans (1328-1453)*, Histoire de France, Editions Belin, Paris, 2009.

b) *La transition du corps ressuscité*

Puisque l'on ne peut résolument pas parler de portrait, du moins à l'origine, la présence de l'effigie funéraire doit témoigner d'une conception plus personnelle et plus sensible de l'individu. Dès son apparition, le monument funéraire médiéval à effigie semble soustraire le défunt à l'œuvre du temps et de la mort qui ne marque pas les effigies avant la fin du XIV^e siècle. Il est impossible de déterminer l'âge du défunt à travers sa représentation sur le monument. Comme on l'a vu dans le chapitre précédant, les vieillards et les enfants n'apparaissent que tardivement dans les représentations. C'est là le reflet des réflexions théologiques des XII^e et XIII^e siècles sur l'apparence du corps après la mort²⁷². Toute la question est en effet de savoir si la résurrection des corps doit intervenir avec l'apparence charnelle du défunt à l'aube de sa mort, au risque de voir ce dernier diminué par l'âge, la maladie et les blessures, ou, au contraire, la résurrection de la chair conduit-elle au corps parfait, faisant fi des infirmités et des marques de la vie ? La réponse apportée s'appuie sur la résurrection du Christ, alors âgé de 33 ans. Plutôt que le corps réel, c'est le corps glorieux qui ressuscitera au jour dernier. Les premières effigies présentent donc un défunt idéalisé, avec un âge idéal, celui du Christ au moment de sa Passion.

Au-delà de l'âge, l'évocation de ce corps ressuscité se retrouve dans l'attitude générale de l'effigie. Bien que la typologie des monuments funéraires induise de représenter le défunt de manière horizontale, il faut observer que l'effigie est en fait figurée debout. L'argument irréfutable provient du sens et des plis du vêtement qui sont toujours orientés de manière verticale (Annexe IV, fig. 284, p. 317). Ce détail est particulièrement visible aujourd'hui lorsque les plates tombes sont conservées dressées contre les murs des églises. Il faut ajouter à cette remarque les décors architecturés qui encadrent l'effigie et qui de ce fait matérialisent leur élévation. D'un premier abord, on est donc assez loin de l'image du corps mort sur le lit mortuaire ou déposé dans la fosse et livré à la corruption de la chair. Le fait que les effigies soient majoritairement représentées les yeux ouverts est une preuve supplémentaire. Les mains jointes dans l'attitude de la prière, le défunt, contemplatif et immobile, semble ainsi libéré du monde terrestre.

Outre le corps, c'est d'une manière générale toute l'iconographie funéraire des monuments à effigie des XIII^e et XIV^e siècles qui participe à la glorification du corps ressuscité. Les éléments récurrents que sont les anges, les animaux et les arcatures sont en effet toujours disposés de la même façon. L'ensemble formé induit une lecture particulière qu'il convient de décrypter (Annexe IV, fig. 285, p. 317). Comme la pierre est traditionnellement de forme rectangulaire, il va de soi que le sens de lecture s'oriente de façon verticale. Cependant, au lieu de débiter par le haut, il convient

²⁷² DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 69-70.

d'analyser la pierre tombale par le bas pour remonter vers le haut, des pieds vers la tête de l'effigie. Ce mode de lecture du bas vers le haut n'est pas dénué de tout sens pour les chrétiens. Il matérialise incontestablement l'ascension. La pierre tombale médiévale reprend par son iconographie cette image.

La partie inférieure située au niveau des pieds du personnage représente la vie terrestre. C'est dans cette partie de la pierre que sont représentés les animaux tels que les chiens et les lions. Parfois même le sol est matérialisé, par de l'herbe et de la terre pour la dalle de Jean de Gohenans, par un carrelage pour celle de Jean de Saulx. Élément capital de la représentation, l'effigie du personnage est évidemment située au centre de la dalle. La partie supérieure matérialise quant à elle le monde céleste, l'au-delà. La présence, dans les angles supérieurs de la dalle funéraire, des anges thuriféraires qui jaillissent des nuées pour encenser et accompagner l'âme du défunt vers le Paradis, représentent ce monde des cieux. Les décors architecturés rappellent également la Jérusalem Céleste puisque l'arcature est souvent interprétée dans l'art figuré (enluminure, sculpture, vitrail...) comme la symbolisation du sacré et du divin à travers sa voûte architecturée évoquant le ciel.

Le monument à effigie des XIII^e et XIV^e siècles représente en quelque sorte ce temps d'attente qui permettra à l'âme du défunt de faire son entrée dans l'au-delà. L'effigie funéraire se situe à mi-chemin entre le monde terrestre et le monde céleste, entre le temporel et le spirituel. Le personnage ne prend pas véritablement appui sur les animaux, mais il se détache peu à peu de la vie terrestre et s'élève à la manière du Christ vers le ciel. Les colonnes qui soutiennent l'arcature trilobée matérialisent et, en quelque sorte, canalisent cette ascension. Elles peuvent également symboliser l'espace sacré. Les arcatures gravées sur les pierres tombales ne sont pas sans rappeler les porches et les tympans des édifices religieux. Elles matérialisent en quelque sorte l'entrée de la Jérusalem Céleste. Le défunt apparaît alors sur un seuil, métaphore du seuil de la vie et de la mort. Il est représenté comme un homme qui quitte le monde des vivants pour entrer dans l'autre monde. Il franchit la porte. L'effigie, qui apparaît d'un premier abord statique, est en réalité représentée en mouvement, en transit entre l'ici-bas et l'au-delà.

Par cette effigie idéalisée et cette iconographie ascensionnelle, le monument funéraire des XIII^e et XIV^e siècle résume les attentes du défunt. La première concerne bien entendu l'accession au paradis. Le salut de l'âme est la préoccupation principale de l'homme médiéval. Il place donc tout son espoir dans l'affect que doit susciter la vue de son monument chez le passant. L'image véhiculée par la sépulture se fait ainsi le relais de l'inscription funéraire qui, rappelons le, se termine le plus souvent par un appel aux suffrages des vivants. En montrant ostensiblement son souhait d'être sauvé, le défunt affirme ainsi qu'il n'est pas certain de l'être, et qu'il a conscience par conséquent que la commémoration spirituelle dans le temps eschatologique passe aussi par la prière des vivants à son intention.

La seconde attente du défunt relayée par cette iconographie résulte dans sa vision du corps ressuscité. Sa représentation sous la forme d'une effigie aux traits idéalisés trahit une anticipation du corps glorieux. Certes les théologiens ont tranché la question de l'aspect physique du corps avec comme idéal l'âge du Christ. L'apparence ainsi réglée, la grande innovation résulte dans le vêtement utilisé comme marqueur social. Aucun texte n'affirme que le jour du jugement dernier les hommes sortiront de leurs tombeaux pourvus des attributs qui ont fait leur force ici-bas. Si l'on conçoit que l'effigie n'est pas représentée nue, on aurait pu s'attendre à une figuration plus modeste, plus en phase avec la commémoration spirituelle affichée. Ainsi, l'importance grandissante de la commémoration temporelle va considérablement bouleverser l'iconographie initiale des premiers monuments à effigie.

À partir du XV^e siècle, le monument funéraire connaît une nette évolution. L'effigie reste en place au centre de la dalle mais tout ce qui gravite autour disparaît (Annexe IV, fig. 286, p. 318). Les anges, les chiens et puis progressivement les éléments d'architectures disparaissent. À l'inverse des éléments cités, les armoiries renforcent encore leur présence sur le monument. Elles ne figurent plus seulement au bras du personnage, mais se multiplient et font leur apparition dans les angles de la pierre. L'effigie conserve tous ses attributs liés au rang du défunt. Ainsi seule, elle récupère toute l'attractivité. La thématique du passage est complètement éludée. Ce qui compte sur les monuments du XV^e siècle, ce n'est plus de représenter ce temps d'attente, cette étape transitoire dans l'espérance de l'au-delà, mais l'individu, son identité et son statut social.

c) *Le corps socialisé triomphant*

Entre un portrait en pied qui n'en est pas un et une anticipation du corps glorieux qui s'efface avec le temps, on peut se demander si la vocation absolue du monument funéraire médiéval n'est pas tout simplement le besoin d'une *memoria*. En effet, parallèlement au corps, qu'il soit charnel ou glorieux, le monument funéraire à effigie véhicule aussi la représentation du corps socialisé. D'une manière générale, le défunt qui bénéficie d'une sépulture *ad ecclesiam* appartient nécessairement à une classe sociale privilégiée. Le prestige d'être inhumé au sein d'un édifice religieux induit des moyens matériels et financiers importants, mais aussi des liens particulièrement forts avec les desservants de l'établissement. Représenté majoritairement les yeux ouverts, le défunt apparaît vivant. Il porte sur lui les attributs inhérents à son rang occupé dans la société. Les hommes nobles se doivent ainsi d'apparaître armés. L'iconographie des femmes nobles est plus typée que celle de leur époux. Du XIII^e au XVI^e siècle, elles sont systématiquement voilées et vêtues d'une longue et ample robe. Cette nécessité identitaire touche même les ecclésiastiques qui sont à chaque fois porteurs des

attributs spécifiques à leur fonction. Les monuments funéraires de bourgeois et marchands qui font leur entrée dans les églises à compter de la fin du XIV^e siècle se distinguent en revanche par l'absence d'éléments marqueurs. Seul Claude Messaigier († 1476), coutelier dijonnais, fait représenter des couteaux aux côtés de son effigie.

L'évocation de l'être social est un aspect fondamental de l'iconographie funéraire. Il dépasse même la figuration de la simple effigie puisqu'à quelques exceptions près, le monument médiéval arbore toujours un élément marqueur du rang du défunt. Crosses et épées constituent les objets les plus représentés sur le monument, mais les commanditaires font parfois preuve de beaucoup d'imagination pour caractériser le défunt. Même lorsque la plate tombe est dépourvue d'effigie, le spectateur connaît d'un simple regard la fonction, et par-delà la place dans la société, du disparu. L'omniprésence de l'armoirie quelque soit le statut social du défunt s'ajoute aux marqueurs d'individualisation formels et iconographiques précédemment cités. Même l'inscription funéraire, qui, après avoir signalé la place du corps dans l'espace des vivants à travers la formule *ci-gît (hic jacet)* et décliné l'identité du défunt, précise les titres et fonctions détenues par ce dernier.

Dans sa conception d'ensemble, le tombeau médiéval, plate tombe ou gisant, délivre surtout un message politique. Grands patriciens et petits aristocrates voient dans le monument funéraire un moyen d'affirmer leur pouvoir²⁷³. Il ne faut pas oublier que l'expansion du marché funéraire a pour origine la récupération par la petite et moyenne aristocratie de la pratique de l'inhumation *ad ecclesiam*. Les monuments des grands princes laïcs et ecclésiastiques suscitent admiration et envie. La « grande commande de Saint-Denis » attribuée à saint Louis est la parfaite illustration du poids du monument dans la commémoration temporelle²⁷⁴. La décision de réserver l'édifice aux seuls rois et la disposition chronologique des tombeaux traduit un programme dynastique et politique savamment construit. Il s'agit de sacraliser la dynastie capétienne et de montrer, à travers la succession des effigies royales, la continuité du sang de Clovis sur le trône de France.

À l'échelle de la Bourgogne, les ducs ont la même stratégie. Outre l'abbaye de Cîteaux, première nécropole ducale, la fondation de la Chartreuse de Champmol et les tombeaux qu'elle abritera répondent, avec une certaine rupture, au même besoin : afficher ostensiblement son pouvoir et asseoir la lignée. Tel un roi, Philippe le Hardi s'offre un tombeau monumental le représentant couronné, tenant un sceptre et vêtu par ailleurs de ses plus beaux habits. À l'échelle seigneuriale, la démarche est rigoureusement la même. Il s'agit de reposer dans l'église la plus prestigieuse possible, l'idéal étant de bénéficier de sa propre chapelle, sous un monument à son

²⁷³ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 54.

²⁷⁴ Dans son article, « Saint-Denis « Cimetere aus rois »... », *op. cit.*, Françoise Baron rappelle à juste titre qu'aucun document ne vient attester de la contribution de saint Louis à l'œuvre Dionysienne. S'il est certain que le roi a joué un rôle prépondérant, il ne faut pas négliger le poids de l'abbé de Saint-Denis, Matthieu de Vendôme, qui a certainement son mot à dire dans la réalisation du projet.

image. Bien entendu, il ne s'agit pas pour le petit seigneur de se faire représenter sous les traits d'un personnage qu'il n'est pas. Tout est parfaitement codifié.

Quel que soit le niveau de lecture adopté, l'iconographie funéraire trahit une ambivalence entre souvenir et espérance. Le monument se distingue du reste du mobilier et signale incontestablement la présence d'une sépulture. L'effigie interpelle indirectement le fidèle qui passe à proximité. Le rapport entre contenant et contenu est d'ailleurs profondément marqué. Il s'agit véritablement de rendre visible l'invisible : la place que l'on occupait dans la société, le corps charnel qui est enseveli et le corps glorieux que l'on espère retrouver au jour du Jugement dernier.

Conclusion de la troisième partie :

Comme l'épithaphe, l'iconographie délivre un message. Encore une fois, tout est articulé autour de la *memoria* du défunt. Les effigies funéraires au centre du champ évoquent tout d'abord le corps charnel. Les yeux ouverts attestent que le défunt est bien représenté vivant. Les rictus morbides et les transis sont des représentations largement minoritaires qui trahissent une approche différente de la mort. Cependant cette présence charnelle matérialisée par la récurrence effigie n'est qu'une image idéalisée du défunt. Le monument funéraire reflète avant le corps social. L'abondance d'éléments marqueurs rattache la sépulture à un groupe social bien défini. Sans même avoir à lire l'inscription, le spectateur peut d'un simple regard cerner le statut du défunt et son rang dans la société. Enfin, l'iconographie témoigne des attentes spirituelles du défunt. Les effigies des XIII^e et XIV^e siècles représentées debout, les mains jointes et sous un décor architectural rappellent le corps ressuscité. L'environnement iconographique (chiens, anges, arcatures...) indiquent cependant que le corps n'a pas encore atteint sa gloire céleste mais poursuit son *transitus* vers l'au-delà. Mais à la fin du Moyen Âge, la représentation change. Anges et chiens disparaissent au profit des phylactères, des livres de prières et des chapelets. Le monument funéraire tremble trahir l'évolution de la piété de la société médiévale.

Quatrième partie

Approche socio-historique

IV. Approche socio-historique : le monument funéraire comme reflet des attentes spirituelles et mémorielles de la société médiévale

Cette dernière partie a pour but de réaliser une synthèse socio-historique à partir de toutes les données présentées dans les chapitres précédents. Les approches archéologiques, épigraphiques et iconographiques n'ont eu qu'un seul but, identifier et répertorier toutes les informations fournies par le monument funéraire médiéval. Il est à présent temps d'établir une vision d'ensemble. Il convient pour cela de replacer le monument funéraire dans son contexte géographique et historique. On l'a déjà évoqué précédemment, il est indissociable du lieu qui l'abrite et du défunt qu'il recouvre. Aussi, il faut maintenant dépasser la simple étude de l'objet pour s'intéresser à la sépulture dans son ensemble.

Son étude sur une période longue, près de quatre siècles, et dans espace géographique vaste, 19000 km², permet d'appréhender les permanences et les mutations dans l'élection de la sépulture et dans le choix du monument venu l'identifier. Aussi, à partir des données fournies par les chapitres précédents, nous avons pu dégager trois phases bien distinctes : 1100-1250, une période où se construit le monument funéraire ; 1250-1400, une période où se développe la pratique de l'inhumation *ad ecclesiam* ; 1400-1550, une période où l'on assiste à une profonde mutation dans le rapport à la mort. Ce découpage chronologique distingue ainsi trois grandes périodes de longueur à peu près égale.

Pour une meilleure approche, nous avons souhaité reproduire le même plan dans chacune des trois parties. Il y a à notre sens cinq questions essentielles : qui a accès à cette inhumation de prestige ? quelle église choisit-t-on ? quel monument viendra identifier la sépulture ? où faut-il reposer ? pourquoi l'aristocratie médiévale ambitionne-t-elle de reposer dans une église ? Les réponses apportées doivent permettre de définir les tenants et les aboutissants de l'inhumation *ad ecclesiam* et leur évolution au fil des trois périodes considérées.

A. La construction d'un modèle funéraire (1100-1250)

Du début du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle, il est particulièrement difficile de retrouver la trace de monuments funéraires en Bourgogne. Parmi les quelques 800 tombes rassemblées par ce corpus, seule une petite quarantaine d'entre elles sont antérieures à 1250. Cependant, il est

nécessaire de consacrer tout un chapitre à ces quelques monuments et aux défunts qu'ils recouvrent car ils posent les bases de l'intérêt de l'aristocratie féodale pour l'inhumation *ad ecclesiam* pour la fin de la période médiévale.

1. Qui a accès à la sépulture *ad ecclesiam* ?

Homo de terra est et in terra reverterit. La quête du lieu de sépulture idéal est sans doute née de l'antique crainte que le corps soit privé de sépulture. L'Église chrétienne a ainsi dédié un espace clôturé au sein même de la cité pour le repos de ses morts¹. Seuls les saints pouvaient bénéficier du sanctuaire. Mais parallèlement à l'installation des cimetières autour des églises, la tentation a été forte d'être inhumé dans l'église même². Cette quête de la sépulture *ad sanctos* repose sur l'intuition que la proximité reliques qui sont déposées dans le sanctuaire permettra au défunt de bénéficier de la protection et de l'*aura* du Christ et des saints.

Dès le VI^e siècle, les conciles ont cherché à condamner cette pratique³ en renouvelant ces interdictions. Charlemagne s'est même personnellement engagé en 809 à empêcher les clercs et grands aristocrates à se faire inhumer dans l'église⁴. Les règles monastiques étaient particulièrement claires à ce sujet. L'ordre de Cîteaux renonce dès sa fondation au droit de sépulture⁵. Ce refus s'applique à toute personne étrangère à l'Ordre et comprend non seulement le cloître et l'église, mais aussi le cimetière⁶.

Pourtant, la règle ne tarde pas à s'assouplir. Conformément à la règle établie par le chapitre général de 1152, et rappelée en 1180, les rois, les reines, archevêques et évêques peuvent se faire inhumer dans l'église. Les abbés pouvaient disposer de la salle capitulaire comme du sanctuaire alors que les moines et novices devaient se contenter de la partie du cimetière qui leur était réservée⁷. À Cîteaux, le chapitre accepte dès 1157 que les fondateurs puissent être inhumés au sein de l'abbaye.

¹ Sur l'apparition et l'installation des cimetières dans l'occident médiéval, cf. LAUWERS (M.), *Naissance du cimetière... op. cit.*

² SAPIN (C.), « Dans l'église ou hors de l'église, quel choix pour l'inhumé ? », in GALINIE (H.), ZADORA-RIO (E.) (dir.), *Archéologie du cimetière chrétien*, 11^e supplément à la *Revue archéologique du Centre de la France*, Tours, 1996, p. 65-78.

³ GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 33.

⁴ Sur tous ces problèmes concernant la coutume des laïcs à se faire inhumer dans les sanctuaires, consulter BERNARD (A.), *La sépulture en droit canonique du Décret de Gratien au concile de Trente*, Domat-Montchrétien, Paris, 1933.

⁵ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281.

⁶ AUBERT (M.), MAILLE (M. de), *L'architecture cistercienne en France*, Editions Vanoest, Paris, 1947, tome I, p. 329.

⁷ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 181.

En Bourgogne, c'est donc à compter du milieu du XII^e siècle que l'inhumation *ad ecclesiam* se développe. Ce corpus, qui rassemble 39 monuments antérieurs à 1250, identifie 55 personnages inhumés dans les églises de la Bourgogne ducale avant le milieu du XIII^e siècle. La confrontation de ces défunts avec les listes fournies par les obituaires et les nécrologes permet de dresser le panorama des fidèles autorisés à bénéficier d'une sépulture de prestige.

a) *Les fondateurs*

L'exemple de l'ouverture rapide de Cîteaux, moins de 60 ans après sa fondation, au droit de sépulture pour les fondateurs reflète l'intérêt de l'aristocratie féodale envers la sépulture *ad ecclesiam*. Il est en effet intéressant de constater que les fondateurs figurent parmi les premiers personnages à se faire inhumer dans une église en Bourgogne (Annexe V, fig. 2, p. 298). Le cas de Cîteaux est un peu particulier. Eudes I^{er}, donateur avec le vicomte Raynald de Beaune, du terrain nécessaire à la fondation du monastère a été le premier laïc à reposer à Cîteaux⁸. Bien qu'il soit mort en 1103 à Tarse, en Cilicie, au cours d'un voyage en terre Sainte, son corps a été rapatrié et inhumé à l'abbaye selon ses volontés⁹. Sa mort étant survenue quelques années seulement après la fondation du monastère¹⁰, et bien avant que le chapitre n'autorise les sépultures au sein de l'église, il fut d'abord enterré dans le premier cimetière, en compagnie des anciens religieux de l'abbaye. L'inhumation au sein de l'édifice ecclésial n'a vraisemblablement pu avoir lieu qu'après l'approbation du chapitre en 1157. Cela explique que le plus ancien tombeau ducal que nous connaissons rassemble sous un même monument les dépouilles des ducs Eudes I^{er}, Hugues II, son fils et successeur décédé en 1132, et Eudes II, fils d'Hugues II décédé en 1162¹¹. Pour la fondation de ce tombeau, il a fallu non seulement attendre la construction d'une église¹², mais aussi l'autorisation du

⁸ BÉGUILLÉ (E.), COURTÉPÉE (Abbé Cl.), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, op. cit., tome I, p. 145-146. Eudes I^{er} a fait preuve d'une grande générosité aux débuts du monastère. Il a notamment fourni aux moines de grands biens pour la construction et cède de nouveaux fonds pour la nourriture et l'entretien des religieux. Ce soutien permanent l'a fait regarder comme le fondateur de cette abbaye.

⁹ PLANCHER (Dom U.), MERLE (Dom), *Histoire généalogique et particulière de Bourgogne*, op. cit., Tome I, Livre VI, Chapitre XXXVII, p. 280.

¹⁰ L'abbaye de Cîteaux a été fondée le 21 mars 1098 et le duc Eudes I^{er} est mort le 23 mars 1103.

¹¹ Transcription de l'inscription funéraire du tombeau d'Eudes I^{er} : « HIC JACENT TRES ILLUSTRISSIMI BURGUNDIE DUCES ODO FUNDATOR HUIUS ECCLESIE QUI OBIIT ANNO 1102 HUGO FILIUS EJUS QUI OBIIT ANNO 1142 ODO FILIUS DICTI HUGONIS QUI OBIIT ANNO 1162 ANIMAE EORUM REQUIEScant IN PACE AMEN » (cf ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », op. cit., pl. 25).

¹² La première chapelle, dédiée à Notre-Dame, a été consacrée par Gauthier, évêque de Chalon-sur-Saône, le 16 novembre 1106. Ce n'est que plus tard, entre 1130 et 1150 que sera construite la première église. Les érudits émettent l'hypothèse que la mise en place, dans une châsse, en 1124, du cœur du pape Calixte II pourrait marquer le début des travaux. Cette église est consacrée à la Vierge le 17 octobre 1193 par Robert, évêque de Chalon-sur-Saône.

chapitre. Cela porte donc à croire que ce tombeau a été réalisé autour de la mort d'Eudes II. Quoi qu'il en soit, ce tombeau fait de l'abbaye la nécropole des ducs de Bourgogne puisque tous les successeurs d'Eudes I^{er} y seront inhumés, quelques soient les circonstances et le lieu de leur mort (fig. 1), jusqu'à la fondation par Philippe le Hardi de la Chartreuse de Champmol¹³.

Nom	date de décès	Lieu de décès	Lieu d'inhumation
<i>Ducs Capétiens</i>			
Hugues III	1192	Tyr (3e croisade)	Abbaye de Cîteaux
Eudes III	1218	Lyon	Abbaye de Cîteaux
Hugues IV	1272	Vandenesse-en-Duesmois (21)	Abbaye de Cîteaux
Robert II	1306	Vernon	Abbaye de Cîteaux
Hugues V	1315	Argilly (21)	Abbaye de Cîteaux
Eudes IV	1349	?	Abbaye de Cîteaux
Philippe de Rouvres	1361	Rouvres-en-Plaine (21)	Abbaye de Cîteaux
<i>Ducs Valois</i>			
Philippe le Hardi	1404	Halle (Belgique)	Chartreuse de Champmol
Jean sans Peur	1419	Montereau Fault Yonne	Chartreuse de Champmol

Figure 1 : Lieu de mort et de sépultures des ducs de Bourgogne inhumés en Bourgogne.

Au titre des fondateurs, l'abbaye de Cîteaux abrite également un tombeau qui commémore la sépulture de « quatre illustres seigneurs et une dame de Vergy, ainsi que deux seigneurs de la dynastie de Mont-Saint-Jean »¹⁴. En effet, parmi ces défunts d'un premier abord anonyme figurent des personnages qui ont joué un rôle important dans la fondation de l'Ordre. Si l'on en croit les recherches menées par Robert Favreau, Jean Michaud et Bernadette Mora¹⁵, ce tombeau rassemblerait les dépouilles de Savary, seigneur de Vergy, de Guillaume, son fils, fondateur de l'abbaye de La Ferté en 1113, d'Hugues, seigneur de Vergy, père de la duchesse Alix qui épousa Eudes III et de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne. Les deux seigneurs de Mont-Saint-Jean

¹³ BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs de Bourgogne, op. cit.*, p. 17. Philippe le Hardi acquiert le domaine de Champmol en 1378. Il demande dans son testament de 1386 à y être enterré en robe de chartreux. La fondation officielle n'eut cependant pas lieu avant la charte du 15 mars 1385.

¹⁴ Transcription de l'inscription funéraire autrefois gravée sur le tombeau de la famille de Vergy : « HIC JACENT QUATUOR ILLUSTRIS DOMINI ET UNA DOMINA DE VERGEIACO ATQUE DUO DINASTAE DE MONTE SANCTE JOANNIS. IN PACE REQUIESCANT AMEN » (cf BnF, Collection Bourgogne, manuscrit XIV).

¹⁵ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 99.

pourraient être Hugues II, qui a souscrit à la charte de fondation de Cîteaux, et Guillaume, son petit-fils.

Il n'y a pas qu'à Cîteaux que le droit de sépulture a été accordé au fondateur. La plate tombe de l'abbaye de Fontenay la plus ancienne, mais aussi la plus caractéristique¹⁶, est celle de l'évêque Ebrard de Norwich, décédé en octobre 1146¹⁷. Son inscription funéraire, assez succincte, se contente de rappeler le généreux don qu'il fit pour la construction des bâtiments de l'abbaye et de l'église abbatiale achevée en 1147¹⁸. Cet évêque de Norwich (Angleterre), qui avait pris parti avec ses frères, les comtes de Pembroke, contre le roi d'Angleterre Etienne, s'est exilé pour fuir les persécutions et s'est réfugié à Fontenay à partir de 1139¹⁹. Il a financé de sa propre fortune la construction de l'église. Par ce don, il a ainsi pu bénéficier d'une sépulture de prestige au sein de l'abbaye. Malheureusement, sa mort étant survenue avant la consécration de l'église²⁰, il fut d'abord inhumé provisoirement dans la chapelle Saint-Paul, première construction de l'abbaye, avant que sa dépouille ne soit définitivement transportée au pied de l'autel, dans le chœur de la nouvelle abbatiale²¹.

Parmi les autres fondateurs inhumés dans l'église qu'ils ont fondée figure aussi l'évêque Gauthier, fondateur de la Chartreuse de Lugny. La longue inscription funéraire qui se trouvait à proximité de son tombeau rappelle son acte. Alors que le monument commémorant sa sépulture est toujours en place au sein d'un enfeu placé contre le mur gauche du chœur²², son inscription funéraire primitivement placée dans ce même chœur, près de l'autel majeur, a disparu²³. Cependant l'intégralité du texte épigraphique est citée par les auteurs de la *Gallia christiana*²⁴ :

Transcription de l'inscription funéraire de Gauthier de Bourgogne :

PRAESUL LINGONICUS SAPIENS AC MENTE PUDICUS

NOMINE GALTHERUS PATIENS HUMILIS QUOQUE VERUS

¹⁶ Nous renvoyons le lecteur à notre argumentaire qui laisse penser que cette dalle n'est qu'une pâle copie du monument disparu.

¹⁷ CHIFFLET (P.-F.), *Sancti Bernardi Claravallensis Abbatis*, Dijon, 1660, p. 568. Sa mort est fixée au 12 octobre sur le nécrologe de l'abbaye.

¹⁸ Transcription de l'inscription funéraire d'Ebrard de Norwich : « (petite croix) *HIC JACET DO/MINUS EBRARDUS NORWICENSIS EPISCOPUS QUI EDIFICAVIT TEMPLUM / ISTUD* » (Traduction : Ci-gît messire Ebrard, évêque de Norwich, qui édifia ce temple).

¹⁹ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 66-67.

²⁰ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 38. Evrard est mort le 12 octobre 1146 et l'église a été consacrée le 21 septembre 1147 par le pape Eugène III en présence de saint Bernard.

²¹ BM Chatillon-sur-Seine, ms n°6 fol. 173 verso : « L'évêque était déjà mort de cette consécration qu'il n'eut pas la consolation de voir. On dit qu'il fut enterré dans la première [église ou chapelle] dédiée à saint Paul d'où il a été transféré dans l'église qu'il a bâtie et inhumé au milieu du sanctuaire devant le grand autel ».

²² Service régional de l'Inventaire général, inventaire du canton de Recey-sur-Ource, commune de Leuglay, lieu-dit « La Chartreuse de Lugny », document établi le 4 mai 1972.

²³ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 64.

²⁴ *Gallia christiana*, tome IV, coll. 587.

ZELATOR CULTUS CHRISTI MANET HICQUE SEPULTUS
HIC NOS FONDAVIT PARITER TEMPLUM DEDICAVIT
FASTUM CALCAVIT MUNDUM STERCUS REPTAVIT
NOSTER ET INDE FUIT FACTUS TERRESTRIA SPREVIT
AC HABITUM TENVIT IN QUO CUM PACE QUIEVIT
ANNO MILLENO CENTENO SEPTUAGENO
OCTAVO PLENO MIGRAVIT CORDE SERENO²⁵

Cet évêque, par ses origines, sa fonction et ses fondations, aurait très bien pu élire sa sépulture dans un autre édifice ecclésial. Fils du duc Hugues II, Gauthier a été successivement doyen du chapitre de Besançon puis archevêque du diocèse. Il est promu à la tête de l'évêché de Langres en 1163. Outre ses actions auprès des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Moutiers-Saint-Jean et de Saint-Seine²⁶, il est à l'origine de la fondation des établissements cisterciens de Theuley et de Beaulieu-en-Bassigny. C'est en 1172 qu'il fonde la chartreuse de Lugny²⁷. Il s'y retire²⁸ et c'est sous l'habit des chartreux qu'il y meurt le 7 janvier 1180²⁹.

Outre des grandes figures du duché, la petite aristocratie féodale est également à l'origine de fondations plus ou moins importantes. Le prieuré de Val-Croissant, rattaché au Val des Choues, est réputé pour avoir abrité un gisant daté du milieu du XIII^e siècle. Ce monument, aujourd'hui conservé au musée de Semur-en-Auxois, est attribué à Guillaume II de Mont-Saint-Jean. Il s'agirait du fils du fondateur, Guillaume I^{er} de Mont-Saint-Jean, qui en 1216 légua à l'ordre le terrain nécessaire à l'installation du prieuré. L'absence d'inscription funéraire rend l'attribution de ce gisant hasardeuse. En effet, le style du monument correspond certes à la vie de Guillaume II puisque celui-ci est attesté au moins jusqu'en 1239³⁰. Mais rien ne prouve que ce monument ne soit pas une réalisation

²⁵ Trad. : « Evêque de Langres, homme sage et d'esprit vertueux, Gauthier de son nom, patient, humble, ainsi que zéléateur véridique du culte du Christ, demeure ici enseveli. Il fut notre fondateur et dédia également notre église. Il foula aux pieds les honneurs, il tint le monde pour du fumier, et en conséquence, il se fit l'un des nôtres, méprisa les choses terrestres, et revêtit l'habit dans lequel il reposa en paix. L'an mil cent soixante dix-huit accompli, il mourut, le cœur paisible ».

²⁶ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 64.

²⁷ La fondation de l'abbaye a été matérialisée par une inscription gravée sur la porte de la chartreuse aujourd'hui disparue : « VIRGINIS A PARTU LAPSIS FELICITER ANNIS / MILLE SUPRA CENTUM CUM SEPUAGINTA DUOBUS / LINGONIS HAS PRESUL FONDAVIT GALTERUS EDES / LUNIA[CEI] DIXIT SIMUL ET DOTAVIT EREMUM / QUE CARTUSIACI SUB LEGIBUS ORDINIS MONI / TEMPORE FERVENTE DICTA MONASTICA SERVAT ».

²⁸ Jean-Vincent Jourd'heuil avance l'idée que l'évêque n'a pris l'habit qu'*in articulo mortis*. Il s'appuie pour cela sur la concomitance des derniers actes de l'évêque datés de décembre 1179 et son obit à Lugny en janvier 1180 (cf JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, p. 602-603).

²⁹ *Gallia christiana*, tome IV, folio 587. Le nécrologe de l'église de Langres reporte le décès au 8 janvier alors que la chronique de Saint-Bénigne avance sans raison apparente celle du 10 juillet 1189.

³⁰ B 10290 ; B 10423, f° 14 v° ; Peincedé, t. I p. 35 ; t. VII p. 40. Donation de Guillaume II au duc de Bourgogne date de juin 1239.

postérieure à l'édification du prieuré destinée à commémorer la sépulture de son père Guillaume I, généreux donateur.

Pour en terminer avec l'inhumation des fondateurs, il faut s'attarder quelque peu sur l'église priorale du Val-des-Choues. Sa fondation remonte à 1193 sur une donation du duc Eudes III³¹. Comme il était désormais établi que la nécropole ducale serait à Cîteaux, le duc ne dérogea évidemment pas à la règle de se faire inhumer dans l'abbaye³². Cependant, le décès prématuré de plusieurs de ses enfants l'a amené à les faire inhumer au sein de l'édifice qu'il avait fondé. Il semble qu'il y ait ainsi eu deux tombeaux ducaux³³ au Val-des-Choues recouvrant les dépouilles de trois des enfants du duc³⁴.

b) Les grands prélats

La récente thèse de Jean-Vincent Jourd'heuil rappelle à juste titre que les évêques se font enterrer dans les églises dès le X^e siècle³⁵. Ce n'est donc pas surprenant que bon nombre de leurs monuments figurent parmi les plus anciens de cette étude.

L'étude des monuments funéraires antérieurs à 1250 révèle que les grands prélats ont été particulièrement nombreux à bénéficier d'une sépulture *ad ecclesiam*. Un quart des monuments recensés concernent en effet des abbés. Puisque l'abbaye entrouvre ses portes aux laïcs, les abbés vont en profiter. Une étude menée sur les trois abbayes de Bourgogne ducale les mieux documentées sur le plan funéraire, Saint-Bénigne de Dijon (Annexe V, fig. 3, p. 299), Cîteaux (Annexe V, fig. 2, p. 298) et Fontenay (Annexe V, fig. 1, p. 297), prouve que les abbés sont les défunts les plus nombreux à reposer au sein de leur église. À Saint-Bénigne comme à Cîteaux, les abbés représentent 50 % des défunts recensés comme étant inhumés dans les bâtiments claustraux. Ce pourcentage atteint même 85 % à Fontenay.

Si les monuments funéraires et les lieux de sépultures des abbés sont mal connus à Saint-Bénigne de Dijon³⁶, l'inhumation des abbés de Fontenay est particulièrement bien documentée³⁷.

³¹ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 114.

³² Se référer au tableau, p. 499.

³³ Il faut toutefois rester très prudent car la mauvaise facture des dessins d'Ernest Petit ne permet pas d'acquiescer des certitudes.

³⁴ Il pourrait s'agir de Jeanne, Béatrix et Alix.

³⁵ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, p. 254 et suivantes.

³⁶ Nous avons seulement pu retrouver avec certitude l'emplacement de quatre sépultures abbatiales antérieures à 1250. C'est trop peu pour une étude d'ensemble.

³⁷ Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, manuscrit n°6, fol. 170-175. Rédigé vers 1725, ce manuscrit recense les sépultures connues à Fontenay.

Nous avons ainsi la chance de connaître l'emplacement des sépultures de 26 des 34 premiers abbés de l'abbaye³⁸.

Outre les abbés, les évêques sont particulièrement intéressés par la sépulture *ad ecclesiam*. Mais contrairement aux abbés, ils n'ont pas encore l'autorisation de la Papauté d'élire sépulture dans leur cathédrale. Aucune sépulture épiscopale n'est attestée dans les cathédrales de Langres, Chalon-sur-Saône et Mâcon avant la seconde moitié du XIII^e siècle³⁹. Le premier évêque à reposer dans la cathédrale de Langres fut Gui de Rochefort, décédé en 1266. À Chalon, on se souvient que c'est seulement dans les années 1370 que l'évêque de Chalon, qui était alors Nicolas de Vères, obtient du pape Grégoire XI l'autorisation que lui, ses successeurs et les chanoines qui le souhaitaient puissent être inhumés dans l'église cathédrale⁴⁰. Il sera d'ailleurs le premier évêque à s'y faire enterrer⁴¹. Seul Autun fait office d'exception. Les évêques de ce diocèse ont eu accès très tôt au sol de leur cathédrale. Robert de Bourgogne fut inhumé dès 1140 à la cathédrale Saint-Nazaire alors que Guy de Vergy fut le premier à reposer dans la nouvelle cathédrale Saint-Lazare en 1245⁴².

Le corpus des défunts, qu'il soit défini par les monuments conservés, ou par les mentions de sépulture, ne recense que peu d'évêques : quatre dans un cas, six dans l'autre. Seuls quelques évêques locaux, en particulier les chalonnais, optent pour une sépulture locale, le plus souvent à Cîteaux ou à La Ferté⁴³. On peut ainsi citer en exemple les évêques Henri de Bourgogne, évêque d'Autun décédé en 1170 à l'abbaye de Cîteaux, et Pierre de Saint-Marcel, évêque de Chalon décédé en 1178, tous deux inhumés sous le même monument à l'abbaye de Cîteaux.

Les églises bourguignonnes ont parfois eu la chance d'abriter des sépultures autrement plus prestigieuses. La plus célèbre d'entre elles est certainement celle dédiée à la sépulture du cœur du pape Calixte II⁴⁴. D'origine bourguignonne, Guy de Bourgogne, pape sous le nom de Calixte II de 1119 à 1124, laissa son cœur à Cîteaux selon la pratique de la *dilaceratio corporis*⁴⁵. Cette sépulture fait cependant office d'exception. D'une part, Calixte n'a laissé que son cœur à l'abbaye. Même si cela dénote son attachement pour l'Ordre et pour ses terres bourguignonnes, cette sépulture n'a pas autant de prestige que si elle avait abrité l'intégralité de son corps. D'autre part, il n'y a aucun autre exemple de ce type recensé en Bourgogne ducale avant 1250 comme après.

³⁸ La plus ancienne sépulture abbatiale mentionnée est celle de Guillaume I^{er}, 2^e abbé (1132-1154). La dernière est celle de Jacques de Jaucourt, 34^e abbé (1530-1547).

³⁹ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, tome III, annexe 2.

⁴⁰ LEVEQUE (dir.), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Arts et Patrimoine, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2005, p. 53.

⁴¹ GRILLON (G.), « Inhumation et sépulture à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône... », *op. cit.*, p. 33.

⁴² JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, tome III, annexe 2.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

⁴⁵ Pour plus de plus amples détails sur la partition des corps dans les pratiques funéraires, cf. BANDE (A.), *Le cœur du roi. Les Capétiens et les sépultures multiples (XIII^e-XV^e siècles)*, Editions Tallandier, Paris, 2009.

L'étude des sépultures religieuses au sein des églises de Bourgogne conduit à observer que la base du clergé n'a pas encore accès à la sépulture *ad ecclesiam*. Les rares mentions de sépultures monastiques que l'on retrouve ponctuellement à Saint-Bénigne de Dijon ou à Cîteaux cachent un défunt au statut bien différent. Ainsi, ce n'est certainement pas en sa qualité de moine que l'archevêque de Brême Waldemar fut inhumé dans le chœur de l'abbatiale de Cîteaux en 1226⁴⁶. Il en va de même pour le célèbre théologien Alain de Lille qui fut inhumé dans le cloître de cette même abbaye en 1203⁴⁷.

Malheureusement, l'archéologie funéraire n'a pas souvent conservée la trace de ces monuments vraisemblablement moins prestigieux que les tombeaux de ducs, d'évêques ou encore d'abbés. La seule tombe de moine que nous connaissons à Saint-Bénigne avant 1250 est celle d'un certain Hugues⁴⁸ :

Transcription de l'inscription funéraire :

(petite croix) + HIC IACET ABSQUE IUGO FRAUDIS CAMERARIUS HUGO OMNIBUS ABSQUE MALIS SOCIUS / FUIT / HIC VENERABILIS ATQUE MINISTRATOR/BONUS ET BONUS AEDIFICATOR SUBIACET ABBATI REMUNDO SUNT QUIA NATI UNA PROGENIE REX SIBI PAR/CE PIE⁴⁹

Ce n'est cependant pas en simple moine qu'Hugues a pu bénéficier d'une sépulture de prestige. La lecture de cette inscription funéraire permet de constater que ce frère Hugues a profité de sa parenté avec l'abbé Raimond pour se faire inhumer à ses côtés dans le cloître de l'abbaye.

Le clergé séculier semble également ne pas encore pouvoir prétendre à l'inhumation *ad ecclesiam*. Si l'on excepte quelques évêques privilégiés, ses membres doivent se contenter du

⁴⁶ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 307.

⁴⁷ BnF, Manuscrit de la collection Bourgogne IV, folio18. Ce dessin ne représente cependant pas le tombeau originel. Il s'agit d'une plate tombe en élévation réalisée en 1483, soit près de trois siècles après la disparition du théologien.

⁴⁸ La date de décès de ce moine n'est absolument pas tranchée. Il ne faut absolument pas se fier à la notice que consacre Gabriel Dumay à ce personnage dans son « Epigraphie Bourguignonne... ». Il ne fait que relayer l'erreur commise par Dom Plancher qui voyait en ce religieux le proviseur de Longvic qui leva le litige concernant l'usurpation par un conseiller ducal de biens détenus par l'abbaye (Cf PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière de Bourgogne...op. cit.*, tome I, p. 283). La date de 1241 avancée par Ernest Petit (cf. PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne... op. cit.*, tome V, planche 12) et bien d'autres correspond en réalité au décès de l'abbé Raimond, décédé selon le nécrologe de Saint-Bénigne à la veille des Calendes de septembre 1241 (cf *CIFM*, tome 20, Côte d'Or, p. 40-41). Comme son inscription stipule qu'Hugues repose aux côtés de glorieux parent, il faut en déduire que ce moine est mort après lui. Les auteurs du *CIFM* avancent l'hypothèse que cette sépulture a été érigée dans le dernier quart du XIII^e siècle. Leur seul argument est fondé sur la forme des lettres du dessin du XVII^e siècle.

⁴⁹ Trad. : « Ci-gît le camérier Hugues, qui ne connut pas le joug de la duplicité. Sans fautes, il fut le compagnon de tous, bon administrateur et bâtisseur de qualité. Il gît à proximité de l'abbé Raimond, car tous deux sont issus d'une même souche. O Roi saint, épargne-le. ».

cimetière paroissial. Aucun prêtre n'est ainsi formellement attesté comme inhumé dans une église avant 1250.

c) *L'aristocratie féodale*

On l'a vu avec l'exemple de Cîteaux, l'aristocratie féodale a été très tôt attirée par la sépulture *ad ecclesiam*. En faisant de l'abbaye leur nécropole, les ducs instituent ainsi sans s'en rendre compte un idéal à atteindre par les membres de l'aristocratie féodale. Hormis les sépultures ducales et le monument commémorant la sépulture d'éminents membres des familles de Vergy et de Mont-Saint-Jean, aucune sépulture laïque ne semble attestée avant 1250⁵⁰.

À l'échelle de la Bourgogne, l'exemple de Cîteaux ne fait pas exception. À Saint-Bénigne de Dijon, si l'on excepte les mentions de sépultures de trois membres de la famille Bigot, Richard, Eudes et Dominique, que Gabriel Dumay pense pouvoir situer entre le milieu du XII^e et le milieu du XIII^e siècle⁵¹, il faut attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour constater la multiplication significative des sépultures laïques au sein de l'abbaye bénédictine. Il en est exactement de même à l'abbaye de Fontenay. À l'exception de la sépulture de Simon de Rochefort datée par les épigraphistes du début du XIII^e siècle⁵², il n'y a pas d'autres inhumations laïques au sein de l'abbaye avant la seconde moitié de ce siècle. En effet, il faut attendre la sépulture de Dreux de Mello, décédé en 1250, et de son épouse Elvis de Montbard, décédée en 1249, pour retrouver la mention d'une nouvelle sépulture laïque à l'abbaye de Fontenay⁵³.

L'étude des monuments funéraires permet de démontrer que c'est à compter des années 1230-1240 qu'apparaissent les premières sépultures laïques précisément identifiées et datées. L'exemple le plus célèbre en Bourgogne concerne les plates tombes des Til-Châtel inhumés dans l'église priorale de Til-Châtel dès 1239⁵⁴. Guillaumette⁵⁵ et son mari⁵⁶ inhumé deux ans après elle⁵⁷

⁵⁰ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

⁵¹ DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 132-133. Richard Bigot est connu pour avoir donné sous l'abbatiat de Philippe (1145-1175) plusieurs arpents de vignes à l'abbaye. Son fils Eudes aurait quant à lui donné 3 journaux de vigne pour assurer le service de son anniversaire. Ils seraient tous deux inhumés dans l'ancien chapitre. On ne connaît de Dominique que l'inscription funéraire rapportée par Dumay.

⁵² *CIFM*, tome 20, Côte d'Or, p. 67. « Cette épitaphe, très succincte, n'est pas antérieure au début du XIII^e siècle ». Un acte daté de 1196 semble corroborer cette datation épigraphique : 1196 - *Symon, dominus Rupis Fortis*. (H : 15 H 576 (Fontenay)).

⁵³ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 190-191.

⁵⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Til-Châtel », *op. cit.*, p. 138-139.

⁵⁵ Avant d'être dame de Til-Châtel, Guillaumette portait les noms de Bourbonne et de Coublant.

⁵⁶ L'inscription funéraire laisse lire les lettres suivantes GVLM. Il doit s'agir d'une erreur de gravure car le personnage représenté ne se prénomme pas Guillaume, mais Gui II. Il n'y a pas eu de Guillaume, seigneur de Til-Châtel depuis la mort de Guillaume de Til-Châtel, mort vers 1152.

⁵⁷ Guillaumette est décédée le 23 février 1239 alors que Gui II est mort le 21 janvier 1241.

sont les plus anciens défunts connus inhumés dans une église paroissiale. Les plates tombes anonymes et non datées laissent supposer que l'inhumation *ad ecclesiam* est encore extrêmement marginale pour les membres de la petite aristocratie féodale avant 1250. On devine cependant une ouverture progressive des églises aux laïcs à compter du début du XIII^e siècle. Le pavement de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus conserve deux plates tombes à épitaphes et symboles localisant des sépultures seigneuriales. Malheureusement, l'usure prononcée de l'inscription ne permet de livrer ni nom ni date.

Une inscription funéraire un peu mieux conservée dans l'église de Massy⁵⁸ pourrait également attester d'une sépulture seigneuriale antérieure à 1250. Gravée à la base d'une croix fleuronnée, l'épitaphe désigne un certain Achaldus :

Transcription de l'inscription funéraire de la plate tombe de Massy :

ACHALDUS MILES / EMACIACO HIC IACET / IN ET REQEISCAT⁵⁹

Les plates tombes de Guillaumette et Gui II de Til-Châtel représentent un véritable tournant dans l'histoire funéraire de la Bourgogne. Outre l'aspect typologique qui place ces plates tombes à effigie parmi les plus anciennes de Bourgogne, ces sépultures coïncident avec l'ouverture des églises aux membres de l'aristocratie féodale. Leur inhumation dans cette église priorale⁶⁰ préfigure ce qui va se dérouler dès le début de la seconde moitié du XIII^e siècle.

Pour le cas des Til-Châtel, l'accès à la sépulture *ad ecclesiam* intervient dans la foulée de la construction de l'édifice. L'étude menée par Christian Sapin permet de démontrer que l'église été achevée à la fin du XII^e siècle⁶¹. Si la construction de la nef a débuté autour des années 1130-1150, les aspects stylistiques de la sculpture permettent de dater le portail autour des années 1180. Guy II, troisième fils de Guy I^{er} et héritier de la seigneurie de Til-Châtel est attesté entre 1204 et 1241, alors que son père n'apparaît plus après 1189⁶². Si nous ignorons où ce dernier fut enterré⁶³, il faut remarquer que Guy II et Guillaumette son épouse, n'ont pas tardé à faire de l'église fraîchement construite la nécropole familiale. En effet, jusqu'à la fin du XIII^e siècle, tous les héritiers de la seigneurie de Til-Châtel seront inhumés dans l'édifice. On peut ainsi citer Jean, deuxième fils de Gui II

⁵⁸ Massy, cton de Cluny, arrt de Mâcon (71).

⁵⁹ Trad. : « Achaldus, chevalier de Massy, gît et repose ici ».

⁶⁰ Til-Châtel est un prieuré-cure (cf BÉGUILLET (E.), COURTÉPÉE (Abbé Cl.), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, op. cit, tome I, 731). Le prieuré dépendait depuis 1033 de Saint-Étienne-de-Dijon à l'initiative d'Huges, évêque de Langres.

⁶¹ SAPIN (Ch.), *Bourgogne romane*, Editions Faton, Dijon, 2007, p. 217-218.

⁶² VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Til-Châtel », op. cit., p. 145.

⁶³ B 10470 ; Petit, t. III, p. 259, n° 720. Guy 1^{er} est également seigneur et châtelain de Lux. On peut résolument envisager l'idée qu'il ait pu être inhumé à Lux.

et Guillaumette et héritier de la seigneurie mais aussi maréchal de Bourgogne, inhumé en 1274. Il en sera de même pour sa seconde épouse, Marie de Joinville inhumée dans cette même église en 1263⁶⁴. Le premier fils, Guy III, attesté dès 1259 et décédé en 1299, semble être le dernier seigneur de la branche à élire sa sépulture dans l'église. La raison de cette rupture semble être simple. Guy III, qui a épousé successivement Mahaut de Courtenay et Isabelle de Rochefort n'eut que 3 enfants. Son seul fils, Huguenin, est décédé avant lui en 1295. Et curieusement, Huguenin ne fut pas enseveli dans la nécropole familiale, mais aux Jacobins de Dijon « en l'église près la chapelle du st nom de Jesus »⁶⁵.

L'idée que la construction d'une nouvelle église facilite par un don l'obtention d'une sépulture *ad ecclesiam* semble se vérifier avec l'exemple d'Agnès de Brazey qui se fait inhumer en juillet 1245 dans le cloître du tout nouveau couvent des Cordeliers de Dijon⁶⁶.

À compter du XIII^e siècle, on assiste à une relative féminisation des bénéficiaires de sépultures *ad ecclesiam*. Seules 9 femmes figurent parmi les 55 défunts concernés par les 39 monuments de cette étude antérieurs à 1250. À l'exception de Marguerite, la mère de Simon de Rochefort vraisemblablement inhumée dans le dernier tiers du XII^e siècle, les défuntes accèdent bien après leurs maris à une sépulture monumentale. Le fait que l'inhumation soit prioritairement accordée aux grands prélats ne suffit pas à justifier ce décalage chronologique. L'idée que l'inhumation *ad ecclesiam* ait d'abord été un apanage masculin s'appuie sur le constat que nous ne connaissons rien de la sépulture des duchesses de Bourgogne. S'il semble acquis que les épouses des ducs pouvaient bénéficier d'une inhumation de prestige au sein de la nécropole cistercienne, rien n'indique qu'elles furent inhumées sous un tombeau monumental.

Les premiers tombeaux exclusivement féminins sont ainsi à mettre à l'actif de nobles dames décédées dans le second tiers du XIII^e siècle. On peut ainsi citer Guillaumette de Til-Châtel, disparue en 1239, Agnès de Brazey, morte en 1245 ou encore Jeanne de Beaumont enterrée en 1246. Ces quelques monuments incarnent une certaine révolution. Outre l'accès de l'épouse à la sépulture *ad ecclesiam*, ils matérialisent une sépulture exclusivement féminine. Contrairement à Marguerite inhumée aux côtés de son fils, Simon de Rochefort, ou à Elvis de Montbard († 1249) enterrée avec son mari Dreux de Mello († 1250), les défuntes précédemment citées ont eu seules accès à une inhumation de prestige au sein de l'édifice ecclésial.

⁶⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Til-Châtel », *op. cit.*, p. 145. Jean, attesté entre 1239 et 1274 avait épousé en premières noces Alais d'Ormois. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu de cette dame.

⁶⁵ BnF, Collection Clairambault, 943, p. 199, d'après le relevé de Palliot.

⁶⁶ Bibliothèque municipale de Dijon, Manuscrit 1972, folio 051.

2. Quels lieux d'inhumations ?

Miroir des dévotions aristocratiques, l'élection de la sépulture révèle l'intérêt du défunt pour telle ou telle église⁶⁷. Les motivations qui concernent le choix d'un sanctuaire apportent de nombreuses connaissances sur le défunt comme sur l'édifice qui l'accueille. Riche de nombreuses abbayes et de plusieurs cathédrales, la Bourgogne propose un large éventail de lieux propices au repos éternel.

Même s'il ne faut pas négliger la perte documentaire concernant les églises les moins prestigieuses, nous sommes forcés de constater qu'avant 1250 le choix des puissants désireux de reposer *ad ecclesiam* se porte majoritairement sur les abbayes. Pour la Bourgogne ducale, cette donnée concerne 31 des 39 monuments recensés. Cîteaux, Saint-Bénigne de Dijon et Fontenay arrivent en tête avec respectivement 7, 5 et 4 monuments connus. Au-delà du monument, cet intérêt pour la sépulture monastique est largement corroboré par les mentions de sépultures recensées dans ces trois lieux avant 1250. On dénombre ainsi 27 sépultures antérieures à 1250 à Cîteaux, 9 à Saint-Bénigne et 12 à Fontenay.

Anciennes et prestigieuses, les abbayes bénédictines ont dès l'époque carolingienne offert leurs services pour la célébration de la mémoire des morts⁶⁸. Il faut dire qu'elles n'ont cessé d'avoir la charge des reliques de nombreux saints. Outre les reliques de son saint, Saint-Philibert de Tournus a abrité les reliques de saint Valérien († 179) et de saint Ardain († 1056). Et les multiples chantiers de fouilles menés depuis le XIX^e siècle ont permis de recenser à Tournus comme à Cluny de très nombreuses sépultures dont les plus anciennes remontent à l'époque carolingienne⁶⁹. Mais au-delà des données fournies par l'archéologie, c'est au XI^e siècle que se situent les premières mentions de monuments hors-sol. S'il ne nous est rien parvenu des monuments qui pouvaient paver l'abbatiale de Cluny, certaines abbayes comme Saint-Bénigne de Dijon sont mieux documentées. Pour cette dernière, Gabriel Dumay cite un fragment d'inscription qu'il attribue au chevalier Robert qui fit une importante donation à l'abbaye bénédictine en l'an 1007⁷⁰. Mais là aussi le sol était rempli de fosses enchevêtrées.

Au total, cette étude des monuments funéraires connus avant 1250 permet seulement de recenser 11 monuments établis dans quatre abbayes bénédictines. À l'exception de Saint-Philibert de

⁶⁷ GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 33.

⁶⁸ WOLLASCH (J.), « Les moines et la mémoire des morts », in *Religion et culture autour de l'an Mil*, Paris, 1990, p. 47.

⁶⁹ FAUCONNIER (A.), « Aspects funéraires de l'ancienne abbatiale Sainte-Marie, Saint-Valérien et Saint-Philibert de Tournus », in *Centre d'Etudes Romanes*, 2000-2001, p. 76 et suivantes.

⁷⁰ DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 125.

Tournus, toutes se situent en Bourgogne du Nord : Saint-Bénigne de Dijon avec 5 monuments, Moutiers-Saint-Jean avec 3 monuments, Saint-Seine avec 1 monument.

Malgré cet attachement des bénédictins à la commémoration des morts, c'est le nouvel ordre cistercien qui attire dès sa fondation les grands personnages du duché. Isolés du monde extérieur et adeptes d'une discipline plus rigoureuse, les cisterciens se démarquent de la règle bénédictine et de ses évolutions clunisiennes⁷¹. Ainsi, à sa fondation, l'Ordre renonce à abriter des sépultures laïques. Plus de morts, plus de sarcophages miraculeux, plus de pèlerins : plus de spectacles⁷². Mais comme le reconnaît Murielle Gaude-Ferragu, il est dans la pratique bien difficile de refuser les sépultures de généreux donateurs⁷³. Il est certain que les ducs de Bourgogne ont joué un rôle important dans l'intérêt funéraire que vont représenter les abbayes cisterciennes. En implantant Robert de Molesme et ses disciples à proximité de Dijon, Eudes I^{er} a saisi l'opportunité de nouer de forts liens avec une communauté religieuse. Il avait sans doute comme arrière-pensée l'intention d'établir une nécropole ducale au plus près de la capitale bourguignonne. Les ducs ont en quelque sorte forcé la main des cisterciens en se faisant inhumer au titre de fondateurs sur le parvis puis dans le chœur de l'abbatiale. L'entrée des premiers corps ducaux à l'abbaye de Cîteaux au milieu du XII^e siècle suscite l'intérêt pour les sépultures au sein de l'Ordre. Par imitation, le mouvement a pris de l'ampleur. À Cîteaux comme chez ses filles et petites-filles, les sépultures laïques et ecclésiastiques se multiplient ainsi dans les lieux stratégiques que sont le chœur, la nef, la salle capitulaire et le cloître.

Notre corpus rassemble ainsi 18 monuments antérieurs à 1250 établis dans une abbaye cistercienne. À l'exception de l'abbaye de Molaise, il s'agit exclusivement d'abbayes d'hommes. Avec respectivement 7, 4 et 3 monuments connus, les abbayes de Cîteaux, Fontenay et La Ferté semblent les plus prisées. Mais les abbayes de la Bussière et Theuley vont rapidement abriter les dépouilles des seigneurs locaux.

Hormis le succès rencontré par les grands ordres monastiques, l'attrait de reposer dans l'enclos abbatial se vérifie aussi par l'élection de sépulture dans les prieurés et dans les églises d'ordres religieux moins prestigieux. Le nouvel ordre du Val des Choues et sa règle originale qui combine l'érémisme des chartreux et le cénobitisme des bénédictins et des cisterciens a été très actif dans ce domaine. L'église mère a ainsi eu le privilège d'abriter les dépouilles des enfants du duc Eudes IV. Les prieurés issus de l'expansion de ce nouvel ordre ont quant à eux accueilli les défunts d'une aristocratie plus locale. C'est le cas du prieuré de Vausse avec la sépulture de Jeanne de

⁷¹ PRESSOUYRE (L.) (dir.), *L'espace cistercien*, Paris, 1994, p. 15.

⁷² DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281.

⁷³ GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 33.

Beaumont ou encore celui du prieuré du Val-Croissant avec le fameux gisant de Guillaume II de Mont-Saint-Jean.

Au titre des nouvelles communautés accueillant des sépultures, il convient de distinguer les Cordeliers. Fondé par saint François en 1209, ce nouvel ordre fait son apparition en Bourgogne dès le second quart du XIII^e siècle. Le couvent franciscain établi à Dijon accueillera dès sa fondation les premières sépultures laïques. La population apprécie rapidement ces frères humblement vêtus, ne possédant rien et dont les habitudes contrastaient si fortement avec celles des autres religieux cloîtrés derrière les murs de leurs monastères. Ainsi, Agnès de Brazey, inhumée en 1245, figure parmi les premières à pouvoir bénéficier d'une sépulture au sein du couvent dijonnais⁷⁴. L'intérêt de l'aristocratie bourguignonne pour ce lieu aura surtout un impact dans la seconde moitié du XIII^e siècle avec l'élection de très nombreuses sépultures⁷⁵. Ce n'est sans doute pas un hasard si la première tombe recensée est celle d'une femme. Il semble que les franciscains aient surtout séduit la piété féminine.

Contrairement à l'ordre franciscain, l'ordre cartusien, plus ancien mais tout aussi voué à l'austérité et à la pauvreté, ne connaît pas le même succès sur le plan funéraire. Le seul monument connu chez les chartreux avant 1250 est dédié au fondateur de la chartreuse de Lugny, l'évêque Gauthier, qui y fut inhumé le 7 janvier 1179. Il faudra attendre la fin de la période médiévale et la fondation de la nécropole ducale à Champmol pour voir un regain d'intérêt de l'aristocratie féodale envers cette spiritualité davantage axée sur les expériences individuelles que sur les célébrations liturgiques.

Face à l'attraction des abbayes bourguignonnes sur le plan funéraire, les églises séculières se caractérisent par l'absence de mention de sépultures et de monuments les identifiant. Les églises cathédrales, pourtant nombreuses en Bourgogne ducale avec les évêchés de Langres, Chalon, Autun et Mâcon, ne peuvent théoriquement pas prétendre à accueillir quelque sépulture que ce soit pour la simple et bonne raison que les évêques n'ont pas encore obtenu l'autorisation d'inhumer au sein de leur église. L'exemple est particulièrement parlant à Saint-Vincent de Chalon où ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle que les évêques et les chanoines peuvent être officiellement enterrés dans leur église. Pourtant, l'étude menée par Jean Martin démontre que certains chalonnais avaient émis le souhait de reposer au sein de la cathédrale plus d'un siècle avant l'autorisation du pape Grégoire XI⁷⁶. Il mentionne ainsi le cas de Jean de Sisey, qui en 1249, demande par testament à « être enterré dans l'église Saint-Vincent, devant l'autel Saint-Nicolas »⁷⁷. La plus ancienne sépulture monumentale n'est

⁷⁴ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 19.

⁷⁵ RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte d'Or antérieures à 1300... », *op. cit.*, p. 65.

⁷⁶ MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône. Pierres tombales, inscriptions et documents historiques*, Editions Bertrand, Chalon-sur-Saône, 1906.

⁷⁷ MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent... op. cit.*, p. 7.

cependant pas attestée avant 1340 par le biais d'une plate tombe dont il relève une partie de l'inscription devant l'entrée de la deuxième chapelle du collatéral nord⁷⁸.

Dans la mesure où il semble falloir attendre pour l'inhumation au sein d'une cathédrale que l'interdiction soit officiellement levée par les institutions ecclésiastiques, on comprend que les églises bourguignonnes n'aient pas été envahies par les monuments funéraires avant le deuxième quart du XIII^e siècle. Pourtant, on peut penser qu'il est certainement plus facile d'obtenir l'autorisation d'être enterré dans sa petite église paroissiale. Les contraintes liturgiques et politiques ne sont absolument pas les mêmes à l'échelle locale. Il est beaucoup plus facile de convaincre et soudoyer un prêtre qu'un chapitre. Cependant, le cas particulier des sépultures des Til-Châtel démontre que l'église priorale n'est pas utilisée comme nécropole familiale avant la seconde moitié du XIII^e siècle.

Cette préférence affichée à reposer au sein d'une abbaye plutôt que dans une église plus modeste revêt deux aspects. Le premier est en lien direct avec ce souci de commémoration spirituelle. En effet, obtenir le droit de reposer à l'intérieur de l'église revient à s'assurer une place au plus près du chœur et des reliques et ouvre la perspective d'une meilleure chance de Salut. Au-delà du souci de voir son âme échapper aux souffrances du Purgatoire plus encore aux flammes de l'enfer permet d'intégrer la communauté dans l'espoir que cette forme de conversion favorise le Salut. Au XII^e siècle, on se fait tonsurer *in aritulo mortis* pour être enterré au monastère. Il faut s'assimiler à la communauté pour obtenir le droit d'y reposer.

Parallèlement à la sainteté du lieu, la présence d'une communauté monastique importante et influente ouvre d'autres perspectives. Au moment où se développe l'idée que le salut de l'âme peut passer par les suffrages des vivants, il est particulièrement intéressant de s'assurer une place éternelle au sein d'une communauté religieuse dont les membres pourront régulièrement prier pour vous. Ainsi la prière perpétuelle des moines se monnaie en l'échange d'importantes donations *pro sepultura*.

Le deuxième intérêt de l'inhumation *ad ecclesiam* repose évidemment sur l'opportunité d'échapper à la sépulture commune et à l'anonymat du cimetière. Reposer dans l'église, c'est s'assurer une solide et durable commémoration temporelle. Cette dernière est d'ailleurs double. Elle permet au défunt de se différencier de la masse par une inhumation de prestige et une postérité gravée à jamais dans la pierre. Mais la sépulture *ad ecclesiam* fait aussi les affaires des établissements religieux. Sources importantes de revenu, l'accès à la sépulture influe aussi sur la réputation de l'église qui peut se juger à l'importance sociale des défunts qu'elle accueille.

⁷⁸MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent... op. cit.*, p. 10.

À travers cette présentation des élections de sépultures *ad ecclesiam* en Bourgogne ducale, il faut constater que ce sont d'abord les ordres monastiques traditionnels qui attirent les membres les plus importants de l'aristocratie bourguignonne. Les ordres nouveaux insuffisamment implantés en ce milieu de XIII^e siècle ne vont pas tarder à venir concurrencer les plus anciennes abbayes. Les églises séculières semblent quant à elles réticentes à ouvrir leurs portes aux dépouilles des seigneurs locaux. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que les contraintes peuvent être grandes à accueillir des monuments parfois imposants. Cela tient surtout à la lenteur de la promotion spirituelle des églises paroissiales et du clergé séculier par rapport aux religieux.

3. Quels monuments ? du tombeau monumental à la plate tombe

Les 39 monuments funéraires médiévaux conservés ou connus par dessins et relevés antérieurs à 1250 représentent moins de 5 % du corpus total. Les plates tombes anonymes ou non datées ont été nécessairement exclues. Cette démarche s'appuie sur le fait qu'il est particulièrement difficile de dater et encore plus d'identifier un monument à partir de simples éléments iconographiques⁷⁹. Pourtant, la tentation est parfois forte de rattacher une tombe anonyme à une fourchette chronologique plus ou moins précise. Il faut cependant s'abstenir et privilégier les tombeaux fiables. Les informations que nous pourrions tirer de cette minorité de monuments seront d'une qualité bien supérieure à celles issues de tombes dont nous ne connaissons rien, si ce n'est le lieu de sépulture et ponctuellement le statut social du défunt.

Les données archéologiques, épigraphiques et iconographiques concernant ces 39 tombeaux antérieurs à 1250 sont extrêmement variables. Tout d'abord, du point de vue de la typologie, l'écart est grand. On distingue ainsi 11 gisants, 22 plates tombes et 6 tombeaux monumentaux. Seul un tombeau sur deux, 18 sur 39, représente le portrait en pied du défunt.

En ce qui concerne la chronologie, il est particulièrement difficile de déterminer quel est le monument le plus ancien. Le premier écueil vient du fait que seuls 20 des 39 monuments concernés portent une date de décès. De plus, 10 monuments ne semblent pas bénéficier d'épithaphe. Il faut toutefois rester prudent car si la tombe ne porte pas d'inscription, rien ne permet d'affirmer que celle-ci ne figurait pas sur un autre support que le tombeau lui-même. Ainsi, le fait que nous ne puissions pas attester de l'existence d'une inscription funéraire ne suffit pas à dire que cette dernière

⁷⁹ Nous renvoyons le lecteur à notre chapitre consacré aux plates tombes anonymes p. 148 et suivantes.

n'existait pas. On peut ainsi citer en exemple le cas du tombeau de Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres inhumé en 1179 à la Chartreuse de Lugny⁸⁰ évoqué précédemment.

Le second écueil résulte du faible nombre de monuments connus. Il est assez difficile de déterminer ce que reflète cette quarantaine de monuments antérieurs à 1250 à l'échelle de la Bourgogne. Les sources concernant les édifices religieux sont diversement conservées et il est par conséquent impossible d'avoir une vision d'ensemble de l'élection de sépulture *ad ecclesiam*. Cependant, certains édifices bien documentés comme les abbayes permettent d'obtenir une estimation assez fiable de la perte dans le domaine funéraire. Ainsi, parmi les 26 sépultures recensées à l'abbaye de Cîteaux avant 1250, nous ne connaissons que 6 monuments funéraires. Cela signifie que la perte s'élève à 77 % pour cet établissement⁸¹. Le chiffre est un peu meilleur pour l'abbaye de Fontenay pour laquelle nous connaissons 4 monuments parmi les 12 sépultures⁸². 75 % des sépultures antérieures à 1250 recensées à Fontenay ont disparu. Ce corpus ne livre donc qu'une vision très parcellaire.

Le troisième écueil est imputable à la conservation même du monument. Pour la période antérieure à 1250, à peine moins d'un monument connu sur trois (12 sur 39) nous est parvenu en plus ou moins bon état. Les tombeaux monumentaux sont les plus durement touchés. C'est particulièrement le cas des monuments funéraires de Cîteaux qui ont tous disparu⁸³. Les tombeaux ducaux ont été les principales victimes des destructions liées à la Révolution⁸⁴. À l'échelle de la Bourgogne, le monument de Gauthier, évêque de Langres, est le seul tombeau plat à avoir été conservé. Le constat n'est guère meilleur pour les gisants. Il ne reste plus rien des gisants des abbés et évêques des XII^e et XIII^e siècle excepté le malheureux fragment du tronc de l'abbé Pierre⁸⁵, abbé de Moutiers-Saint-Jean de 1139 à 1160⁸⁶. Et les deux gisants seigneuriaux attribués à Jocerand IV de

⁸⁰ Chartreuse de Lugny, cne de Leuglay, cton de Recey-sur-Ource, arrt de Montbard (21).

⁸¹ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

⁸² BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay...* *op. cit.*, p. 181 et suivantes.

⁸³ GRILLON (G.), « Fragments inédits de dalles cisterciennes... », *op. cit.*, p. 294 « Les données archéologiques concernant le mobilier funéraire de Cîteaux sont à l'image de ce qu'il reste de l'édifice médiéval et moderne : pour ainsi dire rien, hormis quelques trop rares fragments non identifiables (trois dans le dépôt lapidaire, quelques uns réemployés ça et là dans les bâtiments du XIX^e siècle). La dalle de Jacques Taillant, cellérier décédé en 1557, et surtout le célèbre tombeau de Philippe Pot paraissent bien dérisoire à côté des 19 tombeaux relevés qui encombraient l'église et de la centaine de dalles recensées qui pavaient l'église, le cloître et la salle capitulaire ».

⁸⁴ MOREAU DE MAUTOUR (Ph.-B.), « Description historique des principaux monuments de l'abbaye de Cisteaux », in *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. IX, Paris, 1736, p. 224 : « La chapelle Saint-Georges, hors de l'église de Cîteaux et derrière le chœur, où il y avait plusieurs monuments des princes et princesses de la maison de Bourgogne fut entièrement démolie en 1589 par les troupes du comte de Tavannes [...] en sorte qu'il ne subsiste plus aucun des monuments [...] ».

⁸⁵ Ce fragment se trouve aujourd'hui exposé dans la salle dédiée à la sculpture médiévale du Musée Archéologique de Dijon.

⁸⁶ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne...* *op. cit.*, tome V, Appendice I, Obituaire de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, p. 381.

Brancion⁸⁷ et Guillaume II de Mont-Saint-Jean⁸⁸ datés du milieu du XIII^e siècle semblent être les plus anciens gisants seigneuriaux conservés. Les plates tombes sont donc les monuments les mieux conservés. En effet, parmi les 22 plates tombes recensées, on dénombre 8 plates tombes intégralement conservées et un fragment authentifié par un dessin⁸⁹. Ce meilleur pourcentage de conservation s'explique par leur intégration au pavement qui les a préservées non pas de l'usure des passants, mais des destructions volontaires.

Puisque la tentative de déterminer le plus ancien monument de ce corpus est vaine, mieux vaut mener une réflexion sur l'évolution typologique de ces premiers tombeaux. Si l'on excepte la forme très particulière du tombeau du cœur du pape Calixte II, on constate que la forme funéraire qui semble la plus ancienne est le tombeau plat. Il prend la forme d'une structure maçonnée élevée à la manière d'un autel. Le soubassement est le plus souvent orné d'arcades. L'ensemble se caractérise par sa monumentalité et renvoie quelque peu à l'image du sarcophage. La principale différence vient cependant du fait que le sarcophage était placé sous terre alors que le tombeau plat meuble l'édifice religieux dans lequel il est établi. Il a le même encombrement qu'un autel et mérite à ce titre d'être placé le plus souvent le long d'un mur ou sous un enfeu.

D'un premier abord, ce type de monument semble réservé aux personnages les plus importants du duché. On distingue ainsi parmi les défunts qui en bénéficient 4 ducs et 3 évêques. Seule exception, le tombeau rassemblant les dépouilles des seigneurs de Vergy et de Mont-Saint-Jean.

D'un point de vue chronologique, le tombeau plat est en Bourgogne caractéristique du XII^e siècle. On ne retrouve aucun monument similaire jusqu'au XVI^e siècle et au retour aux goûts et valeurs antiques incarnées par la « Renaissance »⁹⁰. Il est donc tout à fait normal que ce monument soit réservé aux grands personnages du duché, dans la mesure où nous avons démontré

⁸⁷ Si l'attribution est exacte, le gisant autrefois établi dans la chapelle du château d'Uxelles (71) et aujourd'hui conservé dans l'église de Brancion, représenterait Jocerand IV, seigneur de Brancion mort à la bataille de la Mansourah en 1250. Compte-tenu de sa datation, soit ce monument a été commandé de son vivant en prévision de son départ pour la terre Sainte, soit il a été commandé par ses successeurs afin de commémorer sa disparition. Toutefois, la récente découverte dans l'enceinte du château d'Uxelles d'un autre gisant permet d'envisager l'existence d'une copie. Celui de Brancion a été l'objet d'une très grande restauration au point que l'on pourrait penser que l'original se trouve encore à Uxelles. Cette récente découverte et les réticences de l'actuel propriétaire ne nous ont pas encore permis d'examiner ce monument inédit.

⁸⁸ PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne... op. cit.*, tome V. C'est Ernest Petit qui avance le nom de Guillaume II de Mont-Saint-Jean. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où c'est ce même Guillaume qui a fondé en 1216 le prieuré de Val-Croissant où fut établi ce gisant.

⁸⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la Maison de Til-Châtel », In *Cahiers d'Héraldique IV*, le Léopard d'Or, Paris, 1983, p. 137-146. Il s'agit de la plate tombe de Guillemette de Til-Châtel décédée en 1238 et inhumée dans l'église priorale Saint-Florent de Til-Châtel. De cette plate tombe connue par un dessin de Pierre Palliot (Vaivre 1986, planche 1), il ne subsiste que l'écoinçon supérieur gauche. Ce fragment est aujourd'hui conservé dans le pavement, le long du mur nord du collatéral de l'église.

⁹⁰ Pour plus de détails, se référer à notre chapitre consacré aux tombeaux plats, p. 115 et suivantes.

précédemment que les membres de l'aristocratie laïque sont peu nombreux à bénéficier d'une sépulture de prestige avant le deuxième quart du XIII^e siècle.

Le tombeau plat est remplacé au XIII^e siècle par le gisant. En effet, les gisants apparaissent assez tôt en Bourgogne. Si l'on se fie aux dates de décès, les plus anciens pourraient remonter à la première moitié du XII^e siècle. On peut ici citer le gisant de Bernard, abbé de Moutiers-Saint-Jean décédé vers 1133 et inhumé dans le cloître de l'abbaye, qui est le premier personnage de ce corpus à bénéficier d'un gisant. Il faut encore une fois rester prudent quant à la datation du monument par rapport à la date de décès. Le triomphe du gisant n'a lieu en France qu'autour des années 1260 avec la grande commande de Saint-Denis⁹¹. Si la typologie du monument est déjà en germe depuis un siècle, il est très peu probable que le gisant soit apparu en Bourgogne avant les dernières années du XII^e siècle. À l'exception du fragment du tronc de l'abbé Pierre, inhumé à Moutiers-Saint-Jean vers 1160, les seuls gisants encore conservés en Bourgogne datent du milieu du XIII^e siècle.

Encore une fois, le gisant semble réservé à l'élite bourguignonne. Excepté les curieux tombeaux des enfants d'Eude IV établis au Val-des-Choues, les gisants bourguignons sont d'abord à l'effigie des grands prélats. On distingue ainsi 6 effigies abbatiales réparties entre le milieu du XII^e et le milieu du XIII^e siècle. Il faut attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour voir l'aristocratie féodale accéder à ce monument. Les gisants de Guillaume II de Mont-Saint-Jean et de Jocerand IV de Brancion sont les premiers exemples seigneuriaux.

Cette ouverture à la sépulture *ad ecclesiam* impose une accessibilité du monument funéraire. Tout le monde ne peut pas prétendre à reposer sous un tombeau monumental ou un gisant. Ainsi, pour éviter d'avoir à se contenter d'une sépulture anonyme, à l'instar de toutes celles du cimetière, la solution la plus simple réside dans la réalisation d'un monument venant modestement recouvrir la fosse. La plate tombe, vraisemblablement inspirée de la forme des couvercles de sarcophages est ainsi particulièrement efficace. Intégrée au pavement, elle recouvre la sépulture et la localise dans l'édifice. Elle laisse également un champ important à sa surface pour permettre la gravure d'un texte et d'une iconographie personnalisés.

Comme le gisant, c'est également avant 1250 qu'apparaît la plate tombe. La plus ancienne datée est celle de l'évêque Ebrard de Norwich, décédé le 10 octobre 1146 et par la suite inhumé dans l'église qu'il aurait aidé à faire construire⁹². Cependant, si les épigraphistes s'accordent à dire que la gravure de l'inscription pourrait dater du milieu du XII^e siècle, et par conséquent être contemporaine de la mort de l'évêque, il faut toutefois rester prudent quant au caractère inédit de l'iconographie. En

⁹¹ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 44.

⁹² Son inscription funéraire immortalise l'importance des dons qu'il a faits pour la construction de l'église abbatiale consacrée un an après sa mort.

effet, comme il a été démontré précédemment que cette dalle n'est qu'une copie⁹³, rien ne prouve que ce monument ait été réalisé immédiatement après la mort du généreux donateur. Il y a à cela plusieurs arguments. Le plus solide réside dans le fait qu'il n'y a pas d'autre portrait en pied gravé sur une plate tombe connu en Bourgogne avant le milieu du XIII^e siècle et les dalles de Guillaumette et Gui II de Til-Châtel inhumés en 1239 et 1241 dans leur église priorale⁹⁴. Cet écart d'un siècle au cours duquel il n'y aurait eu aucune autre effigie en pied gravée sur une plate tombe est troublant. Il faut aussi rappeler que la mort de l'évêque étant survenue un an avant la consécration de l'église⁹⁵, il n'a pas pu être inhumé dans la nouvelle église. Son corps a été déposé dans l'ancienne église Saint-Paul avant d'être transféré à une date inconnue dans le chœur de la nouvelle église⁹⁶. La plate tombe que nous connaissons a donc très bien pu être réalisée bien après la mort du prélat. Il faut aussi envisager l'idée que ce monument autour duquel les spécialistes s'accordent à dire qu'il n'est qu'une copie d'un monument plus ancien n'est peut-être qu'une simple invention d'un artisan particulièrement au courant de l'art funéraire du XIII^e siècle. Rien ne prouve que cette dalle ne soit tout simplement pas un fac-similé du monument disparu.

La seconde plate tombe datée et conservée se trouve également à l'abbaye de Fontenay. Il s'agit de la tombe de Guillaume, 6^e abbé de l'abbaye (1167-1170) inhumé dans la salle capitulaire⁹⁷. Curieusement, l'inscription qu'elle arbore n'a pas été signalée par les épigraphistes⁹⁸. Mais il n'y a cette fois aucun doute pour rattacher ce monument au dernier tiers du XII^e siècle.

Efficace et moins onéreuse qu'un gisant ou un tombeau monumental, la plate tombe va connaître un succès grandissant. Ce n'est certainement pas un hasard si tous les monuments précisément datés de la première moitié du XIII^e siècle sont des plates tombes.

⁹³ Se référer au chapitre consacré à la plate tombe à effigie, p. 124 et suivantes.

⁹⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Til-Châtel », *op. cit.*, p. 138-139.

⁹⁵ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 38. Evrard est mort le 10 octobre 1146 et l'église a été consacrée le 21 septembre 1147 par le pape Eugène III en présence de saint Bernard.

⁹⁶ PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière de Bourgogne... op. cit.*, 1739, tome 1, p. 315.

⁹⁷ Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, manuscrit n°6, fol. 171 recto.

⁹⁸ Cette inscription ne figure ni dans le tome dédié à la Côte d'Or du CIFM, ni dans le *corrigenda et addenda* publié par Alain Rauwel (RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions de Côte d'Or antérieures à 1300. *Corrigenda et addenda* », in *MCACO*, tome XXXIX, 2000-2001, p. 58-73.

4. La place du monument dans l'édifice

La localisation du monument et par conséquent de la sépulture, dans l'édifice ecclésial est une donnée primordiale pour comprendre quels lieux peuvent espérer obtenir les premiers candidats à une sépulture de prestige. On l'a vu précédemment, la question de la localisation du monument dans l'église est particulièrement délicate à résoudre compte tenu du fait qu'il n'existe pratiquement plus de monuments *in situ*⁹⁹. Et même si les plus anciennes informations concernant la localisation des sépultures remontent à la seconde moitié du XVII^e siècle et aux travaux de Pierre Palliot, il est indispensable de tenter d'analyser où ont pu être enterrés les premiers bénéficiaires de l'inhumation *ad ecclesiam* avant 1250.

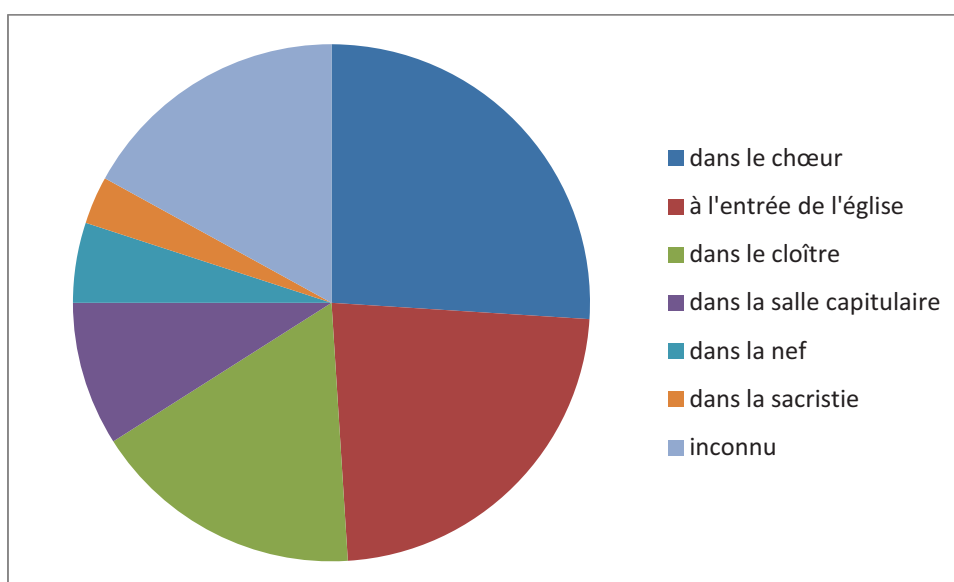


Figure 2 : Diagramme de localisation des monuments antérieurs à 1250.

Echapper au cimetière et faire de l'église sa dernière demeure repose sur le besoin d'être inhumé au plus près du sanctuaire et des reliques qu'il contient afin de bénéficier de la sacralité du lieu. Cependant, l'analyse des lieux de sépultures *ad ecclesiam* antérieurs à 1250 dégage une géographie funéraire quelque peu différente. Le diagramme ci-dessus (fig. 2) détaillant le positionnement dans l'édifice¹⁰⁰ des monuments rassemblés par ce corpus permet de confirmer que le chœur et la nef n'abritent finalement que peu de sépultures. On constate même une

⁹⁹ Se référer à notre chapitre consacré à la place du monument dans l'édifice, p. 183 et suivantes.

¹⁰⁰ Comme les abbayes qui sont les lieux d'inhumations les plus prisés dès le XII^e siècle n'offrent pas les mêmes possibilités qu'une église paroissiale, il apparaît nécessaire de séparer ces données malgré le faible nombre de monuments recensés dans les églises avant 1250.

concentration de monuments à l'entrée de l'église abbatiale. Ainsi, à Cîteaux comme à La Ferté, les monuments funéraires laïcs semblent s'amasser sous le porche. Pour les dalles de Guy de Saule, Hugues de Saule et Marguerite de Loisy inhumés à l'abbaye de La Ferté, Pierre Palliot mentionne au bas de ses dessins que ces monuments étaient situés « à l'entrée de l'église attenant le vestibule »¹⁰¹. Ce constat ne s'applique pas seulement aux abbayes cisterciennes. Les plus anciennes plates tombes laïques¹⁰² recensées à l'abbaye Saint-Philibert de Tournus se trouvent aujourd'hui encore conservées dans l'avant-nef¹⁰³.

C'est déjà un grand privilège de pouvoir reposer au sein de l'enclos abbatial car le cimetière est dès l'origine réservé aux moines. Cette réticence à ouvrir toutes grandes les portes de l'abbatiale aux dépouilles laïques se ressent à Cîteaux dans le positionnement des premières sépultures ducales. L'Ordre n'a pas directement accepté la mise en place de sépultures laïques au sein même du sanctuaire. Le chapitre de 1157 concède seulement que les fondateurs de l'abbaye pourraient être inhumés sous le porche d'entrée de l'église¹⁰⁴. À défaut de pouvoir accéder au chœur ou à la nef de l'église abbatiale, les premiers ducs enterrés à Cîteaux ont donc dû se contenter de deux chapelles latérales placées de part et d'autre du parvis de l'église. Le positionnement des premières sépultures ducales sur le pas de la porte de l'abbatiale semble émaner d'un compromis. Le refus du chapitre envers l'inhumation *ad ecclesiam* a conduit la famille ducale à se rabattre sur l'endroit assez stratégique que représente la porte d'entrée. Le parvis de l'église est certes situé à l'extérieur de la nef mais il fait partie intégrante du bâtiment. Se faire enterrer sous le porche, c'est à la fois échapper à la sépulture extérieure et accéder en quelque sorte à la sépulture *ad ecclesiam*. Le parvis présente aussi l'immense intérêt d'être un lieu de passage obligé pour les fidèles qui pénètrent dans l'abbatiale. Reposer à l'entrée de l'église, c'est être assuré que sa sépulture sera vue de tous.

L'étude des mentions de sépultures et des témoignages quant au positionnement des monuments funéraires dans les églises bourguignonnes révèle que l'accès à la nef et au chœur de l'abbatiale est particulièrement contrôlé. À l'image des ducs de Bourgogne cantonnés au parvis de Cîteaux, l'aristocratie laïque peine à accéder à l'inhumation au plus près du lieu saint. Le constat le plus flagrant concerne les églises paroissiales. Dans la mesure où les plus anciens monuments funéraires recensés dans les églises priorales datent des années 1230-1240, on peut penser qu'il existe une corrélation dans l'accès à l'inhumation *ad sanctos* entre les églises priorales et les églises

¹⁰¹ BnF, manuscrits français 8226, folio 318, 319, 320.

¹⁰² Ces plates tombes représentent une inscription illisible placée dans la partie supérieure, une épée et un écu armorié.

¹⁰³ Ces plates tombes n'ayant pas été l'objet de dessins de la part de Pierre Palliot ou de l'équipe de Roger de Gaignières, nous ne savons pas où elles étaient situées à l'origine. Même s'il est intéressant de prendre en compte leur positionnement actuel, il faut rester prudent quant à leur apport sur cette question de la localisation.

¹⁰⁴ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281.

abbatiales. La bonne connaissance de la liste des défunts inhumés dans les abbayes Saint-Bénigne de Dijon, Cîteaux, et Fontenay et de leurs pratiques funéraires permet de confirmer l'idée que le chœur et la nef ne sont pas accessibles avant le milieu du XIII^e siècle. Ainsi à Cîteaux, si l'on excepte les ducs de Bourgogne qui accèdent enfin au chœur en 1218 avec la mort d'Eudes III, la première sépulture aristocratique recensée au sein de l'abbatiale est celle de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny décédé en 1303 et inhumé dans le bras nord du transept. À Fontenay, le premier monument funéraire à être installé dans l'église est celui de Dreux de Mello († 1250) et de son épouse Elvis de Montbard († 1249)¹⁰⁵. Simon de Rochefort et sa mère, pourtant considérés comme les premiers laïcs à bénéficier d'une sépulture à l'abbaye étaient enterrés non pas dans l'église mais dans la sacristie¹⁰⁶. À Saint-Bénigne de Dijon, la plus ancienne tombe laïque recensée dans l'église est celle de Marguerite d'Arc, décédée en 1326 et inhumée sous la première arcade dans le collatéral sud¹⁰⁷. L'inhumation des Til-Châtel à compter de l'année 1239 « sous les cloches » de leur église priorale¹⁰⁸ correspond donc chronologiquement avec l'ouverture des sanctuaires abbatiaux aux sépultures laïques.

Avant cette date, seuls les plus grands prélats pouvaient prétendre à cette inhumation de prestige. Le premier à en bénéficier fut sans doute le pape Calixte II par l'intermédiaire de son cœur qui fut déposé dans un reliquaire placé derrière le maître-autel¹⁰⁹ de l'abbaye de Cîteaux. Parmi les autres privilégiés à reposer dans cette abbatiale avant 1250 figure la sépulture des évêques Pierre et Henri inhumés dans le bras sud du transept¹¹⁰. Comme le prouve la dalle de l'abbé de Dijon et de Saint-Seine inhumés à l'abbaye de Saint-Seine¹¹¹, les abbés choisissent parfois leur église comme dernière demeure. Ponctuellement les abbés se sont octroyés le droit d'être inhumés dans l'abbatiale. Cependant, la salle capitulaire reste leur domaine réservé. Les quatre monuments funéraires de ce corpus recensés avant 1250 comme étant établis au chapitre concernent uniquement des sépultures abbatiales.

L'étude à l'échelle d'une abbaye des sépultures abbatiales antérieures à 1250 permet de confirmer cette volonté de reposer au chapitre. L'inhumation des abbés de Fontenay

¹⁰⁵ Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, manuscrit n°6, fol. 174 recto. « On voit dans le même sanctuaire du côté de l'évangile proche le mur un tombeau de marbre noir sur lequel il y avait deux figures, celles d'un homme et d'une femme dont il ne reste plus que les visages, le reste ne paraissant plus, on dit que c'est le tombeau du Seigneur de Melot, prince de Nevers et de Madame son épouse ».

¹⁰⁶ Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, manuscrit n°6, fol. 171 recto.

¹⁰⁷ BnF, manuscrits Clairambault 942, folio 105. Note manuscrite de Pierre Palliot « dans l'église à droite sous la première arcade ».

¹⁰⁸ BnF, manuscrits Clairambault 943, folio 196. Note manuscrite de Pierre Palliot.

¹⁰⁹ ADCO Q 824.

¹¹⁰ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 305.

¹¹¹ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, tome I, planche 81, p. 24.

particulièrement bien documentée¹¹² permet de connaître l'emplacement des sépultures de 26 des 34 premiers abbés de l'abbaye¹¹³. Les abbés privilégient ainsi trois lieux pour le repos de leur âme. La salle capitulaire est de loin la plus prisée. 8 des 12 abbés connus avant 1250 reposent *in capitulo*. Les autres optent pour l'église abbatiale. La plupart sont enterrés dans divers endroits de la nef. Arnaud, 3^e abbé, décédé en 1163 repose au pied à gauche du grand autel¹¹⁴. Raoul I^{er}, 4^e abbé (1163-1165) fut inhumé devant les marches menant au chœur¹¹⁵. Avant 1250, seul Bernard I^{er}, 7^e abbé (1169-1182), est enterré dans le chœur de l'abbatiale¹¹⁶. Parmi les autres abbés inhumés dans l'église, le plus éloigné du chœur est Hubert, 10^e abbé (1196-1201). Le manuscrit n°6 de Châtillon révèle qu'il « *jacet in introituum ecclesiae* »¹¹⁷. Le fait que cette sépulture soit la seule à n'être située ni dans la salle capitulaire, ni à proximité de l'autel, peut s'expliquer par le fait que cet abbé a abdicé quelques mois avant sa mort¹¹⁸.

Tardant à obtenir l'autorisation d'être inhumés dans la nef et le chœur de l'église, et ne pouvant prétendre à une sépulture *in capitulo*, les candidats à une inhumation de prestige au sein d'une abbaye peuvent cependant élire leur sépulture au sein même du cloître. Sept des 38 monuments funéraires antérieurs à 1250 sont ainsi localisés dans ce déambulatoire. À l'exception des deux seules plates tombes laïques d'Alix de Saint-Seine, épouse d'un chevalier inhumée dans le cloître de l'abbaye de Theuley et d'Agnès, dame de Brazey inhumée dans celui des Cordelier de Dijon, les défunts concernés sont des religieux. Le cloître semble même être réservé d'abord aux abbés. On peut citer en exemple la plate tombe de Marguerite et Philippe de Palleau, abbesses de Molaise inhumées dans le cloître de leur abbaye. Cela se vérifie surtout à travers la liste des défunts inhumés dans le cloître de grandes abbayes bien documentées comme celle de Cîteaux. Pour cette dernière, un tiers des sépultures recensées par Martine Plouvier et Françoise Damongeot sont situées dans le cloître¹¹⁹. À l'exception du tombeau d'Alain de Lille, ces sépultures concernent uniquement des abbés¹²⁰. Curieusement, il n'y a à Cîteaux aucune mention de sépulture *in capitulo* avant 1280. Il semble que jusqu'à cette date la pratique ait voulu que les abbés soient inhumés dans

¹¹² Bibliothèque municipale de Châtillon-sur-Seine, manuscrit n°6, fol. 170-175. Rédigé vers 1725, ce manuscrit recense les sépultures connues à Fontenay.

¹¹³ La plus ancienne sépulture abbatiale mentionnée est celle de Guillaume I^{er}, 2^e abbé (1132-1154). La dernière est celle de Jacques de Jaucourt, 34^e abbé (1530-1547).

¹¹⁴ BM Chatillon-sur-Seine, ms n°6 fol. 171 recto : « *Jacet in cornu epistolae ante majus altare* ».

¹¹⁵ BM Chatillon-sur-Seine, ms n°6 fol. 171 recto : « *Jacet ante gradum presbyterium* ».

¹¹⁶ BM Chatillon-sur-Seine, ms n°6 fol. 171 recto : « *Ecclesiae fonteneti fidelis dispensator jacet in ecclesiae prope Stephanus aduensem episcopum* ». Etienne I^{er} de Bage, 52^e évêque d'Autun, élu en 1112 et démissionnaire en 1139, fut inhumé dans le chœur, « du côté de l'évangile », donc à droite.

¹¹⁷ BM Chatillon-sur-Seine, ms n°6, fol. 171 verso.

¹¹⁸ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 183.

¹¹⁹ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

¹²⁰ La présence de la sépulture d'Alain de Lille n'a rien d'anormale. Ce grand théologien n'a certes pas dirigé le monastère mais sa stature intellectuelle et philosophique lui ont permis d'obtenir cette place de choix aux côtés des abbés de Cîteaux.

le cloître. À Saint-Bénigne de Dijon, le cloître semble également réservé aux abbés avant 1250. On se souvient que la seule sépulture monacale provient de la tombe du moine Hugues, inhumé aux côtés de son parent, Raimond.

L'absence de mention de sépultures dans les églises paroissiales et leur forte concentration dans des endroits d'une grande valeur symbolique et spirituelle comme le portail, le cloître ou la salle capitulaire semblent indiquer une certaine réticence à accepter l'inhumation *ad ecclesiam* avant 1250. Les monuments localisés dans la nef ou le chœur d'une église sont encore peu nombreux et concernent prioritairement des défunts de haut rang. Cependant, l'ouverture des espaces funéraires à la petite aristocratie féodale bouscule la règle. La multiplication des monuments funéraires dans la nef et le chœur des églises paroissiales et collégiales correspond ainsi à une diffusion de la sépulture *ad ecclesiam* dans de nouvelles couches de la société.

5. Les attentes des premiers défunts inhumés *ad ecclesiam*

Après avoir dressé la liste des défunts inhumés dans les églises bourguignonnes avant 1250 et présenté leurs choix funéraires, il faut s'interroger sur les raisons de ce choix. Pourquoi se faire enterrer dans une église ? Pourquoi choisir un type précis de monument ? Le monument lui-même porte souvent une justification du choix. En l'absence de testament connu, les éléments iconographiques et épigraphiques qu'il arbore permettent d'appréhender l'intention du défunt.

a) *Formes et fonctions des inscriptions antérieures à 1250*

La composition des inscriptions funéraires est particulièrement révélatrice du message délivré par le défunt via son monument funéraire. Tout d'abord, l'inscription funéraire n'est absolument pas indispensable au monument funéraire. Un tiers des 36 monuments antérieurs à 1250 ne porte aucune donnée épigraphique. À cela s'ajoute le grand nombre de monuments non datés dont une partie est potentiellement rattachable à la période chronologique qui nous intéresse¹²¹. L'absence de texte induit d'abord l'anonymat de la sépulture. Le nom du défunt est ainsi confié à la *memoria* de la communauté. Celui-ci n'imagine pas que cette dernière puisse oublier son

¹²¹ Se référer au chapitre concernant les plates tombes anonymes et non datées p. 148 et suivantes.

nom, d'autant plus qu'il figure dans l'obituaire. Avec la multiplication des tombes, on craint que la mémoire de la communauté soit faillible. On préfère alors graver son nom sur la pierre pour plus de sécurité.

La *memoria* n'a pas nécessairement besoin du nom ou même d'une inscription gravée sur la tombe. La présence d'éléments marqueurs enlève une partie de l'anonymat de la sépulture. La représentation d'une crose, d'un bouclier armorié, d'une épée... suffisent à donner si ce n'est l'identité du moins le rang social du défunt.

La présence d'une inscription funéraire ne remet cependant pas totalement en cause cette recherche de commémoration spirituelle. Les attentes du défunt sont révélées par l'ultime message gravé sur sa tombe. Le tableau (Annexe V, fig. 4, p. 322) permet de catégoriser les informations délivrées par l'épithaphe. La donnée la plus fréquente est le nom du défunt. 23 des 24 inscriptions antérieures à 1250 rassemblées par ce corpus délivrent une information identitaire. Cette dernière n'est cependant pas toujours complète. L'inscription funéraire des seigneurs de Vergy et Mont-Saint-Jean inhumés sous le porche de l'abbaye de Cîteaux en compagnie des premiers ducs de Bourgogne ne détaille ainsi pas les individus ensevelis sous cette sépulture :

Transcription de l'inscription funéraire : HIC JACENT QUATUOR ILLUSTRIS DOMINI ET UNA DOMINA DE VERGEIACO ATQUE DUO DINASTAE DE MONTE SANCTE JOANNIS. IN PACE REQUIESCANT AMEN¹²²

L'inscription gravée sur une plate tombe représentant deux crosses adossées établie à l'abbaye de Saint-Seine ne prend quant à elle même pas le soin de donner le prénom de l'abbé défunt¹²³ :

Transcription de l'inscription funéraire : HIC DIVIONNENSIS ABBAS / FUIT SEQUANENSIS¹²⁴

L'absence d'éléments identitaires se confirme aussi par le faible nombre de mentions de liens familiaux. Seuls 8 des 34 personnages bénéficiant d'une inscription funéraire sont rattachés au sein

¹²² BnF, collection Bourgogne, manuscrit XIV : Trad. : « Ci-gisent quatre illustres seigneurs et une dame de Vergy ainsi que deux [seigneurs] de la dynastie de Mont-Saint-Jean. Qu'en paix ils reposent. Amen ».

¹²³ L'étude menée par les membres du CIFM dans le volume consacré à la Côte-d'Or permet de rattacher cette sépulture à l'abbé Nivard. Abbé de Saint-Bénigne de Dijon, il a remplacé en 1204 Pierre de Grancey qui venait de démissionner. Il n'a cependant conservé sa charge que quelques mois (une ou deux années tout au plus) et il s'est retiré à l'abbaye de Saint-Seine dont il avait préalablement été l'abbé. Il meurt en 1213 et sera inhumé sous cette simple dalle dans la nef de l'église abbatiale (cf *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 104).

¹²⁴ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 81 : Trad. : « Celui-ci fut abbé de Dijon et de Saint-Seine ».

de cette dernière à un parent. Il s'agit le plus souvent de membres de l'aristocratie féodale. À l'exception du duc Eudes I^{er} mentionné comme le fondateur de l'abbaye, les ducs de Bourgogne inhumés à Cîteaux font directement référence à leur père :

Transcription des épitaphes des ducs de Bourgogne inhumés à Cîteaux : HIC JACENT TRES ILLUSTRISSIMI BURGUNDIE DUCES ODO FUNDATOR HUIUS MONASTERII QUI OBIIT ANNO 1102 HUGO FILIUS EJUS QUI OBIIT ANNO 1142 ODO FILIUS DICTI HUGONIS QUI OBIIT ANNO 1162 ANIMAE EORUM REQUIEScant IN PACE AMEN¹²⁵

HIC JACET STRENUISSIMUS DUX BURGUNDIAE HUGO III OTHONIS II FILIUS QUI GLORIOSA MORTE OCCUBUIT IN EXPEDITIONE ORIENTALI CONTRA INFIDELIS ANNO MCXCII UNDE CORPORIS EJUS EXUVIAE ISTUC ANNOS DELATAE SUNT FUNDAVERAT SACRAM DIVIONEM CAPELLAM ANNO MCLXXII VIVAT IN CAELIS PERENNITER AMEN¹²⁶

Les membres de la petite aristocratie féodale font également ponctuellement référence au père ou au mari :

Transcription de l'inscription funéraire de Richard Bigot inhumé à Saint-Bénigne de Dijon : (petite croix) + RICHARDUS VERE BI/GOT FILIUS ISTE MILES ERAT XPO(CHRISTI) SIBI [C]/UM PATRE TU/ MISERE HIS SIT PROPITIA PARADISO VIRGO MARIA¹²⁷

¹²⁵ ADCO, Q 824, *Inscriptions des monuments de Cîteaux*. Trad. : « Ci-gisent trois très illustres ducs de Bourgogne : Eudes, fondateur de ce monastère, qui mourut l'an 1102, son fils Hugues qui mourut l'an 1142, Eudes, fils dudit Hugues, qui mourut l'an 1162. Que leurs âmes reposent en paix. Amen ».

¹²⁶ Trad. « Ci-gît le très vaillant duc de Bourgogne Hugues III, fils d'Eudes II, qui l'an 1192 succomba à une mort glorieuse au cours d'une expédition en Orient contre les infidèles d'où les restes de son corps ont été transférés en ce lieu. Il avait fondé la Sainte Chapelle de Dijon l'an 1172. Qu'il vive éternellement dans les cieux. Amen. ». Il s'agit ici du texte restitué à partir des relevés de Martène et Durand (*Voyage littéraire*, 1^{ère} partie, p. 99), Dom Plancher (*Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome I, p. 366) et Peincedé (ADCO ms Q 824 « Inscriptions des monuments de Cîteaux » folio 2 recto ». Le dessin de la collection Gaignières, qui est le seul existant concernant ce tombeau aujourd'hui disparu, propose un texte différent : (petite croix) + HUGO FILIUS ODES / DUCIS BURGUNDIE QUI OBIIT ANNO DNI M C LXXX II AIA EI RESQT IN PACE AMEN. Deux solutions sont envisageables. Soit Gaignières ne livre qu'un texte partiel, une sorte de résumé de l'inscription. Soit il y a eu deux inscriptions rédigées à deux moments différents. Jean-Baptiste Peincedé rapporte une information supplémentaire : « sous le même portail et vers le milieu à main gauche en entrant j'ai trouvé un tombeau, sur la frise duquel j'ai lu l'épithaphe qui suit, peinte et d'une écriture qui m'a parue renouvelée et imitée du gothique : HIC JACET STRENUISSIMUS DUX BURGUNDIAE HUGO III OTHONIS II FILIUS QUI GLORIOSA MORTE OCCUBUIT IN EXPEDITIONE CONTRA INFIDELIS ANNO MCXCII UNDE CORPORIS EJUS EXUVIAE ISTUC ANNOS DELATAE SUNT FUNDAVERAT SACRAM DIVIONEM CAPELLAM ANNO MCLXXII VIVAT IN CAELIS AMEN » (ADCO ms Q 824). Il convient de noter que Peincedé ne cite pas l'adverbe *perenniter* alors que Martène, Durand et Dom Plancher omettent *unde corporis ejus exuviae istuc annos delatae sunt*.

¹²⁷ Trad. : « Ce Richard [dit] en vérité fils de Bigot était chevalier du Christ. Aie pitié de lui et de son père. Que la Vierge Marie leur obtienne le paradis ».

Les ecclésiastiques sont peu prolixes sur leurs origines familiales. Seules les ascendances prestigieuses sont évoquées. L'inscription funéraire du camérier Hugues inhumé dans le cloître de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon cite son aïeul qui lui a permis d'accéder à cette sépulture de prestige. De même, alors que l'inscription de Gauthier de Bourgogne passe sous silence ses origines ducales, celle de son frère Henri, évêque d'Autun, rappelle qu'il est le fils du duc Hugues II :

Transcription de l'inscription funéraire: HIC JACENT DUO ILLUSTRISSIMI PRAESULES
HENRICUS EPISCOPUS AEDUENSIS FILIUS HUGONIS II BURGUNGIAE DUCIS ET PETRUS
CABILONENSIS EPISCOPUS EX MONACHO HUJUS COENOBII ASSUMPTUS AMBO OBIERUNT
ANNO M. CLXXVIII¹²⁸

À la différence des liens familiaux, les titres et fonctions exercées sont fréquemment citées. C'est ainsi le cas pour 23 des 35 personnages bénéficiant d'une inscription funéraire. Il faut toutefois fortement relativiser l'importance des titres dans la mesure où il ne s'agit aucunement d'un catalogage. Alors que la fonction des ecclésiastiques est systématiquement rappelée, l'aristocratie féodale passe sous silence ses titres. Les ducs de Bourgogne n'avancent que leur titre ducal. Les petits seigneurs, très minoritaires dans ce corpus de défunts, mentionnent ponctuellement un titre de seigneurie ou un titre de chevalerie.

Au-delà des titres et des noms, l'absence de commémoration temporelle se ressent aussi par le peu d'importance donnée aux dates de décès. Seuls 13 des 35 personnages bénéficiant d'une inscription funéraire ont une date gravée sur leur monument. La mention de la date de décès n'est pas la préoccupation principale de l'aristocratie féodale. Encore une fois, on s'en remet à la *memoria* de la communauté. Sa présence est inutile car on considère sa mention sur l'obituaire suffit. Mais la multiplication de sépultures *ad ecclesiam* remet en question l'efficacité de la démarche.

Les inscriptions laïques sont encore peu nombreuses mentionner la date de Décès. À l'exception des membres de la famille ducale, il faut attendre le milieu du XIII^e siècle pour que se généralise la mention de la date de décès. Lorsque la date apparaît, celle-ci est souvent donnée de manière informelle et incomplète, à l'inverse de celle de l'obituaire est toujours précise. Ainsi les inscriptions funéraires des quatre premiers ducs de Bourgogne inhumés à l'abbaye de Cîteaux ne donnent que l'année de décès. C'est ici le signe qu'il n'y a pas la volonté d'utiliser le monument funéraire à des fins obituaires puisque la célébration de l'anniversaire n'est possible que si la date est précisément située dans le calendrier liturgique.

¹²⁸ PLANCHER (Dom U.), Histoire générale et particulière de Bourgogne... *op. cit.*, tome I, p. 298-299. Trad. : « Ci-gisent deux très illustres prélats, Henri évêque d'Autun, fils du duc de Bourgogne Hugues II et Pierre élevé évêque de Chalon, à partir de son état de moine de ce monastère. Tous deux moururent l'an 1178 ».

Le constat est un peu moins net en ce qui concerne les inscriptions funéraires des ecclésiastiques. Même si ces dernières sont également peu nombreuses à situer le décès dans le temps, il faut remarquer que la datation est beaucoup plus précise. Le plus souvent, la date de décès est donnée sur la base du calendrier romain. Cela concerne principalement les inscriptions funéraires latines métriques et versifiées. La datation à partir du calendrier liturgique se rencontre dès l'époque carolingienne mais est encore peu répandue en Bourgogne¹²⁹.

La donnée la plus représentative des attentes du défunt par l'inhumation *ad ecclesiam* reste cependant la formule déprécatrice placée à la fin de l'inscription. Après l'annonce de l'identité c'est l'information qui revient le plus souvent dans les inscriptions funéraires. 17 des 24 épitaphes antérieures à 1250 rassemblées par ce corpus livrent une formule imprécatoire. Le repos éternel est bien entendu la demande la plus fréquente. Il est exprimé à 11 reprises à travers l'emploi des termes *quies*, *quiescere* et *requiescere* :

Transcription de la fin de l'inscription funéraires des ducs Eudes I^{er}, Hugues II et Eudes II :
ANIMAE EORUM REQUIESCANT IN PACE AMEN¹³⁰

Transcription d'un passage de l'inscription de Pierre I^{er} abbé de Moutiers-Saint-Jean mort après 1160 : CUI SUMMA QUIES SIT¹³¹

Il existe cependant une ambivalence entre le repos de l'âme et le repos du corps dans la mesure où le terme *anima* n'est associé qu'à 5 reprises au repos.

L'accession au paradis est aussi directement évoquée dans cinq inscriptions funéraires. L'épitaphe de Bernard de Moutiers-Saint-Jean espère que son esprit *vivat in ethere*, celle du duc Hugues III demande *vivat in caelis perenniter* et celle de Richard Bigot souhaite le voir lui et son père obtenir le paradis (*paradiso*). Ce souci de voir ses volontés exaucées est amplifié par des demandes d'intercessions. Le Christ et le Seigneur sont ainsi chacun sollicités à deux reprises. La Vierge Marie est implorée une fois dans l'inscription funéraire de Richard Bigot : HIS SIT PROPITIA PARADISO VIRGO¹³². Outre les interventions divines, une inscription funéraire réclame les suffrages des vivants :

¹²⁹ En 1999, le CIFM a recensé 14 exemples pour le XII^e siècle et plus de 250 pour le siècle suivant. (cf *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 4).

¹³⁰ ADCO, Q 824, *Inscriptions des monuments de Cîteaux*.

¹³¹ BnF, Collection Bourgogne, Manuscrit IX, folio 137.

¹³² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 6.

Transcription d'un passage de l'inscription funéraire de l'abbé Pierre I^{er} abbé de Moutiers-Saint-Jean mort après 1160 : QUIQUIS ERIS QUI TRANSIERIS STA DEPRECARE¹³³

Ce tour d'horizon des épitaphes antérieures à 1250 révèle que l'inhumation *ad ecclesiam* des XII^e et XIII^e siècles trahit une double attente. Il s'agit d'une part pour le défunt d'identifier sa sépulture en laissant son nom sur la pierre. C'est aussi pour lui l'occasion d'immortaliser son passage sur terre. Et d'autre part, le lieu de sépulture comme l'inscription rappellent que son souhait le plus cher est d'accéder au paradis céleste.

Cependant, cette mise par écrit de l'ultime message traduit aussi une différenciation sur le fond comme sur la forme des inscriptions funéraires en fonction du statut du défunt. On peut regrouper les inscriptions en trois catégories bien distinctes. Il y a d'abord les inscriptions minimalistes. Elles délivrent tout au plus deux informations. Ces dernières concernent principalement l'identité du défunt à travers l'évocation du nom, d'un titre ou d'un lien familial, à l'image de l'inscription d'Hugues de Saule inhumé à l'abbaye de La Ferté :

Transcription de l'inscription funéraire d'Hugues de Saule : (petite croix) + DOMINVS HUGO / DE SAULA MILES¹³⁴

L'objectif des inscriptions minimalistes est simple : permettre l'identification la sépulture. Il n'y a ni date de décès, ni formule déprécatrice. La fonction de l'épitaphe est ici uniquement tumulaire. Celle-ci a pour objectif de localiser l'emplacement du lieu d'inhumation¹³⁵. Les monuments portant ces inscriptions sont d'ailleurs uniquement des plates tombes dépourvues d'effigie. L'inscription n'a pas besoin d'en dire plus dans la mesure où le monument n'est que le signal de la sépulture dans l'espace ecclésial. Si l'inscription ne mentionne pas de date, c'est qu'elle est tout simplement dégagée de sa fonction obituaire. L'épitaphe à vocation tumulaire s'inscrit nécessairement en complément du nécrologe de l'abbaye qui replace le décès dans le calendrier liturgique.

¹³³ BnF, Collection Bourgogne, Manuscrit IX, folio 137. Trad. : « Qui que tu sois, toi qui passes, arrête-toi et prie ». Cette inscription semble la première en Bourgogne à apostropher directement le lecteur. Il faut attendre la seconde moitié du XIII^e siècle et l'inscription funéraire de l'abbé Nicolas inhumé en 1269 à Saint-Bénigne de Dijon pour en trouver une seconde : QUI LEGIS HAEC DEUM ORA. Une formule datée du XIII^e siècle et très similaire à celle de l'abbé Pierre se trouve en Isère. Elle figure dans l'épitaphe du prêtre Jacques Danton inhumé à Saint-Georges d'Espéranche : QUIQUIS ERIS QUI TRANSIERIS STA RESPICE PLORA (*CIFM*, tome 17, inscription n°25, p. 53-54).

¹³⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 32.

¹³⁵ DEBIAIS (V.), « Inscriptions funéraires et édifices religieux... », *op. cit.*, p. 28.

Dans la mesure où les inscriptions tumulaires sont par définition dépourvues de date, il est parfois difficile de les localiser dans le temps. Certains personnages particulièrement bien documentés comme l'abbé Guillaume, 6^e abbé de Fontenay, prouvent que ces inscriptions étaient en vigueur dès la seconde moitié du XII^e siècle¹³⁶ :

Transcription de l'inscription funéraire de l'abbé Guillaume II : [HIC JACE]T PIE MEMORIE
DOMINUS GUILLERMUS SEXTUS ABBAS FONTENETI ET ANTE [SANCTI LOCI]¹³⁷

À l'exception de deux abbés, Guillaume II et l'abbé Nivard précédemment évoqué, ces épitaphes concises concernent surtout des membres d'une aristocratie féodale locale inhumés dans des grandes abbayes cisterciennes (La Ferté, Fontenay ou Theuley).

Le second type d'inscription funéraire recensé avant 1250 se caractérise surtout par leur efficacité liturgique. Les inscriptions « standards » apportent les trois données essentielles que sont l'identité (nom et parfois titre), la date de décès (plus ou moins précise selon les cas) et la formule imprécatoire. L'essentiel est dit en quelques mots.

Dans un style plus travaillé, on peut citer l'épitaphe de l'abbé Pierre I^{er}, décédé après 1160 et inhumé dans son abbaye de Moutiers-Saint-Jean :

Transcription de l'inscription funéraire : IULI MENSIS IDUS QUARTO REOMENSIS ABBAS
DECESSIT PETRUS CUI SUMMA QUIES SIT, QUI SQUIS ERIS QUI TRANSIERIS STA DEPRECARE¹³⁸

Cette dernière délivre les mêmes informations que l'épitaphe de l'abbé Guillaume II, mais dans un ordre différent et avec un style plus éloquent. Bien que la date soit donnée selon le calendrier romain et que le texte soit formé de trois hexamètres, les deux premiers formant des vers léonins riches, cette inscription n'est pas parfaite sur le plan de la langue puisqu'elle présente quelques erreurs de quantité¹³⁹.

¹³⁶ *Gallia Christiana* tome IV, col. 493. Guillaume II fut abbé de Fontenay de 1167 à 1170. Sa plate tombe, dont l'inscription n'est signalée ni par le CIFM (*CIFM*, tome 20), ni dans le *corrigenda et addenda* d'Alain Rauwel (« Pour un corpus des inscriptions... », *op. cit.*, p. 69), est conservée dans le chœur de l'abbatiale de Fontenay.

¹³⁷ BnF, Collection Bourgogne, manuscrit IX, folio 137. Trad. : « Ci-gît messire Guillaume, de pieuse mémoire, sixième abbé de Fontenay et avant de Saint-Lieu ». Cette abbaye Notre-Dame de Saint-Lieu a été fondée en 1132 par l'abbaye de Fontenay. Cette abbaye aujourd'hui trappiste a pris par la suite le nom de Sept-Fonds.

¹³⁸ Trad. : « Le 4 des ides du mois de juillet mourut Pierre, abbé de Réôme. Que le repos suprême lui soit donné. Qui que tu sois, toi qui passes, arrête-toi et prie ».

¹³⁹ *CIFM*, tome 20, Côte-d'Or, p. 54-55.

À l'origine, ces inscriptions sont l'apanage de personnages importants, ducs de Bourgogne, grands abbés et évêques. Cependant, l'ouverture du marché funéraire à l'aristocratie féodale et l'efficacité du message délivré vont conduire à une généralisation du modèle épigraphique en même temps que se généralise l'emploi de la plate tombe à effigie. Les épitaphes des Til-Châtel qui se démarquent par l'*incipit* original « c'est la sépulture de... » en lieu et place du traditionnel *hic jacet* associent pour la première fois une inscription normalisée à une plate tombe à effigie¹⁴⁰ :

Transcription de l'inscription funéraire de Gui II de Til-Châtel : (petite croix) + CEST LA SEP[ULTUR]E DE GVLM / SIGNOR DE TRICHASTEL QUI TRESPASSA DE CE SIECLE / EN LAN DE LINCARNATION N[OTRE] S[EIGNEUR] M / CC X L LE XII DE K[A]L[ENDES] DE FEVRIER DEX DE LARME AIT MERCY¹⁴¹

Le dernier type d'inscription recensé concerne les longues inscriptions versifiées. Par les informations qu'elles délivrent et par leur typologie particulière, elles peuvent apparaître en contradiction avec celles précédemment présentées. Au-delà de la qualité de la langue et de la richesse du vocabulaire employé, elles se démarquent par la quantité d'informations qu'elles délivrent. Alors que la majorité des inscriptions funéraires antérieures à 1250 se restreignent à l'identité, à la date de décès ou à une formule déprécatrice, les épitaphes versifiées glorifient la mémoire du défunt. L'exemple le plus caractéristique concerne l'évêque Gauthier, fondateur de la chartreuse de Lugny :

Transcription de l'inscription funéraire de Gauthier : PRAESUL LINGONICUS SAPIENS AC MENTE PUDICUS / NOMINE GALTHERUS PATIENS HUMILIS QUOQUE VERUS / ZELATOR CULTUS CHRISTI MANET HICQUE SEPULTUS / HIC NOS FONDAVIT PARITER TEMPLUM DEDICAVIT / FASTUM CALCAVIT MUNDUM STERCUS REPTAVIT / NOSTER ET INDE FUIT FACTUS TERRESTRIA SPREVIT / AC HABITUM TENVIT IN QUO CUM PACE QUIEVIT / ANNO MILLENO CENTENO SEPTUAGENO / OCTAVO PLENO MIGRAVIT CORDE SERENO¹⁴²

¹⁴⁰ On notera le passage au français, prémisse d'une certaine démocratisation de l'inhumation *ad ecclesiam*. Pour plus de détails sur la langue de l'inscription, se référer p 230 et suivantes.

¹⁴¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 2.

¹⁴² *Gallia christiana*, t. IV, col. 587. Trad. : « Evêque de Langres, homme sage et d'esprit vertueux, Gauthier de son nom, patient, humble, ainsi que zéléateur véridique du culte du Christ, demeure ici enseveli. Il fut notre fondateur et dédia également notre église. Il foula aux pieds les honneurs, il tint le monde pour du fumier, et en conséquence, il se fit l'un des nôtres, méprisa les choses terrestres, et revêtit l'habit dans lequel il reposa en paix. L'an mil cent soixante dix-huit accompli, il mourut, le cœur paisible ».

Ce personnage, présenté par son épitaphe comme quelqu'un d'« humble » et qui n'a cessé de « fouler aux pieds les honneurs », est celui qui bénéficie de l'épitaphe la plus élogieuse. Cette inscription qui révèle une partie de la vie du prélat a été réalisée dans un excellent latin à travers neuf hexamètres léonins riches incluant une date versifiée. Il faut toutefois remarquer que les informations dispensées sont particulièrement sélectives. Il n'y a aucune allusion à sa filiation avec le duc de Bourgogne Hugues II. De plus, seule sa dernière charge est mentionnée. Toutes celles qui concernent son parcours bisontin sont passées sous silence. Enfin, bien qu'il soit fondateur des abbayes cisterciennes de Theuley et de Beaulieu-en-Bassigny, l'épitaphe, et vraisemblablement son auteur, ne retiennent que la fondation de la chartreuse de Lugny où il prit l'habit avant d'y être inhumé.

L'exemple de l'inscription de l'évêque Gauthier caricature en quelque sorte une distinction sociale dans les attitudes face à la mort. Avant 1250, aucun membre de l'aristocratie laïque bourguignonne ne bénéficie d'une inscription aussi riche et développée. C'est particulièrement visible à travers les inscriptions ducales qui ne livrent aucun détail sur la personnalité du duc, ni même sur ses faits et gestes. Pourtant, c'est d'abord par et pour l'aristocratie féodale que les premières sépultures *ad ecclesiam* ont été fondées. On aurait donc pu s'attendre à ce que ses membres profitent pleinement de la tribune qui leur était offerte pour leur promotion personnelle. À l'inverse, les abbés et évêques bénéficient d'inscriptions élogieuses qui insistent beaucoup sur le parcours terrestre. Pour l'aristocratie féodale, l'important est d'abord d'obtenir le Salut. L'épitaphe a pour eux une fonction essentiellement tumulaire. Pour les grands prélats, la commémoration spirituelle est plus présente à travers l'emploi de tournures eschatologiques. La commémoration temporelle l'est aussi à travers l'éloge de la fonction abbatiale ou épiscopale.

b) Une iconographie funéraire en adéquation avec l'épitaphe

La typologie et l'iconographie des monuments antérieurs à 1250 trahissent également les attentes du défunt. Tout d'abord, la présence d'une effigie révèle sa volonté d'immortaliser par son monument sa personne physique, et par conséquent son rang terrestre, son statut social. Seize des 36 monuments funéraires arborent un portrait en pied. Avec 9 représentations, les religieux sont plus nombreux que les nobles à opter pour un monument effigie. Ils sont surtout plus précoces. Il n'y a pas d'effigie laïque avant le deuxième tiers du XIII^e siècle. Ce n'est certainement pas une question de coût qui empêche l'aristocratie féodale de se faire représenter en pied. Les ducs de Bourgogne avaient largement les moyens de se faire fabriquer des tombeaux à leur effigie. Or ils ne l'ont pas fait. La question est de savoir s'ils ne voulaient pas ou s'ils ne pouvaient pas le faire. La réponse se

trouve certainement par la confrontation avec les tombeaux ecclésiastiques qui arborent dès le XII^e siècle des effigies abbatiales et épiscopales.

La première hypothèse s'appuie sur l'idée que l'ordinaire du lieu peut imposer ses conditions à l'élection de la sépulture. On peut en effet envisager qu'il réserve aux abbés et évêques le privilège de se faire représenter en pied. Le candidat à l'inhumation *ad ecclesiam* ne fait pas ce qu'il veut. Comme on l'a démontré précédemment, l'aristocratie laïque est longtemps maintenue loin du chœur et cantonnée aux porches des édifices religieux. À l'instar des duc de Bourgogne, la richesse et l'influence politique et morale ne semblent pas suffire à imposer le monument de son choix. L'hypothèse de l'existence d'une règle trouve aussi sa justification dans le fait que l'apparition des premières effigies laïques coïncide avec une libéralisation des modalités de sépultures. En effet, les premières plates tombes à effigie apparaissent dans le deuxième tiers du XIII^e siècle, au moment où les sépultures laïques accèdent enfin au chœur de l'église.

La seconde hypothèse conduit à penser que les défunts ou leurs héritiers choisissent le monument funéraire en connaissance de cause. Les monuments funéraires de l'aristocratie féodale ont comme leurs inscriptions une vocation essentiellement tumulaire. On ne se fait pas représenter en pied simplement parce que ce n'est pas la norme. L'absence d'effigie indiquerait alors un signe d'humilité.

La glorification de la mémoire et la mise en avant de son statut social n'apportent rien à la quête du Salut. Le but ultime étant atteint, reposer au plus près du lieu saint, les quelques épées et armoiries ne servent qu'à distinguer et différencier les sépultures. À l'inverse, se faire représenter en pied, c'est d'abord immortaliser dans la pierre sa personne, son rang terrestre. Les effigies abbatiales et épiscopales portent sur elles les attributs de la charge du défunt. Elles contribuent comme les inscriptions funéraires à l'éloge de la fonction. L'iconographie insiste sur les mérites, les qualités et les vertus du personnage. La glorification de la mémoire est très bien mise en valeur par la peinture murale ornant le tombeau de Gautier de Bourgogne. La scène qui est représentée immortalise sa fondation de la chartreuse où il repose. L'iconographie funéraire qui entoure les effigies ecclésiastiques trahit aussi une attente eschatologique. Les anges thuriféraires de l'évêque Ebrard, les deuilants déposant le corps de l'abbé Pierre I^{er} ou le chien présent aux pieds de l'abbé anonyme de Moutiers-Saint-Jean présentent les attentes et les craintes du prélat du prélat à sa mort.

Comme les inscriptions funéraires, l'iconographie et la typologie du tombeau délivrent un message différent selon le statut du défunt. L'építaphe et le monument semblent ainsi réalisés en corrélation. En effet, les défunts qui bénéficient d'inscriptions simples et succinctes ne se font pas représenter en pied. Les inscriptions minimalistes sont uniquement gravées sur des plates tombes à

symboles. La dalle funéraire de Guy de Loisy ne représente que son épée et son écu armorié. À l'inverse, les épitaphes riches et soignées correspondent aux gisants et tombeaux monumentaux. Les gisants de Bernard de Moutiers-Saint-Jean et Pierre I^{er} et surtout l'iconographie du tombeau de l'évêque Gauthier s'accordent parfaitement avec le style travaillé de leur épitaphe.

L'iconographie délivre d'une manière imagée et symbolique les mêmes informations que l'inscription funéraire. L'identité est fournie par l'armoirie. Les titres ou la fonction exercée sont rappelés par la présence d'éléments marqueurs comme la crosse ou l'épée ainsi que par le costume de l'effigie. Les formules déprécatoires qui traduisent la quête du Salut sont quant à elles transcrites de manière plus subtile. La volonté d'accéder à l'au-delà peut se résumer par la représentation d'une croix, par la présence d'anges thuriféraires, par un chien, par un nimbe....

La confrontation des éléments fournis par l'inscription funéraire avec ceux mis en avant par l'iconographie atteste l'existence d'une norme. À l'exception des armoiries qui, jusqu'à la fin du XIII^e siècle, apparaissent quasi exclusivement sur les monuments funéraires laïcs, les autres éléments correspondent très majoritairement avec le texte de l'épitaphe. Comme le révèle le tableau ci-contre (fig. 4), 90 % des titres ou fonctions mentionnés par l'épitaphe sont illustrés par des éléments marqueurs dans l'iconographie funéraire. De même, 60 % des inscriptions mentionnant les attentes célestes du défunt sont appuyées par la présence d'éléments évocateurs. Hormis quelques légères divergences, seul le monument d'Agnès de Brazey rompt avec cette logique en ne représentant rien d'autre que l'épitaphe¹⁴³.

Pour conclure, les attentes du défunt mises en avant par leur monument funéraire varient en fonction de leur statut social. Tous espèrent obtenir le Salut. Pourtant, les monuments trahissent de grandes distinctions dans le message délivré. La petite aristocratie féodale qui peine encore à accéder à la sépulture *ad ecclesiam* se contente de plates tombes modestement ornées de quelques éléments marqueurs et d'une inscription tumulaire succincte. La simple sépulture privilégiée semble suffire à ses attentes spirituelles et temporelles. À un niveau supérieur, les princes et grands seigneurs dévoilent une attente plus précise en optant pour des tombeaux plus monumentaux accompagnés d'une inscription plus complète. Cette dernière marque clairement leur volonté d'obtenir le repos éternel alors que la monumentalité du tombeau les démarque de la petite aristocratie. Les grands prélats bénéficient des tombeaux les plus démonstratifs. Portraits en pied et épitaphes élogieuses et efficaces les démarquent de tous les autres défunts. La commémoration

¹⁴³ Le dessin de la plate tombe d'Agnès de Brazey doit cependant être pris avec beaucoup de précaution car il n'est pas exclu que, pour une raison qui nous échappe, son auteur, le Père Claude-François Lachère n'ait pas relevé ce qui pouvait figurer au centre de la dalle.

temporelle à travers la mise en avant de leur fonction semble pour eux au moins aussi importante que le salut de leur âme.

Avant 1250, l'inhumation *ad ecclesiam* est assez sélective. Les membres de l'aristocratie d'avantage intéressés par leur Salut que par une franche commémoration temporelle accèdent encore difficilement aux lieux stratégiques des églises que sont la nef et le chœur. Cantonnés près des portes ou dans le cloître, ils se contentent de monuments peu prolixes sur leur personne. Si les ducs de Bourgogne et quelques grands seigneurs bénéficient de tombes monumentales, les rares privilégiés de la petite aristocratie féodale reposent sous de modestes plates tombes à épitaphes et symboles. Le contraste est grand avec les grands prélats, évêques et abbés, qui, en même temps qu'ils tentent de freiner la multiplication des sépultures dans les églises, bénéficient des tombeaux les plus prestigieux. Inhumés le plus souvent au plus près du lieu saint, leur corps repose sous un monument teinté d'une forte commémoration spirituelle, mais aussi temporelle. Cette ambivalence se retrouve dans l'iconographie comme dans l'inscription funéraire. Portraits en pied et épitaphes à vocation eschatologique dépassent la simple efficacité liturgique. La *memoria* de l'évêque ou de l'abbé à travers l'éloge de la fonction est au moins aussi importante que la commémoration spirituelle et le salut de l'âme du défunt.

Le déséquilibre funéraire qui oppose l'aristocratie laïque aux grands prélats tend toutefois à se réduire. Les années 1230-1240 se caractérisent par une libéralisation des pratiques funéraires. Les premières sépultures nobles font leur apparition dans les sanctuaires des églises abbatiales et priorales. L'aristocratie féodale commence également à se faire représenter en pied et l'on assiste à une uniformisation des inscriptions funéraires.

L'ouverture progressive des églises aux sépultures monumentales trahit, à compter du XIII^e siècle, un basculement d'une inhumation privilégiée vers une inhumation de prestige. Passé le cap de l'accès à la sépulture *ad ecclesiam*, l'aristocratie féodale semble vouloir profiter du monument funéraire pour manifester aux contemporains et aux générations à venir une certaine ostentation. L'exemple le plus frappant concerne l'inhumation de Guy et Guillaumette de Til-Châtel qui transforme l'église priorale en nécropole familiale. La sépulture de prestige ne doit cependant pas occulter le processus rituel et la quête du Salut, motivation première de la sépulture *ad ecclesiam*. Les premières sépultures attestées chez les Cordeliers de Dijon indiquent également une mutation de l'attente des défunts face à la mort.

B. L'ouverture du marché funéraire à l'aristocratie féodale (1250-1399)

À compter du milieu du XIII^e siècle, la société médiévale connaît un véritable engouement pour l'inhumation *ad ecclesiam*. Pour la période 1250-1399, notre corpus recense près de 300 monuments funéraires datables et identifiables¹⁴⁴. Pour le même laps de temps, c'est 8 fois plus que le siècle et demi précédent¹⁴⁵. Dans son étude, Xavier Dectot avait déjà repéré cette expansion du marché funéraire¹⁴⁶. Il justifie cela par l'imitation par une large frange de l'aristocratie médiévale du chantier royal de Saint-Denis mais aussi par le succès du modèle funéraire que représente la plate tombe. Sans remettre en cause son approche iconographique, cette étude à l'échelle de la Bourgogne doit permettre d'affiner l'analyse en insistant plus particulièrement sur les raisons religieuses et culturelles qui ont conduit à l'envahissement des églises.

L'influence du contexte politique et social

La forte augmentation du nombre de monuments funéraires, et par conséquent du nombre de défunts qu'ils recouvrent, repose d'abord sur la convergence de facteurs politiques et sociaux. L'inventaire des monuments funéraires connus ou conservés révèle deux phases bien distinctes. Alors que nous n'avons recensé que 36 monuments pour la période 1100-1250, cette étude regroupe 102 monuments établis entre 1250 et 1300, et même 152 pour la première moitié du XIV^e siècle. L'effondrement est cependant spectaculaire pour la seconde moitié de ce siècle puisque l'on ne recense plus que 31 pierres tombales.

L'ouverture du marché funéraire à l'aristocratie féodale intervient au cœur d'une période prospère dominée par de longues années de paix sous le gouvernement des ducs capétiens. En rassemblant un grand nombre de terres et de châteaux, ils ont réussi à structurer un Etat stable. L'administration ducale se met progressivement en place et délivre des charges honorifiques qui enrichissent socialement et financièrement leurs détenteurs. L'administration de la justice est à partir de 1262 confiée à des baillis. La cour ducale offre également la possibilité aux membres de l'aristocratie féodale d'entrer au conseil du duc. Enfin, une chancellerie organisée en 1271 crée une

¹⁴⁴ Nous faisons ici abstraction des plates tombes à symboles seuls délicates à dater ainsi que celles qui ne permettent de connaître ni le statut du défunt, ni la période du décès. Cela représente au total 295 monuments funéraires.

¹⁴⁵ Notre corpus recense seulement 36 monuments funéraires entre 1100 et 1250 (cf. IV. A. La construction d'un modèle funéraire (1100-1150).

¹⁴⁶ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 50.

charge attractive. Les membres de l'aristocratie féodale bénéficient ainsi de nombreuses opportunités pour affirmer leur rang et leur statut. Les charges dont ils disposent leur ouvrent certaines portes et leur offrent les moyens financiers d'investir dans la pierre tombale.

Parallèlement à l'essor économique et politique du duché, le XIII^e siècle se caractérise par le développement d'une idéologie chevaleresque. La relative stabilité de la période occulte le fait que l'aristocratie féodale est d'abord une élite guerrière. Au même titre que l'épée, l'armure et la maison forte font partie de la panoplie nobiliaire¹⁴⁷, on peut avancer l'idée qu'il en est de même pour la sépulture *ad ecclesiam* et le monument qui l'identifie.

Si le contexte économique, politique et social de la seconde moitié du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle est favorable à l'établissement de sépultures nobles au sein des églises bourguignonnes, c'est aussi lui qui explique la baisse brutale du nombre de monuments dans la seconde moitié du XIV^e siècle. On dénombre 36 monuments établis dans les églises bourguignonnes dans la seconde moitié du XIV^e siècle alors que ce corpus rassemble 34 monuments antérieurs à 1250.

Cette rupture dans la pratique funéraire est la conséquence directe des crises sanitaires et politiques qui touchent la Bourgogne avant même la fin de la première moitié du XIV^e siècle. Riche de longues années de paix, c'est une région prospère qui affronte les crises du XIV^e siècle. La Peste noire de 1348 frappe de plein fouet la Bourgogne¹⁴⁸. Le registre paroissial de Givry¹⁴⁹, bourg du Chalonnais tristement célèbre, révèle la virulence et la fulgurance de la maladie au cœur de la Bourgogne. Alors qu'il y a en régime normal 28 à 29 décès par an, le vicaire paroissial relève 649 décès pour l'année 1348, dont 621 entre la mi-juillet et la mi-novembre¹⁵⁰. Malgré la brutalité et l'énormité de la saignée opérée par la Peste noire en 1347-1348 qui éprouve la région, l'abandon des pratiques funéraires *ad ecclesiam* résulte surtout des résurgences de la maladie au cours des décennies suivantes. La seconde peste des années 1360-1361 et les autres épidémies de la fin de siècle ont considérablement affaibli et appauvri la population bourguignonne¹⁵¹. La forte baisse du nombre de monuments funéraires peut aussi s'expliquer par une peur de la peste, c'est-à-dire que l'odeur et la présence de cadavres ne soient porteuses de peste dans l'espace clôt formé par l'édifice ecclésial.

¹⁴⁷ MOUILLEBOUCHE (H.), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord... op. cit.*, p. 447.

¹⁴⁸ RICHARD (J.) (dir.), *Histoire de la Bourgogne*, Univers de la France et des pays francophones, Editions Privat (1^{ère} Ed. 1978), Toulouse, 1988, p. 174.

¹⁴⁹ Givry, chef-lieu de canton, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

¹⁵⁰ BOVE (B.), *Le temps de la guerre de Cent Ans... op. cit.*, p. 281.

¹⁵¹ RICHARD (J.) (dir.), *Histoire de la Bourgogne... op. cit.*, p. 174.

Parallèlement au cataclysme sanitaire, la région est fortement éprouvée par la guerre anglo-navarraise. En 1356, le désastre de Poitiers engendre la capture de Jean le Bon et la perte d'un certain nombre de seigneurs bourguignons. Les troupes ennemies arrivent rapidement aux portes du duché qu'elles enfoncent à l'issue de la bataille de Brion-sur-Ource le 2 juillet 1359. Après quelques coups à Flavigny et Saulieu, les troupes anglaises se retirent, laissant la région à la merci des routiers démobilisés. Même si les troubles localisés et temporaires n'ont jamais concerné à la fois l'ensemble de la Bourgogne, l'Auxois, le Duesmois et le Val de Saône ont souffert jusqu'en 1375 et ont payé un lourd tribut aux contrecoups de la guerre.

1. Qui a accès à la sépulture *ad ecclesiam* ?

a) *Une aristocratie féodale omniprésente*

L'irruption de la petite noblesse rurale

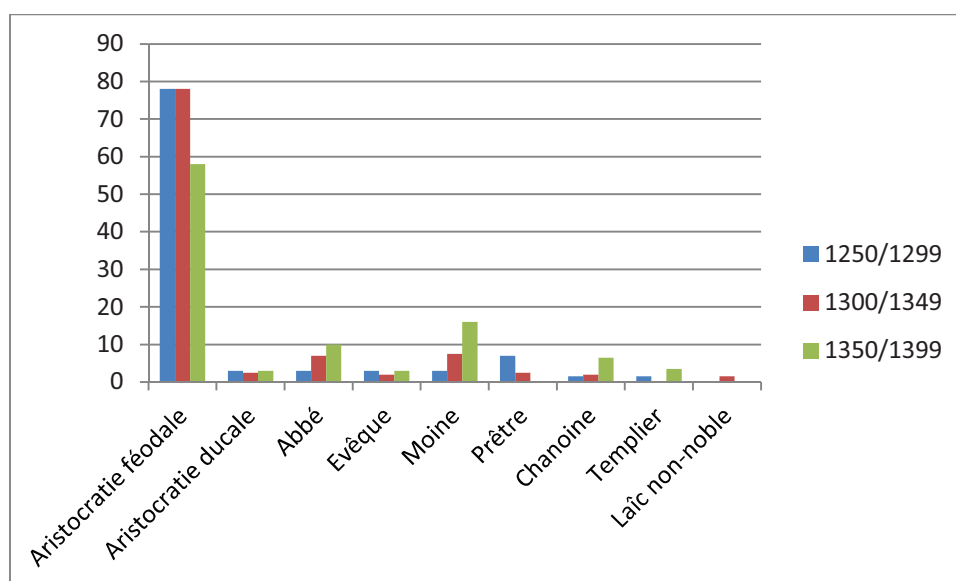


Figure 3 : Diagramme représentant l'évolution par demi-siècle du pourcentage de monuments funéraires en fonction du statut des défunts qu'ils recouvrent.

L'étude des 295 monuments funéraires établis dans une église entre 1250 et 1399 permet un constat surprenant. En effet, 70 % des pierres tombales recensées pour cette période sont nobles (fig. 3). La transition avec les pratiques funéraires antérieures à 1250 est nette puisque dès la seconde moitié du XIII^e siècle les sépultures nobles concernent déjà 80 % du corpus. Stable jusqu'au

milieu du XIV^e siècle¹⁵², ce pourcentage diminue sensiblement après 1350 puisque les monuments nobles ne concernent plus que 60 % du corpus funéraire. C'est peut être ici le signe que l'aristocratie féodale a davantage subi les conséquences des troubles politiques et sociaux que les religieux notamment. En même temps qu'elle devait affronter la peste, elle a dû combattre l'ennemi, causant ainsi la perte de nombreux hommes. On peut citer en exemple Jean I^{er} de Bourbon, seigneur de Montperroux. Engagé aux côtés du duc Jean le Bon, il tombe à la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356¹⁵³. Son corps ne sera pas rapatrié et il sera inhumé sur place, au couvent des Cordeliers de la ville¹⁵⁴.

L'importance des chiffres avancés résulte d'une mutation dans l'approche de la sépulture *ad ecclesiam*. Longtemps élitiste car d'abord réservée aux ducs et aux grands prélats, elle s'ouvre en quelques dizaines d'années à l'aristocratie féodale. Les titres arborés par les inscriptions funéraires permettent de dresser le portrait type du défunt noble (fig. 4). Il s'agit d'un homme détenteur d'un titre de chevalerie et d'un titre de seigneurie.

	1250-1299	1300-1349	1350-1399	Total
Homme	51	78	11	140
Femme	21	37	8	66
Chevalier	17	34	2	53
Ecuyer	1	11	2	14
Seigneur	19	26	3	48
Damoiseau/Damoiselle	3	10	0	13
Fils de / fille de	4	9	0	13
Rien	2	9	0	11
Inconnu	16	2	1	19
Charge ducale	0	1	2	3

Figure 4 : Tableau détaillant le statut des défunts nobles inhumés entre 1250 et 1399 dans les églises de Bourgogne ducale.

Cependant, l'inhumation de prestige n'est plus réservée au chef de famille ou à son plus illustre représentant. Tous les membres quel que soit leur statut peuvent se faire enterrer dans une église. Les femmes représentent ainsi un tiers des défunts nobles. Il s'agit majoritairement des épouses qui accèdent en même temps que leur mari à la sépulture de prestige. Le plus bel exemple est fourni par les Til-Châtel. Les deux premières sépultures nobles attestées en Bourgogne dans une

¹⁵² Les monuments funéraires de l'aristocratie féodale représentent également 80 % du corpus total dans la première moitié du XIV^e siècle.

¹⁵³ AULOY (G.), MOUILLEBOUCHE (H.), « Les seigneurs de Montperroux », in *Le château de Montperroux en Autunois... op. cit.*, p. 32.

¹⁵⁴ BUCHON (J.-A.), *Les Chroniques de Froissart*, tome 3, Editions Desrez, Paris, 1824-1867, p. 229 (note).

église priorale et matérialisées par des plates tombes à effigies concernant un couple, Guillaumette et Guy respectivement décédés en 1239 et 1241.

Les fils et filles des seigneurs bénéficient également du privilège de reposer dans une église. 13 inscriptions funéraires rattachent directement le défunt à ses parents (principalement au père). De même, 13 inscriptions funéraires mentionnent le titre de damoiseau/damoiselle dans le prédicat du défunt. Le plus souvent, cela signifie que le personnage est mort jeune. Cela se vérifie particulièrement chez les hommes. L'exemple de la famille Mailly est révélateur. Jean de Longeault et Eudes de Mailly respectivement décédés en 1284 et 1279 sont les fils de Pierre de Mailly et les petits-fils de Martel de Mailly, inhumé en 1273 dans l'église Notre-Dame de Premières. L'aîné, Jean de Longeault est dit « damoiseau »¹⁵⁵ alors que le cadet est juste désigné comme le « fils de Pierre de Mailly, seigneur de Longeault »¹⁵⁶. Nés nécessairement après 1261, date du mariage de leurs parents¹⁵⁷, ils meurent jeunes, âgés de moins de 20 ans, et sans titre de chevalerie ni de seigneurie. La plate tombe de Thomas de Laubépin († 1338) le montre même entouré de deux de ses garçons. L'aîné, représenté à sa droite porte une épée, indiquant qu'il portait les armes avant sa mort. Le cadet, à sa gauche, arbore quant à lui une aumônière à la ceinture.

L'analyse de la titulature des défunts nobles qui accèdent à la sépulture *ad ecclesiam* révèle surtout le caractère familial de cette pratique funéraire. À l'exception de la famille ducale, on assistait surtout avant 1250 à une sépulture unique au sens où il n'y avait pas d'autres membres de la famille inhumés dans l'édifice. Ponctuellement, un fondateur ou un membre d'une famille en lien avec une communauté pouvait prétendre à se faire enterrer dans l'église. On se souvient du cas du moine Hugues, inhumé dans le cloître de Saint-Bénigne à proximité de son parent abbé¹⁵⁸. Après 1250, on assiste à de véritables politiques funéraires familiales. En effet, un monument funéraire sur trois (131 pour 295) s'inscrit dans un contexte familial au sens où il existe un ou plusieurs autres monuments funéraires issus de la même branche dans l'église qui abrite la dépouille ou dans un autre édifice religieux. Les tableaux regroupant les monuments par famille (Annexe V, fig. 5 à 29)

¹⁵⁵ BM Dijon, Ms 1972 f° 52. Transcription de l'inscription funéraire de Jean de Longeault d'après le père Claude-François Lachère : « (petite croix) + M CC IIIIIX VII FUT MORS / JEHANS DE LONJEAUS DA/MOISEAUS ».

¹⁵⁶ Transcription de l'inscription funéraire d'Eudes de Mailly : « + (petite croix) ANNO :: DOMINI :: MILLE/SIMO :: DVCENTESIMO :: SEPTVAGESIMO :: NONO :: MENSE :: APRILIS / OBIIT :: ODO :: FILIVS :: / DOMINI :: PETRI :: DE :: MAILLE :: DOMINI :: LONGE :: AQUE :: ORATE :: P :: EO :: ».

¹⁵⁷ Né vers 1244, Jean de Mailly (dit aussi Perreau ou Perrin) est mentionné pour la première fois en 1256. Il se marie en 1261 avec Catherine de Frôlois dont il aura au moins trois enfants : Jean, Eudes et Marguerite. A la mort de son père en 1273, il lui succède à la tête de la seigneurie de Longeault. Il vit encore en 1295 (Sur cette famille, cf CHAUME (M.), « Les Mailly-Fauverney : esquisse généalogique », *MCACO*, tome 20, 1933-1935, p. 422-455).

¹⁵⁸ Se référer page 504-505.

démontrent que les 25 familles les plus citées livrent en moyenne plus de 5 monuments différents. Ce chiffre est même triplé pour les trois familles les mieux représentées.

Compte-tenu des aléas de la conservation, les monuments connus n'offrent cependant qu'un aperçu de la réalité. Ainsi, les études menées sur l'influente famille de Saulx¹⁵⁹, la mieux représentée dans cette étude avec 19 monuments funéraires (Annexe V, fig. 5, p. 323), permettent d'estimer les pertes funéraires à l'échelle d'une famille. À partir des mentions de sépultures, des relevés d'inscriptions funéraires et des monuments funéraires conservés ou connus par dessin, Robert Marcoux a réussi à localiser les sépultures de plus de la moitié de ses membres (27 localisations pour 50 mentions) entre 1250 et 1400 (Annexe V, fig. 5, p. 323)¹⁶⁰. Pour cette fourchette chronologique, on connaît ainsi 54 % des lieux de sépultures et 38 % des monuments funéraires des membres de cette famille¹⁶¹.

Le basculement d'une pratique funéraire individuelle à une pratique familiale s'effectue dans le dernier tiers du XIII^e siècle. L'année moyenne de l'inhumation d'un premier membre de la famille se situe au milieu des années 1280 (exactement en 1284). Il y a cependant un décalage chronologique important entre les familles les plus influentes et les moins prestigieuses. Les défunts des familles Til-Châtel (Annexe V, fig. 8, p. 324), Montaigu-Sombernon (Annexe V, fig. 9, p. 324), Arc-sur-Tille (Annexe V, fig. 7, p. 324) et Saulx (Annexe V, fig. 5, p. 323) sont les premiers représentants de cette aristocratie féodale à être inhumés dans une église. Leur première sépulture est en moyenne attestée en 1261. Le cas des Til-Châtel est cependant intéressant car ses membres se font inhumer très tôt dans l'église priorale. Guillaumette et Guy II respectivement inhumés en 1239 et 1241 devançant de 20 ans les Montaigu-Sombernon inhumés à l'abbaye de La Bussière, de 25 ans les Arc-sur-Tille inhumés à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon, et de près de 30 ans les Saulx. La concentration dans le temps et dans l'espace des sépultures¹⁶² est aussi une caractéristique propre à cette famille. À l'exception de Simon inhumé en 1327, abbé à l'abbaye de La Bussière, toutes les inhumations connues ont eu lieu entre 1239 et 1299. Si l'on excepte cette famille, l'année moyenne de la première inhumation est de 1266, ce qui est beaucoup plus fidèle à la réalité. Les 20 autres

¹⁵⁹ Les Saulx constituent l'une des plus grandes familles aristocratiques de la Bourgogne médiévale. Pour plus de détails, nous renvoyons aux travaux de Dom Plancher, *Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome II, p. 409-410, D'Arbaumont, « Le prieur de Chevigny-Sainte-Foy et les origines de la maison de Saulx », in *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, partie des lettres, Dijon, 1878, p. 71-138, D'Arbaumont, « La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron », in *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, partie des lettres, Dijon, 1882, p. 1-201, Jean Richard, « La question du comté de Langres et de la seigneurie de Saulx », in *Cahiers haut-marnais*, n°210-211, p. 7-15.

¹⁶⁰ MARCOUX (R.), « La terre, la famille et le ciel... », *op. cit.*, p. 329-355.

¹⁶¹ Ce chiffre dépasse même les 70 % en prenant uniquement en compte la certitude de l'existence d'une sépulture *ad ecclesiam*.

¹⁶² Nous reviendrons plus longuement sur ce point dans notre paragraphe consacré au choix du lieu d'inhumation.

familles représentées inhumant en moyenne leur premier représentant un peu plus tard, autour des années 1299-1300. Il y a un retard de plus de 30 ans. Ce décalage chronologique s'explique par un transfert de l'inhumation *ad ecclesiam*. Les familles les plus influentes ont d'abord repris à leur compte cette pratique. Par imitation, cette pratique s'est reportée chez des familles moins influentes.

Peut-on cependant considérer que les secondes se sont substituées aux premières ? Cela a pu arriver ponctuellement. C'est le cas notamment pour les Til-châtel. Huguenin, le seul fils héritier de Guy III, seigneur de Til-Châtel, est le dernier homme de la branche aînée dont la tombe soit connue¹⁶³. Son père meurt quatre ans après lui et il ne lui reste que deux filles pour lui succéder. On retrouve le cas même pour la seigneurie de Longeault où Pierre survit à ses deux seuls fils avec comme seul héritier sa fille.

Il faut toutefois relativiser ces quelques cas. L'étude de l'amplitude des inhumations atteste que les familles les plus influentes ont inhumé leurs membres dans les églises sur une plus longue durée. Les cinq familles les mieux représentées offrent une sépulture de prestige à leurs défunts sur plus d'un siècle. À l'inverse, les sépultures de toutes les autres sont concentrées sur un quart de siècle. Il y a en quelque sorte un marché funéraire à deux vitesses. Les familles influentes ont réussi à inscrire leurs pratiques funéraires dans la durée alors que les petits seigneurs locaux n'ont que ponctuellement pu se faire enterrer dans l'église.

En réalité, le marché funéraire est victime d'un coup d'arrêt assez brutal. Les troubles politiques et sanitaires ont considérablement affecté l'aristocratie féodale, si bien que très peu parviendront à poursuivre cette pratique dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Les dates des dernières sépultures familiales recensées sont particulièrement parlantes. Seuls les Chaudenay/Blaisy (Annexe V, fig. 6, p. 323), les Arc-sur-Tille (Annexe V, fig. 7, p. 324), les Vergy (Annexe V, fig. 10, p. 325) et les Saulx (Annexe V, fig. 5, p. 323) ont encore des membres inhumés sous des monuments funéraires après 1350. Toutefois, pour ces derniers, la disparition de monuments funéraires s'explique surtout par la disparition biologique de la famille.

Une aristocratie ducale toujours présente mais mal documentée

À partir du XIII^e siècle, les tombeaux ducaux sont beaucoup moins connus. Les ducs de Bourgogne perpétuent pourtant la tradition familiale en se faisant inhumer à Cîteaux (fig. 1, p. 499).

¹⁶³ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires de la maison de Til-Châtel », *op. cit.*, p. 143.

Cependant, l'archéologie ainsi que les sources manuscrites et iconographiques n'apportent aucune information sur leurs monuments funéraires. La destruction totale de l'abbaye médiévale après la Révolution a largement contribué à cette perte documentaire. On ne connaît pour ainsi dire rien des tombeaux des ducs inhumés à Cîteaux après Hugues III. Les rares monuments de cette période parvenus jusqu'à nous par dessins concernent uniquement les enfants des ducs.

Le gisant de Robert (Annexe V, fig. 30, p. 328), dernier fils du duc Robert II et d'Agnès de France, est le seul tombeau ducal connu à Cîteaux aux XIII^e et XIV^e siècles. Né en 1302, il hérite du comté de Tonnerre, comté qui reviendra à sa femme Jeanne de Chalon à son décès en 1334¹⁶⁴.

Le second monument funéraire ducal ne se trouve pas à Cîteaux mais à Fontenay. Dessiné par Dom Plancher, cette plate tombe (Annexe V, fig. 31, p. 329) fait figurer un couple accompagné d'un enfant¹⁶⁵. Située dans la chapelle dite des ducs de Bourgogne¹⁶⁶, elle recouvre des personnages qui ne sont pas contemporains. La femme représente Jeanne de France, épouse du duc Eudes IV, morte en 1330. À ses pieds se trouve Jeanne de Bourgogne. Fille de Philippe de Bourgogne dit Philippe Monsieur¹⁶⁷, lui-même fils d'Eudes IV, et de Jeanne de Boulogne, qui devenue veuve, épousera le roi de France Jean le Bon, elle n'est autre que la petite-fille de Jeanne de France et la sœur de Philippe de Rouvres mort prématurément de la peste en 1361. Le personnage masculin n'est quant à lui pas identifié. Placé sur le même plan que Jeanne de France, on pourrait penser qu'il lui est contemporain. Le fait qu'il porte les armes du duché indique la présence d'un prince de sang ducal. Dans son étude, Pierre Bourgeois avance l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de Philippe d'Artois. Mort au siège d'Aiguillon¹⁶⁸ en 1346, cela supposerait que son corps ait été ramené. Cependant, son nom n'apparaît pas dans les sources sur l'abbaye. On peut aussi envisager l'idée que cette effigie masculine désigne un des autres fils du duc Eudes IV. Au total, ce dernier a eu 6 garçons. À

¹⁶⁴ Il existe deux dessins différents de ce tombeau dans les sources. Le premier a été publié par Dom Plancher en 1739. Son auteur donne le relevé de l'inscription funéraire avec exactitude. Le second apparaît dans la collection Gaignières (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 595,) avec toutefois une erreur dans la transcription de l'inscription funéraire puisque le personnage est désigné comme étant décédé en 1315. Malgré une iconographie différente, notamment en ce qui concerne l'environnement du tombeau (soubassement et enfeu), il est certain que ces deux dessins représentent un seul monument, celui de Robert, comte de Tonnerre décédé en 1334 et inhumé à l'abbaye de Cîteaux. Dans la liste des défunts inhumés à Cîteaux, il n'existe aucun Robert inhumé à l'abbaye en 1315 (cf DAMONGEOT (F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-Nécropole... », *op. cit.*, p. 307).

¹⁶⁵ Vue par Dom Plancher en 1725, cette plate tombe est également citée par l'abbé Claude Courtépée lors de son passage dans l'abbaye le 20 août 1757. Vers 1750, la dalle fut descellée et déposée sur le sol surélevé de l'église (cf BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 189). Elle est encore visible en 1835 dans l'église. Elle n'est plus citée après cette date.

¹⁶⁶ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 189.

¹⁶⁷ Comte d'Auvergne et de Boulogne (1338-1346), il est le fils d'Eudes IV, duc de Bourgogne et de Jeanne de France, comtesse de Bourgogne et d'Artois.

¹⁶⁸ Aiguillon, cne du Lot-et-Garonne (cton de Port-Sainte-Marie, arrt d'Agen (47)).

l'exception de Philippe Monsieur, tous sont morts jeunes¹⁶⁹. Il est possible qu'un d'entre eux, mort dans les mêmes années que leur mère Jeanne de France, ait été inhumé à ses côtés dans l'abbaye de Fontenay.

L'hypothèse que l'un des fils d'Eudes IV soit inhumé dans la chapelle ducale de l'abbaye de Fontenay est cependant fortement remise en question par la présence au prieuré du Val des Choues de deux tombeaux dédiés aux enfants du duc Eudes IV. Les dessins des monuments (Annexe V, fig. 32, p. 330) publiés par Ernest Petit ne permettent pas l'identification des personnages représentés. Centrés sur le soubassement, ils ne mettent pas en valeur les effigies funéraires. Cependant, le premier semble comporter trois effigies, une grande effigie (sa longueur est égale aux trois quarts de celle du soubassement), une effigie moyenne (sa longueur équivaut à la moitié de celle du soubassement) et une petite effigie semblable à celle d'un nouveau-né. Le second tombeau ne semble arborer qu'une seule effigie d'une longueur égale aux trois quarts de celle du soubassement. Au total, cela représente quatre dépouilles alors que le duc a perdu 5 enfants en bas-âge. Compte-tenu que son premier fils est mort né, on peut supposer qu'il n'a pas pu être baptisé et qu'il n'a par conséquent pas pu bénéficier d'une sépulture chrétienne, de surcroît de prestige au sein d'une église ou d'une abbaye.

b) Le clergé noyé dans la masse

Le clergé régulier

L'invasion des églises par les sépultures laïques occulte quelque peu la permanence des inhumations ecclésiastiques. Les 54 monuments connus ne représentent que 18 % du corpus total. Le clergé régulier bénéficie largement de l'inhumation de prestige.

Les abbés et abbesses

Avec 18 monuments recensés (fig. 5 ci-dessous), les abbés, et dans une moindre mesure les abbesses¹⁷⁰, sont les mieux placés pour se faire inhumer dans leur église. Cependant, ce nombre est faible en regard des monuments laïcs recensés. C'est assez surprenant dans la mesure où les abbés optent massivement pour une inhumation au sein des bâtiments claustraux.

¹⁶⁹ Son premier fils est mort à sa naissance en 1322. Son troisième fils, Jean, meurt à l'âge de 3 ans en 1327. Ses trois derniers fils, nés respectivement en 1327, 1330 et 1335 sont tous morts jeunes.

¹⁷⁰ On ne recense que 2 monuments funéraires d'abbesses entre 1250 et 1399. Il s'agit des plates tombes de Béatrice de Chagny inhumée en 1279 à l'abbaye de Molaise et de Guyes de Drées inhumée en 1338 à l'abbaye Saint-Andoche d'Autun.

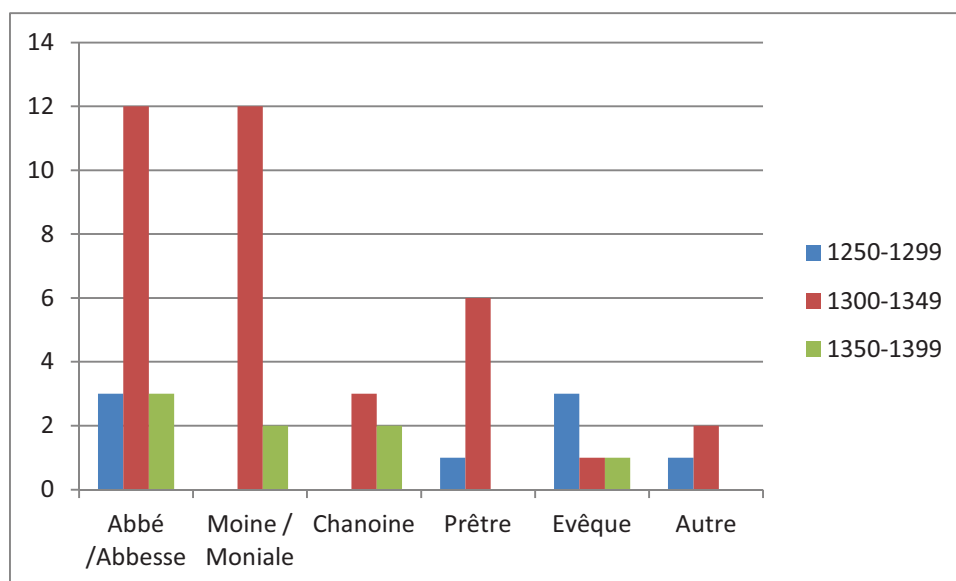


Figure 5 : Diagramme représentant la répartition chronologique par demi-siècle des sépultures de religieux entre 1250 et 1399.

À Fontenay, 7 des 10 abbés en charge entre le milieu du XIII^e et la fin du XIV^e siècle sont attestés comme inhumés dans la salle capitulaire, le cloître ou l'église¹⁷¹. Pour la même période, on dénombre 13 abbés inhumés dans ces mêmes lieux à l'abbaye de Cîteaux¹⁷².

Si les listes d'abbés sont assez bien connues, on ne peut pas en dire autant de leurs monuments funéraires. Nous n'avons pas la chance de disposer de longues séries de tombes d'abbés pour une même abbaye. Entre 1250 et 1399, on ne connaît que 3 plates tombes abbatiales à Saint-Bénigne, 2 à Bèze, 2 à La Ferté, 1 au Miroir... Et on n'en connaît aucune pour les abbayes de Cluny, Cîteaux, Saint-Seine, ou Fontenay. L'abbaye de La Bussière est donc la mieux documentée avec 4 plates tombes abbatiales, toutes établies au XIV^e siècle. Au-delà des aléas de la conservation, cette perte documentaire peut s'expliquer par les troubles sanitaires et politiques de la seconde moitié du XIV^e siècle en Bourgogne. On ne dénombre que 3 monuments abbatiaux pour cette période alors que ce corpus en rassemble 13 pour le demi-siècle précédent.

Cette absence de mobilier funéraire semble indiquer que la sépulture abbatiale, bien qu'elle soit privilégiée, n'est pas nécessairement matérialisée par un monument commémoratif. Les aléas de la conservation et l'intérêt porté par les hérauldistes et les généalogistes aux plates tombes seigneuriales¹⁷³ ne suffisent pas à expliquer cette pénurie de monuments abbatiaux. Malgré cela, on constate une sensible augmentation du nombre de monuments recensés à compter du XIV^e siècle. On passe de 3 % pour la seconde moitié du XIII^e siècle à 8 % pour la première moitié du XIV^e siècle.

¹⁷¹ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 183-184.

¹⁷² DAMONGEOT (F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-Nécropole... », *op. cit.*, p. 304-307.

¹⁷³ Se référer au passage de notre introduction consacré aux travaux de Pierre Palliot et de Roger de Gaignières, p. 59 et suivantes.

Les 9 % sont même dépassés entre 1350 et 1399. L'augmentation du nombre de monuments connus intervient dans l'élan de l'expansion du marché funéraire à l'aristocratie féodale. Les abbés et abbesses succombent à la mode de la plate tombe à épitaphe ou à effigie.

Le corpus révèle aussi un nombre de plates tombes cisterciennes légèrement supérieur à celui des plates tombes bénédictines. On compte 7 dalles d'abbés bénédictins pour 11 d'abbés cisterciens. Entre 1250 et 1300, nous ne connaissons que deux dalles d'abbés, tous deux bénédictins. Il s'agit de Nicolas, abbé de Flavigny inhumé à Saint-Bénigne¹⁷⁴, et de Gérard (Girard), abbé de Bèze inhumé en 1293 dans la nef de son abbaye¹⁷⁵. La seule plate tombe cistercienne recouvre Béatrice de Chagny, abbesse de Molaise inhumée en 1279 dans son abbaye. Pour le XIV^e siècle, le corpus englobe majoritairement des dalles d'abbés cisterciens. On compte 5 plates tombes bénédictines pour 10 plates tombes cisterciennes. L'essor des filles de Cîteaux peut expliquer cette différence. Les abbayes cisterciennes n'égalent pas encore en nombre les abbayes bénédictines mais leur influence et leur attractivité tend à les dépasser.

Les moines

Le début du XIV^e siècle se distingue également par l'apparition de plates tombes monacales (fig. 5, p. 542). Absents avant 1300¹⁷⁶, les moines et moniales accèdent à l'inhumation *ad ecclesiam*

¹⁷⁴ Il y eut deux Nicolas abbés de Flavigny au cours du XIII^e siècle. Gabriel Dumay rattache ce monument au premier d'entre eux, successeur de Milon de Frôlois après 1234 (cf DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 175-176). Les auteurs du CIFM lui préfèrent à juste titre Nicolas II, élu vers 1247 et dont son successeur Guillaume II n'est cité qu'en 1262 (cf CIFM, tome 20, p. 40). Ils s'appuient pour cela sur le nécrologe de Saint-Bénigne qui fait état de son décès : *septimus idus octobris deposito domini Nicolai condam abbatu Flaviniac[ensis] et istius loci monachi*. Ce passage correspond aux données fournies par l'inscription funéraire : HIC JACET DOMINUS NICHOLAUS MONACHUS DIVIONENSIS / QUONDAM ABBAS FLAVIGNIA / CENSIS AA EJUS ET AE OIUM / FIDELIUM DOMINI RESQUIESCANT IN PACE AMEN / QUEM LAPIS ISTE TEGIT SALVET QUI TARTARA / FREGIT / ARMANZ ME FIST QUI LEGIS HAEC DEUM ORA DEUS HUNC BENE/DICAT IN HORA NATUS BELNENSIS FUIT HIC POST / DIVIONENSIS EST MONACHUS FACTUS MONACHI / VIGILAVIT IN ACTUS.

¹⁷⁵ La mort de l'abbé Gérard a parfois été daté à tort en 1307 (cf VAIVRE (J.-B. de) « Dessins de tombes médiévales... », *op. cit.*, planche 53). Cette erreur est issue d'une mauvaise traduction de l'inscription funéraire. Transcription de l'inscription funéraire d'après le dessin de Pierre Palliot : (petite croix) + ABBAS GIRARD P IURE SUO / LEOPARDUS SOBRIUS AC HUMILITIS IUSTUS FUIT SIBI VILIS QUEM SEMEL M C.TER / SEPTEM MINUS ARDUUS / ETHER QUINTINI FESTO SOMPSIT DEUS HUIC PIUS EST. Traduction : « L'abbé Girard, léopard pour défendre son droit, fut sobre, humble, juste et peu soucieux de sa personne. **L'an mil trois cent moins sept** les hauteurs éthérées le ravirent, en la fête de Quentin (31 octobre). Que Dieu lui soit Clément » (cf CIFM, tome 20, p. 9).

¹⁷⁶ Les études menées dans les grandes abbayes bourguignonnes attestent que les sépultures monacales antérieures à 1300 sont rarissimes. Saint-Bénigne fait office d'exception avec deux occurrences. On se souvient de la plate tombe du moine Hugues inhumé dans le cloître à proximité de la sépulture de l'un de ses parents abbé. On peut aussi citer l'épitaphe de Turpéricus toujours en place dans le mur de la chapelle qui s'ouvre sur l'arrière de la rotonde souterraine. Transcription de l'inscription funéraire : HIC IACET TVPERICVS MONAC DEO ET HOMINB[US] : / [DEO] AMABILIS [MAXIMO] / OBIIT III NON IVLI SENECTUTE BONA VIVAT DOM. Le CIFM (cf CIFM, tome 20, p. 27-28) qui n'a pas vu l'inscription date cette dernière de l'époque carolingienne en

peu après l'engouement de l'aristocratie féodale pour cette pratique. Ce corpus regroupe ainsi 14 plates tombes monacales. La plus ancienne recouvrait Philippe de Antulevent, prieur de Larrey inhumé à Saint-Bénigne de Dijon en 1305¹⁷⁷. L'irruption de cette nouvelle catégorie de défunts mérite d'être soulignée car le nombre de monuments connus approche celui des abbés. Même s'il y a nécessairement moins d'abbés que de moines, ces derniers étant par conséquent largement moins représentés, l'apparition de ces monuments accentue le constat de l'ouverture du marché funéraire à une large population.

Il faut toutefois rester prudent. La simple appartenance à la communauté monastique ne suffit pas à justifier le privilège pour un moine d'être inhumé dans l'église abbatiale. Cette sépulture de prestige s'obtient surtout par la renommée et des moyens financiers suffisants pour financer la fabrication d'un monument et les fondations mémorielles qui l'accompagnent. Si l'on excepte les inscriptions parcellaires, les heureux élus partagent principalement deux caractéristiques. Les uns ont été prieurs. Leur charge leur a nécessairement octroyé les rentes nécessaires pour l'élection d'une sépulture et la fabrication d'une plate tombe. À ce titre, le prieuré de Larrey est bien doté dans la mesure où deux des douze frères cités dans ce chapitre en ont été prieur. Les autres sont des fils de bonnes familles. L'inscription d'Etienne de Montaigu, inhumé en 1347 à Saint-Bénigne de Dijon, révèle juste qu'il était « moine de ce monastère »¹⁷⁸. La sépulture d'Eudes d'Arc, inhumé dans cette même abbaye en 1314 est certainement plus légitimée par sa parenté que par sa charge d'infirmier¹⁷⁹. Certains cumulent charges et liens familiaux. C'est le cas de Guillaume de Chaudenay, inhumé en 1342 à l'abbaye de Saint-Seine, qui au-delà d'être lié aux Blaisy, était surtout prieur de Saint-Benoît et Saint-Maxime, deux prieurés situés dans le diocèse de Langres¹⁸⁰.

Le passage en revue des moines concernés révèle que ces derniers appartiennent surtout à l'ordre bénédictin. Cinq d'entre eux sont inhumés à Saint-Bénigne de Dijon et deux à l'abbaye de

s'appuyant sur l'étude de Marcel Aubert réalisée en 1928 (cf AUBERT (M.), « Eglise Saint-Bénigne », *Congrès Archéologique de France*, Dijon, 1928, p. 16-18). Alain Rauwel envisage quant à lui une datation beaucoup plus proche du XI^e siècle avec la seule limite que ce personnage n'apparaît jamais dans les Chartes et documents de l'abbaye (cf RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions... », *op. cit.*, p. 63).

¹⁷⁷ Transcription de l'inscription funéraire d'après Pierre Palliot : « ANNO DOMINI M CCC QUINTO / DIE MARTIS IN FESTO STI APOSTOLI OBIIT HONESTUS FR PHILIPPUS VIR RELIGIOSUS ET / DE ANTULAVENTO CONDAM PRIOR / DE LAREYO CUIUS AIA PER MISERICORDIAM DEI REQUIESCAT IN PACE AMEN ».

¹⁷⁸ Transcription de l'inscription funéraire d'après Pierre Palliot : « (petite croix) + HIC IACET FRATER STEPHANUS DE MONTEACUTO ALI/AS DE SOMBERNONE HUIUS MONASTERII MONACHUS QUI OBIIT DECIMO OCTAVO MENSIS MARTII ANNO / DOMINI MILLESIMO TRECENTESIMO QUADRAGE/SIMO SEPTIMO ANIMA EIUS REQUIESCAT IN PACE AMEN §§ (motifs floraux) PATER NOSTER ».

¹⁷⁹ Transcription de l'inscription funéraire d'après Pierre Palliot : « (petite croix) + CY GIST HEUDES DE ARC SUS THILE INFIRMIER DE SAINT BENIGNE DE DIJON QUI TREPASSAI L AN MIL CCCXIII OU MOIS DE JOINOT ET LE JOUR DE St XOPHE DEX HAIT LARME DE LUY AMEN ».

¹⁸⁰ Transcription de l'inscription funéraire d'après Pierre Palliot : « (petite croix) + HIC IACET FRATER GUILLERMUS DE CHAUDENAYO MONACHUS MONASTERII SANCTI BENEDICTI PRIOR / QUONDAM PRIORATUS SANCTI MAXIMI DIOECIS LINGONNENSIS QUI OBIIT / DOMINICA POST FESTAM BEATI BARTOLOMEI APOSTOLI ANNO DOMINI M CCC QUADRAGESIMO CUJUS ANIMA REQUIESCIT IN PACE ».

Saint-Seine. Les moines cisterciens sont très faiblement représentés. Les abbayes de Cîteaux, Fontenay, La Bussière, la Ferté... ne livrent aucune tombe monacale antérieure à 1400. Les sources ne permettent pas de compenser la perte du mobilier funéraire par la mention de sépultures monacales. Le manuscrit n°6 de Châtillon qui liste toutes les inhumations de l'abbaye de Fontenay ne mentionne aucun moine¹⁸¹. Seule l'abbaye du Miroir fait office d'exception en accueillant les dépouilles d'Hugues de Saint-Amour († 1330), d'Hugues Brun († 1347) et Guillaume de Laubépin († 1348). Signalons également l'existence de trois tombes chez les mendiants. Le Musée Archéologique de Dijon conserve dans ses réserves une dalle parcellaire à l'effigie d'un frère provenant de l'ancienne église des Jacobins de Dijon¹⁸². De même, au-delà de la curieuse plate tombe de Pierre de Vergy inhumé chez les Cordeliers de Dijon en 1322¹⁸³, cette église conventuelle a abrité le monument de deux Jean de Chevigny (Joannes de Chevigneyo), l'un décédé en 1380, l'autre en 1399. Leur inscription comme leur robe de bure et les trois nœuds de leur ceinture apportent la preuve de leur appartenance à l'ordre franciscain¹⁸⁴.

Le passage en revue des sépultures monacales révèle également l'absence de représentantes féminines. Contrairement aux abbesses représentées par trois plates tombes entre 1250 et 1399, les simples moniales ne bénéficient pas encore d'une inhumation de prestige matérialisée d'un monument. Pourtant, l'ouverture de l'église aux moines mais aussi aux épouses des seigneurs devraient les encourager à faire de même. Toutefois, cette absence se justifie aussi par le faible nombre de communautés féminines établies en Bourgogne ducale à cette époque.

¹⁸¹ BM de Châtillon-sur-Seine, Manuscrit n°6.

¹⁸² Cette plate tombe conservée dans les réserves du Musée Archéologique sous le numéro d'inventaire 1201 ne livre aucun nom compte-tenu de la perte de l'angle supérieur droit de la dalle. Cependant, la coule monastique et la tonsure arborées par le personnage indique de manière certaine l'appartenance du défunt à la communauté religieuse.

¹⁸³ Le premier dessin est l'œuvre de Pierre Palliot (VAIVRE (J.-B. de), « Dessins de tombe médiévales... », *op. cit.*, planche 90). Le second a été réalisé par le père Claude-François Lachère (BM de Dijon, Ms 1972 f° 021). Le personnage, présenté par son inscription funéraire comme le fils d'Henry de Vergy, sire de Fouvent, est représenté dans une robe de bure tenant une sorte de manipule à son bras gauche et un livre dans ses mains. La mention du père indique la précocité du décès de Pierre. Sa mort est probablement intervenue avant qu'il ait prononcé ses vœux.

¹⁸⁴ BM de Dijon, Ms 1972 f° 60. Transcription de l'inscription funéraire d'après le père Claude-François Lachère : « (petite croix) + HIC JACET VENERABILIS SACRA THEOLOGIA M. F. JOANNES DE CHEVIGNEYO ORDINIS FRATRUM MINORUM QUONDAM GENERALIS MINISTER EJUSDEM ORDINIS / QUI OBIIT ANNO DOMINI 1399 (petite croix) + HIC JACET VENERABILIS SACRA THEO/LOGIA M. F. JOANNES DE CHEVIGNEYO PROVINCIALIS MINISTER BURGUNDIA QUI OBIIT 15 MENSIS MAII ANNO DOMINI 1380 ».

Le clergé séculier

Déjà représentés parmi les défunts privilégiés avant 1250, les membres du clergé séculier continuent à se faire inhumer dans les églises aux XIII^e et XIV^e siècles. Cette étude recense ainsi une dizaine de monuments à leur mémoire.

Les évêques

Comme les abbés, les évêques ont massivement recours à l'inhumation *ad ecclesiam*. Il existe toutefois des exceptions. Ainsi Guillaume du Blé, évêque de Chalon (1273 -† 1294) est inhumé au cimetière de la Motte situé en dehors des murs de la ville de Chalon¹⁸⁵. Malgré cette récurrence, notre corpus ne regroupe que 4 tombeaux épiscopaux entre 1250 et 1399. Ce faible nombre est d'autant plus surprenant que la Bourgogne ducale s'étend sur 4 évêchés. Et l'on aurait pu s'attendre à bénéficier à ce titre d'un riche corpus funéraire.

Plusieurs facteurs expliquent cette rareté des monuments épiscopaux. Les aléas de la conservation jouent pour beaucoup. À Autun, il ne subsiste aucune trace des 8 sépultures épiscopales établies dans la cathédrale Saint-Lazare entre 1250 et 1399. C'est pire à Mâcon où nous ne connaissons pour ainsi dire rien de l'élection de sépulture des évêques. Et pour Chalon, on se souvient que les évêques de Chalon n'obtiennent qu'en 1386 l'autorisation du pape de se faire inhumer dans leur église.

Au final, les rares monuments connus concernent des évêques de Chalon inhumés loin de leur cathédrale. La seule exception à la règle émane d'une plate tombe à l'effigie d'Othon, évêque de Minden, inhumé en 1274 chez les Jacobins de Dijon¹⁸⁶.

Les prêtres

Au même titre que les moines et les chanoines, les prêtres figurent parmi les nouveaux défunts inhumés dans les églises à compter de la seconde moitié du XIII^e siècle (fig. 5, p. 543). La plus ancienne plate tombe est conservée à la collégiale Notre-Dame de Beaune et porte la date de 1299¹⁸⁷. Amputée de sa moitié inférieure, elle ne permet pas d'identifier le desservant. Mais la

¹⁸⁵ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques...* *op. cit.*, p. 886-887.

¹⁸⁶ Ce monument est connu par deux dessins dont le plus ancien émane de Pierre Palliot et a été publié par VAIVRE (J.-B. de), « Dessins de tombes bourguignonnes... », *op. cit.*, planche 12. Le second n'est qu'une pâle reprise d'Ernest Petit (cf PETIT (E.), *Histoire des ducs...* *op. cit.*, tome V, planche 25).

¹⁸⁷ Elle se trouve intégrée au pavement du collatéral sud.

présence d'un calice et d'une patène au centre de la dalle attestent cependant de la fonction sacerdotale du défunt.

L'ouverture du marché funéraire au clergé diocésain s'affirme dès la première moitié du XIV^e siècle. On recense ainsi 6 plates tombes presbytérales, dont trois à leur effigie, avant 1350. Malgré le faible nombre de monuments recensés, on observe une disparité nord-sud. Les tombes de prêtres sont majoritairement concentrées en Bourgogne du Nord. Seule la dalle funéraire d'Hugues Brun, inhumé en 1347 à l'abbaye du Miroir fait exception¹⁸⁸. Présenté comme curé de Cuiseaux et moine de l'abbaye¹⁸⁹, il est cependant figuré vêtu d'une coule sur sa dalle. Il faut aussi constater que les plates tombes de prêtres sont d'avantages établies dans une église urbaine. À l'exception de la dalle anonyme de Monthelie¹⁹⁰ et de celle de Guillaume-Raymond de Châteauneuf inhumé dans son église de Vandenesse-en-Auxois, les autres dalles sont situées à Beaune ou à Dijon.

Les chanoines

Comme les moines, les chanoines apparaissent parmi les défunts inhumés dans les églises au XIV^e siècle (fig. 5, p. 543). La plus ancienne plate tombe connue représente Renaud de Châteauvillain inhumé en 1314 dans la collégiale Notre-Dame de Beaune¹⁹¹. Au total, notre corpus révèle l'existence de 5 plates tombes canoniales antérieures à 1400. Elles concernent exclusivement des personnages en charge en milieu urbain. Trois sont dijonnais. Henri d'Arc († 1337) et Jean de Baubigny († 1391) ont été doyens de la Sainte Chapelle de Dijon. Partiellement déchiffrée par le père Claude-François Lachère, l'inscription de Martin de Pasqs, inhumé en 1332 chez les Cordeliers de Dijon, ne permet pas de connaître où il exerçait sa charge¹⁹². Étienne de Sainte-Croix, bien qu'inhumé dans l'église de son village, était à la fois « chanoine de Saint-Vincent de Chalon et de Sainte-Marie de Beaune »¹⁹³.

¹⁸⁸ Reproduite par PILLOT DE COLIGNY (Roch de), *Pierres tombales et sépultures en l'Abbaye Notre-Dame du Miroir. Testaments. Plates Tombes. Inscriptions Xlle - XVIIe siècles* et par MARTIN (J.), « Les pierres tombales figurées du département de Saône et Loire », in *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des Départements*, tome 36, 1909, sa plate tombe existe toujours. Il faut cependant bien chercher pour la trouver car elle se trouve sous la table qui sert d'autel majeur à l'église.

¹⁸⁹ Transcription de l'inscription funéraire : « CIGIT : DAN_HVGVES BRVN / CVRE DE CVYSIA :: ET MOYNE DE CEANS : QVI TRAPASAT :: LAN DE GRACE :: M :: CCC :: / X : LVII ».

¹⁹⁰ Monthelie, cton et arrt de Beaune (21).

¹⁹¹ Cette plate tombe qui représente le défunt vêtu d'une chape et tenant le bâton de son office de chantre se trouve aujourd'hui encore conservée dans la seconde chapelle du collatéral sud de la collégiale Notre-Dame de Beaune. Transcription de son inscription funéraire : « [AN]NO :: [DNI :: M :: CCC :: ...] VI :: KL :: JUINII :: / OBIIT :: MAGISTER :: RENAUDUS :: DE :: CASTRO :: VILLANO :: CANO/NICUS :: ET :: CAN[TOR HUIUS ECCLESIE] :: ANIMA :: EIUS :: REQUIESCAT :: IN :: PACE :: AMEN ».

¹⁹² BM de Dijon, Ms 1972 f° 070. Transcription de l'inscription funéraire d'après le père Claude-François Lachère : « ANNO DNI M CCC XXXII DIE MERCURII / ANTE ASSUMPTIONEM [...] MAGISTER MARTINUS DE PASQS / PHISICUS QDAM CANONICUS ET PR/ES[...] REQUIESCAT IN PACE AMEN ».

¹⁹³ Transcription de l'inscription funéraire : « (petite croix) + HIC : JACET : DNS : STEPHANUS : DE SANCTA : CRUCE : LICENCIAT : UTROQUE / : IURE : CANONIC : ECLESiarUM : CABILONENSIS : ET : BE : MARIE : BELNENSIS ».

Les clercs atypiques

Parmi les membres du clergé séculier, le corpus bourguignon recèle deux figures particulières. On peut d'abord citer Gui de la Palu, archidiacre de Lyon¹⁹⁴, inhumé chez les Jacobins de Dijon en 1255. C'est le seul personnage à exercer cette charge à figurer dans notre corpus.

À ce chapitre on peut également ajouter la plate tombe de Perrin de Reugney, inhumé en 1347 à l'abbaye de Saint-Seine¹⁹⁵. Son inscription funéraire mentionne sa cléricature sans donner plus de précisions sur la charge qu'il exerce :

Transcription de l'inscription funéraire de Perrin de Reugney : (petite croix) + CI :: GIT ::
PERRINS :: DE :: REU/GNEY :: CLERZ :: QUI :: TRESPASSA :: LE :: LUNDI :: APRES :: LA :: TRINITE
:: LAN :: DE :: / GRACE :: MIL :: CCC :: QUARANTE :: / ET :: DEUX :: DEX :: HAIT :: LAME :: DE ::
LUI :: AMEN :: PATER :: NOSTER :: CET ::

L'absence de toute iconographie, et particulier d'effigie, au centre de la dalle ne permet pas de déterminer s'il était appelé à exercer le sacerdoce au sein de l'Église. Comme son inscription ne mentionne pas sa prêtrise, il s'agit sans doute d'un simple tonsuré.

L'analyse des monuments ecclésiastiques établis dans les églises bourguignonnes entre 1250 et 1399 démontre l'ouverture dès le début du XIV^e siècle du marché funéraire aux prêtres et aux moines. Les grands prélats continuent à se faire inhumer dans les églises, mais l'on s'aperçoit que les monuments qui nous sont parvenus ne sont pas si nombreux. Les hasards de la conservation donnent ainsi une image trompeuse de la réalité funéraire. Abbés et évêques se font assez systématiquement inhumer dans l'église. À l'inverse les études menées en particulier pour les abbayes révèlent que les prêtres et les moines sont relativement peu nombreux à accéder à cette sépulture de prestige. L'absence de différence dans le volume du mobilier funéraire s'explique surtout par la localisation de la sépulture. Les tombeaux monumentaux des évêques ont été victimes

: QUI : FUNDAVIT : IN : ISTA : CAPELLA : QUATUOR : ANNIVERSARIA : / : CELEBRANDA : PERPETUO : SINGULIS :
DIEBUS : MERCURII / : QUATUOR : TEMPORUM : OBIIT : ANNO : DNI : M : CCC : L : ____ ».

¹⁹⁴ Transcription de l'inscription funéraire d'après Pierre Palliot : « (petite croix) + HIC . IACET . VENERABI/LIS .
GUIDO . DE . PALUDE . QUANDAM . ARCHIDIACONUS . LUGDUN/ENSIS . SEPULTUS . HIC . / ANNO . DOMINI . M
. CC . L . V . ANIMA . REQUIESCAT . IN . PACE . AMEN ».

¹⁹⁵ Sa plate tombe est toujours conservée dans l'édifice. Elle se trouve dressée contre le mur nord du transept nord.

de leur encombrement ou des troubles politiques alors que les tombes des abbés, majoritairement situées dans la salle capitulaire ont souvent disparu avec le bâtiment. À l'inverse, les monuments des moines et des prêtres sont souvent établis dans les nefs des églises et ont pu être conservés ou réemployés.

2. Le choix du lieu d'inhumation

Le nombre de monuments recensés mais aussi une plus grande diversité dans le statut des défunts inhumés dans les églises entre 1250 et 1399 influent nécessairement sur le choix du lieu d'inhumation. L'augmentation du public funéraire induit une hausse de la demande auprès des églises susceptibles d'accueillir les dépouilles. Abondamment sollicitées, elles se trouvent au centre du marché funéraire. La question du choix du lieu d'inhumation prend ainsi tout son sens.

a) *L'abbaye, une valeur sûre*

Les abbayes qui détenaient avant 1250 l'exclusivité du marché funéraire conservent leur supériorité en regroupant 37,5 % des monuments recensés (fig. 6 ci-dessous).

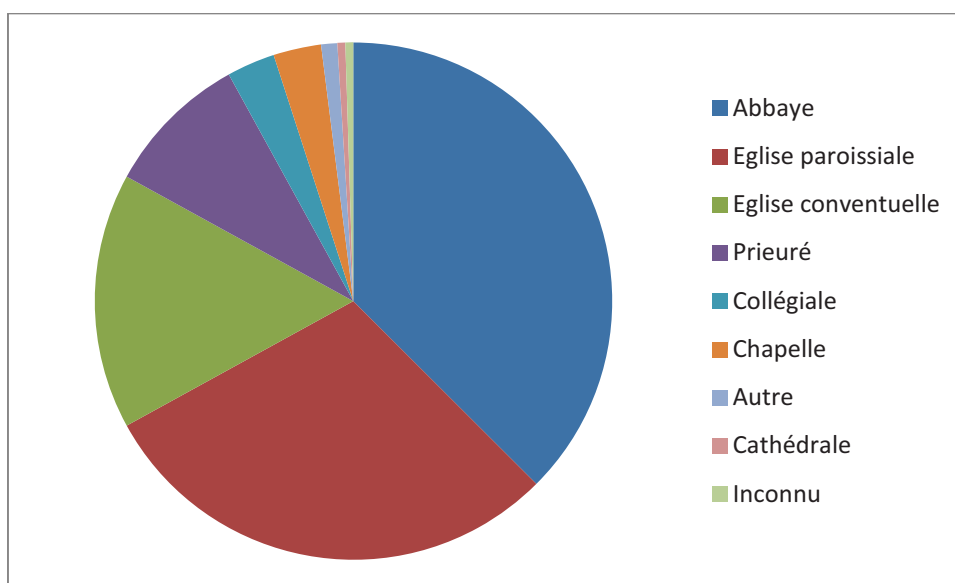


Figure 6 : Diagramme de localisation des tombes recensées entre 1250 et 1399 en fonction du statut de l'édifice.

Le nombre de monuments qu'elles abritent augmente certes avec l'ouverture de l'inhumation *ad ecclesiam*, passant de 28 avant 1250 à 108 pour la période 1250-1399 (fig. 7 ci-dessous). Mais elles ont perdu en l'espace d'un siècle la moitié de leur attractivité¹⁹⁶.

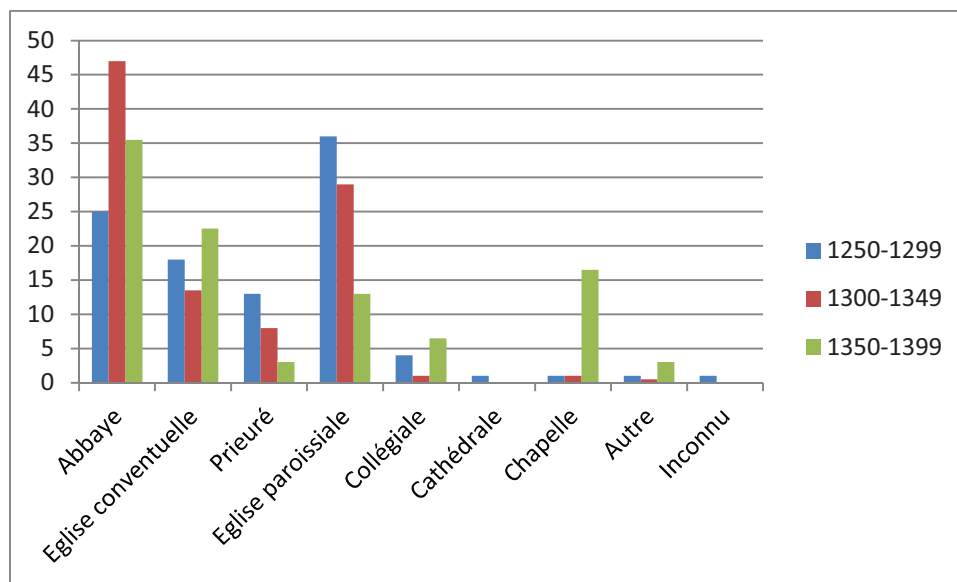


Figure 7 : Diagramme de répartition chronologique des églises choisies pour l'inhumation par demi-siècle.

Pourtant, leur rayonnement spirituel n'a jamais été aussi fort en Bourgogne ducale. Outre les abbayes bénédictines solidement implantées, l'essor cistercien a engendré la fondation de nombreuses communautés rapidement influentes. Cela concerne la Bourgogne du Nord, avec le développement des abbayes de Fontenay (fondation en 1118), de La Bussière (fondation en 1130) et de Theuley (fondation en 1130), comme la Bourgogne du Sud avec l'établissement des abbayes de La Ferté (fondation en 1113), de Maizières (fondation en 1125) et du Miroir (fondation en 1131). L'ouverture de l'ordre cistercien à la sépulture et la multiplication de ces foyers spirituels instaurent une concurrence sur le marché funéraire.

On se souvient que l'établissement des premières sépultures laïques à l'abbaye de Cîteaux avait suscité un vif intérêt pour l'inhumation au sein de l'« Ordre nouveau »¹⁹⁷. Même si le nombre de monuments recensés ne donne qu'un aperçu biaisé par les aléas de la conservation, on s'aperçoit qu'un équilibre semble s'être instauré entre les abbayes bénédictines et les abbayes cisterciennes. Pour la période 1250-1399 nous connaissons respectivement 54 et 52 monuments funéraires. Il n'y a donc pas de fortes disparités à l'échelle des Ordres. En revanche, toutes les abbayes ne sont pas à mettre sur le même plan.

¹⁹⁶ Le pourcentage de monuments établis en leur sein chute de 75 % avant 1250 à 37,5 % après 1250.

¹⁹⁷ Le corpus rassemble avant 1250 28 monuments funéraires établis dans les abbayes dont 18 chez les Cisterciens et seulement 10 chez les Bénédictins.

D'un point de vue géographique, les abbayes situées en Bourgogne du Nord ont été plus attractives. Elles abritent à elles seules trois quarts des monuments établis en contexte abbatial. La proximité avec la cour ducale et ses pratiques élitistes revêt une importance capitale. L'aristocratie féodale est beaucoup plus sensible à l'inhumation *ad ecclesiam* depuis l'établissement de la nécropole ducale à Cîteaux. Cîteaux, Fontenay, La Bussière et mais aussi Saint-Bénigne de Dijon attirent les fidèles. Le manuscrit n°6 de Châtillon recense 18 sépultures à Fontenay entre 1250 et 1399, dont il ne reste que 8 monuments¹⁹⁸. Pour la même période, on en compte 26 à Cîteaux (dont 3 monuments connus)¹⁹⁹ et 42 (dont 29 monuments connus) à Saint-Bénigne²⁰⁰. L'abbaye de La Bussière est peut-être celle qui livre le meilleur pourcentage de mobilier funéraire dans la mesure où nous connaissons 19 monuments funéraires établis entre 1250 et 1399.

L'importance du nombre de sépultures abritées par les abbayes s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les abbayes jouissent d'une grande notoriété dans le domaine funéraire. On se souvient que les communautés bénédictines se sont très tôt spécialisées dans la célébration de la mémoire des morts²⁰¹. Dans la foulée de sa fondation, Cîteaux est devenue une nécropole ducale. L'aristocratie laïque a rapidement saisi l'opportunité d'imiter les princes. Les études menées sur le statut des défunts inhumés dans l'église abbatiale sont particulièrement révélatrices. À Cîteaux, excepté les sépultures ducales, 34 % des inhumations connues entre 1250 et 1399 concernent un défunt laïc. Ce taux est sensiblement identique chez les Bénédictins de Saint-Bénigne qui accueillent 36 % de sépultures laïques. Ce taux est toutefois plus élevé pour les abbayes de Fontenay et de La Bussière où il atteint respectivement 66 % et 73 %. Cette différence s'explique par le fait qu'il n'y a pas mention de sépultures monacales dans ces deux abbayes²⁰². Seuls y sont inhumés des abbés et des membres l'aristocratie féodale.

Le succès funéraire des abbayes bénédictines et cisterciennes est donc aussi dû à l'inhumation de leurs propres membres. Les sépultures abbatiales puis monacales qui se multiplient dès le début du XIV^e siècle engendrent l'apparition de nombreux monuments funéraires. Les tombeaux de l'aristocratie féodale occupent une place importante mais ils ne sont pas majoritaires. En réalité, l'attractivité funéraire d'une abbaye dépend surtout des relations qu'elle entretient avec la noblesse avoisinante. L'abbaye de La Bussière en est le parfait exemple. La moitié des sépultures laïques (7 sur 14) sont directement rattachées aux Somberton-Montaigu, seigneurs locaux et

¹⁹⁸ BM de Châtillon-sur-Seine, Manuscrit n°6.

¹⁹⁹ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 281 et suivantes.

²⁰⁰ DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 27 et suivantes.

²⁰¹ GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 34.

²⁰² Le manuscrit n°6 de Châtillon ne fait pas mention de moines inhumés dans l'abbaye de Fontenay. En ce qui concerne l'abbaye de La Bussière, il n'existe aucun monument funéraire de moine parmi les 19 tombes connues pour cette période.

donateurs du terrain nécessaire à l'implantation de l'abbaye²⁰³. Cette dernière abrite également quatre membres de la famille de Drée, dont la seigneurie est implantée non loin de la communauté²⁰⁴. La situation est sensiblement la même pour les autres abbayes cisterciennes de Bourgogne. 5 des 8 monuments connus à Fontenay concernent des membres de la famille de Frôlois et toutes les tombes laïques établies à l'abbaye de Prâlon²⁰⁵ recouvrent des défunts des Chaudenay-Blaisy.

Certaines communautés monastiques ont un rayonnement funéraire plus large. C'est le cas de Saint-Bénigne de Dijon où plus du quart des monuments connus pour la période 1250-1399 (12 sur 42) concernent des défunts de la famille d'Arc-sur-Tille²⁰⁶. Les relations qui lient l'abbaye à cette prestigieuse famille implantée à une quinzaine de kilomètres à l'est de la capitale ducale s'expliquent par le fait que cette dernière a donné de nombreux membres à l'abbaye. 5 religieux figurent parmi les défunts de cette famille. Outre un infirmier²⁰⁷, un aumônier²⁰⁸, un prieur²⁰⁹ et un camérier²¹⁰, la famille peut s'enorgueillir d'avoir engendré Hugues d'Arc, célèbre abbé qui dirigea la communauté entre 1269 et 1300²¹¹. Outre cette famille, Saint-Bénigne a attiré de nombreux petits seigneurs de Bourgogne du Nord. On dénombre parmi les monuments funéraires 2 tombeaux des seigneurs de Villecomte, 2 des seigneurs d'Eguilly, un seigneur de Courtivron, ou encore un seigneur de Beire-le-Châtel.

²⁰³ FYOT (E.), « L'abbaye de La Bussière », In *Revue de Bourgogne*, tome 13, Darantière, Dijon, 1925, p. 253-312. Par une charte du 13 mars 1131, Garnier de Sombernon, en présence de son fils Hervé, avait fait hommage des Trois Vallées à Etienne Harding (cf Charte de fondation de l'abbaye de La Bussière).

²⁰⁴ La seigneurie de Drée (commune du canton de Sombernon, rattachée autrefois au baillage d'Auxois) se situe à la périphérie du territoire des Sombernon-Montaigu, à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau de l'abbaye.

²⁰⁵ Prâlon, cton de Sombernon, arrt de Dijon (21).

²⁰⁶ L'étude épigraphique menée par Gabriel Dumay révèle qu'une quinzaine de membres sont inhumés à Saint-Bénigne.

²⁰⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 75. Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire : « (petite croix) + CY GIST HEUDES DE ARC SUS THILE INFIRMIER DE SAINT BENIGNE DE DIJON QUI TREPASSAI L AN MIL CCCXIII OU MOIS DE JOINOT ET LE JOUR DE St XOPHE DEX HAIT LARME DE LUY AMEN ».

²⁰⁸ Transcription de l'inscription funéraire de Jean d'Arc d'après Gabriel Dumay : «

²⁰⁹ Transcription de l'inscription funéraire d'après Gabriel Dumay : « ANNO DOMINI M° CC° NONAGESIMO IIII° IN VIGILIA SANCTORUM OBIIT FRATER OTHO DE ARCU PRIOR SANCTI BENIGNI BERTINIACAE CURTIS TULLENSIS DIOCESIS CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE AMEN ». Décédé le 31 octobre 1294, Othon d'Arc était prieur de Saint-Bénigne de Saint-Blin (Département de Haute-Marne (51). Gabriel Dumay commet sûrement une erreur en rattachant ce prieuré à la commune de Brétigny (Canton de Dijon) (cf DUMAY (G.), « Epigraphie Bourguignonne... », *op. cit.* p. 120).

²¹⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 130. Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire : « (petite croix) + ANNO DNI M CCC QUINQUA GESIMO XII DIE MENSIS APRILIS POST PASCHA OBIIT VIR RELIGIOSUS FRATER / THOMAS DE ARCULEYO CAMERARIUS / HUIUS MONAST AC FUNDATOR ET DOTATOR HUIUS CAPELLA AIA REQESCAT IN PACE AMEN ».

²¹¹ Hugues d'Arc, décédé le 12 juin 1300, figure au 64^e rang sur la liste des abbés de Saint-Bénigne (cf *CIFM*, tome 20, p. 58). Il est surtout connu pour avoir été l'instigateur de l'édification de la nouvelle église (l'édifice roman a été partiellement détruit en 1271 par la chute d'une tour). Il est également célèbre pour avoir commandé la châsse de saint Bénigne. Sa plate tombe, par son iconographie, commémore ces deux éléments en le représentant sous une maquette de l'église et tenant la châsse dans sa main droite.

Les abbayes bénédictines comme cisterciennes abritent d'abord les sépultures des membres de leur communauté. Leur pouvoir d'attractivité dépend de la renommée de l'abbaye mais aussi de celles des défunts dont elles commémorent la mémoire. Rares sont les abbayes comme Saint-Bénigne ou Cîteaux qui ont une attractivité à l'échelle de la Bourgogne. Les filles et petites-filles de Cîteaux ont avant tout un rayonnement funéraire local, auprès de l'aristocratie féodale locale. Cependant, il peut arriver ponctuellement qu'elles abritent une sépulture prestigieuse. C'est le cas de l'abbaye de Maizières où fut inhumé en 1261, l'évêque de Chalon Alexandre de Montaigu. Il s'agit cependant d'un choix par défaut dans la mesure où l'on se souvient que les évêques chalonnais ne sont pas autorisés à reposer dans leur cathédrale avant le dernier quart du XIV^e siècle. Un cas de figure assez similaire concerne l'abbaye de Fontenay, où fut inhumée, pour une raison qui nous échappe, Jeanne de France, épouse du duc Eudes IV²¹². Inhumée dans une chapelle située dans la seconde travée du collatéral sud de la nef, elle sera rejointe dans la fosse par Jeanne de Bourgogne²¹³.

b) Les églises conventuelles : des nouvelles venues sur le marché funéraire

Fondés au début du XIII^e siècle, les ordres Mendians vont rapidement s'inscrire durablement dans le paysage religieux de l'Occident médiéval. La Bourgogne ducale n'échappe pas à la règle avec l'installation des premières communautés. Les Franciscains s'établissent d'abord à Châtillon avant la fondation d'autres couvents à Beaune (fondation en 1239 ?²¹⁴), à Dijon (fondation en 1243), ou Chalon.... Les Dominicains les précèdent à Dijon où leur venue remonte à 1237 sous l'initiative de la duchesse Alix de Bourgogne, veuve d'Eudes III²¹⁵. Leur pauvreté, l'idéal de vie apostolique des frères mais surtout leur spécialisation pour la prière, et plus particulièrement pour les suffrages pour les

²¹² Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, il est assez rare qu'un membre de la famille ducale ne soit pas inhumé dans la nécropole de Cîteaux, où tous les ducs sans exception sont enterrés depuis Eudes I^{er}.

²¹³ La raison pour laquelle cette demoiselle de Bourgogne est inhumée à Fontenay est assez inhabituelle. Jeune sœur du tout aussi jeune Philippe de Rouvres, elle avait par testament laissé le soin à son frère de choisir pour elle sa dernière demeure (cf PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome 2, preuve CCLXXXIV). Elle trépassa vers 1360 au château de Villaines-en-Duesmois, vraisemblablement comme son frère de la Peste (cf BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 189). L'urgence de l'inhumation et la proximité avec l'abbaye de Fontenay, située à 15 km au sud ouest du château, expliquent sans doute ce choix.

²¹⁴ La date fondation de 1239 apparaît dans de nombreuses études (cf JACQUET (L.), *Les Cordeliers à Beaune 1239-1503*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Dijon, 1990). Cependant, la première source historique permettant de confirmer la chronologie est une bulle datée du 7 juin 1245 (ADCO H 914).

²¹⁵ C'est la duchesse qui en juin 1237 achète le terrain, correspondant aujourd'hui à l'actuel marché couvert, nécessaire à l'implantation des frères prêcheurs. Leur établissement fut rapide puisque l'église mariale était très certainement achevée dès 1240 (cf RAUWEL (A.), « Les couvents mendians et leurs églises disparus du Dijon médiéval », in *Bulletin de l'Association pour le Renouveau du Vieux-Dijon*, 33, 2002, p. 17-23).

défunts séduisent les fidèles. Ils se placent dès la seconde moitié du XIII^e siècle comme de sérieux concurrents sur le marché funéraire. Le succès est tel que le pape Boniface VIII s'empresse de légiférer (bulle *Super cathedram* promulguée en 1300)²¹⁶. Il autorise l'inhumation des laïcs chez les mendiants sous réserve que ces derniers versent un quart des offrandes reçues à la paroisse.

Le corpus funéraire bourguignon atteste de cet engouement pour ces nouveaux ordres religieux (fig. 6, p. 549 et fig. 7, p. 550). Les couvents mendiants abritent à eux seuls 16 % des monuments recensés entre 1250 et 1399. Les Cordeliers de Dijon, couvent le mieux documenté²¹⁷, rassemblent à eux seuls 21 sépultures, alors que l'on ne dénombre que 3 plates tombes chez ceux de Châtillon-sur-Seine, et 1 à Beaune comme à Mâcon. D'une manière générale, les couvents dijonnais sont les plus attractifs sur le plan funéraire puisque le couvent des Jacobins de la ville livre pour cette même période 16 monuments.

Ce déséquilibre entre les établissements de la capitale ducale et ceux des autres cités bourguignonnes se vérifie aussi par la chronologie des monuments recensés. Chez les Cordeliers, le plus ancien commémore le souvenir d'Agnès de Brazey inhumée en 1245 dans le cloître²¹⁸. Cette date de décès est révélatrice du succès rencontré par les Franciscains car l'inhumation d'Agnès intervient deux ans à peine après leur installation à Dijon. Concernant les Dominicains, l'écart semble plus important car la plus ancienne plate tombe connue porte la date de 1255. Il s'agit de l'archidiacre Guy de La Palu inhumé « dans le milieu du chapitre »²¹⁹. Les autres églises conventuelles se caractérisent par l'absence de monuments au XIII^e siècle. Le meilleur exemple nous est fourni par les Cordeliers de Châtillon dans la mesure où les monuments de cet édifice sont aussi bien connus que ceux du couvent dijonnais²²⁰. Ce dernier rapporte que la plus ancienne plate tombe serait celle d'Hervé de Saffres, inhumé en 1306 dans la nef devant le balustre du jubé²²¹.

Comme pour les abbayes, le succès de l'inhumation au sein des couvents Mendiants résulte de logiques familiales. Si l'implantation des Jacobins fut favorisée à Dijon par la famille ducale, les Cordeliers ont quant à eux bénéficié de l'appui d'une famille non princière. Il s'agit des Pèlerin, une famille noble intégrée au cercle étroit des lignages dominant la vie économique et politique de Dijon au milieu du XIII^e siècle²²². Bertrand Pèlerin, maire de la ville et chambellan du duc, apparaît comme

²¹⁶ MAYEUR (J.-M.), PIETRI (Ch.), VAUCHEZ (A.), VENARD (M.), *Histoire du Christianisme, tome VI : Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Paris, 1990, p. 277.

²¹⁷ Nous renvoyons le lecteur au paragraphe de la présentation des sources consacré aux travaux du père Claude-François Lachère, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Municipale de Dijon sous la cote ms 1972.

²¹⁸ BM de Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 51.

²¹⁹ Dessin et mention manuscrite de Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 3).

²²⁰ Ils ont en effet été intégrés à l'étude du père Claude-François Lachère (BM de Dijon ms 1972).

²²¹ BM de Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 51. Outre le dessin du père Claude-François Lachère, nous avons la chance de disposer de celui de Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 49).

²²² RAUWEL (A.), « Les couvents mendiants... », *op. cit.*, p. 20.

le véritable fondateur du couvent en raison de son implication et de l'importance de ses dons²²³. Il est même qualifié d'« ami spirituel » des religieux au sein même du nécrologe de l'abbaye²²⁴. Le père Claude-François Lachère reproduit 4 plates tombes qui recouvrent trois générations de défunts. Citons d'abord Jacques, fils de Bertrand, qui appartient au couvent²²⁵. Il repose non loin de sa sœur, Laure, inhumée en 1309. Il y a aussi Marie, la fille de cette dernière, inhumée en 1304. Figure enfin Jean, inhumé en 1303 qui pourrait être si l'on en croit son inscription le fils de Marie et le petit-fils de Laure²²⁶.

L'inhumation familiale chez les Cordeliers ne concerne pas uniquement la famille Pèlerin, pourtant privilégiée par son statut de fondatrice. Nous connaissons trois plates tombes de la famille des Menans-Musigny, noble famille qui s'est transmise la charge de chambellan de père en fils jusqu'en 1383²²⁷. Citons tout d'abord Marguerite de Menans, inhumée en 1313 dans le chœur de l'église conventuelle²²⁸. Elle repose non loin de son fils, Guillaume de Musigny, comme son père « chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur de Bourgogne ». La mention de son décès en 1304 suscite toutefois quelques interrogations dans la mesure où la généalogie le place après son père, mort avant 1310²²⁹. Signalons aussi la sépulture de Jeanne de Musigny, veuve d'un certain « Gui du Paillé », inhumée en 1333 dans la nef de l'église conventuelle²³⁰. La branche des Fontaine de

²²³ TABBAGH (V.), « Communauté familiale et vie religieuse à la fin du Moyen Âge », In *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, Centre d'Etudes Médiévales, Auxerre, 2003.

²²⁴ RAUWEL (A.), « Les couvents mendiants... », *op. cit.*, p. 20.

²²⁵ L'inscription funéraire rédigée en latin et ponctuée d'un mot en français n'est pas d'une grande clarté. (cf RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions... », *op. cit.*, p. 65-66). Elle ne livre par ailleurs aucune date de décès. Mais il est très probable que le personnage soit mort dans le dernier quart du XIII^e siècle dans la mesure où le manuscrit du père Claude-François Lachère révèle l'existence de la dalle de sa sœur décédée en 1309 (cf BM de Dijon, ms 1972, f°46).

²²⁶ Transcription de l'inscription funéraire d'après le père Claude-François Lachère (BM de Dijon, ms 1972, f°48) : (petite croix) + CI GIST JEHAN LE FILZ / DAMOISELLE MARIE QUI FUT FILLE MADAME LORE QUI / TRESPASSA LAN DE GRACE / M CCC ET III AU MOIS DOCTOUVRE DEX AIT LARME AMEN. Il convient de noter que Pierre Palliot, qui également relevé cette inscription, se mélange un peu dans les prénoms. Il identifie la mère de Jean comme étant une certaine Marie Laure.

²²⁷ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 144-145.

²²⁸ Marguerite est la quatrième fille d'Eudes de Menans, Chambellan du duc de 1302 à 1306 (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 145). Son inscription rappelle qu'elle a épousé Jean de Musigny « chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur de Bourgogne », mort avant 1310 (cf transcription de l'inscription funéraire de Marguerite par Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 71)).

²²⁹ La généalogie des Menans-Musigny restituée par M.-Th. Caron démontre que Guillaume hérité de l'office ducal de chambellan à la mort de son père vers 1310. (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 145). Dans la mesure où Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 30), le père Claude-François Lachère (BM de Dijon, ms 1972 f° 14) et Ernest Petit (*Histoire des ducs...*, tome VI, planche 30) s'accordent sur la transcription de l'année de décès, il faut peut-être envisager une erreur de gravure qui serait jusqu'alors passée inaperçue. Pourtant, le décès de Guillaume de Musigny semble marqué par un événement important pour l'époque le lendemain de Noël qui n'a pas laissé de trace dans l'Histoire.

²³⁰ L'un comme l'autre ne semblent pas avoir marqué l'histoire bourguignonne. Dans la mesure où les Menans-Musigny ont des intérêts à Layer, près de Saulon-la-Chapelle, (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 144), on peut cependant présumer que Gui appartienne à la famille de Pailly, dont Guillaume,

la famille de Saulx est également bien représentée aux Cordeliers de Dijon. Jean de Fontaine et Marguerite son épouse y seront inhumés respectivement en 1297 et 1307²³¹. Ils seront imités par leur fils Gilles, inhumé en 1312 mais dont le tombeau a disparu, puis par leur petit-fils Huguenin, enterré en 1334.

Plus de la moitié des tombes établies chez les Cordeliers de Dijon attestent donc d'un intérêt familial pour l'Ordre. Ce constat se vérifie dans les autres églises conventuelles. Ainsi, deux des trois plates tombes connues chez les Cordeliers de Châtillon-sur-Seine appartiennent à la famille de Saffres²³². Malgré une bonne connaissance du corpus funéraire des Jacobins de Dijon²³³, le caractère familial de l'inhumation est moins évident. Seules 2 des 13 monuments recensés recouvrent deux défunts d'une même famille. Il s'agit de Marguerite de Vienne, femme de Guillaume de Saulx, inhumée en 1290, et d'Isabelle de Saint-Beury décédée dans le premier tiers du XIV^e siècle, fille de Ponce de Saulx, oncle de Guillaume (Annexe V, fig. 33, p. 331).

Comme les abbayes, les églises conventuelles attirent les membres de l'aristocratie féodale. Les couvents mendiants de Dijon drainent des familles implantées à plusieurs dizaines de kilomètres de la capitale ducale. Même si certains défunts exercent des charges ducales, il n'est pas rare de voir parmi eux le fils d'un seigneur de la région. C'est le cas notamment de Jean de Longeault, inhumé en 1284 chez les Cordeliers²³⁴. Fils de Pierre de Mailly, seigneur de Longeault, il meurt en damoiseau du vivant de son père. Alors que son frère et son grand-père sont inhumés dans l'église paroissiale (et seigneuriale) de Premières, il échappe à la nécropole familiale pour l'humilité et le prestige des Cordeliers. Pour les Jacobins, citons également le cas d'Alix de Frôlois inhumée en 1334 dans une des chapelles de l'église. Son inscription funéraire rappelle qu'elle est morte à Frôlois, village situé à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon et que son corps fut déposé dans l'église dominicaine 6 jours après son décès :

chevalier, tient en 1366 en fief du duc le quart de la terre et maison forte de Saulon-la-Rue (cf ADCO B 10513 (manquant après 1986)).

²³¹ L'épouse de Jean est bien Marguerite, et non Marie comme l'avance Robert Marcoux dans la généalogie qu'il dresse (cf MARCOUX (R.), « Les sépultures de la maison de Saulx... », *op. cit.*, p. 331). Les inscriptions funéraires relevées successivement par Pierre Palliot cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, planche 52) et le père Claude-François Lachère (BM de Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 17) confirment l'identité de l'épouse de Jean dont la tombe fut l'objet de multiples relevés. Son erreur vient sans doute d'un dessin fantaisiste publié par Jean Adhémar (ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 471).

²³² Il s'agit d'Hervé, seigneur de Saffres et chevalier décédé en 1306 (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 49). Il est particulièrement difficile de replacer ce personnage dans la généalogie familiale dans la mesure où les Saffres se prénomment presque tous Hervé de père de fils... (L'inventaire des maisons fortes d'Hervé Mouillebouche recense entre 1189 et 1351 au moins 5 Hervé de Saffres différents dont aucun ne correspond à notre personnage (cf MAERTEN (M.), MOUILLEBOUCHE (H.), *L'habitat médiéval fortifié en Bourgogne du ducale (côte d'Or et Saône et Loire)*, Base de données sur DVDrom, CeCAB, Chagny, 2010.

²³³ Notre étude rassemble 13 monuments funéraires établis dans cet édifice entre 1250 et 1399.

²³⁴ BM de Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 52.

Transcription de l'inscription funéraire d'Alix de Frôlois selon Pierre Palliot : « CI GYT NOBLE DAME ALEIZ DAME / DE FROLOIS QUI TRESPASSAY EN CE MAISMES LEU LE SAMBADI APRES LA SAINT MARTIN / DIVERT LAN DE GRACE M CCC ET XXXIIII ET FUT ENSEVELI ICI LOU VANRDI APRES LADITE FESTE DEX AIT LAME AMEN²³⁵ »

Outre les membres de l'aristocratie féodale, les couvents mendiants attirent aussi des défunts plus prestigieux. Deux évêques figurent parmi les défunts inhumés chez les Jacobins. Citons tout d'abord Jean Aubriot, évêque de Chalon (1345 - † 1350) et chancelier du duc de 1332 à 1335, qui, ne pouvant se faire enterrer dans sa cathédrale, a opté de son vivant pour sa ville natale où il a toujours une importante famille²³⁶. Son choix se porte sur le couvent des Dominicains en raison de la proximité de l'édifice avec sa résidence²³⁷. En revanche, c'est un peu par hasard que ce même couvent abrite la sépulture de l'évêque de Minden (*Mindensis*) Othon « Lallemand »²³⁸. Longtemps confondu en raison d'une erreur de traduction avec un hypothétique Othon, évêque de Mendes (*Meldensis*)²³⁹, cet évêque se trouve inhumé dans ce couvent dijonnais pour la simple raison qu'il y est mort à son retour du concile tenu à Lyon en 1274²⁴⁰.

S'ils n'abritent pas d'évêques, les Cordeliers de Dijon ont cependant le privilège d'accueillir deux dépouilles princières. Il s'agit de Jeanne de Savoie²⁴¹ et de Blanche de Bourgogne²⁴² qui seront inhumées sous le même monument, un double gisant, dans le chœur de l'église franciscaine. L'inscription funéraire rapporte que le décès eut lieu à proximité de Paris et que son corps fut malgré tout rapatrié jusqu'à Dijon :

²³⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 110 bis.

²³⁶ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, p. 762.

²³⁷ Le testament de Jean d'Aubriot est cité à maintes reprises par Jean-Vincent Jourd'heuil (cf note précédente). Il est conservé aux Archives Départementales de la Haute-Marne, 2 G 117, n° 18.

²³⁸ Transcription de l'inscription funéraire d'après Pierre Palliot : « (petite croix) + HIC IACET FRATER OTHO THEU/TONICUS QUI PRIMO MILES DEINDE IN ORDINE FRATRUM PREDICATORUM PRIOR / POST MODUM MIDENSIS / EPISCOPUS OBIIT ANNO D[OMI]NI M CC LXXIIII SABATO INFRA OCTOBAS BEATI MARTINI » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 12).

²³⁹ JOURD'HEUIL (J.-V.), « Les couvents dominicains du diocèse de Langres du XIII^e au début du XVI^e siècle », In *La vie religieuse du diocèse de Langres du XIII^e au XV^e siècle*, mémoire de DEA, Université de Bourgogne, 1998, p. 33.

²⁴⁰ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, p. 439.

²⁴¹ Jeanne (1310 - 1344) est la fille de Blanche de Bourgogne (elle-même fille du duc Robert II et d'Agnès de France) et d'Edouard, comte de Savoie. Elle se marie avec Jean III (1286 - 1341), duc de Bretagne et reçoit ainsi le titre de duchesse.

²⁴² L'inscription funéraire rappelle l'identité de ses parents mais ne précise pas explicitement qui repose à ces côtés. Depuis les premiers relevés du tombeau au XVII^e siècle, les érudits s'accordent sur le fait qu'il s'agisse de la mère de Jeanne, Blanche de Bourgogne (1288 - 1348) (cf ADHEMAR (J.), DORDOR (J.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 753 ; PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome II, p. 238 ; BM de Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, f° 23 ; BnF Coll. Bourgogne ms 10 f°153).

Transcription de l'inscription funéraire d'après le père Claude François Lachère : (petite croix)
+ CY GIST TRES NOBLE ET HONORABLE DAME / MADAME JEHANNE DE SAVOYE JADIS
DUCHESSSE DE BRETAGNE FILLE DE MONS[EIGNEUR] HEDOUART CO[M]TE DE SAVOYE ET / DE
MADAME [BLANCHE] DE BOURG[OGNE] QUI TRE/PASSA AU BOIS DE VINE-LES-PARIS LAN DE
GRACE MIL CCC XLIIII LE XXIX JOUR DE JUIN PRIES DIEU QUE MERCI LI FASSE

Les couvents Mendiants se différencient surtout des abbayes bénédictines et cisterciennes par la faible présence de frères parmi les défunts. Leur idéal de vie apostolique les empêche de bénéficier de sépultures de prestige. Seul le tombeau des frères Chevigny²⁴³ fait exception. Ils ont reçu le privilège de reposer dans la nef de l'église conventuelle et de se faire représenter en habits en raison des hautes fonctions exercées pour leur ordre :

Transcription de leur inscription funéraire selon le père Claude-François Lachère : « (petite croix) + HIC JACET VENERABILIS SACRA THEOLOGIA M. F. JOANNES DE CHEVIGNEYO ORDINIS FRATRUM MINORUM QUONDAM GENERALIS MINISTER EJUSDEM ORDINIS / QUI OBIIT ANNO DOMINI 1399 (petite croix) + HIC JACET VENERABILIS SACRA THEO/LOGIA M. F. JOANNES DE CHEVIGNEYO PROVINCIALIS MINISTER BURGUNDIA QUI OBIIT 15 MENSIS MAII ANNO DOMINI 1380²⁴⁴ »

L'église des Jacobins de Dijon se caractérise aussi par l'absence de représentants de l'ordre parmi les défunts inhumés sous un monument funéraire. Seule une plate tombe rendue anonyme par la perte d'une partie de l'inscription funéraire est à l'effigie d'un frère²⁴⁵ inhumé en 1328.

L'absence de frères prêcheurs est toutefois compensée par l'existence de quelques tombes d'ecclésiastiques. Outre les évêques précédemment présentés, quelques chanoines choisissent les couvents Mendiants comme dernière demeure. C'est le cas de Martin de Pasqs dont l'inscription funéraire déjà parcellaire du temps du père Claude-François Lachère livre les mots CANONICUS ET

²⁴³ Un phylactère placé au niveau de leur tête rappelle au passant le lien familial qui les unit: « AMBO GEMINI MINOR TENET DEXTRAM SENIOR SINISTRUM » (cf BM de Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 60)

²⁴⁴ BM de Dijon, ms 1972 f° 60. Trad. : « Ci-gît vénérable maître en théologie sacrée messire frère Jean de Chevigny de l'ordre des frères mineurs autrefois ministre général de cet ordre qui mourut l'an du Seigneur 1399. Ci-gît Jean vénérable maître en théologie sacrée de Chevigny ministre de la province de Bourgogne qui mourut le 15 du mois de mai l'an du Seigneur 1380 ».

²⁴⁵ Cette plate tombe, aujourd'hui conservée dans les réserves du Musée Archéologique sous la cote n° 1201 représente un religieux tonsuré vêtu de la coule monastique. Les premiers mots de l'inscription funéraire HIC JACET FRATER confirment l'appartenance du défunt à l'Ordre.

PRESBYTER²⁴⁶. Pour les Jacobins, on se souvient de la tombe de Gui de La Palu, archidiacre de Lyon inhumé en 1255 dans la salle du chapitre²⁴⁷.

Les défunts inhumés dans les couvents mendiants avant 1400 appartiennent donc très majoritairement à l'aristocratie féodale. Les religieux sont finalement peu nombreux. La forte concurrence avec les communautés bénédictines et cisterciennes est une des raisons. Parfois cela tourne à l'affrontement. À Dijon, la difficile implantation des Carmes entre 1354 date de leur arrivée et 1362 en est la parfaite image. Les frères du Carmel furent contraints de déménager à deux reprises avant de se faire accepter²⁴⁸. C'est sans doute ce qui explique que nous ne connaissions aucune plate tombe dans leur édifice avant le début du XV^e siècle. Le principal enseignement réside surtout dans l'absence de monuments non nobles. L'enracinement des ordres mendiants au sein des villes devait trouver un écho favorable auprès des marchands et bourgeois. En effet, ces derniers brillent par leur absence du point de vue des monuments funéraires. Aucun défunt n'affirme ouvertement son appartenance au groupe des bourgeois. Moins de 5 sépultures laissent planer le doute sur le degré de noblesse du personnage. Parmi elles, la plate tombe de Maître Pierre²⁴⁹, inhumé en 1322 chez les Cordeliers de Beaune, est la plus suspecte :

Transcription de l'inscription funéraire : MAG[ISTE]R PETR[US] OBIIT AN[N]O CCC / XXII
NONAS MARCII IOH[ANN]ETA EI[US] UX[OR] OBIIT AN[N]O CCC VII DIE XV NOVE[M]BRIS
SYMONETA SOR/OR EI[US]

c) *L'inhumation au prieuré, une pratique seigneuriale rapidement dépassée*

Dépendance monastique ou communauté indépendante ne possédant pas le rang d'abbaye, le prieuré est une alternative à l'inhumation au sein des abbayes et des églises conventuelles. Pour la

²⁴⁶ BM de Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, f° 70.

²⁴⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 3.

²⁴⁸ RAUWEL (A.), « Les couvents mendiants... », *op. cit.*, p. 22-23. Ils se sont d'abord installés dans la rue Saint-Jean, sur les terres des bénédictins de Saint-Bénigne. Les Dominicains, implantés à proximité s'appuyèrent sur une législation pontificale interdisant d'installer une communauté à moins de 250 m d'un établissement déjà existant pour les Carmes. Ces derniers se déplacèrent en 1360 dans le quartier Saint-Nicolas où ils furent une nouvelle fois délogés en raison de vives tensions avec l'abbé de Saint-Etienne. Finalement, ils se fixèrent toujours avec peine à proximité de Saint-Bénigne. Mais les conflits de territoire les empêchèrent de construire une véritable église avant les années 1415.

²⁴⁹ Cette plate tombe est conservée dans l'ancien couvent des Cordeliers, actuellement maison de négociant en vins et maison de retraite (11 rue de l'Hôtel-Dieu).

période 1250-1399, cette étude rassemble 30 monuments funéraires répartis dans 9 prieurés, 6 en Bourgogne du Nord et 3 en Bourgogne du Sud. L'Ordre auquel est rattaché l'édifice influe peu sur le nombre d'inhumations. Avec seulement 9 % des monuments recensés, le prieuré ne rivalise pas avec les grandes abbayes et les églises conventuelles. L'attractivité funéraire du lieu dépend surtout des liens entretenus avec l'aristocratie féodale locale.

Au moins 5 des 9 prieurés ont de fortes relations avec la famille seigneuriale locale. Le plus souvent, les liens tissés émanent directement de la fondation. D'un point de vue chronologique, les Til-Châtel ont été les premiers à utiliser le prieuré-cure de Til-Châtel comme nécropole familiale. L'établissement des sépultures de Guillaumette et Guy II en 1239 et 1241 à Saint-Florent sera repris par trois de leurs descendants. Jean attesté dès 1239 et maréchal de Bourgogne hérite de la seigneurie et sera comme ses parents inhumé en 1274 dans la nef de l'église romane. Sa seconde épouse²⁵⁰, Marie de Joinville, l'a d'ailleurs devancé en 1263. De même, Guy III, qui hérite de la seigneurie à la mort de son père, poursuit à son tour la pratique familiale se faisant inhumé en 1299 dans l'église. Il sera pourtant le dernier à le faire. Il laisse derrière lui deux filles, Jeanne mariée à Thibaud de Rougemont, et Isabelle mariée à Jean de Rougemont²⁵¹. Son seul fils, Huguenin est mort en 1295. Curieusement, ce dernier n'a pas été inhumé à Saint-Florent mais chez les Cordeliers de Dijon. Cette rupture dans la pratique funéraire trouve deux explications possibles. On peut imaginer que ce dernier était placé sous l'autorité des frères mineurs et que son décès brutal a conduit ses proches à le faire inhumé parmi eux. On peut aussi penser que l'église paroissiale était uniquement réservée aux seigneurs en exercice et à leurs épouses. En effet, toutes les sépultures connues à Saint-Florent concernent des personnages qui ont été à la tête de la seigneurie. Aucun autre membre de la famille n'y est enterré. Même Etienne, quatrième fils de Gui II frère de Jean et seigneur de Pichanges, optera pour la ferme templière de Fontenotte²⁵² à laquelle il appartient²⁵³, édifice pourtant situé à proximité de la nécropole familiale²⁵⁴. À partir du moment où l'on est templier, c'est beaucoup plus logique d'être inhumé dans une maison du Temple plutôt que dans la nécropole familiale.

²⁵⁰ Jean de Til-Châtel fut d'abord marié à Alais d'Ormoy. Ils eurent ensemble une fille, Isabelle qui épousa Guillaume de Grancey. De son second mariage avec Maire de Joinville, dite aussi Simonette, il eut cinq autres enfants, dont Guy III qui lui succèdera (cf VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires... », *op. cit.*, p. 139-141).

²⁵¹ VAIVRE (J.-B. de), « Sept dalles tumulaires... », *op. cit.*, p. 145.

²⁵² FYOT (E.), « La Maison du Temple de Fontenotte », in *MCACO*, t. XX, 1935, p. 343-347.

²⁵³ Etienne, seigneur de Til-Châtel, donna avec l'accord de son frère Jean, un pâturage situé entre Pichanges et Spoy (ADCO H 1160). Il prit à la fin de sa vie l'habit des Templiers. Il se fera d'ailleurs représenter en templier sur sa plate tombe.

²⁵⁴ La commanderie de Fontenotte était située sur l'ancienne voie romaine reliant Langres à Dijon, à 4 km au sud de Til-Châtel. En 1962, la chapelle romane fut cependant intégralement déménagée à « La Bergerie », sur la commune de Dijon.

Le prieuré de Bonvaux appartenant à l'ordre du Val des Ecoliers est fondé en 1215 par Garnier, vassal de Guillaume « le Roux »²⁵⁵, fondateur de la branche des Saulx-Fontaine²⁵⁶. Les héritiers ont maintenu l'appui de la famille au monastère. Ainsi, Jean de Fontaine offre en 1220 une rente perpétuelle de trois setiers d'huile de noix destinés à l'entretien d'une lampe « pour le salut de son âme, de celle de dame Belot, sa mère, et de ses ancêtres »²⁵⁷. En 1267, son frère Calon, cède « à perpétuité pour l'entretien des religieux qui y servent Dieu, tout ce qu'il avait en terres, meix, cens, tailles, tierces, à Daix et à Hauteville qu'il avoit acquis et possédoit en franc aleu » pour son anniversaire et celui de sa femme²⁵⁸. En 1270, Calon sera le premier membre de la famille à être inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine de l'église de Bonvaux. Il sera imité par la suite par six autres membres de la famille.

Le prieuré de Saint-Thibault connaît une histoire sensiblement identique avec la famille des seigneurs de Thil qui tout au long du XIII^e siècle favorisera son implantation sur ses terres par d'importantes donations²⁵⁹. De même, l'implantation du prieuré de Vausse est l'œuvre de la famille de Montréal²⁶⁰.

D'autres prieurés ont une histoire plus ancienne. La fondation de Saint-Symphorien d'Autun remonte au V^e siècle. Cet établissement de moines bénédictins situé hors des murs de la ville est attesté pour la première fois en 451 et sera rattaché en 910 à l'abbaye Saint-Martin avant de devenir un prieuré. Celui de Mesvres est attesté dès 843.

Le prieuré de Lancharre connaît une évolution un peu différente. Sa fondation remonte au XI^e siècle lorsque les sires de Brancion installent sur le site de Lancharre un collège de chanoinesses²⁶¹. Ce n'était pas un couvent mais plutôt un "béguinage" où vivaient pieusement des dames de familles nobles²⁶². Au début de XIII^e siècle, les chanoinesses embrassent la règle de saint Benoît.

²⁵⁵ C'est ce personnage qui est en réalité responsable de l'établissement des religieux sur la seigneurie de Fontaine. Sa générosité envers les religieux se vérifie par la donation de six setiers de froment de rente perpétuelle à prendre sur les dîmes de Rouvres (cf ADCO ms Peincedé, t. 25, p. 343).

²⁵⁶ MARCOUX (R.), « Les sépultures de la maison de Saulx... », *op. cit.*, p. 334.

²⁵⁷ PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome II, p. 431.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ COLOMBET (A.), *Saint-Thibault en Auxois*, supplément au n°206 de *Pays de Bourgogne*, 2004 (cinquième édition), p. 7-8.

²⁶⁰ PETIT (E.), « Vausse, prieuré de Saint-Denis ou Notre-Dame de Vaulce », in *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, tome XIII, 1859, p. 48-91.

²⁶¹ MARTIN (J.), « Pierres tombales du prieuré de Lancharre », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, tome IX, 1905, p. 3.

²⁶² BATAULT (H.), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré du Puley », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon*, tome III, première partie, 1854.

La nature des relations entretenues par le prieuré avec les familles environnantes déterminent les circonstances de l'inhumation au sein de l'édifice. Un prieuré nouvellement créé sera nécessairement conciliant avec ses fondateurs. À Bonvaux, 7 membres de la branche de Saulx-Fontaine seront inhumés au prieuré entre 1270 et 1351²⁶³. Cela se vérifie au prieuré de Vausse où l'édifice a conservé en son sein la dalle funéraire à effigie de son fondateur Anséric de Montréal et son épouse Nicole de Vergy ainsi qu'une plate tombe chargée d'une épée et d'un écu armorié aux armes de la famille. À Saint-Thibault, si les deux gisants conservés ne peuvent être formellement identifiés en absence d'inscription funéraire et de sources précises, de fortes présomptions poussent à penser qu'il s'agit des descendants des seigneurs de Thil, fondateurs du prieuré²⁶⁴.

De telles justifications de sépultures ne tiennent plus lorsque la fondation est plus ancienne. Jean de Couches et Guy de la Perrière, respectivement inhumés en 1288 au prieuré du Val-Saint-Benoît et en 1310 au prieuré de Mesvres, appartiennent à l'aristocratie féodale avoisinant le prieuré. L'exemple le plus parlant concerne le prieuré de Lancharre. Les défunts inhumés entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle ont un même point commun. Ils sont tous parents avec Marguerite de Germoles, prieure dès 1283 qui sera inhumée dans son église en 1302²⁶⁵. Geoffroy de Germoles était le frère de Marguerite, et l'un des principaux bienfaiteurs du prieuré²⁶⁶. C'est ainsi que lui et son épouse Ysabeau de Vauvry, respectivement décédés en 1295 et 1297, purent bénéficier d'une sépulture au sein de l'édifice. Fauquette de Nanton, inhumée en 1326 et son mari Guillaume de Germoles²⁶⁷ sont aussi des parents directs de Marguerite. Ils avaient même deux de leurs filles religieuses à Lancharre. Pour les sépultures de cette période, seul Parelles de Saint-Clément ne semble pas avoir de lien direct avec les Germoles. Sa famille, établie à Saint-Clément-sur-Guye²⁶⁸ non loin du prieuré du Puley²⁶⁹, était toutefois très liée avec les Du Blé, les Saint-Julien et les Nanton dont les membres étaient proches de ce prieuré²⁷⁰.

²⁶³ MARCOUX (R.), « Les sépultures de la maison de Saulx... », *op. cit.*, p. 331.

²⁶⁴ COLOMBET (A.), *Saint-Thibault en Auxois*, *op. cit.*, p. 35-37. Datés de la fin du XIII^e siècle, ces monuments ne peuvent évidemment pas être contemporains de la fondation du prieuré par Guy de Thil (1190). D'ailleurs, les nombreuses donations de la seconde moitié du XIII^e siècle attestent que l'église était loin d'être achevée (cf PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne...* *op. cit.*, tome IV, p. 447, tome V, p. 220, tome VI, p. 198). La seule condition pour l'effigie masculine soit celle de Guy de Thil serait une commémoration *post mortem* au fondateur. Certains érudits comme André Guillaume penchent plus pour Jean de Thil, seigneur de Saint-Bury et chevalier décédé en 1306 (cf GUILLAUME (A.), *La Côte d'Or...* *op. cit.*, p. 179).

²⁶⁵ MARTIN (J.), « Pierres tombales du prieuré de Lancharre », *op. cit.*, p. 9-10.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 5.

²⁶⁷ Guillaume de Germoles est mort en 1342. La plate tombe a donc dû être réalisée de son vivant à l'occasion du décès de son épouse, ce qui explique que son inscription funéraire n'ait pas été gravée (cf MARTIN (J.), « Pierres tombales du prieuré de Lancharre », *op. cit.*, p. 10).

²⁶⁸ Saint-Clément-sur-Guye, cton de Mont-Saint-Vincent, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

²⁶⁹ Commune du canton de Mont-Saint-Vincent (71). Fondé au début du XIII^e siècle, ce prieuré bénédictin entretenait d'importantes relations avec le prieuré de Lancharre auquel il finira par être rattaché. (cf BATAULT (H.), « Notice historique sur l'abbaye des bénédictines de Lancharre et le prieuré du Puley », *op. cit.*

²⁷⁰ MARTIN (J.), « Pierres tombales du prieuré de Lancharre », *op. cit.*, p. 9.

L'inhumation au prieuré concerne en priorité les membres de l'aristocratie féodale en lien avec la communauté. Les défunts qui y sont inhumés sont tous rattachés plus ou moins directement aux seigneurs environnants. L'attractivité funéraire du prieuré est à l'échelle de la communauté. Cela n'a rien à voir avec les grandes abbayes. Ils n'abritent d'ailleurs aucun défunt de marque. Ponctuellement, seuls quelques prieurs s'octroient le privilège de reposer dans leur église. On se souvient de Marguerite de Germoles pour Lancharre. Citons aussi la plate tombe d'Hugues de Gissey inhumé en 1340 au prieuré de Saint-Symphorien d'Autun²⁷¹. Outre son statut, sa sépulture privilégiée se justifie par les 52 années passées à la tête de la communauté²⁷².

d) L'église paroissiale, une solution de repli qui se généralise

Tout le monde ne peut pas prétendre à se faire inhumer au sein d'une communauté religieuse. L'église paroissiale, peu sollicitée avant 1250, va rapidement satisfaire aux attentes funéraires de l'aristocratie médiévale. Ainsi, près de 30 % des monuments recensés entre 1250 et 1399 sont établis dans une église paroissiale. Il faut ajouter à cela les églises collégiales qui font offices de paroissiales, comme la collégiale Notre-Dame d'Epoisses²⁷³ établie au début du XIII^e siècle, ou les chapelles rurales, telle la Chapelle-Villard, située sur la commune de Villeneuve-en-Montagne²⁷⁴.

Le public funéraire qui repose dans ces édifices paroissiaux est cependant assez homogène puisque plus de 90 % des monuments funéraires qui y sont recensés ont été établis par l'aristocratie féodale locale. Seules quelques tombes ecclésiastiques se distinguent au sein de ce corpus. On peut ainsi citer trois dalles de prêtres. Comme pour les abbés ou les moines qui se font parfois inhumer dans leur abbatale, c'est dans la logique des choses que le prêtre puisse être inhumé dans son église. Rappelons aussi la plate tombe d'Etienne de Sainte-Croix, ancien universitaire et chanoine de Saint-Vincent de Chalon et de Sainte-Marie de Beaune, inhumé dans la seconde moitié du XIV^e siècle dans l'église paroissiale de Sainte-Croix.

D'une manière générale, l'église paroissiale accueille des défunts locaux. Les défunts qui y recourent se caractérisent par leur appartenance aux communautés villageoises, seigneuriales et

²⁷¹ Il s'agit d'un prieuré de chanoines réguliers qui suivent la règle de saint Augustin.

²⁷² Transcription d'après Harold de Fontenay de l'inscription funéraire : « (petite croix) + HIC . IACET . BONE . MEMORIE . DNS . HVGO . DE . GISSEYO . DA . / POR . HI . MONASTERII . QVI . REXIT . HVIVSMODI . MONASTERIVM . / PER . QVINQVAGINTA . ET . II . ANNOS . ET . OBIIT . DIE . DOMINICA . POST . NATIVITATEM . / BEATI . IOHANNIS . BAPTISTE . ANNO . DOMINI . MILLESIMO . CCC . XL . AIA . / EI . P . MIAM . QEI . REQUIESCAT . IN . PACE . AMEN . » (cf FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise... », *op. cit.*, p. 400-401).

²⁷³ Epoisses, cton de Semur-en-Auxois, arrt de Montbard (21).

²⁷⁴ Villeneuve-en-Montagne, cton de Buxy, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

paroissiales qui souvent se confondent. Ces seigneurs ne sont cependant pas forcément résidents mais ils sont possessionnés. Ils ont souvent un château dans la paroisse et par la sépulture, ils se donnent un ancrage local rural en investissant l'église paroissiale. Ponctuellement, on assiste à un retour à la terre. Ainsi, Etienne de Sainte-Croix préfère l'église paroissiale de son village aux édifices plus prestigieux de Chalon ou de Beaune. De même, Berthault de le Chapelle, évêque de Chalon de 1315 à 1333, ne pouvant se faire inhumer dans sa cathédrale, opte pour l'église de son village²⁷⁵. Parfois l'église paroissiale se transforme en nécropole familiale (Annexe V, fig. 5, p. 323 et suivantes). Les 4 plates tombes à la Madeleine de Layer appartiennent à la famille Chaisot de Layer, seigneurs du lieu. De même, on recense 4 Blaisy inhumés dans l'église de Blaisy-Haut, 4 Arceau à Arceau, 4 Châteauneuf à Vandenesse-en-Auxois, 3 Mailly à Premières....

À l'image de ces familles, l'aristocratie féodale se contente souvent de l'église du village comme lieu d'inhumation. C'est toujours mieux que le cimetière paroissial. En revanche, contrairement aux abbayes, cela n'assure pas la présence de voisins prestigieux.

e) *Les grandes églises séculières à la peine*

En Bourgogne, les collégiales et les églises cathédrales peinent à s'imposer sur le marché funéraire (fig. 6, p. 549 et fig. 7, p. 550). Elles ne rassemblent que 3 % et 0,5 % des monuments funéraires de ce corpus. En moins grand nombre que les églises paroissiales, elles proposent pourtant une sépulture beaucoup plus prestigieuse.

²⁷⁵ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, p. 834. Comme il était originaire et même seigneur du village, Berthault avait émis le souhait de reposer à la Chapelle-Villard. A sa mort, au début de l'année 1333, ses obsèques furent célébrées en sa cathédrale Saint-Vincent. Le cortège funèbre qui transportait le corps sur un chariot tiré par des chevaux, précédé du chapitre conduit par l'archidiacre Guillaume du Blé, se mit ensuite en route vers la dernière demeure de Berthault. Cependant, les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre n'étaient pas disposés à laisser partir la dépouille de cet évêque estimé. Ils mettaient en avant le fait que tous les fidèles de Chalon y compris les évêques devaient reposer dans l'église ou le cimetière de leur abbaye. C'est ainsi qu'ils bloquèrent le convoi avant qu'il ne franchisse la porte de la ville au niveau de la rue des Lâches. Une bagarre éclata et un témoin rapporte que « les torches, les cierges, la croix et la bière tombèrent dans la boue ». L'affaire dut se régler devant le bailli de Mâcon et la dépouille de l'évêque put être conduite en sa chapelle. Les moines furent condamnés à 4000 l. t. d'amende pour le roi, et le plus virulent d'entre eux, le prieur de Chapaize, fut contraint de payer 300 l. t. et 300 marcs d'argent à l'Eglise de Chalon (cf PERRY (C.), *Histoire civile et ecclésiastique, ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon-sur-Saône, 1659, p. 230-231).

D'une manière générale, les cathédrales bourguignonnes tardent à ouvrir leurs portes aux sépultures laïques. On se souvient que les évêques de Chalon attendent l'autorisation du pape pour inhumer dans la cathédrale. Jean Martin ne recense que cinq sépultures avant l'inhumation de l'évêque Nicolas de Vères en 1386²⁷⁶. Les autres cathédrales bourguignonnes livrent peu d'informations sur les monuments qu'elles ont pu abriter avant 1399. La perte documentaire est considérable pour les cathédrales. Sans cesse remaniées, elles ont perdu la quasi-totalité de leur mobilier funéraire. À Mâcon, la seule plate tombe qui subsiste de cette époque ne figure plus dans la cathédrale mais a été remployée dans un escalier d'une maison avoisinante²⁷⁷. À Autun, les évêques sont inhumés dans leur cathédrale depuis le milieu du XIII^e siècle²⁷⁸. Mais une fois encore, rien ne nous est parvenu.

Du côté des collégiales, le constat est tout aussi partagé. Elles abritent en moyenne moins de monuments funéraires que les églises paroissiales. À Epoisses, nous ne connaissons que les deux gisants de Gibaud de Mello († 1388) et d'Isabelle de Cure († 1394)²⁷⁹. La collégiale Notre-Dame de Beaune conserve en son sein trois plates tombes antérieures à 1399. Il s'agit à chaque fois d'ecclésiastiques. Deux sont prêtres²⁸⁰ et le troisième est chanoine²⁸¹.

À Dijon, la chapelle aux ducs, qui prend le nom de Sainte-Chapelle à la fin du XV^e siècle, est la collégiale la mieux documentée en ce qui concerne le mobilier funéraire. Nous connaissons par les dessins de Pierre Palliot 10 monuments funéraires, dont 6 établis entre 1250 et 1399. Construite à partir de 1171, elle ne fut achevée qu'à la fin du XIII^e siècle²⁸². C'est sans doute ce qui explique que la plus ancienne plate tombe connue porte la date de 1309²⁸³. La Sainte-Chapelle n'a pas servi de nécropole aux ducs puisque ceux-ci en avaient déjà un à Cîteaux. En revanche, elle a abrité les dépouilles de certains de ses desservants. Henri d'Arc-sur-Tille et Jean de Baubigny, décédés

²⁷⁶ MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent... op. cit.*, p. 11.

²⁷⁷ Il s'agit de la plate tombe de Jocerand de Sartines, doyen de la cathédrale décédé en 1257. Autrefois établie dans la chapelle de la Visitation du cloître de la cathédrale, elle se trouve aujourd'hui dans l'escalier du n°6 de la rue Philibert La Guiche.

²⁷⁸ JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, annexe 2.

²⁷⁹ BnF, ms Coll. Bourgogne, t. IX, folio 65 et folio 67.

²⁸⁰ Le nom du premier, décédé en 1299, est inconnu compte-tenu de l'usure prononcée de la pierre. Quant au second, il s'agit de Pierre de Chevigny, décédé en 1306.

²⁸¹ Il s'agit de Renaud de Châteauvilain, chantre et chanoine de la collégiale Notre-Dame de Beaune.

²⁸² Cet édifice de style gothique bourguignon était établi contre le palais ducal, au pied de la tour de Bar. Sa construction émane d'un vœu du duc Hugues III après qu'il a échappé à une tempête alors qu'il se rendait en pèlerinage en Terre Sainte en 1171. Les travaux débutèrent dès son retour en 1172. Le chœur était presque achevé en 1196 mais les travaux de la nef trainèrent en longueur faute de ressources. En 1432, le duc Philippe le Bon fera de cet édifice le siège de l'Ordre de la Toison d'Or et elle accueillera quelques années plus tard la « Sainte-Hostie ». Démolie en 1802, il ne subsiste aujourd'hui que la salle du chapitre au rez-de-chaussée de la tour de Bar (cf JUGIE (S.), *Les ducs de Bourgogne*, Musée des Beaux-Arts de Dijon, Dijon, 2003, p. 2-3).

²⁸³ Il s'agit de la plate tombe de Jean de Balenou, chevalier, décédé le 27 août 1309. Transcription de l'inscription funéraire selon Pierre Palliot : « (petite croix) + CI GIST MESSIRE JEHAN / DE BALENOU CHEVALIERS QUI TRESPASSA LE MERCREDI APRES / LA FESTE SAINT BERTHOLEMIER / AU MOIS DAOUST EN LAN DE GRACE M CCC IX DEX AIT LARME AMEN » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 58).

respectivement en 1337 et 1391, ont eu le privilège de pouvoir être inhumés dans le prestigieux espace de la Sainte-Chapelle.

L'aristocratie féodale a très vite été attirée par ce lieu. Outre Jean de Balenou, deux influentes familles se partagèrent le lieu au XIV^e siècle. Citons d'abord Geoffroy de Blaisy, sire de Mauvilly, qui en 1336 fonde une chapellenie en l'honneur de la Vierge et de saint Georges dans la « chapelotte » qu'il avait établie dans la chapelle ducale²⁸⁴. Après y avoir inhumé sa première épouse, Isabelle de Proigny décédée en 1351²⁸⁵, il s'y fit inhumer en 1362 en compagnie de sa seconde femme Jeanne de Rupt²⁸⁶. Sa fille, Isabelle de Blaisy, fit d'ailleurs de même en 1381²⁸⁷.

La famille de Saulx a également laissé son empreinte dans cet édifice. Jeanne d'Arc-sur-Tille, épouse d'Eudes de Saulx, fonde en 1375 une chapellenie à l'autel Saint-Jean-Baptiste, situé derrière le maître autel²⁸⁸. Profitant de cette fondation mais aussi du fait qu'elle était la sœur d'Henri d'Arc, premier doyen à être inhumé dans l'église, elle put établir sa sépulture et celle de son mari décédé avant elle dans sa chapelle familiale²⁸⁹. Cela permit à son fils, Thomas de Saulx, dit le Loup, d'être lui-même enterré au même endroit²⁹⁰.

À l'exception des églises urbaines, les collégiales rurales fondées par des membres de l'aristocratie féodale n'ont pas un grand succès funéraire. Le meilleur exemple nous est fourni par la collégiale de Saulx²⁹¹. Fondée en 1197 par Guy de Saulx dans l'enceinte même de la forteresse seigneuriale pour le repos de son âme et de toute sa famille²⁹², la collégiale de Saulx n'abritera qu'une seule sépulture, celle de Guillaume, sire de Saulx, décédé en 1286²⁹³. Ce dernier est le seul des 21 membres de la famille de Saulx dont nous connaissons le lieu de sépulture à reposer à la

²⁸⁴ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 275

²⁸⁵ Transcription de l'inscription funéraire selon Pierre Palliot : « (petite croix) + CI GIS DAMOISELLE YSABEL / DE PRAINGEY QUI FUT FEMME DE MESSIRE IOFFROY / DE BLAISEY CHL ET TRESPASSA / LAN DE GRACE MIL CCC L ET UNG LE JOUR DE LA CHANDELEUR PRIEZ POR LI » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *Op. Cit.*, pl. 131).

²⁸⁶ Transcription de l'inscription funéraire selon Pierre Palliot : « (fleur de lys) + CI GIT MESSI/RES IOFFROY DE BLAISEY SIRE DE MAUVOILLEY CHEVALIERS QUI TRESPASSA LAN / MIL CCC LXII ; CI GIT MADAME IEHANNE DE RUP SA FEMME QUI TRESPASSA LAN MIL CCC LVIII LOU X IOUR DOCTAMBRE PRIEZ POUR LI AMEN » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 137).

²⁸⁷ Transcription de l'inscription funéraire selon Pierre Palliot : « (petite croix) + CI GIT YSABEAU DE BLAISY FILLE FEU MOSS IOSFROY DE BLAISY ET FEMME HUOT DE SOIGNY LAQUELLE / TRESPASSA LAN MIL CCC IIII XX ET UNG LE SAMEDI LA TOUSSAINT DIEUS AIT LARME DE LI » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *Op. Cit.*, pl.143).

²⁸⁸ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 275

²⁸⁹ MARCOUX (R.), « Les sépultures de la maison de Saulx... », *op. cit.*, p. 337-338.

²⁹⁰ Transcription de l'inscription funéraire selon Pierre Palliot : « (petite croix) + CI DESSOUS GIST THOMAS / DE SAUZ DIT LE LOUP QUI FUT SIRE DE VANTOUS ET / TRESPASSA DE CE MONDE / EN LAUTRE LAN DE GRACE M CCC IIII XX XXIII DE SEPTEMBRE PRIEZ DIEU POUR LY » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 143 ; PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière... op. cit.*, tome II, p. 431).

²⁹¹ Saulx-le-Duc, cton d'Is-sur-Tille, arrt de Dijon (21).

²⁹² « *Pro salute animae meae, et patris et matris meae omniumque praedecessorum meorum, et Elizabeth uxoris meae filiorumque meorum* » (cf CHIFFLET (P.-F.), « *Sancti Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum* » (1^{ère} Ed. 1660), in MIGNE (J.-P.), *Patrologia latina*, tome 185, 1879).

²⁹³ La plate tombe de Guillaume se trouve aujourd'hui dressée contre le mur d'entrée à l'intérieur de l'église de Saulx-le-Duc. Elle a certainement été déplacée lors de la destruction de la collégiale.

collégiale seigneuriale. La plupart des membres de cette famille ont opté pour le prieuré de Bonvaux, l'église des Cordeliers de Dijon ou la Sainte-Chapelle de Dijon. Même si la fondation d'une collégiale apporte beaucoup à la stratégie mémorielle de la famille, il faut reconnaître l'intérêt très limité que lui ont porté ses successeurs. Ces derniers ont préféré la proximité et l'intercession d'une communauté ou le prestige de la chapelle ducale au détriment de la collégiale familiale.

L'ouverture des églises aux sépultures *ad ecclesiam* a lieu entre 1250 et 1399. Les défunts inhumés avant 1250 avaient relativement peu de choix. Les abbayes bénédictines puis cisterciennes étaient les seules églises à accepter d'abriter les dépouilles laïques puis ecclésiastiques. L'essor au XIII^e siècle de nombreuses communautés monastiques et l'ouverture progressive des églises paroissiales mettent les églises en concurrence. Au final, celui qui a les moyens d'assumer une sépulture de prestige pour le salut de son âme a l'embaras du choix quant à sa dernière demeure.

3. Vers une standardisation du monument funéraire

L'expansion du marché funéraire n'impacte pas que les églises susceptibles d'abriter la sépulture. La démocratisation de l'inhumation *ad ecclesiam* engendre une explosion de la demande de monuments funéraires. Ce corpus révèle que l'on a produit, entre 1250 et 1399, au minimum 8 fois plus de monuments qu'entre 1100 et 1250. Pour répondre à une telle demande, l'Église comme les artisans tombiers ont dû s'adapter.

D'un point de vue typologique, le monument funéraire médiéval connaît une nette évolution à compter des années 1230-1250. Les tombeaux monumentaux ne sont plus utilisés aux XIII^e et XIV^e siècles. Entre 1250 et 1399, ce corpus rassemble seulement 34 gisants pour 249 plates tombes. Seule la pierre en bâtière d'Anseau de Duesme († 1314) vient rompre cette monotonie. Le triomphe du gisant que ressent Xavier Dectot lors de la grande commande de Saint-Denis vers 1260 est donc relatif²⁹⁴. La seconde moitié du XIII^e siècle connaît surtout l'avènement de la plate tombe.

Cette normalisation du monument funéraire trouve deux explications. La première repose sur l'encombrement des édifices religieux. La multiplication des sépultures *ad ecclesiam* ne doit pas nuire au culte. En cela la plate tombe répond parfaitement au problème. Ses dimensions réduites,

²⁹⁴ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 27.

son aisance à s'intégrer au pavement et sa facilité de mise en œuvre en font le monument idéal²⁹⁵. Son faible coût en comparaison avec le travail que nécessite un gisant permet la diffusion de cette nouvelle forme de sculpture funéraire dans de nouvelles couches de la société.

La deuxième raison de cette normalisation du monument funéraire résulte d'une mutation des mentalités médiévales. La dalle funéraire et plus encore le gisant offrent l'opportunité de se faire représenter. Les 284 monuments recensés entre 1250 et 1399 regroupent au total 239 effigies funéraires. L'aristocratie féodale opte donc massivement pour le portrait en pied. Cette notion de portrait doit toutefois être relativisée. Il est social avant d'être physique. Mais il représente l'homme, la femme, le laïc, le religieux.... Cela permet à chacun de s'identifier pleinement.

L'ouverture du marché funéraire assure donc à chacun la possibilité de laisser son effigie dans la pierre. Le gisant reste toutefois l'apanage des grands du duché. Parmi la liste des défunts figurent les noms de grandes familles. Au-delà des proches des ducs, on distingue parmi les défunts inhumés sous des gisants des Montaigu-Sombernon, des Grancey, des Vergy.... Quelques petits seigneurs locaux peuvent également s'offrir le luxe de se faire sculpter un gisant. À la différence des premiers, ceux-ci ne sont souvent pas établis dans de prestigieux édifices religieux, mais dans leur église paroissiale. Guillaume et Jean de Brazey, décédés en 1302 et 1305 seront inhumés dans leur église paroissiale respective. Les ecclésiastiques semblent n'avoir que peu recours au gisant. Ils ne sont que 5 à en bénéficier et tous sont évêques²⁹⁶.

La plate tombe est de loin le monument funéraire le plus consensuel. Laïcs comme ecclésiastiques y ont largement recours. Par leur statut, les membres de l'aristocratie ducale optent massivement pour le gisant. Ils ne peuvent s'abaisser à recourir au monument du « peuple ». La plate tombe de Jeanne de France et de Jeanne de Bourgogne établie dans la chapelle des ducs à l'abbaye de Fontenay est ainsi une exception à la tradition ducale. La réalisation du monument, sans doute postérieure à 1360, date de la mort de Jeanne de Bourgogne, intervient dans un contexte politique et social troublé pour le duché avec la mort en 1361 de Philippe de Rouvres, dernier duc capétien de Bourgogne. La famille ducale, perturbée dans sa succession, a peut-être négligé les sépultures de Fontenay. Un second exemple de plate tombe ducale se trouve également dans cette abbaye. Cousine germaine du roi d'Angleterre et seconde épouse de Dreux de Mello²⁹⁷, Eustachie de Lusignan inhumée en 1270 a bénéficié d'une plate tombe. Cette dernière était cependant de très bonne

²⁹⁵ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 50.

²⁹⁶ Bien que très incomplète pour la Bourgogne, la liste des gisants d'évêques dressée par Jean-Vincent Jourd'heuil laisse imaginer la perte du mobilier funéraire concernant les grands prélats (cf JOURD'HEUIL (J.-V.), *La mort et la sépulture des évêques... op. cit.*, p. 1003-1004).

²⁹⁷ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 191.

facture. Elle était faite de marbre noir sur lequel l'effigie comme l'inscription funéraire étaient constituées d'incrustations de métal cuivreux²⁹⁸.

4. Les lieux de sépulture : une remise en question de la quête du lieu saint

L'envahissement des édifices religieux par les monuments induit une spatialisation funéraire complexe. Même si l'édifice abbatial est grand, l'intégration des 29 pierres tombales recensées entre 1250 et 1399 à Saint-Bénigne de Dijon ne doit pas passer inaperçue. Il en va de même pour les petites églises paroissiales d'Arceau, de Blaisy-Haut ou de Vandenesse-en-Auxois qui ont accueilli dans cette même période 4 plates tombes. Toute la question est donc de savoir ce qui régit l'emplacement de la sépulture et *a fortiori* du monument qui l'identifie. Deux paramètres sont à prendre en compte et à confronter. Il y a d'abord le statut du défunt. L'ouverture du marché funéraire amène à s'interroger sur l'existence ou non d'une répartition sociale des sépultures dans l'espace ecclésial. L'organisation architecturale de l'édifice induit aussi de différencier les églises en fonction de leur statut.

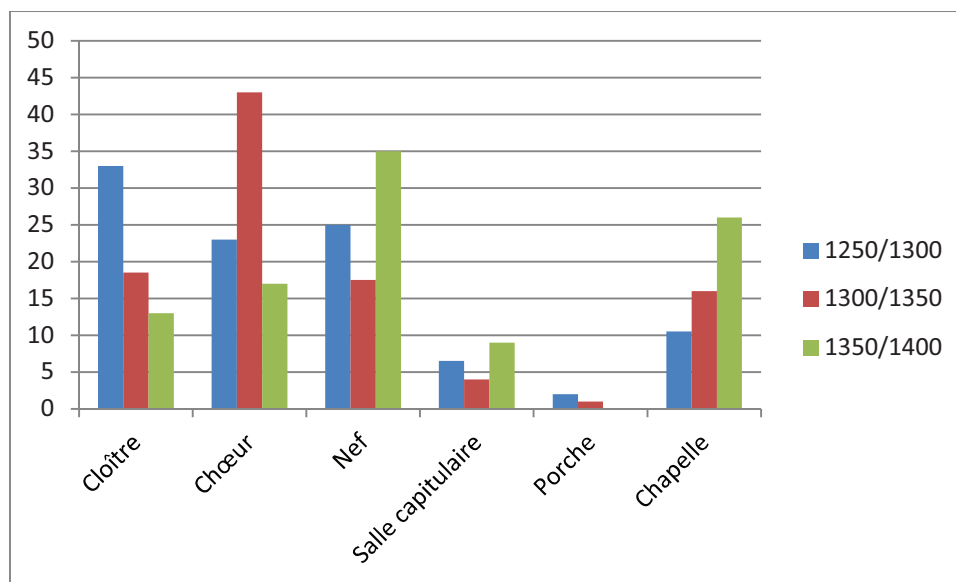


Figure 8 : Diagramme de répartition des sépultures dans les différents lieux de l'église.

²⁹⁸ Cette indication sur la nature du métal est fournie par l'abbé Jean-Baptiste Corbolin qui, constate qu'elle « a reçu des incrustations en bronze qui ont disparu depuis longtemps » (cf CORBOLIN (J.-B.), *Monographie de l'Abbaye de Fontenay, seconde fille de Clairvaux, canton de Montbard*, Cîteaux, 1882, p. 30.

Par la présence d'un cloître et d'une salle capitulaire, les cathédrales et les abbayes proposent une panoplie de lieux propices à l'inhumation plus étendue. Aussi, l'extension de la sépulture *ad ecclesiam* à l'ensemble des édifices religieux empêche une étude globale et impose la prise en compte du statut de l'église dans la localisation de l'implantation du monument funéraire (fig. 8 ci-dessus).

a) *L'inhumation hors de l'église*

En plus de bénéficier d'une grande variabilité dans le statut des défunts qu'elles accueillent, les abbayes, les collégiales et les cathédrales²⁹⁹ se distinguent des autres édifices par un large ensemble de lieux propices à l'inhumation privilégiée.

Le cloître

Parmi les lieux extérieurs à l'édifice ecclésial, le cloître est celui qui accueille le plus de sépultures. Tout type d'édifice confondu, il regroupe 15 % des monuments funéraires recensés entre 1250 et 1399 (fig. 8 ci-dessus). Il faut cependant se placer à l'échelle de l'abbaye pour comprendre l'attractivité du lieu et mettre en évidence une grande disparité selon les communautés.

Sollicitées très tôt pour accueillir des sépultures, l'abbaye bénédictine Saint-Bénigne et l'abbaye cistercienne de Cîteaux peuvent s'appuyer sur leur passé pour justifier des lieux d'inhumations disponibles. Elles sont ainsi toujours réticentes à accueillir des dépouilles laïques dans l'église même. À Cîteaux, il faut attendre le milieu du XIV^e siècle pour que l'inhumation de laïcs dans la nef se généralise (Annexe V, fig. 2, p. 320). C'est pire à Saint-Bénigne où les sépultures laïques comme ecclésiastiques sont cantonnées au cloître. Au XIV^e siècle, rares sont les laïcs autorisés à être inhumés dans l'église abbatiale. Parmi les privilégiés, on peut citer le grand abbé Hugues d'Arc inhumé en 1300 « dans le chœur au milieu devant le balustre »³⁰⁰, Thomas d'Arc, enseveli dans une des chapelles de l'église³⁰¹ et Wladislas enterré en 1388 dans la nef de Saint-Bénigne³⁰². L'occupation

²⁹⁹ La faible connaissance des monuments funéraires établis dans les cathédrales bourguignonnes entre 1250 et 1399 empêche toute analyse concernant ces édifices.

³⁰⁰ BnF, manuscrit français 20891, f° 192.

³⁰¹ Pierre Palliot mentionne au bas de son dessin que cette dalle se trouvait à son passage dans l'église « dans la nef sous la première arcade de l'aile droite » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 130). Cependant, l'inscription funéraire rapportée par ce même Palliot précise que le défunt avait fondé et doté une chapelle de l'église : « (petite croix) + ANNO DNI M CCC QUINQUA GESIMO XII DIE MENSIS APRILIS POST PASCHA OBIIT VIR RELIGIOSUS FRATER / THOMAS DE ARCULEYO CAMERARIUS / HUIUS MONAST AC FUNDATOR ET DOTATOR HUIUS CAPELLA AIA REQESCAT IN PACE AMEN ». Cette dalle se trouvait peut-être à l'origine dans

du cloître de Saint-Bénigne révèle un positionnement chronologique des sépultures. À une exception près, toutes les inhumations recensées dans le cloître avant 1317 sont concentrées dans la galerie orientale de ce dernier. Laïcs et ecclésiastiques se côtoient et sont enterrés dans ce même espace. Entre 1317 et 1333, les inhumations se poursuivent dans le cloître, mais cette fois dans l'aile occidentale. C'est peut-être un encombrement de l'aile est qui a conduit à ouvrir une nouvelle aile à l'inhumation. Le milieu et la fin du XIV^e siècle se caractérisent à Saint-Bénigne par une désorganisation spatiale de l'inhumation. Le cloître reste le lieu de sépulture privilégié mais les galeries choisies ne semblent plus avoir d'importance. On recense ainsi 3 tombes dans l'aile ouest, 3 dans l'aile sud, 2 dans l'aile nord et 2 dans l'aile est.

Il n'y a donc plus de règles pour la spatialisation des sépultures dans les abbayes bourguignonnes. Chaque communauté semble libre d'inhumer les défunts où elle le veut. C'est particulièrement vrai pour les abbayes cisterciennes.

Cette concentration de sépultures au sein du cloître ne trouve pas d'équivalent dans les autres abbayes bourguignonnes. L'abbaye de Fontenay bien documentée révèle une occupation plus lâche du lieu. On dénombre entre 1250 et 1399 seulement 5 sépultures dans le cloître pour 11 dans l'église abbatiale (5 dans le chœur et 6 dans la nef) (Annexe V, fig. 1, p. 319). À l'abbaye de Theuley, Pierre Palliot recense 4 monuments dans le cloître pour 6 dans le chœur. Seul le monument de Marguerite de Dampierre se démarque en étant positionné « à l'entrée de l'église près de la grande porte »³⁰³. Enfin, l'abbaye de La Bussière fait un peu office d'exception car le cloître n'est absolument pas encombré de tombes. Parmi les 19 monuments connus, seule la dalle funéraire de Guy de Saffres, décédé en 1305, est mentionnée dans ce lieu. Les autres défunts sont répartis entre la salle capitulaire et l'église abbatiale.

Les cloîtres des couvents mendiants abritent également de nombreuses sépultures. Celui des Cordeliers de Dijon concentre 12 des 25 sépultures recensées entre 1245 et 1399. À l'exception de 3 plates tombes de religieux inhumés entre 1332 et 1360, tous les monuments concernés recouvrent

sa chapelle et a été déplacée dans la nef de l'église. Mais on peut aussi envisager qu'elle ait été placée non pas dans, mais devant la chapelle qui pouvait alors se trouver dans le bas-côté droit sous la première arcade.

³⁰² On peut être surpris de la faveur accordée à ce personnage qui se défroqua deux fois pour tenter de prendre le trône de Pologne. Cette sépulture de prestige s'explique plus certainement par l'important don (2500 florins) qu'il a fait à l'abbaye que par son statut ducal (cf DUMAY (G.), « Epigraphie bourguignonne... », *op. cit.*, p. 65).

³⁰³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 81.

des membres de l'aristocratie féodale inhumés en 1245 et 1309³⁰⁴. Et 4 de ces 9 dalles recouvrent des membres de la famille Pèlerin, à l'initiative de l'installation des frères mineurs³⁰⁵. La présence dans le cloître de nombreuses sépultures de cette famille révèle un choix familial pour ce lieu d'inhumation. De plus, la forte présence de sépultures antérieures à 1300 indique que l'église conventuelle n'était certainement pas achevée au moment des premières demandes de sépultures. Arrivés en 1243, les franciscains ont accueilli leur première dépouille laïque à peine deux ans après leur installation. La première sépulture mentionnée dans l'église conventuelle concerne une dame de Parrigné (c'est-à-dire Perrigny) inhumée en 1277 dans la chapelle Notre-Dame³⁰⁶. Les travaux de l'église, et *a fortiori* de cette chapelle, étaient donc suffisamment avancés à cette date pour accueillir les premières sépultures³⁰⁷. Béatrice d'Echevannes, décédée en 1288, semble la première défunte à être enterrée au sein même de l'église conventuelle. La mention manuscrite de Pierre Palliot et le plan du Père Claude-François Lachère (Plan église) s'accordent sur sa localisation « dans le chœur près du ballustre »³⁰⁸.

L'achèvement de l'église des Cordeliers, sans doute vers la fin du XIII^e siècle, engendre donc une modification des pratiques funéraires³⁰⁹. À l'exception de la famille Pèlerin dont les sépultures sont regroupées dans le cloître, les défunts du XIV^e siècle préfèrent accéder à l'église. Seules quelques rares religieux comme le chanoine Martin de Pasqs optent encore pour le cloître. Les couvents Mendiants ouvrent dès leur fondation les portes de leur église. On peut ainsi imaginer que la possibilité de reposer au sein même d'une église influence au moins autant que l'idéal de vie apostolique des frères prêcheurs dans le choix du lieu d'inhumation. La visibilité d'une sépulture, qui permet une plus grande commémoration temporelle, est beaucoup plus importante lorsque la dalle se situe dans la nef d'une église fréquentée que dans un cloître pourtant régulièrement ouvert aux laïcs. Si on inhume des laïcs dans le cloître, c'est sans doute une preuve qu'il était ouvert plus souvent que lors des grandes fêtes chrétiennes. En outre, les franciscains n'ont pas de clôture. S'ils peuvent sortir, les laïcs doivent pouvoir aussi entrer.

³⁰⁴ Les personnages concernés se nomment Martin de Pasqs, inhumé en 1332, Monins de Courcelles, inhumé en 1359 et André de Poiseux, inhumé en 1360 (cf BM de Dijon, Ms 1972, 2^{ème} partie, folios 70, 62 et 68).

³⁰⁵ La plate tombe de Jean, jeune fils de Pierre de Mailly, seigneur de Longeault fait un peu office d'exception au sein de ces sépultures familiales.

³⁰⁶ BM de Dijon, Ms 1972, 2^{ème} partie, f° 32.

³⁰⁷ Dans son *addenda et corrigenda* du corpus des inscriptions funéraires de Côte d'Or antérieures à 1300, Alain Rauwel balaye à juste titre l'hypothèse farfelue de l'existence de cette chapelle avant l'arrivée des Franciscains. Cette dernière est bien contemporaine de l'église conventuelle construite au XIII^e siècle (cf RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions... », *op. cit.*, p. 67).

³⁰⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 16.

³⁰⁹ Il convient cependant de préciser que l'église des Cordeliers de Dijon n'a été consacrée que le 17 mai 1321 (cf BM de Dijon, Ms 1972, 1^{ère} partie, f° 2).

Lieu de passage et de méditation des moines, le cloître accueille principalement des plates tombes facilement intégrées à son pavement. Toutefois, l'installation de tombeaux monumentaux n'est pas exclue. Le gisant de Robert Damas, vicomte de Chalon mort en 1301, situé « dans le cloître du côté du chapitre dans l'enfoncement de la muraille »³¹⁰, fait cependant office d'exception. L'espace claustral n'est pas adapté à ce genre de monument. Aussi le choix du lieu d'inhumation peut être dicté par le choix du monument funéraire.

L'inhumation dans le cloître dépend de plusieurs facteurs. Celui qui souhaite reposer à Saint-Bénigne de Dijon sait qu'il sera forcément inhumé dans le cloître. Chez les Cordeliers de Dijon, l'inhumation dans le cloître semble à l'origine s'imposer le temps des travaux de construction de l'église conventuelle. À l'inverse, l'inhumation semble plus libre à Fontenay. En réalité, chaque communauté fixe ses propres règles.

La salle capitulaire

La salle capitulaire est le second lieu d'inhumation extérieur à l'église (fig. 8, p. 569). Son attractivité ne trouve cependant pas d'équivalent avec le cloître dans la mesure où ce lieu ne regroupe que 5 % des monuments recensés entre 1250 et 1399. Le succès limité du chapitre sur le plan funéraire s'explique simplement par le fait que les laïcs n'y ont pas accès. Cœur de la vie monastique, la salle est réservée aux membres de la communauté qui s'y réunissent quotidiennement. Le lieu se prête donc mal à la diffusion d'une mémoire. Les abbés, sans doute dans le but de reposer à jamais parmi les leurs, sont nombreux à faire de ce lieu leur dernière demeure. On compte ainsi 7 sépultures abbatiales à Cîteaux, la plus ancienne portant la date de 1280. Toutefois l'attractivité du lieu est très variable selon les communautés. Pour la même période, on n'y compte que 2 mentions de sépultures à Saint-Bénigne et une seule à Fontenay.

Encore une fois, l'abbaye de La Bussière se démarque des autres abbayes. Contre toute attente, et à la différence des abbayes de Sainte-Bénigne, de Cîteaux et de Fontenay, l'inhumation dans la salle du chapitre n'est ici pas uniquement réservée aux abbés. Parmi les 11 monuments recensés dans ce lieu entre 1314 et 1378, seuls 5 recouvrent des abbés. Les 7 autres appartiennent à des membres de l'aristocratie féodale locale où les Drées sont bien représentés avec 4 représentants inhumés entre 1314 et 1349. On peut ainsi citer celle de Guillaumette de Mussy († 1349) « dans le chapitre à main gauche le long des sièges »³¹¹. Cette concentration de sépultures laïques dans la salle capitulaire de La Bussière ne concerne cependant pas les nombreuses sépultures des Somberton-Montaigu, fondateurs de l'abbaye. L'inhumation *ad ecclesiam* semble à La Bussière réservée

³¹⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 36.

³¹¹ *Ibid.*, pl. 98.

prioritairement à cette famille puisque leurs gisants et plates tombes étaient concentrés « dans la chapelle des fondateurs derrière la sacristie »³¹². Pour trouver un monument échappant à cette règle, il faut attendre la fin du XIV^e siècle et le décès de Marguerite de Ventadour, épouse de Miles de Noyers et à ce titre comtesse de Joigny³¹³, inhumée en 1399 « dans le sanctuaire du costé de l'évangile »³¹⁴.

À l'inverse du cloître, la salle capitulaire n'est pas un lieu spécifiquement dédié au passage. Pourtant, elle n'abrite aucun tombeau monumental. À l'exception de La Bussière, la salle capitulaire est exclusivement réservée aux membres de la communauté, et principalement aux abbés. Et comme il n'existe aucun gisant abbatial, il est normal que le lieu ne soit pavé que de plates tombes.

b) *L'inhumation ad ecclesiam*

À compter du milieu du XIII^e siècle, l'inhumation dans l'église se généralise. Malgré la disparité des édifices et l'absence de données concernant certaines églises, le choix des défunts se porte sur trois lieux : la nef, le chœur, la chapelle privée.

La nef

La nef est généralement le plus vaste espace de l'édifice ecclésial (fig. 8, p. 569). En regard de la surface disponible, force est de constater que le lieu n'abrite pas la plus forte concentration de monuments funéraires. Rassemblant seulement 21,5 % des monuments funéraires localisés entre 1250 et 1399, les nefs des églises regroupent autant de monuments que le cloître. Cette comparaison révèle que la nef est à l'origine choisie par défaut quel que soit le statut de l'église. Le rapport entre le faible nombre de cloîtres (en regard du nombre d'églises en Bourgogne) et le pourcentage de monuments recensés dans chaque lieu est parlant. Pour la seconde moitié du XIII^e siècle, il y a même plus de monuments établis dans le cloître que dans la nef (fig. 8, p. 569). Il faut attendre la seconde moitié du XIV^e siècle pour voir les chiffres s'inverser.

Ce constat général cache cependant de grandes disparités car le statut de l'église influence nécessairement sur la spatialisation des sépultures. Le passage en revue des monuments concentrés dans le cloître avait mis en avant cette réticence des communautés religieuses à inhumer dans leur

³¹² Cette mention manuscrite se retrouve au bas de tous les relevés des sépultures de la famille.

³¹³ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 209.

³¹⁴ Mention manuscrite de Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 153).

église. À Saint-Bénigne de Dijon comme à Cîteaux, il n'y a aucune sépulture monumentale attestée dans la nef avant le début du XIV^e siècle. Elles sont concentrées soit à l'extérieur de l'édifice, dans la salle capitulaire ou le cloître, soit dans le chœur. L'abbaye de Fontenay échappe toutefois à la règle puisque certains abbés se font inhumés dès la seconde moitié du XII^e siècle dans la nef de leur abbatale.

L'édifice bien documenté des Cordeliers de Dijon révèle qu'après le cloître, la nef est le deuxième espace le plus sollicité pour les inhumations. Parmi les 68 tombes médiévales et modernes relevées par le père Claude-François Lachère dans la nef, on recense 11 sépultures antérieures à 1399. La plus ancienne est celle du chevalier Jean de Fontaines, inhumé en 1287 (n° 42 dans la nef du plan, annexe VI, fig. 5, p. 346). La chronologie des inhumations au sein du couvent révèle toutefois que la nef n'est que le troisième lieu choisi. Outre le cloître, la plus ancienne sépulture *ad ecclesiam* recensée dans l'église est celle d'une dame de Perrigny inhumée en 1277 dans la chapelle Notre-Dame (n° 11 de la chapelle Notre-Dame, annexe VI, fig. 5, p. 346). Dix ans se sont écoulés entre la première inhumation dans l'église et la première dans la nef. Cette difficulté à accéder au chœur du couvent mendiant se retrouve chez les Cordeliers de Châtillon où les 3 sépultures antérieures à 1299 recensées sont localisées par Pierre Palliot comme par le père Claude-François Lachère « dans la nef devant le balustre du chœur »³¹⁵.

Du point de vue du statut des défunts, les cas de figure varient également d'une abbaye à l'autre. À Saint-Bénigne de Dijon, seuls quelques religieux, moines et abbés, sont inhumés dans la nef. À Cîteaux, l'église s'ouvre dès 1303 aux laïcs avec la sépulture de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny inhumé dans le bras nord du transept³¹⁶. Avec 4 défunts enterrés dans l'église, la famille Champdivers contribuera également largement à l'inhumation de laïcs au sein des travées abbatiales³¹⁷. C'est cependant chez les Cordeliers de Dijon que la part de laïcs inhumés dans la nef est la plus importante. À l'exception des frères Marcilly, toutes les inhumations relevées dans l'église par le père Claude-François Lachère avant 1399 concernent des laïcs. Les rares défunts ecclésiastiques recensés sont inhumés dans le cloître.

En dehors du cadre abbatial, il est difficile d'obtenir des certitudes quant à l'emplacement exact des sépultures dans l'église. Malgré l'absence de preuves archéologiques, les rares indications qui nous sont parvenues indiquent une différenciation entre l'inhumation dans la nef et dans le

³¹⁵ BM de Dijon, Ms 1972, f° 191 ; VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 83.

³¹⁶ DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 307.

³¹⁷ Parmi les défunts de cette famille inhumés à Cîteaux, on compte Guillaume de Champdivers († 1334), médecin du duc de Bourgogne et de Cîteaux ; Pierre de Champdivers († 1351) et son épouse Perennette († 1349), bourgeois de Dijon, Guillaume de Champdivers († 1338), fils des précédents (cf DAMONGEOT (M.-F.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 307).

chœur. Pour toutes les églises dépourvues de bâtiments extérieurs susceptibles d'accueillir des sépultures, la nef s'avère être un bon compromis pour une inhumation de prestige. Les églises paroissiales et priorales concentrent de nombreux monuments dans cet espace. À l'église Saint-Pierre d'Arceau, les quatre tombes de la famille d'Arceau sont concentrées dans la nef et vraisemblablement côte à côte, deux à gauche, deux à droite³¹⁸. À Notre-Dame de Premières, à l'exception de la tombe de Martel localisée dans la chapelle Saint-Eloi (chapelle sud de l'église paroissiale), les autres tombes sont concentrées les unes derrière les autres dans la nef³¹⁹. La présence au centre de la nef l'église Notre-Dame de Premières de la pierre en bâtière d'Anseau de Duesme indique que la disposition d'une tombe en élévation devait quand même gêner quelque peu les fidèles. Mais ces derniers avaient pris l'habitude de circuler entre les monuments, comme nous le faisons aujourd'hui dans nos cimetières.

Le chœur

À lui seul, le chœur abrite 35 % des monuments funéraires localisés. Cet envahissement du sanctuaire révèle l'intérêt pour l'aristocratie féodale d'inhumer ses membres au plus près de l'autel. Toutefois, une inhumation si prestigieuse ne s'obtient pas facilement et le statut de l'édifice choisi comme dernière demeure influe beaucoup sur la possibilité de reposer dans le chœur.

Les abbayes sont particulièrement réticentes à inhumer laïcs comme ecclésiastiques dans leurs sanctuaires. À Cîteaux, alors que le chœur fut accessible très tôt aux grands prélats (abbés, évêques et papes), on recense seulement 2 sépultures dans le chœur entre 1250 et 1399. La première concerne Robert de Pontigny, abbé de Cîteaux et Cardinal, inhumé en 1305 dans le chœur du côté de l'épître. La seconde est celle de Robert de Bourgogne († 1334), comte de Tonnerre, dont le gisant était à proximité de celui de l'abbé dans le chœur du côté de l'épître. Cette absence de sépulture dans le chœur se vérifie à Saint-Bénigne de Dijon. Seul Hugues d'Arc, le plus célèbre abbé de la période a eu le privilège de reposer « dans le chœur au milieu devant le balustre du grand autel »³²⁰ avant le XV^e siècle.

Il n'y a pas que chez les Bénédictins et les Cisterciens que les sépultures dans le chœur se font rares. Les relevés effectués chez les Cordeliers de Dijon et de Châtillon révèlent l'absence de

³¹⁸ Amies d'Arceau († 1297) était inhumé « dans la nef à main gauche », Guyot de Perrigny († 1339) était inhumé « dans la nef à main gauche contre la muraille », Huguenin d'Arceau († 1296) était inhumé dans la nef contre le mur à droite et Simone d'Arceau († 1325) était inhumée « dans la nef à main droite ».

³¹⁹ Avant d'être relevées, les plates tombes de cette église étaient alignées les unes derrière les autres au centre de la nef. Même si l'absence de sources ne permet pas de confirmer cette disposition médiévale, les relevés effectués par Pierre Palliot attestent que les monuments étaient déjà à cette place au milieu du XVII^e siècle (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 76 et 136).

³²⁰ BnF, Ms fr 20891, f° 192.

tombes dans cet espace. De la quinzaine de tombes recensées avant 1399 dans l'édifice dijonnais, seules trois sont mentionnées dans le chœur. La première est celle de Béatrice d'Echevannes, fille de Gilles de Vérones inhumée en 1288 « dans le chœur près du balustre » (numéro 11 du chœur, annexe VI, fig. 5, p. 346)³²¹. La seconde, celle de Pierre de Vergy était située « dans le chœur devant la porte de la sacristie »³²². La plus importante et la plus imposante est incontestablement le gisant à double effigie de Jeanne de Savoie et de Jeanne de Bourgogne située au milieu du chœur de l'église des Cordeliers (n° 10 du plan de Lachère, annexe VI, fig. 5, p. 346)³²³.

Toutes les abbayes ne semblent cependant pas aussi restrictives du point de vue du chœur. À Theuley, 5 des 6 monuments funéraires que mentionne Pierre Palliot sont localisés dans le chœur³²⁴. À l'exception de la plate tombe de l'abbé Gui de Chaudenay († 1343), il s'agit à chaque fois de sépultures seigneuriales. À l'abbaye de Fontenay, bien documentée sur le plan funéraire, on retrouve cette configuration puisque 5 des 18 sépultures recensées entre 1250 et 1399 sont situées dans le chœur. Parmi les défunts privilégiés, on compte trois abbés, Raoul II, 17^e abbé, Guillaume de Montbard 21^e abbé et Roger, 24^e abbé³²⁵. Les deux autres concernent des défunts laïcs appartenant à la famille de Mello³²⁶.

L'inhumation dans le chœur concerne aussi et surtout les petites églises paroissiales et rurales. Elles regroupent à elles seules la moitié des mentions de sépultures dans ou à proximité du chœur. Il faut cependant rester prudent. L'absence de sources fiables empêche d'obtenir des chiffres aussi précis et sûrs que pour les abbayes. Les mentions de Pierre Palliot, qui a nécessairement vu des monuments encore en place dans les édifices qu'il a visités, révèlent toutefois une forte concentration de plates tombes dans ou devant le chœur. Pour l'église paroissiale de La Madeleine de Layer, il recense 3 des 4 sépultures seigneuriales à proximité du chœur. Alors qu'il mentionne les deux plates tombes des Raoul Chaisot de Layer respectivement décédés en 1292 et 1303 « dans le milieu du chœur »³²⁷, il situe celle de Perenotte « devant le balustre du chœur au milieu »³²⁸.

Dans l'église plus que dans l'abbaye, l'emplacement du monument est donné par des points de repères visuels (autels, murs, balustre...). Souvent, la frontière entre le chœur et la nef est peu évidente. L'absence d'une limite claire comme un jubé dans les petites églises paroissiales comme dans les prieurés complique la tâche. C'est le cas à Til-Châtel pour laquelle Pierre Palliot localise les

³²¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 98.

³²² *Ibid.* pl. 90.

³²³ Ce tombeau fut fortement endommagé lors de l'effondrement d'une partie de la voûte de l'église en 1650. (cf BM de Dijon, Ms 1972, f° 23).

³²⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 22, 66, 111, 140 ; ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 729.

³²⁵ BM de Châtillon-sur-Seine, ms n°6, f° 171.

³²⁶ BOURGEOIS (P.), *L'abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 190-193.

³²⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 19 et 42.

³²⁸ *Ibid.*, pl. 51.

plates tombes seigneuriales « sous les cloches »³²⁹. Le clocher se trouvant à la croisée du transept, (Annexe V, fig. 34, p. 331) on aurait tendance à penser que les sépultures des 5 membres de la famille inhumés dans l'église entre 1239 et 1295 étaient situées devant le chœur. Toutefois, Pierre Palliot précise au bas du dessin de Marie de Joinville († 1263), femme de Jean de Til-Châtel († 1274), que sa plate tombe était située « sous les cloches au milieu du chœur »³³⁰.

La concentration de monuments funéraires dans le chœur se retrouve dans une vingtaine d'églises paroissiales différentes. Mais au-delà du nombre d'édifices concernés, cette facilité d'accès au chœur de l'église paroissiale se vérifie aussi par le nombre de monuments concernés pour un même édifice. Ainsi, on recense au prieuré de Bonvaux, pour les XIII^e et XIV^e siècles, la plus forte concentration de monuments dans le chœur. Ce dernier regroupe 7 des 8 plates tombes établies dans l'édifice entre 1270 et 1351. Seul Calon de Saulx († 1270), le premier à être inhumé dans le prieuré, n'est pas concerné par cette règle puisque sa dalle funéraire a toujours été vue dans la chapelle Sainte-Catherine³³¹.

L'ouverture parfois précoce du chœur à la sépulture se fait au détriment de la nef, moins attractive, car plus éloignée du lieu saint. Il y a en quelque sorte deux poids deux mesures. Les églises où l'on recense très tôt des sépultures dans le chœur ont une nef dégagée de tout monument. C'est le cas dans l'église Saint-Brice de Tarsul où les trois plates tombes des membres de la famille de Saulx sont concentrées « au pied du grand autel »³³². À l'inverse, l'accumulation de monuments devant le chœur révèle l'indisponibilité du lieu pour l'inhumation. On se souvient ainsi que toutes les tombes des seigneurs d'Arceau sont concentrées dans la nef à l'entrée du chœur.

En comparaison avec la nef, l'encombrement du chœur est beaucoup plus important. Envahissement n'est pas un vain mot car plates tombes et gisants se côtoient autour de l'autel majeur. L'attractivité du lieu est évidemment due à sa sacralité. La présence de tombes au pied d'autres autels, en particulier dans les chapelles latérales, révèle que le chœur n'a pas le monopole des retombées spirituelles liées à la présence des reliques et à la célébration eucharistique.

La chapelle privée

Certains fidèles entendent disposer d'un espace privé en se faisant inhumer dans une chapelle. Ils se retrouvent ainsi à l'écart des autres sépultures du chœur ou de la nef. Entre 1250 et

³²⁹ Nous faisons ici référence aux mentions manuscrites de Pierre Palliot (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 1, 2, 4 et 11).

³³⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 4.

³³¹ *Ibid.*, pl. 9.

³³² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 17, 30 et 85.

1399, ce mode d'inhumation représente 17,5 % des monuments localisés (fig. 8, p. 569). Rares dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les sépultures dans les chapelles se multiplient au siècle suivant pour rassembler le quart des monuments localisés à la fin du siècle.

À l'origine, l'établissement d'une sépulture au sein d'une chapelle est un privilège réservé aux fondateurs de l'édifice et à leur famille. À l'abbaye de La Bussière, les tombeaux des Somberton-Montaigu sont concentrés « dans la chapelle des fondateurs derrière la sacristie »³³³. Placée dans le prolongement du transept sud entre l'église et le réfectoire, cette chapelle funéraire n'était pas directement établie au sein même de l'église (Annexe V, fig. 35, p. 332). Elle se composait d'un caveau et d'une salle rectangulaire à voûte basse séparée par des arcs doubleaux en plein cintre³³⁴. Elle était suffisamment grande pour accueillir trois gisants et quatre grandes plates tombes. La construction d'une chapelle funéraire familiale à l'extérieur de l'église est une chose assez rare réservée aux grands édifices religieux. Le plus souvent, cet espace privé se situe dans l'église. À l'abbaye de Fontenay, la chapelle des ducs de Bourgogne qui abrita les dépouilles de Jeanne de France († 1349) et de Jeanne de Bourgogne († 1360), était située dans la seconde travée du collatéral sud de la nef³³⁵. Chez les Cordeliers de Dijon, la chapelle Notre-Dame est implantée à gauche du chœur

Les églises priorales et paroissiales sont concernées par les fondations de chapelles dès le dernier quart du XIII^e siècle. Calon de Saulx, le premier membre de la famille des fondateurs à faire du prieuré sa dernière demeure, fut vraisemblablement inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine³³⁶. À Notre-Dame de Premières, Martel de Mailly fut enterré en 1273 dans la chapelle sud de l'église (actuellement chapelle Saint-Eloi) où il fonda d'ailleurs un autel et trois messes hebdomadaires³³⁷. Cité dès 1241, il est probable que Martel a patronné la construction de l'église actuelle et qu'à ce titre il a obtenu le droit d'y reposer³³⁸.

³³³ Cette mention manuscrite de Pierre Palliot se retrouve au bas de tous les dessins des tombeaux des Somberton-Montaigu (cf ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 692).

³³⁴ FYOT (E.), « L'abbaye de La Bussière », in *Revue de Bourgogne*, Darantière, Dijon, 1925, p. 268.

³³⁵ BOURGEOIS (P.), *L'abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 189.

³³⁶ Contrairement aux autres monuments placés dans le chœur de l'église priorale, sa plate tombe, disposée sur « cinq colonnes élevées de deux pieds et demi » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 9) a toujours été vue dans cette chapelle. Si notre étude a permis de démontrer l'existence de plates tombes en élévation, on peut toutefois se demander si Calon a vraiment été inhumé dans cette chapelle. Rien ne prouve en effet que cette dalle n'ait tout simplement pas été déposée dans cette chapelle dans l'attente de la sépulture du personnage qui n'a peut-être jamais été effective.

³³⁷ Transcription de l'inscription funéraire de Martel de Mailly : « [ANNO . DOMI]NI . M . CC . LXX . III . / MENSE . MAIO . OBIIT . DOMINVS . MERTELLVS . DNS . LONGE . AQ . QVI . DEDIT . HVIC . ALTARI / . X . LB . TRE . ORAT[E . PRO . EO] / QI : TENEBI/T : HVC : RED/ITV : CELEBa/BIT : IBI : T : MISSAS : S/EBDOMAD/IS ».

³³⁸ RAUWEL (A.), « Pour un corpus des inscriptions... », *op. cit.*, p. 70.

Le plus souvent, l'inhumation dans la chapelle résulte de sa fondation par un membre de la famille. L'attractivité d'une église d'un point de vue funéraire se mesure ainsi au nombre de chapelles fondées et au nombre de sépultures qu'elles abritent. La Sainte-Chapelle de Dijon connaît ainsi dès le XIV^e siècle des fondations de chapellenies par de grands seigneurs. On se souvient de Geoffroy de Blaisy, sire de Mauvilly, qui fonde en 1336 une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame et de saint Georges. Cette chapelote³³⁹ décrite par Pierre Palliot comme étant « la chapelle basse dite de Blaisy »³⁴⁰ abritera les sépultures de Geoffroy († 1362), d'Isabelle de Proingey († 1351) et de Jeanne de Rup († 1358) ses deux épouses et d'Isabelle de Blaisy († 1381) sa fille. Cette même église sera l'objet d'une autre fondation de la part d'une famille tout aussi influente. Jeanne d'Arc, dame de Vantoux, épouse d'Eudes de Saulx et surtout sœur d'Henri d'Arc, doyen de l'église, fonde en 1375 une chapellenie à l'autel Saint-Jean-Baptiste, située derrière le maître-autel³⁴¹. Après avoir augmenté en 1383 sa fondation, elle s'y fit inhumer en compagnie de son mari³⁴² et sera rejointe par son fils, Thomas de Saulx, dit « Le Loup », en 1391 enterré sous une plate tombe ornée d'un transi « près du grand autel joignant le ballustre du costé de l'évangile »³⁴³.

Au XIV^e siècle, fonder une chapelle et s'y faire enterrer est une pratique hautement aristocratique. L'observation des défunts concernés révèle qu'ils appartiennent pour les deux-tiers à l'aristocratie féodale. Dans son étude, Marie-Thérèse Caron prétend que la fondation d'une chapellenie concerne surtout de grands seigneurs, proches du duc³⁴⁴. Néanmoins, les exemples qu'elle avance avec Antoine de Toulangeon († 1342), sire de Traves et de La Bastie et surtout maréchal de Bourgogne et de Guillaume de La Trémouille († 1397), comte de Joigny et baron d'Antigny sont trop restrictifs. Le corpus funéraire révèle au contraire que cette pratique funéraire concerne un large public. Les églises les plus prestigieuses nécessairement mieux documentées ne doivent pas faire oublier les nombreuses fondations locales au sein des petites églises paroissiales. Et bien que minoritaires, les ecclésiastiques ne sont pas en reste. Abbés, prieurs et chanoines reprennent également à leur compte cette pratique. Guyes de Drées, abbesse de Saint-Andoche d'Autun est enterrée en 1338 « dans la chapelle joignant la sacristie »³⁴⁵. Pierre de Lixy fut quant à lui inhumé en 1342 « dans la chapelle Sainte-Anne à la croisée main gauche » de l'abbaye de Saint-Seine³⁴⁶. La volonté de reposer dans une chapelle dépasse parfois l'église à laquelle est rattaché le

³³⁹ Nous reprenons ici l'expression de Marie-Thérèse Caron concernant la fondation de Geoffroy de Blaisy (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 275).

³⁴⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 137.

³⁴¹ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 275.

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ Mention manuscrite de Pierre Palliot au bas du relevé de la tombe de Thomas de Saulx (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 149).

³⁴⁴ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 275.

³⁴⁵ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 709.

³⁴⁶ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 120.

défunt. Le chanoine chalonnais Étienne de Sainte-Croix a ainsi choisi d'élire sa sépulture dans la chapelle de l'église de sa paroisse d'origine dans laquelle il a d'ailleurs fondé 4 anniversaires :

Transcription de l'inscription funéraire d'Etienne de Sainte-Croix : (petite croix) + HIC : JACET : DNS : STEPHANUS : DE SANCTA : CRUCE : LICENCIAT : UTROQUE / : IURE : CANONIC : ECLESIAE : CABILONENSIS : ET : BE : MARIE : BELNENSIS : QUI : FUNDAVIT : IN : ISTA : CAPELLA : QUATUOR : ANNIVERSARIA : / : CELEBRANDA : PERPETUO : SINGULIS : DIEBUS : MERCURII / : QUATUOR : TEMPORUM : OBIIT : ANNO : DNI : M : CCC : L : ____

Pour conclure, cette étude des lieux d'inhumations choisis entre le milieu du XIII^e et la fin du XIV^e siècle révèle une forte pénétration des sépultures et des monuments dans l'église. A l'abbaye, l'accessibilité du cloître décroît au profit de la nef et du chœur. Et pour l'église en général, plus que la gestion spatiale imposée par la multiplication des tombes, la proximité de l'autel doit être mise en avant. L'inhumation dans le sanctuaire révèle le pouvoir d'attraction du maître-autel. Les autels « mineurs » sont également fortement prisés comme l'indique le recours de plus en plus fréquent aux chapelles privées.

5. Les attentes du défunt : dépasser les choix funéraires

L'ouverture du marché funéraire offre de nouvelles perspectives pour le défunt. Le choix du lieu d'inhumation, l'iconographie du monument et l'inscription funéraire forment un ensemble de motivations spirituelles et temporelles importantes pour une aristocratie féodale qui cherche à s'affirmer. Aussi, toute la question est de savoir quel est l'équilibre entre la quête du salut de son âme, et ce souci de laisser par la sépulture une trace de son passage sur terre.

a) *La quête du Salut comme motivation explicite*

La quête de l'éternité est une attitude profondément médiévale. Les études menées sur les testaments révèlent en Bourgogne comme ailleurs que les individus sont de plus en plus soucieux au

fil de leur vie quotidienne d'assurer le salut de leur âme³⁴⁷. La possibilité d'échapper au cimetière en bénéficiant d'une sépulture de prestige au sein d'un édifice religieux constitue l'ultime tentative de parvenir à cette finalité. Aussi, le monument médiéval s'avère être un précieux allié pour son dédicataire.

La sépulture est d'abord un lieu d'intercession. Bien qu'elle se fasse en terre consacrée, l'inhumation dans l'église quel que soit son statut se démarque du cimetière par son emplacement privilégié. La multiplication des sépultures dans les chapelles privées ou au pied des autels annexes démontre cependant que ce n'est pas le chœur, mais l'autel qui attire les défunts. L'autel majeur polarise un grand nombre de sépultures. La présence des reliques permet au défunt d'espérer l'intercession des saints nécessaire à sa rédemption. L'autel agit en quelque sorte comme un point de rencontre entre l'ici-bas et l'au-delà³⁴⁸. Les bénéficiaires d'une sépulture de prestige cherchent surtout à occuper une place perpétuelle au cœur de la messe. La célébration de l'office, collectif ou privé, et la récitation des chants et des prières au-dessus de la sépulture sont censés intercéder en faveur du défunt et, par-delà, faciliter l'accession de son âme au paradis. C'est pour cela que le cloître et la salle capitulaire sont également des lieux prisés. Les prières perpétuelles des moines qui déambulent au-dessus des tombes participent positivement à l'intercession pour les défunts.

Placé sur un lieu de passage ou près d'un lieu de prière, le monument funéraire doit être vu et doit susciter le suffrage des vivants. Pour cela, sa composition standardisée facilite sa lecture. La généralisation de l'effigie matérialise le corps du défunt inhumé sous le monument. Il est représenté les yeux ouverts, les mains jointes. L'image délivrée est une anticipation du corps ressuscité³⁴⁹. Le défunt a effectivement besoin des suffrages de la communauté chrétienne qui accueille sa sépulture pour échapper au Purgatoire et attendre sereinement le jour du jugement dernier³⁵⁰. L'ensemble de l'iconographie funéraire de la plate tombe du XIV^e siècle répond à cette attente. La lecture ascensionnelle que nous proposons avec cette représentation du défunt se détachant de la vie terrestre pour s'élever avec le Christ vers les cieux et ce franchissement du seuil de l'ici-bas à l'au-delà est la représentation exacte de l'attente de celui qui se fait inhumer dans l'église³⁵¹.

³⁴⁷ CHEVRIER (G.), « Remarques sur l'évolution du testament dans le duché de Bourgogne du XIV^e siècle à la fin du XVI^e siècle », in *Mémoires pour la Société pour l'Histoire du Droit (...) des anciens pays bourguignons, comtois et romans*, fascicule 17, 1955, p. 119-138.

³⁴⁸ Sur la mise en place de ce système, cf DUVAL (Y.), *Auprès des saints, corps et âmes : l'inhumation ad sanctos dans la chrétienté d'Orient et d'Occident du III^e au VII^e siècle*, Etudes Augustiniennes, Paris, 1988.

³⁴⁹ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 69-74.

³⁵⁰ WALTER-BYNUM (C.), *The Resurrection of the Body in Western Christianity (1200-1336)*, Columbia University Press, New York, 1995.

³⁵¹ Pour plus de détails, se référer p. 489 et suivantes.

Parallèlement à l'iconographie, l'épithèque participe également pleinement à l'accomplissement spirituel du défunt. Contrairement aux longues inscriptions funéraires versifiées du XII^e et de la première moitié du XIII^e siècle, l'épithèque qui se généralise avec l'ouverture du marché funéraire répond à des critères d'efficacité. La très grande majorité des inscriptions datées entre 1250 et 1399 est construite sur le modèle : ci-gît + identité + date de décès + formule déprécatrice.

Transcription de l'inscription funéraire d'Amies d'Arceau inhumé en 1297 dans l'église Saint-Pierre d'Arceau : (petite croix) + CI :: GIT :: MES:. [fleuron] SIREs :: AMIES :: / DACEAU :: CHEVALIERS :: ET :: SIREs :: DOU :: DIT :: LUI :: LI :: QUEx :: TRESPASSA :: DE :: CEST :: SI / ECL :: LOU :: P[remier] :: DIEMOING :: APRES :: / LA TRANSLACION :: SEIN :: NICOLAS :: EN :: ESTE :: LAN :: DE :: NOSTRE :: SOINOUR :: M :: CC :: IIIxx :: ET :: XVII :: PRIEZ :: POR :: LARME :: QUE :: DEX :: LAIT :: AMEN

Même lorsque l'ordre des éléments est inversé³⁵², le spectateur dispose des trois informations décisives à la prière. Il connaît le nom du défunt et sa date de décès qui rend possible l'anniversaire. Et surtout, il est directement invité à prier pour lui à la lecture de la formule déprécatrice. Cette dernière est toujours placée en fin d'inscription, comme si c'était la seule chose à retenir. La démocratisation progressive des inscriptions en langue vulgaire atteste aussi de cette quête du suffrage des vivants puisque seules 107 des 284 épithèques recensées sont en latin. L'aristocratie laïque opte ainsi massivement pour des épithèques en français. Mais l'inhumation au sein d'une communauté impose encore souvent l'usage du latin puisque 85 % des inscriptions latines recensées entre 1250 et 1399 sont gravées sur des monuments établis dans une abbaye, un prieuré ou une collégiale. Aux XIII^e et XIV^e siècles, on choisit donc la langue de son inscription en fonction du public visé afin d'avoir une meilleure efficacité dans les suffrages. Les longues inscriptions latines versifiées ne sont plus utilisées que par quelques grands abbés et lues que par des latinistes réguliers qui fréquentent les églises où ils sont inhumés :

Transcription de l'inscription funéraire l'abbé Nicolas, inhumé en 1262 à Saint-Bénigne de Dijon : HIC . JACET . DOMNUS³⁵³ . NICHOLAUS. MONACHUS . DIVIONENSIS . / CONDAM . /

³⁵² Nous citons en exemple l'inscription funéraire de Jean de Châteauneuf inhumé en 1294 dans l'église de Vandenesse-en-Auxois : « (petite croix) :+ ANNO :: DOMINI :: M :: CC :: NONOG :: QUARTO :: MEN/SE :: IULII :: TERCIO :: KALEND[S] [AUGUSTI.] :: DOMINUS :: IOHANNES :: MILES :: CONDAM :: DOMINUS :: CA/STRI :: NOVI :: CUIUS :: CORPUS :: PRESENTI :: / TUMULO :: REQUIESCIT :: OMNES :: PRO :: IPSO :: DICITE :: ANIMA :: EIUS :: REQUIESCAT :: IN :: PACE :: AMEN ».

³⁵³ Il y a visiblement une erreur de copie. Il faut lire domnus à la place de donnus.

ABBAS . FLAVIGNIACENSIS . ANIMA . EJUS . ET . / ANIME . OMNIUM . / FIDELIUM .
 DEFUNCTORUM . PER . MISERICORDIAM . DOMINI . RESQUIESCANT . IN . PACE . AMEN +
 (petite croix) §§§ (décor floral) / QUEM . LAPIS . ISTE . TEGIT . SALVET . QUI . TARTARA .
 FRE/GIT . : ARMANZ ME . [SCRIPSIT]³⁵⁴ / QUI LEGIS . HEC . DEUM . ORA . DOMINUS . HUNC .
 BENEDICAT . IN / HORA NATUS . BELNENSIS . FUIT . HIC . POST . DIVIONENSIS §§§ (décor
 floral) / EST MONACHUS . FACTUS . MONACHI . VIGILAVIT . IN / ACTUS³⁵⁵

Les fidèles cherchent à s’assurer le salut en multipliant les messes *pro remedio animae*. Les testaments révèlent que les demandes de messes en plus ou moins grand nombre se développent dès la seconde moitié du XIII^e siècle³⁵⁶. Ces fondations se retrouvent au même moment mentionnées dans les inscriptions funéraires. La plus ancienne, et la seule pour le XIII^e siècle, est à mettre à l’actif de Martel de Mailly, qui fonde un autel dans la chapelle Saint-Eloi où il sera inhumé en 1273, autel sur lequel il souhaite voir célébrer 3 messes par semaine.

Il faut attendre la seconde moitié du XIV^e siècle pour que se généralise cette pratique. Entre 1350 et 1399, 6 des 31 inscriptions funéraires recensées mentionnent une fondation de messes (Annexe V, fig. 36, p. 333). Comme les testaments, les inscriptions funéraires révèlent une augmentation significative des commandes de messes. Leur mention dans les inscriptions est toutefois moins significative. En Lyonnais, Marie-Thérèse Lorcin constate que les demandes de messes apparaissent chez 14,2 % des testateurs entre 1300 et 1348 pour atteindre 65 % pour la période 1390-1419. L’utilisation de l’épithète est encore marginale puisque sur l’ensemble du XIV^e siècle, seules 4 % des inscriptions mentionnent une fondation.

Les défunts qui recourent à l’inscription pour immortaliser par la pierre leurs fondations sont socialement élevés. Pour le XIV^e siècle, on compte quatre ecclésiastiques. Deux sont chanoines. Il s’agit d’Étienne de Sainte-Croix († après 1350), chanoine de Chalon et de Sainte-Marie de Beaune, et de Jean de Baubigny († 1391), doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon. Les deux autres sont moines. Guy de Chaudenay († 1343) est abbé de Theuley et Thomas d’Arc († 1350) est chambrier à Saint-

³⁵⁴ Le dessin reproduit une sorte de S barré. Le CIFM restitue le terme latin *scripsit* en s’appuyant sur le fait que c’est le terme qui se prête le mieux au texte latin (cf *CIFM*, tome 20, p. 39). La proposition de Gabriel Dumay de lire « fist » est contestable car il est peu plausible de trouver deux mots en français au sein de cette inscription versifiée (cf DUMAY (G.), *Epigraphie bourguignonne... », op. cit., p. 175-176.*

³⁵⁵ Trad. : « Ci-gît dom Nicolas, abbé de Flavigny. Que son âme et les âmes de tous les fidèles défunts, par la miséricorde du seigneur, reposent en paix. Amen +
 Que celui qui rompit le Tartare sauve celui que couvre cette pierre.
 Armand m'a écrit.

Toi qui lis ceci prie Dieu. Que Dieu le bénisse dès maintenant. Natif de Beaune, il devint ensuite moine à Dijon. Il fut vigilant en ses actes en tant que moine ».

³⁵⁶ TABBAGH (V.), « Le rythme des messes *pro remedio animae* dans les fondations de la fin du Moyen Age », In *Micrologus*, tome XIX, Sismel – Edizioni del Galuzzo, Florence, 2011, p. 385.

Bénigne de Dijon. Les trois défunts laïcs appartiennent à l'aristocratie. Jean d'Ansqe († 1380) est « escurier de lescurie de Monseigneur le Duc de Bourgoigne son bailly et maistre des foires de Chalon »³⁵⁷. Guillaume de Clugny († 1386) est quant à lui « s(i)r(e) de Co(n)forgien licen(cie) en loiz et en decret conseiller du roy Jehan et son bailly d'Auxois et de très puissant prince Ph(ilipp)e filz de Roy de France Duc de Bourgogne et son bailli de Dijon »³⁵⁸. Enfin, Marguerite de Ventadour († 1399) est « comtesse de Joigny et dame d'Antigny »³⁵⁹.

Au-delà du rang social de leurs auteurs, ces fondations s'effectuent surtout en milieu monastique. À l'exception d'Étienne de Sainte-Croix inhumé dans son église paroissiale d'origine, les autres défunts sont inhumés dans une abbaye ou dans une collégiale.

Le rythme des messes évoquées varie considérablement selon les cas. Jusqu'en 1380, on fonde entre une messe par an³⁶⁰ et une messe par semaine³⁶¹. Ce n'est que dans les dernières années du XIV^e siècle qu'apparaissent dans les inscriptions les premières messes quotidiennes :

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Jean de Baubigny : (petite croix) + CI GIST MAISTRE IEHAN DE BAUBIGNEY / DOIEN IADIS DE CESTE EGLISE CHANOINE DE N[OT]RE DAME DE BEAUNE **QUI A FONDE A CESTE PRESANT AUTEL UNE MESSE QUOTIDIENNE** / LEQUEL TRESPASSA LE III IOUR DECEMBRE MIL CCC IIII XX ET XI PRIEZ A DIEUS POUR LARME DE LI AMEN³⁶²

C'est aussi à cette période que la perpétuité des fondations s'affirme³⁶³. L'inscription dépasse parfois même la simple fondation en précisant non seulement les modalités de célébration mais

³⁵⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 145.

³⁵⁸ *Ibid.*, pl. 144.

³⁵⁹ *Ibid.*, pl. 153.

³⁶⁰ Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Jean d'Ansqe : « CI GIST IEHAN / DE ANSQUE IADIS ESCUIER DE LESCURIE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOIGNE SON BAILLY ET MAISTRE DES FOIRES DE CHALON QUI TRESPASSA / LE XIII IOUR DE MARS LAN MIL CCC IIIIxx DIEU / [DONE] SA PITIE AIT MERCY DE LAME DE LUY AMEN ET **LEQUEL CY CEANS FONDE SON ANNIVERSAIRE DUNE MESSE A CELEBRER LA XL** (il semble qu'il manque la fin de l'inscription) » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 145).

³⁶¹ Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Gui de Chadenay : « (petite croix) + LAN M CCC XLIII LE JOUR DE SAINT REMY TRESPAS/SAY GUIZ DE CHADENAY ABBEZ DE THEULEZ QUI DEUS AIT AME **QUEL JOUR ON DOIT CHANTER PO[U]R / LUI SOLLEMPNENANT CHASCUN AN ET CHAS/CUNE SEMAINE UNE MESSE PRIVEE ET LE JOUR DESUIS DIT DON AVOIR LE CONVANS AB SOUZ U ET ANNIVERSAIRE AY ACHETAY JEHANZ LESFERES QUENES DE LURE EN PITANCE ET QUI CHANTERAY LAY PRIERES AURAY DOUBLE PITANCE » (cf ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 729).**

³⁶² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 148.

³⁶³ Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Guillaume de Clugny : « CI GISENT NOBLES SEIG[NEURS] ET SAIGE MAISTRE GUILL[AUME] DE CLUGNY S[I]R[E] DE / CO[N]FORGIEN LICEN[CIE] EN LOIZ ET EN DECRET CONSEILLIER DU ROY JEHAN ET SON BAILLY DAUXOIS ET DE TRES PUISSANT PRINCE PH[ILIPP]E FLZ DE ROY E / FRANCE DUC DE BOURGOGNE ET SON BAILLY DE DIJON QUI TRESPASSA LE / XX IIII DE NOVEMBRE MIL CCC IIII XX ET VI **LEQ[UE]L A FONDE CEANS TOUS LES IOURS MESSE A P[ER]PETUITE ET A TOUS LES PREMIERS ET DERNIERS IOURS NOVE[M]BRE UNG ANNIVERSAIRE** / ET DE JEHAN DE CLUGNY SON FILZ S[I]R[E]

aussi les dons ou rétributions reçues par les desservants de l'église en échange de l'exécution du vœu du défunt :

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire de Marguerite de Ventadour : CY GIST FEU DAME DE TRES BONNE ET SAINTE MEMOIRE DAME / MARGUERITE DE VENTADOUR IADIS COMTESSE DE IOGNY ET DAME DANTIGNY **DONNA A CESTE ABBAYE SA MAISON DE BEONE ENSEMBLE LES APPARTENANCES / DICELLE ET PLUSIEURS AUTRES BIENS POUR FONDER / ET ENTRETENIR LES IOURS PERPETUELLEMENT ET CHANTER AU GRAND AUTEL UNE MESSE DE REQUIEM A NOTE POUR LADITE DAME ET POUR SES SUCCESEURS ET POUR SES PREDECESSEURS** ET DICELLE / TRESPASSA LE VII DECEMBRE LAN MIL CCC QUATRE VING ET DIX NEUF DIEU AIT LAME DE LI AMEN ³⁶⁴

La présence au sein des inscriptions funéraires des premières mentions de messes et les modalités de leur célébration indiquent clairement une mutation de la finalité du monument funéraire. Le défunt exprime le besoin de graver ses fondations dans la pierre alors qu'il les cantonnait jusque là à son seul testament. Ce changement de support révèle le besoin d'afficher aux yeux de la communauté le rythme de ses messes *pro remedio animae*. L'objectif est double. Il s'agit encore et toujours d'assurer le salut de son âme. La sépulture *ad ecclesiam*, la symbolique ascensionnelle et le suffrage des vivants demandés par les formules déprécatoires ne suffisent plus à combler ses craintes de voir son âme demeurer au purgatoire. Les messes d'anniversaires ou quotidiennes s'ajoutent à tous les codes du salut déjà en place. Et plus leur nombre est élevé, plus on espère que ses attentes seront comblées.

Afficher ses fondations sur sa tombe, c'est aussi affirmer ouvertement son statut social à l'ensemble de la communauté qui fréquente l'église. L'inscription de Marguerite de Ventadour précédemment citée rappelle le coût d'une telle opération qui s'ajoute à celui déjà prohibitif de l'inhumation *ad ecclesiam*. Le seul testament, uniquement connu des proches et du notaire, n'assure pas la publicité nécessaire. Faire graver ses fondations sur sa pierre tombale permet de diffuser l'information au plus grand nombre tout en s'assurant d'une certaine pérennité en comparaison avec la fragilité d'un parchemin oublié au fond d'un coffre.

DE BURY BEAUGUEY QUI TRES/PASSA LE XVII DE IANVIER MIL CCC LXXVIII PRIEZ DIEU POUR EULX » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl.144).

³⁶⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 153.

b) *Le souvenir de soi comme ultime attente*

L'inhumation *ad ecclesiam* assure au défunt une mémoire efficace auprès des générations successives. Echapper au cimetière, c'est échapper à l'anonymat de sa sépulture. Tous les monuments funéraires de cette étude sont établis au sein d'un édifice religieux, cloître, salle capitulaire ou église. Les cimetières semblent dépourvus de monuments en pierre. L'iconographie démontre que la sépulture extérieure était tout au plus matérialisée par une croix de bois. Et aucun dessin de Pierre Palliot ou de la collection Gaignières ne localise de monument dans le cimetière. Il faut donc se faire inhumer dans un lieu de prestige pour bénéficier d'un monument en pierre, dalle ou gisant.

Au-delà de l'accession à la nef d'une église, la question du choix du lieu révèle déjà le souci d'un souvenir de soi. Certes, les grandes abbayes bénédictines et cisterciennes assurent au défunt les prières régulières de la communauté ainsi qu'une sépulture de prestige. Toutefois, c'est aussi le lieu de fortes stratégies nobiliaires. Effectivement, on se souvient que les Somberton-Montaigu, fondateurs de l'abbaye de La Bussière y reposent tous. De même, les Arc-sur-Tille sont à quelques exceptions près inhumés à Saint-Bénigne de Dijon. Certaines familles, comme les Til-Châtel, les Arceau, les Châteauneuf... se rabattent sur l'église paroissiale de leur seigneurie.

L'exemple des sépultures de la maison de Saulx aux XIII^e et XIV^e siècles (Annexe V, fig. 33, p. 331) est particulièrement révélateur des stratégies familiales mises en place autour du choix du lieu d'inhumation³⁶⁵. Les 27 mentions de sépultures connues pour les branches de Courtivron, de Fontaine et de Vantoux, appuyées par la connaissance de 19 monuments funéraires, révèlent un éparpillement des lieux d'inhumation des membres de la famille de Saulx. Leurs corps ont été enterrés dans 9 édifices religieux différents dans un rayon d'environ 25 kilomètres autour de Dijon.

Plus que le souci du salut de leur âme, cette spatialisation funéraire répond à des stratégies d'ordre nobiliaire. La répartition géographique des sépultures atteste d'une tentative de maillage funéraire du territoire. Contrairement à Gauthier, seigneur de Courtivron inhumé en 1267 à Saint-Bénigne de Dijon, ses descendants et successeurs à la tête de cette seigneurie furent inhumés dans l'église paroissiale Saint-Brice de Tarsul³⁶⁶. La collégiale de Saulx, fondée en 1197 par Guy de Saulx dans la basse-cour même du château seigneurial³⁶⁷, était quant à elle réservée aux seigneurs de Saulx

³⁶⁵ Nous nous appuyons ici abondamment sur l'étude menée par Robert Marcoux (cf MARCOUX (R.), « La terre, la famille et le ciel... », *op. cit.*, p. 329-355).

³⁶⁶ Cette église a abrité les sépultures d'Eudes († 1299), « sire de Courtivron » et de son épouse Isabelle de Saulx (†1320), « dame de Courtivron » ainsi que celle de leur fils Geoffroy mort avant eux en 1289 (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 30, 8 et 17).

³⁶⁷ PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière... op. cit.*, t. II, p. 417-418.

qui l'avaient richement dotée³⁶⁸. Pourtant, le monument que nous connaissons dans cet édifice est celui de Guillaume de Saulx († 1286)³⁶⁹. Guillaume étant mort sans héritier, l'inhumation stratégique à la collégiale fut récupérée par les membres de la seconde maison des Saulx-Courtivron qui n'avait aucun lien de sang avec la famille de Saulx³⁷⁰.

Installée à proximité de la capitale ducale, la branche de Fontaine a également inhumé ses défunts sur ses terres. Leurs sépultures se concentrent sur deux endroits, l'église du prieuré de Bonvaux, et celle du couvent des Cordeliers de Dijon. Fondé en 1215 par Garnier, vassal de Guillaume « le Roux », fondateur de la branche des Saulx-Fontaine, le prieuré bénéficie rapidement des largesses de la famille, en particulier des enfants de Guillaume. L'aîné, Jean de Fontaine donna une rente annuelle de trois setiers d'huile de noix pour l'entretien d'une lampe « pour le salut de son âme, de celle de dame Belot sa mère, et de ses ancêtres »³⁷¹. Son frère, Calon, céda « à perpétuité pour l'entretien des religieux qui y servent Dieu, tout ce qu'il avait en terres, meix, cens, tailles tierces, à Daix, et à Hauteville qu'il avoit acquis et possédoit en franc alleu »³⁷² pour son anniversaire et celui de sa femme. Si l'on ne sait où fut inhumé Jean, Calon († 1270), sa sœur Alice († après 1259) et son mari Eudes de Domois († 1276) choisissent logiquement le prieuré comme dernière demeure. Toutefois, les descendants de Calon partagent leurs sépultures entre Bonvaux et la nouvelle église des Cordeliers. Ses héritiers à la tête de la seigneurie de Fontaine optent tous pour le couvent mendiant³⁷³. L'opportunité de reposer chez les frères franciscains, particulièrement à la mode au début du XIV^e siècle, a été plus forte que l'intérêt porté à la nécropole familiale dans un prieuré en déclin. L'inhumation à Bonvaux fut quant à elle reprise par la famille d'Aubigny³⁷⁴.

³⁶⁸ Outre les fondations *pro remedio animae* faites par la famille, Jacques, le père de Guillaume, y fonda une chapelle (cf CHIFFLET (P.-F.), *Sancti Bernardi Clarevallensis... op. cit.*, col. 1438C-D), Guillaume et sa sœur Jeannotte établirent également deux anniversaires pour le repos de leur mère Marie de Mont-Saint-Jean (CHIFFLET (P.-F.), *Sancti Bernardi Clarevallensis... op. cit.*, col. 1439C et 1504D).

³⁶⁹ Cette plate tombe est aujourd'hui conservée dressée contre le mur ouest de l'église de Tarsul construite en 1844. Elle a été déplacée lors de la destruction de la collégiale. L'année de décès aujourd'hui partiellement illisible compte-tenu de l'usure de la dalle est bien 1286 comme l'attestent les sources précédemment citées. Pierre Palliot fait sans aucun doute une fausse transcription en croyant lire 1266 (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 7).

³⁷⁰ Pour plus de détails sur les conditions de transmission de la seigneurie des Saulx à Robelin « le guerrier » qui reprit le patronyme de Saulx, nous renvoyons à la lecture de l'excellente étude de Robert Marcoux (cf MARCOUX (R.), « La terre, la famille et le ciel... », *op. cit.*, p. 332-333).

³⁷¹ PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière... op. cit.*, t. II, p. 431.

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ On peut ainsi citer les sépultures de Jean († 1297) et de Marie son épouse († 1307) « femme de monseigneur Jehan chevalier en aries seigneur de Fontenne » (cf AHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 471). Leurs descendants à la tête de la seigneurie Gilles († 1312) (cf AHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 470) et Huguenin († 1334) « sire de Fontaine » (cf AHEMAR (J.) DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 437) perpétuèrent la sépulture des seigneurs de Fontaine chez les Cordeliers.

³⁷⁴ Guillaume II de Fontaine († 1307), second fils de Calon et frère de Jean, seigneur de Fontaine, fut inhumé comme son épouse Agnès de Dompierre († 1313) au prieuré de Bonvaux. Cette pratique fut reprise par Robert d'Aubigny († 1351).

Comme leurs cousins de Fontaine, la branche des seigneurs de Vantoux choisit des églises dijonnaises pour enterrer ses morts. Ponce de Saulx († 1307), sires de Vantoux est toutefois le seul à être inhumé au prieuré de Bonvaux. Sa fille aînée, Isabelle († après 1300), sera enterrée chez les Jacobins de Dijon. Elle rejoint ainsi Marguerite de Vienne († 1290), la femme de Guillaume de Saulx († 1286), qui repose loin de son mari. Son premier fils, Pierre († 1303), « dit de Vantoux »³⁷⁵, religieux à Saint-Bénigne, choisit naturellement le cloître de l'abbaye. Et si l'on ne sait où sera inhumé son second fils Guyot, ses descendants Eudes de Saulx, son épouse Jeanne d'Arc-sur-Tille et leur fils Thomas de Saulx, dit le Loup, seront enterrés à la Sainte-Chapelle de Dijon. On se souvient que Jeanne avait fondé une chapellenie dans l'église dont son frère Henri était doyen.

La politique funéraire d'une grande famille comme celle de Saulx révèle les enjeux d'une sépulture de prestige. Le choix des églises et les donations qui l'accompagnent maintiennent cette quête de l'au-delà. Toutefois, l'attachement à la terre et aux liens familiaux conduit à concentrer les sépultures d'une même branche en un même lieu. Les Courtivron sont partagés entre l'église paroissiale de Tarsul et la collégiale de Saulx, les Fontaine entre le prieuré de Bonvaux et les Cordeliers de Dijon, les Vantoux entre ce même prieuré et la Sainte-Chapelle de Dijon. Finalement, ce n'est pas tant le prestige du lieu qui est recherché. On se fait enterrer sur ses terres, aux côtés de ses parents. Les liens du sang légitiment la sépulture. L'*auctoritas* du défunt et, par-delà, de ses descendants, se matérialise par une sépulture « visible » dans ou à proximité du lieu où s'exerce le pouvoir, la seigneurie.

La mémoire sociale espérée par le défunt transparaît aussi aux yeux de ses contemporains par des éléments marqueurs d'individuation standardisés. L'inscription funéraire propose une identification individuelle. Sa présence sur ou à proximité du monument fournit systématiquement le nom du défunt, ainsi que l'énumération de ses titres et ses offices. Parfois même, afin de légitimer la filiation, elle rappelle son ascendance. La sépulture n'est plus anonyme. L'annonce de l'identité est relayée par la présence d'armoiries. Ces dernières apparaissent sur 60 % des monuments recensés entre 1250 et 1399. Et de plus en plus de monuments funéraires d'ecclésiastiques montrent au sein de la représentation une ou plusieurs armoiries. Elles rattachent la sépulture à une famille. Le développement des portraits en pied, qui apparaissent sur 85 % des monuments de la période considérée, permet également une identification visuelle du groupe social auquel appartient le défunt. L'aristocratie féodale masculine se fait massivement représenter en armes. De même, les ecclésiastiques arborent la tenue relative à leur fonction.

³⁷⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 40.

À compter du milieu du XIII^e siècle, la sépulture *ad ecclesiam* séduit un public beaucoup plus large. Élitiste à son début, elle attire les petits seigneurs, mais aussi les moines et les prêtres. On constate une imitation et une récupération de la pratique noble de se faire enterrer dans l'église. La sépulture des XIII^e et XIV^e siècles trahit surtout l'idéal chevaleresque et seigneurial du défunt. Il est au moins aussi important de reposer sur ses terres auprès des siens que de courir après l'idéal spirituel d'une sépulture monastique.

Cet engouement funéraire a aussi pour conséquence d'ouvrir un grand nombre d'églises aux défunts. Tout le monde ne peut pas reposer dans une abbaye. Certains se replient sur des églises locales, prieurés et églises paroissiales beaucoup plus accessibles. Le repli vers l'église paroissiale et le prieuré révèle aussi une stratégie de marquage, d'occupation du territoire, voire d'appropriation de l'édifice ecclésial. Cette ouverture du marché funéraire correspond aussi à l'installation en Bourgogne des ordres mendiants. Ces derniers, déjà très admirés pour l'idéal de vie apostolique qu'ils poursuivent, se spécialisent dans la prière, et en particulier dans les suffrages pour les défunts. Ainsi, une concurrence s'installe dans un marché en expansion.

Parallèlement à toute la logique du Salut qu'expriment ces nouvelles pratiques funéraires, la multiplication des sépultures dans les églises assure la manifestation d'un pouvoir politique affirmé par la tombe. Aussi, l'aristocratie féodale a récupéré à son propre compte la sépulture *ad ecclesiam*, réservée à l'origine aux rois, aux princes et aux grands prélats.

C. L'inhumation *ad ecclesiam* : une pratique de moins en moins « noble »

Entre 1400 et 1550, notre étude rassemble 350 monuments funéraires datables et identifiables. Pour une durée égale, c'est 75 de plus que la période précédente. Cette différence s'explique par une relative stabilité de la Bourgogne ducale qui correspond avec l'arrivée au pouvoir des ducs Valois. On se souvient que l'inhumation *ad ecclesiam* a été considérablement touchée par les crises sanitaires et politiques de la seconde moitié du XIV^e siècle. Force est de constater que la reprise du marché funéraire s'effectue dès le début du XV^e siècle. Alors que l'on comptait seulement 36 monuments entre 1350 et 1399, on en a presque trois fois plus dans la première moitié du XV^e siècle avec 92 monuments recensés. Avec 224 monuments funéraires répertoriés, c'est au XV^e siècle que l'on a le plus de monuments établis dans les édifices religieux. L'ouverture du marché funéraire

entamée dès 1250 perdue finalement assez loin dans le temps avec des répercussions sur les défunts intéressés par une sépulture de prestige comme sur les églises qui les abritent.

1. Un public funéraire toujours plus large

a) *Un mode d'inhumation délaissé par l'aristocratie féodale*

Avec plus de 40 % des monuments dédiés à ses défunts, l'aristocratie féodale reste le groupe social le mieux représenté du point de vue funéraire (fig. 9 ci-dessous). La rupture avec le XIV^e siècle est cependant brutale puisque l'on compte deux fois moins de monuments nobles après 1400. L'analyse par demi-siècles révèle en fait une baisse continue depuis 1350. On passe ainsi de 58 % de monuments nobles dans la seconde moitié du XIV^e siècle à 30 % pour la première moitié du XVI^e siècle.

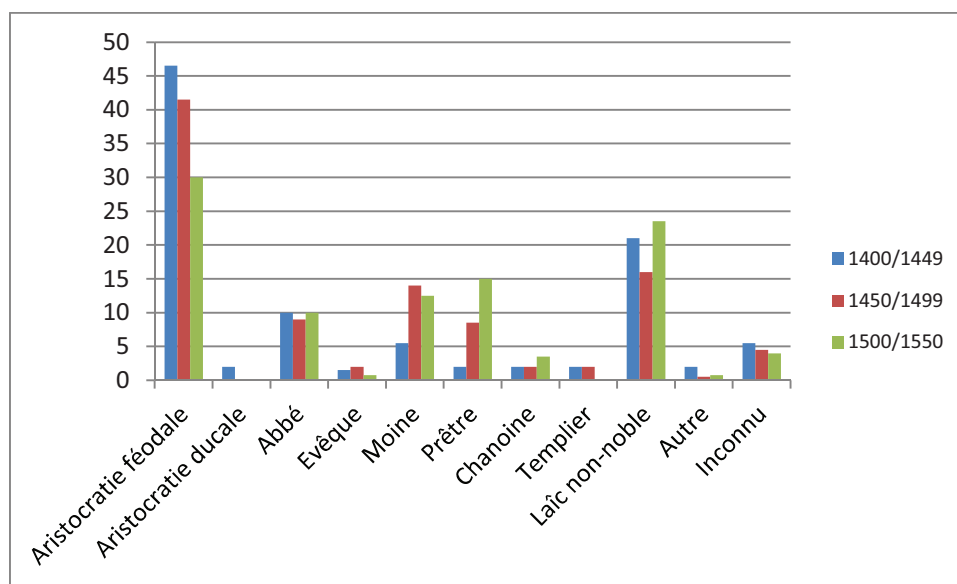


Figure 9 : Diagramme de répartition du statut des défunts inhumés dans les églises par demi-siècle.

En l'espace d'un siècle, la noblesse du duché s'est considérablement renouvelée. Cela transparaît dans l'inhumation de prestige dans la mesure où les 25 familles les plus représentées avant 1400 disparaissent des listes de défunts concernés par l'établissement de sépultures monumentales aux XV^e et XVI^e siècles. Les lignages de l'aristocratie féodale locale n'ont pas pu se maintenir. Seules quelques grandes familles comme les Montaigu, les Vergy, les Vienne, ou les Mailly

subsistent. Toutefois, l'inhumation *ad ecclesiam* n'est plus systématique. Pour une même famille, le nombre de monuments connus pour les XV^e et XVI^e siècles se compte sur les doigts d'une main. C'est le cas de la maison de Saulx qui avait largement inhumé ses défunts dans les églises autour de Dijon³⁷⁶. Il n'y a plus de représentant à la tête de la seigneurie de Fontaine dès la seconde moitié du XIV^e siècle. Pour la branche de Courtivron, devenue seconde maison des Saulx-Courtivron après la récupération par Robelin faute d'héritier à la mort de Guillaume de Saulx († 1286)³⁷⁷, nous connaissons seulement la plate tombe de Jean de Saulx († 1420) « chevalier jadis seigneur de Courtivron et chancelier de monseigneur de Bourgogne »³⁷⁸ inhumé au prieuré du Quartier³⁷⁹. Seule la branche des Saulx-Vantoux poursuit une politique funéraire. L'église de Messigny-et-Vantoux abrite les sépultures de Girard († 1420) « seigneur de Vantoult de Rye et d'Ivoire en partie »³⁸⁰, Henry I^{er} de Saulx (†1489) « seig(neur) de Bere et fut filz de noble Guillaume de Saulx à son vivant seigneur de Vantoux de Luissey de Fontenelle et de Messigny »³⁸¹, Henry II de Saulx († 1524) « a son viva(n)t seigneur de Va(n)toux de Montremantier et de Fontenelle et de Saint Seigne sur Vingeanne en p(ar)tie »³⁸². Celle de Fenay a accueilli la sépulture d'Erard de Saulx († 1477), frère d'Henry I († 1489), « chevalier seigneur d'Orrain en p(ar)tie filz de messire Guillaume de Saulx seig(neur) d'Arc sur Tille »³⁸³ et celle de son épouse Antoinette de Dinteville († 1516)³⁸⁴. Même si la diversité des destins lignagers ne permet pas toujours de suivre simplement les noms pour s'assurer de la continuité³⁸⁵, l'observation des défunts nobles des XV^e et XVI^e siècles prouve le renouvellement de l'aristocratie féodale et, par-delà, des défunts inhumés dans les églises.

³⁷⁶ Se référer Annexe V, fig. 33, p. 331.

³⁷⁷ Les origines de la seconde famille de Saulx sont bien connues depuis l'étude de Jean d'Arbaumont (cf ARBAUMONT (J. d'), « La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron », *M. A. D.*, 3^e série, t. VII, 1881, p. 1-201. Cette seconde maison de Saulx est une famille de parvenus.

³⁷⁸ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1075.

³⁷⁹ Ce prieuré de l'Ordre du Val des Choues fut fondé par le duc Hugues IV dans la forêt de Salives (cton de Grancey-le-Château, arrt de Dijon) en 1248. Jean de Saulx et sa femme Perrette de Mairey sont cités parmi les donateurs (cf PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne... op. cit.*, tome 6, p. 594). Leur sépulture est la seule connue pour ce prieuré.

³⁸⁰ Transcription d'une partie de son inscription funéraire toujours visible sur sa plate tombe conservée dressée contre le mur d'une chapelle nord de l'église de Messigny-et-Vantoux (cton de Fontaine-lès-Dijon, arrt de Dijon).

³⁸¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 236. La plate tombe d'Henry est toujours visible dans l'église de Messigny mais elle a été débitée en morceaux pour être remployer en marches d'escalier dans le collatéral nord.

³⁸² Transcription d'une partie de son inscription funéraire toujours visible sur sa plate tombe conservée dressée contre le mur nord de l'église de Messigny-et-Vantoux.

³⁸³ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 219. La plate tombe d'Erard semble toujours conservée dans le pavement de l'église. Elle est toutefois en grande partie masquée sous les marches qui permettent d'accéder au chœur de l'église de Fenay.

³⁸⁴ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1449. La plate tombe d'Antoinette a été débitée en morceaux pour être remployée dans le pavement de l'église. Seuls quelques fragments sont toujours visibles dans la croisée de l'église de Fenay.

³⁸⁵ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 381.

L'enrichissement de la noblesse bourguignonne passe aussi par l'installation en Bourgogne de familles venues de provinces plus ou moins proches du duché. C'est notamment le cas des Pot et des La Trémouille installés en Bourgogne à la suite des Valois³⁸⁶. Outre le célèbre tombeau de Philippe Pot († 1493) établi à l'abbaye de Cîteaux, ce corpus comprend la sépulture de son grand-père Régnier († 1432) et de son père Jacques inhumés sous le même monument dans l'église de La Rochepot³⁸⁷. Louis de La Trémouille († 1466), fils du célèbre Guy VI³⁸⁸, est quant à lui inhumé sous une plate tombe à l'abbaye de La Bussière. Il n'est également pas rare que la consonance du nom des défunts indique une provenance plus ou moins lointaine. C'est sans doute le cas de Thibault de Gand³⁸⁹ († 1428) « chevalier seigneur de la Ronce »³⁹⁰ inhumé dans l'église de Magny-Lambert. De même, Toano Gamatella († 1487) « escuier natif de la cité de Naples »³⁹¹ était inhumé dans l'église des Jacobins de Beaune. Toutefois, comme le rappelle Marie-Thérèse Caron, le plus gros contingent de familles non duchoises à l'origine provient de la Comté³⁹². Jean Vurry († 1480), originaire de Dôle, fut ainsi inhumé aux côtés de son épouse Louise du Cellier († 1492) à La Madeleine de Dijon, ville où il s'était installé pour s'occuper des affaires du duc³⁹³.

Le renouvellement de la noblesse bourguignonne s'effectue aussi par anoblissement. Même si l'on ne sait pas quand il a été anobli, le plus célèbre d'entre eux est sans doute Nicolas Rolin, inhumé en 1462 sous dalle de cuivre³⁹⁴ à Autun. Parmi les défunts concernés par cette étude, on peut citer Jean de Saulx († 1420) qui accède à la noblesse en menant une double carrière à Paris et dans le duché³⁹⁵. Parmi les défunts anoblis de moindre notoriété figurent ceux de la famille Machefoing connue en Bourgogne dès 1381³⁹⁶. Les premiers membres de cette famille roburienne³⁹⁷

³⁸⁶ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 15.

³⁸⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *Op. Cit.*, pl. 236. Ce monument, représenté sous les traits d'un gisant par Pierre Palliot, existe toujours dans l'église de La Rochepot. Il s'agit en réalité d'une plate tombe à double effigie intégrée au pavement d'une chapelle et aujourd'hui en grande partie masquée sous un confessionnal.

³⁸⁸ Porte-oriflamme de France, grand chambellan héréditaire de Bourgogne et favori du duc Philippe le Hardi, il participe à la croisade de Jean de Bourgogne où il est fait prisonnier à Nicopolis en 1396, meurt de maladie à Rhodes en 1397.

³⁸⁹ Son nom indique ses origines flamandes.

³⁹⁰ Le dessin de la plate tombe de Thibault n'apparaît dans aucune des sources habituelles. Il est seulement conservé dans le dossier du village de Magny-Lambert au Service Régional de l'Inventaire Général. Sa provenance n'est pas indiquée.

³⁹¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 235.

³⁹² CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 384.

³⁹³ Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire : « Cy gisent noble homme Jean Vurry de Dôle jadis receveur général de Bourg(ogne) et damoiselle Loyse du Celier sa femme et trespasa led(it) Jehan le 26 jo(ur) d'avril l'an 1480 et lad(ite) damoiselle Loyse le 10 octobre 1492. Dieu leur pardoi(nne). Ame(n) » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 239).

³⁹⁴ Sa dalle fut détruite en 1793. Le pavement de l'église actuel n'en conserve aucune trace.

³⁹⁵ Qualifié de noble dans les lettres du roi Jean qui l'autorise à acheter la maison forte du Meix en 1362, Il prend la qualification d'écuyer. Il deviendra ensuite chancelier de Bourgogne et le duc l'armera lui-même chevalier (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 393).

³⁹⁶ Guillaume de Machefoing est le premier de la famille cité dans les sources (cf HUMBERT (F.), *Les finances municipales de Dijon du milieu du XIV^e siècle à 1477*, p. 59).

ont profité, au XIV^e siècle, de la proximité des ducs de Bourgogne en leur château de Rouvres. En 1404, Monnot Machefoing († 1445) est nommé châtelain et prévôt de la seigneurie ducale de Rouvres-en-Plaine. Il exerça cette charge à trois reprises jusqu'à sa mort³⁹⁸. L'inscription funéraire gravée sur sa tombe révèle qu'il n'est pas noble³⁹⁹. L'anoblissement provient en effet de son fils Philippe († 1452). Châtelain de Rouvres au décès de son père, il est surtout connu pour avoir été vicomte-mayeur de Dijon de 1439 à 1445, puis de 1448 à 1450⁴⁰⁰. Sa charge étant anoblissante, il put ainsi se faire qualifier de « noble homme » dans son inscription funéraire⁴⁰¹. Marguerite Machefoing, fille de Monnot et donc sœur de Philippe épouse (avant 1436) de Jacquot Martin, valet de chambre du duc de Bourgogne Philippe le Bon anobli en 1435 et seigneur de Bretenière, domaine voisin de Rouvres. Leur fils, Jean Martin, inhumé en 1474 dans l'église Saint-Jean de Dijon, hérite du titre de noblesse de ses parents et maintient la famille dans l'entourage du duc par sa charge de « conseiller et sommelier du corps de monsei(gneur) duc Philippe duc de Bourg(ogne) et de Brabant »⁴⁰².

Au-delà des origines familiales, les monuments funéraires trahissent une mutation dans la hiérarchie nobiliaire des défunts inhumés dans les églises après 1400. Au XV^e siècle, il semble falloir être de plus en plus noble pour accéder à l'inhumation de prestige. Le nombre d'écuyers recensés passe de 22 % dans la première moitié du XV^e siècle à 45 % pour la seconde moitié de ce siècle. Le pourcentage de chevaliers augmente aussi mais dans une proportion moindre, passant de 40 à 46 %. C'est la même chose en ce qui concerne la détention de titres de seigneurie. 71 % des défunts nobles

³⁹⁷ C'est le nom donné aux habitants de Rouvres-en-Plaine.

³⁹⁸ Sanctionné provisoirement en 1411, Monnot retrouve son office, après examen des comptes, en 1412. En 1420, un an après l'assassinat du duc Jean et l'avènement de Philippe le Bon, Monnot rentre en Bourgogne et retrouve une nouvelle fois son office de châtelain de Rouvres qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1445. Des 9 châtelains connus, il est celui qui a exercé le plus longtemps, respectivement 6 ans et demi, 4 ans et demi et 25 entre 1404 et 1455 (cf FRIGNET (G.), « Le château et la châtellenie de Rouvres à l'époque des deux premiers ducs Valois de Bourgogne », in *Chastels et maisons fortes III. Actes des journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009*, CeCaB, Chagny, 2010, p. 86.

³⁹⁹ Transcription de l'inscription funéraire de Monnot Machefoing et de Jeanne de Courcelles : « Cy gise(n)t Monot Machefoing capitaine chastellai(n) de Rouvre p(rem)ier vallet de cha(m)bre et garde des joyault de mons(eigneur) le duc Ph(ilipp)(de Bourg(ogne) de Brabant et Damoiselle Jeahn(n)e de Courcelles sa fem(m)e mere de lait dudit duc Ph(ilipp)e qui t(re)spassa le XVI jo(ur) d'octobre 1428 et ledit Mon(n)ot t(re)spassa le vii jo(ur) de septa(m)bre 1445 Dieu ait leurs âmes. » Leur plate tombe d'excellente facture se trouve toujours conservée dans leur chapelle funéraire de l'église de Rouvres-en-Plaine. Elle a toutefois été dressée pour une meilleure conservation.

⁴⁰⁰ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 395.

⁴⁰¹ Transcription de l'inscription funéraire de Philippe Machefoing : « Cy reposent les corps de noble homme Philippes de Machefoin, premier fond(at)eur de cette nouvelle eglise, jadis conseiller et garde des joyaux du tres vaillant duc Philippes de Bourgogne et de Brabant, lequel fond(at)eur assit la premiere pierre le 1er juin 1445 et trepassa le 20 may 1453, et de Simone de Tart son epouse, laquelle trepassa le 23 d'aoust 1476. Dieu ait leurs ames amen ». Les lames de cuivre sur lesquelles devaient être gravées l'inscription funéraire ayant disparu, cette inscription nous est rapportée par Pierre Palliot (cf BM de Dijon, ms n° 481 : PALLIOT (P.), *Mémoires généalogiques*, tome II, p. 381).

⁴⁰² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 218.

sont seigneurs entre 1450 et 1499 alors qu'ils ne sont que 56 % dans le demi-siècle précédent. On constate même une augmentation du nombre de seigneuries inscrites dans les inscriptions funéraires. En moyenne, l'inscription d'un noble inhumé avant 1450 mentionne 1,8 seigneurie. Elle en mentionne 2,52 après cette date. Il y a d'une part un effet de mode. Les inscriptions donnent plus de détails. D'autre part, par l'effet des partages et des rassemblements, on assiste à un éparpillement des seigneuries.

À compter du XV^e siècle, ce n'est plus la petite aristocratie locale qui accède à la sépulture *ad ecclesiam*, mais une noblesse aisée qui a survécu aux crises de la fin du XIV^e siècle. Cette aisance sociale se vérifie aussi par les charges duciales détenues par les défunts. Pour la première moitié du XV^e siècle, 52 % d'entre eux sont aux services du duc. Les fonctions exercées sont multiples. La charge la plus fréquemment mentionnée dans les inscriptions est celle de « conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne », à l'image d'Antoine de Lamarche († 1438)⁴⁰³. Les Machefoing sont conseillers et gardes des bijoux du duc Philippe le Bon⁴⁰⁴. Citons également Jean de Moisy († 1450) « panetier de Monseigneur de Bourgogne ».

La récupération du duché par le roi de France entraîne logiquement une disparition progressive de ces offices ducaux au profit de charges royales dans les inscriptions de la seconde moitié du XV^e siècle. Au final, il n'y a que le titre qui change. Leurs détenteurs restent les mêmes et on a toujours 47 % des défunts nobles qui en bénéficient jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Cependant, cette permanence des charges honorifiques masque un déclin de l'aristocratie dans la première moitié du XVI^e siècle. Les mentions de titres de chevalerie ne concernent plus que 60 % des défunts nobles (30 % d'écuyers et 30 % de chevaliers). Ils ne sont également que 60 % à être à la tête d'une seigneurie, seigneurie qui se réduit en tombant à une moyenne de 1,7 par défunt.

Les défunt(e)s sont au même titre que leurs maris concernées par cette élévation du statut nobiliaire. Quelques unes d'entre elles sont également au service de la cour ducal(e). C'est le cas de Jeanne de Courcelles († 1429), l'épouse de Monnot Machefoing dont l'inscription mentionne qu'elle fut « mere de lait » du duc Philippe le Bon⁴⁰⁵. Citons également Jeanne de Poissy († 1418), l'épouse de Jean de Poissy, écuyer et échanson du duc⁴⁰⁶, dont l'inscription rappelle qu'elle était « damoiselle d'honneur de Madame la Duchesse de Bourgogne »⁴⁰⁷. Elles sont aussi nombreuses à la tête d'une

⁴⁰³ Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire d'Antoine de Lamarche : « Cy gist noble homme messire Anthoine de la Marche en son vivant seigneur de Château-Renaud conseiller et chambellan de Monseigneur le Duc de Bourgogne lequel trespassa à Dijon le 23 jour de décembre l'an 1438. Priez Dieu pour l'âme de luy » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 184).

⁴⁰⁴ Se référer à leurs inscriptions funéraires note 405, p. 594.

⁴⁰⁵ Se référer à l'inscription funéraire note 405, p. 594.

⁴⁰⁶ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 164.

⁴⁰⁷ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 166.

seigneurie comme Henriette de Vergy († 1427), « dame de Fontaine Française »⁴⁰⁸. Le haut degré de noblesse transparaît aussi par des titres élogieux. Ainsi, Marie de Vergy († 1407) rappelle dans son inscription qu'elle fut « jadis comtesse de Fribourg et de Neufchastel »⁴⁰⁹. Toutefois, les femmes nobles sont moins nombreuses que leur mari à accéder à la sépulture. On recense ainsi 61 sépultures de dames nobles contre 79 pour leurs maris.

Cette élévation du degré de noblesse des défunts a pour conséquence d'exclure de la sépulture de prestige les adolescents morts avant le mariage ou avant d'avoir eu une situation sociale. Les « damoiseau », « damoiselle », « fils de » ou « fille de » si nombreux avant 1350 ne figurent plus parmi les défunts des XV^e et XVI^e siècles. Les représentations d'enfants sont également exceptionnelles. Seuls deux monuments nobles arborent des effigies juvéniles. Il s'agit des plates tombes de Claude de Sainte-Croix entouré de son fils et sa fille⁴¹⁰, et de la famille Maréchal († 1512) où les parents encadrent un nourrisson⁴¹¹.

b) Une aristocratie ducale présente mais encore une fois en pénurie de monuments

Comme pour la période précédente, l'inventaire des monuments funéraires du XV^e siècle se caractérise par l'absence de monuments ducaux. La chute du duché en 1477 restreint certes notre étude. Toutefois, la fondation par Philippe le Hardi par la charte du 15 mars 1385 de la chartreuse de Champmol⁴¹², déplace la nécropole ducale de Cîteaux aux faubourgs de Dijon. L'édifice ne sera cependant pas encombré par les monuments funéraires. Seuls les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur prirent place dans le chœur de Champmol. Étrangement, Philippe le Bon, le « Grand duc d'Occident », mort en 1467, fut inhumé dans le caveau de Champmol mais sans tombeau dans la nef. Il est vrai que son fils Charles le Téméraire n'eut guère le temps de lui en faire élever un.

Au total, seuls les principaux membres de la famille ducale furent inhumés dans le triple caveau de la chartreuse (Annexe V, fig. 37, p. 334). Catherine de Bourgogne († 1426), sera placée aux côtés de son père Philippe le Hardi dans la première salle voutée. Jean sans Peur († 1419) et

⁴⁰⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 175.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, pl. 160.

⁴¹⁰ GUILLEMAUD (L.), *Armoiries et familles nobles de la Bresse Louhanaise*, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne, Pierre de Bresse, 1988, p. 90-91.

⁴¹¹ PERRAUD (F.), *Les environs de Mâcon en Saône-et-Loire : anciennes seigneuries et anciens châteaux*, tome 1 *Etudes historiques sur les cantons de Mâcon-Nord et Sud, La Chapelle-de-Guinchay et Tramayes*, Protat frères, Mâcon, 1912, pl. XXXV, p. 445, 446 et 612.

⁴¹² BARON (F.), JUGIE (S.), LAFAY (B.), *Les tombeaux des ducs... op. cit.*, p. 17.

Marguerite de Bavière († 1424) reposent dans la seconde salle. La troisième est quant à elle réservée à Philippe le Bon († 1469) et deux de ses épouses, Bonne d'Artois († 1425) et Isabelle de Portugal († 1471).

En revanche, Marguerite de Flandre repose en Flandre, dans la collégiale Saint-Pierre de Lille, auprès de son père Louis de Mâle et de sa mère Marguerite de Brabant⁴¹³. Philippe le Bon leur fit élever plus tard un monument funéraire, aujourd'hui disparu⁴¹⁴. Michelle de France († 1422), première épouse de Philippe le Bon (et sœur de Charles VII), repose quant à elle dans l'abbaye Saint-Bavon de Gand⁴¹⁵. Anne, sœur de Philippe le Bon et épouse du duc de Bedford († 1432) fut inhumée en l'église des Célestins à Paris⁴¹⁶. Lors de la démolition de celle-ci vers 1840, le cercueil en plomb de la duchesse de Bedford fut retrouvé. On décida de l'expédier à Dijon dans la cathédrale Saint-Bénigne où il se trouve aujourd'hui (sous la tour Nord, avec les restes des ducs issus des profanations de 1791-92). Son gisant est au musée du Louvre. Marie de Bourgogne fit réaliser le tombeau de sa mère Isabelle de Bourbon († 1468) (fille du duc Charles I^{er} de Bourbon, enterré dans la chapelle Neuve de Souvigny) à Anvers⁴¹⁷. Quant à Charles le Téméraire, après sa défaite et sa mort († 1477), la confiscation du duché de Bourgogne par la couronne de France empêchait le retour de son corps à Champmol. Charles Quint le fit donc inhumer à Notre-Dame de Bruges, où sa fille Marie de Bourgogne le rejoignit en 1482⁴¹⁸.

c) *Des religieux toujours attirés par la pratique*

Les ecclésiastiques constituent le second groupe social attiré par la sépulture *ad ecclesiam*. Leurs monuments représentent près de 34 % du corpus recensé entre 1400 et 1550. Pour une durée égale, c'est une nette progression par rapport à la période précédente où leurs monuments ne concernaient que 20 % du corpus rassemblé entre 1250 et 1400. Au même titre que l'aristocratie féodale, les religieux sont fortement intéressés par une sépulture de prestige.

⁴¹³ GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 73.

⁴¹⁴ Les tombeaux de la famille comme l'église furent détruits à la Révolution.

⁴¹⁵ GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 74.

⁴¹⁶ Tombée malade à Paris en y accompagnant son époux, elle fut selon sa volonté inhumée dans ce couvent parisien situé à proximité de l'hôtel des Tournelles où le couple résidait souvent (cf GAUDE-FERRAGU (M.), *D'or et de cendres... op. cit.*, p. 73-44).

⁴¹⁷ QUARRE (P.), *Les pleurants dans l'art du Moyen Âge en Europe*, Musée des Beaux-Arts de Dijon, Palais des ducs de Bourgogne, 1971, p. 18.

⁴¹⁸ MAROT (P.), « Le tombeau de Charles le Téméraire à Nancy », in *La Lorraine et la mort*, Nancy, 1991, p. 112.

Le clergé régulier

Au premier rang des bénéficiaires se trouve le clergé régulier. Moines et abbés rassemblent à eux seuls les deux tiers des monuments ecclésiastiques de cette période. Les abbés sont évidemment parmi les premiers à profiter de la sépulture *ad ecclesiam*. Les études menées sur les sépultures des abbayes de Cîteaux, Fontenay et Saint-Bénigne de Dijon révèlent cette permanence de la sépulture abbatiale. À Cîteaux, 50 % des sépultures recensées entre 1400 et 1550 concernent des abbés (Annexe V, fig. 2, p. 320). À Fontenay, à l'exception des sépultures de Philippe de Mailly († 1479)⁴¹⁹ et de Jean Frouard et sa femme († 1513)⁴²⁰, toutes les autres identifiées et datées entre 1400 et 1550 concernent des abbés (Annexe V, fig. 1, p. 319). C'est finalement chez les Bénédictins de Saint-Bénigne que la proportion de sépultures abbatiales est la moins importante avec seulement 25 % des inhumations connues (Annexe V, fig. 3, p. 321). Cette distinction s'explique simplement par le fait que cette abbaye attire plus de sépultures que ses consœurs cisterciennes. On a en effet sensiblement le même nombre d'abbés inhumés dans les trois abbayes entre 1400 et 1550 : 10 pour Fontenay, 9 pour Cîteaux et 8 pour Saint-Bénigne.

Replacées dans l'ensemble du corpus, les sépultures abbatiales semblent stables sur toute la fin du Moyen Âge (fig. 9, p. 591). Elles avaient atteint 10 % des monuments recensés dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Elles conservent ce pourcentage pour les trois demi-siècles suivants. Cela démontre ainsi que les abbés sont toujours attachés à leur sépulture de prestige.

Les moines qui avaient accédé en nombre à la nef de leur église dès le début du XIV^e siècle maintiennent leur intérêt pour l'inhumation *ad ecclesiam*. À eux seuls, ils englobent un tiers des monuments ecclésiastiques recensés entre 1400 et 1550 (fig. 9, p. 591). Sur l'ensemble de cette période, cela rassemble près de 11 % du corpus. C'est dans la seconde moitié du XV^e siècle qu'on en recense le plus, avec 19 monuments connus. Toutefois, il y a eu un effondrement inexplicable de la pratique dans la première moitié de ce siècle avec seulement 5 monuments connus, soit 5,5 % du corpus.

Les sépultures monastiques sont surtout en vigueur dans les abbayes bénédictines. Avec 16 monuments recensés, c'est l'abbaye de Saint-Bénigne qui arrive en tête, devant celles de Saint-Philibert de Tournus (7 monuments) et de Saint-Seine (6 monuments). Une nouvelle fois, nous ne connaissons aucun monument funéraire de moine cistercien. Les mentions de sépultures à l'abbaye de Cîteaux et de Fontenay (Annexe V, fig. 2 et 1, p. 320 et 319) révèlent que les moines de ces abbayes n'ont pas accès à la sépulture *ad ecclesiam*. À Cîteaux, il faut attendre la seconde moitié du

⁴¹⁹ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1254.

⁴²⁰ BOURGEOIS (P.), *Abbaye Notre-Dame de Fontenay... op. cit.*, p. 199.

XVI^e siècle pour voir un moine se faire inhumer, non pas dans l'église, mais dans le cloître. Il s'agit de Jacques († 1557)⁴²¹ dont la plate tombe est le seul monument funéraire encore conservé à Cîteaux⁴²².

On remarquera aussi que les moniales sont largement sous-représentées. Ce corpus rassemble 5 monuments d'abbesses. Deux proviennent de l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun, une de celle de Tart, une de celle de Molaise et une de celle de Prâlon. On ne compte que trois plates tombes de religieuses. Toutes datent de la première moitié du XVI^e siècle. Les défuntes ne sont toutefois pas de simples moniales dans la mesure où elles ont toutes été prieures de leur communauté. Signalons également que parmi ces prieures figure une cistercienne, Jeanne de Vaudrey († 1545), prieure de l'abbaye de Tart⁴²³.

Les hospitaliers

Les sépultures des frères de « l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem » méritent d'être signalées car il y a rarement plus d'une sépulture connue par établissement quelle que soit la période considérée. Ainsi, Pierre de Bauffremont († 1429) est inhumé à la commanderie de Beaune⁴²⁴ et Barthélémy Fournier († 1470) à la commanderie du Temple de Rougemont⁴²⁵. Il est toutefois possible que la commanderie de Dijon ait abrité deux sépultures. Si Nicolas de Robecourt († 1467) fut bien enterré à La Madeleine de Dijon⁴²⁶, la plate tombe de Guynot de Monge († 1498) fut découverte lors de fouilles à proximité de la place Saint-Pierre⁴²⁷.

Ces défunts hospitaliers étaient tous à la tête d'un ou plusieurs établissements, à l'image de Guynot de Monge « maître de Fauverney et de l'hôpital de Sombornon »⁴²⁸. Toutefois, il semble que Pierre de Bauffremont était un des grands représentants de l'Ordre. Il fut d'abord un des chevaliers

⁴²¹ Transcription de l'inscription funéraire de Jacques Taillant : « HIC JACET FRATER JOANNES TAILLANT DE DIVIONE QUONDAM CELLERARIUS SUTRINARIUSQUE HUIUS CENOBII QUI OBIIT MCCCCCLVII ».

⁴²² DAMONGEOT (J.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 297.

⁴²³ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1612.

⁴²⁴ Sa dalle se trouve aujourd'hui conservé dans le beffroi de la ville.

⁴²⁵ JEANTON (G.), « Les commanderies du Temple Sainte-Catherine de Montbellet et de Rougepont », in *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, tome XX, Mâcon, 1916-1917, p. 167-169. La commanderie de Rougemont se trouve sur la commune de Sennecey-le-Grand (chef-lieu de canton, arrt de Chalon-sur-Saône (71)).

⁴²⁶ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1193.

⁴²⁷ LORY (E.-L.), « Etude sur l'établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon à l'occasion de la découverte de pierres tombales dans le terrain de la place Saint-Pierre », in *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de Côte-d'Or*, tome IX, Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, Dijon, 1874-1877, p. 299-306. Cette plate tombe se trouve aujourd'hui conservée dans les réserves du Musée Archéologique de Dijon.

⁴²⁸ Information extraite de l'inscription funéraire gravée sur cette plate tombe. Transcription de l'inscription funéraire : « CY GIST FRE GUYNOT DE / MOGEU RELIG DE LORDRE ST JEHA DE JHRLM NATIF DE DIJON MAIST / DE FONTENEY ET DE LOSPITAL / DE SONBERNO LEQUEL TSPASSA LE XXIIIIE DE JUG M IIIIC IIIIxx ET DIX HUIT ».

les plus distingués du prieuré de Champagne, qu'il gouvernait au nom du Commun Trésor. Le 3 mai 1416, le maître Philibert de Nailhac, lors de son long voyage en Ponant, le promut au prieuré de France. Le même jour, il lui confirma la commanderie de Beaune⁴²⁹, à charge d'une pension annuelle de deux cents florins au Commun Trésor. Son inscription rappelle d'ailleurs succinctement les étapes de sa carrière :

Transcription de l'inscription funéraire de Pierre de Bauffremont : CY GIST NOBLE RELIGIEUSE PERSONNE FRERE PIERRE DE BOFFREMONT JADIZ GRANT PRIEUR DE [...] LOSPITAL EN FRANCE ET COMMANDEUR DE BEAUNE ET DE LORRAINE QUI TRESPASSA LE XXI JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE LAN M CCCC XXIX (ou XXIV) DIEU PARDONT DE LAME

Le clergé séculier

Avec 13 % de monuments recensés entre 1400 et 1550 (fig. 9, p. 591), le clergé séculier fournit deux fois plus de monuments que pour la période 1250-1399. Il représente même plus du tiers (37 %) des monuments ecclésiastiques connus en cette fin de Moyen Âge.

Une nouvelle fois, les monuments d'évêques ne sont pas légion. Ils représentent moins d'1 % des monuments rassemblés par ce corpus. Toutefois, nombre d'évêques bourguignons ont pourtant été inhumés dans leur cathédrale. C'est le cas à Saint-Vincent de Chalon à partir des années 1370 lorsque l'évêque Nicolas de Vères obtient l'autorisation du pape que lui, ses successeurs et les chanoines de Chalon qui le souhaitaient puissent être inhumés dans l'église cathédrale⁴³⁰. Mais on se souvient que les cathédrales bourguignonnes ont subi de nombreuses phases de destructions ou « d'embellissement » qui ont engendré la perte de la totalité des tombeaux épiscopaux qu'elles abritaient. Les rares tombeaux connus ne se trouvent donc pas dans les cathédrales, mais dans les abbayes bourguignonnes. Seule exception, le tombeau du cœur de Jean Poupet († 1491)⁴³¹ qui fut placé dans l'église de Saint-Loup-Géanges⁴³². Deux évêques de Langres, Philippe de Vienne († 1456) et Jean d'Amboise († 1498) sont inhumés chez les Cordeliers de Dijon. Guillaume de Vienne († 1407),

⁴²⁹ Pierre est particulièrement heureux de cette dotation car il a des attaches en Bourgogne. Il appartient à la branche aînée des Bauffremont descendant de Liebaut. Il est le second fils de Philibert de Bauffremont et d'Agnès de Jonvelle (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 344).

⁴³⁰ LEVEQUE (P.) (dir.), *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Arts et Patrimoine, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2005, p. 53.

⁴³¹ Jean de Poupet, évêque de Chalon de 1461 à 1480, date à laquelle son neveu André lui succède, meurt en 1491, au château de La Salle. Son corps est inhumé dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon et son cœur à Saint-Loup de la Salle, dans la chapelle Saint-Blaise qu'il avait fondée en 1485.

⁴³² Saint-Loup-Géanges, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

abbé de Saint-Seine vers 1375 puis archevêque de Rouen en 1388, sera inhumé dans son abbaye d'origine⁴³³.

Le grand nombre de monuments du clergé séculier s'explique surtout par l'engouement des prêtres pour la sépulture *ad ecclesiam*. Ils rassemblent à eux seuls plus de 9 % des monuments recensés entre 1400 et 1550 et représentent le quart (26 %) des sépultures ecclésiastiques de la fin du Moyen Âge. Toutefois, leur apparition parmi les défunts n'est pas régulière. Peu représentés au XIV^e siècle, les prêtres sont encore peu nombreux à élire leur sépulture dans leur église au début du XV^e siècle. On compte seulement 2 % de leurs monuments pour la première moitié de ce siècle. Mais ce pourcentage est en constante augmentation jusqu'au milieu du XVI^e siècle, passant ainsi de 8,5 % pour la seconde moitié du XV^e siècle à 15 % pour la première moitié du XVI^e siècle.

Comme les moines précédemment cités, les prêtres récupèrent pour leur compte la pratique de se faire inhumer dans l'église. À cette multiplication des sépultures de prêtres, il faut ajouter celles des chanoines qui sont de plus en plus nombreux à se faire enterrer dans l'église où ils exercent. Les inscriptions qui ne mentionnent que le statut canonial du défunt figurent sur un peu plus de 7 % des monuments élevés après 1400. C'est sans compter avec les nombreux prêtres qui sont également chanoines ici et là. L'étude des sépultures canoniales de Saint-Vincent de Chalon révèle que les chanoines accèdent à la sépulture de prestige sur le même rythme que les prêtres⁴³⁴. Si quelques-uns sont inhumés dans la cathédrale bien avant l'autorisation papale ou même la consécration de l'église (celle-ci intervient en 1409), c'est bien à compter de la seconde moitié du XV^e siècle que se multiplient les sépultures canoniales. Comme les prêtres, ils profitent de l'ouverture du marché funéraire pour établir une sépulture de prestige dans les églises où ils exercent.

d) L'irruption d'une élite non-noble

L'ouverture du marché funéraire engagé au XIII^e siècle avec la petite aristocratie féodale se poursuit au XV^e siècle avec l'entrée dans les églises des défunts non-nobles. Ces derniers sont majoritairement implantés et inhumés en ville. L'étude menée par Thierry Dutour dans le milieu dijonnais de la fin du Moyen Âge révèle à quel point il est important pour ce groupe social de paraître

⁴³³ Il est décédé à Paris. Son corps fut transporté dans le tombeau qu'il s'était préparé en son abbaye de Saint-Seine (cf CAMP (P.), « Les imageurs bourguignons de la fin du Moyen Âge », in *Les cahiers du Vieux-Dijon*, n°17-18, Association pour le renouveau du Vieux-Dijon, Dijon, 1990, p. 42-44).

⁴³⁴ GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 45-51.

et de s'imposer aux yeux de tous⁴³⁵. L'inhumation *ad ecclesiam* offre à l'élite urbaine la chance de reprendre à son propre compte une pratique noble. Ainsi, la montée en puissance de ces nouveaux riches face à une noblesse qui peine à se remettre des crises politiques et sanitaires de la fin du XIV^e siècle se vérifie par les pratiques funéraires.

Absente jusqu'à présent, l'aristocratie urbaine fait une entrée assurée parmi les défunts inhumés dans les églises. Les sépultures de ses défunts représentent plus de 20 % du corpus funéraire pour les années 1400-1550. Ce bouleversement du public funéraire est soudain puisque les non-nobles représentent déjà 21 % du corpus funéraire dès la première moitié du XV^e siècle. Toutefois, c'est seulement un siècle que cette pratique est la plus développée. Leurs sépultures englobent 23,5 % du corpus pour la première moitié du XVI^e siècle.

Plus que pour les autres catégories sociales, ce corpus funéraire sous-estime largement le poids de l'élite urbaine parmi les défunts. Une église comme la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône était pavée d'un très grand nombre de tombes de chanoines et de « citoyens » de la ville⁴³⁶. Surtout, il n'existe aucun dessin du XVII^e siècle consacré aux monuments bourgeois. Les érudits comme Pierre Palliot se sont exclusivement concentrés sur les tombes nobles avec comme but premier de retracer l'histoire de ces grandes familles⁴³⁷. La perte documentaire est donc considérable et les rares monuments conservés encore exploitables ne donnent qu'un aperçu de l'intérêt porté par le monde des villes pour l'inhumation *ad ecclesiam*.

L'étude des inscriptions non-nobles révèle que les défunts se classent selon 4 catégories. Il y a ceux qui se disent « bourgeois ». Cela représente 27 % des monuments de l'aristocratie urbaine du XV^e siècle. Et cela tombe à 16 % pour la première moitié du XVI^e siècle. L'étude ciblée sur la cathédrale Saint-Vincent de Chalon qui est l'édifice le mieux documenté du point de vue des pratiques funéraires de l'élite urbaine montre que seul le quart des défunts laïcs inhumés dans l'édifice se définissent comme bourgeois⁴³⁸. Il s'agit là de l'évocation du statut social. Pour le milieu dijonnais, Thierry Dutour résume la qualité de bourgeois à une combinaison de notabilité et d'honorabilité⁴³⁹. Il le définit comme un notable citoyen. Il s'agit d'un homme connu et installé. Il appartient bien à une famille aisée et intégrée dans la cité. Noblesse et bourgeoisie ne sont pas incompatibles. Pour le milieu dijonnais, Thierry Dutour révèle que 4 nobles sur 10 sont des

⁴³⁵ DUTOUR (T.), *Une société de l'honneur : les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Editions Champion, Paris, 1998.

⁴³⁶ GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 33.

⁴³⁷ On citera comme seul exemple sa tentative de « Dessein ou Idée historique et généalogique du Duché de Bourgogne » qui n'aboutira pas.

⁴³⁸ GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 34.

⁴³⁹ DUTOUR (T.), *Une société de l'honneur... op. cit.*, p. 392.

bourgeois⁴⁴⁰. Toutefois, nous noterons que cette condition nobiliaire n'est pas mise en avant dans les inscriptions funéraires. Il n'existe aucune mention de bourgeois noble, et inversement. L'activité du bourgeois tourne autour de la gestion de biens, de la finance et de l'administration. Il se différencie sans doute du « citoyen » dont le terme apparaît dans quelques inscriptions funéraires chalonnaises⁴⁴¹. On note la même distinction entre les bourgeois et marchands. La différence entre les eux s'affirme surtout lorsqu'un même personnage se présente à la fois comme bourgeois et marchand :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean Cadot († 1408) : CY GISET JEHA CADOZ BOURGEOIS ET MARCHANT / DE CHALO MARION SA FEME ET LEURS ENFANS . LEDICT . JEHA . CADOZ . TREPASSA . LE VI . IOUR . DAOUST . / LAN MIL . CCCC & VIII . ET LA DICTE MARION [...../.....]⁴⁴²

Les marchands forment la seconde catégorie puisque 15 % des monuments non-nobles du XV^e siècle mentionnent ce titre dans l'inscription funéraire. On notera toutefois que ce terme apparaît dans plus du tiers des inscriptions de la première moitié du XVI^e siècle. Cette donnée est conforme avec les relevés effectués à Saint-Vincent de Chalon où les marchands représentent 35 % des défunts laïcs inhumés dans l'édifice à la fin du Moyen Âge⁴⁴³. Comme on l'évoquait précédemment, le marchand se distingue du bourgeois par l'exercice du commerce. Ils entretiennent une relation de service avec les abbayes, les cours épiscopales et princières et à ce titre accèdent à une forme de noblesse. On peut citer en exemple Oudot Molain⁴⁴⁴, fils d'un petit artisan dijonnais devenu marchand chalonnais incontournable pour la cour ducale et pour bon nombre de nobles bourguignons⁴⁴⁵. Sa fortune était telle qu'il fonda sa propre chapelle dans le collatéral nord de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon en 1424. Tel un grand seigneur, il se fera fabriquer un magnifique gisant au pied duquel il sera inhumé en 1471⁴⁴⁶.

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 394.

⁴⁴¹ Le terme de citoyen apparaît dans près d'un quart des inscriptions chalonnaises des XV^e et XVI^e siècles. Il s'agit là d'une spécificité locale puisqu'aucune inscription dijonnaise n'y fait référence. Cela s'explique par le fait que Dijon est un *castrum* et non une *civitas* (cf GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 34).

⁴⁴² Cette inscription funéraire parcellaire se trouve sur une plate tombe conservée dressée contre le mur de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon (cf MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon... op. cit.*, p. 16-17).

⁴⁴³ GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 34

⁴⁴⁴ Pour plus de détails sur le parcours extraordinaire de ce marchand, se référer à l'étude de John Bartier (cf BARTIER (J.), « L'ascension d'un marchand bourguignon au XV^e siècle : Odot Molain », In *Annales de Bourgogne*, tome XV, Dijon, 1943, p. 185-206).

⁴⁴⁵ CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 81, 91, 109.

⁴⁴⁶ ADCO B 11890 f° 8 recto : « *Le fondateur de ladite chapelle y estoit enlevé en pierres d'albâtres et couché sur une tombe de grande hauteur et grandeur* ».

La troisième catégorie de non-nobles rassemble les artisans. Ces derniers se différencient des précédents en stipulant explicitement leur métier dans leur inscription funéraire. Alors que ne figure aucun artisan parmi les défunts de la première moitié du XV^e siècle, près d'un tiers des inscriptions non-nobles mentionnent le métier du défunt pour la seconde moitié du siècle. On compte ainsi deux barbiers, un tanneur, un maçon, un coutelier, un chaussetier, un boulanger et un tisserand. Il existe une différence entre l'artisan et le marchand dans la mesure où l'inscription de la famille Damienet est la seule à associer les deux termes :

Transcription de l'inscription funéraire de Jean Damienet († 1509) : [...] LES CORPS DE HONORABLE HOME JEHA DAMIENET / MARCHANT ET TANNEUR ET HENRIOTTE SA FEME LEQUEL TRESPASSA LE JO DE SAINT / MATHIEU MIL VC ET NEUF ET [...] / LAD HENRIOTTE LE [...] LESQUELZ ONT FONDE / CEANS DEUX ANNIVERSAIRES DE QUARATE SOLZ DE RENTE CHACUG AN LUN AU JO / DE ST MATHIEU / ET LAUTRE LE [...] ⁴⁴⁷

La dernière catégorie de non-nobles identifiée par ce corpus funéraire rassemble les personnages exerçant une fonction curiale ou administrative. Ces derniers ne sont pourtant pas les plus nombreux puisque l'on compte seulement 7 défunts, soit 12 % des non-nobles inhumés dans les églises après 1400. Ils sont à chaque fois au service du duc ou du roi⁴⁴⁸. Les charges varient selon les capacités de chacun. Guillaume de la Grange († 1438) est ainsi « valet de chambre » d'Ysabelle de Bourgogne⁴⁴⁹. Le fonctionnement des Parlements exige des administrateurs compétents. Guillaume Bourrelrier († 1449) est nommé « conseiller de monseigneur le duc et greffier de son parlement de Dôle »⁴⁵⁰. De même, Bernard Molinez († 1472) fut « trésorier de Salins et maistre de la chambre des contes à Dijon »⁴⁵¹. Comme pour les nobles, certaines familles parviennent à se maintenir dans l'entourage du duc sur plusieurs générations. On se souvient des Machefoing dont le père Monnot fut à plusieurs reprises châtelain de Rouvres, charge reprise par son fils, Philippe, devenu Maire de Dijon. Citons également les Morel, une famille influente où l'on trouve drapiers et juristes introduits auprès du duc et jusque dans l'administration de la cité dijonnaise. Pierre Morel, frère d'Hugues

⁴⁴⁷ Cette inscription funéraire parcellaire se trouve sur une plate tombe conservée dans la chapelle de l'hôpital de Dijon (cf LEVERT (R.), *La collection de pierres tombales du Musée Archéologique de Dijon... op. cit.*, p. 66-67).

⁴⁴⁸ Jean Bonneaul († 1500) et Bénigne de Cirey († milieu XVI^e siècle) sont respectivement « receveur pour le Roy n(ot)re sire des receptes ordinaires des baill(ys) de Dijon et chastellenies de Chenoves et Talant » (cf BM Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, f° 28) et « grenelier pour le Roy de la ville (de Dijon) et cele d'Osthun » (transcription de son inscription funéraire conservée dans l'église Saint-Michel de Dijon).

⁴⁴⁹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 182.

⁴⁵⁰ Transcription de l'inscription funéraire gravée sur sa plate tombe dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône (cf MARTIN (J.), *L'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon... op. cit.*, p. 24-26).

⁴⁵¹ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 214.

Morel, doyen de la Sainte-Chapelle⁴⁵² aux côtés duquel il est inhumé dans l'église Notre-Dame d'Auxonne, avocat, sera maire en 1387-1388 et conseiller du duc de 1394 à sa mort en 1400 :

Transcription de l'inscription funéraire de Pierre Morel : (petite croix) + CY GIT MAISTRE PERRE MOREL CLERC LICENCIE EN LOIS CONSEILLER ET . ADVOCAT . DE / MON SIGNOUR LE DUC ET CONTE DE BOURGOIGNE QUI TRESPASSA LE . IXe . IOUR DU : / : MOIS DE IOING LAN : MIL : CCCC : DOU : DIEU : HAIT : LAME : AMEN (motifs floraux) §§§§§§§§⁴⁵³

L'observation des défunts non-nobles révèle que cette élite n'est pas exclusivement liée au monde de la ville. Plus du quart des sépultures recensées (27 %) ne sont pas établies dans les églises des principales villes du duché (Dijon, Beaune et Chalon). À la différence des bourgeois et des marchands très majoritairement installés en milieu urbain, les artisans inhumés dans les églises sont souvent implantés en milieu rural. On peut citer en exemple la famille Barbier qui bénéficie d'une plate tombe à effigies dans l'église de Longepierre⁴⁵⁴, petit bourg de la Bresse bourguignonne où ils exercent le métier de barbier comme le rappelle leur inscription funéraire et leurs instruments (peigne, rasoir et ciseaux) dans les angles de la pierre. Cette ouverture aux notables ruraux est toutefois ponctuelle et tardive. Il faut attendre le milieu du XVI^e siècle pour rencontrer les premiers monuments funéraires de laboureurs :

Transcription de l'inscription funéraire de Terret et Claudine Thevenin inhumés dans l'église de Saunières⁴⁵⁵ : CY GISENT HONORABLES P(er)S(on)NE / TERRET EN SON VIVANT LABOREUR DE LA BARRE DE SONIERE / QUI TRESPASSA EN FEBVRIER . / 1554 . ET CLAUDINE THEVENIN SA FEMME QUI DECEDA / LE 15 DE NOVEMBRE / 1579 DIEU LES TIENNENT / EN PAIX

⁴⁵² Transcription de l'inscription d'Hugues Morel : « CI GIT MAISTRE HUGUE MOREL CHANOINE DE BESANCON TRESORIER ET CHANOINE DE / DIION LE QUEL A FONDEE LA MESSE COTHIDIENE A NOTE EN CESTE CHAPPELLE QUI / TRESPASSA LE ____ JOUR DU MOIS DE ____ LAN : MIL : CCCC : ET ____ ». Sa tombe qui était jointe à celle de Pierre se trouve conservée dressée contre le mur dans le collatéral sur de l'église d'Auxonne.

⁴⁵³ Thierry Dutour date la mort de Pierre en juillet 1400 en s'appuyant sur une source manuscrite des Archives Municipales de Dijon (A.M.D L2 n°4 ; B.N., C.B., T. 23 f° 94 V) (cf DUTOUR (T.), *Une société de l'honneur... op. cit.*, p. 461). L'inscription funéraire qu'il devait ignorer révèle que son décès est survenu le 9 juin 1400.

⁴⁵⁴ Longepierre, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁴⁵⁵ Saunières, cton de Verdun-sur-le-Doubs, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

2. Le choix du lieu d'inhumation : de l'abbaye à l'église paroissiale

L'ouverture du marché funéraire à un public toujours plus large influe nécessairement sur le choix de la dernière demeure. Le diagramme (fig. 10 ci-dessous) de répartition des sépultures en fonction du statut de l'édifice ecclésial semble indiquer un déclin des communautés au profit des églises paroissiales. Cette répartition est toutefois plus complexe qu'elle n'y paraît.

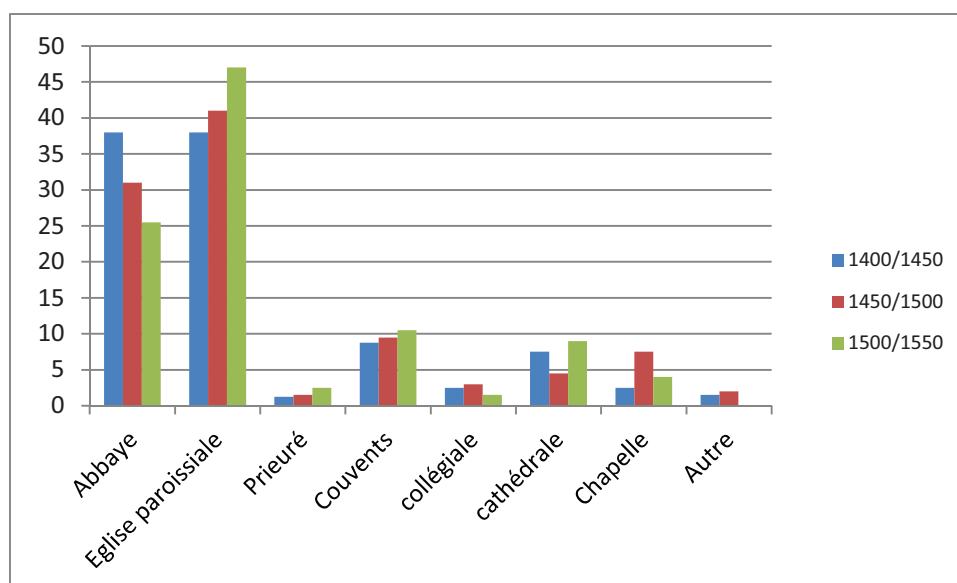


Figure 10 : Diagramme de répartition des monuments funéraires en fonction du statut de l'édifice religieux.

a) Un recul de l'intérêt pour les communautés religieuses ?

L'inhumation à l'abbaye

Le déclin de l'inhumation en contexte abbatial engagé dès la seconde moitié du XIV^e siècle se poursuit aux XV^e et XVI^e siècles. Si le pourcentage d'inhumation de la première moitié du XV^e siècle égale celui du demi-siècle précédant, le désintérêt pour les abbayes s'accélère à compter de 1450. En l'espace de 150 ans, on passe de 38 % de sépultures à 25,5 % à peine.

Toutefois, toutes les abbayes ne sont pas touchées de la même façon. Une étude au cas par cas révèle une grande disparité entre les abbayes bénédictines et les abbayes cisterciennes. D'une manière générale, les abbayes bénédictines conservent voire renforcent leur attractivité. À Saint-Bénigne de Dijon, 42 % des monuments connus sont établis entre 1400 et 1550. Ce pourcentage est

rigoureusement le même lorsque l'on s'appuie sur les mentions de sépulture. Ce regain d'intérêt se vérifie auprès des autres abbayes bénédictines. À Saint-Philibert de Tournus, 50 % des monuments connus datent des XV^e et XVI^e siècles. Ce pourcentage atteint 67 % à l'abbaye de Saint-Seine et même 71 % à celle de Bèze.

À l'inverse, on constate une vraie désaffection pour les abbayes cisterciennes. À Fontenay, seuls 12,5 % des monuments sont établis dans l'abbaye après 1400. Ce pourcentage se vérifie par les mentions de sépultures qui dépassent à peine les 10 % pour la même période. Les chiffres sont un peu meilleurs pour l'abbaye de La Bussière puisque 16 % des monuments connus sont établis après 1400. Seule l'abbaye de Cîteaux semble tenir son rang dans la mesure où un tiers des défunts qu'elle abrite ont été inhumés après 1400.

Ce décalage entre les abbayes bénédictines et cisterciennes trouve deux explications. La première tient incontestablement au statut des défunts. Les abbayes bénédictines abritent surtout des sépultures ecclésiastiques. Ces dernières représentent 93 % des sépultures recensées dans ces abbayes après 1400, les sépultures restantes concernant pour Saint-Bénigne des non-nobles et pour les abbayes « rurales » des nobles. Dans les abbayes cisterciennes, on recense 65 % de sépultures ecclésiastiques pour 33 % de sépultures nobles. Elles n'attirent donc pas le même public.

Il y a deux différences entre les abbayes cisterciennes et les abbayes bénédictines. D'une part, les premières sont plus réticentes à l'inhumation des religieux, et en particulier des moines, dans leur église. À l'exception de Cîteaux, les trois abbayes cisterciennes les mieux documentées n'accueillent que des sépultures d'abbés. À l'inverse, les abbayes bénédictines abritent de nombreuses tombes de moines. Cela se vérifie à Saint-Bénigne, mais aussi à Saint-Philibert de Tournus et à l'abbaye de Saint-Seine. D'autre part, il semble que les nobles conservent une attirance pour les abbayes cisterciennes. Si les abbayes de Saint-Seine et de Tournus abritent ponctuellement une sépulture noble, il est surprenant de voir à quel point ils furent Saint-Bénigne de Dijon, une abbaye qui était pourtant la nécropole de grandes familles comme les Arc-sur-Tille, les Villecomte ou les Eguilly aux XIII^e et XIV^e siècles. La concurrence avec les couvents mendiants a joué un grand rôle.

En revanche, les seigneurs conservent une attirance pour les abbayes cisterciennes. Cela s'explique par le fait que ces dernières ont longtemps été les nécropoles des familles fondatrices. On se souvient des Somberton-Montaigu à La Bussière⁴⁵⁶. Certains membres de la prestigieuse famille des La Trémouille reprennent à leur compte l'inhumation dans l'abbaye. Ainsi, Louis de la Trémouille

⁴⁵⁶ Cette famille est encore représentée au XV^e siècle par la sépulture de Jeanne de Montaigu († 1426) « fille de feu noble et puissant s(ei)gn(eu)r mons(eigneu)r Jehan de Montagu s(ei)gn(eu)r [de] Somberton et de noble et puissa(n)t(e) dame Marg(ueri)tte de Beaujouel sa mère et fam(m)e de feu noble et puissant seigneur mons(eigneu)r Guys s(ei)gn(eu)r de Rougemont et de Ruffey » (cf BnF, Coll. Bourgogne ms 2, folio 267). Son monument est toujours conservé dressé contre le mur du transept nord de l'église.

(† 1466) rejoint sa grand-mère Marguerite de Ventadour dans le chœur de l'abbaye⁴⁵⁷. L'abbaye de Theuley, nécropole des Vergy depuis le XIV^e siècle, continue d'abriter les dépouilles de la famille. On peut ainsi citer Marie de Vergy († 1407) « jadis comtesse de Fribourg et de Neufchastel »⁴⁵⁸, Jean de Vergy († 1418) « chevalier sires de Fouvanz et Chaplité et senecary (sénéchal) de Bourgogne »⁴⁵⁹ et son épouse Jeanne de Chalon († 1380), Henriette de Vergy († 1427) « qui fut dame de Fontaine Française femme premier de noble et puissant damoiseil Jehan de Longwy filz mons(eigneur) de Rahon et après femme de messire Jehan de Vienne s(i)r(e) de Paigney »⁴⁶⁰, Claude de La Trémouille († 1438) « jadis femme de noble et puissant seig(neur) messires Charles de Vergy seig(neur) d'Aulthey et de Vaulgrenant et fille de feu noble et puissant s(eigneu)r messire Guy de la Tremouille jadis comte de Joigny »⁴⁶¹ ou encore Jean de Vergy († 1460) « chevalier seigneur de Fouvans Vignori et de Champlite en p(ar)tie seneschal de Bourgoigne »⁴⁶².

À la différence de ses filles qui conservent un rayonnement local et surtout familial, l'abbaye de Cîteaux continue à attirer les dépouilles prestigieuses malgré le détournement des ducs vers la chartreuse de Champmol. Philippe Pot († 1493), chevalier de la Toison d'Or et grand sénéchal de Bourgogne ou encore Gui de Rochefort († 1507), premier Président au Parlement de Bourgogne puis chancelier de France sous Charles VIII et Louis XII, figurent parmi les plus illustres défunts inhumés à l'abbaye en cette fin de Moyen Âge⁴⁶³.

Cet intérêt de l'aristocratie féodale pour les abbayes cisterciennes doit toutefois être nuancé. Les nobles ne sont plus aussi nombreux à s'y faire inhumer. Après 1400, l'abbaye de La Bussière ne compte que deux sépultures aristocratiques alors qu'elle en comptait 10 au siècle précédent. Même si les abbayes cisterciennes accueillent encore quelques sépultures nobles, on a le même symptôme qu'à Saint-Bénigne : les nobles ne sont plus attirés par les abbayes.

Cette désaffection des abbayes concerne également le nouveau public funéraire incarné par l'élite non-noble. Hormis quelques cas à Saint-Bénigne ou à Cîteaux, les non-nobles ne privilégient pas les communautés bénédictines et cisterciennes pour le repos de leur âme. En réalité, la sépulture *ad ecclesiam* dans ces abbayes a été récupérée par leurs desservants, moines et abbés, qui sont de plus en plus nombreux à s'y faire inhumer.

⁴⁵⁷ Marguerite de Ventadour († 1399), par une forte donation à l'abbaye, a établi sa sépulture « dans le chœur du côté de l'évangile » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 153). Femme de Miles de Noyers, elle est la mère de Marguerite de Noyers, elle-même mère de Louis de La Trémouille (cf CARON (M.-Th.), *La noblesse dans le duché de Bourgogne... op. cit.*, p. 209).

⁴⁵⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 160.

⁴⁵⁹ PLANCHER (Dom U.), *Histoire générale et particulière...op. cit.*, tome II, p. 343.

⁴⁶⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl.175.

⁴⁶¹ *Ibid.*, pl. 183.

⁴⁶² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 203.

⁴⁶³ DAMONGEOT (J.), PLOUVIER (M.), « Cîteaux-nécropole... », *op. cit.*, p. 289 et 296-298.

Les églises conventuelles

Les couvents mendiants, très prisés par les défunts dès leur installation en Bourgogne, conservent à l'inverse des abbayes bénédictines et cisterciennes une bonne attractivité d'un point de vue funéraire. C'est particulièrement visible pour les Cordeliers de Dijon, l'établissement le mieux documenté, puisque 42 % des sépultures connues ont été établies entre 1400 et 1550. Les 19 monuments que cela représente constituent toutefois une petite baisse dans la mesure où entre son installation et la fin du XIV^e siècle le couvent avait accueilli 26 monuments funéraires. Cette donnée se vérifie chez les Jacobins de Dijon où 10 des 23 monuments connus sont postérieurs à 1400.

En comparaison avec les autres édifices religieux, en particulier les abbayes, on constate que l'intérêt pour les églises conventuelles reste stable. Ces dernières abritent 10 % des monuments connus entre 1400 et 1550. C'est cependant moins qu'aux XIII^e et XIV^e siècles où ce pourcentage atteignait les 18 %. Cette différence s'explique simplement par le fait que malgré le plus grand nombre de monuments recensés, il n'y a pas d'augmentation du nombre de sépultures chez les Mendiants. Il n'y a pas non plus de baisse.

Ces établissements pourtant implantés en ville séduisent toujours autant les nobles. C'est particulièrement le cas des Cordeliers chez qui ces sépultures sont largement majoritaires. Alors qu'à Châtillon les trois sépultures connues sont toutes nobles, ces dernières représentent 72 % des sépultures établies dans le couvent dijonnais. Les rares monuments échappant à la règle concernent des notables dijonnais et quelques ecclésiastiques (deux évêques et un moine).

À l'inverse des églises franciscaines, il semble que les couvents dominicains attirent de nombreux membres de l'aristocratie urbaine. Ainsi l'église des Jacobins de Dijon abrite 50 % de sépultures non-nobles. En plus des deux tombes de la famille Goudran, on compte un bourgeois, un marchand et un artisan maçon parmi les défunts. Outre les religieux appartenant à la communauté des frères prêcheurs, les deux tombes nobles concernent des personnages établis à Dijon. Robert de Canteleu († 1505) « escuier filz de Jehan de Canteleu en son vivant chevalier de Ouvrain »⁴⁶⁴ était « archer de la garde du chastel de Dijon »⁴⁶⁵. De même, Catherine de Banchereaul († 1469) était la femme de « noble homme et saige maistre Richard de Chancey conseiller du roy et président au parlement de Paris et président des parlements de Monseigneur de Bourgoigne et chef de son conseil en ses pairs de Bourg(ogne) »⁴⁶⁶.

⁴⁶⁴ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1386.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 208.

Les prieurés

Parmi les lieux d'inhumations convoités par les défunts figuraient aux XIII^e et XIV^e siècle les prieurés. Avec moins de 2 % des sépultures recensées, force est de constater que ces derniers ont perdu leur attractivité. Une fois encore, la sépulture est tributaire de l'histoire des familles. Le prieuré de Bonvaux, nécropole des Saulx-Fontaine ne recevra plus aucune sépulture à l'extinction de la branche dans la seconde moitié du XIV^e siècle. On a exactement la même chose au prieuré du Val-Saint-Benoît avec les Germolles ou à celui de Saint-Thibaut-en-Auxois avec les Thil. Jean de Saulx († 1420), « chevalier jadis seigneur de Courtivron et chancelier de monseigneur de Bourgogne »⁴⁶⁷, est le dernier bourguignon célèbre à choisir un prieuré, en l'occurrence celui du Quartier, comme dernière demeure. Les sépultures nobles disparaissent des prieurés avec le XV^e siècle, à l'image celle de Pierre du Brenc († 1469), écuyer, et de son épouse Girarde de Barney († 1470), qui sont les derniers nobles à être inhumés dans un prieuré, celui de Saint-Symphorien d'Autun⁴⁶⁸.

Bien que les nobles délaissent les prieurés, les sépultures ne disparaissent pas complètement de ces établissements. Au XVI^e siècle, de nombreux prieurs font de leur établissement leur dernière demeure. L'exemple le mieux documenté est le prieuré de Lancharre, autre nécropole des Germolles, qui abrite trois plates tombes des prieures dès 1529. On retrouve également une tombe de religieux du prieuré de Vausse. La sépulture de prestige de Jean Georgeot et Pichenot de Marmeaux semble toutefois avoir été appuyée par son investissement dans l'entretien de l'édifice :

Transcription de l'inscription funéraire de Pichenot de Marmeaux : CY GIST VENERABLE ET RELIGIEUSE / PERSON[N]E DAU JEHAN GEORGEOT ET / PICHENOT DE MARMEAUX RELIGIEUX DE CEANT / LEQUEL A FAIT FAIRE CE PNT PAN DE / CLOITRE EN LAN MIL Vc 2 VOUS QUI CESTE TABLE LIREZ PRIEZ PO[UR] LES TRESPASSES⁴⁶⁹

La désaffection des nobles comme des non-nobles pour les abbayes et les prieurés révèle une modification des attentes funéraires. Il ne semble plus important de privilégier une sépulture au sein d'une communauté. Seuls les couvents mendiants conservent un intérêt particulier.

⁴⁶⁷ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1075.

⁴⁶⁸ FONTENAY (H. de), « Epigraphie autunoise... », *op. cit.*, p. 405-406.

⁴⁶⁹ Cette plate tombe à simple effigie se trouve conservée dressée contre un des murs de l'édifice.

b) *Le succès des églises séculières*

La multiplication des inhumations dans les églises paroissiales

Le déclin pour la sépulture monastique profite aux églises paroissiales. Alors que les multiples crises de la seconde moitié du XIV^e siècle avaient engendré une chute brutale du nombre de monuments établis dans ces édifices, on constate pour la première fois dès les premières années du XV^e siècle que les églises paroissiales rassemblent le plus de monuments funéraires. Cet engouement se confirme puisqu'entre 1400 et 1550, on passe de 35 % à plus de 45 % de monuments recensés dans ces édifices.

Encore une fois, l'explication se trouve côté des défunts. Près de 60 % des sépultures établies dans les églises paroissiales recouvrent des défunts nobles. Ils délaissent ainsi les abbayes au profit de l'église de leur village. On se fait enterrer sur ses terres. Les églises paroissiales abritent alors les sépultures des seigneurs du lieu. On se souvient des seigneurs de Vantoux inhumés dans l'église de Messigny-et-Ventoux entre 1421 et 1524. On retrouve la même chose avec les Malain, seigneurs de Lux inhumé dans leur église Saint-Martin⁴⁷⁰, avec les Vingles, seigneur de Quemigny dans l'église de Quemigny-sur-Seine⁴⁷¹.... Toutefois, ces nécropoles familiales sont rares. Parmi les églises paroissiales concernées par cette étude, on a en moyenne seulement 2 monuments par édifice. Certes la perte documentaire a pu être importante. Mais les dessins de Pierre Palliot pour les églises de Lux ou de Quemigny-sur-Seine montrent que l'on a rarement plus de trois tombes d'une même famille par édifice. On est donc loin des vastes politiques funéraires des siècles précédents. On sent que la sépulture de prestige est ponctuelle, sans doute la preuve que les familles peinent à se maintenir sur plusieurs générations à la tête d'un même territoire.

Parmi les autres sépultures établies dans les églises paroissiales, Il faut distinguer les non-nobles. Ils représentent 20 % des monuments recensés. Encore une fois, ils sont issus de la communauté paroissiale. Leurs inscriptions funéraires rappellent régulièrement leur appartenance au village. Ainsi, « l'honorable homme » Jean Broart, inhumé en au XV^e siècle dans l'église Saint-

⁴⁷⁰ L'église Saint-Martin de Lux abritait les tombeaux d'Eudes de Mâlain († 1478) « chevalier s(i)r de Lux et de Thanel » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 224), de Jacques de Mâlain († 1527), « chevalier seigneur baron de Lux, de Vausdenai et de Malain » (cf ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1518), Henry de Mâlain († après 1530) « ch(eva)l(i)e(r) seig(neur) baron de Lux de Signelet de Sepoy et de Malain » (cf . ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1636).

⁴⁷¹ L'église Saint-Bénigne de Quemigny-sur-Seine abritait les tombeaux de Richard de Vingles († 1477) « à so(n) viva(n)t sygnor de Quemigny » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 231) et de Pierre de Vignles († 1470) « ESCUYER SEIG[NEUR] / DE QUEMIGNY QUEMIGNEROT DE CHEVIGNY » (cf VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 210).

Julien de Sennecey-le-Grand est dit « de Sennecey »⁴⁷². De même, l'inscription funéraire de Jean Clément, inhumé dans la première moitié du XV^e siècle dans l'église de Mervans, rappelle qu'il était « jadis bourgeois de Mervans »⁴⁷³.

Contrairement aux familles nobles, les notables urbains et ruraux ne transforment pas l'église paroissiale en nécropole familiale. On n'a jamais plus de deux tombes d'une même famille, à l'image de la famille Moisson à Chambolle-Musigny. Jean Moisson⁴⁷⁴, inhumé en 1548 aux côtés de sa femme Catherine Poultot et de leur fille Catherine est le fils d'Isabelle Moisson († 1502), femme de Jean Moisson « dit l'ancien »⁴⁷⁵, la première à être inhumée dans l'église⁴⁷⁶.

Comme les moines et leurs abbés, les desservants de l'église paroissiale sont nombreux à élire sépulture au sein même de leur église. Leurs sépultures représentent 20 % des tombes restantes. Il s'agit le plus souvent des prêtres et curés qui comme les seigneurs et les non-nobles mentionnent leur appartenance à la communauté au sein de leur inscription :

Transcription de l'inscription de Jean Dureaul inhumé dans l'église Saint-Martin de Laives : CY GIST MESSIRE JEHAN / DUREAUL JADIS CURE DE / CEANS QUI TRESPASSA LE XVII / JOUR DOCTOBRE LAN MIL CCCCC / ET DIX AIA EIUS IN PACE / REQUIESCAT O DNE AMEN⁴⁷⁷

Toutefois, quelques chanoines sont également inhumés dans les églises paroissiales. Pour le XIV^e siècle, on se souvient d'Etienne de Sainte-Croix, chanoine de Chalon et de Beaune inhumé dans l'église paroissiale de son village. On citera ici André Dupont († 1534), chanoine de Talant inhumé dans l'église Notre-Dame de Talant :

⁴⁷² Sa plate tombe se trouve toujours intégrée au pavement de la chapelle nord de l'église.

⁴⁷³ Cette plate tombe, autrefois établie dans l'ancienne église aujourd'hui détruite se trouve conservée dressée contre le mur sud de l'avant nef.

⁴⁷⁴ Transcription de l'inscription funéraire : « CY GISET . JEHAN . MOISSO . NATIIF DE LA VILE / DE . CHABOLE . ET CATHE[....] . POULTOT . SA . FEME . NATIVE . DE . SAULIEU . LEQL [....]/[....] TRESPASSA [....] MIL . Vc / . ET . XLVIII . ET . LAD . KATHERYNE . LE XXVle JOr . DE AOUST MIL . Vc . & XXXII / DIEU . AIT . LEURS . AM[.] [.]MEN ».

⁴⁷⁵ Transcription de l'inscription funéraire : « CY . JEIT . YSABEAUL . QUI . FUT . FEME . / DE . FEU . JEHAN . MOISSON . LANCIEN . A . SON . VIVAT . DEMORAT . A . CHAMBOLLE . § (motif floral) / LAQLLE . [MILTRE] . § (motif floral) LA . FODACIO . DNE . CHAPELLE . § (motif floral) / DE . V . MESSE . LA . SEPME . FAISTE . PRZ . SODIT . MARY . § (motif floral) ET . FODE . LA . SALVE . REGINA . § (motif floral) / EN . CEST . EGLISE . AUX . JOS . DE . FESTES . / ET . LAQLLE . TRESPASSA . LAN . MIL . Vc . / ET . DEUX . LE . XVe . JO . DE . DECEBRE . DIEU . § (motif floral) / EN . HAIT . LAME §§§§§§ (motif floral) ».

⁴⁷⁶ Cette information est délivrée par le phylactère gravé autour de son effigie qui déclame : « Je fus la [première] fem(m)e gisant en l'église de céans ».

⁴⁷⁷ MARTIN (J.) « L'ancien archiprêtre de Tournus au diocèse de Chalon. Pierres tombales, inscriptions et documents archéologiques », in *Mémoires de la société d'Histoire et d'archéologie de Chalon*, 2^e série, tome I, Bertaud, Chalon-sur-Saône, 1905, p. 129.

Transcription de l'inscription funéraire d'André Dupont : CY GIST DISCRETE / PSON MESSIR ANDRE DUPONT A SON VIVANT / CHANOINE DE TALANT QUI TREPASSA LE VIII [...] DE JUILLET LAN M V / XXX IIII PRIES / DIEU PO SON AME⁴⁷⁸

Au-delà de l'appartenance à la communauté ou de la fonction cléricale exercée, l'inhumation dans une église paroissiale se justifie aussi par des fondations importantes. L'église Saint-Jean de Dijon, entièrement reconstruite au XV^e siècle, a accueilli les dépouilles de généreux donateurs. Les plates tombes encore exploitables conservées dans l'église aujourd'hui transformée en théâtre révèlent que de nombreux défunts ont financé la construction de l'église. Aux premiers d'entre eux se trouve Philippe Machefoing, maire de Dijon de 1448 à 1452 dont l'inscription rappelle qu'il fut le « premier fondateur » et qu'il a « assit la première pierre le 1^{er} juin 1445 »⁴⁷⁹. Alors qu'il aurait pu se faire inhumer dans la superbe chapelle ducale de l'église de Rouvres-en-Plaine où étaient enterrés ses parents⁴⁸⁰, il choisit une église dans la ville où il est connu pour avoir exercé la fonction de mayer. Surtout, il a largement contribué à son édification⁴⁸¹.

La possibilité de fonder une chapelle ou des messes anniversaires est un argument de poids dans le choix de l'église paroissiale. Ainsi, 60 % de ces fondations apparaissent sur des inscriptions gravées sur des monuments établis dans une église paroissiale. Le succès de cette dernière auprès des défunts laïcs s'explique surtout par une plus grande facilité dans les fondations. On est plus libre de faire ce que l'on veut dans l'église de son village.

Les cathédrales, églises réservées aux défunts de la ville

Bien qu'elles soient particulièrement mal documentées du point de vue funéraire, les églises cathédrales livrent de précieuses informations sur les défunts qu'elles ont accueillis. L'obtention de l'autorisation papale d'inhumer dans la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône à compter du dernier quart du XIV^e siècle a largement contribué à l'établissement de sépultures. L'étude que nous avons menée sur l'édifice nous a permis de recenser 76 sépultures antérieures à 1550⁴⁸². Malheureusement, seuls 23 monuments sont encore connus et exploitables. À cela s'ajoute 7

⁴⁷⁸ Sa plate tombe ornée d'une effigie difforme se trouve aujourd'hui conservée dans le pavement de la nef de l'église Notre-Dame de Talant.

⁴⁷⁹ Cette inscription aujourd'hui disparue est retranscrite par Gabriel Dumay dans le paragraphe qu'il consacre à ses parents inhumés dans l'église de Rouvres-en-Plaine (cf DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », *op. cit.*, p. 160).

⁴⁸⁰ DEGRE (P.), « Quelques notes sur l'église de Rouvres », In *MCACO*, tome XII, p. 151-152.

⁴⁸¹ DUMAY (G.), « Les tombes de l'église de Rouvres », *op. cit.*, p. 160

⁴⁸² GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 30.

monuments pour la cathédrale Saint-Lazare d'Autun. Au total, notre étude englobe 30 tombes établies dans une cathédrale. Cela représente 7 % des monuments de cette étude.

Au-delà de la perte documentaire, cette étude met surtout en avant le fait que les défunts inhumés dans les cathédrales sont soit non-nobles, soit ecclésiastiques. La seule exception provient de la sépulture de Nicolas de Monthelon, inhumé en 1500 à Saint-Lazare d'Autun :

Transcription de son inscription funéraire d'après Harold de Fontenay : CY GISET NOBLE ET SAGE MAISTRE / NICOLE DE MOTHOLO LIEVTEN GNAL DES BAILL ET CHACELLE DOSTV DAMOISELLES GVILLTE / CHAPPET SA MERE ET FRACOISE LADONE SA / FEME LEQVEL TRESPASSA LAN 1555 LE XIII IOVR DOCTOB ET LADITE FRACOISE LE IX DE FEVB 1550⁴⁸³

L'étude des 76 sépultures recensées à Saint-Vincent de Chalon appuie ce constat. Aucun noble n'est enterré dans la cathédrale. Les laïcs sont nombreux à choisir cette église comme dernière demeure. Si l'on compte un tiers de monuments funéraires laïcs pour deux tiers de monuments ecclésiastiques, cela s'équilibre en nombre de défunts puisque les laïcs pratiquent abondamment la sépulture familiale⁴⁸⁴.

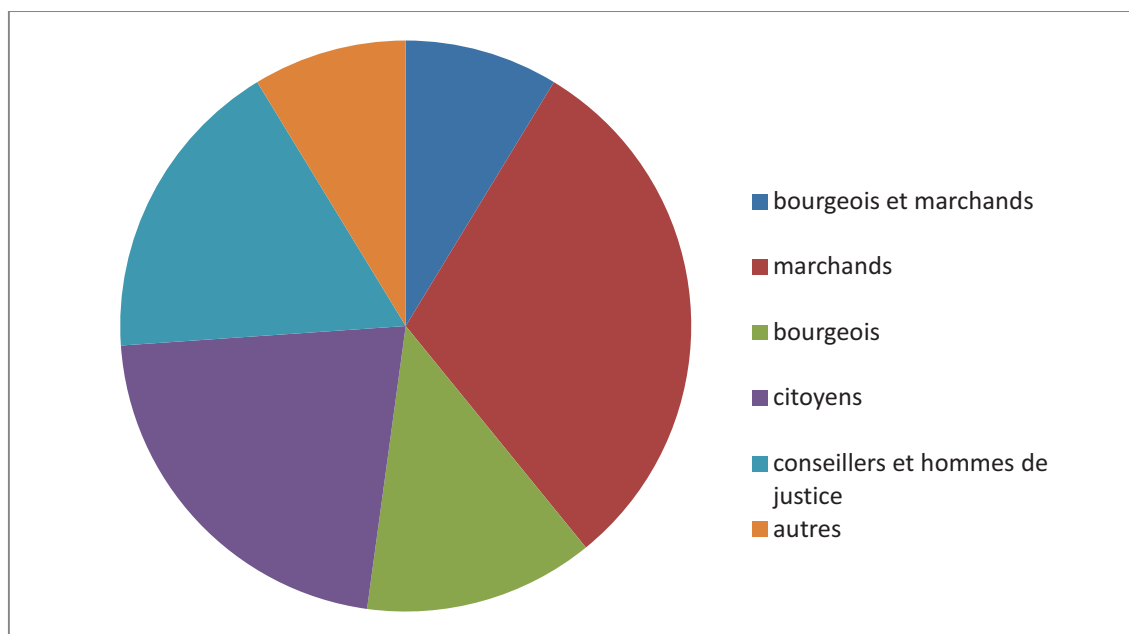


Figure 11 : Diagramme représentant le statut des défunts laïcs inhumés à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

⁴⁸³ FONTENAY (H. de), « Epigraphie autunoise... », *op. cit.*, p. 260.

⁴⁸⁴ GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 33.

Si l'on resserre l'étude sur le statut même des défunts, on obtient des données encore plus significatives. Parmi les laïcs (fig. 11 ci-dessus), il faut remarquer que les bourgeois-marchands sont les plus nombreux à avoir choisi Saint-Vincent comme dernière demeure. Plus de la moitié des défunts se présentent dans leur inscription funéraire comme étant « marchands », « bourgeois », et même « bourgeois-marchands ». Pour le reste, un quart se nomment « citoyens ». Un sixième des défunts laïcs sont des notables (notaires, échevins...). Il reste un douzième un peu disparate parmi lesquels on distingue quelques veuves. Pour les ecclésiastiques (fig. 12 ci-dessous), un groupe domine également. Il s'agit des chanoines, membres du chapitre de la cathédrale. Deux tiers des défunts ecclésiastiques sont des chanoines. Les prêtres et curés arrivent en seconde position avec un cinquième des sépultures devant les évêques qui représentent tout de même un sixième des défunts.

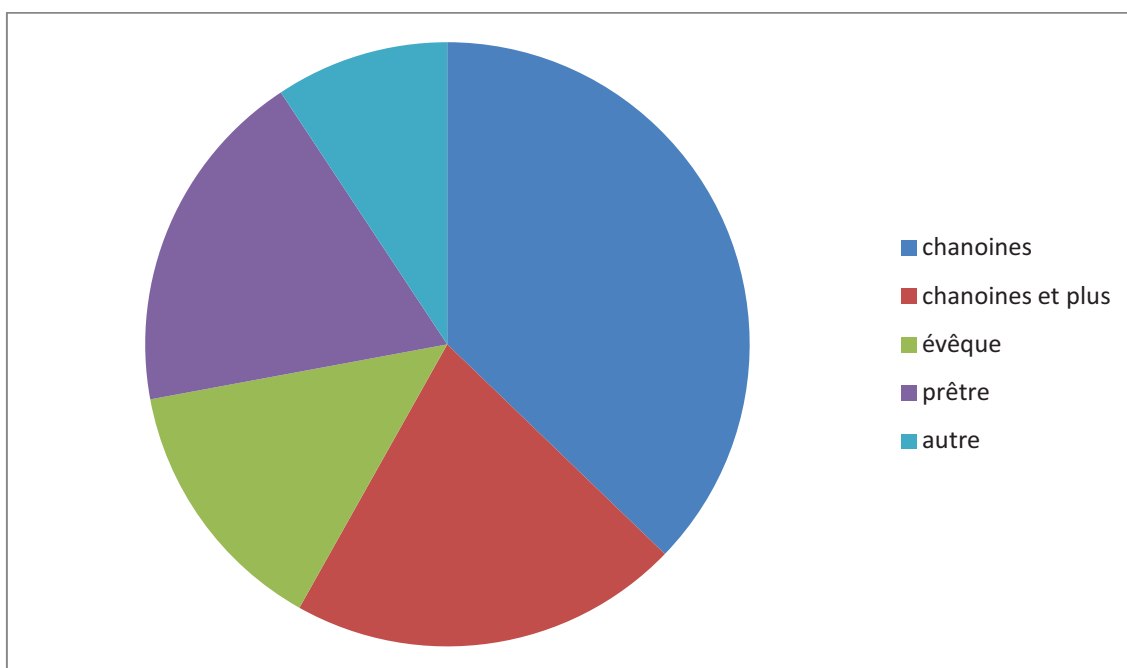


Figure 12 : Diagramme représentant le statut des défunts ecclésiastiques inhumés à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.

La provenance des défunts est également un élément à prendre en compte pour estimer le degré d'attractivité d'un édifice religieux dans le domaine funéraire. À Saint-Vincent, contrairement aux grandes abbayes comme Cîteaux, Saint-Bénigne de Dijon ou Tournus qui voient des personnes établies à plusieurs dizaines de kilomètres venir se faire inhumer dans leurs murs, il faut bien constater que la quasi-totalité des défunts sont établis à Chalon. Pour les ecclésiastiques, il s'agit des desservants de la cathédrale (évêques, chanoines, prêtres et diacres). Pour les laïcs, ce sont des bourgeois, des marchands, des citoyens et des notables de Chalon. En réalité, à Saint-Vincent, la

seule fondation attribuée à un personnage extérieur à Chalon revient à Jean de Chaumont, marchand à Givry⁴⁸⁵, fondateur de l'autel Saint-Martin, autel qui se trouvait contre le troisième pilier de la nef, du côté de l'évêché⁴⁸⁶. Pour le petit diocèse de Chalon, en regard de celui de Langres de celui d'Autun, la cathédrale n'exerce au final qu'un faible pouvoir d'attraction dans le domaine funéraire. Seuls les gens de Chalon souhaitent y reposer.

Parmi les grands chalonnais intéressés pour reposer dans l'église cathédrale Saint-Vincent, il faut regarder de près le cas des évêques. Comme le démontre Jean-Vincent Jourd'heuil, il ne va pas de soi qu'un évêque du nord de la France soit inhumé dans « sa » cathédrale⁴⁸⁷. Ce constat prend tout son sens à Saint-Vincent de Chalon. Le premier évêque à élire sa sépulture à Saint-Vincent n'est autre que Nicolas de Vères en 1386. La cathédrale se caractérise donc par une sépulture exclusivement urbaine. Les monuments funéraires et les épitaphes qui les accompagnent ne mentionnent aucun seigneur, aucun chevalier, ni même aucun écuyer. On a ici une vraie rupture avec les églises abbatiales ou paroissiales qui sont encore nombreuses à abriter les dépouilles des membres de l'aristocratie chevaleresque et seigneuriale. Cependant, comme c'est visible à la cathédrale d'Autun⁴⁸⁸, ou dans d'autres comme celle de Toul⁴⁸⁹, les églises cathédrales sont le plus souvent pavées de tombes de l'aristocratie urbaine. L'aristocratie féodale et seigneuriale, souvent écartée de la cité, ne trouve sa place que dans les églises abbatiales, prieurales et paroissiales avec cependant une nette attirance pour les ordres mendiants.

La collégiale, un statut particulier

Comme les cathédrales et les églises paroissiales, les églises collégiales sont mal documentées du point de vue funéraire. Les monuments qu'elles abritent entre 1400 et 1550 représentent moins de 3 % du corpus. Et seuls trois édifices livrent plus de trois tombes. Le statut des défunts qu'elles accueillent dépend de l'environnement dans lequel est établi l'édifice.

⁴⁸⁵ Givry, situé à 15 km à l'ouest de Chalon, était à l'époque médiévale un village vinicole où les évêques de Chalon avaient des biens.

⁴⁸⁶ MARTIN (J.), « L'église cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 50.

⁴⁸⁷ JOURD'HEUIL (J.-V.), « La cathédrale est-elle un lieu de sépulture de prestige pour les évêques ? Etude des sièges entre Loire et Meuse du XI^e au XV^e siècle », in *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IVe-XVe siècles)*, dir. Armelle Alduc-Le Bagousse, Caen, 2009, p. 243-264 (Tables rondes du CRAHM, 4).

⁴⁸⁸ FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise... », *op. cit.*, t.VII, p. 193-314 ; t.VIII, p. 333-432 ; t.IX, p. 463-498 ; t.X, p. 261-430 ; t.XI, p. 317-515 ; t.XII, p. 267-331 ; t.XIII, p. 291-412 ; t.XIV, p. 147-268 ; t.XV, p. 387-441 ; t.XVI, p. 301-346., Autun, 1878-1888.

⁴⁸⁹ SIMONIN (P.), « Pierres tombales de la cathédrale de Toul », in *Etudes Toulouses*, n°70, Toul, 1994, p. 12-25.

La collégiale Notre-Dame de Beaune, construite en milieu urbain, est également une église paroissiale. Elle n'abrite cependant pas de sépultures nobles. Les défunts qui s'y font enterrer appartiennent soit au chapitre, soit aux notables familles de la ville. Parmi les monuments conservés figurent deux tombes de chanoines. L'inscription partiellement lisible de celle d'Antoine Petit porte la date de 1491. En revanche, la seconde est trop abîmée pour pouvoir identifier le défunt qu'elle recouvre et être précisément datée. Toutefois, les traits de l'iconographie permettent d'avancer une datation proche du début du XVI^e siècle. Les deux autres plates tombes exploitables de l'édifice recouvrent des notables de Beaune. La première est celle du couple Collot dont Guy († 1448 ?) était un clerc licencié en lois⁴⁹⁰. La seconde, plus tardive, est à l'effigie de Philibert Lacorne († 1501) et de son épouse. Ce dernier est présenté comme un bourgeois et marchand de la ville de Beaune⁴⁹¹.

Contrairement à la collégiale de Beaune, la Sainte-Chapelle de Dijon abrite surtout des sépultures nobles. Le fait que l'édifice soit une chapelle ducale construite à l'initiative du duc au sein de palais bourguignon suscite l'intérêt des grandes familles aristocratiques. L'édifice, déjà très sollicité au XIV^e siècle notamment par les Saulx et les Blaisy, accueille toutefois moins de sépultures après 1400. Nous connaissons seulement deux plates tombes nobles, celle de Jeanne de Poissy († 1418) « damoiselle d'honneur de madame la duchesse de Bourg(o)gne »⁴⁹², et celle de Philippe de Courcelles († 1479), « chevalier s(eigneu)r de Poullans et d'Auvillars co(n)seiller et cha(m)bellan de mons(eigneur) le duc et son co(n)seiller en sa court des parlemens de Bourg(og)ne »⁴⁹³. Pour le XV^e siècle, la seule sépulture d'un desservant de l'édifice est celle de Philibert Lecartey :

Transcription d'après Pierre Palliot de l'inscription funéraire : CY GIST VENERABLE ET DISCRETE PSONE M[ONSIEUR] PBT LECAR/TEY PBRE LICENEN DECRET ET BACHELIER E LOIS IAD CHAN ET CHAN DE CEANS ARCHIPREBTRE DE POILLY EN AUXOIS ET CONSEILL DU ROY NRE SIRE EN SES PARLEMENTS DE / BOURGOIGNE LEQUEL TRESPASSA LE IIII IOUR DE JUILLET MIL CCCC IIIIxx DIX NEUF DIEU AIT SON AME AMEN⁴⁹⁴

La collégiale de Thil, construite face au château sur l'extrémité nord de la butte de Thil, s'inscrit dans un cadre rural et familial. Curieusement, les 3 tombes qu'elle abrite ne sont pas celles des seigneurs du château tout proche, mais celles des doyens de Thil. Outre la tombe de Philibert

⁴⁹⁰ AUBERTIN (Ch.), "Notes sur les sépultures de l'église Notre-Dame de Beaune", in *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, Beaune, 1886, p. 390-396.

⁴⁹¹ Transcription de l'inscription funéraire de Philibert Lacorne : « CY GIST HONORABLE HOMME PHILIBERT LA CORNE / JADIS BOURGEOIS ET MARCHANT DE BEAUNE LEQUEL TRESPASSA LE XIIIIE DAOUST M Vc / ET I HONNESTE [FEMME] PALAIZ [...] LAQ[UELLE] [...] / [...] ».

⁴⁹² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 166.

⁴⁹³ BnF, Coll. Bourgogne, ms 10, folio 220.

⁴⁹⁴ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 166.

Clerc († 1485) « prêtre et doyen de la collégiale », il faut remarquer la plate tombe de Pierre Chiffonye⁴⁹⁵. Prêtre à Saint-Pierre de Beaune en 1468, charge qu'il quitte en 1473⁴⁹⁶, Pierre Chiffonye († 1492) originaire de Nan-sous-Thil, commune voisine à la collégiale quitte la cité beaunoise pour prendre la charge de doyen de Thil :

Transcription de l'inscription funéraire de Pierre Chiffonye : CY GIST VENEABLE / PSONE MESSR
PRE CHIFONY DOYEN DE CESTE EGLIE NATIF / DE NANT SOUBZ THIL / Q TSPASSA LE XV^e Jor
DOCTOBRE . M . CCCC IIIIXX ET XII

Comme pour les églises paroissiales, le statut des défunts inhumés dans une collégiale se partage entre les ecclésiastiques desservant le lieu et l'aristocratie féodale ou urbaine selon l'implantation et la renommée de l'édifice.

Une nouvelle tendance, l'inhumation dans la chapelle

Parallèlement à la multiplication des sépultures dans les églises paroissiales et à la fondation de chapelles, on constate à la fin du Moyen Âge l'apparition de monuments établis dans des chapelles. Entre 1400 et 1550, cela représente seulement 13 monuments. Mais c'est un phénomène nouveau.

Parmi ces sépultures, il faut écarter à priori le cas particulier de la chapelle de la Maladière de Dijon. Cet établissement dédié aux lépreux installé dans le faubourg Saint-Nicolas, à l'extérieur des murs de la ville, présente la particularité d'avoir abrité 6 plates tombes de dijonnais tous morts de la maladie. Le statut de lépreux les condamnait à une sépulture à l'écart de la société. Comme ils ne pouvaient prétendre à bénéficier d'une sépulture de prestige dans une église paroissiale ou abbatiale, ils ont fait le choix de se faire inhumer au sein même de l'édifice qui les a recueillis une fois la maladie déclarée.

L'inhumation à la chapelle concerne d'abord les châteaux. Au total, cette étude rassemble 5 monuments funéraires établis dans une chapelle castrale. Il ne faut cependant pas croire que le lieu est exclusivement réservé à son propriétaire. La chapelle du château de Pagny a certes accueilli les tombeaux de Jean de Vienne († 1435), de Jean de Longwy († 1462) et de son épouse Jeanne de Vienne († 1472). Mais s'il est difficile de dater les deux plates tombes de prêtres installées dans la

⁴⁹⁵ La beauté de sa plate tombe indique les revenus importants qu'il a pu tirer de son installation à la collégiale de Thil.

⁴⁹⁶ BRELAUD (J.-P.) « Un Mépart à Beaune... », *op. cit.*, p. 9.

commanderie de Bellecroix⁴⁹⁷, la sépulture d'Odon Carré inhumé en 1550 dans la chapelle du château de La Chapelle de Bragny⁴⁹⁸ atteste que le desservant du lieu pouvait y reposer :

Transcription de l'inscription funéraire d'Odon Carré : CY GIST VENERABLE MESSIRE ODDO CARRE PBR . IADIS . CURE DE LA CHAPELLE DE BRAGNY QY TREPASSA LE III DE JUILLET DE LAN MIL CIND CENS ET CINQE AMEN

Les chapelles des hôpitaux qui apparaissent dès le XV^e siècle en Bourgogne permettent également à certains défunts de s'y faire inhumer. Celle de l'hôpital de Dijon abrite ainsi la sépulture de Gillote Guienault « en son viva(n)t fem(m)e de noble ho(mme) et saige maistre Jehan Le Blond [...] co(n)seiller du Roy en son p(ar)lem(en)t de Dijon »⁴⁹⁹.

L'inhumation à la chapelle concerne aussi des édifices isolés. Ainsi la chapelle édifée en 1511 par Jacques Cornu, prêtre, et Guillaume, son frère, vigneron à Ahuy⁵⁰⁰, dans le cimetière du village abrite la plate tombe d'un couple, sans doute Guillaume et sa femme⁵⁰¹.

3. Les monuments : entre conservatisme et innovation

Les monuments funéraires des XV^e et XVI^e siècles portent les marques d'une transformation de la pratique religieuse et d'une nouvelle relation à la mort.

Le premier impact est d'abord typologique. Avec 90 % des monuments recensés, la plate tombe est largement hégémonique. À l'inverse, le gisant ne représente plus que 5 % des monuments (contre 10 % pour la période précédente). Le succès de la plate tombe trouve plusieurs explications possibles. L'encombrement des églises favorise sûrement le monument le plus facilement intégrable. De plus, une partie de l'aristocratie médiévale n'a plus les moyens de s'offrir de gigantesques tombeaux. Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, les petits seigneurs locaux parvenaient encore à établir un

⁴⁹⁷ Cette commanderie est située sur la commune de Chagny, chef-lieu de canton, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁴⁹⁸ La chapelle-de-Bragny, cton de Sennecey-le-Grand, arrt de Chalon-sur-Saône (71).

⁴⁹⁹ L'inscription de cette plate tombe conservée dressée contre le mur ouest de l'édifice n'est partiellement lisible. C'est dommage car elle livrait de nombreux détails sur les fondations effectuées par la défunte pour le salut de son âme.

⁵⁰⁰ GUILLAUME (A.), *La Côte-d'Or... op. cit.*, p. 76.

⁵⁰¹ L'usure prononcée de la dalle ne permet pas de déchiffrer l'inscription funéraire et les phylactères qui encadrent les effigies des défunts.

gisant dans leur église paroissiale⁵⁰². Les crises politiques et sanitaires ont considérablement redistribué les cartes. Les défunts inhumés sous des gisants aux XV^e et XVI^e siècle sont tous de puissants nobles ou de grands prélats. Seuls les évêques de Chalon et des grandes familles comme les Bauffremont, Vergy, Mâlain, Pot, Vienne... peuvent s'offrir un tel luxe. Le fait que les bourgeois et les marchands n'aient jamais recours aux gisants est révélateur de l'investissement financier que nécessite la commande d'un gisant⁵⁰³. S'ils avaient eu la possibilité de s'en faire fabriquer un, il est certain qu'ils se seraient précipités.

Les standards que représentent gisants et plates tombes sont toutefois concurrencés par l'apparition de nouveaux modèles. Outre les expérimentations ponctuelles, telles les dalles circulaires tournugeoises⁵⁰⁴, on constate une attirance pour le gigantisme. La réalisation des tombeaux de Philippe le Hardi et Jean sans Peur ouvre la porte au développement monumental. Placés dans l'étroite nef de la chartreuse de Champmol, ils impressionnaient par leur largeur et leur hauteur⁵⁰⁵. Le cortège des pleurants dépasse la fonction ornementale en perpétuant par leur nombre et par leur deuil la puissance et la mémoire du défunt. Par leurs gisants portés par huit deuilants monumentaux, Philippe Pot († 1494) et Jacques de Mâlain († 1527) dépassent l'imitation en donnant du mouvement à la sépulture. Allongé sur une lame de pierre, le défunt est porté en procession, celle là même qui l'a conduite à sa dernière demeure.

Parallèlement à cette immortalisation de la pompe funèbre, certains défunts optent pour des représentations de priant. Ils ne sont plus représentés allongés ou en pied, mais à genoux, dans l'attitude de la prière. Une nouvelle fois cela concerne des grands noms du duché avec Marie de Savoie († 1500), belle-sœur de Louis XI⁵⁰⁶, ou encore Henry de Mâlain († après 1500) « chevalier, seigneur baron de Lux, de Signelet de Poy et de Mâlain qui fut lieutenant au gouvernement de Bourgogne en l'absence de monseigneur le duc »⁵⁰⁷. Signalons toutefois que ce type de monument fut commandé pour Pierre de Vingles († 1470), simple « écuyer seigneur de Quemigny, Quemignerot et Chevigny »⁵⁰⁸, par Isabelle de Tarnay « sa compagne »⁵⁰⁹.

⁵⁰² On peut citer en exemple Sybille de Luzy († 1298) inhumée dans l'église de Saint-Germain-en-Brionnais (cton de La Clayette, arrt de Charolles (71)).

⁵⁰³ A notre connaissance, le seul marchand bourguignon à avoir bénéficié d'un gisant fut Odot Molain, inhumé en 1471 à la cathédrale Saint-Vincent de Beaune. Toutefois, son anoblissement en 1433 et la richesse considérable qu'il a accumulée expliquent cette particularité (cf BARTIER (J.), *L'ascension d'un marchand bourguignon...* », *op. cit.*, p. 185-206).

⁵⁰⁴ Se référer p. 115 et suivantes.

⁵⁰⁵ DECTOT (X.), *Pierre tombales médiévales...* *op. cit.*, p. 96.

⁵⁰⁶ Sa mère Yolande de France, était la propre sœur de Louis XI. Marie de Savoie a épousé Philippe de Hochberg, comte souverain de Neuchâtel (Suisse), marquis de Rothelin, seigneur d'Epoisses et maréchal de Bourgogne (cf CAMP (P.), *Les imageurs Bourguignons...* *op. cit.*, p. 236).

⁵⁰⁷ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1636.

⁵⁰⁸ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 210.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

Les représentations funéraires portées par ces monuments reflètent également les nouvelles préoccupations des défunts. Ces derniers sont soit reconnaissables, soit méconnaissables. En effet, deux tendances diamétralement opposées se développent au XV^e siècle.

La première vise à transformer l'effigie impersonnelle en portrait. Les épitaphes et les armoiries ne suffisent plus à promouvoir l'identité du défunt⁵¹⁰. Ce dernier doit être identifiable par son visage. Le tombeau perpétue ainsi le souvenir de son apparence physique. La plénitude du corps ressuscité des XIII^e et XIV^e siècles est suppléée par des signes de vieillesse (rides) ou même de maladie⁵¹¹.

La seconde tend au contraire à dénigrer le corps. L'iconographie macabre du transi⁵¹² traduit un dédain du corps. Nombre de laïcs, nobles ou non, s'orientent vers une approche plus mystique de la vie religieuse. Sans pleinement tomber dans les excès de la *devotio moderna*, ils matérialisent leur méfiance de la vie terrestre par une effigie décharnée. Ce rejet du corporel au profit du spirituel est une véritable rupture qui ne se limite pas aux tombeaux avec la littérature et les danses macabres.

Cette mutation iconographique s'accompagne également par une mutation épigraphique. L'inscription funéraire, longtemps cantonnée au seul bandeau périphérique, prend de l'ampleur. Tout d'abord, les épitaphes de plus en plus longues échappent progressivement au cadre traditionnel. La cause première est l'apparition au sein des inscriptions du détail des fondations pieuses, messes, anniversaires, chapellenies. L'inscription funéraire prend le relais du testament et immortalise les fondations pieuses dans la pierre au sein même de l'édifice qui abrite la sépulture. L'allongement des inscriptions s'explique aussi une accumulation de titres et de charges. Aux XIII^e et XIV^e siècles, les nobles détenaient un titre de chevalerie et un titre de seigneurie. À compter du XV^e siècle, les nobles ont conservé leurs titres de chevalerie mais se retrouvent à la tête de nombreuses seigneuries. À cela s'ajoutent les charges duciales et les titres honorifiques qu'ils s'empressent de faire figurer en bonne place dans leur inscription.

Au final, les inscriptions funéraires accumulent charges et fondations. Cela prend parfois de telles proportions que l'épitaphe prend le pas sur l'iconographie. De plus, il arrive également que le texte épigraphique ne figure même plus sur le monument. L'inscription de l'évêque Jean Germain († 1460) n'était pas gravée sur son gisant, mais sur un cartouche placé contre le mur à la verticale du tombeau. Le plus souvent, ce cas de figure concerne les tombeaux monumentaux. C'est également au XV^e siècle qu'apparaissent les plaques funéraires et les inscriptions murales. Il n'y a plus de

⁵¹⁰ DECTOT (X.), *Pierre tombales médiévales... op. cit.*, p. 69.

⁵¹¹ Nous nous référons ici aux représentations de lépreux présentées p. 421 et suivantes.

⁵¹² Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à notre chapitre consacré aux transis, p. 426 et suivantes.

monument pour matérialiser la sépulture. Cette dernière est simplement localisée par une inscription intégrée au mur ou au pavement.

4. Vers une privatisation de l'espace funéraire

Sur les 350 monuments établis après 1400 répertoriés dans ce corpus, 151 (soit 43 %) ont pu être localisés dans l'édifice qui les accueille. Encore une fois, il faut reconnaître quelques lacunes documentaires. Tous les édifices n'ont pas été visités par Pierre Palliot. Et surtout, ce dernier a volontairement ignoré les tombes non-nobles, souvent dépourvues de blasons et d'inscriptions intéressantes pour son travail. Malgré cela, les monuments des XV^e et XVI^e siècles livrent un panorama assez fiable des lieux d'inhumations recherchés.

a) La chapelle privée : une priorité

L'étude des monuments localisés révèle l'engouement du public funéraire pour la chapelle privée. Plus d'une sépulture sur trois (38 %) est établie dans cet espace (fig. 13 ci-dessous). Ce chiffre se place dans la continuité des sépultures de la seconde moitié du XIV^e siècle qui étaient établies à plus de 20 % dans cet espace.

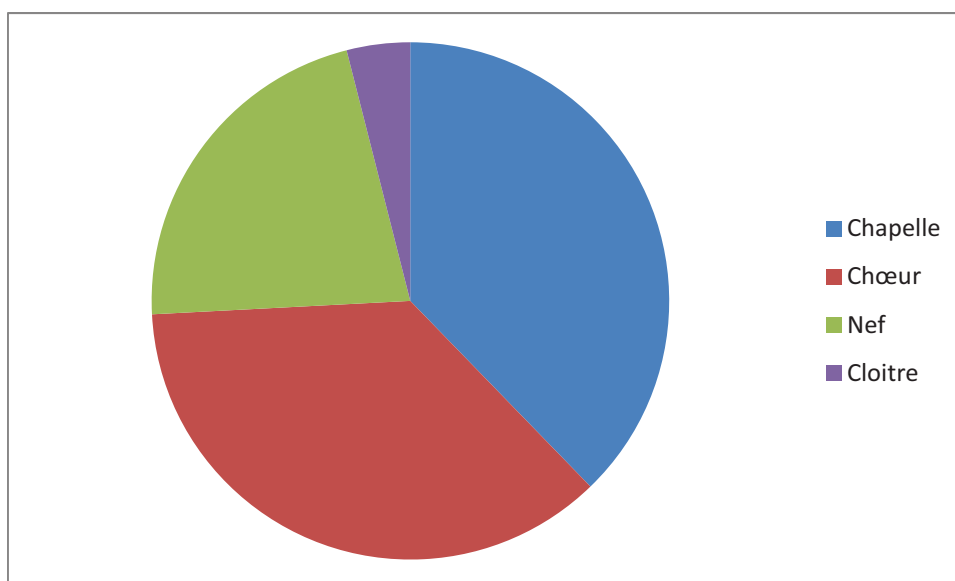


Figure 13 : Localisation des monuments funéraires dans l'édifice ecclésial.

Approche socio-historique

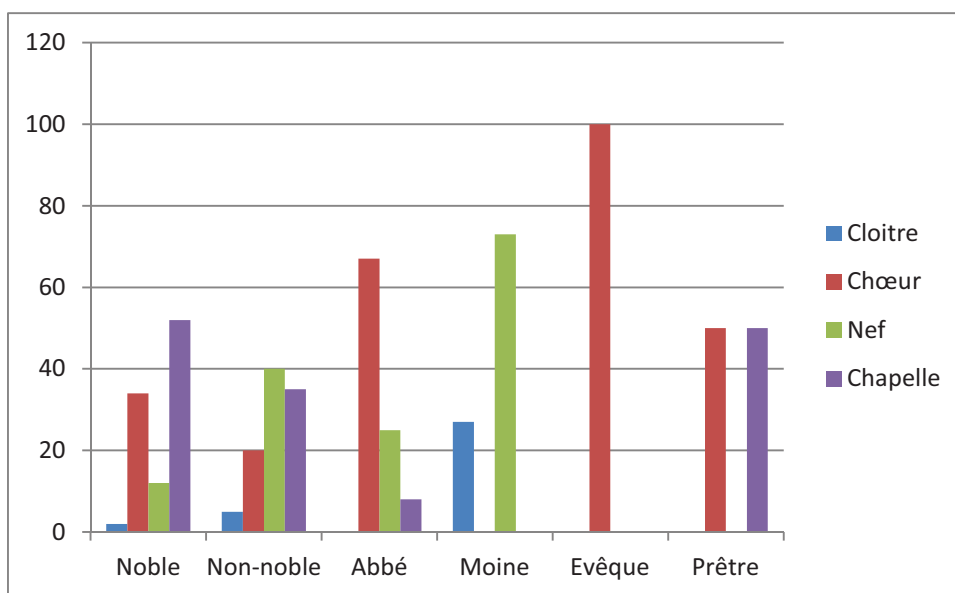


Figure 14 : Localisation des sépultures en fonction du statut des défunts.

Du point de vue du statut des défunts, les nobles sont de loin les plus nombreux à recourir à la chapelle privée (fig. 14 ci-dessus). Leurs monuments représentent 82 % de ceux localisés dans une chapelle. Le plus souvent, ce sont ceux qui se font enterrer dans leur église paroissiale qui en profite pour fonder leur propre chapelle. D'ailleurs, 70 % des chapelles funéraires sont recensées dans une église paroissiale (fig. 15 ci-dessous). Cependant, la chapelle ne se transforme pas en nécropole. On y recense rarement plus d'un monument. Le cas de la chapelle Saint-Anne dans l'église de Quemigny-sur-Seine où reposent quatre membres de la famille de Vingles, seigneurs du lieu, fait office d'exception.

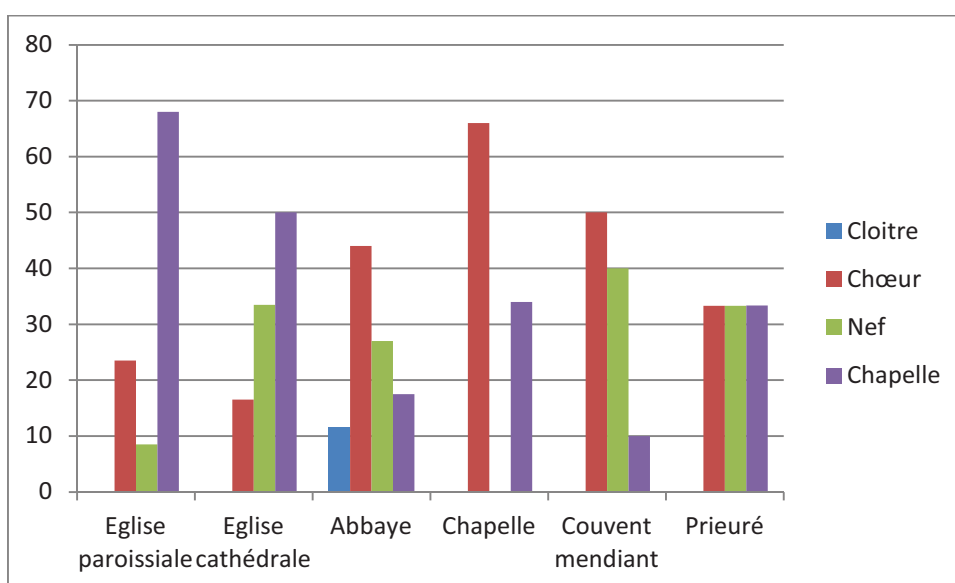


Figure 15 : Emplacement des monuments en fonction du statut de l'édifice ecclésial.

Toutefois, l'aristocratie urbaine et les ecclésiastiques ne sont pas en reste. L'étude menée sur les sépultures de la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône a permis de localiser précisément 26 des 76 sépultures antérieures à 1550 recensées dans l'édifice. Premier constat, la majorité des évêques bénéficient de leur propre chapelle. En 1382 l'évêque Nicolas de Vères s'attribue l'absidiole nord et les deux travées qui précèdent pour fonder sa chapelle des Enfants dans laquelle il se fera inhumer quatre ans plus tard sous un gisant. La chapelle des Poupet, dont l'entrée se situe au fond du chœur, abritera les tombeaux des évêques André et Jean II. La proximité avec le gisant de Jean I^{er} († 1480), oncle de Jean II († 1531), prouve la volonté de regrouper les sépultures en un même lieu. Jean Germain († 1461), fondateur de la chapelle Notre-Dame de Pitié dans le bras sud du transept de la cathédrale aurait dû y reposer. Il a cependant choisi d'implanter sa sépulture et son gisant à l'extérieur, face à l'entrée de sa chapelle, afin de ne pas l'encombrer inutilement. En effet, en vertu de miracles récurrents, sa chapelle était rapidement devenue un lieu de pèlerinage fréquenté et apprécié des fidèles et il n'était pas habile et peu pratique d'implanter un gisant en son milieu⁵¹³.

Les notables chalonnais sont également nombreux à élire leur sépulture dans une chapelle de la cathédrale. Entre 1400 et 1550, cela représente 7 tombes de chanoines et 7 tombes de laïcs parmi les 26 sépultures localisées. Au premier rang des laïcs fondateurs d'une chapelle dans la cathédrale, il faut citer Oudot Molain, le célèbre marchand, qui fonda une chapelle dans le collatéral nord digne de celle des grands évêques précédemment cités.

Contrairement aux églises paroissiales et cathédrales, l'inhumation en contexte abbatial n'est pas propice aux fondations de chapelles. Les rares mentions de sépultures dans les abbayes après 1400 concernent surtout des familles nobles qui y bénéficient déjà d'une chapelle privée. C'est le cas des Somberton-Montaigu avec Jeanne de Montaigu inhumée en 1428 dans la chapelle familiale. Mais le plus bel exemple se trouve à l'abbaye de Theuley où la chapelle des Vergy accueillait 4 sépultures entre 1404 et 1460.

Ponctuellement, les fondations de chapelles concernent les couvents mendiants. Chez les Cordeliers de Dijon, la chapelle Notre-Dame, déjà sollicitée aux XIII^e et XIV^e siècles, abritait la dépouille et la plate tombe de Lazare de Monthelon († 1533)⁵¹⁴. Marie de Savoie profita quant à elle de la chapelle du Rosaire de l'église des Jacobins de Dijon pour établir son mausolée, « le long de la muraille du côté de l'évangile »⁵¹⁵.

⁵¹³ BUGNIOT (Cl.-F.), « Notre-Dame de Pitié de l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome IV, Chalon-sur-Saône, 1858-1862, p. 402-430.

⁵¹⁴ BM Dijon, ms 1972, 2^{ème} partie, folio 29.

⁵¹⁵ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1351.

b) *Un chœur toujours très recherché*

Le succès de la chapelle privée ne remet pas en question l'inhumation dans le chœur. Ce dernier abrite 36 % des monuments localisés après 1400 (fig. 13, p. 622). Cela représente une petite progression par rapport à la période précédente pour laquelle on recensait 28 % des pierres tombales dans ce lieu.

Du point de vue du statut de l'édifice, c'est à l'abbaye que le chœur semble le plus sollicité (fig. 15, p. 623). Ce dernier accueille 44 % des monuments localisés. Toutefois, l'analyse des mentions de sépulture qui prend en compte la perte documentaire oblige à nuancer quelque peu les données fournies par les simples monuments. À Cîteaux comme à Saint-Bénigne, le chœur regroupe seulement 10 % des sépultures connues après 1400. Avec 25 %, ces dernières sont un peu plus nombreuses à l'abbaye de Fontenay.

L'étude des sépultures de l'église des Cordeliers de Dijon montre à quel point le chœur est un lieu privilégié et difficile d'accès (Annexe VI, fig. 5, p. 346). Toute période confondue (Moyen Âge et temps modernes), Claude-François Lachère recense et localise précisément 109 sépultures dans l'église des Cordeliers⁵¹⁶. Son plan de l'église positionne 15 monuments dans le chœur, 26 dans les chapelles latérales et 68 dans la nef. Le chœur abrite ainsi 14 % des sépultures de l'église. Cependant, parmi les 14 sépultures recensées entre 1400 et 1550, 6 sont localisées dans le chœur, 6 dans la nef et 2 seulement dans les chapelles latérales de l'église. Pour cette période, on a donc dans cette église autant de monuments dans le chœur que dans la nef.

L'inventaire des sépultures de l'église cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône révèle que le chœur est un espace plus fermé qu'ailleurs (Annexe VI, fig. 3, p. 341). Seules deux sépultures y sont attestées. La première concerne l'évêque Jean I^{er} Poupet dont le gisant était placé le long du mur à droite du grand autel. La seconde est celle du chantre Simon († 1498). Jean Martin rapporte qu'elle était située « dans le chœur de la cathédrale devant le lutrin »⁵¹⁷.

Les églises paroissiales, de loin les moins bien documentées, ont sûrement plus facilement ouvert le chœur aux défunts. En s'appuyant uniquement sur les mentions de Pierre Palliot, cette étude révèle que plus d'un quart (25,5 %) des monuments précisément localisés dans l'église paroissiale étaient situés dans le chœur (fig. 15, p. 623). C'est trois fois plus que la nef, ce qui fait du chœur le deuxième lieu d'inhumation le plus prisé après la chapelle privée au XV^e siècle.

Du point de vue du statut des défunts, on s'aperçoit que le chœur comme la chapelle est d'avantage réservé aux ecclésiastiques. Avec seulement 20 % des monuments concernés, les non-

⁵¹⁶ Nous excluons ici le cloître qu'il n'a pas dessiné.

⁵¹⁷ *Ibid.*, p. 42.

nobles peinent à accéder à ce lieu privilégié. Cela se vérifie particulièrement chez les Cordeliers de Dijon. À l'exception de la tombe de Jean Bonneaul et de son épouse Pavise Ocquidem, tous les monuments antérieurs à 1550 localisés dans le chœur concernent des défunts nobles ou ecclésiastiques.

Ces derniers sont le plus souvent de grands prélats. On ne recense en effet aucun moine inhumé dans le chœur de l'église. De même, à l'exception du chantre Simon de la cathédrale Saint-Vincent, prêtres et chanoines sont rarement inhumés dans le sanctuaire de leur église. Le plus souvent, ce lieu est réservé aux évêques. C'est le cas à Chalon pour tous ceux qui ne bénéficient pas de leur propre chapelle et aussi pour les évêques inhumés hors de leur église. Le chœur des Cordeliers de Dijon a ainsi accueilli les dépouilles et les tombeaux des évêques de Langres Philippe de Vienne († 1456) et Jean d'Amboise († 1498). Le gisant du premier était situé « contre le mur joignant le grand balustre du grand autel »⁵¹⁸ (tombe n°1 du chœur d'après le plan de Lachère (Annexe VI, fig. 5, p. 346)). La dalle en cuivre du second était « au pied du balustre du grand autel dans le milieu du chœur »⁵¹⁹ (tombe n°4 du chœur d'après le plan de Lachère (Annexe VI, fig. 5, p. 346)).

Les abbés des XV^e et XVI^e siècles sont également nombreux à choisir le chœur de leur abbatale comme dernière demeure. Mais encore une fois, la régularité de la pratique fluctue selon les communautés. À l'abbaye de Bèze, les tombes abbatiales localisées sont toutes situées dans le chœur, à l'exception de celle de Simon de Saint-Seine établie « devant l'autel Saint Prudent dans la nef de l'église »⁵²⁰. À Cîteaux (Annexe V, fig. 2, p. 320), tous les abbés sont inhumés dans la salle capitulaire. Seul Vincent Marlet, abbé de Buillon († 1545), échappe à la règle, sans doute du fait qu'il n'était pas abbé de l'abbaye. À l'inverse, les trois tombes connues des abbés de Theuley de la première moitié du XVI^e siècle sont situées dans la nef. À Saint-Bénigne de Dijon (Annexe V, fig. 3, p. 321), les sépultures abbatiales sont partagées entre le chœur et la salle capitulaire. C'est pire à l'abbaye de Fontenay (Annexe V, fig. 1, p. 319) où il n'y a aucune logique apparente dans 7 des 10 sépultures abbatiales connues entre 1415 et 1547. Nicolas († 1415), 25^e abbé, et Jean Frouard († 1493), 29^e abbé, sont inhumés dans la salle capitulaire⁵²¹. Jean († 1438), 26^e abbé, et Jacques de Jaucourt († 1547), 34^e abbé, sont inhumés dans le chœur⁵²². Les trois autres sont enterrés en divers lieux de la nef. Simon Evrard († 1459), 28^e abbé, et Philibert Foucault († 1515), 31^e abbé, ont leur

⁵¹⁸ ADHEMAR (J.), DORDOR (G.), « Les tombeaux de la collection Gaignières... », *op. cit.*, pl. 1162.

⁵¹⁹ *Ibid.*, pl. 1340.

⁵²⁰ *Ibid.*, pl. 1137.

⁵²¹ BM Châtillon, ms n°6, folios 171 verso et 172 verso.

⁵²² *Ibid.*, folios 172 recto.

sépulture à l'entrée de l'église⁵²³. Charles de Baissey († 1523), 32^e abbé, repose quant à lui devant les marches du presbytère⁵²⁴.

c) *La nef, une solution de repli*

Avec 22 % des monuments recensés parmi ce corpus, la nef est logiquement l'espace funéraire qui arrive en troisième position (fig. 13, p. 622). Toutefois, il y a une grande disparité entre les églises paroissiales et les églises abbatiales. Moins de 9 % des monuments sont établis dans les nefs des premières. À l'inverse, 27 % des monuments sont localisés dans la nef des abbatiales et 39 % dans les nefs des églises conventuelles. Il est donc plus facile de se faire enterrer dans une chapelle ou le chœur d'une église paroissiale. Un chapitre concède difficilement l'autorisation d'inhumer dans son sanctuaire. Seuls les grands dignitaires, évêques, abbés et grands seigneurs jouissent de privilège. Dans ce cas de figure, la nef constitue en quelque sorte une solution de repli honorable.

Cela se vérifie à travers le statut des défunts concernés (fig. 14, p. 623). Nobles (15,5 %), non-nobles (40 %) et ecclésiastiques (42 %) se partagent les places dans les nefs des églises. La confrontation du statut des défunts avec celui de l'édifice qui les accueille révèle que le lieu n'offre pas une sépulture de premier ordre. Le meilleur signe résulte du fait qu'il y a plus de moines que d'abbés inhumés dans la nef d'une abbatiale. À Cîteaux comme Saint-Bénigne (Annexe V, fig. 2 et 3, p. 320 et 321), nobles, bourgeois, prêtres et moines s'y côtoient. Fontenay (Annexe V, fig. 1, p. 319) et Bèze font toutefois office d'exception. C'est sûrement lié au fait que nous ne connaissons rien des sépultures monastiques. À Fontenay, 3 des 7 sépultures abbatiales connues après 1400 se trouvent dans la nef. On remarquera au passage que deux sont localisées « *introitum ecclesiae* »⁵²⁵. C'est peut-être le positionnement de la sépulture sur un lieu de passage fréquenté qui a motivé ces abbés à renoncer à la salle capitulaire ou au chœur. N'écartons cependant pas l'idée que ce témoignage à posteriori apporte une simple indication spatiale au lecteur sans aucun lien avec une quelconque attente funéraire.

d) *Les cloîtres délaissés*

L'inhumation au cloître, caractéristique des établissements bénédictins et franciscains au XIV^e siècle, n'est plus du tout d'actualité après 1400. Seuls 5 % des monuments établis dans les

⁵²³ *Ibid.*, folios 172 recto et 172 verso.

⁵²⁴ *Ibid.*, folio 172 verso.

⁵²⁵ Nous faisons ici référence aux sépultures des abbés Simon Evrard († 1459) et Philibert Foucault († 1515) (BM Châtillon, ms n°6, folios 171 verso et 172 recto).

abbayes sont localisés dans le cloître. L'étude des mentions de sépultures dans les abbayes cisterciennes de Cîteaux et Fontenay confirme ce chiffre⁵²⁶. Cet abandon du cloître se vérifie aussi chez le Cordeliers de Dijon où les sépultures étaient pourtant nombreuses dans cet espace au XIV^e siècle. Le relevé des tombes de l'église franciscaine par le père Claude-François Lachère ne recense aucune mention de sépulture dans le cloître de la communauté après 1400.

La seule abbaye où l'inhumation claustrale se perpétue est Saint-Bénigne de Dijon (Annexe V, fig. 3, p. 321). En effet, entre 1400 et 1550, 54 % des mentions de sépultures au sein de l'abbaye sont localisées dans le cloître. Il s'agit très majoritairement de sépultures de moines. Une fois encore, on constate une organisation spatiale des sépultures. Pour le XV^e siècle, 53 % d'entre elles se trouvent dans la galerie occidentale, et 35 % dans la galerie sud. La galerie orientale, abondamment sollicitée jusqu'en 1315 n'est plus utilisée avant le milieu du XVI^e siècle.

Une mutation apparaît donc après 1400 dans les attentes funéraires des défunts. La sépulture *ad sanctos* qui a suscité le développement du marché funéraire est progressivement supplantée par la sépulture *ad capellam*. La porte de l'église était ouverte aux nobles comme aux non-nobles, aux ecclésiastiques comme aux laïcs, il s'agit de se différencier de la masse des défunts en isolant la sépulture. L'inhumation dans le chœur donnait l'opportunité au défunt d'être à jamais au cœur de l'office et de la messe. Celle dans la chapelle a exactement la même finalité, à la seule différence que la messe cette fois privée sera donnée par un chapelain lui-aussi privé.

5. Le monument funéraire : miroir d'une piété flamboyante⁵²⁷

Le monument funéraire de la fin du Moyen Âge traduit une mutation de la piété médiévale. La transformation des pratiques rituelles repérées aux XIV^e et XV^e siècles dans les testaments par Jacques Chiffolleau⁵²⁸ apparaît peu à peu sur le monument funéraire. Les modalités de l'inhumation *ad ecclesiam* des XIII^e et XIV^e siècles ne suffisent plus et les fidèles multiplient les signes de piété et

⁵²⁶ Entre 1400 et 1550, on recense 13.5 % de sépultures dans le cloître de l'abbaye de Cîteaux et seulement 10 % dans celui de l'abbaye de Fontenay (Annexe V, fig. 2 et 1, p. 320 et 319).

⁵²⁷ Nous reprenons ici l'expression employée par Jacques Chiffolleau qu'il utilisa pour la première fois dans *l'Histoire de la France Religieuse* (Editions du Seuil, Paris, 1988) pour caractériser la période qui court du début du XIV^e siècle aux années 1520.

⁵²⁸ CHIFFOLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Albin Michel (1^{ère} édition en 1980 par l'Ecole française de Rome), 2011.

les intentions de prières. Il y a une amplification et une ritualisation croissante des services que rendent les vivants pour leurs morts. Les trois formes de suffrages utiles aux âmes reconnus par saint Augustin, l'aumône, la célébration eucharistique et les prières⁵²⁹, trouvent un relais idéal dans les inscriptions funéraires médiévales.

a) *L'inscription funéraire comme relais du viatique pour l'au-delà*

La messe, première préoccupation des défunts

Les mentions de messes, relativement peu présentes dans les inscriptions des XIII^e et XIV^e siècles, se multiplient à compter de la seconde moitié du XV^e siècle (Annexe V, fig. 38, p. 335). En effet, cela concerne 5 % (4 mentions) des inscriptions de la première moitié du XV^e siècle, 13 % (16 mentions) des inscriptions du mi-siècle suivant et 25 % (23 mentions) de celles de la première moitié du XVI^e siècle. Ces mentions de fondations de messes sont certes encore loin de se généraliser à l'ensemble des inscriptions, mais cette augmentation régulière doit être prise en compte.

L'identification des défunts concernés révèle que cette pratique concerne l'ensemble du public funéraire de la fin du Moyen Âge. Ainsi, 28 % des fondations de messes sont l'œuvre d'ecclésiastiques, 32,5 % de nobles et 37 % de non-nobles.

Du point de vue de la célébration eucharistique, les renseignements fournis par les inscriptions funéraires ne permettent pas toujours d'en connaître les détails. Toutefois, les messes demandées peuvent être fort différentes. Au bas de l'échelle figure la messe basse. Cette dernière, demandée par Nicole de Courlon en 1518 est la moins coûteuse et ne nécessite le plus souvent qu'un seul prêtre⁵³⁰. En 1477, Guyot Durand fonde une messe « à pain et à vin »⁵³¹. Cette précision est surprenant compte tenu que les messes sans eucharistie n'existent pas. La messe chantée, dite « à notes »⁵³² dans les inscriptions, est également fréquente et révèle un service supérieur à la messe basse.

Les inscriptions distinguent assez nettement les messes des anniversaires. Un tiers des fondations concernent des anniversaires et sont nommées comme telles dans les inscriptions. L'anniversaire prend le plus souvent la forme d'une messe chantée à date fixe⁵³³. À l'exception de

⁵²⁹ BASCHET (J.), *La civilisation médiévale... op. cit.*, p. 560.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 334.

⁵³¹ FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise... », *op. cit.*, p. 235-236.

⁵³² On citera ici l'inscription funéraire du prêtre Claude Garnier inhumé en 1545 dans l'église Notre-Dame de Premières qui fonde le jour de la Saint-Claude « une messe a notte et vigile ».

⁵³³ CHIFFOLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà... op. cit.*, p. 347.

Guyot Durand qui semble avoir fondé un anniversaire « tous les jours après le retour de prime »⁵³⁴, la périodicité de l'anniversaire est annuelle. Le testateur peut fonder plusieurs anniversaires par an. Toutefois chacun est fixé à une date précise et revient tous les ans. Antoine Chastellain († 1546) et Marguerite Briat († 1560) ont ainsi fondé trois anniversaires, le premier le 13 janvier, le second le 13 mai, jour anniversaire du décès d'Antoine et le troisième le 5 juin⁵³⁵.

Le choix de la date mérite également de figurer en bonne place dans l'inscription. Les anniversaires sont souvent demandés à la date du décès. Cela peut aussi s'effectuer la veille, comme c'est le cas pour la famille Barbier († 1454) qui fonde une messe de requiem la veille de la Fête Dieu. Le testateur peut aussi choisir un jour particulier de l'année. Ainsi Bernard de Traves, décédé le 6 février 1529, fonde son anniversaire le jour de la Saint-Barnabé (11 juin). L'inscription d'Étiennette Busseaul († 1509) donne la date du 1^{er} septembre sans préciser si elle correspond au jour de son décès. Les messes ponctuelles ont également une périodicité propre. Nicole de Courlon († 1518), Bonaventure de Vingles († 1491) ou Girard Boilleaul († 1537) placent leurs messes « chaque jour des quatre temps de l'an »⁵³⁶. Et lorsque les messes sont hebdomadaires, ce n'est pas toujours le dimanche qui est privilégié car le jour est occupé par la messe paroissiale. Pierre du Brenç († 1469) fonde sa messe de requiem chaque mercredi⁵³⁷. Jehan Broart († 1500) choisit lui les lundis, mercredis et samedis pour ses trois messes hebdomadaires⁵³⁸.

Les longues inscriptions funéraires permettent au testateur de graver directement sur la pierre tombale un grand nombre de précisions concernant les modalités d'exécution de la messe. Cela concerne déjà le déroulement de l'office. Jean Bonneaul et son épouse Pavise Ocquidem réclament que leur messe chantée soit accompagnée d'un *Salve Regina* et d'un *De Profundis*⁵³⁹. Nicolas de Marigny († 1496) fonde ainsi une « messe à nones et vigiles à 9 leçons »⁵⁴⁰. Certaines demandes sont à l'attention d'un intercesseur particulier. C'est le cas pour Jean Jourdain († 1525) pour lequel a été fondé une « messe de Notre-Dame de Pitié »⁵⁴¹.

⁵³⁴ FONTENAY (H. de), « Epigraphie Autunoise... », *op. cit.*, p. 235-236.

⁵³⁵ Nous nous appuyons ici sur la transcription de la longue inscription funéraire gravée sur la plate tombe aujourd'hui conservée dans le pavement de l'église Notre-Dame de Talant.

⁵³⁶ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 246.

⁵³⁷ *Ibid.*, pl. 207.

⁵³⁸ Transcription de l'inscription funéraire : « Cy gisent honorable homme Jehan Broart de Sennecey et Guillemette sa femme lesquels ont fo[n]dé cette chapelle en l'an m[il].....et o[n]t fondé 3 me[sses] pour le repose de leur] âme perpetuellement qui se diront par le chapellain d'ici les lundis, mercredi et samedi ».

⁵³⁹ Extrait de l'inscription funéraire : « à la fin d'icelle se chantera ung salve regina exaudi de profundis fidelium » (cf BM Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, folio 28).

⁵⁴⁰ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 246.

⁵⁴¹ Transcription de l'inscription funéraire de Jean Jourdain : « CY GIST JEHAN JOURDAIN NATIF DE BRETAGNE POUR LEQUEL PAR NOBLE HOME ANTHOINE DE GODEFRT CAP[ITAINE] A AUX[ON]NE A ESTE FO[N]DEE UNE MESSE DE N[OT]RE DA[ME] DE PIETIE Q[UI] SE DIT CH[AC]UN VE[N]DREDI DE LAN P[ER]PETUELLEM[EN]T EN LEGLISE DE CEA[NS] ET DICELLE MESSE ET FONDATIO[N] SONT COLLATEURS LES H[ER]ITIERES DE FEU NOBLE HOME JEHANOT DE LUNAS LEQUEL JOURDIN TRESPASSA LE XXVII JOUR DE D[E]CE[M]BRE L4AN MIL Vc XXV ».

Parfois, les inscriptions mentionnent les desservants nécessaires à la célébration de l'office. Nicolas de Marigny et Nicole de Courlon, sa cousine par alliance, chargent le « sieur prieur curé de Grancey et Courlon » de l'exécution de leurs anniversaires⁵⁴². Guillaume Monnot († 1434) demande à ce que sa messe soit dite alternativement par deux prêtres nommés par lui et ses successeurs⁵⁴³. Jean Bonneaul († 1500) et Gillote Guienault († 1504) veulent la présence de diacres et de sous-diacres⁵⁴⁴. Jean de Bonféal est quant à lui moins exigeant en plaçant sa messe « à la charge des religieux »⁵⁴⁵ de l'abbaye Saint-Etienne de Dijon où il est enterré.

Outre les modalités d'exécution de la messe, il est assez curieux de trouver au sein même de l'inscription funéraire les rentes attribuées aux desservants en l'échange de leurs loyaux services. Pour sa messe à notes, vigiles et leçons, Nicolas de Marigny attribue au prêtre le tiers d'une rente de grain⁵⁴⁶. De même, Nicole de Courlon donne à ce même prêtre un pré « situé sous l'hermitage Saint-George au finage de Courlon »⁵⁴⁷. Le chanoine Hugues Perrière († 1476), pour un anniversaire, attribue au chapitre de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon une rente annuelle de 4 francs tournois⁵⁴⁸. La prestation est visiblement meilleur marché à la chapelle de l'hôpital de Dijon qui reçoit une rente de 40 sols le jour de la Saint-Mathieu pour la célébration de deux anniversaires annuels en mémoire de Jean Damienet († 1509) et Henriette son épouse.

Du point de vue du nombre de messes demandées, les fondations sont très variables. Cela s'étend d'une messe par an à une messe par jour. Cela fait autour de 360 messes par an. Certes, on est loin d'égaliser le record de Jean de Grailly, le puissant capital de Buch qui a fondé 50000 célébrations⁵⁴⁹. En prenant en compte la périodicité de chacune des fondations, le volume moyen des fondations de messes inscrites sur les monuments funéraires bourguignons s'élève à 104 par fondateur et par an. À cela s'ajoute évidemment la durée de la fondation. Les inscriptions révèlent que près d'un quart des messes sont fondées à perpétuité. En réalité, il y a deux cas de figures. Il y a les inscriptions qui mentionnent cette perpétuité et il y a celles qui ne disent rien. Seule une fondation

⁵⁴² VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 246.

⁵⁴³ *Ibid.*, pl. 178.

⁵⁴⁴ Pour Jean Bonneaul, cf BM Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, folio 28 ; pour Gillote Guienault, se référer à sa plate tombe conservée dans la chapelle de l'hôpital général de Dijon.

⁵⁴⁵ VAIVRE (J.-B. de), « Dessins inédits... », *op. cit.*, pl. 190.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, pl. 246.

⁵⁴⁷ *Ibid.*

⁵⁴⁸ *Ibid.*, pl. 228.

⁵⁴⁹ Ces messes sont toutefois au détail, et non à perpétuité. (CFCHIFFOLEAU (J.), *La religion flamboyante 1320-1520*, Points Histoire, Editions du Seuil (1^{ère} Ed. 1988), Paris, 2011, p. 128).

fait exception. Il s'agit de celle de Jean Bonneaul et de Pavise Ocquidem qui fondent leur anniversaire sur une durée fixe de 30 ans⁵⁵⁰.

En Bourgogne comme ailleurs, le volume de messes est proportionnel à la fortune du testateur. Il n'est donc pas surprenant qu'un notable bourguignon puisse s'offrir une centaine de messes par an. Les fondations les plus conséquentes sont l'œuvre des grandes familles. On citera en exemple Hugues Morel qui a fondé une messe quotidienne à notes dans une des chapelles de l'église Notre-Dame d'Auxonne d'où est originaire cette importante famille de drapiers et de juristes⁵⁵¹. On remarquera cependant que les mentions de messes dans les inscriptions funéraires ne sont pas l'œuvre des personnages les plus influents. Parmi les défunts concernés se trouvent certes quelques seigneurs et notables urbains. Aucun duc et aucun membre de la haute aristocratie bourguignonne n'utilise son inscription funéraire pour mentionner ses fondations. Cependant, le défunt qui inscrit son anniversaire ne le fait pas que pour montrer sa réussite sociale, mais aussi parce qu'il a peur que sa fondation tombe dans l'oubli.

Les fondations de chapelles

Outre les messes, les inscriptions funéraires des XV^e et XVI^e siècles immortalisent les fondations de chapelles effectuées par le défunt. Avec seulement 18 mentions, cette pratique semble cependant deux fois moins importante (Annexe V, fig. 39, p. 338). Cela concerne 3 % (2 mentions) des inscriptions de la première du XV^e siècle, 5 % (7 mentions) des inscriptions du mi-siècle suivant et 8 % (9 mentions) de celles de la première moitié du XVI^e siècle.

Une fois encore, la fondation de chapelle concerne l'ensemble du public funéraire. Nobles et non-nobles arrivent à égalité avec 7 mentions respectives. Les ecclésiastiques, desservants des églises où ils sont enterrés, sont moins nombreux avec seulement 4 mentions.

Les abbayes et les églises conventuelles n'offrent pas la possibilité au testateur de fonder sa propre chapelle. Les 18 mentions recensées figurent sur des monuments localisés dans des églises séculières, paroissiales ou cathédrales.

Le faible nombre de fondations s'explique aussi par le fait qu'il n'est pas toujours possible de fonder une chapelle. Les petites églises paroissiales ne sont pas extensibles et le nombre de chapelles est nécessairement limité par le manque d'espace, même s'il y a toujours une possibilité pour en ajouter une. Les églises urbaines, en particulier celles construites au XV^e siècle, au moment où les fondations se multiplient, sont plus aptes à recevoir une chapelle privée. La cathédrale Saint-Vincent de Chalon

⁵⁵⁰ BM Dijon, ms 1972, 1^{ère} partie, f° 28.

⁵⁵¹ DUTOUR (T.), *Une société de l'honneur... op. cit.*, p. 460-461.

sur Saône dont la construction se poursuit jusqu'au XV^e siècle offre évidemment de plus grandes perspectives aux défunts chalonnais⁵⁵². Les collatéraux et la clôture du chœur offrent une trentaine d'espaces propices à l'installation d'une chapelle. Les évêques des XV^e et XVI^e siècles s'approprient les plus grandes⁵⁵³. C'est le cas de Jean Germain († 1460), fondateur de la chapelle Notre-Dame de Pitié dans le transept sud de la cathédrale⁵⁵⁴. Ils sont rapidement imités par les chanoines et les notables de la ville. Au total, parmi les 76 sépultures recensées avant 1550, 14 sont directement liées à une fondation de chapelle.

Contrairement aux messes et anniversaires, les mentions de chapelles inscrites dans les épitaphes ne donnent aucune information si ce n'est sur la construction de la chapelle. On ne sait rien du coût et du service funéraire et mémoriel pratiqué dans la chapelle familiale. Les rares détails concernent le vocable sous lequel est placé l'édifice. L'absence d'informations concernant les chapelles s'explique par le fait que le testateur souhaite seulement immortaliser sa pieuse action envers l'église. La démarche est purement ostentatoire et permet de rappeler indirectement l'importance de sa fortune et de son pouvoir. C'est dans ce sens que s'inscrit, en 1453, la fondation de la chapelle des Montperroux dans l'église paroissiale de Grury⁵⁵⁵. Cette dernière étant située en marge, mais à l'extérieur de la seigneurie, Philippe de Bourbon, seigneur de Montperroux, se réapproprie le village alors que les Bourbon pouvaient prétendre à une sépulture priorale ou abbatiale. Cette fondation, accompagnée de la création d'un monument pour lui et son père mort 28 ans plus tôt lui permet aussi de se conforter à la tête de la seigneurie comme successeur de son père en se disant au sein de l'inscription « seigneur dudit Montperroux après sondit père ».

Une charité peu affichée

Présents très régulièrement dans un grand nombre d'actes⁵⁵⁶, les legs aux pauvres sont rarement évoqués dans les inscriptions funéraires. Au total seules deux épitaphes postérieures à 1400 font état de dons charitables. Ce pourcentage insignifiant s'inscrit dans la continuité du XIV^e siècle où la plate tombe de Laure Pèlerin est presque surréaliste en représentant la défunte léguant ses biens aux pauvres agglutinés à ses pieds⁵⁵⁷.

Les deux défunts concernés par ces donations ont des statuts bien différents. D'un côté nous avons Jean Germain († 1460), grand évêque chalonnais, fondateur d'une chapelle devenue

⁵⁵² GRILLON (G.) « Inhumation et sépultures à la cathédrale Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 45-51.

⁵⁵³ GRAS (P.), « Les anciennes chapelles de la cathédrale Saint-Vincent », in *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, tome XXXI, Chalon-sur-Saône, 1945, p. 5-54.

⁵⁵⁴ BUGNIOT (Cl.-F.), « Notre-Dame de Pitié de l'église cathédrale de Saint-Vincent... », *op. cit.*, p. 402-430.

⁵⁵⁵ GRILLON (G.), « Un monument funéraire médiéval peu ordinaire... », *op. cit.*, p. 71-72.

⁵⁵⁶ CHIFFOLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà... op. cit.*, p. 311.

⁵⁵⁷ Pour une vue de la dalle, se référer page de couverture.

rapidement un lieu de pèlerinage renommé. De l'autre Gillote Guienault († 1504), l'épouse de Jean Leblond, « noble homme et saige maistre conseiller du roi en son parlement de Dijon »⁵⁵⁸.

L'inscription de Jean Germain, la plus exploitable, révèle une donation annuelle et à perpétuité de vêtements le jour de la Saint-Adrien :

Edition critique de l'inscription funéraire de Jean Germain : « *Ci-gît jadis de bonne mémoire Jean Germain évêque de Chalon, docteur en théologie et maître es arts à Paris, chancelier de l'ordre de la Toison du très puissant prince monseigneur le duc de Bourgogne fondateur de la chapelle Notre-Dame ci-devant située en laquelle doit se célébrer chacune jour perpétuellement une messe à note de Notre-Dame et de trois anniversaire solennels avec la fête semi-annuelle des saint évêques les remémorances sont ci-dessus **et semblablement a fondé pour 20 pauvres tant hommes que femmes 20 robes 20 paires de chausses et 20 paires de souliers qui se doivent donner tous les ans perpétuellement le jour de la Saint-Adrien par les chapelains de ladite chapelle après le trépas de son [...] l'archidiacre de Chalon lequel dit feu évêque trépassa le jour de la Purification Notre-Dame second jour de février 1460** ».*

L'inscription funéraire de Gillote très partiellement lisible fait état de dons de pains aux enfants de pauvres tous les ans à une date inconnue.

Ces rares actes de charité relayés par les inscriptions funéraires bourguignonnes révèlent un problème de droit. Inscire que l'on a fait construire une chapelle, c'est faire acte de propriété pour la réserver aux successeurs. Inscire ses donations aux pauvres est un acte purement ostentatoire. On a ainsi une preuve que les inscriptions sont efficaces et utiles pour une société où personne ne garantit la propriété.

L'étude des inscriptions funéraires révèle que le monument funéraire se fait le relais de multiples gestes d'intercession. Messes, anniversaires, fondations de chapelles et dans une moindre mesure legs pieux n'ont qu'un seul but, assurer la vie éternelle au défunt. L'iconographie du monument témoigne également de la piété du défunt.

⁵⁵⁸ La transcription de cette dalle conservée dans la chapelle de l'Hôpital de Dijon est rendue difficile par une usure prononcée à certains endroits de la dalle.

b) Une spiritualité exacerbée appuyée par l'image

La représentation d'une piété personnelle

Parallèlement à l'accumulation de fondations au sein de l'inscription funéraire, la piété intense du défunt est relayée par une iconographie explicite. Tout d'abord, les monuments funéraires des XV^e et XVI^e siècles sont encore largement à l'effigie du défunt. Les portraits en pied représentent près de 75 % des représentations funéraires médiévales entre 1400 et 1550. Comme aux XIII^e et XIV^e siècles, les représentations conservent l'image du défunt les mains jointes, dans l'attitude de la prière. Toutefois, le monument se fait le relais d'une piété plus affirmée et assumée en entourant le défunt d'éléments marqueurs.

Les psautiers, peu à peu remplacé par les livres d'heures⁵⁵⁹, figurent encore assez régulièrement sous le bras des défunts. À l'exception des ecclésiastiques, le livre de prière est toujours associé à une figure féminine. Les hommes, qui pourtant possédaient leurs propres ouvrages⁵⁶⁰, ne sont curieusement jamais figurés sur leur monument avec un livre à leur bras.

La piété du défunt peut également être signalée par la représentation d'un chapelet. C'est là une grande nouveauté du XV^e siècle dans la mesure où on ne comptait que 4 représentations de chapelets avant 1400. Encore une fois, cet objet de dévotion est uniquement associé aux femmes. Aucune effigie masculine, laïque ou non, ne porte de chapelet⁵⁶¹.

Chapelets et livres de prières sont autant d'indices d'une dévotion privée ouvertement affichée. Cependant, les défunts ne sont pas véritablement représentés en prière. Les livres sont fermés et tenus sous le bras ou dans le creux du coude. Le chapelet est quant à lui soit tenu dans les mains de la défunte, soit simplement attaché à sa ceinture. Au-delà des mains jointes et de la présence du chapelet, les rares défunts véritablement en prières sont représentés à genoux devant un lutrin ou assis en pleine lecture.

Cette piété personnelle relayée par le tombeau est amplifiée aux XV^e et XVI^e siècles par l'utilisation du phylactère. Au total, cet élément apparaît sur le quart des monuments établis après 1400. Sa présence est donc sans commune mesure avec les 33 représentations de livre de prières et les 27 chapelets recensés dans les représentations depuis le milieu du XIII^e siècle. Son apparition, qui

⁵⁵⁹ BOVE (B.), *Le temps de la guerre de Cent Ans... op. cit.*, p. 427.

⁵⁶⁰ L'inventaire après décès de la bibliothèque de Philippe de Bourbon († 1491), seigneur de Montperroux inhumé dans l'église de Grury, révèle la présence d'une dizaine de livres pieux dans sa garde-robe. On distingue surtout le Nouveau Testament, l'Apocalypse ainsi que de plusieurs vies de saints (cf LEGUIL (M.), MOUILLEBOUCHE (H.), « L'inventaire après décès de 1491... », *op. cit.*, p. 101 et suivantes).

⁵⁶¹ L'inventaire après-décès réalisé chez les Montperroux en 1491 confirme cette répartition traditionnelle de la piété dans les couples puisque tous les chapelets se trouvent « chez » mademoiselle ». Monsieur conserve lui les reliques. (cf LEGUIL (M.), MOUILLEBOUCHE (H.), « L'inventaire après décès de 1491... », *op. cit.*, p. 109.

coïncide avec la multiplication des messes dans les inscriptions funéraires est le signe qu'un nouveau cap est franchi dans l'affirmation de sa piété. Les formules déprécatoires qui ponctuaient les épitaphes étaient une invitation à la prière destinée au spectateur afin que ce dernier offre ses suffrages au défunt. Cette fois, le défunt inscrit ses prières personnelles sur son monument funéraire. Elles ne figurent pas dans l'inscription, mais directement dans la représentation. Les phylactères qui naissent le plus souvent près du visage ou des mains de l'effigie sont en quelque sorte ses paroles inscrites. Le défunt, par l'intermédiaire de son effigie, déclame ses prières favorites.

Les 88 phylactères exploitables compulsés par cette étude (Annexe III, fig. 71, p. 155) révèlent une grande variabilité dans les citations choisies⁵⁶². Malgré des sources et des thématiques communes, cela représente une soixantaine de mentions différentes. On est donc bien dans le cadre d'une piété personnelle. Si quelques classiques comme le *Miserere* ou le chapitre XIX du Livre de Job sont régulièrement choisis, il n'y a pas de texte imposé. Chacun est libre de faire graver ce qu'il veut, si bien que les citations d'ouvrages de morale retiennent parfois l'attention du défunt, au détriment des saintes Ecritures.

Les phylactères à vocation liturgique, au même titre que les formules déprécatoires et les fondations de messes n'ont qu'un seul but : la réduction du temps de souffrance dans le purgatoire. Miséricorde, rédemption et salut sont au cœur des passages bibliques choisis.

Le macabre comme aboutissement ultime ?

La personnalisation du rapport à Dieu, et par-delà, du rapport à la mort oriente un certain nombre de laïcs et d'ecclésiastiques vers une approche plus mystique de la vie religieuse. Hantés par le péché et conscients du devenir du corps⁵⁶³, certains développent un intérêt pour le macabre⁵⁶⁴. La plus grande innovation artistique de la fin XIV^e et du début du XV^e siècle concerne pour l'art funéraire le développement des transis⁵⁶⁵. La matérialité du corps est assurée. L'espérance du corps glorieux et de la résurrection de la chair véhiculée par les effigies traditionnelles disparaît⁵⁶⁶.

Le dénigrement du corps ne se réduit pas seulement par la représentation d'un squelette ou d'un corps dans un suaire. Les os, les crânes, les têtes décapitées ou les vers qui accompagnent

⁵⁶² Pour toute l'analyse et l'interprétation des phylactères, nous renvoyons le lecteur au chapitre qui leur est consacré, p. 257 et suivantes.

⁵⁶³ Nous allons là à l'encontre de l'avis de Françoise Baron qui conclut que le développement du macabre demeure porteur de foi et d'espérance (cf BARON (F.), « Le médecin, le prince, les prélats et la mort... », *op. cit.*, p. 152).

⁵⁶⁴ Pour toute l'analyse de l'iconographie du transi, nous renvoyons le lecteur au chapitre qui leur est concerné page 426 et suivantes.

⁵⁶⁵ DECTOT (X.), *Pierres tombales médiévales...* *op. cit.*, p. 80.

⁵⁶⁶ COHEN (C.), *Metamorphosis of a death symbol: the transi tomb in the late Middle Ages and the Renaissance*, University of California Press, 1973, p. 173.

parfois des effigies bien en chair sont des indices plus discrets. Les phylactères présents sur deux tiers des monuments macabres confirment l'humilité du défunt. D'ailleurs, les textes qu'ils contiennent tournent plus autour de la morale que de la piété. L'effigie de Didier Cuydet († 1547), représentée enveloppée d'un suaire sur sa plate tombe, déclame via un phylactère le verset 49 du psaume 89 « *Quis est homo vivens et non videbit mortem* ». De même, les transis de Jean Ysart de Laules et de son épouse Catherine de Saint-Loup († 1420) sont séparés d'un phylactère affirmant en langue vernaculaire : *Priez Dieu pour nous et nous mires ici car tels seres vous*.

La violence du message adressé doit toutefois être nuancée. Tout d'abord, le macabre ne concerne qu'une minorité de monuments. Cela représente à peine 7 % des tombeaux recensés entre 1400 et 1550. L'étude du statut des défunts et de leur lieu d'inhumation permet de dresser profil social et intellectuel de ces hommes et femmes qui choisissent le transi (Annexe V, fig. 40, p. 339). Du point de vue du statut des défunts, il y a pratiquement autant de nobles que de non-nobles. On remarquera toutefois que les ecclésiastiques sont très faiblement représentés avec seulement 4 monuments. Comme l'ensemble des défunts de ce corpus, ces personnages appartiennent à l'aristocratie. Il n'y a pas de grandes distinctions sociales. Abbés, simples moines, nobles, bourgeois, marchands et artisans sont représentés. Les textes des phylactères révèlent néanmoins le niveau spirituel et intellectuel de ces personnages. C'est tout à fait surprenant de trouver des vers de Boèce sur la tombe d'un maçon dijonnais⁵⁶⁷. La seule distinction émane cependant de l'aire géographique. Les trois quarts des transis sont localisés en contexte urbain. La ville, et particulièrement Dijon, semble être le lieu où l'on réfléchit le plus sur le corps. D'ailleurs ce sont dans les églises de Saint-Jean, des Jacobins et des Carmes de la ville que l'on compte la plus forte concentration de transis en Bourgogne.

Malgré l'intérêt que suscitent ces représentations, il faut être relativement prudent avec l'idée que le développement du macabre puisse être le signe d'une pénétration de la *devotio moderna*. L'étude menée par Françoise Baron sur les défunts bourguignons concernés par ces représentations ne permet pas de trouver d'acointance avec ce mouvement de réforme de la spiritualité⁵⁶⁸. De même, les anciennes théories qui voyaient dans le macabre une crise morale⁵⁶⁹ ou un rejet de la mort⁵⁷⁰ sont largement remises en cause. Certes le macabre et certaines exhortations morales relayées par les phylactères tendent à évoquer le caractère tragique et inéluctable de mort. Cependant, plusieurs phylactères appellent à la prière, et surtout affirment l'espérance du Salut.

⁵⁶⁷ Maître Delables, inhumé en 1482 chez les Jacobins de Dijon.

⁵⁶⁸ BARON (F.), « Le médecin, le prince, les prélats et la mort... », *op. cit.*, p. 148.

⁵⁶⁹ HUIZINGA (J.), *L'automne du Moyen Age*, Payot (1^{ère} Ed. française 1932), Paris, 2002, p. 211 et suivantes.

⁵⁷⁰ TENENTI (A.), *La Vie et la Mort à travers l'art du XV^e siècle*, Colin, Paris, 1952, p. 97-120. Et aussi ARIES (Ph.), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Age à nos jours*, Editions du Seuil, Paris, 1975, p. 107.

L'iconographie de la tombe de l'abbé Jean IV de Blaisy est des plus explicites. Il est représenté sous les traits d'un transi particulièrement morbide. Néanmoins, on retrouve la représentation de son âme emportée vers les cieux. A cela s'ajoutent 4 phylactères pleinement porteurs de la foi et l'espérance chrétiennes :

Phylactères déclamés par l'âme : *Mater Dei miserere mei. Jhesu Christe miserere mei.*

Phylactères déclamés par l'effigie : *Peccatorum advocatrix sta pro me mediatrix. Redemptor mundi parce mihi peccatori.*

Au final, les transis bourguignons renvoient davantage à une piété exacerbée qu'à un déni de l'espérance chrétienne. L'iconographie de la plate tombe de Jean IV de Blaisy n'est finalement pas si éloignée de celle de Nicolas Vesou caractéristique par sa remarquable représentation de la résurrection des morts⁵⁷¹. Cette représentation, par son iconographie originale, résume à elle seule l'attente des défunts. Rien ne provoque la tristesse par le souvenir de la mort. Au contraire, tout y parle d'espérance, de vie, d'immortalité... dans l'attente du Jugement de Dieu dont on sollicite le pardon. Même si le macabre rappelle le caractère tragique et inéluctable de la mort, les défunts inhumés dans les églises n'ont qu'une seule attente : accéder au paradis et, au jour du Jugement dernier, ressusciter d'entre les morts.

L'étude des monuments funéraires des XV^e et XVI^e siècles offre deux constats. Tout d'abord, l'ouverture du marché funéraire engagé dès le XIII^e siècle avec l'irruption de l'aristocratie féodale se poursuit. Marchands et bourgeois reprennent à leur compte la pratique noble de reposer *ad ecclesiam*. Cet élargissement du public funéraire concerne également les ecclésiastiques dans la mesure où moines, chanoines et prêtres n'hésitent plus à rejoindre abbés et évêques dans les neufs des églises. Cela a aussi pour conséquence de placer les églises en concurrence entre elles. Les abbayes, autrefois très sollicitées par les familles nobles, se trouvent en concurrence avec les églises urbaines. Les églises paroissiales tirent également leur épingle du jeu en accueillant les dépouilles des nobles et notables du village.

⁵⁷¹ Pour la description de ce monument, nous renvoyons le lecteur à la page 273.

Il faut ensuite observer une privatisation du rapport à l'au-delà. La place de la sépulture devient un enjeu d'importance. Le salut de l'âme passe par la messe. Quitte à être enterré auprès d'un autel, autant que cela soit le sien dans sa propre chapelle.

L'épigraphe et l'iconographie trahissent aussi une dévotion de plus en plus personnelle. Les messes, anniversaires et fondations diverses autrefois compilées auprès d'un notaire sont maintenant rappelées sur le monument. De même, on n'hésite plus à graver ses propres prières dans des phylactères. La pierre, qui garantit la pérennité de l'information, se fait le relais de la piété, mais aussi de la fortune du défunt. Phylactères et messes cumulées n'empêchent pas d'afficher ouvertement son rang et son statut social par l'effigie comme par l'épithaphe. Au final, malgré les évolutions sociales et spirituelles, la pierre tombale poursuit son but : mêler le souvenir de l'existence sociale d'un individu et son espérance du salut dans une commémoration des plus efficaces.

Conclusion de la quatrième partie :

Le passage en revue des monuments funéraires de notre corpus révèle trois phases bien distinctes. Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, l'inhumation *ad ecclesiam* est surtout réservée aux prélats et aux princes. L'abbaye apparaît être le lieu idéal pour le repos éternel. La vue du monument et l'obituaire suffisent à la communauté pour commémorer le souvenir du défunt. Seuls les abbés et les évêques s'octroient des inscriptions travaillées.

À compter des années 1230-1240, l'inhumation *ad ecclesiam* s'ouvre à l'aristocratie féodale et aux clercs. Abbayes et prieurés se transforment en nécropoles familiales. Le cloître et le chœur sont des lieux particulièrement prisés. Le monument funéraire s'uniformise à travers la généralisation de l'effigie et la standardisation de l'épithaphe. Outre le rattachement à un groupe social identifié, il reflète l'image d'une piété gothique.

Parallèlement aux crises politiques et sanitaires, la fin du XIV^e siècle est marquée par un certain nombre de transformations dans la pratique religieuse et dans la relation à la mort. Bourgeois et marchands accèdent enfin à la sépulture *ad ecclesiam*. L'église paroissiale supplante l'abbaye et la sépulture se privatise avec la multiplication des chapelles. Le monument évolue lui aussi avec l'apparition de formes dévotionnelles personnelles. Phylactères, chapelets et livres de prières se multiplient alors que les inscriptions funéraires se font le relais des chapellenies et des fondations de messes. Cette piété flamboyante ne doit pas être remise en question par les rares transis.

Conclusion générale

L'apport des monuments funéraires pour l'histoire

Tout au long de notre étude, nous avons cherché à démontrer que le monument funéraire est une source particulièrement précieuse pour l'histoire médiévale. Au même titre que les obituaires et les testaments, il révèle autant la relation du défunt à la mort que la gestion de sa mémoire par ses héritiers. La grande différence vient cependant du support. Les commanditaires s'expriment cette fois par la pierre à travers la main des artistes. Le bas Moyen Âge renoue ainsi avec l'usage antique de la pierre tombale. Mais celle-ci s'inscrit dans un cadre bien précis : l'édifice ecclésial.

La richesse du mobilier funéraire bourguignon

Cet inventaire à l'échelle de la Bourgogne ducale nous a mis sur la piste de près de 1500 monuments funéraires. Cependant, les aléas de la conservation ont restreint le nombre à 794. Même en tenant compte des pertes, l'inhumation *ad ecclesiam* matérialisée par une tombe est une pratique minoritaire. On peut pour s'en convaincre s'appuyer sur le cas des sépultures nobles. La grande enquête des fiefs de 1474 commandée par Charles le Téméraire¹ recense 1000 feux nobles pour le duché de Bourgogne, et 1200 si l'on ajoute ceux des comtés périphériques (Charolles, Mâcon,

¹ Ces documents ont déjà été signalés et utilisés dans les études suivantes : BARTIER (J.), *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, t. 50, fasc. 2 et 2 bis, Bruxelles, 1955, p. 242-246 ; CARON (M-Th.), *La noblesse dans le duché... op. cit.*, p. 377-517 ; BAUTIER (R.-H.), SORNAY (J.), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Age t. 2 : Archives centrales de l'état bourguignon (1384-1500)*, Editions du CNRS, Paris, 2001, p. 418 ; MOUILLEBOUCHE (H.), « Nobles et habitat fortifié en Bourgogne en 1474 », in *Chastels et maisons fortes III. Actes des journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009*, Editions du CeCab, Chagny, 2010, p. 181-204.

Auxerre, Bar et Château-Chinon)². Or notre étude comprend pour la seule Bourgogne du Nord uniquement 14 défunts nobles inhumés entre 1474 et 1500, dont seuls 10 sont cités dans l'inventaire³. En croisant avec prudence les données de la grande enquête avec ceux de notre étude, on s'aperçoit que seul 5 % des nobles semblent bénéficier d'un monument funéraire. Cela revient à dire que 95 % des tombes nobles ont disparu ou n'ont jamais existé. Comme l'habitat, la sépulture reflète la richesse du personnage. Les plus riches peuvent financer la réalisation de somptueux monuments dans les édifices les plus prestigieux. La noblesse moyenne recourt ponctuellement à la plate tombe alors que la noblesse « misérable » n'a simplement pas les moyens de payer un tombier.

Cette étude révèle surtout l'exceptionnelle richesse de la Bourgogne du point de vue du mobilier funéraire médiéval. Cette concentration de monuments particulièrement marquée en Bourgogne du Nord ne se retrouve que dans quelques régions françaises : l'Île de France, la Normandie et la Bretagne. Cependant, notre corpus se démarque par sa diversité typologique. Malgré le nombre important de gisants intégrés à cette étude (65), ces derniers ne représentent que 8 % des monuments recensés. La plate tombe est de loin le type le plus répandu. D'ailleurs, comme l'ensemble Normandie/Île de France, la Bourgogne se caractérise par l'apparition des premières plates tombes dès le début du XIII^e siècle⁴. Il existe même des figures plus particulières avec les dalles circulaires uniquement concentrées dans le tournugeois.

À cette diversité typologique s'ajoute la richesse de l'iconographie. À l'inverse de nombreuses régions françaises, notamment le Limousin⁵, la Bourgogne se démarque par l'importance du nombre de monuments à effigies. Ces derniers représentent plus de 67 % du corpus. Au milieu des figures traditionnelles émergent des figures caractéristiques. On peut ainsi citer la représentation typiquement bourguignonne du chevalier à la lance, les effigies de lépreux ou encore la forte présence des transis.

Le monument funéraire : le reflet d'une sépulture de prestige

Les premiers monuments funéraires sont à l'origine le privilège des plus grands. Avant 1250, l'inhumation *ad ecclesiam* est très majoritairement réservée aux princes et aux grands prélats. C'est

² MOUILLEBOUCHE (H.), « Nobles et habitat fortifié en Bourgogne... », *op. cit.*, p. 181-182.

³ Cette étude des monuments funéraires révèle que le recensement de 1474 n'est pas complet puisque l'on a 4 noms qui ne figurent pas dans la liste ducale.

⁴ DEBIAIS (V.), *Message de pierre... op. cit.*, p. 349.

⁵ Sur les plates tombes limousines, voir la thèse en cours de Manon Durier à l'Université de Poitiers.

Conclusion générale

le temps où les grandes abbayes ont le monopole de la sépulture monumentale. Les abbés choisissent évidemment leur église abbatiale. Les évêques qui ne peuvent ou ne souhaitent se faire inhumer dans leur cathédrale rejoignent ces derniers dans les églises bénédictines ou cisterciennes. Les ducs de Bourgogne transforment quant à eux, dès sa fondation, l'abbaye de Cîteaux en nécropole.

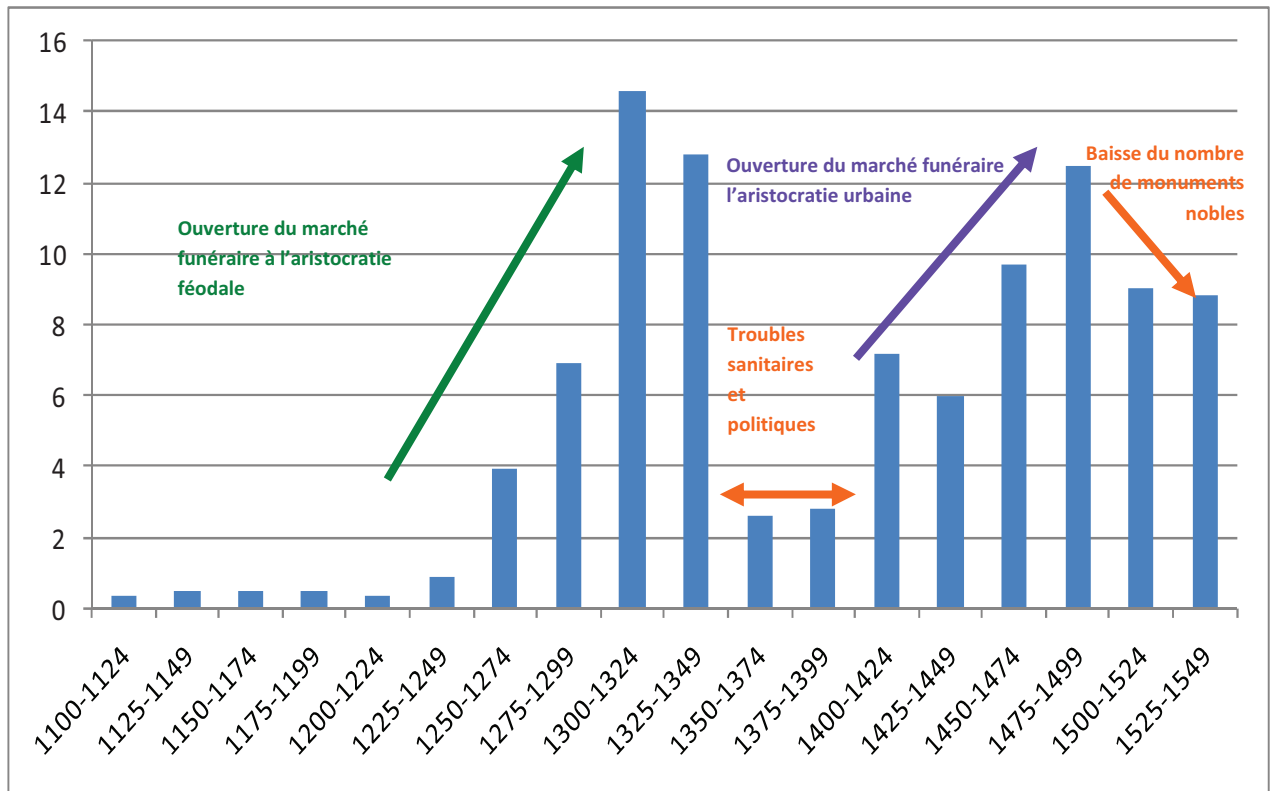


Fig : Evolution en pourcentage du nombre de monuments funéraires datés par quart de siècle

Une première mutation des pratiques funéraires intervient en Bourgogne autour des années 1240-1260. Le marché funéraire s'ouvre. D'une part, les défunts de l'aristocratie féodale sont de plus en plus nombreux à accéder aux nefs des églises. L'abaissement du statut des défunts ne concerne pas uniquement les nobles. Moines et prêtres côtoient de plus en plus les prélats dans la sépulture. D'autre part, le prestige de l'inhumation *ad ecclesiam* ne se limite plus aux abbayes. La première nécropole seigneuriale est établie dès les années 1239-1241 par les Til-Châtel dans leur église Saint-Florent. Certes les abbayes conservent leur attractivité. Mais les églises priorales puis paroissiales offrent une alternative non négligeable pour celui qui ne peut pas s'offrir une sépulture en contexte monastique. Mieux vaut une église, même petite, que le cimetière paroissial. L'apparition des Mendiants et leur installation en Bourgogne à compter des années 1230-1240 modifie lui aussi fortement le marché funéraire. La pauvreté et l'idéal de vie apostolique qui ont fait leur succès

Conclusion générale

incitent de nombreux fidèles à élire leur sépulture au sein même de leurs couvents. Ils s'insèrent rapidement la prière et les suffrages pour les défunts. Franciscains, dominicains et dans une moindre mesure carmes concurrencent de plus en plus les ordres monastiques traditionnels, notamment les bénédictins qui s'étaient très tôt tournés vers la célébration de la mémoire des morts.

Un deuxième bouleversement a lieu avec les crises politiques et sanitaires qui secouent la Bourgogne entre le milieu du XIV^e et le milieu du XV^e siècle. Il y a un véritable effondrement du nombre de monuments établis entre 1350 et 1400. Le marché funéraire reprend néanmoins avec les premières années du XV^e siècle mais le statut des défunts s'est encore abaissé. Cette fois ce sont les bourgeois, les marchands et les artisans qui reprennent la pratique à leur compte. À Cîteaux, leurs sépultures côtoient celles des abbés et celles des plus grands nobles tel que Philippe Pot. Cependant, les grandes abbayes perdent encore de leur attractivité funéraire au profit des églises rurales et urbaines. Le constat est pire pour les prieurés qui sont dès le début du XV^e siècle délaissés par l'aristocratie féodale. Les cathédrales et les collégiales bourguignonnes, jusque là peu sollicitées, commencent à accueillir des sépultures. À la fin du Moyen Âge, les monuments funéraires de l'aristocratie urbaine remplacent ceux de l'aristocratie féodale. Les nobles perdent le privilège de la sépulture de prestige.

L'ouverture au fil des siècles de la pratique à une population plus large n'a donc pas engendré une augmentation du nombre de monuments funéraires. C'est en effet dans la première moitié du XIV^e siècle que l'on établit le plus grand nombre de monuments dans les églises de Bourgogne. Par contre, elle reflète la mutation d'une société seigneuriale qui justement l'est de moins en moins.

Le monument funéraire : le reflet de l'évolution de la piété médiévale

À l'origine, la sépulture *ad sanctos* de l'Antiquité tardive n'a qu'un seul but : favoriser le salut de l'âme du défunt. Ces derniers espèrent que la proximité des reliques conservées dans le sanctuaire, la célébration des offices au-dessus de leur tête et les prières des fidèles intercéderont en leur faveur. La localisation et la matérialisation de la sépulture *ad ecclesiam* par un monument leur offrent cependant de nouvelles perspectives. Pleinement visible, la tombe peut à présent susciter auprès des vivants le souvenir de ceux que la mort a soustraits.

L'apparition des premiers monuments funéraires au XII^e siècle coïncide avec la réflexion sur la résurrection des corps. Bien qu'il faille considérablement relativiser la pénétration de la notion de Purgatoire dans les esprits bourguignons, il se développe l'idée que le salut de son âme peut passer par la prière des vivants. Les recherches formelles menées par les commanditaires et les artistes

Conclusion générale

aboutissent au départ à un corpus assez hétéroclite. Certains défunts bénéficient de tombeaux monumentaux à vocation fortement eschatologique, à travers une effigie et une longue inscription versifiée. D'autres se contentent de monuments moins prestigieux avec pour seule inscription le nom ou une courte formule déprécatrice.

À partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, la généralisation du monument à effigie, plate tombe ou gisant, uniformise l'expression d'une piété « gothique ». Avec les mains jointes, la tête parfois surélevée d'un coussin et les priants autour du corps, la représentation du défunt renvoie d'abord aux funérailles, en particulier à la cérémonie de l'absoute. Les anges thuriféraires au-dessus de sa tête, les chiens à ses pieds et l'architecture complexe qui rappelle la Jérusalem céleste évoquent l'être ressuscité. On peut même parler de corps transfiguré puisque les traits personnels du défunt sont corrigés avec un âge idéal, 33 ans, l'âge du Christ à sa mort et à sa résurrection. L'inscription funéraire, qui s'est elle aussi standardisée, participe activement à cette commémoration spirituelle. L'énoncé de l'identité et de la date de décès rendent possible la célébration de l'anniversaire. À cela s'ajoute la formule déprécatrice placée en toute fin d'inscription qui résonne comme un appel à la prière à l'attention de celui qui passe à proximité du monument.

Les troubles politiques et sanitaires de la seconde moitié du XIV^e siècle ont profondément marqué la société médiévale. Sans aller jusqu'à parler de pessimisme, le monument funéraire reflète une piété « flamboyante ». Les fondations de messes sont à présent directement intégrées à l'inscription funéraire. Les phylactères, qui apparaissent dans l'iconographie des premières années du XV^e siècle, scellent dans la pierre les prières et les invocations personnelles des défunts. Chapelets et livres de prières figurent de plus en plus souvent aux mains des dames. L'effigie, autrefois idéalisée, prend des traits plus réels. Le corps transfiguré laisse place au corps charnel car se développe l'idée que ce dernier est l'instrument du péché mais aussi celui du salut. Le corps pêcheur est l'enveloppe charnelle d'une âme éternelle. L'aboutissement ultime de ce raisonnement est le développement des thèmes macabres à travers la figuration de transis. La représentation du corps, périssable et passager sur terre, se réduit à un simple squelette. Même si la Bourgogne se distingue du reste de la France par un nombre important de transis, cette piété exacerbée ne représente que 2 % des monuments de ce corpus et ne concerne que 10 % de ceux établis en 1350 et 1550.

Le monument funéraire : la dernière trace d'un passage sur terre

Le succès de l'inhumation *ad ecclesiam* ne se résume pas seulement au problème du salut. Reposer dans une église, c'est également échapper à la destinée commune du cimetière. Par son unique usage en contexte ecclésial, le monument funéraire matérialise aux yeux de la société

Conclusion générale

médiévale une sépulture de prestige. Les élites vont très tôt saisir son potentiel politique et mémoriel.

La typologie des monuments funéraires révèle que la volonté de transmettre une mémoire est un souci au moins aussi important que celui du salut de l'âme. Longtemps anonymes, les sépultures *ad ecclesiam* sont à partir du XII^e siècle matérialisées et surtout identifiées par un monument. L'inscription funéraire livre presque systématiquement un nom. Et lorsqu'il n'y a pas d'épithaphe, des éléments marqueurs figurent sur la tombe afin de rattacher le défunt à une famille ou à un groupe social bien précis.

La plate tombe à effigie et le gisant qui se généralisent à compter de la seconde moitié du XIII^e siècle permettent une identification visuelle du défunt. Il ne s'agit pas encore de portrait dans la mesure où ses traits sont idéalisés, mais la tombe offre cependant la représentation de l'être social. Un simple regard suffit à saisir le rang de la personne inhumée sous le monument. Les chevaliers et écuyers sont représentés en armes. Les ecclésiastiques arborent les tenues inhérentes à leur ordre.... L'inscription funéraire et les armoiries abondamment représentées permettent quant à elles une identification rigoureuse. Comme dans les actes officiels, l'annonce du nom est suivie de l'énumération des titres et charges, alors qu'ils n'apportent rien à l'accomplissement spirituel du défunt.

Cette quête identitaire bouleverse les pratiques funéraires. Le choix du lieu d'inhumation et la place même du monument dans l'édifice répondent à des exigences tant spirituelles que temporelles. De l'inhumation de prestige résulte surtout le prestige du lieu d'inhumation. Il faut être vu et reconnu au-delà de sa mort. L'aristocratie féodale qui n'a légué à l'histoire que des textes a, par le biais de la sépulture monumentale, la possibilité de pérenniser dans la pierre un message adressé à ses contemporains et à leurs descendants. Faire graver son ascendance, ses titres et ses charges est un témoignage, une preuve sur laquelle pourront s'appuyer les générations futures. En ce sens le monument funéraire délivre un message politique.

Malgré une typologie complexe et une évolution formelle constante, le monument funéraire médiéval conserve une ligne directrice fondée sur la *memoria* du défunt. Il trahit cependant des stratégies tant sociales que sotériologiques. D'une part, le monument reflète l'*auctoritas* du défunt, et par-delà, celle de son groupe social. D'autre part, il participe activement à son accomplissement spirituel.

La dernière question que l'on peut se poser est de savoir si les défunts ont obtenu gain de cause dans cette double quête spirituelle et temporelle. Pour ce qui est du salut de leur âme et de leur accession au paradis, il est bien difficile de se prononcer. En revanche, en ce qui concerne leur

Conclusion générale

mémoire, ils ont atteint leur but. Leurs monuments leur ont survécus et cette étude entretient quelque part leur souvenir.

L'inhumation *ad ecclesiam* et l'usage du monument funéraire dépassent largement la fin de la période médiévale. Certaines églises accueilleront des sépultures jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cependant, l'Art funéraire s'est éteint avec le Moyen Âge. Les plates tombes et tombeaux monumentaux modernes ne peuvent rivaliser avec leurs prédécesseurs. Les effigies disparaissent au profit de rares éléments marqueurs. Les inscriptions funéraires se réduisent à l'énoncé du nom et de la date de décès. Si l'on a conservé l'usage de la pierre tombale, on a perdu le goût des beaux monuments funéraires. Les marbres qui surplombent les caveaux familiaux de nos cimetières reflètent aujourd'hui un renouveau de la personnification des monuments avec une photographie du défunt ou travers des gravures évoquant sa vie ou sa passion (paysages, scènes de chasse ou de pêche, moto, tracteur...). Mais l'art du gisant et de la plate tombe a bien disparu.

Les monuments funéraires médiévaux retrouvent cependant aujourd'hui un certain intérêt. Rares sont ceux qui peuvent lire leurs inscriptions funéraires, mais la beauté de la facture émeut. Et parfois l'art se met au service de l'histoire. Depuis la fin des années 2000, l'artiste plasticien Agnan Kroichvili consacre une partie de ses travaux à l'art funéraire. Il réalise des toiles par impression ayant pour matrice les dalles funéraires du Jura et de Saône et Loire⁶. À son atelier, il effectue ensuite un transfert sur film « multi-glasse » souple avec de la colle à chaud, en relief. Les résultats qu'il obtient sont tout à fait surprenants de réalisme⁷. Les traits de la gravure et le texte de l'inscription funéraire sont parfaitement restitués.

Au-delà de la démarche artistique, ses créations perpétuent la reproduction des monuments funéraires entamée avec les travaux de Pierre Palliot et de Roger de Gaignières et participent à leur manière à la sauvegarde de ces monuments qui chaque jour s'effacent un peu plus.

⁶ L'artiste s'est appuyé pour sa création sur les plates tombes à effigies des abbayes de Baume-les-Messieurs (39), de Gigny-sur-Suran (39), du Miroir (71) et de celles du prieuré de Lancharre (sur la commune de Chapaize (71)).

⁷ On citera parmi ses récentes expositions : *pierres écloses* du 17 septembre au 2 octobre 2011 dans les églises de Chapaize et Lancharre ; *empreintes de sept lieux* à l'abbaye de Mègeumont (commune de Chassagne 03) en 2011 ; *grain de pierre et une présence absente à l'abbaye de Baume-les-Messieurs* en 2010 ; *impression de déjà vu à l'abbaye de Gigny-sur-Suran* en 2010.

Index des noms de personnes

A

Abélard
 Pierre, 75
Achaldus, 276, 506
Aise
 Marguerite d', 456
Alène
 Sainte, 101
Amboise
 Jean, 91, 404, 466, 600, 626
Andelot
 Jean d', 115
Angoulême
 Isabelle, 111
Ansque
 Jean d', 585
Antulevent
 Pierre, 189
 Philippe de, 544
Auquitaine
 Aliénor, 113
Arc
 Eudes, 461, 544
 Guy, 316, 372, 377, 378
 Henri d', 457, 565, 566, 580, 588
 Hugues († 1300), 340, 407, 552, 576
 Hugues († 1343), 96, 168, 174, 186, 465
 Jean († 1329), 132, 283, 305, 306
 Jeanne d', 566, 580, 588
 Marguerite, 80, 83, 93, 519
 Thomas, 339, 570, 585
Arceau
 Amiet, 159, 160, 248, 276, 377, 434, 583
 Huguenin, 159, 160, 161, 171
 Simone d', 235, 397, 399, 451, 453
Aubigny
 Marie d', 96, 168, 174, 186, 465
Aubriot
 Jean, 557
Autrey
 Hugues d', 218, 293, 334
 Julien d', 334
Autun
 Henri, 120, 524
 Jeanne, 141, 180, 181

B

Baissey
 Charles de, 627
Ballore
 Jean de, 102
 Jeanne de, 174, 218
Banchereaul
 Catherine de, 358, 609
Bar
 Gui de, 336, 450
 Henry de, 295
Barbier
 Famille, 205, 216, 228, 299, 355, 630
Barney
 Girarde de, 610
Baubigny
 Jean de, 321, 411, 547, 565, 584
Baudacourt
 Guillaumette de, 283
Bauffremont
 Pierre de, 205, 447, 599, 600
Bavière
 Marguerite de, 131, 343, 397, 398, 399, 439, 447, 454, 470, 597
Bayet,
 Famille, 95, 136, 278, 361, 418
Beaujeu
 François de, 265
 Marguerite den 279
Beaumont
 Jeanne de, 507
Bègues
 Jean de, 75, 97, 391
Beire
 Othe de, 316, 317
Béligny
 Jean de, 259, 260, 266
Belin, 421, 423
Bernard
 Abbé de Moutiers, 309, 331, 515, 525
Bernizet
 Martin, 115
Berzé
 Simone de, 216
Bèze
 Eudes de, 249, 311, 412
 Gérard de, 83, 319, 543

Index des noms de personnes

- Bigot
 Dominique, 505
 Eudes, 505
 Richard, 344, 379, 505, 523, 525
- Bilocart
 Gauthier, 418
- Blaisy
 Abbé Jean IV de, 81, 259, 272, 340, 417, 427, 428, 477, 638
 Alexandre de, 374
 Béatrice de, 471
 Garnerot de, 378
 Geoffroy de, 426, 566, 580
 Isabelle de, 565, 580
 Jacques de, 395, 425
- Blanche de Bourgogne, 557
- Boilleaul
 Girard, 298630
- Bois
 Guillaume du, 256, 387, 389, 442
- Bonféal
 Jean de, 631
- Boni
 Famille, 278
- Bonneaul
 Jean, 216, 228, 240, 328, 626, 630, 631, 632
- Bourbon de Montperroux
 Jean de, 98, 178, 179, 198, 220, 269, 386, 388, 389, 467, 536
 Philippe, 179, 180, 269, 270, 633
- Bourgogne
 Gauthier de, 121, 122, 304, 308, 450, 454, 500, 501, 510, 513, 524, 528, 529, 530, 531
- Bourrelier
 Guillaume, 259, 260, 261, 299
 Jeannette, 259, 260
- Bousseaul
 Étienne, 134, 364, 365, 630
 Nicolas, 134
 Philiberte, 134, 364, 365
- Bouton
 Jean, 340, 428
 Jacques († 1479), 116, 230, 268, 340, 471
 Jacques († 1543), 243, 388
- Boux
 Gauthier de, 410
- Brancion
 Jocerand IV, 114, 128, 514, 515
- Brazey
 Agnès de, 189, 310, 332, 507, 510, 520, 531, 554
 Guillaume de, 163, 164, 223, 344, 538
 Jean de, 114, 163, 164, 223, 224, 344, 538
- Brenc
 Pierre du, 267, 610, 620
- Breuil
 Jean du, 116, 117
- Briat
 Marguerite, 132, 322, 630
- Broart
 Guillaumette ? 321
 Henriette, 132
 Jean, 132, 321, 611, 631
- Brocard
 Gauthier, 325
- Brun
 Hugues, 545, 547
 Henri de, 503, 524
- Bureau
 Laurent, 146, 293
- Busseul
 Claude, 470
 Marguerite, 216, 426
 Philiberte, 141, 181

C

- Cadot
 Jean, 602
- Calixte II, 123, 503, 514, 519
- Carré
 Odon, 619
- Catherine de Bourgogne, 596
- Cellier
 Louise du, 593
- Chagny
 Béatrice de, 276, 313, 543
- Chaisot
 Raoul, 188, 577
- Chalon
 Pierre de, 120
- Chamilly
 Bénigne, 259
- Chancey
 Richard de, 358, 609
- Chanel
 Jean, 314

Index des noms de personnes

- Chapelle
Bertaud de la, 110, 350, 403, 404
- Chargey
Hugues de, 379
- Charles
Jean, 263, 266
- Charles le Téméraire, 596, 597
- Charmes
Claude de, 104, 165, 166
Guillaume de, 278
- Charno
Gabriel de, 333
- Chastellain
Antoine de, 132, 322, 371, 388, 389,
390, 630
- Châteauneuf,
Jean de, 63, 91, 255, 379, 380
Guillaume, 255
Guillaumette (dame de Villaines-les-
Prévôtes), 63, 80, 255
Guillaume-Raymond, 63, 255, 338,
408, 409, 481, 547
- Châteauvillain
Renaud de, 410, 411, 547
- Chaucey
Richard de, 258, 427, 609
- Chauchier
Pierre, 409, 420, 480
- Chaudenay
Guillaume de, 258, 263, 271, 544
Jean de, 434
Gui de, 577, 585
- Chaumont
Jean de, 616
- Chazeau
Guillaume, 119, 327, 328
- Cheeze
Étienne de, 391
- Chevigny
Jean († 1380), 266, 267, 412, 413, 545,
558
Jean († 1399), 266, 267, 412, 413, 545,
558
- Chevry
Famille, 139
- Chiffonye
Pierre, 104, 213, 229, 312, 411, 618
- Cirey
Bénigne de, 93, 94, 217, 229, 299, 336,
456
- Clément
Jean, 173, 401, 612
- Durand, 173
Pierre, 408
- Clerc
Philibert, 142, 365
- Clugny
Guillaume, 133, 141, 180, 181, 418,
466, 585
Ferry, 181
Jean, 133
- Colot
Gérarde, 336, 617
Gui, 456, 617
- Cornu
Guillaume, 619
Jacques, 619
- Coulches
Jean de, 205, 335, 562
- Courbeton
Pierre de, 293, 417
- Courcelles
Jeanne de, 92, 160, 227, 290, 402,
483, 595
Philippe de, 165, 166, 617
- Courlaou
Guy de, 200, 408, 409
- Courlon
Nicole de, 629, 630, 631
- Croisier
Alexandre, 363, 364
Charles, 363, 364
Matthieu, 363, 364
- Cure
Isabelle de, 565
- Cusance
Chrétienne de, 231, 232
- Cuydet
Didier, 637
Jean, 263

D

- Dainville
Guillaume de, 411
- Damas
Robert, 573
- Damienet
Jean, 298, 604, 631
- Dampierre
Marguerite de, 571
- Dampon de Semur
Jacques, 285, 294

Delables
 Maître maçon, 92, 260, 263, 299, 427, 428, 477

Digoine
 Anne de, 177, 178, 302

Dinteville
 Antoinette de, 357, 592

Divian
 Estevenin, 468

Dombois
 Charles, 366, 367
 Geoffroy, 133, 366

Domois
 Eudes de, 374, 465, 588

Dompierre
 Agnès de, 75, 205

Douhet
 Jacotte, 429
 Philibert, 428

Drées
 Guyes de, 580
 Alix de, 249

Dreux
 Béatrice de, 139

Duesme
 Anseau de, 63, 118, 199, 567, 576

Dupont
 André, 243, 411, 612, 613

Durand
 Guyot, 629

Dureaul,
 Jean, 612

E

Echevannes
 Béatrice d', 572, 577

Eguilly
 Dreue d', 378, 381, 465

Eschalot
 Jean d', 305, 306
 Églantine d', 358

Eudes I^{er}, 121, 226, 227, 285, 308, 348, 498, 509, 523, 525

Eudes II, 121, 226, 227, 285, 308, 498, 523, 525

Eudes IV, 135, 136, 349, 424, 509, 515, 540, 541

Evrard
 Simon, 626

F

Feuillée
 Étienne de, 344, 407

Fèvre
 Cateline, 326, 422

Flavigny
 Nicolas de, 159, 217, 237, 301, 345, 543, 583

Flocel, 239, 268

Fontaine
 Famille (duesmois), 136, 362
 Gille, 556
 Guillaume, 477, 481
 Huguenin de, 556
 Jean de, 556, 561, 575

Fontette
 Pierre de, 239, 331, 418

Foucault
 Philibert, 626

Fougerolles
 Guillaume de, 385, 415, 416
 Perennelles de, 204, 399

Fournier
 Barthélémy, 955
 Hugues, 395

Frôlois
 Alix, 334, 464, 555, 557
 Catherine de, 279
 Eudes, 287, 434
 Jean de, 470

Frouard
 Jean, 598, 626

G

Gagnepain
 Hugues, 358

Gaidon
 Étienne, 117, 187

Gamatella
 Toano, 301, 593

Gand
 Thibault de, 593

Géliot
 Jean, 187

Gemeaux
 Guy de, 120

Genlis
 Renaud de, 298, 449

Index des noms de personnes

Georgeot

Jean, 610

Germain

Jacques, 339, 429

Jean, 114, 224, 621, 624, 633, 634

Germigny

Nicolas de, 298

Germolles

Geoffroy de, 315, 344, 373, 374, 562

Guillaume de, 484, 562

Marguerite de, 252, 470, 562, 562

Gevrey

Diemonge, 133, 365, 411

Gérard, 133, 365, 411

Gissey

Hugues de, 449, 563

Gohenans

Jean de, 249, 264, 265, 266, 270, 271,
412, 467, 490

Goudran

Famille, 609

Grange

Guillaume de la, 604

Gras

Marguerite, 229, 456

Guienault

Gillote, 216, 619, 631, 634

Guillaume,

Abbé, 516, 527

Guiotelli

Nicolas, 412

Guynet

Jean, 143

Guyon

Hugues, 336

H

Harracourt

Catherine d', 364

Henry

Pierre, 134, 175, 176, 285, 366

Hugues

Moine de Saint-Bénigne, 95, 451, 504,
537

Chanoine de Mâcon, 323

Hugues II, 121, 226, 227, 285, 308, 498, 501,
523, 525

I

Izeure

Guiot, 146, 462

J

Jacot

Jean, 142, 331

Jaucourt

Antoinette de, 398

Jacques de, 626

Jeanne de Bourgogne, 137, 540, 538, 577, 579

Jeanne de France, 137, 279, 349, 425, 540,
553

Jeanne de Savoie, 557, 577, 579

Jean sans Peur, 75, 112, 131, 159, 197, 343,
439, 447, 596, 620

Jocerand, 318

Joinville

Marie de, 398, 507, 560, 578

Jourdrain

Jean, 301

Jouvenel des Ursins

Famille, 140

L

Lacorne

Philibert, 103, 617

Lallemant

Othon, 404, 405, 546

Lantenay, 557

Jean de, 133, 365

Lantenne

Élion de, 267, 407

Larchant

Bertholomier, de 266, 344

Laubépin

Thomas, 137, 353, 360, 425, 481, 537,
545

Laule

Perrin de, 147, 230, 268, 338, 471

Layer

Perrenote de, 399

Leblond

Jean, 216, 634

Lecartey

Philibert, 295, 420, 617

Index des noms de personnes

- Legrand
 Jean, 100
 Claude, 103
- Lemaire
 Famille, 138, 139, 140, 337, 355, 425
- Lemoine
 Renaud, 326, 421
- Lille
 Alain de, 102, 237, 272, 273, 417, 443, 455, 504, 520
- Lirois
 Guiot, 112, 114, 224, 228, 252
- Lixy
 Pierre de, 580
- Loisy
 Gui de, 464, 531
 Marguerite de, 518
- Longeault
 Jean de, 279, 379, 537, 556
- Longway
 Huguenin de, 394
- Longwy
 Jean de († 1462), 618
 Jean de († 1427), 318
- Loygerot
 Jean, 317
- Lugny
 Jean de, 103, 165, 166, 249, 387, 388, 388
 Marie de, 398
- Lusignan
 Eustachie de, 349, 568
- Luzy
 Sybille de, 112, 115, 224
- Lyon
 Jean de, 90
- M**
- Machefoing
 Marguerite, 594
 Monot, 92, 160, 161, 162, 227, 290, 401, 467, 482, 483, 593, 594, 595, 604, 613
 Philippe, 92, 162, 214, 482, 483, 593, 594, 595, 604, 613
- Mailly
 Eudes de, 63, 236, 277, 279, 379, 380, 381, 537
 Jean de, 279, 537
- Martel de, 63, 100, 201, 219, 248, 279, 313, 314, 320, 323, 377, 380, 537, 576, 579, 584
 Philippe de, 598
 Pierre de, 380, 460, 537, 556
- Mâlain
 Henri de, 122, 131, 289, 620
 Jacques de, 114, 289, 448, 620
 Oudot de, 450
- Marcilly
 Durand, 173, 331, 465, 575
 Jean, 173, 331, 465, 575
- Maréchal
 Jacques, 136, 177, 302, 353, 356, 426, 596
- Marigny
 Huguette de, 335, 630
 Nicolas de, 631
- Marlet
 Vincent, 319, 626
- Marmeaux
 Philibert de, 339, 610
- Martin
 Charles, 442
 Jacquot, 594
- Masol de Casal
 Augustin, 417, 418, 469
- Massy
 Famille, 226
- Mathefelon
 Jean, 139
 Thibault IV, 139
- Mello
 Dreue de, 388, 507, 519, 568
 Gibaud de, 565
- Menans
 Marguerite de, 555
- Messaigier
 Claude , 326, 423, 492
- Millière
 Étienne, 265
- Moisson
 Isabelle, 267, 339, 612
 Jean, 261, 297612
 Jean l'ancien, 612
- Moisy
 Jean, 595
- Molain
 Oudot, 108, 111, 603
- Molinez
 Bernard, 604

Index des noms de personnes

Molinot
Jean de, 114, 481

Monge
Guynot de, 416, 599

Monnot
Guillaume, 631

Montaigu
Alexandre, 91, 293, 403, 404, 405, 407, 553
Étienne(† 1347), 96, 278, 344, 544
Étienne I^{er}, 375
Étienne II, 129, 130, 464, 465
Jean de, 279
Jeanne de, 279, 624

Montanheume
Pierre de, 235

Montbard
Elvis, 507, 519

Montbeliard
Catherine de, 133, 363

Montbellel
Alart de, 81, 83

Montcaulier
Pierre de, 256, 481

Montgomery
Robert de, 291

Monthelon
Lazare de, 318, 624
Nicolas de, 360, 361, 612

Montjeu
Jeanne, 178, 304

Montmoret
André de, 185

Montoillot
Pierre de, 357

Mont-Saint-Jean
Guillaume I, 501
Guillaume II, 501, 510, 514, 515

Morel
Hugues, 632
Isabelle, 358
Jean, 134, 253, 604
Pierre, 134, 252, 253, 418, 604, 605

Morelle
Isabelle, 427
Marguerite, 258

Morin
Dom Celse, 125, 411

Mouillard
Ancelet, 271, 301, 302, 325, 326, 422

Moutiers
Bernard de, 224, 531

Musigny
Guillaume de, 376, 555
Jeanne de, 555

Mussy
Guillaumette de, 573

N

Nanton
Fauquette de, 484, 562

Neuchâtel
Gui de, 293, 324

Neuville
Amblart de, 291, 484, 485

Noidant
Thibault de, 259

Norwich
Ebrard de, 126, 127, 340, 350, 403, 404, 405, 500, 515, 530

O

Ocquidem
Pavise, 216, 228, 240, 328, 630, 632

P

Palleau
Marguerite de, 520
Philippe de, 520

Palu
Gui de la, 275, 332, 414, 445, 548, 554, 559

Pasqs
Martin de, 411, 558

Pèlerin
Bertrand, 281, 554, 555
Jacques, 555
Jean, 281, 555
Laure, 281, 450, 480, 555, 633
Marie, 281, 555

Perchet
Jacques, 134, 175, 176, 366

Péricard
Jean, 468

Perrière
Gui de la, 562
Hugues, 631

Perrigny

Agnès, de, 452
 Guiot de, 256, 257

Philippe de Rouvres,

Philippe le Bon, 596, 597

Philippe le Hardi, 75, 112, 134, 159, 168, 177,
 197, 280, 343, 355, 439, 447, 454, 488, 492,
 499, 596, 620

Pierre

Jeannette, 137, 400, 559
 Maître, 137, 400, 559
 Simone, 137, 400, 559

Pierre I^{er}

Abbé, 112, 128, 315, 405, 448, 455,
 481, 513, 525, 526, 527, 530, 531

Plantagenêt

Henri II, 113

Pluvault

Jean de, 63

Poiseux

André, 400

Poissy

Jean, 595
 Jeanne, 595, 617

Pontailier

Guillaume de, 301, 302, 421

Pot

Jacques, 102, 593
 Philippe, 75, 112, 159, 192, 205, 223,
 439, 448, 488, 593, 608, 620
 Regnier, 102, 593

Potots

Jeanne des, 398

Pouleins

Guillaume, 387, 391

Poupet

André, 195
 Jean I^{er}, 107, 191, 195, 465, 600, 624,
 625
 Jean II, 624

Praye

Benoît de la, 134, 366
 Denis de la, 134, 366
 Préfontaine
 Renée de, 115, 281

Prévost

Philippe, 250

Proingey

Gui de, 316, 452
 Isabelle de, 566, 580

Q

Quincy

André de, 398, 471, 472

R

Racine

Hugues, 362
 Thibault, 362

Rambault

Laure, 232

Ravel

Famille, 120, 360

Raveret

Simonette, 468

Regnard

Claude, 178
 Jean, 178, 303

Réôme

Bernard de, 126

Reugney

Perrin de, 548

Richardot

Nicolas, 243

Robecourt

Nicolas de, 416, 599

Robert de Bourgogne, 279, 282, 540, 576

Rochefort

Étiennette de, 339
 Marguerite de, 219, 444, 507, 519
 Simon de, 147, 219, 360, 444, 507,
 519, 538
 Gui de, 608

Rochequin

Louis de, 264, 272

Rolin

Barbe, 297
 Chancelier Nicolas, 90, 175, 593

Rubilly

Girard, 468

Rupt

Jeanne du, 283, 566, 580

Ruz

Alix de, 132

Rye

Marguerite de, 122, 131

S

- Saffres
 Catherine de, 133
 Guy de, 79, 99, 236, 277, 464, 571
 Hervé, 554
 Isabelle de, 363
- Saint-Amour
 Hugues de, 545
- Saint-Aubin
 Guy de, 174, 218, 373, 381
- Saint-Bure
 Isabelle de, 556
- Saint-Clément
 Parelle de, 252, 335, 562
- Sainte-Croix,
 Claude de, 137, 356, 360, 425, 596
 Etienne de, 126, 168, 229, 248, 327,
 328, 338, 418, 419, 420, 480, 547, 563,
 564, 581, 584, 612
- Saint-Hilaire
 Jean de,
- Saint-Julien
 Gauthier de, 236, 373, 376
- Saint-Loup
 Catherine de, 260, 637
- Saint-Marcel
 Pierre de, 503
- Saint-Michel
 Jérôme de, 331
- Saint-Seine
 Alix de, 520
 Simon de, 467, 626
- Salins
 Antoine de, 199, 398
 Guigone de, 175
- Saule
 Gui de, 518
 Hugues de, 276, 518, 526
- Saulx
 Alice de, 398, 399, 465, 588
 Calon de, 99, 171, 314, 343, 434, 477,
 481, 561, 578, 579, 588
 Charles de, 92, 94, 165, 166, 167, 460
 Erard de, 280, 357, 566, 580, 592
 Gauthier de, 434, 587
 Girard de, 81, 256, 387, 388, 390, 592
 Gui de, 566, 587
 Guillaume de, 98, 280, 556, 566, 588,
 589, 592
 Henry de (doyen), 200, 248, 257, 280,
 389, 390
- Henry I^{er}, 592
 Henry II, 592
 Jean de, 394, 395, 467, 490, 588, 592,
 593
 Pierre de, 278, 294, 461
 Ponce de, 477, 481, 556, 589
 Simon de, 407
 Thomas de, 82, 278, 427, 566, 588,
 589
- Savoie
 Marie de, 122, 126, 620, 624
 Jeanne de, 303, 349
- Savoizy
 Louise de, 114
- Serrée
 Renaud de la, 113
- Simon
 Chantre de chalon, 625, 626
- Sombernon
 Jacqueline de, 128, 396

T

- Tarnay
 Isabelle de, 122, 620
- Tart
 Simone de, 92, 162, 467, 483
- Terret, 355
- Thelis
 Quinard de, 242, 243
- Thésat
 Pierre, 374, 385
- Thevenin
 Claudine, 605
 Terret, 605
- Thiard
 Antoine de, 90
- Thil
 Jean de, 112, 447
 Renée de, 219
- Thuillier
 Étienne de, 414
- Til-Châtel
 Gui II, 128, 506, 516, 528, 537, 538
 Gui III, 252, 275, 507, 539
 Guillaume de († 1274), 204
 Guillaumette de, 128, 199, 275, 308,
 310, 396, 457, 462, 505, 506, 507, 516,
 537, 538, 560
 Huguenin, 539, 560
 Jean de, 398, 506, 560, 578

Index des noms de personnes

Étienne de, 332, 414, 415, 560
Tintry
Alix de, 357
Tonnerre
Robert de, 179
Toulangeon
Antoine de, 380
Jean de, 324, 333
Traves
Bernard de, 115, 117, 322, 630
La Trémouille
Claude de, 279, 608
Gui de, 280
Guillaume de, 580
Louis de, 289, 291, 388, 593, 607
Turret
Chabot de, 442

U

Ugny
Philippe d', 218

V

Vaudrey
Jeanne de, 599
Ventadour
Marguerite de, 91, 99, 289, 323, 397,
574, 585, 586, 608
Verdun
Guillaume de, 376
Vères
Nicolas de, 403, 565, 600, 624
Vergy
Charles, 608
Jean de, 132, 176, 364, 388, 391, 608
Henriette de, 358, 596, 608
Marguerite de, 364
Marie de, 596, 608
Pierre, 364, 545, 577
Véronnes
Gilles de, 577
Vesou
Nicolas, 170, 273, 639
Vienne
Jean de, 278, 289, 435, 444, 618
Jean II de, 483
Gille de, 132, 176
Guillaume de, 404, 447, 600

Jeanne de, 318, 399, 618
Marguerite de, 556
Philippe de, 483, 519, 575, 600, 626
Vigny
Jean de, 133, 365
Vilano
François, 445
Villecomte
Barthélémy de, 358
Huguenin de, 379
Villefrancon
Gui de, 379
Villiers
Guillaume de, 97, 395
Vingles
Bonaventure de, 120, 296
Marie de, 201, 217, 227, 283, 427,
428, 477
Pierre de, 122, 620
Richard de, 201, 217, 227, 283, 427,
428, 477
Vurry
Jean, 394, 395, 593
Voudenay
Jeanne de, 199

W

Wladislas
Duc blanc de Pologne, 79, 96, 177,
243, 303, 470, 483, 570

Y

Ysart de Laule
Jean, 260, 637

Index des noms de lieux

A

Ahuy
 Chapelle du cimetière, 619
 Aignay-le-Duc
 Eglise, 93
 Anost
 Eglise, 111, 113
 Arceau
 Eglise Saint-Pierre, 159, 162, 167, 235,
 276, 564, 569, 576, 583
 Arc-sur-Tille
 Eglise Saint-Martin, 132, 283
 Argilly
 Eglise, 119
 Autun
 Abbaye Saint-Andoche, 77, 134, 364,
 413, 580, 599
 Abbaye Saint-Jean-l'Évangéliste, 140
 Abbaye Saint-Martin, 76, 561
 Cathédrale Saint-Lazare, 116, 125, 1
 81, 259, 361, 403, 503, 546, 565, 614,
 616
 Eglise Notre-Dame, 90
 Prieuré Saint-Symphorien, 297, 563,
 610
 Auxerre,
 Eglise Saint-Germain, 74, 185, 191,265
 Auxonne
 Eglise Notre-Dame, 134, 252, 605, 632

B

Baigneux-les-Juifs
 Eglise, 103
 Ermitage du Val de Seine, 100
 Bard-le-Régulier
 Eglise, 114, 163, 223
 Beaumont-sur-Grosne
 Eglise, 117, 281
 Beaumont-sur-Vingeanne
 Eglise, 364
 Beaune
 Collégiale Notre-Dame, 77, 103, 410,
 456, 546, 547, 565, 617
 Cordeliers, 137, 400, 553, 554, 559
 Jacobins, 593

Beire-le-Châtel
 Eglise, 316
 Bellecroix
 Commanderie de, 469, 471, 619
 Bèze
 Abbaye, 267, 406, 542, 626
 Bézouotte
 Eglise, 165, 278
 Blaisy-Haut
 Eglise, 255, 564, 569
 Bligny-le-Sec
 Eglise, 362
 Bligny-sur-Ouche
 Eglise Saint-Germain, 138, 139, 140,
 337, 353, 355, 425
 Bonvaux
 Prieuré de, 99, 255, 314, 374, 561,
 562, 578, 588, 589, 610
 Bourbon-Lancy
 Eglise Saint-Nazaire, 114, 224, 228
 Bragny
 Chapelle du château, 619
 Brancion
 Eglise, 114, 117, 148
 Branges
 Eglise, 130, 461
 Bretenière
 Eglise, 442
 Bure-les-Templiers
 Eglise, 148, 385, 415
 La Bussière-sur-Ouche,
 Abbaye de La Bussière, 65, 91, 96, 99,
 110, 128, 129, 255, 293, 323, 324, 375,
 396, 444, 509, 538, 542, 545, 550, 551,
 571, 573, 574, 607

C

Cessey-sur-Tille
 Eglise, 119
 Chaloché
 Abbaye, 139
 Chalon-sur-Saône
 Cathédrale Saint-Vincent, 63, 78, 90,
 95, 106, 111, 114, 136, 143, 184, 190,
 191, 193, 194, 198, 204, 224, 259, 263,
 266, 278, 299, 318, 336, 350, 351, 354,

355, 358, 361, 401, 403, 414, 418, 465,
503, 510, 546, 564, 600, 602, 603, 613,
614, 615, 616, 620, 624, 625, 626

Chambolle-Musigny
Eglise, 267, 268, 297, 612

Chamilly
Eglise, 117

Champignolles
Cimetière, 150

Chapelle-Villars
Eglise, 110, 403, 404, 563, 564

Chassey
Eglise, 371

Châtillon-sur-Seine
Cordeliers, 554, 556, 576
Eglise Notre-Dame, 149, 469

Ciel
Eglise Notre-Dame, 376

Cîteaux
Abbaye de, 76, 79, 102, 108, 110, 111,
120, 121, 123, 184, 190, 192, 196, 198,
202, 205, 206, 226, 237, 272, 273, 282,
285, 308, 318, 331, 347, 348, 349, 405,
406, 455, 492, 497, 498, 499, 500, 502,
503, 504, 505, 508, 509, 513, 518, 519,
520, 522, 523, 539, 540, 542, 545, 550,
551, 565, 570, 573, 575, 576, 596, 598,
607, 615, 625, 626, 627, 628

Clamerey
Eglise, 242

Clémencey
Eglise, 137

Cluny
Abbaye, 196, 198, 206, 405, 508

Combertault
Mairie, 151

Corberon
Eglise, 196, 199

D

Demigny
Eglise, 218

Dijon
Abbaye Saint-Bénigne, 65, 79, 80, 93,
95, 96, 104, 110, 111, 133, 134, 159,
168, 174, 175, 177, 185, 186, 188, 189,
192, 193, 199, 203, 223, 233, 237, 238,
263, 268, 278, 285, 293, 294, 303, 305,
316, 339, 340, 344, 348, 357, 366, 372,
375, 406, 420, 452, 461, 470, 502,

501, 502, 504, 505, 508, 509, 519, 523,
543, 544, 545, 551, 553, 556, 558, 560,
569, 570, 571, 573, 575, 576, 583, 585,
587, 598, 606, 615, 625, 627, 628

Abbaye Saint-Etienne, 63, 631

Carmes, 133, 147, 258, 268, 338, 339,
358, 427, 559, 637

Chartreuse de Champmol, 108, 164,
165, 168, 186, 190, 191, 196, 447, 487,
492, 499, 510, 596, 620

Cordeliers, 122, 189, 191, 193, 232,
240, 267, 281, 303, 318, 322, 325, 328,
332, 349, 376, 379, 400, 404, 483, 507,
510, 520, 547, 553, 553, 556, 557, 567,
571, 572, 573, 575, 576, 577, 579, 588,
600, 609, 624, 625, 626, 628

Eglise Saint-Jean, 63, 92, 162, 482,
594, 613, 637

Eglise Saint-Michel, 94, 336, 456

Jacobins, 242, 263, 275, 332, 334, 358,
404, 411, 414, 545, 546, 548, 553, 554,
556, 558, 588, 609, 624, 637

La Madeleine, 599

Maladière, 302, 325, 326, 327, 421,
422, 423, 618

Sainte-Chapelle, 77, 165, 295, 321,
420, 427, 547, 565, 566, 567, 580, 584,
588, 605, 617

E

Echigey
Eglise, 97

Époisses
Eglise, 111, 563, 565

F

Le Fay
Eglise, 340

Fenay
Eglise, 357

La Ferté
Abbaye, 173, 276, 331, 391, 406, 481,
518, 526, 527, 542, 545, 550

Flavigny-sur-Ozerain
Eglise Saint-Pierre, 363
Puits, 150, 202, 472

Fontaine-Française
Eglise, 133

Fontaines-en-Duesmois

Eglise, 136, 362

Fontenay

Abbaye Notre-Dame, 77, 111, 126,
127, 137, 147, 165, 287, 340, 349, 398,
404, 444, 500, 502, 505, 508, 509, 513,
516, 519, 527, 540, 541, 542, 545, 550,
551, 552, 553, 568, 573, 575, 577, 579,
598, 607, 625, 626, 628

Fontevraud

Abbaye de, 111, 113

Forest

Abbaye de, 101

Frangy-en-Bresse

Eglise, 200

G

Genouilly

Eglise, 149

Gigny-sur-Saône

Eglise, 119, 120, 328

Gilly-les-Cîteaux

Eglise, 244

Givry

Maison-Dieu, 203

Grancey

Collégiale de, 120

Grury

Eglise, 98, 179, 180, 197, 198, 204,
220, 269, 633

I

Izeure

Eglise, 146, 202

J

Jailly-les-Moulins, 339

Jours-en-Vaux

Eglise, 335

L

Laives

Eglise Saint-Martin, 187, 612

Lancharre

Prieuré, 216, 335, 373, 375, 561, 563,
610

Lantenay

Eglise de, 291

Layer

Eglise La Madeleine, 188, 564

Longepierre

Eglise, 205, 298, 355

Lucenay-l'Évêque

Eglise, 163, 223

Lugny

Chartreuse de, 450, 454, 500, 501,
510, 513, 528, 529

Lux

Eglise Saint-Martin, 114, 122, 131, 611

M

Mâcon

Cathédrale Saint-Vincent, 323, 403,
546, 565, 631
Cordeliers, 314, 554

Magny-Lambert

Eglise, 593

Magny-sur-Tille

Eglise, 205

Maizières

Abbaye de, 77, 235, 260, 403, 404,
550, 553

Marcigny

Musée de la Tour du Pin, 75

Marcilly

Eglise, 177

Marcilly-la-Gueurce

Eglise, 302

Marigny

Eglise, 149

Massy

Eglise, 201, 276, 506

Mercurey

Eglise, 117, 187, 188

Mervans

Eglise, 142, 174, 331, 401, 612

Messigny-et-Vantoux

Eglise, 81, 200, 592, 611

Mesvres

Prieuré de, 561 562

Miroir

Abbaye, 137, 353, 412, 542, 545,
547,550

Molaise
 Abbaye, 248, 276, 313, 339, 509, 520,
 543, 599

Monthelie
 Eglise, 547

Montmain
 Eglise, 103, 165

Moutiers-Saint-Jean
 Abbaye Saint-Jean de Réôme, 76, 110,
 112, 126, 128, 224, 309, 331, 336, 405,
 501, 509, 514, 515

O

Oigny
 Abbaye, 305, 317

Ormes
 Eglise, 113

P

Pagny-le-Château
 Chapelle castrale de, 111, 318, 358,
 399, 483, 618

Posanges
 Eglise, 442

Prâlon
 Abbaye de, 552, 599

Premières
 Eglise Notre-Dame, 63, 100, 118, 184,
 198, 199, 200, 201, 219, 236, 277, 279,
 313, 320, 564, 579

Prissey, 92, 165

Q

Quartier
 Prieuré du, 610

Quemigny-sur-Seine
 Eglise, 120, 122, 148, 207, 283, 427,
 611, 623

R

Ratenelle
 Eglise, 115

La Rochepot
 Eglise, 102, 593

Rouvres-en-Plaine,
 Eglise Saint-Jean-Baptiste, 65, 66, 91,
 162, 290, 401, 482, 483, 594, 613

S

Saffres
 Eglise Saint-Pierre, 133, 363
 Hôpital, 80, 99, 277

Sainte-Croix
 Eglise, 120, 168, 328, 360, 563

Sainte-Sabine
 Eglise, 128

Saint-Germain-en-Brionnais
 Eglise, 112, 224

Saint-Julien
 Eglise, 112, 224, 236

Saint-Loup-Géanges
 Eglise, 600

Saint-Pierre-le-Vieux
 Eglise, 97

Saint-Romain-sous-Gourdon
 Eglise, 201

Saint-Seine-l'Abbaye
 Abbaye de Saint-Seine, 65, 66, 73,
 111, 239, 258, 259, 264, 266, 295, 311,
 331, 340, 344, 404, 406, 412, 501, 519,
 522, 544, 545, 548, 580

Saint-Seine-sur-Vingeanne
 Eglise, 231

Saint-Thibault-en-Auxois
 Prieuré Saint-Thibault, 80, 112, 113,
 440, 447, 561, 562, 610

Saint-Victor-sur-Ouche
 Eglise, 150

Saisy
 Eglise, 102

Salmaise
 Eglise, 149

Sancé
 Eglise, 136, 177, 302, 353

Saulieu
 Saint-Andoche, 194, 456

Saulx
 Collégiale, 98, 566, 587, 589

Saunières,
 Eglise, 355, 605

Sennecey-le-Grand
 Eglise Saint-Julien, 132, 321, 612

Soirans,
 Eglise, 178, 303, 304

Soussey-sur-Brionne
Eglise, 149

T

Talant
Eglise Notre-Dame, 132, 184, 322,
371, 388, 612

Talmay
Eglise, 302

Tarsul
Eglise Saint-Brice, 578, 587, 589

Tart-l'Abbaye
Abbaye, 413, 599

Theuley
Abbaye de, 76, 132, 176, 218, 234,
293, 333, 334, 358, 379, 406, 501, 509,
520, 527, 529, 550, 571, 577, 624, 626

Thil
Collégiale, 104, 142, 205, 218, 312,
365, 617

Thoires
Eglise, 148

Thorey-sous-Charny
Eglise, 382

Thoisy-le-Désert
Eglise Saint-Maurice, 201

Til-Châtel
Prieuré-cure, 128, 199, 204, 275, 310,
398, 414, 505, 506, 511, 516, 519, 538,
539, 560, 577
Ferme de Fontenotte, 332, 560

Tournus,
Abbaye Saint-Philibert, 73, 81, 115,
196, 116, 117, 322, 324, 333, 385, 506,
508, 518, 607

U

Uchon
Eglise, 148

V

Val-Croissant
Prieuré, 510

Val-des-Choues
Abbaye, 135, 136, 349, 424, 502, 509,
515, 541

Val Saint-Benoît
Prieuré, 205, 335, 562, 610

Vandenesse-en-Auxois
Eglise, 91, 255, 481, 547, 564, 569

Vausse
Prieuré de, 76, 509, 561, 562, 610

Vaux
Eglise, 97

Viévy
Eglise, 174

Table des illustrations

Carte des bailliages et comtés en Bourgogne.....	p. 53
Carte des diocèses en Bourgogne.....	p. 54
Carte de localisation des sites d'inhumations retenus pour cette étude.....	p. 70
Carte géologique de la Bourgogne.....	p. 71
Diagramme représentant les dimensions moyennes des plates-tombes bourguignonnes par siècle.....	p. 96
Graphique représentant la typologie des effigies figurées sous les traits d'un gisant.....	p. 107
Graphique représentant le nombre de Gisant recensés par siècle.....	p. 108
Carte de localisation des gisants en Bourgogne ducale.....	p. 109
Graphique détaillant le statut des édifices religieux abritant des gisants.....	p. 110
Carte de localisation des pierres circulaires en Bourgogne du Sud.....	p. 116
Tableau représentant le pourcentage de monuments funéraires à simple effigie au sein du corpus médiéval bourguignon.....	p. 125
Graphique représentant la part des monuments à double effigie par rapport aux monuments à simple effigie.....	p. 131
Tableau représentant la part des monuments funéraires arborant trois effigies.....	p. 135
Tableau représentant la part des plates tombes à simple épitaphe.....	p. 143
Tableau représentant la répartition chronologique des plates tombes à épitaphe et symboles.....	p. 144
Tableau représentant par empilement des données la répartition chronologique des plates tombes à épitaphe et symboles.....	p. 145
Tableau recensant les plates tombes trapézoïdales précisément datées.....	p. 152
Tableau recensant les plates tombes trapézoïdales bourguignonnes précisément datées.....	p. 153
Carte de localisation des plates tombes arborant la figure identique du chien à l'os.....	p. 167
Carte de localisation des carrières de pierres étudiées ou repérées en Bourgogne.....	p. 169
Diagramme de répartition des inscriptions funéraires positionnées dans un cadre épigraphique à la marge de la face visible du monument.....	p. 215
Position de l'inscription par rapport au gisant.....	p. 223
Diagramme de répartition des inscriptions en langue latine par demi-siècle.....	p. 231
Diagramme de répartition des inscriptions en langue vernaculaire par demi-siècle.....	p. 231
Diagramme de répartition des typographies par quart de siècle.....	p. 241
Diagramme de répartition chronologique des signes non lettrés.....	p. 251
Diagramme représentant la répartition chronologique des symboles placés au début de l'inscription funéraire.....	p. 253

Table des illustrations

Carte de localisation des monuments arborant une fleur de lys dans leur inscription funéraire.....	p. 254
Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments arborant des phylactères.....	p. 258
Diagramme de répartition des tombes de chevaliers par quart de siècle.....	p. 287
Diagramme de répartition des tombes d'écuyers par quart de siècle.....	p. 288
Diagramme de répartition des tombes de seigneurs par quart de siècle.....	p. 290
Diagramme représentant les différentes manières d'introduire l'année de décès dans les inscriptions funéraires.....	p. 311
Diagramme représentant l'évolution des annonces de la date de décès dans les inscriptions.....	p. 312
Tableau et diagramme de répartition des formules déprécatives.....	p. 342
Diagramme représentant l'évolution chronologique des monuments recouvrant au moins une femme.....	p. 352
Répartition chronologique des chevaliers en haubert de mailles en fonction du nombre de monuments funéraires.....	p. 372
Carte de la Bourgogne du Nord représentant la répartition des plates tombes à la figure typiquement bourguignonne du chevalier à la lance.....	p. 382
Diagramme représentant les titres détenus par les hommes en armes vêtus d'un haubert de mailles.....	p. 383
Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments funéraires arborant une effigie d'homme en armure en Bourgogne ducale.....	p. 384
Tableau représentant les titres détenus par les hommes figurés en armure sur leur pierre tombale.....	p. 392
Diagramme représentant le pourcentage de monuments arborant des effigies féminines par demi-siècle.....	p. 396
Carte de localisation des plates tombes à effigie de prêtres.....	p. 410
Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments funéraires bourguignons arborant au moins un chien.....	p. 432
Carte de répartition géographique des monuments funéraires arborant au moins un chien aux pieds du défunt.....	p. 433
Carte de localisation des monuments funéraires arborant deux chiens aux pieds du défunt.....	p. 433
Diagramme représentant le pourcentage des monuments funéraires arborant au moins un lion.....	p. 438
Carte de localisation des monuments funéraires arborant un lion en Bourgogne ducale.....	p. 439

Table des illustrations

Diagramme représentant la répartition chronologique des anges dans les représentations funéraires médiévales bourguignonnes.....	p. 453
Diagramme représentant la répartition chronologique des armoiries sur les monuments funéraires bourguignons.....	p. 458
Diagramme représentant la répartition chronologique des monuments funéraires bourguignons arborant un décor architectural dans leur iconographie.....	p. 463
Diagramme représentant l'évolution chronologique des éléments composant l'arcature.....	p. 464
Diagramme représentant la part des yeux ouverts parmi les 176 monuments funéraires exploitables.....	p. 477
Diagramme représentant la position des mains des monuments funéraires à effigie exploitables.....	p. 478
Lieu de mort et de sépultures des ducs de Bourgogne inhumés en Bourgogne.....	p. 499
Diagramme de localisation des monuments antérieurs à 1250.....	p. 517
Diagramme représentant l'évolution par demi-siècle du pourcentage de monuments funéraires en fonction du statut des défunts qu'ils recouvrent.....	p. 535
Tableau détaillant le statut des défunts nobles inhumés entre 1250 et 1399 dans les églises de Bourgogne ducale.....	p. 536
Diagramme représentant la répartition chronologique par demi-siècle des sépultures de religieux entre 1250 et 1399.....	p. 542
Diagramme de localisation des tombes recensées entre 1250 et 1399 en fonction du statut de l'édifice.....	p. 549
Diagramme de répartition chronologique des églises choisies pour l'inhumation par demi-siècle.....	p. 550
Diagramme de répartition des sépultures dans les différents lieux de l'église.....	p. 569
Diagramme de répartition du statut des défunts inhumés dans les églises par demi-siècle.....	p. 591
Diagramme de répartition des monuments funéraires en fonction du statut de l'édifice religieux.....	p. 606
Diagramme représentant le statut des défunts laïcs inhumés à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.....	p. 614
Diagramme représentant le statut des défunts ecclésiastiques inhumés à la cathédrale Saint-Vincent de Chalon-sur-Saône.....	p. 615
Localisation des monuments funéraires dans l'édifice ecclésial.....	p. 622
Localisation des sépultures en fonction du statut des défunts.....	p. 623
Emplacement des monuments en fonction du statut de l'édifice ecclésial.....	p. 623